LE

CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE.

LE

CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE.

RELIGION, PHILOSOPHIE, POLITIQUE,
SCIENCES,
LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS.

TOME VINGT-NEUVIÈME.

PARIS
LIBRAIRIE DE CHARLES DOUNIOL, ÉDITEUR
RUE DE TOURNON, 29.
1852

Tome XXIX. — 1re Livraison. VENDREDI, 10 OCT. 1851.

LE

CORRESPONDANT

LA

PHILOSOPHIE ET LES CONCILES

EN FRANCE[1].

(2e ARTICLE.)

III

UN DERNIER MOT AUX ÉCLECTIQUES.

Puisque nous avons commencé à nous occuper des rationalistes, nous voulons leur dire une dernière parole avant de nous adresser aux traditionalistes.

Il n'est jamais honorable d'insulter les vaincus, encore moins les morts; aussi cette intention est-elle loin de notre pensée et de notre volonté. Mais si l'école éclectique est vaincue, il est permis du moins, il est nécessaire de le constater. Or, nous croyons qu'elle est vaincue et que son règne est fini.

[1] Voir *le Correspondant,* t. XXVIII, p. 449.

C'est en vain que le père de l'éclectisme en France élève une dernière fois la voix en sa faveur. C'est en vain que le disciple le plus zélé de cette école et le plus sincèrement fidèle à sa fortune lui montre un attachement exemplaire et met à son service un dévouement héroïque. Ces tentatives désespérées ne la sauveront pas. Inutilement M. Saisset lui décerne des éloges exagérés, lui cherche des titres à la reconnaissance et à l'admiration publique, lui découvre des mérites inconnus [1]; sa parole n'est point capable de la faire revivre, et son discours ressemble trop à une oraison funèbre. Il a beau la recouvrir d'un simulacre de vie, étaler aux regards les lambeaux les plus passables qui lui restent, rappeler ce qu'elle pourrait encore; il sent lui-même qu'elle ne peut plus que lutter contre une mort certaine. Elle est frappée au cœur, elle ne s'en relèvera pas. Et tout ce bruit factice, tous ces essais de glorification tardive ne sont que d'inutiles réclames en faveur d'une entreprise, nous allions dire d'une industrie, qui s'écroule.

La philosophie éclectique est en baisse : partout on l'entend redire, et tout le monde le sent. Par qui a-t-elle été vaincue, et de quel coup meurt-elle frappée?

Avant tout, elle est frappée, elle est vaincue par le bons sens public, qui a fait prompte et inexorable justice de ses excès impardonnables. Que sont devenues ces étranges importations de l'Allemagne, ces sublimes inepties qui, pour passer le Rhin, s'enveloppaient de nuages et venaient fastueusement s'imposer à l'esprit français? Que sont devenues ces essais d'un panthéisme confus et mal défini, devant un public si perspicace, si positif, si implacable contre tous les non-sens qui voudraient se dissimuler sous le vague et l'équivoque de l'expression? Qu'est devenue la *raison impersonnelle* et son *incarnation* dans l'homme; la *pensée universelle* et la *substance absolue;* l'*absolu* lui-même, se personnifiant, trinité nouvelle, dans l'*infini,* le *fini* et leur *rapport* nécessaire? Tout cela, à l'heure où nous sommes, est et demeure balayé par la risée publique.

Il faut avouer que sur tous ces points le jugement du public avait devancé, préparé et merveilleusement facilité le jugement des conciles, et jamais l'Église n'avait été moins exposée à compromettre sa popularité que lorsqu'elle a proscrit de telles aberrations. Mais elle ne s'est pas bornée à réprimer les excès par trop téméraires de cette philosophie;

[1] *Revue des Deux-Mondes,* septembre 1850.

elle l'a atteinte elle-même, dans son principe et sa vie intime, en attaquant son indépendance et sa souveraineté prétendue; en stigmatisant jusqu'à son nom, le rationalisme, l'éclectisme. Elle demeure vaincue par l'Église.

Elle le sera bientôt, malgré ses derniers efforts, par la seule liberté. La philosophie éclectique a vécu longtemps du monopole. Elle se disait grande et puissante, parce qu'elle dominait. Ses dignités, ses titres, ses faveurs étaient enviés, disputés par tous les talents et toutes les ambitions, comme si en elle eût été pour l'avenir toute force et toute grandeur. Occupant toutes les chaires de la France, elle se complaisait à les voir entourées de la jeunesse de tout le royaume, comme si l'attrait et la puissance de sa doctrine eussent seuls enchaîné tant d'auditeurs à sa parole. La loi du 15 mars a dissipé cette illusion. Dans la lutte au sujet de l'enseignement, la philosophie surtout avait soutenu le combat. La victoire de la liberté n'a pas été entière; mais la philosophie universitaire prétendait tout conserver; si peu qu'elle ait été obligée de céder, c'est pour elle une défaite. Et cette première défaite, si incomplète qu'elle soit, est le principe, déjà visible, de sa ruine. Il a suffi que la parole ait été accordée à d'autres professeurs, pour que ses chaires aient manqué de compétiteurs[1], pour que le nombre des auditeurs ait sensiblement diminué.

Les symptômes de sa décadence abondent et se multiplient. Il n'était pas besoin, pour la combattre et la vaincre, de causes externes; elle est vaincue par sa propre impuissance, elle s'affaisse d'elle-même, et l'on peut dire qu'elle meurt d'épuisement. Quelle valeur montre-t-elle aujourd'hui ? M. Saisset, qui vient de faire une exhibition complète de ses produits récents, dans le but de prouver à tous « sa robuste vitalité, » M. Saisset reste lui-même confondu du résultat constaté. « Nous avons sous les yeux, dit-il, l'ensemble des travaux sortis de l'école éclectique depuis ces dernières années. On peut contester la valeur de tel ou tel livre, on peut même nier qu'il y en ait un seul marqué du caractère des ouvrages vraiment supérieurs. Mais... (voici la compensation) leur

[1] M. Jacques, naguère encore une des gloires de l'éclectisme, nous fait à ce sujet une révélation curieuse. Si l'irritation actuelle de ce professeur en disponibilité explique la hardiesse de sa révélation, elle n'infirme point la vérité du fait; quelle que soit d'ailleurs la cause que sa vanité offensée cherche à lui trouver. « Dans la plus haute école de l'Université, dit-il, à l'École normale, l'enseignement de la philosophie était, il y a quinze ans, l'objet de toutes les ambitions; dédaigné aujourd'hui, il se recrute difficilement et mal. » (*Liberté de penser*, janvier 1851.)

nombre, leur variété, le sérieux esprit qui les anime[1]... » En d'autres termes, si l'école éclectique n'a pas fait mieux, ce n'est pas la bonne volonté qui lui a manqué.

Il faut savoir gré au nouveau chef de l'école d'avoir omis de compter parmi ses productions remarquables, une revue rationaliste qui s'efforce depuis trois ans de faire quelque bruit, *la Liberté de penser*. C'est justice à la fois et habileté de sa part. Mais il offre avec confiance, comme faisant honneur à l'Université et attestant la supériorité de ses travaux, un ouvrage dont lui-même est collaborateur avec M. Jacques et plusieurs autres professeurs. « Le *Dictionnaire des sciences philosophiques*, il l'affirme, est un livre qui restera. Outre sa valeur propre, il aura droit de survivre comme l'œuvre collective d'une école dont il réfléchit l'esprit et résume les travaux. » Tel est donc le monument que nous laisse l'école éclectique, et où se trouve le dernier mot de son savoir et de son enseignement. Néanmoins, le jugement qu'il en porte lui-même, en définitive, nous semble peu flatteur. D'abord il nous apprend que le directeur ou éditeur a eu besoin « surtout d'une grande fermeté, afin d'exclure impitoyablement l'insuffisance, de mettre à sa place la médiocrité, toujours fertile et prête à tout; de tenir en bride la précipitation (une vingtaine de collaborateurs n'ont mis que dix ou onze ans à rédiger ces quatre volumes), et de faire même la loi au talent. » Or, voici jusqu'à quel point il a su *faire la loi au talent*. « Les juges compétents se sont accordés à reconnaître que la partie la plus remarquable de ce vaste travail (d'un travail de philosophie), c'est la partie historique. On a signalé un certain nombre d'articles faibles; on a noté quelques défauts d'accord entre les morceaux écrits par des mains différentes. On a dit enfin qu'en résumé, ce Dictionnaire, excellent pour la critique, incomplet pour la théorie, réfléchissait les qualités et les défauts de l'école d'où il est sorti[2]. » Nous avons parcouru ces quatre volumes, nous ne pourrions guère exprimer un jugement qui fût au fond plus sévère.

M. Saisset, parlant des écoles catholiques actuelles, prétend les humilier profondément en les opposant à l'école brillante de 1825, et il leur cite avec une admiration affectée les grands noms des de Maistre, des Bonald et des Lamennais, dont les deux premiers, nous ne parlons pas du dernier, ne seront jamais pour nous, quoi qu'on en dise et malgré leurs services rendus, des docteurs de l'Église et des maîtres

[1] *Revue des Deux-Mondes*, septembre 1850. — [2] *Ibid.*

de la doctrine. Nous ne voulons pas rappeler à l'école éclectique ses illustres fondateurs comme des hommes dont elle puisse s'enorgueillir à l'excès ; mais, en tout cas, ne pouvons-nous pas affirmer, à notre tour, que les disciples se montrent encore bien inférieurs aux maîtres et aux bruyants professeurs de 1828.

Depuis assez longtemps, il se répand que l'école éclectique est en pleine dissension et en voie de dislocation complète; qu'il n'y a plus dans son sein ni unité, ni accord, ni discipline possible. Si nous en croyons certains bruits, dans les facultés, à l'École normale, dans les lycées et les colléges, chacun se faisant à lui-même sa doctrine, attaque volontiers celle des autres, et tous celle du maître. Nous-même avons entendu cette année à la Sorbonne M. J. Simon, le suppléant de M. Cousin, réfuter directement, énergiquement, le titulaire de sa chaire, aux applaudissements d'un nombreux auditoire. Ce n'est pas nous qui blâmerons un professeur de l'Université de contredire un enseignement détestable, aussi faux que dangereux ; nous voulons seulement constater qu'il n'y a plus accord d'enseignement et de doctrine [1]. On dit généralement que pour faire une école, il faut un maître et deux disciples. Or, nous ne connaissons plus à M. Cousin qu'un disciple fidèle, le généreux M. Saisset.

Il y a quelque vingt ans, l'un des plus célèbres soutiens de cette école intitulait superbement un de ses écrits : *Comment finissent les dogmes et les religions.* Aujourd'hui ne pourrions-nous pas

[1] Jusque dans la presse, on voit se produire, entre les éclectiques, non plus des divergences, mais les oppositions les plus animées; et le public est admis à connaître ces scandales de famille. Tout le monde a pu voir, sur les doctrines du maître, les appréciations peu ménagées de M. Gatien-Arnoult, l'un des professeurs les plus distingués de l'Université. M. A. Jacques, naguère professeur à Louis-le-Grand, disait, au mois de janvier dernier : « On peut prendre le mot d'éclectisme dans un bon sens. Mais je déteste et je repousse de toutes mes forces ce que le plus illustre représentant de l'éclectisme contemporain a accumulé sous ce terme. Il en est venu de nos jours à signifier d'abord la substitution systématique de l'histoire à la science. Il signifie pis encore, à savoir : une alliance impossible entre la foi et la raison, une perpétuelle capitulation de la conscience. Il veut dire enfin, en histoire, apologie du succès, nécessité et partant légitimité de ce qui a été et de ce qui est. Signaler ces doctrines, c'est les réfuter. Les dépouiller du prestige dont l'éloquence a su les entourer, c'est en mettre à nu le faux et l'odieux.» M. Jacques a peut-être regretté ces rudes paroles, lorsqu'il s'est vu, quelques semaines après, frappé d'une destitution solennelle, au moment même où le disciple fidèle, M. Saisset, recevait la récompense de ses sages et *saines* doctrines. Ces deux faits simultanés ne prouveraient-ils pas également l'influence que M. Cousin conserve toujours en haut lieu ? et ne trouverait-on pas là l'explication de cette coïncidence qui préoccupa si vivement la presse et le public ?

montrer, à notre tour : *Comment finissent les écoles et les systèmes.*

La philosophie nouvelle se considère comme tellement perdue qu'elle ne sait plus quel nom se donner à elle-même. Elle n'ose plus s'appeler *rationaliste,* plus même *éclectique ;* elle essaie de se dire *spiritualiste* et de s'abriter sous un drapeau plus sûr que le sien. Ayant entrepris dernièrement de classer toutes les écoles de philosophie qui ont cours en France, M. Saisset les divisait ainsi : école théologique, école sensualiste et école spiritualiste, qui est la sienne ; comme si l'école universitaire était plus spiritualiste que l'école théologique. On n'explique pas qu'elle ose usurper un nom qu'elle sait appartenir à un autre ; si ce n'est que pour elle, elle n'en a plus qui lui soit propre, et que, tombant en dissolution rapide, elle ressemblera bientôt, comme dit Bossuet, à ce je ne sais quoi qui n'a plus de nom.

Mais quoi qu'il en puisse être de son existence à l'avenir, nous croyons que le moment est venu de dresser son inventaire et de voir ce que nous lègue cette école trop fameuse.

S'il fallait admettre le bilan qu'elle se plaît elle-même à tracer, nous devrions porter à son avoir à peu près toutes les principales richesses de l'esprit humain, toutes les vérités les plus importantes de l'ordre intellectuel et moral. C'est à elle que le monde devrait non-seulement la distinction établie entre la pensée et la sensation contre les derniers philosophes du dernier siècle, mais la spiritualité de l'âme, l'existence de Dieu et de sa Providence contre l'athéisme et le matérialisme qui avaient prévalu ; la notion du devoir, de la morale universelle contre les doctrines d'intérêt ou de plaisir qui avaient envahi les esprits. C'est elle qui aurait fondé la vraie science psychologique par l'étude et l'analyse complète des facultés de l'âme, qui nous aurait fait connaître l'histoire de la pensée humaine en mettant en lumière tous les systèmes du passé. Elle nous aurait donné surtout la vraie méthode philosophique, qui, à elle seule, vaut toutes les vérités, puisque avec elle on parvient à toutes. Cette méthode est l'observation, l'analyse, qui, appliquée à la conscience et à l'histoire, nous conduit d'une part à l'autonomie et à l'indépendance de la raison ; de l'autre, par une impartialité absolue, à la restitution de tous les systèmes et de toutes les croyances de l'humanité ; en d'autres termes, à l'éclectisme. Tels sont les résultats acquis dont elle croit devoir s'enorgueillir [1]. Elle nous permettra de les vérifier.

[1] Voir *Diction. des sc. phil., Introduct.*, art. Française (phil.); art. Jouffroy, etc.; Saisset, *Revue des Deux-Mondes,* septembre 1850, etc.

Assurément on lui saura gré, on la louera de s'être, dès le principe, franchement et courageusement ralliée au drapeau du spiritualisme, de s'être posée énergiquement contre le sensualisme de l'école condillacienne, contre le matérialisme et l'athéisme des encyclopédistes. Dans cette lutte sérieuse, elle a montré de la constance et du savoir-faire; elle a rendu d'incontestables services, et a contribué pour sa part à expulser de notre patrie ces doctrines abjectes. Mais dans cette lutte, a-t-elle donc été seule à combattre, au point de mériter seule en France le titre d'école spiritualiste? Serait-il vrai, comme elle voudrait le faire croire, que les catholiques se soient montrés indifférents ou même opposés aux doctrines du spiritualisme[1]? En vérité, il y aurait de l'impudence à le soutenir, et elle-même est obligée d'avouer, en se contredisant, que du côté des écrivains religieux, « la guerre fut vigoureuse, brillante, décisive; que le matérialisme reçut d'eux des coups mortels[2]. » La philosophie universitaire n'a point découvert les dogmes du spiritualisme; elle les a trouvés établis avant elle : sa gloire est de les avoir reconnus et appuyés. En se rattachant sur ce point à la grande école spiritualiste, elle s'est fait honneur, et a fait honneur à notre siècle et à notre pays. Plût à Dieu qu'elle ne se fût pas déshonorée bientôt en mêlant à ces grandes vérités les plus déplorables erreurs sur la nature et la personnalité de Dieu, sur sa Providence et ses rapports avec l'homme, sur l'âme humaine et la liberté morale, ainsi que sur la notion et les règles du devoir.

Elle nous a laissé des travaux utiles sur la psychologie, qui est peut-être la partie où elle s'est le plus distinguée à la suite de l'école écossaise. Ce n'est pas que ce qu'elle donne comme nouveau ne fût déjà en grande partie connu sous d'autres termes; ce n'est pas que, parmi les définitions et classifications inventées par elle, il en soit un grand nombre que l'on puisse accepter complétement; mais elle a sur plusieurs points fourni des indications précieuses et éclairé de quelques lumières cette branche importante de la philosophie Et, en vérité, il serait bien étonnant qu'il n'en fût pas ainsi après quarante ans d'étude et de labeur. Ce n'est ni aux principes ni à la méthode de l'éclectisme qu'on doit faire honneur de ce résultat, mais uniquement au talent et à la patience de tant d'hommes distingués.

Nous dirons également que, sur l'histoire de la philosophie, ils ont fait d'importantes recherches; ils ont fait revivre bien des noms et des

[1] *Revue des Deux-Mondes,* août 1850. — [2] *Ibid.*

systèmes tombés dans l'oubli, et dont plusieurs sans doute méritaient plus ou moins d'y rester; mais en somme, ces recherches ont servi à l'histoire de l'esprit humain; elles ont fixé de plus en plus l'attention publique de ce côté, et continuées par d'autres avec la même ardeur, mais avec des principes plus sûrs, elles pourront conduire à des résultats précieux pour la science. Mais, ils nous permettront de le leur dire, on ne peut assez regretter que les écrivains universitaires se soient si obstinément attachés à réhabiliter, à glorifier tous les dogmatiseurs qui, dans l'histoire, se signalèrent par quelque erreur religieuse, sous le prétexte très-peu philosophique qu'ils se montrèrent par là libres penseurs. Il est plus regrettable encore que, par suite de leur principe éclectique, ils aient dans leurs études historiques constamment tendu à justifier, à légitimer tous les systèmes et tous les rêves qui ont déshonoré l'intelligence humaine; qu'ils aient fait d'inutiles efforts pour restituer, comme ils le disent, toutes les croyances de l'humanité, nous offrir au sein d'un vaste éclectisme, qui n'est qu'un absurde syncrétisme, toutes les vérités comme toutes les erreurs du passé. C'est là fausser l'histoire et lui faire injure; c'était une tâche indigne d'une école sérieuse.

D'ailleurs, est-ce donc uniquement à reproduire le passé que se prouve le génie d'une école philosophique? Assurément les éclectiques, à commencer par leur chef, ont fait assez de traductions, assez d'éditions nouvelles, d'annotations, de commentaires, de préfaces et d'introductions; mais, de leur propre fonds, qu'ont-ils produit de vraiment original et d'utile? Quelle idée nouvelle, grande ou féconde, nous ont-ils apportée, en logique, en morale ou en théodicée, sur Dieu, sur l'âme, sur le devoir, sur la certitude et la connaissance? Où ont-ils creusé un peu profondément le sol de la philosophie? A l'exemple de ces génies dont la solution d'un problème difficile immortalisa la vie et les travaux, quel point obscur de la science ont-ils réussi, ou seulement se sont-ils attachés à déterminer et à éclaircir? Renonçant à ces profondeurs, l'école éclectique a trouvé plus commode et plus facile de s'étendre sur l'histoire en ébats peu réglés, de parler convenablement sur la philosophie écossaise et sur les diverses écoles d'Allemagne, voire même d'entreprendre sur l'antiquité et sur le moyen âge de plus ou moins longues recherches, mais que du temps et un peu de patience leur rendaient possibles. Qu'est-ce que cela prouve? Que les éclectiques « ont substitué l'histoire à la science [1], » et qu'ils sont convaincus d'être, comme ils sont obligés de l'avouer, « plus

[1] M. Jacques.

historiens qu'inventeurs, plus érudits que philosophes [1]. » C'est-à-dire que cette école n'a eu ni le génie ni la vocation philosophique.

Il est un fait qui prouverait à lui seul que cette vocation lui a manqué. Quand on a vu les fondateurs de l'éclectisme et ses plus brillants soutiens quitter tout à coup leurs livres et leurs cahiers, leurs chaires et leurs auditoires, pour se jeter dans les luttes politiques et s'absorber dans les affaires, on a pu conclure qu'une vie si facilement changée, et prenant si volontiers une direction toute contraire, n'avait point été jusque-là retenue dans la solitude et le cabinet par le pur amour de l'étude et de la vérité. L'esprit le plus philosophique dont puisse, à notre avis, s'honorer l'Université, disait sans se cacher que M. Cousin n'est pas un philosophe. Les hommes compétents penseront comme Jouffroy. Nous avons toujours considéré M. Cousin comme un homme supérieur qui a manqué sa vocation. Il n'était point destiné par sa nature aux profondeurs arides de la philosophie. L'éloquence, le culte du beau, plutôt que celui du vrai, voilà quelle doit avoir été sa vocation première. Dieu l'avait fait littérateur ; l'erreur de sa vie est de s'être dit philosophe et d'avoir voulu devenir un homme politique.

Nous ne voyons pas que, dans le champ de la vérité, la philosophie éclectique ait fait une seule conquête de quelque valeur ; mais elle se vante de nous avoir donné mieux que des conquêtes, en nous donnant le moyen de toute conquête, la vraie méthode philosophique. Cette grande méthode, dont la découverte doit la couvrir de gloire, consiste à prendre pour point de départ la conscience et pour guide l'observation , à procéder du connu à l'inconnu, et à suivre en tout l'évidence. C'est ce qu'ils appellent la méthode psychologique ou le psychologisme [2].

S'il faut dire ce que nous en pensons, il nous semble que cette nouvelle méthode est assez ancienne, qu'elle a été connue, pratiquée dans toute sa vérité par des philosophes qui ont dans l'histoire quelque renom. Les éclectiques ressembleraient-ils à ces prétendus philosophes que M. Saisset ridiculise d'une manière si spirituelle : « Il faut savoir, dit-il, que M. Aug. Comte (le positiviste) se croit de la meilleure foi du monde l'inventeur d'une science nouvelle, la sociologie. Sur quoi nous ferons une ou deux réflexions préliminaires. Et d'abord, la science qu'il plaît à M. Comte d'appeler sociologie est connue depuis longtemps sous

[1] M. Saisset, *Essais*, p. 89.

[2] *Dict. des sc. phil.*, art. française (phil.); Méthode, etc. — M. Cousin, *Revue des Deux-Mondes*, avril 1851 et tous les écrivains éclectiques.

un autre nom. Elle remonte à des personnages qui ont fait quelque figure dans le monde. En général, l'école positiviste ne brille pas par la nouveauté des idées. La seule découverte qui lui appartienne est celle des deux mots sociologie et biologie ; ajoutez-y le mot positivisme dont cette école a cru devoir se décorer, et vous aurez le compte net de ses inventions [1]. » La main sur la conscience, M. Saisset ne s'est-il pas aperçu que sa plaisanterie pouvait se retourner de tout point contre sa propre école avec une force de vérité non moins écrasante ? Et qu'a donc inventé cette école, que de vains mots, une terminologie étrange, moitié nouvelle, moitié prise aux Allemands, et qui trop souvent ne recouvre rien de réel ?

La méthode d'observation pratiquée à leur manière, et appliquée non-seulement à la conscience et à l'individu, mais à l'histoire et à la critique du passé, les a conduits, disent-ils, à un système dont ils s'honorent, et *dont ils ont cru devoir* prendre le nom pour *en décorer leur nouvelle école*. C'est la possibilité, en les expliquant, de concilier tous les systèmes et toutes les théories ; c'est le nouvel éclectisme, symbole et résumé de toutes les tendances de l'esprit moderne.

De deux choses l'une : ou leur éclectisme ne consiste qu'à reconnaître dans chaque système, au moyen d'une règle sûre et de principes certains, les éléments de vérité qui s'y trouvent renfermés, à les dégager des erreurs qui les dérobaient à la vue ; à *choisir*, en un mot, parmi tout ce qu'il y a de faux, ce qu'il peut y avoir de vrai, pour le rattacher à un ensemble de doctrines auquel il appartient. Et alors il faut avouer que c'est une grande naïveté de leur part de se donner pour les inventeurs d'un procédé si commun, si universel, pour ne pas dire si vulgaire. Ou bien ils acceptent les systèmes en eux-mêmes tels qu'ils sont dans l'histoire, et prétendent les concilier tous, quelque contradictoires qu'ils puissent être, les absoudre tous et les légitimer, quelles que soient les erreurs qu'ils renferment. Mais ceci ne serait autre chose qu'un grossier syncrétisme dont ils auront de la peine à se faire un titre de gloire. Interpellés si souvent pour qu'ils aient à déclarer dans lequel de ces deux sens ils entendent leur éclectisme, pourquoi n'ont-ils point encore donné de réponse nette et précise [2] ?

[1] *Revue des Deux-Mondes*, août 1850.

[2] On dirait même qu'ils craignent de s'expliquer sur ce sujet, et que lorsqu'il y a nécessité de parler, tout leur soin est de voiler leur pensée. Qu'on en juge par cette explication que donnait dernièrement M. Saisset: « Après avoir reconnu l'ac-

Il est cependant une découverte qu'ils sont en droit de revendiquer, un dogme philosophique qui leur appartient : c'est l'émancipation de la pensée, la liberté absolue et l'entière indépendance de la raison, c'est le rationalisme. Non qu'avant eux la raison ne se soit jamais émancipée, et qu'on n'ait pas à diverses époques surabondamment pratiqué cette liberté de la pensée, en philosophie comme en toute sorte de croyances. Mais ils sont les premiers, pensons-nous, à avoir érigé en dogme cette indépendance absolue ; à avoir systématiquement posé en principe que la raison humaine ne doit se soumettre devant aucune intelligence supérieure. Ceci est leur propriété. Aussi donnent-ils ce dogme comme le caractère propre de leur philosophie, s'efforçant de prouver qu'à l'avenir il doit être la base même de la science. Tellement qu'à les en croire, c'est en cela seul que consiste la philosophie, personne ne pouvant, sans admettre ce principe, prétendre au titre de philosophe, et quiconque le proclame étant par cela seul digne de ce nom [1].

On ne peut le méconnaître aujourd'hui, l'indépendance de l'esprit enseignée comme le fondement de toute philosophie, et hautement arborée comme drapeau par une école nombreuse et puissante, a merveilleusement servi à consacrer et à répandre cet esprit universel d'indépendance qui met la France en péril. C'est peut-être le seul résultat positif qu'ait produit la philosophie éclectique ; mais il est incontestable et trop réel. Ce principe tant vanté pourrait donc être jugé par ses fruits ; mais nous avons encore à l'examiner en lui-même.

Constatons d'abord dans quel sens il est pris par cette école.

Nous n'avions pas cru, nous n'aurions osé croire, qu'en s'affranchissant de l'autorité en philosophie, les rationalistes entendissent rejeter l'autorité du témoignage et ne tenir aucun compte du genre humain. Il est vrai que plusieurs fois ils n'ont montré aucun scrupule de contre-

cord des puissances de l'esprit humain, la nouvelle école réconcilie également les systèmes... N'excluant aucune idée, aucune force, aucun parti (aucun parti !), mais tempérant tout pour tout accorder ; pacifique, impartiale, compréhensive, n'ayant de parti pris que l'impartialité universelle... Notre doctrine... a pour but la restitution intégrale de toutes les croyances naturelles de l'humanité. » (*Revue des Deux-Mondes*, septembre 1850.) Pouvait-on s'en tirer plus habilement ; et ce mot *naturelles*, en particulier, n'est-il pas merveilleusement trouvé pour ne rien dire ?

[1] M. Cousin, *Cours de* 1828, leç. 2 et 12 ; — *le Dict. des sc. ph.*, *passim.* ; — *le Manuel de phil.* ; — M. Saisset et généralement tous les professeurs universitaires. Nous regrettons que l'espace ne nous permette pas de donner les citations *in extenso*.

dire le sens commun et de braver les convictions universelles. Il est vrai encore qu'ils ont entrepris de se passer en histoire du témoignage des hommes, de refaire cette science *à priori* et de connaître le passé par la seule observation des lois psychologiques. Mais il paraît si évident, la raison elle-même proclame si haut que sur les faits dont nous n'avons pas été témoins, il faut admettre le témoignage humain, que, sur les questions même dogmatiques et de vérités essentielles, le jugement des hommes compétents est une autorité pour nous et doit être souvent préféré à notre propre jugement, que nous n'aurions pu croire ces principes méconnus par les éclectiques, s'ils ne l'avaient confessé eux-mêmes. Mais il n'est que trop vrai qu'ils vont jusque-là. Le caractère de leur philosophie, d'après M. Cousin, est la négation de toute autre autorité que celle de la réflexion et de la pensée[1]. Car « il n'y a d'autre autorité que celle de la pensée individuelle[2]. » « Une école de philosophie, dit M. Saisset, suppose une liberté sans limites, le droit absolu de l'individu de contredire ses semblables et de s'inscrire en faux contre tout le genre humain[3]. » Néanmoins nous sommes convaincus qu'à la réflexion ils n'entreprendront pas de soutenir cette exagération de leur principe, qui d'ailleurs nous semble outrepasser le but de leur pensée.

Il s'agit uniquement pour eux de se soustraire en philosophie à l'autorité de la parole divine, à l'autorité des doctrines révélées, contenues dans les Écritures et proposées par l'Église. Ici encore prévenons les équivoques, et voyons dans quel sens ils disent que la philosophie doit être indépendante de la révélation.

Entendent-ils que la philosophie, tout en supposant réelle la révélation divine, doit en faire abstraction, et procéder avec indépendance dans son propre domaine ? Ou bien, partent-ils de ce principe que jamais Dieu n'a parlé, que tous les dogmes religieux sont comme toutes les autres vérités le produit de l'esprit humain, et que l'esprit humain dès lors est juge souverain de tous les dogmes qui ont cours parmi les hommes, et de toutes les vérités qui pourront être découvertes à l'avenir ? En un mot, les éclectiques supposent-ils, oui ou non, la révélation comme vraie ? La regardent-ils même comme possible ? Voilà ce qu'ils refusent de déclarer nettement ; réserve bien suspecte dans des philosophes !

Nous avons des raisons de penser qu'en réalité l'indépendance absolue de la raison humaine est pour eux synonyme de règne exclusif de la

[1] *Cours de* 1828. — [2] *Introd. à l'hist. de la phil.*, leç. 3. — [3] *De l'École d'Alex.*, p. 184.

raison en ce monde, ou négation de toute révélation. D'abord il leur est arrivé plus d'une fois, ils le regrettent peut-être aujourd'hui, de nier formellement la révélation et toute intervention positive de Dieu sur la terre. Ensuite, malgré leur prudence étudiée et leurs artifices de langage, il suffit de voir leur manière de définir et de poser cette indépendance de la raison, pour juger que, dans leur pensée, elle n'est indépendante, elle n'est souveraine absolue, que parce qu'elle seule a la parole en ce monde, et que jamais Dieu n'enseigne ni ne révèle. Quiconque les lira, en sera pleinement convaincu [1]. Voilà pourquoi sans doute ils se montrent si constamment empressés à absoudre, à célébrer tous les libres penseurs qui attaquèrent la révélation chrétienne, les encyclopédistes [2] comme tous les voltairiens sans distinction [3], Spinosa comme Strauss et Salvador [4]. Leurs sympathies avouées indiquent leur conviction secrète.

Mais ils devraient alors s'engager d'honneur à prouver cette fausseté d'un enseignement divin ; aborder franchement cette question décisive, et, plus habiles ou plus heureux que leurs devanciers des siècles passés, montrer au monde que tous ces récits de révélations, d'apparitions et de miracles, sont ou apocryphes ou explicables naturellement, et que tous les chrétiens qui les adoptent et les professent dans leur signification réelle et positive, sont victimes d'une perpétuelle mystification, ou le jouet de leur ignorance et de leur simplicité. Mais ces doctes ne l'entreprendront pas, parce qu'ils sont encore plus habiles que doctes. Ils sentent qu'il serait moins commode pour eux, moins utile à leur cause, de combattre directement la révélation, qu'il ne l'est de la supposer constamment comme fausse, et de partir de cette supposition pour affirmer l'indépendance de la raison, et la proclamer souveraine unique et universelle.

Quand toutes les révélations opérées jusqu'à ce jour seraient prouvées fausses, quand Dieu aurait gardé jusqu'ici un silence absolu, qui assure les rationalistes qu'il ne puisse pas un jour parler et nous instruire ? Or, cette seule possibilité leur ôte le droit de déclarer la raison humaine essentiellement indépendante et souveraine définitive. Car elle-même

[1] Qu'on lise entre autres, le *Manuel de phil.*, p. 4 ; — Cousin, *Introd. à l'hist. de la phil.*, leç. 5 ; — *Dict. des scienc. phil.*, art. Cartésianisme ; Daniel, française (phil.).

[2] Saisset, *Essais*, p. 194. — [3] *Ibid.*, art. Encyclopédie.

[4] M. Saisset, le traducteur, l'annotateur et souvent le panégyriste impardonnable de Spinosa.

dans cette hypothèse renierait cette prétendue indépendance et en présence d'un enseignement révélé de Dieu, elle s'empresserait de l'accepter et de s'y soumettre, comme elle se soumet à toute vérité certaine et incontestable. L'en détourner serait mal servir ses intérêts et sa dignité ; le lui défendre serait faire violence à sa nature et à ses tendances les plus essentielles.

Mais, disent les professeurs éclectiques, la raison, la philosophie, ne doit ni repousser la parole divine, en la niant, ni la reconnaître, en s'y soumettant. Elle se tient en dehors de la révélation et de toute doctrine révélée ; elle se renferme dans sa propre sphère, et appuyée sur elle-même et sur ses seules forces, elle marche avec indépendance et demeure seule souveraine dans le domaine de la science.

S'il ne s'agit que d'avouer qu'on peut philosopher sans s'appuyer sur la parole de Dieu, que la raison peut découvrir, constater et démontrer invinciblement un certain nombre de vérités importantes, sans les attendre de la révélation ; si c'est là tout l'aveu qu'on nous demande, assurément cet aveu n'en est pas un. C'est ce que nous disons tous, ce que nous professons tous, depuis qu'il y a des philosophes chrétiens. Tous sont unanimes, à l'exception de quelques traditionalistes modernes qu'on nous permettra de ne pas compter ici, tous s'accordent à enseigner que la raison humaine peut fonder une science purement naturelle, que, réduite à elle seule elle peut quelque chose, et qu'elle peut même de grandes choses.

Mais si elle peut de grandes choses, elle peut aussi se tromper ; les rationalistes ne le nieront pas. Voilà pourquoi, si l'on suppose dans le monde une doctrine révélée, qui, elle, ne peut jamais être fausse, la raison, loin de la contredire, doit l'accepter comme une règle infaillible, et la prendre, non comme son point de départ dans la recherche du vrai, mais comme une limite sur la route de l'erreur, qu'elle ne peut franchir ; comme le critérium suprême de la vérité, qui ne peut jamais tromper. N'est-ce pas là ce que proclame le raison, comme le principe le plus incontestable qu'elle trouve en elle-même ? En cela, du moins, elle est sûre de ne pas errer.

La révélation n'est point pour le philosophe son point de départ, son premier fondement et son unique règle, quoique les universitaires affectent de nous imputer cette erreur [1]. Mais nous disons que dans toutes

[1] M. Javary, *De la certitude*, p. 359.

les vérités qu'elle a décidées et marquées de son sceau divin, si l'esprit humain les aborde et les examine, elle est pour lui la règle suprême et infaillible. Là où la révélation n'a point prononcé, la raison est seule juge ; mais dans les points communs à l'une et à l'autre, la raison elle-même se refuse à statuer en dernier ressort et réfère le jugement à la révélation. De sorte que celui qui, dans ce cas, suivrait sa raison, en la tournant contre la révélation, outragerait à la fois l'une et l'autre.

C'est en vain qu'affectant de prendre en main les intérêts de la raison, vous prétendez égaler ses droits à ceux de la révélation, répétant que la première est une puissance aussi légitime que la seconde, que pouvant donner des résultats également sûrs, également solides, elle ne doit jamais lui être ni opposée ni soumise[1]; que « la raison est aussi pure, aussi sainte, aussi infaillible que la révélation[2]. » La raison n'accepte point vos éloges ni tous vos efforts en sa faveur. Elle s'élève elle-même contre vous et vous répudie comme d'injurieux défenseurs, comme des patrons malhabiles. Elle ne rougit nullement de se soumettre à la vérité quand elle lui vient de Dieu. Accepter la révélation, ce n'est point s'abaisser sous un joug ; c'est, en s'attachant à une puissance supérieure, s'élever et se grandir. En se reposant sur la parole divine, elle n'abdique point, par lâcheté ou par impuissance, comme l'en accuse si gratuitement M. Cousin[3]; elle fait de ses facultés l'usage le plus intelligent qu'elle puisse faire[4]. Elle ne perd aucun de ses droits ; elle les exerce utilement. Elle ne renonce à aucune de ses lumières acquises, à aucune des connaissances qu'elle peut acquérir par elle-même ; elle s'enrichit de toutes celles que lui apporte la révélation.

L'ennemi de la raison, c'est donc le rationalisme. C'est lui qui lui refuse un secours puissant, une force nouvelle qui lui est offerte. Lui seul, contre ses principes et ses plus fréquentes promesses, se montre injuste, exclusif. Lui seul ne tient pas compte, se refuse à tenir compte de tous les moyens de connaissances qui sont dans le monde. Dieu vient nous rappeler et confirmer de sa parole infaillible une foule de vérités que la raison aurait dû connaître, il apporte aux hommes un grand nombre de vérités nouvelles ; et le rationalisme, loin de se montrer « impartial,

[1] M. Javary, *De la certitude*, page 359. — [2] M. Saisset, *Essais*, p. 276.

[3] *Revue des Deux-Mondes*, avril 1851.

[4] Elle n'abdique pas plus, dit Mgr Gousset, que n'abdique l'aveugle-né en croyant ce qu'on lui dit de l'existence et de la variété des couleurs, pas plus que l'homme n'abdique sa volonté en faisant la volonté de Dieu. (*Théol. dogm.*, 1, 5.)

compréhensif » comme il s'en vante [1], prétendrait rester étranger à un fait si considérable pour la raison humaine, lui interdirait tout rapport avec ce nouvel ordre de vérités, et lui défendrait de sortir du cercle étroit qu'il lui a tracé ! Nous regarderions comme insensé, comme criminel envers la science et la raison, le sophiste qui voudrait la priver de l'appui et des enseignements du génie ; et le rationalisme ne serait pas coupable de lui ôter l'appui des enseignements divins !

Pour nous résumer, nous dirons à ces philosophes : quelque position que vous preniez, votre rationalisme est insoutenable et ne tient pas devant la raison.

Niez-vous l'existence de la révélation ? Non-seulement vous n'êtes plus chrétiens, vous n'êtes plus dans l'orthodoxie ; mais, ce qui vous touche peut-être davantage, vous n'êtes plus dans le vrai, vous êtes dans le faux. En apostasiant la foi, vous apostasiez la vérité et la raison ; et pour vous parler un langage que vous compreniez, votre rationalisme est plus qu'une impiété, il est une erreur, une erreur matérielle.

Tout en supposant la révélation dans le monde, croyez-vous pouvoir vous isoler et la négliger au point de n'avoir rien à démêler avec elle ? Vain espoir ! Il ne vous est possible ni de l'ignorer ni de vous en débarrasser avec révérence. Il vous faudra, bon gré mal gré, compter avec elle et vivre avec elle. Elle se présente à vous et vous arrête dans vos spéculations ; l'écarter pour ne pas l'entendre, c'est lui résister ; s'abstenir, c'est la combattre. La raison et la révélation, la philosophie et la théologie ont des rapports et des points de contact inévitables ; il faut que nécessairement elles prennent position vis-à-vis l'une de l'autre et reconnaissent loyalement leurs devoirs et leurs droits réciproques. Vous dites vous-mêmes qu'entre la philosophie et les autres sciences, la physique et les mathématiques, il ne peut y avoir séparation et indépendance complète, parce que la philosophie ne peut rester étrangère à aucune [2] ; et vous croiriez qu'elle peut rester étrangère à la plus sublime de toutes, à la science des vérités divines ? Vous parlez fort haut de « la sécularisation de la pensée [3], » qui doit correspondre, dites vous, à la sécularisation et à l'indépendance de l'État, de la société politique [4]. Nous admettons assez la parité. Mais faut-il admettre par là que, même dans ce régime de séparation introduit par le droit public moderne,

[1] M. Saisset, *Revue des Deux-Mondes,* septembre 1850.

[2] *Manuel de phil.*, p. 12. — [3] Saisset, *Essais,* p. 12. — [4] Cousin, *Revue des Deux-Mondes,* 1851.

il n'y ait entre l'Église et l'État aucun point de contact, aucun rapport, aucune matière mixte, et que la société n'ait jamais rien à régler avec la religion? « La nation, dit M. Cousin, est sans doute obligée de faire de sa liberté un usage raisonnable (comme la raison de la sienne) ; mais elle n'est obligée que devant elle-même, et la souveraineté de sa liberté ne s'arrête que devant la souveraineté de sa raison [1]. » C'est-à-dire apparemment qu'une nation est seule juge de ses obligations morales et religieuses, que la religion et l'Église n'ont rien à lui enseigner sur ce point, et que repousser ou accepter leurs enseignements est également raisonnable. La politique de M. Cousin vaut sa philosophie.

Comme il y a nécessairement des cas mixtes entre l'Église et l'État, il y en a de même essentiellement entre la philosophie et la religion, entre la raison et la révélation [2]. Or dans ces cas mixtes et sur les points communs, à qui appartient-il de prononcer? Là est toute la question.

S'imaginer, avec certains rationalistes, qu'elles ne prononceront jamais en sens opposé [3], c'est ou trop de naïveté ou trop de légèreté.

Croire que la philosophie n'a point à prévenir ces oppositions éventuelles, qu'elle n'a point à s'en préoccuper ni à y prendre garde [4] ; c'est témérité, c'est s'exposer en aveugle à tous les dangers d'un conflit funeste.

Prétendre que, dans ces cas d'opposition, la raison peut suivre sa voie et laisser la religion suivre la sienne, parce que l'une et l'autre sont deux puissances également légitimes [5] ; c'est prétendre qu'une chose peut en même temps être vraie en religion et fausse en philosophie, c'est mettre la vérité en contradiction avec elle-même.

Vouloir que, dans ces occurrences, ce soit à la raison à prononcer en souveraine et qu'il appartienne à la philosophie de juger les doctrines révélées, comme toutes les autres [6], serait donner un démenti aux notions les plus claires de la raison humaine, non moins qu'à l'autorité infaillible de la parole divine.

Dira-t-on enfin, pour dernière ressource, que la philosophie et la religion ne sont point faites pour s'unir dans une même intelligence ; qu'avoir chacune ses partisans distincts et son domaine séparé est le

[1] Cousin, *Revue des Deux-Mondes*, 1851.

[2] La philosophie entreprend de résoudre « tous les problèmes qui intéressent à un certain degré l'homme intellectuel et moral. » *Diction. des sc. phil.*, p. 6. — Et elle prétendrait n'avoir rien de commun avec la religion et la révélation !

[3] Javary, *De la certitude*, p. 359 ; — Saisset, *Essais*. — [4] *Ibid.* — [5] Javary, etc.

[6] *Manuel de phil.*, etc.

seul moyen pour elles de vivre indépendantes et libres ; que le partage doit être ainsi fait : à l'élite, aux penseurs, la réflexion et la science ; aux masses, le sentiment religieux, les inspirations du cœur et de l'imagition ; qu'il faut nécessairement opter ; car on ne peut être à la fois chrétien et philosophe, une école de philosophie et une église [1] ? C'est un encouragement à l'impiété et un outrage aux catholiques. C'est, de plus, une fausseté insigne, une invention éclectique peu honorable pour ses auteurs. Et ici encore le rationalisme est plus qu'un péché contre la religion, c'est une faute contre la philosophie.

En quelque sens qu'on l'entende, l'indépendance de la raison est donc une erreur inexcusable, et le rationalisme est ce qu'il peut y avoir de moins rationnel. Mais on a dit, de plus, que c'est une erreur panthéistique, ou conduisant directement au panthéisme. C'est ce qui a profondément ému les éclectiques, qui en restent indignés et sensiblement affligés. Dès 1845, M. Saisset se plaignait amèrement de cette accusation [2]; il s'en plaint encore en 1850, et supplie les écrivains catholiques de ne plus reproduire ce grief, de lui épargner ce chagrin [3]. Nous ne voudrions pas le contrister outre mesure ; mais, s'il le permet, au lieu de reproduire ce grief, nous le discuterons un instant avec lui.

M. Saisset fait dire aux écrivains catholiques « que la raison humaine, aussitôt qu'elle veut se développer avec indépendance et aborder librement les hauts problèmes, tombe nécessairement dans le scepticisme ou le panthéisme ; » que c'est tout le sens « de cette formule tant préconisée : Le rationalisme aboutit nécessairement au panthéisme [4]. » Il a fort mal compris les écrivains catholiques. Aucun homme sensé n'a jamais dit que la raison, marchant avec ses seules forces et ses seules lumières, et jugeant dès lors avec liberté et indépendance, arrive nécessairement, fatalement, au bout de chaque raisonnement et sur toute espèce de matière, à l'abîme du panthéisme. La raison s'exerçant sur les questions mathématiques, morales, et même sur les questions religieuses de l'ordre naturel, non-seulement n'aboutira point nécessaire-

[1] « Voulez-vous être à la fois une école de philosophie et une église ? De la sorte en voulant réunir des principes contradictoires, vous les neutralisez l'un par l'autre... Aucune fusion, aucun mariage n'est possible entre le christianisme et la philosophie.» Saisset, *de l'École d'Alex.*, p. 184-187. — M. Cousin enseigne partout que la philosophie est faite pour les intelligences cultivées et le christianisme pour les masses. C'est la pensée fondamentale de l'éclectisme.

[2] *Essais*, Introduction. — [3] *Revue des Deux-Mondes*, août 1850.

[3] *Essais*, p. 23 et 275 ; — *Revue des Deux-Mondes*, août 1850, p. 688, 691.

ment au panthéisme, mais elle pourra, elle devra arriver à la vérité et offrir un résultat qui, pour être purement rationnel, n'en sera pas moins réel et légitime. Mais les catholiques disent que quand elle affirme son indépendance absolue et s'attribue une liberté sans limites, elle commet en cela une erreur qui, poussée jusqu'au bout, conduit au panthéisme, parce qu'elle le contient en germe. Or, cette erreur s'appelle le rationalisme. Ce n'est donc pas en s'exerçant librement sur tous les objets de son ressort qu'elle est condamnée à en conclure le panthéisme, mais uniquement en posant son indépendance souveraine, ou le rationalisme. Nous ne disons pas que tous les rationalistes soient panthéistes, ni que cette erreur soit le panthéisme même, mais que, suivie jusqu'au bout, elle y arrive logiquement, parce qu'il y a une logique pour l'erreur comme pour la vérité. Avons-nous tort?

MM. les éclectiques ont la loyauté de convenir qu'ils ne sont pas des dieux; ils avouent même que leur raison connaît « des ombres et des limites, et qu'elle en connaîtra toujours[1]. » Mais en même temps ils la proclament essentiellement indépendante, souveraine, absolue, et unique juge de la vérité. Il s'agit de savoir s'il n'y a pas là contradiction formelle. Nous leur demanderons si une raison qui « aura toujours des ombres et des limites, » et toute raison finie en aura toujours, d'après eux, si une telle raison, recevant d'une raison supérieure, infaillible et infinie, de nouvelles lumières et de nouvelles vérités, n'est pas obligée, dans son intérêt même, d'accepter ces lumières et ces vérités, et de se reconnaître ainsi *dépendante* de cette raison supérieure pour ces lumières et ces vérités. Par contre, s'il existe quelque part une raison qui soit en droit de ne recevoir aucune lumière ni aucune vérité d'une raison supérieure, en droit de ne relever dans la connaissance du vrai de qui que ce soit, et de n'être éclairée ni enseignée par aucune intelligence possible, une raison essentiellement libre et indépendante, essentiellement souveraine absolue, nous les prierons de nous dire si cette raison n'est pas dès lors une raison infinie, une raison divine; et si, accordant ce droit à toutes les raisons humaines aussi bien qu'à la leur, ils ne leur accordent pas l'attribut même de la divinité. En un mot, s'il est également vrai que toute raison finie est essentiellement dépendante, et que toute raison essentiellement indépendante est une raison divine, comment la doctrine de l'indépendance de la raison humaine ne serait-elle

[1] M. Saisset.

pas le panthéisme? Vous n'avez pas la volonté d'être panthéistes, nous le croyons facilement; mais cela ne suffit pas : il faut repousser un principe qui contient et engendre nécessairement le panthéisme. Ou cessez d'affirmer votre indépendance absolue, votre liberté illimitée, cessez d'affirmer le rationalisme, ou sachez que vous affirmez le panthéisme, et que logiquement vous êtes panthéistes.

Il serait fort inutile, après cela, de venger du reproche de rationalisme les plus grands noms dans la science dont s'honore le catholicisme depuis des siècles, comme s'il n'était pas évident qu'on ne peut être à la fois rationaliste et catholique. « L'autorité et la souveraineté de la raison, nous disent les éclectiques, voilà le premier et le plus général caractère de la philosophie française. Après avoir mis à l'écart, comme dans une arche sainte, toutes les vérités révélées, le XVIIe siècle, dans le domaine de la pure philosophie, est tout aussi ferme sur ce point fondamental que le XVIIIe siècle lui-même ou le XIXe. Tous les cartésiens placent également dans l'évidence *l'unique* critérium de la vérité. En matière de philosophie, Bossuet, tout autant que Voltaire, soutient la *souveraineté* de la raison. C'est l'autorité et la tradition qu'il faut suivre dans l'ordre de la foi, et la *seule* raison dans l'ordre de la science (même religieuse et morale) ; voilà ce que répètent Pascal, Arnauld, Malebranche, Fénelon et Bossuet [1]. » L'assertion de M. Saisset est plus précise encore et plus injurieuse aux philosophes chrétiens : « Ces mêmes vérités, dit-il, que le Christianisme a pour la première fois réunies en un système approprié au genre humain, la philosophie moderne, le génie des Descartes, des Malebranche, des Leibnitz, les a assises sur le fondement même de la raison, au-dessus de tous les systèmes théologiques (!) et de toutes les hypothèses métaphysiques [2]. » Voilà sans doute comme *ils les mettaient à l'écart, dans une arche sainte.* C'est dire le moins mal qu'on peut qu'ils mettaient la raison au-dessus de la révélation; il n'était pas possible de donner dans toute sa crudité un si énorme paradoxe.

Il est un nom surtout qu'ils revendiquent hautement, impérieusement, celui de Descartes. « Descartes, disait dernièrement encore M. Cousin, a supprimé l'autorité en philosophie, et y a substitué la libre étude de la pensée [3]. » — « A partir de Descartes, la philosophie moderne rejette le principe d'autorité, qui avait dominé dans la philosophie

[1] *Dictionnaire des sc. phil.*, art. Fénelon, et Française (phil.).
[2] *Le christianisme et la philosophie*, p. 301. — [3] *Revue des Deux-Mondes.*

du moyen âge. Il proclama l'affranchissement définitif de la pensée, et c'est de lui que l'école éclectique se fait gloire de descendre en ligne directe, par Malebranche, Bossuet et Fénelon [1]. »

En fait, que Descartes n'ait jamais été rationaliste ou contempteur de la révélation, c'est ce que ne peut ignorer quiconque a lu l'histoire. « Il est probable que Descartes était cartésien, disait dernièrement un journal qui, lui, ne l'est guère. Mais on nous dit que le respect qu'il exprime encore pour l'Église et la théologie est de sa part un peu d'ironie et beaucoup de prudence. Était-ce de la prudence ou de l'ironie que son vœu à la sainte Vierge et son pèlerinage à Lorette, dans l'extérieur le plus religieux ? Les rationalistes ont-ils lu la correspondance de Descartes? Ont-ils lu sa vie par Baillet ? Si le catholicisme de Descartes n'eût été que prudence et ironie, qu'on nous dise pourquoi il aurait travaillé à la conversion de la reine de Suède ? Nous concluons de ces faits que Descartes ne croyait pas proclamer l'indépendance de l'esprit humain vis-à-vis de la foi et de l'Église. »

En droit, est-il vrai que Descartes ait émis, sans le savoir, des principes rationalistes? Nous n'avons nulle envie de défendre tous les principes de Descartes, qui n'est point et n'a jamais été notre auteur classique. Mais, nous devons le dire, pour l'honneur de la vérité autant que pour l'honneur des théologiens et des philosophes qui se sont déclarés cartésiens, il nous semble que trouver dans son point de départ : *Je pense, donc je suis*, ou dans sa règle d'évidence, le principe d'une liberté illimitée pour la raison, est de la part des éclectiques une invention puérile, gratuite et calomnieuse. Et nous pensons qu'on peut très-bien admettre ces deux principes, sans cesser d'être catholique. Nous ne savons comment il se fait que certains écrivains religieux de nos jours aient cru rendre service à la religion, en traduisant Descartes comme l'auteur et le père du rationalisme moderne, pour avoir fait appel aux idées claires ou pour avoir posé son fameux *Ego cogito.* Où ont-ils vu qu'il ne peut sortir de ce principe « que le nihilisme ou le panthéisme? Que par là Descartes inaugura ce mouvement rationaliste qui devait devenir une révolte par ses conséquences ? Que Spinosa n'a fait que dire le dernier mot de Descartes? Que Descartes, en sécularisant la philosophie, releva l'autel de la raison païenne en face de

[1] M. Cousin, *ibid.*; — *Diction. des sc. phil.*, art. Cartésianisme ; — A. Jacques, *Liberté de penser.*

la foi chrétienne? etc., etc. » Vous êtes donc bien plus perspicaces ou plus profonds métaphysiciens que tant de génies chrétiens qui n'y ont rien vu de pareil? Les Bérulle et les Gerdil, les Leibnitz et les Malebranche, les Pétau et les Bourdaloue, les Bossuet et les Fénelon, avaient, croyons-nous, étudié longuement et approfondi ce principe de certitude, pour l'admettre. Est-ce donc la pénétration, le jugement qui leur ont manqué plus qu'à vous, ou le zèle pour la religion? Et toutes les écoles catholiques qui ont professé le même principe, qu'en faites-vous? Et tous les théologiens des derniers siècles, ne le donnent-ils pas dans toute sa force et toute sa vérité? Il y a plus, on peut vous le montrer dans les philosophes et les théologiens de tous les siècles. Et nous dirons également aux traditionalistes et aux rationalistes, puisqu'ici encore nous trouvons dans la même erreur les uns et les autres : Vous vous imaginez ou vous feignez de croire que Descartes est l'inventeur de la règle de l'évidence et de cette méthode qui part de l'observation de conscience; vous vous trompez ou vous en imposez; en tout cas, vous vous faites peu d'honneur. Son mérite est d'avoir donné à cette méthode plus de précision et de netteté, de l'avoir réduite à des termes plus clairs et plus simples, et d'avoir par là semblé se l'approprier et la rendre sienne, comme en perfectionnant un procédé en usage, un esprit habile attache à son nom la gloire de ce procédé. Mais on peut affirmer que, pour le fond, le principe et la méthode cartésienne se trouvent équivalemment dans tous les philosophes dignes de ce nom, depuis Platon et Aristote jusqu'à saint Augustin et saint Thomas, ainsi que dans tous les grands théologiens du Christianisme. Nous dirons aux traditionalistes en particulier : Vous attribuez à Descartes, et en cela vous croyez être habiles, les principes enseignés dans les écoles catholiques depuis deux cents ans. Vous déplorez cette invasion du cartésianisme; vous y voyez la source principale des malheurs qu'a essuyés la religion, et la cause prochaine de plus grands malheurs encore, si on ne se hâte de chasser de nos écoles cette philosophie *hétérodoxe, païenne, rationaliste, panthéiste*[1], etc... Vous parlez aujourd'hui comme vous parliez il y a vingt-cinq ans, ou comme parlaient vos devanciers d'alors. Nous lisons certaines propositions où des écrivains de cette époque avançaient également « que la philosophie cartésienne renferme au fond le panthéisme... Que le sys-

[1] Nous pourrions citer les journaux et les revues où ces griefs sont reproduits à satiété.

tème théologique des cartésiens aurait établi, s'ils eussent été conséquents, un athéisme universel... Qu'il fournissait des objections insolubles aux protestants et à tous les incrédules, etc. » Eh bien ! si vous l'avez si promptement oubliée, voici la censure infligée à de pareilles assertions, en 1832, par un nombre considérable d'évêques, avec l'adhésion de presque tout l'épiscopat français : « Ces propositions, où, sous le faux nom de doctrine ou théologie cartésienne, inouï dans l'école, on cherche à flétrir, par les imputations les plus odieuses, la doctrine CONSTAMMENT enseignée dans l'Église, sont fausses, calomnieuses ; elles supposent témérairement que depuis plusieurs siècles au moins toutes les écoles catholiques ont erré dans un point fondamental, sous les yeux et avec l'approbation tacite des pasteurs ; elles respirent l'hérésie. »

CHASTEL, S.-J.

(La fin à un prochain numéro.)

M. LOUIS VEUILLOT

ET SES DERNIERS OUVRAGES.

ÉTUDE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Je voudrais, dans cet article, faire connaître et apprécier, comme ils le méritent, quelques-uns des ouvrages de M. Louis Veuillot. — Je voudrais surtout caractériser le talent de l'auteur, l'un des plus distingués assurément, des plus hardis et des plus dévoués parmi cette pléiade d'écrivains éminents qui portent avec éclat, dans la république des lettres, le drapeau de la vérité catholique. — J'aimerais enfin qu'après avoir parcouru ces lignes, quelques-uns de nos amis se reprochassent de ne pas connaître assez *l'œuvre de Veuillot,* qu'ils se prissent à la goûter et à la répandre autour d'eux.

En contribuant ainsi à grossir l'auditoire de notre auteur de prédilection, nous aurions coopéré, pour notre humble part, au bien que ses livres ne peuvent manquer de produire partout où ils pénétreront.

I

Quiconque a lu, avec tant soit peu de suite, les ouvrages de M. Veuillot a dû facilement s'apercevoir qu'il y a eu deux manières, ou, si l'on veut, deux degrés dans son talent.

Dieu est la vie de l'âme, comme l'âme est la vie du corps, cette vérité banale pour l'enfant de nos catéchismes, voilà ce qu'avec une merveilleuse variété de formes et une grande richesse d'imagination, notre auteur met en relief dans les livres de sa première manière. — Une âme ballottée par le doute et les passions, un cœur hésitant sur le seuil de la vérité, entraînés tous deux par la grâce divine, par les efforts et les prières d'amis pieux, dans la sphère de la lumière et de la vie, voilà *Rome et Lorette,* voilà *Pierre Saintive.* — Le travail de la grâce, ses fruits

admirables et pratiques, en opposition avec l'honneur du monde et ses vertus stériles parce qu'elles ne sont qu'apparentes, telle est *l'Honnête femme.* — Dans *les Nattes*, la *Petite philosophie*, les *Pélérinages en Suisse*, c'est encore la même idée, qui, sous des aspects toujours variés, vient solliciter, sans la fatiguer jamais, l'adhésion du lecteur.

Mais qu'est-ce que l'homme isolé de ses semblables? et que sont quelques âmes, à côté de ces milliers d'âmes dont la réunion forme la société? Si Dieu est la vie de chaque âme en particulier, n'est-il pas aussi la vie des peuples?

Ce point de vue ne pouvait échapper à M. Veuillot. Signaler aux nations prêtes à périr l'écueil contre lequel elles vont se briser, leur montrer dans l'Église catholique le port où elles trouveraient un repos assuré, et en même temps la barque de sauvetage toujours prête à les recueillir au sortir de la tourmente; refaire pour la société ce qu'il avait fait pour les individus, telle fut ce que j'ai appelé la seconde manière de notre auteur, ou le second degré de son talent. *Les Libres penseurs, l'Esclave Vindex, le Lendemain de la Victoire* sont trois manifestations successives, et parfaitement coordonnées de la même pensée.

Tous nos lecteurs connaissent *les Libres penseurs*. Ils ont tous lu ce beau livre que, malgré les quelques taches qui le déparent, nous persistons à considérer comme l'un des plus remarquables qui aient paru depuis vingt ans. Quoique publiés après la révolution de Février, *les Libres penseurs* ont été écrits en pleine monarchie de Juillet, alors que tant d'esprits se hâtaient de conclure d'une expérience qui allait atteindre ses quatre lustres : que le Christianisme après tout n'est pas si nécessaire à la prospérité des nations; que l'indifférence du grand nombre, l'impiété de plusieurs, une guerre sourde et polie faite à l'Église, à son influence, à sa liberté d'action ; que tout cela (avec quelques chrétiens fervents pour varier l'aspect des choses, et faire point de vue dans le paysage,) que tout cela est très-compatible avec tout ce qui fait la grandeur et la sécurité des sociétés modernes.

C'est à ce moment que, jetant un regard profond et inquiet sur tant de ruines encore cachées à la foule, sachant bien que là où Dieu n'est pas, la vie ne saurait habiter, M. Veuillot saisit la plume, et, dans un langage tour à tour attristé, lorsqu'il décrit les souffrances morales de ce pauvre peuple dépouillé des croyances qui formaient sa seule richesse, indigné lorsqu'il nous dépeint les auteurs de cette affreuse spoliation, il écrivit un livre vigoureux comme *Juvénal* et ingénieux comme

La Bruyère, et qui n'est que le développement et la mise en action de sa terrible épigraphe : *Fili hominis, putas ne vivent ossa ista? — Domine, tu nosti!*

Le livre était à peine achevé, il n'était pas imprimé, que *Février* survint. — Sans vouloir juger la révolution de 1848, il est impossible de méconnaître qu'elle n'eut contre 1830 la légitimité providentielle des représailles. A ce point de vue, et à bien d'autres, elle fut pour chacun de nous un très-précieux enseignement que tous les hasards dont elle a été, non pas la cause, mais le point de départ, ne devraient pas, si nous étions sages, nous faire regretter.

Cependant, comme la bourgeoisie ne le comprenait pas, cet enseignement, comme elle persistait à frapper d'énergiques *meâ culpâ* sur toutes les poitrines, excepté sur la sienne ; dans un jour de sainte colère contre tant d'aveuglement, M. Veuillot burina ce dialogue terrible entre *Vindex* et *Spartacus,* que quelques-uns estiment son chef-d'œuvre, et qui est certainement, dans sa dramatique et nerveuse concision, un morceau de maître.— Qui ne se souvient de *l'Esclave Vindex*, symbole des masses populaires, brandissant sa serpe contre l'autorité (quelle qu'elle soit, républicaine ou monarchique), persifflant si bien ce pauvre *Spartacus* et sa pauvre morale, également dénuée de principe et de sanction, invoquant, avec une implacable logique, pour but à ses destinées (déshéritées du ciel) les jouissances, et pour moyen la force?

Ces avertissements réitérés avaient rencontré bien des incrédules et des indifférents. Bien des conservateurs voltairiens continuaient à miner le principe d'une société qu'ils croyaient défendre.—Après avoir prédit le mal de loin, après l'avoir montré à nos portes, M. Veuillot se demanda si en devançant les temps, si en offrant comme réalisé ce qui était possible, si en nous présentant le triomphe du socialisme, en le rapprochant de son principe, l'irréligion, il n'ouvrirait pas les yeux à quelques-uns, et ne les déciderait pas à travailler enfin à combattre la cause pour prévenir l'effet.

Telle est l'idée du *Lendemain de la Victoire.* Deux mots sur sa mise en œuvre.

Une révolution née d'un coup de main, selon la recette enseignée aux assises de *Bourges;* — les scènes de pillage et de sang qui signalent l'avénement de cette révolution suprême;—les hommes de lettres, poëtes, journalistes, orateurs, tout ce qui porte un habit noir et respecte tant soit peu la langue française, rejeté bien vite sur le second plan, et trop

heureux de servir lâchement comme secrétaires (et autres offices domestiques), ceux dont ils se sont si longtemps servi comme de marchepied; — *le Vengeur*, sorte de personnification de l'ouvrier perverti par les fausses doctrines et devenant pour ses maîtres (plus coupables que lui) le plus terrible des fléaux, *le Vengeur* à la tête du gouvernement, travaillant à *l'abolition de l'autorité* et de la société, puis assassiné lui-même par un de ses lieutenants; — au milieu de ces scènes cruelles ou ridicules, *un prêtre, un soldat, une femme*, résumant sous ce triple emblème tout ce que le dévouement chrétien a de plus touchant, de plus sublime, de plus efficace pour la consolation des douleurs privées, pour le remède à apporter aux bouleversements sociaux, et se vouant: *Eulalie* au service des pauvres; *le P. Alexis* à recueillir dans les prisons les fruits abondants de salut et de conversion que fait mûrir l'adversité; *Valentin de Lavaur* à organiser une guerre sainte contre les barbares qui, après avoir chassé Dieu de la société, travaillent à chasser la société d'elle-même; — voilà non point un plan complet et régulier, mais quelques-unes des grandes lignes de cet édifice fantastique que l'on appelle *le Lendemain de la Victoire*.

Que s'il nous était donné de pénétrer dans l'intérieur du monument et d'en étudier les détails, combien nous aimerions présenter à la curiosité de nos lecteurs quelques-unes des scènes les plus saillantes : celle du *Confessionnal*, par exemple, où se trouvent des mots d'une profondeur si vraie, et que nous devrions méditer chaque fois que, dans notre lâcheté, nous nous prenons à regretter de ne pas vivre en des temps plus paisibles; ou bien encore la rencontre entre *Démophile* et *Protagoras; Démophile*, cet honnête avocat à qui la tempête a enfin ouvert les yeux, et *Protagoras*, ce philosophe austère qui, *ayant*, sans doute, *appris à lire dans les chansons de la révolution*, estime qu'il y a du bon dans la révolution nouvelle, et s'apprête, les premiers excès passés, à s'y arranger une place que ses enseignements lui ont bien méritée! Incorrigible sophiste qui jusque dans les cachots, ces catacombes nouvelles où le sang des martyrs engendre à chaque pas des chrétiens, dispute contre le P. Alexis pour lui prouver que le Christianisme est mort!

II

Le Lendemain de la Victoire soulève contre M. Veuillot deux sortes d'objections; les unes sont de l'ordre politique, les autres se rattachent plutôt à l'ordre littéraire.

Commençons par les premières.

M. Veuillot est, dit-on, dans ce livre, d'une école désespérée et désespérante; il sème le découragement autour de lui, en montrant la société si malade, que le remède (à moins d'être miraculeux) doive être ou impossible ou impuissant. De plus, dans sa prédilection pour un traitement religieux, dont la société ne veut pas, il néglige et méprise les remèdes politiques dont la société voudrait peut-être bien, et qui peut-être la sauveraient.

Pessimisme en matière sociale, indifférence en matière politique, voilà les reproches qu'à l'occasion du *Lendemain de la Victoire* on réveille contre son auteur.

Ces reproches ont été tant de fois exprimés contre les catholiques en général, il y a dans l'idée vraie, qui, mal comprise, leur a donné naissance, quelque chose de si honorable pour nous tous, que nous demandons à nos lecteurs la permission de traiter avec quelque étendue ces graves questions, et de chercher ainsi, autant qu'il est en nous, à tarir dans leur source des malentendus aussi anciens que déplorables.

Et d'abord, en ce qui touche le premier chef d'accusation, nous demandons qu'on le précise, et qu'on nous dise au juste ce qu'on entend par ces mots : M. Veuillot est pessimiste.

Il annonce, nous dit-on, le triomphe prochain du socialisme.

Je réponds que cela est tout à fait contestable.—J'ajoute que rien ne serait moins raisonnable qu'une semblable prophétie. Certes celui-là manquerait à la justice autant qu'à la vérité, qui, étudiant l'état actuel de la société, y verrait seulement le travail de décomposition qui s'accomplit dans ses régions les plus infimes, et fermerait systématiquement les yeux au travail inverse, à cette œuvre de restauration sociale dont les manifestations sont aussi variées que nombreuses. — Mais que dire de celui qui, prétendant faire la statistique du bien et du mal, et comme ordonner un scrutin de division entre les bons et les méchants; trouvant que la somme du mal l'emporte sur la somme du bien, en conclurait que la société va périr et tomber, aujourd'hui ou demain, dans les abîmes du socialisme ?—Eh ! qui donc, dirions-nous à ces étranges statisticiens, vous a révélé le secret des balances divines ? Qui sait si, pour la miséricorde, un *saint Vincent de Paul* ne pèse pas plus que bien des *Voltaire* pour le jugement ?—Ce serait donc une logique puérile que de vouloir, de prémisses aussi incertaines que la majorité des méchants sur les bons,

tirer une conséquence aussi peu rigoureuse que le triomphe nécessaire et prochain du socialisme.

Mais dire deux choses : 1° si le socialisme triomphe, ce sera la ruine de la société ; 2° si cette ruine arrive par ce triomphe, ce sera parce que nous aurons chassé Dieu de nos lois, et que nous aurons achevé de le chasser de nos cœurs ;— établir ainsi les conséquences de cette victoire et son principe, afin qu'effrayé par les premières, on soit éloigné du second ; — dire et redire sur tous les tons : Ne chassez pas Dieu de la société ; car, sans ce gardien suprême, les rois, les magistrats, les lois, les contrats (ces gardiens de seconde main) perdront toute autorité, tout crédit ; il suffira, pour les ébranler et les jeter à bas, d'un tout petit effort, et alors ce sera l'invasion des Barbares ; — montrer que si la vérité se tient par sa force et sa masse : *mole sua stat,* l'erreur glisse, entraînée par son poids fatal jusqu'au fond d'un abîme qui est l'enfer lui-même ;— dire, écrire, peindre tout cela, c'est un salutaire enseignement, et le plus salutaire et le plus opportun que l'on puisse offrir aujourd'hui à plus d'un membre du *grand parti de l'ordre.* — En effet, vouloir pour la société l'*ordre* sans Dieu, qui en est le principe ; vouloir pour eux-mêmes les jouissances du péché, sans la ruine qui en est la conséquence, telle a toujours été la folie de ces pauvres honnêtes gens, à qui l'on ne saurait donc faire une meilleure leçon de logique que de leur montrer le rigoureux, quoique pas toujours immédiat, enchaînement des principes et des conséquences, des causes et des effets.

Voilà ce qu'a fait, voilà ce qu'a écrit M. Veuillot, ce que tant d'autres catholiques ont pensé et dit avec lui. — Et ce serait là du pessimisme ! — Non, c'est de la raison, c'est de la prudence, c'est du courage !

Souvenons-nous que le divin Platon aimait, en philosophant avec ses disciples, à échanger parfois les jardins d'*Académe* pour les hauteurs du cap *Sunium.* — Chrétiens plus grands que les philosophes, aimons, nous aussi, ceux qui nous placent à ces points de vue élevés d'où les questions vitales des sociétés nous apparaissent dans tous leurs développements possibles, depuis leur source jusqu'à leurs dernières conséquences.

III

Le second reproche adressé à M. Veuillot (et aux catholiques en général) porte sur l'absorption des questions politiques par les questions religieuses, ou, du moins, la subordination exagérée des unes aux autres.

Il semble cependant que le *Homo sum* de Térence devrait être le cri du chrétien bien plus, et bien mieux encore, que l'exclamation du philanthrope ; et comme parmi les choses humaines il n'en est aucune qui intéresse à un plus haut degré un plus grand nombre d'hommes que les questions de gouvernement, il n'en est point non plus, *parmi les choses humaines*, auxquelles les chrétiens doivent attacher, et attachent en effet, une plus grande importance.

D'où vient donc qu'on ait pu accuser les catholiques d'indifférence en matière politique, et que même ce reproche ait obtenu tant de crédit ?

Cela vient de ce que l'on confond deux choses bien distinctes cependant : le fini et l'infini. On oublie que l'homme, né pour une fin surnaturelle, doit plier, autant qu'il est en lui, l'ordre naturel qui l'entoure à cette fin sublime ; — qu'autant le ciel est au-dessus de la terre, et les destinées immortelles de l'homme au-dessus des années courtes et mauvaises de son pèlerinage, autant doit-il placer dans son estime, dans l'idée qu'il se fait de leur efficacité pour le bonheur des individus et des nations, autant, dis-je, doit-il placer les moyens surnaturels que Dieu lui a donnés pour tendre vers sa fin au-dessus des objets les plus légitimes, les plus respectables de ses affections ici-bas ; — de telle sorte qu'il n'y ait entre les uns et les autres aucune espèce de proportion ni de comparaison possible.

Donc, autant serait coupable, lâche et anti-chrétienne une indifférence absolue pour les choses de la terre, indifférence qui aurait pour effet de laisser en dehors de tous les partis, aussi étrangers au bien qu'au mal, des hommes dont les fortes convictions religieuses et le caractère trempé aux bonnes sources eussent pesé dans la balance d'un poids considérable, et peut-être décisif ; — autant est juste et sage une indifférence relative, qui met chaque chose à sa place, et part de ce principe : que, bien que les sociétés humaines n'aient que des destinées temporelles, comme elles sont conduites vers ces destinées par des intelligences dont la fin est surnaturelle, des moyens, surnaturels aussi, peuvent seuls les maintenir et les ramener dans les voies de la justice et de la prospérité. — Non pas que les moyens humains ne soient utiles, indispensables même quelquefois, mais efficaces à la manière de ces palliatifs, qui retardent ou prolongent l'agonie d'un mourant, ils n'auront jamais (et c'est là une juste dispensation de la Providence) cette efficacité *fondamentale et définitive*, que Dieu seul possède, lui, l'auteur de

la vie, et qu'il lui a plu de ne communiquer qu'aux moyens de l'ordre surnaturel.

Avec cette théorie pour point de départ (et je ne la crois pas attaquable), le chrétien se dit : Dieu, voilà le salut des sociétés. C'est là le redoutable baromètre; quand l'idée de Dieu, quand le sentiment religieux pèse de son poids salutaire sur le métal inquiet des sociétés, les idées s'élèvent, et la sérénité habite dans les relations d'homme à homme et de peuple à peuple. Quand, au contraire, Dieu a disparu des mœurs et des lois, c'est l'heure de l'affaissement général des principes et des caractères, l'heure du déchaînement des passions, l'heure des orages et des tempêtes.

Que d'autres donc, qui ignorent le dernier mot des choses, aiment à confier leurs suprêmes espérances à ce frêle radeau des constitutions, des restaurations, des fusions ! — Le catholique sait que, pour les sociétés comme pour les individus, il est une constitution fondamentale et qu'aucune révision ne saurait atteindre : *le décalogue ;* — une restauration qui nous sauverait infailliblement : ramener Dieu exilé de nos cœurs et de nos lois ; — une fusion, celle qui ferait dire de nous comme des premiers chrétiens : *Voyez comme ils s'aiment !* — une barque enfin, dont les flancs n'ont jamais laissé périr les peuples qui lui ont confié leur sort, la barque divine du pêcheur de Génésareth : *l'Église !*

Comment voulez-vous que, quand on est persuadé de ces vérités, on ne prenne pas en pitié le sérieux avec lequel *les politiques* soutiennent que telle définition plus exacte des pouvoirs, que tel article ajouté ou retranché à une charte, que les bornes du suffrage électoral reculées ou rapprochées, que la monarchie succédant à la république ou la république à la monarchie, que cela sauverait la société ? — Comment ne pas sourire de voir des hommes graves, des hommes d'État, s'arrêter dans leurs lamentations rétroactives à tel coup de main révolutionnaire, et y voir la date première de la ruine sociale ? — comme si un coup de main qui ouvre la porte au socialisme n'était pas la preuve que ce lion dévorant était là, rôdant depuis longtemps et épiant l'occasion qui ne manque jamais à la persévérance du voleur et de l'assassin ! — comme si ce ne serait pas chose plus sage d'étudier un peu la généalogie de ce terrible envahisseur, et comme si on ne le trouverait pas dans une foule d'idées et de principes qu'ils ont plantés et arrosés de leurs mains, qu'ils ont choyés et propagés avec amour, ces Jérémies de la société !

On a trop oublié, quand on nous accuse d'indifférence, que ceux-là

surtout excellent dans l'accomplissement d'un devoir qui ont su lui assigner sa place véritable et providentielle dans l'échelle de devoirs dont se compose notre vie. De même donc que le chrétien, qui sait au besoin sacrifier à Dieu ses affections les plus légitimes, puise au foyer de l'éternelle charité des trésors de tendresse et de dévouement inconnus au commun des hommes; ainsi, en politique, le meilleur citoyen, celui qui, dans les jours de danger, paraîtra au premier rang pour défendre la société contre ses ennemis, quels qu'ils soient; celui qui, à côté du remède suprême dont il a seul le secret, cherchera avec plus de conscience les remèdes secondaires et de circonstance, propres, non point à sauver la société, mais, en la faisant vivre quelque temps encore, à lui permettre d'attendre le jour où elle voudra chercher les sources vraies du salut : celui-là, c'est le chrétien; c'est l'héritier de ces héroïques martyrs qui sacrifiaient tout au salut de l'empire, hormis leur âme, qu'un grain d'encens brûlé sur l'autel de Jupiter eût perdue à jamais. — Le chrétien de tous les temps est dans la même disposition. Nous ferons, pour sauver la société tout ce que vous voudrez, hormis de croire que ce *tout* puisse la sauver radicalement et définitivement si vous n'y ramenez Dieu!

IV

De la région des théories passons à celle des faits, et des catholiques en général à M. Veuillot en particulier. Le reproche *d'indifférence*, à l'occasion surtout du *Lendemain de la Victoire*, est articulé par des bouches amies.

Où a-t-on trouvé dans l'histoire, nous disent-elles, le modèle de cette nouvelle *armée catholique ?* et quelle est cette affectation bizarre de ne s'y point occuper des formes gouvernementales dont l'emploi doit si puissamment contribuer à la régénération sociale? — Comment! *Valentin de Lavaur* a recueilli l'héritage des *Lescure* et des *Larochejacquelein;* le combat ressuscite, dans les héroïques provinces de l'Ouest, entre les blancs et les bleus! et pas une voix ne s'élève pour crier ce cri de *Dieu et le roi*, le *Montjoie et saint Denis* de la Vendée! Quels sont donc ces Vendéens de fantaisie qui s'entretiennent d'une restauration de la société sans dire un mot du fils de saint Louis? Et quel incroyable scrupule a retenu sur leurs lèvres le nom de *Henri de France ?*

A cela il y a plusieurs réponses. La première est écrite en tête du livre : *La scène est en Europe*.—Les catholiques ne sont pas égoïstes. Si

la France est malade, elle n'est pas la seule, elle n'a peut-être pas été la première à l'être, et il convenait d'indiquer aux sociétés souffrantes un remède dont la généralité pût s'appliquer à toutes. Il convenait surtout de ne pas compliquer la vérité absolue de convenances relatives. Il fallait que la Suisse républicaine ne vît pas proclamer que le salut des sociétés gît nécessairement dans *l'alliance du trône et de l'autel*, de peur que, bien décidée qu'elle est à rejeter le trône, elle ne rejetât l'autel du même coup.

Il y a plus; il ne fallait pas qu'en France même, ce livre parût l'œuvre ou l'arme d'un parti.—Propre à tous les lieux, il fallait qu'il le fût à tous les temps. — Qui sait l'avenir que Dieu nous réserve ? — Aujourd'hui, nous embarquons nos espérances sur le vaisseau de la monarchie; nous prions pour que tous les vents du ciel le poussent vers nos rivages. — Que si, au contraire, une tempête venait à s'élever qui le brisât, et, une fois encore, en dispersât les débris; si ces jours sinistres que nous dépeint le livre de M. Veuillot devaient se lever sur nos têtes, qui sait quels seraient, après la tourmente, nos destinées et nos vœux ? Qui sait, dans ce monde nouveau semblable à la terre sortie des eaux du déluge, combien de choses auraient changé ? Qui oserait dire, sans crainte d'un démenti de la Providence, que ce qui a été, pour tant d'hommes consciencieux, un rêve de quelques jours en 1848, qui oserait dire que mille circonstances, (faciles ou difficiles à prévoir, qu'importe ?) n'en auraient pas fait une nécessité ?

M. Veuillot a donc eu raison de rendre son livre acceptable et profitable à tous les esprits catholiques, quelles que fussent leurs opinions politiques. — Il a pu, il a dû imiter une fois *le grand parti de l'ordre* en se plaçant sur le terrain qui nous divise le moins : l'efficacité souveraine des croyances religieuses pour la restauration sociale ; en consacrant toutes les forces de son talent à mettre en action cette belle parole de Châteaubriand mourant : *Le Christ seul sauvera la société moderne; voilà mon Dieu, voilà mon Roi !*

V

Après les grandes questions que nous venons d'agiter, il semble à première vue que ce soit bien peu de chose qu'une critique purement littéraire. — Cependant, comme tout se tient dans l'ordre intellectuel et moral, et que la beauté littéraire ou celle de l'art n'est, à proprement parler, qu'un reflet de la vérité, comme il est évident d'autre part que les

idées les plus belles et les plus fécondes seraient comme si elles n'existaient pas, sans le style, qui leur donne à la fois la force et la vie, quelques pages consacrées à discuter les reproches littéraires adressés à M. Veuillot achèveront de le caractériser, et de mettre nos lecteurs à même de décider si nous leur avons présenté de notre auteur une image ressemblante ou bien un portrait de fantaisie.

Votre auteur, nous dit-on, ignore tout-à-fait les règles de la composition ; ou, s'il les connaît, il les méprise, ce qui est pis. — Sans parler de ses autres ouvrages où sont nombreuses les traces de cette ignorance et de ce mépris, relisez *le Lendemain de la Victoire*, et, la main sur la conscience, dites si c'est là l'œuvre d'un écrivain versé dans les règles de son art.

La suite et l'enchaînement dans l'action ; — sous une apparence de simplicité, une distribution savamment ingénieuse de l'intérêt entre les divers personnages, de telle sorte que la figure la mieux dessinée, la plus achevée, soit le héros du drame, celui qui, par l'élévation de son caractère et la grandeur de la cause qu'il sert, est le véritable type proposé par l'auteur à ses lecteurs ; — de grandes mais discrètes proportions qui, à côté d'une scène à peine esquissée, évitent de nous en présenter une autre où la même idée soit reproduite à satiété ; — voilà évidemment quelques-unes des règles élémentaires de la composition. Or, contre toutes trois il n'est pas moins évident que *le Lendemain de la Victoire* pèche grièvement.

Disons d'abord, à l'encontre du premier reproche, qu'il serait bien rigoureux d'exiger de la suite dans un rêve, et qu'en intitulant son drame : *Vision*, l'auteur s'est à la fois ménagé une excuse contre ses critiques littéraires et ses détracteurs politiques.

Le second reproche est plus sérieux. Il est certain que *Valentin de Lavaur* qui s'annonce si bien dans la belle scène du confessionnal, et dans la scène encore plus belle avec *Eulalie*, ce chevalier qui part pour la guerre sainte, sous la double cuirasse de l'humilité et de la chasteté, il est certain qu'il est loin de tenir, dans le parcours du drame, ce qu'il promettait au début, et que l'intérêt s'attache, bien plus qu'à lui, à tous ces misérables dont les traits sont si finement dessinés et gravés si profondément, vendeurs de contremarques ou journalistes d'estaminet : un *Rhéto*, un *Guyot*, un *Galuchet* surtout. — Serait-ce que toutes ces figures sinistres nous sont, hélas! trop familières, et qu'il n'est point besoin d'une vision pour les évoquer ? nos souvenirs, et des plus récents,

y suffisent. — *Valentin,* au contraire, ce héros d'une réaction sans précédents dans l'histoire, nous apparaît comme un personnage presque imaginaire, et froid par conséquent comme tout ce qui n'a pas eu vie. — Ses harangues surtout, pleines des meilleurs et des plus purs sentiments, gagneraient beaucoup, ce nous semble, à être retouchées et surtout diminuées. Ce cours d'organisation politique et sociale, cette apothéose de la commune et de la corporation, dans la bouche d'un chef de bande, au moment d'engager le combat; — tout cela est souverainement invraisemblable.

Quant au manque de proportions, je n'en veux qu'un exemple, mais il est frappant. — C'est la scène du *conseil des ministres.* L'auteur veut mettre en lumière la puérilité, la férocité et en même temps la stérilité des inventions de ces malheureux ministres chargés de la tâche ingrate d'organiser l'anarchie et de féconder le néant. Un ou deux exemples suffisaient. Au contraire, chaque ministre à son tour apporte son contingent; un instant éveillé par la bizarrerie sauvage de ces étranges gouvernants, l'intérêt languit bientôt. On dirait un discours de *Pierre Leroux;* la folie étonne quelque temps; prolongées, ses divagations fatiguent et ennuient. Cette scène est évidemment à abréger. — C'est d'ailleurs une règle du bon goût, règle contre laquelle un écrivain aussi substantiel que M. Veuillot n'a peut-être péché que cette fois, de ne jamais presser une idée outre mesure, d'en exprimer discrètement l'essence la plus pure, laissant à l'imagination du lecteur la charge, ou le plaisir, des développements et des conséquences.

Nous avons, j'espère, fait assez large la part de la critique. — Est-ce à dire que nous admettions dans sa généralité le reproche adressé à l'auteur de *Vindex* de *ne pas savoir écrire,* et qu'avec les écrivains de la *Liberté de penser*, nous le tenions pour un *Welche?*

A Dieu ne plaise que nous nous fassions cette injure à nous-mêmes, et que nous nous reconnaissions à ce point dépourvus de la fibre littéraire de ne pas sentir, en lisant M. Veuillot, que c'est là un écrivain de premier ordre!

La question n'est pas de faire de la littérature, dit-il dans une des préfaces des *Libres penseurs.* Cette phrase le peint tout entier. Lorsqu'il écrit, M. Veuillot ne fait jamais de la littérature; il fait de la propagande; il fait de l'apostolat; il combat surtout; *en hâte et d'une main hardie, il arrache le masque du mensonge; il balafre le plus avant possible la face insolente de l'impiété.* Pour lui, écrire, c'est agir. Et s'il avait vu dans la plume de l'écrivain autre chose qu'une arme vouée

à la défense de l'Eglise; si le métier de littérateur lui fût apparu, ainsi qu'à plusieurs, comme une espèce de *far niente* raffiné à l'usage des organisations d'élite; si, en lui ouvrant la carrière des lettres, on ne lui eût offert d'autre programme que le fameux *oblectant, delectant, nobiscum peregrinantur, rusticantur* de Cicéron, il se fût écarté avec indignation de cette lâche et oiseuse profession, pour manier plutôt le plus humble mousquet dans les rangs les plus obscurs et les plus laborieux des soldats de la vérité!

Cette disposition qui a présidé à la vocation littéraire de M. Veuillot, si nous cherchons à la formuler comme trait caractéristique de son talent, nous trouverons qu'elle se peut résumer en ces mots : *mépris de la forme qui n'est que forme; amour, culte et pratique du fond.* — Le fond, bien entendu, c'est tout ce qui est essentiel, tout ce qui est nécessaire pour arriver à la fin que l'on se propose; la forme, c'est tout ce qui est purement *conventionnel* et *voluptuaire*. (Nos lecteurs nous pardonneront d'emprunter à la langue du droit ces deux mots, qui seuls rendent exactement l'idée que nous tenons à exprimer.)

Il résulte de ce qui précède que, pour celui qui a voué sa plume à la défense d'une cause sainte, le *fond*, c'est non-seulement l'ensemble d'idées et de sentiments qu'il travaille à faire pénétrer dans les âmes; — c'est encore le style, ce vêtement, cette incarnation des idées; et pour ce style, les qualités de lucidité, de vigueur et de charme nécessaires afin que les idées acceptées par les intelligences et présidant à leur conduite deviennent des faits. — Ainsi, en disant que M. Veuillot méprise la forme, nous n'entendons nullement qu'il méprise la grammaire ou qu'il tienne à honneur de parler un français barbare. Il le voudrait que sa plume, habituée aux traditions du grand siècle, s'y refuserait obstinément. Je veux dire que ce qui est de la pure littérature lui est odieux comme inutile; qu'il croirait pécher contre la hiérarchie des choses en prenant pour terme ce qui n'est qu'un moyen, en s'amusant à polir des phrases, en considérant comme un devoir de se soumettre, non-seulement à la grammaire et à la langue, ces puissances respectables, mais encore à la rhétorique et aux procédés reçus de composition. — Je veux dire que lorsqu'une idée lui semble juste et féconde, lorsqu'elle s'offre à son esprit et à sa plume sous un costume décent et aimable, il s'empresse de l'accueillir et de nous la présenter, sans se préoccuper outre mesure, et avec la conscience inquiète d'un littérateur de profession, de ces menues questions : l'histoire est-elle vraisemblable? le dénoûment est-il bien amené, l'intrigue bien conduite, l'unité de temps et de

lieu bien observée? cette composition n'aurait-elle pas une couleur un peu romantique? etc., etc.

Voilà ce que M. Veuillot ne respecte qu'à moitié, et il a raison.—D'abord parce que s'il voulait respecter tout à fait ces *Dii minores*, et faire des livres selon le procédé de telle ou telle école, il réussirait à se guinder, à tarir la sève si puissante de sa riche improvisation, et à nous ennuyer dans les règles, au lieu de nous attacher et de nous convertir par les filles tour à tour charmantes et terribles de son imagination et de son cœur.—Quand on est si bien *soi*, pourquoi donc voudrait-on être un autre? Et pourquoi viser au mérite banal d'écrire comme tout le monde, quand on a le mérite propre d'écrire comme M. Veuillot?

D'ailleurs, cette parfaite régularité est-elle chose si désirable et si nécessaire aujourd'hui? — et sans vouloir trancher du novateur, n'est-il pas permis de faire remarquer qu'autres sont les règles de l'art d'écrire (les règles secondaires, bien entendu) sous un règne glorieux ou pacifique, autres dans les jours incertains et dans l'époque militante où nous vivons? *Boileau* a pu exalter, comme une œuvre immortelle, un *sonnet sans défaut*. Pour moi, en tout temps, celui qui consacrerait des années à la confection d'un sonnet me paraîtrait un très-petit esprit. Mais de nos jours, je n'hésite pas à dire que ce serait un mauvais citoyen, digne d'être voué, avec la race des *Atticus* et des *Erasme*, à l'admiration des égoïstes et au mépris des hommes de cœur!

Chacun sait combien, dans des temps réguliers, l'uniforme militaire contribue puissamment au maintien de la discipline. Avez-vous ouï dire cependant qu'il ait été très-religieusement observé par les héroïques paysans de la Vendée ou les magnanimes défenseurs de Saragosse?

Il y a, ce semble, dans le domaine de la littérature, un grand nombre de procédés, de systèmes, d'écoles (soit anciennes, soit nouvelles), qui n'ont d'autre valeur que celle d'un uniforme. Il faut savoir s'y plier ou s'élever au-dessus, selon les exigences des circonstances, et aussi selon la nature du talent que le ciel nous a départi.

Quant à M. Veuillot, il est bien sûr qu'il n'aura jamais les vertus d'un académicien. Il se contente d'être un missionnaire, ce qui vaut mieux, et ce qui ne l'empêche pas d'écrire mieux qu'un académicien.

Et quant à nous, voici notre conclusion, à l'adresse des littérateurs comme des politiques : Appelez-vous comme vous voudrez, soyez d'une école ou d'une autre; mais apportez-nous la vérité; que votre voix nous la fasse aimer. Vous nous sauverez, et nous vous bénirons.

Eug. de Margerie.

DE

L'ORIGINE DE L'INQUISITION

COUP D'OEIL HISTORIQUE ET CRITIQUE SUR LE SAINT-OFFICE D'ESPAGNE

(D'APRÈS M. HEFELE [1]).

Nous arrivons à l'examen critique des principales objections tirées de l'histoire et du code du Saint-Office espagnol. Nous n'avons pas oublié que, dans sa *Revue politique* du 25 novembre 1850, le rédacteur en chef du *Correspondant* a émis sur la manière d'envisager la question que nous traitons, quelques considérations générales auxquelles il a donné toute l'autorité des sérieuses études qu'il a faites sur le moyen âge et ses institutions. Nous ne pouvons que donner une entière adhésion à ses judicieux aperçus, d'autant plus que, malgré la briéveté de son travail, nous avons cru remarquer une entière communauté d'opinions entre lui et l'homme dont nous faisons connaître les recherches. Cependant, que nos lecteurs nous permettent de leur présenter, à notre tour, quelques réflexions préliminaires sur la matière qui va nous occuper aujourd'hui.

Il nous est arrivé parfois de lire quelques-uns de ces écrits où le romancier, essayant la tâche de l'historien, effleure la superficie des choses, glane çà et là quelques faits qui répondent à ses idées préconçues, les embellit de brillantes images, d'une forme neuve, piquante et hardie, écarte soigneusement ce qui pourrait affaiblir l'effet qu'il ambitionne, et, tout en déclarant que l'invective n'est point charitable, laisse tomber de sa plume des épigrammes froidement

[1] Voir *le Correspondant*, tome XXVII, page 321.

méchantes ou se livre aux accès d'une verbeuse colère. Assurément un pareil procédé est fort commode : il ne demande ni beaucoup de philosophie ni une érudition étendue et profonde, et, qui plus est, devant un certain public il procure toute la considération et l'autorité dont la véritable science, le mérite réel jouissent seuls auprès du public sérieux.

C'est au genre d'écrivain dont nous parlons que nous avons vu manier l'histoire de l'Inquisition d'Espagne. Nous n'hésitons nullement à dire que, pour notre part, nous sommes loin de tout approuver dans ce qui concerne cette célèbre institution ; nous reconnaissons, au contraire, que les passions humaines, des tendances qui nous paraissent hautement blâmables ont joué là un rôle incontestable ; qu'à côté des intentions les plus pures, d'actes certainement excusables, s'y placent des figures repoussantes d'impassible cruauté et de basse hypocrisie ; mais ce qui a excité chez nous autant d'étonnement que de dégoût, c'est qu'il se trouve des hommes pour parler du ton le plus tranchant de ce sujet délicat et difficile qu'ils connaissent si imparfaitement, et, sans aucun scrupule de calomnier les morts, jetant sur tout un blâme irréfléchi. A les entendre, chaque page de l'histoire du Saint-Office est écrite en caractères de sang ; il n'y a partout que des monstres de barbarie, des ogres avides de carnage ; cette institution qui, pour son excuse, peut revendiquer les nobles noms d'Isabelle et de Ximénès, à laquelle les esprits les plus libéraux et les plus philosophiques de l'Espagne tels que Pierre Martyr et Zurita ont donné des éloges qu'ils auraient pu taire, cette institution ne devient plus qu'une immense machine, organisée par le fanatisme et la cupidité pour le meurtre et la spoliation ; elle est hérissée de chevalets et d'appareils de torture ; ses fonctionnaires sont autant de satellites qui guettent leurs victimes avec la perfidie du serpent et, avant de les conduire à la mort, les font passer par des tourments sans nom comme sans exemple. Pour comble d'injustice, ayez seulement le courage d'élever la voix et de contrôler tant d'affirmations téméraires ; essayez, au nom de l'impartiale histoire, de reprendre en sous-œuvre l'instruction de ce procès jugé avec tant de précipitation par l'ignorance et les préjugés, et vous allez passer pour un homme des vieux âges qui ne comprend pas son époque, pour un partisan de l'immobilité universelle, peut-être même pour un ennemi secret de cette tolérance que les sociétés

modernes ont si péniblement conquise à travers d'innombrables fautes et une longue suite de malheurs.

D'où vient cette leste et ronde allure, ce dédain si peu ménagé, et nous pouvons bien ajouter, si peu motivé de certains de nos adversaires, pour tout ce qui froisse leur vague sentimentalisme ou ne cadre pas avec leur vaporeuse philosophie? Il faut bien le dire, de l'orgueil le plus profond. Toutes les aspirations généreuses, toutes les idées fécondes, l'avenir sont en eux; ils en sont les apôtres.

En vérité, ces prétentions sont au moins bien étranges, car nous avouons que si nous étions, par exemple, en quête d'une conviction, nous demanderions aux patrons de cette théologie ou de cette philosophie nouvelle, un compte net et précis de ce qu'ils rejettent et une exposition lumineuse du symbole qu'ils nous garantiraient. Peut-être que nous serions un adepte bien indiscret. Que nos adversaires apprennent donc enfin à connaître le catholicisme et sa sublime philosophie. Où trouver plus de grandeur que dans son immuable unité au milieu des perpétuelles vicissitudes de l'humanité? Où est le secret de l'ordre et de l'harmonie qui doit relier toute la famille humaine, si ce n'est dans cette parole divine, éternellement la même, qui sans cesse nous éclaire et nous vivifie, sans être jamais atteinte par nos transformations? Je dis vicissitudes et transformations : car, qu'on le remarque bien, c'est là la condition de notre nature et le Christianisme n'est point venu nous y soustraire. Dans les sociétés chrétiennes, l'élément divin qui gît en elles agit sur l'élément humain, le développe sous l'œil de la Providence, suivant ses desseins pleins de bonté; c'est un idéal vers lequel nous gravitons, sans cesse attirés par lui et réalisant successivement les progrès qu'ont préparés dans une admirable gradation les événements et les temps. Voilà comment le philosophe catholique entend le *progrès,* voilà comme nous comprenons et nous enseignons qu'éclairés par les leçons du passé nous pouvons diminuer la somme de nos misères, élever le niveau de notre état social, trouver des résultats nouveaux dans la vaste sphère de l'activité humaine; voilà comment nous pouvons, à notre sens, nous dire supérieurs à nos pères.

Mais cette conscience de notre supériorité nous donne-t-elle le droit de nous montrer dédaigneux envers les hommes qui ont vécu en d'autres temps? Sommes-nous dispensés, avant de les juger, d'étudier les circonstances dans lesquelles ils se sont trouvés, les néces-

sités qui les ont poursuivis, les lumières dont ils ont pu disposer? En vérité ce serait à la fois manquer à l'équité et à la reconnaissance. Faisons après cela aussi la part des passions qui toujours tendent à dénaturer ce qu'il y a de plus légitime et en faussent l'application; ne traitons point par des raisons de sentiment ce qui demande à être envisagé à la lumière de la froide raison; enfin, mettons à notre tâche la noble indulgence de l'historien philosophe qui, voyant de près le pénible travail par lequel l'humanité accomplit lentement ses destinées, apprend à compatir à ses douleurs et retranche de la sévérité que semblent mériter ses fautes.

Ces réflexions nous amènent tout naturellement au sujet même de notre article : nous allons commencer par l'examen de quelques questions plus spécialement historiques. Llorente, dont l'ouvrage est comme l'arsenal des ennemis de l'Inquisition, sera notre principal adversaire. Nous n'intercalerons pas dans notre compte rendu la citation de toutes les sources que M. *Hefele* indique dans son livre; mais, chose singulière et dont apparemment l'auteur de l'*Histoire critique* serait fort surpris, s'il vivait encore, nous avons pu constater que très-souvent c'est Llorente *lui-même* qui fournit les faits qui servent à le combattre.

Nous avons vu, dans notre premier article, comment le judaïsme secret menaçait à la fois la religion et la nationalité des Espagnols, et comment, après de vains efforts pour ramener les apostats à la foi et au culte orthodoxes, Ferdinand et Isabelle établirent à Séville le premier tribunal d'Inquisition. Aussitôt organisé, celui-ci lance un édit qui renferme une nomenclature de signes auxquels un juif déguisé peut être reconnu.

Cet acte, le premier qui émanât du Saint-Office, Llorente l'a attaqué avec toute sa violence; selon lui, c'est à peine si vingt-deux des indices fournis par l'édit serviraient aujourd'hui à étayer une simple conjecture. Voyons jusqu'à quel point cette critique est heureuse. Il est une vieille règle de logique, «*duo si faciunt idem, non est idem,*» que M. Hefele rapporte ici fort à propos; Llorente et ses copistes l'ont complétement oubliée et de là leur malencontreuse sortie. La moindre réflexion, en effet, suffit à convaincre que certains actes, certaines pratiques, eu égard surtout aux circonstances où se trouvait alors l'Espagne, pouvaient et devaient être appréciés différemment, selon qu'ils étaient usités dans une famille d'anciens chrétiens

ou de juifs convertis. Ainsi, un ci-devant juif a-t-il pu, sans éveiller de justes soupçons sur la sincérité de sa conversion, continuer à ne pas vouloir tolérer de feu dans sa maison et à porter invariablement des habits de fête les jours de sabbat, ou, après avoir fait baptiser son enfant, s'empresser de laver les parties du corps qui avaient reçu l'onction de l'huile sainte? Il faut ajouter, du reste, que plusieurs des indices en question sont de telle nature, qu'ils pouvaient faire suspecter gravement même un individu né de parents chrétiens. *Prescott*, en acceptant et en reproduisant le jugement de Llorente, n'a certainement pas recommandé sa critique.

En repoussant cette inepte accusation, il s'en faut bien pourtant que nous nous fassions l'apologiste des inquisiteurs de Séville. Ils ont usé, dans l'exercice de leurs fonctions, de rigueurs excessives, d'une sévérité justement blâmée; l'on sait d'ailleurs quelles rudes remontrances leur furent adressées par le Pape Sixte IV. Est-ce à dire que dès lors nous admettions aussi tout ce qui s'est débité sur ce point? L'impartialité nous le défend. Comment, par exemple, en croirions-nous Llorente, lorsqu'il vient nous dire que dans la *seule* année 1481, la *seule* inquisition de Séville ne fit pas brûler moins de *deux mille* personnes, uniquement dans les diocèses de Séville et de Cadix? Il cite, il est vrai, à l'appui de son assertion le célèbre historien et jésuite espagnol *Mariana;* mais c'est là précisément qu'il est en défaut. M. Hefele prit la précaution de consulter l'ouvrage même du savant espagnol; il trouva qu'en effet il y était question du chiffre de deux mille, mais ce que Mariana ajoutait expressément, c'est que ce nombre était celui des personnes brûlées sous Torquemada, c'est-à-dire, pendant *tout* le temps que Torquemada fut inquisiteur et dans *toute* l'étendue de sa juridiction qui embrassait les provinces de Castille et de Léon. L'historien *Pulgar*, contemporain de ces événements, est d'accord avec Mariana : après avoir rapporté que Torquemada fonda des tribunaux dans les villes de Castille, d'Aragon, de Valence et de Catalogne, il écrit le passage suivant que Llorente ne devait pas ignorer : « Ceux-ci soumirent l'hérésie à l'Inquisition... sommèrent tous les hérétiques de se faire connaître de plein gré... sur quoi 15,000 se dénoncèrent eux-mêmes et furent réconciliés avec l'Église par la pénitence. Quant à ceux qui avaient attendu la dénonciation, on faisait leur procès et s'ils venaient à être convaincus, on les livrait à la *justice séculière.* Environ 2000 de ces derniers furent *successivement* (*en diversas veces*)

brûlés en *divers* endroits et villes. » Enfin nous trouvons un témoignage analogue dans un autre contemporain, *Marino Siculeo.*

Que devient maintenant l'affirmation de Llorente? Que faut-il en penser surtout, si nous faisons encore remarquer que, précisément dans l'année 1481 où il prétend que Torquemada fit brûler tout ce monde, le prieur de *Santa-Cruz* n'était même pas encore inquisiteur? Décidément, c'était trop compter sur la crédulité du lecteur.

Bornée d'abord dans son action aux seuls juifs déguisés, c'est-à-dire à ceux qui, après avoir reçu le baptême et faisant extérieurement profession de Christianisme, restaient secrètement attachés aux croyances et au culte du mosaïsme, l'Inquisition espagnole vit bientôt sa juridiction s'étendre à *tous* les juifs sans exception. Tel fut l'effet du décret de bannissement lancé par Ferdinand et Isabelle, contre tous les disciples du Talmud qui ne recevraient point le baptême. Ce décret est de 1492, époque où Grenade venait d'être conquise.

Les causes et les circonstances de cet acte n'ont aucun rapport direct à l'histoire du Saint-Office ; c'est à la politique de Ferdinand et d'Isabelle qu'il faut en demander la responsabilité. Au reste, ils la revendiquent eux-mêmes dans l'édit d'expulsion, dans les termes suivants : « Ce n'est qu'après avoir entendu l'avis d'un nombre considérable d'hommes importants et sages, soit ecclésiastiques, soit laïques, et après avoir longtemps réfléchi, que *nous avons décidé* cette mesure. » Abstraction faite de l'antipathie et de la défiance héréditaires qui élevaient un mur de séparation entre la race de Recarède et de Pélage et l'intrigante et dangereuse postérité d'Israël, est-il étonnant, en effet, qu'en présence, d'une part, de l'infatigable prosélytisme par lequel cette dernière cherchait sans cesse encore non-seulement à ramener les *maraños* (juifs baptisés), mais à gagner même les vieux chrétiens et à judaïser toute l'Espagne ; de l'autre, des envahissements incessants par lesquels elle menaçait d'accumuler entre ses mains toute la richesse nationale, toutes les sources de la prospérité publique ; est-il étonnant, dirons-nous, que zélateurs et hommes d'État se soient trouvés d'accord sur la nécessité d'un pareil coup ? « Ainsi, comme le remarque fort bien M. Hefele, le *bien public*, ce mot dont l'influence magique sert à protéger, même encore au XIXe siècle, mainte violation de la justice et de la liberté religieuse, le bien public parut d'autant plus exiger le bannissement des juifs que, peut-être par suite des rigueurs passées, l'on avait perdu l'espoir de

les transformer jamais en paisibles citoyens et d'arrêter l'élan de leur prosélytisme. » Une série d'actes de vengeance, de barbare et odieux fanatisme, des croix mutilées, des hosties consacrées profanées, des enfants chrétiens crucifiés, firent cesser toute hésitation : en l'année 1485, n'avait-on pas déjà découvert à Tolède une conjuration dont le but n'était rien moins que de s'emparer de la ville le jour de la Fête-Dieu et de massacrer tous les chrétiens? En vain les juifs essayèrent-ils de conjurer la tempête qui allait éclater sur leurs têtes, en faisant à Ferdinand l'offre d'une forte somme d'argent; en 1492, le 31 mars parut le fatal édit qui enjoignait à tout juif refusant d'embrasser le Christianisme de sortir de l'Espagne avant le 31 juillet de la même année. Ferdinand s'engageait à fournir gratuitement à tous les émigrants les moyens de s'en aller, et il tint généreusement parole.

Malgré les efforts des missionnaires espagnols et les recommandations instantes par lesquelles Torquemada avait stimulé le zèle des Dominicains, un grand nombre de juifs préférèrent l'exil au baptême. Quel est le chiffre auquel on puisse s'en tenir? A en croire Llorente, il serait de 800,000; et remarquez que le *consciencieux* historien prétend encore justifier son assertion par l'autorité du savant Mariana. Or, ce qui est vrai à cet égard, c'est que Mariana, non-seulement n'accepte pas le chiffre en question, mais qu'il le déclare même exagéré et nullement digne de foi. Une simple erreur suffit-elle pour expliquer l'altération dont Llorente porte ici la responsabilité? *Ferreras*, autre historien espagnol, nous tire d'embarras sur l'objet de nos recherches ; après avoir détaillé le nombres des émigrés par province, il arrive au nombre de 30,000 familles et d'environ 100,000 têtes?

Les juifs qui optèrent pour l'exil se rendirent la plupart en Portugal, en Italie et en France, ou bien aussi en Orient et en Afrique. Leur sort y fut des plus malheureux : les épidémies et, en Afrique surtout, la brutale rapacité des Maures en firent périr un grand nombre, au point que, pour échapper à tant de misères, plusieurs milliers de ceux qui restaient prirent le parti de rentrer en Espagne, où ils reçurent le baptême. Cependant ces conversions ne furent généralement qu'apparentes, et le judaïsme continua d'être pratiqué en secret par les néophytes qui, naturellement, devenaient alors sujets du Saint-Office.

Tel est l'aperçu historique des principaux faits relatifs à la persécution des juifs d'Espagne *depuis* l'établissement de l'Inquisition. Bien qu'ils n'entrassent pas essentiellement dans le cadre de notre travail, nous avons cru devoir les exposer brièvement, afin de les dégager du faux jour dans lequel ils ont été souvent placés et, surtout, de préciser les vrais points de contact qu'ils ont avec le Saint-Office. C'est pour les mêmes motifs que nous allons aussi passer en revue l'historique de la persécution des Maures.

Après la prise de Grenade, Ferdinand et Isabelle s'étaient engagés à laisser aux Maures la propriété de leurs mosquées et le libre exercice de leur religion. Partant de cette unique donnée, certains écrivains ont pris texte des vexations et des restrictions postérieures, pour crier à la violation du contrat primitif, au mépris de la foi jurée. Mais, en réalité, telle n'est point la question. « Les souverains espagnols, dit le professeur de Tubingue, ne pensèrent point qu'ils violeraient leur parole en donnant aux deux évêques les plus vertueux de leurs États, à Ximénès et Talavera, la mission de gagner les Maures au Christianisme par la persuasion et l'instruction. Que l'on accordât aux convertis des avantages civils et matériels extraordinaires, les Maures de vieille roche pouvaient le regretter; mais certes, ce fait ne constituait d'aucune manière une violation du traité fait avec eux. » Aigris par le résultat de ces moyens de conversion, les Maures y répondirent par des insurrections menaçantes dans l'Albaycin, les Alpujarres et la Sierra Vermeja. Par là ils anéantissaient *les premiers* le contrat de 1492, et les souverains espagnols étaient évidemment déliés des promesses qu'ils leur avaient jurées : ceux-ci avaient acquis le droit de prendre à l'égard des Maures l'attitude que l'on prend envers des rebelles. Néanmoins, ils voulurent être cléments, et pour tout châtiment posèrent aux insurgés l'alternative de recevoir le baptême ou d'émigrer, sans préjudice de leur fortune, sauf à payer un impôt de 10 florins d'or par tête. La plupart se décidèrent à rester et devinrent chrétiens, de telle sorte que l'ancien royaume de Grenade cessa de compter un seul Maure non baptisé. Cependant ces derniers étaient nombreux encore dans les provinces de Castille et de Léon. Ferdinand et Isabelle ne leur appliquèrent pas immédiatement la même mesure qu'à leurs frères de Grenade : ils se contentèrent d'abord de leur défendre tout contact avec les *Moriscos* (Maures baptisés); mais bientôt après (12 février 1502), un

édit royal les mettait à leur tour en demeure de se soumettre à l'Évangile ou de prendre la route de l'exil. La majorité encore se fit baptiser. Cette mesure, que M. Hefele qualifie avec raison de *sévère* et de *dure*, fut, dit-on, conseillée par le successeur de Torquemada, don *Diego de Deza*, de l'Ordre de Saint-Dominique. Emporté par son zèle, ce dernier voulut encore persuader au roi et à la reine d'établir à Grenade un tribunal d'inquisition ; mais tout ce qu'Isabelle accorda, ce fut que les Morisques de Grenade seraient soumis à la juridiction du tribunal de Cordoue, et seulement pour le cas d'une apostasie complète ; elle ne voulait pas qu'on pût les inquiéter pour de légères déviations. Ce privilége fut même bientôt après étendu aux Morisques de Castille, de Léon et d'Aragon, et ce fut loin d'être un leurre ; les Maures ont en cela rendu eux-mêmes justice à l'Inquisition. Dans une déclaration adressée par les Morisques de Castille et de Léon au grand inquisiteur Manrique, quatrième successeur de Torquemada, nous en trouvons une preuve incontestable : « Tous vos prédécesseurs, est-il dit dans cette pièce, nous ont constamment traités avec équité et pris sous leur protection. » Or, suivant le témoignage de Llorente, ce Manrique usa envers eux de la même douceur, tellement qu'à la faveur de cette tolérance, la plupart des Morisques de Grenade abandonnèrent la foi. On put s'en convaincre par une inspection faite en 1526. Pour remédier à un pareil état de choses, c'est alors qu'on établit à Grenade même un tribunal d'inquisition : cependant on n'en continua pas moins à traiter les relaps avec bonté. Le Pape Clément VII pourvut à leur instruction, tandis que Charles-Quint de son côté décrétait que les biens des apostats ne seraient point confisqués, mais conservés à leurs enfants, et que d'ailleurs on ne pourrait les livrer au bras séculier pour leur infliger la peine capitale ou tout autre châtiment. Philippe II imita son père, et sous lui les Morisques eurent à se louer du même régime d'indulgence : il n'y eut sous son règne pas une seule application de la peine capitale pour cause d'apostasie. Il fallut un *nouveau soulèvement* de ceux de Grenade, qui proclamèrent roi un descendant de leurs anciens souverains, pour déterminer à des mesures plus sévères. « Après cela, dit en terminant M. Hefele, les Papes tels que Grégoire XIII cherchèrent encore à gagner les Morisques par la douceur, mais cette bienveillante intervention fut si peu suivie d'une conversion sincère et durable, qu'au contraire, par des soulèvements nouveaux, par des

alliances avec les Maures d'Afrique, etc... ils amenèrent eux-mêmes leur expulsion totale de l'Espagne, sous Philippe III, en 1609. Déjà un roi de France, le pénétrant François I[er], avait donné ce conseil à Charles-Quint. » Nous devons ajouter que le bannissement des Maures fut approuvé et considéré comme une nécessité par les hommes les plus éclairés que l'Espagne possédât alors, tels que Cervantes, etc.

Nous croyons répondre à l'attente de nos lecteurs en ajoutant à cet exposé une analyse du chapitre spécial dans lequel M. Hefele retrace le rôle de Ximénès dans les affaires de l'Inquisition. On y trouvera d'ailleurs d'intéressants détails sur plusieurs faits saillants de l'histoire du Saint-Office.

L'entrée de Ximénès dans les affaires publiques, comme archevêque de Tolède et grand chancelier de Castille, date, comme on sait, de 1495 et sa nomination aux fonctions de grand inquisiteur de 1507. Que nous disent de lui les documents qui nous restent sur cette double période?

Écartons d'abord une opinion accréditée par un grand nombre d'ouvrages historiques et récemment encore reproduite par *M. de Rotteck* dans son ouvrage sur l'Espagne et le Portugal, opinion suivant laquelle Ximénès aurait, de concert avec le cardinal Mendoza, conseillé à la reine Isabelle d'établir l'Inquisition. Llorente déjà déclara cette assertion dénuée de fondement, et de la comparaison des dates il suit, en effet, qu'à l'origine de l'Inquisition espagnole, Ximénès n'était encore qu'un prêtre inconnu.

En 1496, le roi Ferdinand se plaint au Saint-Siége de ce que les inquisiteurs n'avaient point attendu son agrément pour disposer de la fortune des condamnés en faveur des enfants de ces derniers, frustrant ainsi le trésor royal d'une dépouille considérable. Alexandre VI portait alors la tiare. Celui-ci se trouvait dans des circonstances telles qu'il avait besoin de ménager le roi d'Espagne : il condescendit donc à ses réclamations, et c'est Ximénès qu'il chargea d'une enquête sur les faits accomplis, avec pouvoir de contraindre à la restitution de tout ce qui aurait été irrégulièrement soustrait. L'issue de cette mission ne nous est point connue. Cela se passait encore sous Torquemada : nous n'en savons guère plus sur Ximénès, pendant la haute judicature de Deza (1498), successeur du prieur de Santa-Cruz. Cependant, les faits dans lesquels nous le trouvons

ici ayant besoin de quelques rectifications, nous entrerons dans plus de développements.

Deza avait dû à sa vaste science sa promotion au poste éminent de grand inquisiteur : c'est encore là ce qui lui valut plus tard son élévation au siége archiépiscopal de Séville et une place honorable parmi les écrivains théologiques de l'Espagne. Llorente lui a fait une réputation de sévérité outrée : suivant lui, Deza outrepassa même les rigueurs de Torquemada et, par ses efforts, Naples et la Sicile virent pénétrer dans leur territoire les terreurs du Saint-Office. Nous aurions voulu que ce jugement fût appuyé de preuves concluantes ; le fait est qu'il est contredit par l'académicien *Muñoz*, homme que ses idées très-libérales rendent d'autant moins suspect à cet égard que ses paroles se trouvent dans un éloge de Lebrija avec lequel Deza eut quelques difficultés : or, Deza est par lui dépeint comme un prélat d'une grande bonté et un théologien d'une immense érudition. On peut d'ailleurs ajouter qu'il était du petit nombre de ces hommes éclairés qui, en protégeant Christophe Colomb, peuvent ainsi revendiquer une part glorieuse dans la découverte du Nouveau-Monde.

Ce qui, sans doute, a le plus contribué à attirer à Deza la défaveur qui s'attache à son nom, c'est le concours que lui prêta Diego de *Lucero*, comme inquisiteur de Cordoue. *Pierre Martyr* donne à ce dernier les épithètes de *severus et iracundus a natura, judaïco nomini et neophytis infensissimus;* il s'emporte même contre lui et déclare, dans une autre de ses lettres, que son nom de *Lucerius* (Lucero) était un mensonge, et qu'il s'appellerait mieux *Tenebrerius*. Ce langage, les faits connus l'attestent suffisamment, n'est point exagéré : il est très-vrai que Lucero persécuta des innocents, qu'il usa de rigueurs excessives et trompa complétement la confiance du grand-inquisiteur. Deux procès célèbres, dont l'inquisiteur de Cordoue porte tout l'odieux devant l'histoire, vont en donner la preuve.

Il s'agit d'abord du procès intenté au vertueux archevêque de Grenade, Ferdinand de *Talavera*. Llorente a tort de prétendre que Lucero avait fait part de ses soupçons à la reine Isabelle, celle-ci ayant déjà cessé de vivre depuis plus de dix-huit mois. Il n'est pas plus exact de soutenir, comme l'a fait M. *Léonce de Lavergne* dans la *Revue des Deux-Mondes* (tome XXVI, page 532), que Talavera fut poursuivi, parce qu'il avait conçu le plan d'une traduction arabe de la Bible pour l'usage des Maures. Aux yeux de Lucero, le crime du

noble prélat était de s'être opposé à l'introduction de l'Inquisition, d'avoir pris la défense des nouveaux chrétiens suspects, et de descendre lui-même, par sa mère, d'une famille juive. Lucero parvint à trouver le nombre voulu de témoins, et il obtint du grand-inquisiteur l'autorisation de poursuivre. Les actes suivirent de près, et, dès l'année 1506, Pierre *Martyr* gémit des outrageuses mesures dont le plus saint homme de l'Espagne devint l'objet. Avec Talavera furent accusés d'hérésie plusieurs de ses proches : on alla même jusqu'à emprisonner sa mère, ses sœurs et son neveu François de Herrera, doyen du chapitre de Grenade.

Deza eut d'abord la pensée de confier à *Ximénès* l'examen de l'orthodoxie de l'archevêque : suivant les documents du temps, cette nouvelle rassura Talavera et calma les inquiétudes de son peuple. Nous le constatons avec joie, cette confiance est un beau titre pour le caractère de l'illustre cardinal. Cependant le projet de Deza n'eut point de suite, et nous apprenons de Llorente que ce fut le Saint-Siége lui-même qu'il saisit de cette grave affaire. Le Pape nomma aussitôt une commission présidée par son nonce en Espagne. L'enquête fut commencée au printemps de 1507 : Talavera n'envoya, pour le représenter, qu'une seule personne, le chanoine Gonzalez Cabecas; au reste, il trouva d'intrépides défenseurs. Pierre Martyr, qui lui était tendrement attaché, parla en sa faveur ; mais il profita surtout de ses rapports d'intimité avec le nonce, pour le disposer à la bienveillance envers les accusés. Bientôt tout fut terminé, et Talavera déclaré innocent.

Nous arrivons à la seconde affaire qui fait ressortir encore mieux l'ignoble et pharisaïque caractère de Lucero. Celle-ci se dénouera par un événement d'une haute importance, la nomination de Ximénès aux fonctions de grand-inquisiteur.

Accusées d'hérésie, quelques personnes d'Andalousie espérèrent que si elles multipliaient prodigieusement le nombre des suspects, elles provoqueraient une amnistie générale à la faveur de laquelle elles se sauveraient elles-mêmes, et sur leur dénonciation, une multitude énorme d'individus de toutes les classes, de tout sexe et de tout âge, furent menacés des poursuites du Saint-Office. Trompé par son délégué, Deza a la faiblesse de consentir à cette colossale procédure. C'est alors que l'on voit Ximénès élever la voix pour protester contre de pareils excès : il supplie Ferdinand de demander au

Pape la destitution du grand-inquisiteur (*Zurita* ajoute que, dès lors, Ximénès aspirait lui-même à cette charge) ; Ferdinand, toutefois, n'y consentit point encore, et ce ne fut que quand le roi Philippe fut arrivé en Espagne, que Deza fut relegué dans son diocèse et sa juridiction suspendue pour passer entre les mains du Conseil royal, usurpation qui, toutefois, suivant l'historien cité tout à l'heure, fut fortement blâmée par la nation.

Cependant Philippe mourut bientôt. Sortant alors de sa retraite, Deza proteste contre tout ce qui s'est fait et ressaisit le pouvoir suprême dont on l'avait dépouillé. Ce retour provoquait naturellement la reprise du scandaleux procès de Cordoue : une insurrection en fut la conséquence. Lucero est forcé de prendre la fuite, les bâtiments du Saint-Office sont pris d'assaut, et tous les prisonniers relâchés par le marquis de Priego qui, de concert avec le chapitre de la cathédrale et le corps des magistrats, demanda à Deza la destitution de Lucero. Le grand-inquisiteur ne cédant point, l'insurrection devint générale dans toute l'Andalousie.

Deza était à la fois l'ami et le confesseur de Ferdinand; mais, celui-ci, voyant qu'il devenait impossible de maintenir le prélat contre l'opinion générale, fit auprès du Pape, Jules II, les démarches nécessaires pour faire passer les fonctions du grand-inquisiteur entre les mains de Ximénès. Un édit royal du 18 mai 1507 consacra ce changement, avec cette différence cependant que Ximénès ne fut investi de sa nouvelle dignité que pour la Castille; l'Aragon eut un grand-inquisiteur spécial, et cette séparation se prolongea jusqu'après la mort de Ximénès.

Voyons maintenant le grand cardinal à l'œuvre, autant du moins que la rareté des sources le permet.

A peine entré en fonctions, il publia des édits par lesquels il donnait pour les nouveaux chrétiens les plus sages règlements ; son attention se porte d'une manière toute spéciale sur l'instruction des convertis, et Llorente lui-même rend hommage au zèle éclairé avec lequel Ximénès s'efforça d'atteindre ce but. Mais une grave affaire attendait surtout de lui sa solution : c'était le procès de Cordoue. Sans perdre de temps, le grand inquisiteur fait arrêter Lucero, qui est enfermé dans les prisons de Burgos, en attendant qu'il fût mis en demeure de rendre compte de sa conduite. La même mesure est appliquée à tous les témoins suspects. Alors Ximénès forma, sous le nom

de *Congrégation catholique*, une junte de vingt-deux personnes, les plus dignes que l'on pût trouver. Suivant Llorente, cette commission était chargée de faire l'instruction de cette cause immense, et de statuer sur les accusés et les accusateurs. Les *Lettres* de Pierre Martyr nous ont conservé quelques détails sur ses opérations qui, naturellement, étaient faites pour attirer sur elles les regards de toute l'Espagne. M. Hefele en mentionne quelques-uns. Le 9 juillet 1508, la sentence fut rendue : elle déclarait les dénonciateurs indignes de confiance, et prononçait la mise en liberté et la réhabilitation de tous les accusés. Le 1er août elle fut rendue publique à Valladolid, avec une grande solennité, en présence du roi et d'une foule de grandesses et de prélats.

Pour ce qui est de Lucero, Llorente nous dit qu'après avoir passé quelque temps encore dans les prisons de Burgos, il fut, par excès d'indulgence, renvoyé dans l'*évêché* d'Alméria. Le fait est qu'on le relâcha au bout d'un an de détention, parce qu'on n'avait pu démontrer suffisamment qu'il eût agi de *mauvaise foi*. Révoqué de ses fonctions d'inquisiteur, il fut réduit au canonicat qu'il possédait à Alméria : car, pour un évêché, c'est à la seule munificence de Llorente qu'il en est redevable.

Réduits que nous sommes à recueillir çà et là le peu de faits intéressants qui nous restent sur le grand-inquisitorat de Ximénès, le lecteur comprendra le peu de liaison que ces faits ont entre eux dans notre exposé ; ils prouvent du moins toujours un point, c'est que le grand-chancelier de Castille porta en toutes choses ce discernement plein de sagesse, ces sentiments généreux qui rehaussent avec tant d'éclat l'ardeur du zèle et l'énergie de la volonté. Parmi ses titres de gloire, il faut compter certainement l'appui qu'il prêta au célèbre Antoine de *Lebrija*, l'un des humanistes les plus distingués de l'Espagne. Celui-ci avait eu quelques démêlés avec l'Inquisition, sous Deza ; cependant, il n'en avait point été maltraité comme Llorente l'affirme. Ximénès ayant été mis à la tête du Saint-Office, Lebrija lui adressa une apologie écrite avec beaucoup d'indépendance : pour réponse, le cardinal fit non-seulement disparaître toutes les entraves qui arrêtaient le savant, mais encore il lui donna une chaire dans son Université d'Alcala et l'honora de son intimité. A côté de ce trait, il faut citer encore la protection que Ximénès accorda à d'autres hommes distingués, tels que le premier chancelier d'Alcala, l'abbé *Lerma* et

l'érudit *Vergara :* grâce à son intervention, ils échappèrent aux poursuites du Saint-Office.

Attentif à la répression de tous les excès, Ximénès veillait aussi à la réforme des défauts que les lumières du temps lui faisaient découvrir dans l'organisation et le Code de l'Inquisition. Les événements du fameux procès de Cordoue l'avaient convaincu jusqu'à quel point de simples mandataires abusent souvent des pouvoirs qui leur sont confiés. Ximénès réduisit leur importance, et prononça un grand nombre de destitutions. En vain ceux qu'il avait frappés voulurent-ils résister en protestant et en interjetant appel au Saint-Siége ; tous les actes du sage et énergique chef du Saint-Office demeurèrent et reçurent même une approbation formelle de la part du Souverain Pontife. Ximénès s'efforça aussi de faire exclure du grand Conseil de l'Inquisition tous les membres non ecclésiastiques, mais il ne put obtenir ce changement du politique Ferdinand ; nous reviendrons plus tard sur ce point. Enfin, nous mentionnerons un fait qui prouve jusqu'à quel point Ximénès était impitoyable à l'endroit de la moralité des préposés de l'Inquisition. Des plaintes lui étant parvenues sur le commerce scandaleux d'un aide geôlier du Saint-Office de Tolède avec quelques prisonnières, sans tarder, *Ximénès* réunit le grand Conseil, et, de concert avec lui, décerna la peine de mort contre tout employé qui serait convaincu d'un péché de chair avec une personne du sexe détenue dans les prisons de l'Inquisition.

Il nous resterait à parler du nombre des condamnés sous le grand-inquisitorat de Ximénès, et dont Llorente a exagéré le chiffre. Nous nous réservons de prouver, un peu plus loin, que les assertions de *l'historien critique* ne méritent, à cet égard, aucune confiance ; cependant, dans ce cas spécial, nous devons rendre attentif à deux circonstances qui démontreraient déjà l'arbitraire des supputations de Llorente. D'abord, suivant ses propres données, la gestion du cardinal n'a duré que *dix* ans, cependant les calculs qu'il fait lui en supposent *onze ;* ensuite, il met sur le compte de Ximénès les condamnations de tous les *douze* tribunaux d'Inquisition, tandis qu'il est vrai que jamais sa juridiction ne s'est étendue que sur les *sept* tribunaux de la Castille. Rien que par ces restrictions, les 2,000 *victimes* attribuées au grand-inquisitorat de Ximénès, se trouveraient réduites à peu près à la moitié ; mais, après tout cela, nous pouvons encore

demander s'il n'y a point une inconséquence inexcusable à appliquer au règne d'un Ximénès, que Llorente représente comme clément, les mêmes bases d'évaluation qu'à celui d'un Torquemada, dont il fait un type de cruauté?

Telles sont les questions historiques dont l'ouvrage de M. Hefele nous présente un rapide examen; passons maintenant à la partie spécialement critique de son travail. Celle-ci est de la plus haute importance : le savant professeur y nourrit la discussion de recherches intéressantes et de réflexions judicieuses; c'est ici que nous allons trouver la véritable physionomie du Saint-Office espagnol.

D'abord, il est essentiel de savoir sur quel terrain il faut se placer. Si l'on voit produire tant de jugements injustes sur l'Inquisition, cela ne vient-il pas de ce qu'au lieu de la mettre en regard des principes du XVe et du XVIe siècles, on transporte cette institution en plein XIXe siècle? Cependant, quelle différence profonde entre ces deux époques! L'on ne peut nier que, depuis cent ans environ, il y ait quelque tendance à voir dans les incrédules et les mécréants de toute espèce, les meilleurs citoyens; au moyen âge, au contraire, et c'est là la base de l'Inquisition, toute déviation en matière religieuse était considérée comme un crime de lèse-majesté; pour inspirer de la confiance, pour être un bon citoyen, il fallait professer la religion de l'État. *Cujus est regio illius et religio,* tel était le principe universellement admis et suivi dans la pratique.

Il est curieux de constater que c'est précisément la secte religieuse qui se vante d'avoir doté les sociétés modernes de l'émancipation spirituelle, qui offre, dès son origine, la consécration la plus frappante de ce principe. Prenons pour exemple le Palatinat. Luthérien jusqu'en 1563, l'Électeur Frédéric III embrasse alors le calvinisme : aussitôt il *contraint* tous ses sujets de se conformer à son changement; les récalcitrants sont expulsés de son territoire. Treize ans après, son fils Louis revient au luthérianisme orthodoxe : en conséquence, il met en fuite tous les prédicants calvinistes et impose *de force* à son peuple le symbole luthérien : c'était en 1576. En 1583, l'Électeur Jean Casimir rétablit le calvinisme, et le Palatinat dut entrer dans cette nouvelle phase. Tels se montrèrent les premiers patrons du protestantisme; certes, Ferdinand le Catholique n'a rien à redouter de la comparaison.

S'il était nécessaire de confirmer ce que nous avons avancé sur

l'esprit du moyen âge, nous citerions encore cette clause importante de la paix de Passau, par laquelle chaque puissance allemande recevait le droit de mettre ses sujets dans l'alternative, ou d'embrasser la religion du souverain, ou de sortir de ses États après avoir payé une somme d'argent déterminée. N'est-ce pas là une reproduction de l'alternative proposée en Espagne aux Maures? Faisons remarquer en passant que ce fut précisément cette clause qui servit le plus activement la diffusion de la Réforme en Allemagne : les princes protestants traitaient avec sévérité tous ceux qui n'acceptaient qu'à l'extérieur les changements religieux par eux introduits ou qui faisaient le moindre effort pour ramener l'ancienne religion. « Je ne sais, dit à ce sujet M. Hefele, si, en pareil cas, il n'y avait pas plus à craindre d'un luthérien zélé que de l'Inquisition d'Espagne. »

A. Sisson.

(La suite à un prochain numéro.)

REVUE POLITIQUE.

***, le 8 octobre 1851.

M. Louis Veuillot a pris dans *l'Univers* la défense de M. l'abbé Gaume assez vivement attaqué, j'en conviens, dans notre dernière *Revue politique*. Je suis loin d'avoir à me plaindre de cet article, très-amical à mon égard, et qui témoigne de l'affliction que cause aux vrais chrétiens une vive critique adressée à un homme haut placé dans l'Eglise, et très-recommandable par des travaux d'un autre genre. Cette affliction, je la partage ; mais il me semble que je n'ai dit que la vérité, et surtout que je n'ai pas prêté à M. l'abbé Gaume des propositions qui lui fussent étrangères. Quand j'ai relevé le reproche qu'il fait aux Jésuites d'avoir *paganisé* leurs élèves, j'ai pris soin de citer textuellement les phrases du *Ver rongeur* où cette accusation me semble contenue, et quiconque relira ces phrases dans la dernière livraison du *Correspondant* me rendra, j'espère, la justice que je n'ai pas dénaturé la pensée à laquelle je m'attaquais.

Au reste, il ne s'agit pas seulement d'un grief contre les Jésuites, qui auraient bien pu se tromper dans une matière douteuse : on en trouvera bien d'autres, et contre les papes, et contre les évêques, et contre tout le monde. M. l'abbé Gaume aspire à pouvoir dire à son tour : *Nous avons changé tout cela.* Que devrait-on penser pourtant d'une Église infaillible en matière de foi, et qui se serait trompée avec persévérance pendant plusieurs siècles sur une matière aussi intéressante pour la religion que l'objet des études ? Quelle que fût la confiance de M. l'abbé Gaume dans ses propres idées, il aurait dû d'avance trouver peu de vraisemblance à une pareille erreur.

Je mets au panier une assez longue réplique pour laquelle je voulais demander l'hospitalité des colonnes de *l'Univers :* la variété des sujets convient plus aux lecteurs que ces redites où l'amour-propre des écrivains trouve seul son compte. Je me contenterai d'un seul rapprochement : il y a une vingtaine d'années, l'honorable maison de MM. Gaume avait entrepris une nouvelle collection des Pères de

l'Église en grec et en latin. A peine était-on à l'œuvre qu'un incendie réduisit en cendres le premier volume de saint Jean Chrysostôme. Je fus de ceux que cette catastrophe émut vivement, et je ne sais s'il y y eut beaucoup de noms inscrits avant le mien dans la liste des personnes qui s'empressèrent de souscrire au Chrysostôme, pour donner à MM. Gaume le courage de recommencer, malgré la perte qu'ils venaient de subir.

Depuis lors, des causes plus graves et plus durables qu'un incendie sont venues entraver le zèle de ces honorables éditeurs. Après que le saint Basile, le saint Augustin, le saint Bernard eurent succédé au Chrysostôme, on fut obligé de s'arrêter en route : MM. Gaume avaient rencontré une *concurrence,* et le clergé avait donné raison à cette concurrence. D'une part, les prix de MM. Gaume étaient trop élevés pour la bourse de nos pauvres vicaires (la classe la moins aisée de toutes celles qui, en France, reçoivent une éducation libérale, et la seule qui achète encore des livres) ; de l'autre, il faut le dire, cette belle collection des Pères n'avait pas été appréciée à sa juste valeur dans les rangs supérieurs de la hiérarchie, où un encouragement efficace et suivi aurait été possible : notre clergé manquait peut-être alors d'hommes compétents pour apprécier le soin extraordinaire avec lequel les textes avaient été revus, les *épreuves corrigées,* et pour estimer les frais considérables qu'entraîne une telle diligence. C'est ainsi qu'un monument qui, grâce à des efforts individuels, aurait rendu à notre pays la prééminence qu'il possédait au XVII[e] siècle, et que l'Italie lui avait enlevée au XVIII[e], en est resté aux premières assises. Je ne me suis jamais consolé, ni pour l'honneur de mon pays, ni pour l'avantage de la religion et des lettres, de l'injuste abandon dont MM. Gaume ont été les victimes.

Eh bien, pour donner un seul volume du Chrysostôme avec la supériorité qui distingue l'édition de MM. Gaume, il a fallu des hommes dont l'éducation grammaticale et littéraire eût été faite d'après les anciens principes, c'est-à-dire en donnant aux enfants de bonne heure, et presque exclusivement, les auteurs de l'antiquité profane. M. l'abbé Gaume lui-même (s'il est vrai qu'il ait pris part à ces excellents travaux), M. l'abbé Gaume n'a pu devenir un bon éditeur des Pères, qu'à la condition d'avoir bu de préférence, pendant le cours de ses études, ce poison qui, selon lui, a, depuis trois siècles, infecté les générations catholiques. Laissons, laissons les choses comme elles sont. S'il y a des perfectionnements à introduire, il n'y a pas de révolution à faire, et souvent le changement devra se borner à un retour intelligent vers le passé. Avec la tendance actuelle des idées, de fortes et bonnes études feront d'excellents catholiques, tandis que le romantisme du moyen âge, auquel M. Gaume semble se rattacher, n'est que de la graine d'*Hugotisme.*

Je vais faire une proposition aux lecteurs du *Correspondant* et de l'*Univers ;* ouvrons une nouvelle liste de souscription pour la continuation des Pères, de MM. Gaume : je voudrais qu'en inscrivant mon nom le premier sur la liste, il y fût suivi de deux cents autres ; alors

paraîtrait le premier volume du saint Jérôme, et nous ferions un feu de joie avec l'édition du *Ver rongeur*.

Cette question de l'éducation classique m'est importune aujourd'hui, parce que j'avais envie de parler d'autre chose : je voulais continuer de mettre à profit la trève que Dieu semble nous avoir donnée pour nous recueillir et nous fortifier avant la tempête. Rien ne m'a plus frappé depuis quelque temps que l'opportunité providentielle des publications de cette année ; en voici une qui les complète admirablement : elle a pour titre : *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*. La qualité que prend l'éditeur, M. A. Sayous, d'*ancien professeur* à l'*Académie de Genève*, semble indiquer une des victimes de la tyrannie radicale de M. Fazy, le *fléau de Dieu*, qui a pour mission d'arracher à la ville de Calvin les derniers fleurons de sa couronne littéraire. A en juger par les soins qu'il a donnés aux *Mémoires* de Mallet du Pan, M. Sayous est un esprit judicieux, modéré, impartial : si nous n'avons pas le bonheur de le compter parmi les défenseurs de notre foi, nous lui devons au moins une place honorable entre ceux de la société ; il était sous ce rapport digne de comprendre Mallet du Pan, et le fils qui, au bout d'un demi-siècle, accomplit cette œuvre de piété filiale en rappelant à l'attention des générations oublieuses un des plus énergiques champions de la vérité et du bon sens, a confié cette tâche honorable à des mains dignes et sûres.

Mais qu'est-ce que Mallet du Pan ?

C'est déjà un malheur qu'on soit obligé de répondre à cette question, et que le nom d'un tel homme ait tenu jusqu'ici si peu de place dans le souvenir de ses semblables. Nous ne nous vantons pas, pour notre compte, d'avoir eu jusqu'ici beaucoup meilleure mémoire : c'était pour nous un nom de catalogue, rien de plus ; aucune idée originale, prééminente, ne s'y rattachait dans notre esprit : le XVIIIᵉ siècle, en expirant, avait entraîné une victime de plus dans le gouffre ouvert par son monstrueux charlatanisme. On ne sait pas assez, en effet, que ce siècle inexplicable n'a pas seulement eu le tort d'élever des autels à des génies de mauvaise foi ; qu'il a en même temps foulé aux pieds une quantité d'esprits sains, intelligents, *progressifs* dans le bon sens du mot, et qui étaient les héritiers légitimes du grand siècle. Mallet du Pan était certainement de ce nombre : les événements extraordinaires dont il fut le témoin et le rapporteur le mûrirent sans doute ; mais c'était un de ces hommes qui, de toute façon, doivent marquer leur trace.

J'ai des sentiments de vive admiration, de profonde sympathie à exprimer dans cette revue catholique, en faveur d'un écrivain protestant, et je prie, à cette occasion, nos lecteurs, de réfléchir mûrement sur ces corps d'armée lancés au delà de nos frontières. Qui peut nier que, depuis le commencement de ce siècle, le mouvement des idées et des esprits n'ait été principalement catholique ? Et pourtant, dans le domaine de l'histoire, nous trouvons, ou plutôt (car il s'agit d'abord de ma conviction personnelle) je place en

première ligne deux noms protestants, ceux de Fr. Schoell et de Guizot, auxquels je demande la permission de joindre dès à présent celui de Mallet du Pan.

Tout le monde ne connaît pas le *Cours d'histoire des États européens* de Fr. Schoell, et c'est grand dommage. C'est une vaste composition, de plus de quarante volumes, écrite en style *réfugié;* car Schoell qui passa chez nous la plus grande partie de sa vie, était trop Allemand dans l'âme pour jamais apprendre à bien manier le français ; mais combien ce désavantage, et le défaut de proportion inséparable d'une telle entreprise, sont-ils compensés par la sûreté de l'érudition et la maturité des jugements. A chaque instant, dans ce livre, le préjugé protestant est vaincu par l'expérience et l'honnêteté. Les écrivains catholiques ne nous ont rien donné d'aussi fort, d'aussi complet et d'aussi salubre.

Tout a été dit sur les travaux historiques de M. Guizot, heureusement beaucoup plus accessibles et beaucoup plus lus que ceux de Schoell. Ceux de nous qui ont à combattre quelques-uns de ses jugements commencent toujours par un hommage de reconnaissance envers celui qui a rendu si clairement à l'Église plusieurs de ses plus beaux titres à l'admiration des hommes. Le cours des *Origines du gouvernement représentatif,* qui a paru cette année, et dont l'agitation des esprits a empêché jusqu'ici qu'on s'occupât sérieusement, renferme de nouveaux titres à la gratitude des catholiques. On trouve à la fin du premier volume plusieurs leçons sur l'intervention des évêques dans le gouvernement de l'Espagne avant l'invasion des Arabes, qui expliquent avec une lucidité merveilleuse et une étonnante impartialité, la nécessité, la légitimité et le caractère de cette apparente théocratie. Avant M. Guizot, les historiens spéciaux n'ont rien dit de considérable sur ce sujet, pas même Mariana qui, de son temps, n'avait pas à défendre l'Eglise de s'être ingérée dans les affaires de l'Etat.

On ne verra plus rien désormais de comparable à ces phénomènes de l'équité et de la sagacité protestantes ; car aujourd'hui la pente du catholicisme est si forte qu'après avoir bataillé quelque temps sur le bord, les esprits éclairés et sincères finissent toujours par sauter le fossé. C'est ce qui est arrivé en Allemagne à MM. Hurter et Gpfroerer, et quant à l'excellent et spirituel M. Ranke, il n'a pu résister à sa propre tendance que par une palinodie officielle qui l'a fait descendre du rang élevé qu'il occupait dans l'opinion même de ceux qui lui demandaient cet acte de condescendance. Mais à l'époque de Schoell et de Mallet du Pan la besogne n'était pas si avancée, et c'est pourquoi, loin de faire à ces écrivains un reproche de leur protestantisme, ou d'y voir un sujet de défiance, nous devons éprouver à leur égard un intérêt plus sympathique et leur vouer une plus grande estime qu'aux nôtres.

Mais enfin qu'était-ce donc que Mallet du Pan?

C'était un homme à qui Joseph de Maistre écrivait en février 1793, sans le connaître : « Monsieur, *qui vous a lu vous estime,* et sans autre

« introduction auprès de vous que ce sentiment commun à tous vos « lecteurs, je viens vous demander un plaisir. » Ce *plaisir*, c'était en effet de recevoir la confidence du premier écrit qui soit sorti de cette plume immortelle et de prendre soin de le faire imprimer à Lausanne. Mallet du Pan, Genevois, calviniste, et un moment favori de Voltaire, sentit bien tout ce qu'il y avait dans le début de ce gentilhomme catholique, que la Révolution française, importée en Savoie, venait de délivrer du soin de *faire justice* sous un *écarlate sans appel.* (N'est-ce pas déjà l'homme des *Soirées de Saint-Pétersbourg ?*) Non-seulement il fit imprimer l'écrit de Joseph de Maistre, mais encore il l'annonça par une préface digne de tous deux. Depuis lors, la correspondance ne cessa pas entre ces deux adversaires de la démagogie, et, malgré des différences d'opinion inévitables entre hommes d'origine et de religion si opposées, quand Mallet du Pan mourut, au début du XIX[e] siècle, il comptait Joseph de Maistre au nombre de ses meilleurs amis.

Tous deux ont écrit, en face de la première République, des *Considérations sur la Révolution française.* Celles de Mallet du Pan, qui firent, lors de leur apparition en 1793, une sensation considérable, ont été à peu près oubliées : celles du comte de Maistre ouvrirent une série d'ouvrages immortels, dont la renommée et l'influence grandiront chaque jour. Mais s'il n'y a que justice à l'égard de de Maistre, on ne peut en dire autant pour ce qui concerne son introducteur dans la carrière des lettres, et le jour de l'équité, qui commence pour lui, fera relire et apprécier le remarquable pamphlet de 1793.

M. Sayous, qui a soin de noter ces curieux rapports de de Maistre et de Mallet du Pan, va jusqu'à donner à celui-ci des droits de parenté sur le talent de son jeune correspondant : « Quelque « chose de plus que la conformité de leurs opinions anti-révolution- « naires avait porté de Maistre à faire choix de Mallet pour parrain « de son premier écrit. Les courageux articles du *Mercure,* avec leur « style véhément et l'élévation passionnée qui leur donnent un relief « si marqué, formèrent dès le début, dans la province et au dehors, « une école d'écrivains qui, par goût ou par entraînement d'exem- « ple, adoptaient la manière vigoureuse du maître. L'*Adresse* (c'est « le premier écrit du comte Joseph) porte les traces manifestes de « cette influence. »

Selon nous, l'éditeur genevois a raison : Mallet a une qualité commune avec de Maistre, c'est ce que j'oserais appeler l'*indignation ;* elle est naturelle dans un temps où les esprits vigoureux sont obligés de remonter le courant, et Mallet, qui écrit en toute hâte et souvent sans correction, doit à l'indignation des traits dignes de Bossuet. Il est donc permis de le considérer comme le Pérugin de ce Raphaël de la polémique au XIX[e] siècle.

Non-seulement le point de départ, mais encore la trempe des deux esprits sont différents. Ce que Joseph de Maistre voit le moins bien, c'est ce qui l'approche : il a besoin d'un point de vue élevé pour

embrasser l'ensemble et pour apercevoir l'inconnu à des distances inaccessibles pour les autres regards. Mallet, au contraire, est un homme d'observation distincte et immédiate. Je ne crois pas qu'il soit possible de trouver un observateur qui se soit assimilé avec plus de promptitude les faits contemporains, qui les ait résumés plus nettement, qui en ait mieux extrait le suc, et qui ait commis moins d'erreurs de détail sur ces mille renseignements que fournit la publicité tumultueuse d'une époque de révolution.

Aussi (et c'est là le point capital auquel je veux en venir) Mallet et de Maistre se complètent l'un par l'autre. Je ne saurais assez admirer la coïncidence de ces deux publications, les *Lettres* de Joseph de Maistre, et les *Mémoires* de Mallet du Pan. M. Mallet fils est retiré à Hampstead auprès de Londres ; il a servi pendant cinquante ans le gouvernement anglais, sans oublier son origine genevoise qui l'a mis en rapport avec M. Sayous ; tandis que ces deux personnes s'occupaient d'offrir l'expérience de Mallet du Pan aux témoins et aux victimes des nouvelles perturbations sociales, le fils du comte de Maistre s'entendait avec le plus vaillant des écrivains catholiques, M. Louis Veuillot, pour ouvrir au public ce sanctuaire de famille et d'intimité où resplendissent la vertu et le talent du comte Joseph, de manière à primer toutes les gloires du XIX[e] siècle. Maintenant, que les jeunes et vieux esprits qui se forment chaque jour à cette école des hilotes ivres de la philosophie et de la Révolution, si riche et si claire pour notre époque, s'approprient par une lecture attentive les enseignements d'un autre ordre qui surabondent dans les Lettres de Joseph de Maistre et dans les Mémoires de Mallet du Pan, et je ne doute pas qu'il ne sorte de cette nourriture combinée les esprits chauds, courageux, sains et vraiment modérés qu'il faut pour relever notre bâtiment échoué à la misérable côte des réminiscences révolutionnaires.

Mallet du Pan était né aux environs de Genève, en 1749 ; une brochure généreuse, mais imprudente, lancée à vingt ans, au milieu de ces *tempêtes dans un verre d'eau* qui agitaient sa patrie, fut le début aventuré de cet esprit qui devait plus tard régler sa marche avec tant de sagesse. Il dut à ce pamphlet les caresses de Voltaire, envers la mémoire duquel il acquitta plus tard, avec une exagération regrettable, le devoir de la reconnaissance. Un certain entraînement chevaleresque le fourvoya bientôt sur les pas d'un homme qui ne fut, à vrai dire, qu'un chevalier d'industrie dans le barreau et dans les lettres. Mais cette passion compromettante pour Linguet eut du moins l'avantage de soustraire le jeune Mallet à l'engouement philosophique : le spectacle des passions populaires dans une petite république lui donna aussi, sous le rapport de la politique une expérience prématurée, et quand le fléau se déploya sur notre malheureuse patrie, nul n'était mieux préparé que Mallet du Pan à juger en connaissance de cause des événements si imprévus pour la génération qui les avait provoqués.

A cette époque, il était depuis cinq ans à Paris, où il avait été appelé pour rédiger la partie politique du *Mercure*, par Panckoucke,

l'éditeur de *l'Encyclopédie*. Le contraste des désordres du XVIIIe siècle avait fait des familles protestantes de Genève et de Lausanne un type de régularité et de devoir. La vertu suisse était pour les imaginations d'alors ce qu'est la foi bretonne pour celles de notre époque : un préjugé vraisemblable et justifié. Mallet, homme d'intérieur, de mœurs simples et d'affections tendres, d'une indépendance et d'un désintéressement d'autant plus sûrs qu'il s'abstenait de chercher l'effet ; Mallet, qui créa, en quelque sorte, la dignité du journaliste et qui n'y a jamais été surpassé, se trouvait admirablement placé pour apprécier le travail de dissolution qui minait la société française. Il fut surtout frappé de la bassesse des gens de lettres, et lorsqu'après les avoir vus s'entasser dans l'antichambre de Calonne, il les retrouva vociférant sur les tréteaux de la démagogie, les masques lui étaient connus, et il savait d'avance ce qu'il devait attendre de jongleurs de cette espèce.

Les trois censeurs qu'on lui avait imposés avant 1789 n'avaient pu faire fléchir sa liberté ; il l'avait fait respecter par les ministres de Louis XVI, et quand la Révolution lui donna la faculté de tout dire, il est sans exemple qu'il en ait abusé. *Le Mercure* devint le rapporteur intègre, intelligent et animé des débats de l'Assemblée nationale. Tandis que Garat en faisait un roman à la gloire des idées révolutionnaires, Mallet transformait son journal en un livre d'histoire. J'ai cherché longtemps où le respectable M. Droz avait trouvé l'appui qui lui a fait écrire son excellente *Histoire de Louis XVI*, si étonnamment supérieure à ses autres ouvrages : maintenant je ne doute pas qu'il n'ait pas été redevable d'une grande partie de sa réussite à la salubre lecture des écrits de Mallet du Pan.

Ce langage si ferme et si droit devant les rhéteurs et les folliculaires ne faiblit pas un seul instant. Plus l'horizon s'obscurcissait, plus la plume de Mallet se trempait dans le péril ; et, quand on lit les vérités intrépides qu'il adressait à la Révolution à la veille du 20 juin 1792, on se sent presque tenté de faire honneur aux scélérats de cette époque d'un sentiment involontaire de respect pour le langage d'un honnête homme. Cependant la position n'était plus tenable, et après avoir reçu deux fois à son domicile de la rue Taranne la visite des bonnets rouges et des piques, Mallet se décida à quitter la France (où il n'était après tout qu'un étranger), en acceptant une mission de Louis XVI auprès des princes émigrés et de la coalition des puissances.

Que ceux qui seraient encore tentés d'obscurcir la mémoire de Louis XVI, à cause de certaines marques d'indécision et de faiblesse qui tiennent principalement au problème insoluble de sa position, veuillent bien lire avec recueillement les pièces de la négociation de Mallet et les détails de ses rapports avec le Roi, je ne doute pas qu'après cette épreuve solennelle elles ne rendent enfin une pleine justice à l'immortelle victime de la Convention. Son règne, jusqu'à l'explosion de la frénésie révolutionnaire, fut un grand règne ; il entendit comme saint Louis la politique extérieure de la France, et il

sut la faire respecter comme son aïeul : c'est la nation qui a manqué à Louis XVI, ce n'est pas la royauté. Effaçons enfin la dernière trace de notre ingratitude ; ne nous contentons pas de le plaindre : les *Mémoires* de Mallet du Pan nous auront appris à l'aimer et à l'admirer.

Nous n'avons pas besoin de dire si Mallet et Louis XVI échouèrent auprès de leurs amis du dehors : à deux pas de la frontière, on n'avait plus la moindre idée de la France et de la Révolution. Deux hommes alors surent arracher son secret au nouveau sphinx : le premier en date fut Mallet du Pan. On a justement admiré dans les lettres de M. de Maistre la sagacité généreuse qui du fond de la Russie lui faisait rendre hommage au génie de la France ; le regard de Mallet ne fut pas moins ferme, quand, sorti de ce pays, mais continuant d'y entretenir des correspondances sûres, il s'efforça d'éclairer l'émigration et les rois sur les phénomènes extraordinaires qui se développaient à l'intérieur. Si l'on n'était pas dégoûté par la fureur sacrilége des apologistes des jugements impartiaux sur les hommes de la Révolution, on trouverait certainement ce qu'on a jamais pu dire de plus éclairé et de plus équitable à leur égard dans les informations que Mallet fournissait aux puissances qu'il aurait voulu transformer en libératrices de la France.

Cette sûreté de coup d'œil ne surprendrait pas à un certain degré de la part d'un excellent observateur et d'un honnête homme qui aurait pu, comme on le raconte du poëte Lemercier, assister, spectateur impassible, à ces orgies sanguinaires de l'ambition ; mais Mallet vivait en Suisse, et la scène avait déjà plusieurs fois changé d'aspect, depuis qu'il avait été contraint de renoncer au spectacle. Aussi ne saurait-on assez admirer la pénétration qui lui faisait deviner les secrets et peindre le génie des factions : il a tracé des phases de la tourmente révolutionnaire, depuis la chute des Girondins jusqu'au 18 brumaire, une suite de tableaux qui n'ont rien eu d'égal dans ce qu'on a écrit à loisir depuis cette époque, et au milieu desquels on distinguerait à peine de distance en distance quelques inexactitudes de détail.

Il avait, à Paris comme en Suisse, renouvelé pendant huit ans la fable de Sisyphe soulevant sans cesse un rocher qui retombe à chaque fois sur sa tête. Sa parole ferme, son jugement impartial, sa pénétration prophétique ne pouvaient convenir au commun des hommes. De tous ceux qui faisaient profession de l'admirer et de le défendre, les Malouet, les Mounier, les Lally-Tollendal, les Montlosier, les de Pradt, pas un ne lui allait à la cheville pour l'intuition des événements. Il fut certainement le moteur le plus efficace et le conseiller le plus actif de tous les mouvements contre-révolutionnaires de l'intérieur : il prépara le 9 thermidor, il inspira les journées de prairial ; les fautes du 13 vendémiaire et du 18 fructidor auraient été évitées, si l'on s'en était tenu à ses instructions ; plein de dédain et de méfiance pour les efforts extérieurs, du moment qu'ils n'avaient ni su, ni même voulu sérieusement sauver Louis XVI et la Reine, il travaillait obsti-

nément à ce que la France revînt d'elle-même à ses destinées traditionnelles, et, malgré l'épouvante causée par tant de crimes, les forces lui ont fait défaut avant l'espérance.

Il avait prévu les campagnes d'Italie avant de connaître Bonaparte; mais quoiqu'il ait marqué d'avance la destinée de la révolution qui devait tomber aux mains d'un maître militaire, l'admiration qu'il conçut tout aussitôt pour le général, « le mortel le plus téméraire, « le plus actif, le plus véloce qu'il y ait : une tête de salpêtre et des « jambes de cerf, » (lettre du 18 décembre 1796), il ne devina pas d'abord dans l'homme de guerre l'héritier immédiat et tout-puissant de la révolution : le retour d'Égypte lui parut d'abord une honte et une folie ; mais, après le 18 brumaire, la vérité se montra de nouveau à ses yeux dans tout son éclat. Un mot du vainqueur de Rivoli l'avait fait expulser de la Suisse et il avait dû chercher un asile en Angleterre, où il avait repris dans la presse périodique le poste qu'il avait abandonné en 1792. Le *Mercure Britannique* lui fournit alors l'occasion d'apprécier la péripétie qui excluait l'ancienne monarchie pour livrer l'Europe aux armes conquérantes des Français. Il le fit avec un calme, une justesse, une élévation incomparables. Plus soucieux d'éclairer l'opinion que de plaire au gouvernement anglais dont il connaissait l'égoïsme, il rendit pleine justice au restaurateur de la paix publique, et, du premier coup, il mesura ses paroles à la grandeur de l'homme : « Dans une situation de cette nature, disait-il, on « a rarement un but déterminé et limité : on marche avec les évé« nements. Bonaparte a la tête dans les nues : sa carrière est un « poëme, son imagination un magasin de romans héroïques, son « théâtre une arène ouverte à tous les délires de l'entendement et de « l'ambition. Qui fixerait le point où il s'arrêtera ? Est-il assez maître « de ses sentiments, des choses, des temps et de sa fortune pour le « fixer lui-même ? »

Ce jugement tombait de la main d'un mourant : quelques jours après l'avoir tracé, Mallet du Pan, dévoré par une maladie de consomption, fut obligé d'abandonner la rédaction du *Mercure Britannique*, et le 10 mai de l'année suivante, 1800, il mourut à Richemond, auprès de Londres : cette robuste et forte organisation s'était usée dans une lutte impossible.

Maintenant que Mallet du Pan est sorti de son tombeau et qu'un mouvement d'équité porte à lui rendre sa place en tête des écrivains politiques de la France, chacun cherche à l'attirer de son côté : l'un veut qu'il ait combattu la révolution sans devenir contre-révolutionnaire, lui qui travailla pendant dix ans à régler la contre-révolution, afin de la rendre possible ; l'autre en fait un partisan anticipé de Louis-Philippe, et par conséquent un prophète des barricades de 1830. Ces travestissements intéressés ne doivent pas donner le change sur les véritables sentiments de Mallet du Pan, aux hommes qui travaillent à la restauration de la société française. Mallet du Pan, qui avait compris l'un des premiers la chute inévitable de l'ancien régime, et qui protesta sans cesse contre ceux qui voulaient le

rétablir, fut aussi le seul de tous les partisans d'une réforme nécessaire à s'apercevoir que la journée du 14 juillet 1789 avait tué la monarchie et démuselé la révolution : « La manière dont le peuple « se porta à l'attaque de la Bastille, l'indécision et la faiblesse des « autorités, enfin les horreurs de la victoire, tout cela le remplit « d'une profonde tristesse. Quoiqu'il communiquât peu ses préoccu- « pations politiques à sa famille, ses enfants avaient conservé un « souvenir particulier de la sombre tristesse où l'avaient jeté les « scènes de la Bastille. » (*Mémoires*, t. Ier, p. 165.)

Ce sentiment supérieur de l'ordre et de l'autorité uni à une vive répulsion pour l'arbitraire, est peut-être le trait dominant du caractère politique de Mallet du Pan ; en cela il nous avait devancés de soixante ans, et l'on peut dire qu'il attendait sur le vrai terrain les hommes que 1848 a désabusés à tout jamais des charmes de la révolte, mais qui savent que l'esprit de rébellion et le despotisme sont frères à la manière de Castor et Pollux, ne paraissant jamais à la fois sur l'horizon, mais se succédant invariablement l'un à l'autre.

Ch. LENORMANT.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

ERRATUM. — *Revue politique,* tome XXVIII, page 757, au lieu de « le règne de la chasse, du *cirage,* » lisez « le règne de la chasse, du *cigare.* »

Paris. — E. DE SOYE, imprimeur, 36, rue de Seine.

DE

L'ORIGINE DE L'INQUISITION

COUP D'OEIL HISTORIQUE ET CRITIQUE SUR LE SAINT-OFFICE D'ESPAGNE

(D'APRÈS M. HEFELE).

Suite[1].

Après avoir ainsi fixé le terrain général de la discussion, M. Hefele aborde l'examen d'une des objections les plus graves que les esprits légers adressent au code du Saint-Office. Il s'agit de ses rigueurs, de cette froide cruauté devenues pour ainsi dire proverbiales. Voyons donc jusqu'à quel point un pareil reproche peut être fondé. A la réponse générale nous rattacherons les éclaircissements que nous trouverons sur des difficultés de détail.

Commençons par une considération importante. En ouvrant les codes criminels du temps, nous trouvons dans toutes les dispositions pénales un caractère de dureté, une facilité à verser le sang que notre siècle heureusement ne connaît plus. Donnons-en quelques exemples tirés de la *Caroline* (Code pénal de Charles-Quint). Blasphème contre Dieu et la sainte Vierge : mutilation et peine de mort. Pédérastie et sodomie : peine du feu. Magie : peine de mort. Fabrique de fausse monnaie, payement fait sciemment en fausse monnaie : peine du feu. Fal-

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXIX, p. 38.

sification des poids et mesures : supplice du bâton, et si l'altération est de quelque importance : peine de mort. Vol quelconque avec effraction : supplice de la corde, yeux crevés, amputation de la main, etc. Toute récidive en fait de vol : peine de mort.—De même, en France, le moindre attentat à la sûreté des grands chemins était puni de la peine capitale ; l'on sait aussi avec quelle barbarie les braconniers étaient autrefois traités.

Si tel était l'esprit général de la législation criminelle des siècles dont nous parlons, pourquoi, quand cet esprit se reproduit dans les codes du Saint-Office, en ferait-on un crime à celui-ci en particulier ? Encore une fois, l'hérésie était alors considérée comme un délit de la plus haute gravité et la nécessité de lui infliger un châtiment paraissait telle, que l'un des hommes les plus éminents et les plus libéraux de l'époque où l'Inquisition espagnole vit le jour, l'illustre chancelier *Gerson* soutenait que si le Pape lui-même ou un cardinal agissaient au détriment de l'Eglise, il ne faudrait pas hésiter de leur faire subir la peine de mort ; après cela, quel ménagement pouvait espérer en Espagne un hérétique d'un *sang souillé?* Au demeurant, sans parler de *maintes différences* entièrement à l'avantage du Saint-Office, il ne faut pas omettre de dire qu'au fur et à mesure que les mœurs se radoucirent, et que la législation civile se perfectionna, la procédure et la pénalité de l'Inquisition suivirent un mouvement parallèle. Llorente le reconnaît et le constate avec éloges.

S'il est vrai que le Saint-Office n'a pas été plus cruel que les tribunaux civils du XVIe siècle, et à plus forte raison que ceux des siècles antérieurs, serait-il cependant exact de prétendre qu'elle *seule* poursuivit et décerna la *peine de mort* contre l'hérésie ? Les faits abondent pour établir au contraire que tous les pays, quelque culte qu'ils professassent, admettaient alors cette conduite. Prenons pour exemple le malheureux *Servet* que Calvin fit brûler à petit feu, en 1553, à Genève. Dès 1531, Bucer déclarait du haut de la chaire, à Strasbourg, que l'obstiné *antitrinitaire* méritait la mort la plus ignominieuse. Vingt ans plus tard, le patriarche du calvinisme expliquait le sens de ces paroles. Après le supplice, celui-ci composa un écrit ayant ce titre : *Fidelis expositio errorum M. Serveti et brevis eorum refutatio, ubi docetur, jure gladii coercendos esse hæreticos.* Ce n'était pas tout : voici venir le *doux* Mélanchthon qui approuve et félicite en termes pleins d'effusion le réformateur génevois d'avoir fait *exécuter*

cet horrible blasphémateur. Inutile maintenant d'ajouter que les doctrines de Calvin furent enseignées par d'autres encore tels que Théodore de Bèze, et que Valentin Gentilis, Bolsec, Carlostadt, Grüet, Castellion, le conseiller Ameaux, etc., se les virent appliquer aussi bien que Servet ; nous passons également sur les atroces traitements que le protestantisme fit subir aux catholiques en Angleterre. Certes, l'on n'éprouve pas le moindre embarras à trouver là un pendant à l'Inquisition espagnole. Ne remontons même pas si haut pour trouver le même esprit encore vivant dans le protestantisme, et apprenons qu'en 1724, dans le Holstein, un jeune soldat, convaincu d'avoir voulu faire un pacte avec le diable, eut besoin de la grâce royale pour n'être que décapité. Peut-être aussi qu'un grand nombre de nos lecteurs ignorent qu'en 1844, le peintre *Nilson,* ayant embrassé la religion catholique, le gouvernement suédois le condamna à l'exil et le dépouilla de tous ses droits civils. En présence de tous ces faits, anciens et nouveaux, on se demande avec étonnement, pourquoi ceux qui avaient eux-mêmes à se faire pardonner leur défection jugèrent et jugent parfois encore avec tant de sévérité les défections des autres?

Nous ne terminerons pas les considérations générales que nous avions à présenter sur la prétendue cruauté du code du Saint-Office, sans rappeler deux remarques essentielles. Déjà, dans ses *Lettres sur l'Inquisition*, le comte Joseph de Maistre avait insisté sur ce point. C'est, d'abord, que le tribunal d'Inquisition s'est toujours borné à constater la culpabilité de l'accusé qui passait d'entre ses mains dans celles du pouvoir séculier ; en second lieu, qu'en livrant l'hérétique convaincu de son délit à l'autorité civile, il n'omettait jamais de faire un appel à sa clémence. Tout homme sérieux reconnaîtra ce qu'il y a dans ces deux faits de profondément caractéristique. L'Église a horreur du sang, et quand la sévérité des lois humaines s'appesantit sur les victimes de l'erreur, elle invoque en leur faveur l'indulgence des juges. Qui niera donc que tel soit son esprit et osera traiter cette invitation à la miséricorde de vaine formule? Si trop souvent elle est restée inefficace, qu'on accuse plutôt la dureté et l'indifférence de ceux à qui elle était adressée.

Ici se place tout naturellement la discussion du chiffre de ce que l'on appelle les *victimes* de l'Inquisition, infortunés qui, comme le dit

quelque part Llorente, n'avaient commis d'autre crime peut-être que d'interpréter mieux l'Écriture et d'avoir une foi plus éclairée que leurs juges. Que nos lecteurs veuillent bien se rappeler que c'est par des *déclamations* de ce genre et en produisant des chiffres énormes qu'une certaine classe d'écrivains ont toujours cherché à rendre l'Inquisition odieuse et à intéresser en faveur de ceux qu'elle a condamnés. Tel n'est point le langage de *l'histoire*. On en pourra juger par la nomenclature des différentes catégories de crimes dont connaissait le Saint-Office, nomenclature dont M. Hefele recueille les éléments dans l'ouvrage de Llorente lui-même : 1° sodomie ; 2° polygamie, — cas très-fréquent en Espagne, par suite du contact des Maures ; aujourd'hui même, dit-on, il n'est pas rare de trouver dans ce pays des polygames ; 3° péchés de chair ordinaires, lorsque le séducteur avait fait accroire à sa complice que leur action n'était point un péché ; 4° mariage d'un prêtre ou d'un moine, lorsque ceux-ci avaient persuadé qu'ils pouvaient contracter mariage ou qu'ils avaient caché leur qualité ; 5° séduction d'une pénitente par son confesseur ; 6° cas où un ecclésiastique, après avoir péché avec une femme, conseillait à cette dernière de ne point confesser sa faute ; 7° exercice de fonctions ecclésiastiques par des laïques ; 8° administration du sacrement de la Pénitence par des diacres ; 9° usurpation frauduleuse du ministère de commissaire de l'Inquisition ; 10° blasphème ; 11° vol d'église ; 12° usure ; 13° homicide et sédition lorsque ces attentats avaient rapport aux affaires du Saint-Office ; 14° délits des employés du Saint-Office ; 15° contrebande en chevaux et en munitions fournis à l'ennemi en temps de guerre ; enfin, 16° une quantité innombrable de cas de sorcellerie, de magie, de confection de philtres amoureux, et en général de toute exploitation de la superstition populaire. — Telle est la longue série des délits sur lesquels, *outre le crime d'hérésie*, les rois d'Espagne ont étendu, *quelquefois contre le gré des grands inquisiteurs*, la compétence du Saint-Office. Il s'ensuit nécessairement que, sans entrer dans des considérations particulières, le nombre de ceux qui furent condamnés pour hérésie devrait déjà subir une réduction notable et, par conséquent, l'intérêt et la compassion que l'on aime tant à exciter sur le sort de tant de *victimes* transformées en libres penseurs, devraient se restreindre dans la même proportion. Mais voici qui corrobore notre conclusion d'une manière frappante : nous voulons parler du grand

nombre de ceux qui essuyèrent les rigueurs du Saint-Office pour crime de sorcellerie. Pour en donner une idée, M. Hefele rapporte d'après *Soldan*, que dans une petite ville protestante d'Allemagne, à Nordlingen, sur une population de six mille âmes, on ne brûla, de 1590 à 1594, — espace de quatre ans, — pas moins de trente-cinq sorcières. Or, en appliquant ces proportions à l'Espagne, sait-on quel serait le chiffre des sorcières brûlées pendant quatre ans seulement? Cinquante mille au moins, c'est-à-dire vingt mille de plus que le nombre *total* de ceux qui, suivant Llorente, furent punis du dernier supplice par le Saint-Office durant les *trois cent trente années* de son existence. Ce résultat nous fait du moins comprendre la large part qu'ont eue certainement les délits de sorcellerie dans les condamnations capitales prononcées par l'Inquisition.

Voilà donc le nombre des *libres penseurs* bien réduit, et cependant, grâce aux recherches de M. Hefele, notre dernier mot là-dessus n'est pas dit encore. Mais avant de pousser plus loin notre examen, c'est ici le lieu de rendre attentif à un fait dont l'importance ressort surtout par les détails que nous venons de donner. C'est que ce ne fut pas seulement l'Inquisition espagnole qui éleva des bûchers à la magie et à la sorcellerie : les protestants aussi bien que les catholiques, l'Allemagne, l'Angleterre aussi bien que la Péninsule, versèrent le sang des malheureux accusés d'un art diabolique, et *Benoît Carpzov*, à l'endroit des procès de sorcières, est digne au moins d'occuper une place à côté de Torquemada. Quelqu'un douterait-il du zèle ardent qui poussait les réformateurs à persécuter sorciers et magiciens? Nous citerons, par exemple, Théodore de Bèze, reprochant aux parlements français d'être trop négligents à réprimer ce genre de délits. Et Walter Scott lui-même n'avoue-t-il pas que les procès de sorcières se multiplièrent en Angleterre avec les progrès croissants du calvinisme? Enfin, nous ferons remarquer que lorsque le protestant *Thomasius* entreprit, le premier de ses coreligionnaires, de saper la foi aux sorciers, le Jésuite *Frédéric Spee*, de Langenfeld, aux vertus duquel le grand Leibnitz rend un si éclatant hommage, l'avait déjà fortement ébranlée parmi les catholiques soixante-dix ans auparavant. Il n'est pas sans intérêt non plus de rappeler qu'en 1713 la Faculté de droit de Tubingue condamnait encore une sorcière à mort, et qu'un tribunal réformé du canton de Glaris brûlait bravement une de ces malheureuses, lorsque déjà,

une année plus tôt, l'Inquisition espagnole avait éteint son dernier bûcher.

Ce que nous venons de dire des sorciers et magiciens doit s'appliquer également aux catégories des blasphémateurs, des sodomites, des voleurs d'église et autres criminels de ce genre, que le code criminel de Charles-Quint frappait de mort, aussi bien que celui du Saint-Office espagnol.

Or, d'après tous les faits que nous venons de rapporter, l'on voit que, dans un *très-grand* nombre de cas, l'Inquisition n'a nullement dévié de la pratique à peu près générale de son temps, et qu'il y a au moins beaucoup de légèreté et d'ignorance à lui prodiguer ce reproche de cruauté caractéristique, lorsqu'elle n'a fait que suivre elle-même le courant des idées de l'époque.

Donc, une grande partie des *victimes* de l'Inquisition appartiennent à des classes de criminels contre lesquels on sévissait partout ailleurs.

Maintenant, voyons ce qu'il faut penser des allégations de Llorente sur le chiffre des *trente mille* condamnations capitales qu'il attribue au Saint-Office. Il ne nous sera pas difficile d'en démontrer l'exagération. Tout d'abord une question. Llorente a-t-il opéré sur des données *officielles,* ou du moins a-t-il pris pour base de son évaluation des documents *privés?* Pas le moins du monde, et il le reconnaît lui-même. Il reste donc à examiner son procédé, qu'il explique dans plusieurs endroits de son histoire.

1° L'on se rappelle le chiffre de 2,000 *victimes* que Llorente dit avoir été livrées aux flammes pendant la *première année* de l'Inquisition. Nous avons prouvé plus haut que cette assertion est complétement fausse, et que Llorente abuse d'une manière indigne de l'autorité de Mariana; nous avons fait voir ensuite que les 2,000 condamnations en question représentent tout le grand-inquisitorat de Torquemada, ainsi un espace de quinze ans. Mais voici maintenant le plus curieux. Dans un autre endroit, le même Llorente nous informe que le nombre des personnes brûlées par le nouveau tribunal, jusqu'au 4 novembre 1481 (première année), fut de 298. C'est là une bonne et formelle contradiction. Llorente l'a sentie et a cherché à la corriger. Ces exécutions, dit-il, ne sont que celles de la ville de Séville même; toutes les autres (c'est-à-dire 1,702) doivent être réparties sur les alentours et l'évêché de Cadix. Malheureusement pour l'*historien*

critique, il s'était fermé lui-même cette issue, en affirmant ailleurs, qu'avant 1483, il n'y avait eu qu'*un seul tribunal* pour toute l'Andalousie, et que ce tribunal était à *Séville*, où l'on amenait de toutes parts les accusés pour y être suppliciés sur le Quemadero, en cas de condamnation. Évidemment voilà un flagrant délit de falsification, et, au lieu de 2,000, il faut écrire 298 ; c'est aussi un fâcheux préjugé pour la suite des calculs de Llorente.

2° Que dire de cet argument : « Lorsque le Saint-Office comptait, à côté du tribunal de Séville, *trois* tribunaux provinciaux, le nombre des exécutions annuelles pouvait être porté, pour Séville, à 88, et pour un tribunal de province, à 44. Or, le nombre des tribunaux s'étant élevé de *trois* à *onze*, il s'ensuit que le nombre des exécutions a dû croître dans la *même proportion.* » Et Llorente de calculer en conséquence. N'est-ce pas là de la déraison ? Ainsi, le nombre des criminels dépend rigoureusement de celui des tribunaux, et *un seul* tribunal venant à être remplacé par *douze* autres, c'est qu'il y aura eu *douze fois plus de criminels!* Nous ne craignons pas de dénoncer un pareil système à tout homme sensé ; et cependant c'est encore là une des bases de l'évaluation de Llorente.

3° Ce n'est pas tout. Est-ce faire preuve de jugement et de bonne foi, que d'attribuer le même nombre de condamnations capitales aux cinq tribunaux aragonais qu'aux cinq tribunaux de Castille, s'il est vrai cependant que la Castille comptait *cinq fois plus* de juifs que l'Aragon, et que, par conséquent, elle a dû renfermer aussi beaucoup plus de maraños judaïzants ? Et pourtant c'est ce qu'a fait Llorente !

4° Ecoutons ce que l'Américain Prescott dit lui-même des chiffres de l'auteur de l'*Histoire critique :* « C'est avec raison que l'on se défie des indications de Llorente ; car il est prouvé que, dans d'autres cas, il a admis avec légèreté les données les plus invraisemblables. Ainsi en a-t-il agi au sujet des Juifs bannis, dont il porte le nombre à 800,000 ; il est de fait cependant, et nous l'avons démontré par les documents contemporains, que ce nombre doit être réduit à 160,000, ou tout au plus à 170,000. »

5° Nous rappellerons, enfin, ce que déjà nous avons dit au sujet de Ximénès ; il est souverainement injuste d'attribuer à des hommes dépeints comme modérés un nombre de condamnations proportionnellement égal à celui d'inquisiteurs censés cruels et implacables ;

or, Llorente n'a pas donné à cette règle la moindre attention.

Nous laissons maintenant à penser au lecteur ce que deviennent les *trente mille victimes* dont on se plaît à épouvanter l'imagination du public qui n'examine point. Encore une fois, nous ne sommes point l'ami du Saint-Office espagnol; mais nous ne pouvons supporter qu'on lui jette, au nom de l'histoire, des accusations calomnieuses, des reproches immérités. Aussi bien notre tâche est-elle loin d'être achevée, et bien des fantômes appellent encore, pour disparaître, la lumière sereine de la vérité.

Revenons donc à M. Hefele, et demandons-lui ce que c'étaient que ces redoutables autos-da-fé (*actus fidei*) que l'on ne se représente jamais qu'avec les circonstances les plus terribles : d'un côté, un brasier immense dévorant une multitude de victimes; de l'autre, la foule des Espagnols, les fanatiques juges du Saint-Office, contemplant, d'un œil où brille une joie féroce, ce spectacle digne des cannibales. Tel est le style de maint écrivain ou feuilletoniste. Où trouver cependant de quoi justifier tant de frais? « Eh bien, dit le docte professeur de Tubingue, qu'il nous soit permis d'affirmer qu'un auto-da-fé ne se passait ni à brûler ni à mettre à mort, mais bien à prononcer la sentence d'*acquittement* des personnes faussement accusées, et à réconcilier avec l'Église les coupables repentants. Combien d'autos-da-fé n'y eut-il pas où l'on ne vit brûler que le cierge que portaient dans leurs mains les pénitents, en symbole de la réapparition en eux de la lumière de la foi! » La réconciliation de ces derniers opérée, les hérétiques obstinés, ainsi que ceux dont les délits étaient en partie civils, étaient livrés au bras séculier : *en ce moment l'auto-da-fé était terminé, et les inquisiteurs se retiraient.* Llorente se tait complétement sur cette circonstance, que nous apprenons de *Malten* dans sa *Bibliothèque cosmologique*. Celui-ci y rapporte un procès d'inquisition tout entier, et il est à remarquer que, dans le cas qu'il cite, le châtiment civil ne fut infligé au coupable que le *lendemain* de l'auto-da-fé.

L'on trouve quelquefois des prétentions singulières : ainsi, il est de convention de frémir d'horreur à l'idée de ces lugubres solennités, où, dit-on, une nation entière assistait périodiquement au supplice d'une infinité d'hommes, et quand on entre dans l'analyse historique, partout l'on ne découvre que confusion, inexactitude et exagération. Recueillons ce que les adversaires prononcés de l'Inqui-

sition disent eux-mêmes sur les autos-da-fé, en particulier Llorente, dont la tendresse pour le Saint-Office est connue.

Auto-da-fé du 12 février 1486, à Tolède. 750 coupables, dit-il, y sont punis, — de la peine du feu, sans doute? Erreur. Pas une seule condamnation capitale ; le seul châtiment infligé, c'est la pénitence canonique.

Auto-da-fé du 2 avril de la même année, encore à Tolède. Llorente parle de *neuf cents victimes*. Combien d'exécutions cette fois *Pas une seule.*

Autos-da-fé du 1er mai et du 10 décembre, toujours en 1486. Dans le premier figurent 750 personnes, au second 950, et combien en conduisit-on au bûcher? *Pas une seule.* — Pour toute cette époque, Llorente cite à peine 27 condamnations capitales prononcées par le tribunal de Tolède.

Llorente cite quelque part un auto-da-fé tenu à Rome et où figurent 250 Espagnols, qui en avaient appelé au Pape. *Aucun d'eux* ne fut condamné à mort ; on ne fit que leur infliger quelques pratiques de pénitence, qu'ils allèrent accomplir aussitôt dans la basilique du Vatican, d'où ils se rendirent ensuite à Sainte-Marie de la Minerve, pour y déposer le sanbenito. A partir de ce moment, ils furent entièrement libres et ne portèrent plus sur eux le moindre signe du jugement qui venait d'être prononcé.

A celui de Llorente, joignons le témoignage de Towsend, qui fait, dans son *Voyage en Espagne*, le récit d'un auto-da-fé. Cet auteur, ecclésiastique anglican, veut nous donner un exemple des terreurs de l'Inquisition, en nous parlant d'un fripon, d'un misérable qui avait vendu des potions magiques dont les ingrédients étaient tels que l'honnêteté ne permet pas de les désigner : l'Inquisition le fit battre de verges et le condamna à la pénitence canonique. En vérité, quelle horreur! « Au reste, ajoute M. Hefele, nous voudrions que tous les juges eussent pour les condamnés des paroles comme celles qui furent prononcées par l'inquisiteur à la lecture de ce jugement. »

Ici se terminent nos citations ; voilà les atrocités qui inspirent tant de courroux à la plupart de ceux qui attaquent l'Inquisition. Et qu'on le remarque bien, nous n'avons point usé de partialité ; nous avons rapporté tout ce que nous avons pu rencontrer. Nons serions tout aussi embarrassés de trouver les horreurs dont sans cesse on

fait bruit dans les procès du Saint-Office : de toutes les affaires que cite Llorente, il n'en est qu'un *très-petit nombre* qui se terminent par la condamnation à mort de l'accusé.

Ainsi s'explique ce que nos adversaires eux-mêmes reconnaissent, que les Espagnols voyaient dans les autos-da-fé des *actes* de *miséricorde* plutôt que de *cruauté*, et qu'une affluence immense de personnes de toute condition, des dames et des personnages du plus haut rang se pressaient pour prendre part à ces solennités réconciliatrices.

Après avoir discuté la valeur des reproches les plus graves, examinons maintenant certains détails du code du Saint-Office, qui, pour être moins importants, n'en ont pas été moins défigurés.

Un mot seulement sur l'absolution *de levi.* Il y avait une sorte d'accusés, et le nombre en a toujours été considérable, sur lesquels l'examen des charges ne laissait planer qu'un léger soupçon (*de levi*); quant à ceux-ci, on ne leur infligeait aucun châtiment, pas même les peines canoniques ; on se contentait de leur donner une absolution hypothétique, *ad cautelam,* comme l'on disait alors, c'est-à-dire qu'en cas que l'excommunication eût été encourue par eux, on la déclarait levée. Telle fut, suivant Llorente lui-même, l'issue de la presque totalité des procès d'inquisition, à partir de la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Le judicieux auteur ne trouve qu'une chose à redire, c'est que l'on n'indemnisât point ce genre d'acquittés, pour la perte de temps, etc., qu'ils avaient dû faire pendant la durée du procès. Nous laissons au lecteur l'appréciation d'une critique aussi singulière ; nous passons aussitôt au fameux *sanbenito*, ce vêtement d'ignominie qui imprimait à tous ceux qui l'avaient porté un ineffaçable stigmate. A toute cette emphase opposons un peu d'histoire.

Sanbenito est le nom espagnol de l'habit de pénitence que l'on portait autrefois, conformément à l'usage généralement adopté, dans les églises chrétiennes, de manifester la contrition intérieure par le deuil dans l'habillement extérieur. Il était inouï de voir faire pénitence en uniforme de fonctions publiques, en vêtements de soie, brodés d'or et enrichis de diamants. C'est ainsi que le *saccus* dont il est déjà question dans l'Ancien-Testament se transmit d'âge en âge ; ajoutez-y la bénédiction par laquelle on en faisait dans l'Église du moyen âge un vêtement sacré, et vous aurez le *saccus benedictus*,

ou, en espagnol, *saco bendito*, d'où vient *sanbenito.* L'Inquisition, naturellement, devait accepter cette antique coutume, et il faut bien peu de jugement pour trouver là le moindre sujet de blâme.

Bleu, gris ou noir dans d'autres pays, en Espagne le sanbenito était de couleur jaune; sa forme était celle du costume monastique. Ceux qui avaient reçu l'absolution *de levi* n'étaient tenus de le porter que durant la cérémonie de leur réconciliation. Il faut même dire qu'un grand nombre de ceux-ci en furent dispensés, et qu'en général tous ceux qui étaient venus se dénoncer eux-mêmes subissaient leur pénitence dans des autos-da-fé secrets. Dans tous ces cas, le sanbenito ne portait aucune figure. Le condamné, cependant, était-il tenu à l'abjuration comme *gravement suspect,* on lui mettait un sanbenito sur lequel était représentée une branche de la croix. On complétait le signe de la croix sur les sanbenitos de ceux qui figuraient dans l'auto-da-fé comme hérétiques repentants. Où trouver jusqu'à présent une marque d'ignominie? Dans le sanbenito? mais c'était l'habit de pénitence universellement adopté; mais il est certain que cet habit n'avait, à l'époque dont nous parlons, rien de déshonorant aux yeux du public; mais c'était le costume des moines et du clergé; mais un grand nombre des plus grands monarques et des hommes les plus distingués du moyen âge avaient voulu s'en revêtir pour y attendre leur dernière heure. S'effaroucherait-on du signe de la croix qu'on y ajoutait dans certains cas? Eh quoi! aujourd'hui, l'on s'honore de porter la croix en signe de la faveur des princes de la terre, et l'on trouverait abominable, outrageant, que dans des siècles de foi elle eût été portée en signe du recouvrement de la grâce du roi du ciel? Maintenant, que l'on rie des figures de démon, etc., dont on parsemait le sanbenito de l'hérétique obstiné et impénitent qui était livré au bras séculier, les hommes légers, incapables de comprendre autre chose que les habitudes et les idées de mode au XIX[e] siècle trouveront encore ce rire très-sensé. Pour les esprits réfléchis et observateurs, ils ne verront là qu'une des formes par lesquelles se traduisait alors le sentiment de réprobation qui poursuit en tout lieu les coupables frappés par la loi. Ajoutez-y que le besoin de symboliser dominait tout le moyen âge, et que dès lors il n'est pas étonnant que le symbole reproduisît la croyance générale sur le sort du criminel obstiné dans sa malice. Au reste, il a de tout

temps paru si naturel d'entourer le supplice des grands coupables de quelque circonstance propre à frapper l'imagination, qu'au XIX[e] siècle encore l'on a vu, dans des États d'Allemagne qui se piquent de beaucoup de civilisation, les condamnés traînés au lieu de l'exécution couverts de peaux de bêtes.

Nous avons dit que le sanbenito n'était point un vêtement d'ignominie ; il nous reste à présenter quelques réflexions sur ce qu'il faut penser, en général, des pratiques de pénitence que les statuts du Saint-Office imposaient aux réconciliés. En les décernant, est-il dit dans ce code si souvent traité de barbare, on écoutera les inspirations de la bonté et de la miséricorde, en tant qu'elles seront compatibles avec une bonne conscience. Voilà pour les pratiques en elle-même ; quant à l'impression qu'elles produisaient, qu'on ne l'oublie pas, le public y voyait bien plus un sujet d'édification que l'humiliation de ceux qui les subissaient. Bien différents de ceux d'aujourd'hui, un grand nombre de pécheurs, depuis la primitive Église jusque bien avant dans le moyen âge, ne faisaient aucune difficulté de venir avouer leurs fautes au milieu de l'assemblée des fidèles : l'histoire l'atteste, et l'on trouverait même plus d'un imitateur de Théodose-le-Grand, descendant du trône pour faire pénitence dans le sac et la cendre, confondu dans la foule du peuple qui était loin pour cela de le mépriser. Rappelons seulement le trait de saint Louis, qui se fit souvent donner la discipline par son confesseur. La France le savait, et il ne s'est trouvé personne pour blâmer, tandis que de toutes parts on admirait la piété ardente du fils de Blanche.

Au reste, pour prouver que réellement le sanbenito et les pratiques de pénitence infligés par le Saint-Office n'avaient rien d'infamant, nous avons plus que celà encore. Llorente, en effet, cite des exemples de personnes qui, quoique ayant subi une pénitence de *levi*, contractèrent ensuite des mariages avec les plus illustres maisons, et même avec des membres de la famille royale ; bien plus, d'après le même auteur, avoir fait pénitence, pour le cas de *soupçons graves*, n'était point un obstacle aux plus hautes dignités même ecclésiastiques.

En terminant la série des éclaircissements que nous avions à présenter sur les pénalités du Saint-Office, nous devions dire que dans le cas où un condamné avait à subir une détention perpétuelle, il était

soit consigné dans sa propre maison (statuts de Valladolid), ou bien enfermé dans une maison pénitentiaire qui était assujettie à une fréquente inspection, afin que rien ne manquât à sa bonne tenue : rien n'y empêchait les prisonniers de se livrer aux occupations de leur profession.

Nous arrivons maintenant à la *procédure* du Saint-Office. L'on sent l'importance de ce nouvel examen, qui prouvera si l'Inquisition a été réellement un tribunal arbitraire n'offrant aucune garantie à l'innocence.

Parlons d'abord de la *torture*.

Certes notre intention n'est pas d'en faire l'apologie : nous ne l'approuvons pas plus pour le moyen âge que nous n'en voudrions pour le XIXe siècle ; mais ce que nous voulons, c'est décharger l'Inquisition de cette odieuse responsabilité. Notre thèse est celle-ci : le Saint-Office s'est servi de la torture, parce que la torture était adoptée de temps immémorial par *tous les tribunaux séculiers* de tous les pays ; le Saint-Office a suivi dans l'adoucissement et l'abolition de la torture les progrès de la jurisprudence civile ; le Saint-Office a appliqué la torture et en général traité ses prisonniers avec plus d'humanité que tout autre tribunal du temps. La première de nos assertions ne nous sera pas contestée par quiconque connaît tant soit peu l'histoire du droit criminel. « Certes, dit M. Hefele, on ne peut nier que la torture ne soit une tache dans l'ancienne législation criminelle ; mais il serait souverainement injuste de mettre à la charge de la seule Inquisition une procédure qu'Athènes avec toutes ses lumières, Rome avec toute sa science du droit, tous les tribunaux de tous les pays, au moyen âge comme dans l'antiquité, ont approuvée et malheureusement trop souvent employée. » Quant à notre seconde proposition, les faits attestent également que la torture était tombée en désuétude bien longtemps avant d'être rayée du Code, et qu'en cela le Saint-Office fut loin d'être en retard sur les tribunaux séculiers. « Il est certain, dit Llorente, que depuis *longtemps* l'Inquisition n'emploie plus la torture, de sorte qu'aujourd'hui on peut la considérer comme abolie. » Alors qu'elle subsistait encore de droit, le fiscal en requérait, il est vrai, l'application, mais c'était là une pure formalité, et suivant Llorente lui-même, « le fiscal eût regretté que l'on eût fait droit à sa demande. » Ce cas n'est pas particulier au Saint-Office : en Allemagne, par exemple, la torture était encore inscrite dans les lois

au XIXe siècle, et cela dans un grand nombre d'États; il faut en dire autant de la sévère législation de la *Caroline,* qui n'était plus appliquée longtemps avant d'être *légalement* supprimée. Nous ne pouvons nous empêcher de citer, à l'appui de nos remarques, l'anecdote que rapporte le comte J. de Maistre dans ses lettres sur l'Inquisition : « Je dois ajouter qu'ayant eu occasion, au mois de janvier 1808 , d'entretenir sur le sujet de l'Inquisition deux Espagnols d'un rang distingué, et placés tout exprès pour être parfaitement instruits; lorsque je vins à parler de la torture, ils se regardèrent l'un l'autre avec l'air de la surprise, et s'accordèrent pour m'assurer expressément que jamais ils n'avaient entendu parler de torture dans les procédures faites par l'Inquisition. »

Nous sera-t-il plus difficile de prouver notre troisième assertion? L'on se rappelle ce que nous avons dit sur le caractère de dureté dont la législation du moyen âge était empreinte. L'Inquisition, elle aussi, a reflété ce caractère, c'est incontestable, et l'on s'escrimerait fort mal à propos, si on voulait la défendre sous ce point de vue; mais ce qu'il est vrai de dire, c'est que, bien loin de surpasser la sévérité des autres cours de justice, elle l'a modérée et adoucie. Si quelqu'un en doutait, nous l'inviterions à jeter un coup d'œil dans la *Caroline* déjà mentionnée plus haut, dont les statuts, bien que constituant un progrès sur les législations antérieures, admettent non-seulement la peine du feu, du glaive, de l'écartèlement, du gibet, de l'eau, mais encore ordonnent que certains coupables soient enterrés vifs, déchirés avec des tenailles incandescentes, qu'on leur ampute la langue, les oreilles, les doigts, etc.. Nous le demandons, peut-on comparer tout cela au Saint-Office?

Nous retrouvons la même modération, lorsque nous examinons quel était à cette époque le genre de prisons où l'on enfermait les prévenus. L'on a eu raison de parler de basses-fosses, d'affreux donjons, véritables tombeaux où le jour pénétrait à peine et où régnait une atmosphère pestilentielle. Telles étaient en effet les prisons du moyen âge; mais le tort que l'on a eu, c'était de dire que ce fussent aussi les prisons de l'Inquisition. *Llorente* lui-même nous dit expressément que le Saint-Office enfermait ses prisonniers dans des « chambres bien voûtées, claires et sèches, où l'on pouvait se donner quelque mouvement. » Quant à des chaînes, des menottes, des colliers de fer, etc..., il ne peut pas plus en être question; nous

en avons encore Llorente pour garant. Celui-ci ne cite qu'un seul cas où l'on ait garotté un prisonnier, et c'était pour l'empêcher de se donner la mort. Enfin, l'on ne cessait de veiller à ce que les détenus ne manquassent de rien ; pour s'en assurer, on leur demandait à eux-mêmes si le geôlier les traitait convenablement. Les malades recevaient des soins tout particuliers.

Voilà ce que nous avions à dire en général ; pour ce qui concerne la torture en particulier, nous ferons d'abord remarquer, à l'avantage du Saint-Office, que celui-ci, contrairement à l'usage des tribunaux civils, ne permettait pas qu'on l'appliquât plus d'une fois dans le même procès ; encore fallait-il qu'un médecin fût présent pour constater le moment où la question mettrait les jours du patient en danger. Le grand conseil renouvelait de temps en temps cet avertissement aux inquisiteurs provinciaux, qui, suivant Llorente, n'en tenaient pas toujours compte. Nous ne pensons pas à démentir cette assertion ; nous savons trop bien, par ce qui se passe encore au XIX[e] siècle, que souvent il est des employés subalternes plus durs que l'inflexible loi elle-même. Au reste, diverses précautions furent ordonnées successivement à cet égard : dans un premier règlement on décrète que les tribunaux provinciaux n'auront plus le pouvoir d'ordonner la torture sans un jugement du conseil supérieur ; une autre disposition met la *question* à la discrétion de l'évêque diocésain jugeant de concert avec les *consulteurs* et l'inquisiteur, mais seulement après que l'accusé aura épuisé tous les moyens possibles de défense ; dans ce cas, il est enjoint à l'évêque et aux autres d'assister à l'application de la question, afin d'empêcher toute espèce de mauvais traitements. Enfin, nous dirons à l'honneur du Saint-Office, que, bien souvent, dès les premiers temps même, il ne fit que menacer de recourir à la torture, et que déjà, en 1537, le grand conseil défendit de l'appliquer à aucun Morisque. Nous voudrions qu'on pût citer un seul tribunal contemporain usant d'une pareille générosité.

Poursuivons notre examen et voyons si la justice du Saint-Office était une justice de surprise et d'odieux guet-apens.

1° Chaque tribunal d'inquisition débutait par la promulgation d'un *délai de grâce ;* dès lors, avait-on apostasié, il suffisait de se déclarer dans les limites fixées pour être pardonné. Il n'y avait alors d'autres peines à subir que les pénitences canoniques qui devaient être pu-

bliques lorsque l'apostasie avait eu elle-même ce caractère. Cette mesure était fondée dans l'ancienne discipline de l'Église et paraît d'ailleurs si naturelle que nous ne comprenons pas les contradictions de Llorente. Il faut ajouter que les statuts de l'Inquisition réclamaient en faveur de cette classe de pénitents toute l'indulgence possible.

Le délai de grâce écoulé, la sévérité des lois commençait son cours : cependant il arrivait bien des fois qu'on renouvelait ou prolongeait le temps de grâce ; nous en trouvons dans Llorente un exemple frappant. A l'occasion de sa translation à Tolède le tribunal de Villaréal accorda un délai de grâce de *quarante* jours. « Alors, dit l'auteur cité, l'on vit accourir une multitude énorme de nouveaux chrétiens s'accusant eux-mêmes d'être retombés dans le judaïsme. Ce délai révolu, poursuit Llorente, les inquisiteurs accordèrent un second terme de *soixante* jours, et enfin un troisième de *trente.* » Voilà donc cette institution si avide de supplices et de tortures, voilà l'insatiable fureur avec laquelle elle s'acharnait à trouver des victimes. Et pourtant, qu'on s'en souvienne, ces maraños relaps étaient considérés à cette époque comme des *criminels d'État.*

Allons plus loin : 2° L'Inquisition espagnole ne connaissait-elle point d'égards pour l'âge des accusés ? Lisez ce décret du *farouche* Torquemada : « Lorsque des fils ou filles d'hérétiques, induits à professer l'erreur par les leçons de leurs parents et n'ayant pas encore atteint leur *vingtième* année, se présenteront d'eux-mêmes pour être reçus en grâce, dussent-ils venir *même après le délai fixé,* les inquisiteurs les accueilleront avec bonté, leur imposeront des pratiques de pénitence *plus légères* et veilleront à ce qu'ils soient instruits dans la foi et les sacrements de la sainte mère l'Église. » Nous ferons remarquer qu'il ne s'agit point ici d'enfants au-dessous de *quatorze* ans, car ce n'était qu'à cette époque qu'ils pouvaient être admis à faire abjuration solennelle : la loi décernant des peines graves contre les relaps, on voulait, par cette mesure, les empêcher de les encourir à un âge où ils n'auraient pas encore assez de maturité dans le jugement.

3° Est-il vrai que l'Inquisition ait poussé le fanatisme jusqu'à faire des expressions, des propos les plus innocents, la base d'une procédure ? Écoutons Deza qui surpassa, *dit-on,* même les rigueurs de son prédécesseur. Le 17 juin 1500, il décrète ce qui suit : « Personne ne pourra être *arrêté* pour un sujet de peu d'importance, pas même

pour des blasphèmes, s'ils ont été proférés dans un accès de colère. » *La Caroline* aussi décernait les peines les plus fortes contre le blasphème, et elle ne faisait point cette réserve, qui, par conséquent, honore doublement le Saint-Office.

4° Avant d'actionner quelqu'un, l'Inquisition faisait constater par des médecins si l'accusé n'avait point pour lui l'excuse d'un affaiblissement mental. Elle était si loin de prêter l'oreille à chaque dénonciateur, que nous trouvons dans Llorente même plusieurs cas où les inquisiteurs, longtemps disposés à attribuer les griefs à un dérangement d'esprit, ne cédèrent que lorsque les charges se furent accumulées.

5° En présence des restrictions et des précautions sans nombre que le Saint-Office s'imposait avant de lancer des mandats d'arrestation, l'on peut affirmer hardiment que ses tribunaux laissaient en cela loin derrière eux tous les autres tribunaux du temps. Voici le premier article des statuts de Torquemada (1498) : « Près de chaque tribunal se trouveront deux inquisiteurs, un juriste et un théologien, auxquels il est défendu d'ordonner une arrestation autrement qu'à l'unanimité. » Cette disposition est développée dans l'article 3 : « L'on ne peut arrêter que lorsque le crime est établi par un nombre suffisant de preuves. » Cette enquête ne donnant pas une lumière complète sur le caractère hérétique des charges imputées, le tribunal demandait l'avis d'une commission de savants théologiens, professeurs, etc... appelés *qualificateurs* et entièrement *étrangers* à l'inquisition. Ceux-ci transmettaient leur sentiment dans une pièce munie de leurs signatures. Leur décision était-elle négative, *l'inculpé était mis hors de cause;* lorsqu'au contraire elle était affirmative, l'arrestation ne s'ensuivait qu'autant qu'il n'existait pas de *jugement contradictoire* de qualificateurs consultés avant eux. Quand les inquisiteurs n'étaient point d'accord, ou que la personne compromise était d'une certaine importance, le conseil supérieur d'inquisition pouvait seul ordonner l'arrestation. Les conditions furent encore multipliées par Philippe II ; quant à Charles IV, il défendit en général que l'Inquisition pût arrêter qui que ce fût, sans en avoir d'abord référé au roi.

Évidemment, de cette série de faits, il ressort que le Saint-Office et ses patrons étaient préoccupés aussi d'autre chose que d'assouvir leur fanatisme et leur cupidité ; mais, laissons conclure M. Hefele

lui-même : « Lorsqu'après tout cela l'on vient nous faire des récits d'arrestations mystérieuses, de gens disparus subitement sans laisser aucune trace de leur sort, il ne faut voir là que de pures fables, d'autant plus invraisemblables que l'on établissait pour chaque prisonnier un curateur de ses biens, et que l'arrestation était elle-même assujettie à toutes sortes de formalités. »

L'Inquisition, dit-on, a accueilli et fait valoir des griefs qui démontrent chez elle un esprit de futile et odieuse chicane.

Cette question, nous l'avons déjà traitée en passant dans notre examen historique. Le principe que nous avons fait valoir relativement aux maraños vaut également à l'égard des Maures. Nous le répétons : un seul et même acte prenait un caractère différent selon que l'auteur en était soit un *converti* juif ou maure, soit un *ancien* chrétien ; certaines paroles, certaines actions pouvaient constituer une charge grave pour ceux-là, tandis que ceux-ci ne devaient pas sérieusement en être inquiétés. Au reste, M. Hefele qui a examiné le détail de ces sujets d'accusation, ne craint pas d'avancer que *la plupart* sont de nature à attirer sur tout le monde indistinctement le soupçon d'apostasie.

Pour montrer combien on a mis de légèreté dans les attaques dirigées à ce sujet contre le Saint-Office, nous citerons, par exemple M. Prescott. « Le maraño, dit-il, était suspect de rechute pour avoir donné à ses enfants des noms de l'A.-T., et pourtant il lui était défendu d'en donner qui appartinssent au N.-T. » La question ainsi posée, l'Inquisition devient absurde et inique, et M. Prescott ne manque pas de se laisser aller à toute sa verve d'indignation : en réalité, nous n'aurions nous-même rien de mieux à faire que de le suivre. Mais si la conclusion de l'honorable historien est logiquement fondée sur les prémisses, celles-ci ne le sont point sur la vérité historique. Voici la solution de toute l'énigme. La défense de donner des noms du N.-T. concernait exclusivement les Juifs *restés tels*, tandis que la défense opposée ne regardait que les *Juifs convertis*. Cela change étrangement la question. L'Inquisition n'a donc été ni absurde ni inique, M. Prescott seul a commis une grande et grave erreur.

On a prétendu que l'Inquisition favorisait et encourageait par l'impunité les dénonciations calomnieuses. Voici ce que nous répondons à un pareil reproche. Pour établir cette assertion, il faudrait pouvoir s'appuyer sur quelque disposition des statuts ou sur un nombre suf-

fisant de faits. On n'a fait ni l'un ni l'autre; tout reste donc à prouver aux adversaires du Saint-Office. Quel est, au reste, le tribunal qui ne soit exposé à recevoir de fausses dépositions, soit pour, soit contre un accusé? Quelles qu'elles soient, un tribunal intègre doit les repousser. Ce sont là des principes de justice innés; c'étaient ceux de l'Inquisition. Dans les statuts de 1498, l'article 8 exige que l'on inflige un châtiment public à un témoin convaincu de calomnie. Qu'on se rappelle aussi la conduite courageuse de Ximénès dans le procès de Cordoue. Dans un auto-da-fé tenu à Séville en 1559, un faux dénonciateur reçut une condamnation à quatre-cent coups de fouet et à quatre ans de galères. Léon X alla jusqu'à prescrire que tout faux témoin fût puni de mort.

Passons maintenant aux circonstances de l'interrogatoire des accusés; car là aussi on a voulu découvrir de l'arbitraire et une absence complète de garanties. 1° L'interrogatoire était fait par le greffier du tribunal, en présence de l'un des deux inquisiteurs et de deux prêtres entièrement étrangers à l'Inquisition : ces derniers avaient qualité d'assesseurs et devaient protéger les accusés contre des violences quelconques. 2° Une ordonnance du huitième grand-inquisiteur Valdès prescrit de traiter les accusés *avec bienveillance* et de les laisser constamment assis; ce n'est que pendant la lecture de l'acte d'accusation qu'ils devaient se tenir debout. 3° Valdès va plus loin encore; il veut « que l'on se défie de l'accusateur autant que de l'accusé, » et recommande « qu'on se garde avec soin de toute anticipation de jugement, ce défaut conduisant facilement à l'erreur. » 4° Enfin, dans l'article 23, il décrète que les inquisiteurs laisseront à l'inculpé le choix d'un avoué parmi les avocats du Saint-Office obligés au silence par serment, et qu'ils feront jurer à ce dernier de défendre loyalement et sincèrement son client. L'accusé était-il pauvre, le fisc payait l'avocat. 5° L'accusateur, à son tour, était tenu de déclarer sous la foi du serment qu'il n'obéissait point à l'inspiration de quelque haine privée : on lui rappelait que les calomniateurs, après avoir subi les châtiments temporels les plus sévères étaient dévoués aux flammes éternelles.

Après tout cela, nous devons encore tout spécialement attirer l'attention sur l'admirable sollicitude avec laquelle, à une époque où tout était si imparfait, se faisait la révision des procès-verbaux. L'interrogatoire achevé, le procès-verbal de l'audience était immé-

diatement lu, à haute voix, en présence des deux prêtres dont nous avons parlé, pour être rectifié, si besoin en était. Cette lecture était renouvelée à quatre jours d'intervalle, et cette fois encore l'on admettait les remarques ou corrections oubliées la première fois. Enfin, par surcroît de précaution, lorsque l'accusé n'avait point encore vingt-cinq ans, il fallait qu'on lui désignât parmi les plus honorables habitants de la ville, principalement parmi les juristes, un procureur spécial pour l'assister dans tout le cours du procès.

Pourquoi maintenant Llorente vient-il objecter que l'ignorance de l'accusé rendait souvent toutes ces précautions inutiles? C'est là d'abord un cas commun à tous les tribunaux et à toutes espèces de causes; ensuite qu'on veuille bien se souvenir que les deux ecclésiastiques mentionnés plus haut étaient chargés, quant à tous ces points, des intérêts de l'accusé. On s'est récrié aussi sur les altérations du texte des actes de l'interrogatoire; or, nous prions les accusateurs du Saint-Office de nous prouver que ces altérations consistassent en autre chose qu'à mettre la troisième personne à la place de la première et à omettre les endroits des dépositions qui eussent pu révéler le nom de l'accusateur. Cette dernière suppression découlait du principe en vertu duquel les accusateurs restaient anonymes pour l'accusé, principe sur lequel nous allons revenir dans un instant. Nous terminerons l'énumération que nous venons de faire des garanties offertes à l'accusé, en ajoutant que les inquisiteurs avaient ordre d'être empressés à accueillir tout ce qui pouvait servir la défense, et même après cela de demander encore à l'inculpé s'il désirait de nouvelles recherches : dans ce cas, il fallait, autant que possible, obtempérer à son désir.

Nous arrivons à l'examen des règles suivies par le Saint-Office avant de porter un jugement; voyons si l'on peut avec raison les attaquer :

1° Chaque jugement d'un tribunal provincial était assujetti à la révision et à l'approbation des autorités supérieures, du grand inquisiteur et du grand conseil; alors seulement il pouvait avoir son effet.

2° Le grand inquisiteur adressait les actes originaux transmis par le tribunal de première instance à des juristes qui portaient le nom de *Consulents* et qui plaidaient près du Saint-Office sans être ses fonctionnaires. Llorente se fâche de ce que ces derniers n'eussent

pas le droit de voter. Mais où donc voit-on se pratiquer ce que l'excellent critique demande ici pour l'Inquisition ?

3° Nous avons vu que l'arrestation d'une personne tombée en suspicion était précédée d'une appréciation des griefs par des théologiens impartiaux; l'interrogatoire fait, les témoins entendus, les *qualificateurs* devaient se prononcer une seconde fois sur le caractère des propositions ou des faits maintenus par le tribunal.

4° L'accusé avait le droit de récuser les juges d'un tribunal de province; le faisait-il, le grand inquisiteur était obligé d'en désigner d'autres. (Statuts de Valdès, 1561.)

5° L'accusé n'avouant point le délit, le tribunal ne pouvait passer outre sans que les preuves eussent un caractère d'évidence complète. Torquemada déjà avait fait des lois par lesquelles il ordonnait de procéder dans ce cas avec une grande circonspection et la dernière précision.

6° Ce que nous lisons dans Llorente même permet de conclure sans aucun doute que les évêques des diocèses respectifs avaient le droit d'intervenir dans le jugement. Cependant la confusion et le peu de logique qui règnent dans l'*Histoire critique* nous mettent dans l'impossibilité de déterminer nettement l'étendue de ces attributions.

7° Enfin nous ferons remarquer les appels nombreux que les inquisitoriés interjetèrent des sentences rendues par le Saint-Office à la justice du Saint-Siége. Celui-ci désignait alors, pour agir en son nom, un archevêque de la Péninsule, ou bien, ce qui fut encore plus fréquent, il examinait et jugeait lui-même.

Comme nous l'avons promis, nous allons dire un mot du silence qui couvrait les noms des témoins à charge, silence dont les calomniateurs du Saint-Office ont tant fait de bruit. Voici comment les Statuts de Torquemada (1484) posent la question : « On a pu se convaincre que la déclaration publique des noms et de la personne des témoins devenait nuisible et dangereuse pour ces derniers, car l'on a vu et l'on voit encore des hérétiques *tuer*, *blesser* ou *maltraiter* ceux qui avaient déposé contre eux. » Qu'il en ait été réellement ainsi, l'on n'a pas de peine à le concevoir. Un célèbre professeur de Berlin, M. Léopold Ranke, n'hésite pas à dire que la loi que cet état de choses provoqua était fondée sur la nécessité de prémunir les témoins et les accusateurs contre les persécutions d'inculpés souvent riches et puissants. A côté du témoignage du savant prussien, M. He-

fele place celui de M. Lenormant, de l'Institut, dont les leçons, alors qu'il suppléait M. Guizot à la Sorbonne, furent reproduites et accueillies avec intérêt dans les Revues d'Allemagne : « La plupart des dénonciateurs, dit-il, appartenait à la classe infime; la loi qui jetait un voile sur leurs noms devait les protéger contre la vengeance et le ressentiment de familles considérées et puissantes. » Évidemment cette opinion est fondée dans la nature des choses ; elle l'est aussi dans l'histoire. Voici, par exemple, un fait qui vaut toute une énumération. Sous Charles V, les Cortès de Valladolid demandèrent la publication des noms des témoins, alléguant que cette publication n'était nullement dangereuse, à moins que l'accusé ne fût duc, margrave, comte, évêque ou prélat. Et la *vengeance espagnole?*

Au reste, si l'Inquisition a tenu à mettre à couvert la sûreté des témoins, a-t-elle complétement laissé l'accusé sans contrepoids? Vous allez en juger. Une disposition autorisait celui-ci à désigner toutes les personnes qu'il considérait comme ses ennemis et dont il récusait le témoignage. Sans doute il a dû arriver souvent que les personnes désignées ne figuraient point dans le procès; mais déjà cette faculté d'exclusion accordée à l'accusé n'était-elle pas une garantie précieuse? Il va sans dire que l'exclusion devait être appuyée de motifs sérieux, de même que le Saint-Office, de son côté, avait à examiner si le témoin n'était pas guidé par quelque inimitié personnelle. Au droit dont nous venons de parler se joignait celui de faire requérir une série de témoins à décharge. L'inquisition était obligée de les entendre, dût-on les rechercher jusqu'en Amérique. Llorente en cite un exemple.

Nous partons de cette remarque pour justifier le Saint-Office du reproche d'avoir fait traîner les procès en longueur. On aurait tort, en effet, de croire que la raison des délais dont on usait quelquefois se trouve dans l'inhumanité ou la négligence. En consultant les Statuts, nous remarquons à ce sujet une insistance toute particulière : « Il ne faut pas que l'on contrarie les prisonniers en les retenant au delà du temps nécessaire dans les prisons; qu'on se hâte de faire leur procès, afin de ne leur donner aucun sujet de plainte. » Cette instruction est de 1488. En 1498, Torquemada insiste encore dans le même sens. Malgré cela, si les procès de l'Inquisition n'en duraient pas moins fort longtemps, où en trouver la cause? Nous avons déjà indiqué les difficultés que les tribunaux devaient souvent éprouver

pour entendre tous les témoins désignés par l'accusé; mais qu'on veuille seulement se rappeler les nombreuses opérations qui devaient précéder le jugement : appréciation des *qualificateurs*, audition des témoins, révision des procès-verbaux, expédition des actes au grand conseil, révision du jugement par les *Consulents*, confirmation ou modification du même jugement par le tribunal suprême, on reconnaîtra qu'il y a là matière à délais, et sans doute que personne n'en voudra faire un crime à l'Inquisition. Quelquefois on a pu prolonger le temps de la procédure à dessein; mais ce n'était point alors pour faire souffrir l'accusé. On voulait seulement lui laisser du temps pour rentrer en lui-même et se repentir, le Saint-Office ne condamnant jamais à mort, à moins qu'il ne fût relaps, un hérétique repentant. L'accusé avoue-t-il sa faute? « de ce moment, comme dit le comte de Maistre, le *délit* se change en *péché* et le *supplice* devient *pénitence*. Le coupable jeûne, prie, se mortifie. Au lieu de marcher au supplice, il récite des psaumes, il confesse ses péchés, il entend la messe; on l'exerce, on l'absout, on le rend à sa famille et à la société. » « Quel est, dit le *Journal de l'Empire* du 17 septembre 1805, quel est le tribunal en Europe, autre que celui de l'Inquisition, qui absout le coupable lorsqu'il se repent et confesse le repentir? »

Un mot encore. Nous avons vu que l'on accordait aux accusés plein pouvoir d'user de tous les moyens de défense, et que pour eux on assignait des témoins qui habitaient les contrées les plus éloignées. Eh bien! qu'on le sache, l'accusation ne jouissait pas de la même faveur. Les Statuts de 1488 défendent expressément de retarder la fin d'un procès sous prétexte de renseignements plus complets; ils exigent une conclusion immédiate d'après les charges disponibles. Plus tard, de nouveaux faits survenant, une nouvelle instruction pouvait avoir lieu. Il n'y a là rien que de parfaitement régulier.

Nous touchons au terme de notre travail; une dernière question appelle notre attention. A côté du fanatisme, dit-on, la grande iniquité du Saint-Office c'est la cupidité : les juges se partageaient la dépouille des victimes. Ce reproche est grave; et, pour notre compte, nous déclarons que nous flétririons sans hésiter une institution qui serait entachée d'un vice aussi radical. Mais enfin, ici pour la centième fois, la passion a aveuglé les accusateurs du Saint-Office; au lieu d'histoire ils n'ont fait que de ridicule pathos. Voici

le vrai, garanti entre autres par Llorente. Le produit de la confiscation des biens des condamnés revenait au fisc royal ; quant aux fonctionnaires quelconques de l'Inquisition, ils recevaient tous les trimestres leurs honoraires respectifs. Donc, si le reproche de cupidité peut être adressé à quelqu'un, c'est aux seuls rois d'Espagne qu'il doit revenir. Llorente, par exemple, n'y manque pas, et M. Ranke fait de même. A dire vrai, le reproche est bien ancien ; déjà Ferdinand le Catholique cherche à s'en justifier dans une lettre adressée à Sixte IV.

Il est incontestable qu'à l'époque où les confiscations étaient le plus considérables, le Statut de Torquemada en affectait le revenu aux entreprises qui intéressaient la gloire de Dieu, telles que la guerre des Maures. Or c'était précisément le temps où les riches marañes étaient poursuivis, et Llorente dit expressément *qu'après cela* le fisc ne retira plus des confiscations qu'un revenu médiocre. Il s'ensuit que l'objection doit être réduite à de légères proportions. Voici maintenant ce que nous ajouterons à cet égard. Un fait certain, c'est que le pouvoir royal, souvent bien embarrassé dans ses finances, se montra toujours très-jaloux du droit qu'il revendiquait aux confiscations et surveilla avec sévérité la conduite du Saint-Office dans ce qui le concernait. Mentionnons deux traits qui confirment ce jugement.

Ferdinand négligeait de solder les traitements des fonctionnaires de l'Inquisition ; pour y remédier, Torquemada voulut établir en règle qu'avant d'être versé dans le trésor royal le produit des confiscations servirait d'abord à payer les employés du Saint-Office. Cette mesure fut mal accueillie par le roi et elle ne put passer. L'habile monarque mit une grande partie des frais de l'Inquisition à la charge de l'Église, et il continua de percevoir les confiscations.

Nous avons vu plus haut, en parlant de Ximénès, que l'illustre chancelier de Castille fut chargé par Alexandre VI d'examiner une plainte que le roi d'Espagne avait faite, accusant les inquisiteurs d'agir au détriment du trésor royal. Toutes les probabilités concourent à la conclusion que, dans cette conjoncture, les inquisiteurs, s'appuyant sur les invitations réitérées du Saint-Siége, avaient disposé des biens des condamnés en faveur de leurs enfants ou empêché la confiscation de la fortune d'hérétiques repentants.

Notre intention n'est point de laver entièrement le gouvernement

espagnol à l'endroit du reproche de cupidité ; mais ce que nous croyons, c'est que l'on ne peut être admis à tant accuser d'avidité des souverains qui se sont montrés si souvent généreux. La confiscation des biens ne fut jamais appliquée aux Maures, dont les biens passaient à leurs enfants. Dans un grand nombre de cas, le trésor réservait une partie de la fortune aux enfants mineurs, à l'éducation desquels il était tenu de pourvoir ; enfin un grand nombre de veuves et d'orphelins reçurent en don de Ferdinand et d'Isabelle la totalité ou une partie des biens confisqués. Disons en finissant que les lois castillanes consacraient la confiscation des biens des hérétiques depuis un temps immémorial, et que l'Inquisition, en accordant des délais de grâce, adoucit considérablement ce droit rigoureux : vie, liberté et fortune recevaient une chance de sécurité qu'elles n'avaient point auparavant.

Ici s'arrête la seconde partie de notre travail. Ce que nous trouvons encore dans le livre de M. Hefele concerne spécialement le sujet que nous traiterons dans notre troisième article. Jusqu'à présent, nous avons pris à tâche la réhabilitation *historique* du Saint-Office espagnol. Prochainement nous aurons nous-même à dresser contre lui un acte d'accusation.

A. Sisson.

(La fin à un numéro prochain.)

ESSAI

SUR

AMYOT ET LES TRADUCTEURS FRANÇAIS

AU XVIe SIÈCLE

PRÉCÉDÉ D'UN ÉLOGE D'AMYOT [1]

PAR AUGUSTE DE BLIGNIÈRES [2]

Il y a terriblement à dire sur Amyot, cet évêque de cour qui avait débuté dans les lettres par la traduction du roman sentimental d'Héliodore, puis du roman licencieux de Longus; qui aurait, dit-on, encouru dans sa jeunesse une condamnation pour hérésie; qui éleva Charles IX et Henri III, ce qui n'est pas une compensation à mes yeux; qui demandait d'abord un tout petit avoir de mille écus de rente et finit par tenir des libéralités de ses royaux élèves de nombreux bénéfices,

[1] Chez Durand. 1 vol. in-8°, 1851.

[2] Ces quelques lignes étaient rédigées lorsque le jeune écrivain, dont l'ouvrage fait l'objet de notre examen, a été frappé par la mort. A peine âgé de vingt-sept ans, deux fois couronné par l'Institut, professeur de rhétorique dans un collége de Paris, Auguste de Blignières commençait sa carrière comme beaucoup eussent désiré finir la leur; mais il l'avait commencée et embrassée pour Dieu surtout; et, puisque Dieu l'a tranchée aussi promptement, c'est sans doute qu'elle était déjà remplie par assez d'œuvres, assez féconde pour le bien. *Consummatus in brevi, explevit tempora multa.* Le temps et l'espace nous ont manqué pour apprécier, comme ils le méritaient, au point de vue littéraire, les travaux de M. de Blignières, et en particulier son livre sur *Amyot;* mais en face de cette mort si prématurée et si chrétienne, déchirante et consolante à la fois, on sent plus que jamais toute la vanité de la science et de la gloire humaine; on n'a de cœur que pour prier Dieu, s'humilier devant lui et le bénir.

plus la charge de grand aumônier; qui, au milieu de cette richesse, avait renom d'avarice et passait pour se nourrir de langues de bœuf, en souvenir, lui disait le roi Charles, du boucher son père; qui avait le tort, dans sa grandeur, de dédaigner sa bourgade natale de Melun, et qui ne signa jamais ses livres, comme on faisait alors : *Jacques Amyot, Melunais;* qui aurait, de plus, été, selon ses adversaires, un personnage politique très-équivoque, criant tour à tour : *Vive le roi!* et *Vive la Ligue!* Mauvais catholique et mauvais royaliste à la fois : et par-dessus le marché, hérétique au commencement de sa vie, il aurait à la fin cruellement persécuté les hérétiques. Tout cela fait peut-être l'étoffe d'un grand écrivain; mais cela ne fait, au premier coup d'œil, ni un chrétien, ni un prêtre, ni un évêque bien édifiant.

Il faut dire cependant que, sous la plume de M. de Blignières, beaucoup de ces nuages se dissipent. Il y a sur l'enfance d'Amyot, sur les seize sous qu'il avait dans sa poche en arrivant à Orléans, un conte très-accrédité, mais que le biographe tient à bon droit pour fort apocryphe; à ce conte se rattachent le penchant vers l'hérésie, la condamnation prononcée : nulle preuve de tout cela, si ce n'est dans Théodore de Bèze, qui n'était pas fâché de faire compter Amyot parmi les siens. Les accusations de cruauté envers les protestants sont du même Théodore de Bèze, qui n'était pas fâché non plus d'ajouter quelques persécutions de plus au martyrologe calviniste; l'évêque d'Auxerre, doux et timide, accusé de modération par les ligueurs, ne fit jamais brûler personne. Les accusations d'avarice sont de Brantôme, jaloux, en sa qualité de gentilhomme, de la fortune plébéienne d'Amyot, et lui imputant une lésinerie qui est le vice proverbial des parvenus. Les accusations de mépris envers sa ville natale sont de quelques Melunais susceptibles à l'excès. Un collége, qu'il fit bâtir dans sa petite ville épiscopale, répond, avec d'autres libéralités, aux reproches de parcimonie; et je ne veux pas croire que son cœur ait jamais oublié la petite ville d'où sa pauvre mère lui envoyait par le coche un pain chaque semaine, tandis qu'il étudiait à Paris, indigent écolier, se faisant le valet d'autres écoliers pour avoir de quoi payer ses études.

Les accusations contre la vie politique d'Amyot m'embarrassent moins qu'elles ne semblent embarrasser M. de Blignières. Si en ce monde il fut jamais permis d'hésiter, ce fut entre le roi et la Ligue :

d'un côté, l'hérédité royale, dont on n'avait pas encore fait, comme depuis on l'a voulu faire, un dogme presque religieux, mais qui, alors comme toujours, avait sa valeur véritable, sa valeur comme fait historique; de l'autre, le principe, pour le moins aussi clair dans le droit public du pays, de la catholicité nécessaire du souverain. Si le roi triomphait; un prince hérétique, le protestantisme dominant, un danger imminent pour l'Église : si la Ligue triomphait; une révolution, très-probablement une dynastie étrangère, la nationalité compromise. Un certain sentiment de loyauté respectueuse, de fidélité héréditaire chez les royalistes; une certaine verdeur de liberté démocratique, un certain orgueil de peuple souverain chez les ligueurs. Et quant aux violences, aux crimes, aux excès, aux passions, il y en avait tant de part et d'autre, que ce n'était pas la peine d'en parler.

Certes, c'étaient bien là de ces questions douteuses sur lesquelles la morale la plus rigide ne peut s'étonner qu'un homme ait failli. Il y eut des deux côtés, et des hommes intelligents, et des hommes honnêtes, et de pieux catholiques. N'accusons pas nos pères; nous nous sommes divisés, nous, sur d'autres questions, bien moins douteuses, à vrai dire, bien plus claires, si nous les avions examinées au jour de la conscience. Ils eurent, plus que nous, les passions et les torts des honnêtes gens; nous avons eu trop souvent les faiblesses et l'aveuglement des égoïstes.

Quant à Amyot, je ne vois pas trop ce qui rend ici sa conduite si accusable. Les ligueurs lui reprochèrent de n'avoir pas quitté Henri III immédiatement après le meurtre du duc de Guise. Il avait cependant déclaré au prince qu'il ne pouvait être absous que par le pape; et, en sa qualité de grand aumônier, défendu au chapelain ordinaire de lui donner l'absolution. M. de Blignières, d'un autre côté, a grand'peine à voir Amyot dans les rangs de la Ligue, et reconnaissant après la mort de Henri III la royauté du cardinal de Bourbon. Il faut cependant en prendre son parti, et pour ma part, je le fais sans chagrin; Amyot fut ligueur modéré, mais il fut ligueur. Avec une juste horreur pour l'assassinat de Henri III, un regret touchant pour ce prince et une pieuse sollicitude pour son âme, il ne s'en refuse pas moins à reconnaître un hérétique pour son maître. « Votre prudence juge très-bien, écrivait-il au duc de Nivernais, *trés-prudent* en effet, que l'établissement de

celui qui se maintient pour ce jourd'hui roi de la France (Henri IV) est la ruine de l'Église catholique, s'il n'y est pourvu par la bonté et miséricorde de notre Dieu ; et crois qu'il n'y a pas de moyen humain plus certain, sinon que tous ceux qui sont unis en la profession de la religion catholique, et par conséquence en la volonté de conserver la couronne de France en son entier, convinssent tous ensemble à l'encontre de celui qui en procure la division et la ruine..... Mon avis a toujours été que ceux que l'on appelle associés avec les hérétiques sont envers Dieu en pire condition que les hérétiques mêmes, d'autant que les hérétiques faillent par erreur... mais les associés pèchent de certaine et propensée malice. » Cette lettre, publiée pour la première fois par M. de Blignières, écrite à un personnage très-important et très-hésitant, dans le but de le décider en faveur de la Ligue, écrite au moment même où Amyot était violenté de toutes façons à cause de son attachement à la mémoire d'Henri III, où « on le calomniait et prenait en mauvaise part toutes ses actions pour avoir un accès auprès de » ce prince ; cette lettre prouve, ce me semble, sans réplique, quels étaient les sentiments d'Amyot.

Il y a encore un autre trait de son histoire qui tourmente un peu ses biographes. Amyot parut comme envoyé français par Henri II, à la seconde session du concile de Trente. Selon de Thou, il y joua le rôle d'un véritable héros gallican, débita une magnifique harangue imitée en entier de Tite-Live, où il déclarait au concile que le roi ne le tenait point pour œcuménique, se plaignit, menaça, protesta. Tous les historiens l'ont donc tenu pour un des Achille du gallicanisme. Mais Amyot, peu jaloux de cette gloire, raconte lui-même la chose autrement. Toute sa mission fut de porter un billet cacheté dont il ne savait pas le contenu. Il le porta, fort embarrassé et fort intimidé, aux pères du concile ; mais ceux-ci qui lurent sur l'adresse *conventus* au lieu de *concilium* refusèrent de l'ouvrir. Là-dessus Amyot de disserter très-humblement sur la valeur du mot latin *conventus,* disant aux prélats que *sauf leur révérence*, *cette diction-là ès anciens livres latins ne sonne pas si mal.* Il *filait le plus doux qu'il pouvait*, craignant *de se faire mettre en prison s'il eût un peu trop avant parlé*, affirmant qu'on trouverait dans sa missive *toutes choses si sobres*, *si modérées et si réservées qu'ils ne se repentiraient pas de l'avoir ouïe*, les priant *le plus révéremment qu'il pouvait qu'on ne fît point ce tort au roi.* On ouvre donc la lettre sous toute réserve ; elle contenait une

protestation qu'Amyot lut à haute et intelligible voix, si bien, ajoute-t-il, que *si sa commission ne consistait qu'à présenter les lettres du roi et à faire lecture de la proposition, il pensait y avoir amplement satisfait.* A cela se réduit l'héroïsme que lui prête de Thou, dont ses biographes lui ont fait gloire, et que M. de Blignières, je ne sais pourquoi, regrette pour lui.

Reste donc le dernier et le plus grave reproche qu'on puisse faire à Amyot : sa traduction de *Longus*, écrite à Bourges au début de sa carrière littéraire et ecclésiastique, publiée un peu plus tard lorsqu'il était précepteur des princes. Ceci serait par trop difficile à excuser. Il est bien vrai qu'Amyot n'était pas encore évêque ; que jusque-là il n'avait guère, comme tant d'autres alors, accepté l'état ecclésiastique que comme une condition obligée de la carrière des lettres ; il est vrai encore que de tristes et fréquents exemples autorisaient le sien, et qu'au XVI[e] siècle on excusait infiniment de choses pour l'amour du grec. Je ne me résigne pourtant pas à excuser la corruption par la corruption, et il sera toujours déplorable qu'un futur évêque, le précepteur de deux princes (mais quels princes !) ait mis en lumière ce roman qui mérita plus tard de paraître un jour orné par le crayon du Régent.

J'aime mieux, pour la mémoire d'Amyot, son élégie sur la mort de Charles IX. Elle est cependant en vers latins, et je n'ai jamais compris comment les mouvements spontanés de l'imagination et du cœur peuvent se faire jour dans un langage que personne ne parle. Sauf un petit nombre d'exceptions, cette poésie latine moderne, poésie calquée, imitation perpétuelle d'une littérature qui n'était elle-même qu'une littérature d'imitation, me semble un des plus inutiles labeurs dans lesquels l'industrie humaine se soit consommée. Je me permets de croire qu'Horace, qui avait étudié à Athènes et parlait le grec à peu près comme sa langue, savait le grec un peu mieux que Santeuil et Coffin ne savaient le latin. Cependant, quand il voulut faire des vers grecs, son dieu Apollon lui apparut en songe, et lui conseilla amicalement de s'essayer à d'autres études et *de ne pas porter de bois dans la forêt.* Si les modernes adorateurs de Phébus eussent eu meilleur souvenir de cet avertissement de leur dieu, nous aurions été privés de quelques milliers de centons virgiliens, fort habilement faits, mais très-peu inspirés, dont on nous impose l'admiration dans les classes ; le règne

du vrai, du spontané, du naturel dans la littérature, se serait un peu plus promptement et plus facilement établi. Les pastiches auraient été un peu moins longtemps en faveur ; et l'ère de la mythologie, qui a si longtemps faussé la poésie moderne, se fût un peu moins prolongée.

Amyot, cependant, échappe à une partie de ces reproches; il y a dans son élégie un sentiment vrai et cordial, qu'on s'étonne que Charles IX ait inspiré. Il n'enfle pas la voix; il ne porte pas son héros dans l'Olympe ; il ne compare pas Charles IX à Hercule ou à Apollon, ni Catherine de Médicis à Latone ou à Pénélope, comme le font les nombreux panégyristes latins de ce prince. Il n'y a pas un mot de mythologie ; mais il y a par compensation, ce qui est à peu près incompatible avec la mythologie, je dirais presque avec les vers latins, un mouvement vrai du cœur. Sa louange est timide à l'égard d'un si triste héros ; elle a peur de réveiller de terribles accusations; elle ne met pas orgueilleusement Charles IX auprès de Jupiter; mais, plus modestement et plus chrétiennement, elle implore pour lui la miséricorde divine. « Oh! combien se réveille mon amère douleur, lorsque me revient à la pensée le matin de ce jour suprême, où il m'appela, les yeux baignés de larmes, et me dit : Crois-moi, cher maître, ma peine n'est pas de mourir si jeune ; mais de sentir mon cœur encore si peu contrit, et de n'être pas encore assez purifié par la douleur de mes fautes. Mais je prie le Christ que, dans sa bonté, il me remette mes péchés, et veuille me compter parmi les siens ! » Pendant ce temps-là, Ronsard et d'Aurat introduisaient le roi mort dans le cercle des dieux, où il était porté par la piété et la justice, présenté par Apollon et par Jupiter, où sa femme Élisabeth jouait le rôle d'Hébé, où il devait être le dieu des Français (*Gallicus ille Deus, summo decorandus honore*), où il devait régner sur les astres, pendant que son frère (Henri III) régnerait sur la terre.

Ille poli sidus, sidus at iste soli.

Ce contraste, qui est au moins une preuve de bon goût, caractérise Amyot. Littérairement parlant, il échappa au paganisme de la Renaissance. Un de ses grands mérites, son grand mérite littéraire peut-être, c'est que sa parole est entièrement française, lorsque tant d'autres faisaient la leur grecque et la romaine ; c'est qu'il a, tout en

traduisant, et en traduisant du grec, maintenu l'originalité de notre langue, et l'a sauvée de ce naufrage qu'on a appelé le *Ronsardisme*. « Amyot, disait un de ses contemporains, a la vertu qui est singulière en écriture parfaite, à savoir le langage du commun et du peuple, et la liaison du docte. » (Du Verdier. Bibliothèque). Ce langage du commun peuple, c'est tout simplement le français, le vrai français, qui périssait entre les mains des savants, si quelques hommes comme Amyot ou Montaigne ne l'eussent sauvé.

Chose singulière! ce sont les traducteurs, en bonne partie, qui ont sauvé l'originalité de la langue. Il y a eu, depuis le commencement du XVIe siècle, une série de traducteurs dont Amyot est le plus illustre et le dernier, occupés à tourner les auteurs anciens en vulgaire langage, pour l'usage, non des érudits qui tenaient tel travail en grand mépris, mais pour l'usage du commun, des gens non doctes, des femmes, des seigneurs, des princes qui, à cette époque, ne s'étaient pas encore façonnés à l'étude du latin. Ces traducteurs n'étaient pas, en général, des hommes bien doctes : ils traduisaient les auteurs grecs d'après des versions latines; quelquefois le latin, d'après des traductions italiennes. Ils achetaient ou louaient quelque secrétaire grec ou florentin, qui translatait pour eux en italien ou en latin ce grec qu'ils n'auraient pas su lire. Denys Sauvaige, qui publia en 1546 un opuscule de Plutarque *traduit du vulgaire toscan,* ne savait ni le grec, ni le latin, ni même l'italien; mais il avait un serviteur qui savait la dernière de ces langues, et qui parvint à voler quelque part une version italienne du livre faite d'après une version latine. Claude Seyssel, archevêque de Turin, un des plus laborieux et des plus éminents prédécesseurs d'Amyot, ne savait pas le grec; il n'en dédiait pas moins à Louis XII sa traduction de Diodore, lui avouant bonnement son ignorance et ajoutant : « Messire Jehan Lascari, votre ancien serviteur, celui qui aujourd'hui a le plus de connaissance d'icelle langue, qui est la sienne naturelle, » touché du plaisir que le roi prenait *à lire telles histoires*, m'en a donné trois livres en latin. Mais moins ces traducteurs étaient doctes, mieux ils accomplissaient cette partie de leur tâche, la conservation du vrai et naïf langage français. Ils initiaient leur siècle à la connaissance devenue inévitable de l'antiquité, sans pour cela lui faire parler un français latinisé, comme quelques-uns essayèrent de le faire. Ils n'étaient pas d'exacts traducteurs; ils con-

servaient mal la couleur locale ; ils parlaient des colonels de l'ancienne Rome et des gentilshommes du pays grec ; ils transportaient leur vieille France dans la Grèce antique : mais ils sauvaient, par cela même, quelque chose de la vieille France.

Amyot, plus docte qu'eux, a cependant suivi la même voie. Son bon goût a maintenu la pureté de la langue. Nul écrivain de ce temps dont la parole soit moins entachée de latinisme et d'hellénisme ; nul, même y compris Montaigne, qui tienne une place plus fondamentale dans l'histoire de notre langue. Il contribua à nous sauver, grammaticalement parlant, des excès de la Renaissance auxquels, moralement parlant, il était loin d'avoir échappé.

C'est là son titre bien plus que celui de traducteur fidèle. Les critiques de détail que discute M. de Blignières peuvent être mal fondées ; le Plutarque d'Amyot a pu être fidèle, eu égard à son siècle. Mais si nous nous mettons au point de vue des siècles suivants, il est impossible de nier qu'Amyot ne nous ait donné un faux Plutarque. Du rhéteur de Chéronée, écrivain peu naïf du moins naïf de tous les siècles, il a fait, ou du moins il nous semble avoir fait un homme naïf, simple, un bonhomme. On a dit et on dit sans cesse « le bon Plutarque » comme on dit « le bon Amyot ; » c'est là, je crois, une illusion d'optique. Amyot lui-même est pour nous un bonhomme, uniquement parce qu'il parle une langue plus voisine de son enfance que la nôtre ; et Plutarque surtout est un bonhomme, parce qu'il parle la langue d'Amyot. Ce dernier venu de l'antiquité, ce contemporain de Juvénal et de Pline le jeune, cet humble sujet de Domitien et de Trajan, ce tardif restaurateur du paganisme défaillant, ce compilateur des dires de toutes les écoles de philosophie, peut ne pas manquer d'une certaine rectitude dans le sens, de certaines intentions morales ; il est quelquefois vrai dans un siècle très-faux : mais il n'est guère naïf. Courier lui reproche de pousser le soin de la phrase jusqu'à ce point qu'il eût fait gagner à Pompée la bataille de Pharsale, si cela eût mieux arrangé sa période. C'est beaucoup dire ; il est certain, néanmoins, que Plutarque écrit beaucoup pour l'effet. Dans l'histoire, il n'est rien moins que fidèle ; irrévocablement brouillé avec la chronologie, faisant de l'histoire romaine sans savoir le latin, et la devinant à travers des écrits dont il ne comprend pas l'idiôme ; cherchant le dicton, l'apophthegme, l'anecdote, l'effet ; il est peintre surtout, peintre

souvent heureux, mais peintre, et peintre systématique, qui pis est.

En me laissant aller ainsi sur Amyot et sur Plutarque, je fais, je crois, le meilleur éloge possible de *l'Essai* de M. de Blignières. Le premier mérite d'un livre est de vous laisser plein du sujet qu'il traite, et de vous donner là-dessus beaucoup à penser et beaucoup à dire. Les lecteurs du *Correspondant* trouveront peut-être que M. de Blignières a réussi jusqu'à l'excès. J'aurais cependant encore beaucoup à dire de son travail; il me resterait à parler du côté grammatical, de l'étude de l'ancienne langue, qu'il poursuit d'un bout à l'autre du livre avec une minutie que l'on pourra, si l'on veut, trouver excessive, mais qui n'en est pas moins méritoire aux yeux de la science. Sur la langue d'Amyot et de ses contemporains, sur Amyot lui-même et sur les traducteurs du XVI[e] siècle, il y a ici un de ces livres complets comme les érudits seuls savent les bien apprécier, mais comme les ignorants eux-mêmes aiment à les lire.

Fr. de Champagny.

OBSERVATIONS

SUR

LA STATISTIQUE INTELLECTUELLE

ET MORALE DE LA FRANCE

PENDANT LA PÉRIODE DE VINGT ANS (1828-47)

EN RÉPONSE AUX OPINIONS ÉMISES ET AUX CHIFFRES PRODUITS PAR PLUSIEURS MEMBRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES DANS LES SÉANCES DU 29 SEPTEMBRE, DU 13 OCTOBRE ET DU 10 NOVEMBRE 1849.

(3e ARTICLE[1].)

« Il est plus dangereux de mettre l'erreur à la place
« de la vérité que de rester dans l'ignorance. »
(MOREAU DE JONNÈS, Compte-rendu, t. XVI, p. 422.)

En abordant cette dernière partie de ma défense, j'éprouve un assez grand embarras; ma réponse préparée, j'ai longtemps réfléchi et délibéré en moi-même, si je devais *oui* ou *non* faire attention à toutes les insinuations peu bienveillantes que renferment les critiques de M. Moreau de Jonnès, et au moment d'écrire, ma main hésite encore. D'un côté, l'autorité du CHEF DE LA STATISTIQUE GÉNÉRALE DE LA FRANCE, pouvant donner crédit aux assertions inexactes qu'il a émises, m'engage à les relever, mais, de l'autre, il y a des insinuations tellement personnelles que je crains de manquer aux égards qui sont dus à l'âge et à la science de mon savant adversaire, et, en même temps, à la reconnaissance que je lui dois pour avoir, lui aussi, encouragé mes premiers essais avec une bienveillance que je ne veux pas oublier.

[1] Voir *le Correspondant*, tome XXVII, page 000.

Si donc, je me décide à répondre, c'est uniquement dans l'intérêt de la science et de la vérité.

Amicus Plato, sed magis amica veritas.

Je ferai tous mes efforts pour dégager la personne de M. Moreau de Jonnès des erreurs que je suis obligé de relever.

« M. Moreau de Jonnès rappelle que l'auteur s'efforce depuis plu-« sieurs années de recommander par les formes de la science *un pa-« radoxe qui, s'il avait quelque fondement,* serait un phénomène in-« tellectuel vraiment déplorable. *Il croit avoir découvert,* par des « supputations laborieuses, que les départements où l'instruction « primaire compte le plus grand nombre d'élèves, sont précisé-« ment ceux où il se commet le plus grand nombre de crimes et de « délits [1]. »

Tous ceux qui s'occupent de statistique morale savent si ce que M. Moreau de Jonnès me reproche comme un paradoxe n'est pas depuis longtemps reconnu comme une incontestable vérité, et que, s'il y a eu du mérite à découvrir cette vérité, ce n'est pas à moi qu'en doit revenir l'honneur, puisque mes premiers travaux sur la statistique morale ne datent que de 1838, et mes premières communications à l'Institut que de 1839 et de 1840, tandis que cette vérité avait déjà été constatée dès 1829, par MM. Balbi et Guerry [2], et que depuis cette époque elle a été constamment admise et proclamée par tous ceux qui ont sérieusement étudié les faits et qui ont voulu prendre la peine de relever eux-mêmes les chiffres officiels.

Suivant M. Guerry, dont personne ne contestera la consciencieuse exactitude, « il est démontré que les départements où il y a « le plus d'ignorance ne sont pas ceux où il se commet le plus de « crimes contre les personnes. Il serait inutile, ajoute-t-il, de parler « ici des attentats contre les propriétés, puisqu'*ils ont principale-« ment lieu dans les départements où il y a le plus d'instruction* [3]. »

M. le baron de Morogues, dont le dévouement aux intérêts moraux et intellectuels de la France est bien connu, dans un ouvrage

[1] Compte rendu, décembre 1849, p. 419.

[2] *Statistique comparée de l'état de l'instruction et du nombre des crimes,* 1829.

[3] GUERRY. *Essai sur la statistique morale de la France*, déposé à l'Institut, le 2 juillet 1832, couronné par l'Académie des sciences, en 1833.

autographié et publié peu de temps après celui de M. Guerry, rappelle ces résultats et les admet sans restriction [1].

M. d'Angeville est encore plus catégorique [2].

« Le temps n'est pas encore très-éloigné, dit ce consciencieux au-
« teur, où l'on affirmait, sans redouter aucune contradiction, que la
« cause la plus active de la multiplicité et de la progression des
« crimes provenait de l'ignorance des masses.

« Cette opinion est encore fort répandue et a beaucoup de crédit
« dans les départements ; elle a quelque chose qui satisfait tellement
« la raison que la nôtre *s'est longtemps débattue contre les faits avant*
« *d'y renoncer.* »

« Voici ce que ces faits indiquent : sur les 17 départements où il
« y a *le plus d'ignorance*, 7 sont dans la série où il y a *le moins d'ac-*
« *cusés de crimes*, tandis qu'un seul, celui des Pyrénées-Orientales,
« figure dans celle où l'on compte le plus de ces accusés. (Et même ce
« département n'est pas parmi les 17 où il y a le plus d'ignorance.)

« *Nous avons cherché par toutes sortes de combinaisons à échapper*
« *à la conclusion* qui ressort de ce simple rapprochement. C'est dans
« ce but, mais inutilement, que, pour nos calculs sur la criminalité,
« nous avons rendu aux départements si ignorants du centre de la
« France les accusés de crimes nés dans leur sein qui avaient été se
« faire juger dans le nord et le nord-est de la France.

« C'est encore dans ce but que nous avons cherché si la méthode
« que nous avions adoptée pour déterminer l'instruction des dépar-
« tements entre eux, au moyen du recrutement, était exacte. On
« peut juger par les chiffres (des élèves) qui permettent de classer
« les départements selon leur degré d'instruction, que les résultats
« obtenus par l'étude du recrutement *ne laissent rien à désirer sous*
« *le rapport de l'exactitude ;* car, que l'on prenne pour base de cal-
« cul le nombre d'écoliers par 1,000 habitants, ou le nombre de re-
« crues ayant reçu l'instruction primaire, on arrive à un résultat

[1] De Morogues. *Recherches des causes de la richesse et de la misère des peuples civilisés*, p. 110.

[2] D'Angeville. *Essai sur la statistique de la population française considérée sous quelques-uns de ses rapports physiques et moraux.* Bourg, 1836, p. 69 et 70. Ouvrage qui, présenté à temps pour le concours de statistique de l'Académie des sciences, « aurait certainement mérité ses suffrages, » suivant le rapport de M. Dufresnoy, inséré dans les Comptes rendus, T. XV, p. 1127, séance du 19 décembre 1842.

« presque identique. Dès lors il nous a bien fallu reconnaître UNE « VÉRITÉ, *c'est que la criminalité n'est en aucune manière déterminée « par le défaut d'instruction.*

« Les crimes contre les personnes sont ordinairement ceux que « l'on s'obstine le plus à mettre sur le compte de l'ignorance ; cette « opinion est basée particulièrement sur ce fait, que c'est dans le « midi de la France qu'il y a le moins de lumières, et que c'est aussi « dans cette partie du royaume qu'il se commet le plus de crimes de « cette nature. Cet argument serait vrai, si le midi était réellement « la partie de la France la plus ignorante ; mais il n'en est rien ; car « dans les 16 départements situés au midi du 44e degré de latitude, où « il se commet tant de crimes contre les personnes, l'instruction « est beaucoup plus répandue que dans les départements du centre « de la France ou de la Bretagne, où ces sortes de crimes sont fort « rares.

« Lorsqu'il nous a été DÉMONTRÉ *que la criminalité n'était en aucune « manière en raison directe de l'ignorance,* nous avons voulu exami- « ner si le cas contraire n'avait pas lieu, et après avoir classé les « départements entre eux dans l'ordre de leur moralité déduite de « leur criminalité, nous les avons placés en regard dans l'ordre de « leur degré d'ignorance. Quel n'a pas été notre étonnement, lorsque « nous avons vu que *les* 32 *départements de la France du nord, qui « sont si éclairés, contiennent* 13 *des* 17 *départements de la série qui « présente le plus d'accusés de crimes, tandis que le midi, c'est-à-dire* « 53 *départements, n'en renferment que* 4 !

« Après cette double expérience, il ne pouvait nous rester aucun « doute sur le point de savoir *si l'ignorance est une cause de crimi- « nalité :* CETTE OPINION EST UN PRÉJUGÉ. »

M. Quételet, dans son *Essai de physique sociale,* publié en 1835, arrive aux mêmes résultats. « Il me semble, ajoute ce savant, que « l'erreur commune provient surtout de ce qu'on s'attend à trouver « moins de crimes dans un pays parce qu'on y envoie plus d'enfants « aux écoles, ou parce qu'en général plus de personnes du peuple « savent lire et écrire. Ce serait plutôt de l'instruction morale qu'il « faudrait tenir compte ; car *bien souvent l'instruction qu'on reçoit aux « écoles n'offre qu'un moyen de plus pour commettre le crime* [1]. »

[1] Quételet, *Sur l'homme et le développement de ses facultés*, ou Essai de physique sociale. Paris, chez Bachelier, 1835. T. II, p. 198.

M. Villermé n'est pas moins formel dans son *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers* : « M. Guerry a PARFAITEMENT DÉMON-« TRÉ, dans son *Essai sur la statistique morale de la France,* que les « départements où le savoir est le moins commun ne sont pas ceux « où il se commet le plus de crimes. Et ce résultat, dont les comptes « annuels de la justice criminelle, les derniers surtout, *offrent la « preuve, vient encore tout récemment d'être confirmé* par MM. Qué-« telet, d'Angeville et Charles Dupin [1]. »

« Du travail, auquel nous nous sommes livré, dit M. Dehen, il ré-« sulte que pour la plupart des départements, et notamment pour « ceux du nord et de l'est de la France, la *moralité serait en raison « presque inverse du développement de l'instruction primaire,* c'est-à-« dire que la majeure partie de ces derniers départements, qui ren-« ferment le plus grand nombre d'élèves primaires, se trouvent « compter en même temps le plus grand nombre d'accusés, toute « proportion gardée d'ailleurs, dans l'un comme dans l'autre cas, « avec la population respective des départements. Un simple coup « d'œil sur les tableaux ou sur notre *Carte figurative de l'instruction « primaire comparée à la moralité,* suffirait pour dissiper jusqu'au « moindre doute à cet égard [2]. »

Toutes ces publications, à l'exception de la dernière, sont antérieures à mes premières communications à l'Institut. Je dois donc décliner l'honneur que voudrait me faire M. Moreau de Jonnès, en m'attribuant une découverte qui ne m'appartient nullement. Dès lors aussi le reproche qu'il m'adresse tombe complétement à faux, non-seulement parce que je suis innocent du fait qui le motiverait, mais encore parce que ce fait qualifié *paradoxe* est tout simplement une *vérité* depuis longtemps acquise et *démontrée* par tous ceux qui ont sérieusement étudié les éléments de la question; et d'ailleurs l'objection de M. Moreau de Jonnès n'est appuyée d'aucune preuve.

Quant aux conclusions qu'en tire le spirituel académicien, et à la comparaison qu'il établit entre le monde *actuel, devenu si pervers,* et le monde d'autrefois, dont il n'est pas question dans mon travail,

[1] *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine, de soie,* ouvrage entrepris par ordre de l'Académie des sciences morales et politiques. Paris, chez Renouard, 1840. T. II, p. 153-155.

[2] DEHEN, inspecteur de l'instruction primaire, *Statistique de l'instruction primaire en France, comparée avec la moralité,* par département et par ressort d'Académie. Amiens, 1842, p. dernière.

comme elles n'ont pas plus de fondement que l'erreur qui leur sert de base, je n'y répondrai pas ; je me bornerai à renvoyer M. Moreau de Jonnès et tous ceux qui, comme lui, pensent qu'il n'est résulté que du bien de toutes nos révolutions, au travail de M. Raudot (de l'Yonne), intitulé *de la Décadence de la France;* ils y trouveront de nombreuses et concluantes comparaisons entre l'ancien et le nouveau régime[1]. Je reviens à ma thèse.

Chacun peut voir maintenant si cette thèse, énoncée, soutenue et démontrée par les hommes que je viens de citer *est si étrange* que M. Moreau de Jonnès se plaît à le dire, et si elle mérite « d'être ran- « gée parmi les *idées bizarres* qu'on rencontre fréquemment dans « l'histoire des *aberrations* de l'esprit humain[2]. »

Je passe donc à une partie des critiques qui paraît plus sérieuse, à celle des chiffres puisés dans les comptes rendus du recrutement de l'armée, dont M. Moreau de Jonnès ne conteste pas l'exactitude, mais dont, suivant lui, j'aurais étendu outre mesure les conséquences. Je cite textuellement :

« Chaque année, lors de l'appel de la classe des jeunes gens de « vingt ans qui doivent fournir le contingent de 80,000 hommes des- « tinés à recruter l'armée, on tient un compte numérique de ceux qui « savent lire et écrire, de ceux qui ne savent ni l'un ni l'autre, et « enfin de ceux qui savent lire seulement. La classe s'élevant à en- « viron 300,000, elle est à la population totale dans le rapport de 1 « sur 120 habitants. Ce chiffre est un terme moyen général, et la pro- « portion varie pour chaque département. Dans celui de la Seine, « elle dépasse 1 sur 175. » (C'est celui où il y a proportionnellement le moins de conscrits.)

« Mais dans ce travail de statistique spéciale, comment a-t-on pu « découvrir *une constatation complète et générale* (aucun statisticien « n'a prétendu que ce fût là une constatation complète et géné- « rale, et moi moins que tout autre) de l'instruction primaire « dans chaque département ? comment a-t-on pu trouver dans « *une enquête circonscrite à* 300,000 *personnes* les éléments qui font « connaître par localité l'instruction de *toute la population?* Ce ne « peut être que par une opération qui semble plutôt une combinai- « son aléatoire qu'une supputation statistique. En effet, elle consiste

[1] Paris, 1850 ; chez Amyot, rue de la Paix.

[2] Compte rendu, p. 420.

« à *multiplier cent fois, deux cents fois*[1] les chiffres, et à donner à « chacun d'eux *une expression centuple et au delà* de son expression « initiale, réelle et positive. Dans ce *calcul conjectural, on suppose « témérairement qu'il est permis de juger de l'instruction de* 100 *à* 200 « *habitants de la France par celle d'un jeune homme de vingt ans, sans « tenir compte des autres âges,* des sexes et des différences prodi- « gieuses qui existent entre la population des villes et celle des cam- « pagnes. *Il suffit d'exposer de telles opérations pour anéantir les ré- « sultats qui en sont tirés*[2]. »

Je n'ai pas déguisé l'objection, me sera-t-il permis de ne pas déguiser la réponse ? Tous ceux qui ont entendu la lecture de mon mémoire, ou qui l'ont lu depuis sa publication, savent *si l'enquête est circonscrite à* 300,000 *personnes*, et s'il est nécessaire *de multiplier cent fois, deux cents fois* (par 100 ou par 200) *les chiffres officiels* pour établir la classification des départements telle qu'elle se trouve dans mon travail et dans les travaux de mes devanciers, et voilà pourtant ce que M. Moreau de Jonnès avance et répète sous toutes les formes. Je suis vraiment honteux d'avoir à relever de pareilles énormités, et si tout le monde pouvait connaître les faits, je n'en parlerais pas ; mais il y a si peu d'hommes, même parmi les plus instruits, qui les aient étudiés, que je suis obligé de retablir la vérité si gravement altérée dans ces assertions. Voici d'abord un petit extrait de mon mémoire.

« Le nombre total des conscrits qui, pendant la période de 19 ans, 1827-45, ont satisfait à la conscription, s'élève à 5,677,712.

« Sur ce nombre, 235,122 savaient lire seulement ;
« 2,747,408 savaient lire et écrire ;
« 2,535,225 ne savaient ni lire ni écrire ;
« L'instruction de 159,957 est restée inconnue[3]. »

Dans mon tableau autographié, les départements sont comparés entre eux, sous ce rapport, pendant chacune des quatre périodes 1827-31, 1832-36, 1837-41 et 1842-45 ; et dans la comparaison que j'ai établie entre la criminalité et la diffusion de l'instruction pri-

[1] Je pense que M. Moreau de Jonnès veut dire *multiplier par* 100 *ou par* 200. *Multiplier cent fois, deux cents fois les chiffres* n'a aucun sens, tant qu'on n'ajoute pas *par quel nombre* on doit *multiplier*.

[2] *Essai sur la statistique intellectuelle et morale comparée des départements de la France*. Paris, chez De Soye, 1850, p. 5. — [3] *Ibid.*, p. 421.

maire, j'ai embrassé la période totale de 19 ans, et j'ai eu bien soin d'en prévenir. L'enquête officielle s'étend donc à 5,517,755 personnes; elle n'est donc pas restreinte à 300,000. Il ne faut donc pas *multiplier cent fois, deux cents fois les chiffres officiels,* ni donner *à chacun d'eux une expression centuple et au delà de la valeur initiale, réelle et positive.* Mais il y a plus ; lors même que j'aurais considéré une seule classe, la critique de M. Moreau de Jonnès serait encore exagérée de plus d'un tiers. Et en effet, il est impossible, à moins de vouloir tomber dans l'absurde, de faire entrer dans des comparaisons de ce genre *toute la population.* Est-ce que les enfants à la mamelle et au biberon doivent aussi être comptés quand il s'agit d'instruction et de criminalité? Ceux des départements *instruits* sont-ils donc plus éclairés et plus moraux que ceux des départements *ignorants?* Qu'en pense M. Moreau de Jonnès, qui les comprend dans ses supputations?

Évidemment, on ne devrait faire entrer dans des comparaisons de cette espèce que la population âgée de plus de 20 ans, puisque c'est cette population qui fournit presque tous les accusés. Pour ne pas m'exposer à de nouvelles objections, je descends jusqu'à 13 ans. Or, le nombre proportionnel sur 1,000 habitants des enfants de cet âge et au-dessous ne s'élève pas à moins de 387. Ainsi sur 1,000 habitants il n'en reste plus que 613. C'est une réduction de près de 40 pour 100 sur le total de la population dont parle M. Moreau de Jonnès. Et alors les 300,000 conscrits formeraient, non plus un *cent vingtième*, mais à peu près un 70e ou un 75e; et comme au lieu d'une classe, j'en considère 19, il en résulte que l'enquête, au lieu d'être circonscrite au *cent vingtième*, s'élève réellement *au quart* de la population qu'on doit considérer dans un travail de ce genre, sous peine de tomber dans l'absurde. Ainsi, pour se donner contre moi une apparence de raison, M. Moreau de Jonnès a réduit de 19 à 1 l'un des termes de la comparaison et porté l'autre de 75 à 120, et c'est sur cette double erreur qu'il a bâti tout l'échafaudage de sa mercuriale. Ne *suffit-il* pas *d'exposer de telles* objections *pour anéantir les conclusions qui en sont tirées?*

Mais ce n'est pas tout : on sait, et il serait par trop extraordinaire que M. Moreau de Jonnès l'ignorât, avec quelle régularité se reproduisent annuellement les nombres totaux et proportionnels des conscrits lettrés ou illettrés appartenant à chaque département, à tel

point que lorsqu'on classe les 86 départements d'après ces nombres, ils se présentent presque toujours dans le même ordre, quelle que soit la période qu'on embrasse. Et cette classification est encore confirmée, soit par les nombres proportionnels des élèves des écoles primaires[1], soit par les nombres proportionnels des accusés *instruits*. A l'exception de quelques déplacements peu considérables, les départements occupent les mêmes rangs d'après ces trois ordres de faits. Si donc il y a quelque chose d'incontestable aujourd'hui en fait de statistique, c'est à coup sûr cette classification des départements, et je ne conçois pas encore comment le chef de la statistique générale de la France a pu la contester. Je défie qu'on me cite un seul auteur, ayant relevé lui-même les chiffres officiels, qui ait trouvé une classification différente.

Que reste-t-il donc maintenant de toutes les objections de M. Moreau de Jonnès? Des insinuations purement gratuites, puisque les chiffres et les arguments qui leur servaient de bases sont complétement erronés. J'en donnerai pourtant quelques extraits afin qu'on ne m'accuse pas d'éluder des difficultés sérieuses.

« Il est surtout nuisible de se servir des formes de la science pour « accréditer un paradoxe (lisez maintenant une vérité démontrée par « tous ceux qui ont pris la peine de relever les chiffres officiels) qui, « s'il avait quelque fondement, ferait désespérer de l'espèce humaine. « *Non, assurément, les hommes, à mesure qu'ils s'éclairent, ne de-* « *viennent pas plus méchants.* »

Je défie M. Moreau de Jonnès de trouver dans mes travaux un mot qui puisse servir de base à une pareille insinuation, répétée pour la seconde fois[2].

Les passages que j'ai cités plus haut (p. 362 et suiv.) prouvent justement le contraire. J'ai même commenté à l'Académie la lecture d'un travail spécial pour prouver la nécessité de l'instruction[3]. Mais passons.

« S'il était possible que la statistique prouvât cette thèse, ajoute « M. Moreau de Jonnès, je la *renierais comme un oracle imposteur.* » (M. Moreau de Jonnès a déjà renié la statistique morale dans ses *Élé-*

[1] Ainsi que l'a bien établi M. d'Angeville. Ouvrage cité plus haut.

[2] Lettre à M. le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, séance du 31 janvier 1846. *Moniteur* du 8 avril 1846.

[3] Séance du 23 septembre 1848. Ce travail n'ayant pas été lu en entier est resté manuscrit, il est déposé à l'Institut.

ments de Statistique (p. 2). Il est vrai de dire que jamais on n'a plus fait de statistique morale que depuis cet anathème.) «Mais cinquante « ans d'expérience officielle me rassurent et m'ont prouvé péremp- « toirement que c'est une science de vérité qui ne cesse jamais de « concorder avec le bon sens, et qui n'emploie le langage des chiffres « que pour rendre plus puissant et plus irrésistible le langage de la « raison [1]. »

Comme je n'aurai jamais cinquante ans d'expérience officielle à opposer à ceux de M. Moreau de Jonnès, pour leur faire équilibre, je suis obligé, pour me défendre, de recourir à d'autres armes, au langage des faits et de la raison. Il est du moins un principe sur lequel nous sommes d'accord, c'est que la statistique est une science de vérité, qu'elle ne trompe pas; mais je sais, et par ma propre expérience, et par l'examen que j'ai pu faire des travaux des autres, que les statisticiens peuvent se tromper, que souvent ils se trompent réellement et peuvent devenir ainsi, je ne dirai pas des *oracles imposteurs*, mais des organes d'erreurs plus ou moins considérables dont ils sont eux-mêmes les premières victimes. Les ouvrages de M. Moreau de Jonnès ne sont pas plus exempts de ces erreurs que la plupart des autres travaux du même genre.

Aussi, quand il m'arrive de rencontrer une assertion qui me paraît plus ou moins paradoxale et qu'on donne comme conséquence de la statistique, au lieu de me répandre en insinuations plus ou moins hasardées sur les intentions et le but de l'auteur, de m'en prendre à la statistique, toujours très-innocente, et de menacer *de la renier* comme *un oracle imposteur*, je tâche de remonter aux sources pour voir si le paradoxe n'est pas tout simplement le résultat d'une erreur ou bien d'une statistique mal faite, c'est-à-dire de quelque chose *qui n'est pas de la statistique*. Ce procédé me paraît si exclusivement scientifique, que je n'aurais jamais cru nécessaire de le formuler et d'en montrer quelques applications, si je ne l'avais vu complétement négligé à mon égard dans la discussion qu'a provoquée mon dernier mémoire.

Voici comment j'ai quelquefois appliqué ce procédé aux travaux de M. Moreau de Jonnès. Je m'occupe très-peu des comparaisons que l'on établit entre la criminalité de la France et celle des autres pays de l'Europe; d'abord, parce que j'ai peu de temps; ensuite, parce que, ne connaissant pas suffisamment les langues étrangères, j'ai

[1] Compte rendu, t. XIV, p. 422.

beaucoup de peine à établir ou même à vérifier ces espèces de comparaisons. D'ailleurs la différence des législations rend ce travail très-difficile ; je me déclare donc à peu près incompétent. Cependant j'ai été amené à consulter quelquefois les comptes rendus de l'administration de la justice chez les nations voisines de la France : par exemple, lorsque j'ai préparé mon travail *sur la criminalité spécifique de l'homme aux différents âges de la vie*, que j'ai eu l'honneur de lire à l'Académie des sciences morales et politiques le 11 septembre 1847. J'ai dû aussi lire les travaux de statistique criminelle comparée que j'ai pu me procurer, et à ce titre ceux de M. Moreau de Jonnès devaient fixer mon attention. J'ai surtout remarqué un mémoire lu à l'Académie des sciences le 9 octobre 1843 et inséré dans le *Compte Rendu*, t. XVII, p. 724. Deux propositions de ce mémoire ont surtout frappé mon attention. Voici la première :

« Il y a donc, proportionnellement à la population de chaque pays,
« QUATRE FOIS autant d'accusations de crimes et de délits en Angle-
« terre qu'en France et TROIS FOIS ET DEMIE autant de condamna-
« tions[1]. »

Parmi les chiffres qui servent de base à cette conclusion, se trouvent attribués à la France, pour 1841, 10,744 *accusés* (lisez *prévenus*) de vols simples, dont 8,839 *condamnés*. Mon premier soin en présence de ces chiffres, qui m'ont paru singulièrement atténués, a été de les vérifier, et voici ce que j'ai trouvé dans le compte rendu officiel de 1841.

22,315 prévenus de vols simples, au lieu de 10,744, différence 11,571 ; sur ce nombre, ont été condamnés :

4,450 à l'emprisonnement de plus d'un an ;
12,127 à l'emprisonnement de moins d'un an ;
1,222 à l'amende ;
500 à être envoyés dans une maison de correction.

Total : 18,299 condamnés, au lieu de 8,839; différence, 9,460.

Pour trouver des nombres qui se rapprochent de ceux qu'on donne ici pour 1841, il faut remonter au delà de 1830 à 1828, 1827 et 1826, années pendant lesquelles on a compté en fait de vols simples :

	1826	1827	1828	Moyenne des trois années.
Prévenus. .	10,796	11,629	12,688	11,704
Condamnés.	8,082	8,582	9,400	8,688

[1] Comptes rendus des travaux de l'Académie des sciences, t. XVII, p. 730.

Après une pareille découverte, la proposition qui attribuait à l'Angleterre une criminalité quadruple de la criminalité de la France en 1841, et qui était donnée comme conclusion de la statistique, est devenue pour moi une proposition plus ou moins exagérée, plus ou moins fausse, précisément parce qu'elle était en contradiction avec la statistique, du moins quant à l'un des termes de la comparaison [1].

La seconde proposition qui m'avait frappé dans le même travail est celle-ci : « Il semble que les femmes (en Angleterre et en 1842) « entrent plutôt que les hommes dans cette fatale carrière (celle du « crime) et qu'elles y restent plus longtemps. *Il y a quatre fois plus « de vieilles femmes que de vieillards parmi* les accusés de crimes âgés « de soixante ans et au delà (459 et 114) [2]. »

Ici rien de plus facile à contrôler pour quiconque peut consulter le compte rendu de la justice criminelle en Angleterre pendant l'année 1842. *A priori* cette assertion devait paraître d'autant plus extraordinaire que ce fait serait unique dans la statistique criminelle. Malheureusement pour celui qui l'a émise voici les chiffres officiels qu'on trouve dans le tableau où les accusés de 1842 sont classés par sexe et par âge.

Accusés âgés de 60 ans et au delà	hommes. . .	459
	femmes. . .	114

Dans le mémoire de M. Moreau de Jonnès, les chiffres sont exactement copiés, il y a simplement transposition : LE CHIFFRE DES HOMMES A ÉTÉ PRIS POUR CELUI DES FEMMES ET RÉCIPROQUEMENT. Ainsi la statistique disait QUATRE FOIS MOINS de vieilles femmes que de vieillards, et l'auteur a dit QUATRE FOIS PLUS de vieilles femmes que de vieillards.

De pareilles propositions ne sont pas plus de statistique que les propositions *deux et trois font sept, la somme des trois angles d'un triangle est égale à quatre angles droits*, ne sont de l'arithmétique ou

[1] Au reste les personnes qui désireraient éclaircir cette question comme toutes celles qui se rapportent à la statistique morale comparée de la France et de l'Angleterre, trouveront des solutions nettes, précises et parfaitement établies dans le savant et magnifique ouvrage que publie M. J.-B. Baillière : *Statistique morale de l'Angleterre comparée à celle de la France*, d'après les documents officiels présentés au Parlement, les arrêts de la Cour criminelle centrale de Londres et les comptes de l'administration de la justice criminelle en France, par M. A. GUERRY, *membre correspondant de l'Institut de France et de la société de statistique de Londres.* 1 volume grand in-4, avec tableaux et cartes gravées.

[2] Comptes rendus des travaux de l'Académie des sciences, t. XVII, p. 727

de la géométrie. Ce sont tout simplement des erreurs dont la statistique est tout à fait innocente. Ces erreurs sont, au reste, beaucoup plus fréquentes qu'on ne le pense communément.

Il paraîtrait que ce n'est pas seulement dans la statistique d'Angleterre que se rencontrent les preuves de l'exactitude qui distingue les travaux d'une critique aussi sévère pour les autres. Les personnes qui suivent les séances de l'Institut ont gardé le souvenir de l'effet produit par la curieuse correspondance à laquelle a donné lieu, il y a quelques années, la lecture de certain mémoire sur la *statistique de l'Espagne*.

Un espagnol, M. Rodriguez, adressa quelques observations assez curieuses à l'Académie ; nous n'en citerons qu'une seule, et nous laisserons à peu près parler le critique espagnol : M. Moreau de Jonnès, voulant prouver que le clergé d'Espagne possédait le tiers du sol, cite à l'appui de sa thèse (p. 80 de son ouvrage) l'opinion de M. Arguelles, qui estimait « que les terres possédées par le clergé « conjointement avec la couronne, avaient une étendue d'un million « et demi de fanègues ou de 12,700,000 hectares, faisant 6,160 lieues « carrées. »

Or, la fanègue est une mesure agraire de 80ᵐ 16ᶜ de côté, ou de 0,64 d'hectare ; un million et demi de fanègues font donc 963,750 hectares, ou 486 lieues carrées, c'est-à-dire un nombre *treize fois plus petit.* J'aurais voulu attribuer une telle inexactitude à une erreur de chiffres, si d'un côté *un million et demi* n'était écrit en toutes lettres, et si de l'autre 12 millions d'hectares ne faisaient exactement 6,160 lieues carrées, qui pourtant ne feraient pas encore le *tiers*, mais le *quart* de l'Espagne.

Et ce qui prouve que M. Rodriguez n'est pas exagéré dans sa critique, c'est que la fanègue, qu'il fait égale à 64 ares, vaudrait, d'après l'annuaire du Bureau des longitudes, un peu moins de 46 ares ; ce qui rend encore plus considérable l'erreur du statisticien français, puisqu'un million et demi de fanègues ne ferait guère que 689,760 hectares, l'erreur serait dix-huit fois plus grande ; et comme, d'après Rodriguez, 12,000,000 d'hectares ne font que le quart de l'Espagne, il en résulterait que 689,760 hectares n'en formeraient que la soixante-douzième partie. L'erreur finale de la statistique de l'Espagne serait donc de 1/3 à 1/72. M. Moreau de Jonnès aurait donc, dans cette comparaison, augmenté l'un des ter-

mes d'un tiers, et rendu l'autre dix-huit fois plus petit. C'est absolument comme dans la comparaison qu'il établit entre les conscrits dont l'état intellectuel a été constaté et le reste de la population. Telles sont les erreurs que l'on rencontre parfois dans les ouvrages particuliers de mon savant adversaire.

Les statistiques officielles, émanées du ministère de l'agriculture et du commerce, et confectionnées aux frais du trésor public, c'est-à-dire des contribuables, en seraient-elles au moins plus exemptes que les autres ? Hélas ! non. Malgré la science incontestable et les cinquante ans d'expérience officielle du savant qui en dirige la publication, malgré les avantages immenses d'une position officielle qui lui permet de réunir de toutes les parties de la France les documents qu'il désire et dans la forme qu'il a prescrite, de les vérifier, de les contrôler et de les renvoyer jusques dans les départements les plus éloignés pour la moindre rectification, on y trouve de nombreuses erreurs, des fautes énormes.

Il est inutile de faire l'énumération de celles qui ont déjà été signalées dans la *Statistique agricole*, par MM. H. Passy[1], de Gasparin, Darblay, Millot, Villermé[2], etc., et de rappeler toutes les discussions soulevées à propos de la *Statistique des Aliénés* et de leur classification d'après les causes de l'aliénation mentale, publiées dans le premier des deux volumes intitulés *Administration publique*. Ces critiques et ces discussions ont déjà reçu dans le temps une assez grande publicité[3]. Je ne raconterai pas non plus l'espèce de duel statistique entre M. Moreau de Jonnès et M. Demonferrand à propos des fautes plus ou moins nombreuses signalées par ce dernier dans la *Statistique de France*, et dans les feuilles de mouvements de la population. Voici seulement quelques extraits du rapport de la commission chargée, par l'Académie, d'examiner cette grave affaire :

« Pénétré de l'importance de cette discussion, qui est entièrement « liée à la connaissance de la population de la France, et par là à « une foule d'intérêts divers, le rapporteur de la commission a cru « ne pouvoir mieux remplir les intentions de l'Académie qu'en al-

[1] *Journal des économistes*, t. I, p. 44 et suivantes.

[2] *Ibid.*, mai 1845.

[3] Comptes rendus des travaux de l'Académie des sciences, *Journal des économistes*, mai 1845, etc.

« lant lui-même aux archives du royaume examiner les documents « originaux qu'on y conserve et qui ont servi de base aux travaux « statistiques dont nous parlons. *Le résultat de cet examen a été* TOUT « A FAIT FAVORABLE *à M. Demonferrand.* Ayant choisi au hasard un « certain nombre de localités, nous avons refait nous-mêmes toutes « les additions, et *nous avons trouvé* TOUJOURS que lorsque M. De- « monferrand annonçait une faute d'addition, CETTE FAUTE EXISTAIT « RÉELLEMENT et qu'elle avait été CORRIGÉE EXACTEMENT PAR LUI. Ces « additions ont été répétées plusieurs fois, et l'examen auquel on s'est « livré ne semble pouvoir laisser AUCUN DOUTE A CE SUJET..... En ré- « sumé vos commissaires pensent que l'Académie doit APPROUVER le « mémoire de M. Demonferrand, et engager *l'auteur à continuer*, « avec persévérance, *ses intéressantes recherches.* » Le travail de M. Demonferrand fut couronné, malgré l'opposition de son savant adversaire [1].

FAYET.

[1] Voyez Comptes rendus des travaux de l'Académie des sciences, séances du 26 juin 1837, du 16 juillet 1838, et le *Journal de l'École polytechnique,* XXVI[e] et XXVII[e] cahiers.

(La suite à un prochain numéro.)

REVUE POLITIQUE.

Paris, le 24 octobre 1851.

Le calme plat qui régnait encore, il y a quinze jours, nous indiquait l'approche d'une crise : je la pressentais, sans me douter le moins du monde par quel point elle ferait explosion. En voyant de quelle main le coup est parti, un coup heureusement sans force, *telum imbelle sine ictu,* et la lumière inattendue qui vient de se faire, je serais tenté de remercier Dieu. En tout cas, à l'aspect des symptômes qui surgissent de toutes parts, l'espérance l'emporte sur l'inquiétude.

Nous étions en effet sur la pente la plus funeste, et en nous y sentant glisser nous-mêmes, nous perdions le droit d'avertir ceux qui donnaient l'impulsion au mouvement. Dans la déroute de Russie, nos soldats rencontraient de temps en temps un grand feu allumé des débris de quelques maisons : les malheureux à demi gelés qui passaient se sentaient subjugués par un attrait irrésistible. En vain les plus fermes et les plus sages les avertissaient-ils du danger ; aucune remontrance ne pouvait empêcher ces déplorables victimes de s'entasser silencieusement autour du foyer. Le lendemain, à la pointe du jour, les nouveaux survenants ne trouvaient plus que des tisons fumants et des couches de cadavres.

Il n'y a rien d'exagéré dans la comparaison que j'établis entre ces cruels souvenirs et notre situation du commencement d'octobre. Dans un pays si léger que les gens dont la passion puérilement aveugle a amené la catastrophe du 24 Février peuvent relever un drapeau d'intrigue politique sans mourir de honte, ou sans se condamner à une vie d'expiation chrétienne, il était impossible que l'art avec lequel on creuse les divisions des partis dynastiques n'amenât pas à une conciliation de lassitude, et si le président de la République eût pu gagner sur lui de rester immobile, ce calcul d'inaction aurait pris dans l'histoire l'apparence de la plus sage et de la plus profonde politique.

Les hommes qui conservent religieusement le dépôt des traditions nationales ne sont pas de ceux qui peuvent dire : *Périssent les colonies plutôt qu'un principe !* Il est des moments où l'aveuglement universel les oblige à capituler, et nous étions peut-être à la veille d'une nécessité de ce genre.

Ils le sentaient bien, ces hommes qui, profanant le nom d'artistes, prennent à tâche de livrer tous les jours les noms et les traits des personnages les plus respectables à la risée et au mépris du peuple. La caricature politique avait abandonné les Capucins pour se jeter sur la fusion ; dans des croquis charbonnés où des mains ignobles s'efforcent en vain de rendre grotesques des traits qui défient la dérision par leur noblesse, heureux miroir de celle de l'âme, nous trouvions aux vitres des marchands d'estampes la démonstration de la joie qu'éprouvent les natures dégradées, quand celles d'un autre ordre semblent exposées à se démentir. On sent que c'est pour l'opinion légitimiste une force morale immense que sa fidélité, et quand les hommes dont la vie entière n'a été qu'un acte continuel de dévouement sont sur le point de dire : « Puisque le pays est insensé, puisque le mal et la faiblesse surmontent toutes les intentions droites et éclairées, ce n'est pas nous qui donnerons le signal de la guerre civile ; » les âmes de Thersite (car c'est aux Thersites que profitent le plus les libertés de notre époque) sont aux aguets pour faire entendre au premier mot leurs huées calomnieuses.

Ainsi, au moment où la carrière des aventures semblait se fermer d'elle-même pour le Président de la République, il l'a rouverte de son propre mouvement, et brisé volontairement l'appui dans lequel une évidente majorité du parti de l'ordre était disposée à chercher son salut ; d'un seul mot, il nous a fait des destinées nouvelles, et c'est cette carrière ouverte qu'il nous faut maintenant envisager.

C'est un tort, dans un temps d'aberrations comme le nôtre, que d'avoir l'esprit sensible aux dissonances de la raison. Sous ce rapport, je confesse sans peine ce qui cause parfois mon défaut de prévoyance : on a beau répéter tous les matins certaines cantilènes, quand la voix est fausse et l'air absurde, il m'est impossible de prendre au sérieux une pareille musique. C'est ce qui m'est arrivé pour le paradoxe de l'abolition de la loi du 31 mai, que nous trouvions depuis plusieurs mois dans presque tous les numéros du *Constitutionnel.* Ce journal, qui compte à bon droit parmi les puissances de la presse, a un défaut capital qui paralyse les hommes éclairés et honnêtes engagés dans sa rédaction : l'intelligence qui dirige est au-dessous de celle qui exécute. C'est ce qui arrivera toutes les fois que la spéculation

l'emportera sur le talent. Les choses sont aujourd'hui si mal ordonnées, que les gens d'esprit qui s'enrôlent à la suite des spéculateurs ont peut-être une excuse légitime. Mais, en vérité, ce n'est pas la peine d'avoir tant reproché au pauvre Corneille ses courbettes dédicatoires envers M. de Montauron, quand on en est réduit à confier son sort et à livrer sa pensée à certains tripoteurs de dividendes.

Il y a une histoire secrète, sans aucun doute, pour la gestation du système qui avait pour base l'abolition de la loi du 31 mai; mais aujourd'hui que l'éclat a eu lieu, et que l'avortement paraît certain, cette histoire ne nous importe guère. Nous ne prenons pas intérêt à savoir qui du *Constitutionnel* ou de l'Élysée a conçu et nourri cette étrange pensée; contentons-nous d'une seule réflexion. Un des traits essentiels de la réaction salutaire qui doit sauver la société, c'est la répulsion générale qu'on éprouve contre l'influence exagérée et illégitime des journaux. Les journalistes honnêtes gens ont la naïveté de se plaindre de ce qu'on les enveloppe dans la réprobation commune : qu'ils se contentent d'être honnêtes sans sacrifier à l'esprit de corps, et il leur restera une assez belle part de considération et d'influence. Quant aux autres, il leur est bien difficile de se mettre à l'unisson des sentiments et des idées d'une société qui ne veut plus de leur domination. Comme ils sont les ennemis naturels de toute idée conservatrice, ils ne peuvent faire de la conservation qu'à la façon dont le personnage principal d'une comédie trop célèbre fait de la propriété et de la famille. On se force bien pendant quelque temps, on prend des airs réguliers, graves, dévots même; mais, au moindre accident, la bohême reparaît par un coin ou par un autre, et à la place de l'homme d'ordre on n'a plus devant les yeux que le flibustier.

Quand le Président de la République a fait entendre nettement qu'il prétendait rajeunir sa situation par l'abrogation de la loi du 31 mai, on a vu *la Presse* se précipiter, nouvel Ixion, sur la fausse Junon qu'on lui offrait, et quant au *Constitutionnel*, guéri par l'expérience de l'idée de faire un premier ministre d'un entrepreneur de gazettes, il a paru plus que jamais comme le conseiller intime et prépondérant. A l'arrière-plan se montrait *le Pays*, journal des ambitions rentrées et des pensées égarées en 1848. En somme, c'était une conspiration de journaux, et soit parmi les inspirateurs, soit parmi les conseillers, soit enfin parmi les metteurs en œuvre, il ne s'est pas rencontré un homme de bon sens pour avertir, qu'à droite, à gauche et au centre on ne trouverait personne pour la soutenir.

Il est juste de laisser de côté le reproche que doivent s'adresser quelques-uns des auteurs de la loi du 31 mai. On peut en effet attri-

buer ce qu'offre à certains égards de déraisonnable l'économie de cette loi, à la crainte qu'inspirait, dans un moment critique, la manie des amendements et l'espèce de fureur avec laquelle les hommes de tiers-parti se jettent sur les dispositions qui peuvent déranger l'effet d'une mesure salutaire; c'est pourquoi l'on avait fait prendre et l'on a fait respecter jusqu'au bout l'engagement d'accepter la loi telle quelle, quand bien même la discussion y ferait voir quelque erreur ou quelque lacune évidente. On doit convenir toutefois que l'imposition de ce serment provenait aussi du manque de sang-froid de certains chefs. Mais aujourd'hui, ce n'est pas de ces imperfections qu'il faut se préoccuper; l'on ne peut douter que la majorité qui a fait la loi du 31 mai ne soit résolue à la maintenir dans son intégrité, et la raison d'une semblable résolution est évidente. Cette loi est le seul acte d'une grande importance qui ait fait sérieusement reculer la révolution; ça été une affaire d'honneur d'autant mieux réglée qu'on n'a pas été obligé d'aller sur le terrain. L'émeute avait dit qu'on n'oserait pas toucher au suffrage universel; l'Assemblée législative a répondu à ce défi, en rayant plusieurs millions d'électeurs, et l'émeute en a été pour ses frais de forfanterie : c'était un grand signe de décadence. Depuis lors, la situation ne s'est pas un seul moment détendue, et la société veille encore derrière ce rempart élevé à la hâte, mais assez fort pour contenir momentanément l'ennemi.

Maintenant on vient nous dire : comme nous ne sommes pas bien sûrs que vous nous laissiez le commandement de votre armée, nous allons, avec votre permission, ouvrir une porte dans le rempart pour y faire entrer l'ennemi. N'ayez pas peur! car, s'il vous en veut, à vous, il va trouver ici l'objet de son culte, et le respect qu'il inspire vous servira de bouclier! — En vérité, jamais le royaume d'Utopie n'a renfermé rien de semblable à cette chimère.

D'abord l'ignorante adoration sur laquelle on compte, n'a plus, tant s'en faut, l'unanimité de 1848. A cette époque, le suffrage universel était trop jeune pour porter ses fruits : il ne manquait pas de précepteurs, mais ceux-ci, en ingurgitant trop précipitamment leur doctrine, se la voyaient rejeter par la masse des populations. Une vieille erreur était alors plus puissante que la semence d'une erreur nouvelle. Mais, depuis cette époque, les choses ont bien marché, et pour s'en convaincre, il n'est pas nécessaire de recourir aux scrutins de la Bourgogne et de l'Alsace. A jour fixe, et pour l'enseignement manifeste de toute la France, le suffrage illimité s'est chargé de répondre aux avances du Président de la République. Il est parti, le poignard dans la poche, la pique ou la fourche en main, de Précy, de

Sancergues et de Beffes ; les hommes qui, dès 1848, arrachaient de la main des paysans effrayés les bulletins de leur choix, et y substituaient de force des listes incendiaires, sont devenus chefs de bande, et se font suivre par la population séduite ou épouvantée : sorte d'armée comme en fournissent toutes les révolutions, se dissipant ainsi que l'eau à travers les interstices d'un vase fêlé, si le récipient reçoit le moindre choc, mais prêtes à déverser l'inondation, pour peu que l'apparence du succès frappe l'imagination populaire. Aussi ne doit-on pas compter aujourd'hui combien, dès la première rencontre, se sont échappés des soldats que les nouveaux Ronsin avaient levés dans le Cher et dans la Nièvre ; il faut se représenter le torrent dévastateur qui se serait formé de ces premiers ruisseaux, si les cinq gendarmes de Précy eussent éprouvé quelque doute dans l'exécution de leur consigne.

Ce doute funeste, qui oserait affirmer qu'il ne leur fût pas venu, s'ils avaient su qu'en haut lieu on s'apprêtait à faire une avance électorale aux bandits de la contrée ? C'est un miracle, que d'un bout de la France à l'autre, avec la fausseté fondamentale de la situation d'un gouvernement qui, au nom de la République, lutte contre l'entraînement républicain, on trouve des hommes qui chaque jour, à chaque heure, bravent les menaces d'une faction, enivrée de l'espoir d'une prochaine catastrophe, et maintiennent, avec l'ordre matériel, ce qui reste de l'ordre moral de la société ; mais il ne faut pas jouer avec les prodiges, et j'affirmerais qu'il n'y a pas en France, à l'heure qu'il est, un homme raisonnable qui ne soit convaincu qu'au moindre dérangement de la muselière, tout se déchaînera.

Les conseillers de l'Élysée ont donc été bien aveugles, s'ils ont inspiré ou caressé l'illusion d'une nouvelle victoire à remporter sur le suffrage universel, par le moyen d'une concession faite aux entreprises de la démagogie. Depuis trois ans, le Président n'a plus eu de chances sérieuses que dans les rangs du parti de l'ordre ; pas un républicain ne lui a pardonné l'entraînement populaire qui fit l'élection du 10 décembre. Les hommes qui en 1848 voulaient sincèrement établir un gouvernement régulier à la condition d'en demeurer les chefs, n'en sont venus à se soumettre aux mouvements les plus désordonnés des conclaves populaires, que par un besoin effréné de revanche, et l'ascendant qu'ont perdu les conspirateurs en gants jaunes n'échappera pas aux prédicateurs de cabaret qui prêchent le partage des terres et l'abolition des dettes. L'intrigue de *la Presse* n'a donc pas plus de pied dans les bas-fonds du radicalisme égalitaire que les agaceries du *Constitutionnel;* et quant au prestige particulier du

neveu de Napoléon, il suffirait de l'hésitation ou de la modération qui l'ont empêché pendant trois ans d'aborder le rôle que lui assignait le vœu de la population des campagnes, pour empêcher les mêmes électeurs de se fier une seconde fois à lui. Pour réussir de nouveau, il lui fallait le concours et la recommandation des amis de l'ordre : il a perdu ces avantages en voulant changer de soldats.

Il est vrai que son autorité reste conditionnelle, et c'est une position peu agréable pour d'aussi vastes pensées. Nous répondrons à cela que, dans l'intérêt même d'une étonnante fortune que l'on rêve encore plus grande, il importait d'adopter la règle fondamentale qui gouverne la saine politique de notre époque : *Ne jamais conspirer.* L'Assemblée en votant la révision à une majorité imposante, et en composant la commission de permanence d'esprits sages et pacifiques, les conseils généraux, en demandant à la presque unanimité la révision et la révision intégrale à une immense majorité, intimaient la même conduite : tout le monde devait marcher à ciel ouvert. Au lieu de cela, que fait-on? Nous n'avons à ce sujet ni récit à donner, ni conjectures à émettre. On en sait plus qu'on ne peut dire : et il suffit de la manifestation d'un projet essentiellement hostile à la majorité de l'Assemblée, en pleines vacances du parlement, en pleine confiance du parti de l'ordre, de ce congé impérieusement donné au dernier des ministères légaux, aux hommes qui par légèreté et par attache au pouvoir avaient couvert de leur responsabilité la révocation du général Changarnier, pour montrer de quelle hauteur on s'est lancé, pour en revenir à la plus déplorable inconsistance politique : en un mot, c'est un suicide.

Après un pareil éclat, il nous importe peu quels noms circulent et quelles tentatives peuvent se faire. On a épuisé la bonne volonté des hommes parlementaires, même des plus petits et des plus naïvement ambitieux. Les hommes du dehors ne sont pas mieux disposés ; il y a grande difficulté à reconstituer le cabinet intérimaire dont le passage aux affaires n'a laissé généralement que de bons souvenirs. Les hommes de valeur qui avaient accepté cette position délicate, avaient encore en perspective, pour leur justification, le retour ou l'avénement au pouvoir d'hommes déterminés à maintenir la bonne harmonie du Président et de l'Assemblée; mais aujourd'hui la dernière couche est épuisée : après M. Baroche, il faut tirer l'échelle. Quant aux généraux de fraîche date qui ne demanderaient pas mieux que de renouveler au profit de leur agrandissement le beau drame de *l'Afrique à Paris*, si glorieusement représenté par leurs devanciers, en 1848 et 1849, il leur faudrait un point d'appui plus solide, et l'hésitation

qu'ils semblent éprouver sert mieux à démontrer les embarras de leur ambition que les scrupules de leur conscience.

Aussi, de quelque côté qu'on se tourne, on ne voit que danger et qu'affaiblissement pour une cause naguère si puissante; ceux qui la soutiennent encore par parti pris, n'ont qu'un mot à opposer au vrai pouvoir qui reste, celui de la majorité dans l'Assemblée : *Vous n'êtes point une majorité.* Toute la question est là, en effet, et c'est pourquoi nous sommes loin de perdre l'espérance. Ce peuple-ci est de ceux qui ont besoin d'être mis au pied du mur; jusque-là il ne fait guère que des sottises : il est admirable pour gaspiller une situation. Mais poussez-le dans une impasse, et il est le seul qui saura en sortir. Le général Changarnier se trouvait un jour en Afrique, au fond d'une espèce de cratère, entouré de toutes parts de montagnes escarpées ; les Arabes occupaient tous les passages et les officiers se disaient les uns aux autres : *Nous sommes pris!* Que fit le général ? Il mit à l'ordre du jour une razzia pour le lendemain, comme si l'on avait été en pleine campagne, et cette héroïque fanfaronnade fut le salut de la division. Les Arabes se le tinrent pour dit; et, en effet, qui peut ordonner de piller l'ennemi, si ce n'est un vainqueur ?

La majorité est à bout de délais et de querelles intérieures. Je sais bien que plus le péril devient imminent et plus les incorrigibles s'enhardissent. Ils ont jeté la candidature du prince de Joinville dans les jambes du Président ; les voici tout prêts à semer des mêmes chausses-trapes le chemin difficile par lequel le Parlement doit passer. Mais la nécessité est plus forte, grâce à Dieu, que toutes les intrigues, et le rôle que doit jouer la majorité est si clair, son devoir si marqué, sa force si certaine, qu'il nous est impossible de ne pas croire à une prochaine union. Ce que la commission de permanence, expression d'un accord auquel nous avons applaudi comme au plus heureux de tous les symptômes, a fait ces jours-ci en face des entreprises, son sang-froid, sa prudence, sa fermeté se retrouveront, n'en doutons pas, dans la majorité de l'Assemblée législative : et alors..... Les musulmans ont dérobé aux chrétiens cette sentence qu'il nous est bien permis de leur reprendre : *Dieu est grand et miséricordieux!*

Au reste, tout en réprimant nos espérances, si souvent trompées quant au délai, jamais quant au fond (car nous n'avons pas cessé de marcher vers le but), et lors même qu'on parviendrait à boucher la voie d'eau actuelle par un essai de rapatriage, le profit à tirer de la crise n'en serait pas moins considérable. On sait aujourd'hui ce qui suivrait un triomphe de la politique présidentielle, soit que l'opinion

y eût prêté les mains, soit qu'on eût procédé par surprise. La réputation de sagesse qui a jusqu'ici soutenu l'influence de l'Élysée aura reçu une atteinte des plus graves. Nous avons toujours pensé que ceux mêmes qui insistaient le plus pour qu'on s'en remît de notre sort aux idées napoléoniennes, seraient, aussitôt après l'événement, au désespoir du succès de leurs vœux. Aujourd'hui, nous savons par la veille ce qu'aurait été le lendemain, et, quoi qu'il arrive, l'expérience ne sera pas perdue.

Nous remarquerons aussi, non sans une véritable satisfaction, que, jusqu'à ce moment, toutes les exagérations du désespoir qui poussaient à un renversement du gouvernement parlementaire, sont venues des rangs où l'on accueillait la politique présidentielle. Scrutez, au contraire, toutes les nuances de la droite jusqu'à ses fractions les moins raisonnables, et vous y trouverez, radicalement effacée, l'ancienne foi à l'efficacité du despotisme royal. Quand MM. Berryer et de Falloux se sont expliqués sur ce point, ils l'ont donc fait, malgré des dissentiments momentanés, pour toute l'opinion légitimiste. La constatation de cette unanimité n'efface pas, sans doute, la prévention des adversaires, mais elle trace à la politique royale une voie lumineuse, et c'est cette politique qui peut dire à son tour, et cette fois sans crainte d'être démentie par les faits : Tous les partis vous promettront en vain la liberté, moi seule je suis en état de vous donner la liberté véritable.

La nécessité (aidée, dit-on, d'un accès d'autocratie, précieux à étudier dans la conjoncture présente) vient de faire mettre deux départements de plus, le Cher et la Nièvre, en état de siége : on n'est pas au bout de cette carrière ; car, nous l'avons dit à une autre époque, l'état de siége est, avec le caractère français, la situation normale d'une république qui résiste à la démagogie. Tant que l'insurrection restera glorifiée, on ne pourra empêcher les esprits grossiers et avides de considérer un gouvernement sans chef permanent comme une arène incessamment ouverte à la concurrence des aventuriers. La répression serait cent fois plus énergique, qu'on ne parviendrait pas à déraciner cette conviction : tout ce qu'on obtiendrait serait d'en ajourner l'effet. Il n'y a pas de gouvernement stable sans force morale ; il n'y a plus de force morale en dehors des idées que nous défendons.

La France reçoit en ce moment une impression de tristesse qui doit agir sur les cœurs et ramener encore bien des esprits ; l'auguste fille de Louis XVI vient de fermer les yeux loin de sa patrie : la postérité commence donc pour cette grande infortune, et déjà nous voyons quelle en sera l'effet dans l'histoire. On racontera le martyre

de cette vierge royale dans la tour du Temple ; on contemplera avec vénération l'existence de vertus et de sacrifices qui est venue s'ajouter à ces tourments des premières années. Nous qui avons vu cette princesse sur la terre de France, nous dont la pensée l'a constamment suivie dans l'exil, disons aux générations nouvelles ce que furent l'abnégation, la charité, la bonté inépuisable de la fille de Louis XVI : rappelons son courage dans l'adversité, et son inépuisable indulgence pour ceux qui l'avaient condamnée à passer plus de quarante ans de sa vie dans l'exil. Disons que jamais Française n'a aimé plus passionnément son pays, et n'a prié pour lui avec plus de ferveur.

Les destinées d'une race comme celle des Bourbons ne sauraient être jugées avec indifférence : ces princes dans lesquels se reflètent toutes les nuances du caractère national offrent le mélange le plus extraordinaire de fautes déplorables et de grandes actions. Avec les Bourbons, quand le mal a pesé dans un des plateaux de la balance, l'expiation est toujours venue de l'autre côté rétablir l'équilibre, et pour que cette expiation fut à la fois plus solennelle et plus complète, la Providence a marqué les âmes pures de cette famille d'un sceau de supériorité morale extraordinaire. La fille de Louis XVI réunissait dans sa personne tous les malheurs et toutes les vertus de sa famille : elle nous protégera du haut du ciel, après avoir préparé dans son auguste neveu les rares qualités qui font aujourd'hui notre plus chère espérance.

Ch. Lenormant.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

La question que nous avons touchée à propos du *Ver Rongeur*, de M. l'abbé Gaume, ne pouvait manquer d'émouvoir les esprits sages et expérimentés de ceux qui, dans le clergé, se livrent à l'éducation de la jeunesse. Un ecclésiastique distingué du diocèse d'Autun, M. l'abbé Landriot, nous prie de faire connaître la préface d'un ouvrage, maintenant sous presse, où il semble se placer exactement dans le même point de vue que nous. Nous déférons au vœu de M. l'abbé Landriot, en nous réservant de faire connaître plus tard d'autres parties de son livre. D'un autre côté, nos lecteurs apprendront sans doute avec plaisir la promesse que le R. P. Daniel, de la Compagnie de Jésus, a bien voulu nous faire de donner prochainement dans *le Correspondant* des articles où il présentera la défense du système d'éducation classique et littéraire suivi, non-seulement depuis trois siècles, mais de tout temps, dans les écoles catholiques.

Ch. Lenormant.

Une discussion très-grave vient de s'engager : l'enseignement littéraire, tel qu'il se pratique dans les écoles chrétiennes, est attaqué avec une violence que nous regrettons. On l'accuse d'avoir *rompu dans toute l'Europe, manifestement, sacrilégement, malheureusement, la chaîne de l'enseignement catholique* (*Ver Rongeur*, p. 3). On lui applique les foudroyantes paroles avec lesquelles l'Esprit saint a flétri les orgies du culte idolâtrique : *Infandorum idolorum cultura omnis mali causa est, et initium et finis* (*Epigraphe du livre*). On accuse les Jésuites, les Oratoriens, les Bénédictins *et d'autres en grand nombre, d'avoir coulé les générations dans le moule du paganisme*, et d'avoir obtenu *des générations païennes* (*Ver Rongeur*, p. 28-29). On accuse les partisans du système actuel d'enseignement d'apprendre *aux générations de l'Europe à regarder les paroles* des auteurs païens *comme*

des oracles, et leurs *théories sociales comme tout ce qu'il y a de plus parfait, de plus beau au monde* (p. 309). On les traite comme des *novateurs qui ont introduit le paganisme dans l'éducation;* comme des *hommes à imagination, qui prétendent conserver chrétiennes les générations qu'ils saturent de paganisme et auxquelles ils laissent ignorer le Christianisme;* comme des *disciples du sens privé, qui, méprisant et la pratique constante des âges de foi et les prescriptions de l'Église universelle, imposent leurs théories comme des règles infaillibles* (p. 397). Les pages 243, 244, 245, 246, renferment d'autres insinuations très-peu flatteuses pour les *maisons tenues par des religieux ou des ecclésiastiques, et dans lesquelles règne le paganisme classique.*

Ailleurs, on annonce qu'il s'agit d'une *révolution* (*Prospect. de la Bible des class. chrétiens*, p. 2). Et cette révolution, organisée contre l'enseignement actuel, on veut l'opérer au moyen d'un plan général d'études, d'où les classiques païens seront bannis depuis la huitième jusqu'à la troisième, et simplement tolérés à partir de la troisième jusqu'à la rhétorique (*Ver Rongeur,* p. 394-395). Les auteurs païens seront remplacés par la *Vulgate*, les *Commentaires de S. Jérôme,* les *Homélies de S. Grégoire le Grand*, et un choix d'autres Pères. Et encore, parmi ces derniers, il en est dont on se défie, parce qu'ils *conservent encore dans leur style des formes païennes* (*Prospectus de la Biblioth.*, p. 8) ; il en est même, comme *S. Paulin*, *Prudence, S. Damase*, *S. Avit*, que l'on exclut du programme, *parce qu'ils sont païens par la forme* (*ib.*, p. 9).

L'auteur prétend appuyer son système sur les monuments de la tradition catholique, et il affirme qu'il a été pratiqué par les nations chrétiennes durant quinze siècles. (*Ib.*, p. 11 ; *Ver Rongeur*, p. 46, 68, 357, 397.)

Le livre que nous publions sera une réponse aux accusations de M. Gaume. Il est divisé en deux parties : dans la première, nous prouverons, par des documents incontestables, que l'enseignement littéraire pratiqué dans l'Église, dans les quinze premiers siècles, était à peu près semblable à celui que M. Gaume attaque avec tant de véhémence ; et *que les auteurs païens ont toujours été mis entre les mains des enfants* avec les précautions usitées encore aujourd'hui. Nous accumulerons les textes, afin qu'on ne nous accuse pas de prendre l'exception pour la règle. Dans la seconde partie, nous suivrons les différentes assertions de l'auteur, et nous les apprécierons en soumettant au lecteur le texte de l'ouvrage et nos propres réflexions. De la discussion des autorités invoquées par M. Gaume, il résultera que la plupart des textes qu'il cite

sont ou *altérés*, ou *pris dans un autre sens*, ou *indifférents à la question*, ou *opposés à son système*. L'examen de la partie théorique nous amènera à reconnaître quelques vérités incontestables au milieu de propositions évidemment exagérées. Pour les reproches presque amers exprimés contre les méthodes actuelles, nous espérons que l'auteur regrettera de s'être laissé entraîner à un mouvement trop vif, quelque généreux qu'il soit dans les intentions.

Nous eussions partagé complétement la manière de voir de M. Gaume s'il se fût borné à demander l'amélioration des études, l'introduction plus complète et plus sérieuse des ouvrages ecclésiastiques, et s'il eût seulement proposé d'inspirer à nos écoles le souffle d'une vie plus chrétienne. Évidemment, il y a à faire sous ce rapport, et l'on pourrait très-facilement organiser un plan d'études où les Pères et les Docteurs de l'Église seraient traités avec le respect et l'honneur qu'ils méritent, même sous le rapport littéraire [1]. Ce que nous ne pouvons admettre dans le livre de M. Gaume, ce sont les idées trop exclusives, et nous craignons sérieusement que les exagérations de son ouvrage ne deviennent peut-être un obstacle à des réformes désirables.

Quel que soit notre jugement sur *le Ver Rongeur*, nous n'en conserverons pas moins le plus grand respect pour les intentions de l'auteur, et la plus haute estime pour ses vertus et son caractère. L'intérêt de la vérité et la gravité de la question ont pu seuls nous décider à nous mettre publiquement en désaccord avec lui.

Réponses, par M. l'abbé DE SÉGUR. — (6ᵉ édition, revue et augmentée par l'auteur [2].)

Réponses à quoi ? se demande-t-on d'abord ; puis, cédant à la curiosité, on ouvre, on interroge le livre, et l'on trouve, en effet, des *Ré-*

[1] Cette pensée nous a dirigé dans la publication des *Conférences sur l'Étude des belles-lettres* (v. surtout t. Iᵉʳ, p. 162-163). *Unir ensemble la littérature sacrée et profane,* nous a paru la seule théorie admissible. L'importance de la discussion nous fait un devoir de constater que Son Éminence Mgr le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, NN. SS. l'archevêque de Chambéry, les évêques de Beauvais, de Dijon, de Meaux, d'Annecy, ont approuvé nos idées et le plan de notre ouvrage : le célèbre professeur du collége romain, le P. Perrone, nous a puissamment encouragé dans cette voie, ainsi que le savant chanoine Audisio, à qui une science profonde et des vertus éprouvées par la persécution, ont valu l'estime particulière du pape Pie IX.

[2] Au bureau central de la Société de Saint-Vincent de Paul, rue Garancière, 6, et chez Jacques Lecoffre, libraire, rue du Vieux-Colombier, 29.

ponses à ces deux adversaires, l'Incrédulité et l'Irréligion, qui n'en méritent guère, il semble. Toutefois, il s'agit de ces maximes délétères qui ont, sur les esprits ignorants ou faibles, une déplorable influence, et sont l'arme de guerre des hommes de mauvaise foi. Pour les uns et les autres, elles sont comme ces proverbes qui deviennent la règle de conduite du plus grand nombre; mais, du moins, les proverbes sont-ils puisés à une source pure : l'expérience universelle; c'est, comme on dit, *la sagesse des nations*. Les malheureux, qui débitent les maximes auxquelles *répond* M. de Ségur, oseraient-ils soutenir qu'elles sont puisées à la même source ! Hélas ! ce n'est point la sagesse, mais la déraison humaine qui les a dictées. Qui de nous n'a entendu et n'entend encore chaque jour proférer, en haine de la vérité, ces banalités desséchantes et stériles ?

Il n'y a point de Dieu, dira l'un; — *quand on est mort, tout est mort,* dira l'autre; — *il suffit d'être honnête homme,* ajoutera celui-ci; — *Dieu n'a pas besoin de mes prières,* répétera celui-là ; — *c'est le hasard qui mène tout,* dira enfin un dernier.... *Ab uno disce omnes....* Ces quelques échantillons font connaître tout le reste.

C'est donc à ce répertoire odieux, funeste, que s'attaque l'auteur des *Réponses ;* c'est contre lui qu'il s'avance résolument et la visière levée. Semblable au chevalier des temps écoulés, qui ne donne de merci à son ennemi que s'il le voit abattu, terrassé, M. l'abbé de Ségur ne laisse rien debout. La foi et le bon sens lui viennent en aide ; et ces deux puissants auxiliaires combattent vigoureusement avec lui. Le sujet était beau, sans doute ! Défendre Dieu, l'âme, l'immortalité, tout ce qui est grand, tout ce qui console le cœur ; enfin, tout ce qui élève l'intelligence. Certes, l'auteur pouvait avoir la légitime ambition, il était assurément en mesure de donner à sa pensée, à sa parole, toutes les proportions d'une si riche matière ; mais il savait la double devise du champion qu'il avait en présence : *nier et persifler.* Il n'a donc pas voulu franchir le cercle dans lequel il tenait à l'enfermer : celui du calme bon sens et de la simple vérité. Et les coups qu'il porte ne sont que plus assurés, que mieux appliqués. En lisant ces *Réponses*, nous nous prenions à songer, tantôt à l'austère ami de René, le père Souel, qui ne voyait pas dans ce qu'il entendait, matière à s'attendrir ; tantôt aussi — sauf la correction et l'élégance dont M. de Ségur n'enfreint jamais les lois — au père Bridaine. De quoi s'agissait-il pour le vigoureux prédicateur ? De broder des ornements à son expression ? Non ; mais tout le monde le sait, de frapper, d'entraîner. Est-ce à dire que l'auteur des *Réponses* ne sache pas, à l'occasion, élever ses accents, ou donner de l'éclat à l'enveloppe de sa pensée ? Loin

de là, il nous serait facile au contraire de citer des pages empreintes d'une véritable élévation. Il est question, par exemple, de la prière et de cette belle affirmation que Dieu n'en a que faire :.... « Dieu n'a pas besoin de vos prières, il est vrai.... Elles ne changent en rien sa béatitude immuable; mais il les exige de vous..., parce que vous, sa créature et son enfant, vous les lui devez. Votre pensée, dont il est l'auteur, il y a droit...; et ce cœur, qu'il vous a donné, il a droit à son amour...

« Quoi de plus grand, quoi de plus doux que la prière !

« C'est la pensée humaine s'appliquant à Dieu, son plus digne objet.

« C'est le cœur s'unissant au Dieu d'infinie bonté, d'infinie perfection, d'infini amour.... C'est l'enfant qui parle à son père bien-aimé.

« C'est l'ami qui converse familièrement avec son ami....

« C'est le pécheur faible et infirme qui demande miséricorde au Dieu qui a dit : Jamais je ne rejetterai celui qui vient à moi. »

Ainsi disent les *Réponses :* n'est-ce pas le cœur qui parle ici tout entier ; et cette page n'est-elle pas elle-même une prière ! Mais le dialecticien reparaît bientôt : il connaît ceux qu'il cherche à convaincre ou à convertir. Dans les fonctions si pénibles qu'il remplit (il est aumônier de la prison militaire), il a pu voir, dirait-on, ces stériles maximes à l'œuvre, et il les traite, s'il nous est permis de recourir à cette comparaison médicale, d'une façon allopathique ; à des raisons prétendues telles, il en oppose de bonnes, de sérieuses ; à des sophismes, il répond par la sagesse irréfragable des siècles. « Il n'y a pas de Dieu, » lui dit son malade, — car ce n'est pas un autre homme qu'il a devant lui. — Il n'y a pas de Dieu ? — En êtes-vous bien sûr ? lui répond simplement l'homme de la foi et de la prière. Et qui donc alors a fait le ciel, la terre, le soleil, les étoiles, l'homme, le monde ? Tout cela s'est-il fait tout seul ? Que diriez-vous si quelqu'un vous montrant une maison vous affirmait qu'elle s'est faite toute seule ? Que diriez-vous même, s'il prétendait que cela est possible ? Qu'il se moque de vous, n'est-il pas vrai ? ou bien qu'il est fou ; et vous auriez grandement raison. Si une maison ne peut se faire toute seule, combien moins encore les merveilleuses créatures qui remplissent l'univers, à commencer par notre corps, qui est la plus parfaite de toutes. »

L'argument n'est pas neuf, opposera-t-on. Mais ne suffit-il pas qu'il soit vrai, irrésistible ? Encore une fois, il ne s'agit pas ici de viser à l'effet, de faire de la phrase ; il s'agit de quelque chose de mieux et d'un plus pressant intérêt : *unum est præcipuum,* l'important, c'est de mettre à néant toutes ces erreurs qui de loin paraissent quelque chose, et de près ne contiennent que le vide. C'est à quoi les *Réponses* ont pleinement réussi. Peu de livres renferment en moins de lignes plus de choses

et de vérités. On peut, sur quelques points secondaires, et cela nous est arrivé à nous-même en le lisant, ne pas se rencontrer toujours avec M. de Ségur ; mais ce qui à nos yeux est acquis à l'histoire de la polémique religieuse, c'est qu'elle compte dans ses rangs un soldat de plus, et un vaillant soldat. Et que l'on ne croie point, qu'à la place de l'erreur qu'il combat, l'auteur des *Réponses* mettra quelque autre erreur, que lui aussi tombera dans un extrême. Il est trop chrétien pour cela. Témoin ce qu'il dit de la Saint-Barthélemy : « Ç'a été un de ces excès déplorables que l'irritation des guerres civiles, l'astuce de la politique, la fureur de quelques fanatiques, la dureté des mœurs du temps peuvent seules expliquer.

« La religion est bien loin d'approuver tout ce qu'on fait en son nom et tout ce qui se couvre de son manteau. »

On ne saurait parler plus sagement. C'est donc un bon livre que celui-là ; aussi bien pensé qu'il est bien dit, parce que surtout il s'attaque à une lèpre véritable, à une des plus tristes maladies qui puissent affliger le corps social : l'incrédulité, qui dessèche le cœur et flétrit l'intelligence. Or, il faut le dire : quelque puisse être l'avenir de ce pays, il n'y a de salut possible pour la société que si la Religion se trouve à la base. C'est ce que M. l'abbé de Ségur a parfaitement compris et démontré dans ce livre, qui sera tout à la fois une réfutation et un préservatif.

Victor ROSENWALD.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

Paris. — E. DE SOYE, imprimeur, 36, rue de Seine.

LA PHILOSOPHIE ET LES CONCILES EN FRANCE[1].

(3e ARTICLE.)

IV

LE TRADITIONALISME ET LES CONCILES.

Nous aimons à le reconnaître, l'épiscopat n'a point eu pour les traditionalistes cette sévérité de langage qu'il a employée à l'égard des rationalistes. Il voit en eux, non des ennemis de l'Église, mais des fils dévoués, de courageux défenseurs de la religion, qui ont eu le malheur, dans l'ardeur de leur zèle, de se laisser emporter au-delà des limites du vrai. Ce ne sont point contre eux des sentences de réprobation, ce sont des avertissements paternels, mais sérieux.

Les conciles n'ont point signalé par son nom le traditionalisme, comme ils ont fait pour le rationalisme; mais on verra que leurs paroles ne peuvent s'adresser qu'à lui. Nous rapporterons ces paroles solennelles, et les traditionalistes eux-mêmes n'oseront dire qu'elles ne les concernent pas. Nous ne voulons rien exagérer : des quatre conciles provinciaux qui ont publié leurs actes, deux seulement, ceux de Rennes et d'Avignon, se sont crus obligés de prémunir les écrivains catholiques

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXIX, p. 1.

contre les excès qu'ils ont à éviter en histoire et en philosophie. Pourquoi cela ? et tandis que tous les quatre, sans s'être concertés, s'accordent à flétrir également la philosophie rationaliste, pourquoi deux seulement ont-ils jugé opportun, nécessaire, de réprimer certaines tendances de la presse religieuse ? Tout ce que nous pouvons dire et penser, c'est que les uns et les autres n'ont point choisi sans motifs puissants la matière de leurs décisions, et que ces décisions sont également dignes de notre respect, quels que soient les points sur lesquels ils ont jugé nécessaire d'instruire leurs peuples.

Plusieurs de ces écrivains, depuis qu'ils ont reçu cette haute leçon, suivent encore la même voie et les mêmes errements, sans tenir assez compte d'un pareil avertissement. Nous croyons donc répondre au vœu de l'Église et de la religion en reproduisant ces décrets solennels, et en les proposant au respect et à l'observation de tous. Ici nos idées personnelles, notre jugement et notre doctrine, ne sont pour rien. Nous ne voulons que servir la cause des conciles. Nous répétons leur enseignement, nous en cherchons la signification, et nous disons les doctrines du jour auxquelles il nous semble devoir s'appliquer.

Nous commencerons par le concile d'Avignon. On y trouve la condamnation des détracteurs de la raison, aussi bien que celle de ses partisans exagérés.

Voici comment il s'exprime au titre 10, ch. 1 :

Après avoir parlé de l'étude des langues, de l'histoire, des mathématiques, etc., il ajoute :

« N° 8. Mais de toutes les choses qui peuvent contribuer à former l'esprit, il n'en est point de plus importante que la philosophie, puisque cet enseignement renferme la base de toutes les connaissances humaines.

« Or, il est à peine besoin que nous rappelions toute la prudence que demande un tel enseignement, car personne ne peut ignorer qu'il n'est rien de plus dangereux que la philosophie mal enseignée.

« Nous ne défendons pas de lire les ouvrages anciens ou modernes sur les matières philosophiques ; mais comme un grand nombre de ces ouvrages sont remplis d'opinions fausses, de doctrines étranges, nous les engageons à ne jamais en entreprendre la lecture avant d'avoir préparé leur âme par la prière, et avoir pris les conseils d'hommes sages et instruits.

« N° 9. Dans l'examen des divers systèmes qui ont cours aujourd'hui, ils doivent avoir constamment à la main le flambeau inextinguible de la

foi, de peur que, trompés par l'apparence du vrai, ils ne tombent dans l'erreur, et que croyant marcher vers la lumière, il ne leur arrive de se précipiter et de se perdre dans l'ombre de la mort.

« Qu'ils prennent garde aussi de se laisser emporter par un zèle qui n'est pas selon la science, et d'adopter la méthode de ceux-là, qui, parce qu'ils voient sur plusieurs points la raison rester court, la dépriment sans mesure, jusqu'à la supprimer ou paraître la supprimer entièrement.

« Mais qu'ils évitent surtout de suivre, non seulement ceux pour qui la raison est assez puissante pour n'avoir en rien besoin du secours de la révélation, mais encore ceux qui, tout en accordant dans la théorie à l'une et à l'autre son rang et sa valeur, ont cependant une telle confiance dans la raison, qu'ils ne craignent pas dans la pratique de tout scruter à sa seule lumière, et de soumettre pour ainsi dire la foi elle-même au contrôle de la raison, sans faire attention à l'oracle formidable de l'Esprit-Saint : « Le scrutateur de la majesté sera opprimé par la gloire. » (*Prov.*, 25, 27.)

« C'est pourquoi ils prendront le milieu entre ces deux extrêmes, et s'imposeront absolument, dans l'exposition des droits mutuels de la raison et de la révélation, de suivre le droit chemin, sans s'écarter ni à gauche, ni à droite, de manière qu'en défendant le domaine de la raison, ils n'offensent en rien la révélation, et qu'en reconnaissant à la révélation une supériorité réelle sur la raison, ils ne réduisent pas à rien la force de la raison dans la recherche de la vérité. »

Rien de plus sage que ces prescriptions, et rien de plus significatif que ces avertissements. Quand nous osâmes, dans cette Revue même, attaquer également les deux excès signalés par les Pères d'Avignon, on nous accusa de chercher un *juste-milieu* impossible, illusoire et dangereux. Nous n'avons d'autre ambition que de suivre la ligne tracée par le concile. Les traditionalistes essaieront peut-être d'en dire autant pour ce qui les concerne ; et, au reproche que nous leur faisons de *déprimer outre mesure la raison humaine*, comme s'expriment les Pères du concile, ils répondront que c'est nous qui ne *gardons pas le milieu* véritable, et qui sortons *de la voie droite*, en accordant trop à la raison et trop peu à la révélation. Notre réplique sera courte : d'après le concile, il est des écrivains qui élèvent trop la raison, il en est d'autres qui l'abaissent outre mesure, et c'est le milieu qu'il faut tenir. Pour prouver que ce n'est pas sur nous que tombe le reproche d'élever trop la raison,

nous montrons, bien loin de nous, tous les rationalistes, éclectiques et autres, auxquels s'adresse le concile et que nous combattons nous-même. Pour prouver que ce n'est pas sur l'école traditionaliste que tombe le reproche d'accorder trop à la révélation et trop peu à la raison, les écrivains de cette école pourraient-ils montrer, hors de leurs rangs, d'autres écrivains actuels, qui, allant plus loin qu'eux sur ces deux points, encourent seuls l'animadversion des conciles? Une réponse semble nécessaire, et le silence deviendrait significatif.

Le concile de Rennes est plus explicite encore; il s'exprime ainsi dans son décret XXIII :

« *Des excès qu'ont à éviter de nos jours les écrivains catholiques.*

« Au milieu de ce chaos d'opinions dont nous sommes témoins, aujourd'hui que tout le monde se mêle de disserter sur toute espèce de matières, divines et humaines, les Pères du concile, croyant faire une chose opportune et tout-à-fait digne de leur sollicitude pastorale, ont résolu de s'adresser, avec un esprit de charité sans doute, mais en même temps, s'il est besoin, avec autorité et avec tout l'ascendant du pouvoir dont ils sont divinement revêtus, aux écrivains catholiques qui ont à traiter des matières ayant rapport par quelque côté que ce soit à la religion, et de leur tracer quelques avis qui puissent les diriger sûrement dans une tâche si grande et si difficile, et leur faire éviter les écueils qui les menacent de toutes parts et contre lesquels trop souvent ils vont imprudemment se heurter. »

Ici viennent plusieurs avis, à l'adresse 1° de certains écrivains qui, sur des questions religieuses ou ecclésiastiques, devancent la décision des premiers pasteurs, dictent leur sentiment comme s'ils avaient quelque autorité en ces matières, et semblent vouloir imprimer une direction qu'eux-mêmes devraient attendre et recevoir; 2° de ceux qui, emportés par l'ardeur d'un zèle intempéré, oublient contre leurs adversaires toutes les règles de la charité chrétienne; 3° de ceux qui se jettent imprudemment et sans mesure dans la politique et les discussions irritantes. Puis les prélats continuent :

« 4° Enfin, nous ne laisserons pas sans avertissements les auteurs mêmes qui écrivent sur des matières d'histoire ou de philosophie. Qu'ils se gardent avec soin de ce fallacieux système de philosophie, assez récemment introduit parmi nous, et que nous déclarons tout-à-fait blâmable, comme l'a déclaré le même souverain Pontife (Grég. XVI, qu'ils ont nommé précédemment). Car, dans les ouvrages de certains auteurs

récents, on aperçoit encore des vestiges trop nombreux de ce faux système; nous voulons parler de ces hommes qui aiment si fort l'autorité, comme ils disent, que, si elle ne leur parle, ils ne peuvent jouir d'aucune certitude, et qui, élevant le foi et abaissant la raison outre mesure, sapent du même coup les fondements de la foi et de la raison, et finiraient (Dieu nous garde d'un si déplorable malheur), par les perdre entièrement l'une et l'autre. Par là, que le jeune clergé y fasse attention, il est facile de voir dans quelles erreurs on s'expose à tomber, dès lors que, méprisant les voies suivies par nos pères, et se laissant abuser par un vain amour de la nouveauté, on dédaigne et on abandonne les règles et les leçons de la saine théologie[1]. »

Dans la lettre synodale, destinée à promulguer les décrets du concile, et qu'ils adressèrent, le 8 décembre 1850, au nombreux clergé et à tous les fidèles de leurs huit diocèses, les prélats ne sont pas moins explicites. « Le concile, est-il dit dans ce mandement collectif, le concile n'a pas épargné ses avertissements paternels aux amis, aux défenseurs les plus zélés de la foi, aux écrivains catholiques qui consacrent leurs efforts, leur temps, souvent leur fortune et leur vie à combattre pour la religion. Nous avons dit à ces amis fidèles, avec une liberté presque sévère, qu'il leur arrivait... (voir ci-dessus les Avert. 1, 2, 3). Nous les avons avertis, enfin, de se tenir en garde, dans leurs écrits philosophiques et historiques, contre le système plusieurs fois condamné par le pape Grégoire XVI, et qui, en exagérant sans mesure les droits de l'autorité aux

[1] Decretum XXIII. — De iis quæ hodiernis temporibus a scriptoribus catholicis præcavenda sunt. In hodierna opinionum conflictatione, cum omnes de omnibus tum humanis, tum divinis disserere non dubitent, rem opportunam et pastorali sollicitudine omnino dignam sese acturos existimarunt Patres concilii, si, in spiritu quidem charitatis, et simul, ubi necesse fuerit, vi auctoritatis divinitus traditæ, monita quædam darent, quibus auctores catholici, de rebus religionem quoquo modo spectantibus tractaturi, in tanto et tam difficili opere tuto dirigi possint, scopulos etiam undequaque imminentes declinare in quos minus caute sæpe sæpius impingunt... 4° Neque demum non moniti dimittendi sunt auctores ipsi qui de rebus philosophicis aut etiam historicis tractant Summopere a fallaci illo, haud ita pridem invecto, philosophiæ systemate caveant, quod plane improbandum cum eodem summo Pontifice declaramus... In quibusdam enim recentiorum libris, adhuc non pauca reperire est istius falsi systematis vestigia, illorum scilicet quibus adeo placet, sicuti dictitant, auctoritas, ut, illa tacente, nulla certitudine gaudere audeant; quique dum fidem extollunt et rationem plus æquo deprimunt, fidei simul et rationis fundamenta convellentes, ruinam utrique, quod Deus avertat, luctuosissimam parant. Inde (et hæc sibi dicta reputent juniores clerici) facile patet quanta omnibus immineant errorum pericula, qui vias a patribus tritas contemnentes, novitatumque vano amore delusi, sanis theologiæ regulis et institutionibus fastidientes valedicunt.

dépens de la raison, renverse, comme l'expérience l'a démontré, les fondements de l'une et de l'autre; système qui essaie de reparaître encore parfois et dans la presse et dans de récents ouvrages. »

Tel est le jugement canonique porté par le concile le plus considérable qui depuis longtemps ait été célébré en France; jugement révisé et approuvé par l'autorité supérieure de Rome. Sur quoi nous demandons à faire quelques réflexions.

Avant de rechercher ceux à qui s'applique ce jugement, nous avons besoin d'en considérer la signification et la portée.

Le concile de Rennes rappelle, interprète et applique la condamnation portée par Grégoire XVI, en 1834. Voici les termes de cette condamnation.

Après avoir réprouvé les erreurs et les monstruosités des *Paroles d'un Croyant*, le chef de l'Église s'exprimait ainsi : « Du reste, il est bien déplorable de voir dans quel excès de délire se précipite la raison humaine lorsqu'on se laisse prendre à l'amour de la nouveauté, lorsque, contrairement à l'avis de l'Apôtre, on veut être *plus sage qu'il ne faut*, et que, trop confiant en soi-même, on pense devoir chercher la vérité hors de l'Église catholique, dans laquelle elle se trouve sans le plus léger nuage d'erreur, et qui pour cela est appelée, comme elle l'est en effet, *la colonne et l'inébranlable soutien de la vérité*. Vous comprenez bien, vénérables frères, qu'ici nous parlons aussi de ce fallacieux système de philosophie, assez récemment inventé et tout à fait blâmable, dans lequel, par un désir téméraire et effréné de nouveautés, on ne cherche pas la vérité là où elle se trouve certainement, et, mettant de côté les traditions saintes et apostoliques, on produit d'autres doctrines vaines, futiles, incertaines, qui ne sont point approuvées de l'Église, et que les plus vains des hommes croient faussement être propres à appuyer et à soutenir la vérité [1]. »

[1] Cœterum lugendum valde est, quonam prolabantur humanæ rationis deliramenta, ubi quis novis rebus studeat, atque contra Apostoli monitum nitatur *plus sapere quam oporteat sapere*, sibique nimium præfidens veritatem quærendam autumetur extra Catholicam Ecclesiam, in qua absque vel levissimo erroris cæno ipsa invenitur, quæque idcirco *columna ac firmamentum veritatis* appellatur et est. Probe autem intelligitis, venerabiles fratres, nos hic loqui etiam de fallaci illo haud ita pridem invecto philosophiæ systemate plane improbando, quo, ex projecta et effrænata novitatum cupiditate, veritas ubi certo consistit non quæritur, sanctisque et apostolicis traditionibus posthabitis, doctrinæ aliæ inanes, futiles, incertæque, nec ab Ecclesia probatæ, adsciscuntur, quibus veritatem ipsam fulciri ac sustineri vanissimi homines perperam arbitrantur.

Ces expressions, par elles-mêmes assez générales, ont donné lieu à diverses interprétations. Personne ne doute qu'elles ne s'appliquent au célèbre système appelé Lamennisme, qu'elles condamnent formellement. Mais qu'ont-elles condamné dans ce système ? Voilà sur quoi on ne s'est pas accordé ; et l'on peut affirmer que généralement les anciens disciples de cette école ont entendu l'encyclique dans un sens qui n'est pas celui que lui attribuent les autres catholiques. Tous les anciens lamennistes que nous avons pu lire sur cette matière raisonnent de la sorte : « Ce que le chef de l'Église reproche au système condamné, c'est d'avoir appuyé la vérité sur une base vaine, futile et ruineuse ; or, d'après les paroles du Pape, est vaine, futile et ruineuse toute autre base que celle de l'Église catholique, que celle des traditions saintes et apostoliques. Donc, ajoutent-ils, toute base humaine est fausse, incertaine et ruineuse, la base de la raison générale entendue dans le sens de Lamennais aussi bien que la base de la raison individuelle, et il n'y a d'autre fondement solide à nos connaissances que la tradition ou la révélation. Il ne s'agit donc plus aujourd'hui d'être lamennistes ; le lamennisme n'était lui-même qu'un vrai rationalisme ; mais on doit être traditionaliste, ou même révélationiste. Et en réalité, disent-ils, ils n'ont jamais guère été lamennistes. L'abbé de Lamennais, en remplaçant la raison individuelle par la raison générale, avait substitué au rationalisme individuel le rationalisme général ; mais, pour eux, ils ne l'avaient jamais compris ainsi ; ils n'avaient pas saisi la pensée réelle du système qu'ils embrassèrent et soutinrent avec tant d'ardeur ; ils n'en avaient pas aperçu le vice fondamental. Aussi l'ont-ils abandonné sans peine, et leur soumission à l'encyclique a été prompte et facile ; elle ne leur a pas coûté ce que leur coûte le moindre de leurs sacrifices journaliers... » Nous le croyons volontiers, puisqu'ils n'ont eu rien à changer à leurs convictions antérieures, et qu'en applaudissant à l'encyclique ils applaudissaient à leur propre pensée [1].

A cette interprétation, nous avions pensé à opposer la nôtre, qui, du reste, est adoptée par la généralité des catholiques, et se présente naturellement à l'esprit. Il nous avait toujours paru que le vicaire de Jésus-Christ, en montrant aux novateurs égarés [2] le tort qu'ils

[1] Ce résumé de l'explication traditionaliste, nous l'avons fait sur les écrits d'écrivains différents qui s'accordent parfaitement pour le fond et dont nous croyons avoir reproduit fidèlement la pensée.

[2] Le pape, en cet endroit, ne s'adresse pas seulement au chef, mais indistinctement à tous les écrivains de cette école.

ont eu de se laisser emporter par une excessive présomption et par un désir effréné de nouveautés, pour se mettre à la recherche d'un nouveau système de vérité, pour adopter une philosophie aussi futile qu'elle est nouvelle, au lieu de s'en tenir aux enseignements de l'Église, où se trouve la vérité dans toute sa pureté, et en heurtant même toutes les traditions du passé ; il nous avait paru, disons-nous, que le chef de l'Église n'avait point voulu définir l'impossibilité, pour la raison humaine, de connaître par elle-même aucune vérité morale et religieuse, même de l'ordre naturel ; l'impossibilité, en un mot, de s'assurer de rien, dans le domaine intellectuel et moral, sans le secours de la tradition, de la révélation et de l'Église. Nous l'avons toujours cru, et nous pensons qu'à part les traditionalistes, tout le monde a été de notre avis.

Autrement, comment expliquer la nouvelle affaire de Strasbourg, survenue quelques années après celle du Lamennisme ? Comment expliquer que les philosophes de cette école aient reçu l'ordre de signer et se soient engagés loyalement à professer : « 1° que le raisonnement peut prouver avec certitude l'existence de Dieu et l'infinité de ses perfections ; que la foi suppose la révélation et ne peut être convenablement alléguée vis-à-vis d'un athée en preuve de l'existence de Dieu... 5° que sur ces questions la raison précède la foi et doit nous y conduire ; 6° que, quelque faible et obscure que soit devenue la raison par le péché originel, il lui reste assez de clarté et de force pour nous guider avec certitude à l'existence de Dieu, à la révélation faite aux Juifs et aux chrétiens, etc. » Comment expliquer enfin que le même Grégoire XVI, auquel ce jugement fut soumis, l'ait entièrement approuvé, s'il avait tenu dans l'encyclique le langage qu'on lui prête ? Ne serait-il pas étrange que l'Église eût prescrit aux uns, pour rester dans sa communion, le contraire de ce qu'elle avait enseigné aux autres [2] ?

C'est en vain que les traditionalistes se sont efforcés d'appuyer leur interprétation sur ces autres paroles du même Pape, dans son encyclique du 15 août 1832, où il dit aux évêques : « Eos imprimis affectu paterno

[1] L'école de Strasbourg s'est à jamais honorée par une soumission sincère et absolue. — Dernièrement un traditionaliste des plus ardents, disait, en parlant de cette affaire : « Le débat avec les théologiens de Strasbourg a porté principalement sur la raison, et l'on trouvait qu'il ne lui accordait pas assez ; et nous croyons, nous, qu'en quelques points, *ses adversaires* accordaient trop à la raison. » *Nous croyons, nous,* que le traditionaliste regrettera cette témérité de jugement.

« amplexi, qui ad sacras prœsertim disciplinas et ad philosophicas quæ-
« stiones animum appulere, hortatores auctoresque iisdem sitis, ne solius
« ingenii sui viribus freti imprudenter a veritatis semita in viam abeant
« impiorum. Meminerint Deum esse sapientiæ ducem emendatoremque
« sapientium (*Sap.*, 7, 15), ac fieri non posse ut sine Deo Deum dis-
« camus, qui per Verbum docet homines scire Deum (*S. Iren.*, l. IV,
« c. 10). Superbi, seu potius insipientis hominis est, fidei mysteria,
« quæ exsuperant omnem sensum, humanis examinare ponderibus, nos-
« træque mentis rationi confidere, quæ naturæ humanæ conditione,
« debilis est et infirma. »

Ces mots, tirés de S. Irénée : « Fieri non posse ut sine Deo Deum
« discamus, qui per Verbum docet homines scire Deum, » sont ainsi
traduits par les traditionalistes : « Il ne peut se faire que nous connais-
« sions Dieu sans Dieu, qui, par la parole, apprend aux hommes à
« connaître Dieu. » Ce qui leur donne occasion de conclure qu'il est
impossible d'avoir *aucune* connaissance de Dieu, si elle n'est donnée par
la parole, traditionnelle ou révélée. Mais d'abord, ils auraient dû remar-
quer que, dans ce passage de l'encyclique, il s'agit évidemment de con-
naissances surnaturelles, *mysteria fidei,* sur lesquelles l'homme ne sau-
rait avoir aucune lumière que par la révélation. Ensuite, ils n'auraient
pas dû se permettre ce procédé, qui est au-dessous d'eux, de traduire
Verbum par la parole, le langage. Le Pape entend ici le Verbe divin,
le Fils de Dieu, qui est bien différent sans doute de la parole humaine,
quelque révélée qu'on la suppose. Ce qui leur prouvait que tel est la
pensée de l'encyclique, qu'elle entend parler et du Verbe de Dieu et de
connaissances données par la révélation, c'est qu'elle renvoie à S. Irénée,
qui, en effet, au ch. 10, parle de Dieu, Père de Jésus-Christ, et s'at-
tache à montrer que c'est par son Verbe, par son Fils, qu'il s'est fait
connaître aux patriarches, aux prophètes, et enfin au peuple de la nou-
velle loi : « Quoniam, dit le saint évêque de Lyon, impossibile erat sine
« Deo discere Deum, per Verbum suum docet homines scire Deum. »
Le chapitre porte au titre : « Unicum esse Deum a lege et prophetis
« annuntiatum, quem Christus Patrem suum confitetur, quique per
« Verbum suum, unum cum eo Deum vivum, notum in utroque tes-
« tamento se fecit hominibus. » S'ensuit-il que toute espèce de con-
naissance religieuse est impossible sans une révélation de Dieu? Si les
traditionalistes avaient voulu se convaincre que ni le Pape dans son
encyclique, ni S. Irénée dans son livre *Contra hæreses,* n'ont pu avoir

cette pensée, ils n'avaient qu'à lire ces paroles, qui furent célèbres il y a un peu plus d'un siècle : « Toute connaissance de Dieu, même naturelle, même dans les philosophes païens, ne peut venir que de Dieu. » C'est la quarante-unième proposition condamnée par Clément XI, en 1713, dans sa bulle *Unigenitus*.

Nous pensions donc que l'encyclique de Grégoire XVI n'avait point placé le vice fondamental du système philosophique de Lamennais, là où les traditionalistes, après avoir été tant d'années sans l'y soupçonner, s'imaginaient de le voir aujourd'hui. Loin de là, il nous semblait que le chef de l'Église n'avait point voulu spécifier le vice fondamental, l'erreur propre de la nouvelle philosophie, et qu'il s'était borné à la flétrir sous la dénomination générale de *système fallacieux, nouveau et issu d'un désir coupable de nouveautés, inconnu dans l'Église;* de *système vain, futile, incertain et absolument incapable d'appuyer et de soutenir la vérité elle-même.* Et qu'était-il besoin, disions-nous, d'expliquer en quoi consistait la théorie condamnée, lorsque tout le monde connaissait parfaitement cette théorie et les principes sur lesquels on l'appuyait; lorsque son auteur et tous ses brillants disciples s'étaient appliqués durant tant d'années à en définir, à en déterminer à tous les regards la base et le fondement, la nature et la signification. N'étaient-ils pas revenus cent fois à préciser toujours davantage son point de départ, sa règle, son but et ses résultats espérés, ainsi que ses différences avec les autres systèmes qu'il devait remplacer? N'étaient ils pas parvenus à en présenter l'analyse et la quintescence, si rigoureusement formulées qu'il était impossible à tout homme qui lisait alors de l'ignorer, de n'être pas en état de le caractériser à son tour? Ne l'appelait-on pas publiquement par son nom : *le système du sens commun, de la raison générale*, et, quand on voulait parler haut, *la doctrine d'autorité?* Dans cette lutte engagée à la face de l'Europe, les partis n'étaient-ils pas assez nettement posés et leurs desseins assez fortement accusés? Sur le drapeau des lamennistes, tout le monde ne lisait-il pas : Impuissance de la raison individuelle, infaillibilité de la raison générale? Leur cri de guerre n'était-il pas : Nécessité de la foi, point de certitude personnelle? Et quelles conditions apportaient-ils aux adversaires, sinon de renoncer à l'évidence propre, sous peine d'idiotisme; de commencer par croire, sous peine d'expirer dans le vide, etc.? N'était-ce pas, enfin, la substance même du lamennisme, que les archevêques et évêques du Midi avaient parfaitement saisie, et que peu avant l'encyclique ils

avaient condamnée, en censurant les propositions suivantes : XXVII. *Le consentement commun (sensus communis), est pour nous le sceau de la vérité ; il n'y en a point d'autre ;* et : *La certitude repose sur l'autorité générale ou le consentement commun ;* comme fausses, téméraires, justifiant les absurdes erreurs universellement admises chez tous les peuples idolâtres, etc. — XXIV. *Ce n'est pas la foi qui naît de la raison, c'est la raison qui naît de la foi ;* comme absurde, en tant qu'elle renferme la maxime que dans aucun cas la raison ne doit précéder la foi ; de plus, comme souverainement injurieuse à la vraie religion, qu'elle réduirait à n'être qu'un pur fanatisme. — Enfin, obs. IV : *Cet ordre* (l'ordre de la science) *a son fondement et sa règle nécessaire dans le premier* (l'ordre de la foi) ; « hanc doctrinam reprobandam esse censemus, quatenus supponit scientiam, seu cognitionem « rerum certam et evidentem, haberi nunquam posse, nisi sola Auctoritatis via, idest, ut intelligunt auctores, solo consensu universali, sola « generali ratione [1]. »

Nous le demandons, ces treize prélats, auxquels s'adjoignirent bientôt presque tous leurs collègues de France, n'avaient-ils pas atteint par là et condamné l'essence du lamennisme, avouée de ses auteurs et connue du public ? Et lorsque vint l'encyclique, qui, au lieu d'une censure de propositions, ne donnait qu'une condamnation générale du système, tout le monde ne comprit-il pas, ne dut-il pas comprendre ce qu'elle condamnait et quelle erreur était proscrite ?

Voilà ce que nous nous disions depuis longtemps, en présence de ces dénégations traditionalistes, toujours respectueuses, mais non moins persistantes ; de cette soumission empressée, mais qui n'allait qu'à éluder une sentence définitive. Nous avions fini par nous demander s'il ne devenait pas nécessaire d'entreprendre une démonstration complète, développée, du sens de l'encyclique, afin de mettre cette vérité importante hors de toute contestation. Mais voici qu'une voix, qui, elle, est puissante, autorisée et respectée, vient nous expliquer la sentence de Grégoire XVI et la portée de sa condamnation ; ce qu'il y a de réprouvé dans le lamennisme, et quel est enfin le défaut du spécieux système, son

[1] Des écrivains traditionalistes ont parlé de cette censure de l'épiscopat français d'une manière qu'il ne nous appartient pas de qualifier. L'un cherche à l'éluder et à la mettre en opposition avec l'encyclique, comme avec l'enseignement des théologiens. L'autre « y a remarqué des méprises ; et, ajoute-t-il, si les auteurs des propositions censurées se sont trompés quelquefois en des choses accessoires, l'auteur de la censure s'est trompé ou mépris plus souvent et en des choses plus graves. »

vice propre et fondamental. A nos yeux, le décret des Pères de Rennes est un événement pour le monde philosophique de France ; et nous osons prier les traditionalistes d'y faire quelque attention. Ils ne peuvent manquer d'écouter cette voix imposante ; et à leur interprétation particulière de l'encyclique, ils préféreront sans doute l'interprétation canonique d'un concile nombreux, interprétation vue, pesée et approuvée à Rome même, d'où cette encyclique était partie.

Or, que dit le concile ?

Après avoir rappelé l'erreur et le danger du système condamné par Grégoire XVI, il blâme certains écrivains religieux *qui essaient encore de le reproduire de nos jours;* « ceux-là, dit-il, qui aiment si fort l'autorité, qu'ils ne peuvent être sûrs de rien s'ils ne s'appuient sur sa parole, et qui, élevant la foi et abaissant la raison outre mesure, sapent les fondements de l'une et de l'autre. » Et qu'on ne réponde pas que ce tort peut être celui des écrivains actuels, sans avoir été proprement celui du lamennisme, sous prétexte qu'ils peuvent bien l'avoir reproduit en l'altérant, en l'exagérant ou en le dénaturant. Ce subterfuge semble avoir été prévu par les Pères du concile, qui s'expriment ainsi dans leur lettre synodale : « Nous les avons avertis de se tenir en garde contre le système condamné par Grégoire XVI, et qui (lequel système), en exagérant sans mesure les droits de l'autorité aux dépens de la raison, renverse les fondements de l'une ou de l'autre. »

Voilà donc deux points définis, et qui seront admis par quiconque respecte la voix des conciles : 1° le vice, le tort du système philosophique de Lamennais était d'exagérer les droits de l'autorité aux dépens de la raison ; 2° des écrivains catholiques de nos jours essaient de renouveler cette erreur, en élevant trop la foi et en abaissant trop la raison ; et l'on aperçoit dans leurs ouvrages *de nombreux vestiges du système* condamné.

Maintenant quels sont ces écrivains sur qui tombe l'improbation si formelle du concile ?

Nous devrions peut-être nous arrêter ici et laisser chacun interroger sa conscience. Mais puisque le concile a parlé pour le public, il faut que sa parole soit entendue. D'ailleurs, que nous parlions nous-mêmes ou que nous nous taisions, les torts n'en existent pas moins ; et, nous prions de le remarquer, ce n'est point une accusation venant de nous et pour notre propre cause. Puisque les Pères du concile ont signalé des erreurs, c'est qu'il les connaissent, et puisque Rome approuve et encourage,

Rome doit les connaître aussi, ou s'en rapporter pleinement aux évêques témoins du mal qu'ils ont dénoncé. Or, il ne faut pas que Rome, il ne faut pas que nos évêques puissent être même soupçonnés d'avoir vu des chimères, d'avoir porté des coups sans objet. Ils ont blâmé des excès ; nous montrerons des excès réels auxquels leur blâme s'applique naturellement.

Parmi *les écrivains catholiques de nos jours*, qui, dans leurs *travaux historiques ou philosophiques*, ont discuté les droits de la raison et de la révélation, de la science et de la foi, de l'évidence et de l'autorité, etc., les uns ont été accusés, et souvent avec quelque inconvenance, d'accorder trop à la raison; on reproche aux autres de lui accorder trop peu. Les premiers ont souvent été appelés cartésiens, dénomination qu'ils ne reconnaissent pas, que, du moins, nous n'acceptons pas pour notre compte; à moins qu'on n'appelle cartésiens Suarez, saint Thomas, saint Augustin, et tous les grands philosophes chrétiens avant Descartes. On les a même appelés rationalistes, ce qui est une injure, et de plus un non-sens, puisque le rationaliste étant celui qui ne reconnaît pas la révélation, *rationaliste catholique* est une expression contradictoire[1]. On appelle les seconds depuis quelque temps, et ils s'appellent eux-mêmes traditionalistes ou révélationistes, parce qu'ils enseignent que la vérité, au moins la vérité morale et religieuse, doit nécessairement venir de la tradition, de la société, de la révélation.

Or, il est à remarquer que le concile ayant porté son attention sur *les écrivains religieux* qui s'occupent *de matières historiques ou philosophiques*, avait à peser également les dires des uns et des autres, et qu'il n'aurait pas manqué de signaler les excès des premiers, tout aussi bien que ceux des seconds, s'il en avait eu à signaler. Mais il n'est pas moins remarquable que les Pères du concile n'ont rien blâmé, rien repris dans ceux que quelques zélés accusaient si violemment d'exagérer la valeur de la raison, de tomber dans le rationalisme, d'avoir une philosophie païenne, de favoriser les ennemis de notre foi, etc. Toutes les inquiétudes, toutes les improbations et toutes les sévérités paternelles

[1] Quelques écrivains traditionalistes, pour le besoin de la cause, se sont avisés de changer la signification du mot *rationaliste* pour pouvoir l'appliquer à tout philosophe catholique, qui, bien convaincu de la révélation et de sa nécessité, a le malheur à leurs yeux de reconnaître à la raison humaine le pouvoir d'acquérir par elle-même quelques vérités de l'ordre moral et religieux. Nous repoussons cette nouvelle signification, qui n'est appuyée sur rien; à moins qu'on n'appelle rationalistes, avec nous, tous les docteurs, théologiens et philosophes chrétiens qui nous ont précédés. Car nous défions qu'on en montre quelques-uns qui n'aient pas accordé à la raison autant que nous lui accordons.

de nos premiers pasteurs sont pour *ces catholiques* plus zélés que prudents, plus dévoués qu'utiles à la cause religieuse, qui *abaissent la raison plus qu'il ne faut*. Donc, s'il y a des torts, et il y en a incontestablement, ils sont, non du côté de ceux qu'on appelait si injustement rationalistes catholiques ; ils sont dans l'école traditionaliste, et, d'après le concile, les partisans de cette école se trompent d'autant plus qu'ils abaissent davantage la raison humaine.

Le concile relève les écarts *nombreux de plusieurs écrivains de nos jours*, qu'il a lus dans *la presse* périodique, dans des revues et des journaux, dans *des livres* et *de récents ouvrages*. Mais, par égard et par ménagement, il ne nomme ni ces auteurs et ces ouvrages, ni ces revues et ces journaux. Par respect et par convenance, nous nous abstiendrons également de les nommer. Mais, pour justifier le concile et prouver qu'il ne lui est point arrivé de frapper des excès imaginaires, nous rapporterons les excès réels que nous avons trouvés dans plusieurs écrivains de nos jours et qui ont pu lui être connus. De cette manière, sans que leur nom soit livré au public, les auteurs d'abord, et ensuite tous ceux qui les liront, verront à qui et à quelles erreurs peut s'appliquer le blâme du concile. Nous tenons à le faire remarquer, parmi les nombreux auteurs que nous allons citer, nous ne voulons point dire quels sont ceux que le concile a eus directement en vue, ni à qui il entendait spécialement s'adresser. Nous disons : le concile a lancé un décret dont on ne peut nier la portée. Or, voici des passages qui tombent d'eux-mêmes sous le coup de ce décret. En effet, quand même quelques-uns de ces auteurs n'auraient pas été à ce moment présents à la pensée du concile, si leurs assertions et leurs enseignements sont formellement contraires à ses décisions, on ne peut nier que dès lors ils ne soient atteints par elles.

D'après le concile, ces écrivains ont le tort d'exagérer les droits de l'autorité en philosophie, d'élever trop la foi et d'abaisser la raison outre mesure, et d'essayer ainsi de reproduire le système philosophique condamné par Grégoire XVI, le lamennisme. C'est ce que tous les esprits attentifs avaient reconnu depuis longtemps. Amis et ennemis, tous le sentaient, tous se disaient également : C'est du Lamennisme, c'est la doctrine d'autorité.

Ceci, du reste, étonnera médiocrement, si on fait attention que les

[1] La *Revue des Deux-Mondes* elle-même l'avait remarqué : « Telle est, disait-elle il n'y a pas longtemps, la thèse que soutient avec une insistance inouïe un recueil (que ce seul trait désignera peut-être trop clairement) ; on y reconnaît sans peine la vieille thèse de M. de Lamennais.

traditionalistes d'aujourd'hui sont, en général, d'anciens lamennistes. Nous ne croyons pas manquer à la discrétion en le remarquant : qu'on examine tous les écrivains qui se portent pour champions de la philosophie prétendue traditionnelle, et, si l'âge et les circonstances leur permirent de prendre part à la lutte d'il y a vingt cinq ans, on peut compter qu'ils combattirent dans le camp de la nouvelle doctrine. C'est toujours la même guerre contre la raison qu'ils continuent. Si, à la déroute du chef, ils eurent le courage et la franche volonté de renoncer à un drapeau désormais flétri, ils n'ont pourtant jamais entièrement désarmé. Déconcertés un moment, bientôt ils ont imaginé de changer de manœuvre, et ce changement de manœuvre leur a fait illusion à eux-mêmes. Pleins d'une nouvelle confiance, et la conscience tranquille, ils se sont remis au combat et ne cessent de poursuivre toujours le même ennemi, contre lequel, jeunes encore, ils firent le serment d'Annibal.

Par les extraits suivants, que nous garantissons conformes, on jugera jusqu'à quel point on exagère de nos jours les droits de l'autorité en philosophie, comment certains auteurs élèvent trop la foi et abaissent la raison outre mesure. On verra comment le lamennisme essaie de se reproduire sous nos yeux et se répand dans les écrits beaucoup plus généralement qu'on ne pense. On verra même si le traditionalisme de nos jours se borne à reproduire l'ancien lamennisme, et s'il ne l'aggrave pas positivement ; de sorte que, selon nous, la nouvelle école ne diffère de la première qu'en portant la même erreur beaucoup plus loin que celle-ci ne l'avait fait.

Pour qu'on ne s'imagine pas, du reste, que, dans cette énumération de griefs, nous reprenions, comme chefs d'accusation, des erreurs malheureuses loyalement reconnues et généreusement désavouées, nous déclarons que les passages qui vont être cités ont tous été écrits depuis une dizaine d'années, un très-grand nombre dans ces dernières années, et beaucoup même depuis la célébration des conciles[1].

CHASTEL.

[1] Entre écrivains catholiques, soupçonner la mauvaise foi, n'est ni charitable ni permis. Mais, après l'avoir formé, publier un tel soupçon, le tourner en imputation, sans aucune preuve, ne nous semblait pas possible. On l'a fait à notre égard, avec une insistance bien peu justifiée. Nous croyons que ce n'est point notre honneur qui en est atteint. Qu'un auteur ne reconnaisse point pour sien un passage au bas duquel nous n'avons mis aucun nom, qu'il le désavoue pour son propre compte ; il peut être dans son droit. Mais insinuer que ce passage n'appartient à personne, qu'il est calomnieusement inventé, etc., nous ne le permettrons à personne.

(La fin à un numéro prochain.)

LA NUIT LUGUBRE

Sans la religion, les hommes s'égorgeraient pour la plus belle femme ou la plus grosse poire.

(NAPOLÉON.)

I

Ce jour-là, j'étais triste, profondément triste. Un misérable livre, un de ces livres qui donnent la fièvre et conduisent par le doute au suicide; un de ces livres, l'exécration et l'horreur des mères chrétiennes, m'était tombé sous la main, et, justement puni de ma témérité, j'éprouvais ce qu'éprouve le naufragé quand la planche qui le soutient sur l'abîme échappe à sa main défaillante. Sortir pour me distraire? Le ciel était sombre; une bise glaciale soufflait au-dehors; la neige flottait dans l'air en dépit du calendrier, qui depuis plus d'un grand mois attestait le retour du printemps. Mais le printemps n'est plus qu'un souvenir. « C'est la faute des révolutions! » disent les bonnes gens. Les savants, qui dorment dans les fauteuils des académies ou perchent dans les observatoires, peuvent sourire et trouver naïf le paradoxe; le fait est que, depuis quelques années, le monde physique, comme le monde moral, semble bouleversé. Rien de fixe, rien de régulier; nulle logique dans les saisons aussi bien que dans les constitutions. La température devient de plus en plus fantasque et capricieuse comme l'humeur des peuples. Jadis, on connaissait un printemps, un été, un automne, un hiver, témoin ces allégories charmantes et multicolores, décoration obligée de la chaumière, et qui nous représentent ces messieurs ou ces dames parés de leurs costumes traditionnels et dans l'exercice de leurs fonctions. Le bonhomme Hiver, avec sa mine renfrognée, sa tête poudrée à blanc, sa barbe longue où pendent les glaçons, tout chamarré de

fourrures et grelottant devant un brasier ; le Printemps, rieuse jeune fille vêtue agréablement d'une indienne rose ou bleue, la chevelure ondoyante et couronnée de lilas et de paquerettes ; l'Été, faisant sa gerbe, ou dans une attitude moins pastorale, s'armant de l'éventail contre les ardeurs du soleil ; l'Automne enfin, gros joufflu, pressant la grappe à mains pleines, ou savourant dans la coupe empruntée à Bacchus les prémices de la vendange En ce temps-là, temps de l'âge d'or, dit Mathieu Lænsberg, les saisons se partageaient fraternellement l'année. Ses trois mois expirés, on s'empressait de céder la place avec la courtoisie des vieilles mœurs aristocratiques. Point n'était besoin d'huissiers ou de gendarmes. La révolution a changé tout cela ; la guerre civile est imminente entre les saisons ; car le grave Hiver, cousin par la barbe du rebelle Isaac Lackeden, l'Hiver, qu'on eût cru de tous le plus pacifique, imbu des doctrines nouvelles, socialiste et usurpateur, empiète obstinément sur les domaines amoindris de Flore et de Pomone.

Bref, aujourd'hui, pour parler en prose, avril et mai nous trouvent encore, les pieds sur les chenets, à contempler ennuyeusement, comme je le faisais alors, les salamandres du foyer et les pétillements de la braise. On se lasse de tisonner pour se divertir ; mais seul au logis, que faire, quand la tête brûle, dans cette inquiétude fiévreuse qui ne permet ni la réflexion, ni le sommeil, ni l'étude ?

Je promenais dans ma cellule un regard sauvage, quand tout à coup, Dieu sauveur ! merci, bon ange tutélaire, merci ! dans l'angle d'un meuble, j'aperçois, presque enfouie sous les livres, une petite fiole, et pour étiquette ce mot aux syllabes magiques : *Opium!* L'avare qui retrouve son trésor n'est pas plus joyeux. Je versai sur mes lèvres une goutte, une seule de la perfide liqueur, et je m'endormis de ce sommeil pesant, invincible, voisin du sommeil éternel.

II

Imprudent qui joue avec le poison ! car ce long somme de vingt-quatre heures, dont je faillis ne me réveiller que dans la vallée de Josaphat, fut un douloureux cauchemar. Croyant échapper à la réalité, je tombai dans les illusions les plus effroyables. Le récit de ces visions étranges, je veux essayer de le traduire dans la langue infirme des hommes.

III

...... Je me trouvais dans une région inconnue, et devant moi s'ouvrait un vaste cirque, théâtre prodigieux dressé dans l'immensité auquel seul le ciel servait de voûte et d'horizon. A droite, à gauche, aussi loin que la vue pouvait s'étendre, des arbres, des jardins, des palais, des entassements d'édifices qu'on eût pris pour autant de villes. Ce gigantesque panorama, je l'embrassai d'un coup d'œil rapide ; car la foule compacte m'entraînait avec la violence du torrent dans l'espace où déjà tourbillonnait une immense multitude, bariolée des costumes les plus divers. Là se coudoyaient des individus de tout âge, de tout sexe, de toute condition : hommes, femmes, enfants, vieillards, rois, princes, bourgeois, soldats, marchands, artistes, poëtes, mendiants en guenilles, courtisanes effrontées et matrones austères, politiques, savants, orateurs, médecins, et bien d'autres, même des philosophes, même des magistrats, traînant dans cette cohue leur robe profanée. Tout cela courant, s'agitant, tournoyant avec des cris, avec des gestes, à travers une inexprimable rumeur, et se disputant les grains d'une certaine poussière jaune qu'une main invisible jetait incessamment sur les pas de la foule. Rien de curieux comme leur patience religieuse à recueillir ces fugitives parcelles. Et ils ne s'apercevaient pas, les pauvres fous, qu'un petit démon, Protée allègre et dispos, glissant avec la rapidité d'un reptile dans sa malice infatigable, se plaisait à crever la bourse ou la sacoche dès qu'elle paraissait légèrement s'enfler. A peine quelques uns, luttant de ruse, à force de persévérance, pouvaient sauver leur trésor.

Et je remarquais autre chose encore : tel, à force d'industrie, parvenu à remplir sa sacoche au point de plier sous la charge, s'esquivait d'un pas joyeux ; tout à coup, je le voyais s'arrêter brusquement et se redresser comme celui que le voleur prend au collet. Sa figure devenait blême et violette ; je le voyais tourner sur lui-même avec le hoquet sinistre connu du médecin, puis tomber à la renverse, essayant en vain de retenir la sacoche qui roulait d'un côté tandis que son maître s'étendait de l'autre, bientôt raide et immobile. A l'instant, toute une bande d'individus venait s'abattre sur la sacoche et sur le cadavre : les uns s'empressaient de piller le trésor, tandis que les autres creusaient au plus vite une fosse pour y coucher le corps du défunt soigneusement renfermé, cadenassé dans une solide boîte

en cœur de chêne, souvent doublée d'une lame de plomb. Procédé sans doute fort honorable pour le mort, mais précaution rassurante aussi pour les héritiers, qui n'avaient pas à craindre une résurrection intempestive.

A défaut d'héritage, il n'était pas de ruse, pas de bassesse, pas de lâcheté qui répugnât au plus grand nombre pour se procurer une mince parcelle du divin métal. J'en voyais qui, lassés d'un travail infructueux ou trop peu lucratif au gré de leur impatience, se glissaient subtilement auprès de leur voisin plus heureux pour escamoter tout ou partie de son butin. Plusieurs aussi n'y mettaient point tant de façon; ils trouvaient plus commode et plus prompt de lui couper la gorge ou de l'assommer pour le voler ensuite. Il se faisait, au milieu de tout ce pêle-mêle et de cette activité furieuse, un trafic perpétuel et souvent infâme. Je voyais des femmes, des jeunes filles, pour quelques pièces de monnaie, pour des colifichets ou des joyaux, accepter en riant le déshonneur. Je voyais des mères qui vendaient leurs filles, des époux qui livraient leurs femmes, et mille autres spéculations plus hideuses. Puis-je taire aussi les criminelles profanations du génie et les prostitutions de l'intelligence, de l'âme et du cœur? Je vis d'illustres écrivains, de grands artistes, de fameux poëtes, qui, pour l'appât d'un salaire, descendaient au métier de charlatan, au rôle de l'histrion et du baladin. On leur disait : « Chante pour nous divertir, » et ils chantaient ; « chante l'ivresse, chante le vice et la débauche, » et ils chantaient. « Amuse notre ennui par des récits scandaleux ou des imaginations obscènes! Réveille la satiété de l'orgie par des refrains cyniques ou sacriléges! » et ils s'empressaient d'obéir. On leur disait : « Allons, poëte, allons philosophe austère, proclame que ce que nous faisons est le conseil de la sagesse; ris de la pudeur, raille l'innocence et la vertu comme un jeu de dupes. Réponds surtout, réponds à ces docteurs farouches dont la morale nous attriste! » Et les poëtes, les philosophes et les rhéteurs égayaient par de riantes doctrines les libertins et les athées.

A vrai dire, beaucoup dans la foule n'étaient pas éternellement absorbés par la recherche où se consumaient les avares. J'en voyais mollement étendus sur de verts gazons, à l'ombre de fraîches verdures, et dormant d'un placide sommeil ou savourant les parfums des fleurs; d'autres fois, absorbés par la lecture, une triste lecture sans doute, car sur leur visage on saisissait tour à tour le reflet et l'ex-

pression fugitive de terribles passions. Les uns, assis à des tables splendides, se faisaient verser dans des coupes d'or et de vermeil des vins exquis, tandis que des misérables en guenilles, entassés dans les échoppes, buvaient à plein verre de grossiers mélanges, buvaient jusqu'à l'ivresse, jusqu'à la mort. Ces insensés, riches ou pauvres, se plongeaient à l'envi dans ces joies brutales, souvent aussi dans tous les excès de la débauche, dans cette fange des voluptés honteuses sur lesquelles la pudeur doit jeter un voile.

Je me détournais de ce spectacle avec un dégoût mêlé de colère, quand tout à coup, au milieu de l'ignoble foule, une forme céleste apparut dans une atmosphère lumineuse qui lui servait comme de vêtement. Loin, bien loin. ces types merveilleux que le génie, inspiré par la foi, révélait à Raphaël, au bienheureux Ange de Fiesole ! Loin aussi les créations les plus divines de l'art et de la poésie ! Anges du ciel qui faisiez cortége à l'Immortelle, votre beauté n'était qu'une ombre devant la splendeur ineffable de ce visage où la candeur de la Vierge se mêlait à l'expression la plus suave de la tendresse maternelle. Qui dira l'inaltérable sérénité de son front, le rayonnement pur et doux de son regard, et l'attrait de son sourire et le charme de sa voix, dont les accents, par leur onction pénétrante, vibraient au plus profond des cœurs ? Avec une majesté pleine de grâce, la mystérieuse Inconnue (inconnue, oh ! non pas, car la croix étincelant dans ses mains la faisait assez reconnaître), la Fille du ciel s'avançait à travers la foule, parlant à tous dans cette langue ineffable dont elle seule a le secret. Grave et caressante à la fois, elle reprochait à ces malheureux leur aveuglement et l'abjection de leurs désirs. Pour les arracher aux misérables objets de leur convoitise, elle parlait des félicités de la patrie céleste dont elle racontait les merveilles avec une irrésistible éloquence. D'autres fois, dans l'ardeur de son zèle, exaltée par la compassion, elle faisait retentir à leurs oreilles de terribles paroles. Sa voix, où l'émotion de la charité se trahissait encore, éclatait sur eux comme un tonnerre. Mais hélas ! toujours en vain, toujours importune ou dédaignée ! Pieuse tendresse ou sainte colère, prière ou menace, rien ne trouvait écho dans les cœurs. A peine si, de temps en temps, l'un d'eux relevait la tête pour la considérer avec un rire d'idiot ou l'outrager par une grossière apostrophe, et soudain il se remettait à fouiller le sol. Voulait-elle s'adresser aux dormeurs, à ceux qui s'oubliaient dans l'indolence et les plaisirs, aux

buveurs, aux voluptueux, aux intempérants, oh ! l'accueil était pire encore. Combien de fois je la vis contrainte à se retirer devant les outrages ou l'excès du scandale. Découragée, sinon vaincue, elle regardait cette misérable foule avec une amère douleur, et ne savait plus que pleurer sur elle. Cependant, de cette multitude même, quelques groupes s'étaient détachés, qui semblaient prendre en pitié tous les autres. Dans ces groupes, où je distinguais de nobles figures, des fronts qu'illuminait parfois l'auréole du génie, retentissaient de fortes paroles : *Gloire, honneur, patrie, liberté, royauté, république,* mots sonores que j'avais entendu répéter à satiété dans la foule avec la voix du charlatan qui veut piper les badauds, mais où vibrait maintenant l'accent mâle et profond de la conviction. La Fille du ciel tressaillit à ces accents ; radieuse, les regards attendris par l'espérance et par l'amour, elle se dirige vers les groupes, se croyant sûre d'être la bienvenue. Illusions de la tendresse maternelle ! Là, comme dans la foule, elle ne trouva qu'indifférence, ingratitude et mépris. Un orgueil farouche avait endurci les cœurs. A ses exhortations les plus pathétiques, aux paroles véhémentes qui tombaient de ses lèvres, on ne répondait que par un silence de glace, quelquefois par le sourd murmure du blasphème. Pourtant, jamais épouse délaissée, mère tendre et désolée, ne trouvèrent dans les élans de leur douleur des supplications plus ardentes ! jamais, pour ramener l'enfant prodigue, la pieuse Monique n'eût de pareils sourires et de pareilles larmes. Hélas ! à peine quelques-uns s'émurent ; à peine dans chaque groupe de rares élus se détachèrent pour venir s'agenouiller aux pieds de la Fille du ciel. Précieuse conquête, pourtant ! car sur leurs visages on lisait toute la ferveur du néophyte et l'enthousiasme héroïque prêt à tous les sacrifices. Aussi l'Immortelle s'éloigna souriante, bénissant ces généreux enfants dont quelques-uns revinrent dans nos rangs, mais dont le plus grand nombre se plut à l'entourer de sa vaillante élite. J'eusse voulu les suivre, mon cœur m'entraînait ; mais une puissance supérieure enchaînait mes pas et me retint parmi les groupes, qui, répétant chacun leur cri de ralliement, s'élançaient à gauche dans une voie différente.

IV

Nous avancions par un chemin difficile et rude comme celui du

Calvaire, heurtant sans cesse un nouvel obstacle ; il fallait s'ouvrir un passage à travers les buissons et les ronces qui foisonnaient dans ce sol aride. Nos pieds se déchiraient aux pointes des cailloux cachés sous les orties et les aconits. Plusieurs tombaient de lassitude sur le chemin..... et cependant la foule ne diminuait pas ; à mesure que nous avancions les rangs se serraient, de nouveaux concurrents venaient grossir notre multitude. Nous faisions une armée déjà. Mais bientôt ce furent des légions sans nombre, agitées et tumultueuses, pressées, entassées, amoncelées dans une plaine sans fin dont l'œil se lassait à embrasser la circonférence. Au milieu de cette plaine, une montagne à pic hérissée de rochers, et tout autour des précipices, des abîmes sans fond. Or, comme la multitude était là refoulée, accumulée, manquant d'air et d'espace, à chaque instant le cri d'un malheureux qui n'avait pu se retenir au bord du gouffre retentissait déchirant et lamentable. Une voie seule était ouverte aux flancs du mont, mais tellement abrupte, tellement glissante et périlleuse qu'elle eût donné le vertige au plus intrépide. Puis, comme pour en défendre l'entrée, je distinguais là toute la cohorte des fantômes que l'admirable poëte, notre cher Virgile, fait apparaître au vestibule du Tartare : la faim, dangereuse conseillère, avec ses yeux creux qui tour à tour supplient et menacent, avec ses traits décharnés et ses membres de squelette ; les craintes vaines, les tristesses incurables, le désespoir homicide, l'envie surtout, l'implacable envie, couronnée de vipères, la face morne et injectée de taches livides, les lèvres gonflées d'écume, et de ses mains sanglantes déchirant ses entrailles !

Au faîte du mont, à une hauteur effroyable, s'élevait un édifice d'une grandeur démesurée, mais tombant en ruines, montrant des murailles lézardées, des colonnades brisées..... la désolation et la mort..... Des milliers de statues apparaissaient tout autour, mais défigurées, méconnaissables pour la plupart, souvent ainsi tombées de leur piédestal renversé lui-même. La façade seule était intacte. Sur le fronton, dans un cercle de rayons éblouissants, ce mot, en grands caractères : *Temple de la Gloire !* Une porte d'airain donnait entrée dans l'intérieur, mais fermée depuis longtemps et qui paraissait inébranlable. Sur cette porte quelques noms lumineux, Homère, Alexandre, César, Charlemagne, Dante, Napoléon, tout ce qui restait de ces gloires immenses, un nom ! Personne à la garde du tem-

ple... je me trompe, une blême créature, vieille, vieille, décrépite, décrépite, et qui semblait avoir vécu des siècles, se dressait sous le péristyle, tenant à la main une couronne verte de lauriers. Une rumeur éternelle de gémissements et de plaintes s'élevait d'en bas, mais comme une statue de marbre longtemps on la vit immobile. Enfin, un soupir souleva sa poitrine, elle se traîna jusqu'au bord de l'abîme, ses lèvres glacées s'entrouvrirent, et d'une voix faible, comme le souffle des agonisants, elle murmura je ne sais quel nom. Cependant au murmure de sa voix, un cri superbe a répondu dans la foule. Un homme, le front altier, les regards enflammés, se précipite vers l'entrée. D'un bras robuste il écarte les fantômes, puis il s'élance; mais si rude est la montée, trois fois il retombe, la sueur baigne son visage, on voit ses mains ensanglantées. Infatigable cependant, il s'obstine ; ses membres, comme les anneaux du reptile, se collent à la paroi; il se soulève, ou plutôt il rampe, il rampe, et ainsi, avec des efforts surhumains, avec une audace sans égale, longtemps suspendu sur l'abîme, haletant, épuisé, défaillant, mais fier, mais ranimé par l'orgueil du triomphe, il arrive... Une vaste clameur, pêle-mêle de bravos et d'outrages, monte en grondant de la foule, sur laquelle le vainqueur promène un dédaigneux regard. Ivre de ce premier succès, il s'approche de la sibylle qui laisse tomber la couronne sur sa tête; l'insensé s'applaudit, sans s'apercevoir que cette couronne est fanée déjà. Jetant sur les portes du temple un regard de convoitise, il s'avance, et tente de les ébranler; pauvre nain, qui veut soulever le fardeau d'Atlas! Ses efforts désordonnés se brisent contre les battants, inexorables comme les portes du ciel pour le damné. « Assez! assez! murmure une voix lente et sépulcrale. Ne vois-tu pas que ces portes gigantesques sont faites pour les géants? Race chétive que vous êtes, générations d'êtres avortés, ce n'est pas à vous qu'il est donné de les ouvrir. Elles sont fermées, fermées pour longtemps! — Pour toujours!... » semble dire une voix qui sort de l'abîme. Furieux, désespéré, le glorieux condamné ose braver l'oracle. Au-dessous des noms flamboyants, il essaie de tracer le sien. Mais les lettres, brillantes d'abord, pareilles aux fugitives lueurs de nos pièces d'artifice, s'évanouissent, et en même temps que sa main retombe, la dernière syllabe a disparu.

Cependant la multitude s'accroît toujours! Voyez par troupes innombrables s'empresser les rivaux, comme l'infortuné de tout à

l'heure, implorant leur tour! O misérable persévérance! ô patience inouïe! héroïsme puéril de la vanité! Il y a là des vieillards sur lesquels s'étend le linceul, des moribonds dont la voix s'entend à peine, et ils espèrent encore. Ils ne veulent pas voir qu'autour d'eux partout la terre est criblée d'ossements; ils ne sentent pas qu'ils marchent sur la poussière de générations entières, vieillies comme eux et comme eux saisies par la mort dans leur vaine attente. Insensé qui les imite et se laisse prendre à cette dérision de la gloire humaine! Quittant ces malheureux, je poursuis ma route et rejoins une troupe nombreuse de pèlerins qui n'avaient pas daigné s'arrêter ou s'étaient découragés plus vite.

V

Nous marchions. L'air était devenu plus pesant, une clarté blafarde tombait d'un ciel grisâtre, surchargé de nuages. On eût dit cette lueur confuse, ce demi-jour lugubre d'une soirée d'automne. Le sol que nous foulions s'encombrait de ruines. Les oiseaux de nuit voltigeaient sur nos têtes et remplissaient l'air de leurs cris funèbres. Il semblait l'approche d'un cimetière. Bientôt, en effet, on aperçut, au milieu d'une triste solitude, une forteresse antique, démantelée et croulant de toutes parts. Sur ces ruines, couchée dans la pourpre, une vénérable figure, imposante encore dans son abandon, mais immobile et comme engourdie par l'un de ces sommeils léthargiques qu'on puise dans la coupe homicide préparée par la trahison ou la volupté. Une couronne d'or parait sa tête, à ses pieds gisait un sceptre. Je la reconnus. D'ailleurs, sur la muraille voisine une main, peut-être ennemie, avait écrit son nom en guise d'épitaphe. Je regardais dans une méditation douloureuse, quand un bruit de rires me fit tourner la tête. Plusieurs, à la vue des reliques de l'idole, saisis d'un pieux attendrissement, les larmes aux yeux et les mains jointes, tombés à genoux, semblaient adorer. Les autres levaient les épaules avec des regards pleins d'une compassion insolente. Certains aussi serraient les dents avec colère, et, dans le délire de la haine, ils insultaient grossièrement à l'auguste poussière et crachaient sur le manteau d'hermine. Des pierres enfin ébranlèrent les appuis du trône. Les jeunes hommes alors se relevèrent; ils poussèrent un cri de défi et s'armèrent, décidés à combattre, ne fût-ce

que pour mourir ! Mais soudain une rumeur toute-puissante retentit sur nos têtes avec le fracas d'un orage. Leurs mains laissèrent échapper l'arme inutile. Un bruit de fanfares résonnait derrière nous, et après un court silence, une voix qui semblait la réunion de mille voix, jeta dans l'air ces paroles vibrantes répercutées par tous les échos : Place à la reine du monde! place à la grande déesse ! C'était elle, en effet, elle que j'entendais nommer par les sages la Fille de la Raison. Une fière et puissante créature, douée de qualités splendides, d'une intelligence égale à son audace, mais comme l'archange, dans la frénésie de son orgueil, révoltée contre Dieu lui-même et punie par la déchéance, d'abaissement en abaissement, de vertige en vertige, arrivant au crime, à l'infamie, à la démence. La bacchante enivrée qui bondissait, le thyrse en main, sur les montagnes de Thessalie, la courtisane romaine que Flore conviait à ses orgies, près d'elle eût semblé timide. Jeune encore, dans ses traits flétris, sur ses lèvres décolorées, elle portait tous les stigmates de la débauche. Ses yeux respiraient une insolence farouche. Ce regard implacable s'éclairait parfois de lueurs perfides. Le sourire ironique trahissait la rage, même alors qu'il s'étudiait à paraître doux et caressant. D'amères paroles tombaient de ses lèvres. Sa robe de pourpre, étincelante de paillettes, flottait au vent avec une impudeur dédaigneuse. Un diadème, mi-parti d'or et de plomb, penchait sur sa tête sans qu'elle songeât à le retenir. Sa main droite agitait le fouet des serpents ravis aux Euménides ; de la gauche, elle portait une torche qui ne jetait, à travers la fumée, qu'une clarté rare et sinistre. Autour d'elle, bondissait une meute de louves et de louveteaux, derrière, une meute confuse de misérables, la plupart hideusement vêtus de guenilles, mais plusieurs remarquables par l'élégance recherchée de leurs costumes, dont feu M. de Robespierre eût été jaloux. Certains, entre ceux-là même, se distinguaient par des figures de crétins et de bourreaux. A leur suite, venait la foule banale, l'éternelle populace, comparse obligée de toutes les tragédies.

Le cortége arriva près de nous. D'un geste impérieux la mégère désigna la dormeuse, et soudain toute la meute, avec une ardeur sauvage, de se précipiter à la curée. Le trône vermoulu s'affaisse, entraînant le cadavre qui roule à terre. Alors vous eussiez vu les horribles bêtes s'acharner sur l'auguste dépouille, déchirer les bandelettes et le manteau... mettre à nu les chairs desséchées, les dé-

pecer avec des hurlements de chacals, et s'arracher l'un à l'autre, comme une proie glorieuse, ces tristes restes et les ossements qu'ils broyèrent sous la dent jusqu'au dernier. Puis elles s'attaquèrent au vieil édifice dont les pierres mutilées furent traînées au loin ou réduites en poussière. Pour le sceptre et pour la couronne, l'Euménide ordonna de les fondre ; mais on chercha vainement un creuset ; et, dans la confusion, un inconnu, voleur ou autre, s'empara des précieux joyaux. Qu'en fit-il ?

VI

Après la catastrophe, on parut se consulter, les jeunes hommes surtout que la fille de la Raison considérait, non sans quelque défiance, et autour desquels s'agitait la foule avec un sourd murmure. — Eh bien ! qu'allons-nous faire? dit un adolescent dont j'admirais l'air de franchise et qu'il me semblait reconnaître pour un des néophytes. — C'est tout simple, répondit avec aplomb un jeune Lycurgue, qui ne me paraissait pas médiocrement vaniteux et content de lui-même. Eh ! c'est tout simple ; à présent rien qui nous gêne : le terrain est déblayé par cette canaille (ici l'orateur mit une sourdine à sa voix) ; profitons-en pour bâtir. Sachons vivre désormais ainsi qu'il convient à des hommes, dans la plénitude de notre indépendance et de notre dignité, comme aux beaux jours d'Athènes et de Rome, gouvernés seulement par la justice et par la loi. — Quoi ! la République, gouvernement du tumulte ! l'enfer ou le chaos? dit brusquement un vaincu qui gardait rancune de sa défaite. — Non, reprit avec émotion l'adolescent ; la République, mais la véritable République, réalisable par l'exaltation de tous les dévouements et la pratique généreuse des sublimes vertus ; la République chrétienne, la seule possible, où fleuriront, avec l'esprit du sacrifice, le patriotisme, la piété filiale, la probité sans tache et surtout l'ardente charité, l'amour des hommes et de Dieu, l'humilité sincère, l'héroïque chasteté...

Quelques-uns s'inclinèrent en signe d'adhésion. Mais un terrible murmure s'éleva dans la foule ; puis des protestations et des clameurs.

— De quoi ! de quoi ! dit un drôle qui, la casquette sur l'oreille, l'air peu révérencieux, le poing levé, fit irruption dans le cercle. A

peine sommes-nous débarrassés et voici déjà qu'on parle de nous remettre le bât et le licou. Pas si bête, mes petits messieurs. Le premier qui s'en avise, nous lui tordons le cou comme à une volaille. — Bravo ! bravo ! hurlait la foule. — On est roi ou on ne l'est pas ! N'est-il pas vrai, camarades ? Liberté ! égalité ! ces mots-là est-ce encore une frime ? Nous ne voulons plus de menottes, nous n'en voulons plus. Au diable leurs lois qui sont autant de toiles d'araignées pour attraper les moucherons, c'est-à-dire les pauvres diables. — Bravement parlé, dit un sournois en habit noir, dont la figure assez intelligente offrait un mélange singulier d'astuce, de bassesse et de vanité. Mon cher, sans compliment, on ne saurait mieux dire. Oui, grâce aux progrès de la raison, l'heure de la complète émancipation a sonné. L'homme, aujourd'hui, lancé sur la route du progrès indéfini, ayant reconquis la plénitude de sa souveraineté, ne relève plus que de lui-même... — Et de Dieu, interrompit gravement l'adolescent. — Oh ! oh ! dit le pédant, avec un ricanement qui retentit dans la foule. Monsieur en est là, à ces vieux préjugés de la superstition. Eh ! mes amis, venez, venez voir un citoyen qui dit croire en Dieu ! — Un jésuite ! un jésuite ! braillait la foule. — Un ignorantin ! — Tiens, tiens, je les croyais tous dans la rivière. — Un calotin ! il faut le pendre ! — Non, non, ce serait trop d'honneur ; à Charenton ! — Le coquin veut nous remettre sous le joug des prêtres. — Ramener l'Inquisition et les bûchers. — La sainte Inquisition et le despotisme clérical. — Il mériterait qu'on le brûlât vif, à petit feu. — Brigand ! — Bah ! c'est un idiot, croire encore à Dieu et au Pape. — Qu'est-ce que Dieu ? — Un mot pour faire peur aux méchantes femmes et aux petits enfants. — Une invention des curés et des rois pour tyranniser le peuple. — A bas la tyrannie !

Toutes ces interruptions sataniques se croisaient dans la foule avec des applaudissements et des rires, tandis que le pédant continuait de faire la leçon au jeune homme : — Défaites-vous, mon cher, de ces tendances rétrogrades, de ces croyances puériles, préjugés naïfs du monde au berceau. L'idée est en marche, qui pourra l'arrêter ? — Le catéchisme a fait son temps. — L'Évangile aussi ; un beau livre sans doute, mais où la science ne voit qu'un mythe que l'Église ne sait pas interpréter. Puis les dogmes, la morale, mon cher, intolérable ! La théologie, chimère ! Dieu, c'est le grand Tout, l'Universel, qui dans ses évolutions successives, par des transforma-

tions toujours nouvelles, Protée immense, cherche sa manifestation suprême et complète. Voilà qui est clair. — Pas trop, dit modestement le jeune homme. — C'est-à-dire que l'humanité tout entière, l'ensemble harmonieux de la création, les hommes, les animaux et les plantes, tous les êtres organisés ou non en un mot sont des portions de la divinité; nous sommes nous-mêmes des fractions du grand Tout. — Autant de Dieux, murmura le jeune homme ébahi. — Oui, sans doute. — Mais c'est absurde! Le savant fit une laide grimace. — Ma doctrine est la doctrine des sages, la religion de l'avenir; la seule qui sauvegarde la liberté et ne soit pas un fardeau pour la conscience humaine. J'en appelle à ces dignes citoyens. — Très-bien! très-bien! répondit la foule avec un joyeux écho. A la bonne heure, cette religion-là, ce n'est pas difficile et l'on peut s'en accommoder! Pas d'enfer et le paradis sur terre! nous ne voulons pas autre chose!

— Voyez donc, criait un autre; je prends une épouse, ça me convient! très-bien! mais au bout d'un temps, grâce au tracas du ménage, adieu la jeunesse, adieu la fraîcheur! La femme s'enlaidit, puis c'est toujours la même chose! Bon! ça m'ennuie! Tant pis, il faut la garder, la morale et la loi sont d'accord pour le vouloir ainsi. — Au diable la morale et le reste! Le mariage, c'est l'esclavage! Vive le divorce! Voilà! qu'on soit libre de changer de femme ou d'en prendre deux. — Même une douzaine, comme chez les Turcs, dit quelqu'un. — Bah! ne me parlez pas des Turcs, criait un gros homme, à la figure empourprée et à la démarche hésitante; des gens qui ne boivent que de l'eau, et par dévotion encore; le jésuitisme se fourre partout. Il faut boire, il faut boire, toujours boire! — Oui, reprit quelqu'un, mais la morale est encore là pour compter les verres et les bouteilles. Et d'ailleurs, le jus de la treille, comme dit la chanson, ne coule pas tout seul, ainsi que l'eau des rivières. Si le gousset est vide, bonsoir; il faut boire à la fontaine, tandis qu'il y a tant de caves qui sont pleines, où les tonneaux s'entassent comme des montagnes. — C'est vrai! c'est vrai!

— Autre abus, reprit le causeur. Je vois des tas de freluquets, toujours endimanchés, qui roulent sur l'argent et sur l'or, se donnent du bon temps, chôment du premier de l'an à la Saint-Sylvestre, tandis que de braves compagnons comme nous, et qui les valent, triment du matin au soir, pour un morceau de pain, à la-

bourer, semer, récolter, bâtir, maçonner, forger, tourner la meule, scier le bois ou la pierre, à s'éreinter en un mot de manière ou d'autre. C'est abusif et c'est monotone. Travailler, toujours travailler, quand les autres dorment ou se promènent! Tant pis pour les millionnaires, je veux ma part; qu'on me la donne ou je la prends.

— Bien d'autrui tu ne prendras!

— Farceur! puisqu'on abolit le bon Dieu et la morale, enfoncé le commandement et les bourgeois. — Parfaitement logique, puissamment raisonné, dit avec admiration le docteur. O grand peuple! ô excellent peuple! ô admirable peuple! la raison des sages s'humilie devant ton bon sens. Le philosophe pose les prémisses et tu tires les conclusions!

La Fille de la Raison souriait à toutes ces boutades sacriléges; elle coupa court cependant à la conversation. — Assez causé, dit-elle; maintenant il faut agir. Que les lambins et les poltrons restent derrière; pour nous, lurons, en avant! — Et le cortége reprit sa course.

VII

On n'eut pas cheminé longtemps qu'un palais splendide s'offrit à nos regards. Bien qu'en maint endroit apparussent des signes de vétusté, il y restait encore un certain air de grandeur et de magnificence. Les colonnes étaient d'or; l'or resplendissait à la voûte et sur les murs de l'édifice où l'on entrait jadis par une seule porte étroite et massive. Mais de tous côtés maintenant, des fentes subtilement pratiquées ou de larges brèches formaient autant de passages commodes. Des monceaux d'or et d'argent, de pierres précieuses, d'étoffes brillantes, des meubles, des tableaux, des statues, toutes les merveilles du luxe jonchaient le sol. Un maigre vieillard, dont l'œil d'Argus et les traits convulsifs dénotaient une perpétuelle inquiétude, errait seul dans cette rayonnante demeure. De temps en temps, avec une joie fébrile il plongeait ses mains dans les monceaux de pièces d'or qu'il n'était jamais las de compter. Mais soudain il pâlit, ses doigts entr'ouverts laissèrent échapper le précieux métal; il joignit les mains dans une indicible épouvante. Celle que vous savez, terrible visiteuse, se dressait sur le seuil, tandis qu'à chaque issue, une louve allongeait son museau en dardant des regards enflammés, en

même temps que se montraient au-dessus des têtes de bandits. « Ton règne est passé, cria la maudite avec un éclat de voix sauvage, va-t-en ! » L'autre écoutait, foudroyé par l'étonnement. Comme s'il eût voulu les défendre, il étendit les deux mains vers ses trésors... Un ricanement guttural répondit à ce geste. Les louves impatientes, aiguillonnées par les bandits, se précipitèrent de tous les côtés sur le malheureux; il en fut pour lui comme pour la momie. Puis, comme ébranlé par une force surhumaine, l'édifice chancela, la voûte fut emportée dans un tourbillon, les colonnes s'abîmèrent ; et en même temps, de tous les points de l'horizon on vit, pareilles à des nuées de sauterelles, accourir des bandes de forcénés, des hordes en guenilles, races abjectes dont la face bestiale rappelait vaguement le profil humain. Alors commença le plus effroyable pillage, ou plutôt une lutte frénétique dans laquelle chaque débris, disputé longtemps, passait de main en main, souvent ensanglanté, pour rester au plus adroit ou au plus fort. Le butin partagé, quelques-uns s'enfuirent comme les bêtes fauves qui regagnent leur tanière ; les autres suivirent le cortége. Il ne resta plus devant moi que des cadavres.

VIII

Immobile et confondu, je regardais encore quand des cris douloureux se firent entendre à distance. Laissant ces lieux maudits, je m'élance en avant. Ah ! nous n'avions rien vu jusqu'alors. A l'ombre d'un vieux cèdre, contemporain de la création s'élevait un autel de forme antique, orné de myrtes verdoyants et de fleurs aux parfums les plus suaves. Près de l'autel, au milieu de la verdure et des fleurs, un couple gracieux de jeunes époux contemplait avec des larmes de tendresse deux beaux enfants, deux ravissants chérubins, endormis dans leur berceau ; puis ils échangeaient entre eux, dans l'extase du bonheur, de longs regards et de doux sourires. C'était un air de calme et de fête qui dilatait le cœur. Leur félicité naïve semblait heureuse de s'envelopper ainsi de pudeur et de mystère, de silence et d'oubli. Ils se reposaient, confiants dans leur amour, sous la protection de cet autel qu'ils croyaient sacré. Et soudain voilà qu'une épouvantable rumeur les fait tressaillir. Une main sacrilége s'étend sur l'autel. C'était Elle, toujours Elle. A bas, à bas ! rugit l'Impie... et

l'autel tombe profané, les fleurs sont foulées aux pieds, le myrte déraciné, la flamme des trépieds est éteinte. Plus de culte, plus d'autel! reprend la Furie. Plus d'esclavage insupportable et de liens indissolubles! Allez, vous êtes libres, ajouta-t-elle avec une sanglante ironie. Et les infortunés sont arrachés des bras l'un de l'autre; on rit du désespoir et des larmes de la mère privée de ses enfants qu'emporte un inconnu. Un brigand à face de satyre l'entraînait elle-même, quand, par un effort suprême l'époux parvient à se dégager. D'un bond terrible il s'élance sur le ravisseur qu'il terrasse, et avec la suprême énergie du désespoir, il broie sous le talon la tête du misérable comme on écrase la tête d'un reptile. Puis saisissant l'arme échappée à sa main convulsive, il se redresse pour faire face à toute la bande qui recule devant la flamme de son regard. Mais rassurés par le nombre, honteux d'hésiter devant un homme, bientôt tous reviennent à l'attaque. La victoire leur coûte cher cependant, et leur héroïque ennemi, s'il succombe, expire du moins sur un monceau de cadavres.

L'épouse restait sans défense à leur merci : « A moi la dame, dit le plus audacieux, c'est moi qui le premier ai blessé l'homme. — Et je l'achève, hurle un autre qui retirait du cadavre son sabre tout fumant. — Au plus fort, s'écrie un troisième, dont la main s'étendait déjà sur la malheureuse, quand il tombe la poitrine traversée d'une balle. Lutte nouvelle et furieuse entre les vainqueurs eux-mêmes, dont plus d'un resta sur le carreau. Après quoi l'on convient de s'en remettre au sort, qui ne fut pas respecté cependant; et la bataille recommençait plus terrible, si, dans le tumulte, un des bandits n'eût poignardé la captive. Mais que de fois, ô mon Dieu! je vis se renouveler ces scènes d'horreur, et de chastes épouses, de pudiques jeunes filles, saintement parées de la couronne d'innocence, arrachées toutes tremblantes des bras de leurs mères, et qu'on emportait comme un butin. C'était à chaque pas une scène impie et douloureuse. Des vieillards dont l'aspect était vénérable, de jeunes hommes au regard fier et lumineux, au large front couronné de lauriers, tous les élus de l'art et de la gloire enfin et que les bandes poursuivaient de leurs outrages. Le dirai-je pourtant, je ne pouvais me défendre quelquefois d'applaudir du fond du cœur à ces huées de la canaille; car parmi ces grands hommes, artistes, orateurs, poëtes, il m'arrivait souvent de reconnaître des lâches qui naguère, par leurs

livres, leurs harangues ou leurs tableaux, flattant les plus détestables penchants, avaient préparé ces saturnales.

Et successivement tombèrent tous les autels, l'autel de la Pudeur, l'autel de l'Honneur, celui de la Justice, même l'autel partout sacré de la Pitié. Et les Beaux-Arts, et la Science, et la Poésie s'enfuirent de leurs asiles qui croulaient sous des mains inexorables. Seul un sanctuaire apparaissait debout au milieu de toutes ces ruines, sanctuaire vénérable entre tous, et que la majesté des siècles, l'autorité des souvenirs, la tradition séculaire du respect et de la reconnaissance, que dis-je? l'ombre de Dieu lui-même semblait couvrir d'une inviolable protection. Vers ce temple auguste s'ouvrant à tous avec une généreuse confiance. les malheureux fugitifs accouraient en foule, beaucoup étonnés et confus de venir là chercher un asile. Et de peur que l'un d'eux ne pût hésiter, la Fille du ciel, que j'étais heureux de revoir, avec des regards pleins d'une tendresse délicate, dans sa sollicitude de mère, s'empressait au-devant d'eux et leur tendait les bras. Aussi, ranimés et joyeux, ils entonnaient à l'envi l'hymne de joie et de délivrance, l hymne pascale : *O Filii et Filiæ !* et s'agenouillaient sous le portique avec l'émotion de l'exilé rentrant dans sa patrie, ou du naufragé qui touche au port.

Mais l'Euménide apparaît suivie de son escorte, folle d'orgueil, ivre d'un fanatisme impie, elle ose la première porter la main sur le saint édifice. Les colonnes s'ébranlent, les murs chancellent; les vitraux jonchent le parvis. On brise les tabernacles en dévastant l'autel, d'où la croix et les ornements sacrés sont enlevés pour des jeux exécrables. Les vêtements augustes servent aux travestissements d'une mascarade sacrilége; l'or et l'argent passent aux mains des voleurs. La voûte enfin s'écroule aux applaudissements de l'infâme et de la canaille qui bat des mains, réjouie par les gémissements des infortunés écrasés sous la chute ou forcés d'abandonner leur dernier asile. Les yeux baignés de larmes, mais résignée, mais inébranlable, la Fille du ciel affrontait seule la horde déchaînée et s'offrait en holocauste à leur fureur. Insultée, bafouée, souffletée, comme son divin Maître, hélas! atteinte par mille glaives qui la déchirent par de cruelles blessures, s'il ne leur est pas permis de toucher au cœur celle qui est immortelle, la divine prêtresse ne sait que bénir ses bourreaux, bénir ses néophytes, qui promettent, en la couvrant de leurs poitrines, de lui rester fidèles jusqu'au martyre. Triste comme Ra-

chel pleurant sur ses enfants, mais consolée par leur dévouement, devant la rage insensée des bourreaux, elle s'éloigne après un dernier regard; mais dans ce regard empreint de compassion et d'amour, brille encore à travers d'inexprimables regrets, un rayon d'espérance. Ce n'est point le suprême adieu.

IX

Et cette ruine accomplie, il se fit un long silence. Les vainqueurs eux-mêmes semblaient consternés de leur triomphe. Les bras croisés, l'Euménide promenait autour d'elle un regard dont l'expression indiquait l'inquiétude, quelque remords farouche peut-être. Les louves grattaient le sol comme des chiens qui ont perdu la piste; les bandits se taisaient. Il semblait qu'autour de nous la solitude se fût faite plus profonde. Cette région dévastée avait quelque chose de la désolation mystérieuse qui plane éternellement sur la terre maudite où s'abîmèrent les cinq villes. Il n'y avait plus de ciel, plus d'horizon, mais devant nous, mais derrière, et si proche qu'il semblait que l'air dût nous manquer, un noir rideau de nuages, dense et impénétrable et dont l'effrayante immobilité les faisait ressembler aux murailles calcinées d'une ville détruite par l'incendie. De cette voûte ténébreuse tombait je ne sais quelle clarté morne qui donnait à la scène un aspect tout fantastique. Par intervalles un éclair silencieux déroulait lentement ses sillons sur ces masses lugubres qu'il paraissait n'entr'ouvrir qu'avec peine. Et puis vous sentiez autour de vous un vide, un vide... C'était horrible; vainement cherchait-on la route; soit que le chemin s'arrêtât où nous étions ou qu'il se perdît sous les ruines, on ne voyait plus où se diriger. Pâle comme lady Macbeth après le crime, l'Euménide errait dans la solitude et s'y frayait péniblement un passage. Elle interrogeait l'air, mais l'air restait muet! Elle prêtait l'oreille, mais on n'entendait pas le plus léger souffle. Nul écho ne répondait à ses blasphèmes, et son visage trahissait l'angoisse; car déjà la horde implacable, jusque là soumise, s'irritait de voir lui manquer la pâture; les yeux étincelants, les gueules enflammées, les têtes grondantes, se tournaient vers la Reine. Tout à coup celle-ci se redresse, comme frappée d'une lumière soudaine. Avec l'anxiété de la magicienne qui tente une évocation su-

prême, elle murmure je ne sais quel nom. Un soupir furtif ou plutôt l'écho presque insaisissable d'un soupir parut lui répondre. C'en fut assez ; comme délivrée d'un poids énorme, elle respira fortement. Son regard redevint intrépide, son geste superbe ; comme le guide, remis sur la voie par un indice, elle reprend hardiment sa route, entraînant son cortége qui reconnaît le timbre dur et impérieux de sa voix. Et bientôt on entrait dans une vallée profonde, où, comme sur un ancien champ de bataille, comme à Waterloo par exemple, parmi des milliers de monticules quelques ifs décharnés jetaient leur ombre avare. Que de tombes, ô mon Dieu ! quel était cet immense cimetière dont l'aile de l'oiseau voyageur eût longtemps cherché la limite ! Quel carnage effroyable ! quelle épouvantable mêlée avait ensanglanté cette terre où semblait dormir un peuple entier ! Était-ce donc là encore un monument de la justice éternelle ?

Nous pénétrons dans la vallée. Mais voici quelque chose d'étrange et d'inouï ! A peine on eût dépassé la première fosse qu'autour de nous s'élève soudain un vaste gémissement. Des tombes émues, comme du sol humecté par le sang d'Abel, s'échappait un éternel murmure. C'était un mélange déchirant de plaintes, de cris d'angoisse et de désespoir, de sanglots et de râles. On entendait des voix mâles, puis des voix de femmes et de jeunes filles, jusqu'à des voix de petits enfants qui pleuraient leur mère et demandaient ce qu'ils avaient fait pour mourir... puis de saintes prières, des bénédictions répandues, à défaut d'héritage, sur une tête orpheline, et aussi des baisers, des longs et tristes baisers ; puis des adieux, des adieux de mère et d'épouse, si pleins de larmes, si touchants et si tendres, que le cœur des bourreaux eût dû se briser en les écoutant. Et enfin le mot de grâce et le mot de pardon qui revenait sans cesse à travers ces gémissements et ces rumeurs plaintives.

Triste, les yeux humides, le cœur ému d'une compassion profonde, j'avançais. Au milieu du champ mortuaire, le cortége s'était arrêté ; l'Euménide, à quelque pas d'une tombe et dans l'attitude du recueillement, semblait attendre. Cette tombe ne formait pas comme les autres un exhaussement sur le sol, elle était à ras de terre et couverte d'un marbre noir. Sur ce marbre point d'inscription menteuse, point d'épitaphe, seulement un chiffre — 93 ! — Une main de fer, une main inflexible comme celle du Destin, avait scellé cette tombe avec le pommeau de l'épée.

« Allons, dit notre guide.—Allons, » répéta la foule, où cependant quelques voix protestèrent. Les plus audacieux s'avancent, quand un nouveau et terrible prodige les fait hésiter. D'abord des tombes murmurantes, le concert de plaintes s'élève plus distinct et plus lamentable. Puis de chaque tertre on voit surgir autant d'ombres qui, silencieuses, s'assemblent comme les abeilles autour de la ruche pour fermer le passage à la horde impie. A leur tête, avec une démarche auguste, apparaît une ombre grande et majestueuse, dont l'air d'autorité se tempère par un caractère de bonté paternelle et de sublime douceur. Le manteau royal l'enveloppe comme un linceul. A sa droite, à sa gauche, deux ombres imposantes, quoique de moindre taille, et qui s'appuyaient sur elle avec une air de pieuse affection. A la majesté de leurs traits, à leur dignité pleine de grâce, je ne pus les méconnaître; mon cœur se serra, partagé entre l'attendrissement et la vénération, comme devant les témoins ou les victimes d'une illustre infortune, mes genoux fléchirent et mes yeux se remplirent de larmes. D'autres ombres en foule s'inclinaient devant ces trois ombres, et les entouraient en les contemplant avec une émotion respectueuse. Devant ce cortége funèbre, quelques instants les bandes parurent s'arrêter. Mais un audacieux, par l'ordre du guide, tire son glaive, et le faisant tournoyer dans l'air il ne rencontre que le vide. « Illusions, s'écrie-t-il, illusions et mensonges! » Et il s'élance suivi par la foule, tandis que les fantômes s'éloignent avec un air de tristesse et de solennelle pitié.

On approche de la tombe dont le couvercle est arraché. De la fosse béante alors se dresse lentement je ne sais quel monstre, moitié femelle, moitié vampire; quelque chose d'horrible et d'informe, riant d'un rire lugubre, avec une voix qui semblait un sifflement et un râle; un être enfin comme l'imagination la plus inquiète, dans le délire de de la peur, ne l'eût pas rêvé; un être comme l'enfer seul peut en créer, hideux, gigantesque, effroyable, drapé des lambeaux d'une carmagnole teinte dans la pourpre ou dans le sang, et coiffé du bonnet des galériens, sur lequel, ô dérision! tremblait un diadême, volé sans doute dans quelque cercueil royal.

A la vue de cette créature monstrueuse les plus hardis firent un pas en arrière. La téméraire pythonisse, la première, recula terrifiée. Comme l'esclave, qui reconnaît son maître, et un maître inexorable, éperdue, peut-être aussi dépitée et jalouse, jetant ses orne-

ments, elle se perdit dans la foule. L'autre cependant continuait à rire de son rire sinistre, puis avec sa voix tour à tour rauque et stridente : « Ah ! ah ! dit-elle. Enfin, enfin !... un bien long somme !... j'ai trop dormi, trop dormi !... Eh bien ! est-ce qu'on ne me reconnaît pas ici ? Allons, vous autres, qu'attendez-vous ?... A la besogne. » Elle fit un geste, et subjugués soudain, je vis tous les misérables, avec un air de fête, dans un lâche empressement, travailler à lui bâtir une sorte de piédestal, un trône formé d'ossements ravis aux tombes voisines. A peine assise sur ce siége funèbre, elle fit un nouveau signe ; et bientôt s'avancèrent en longues files, les mains liées sur la poitrine ou derrière le dos, des troupes d'hommes, de femmes, d'enfants, victimes dévouées que d'atroces bandits poussaient devant eux comme les bouchers chassent les troupeaux destinés à l'abattoir. Au pied du trône se tenaient les assassins d'élite, les égorgeurs émérites, qui se préparaient à leur office, armés les uns de lames tranchantes et de coutelas, les autres de piques, de fourches et de marteaux.

Les victimes, pour la plupart, semblaient se résigner avec une stupide indifférence, ou ne savaient que se lamenter puérilement. Celui-ci regrettait son or, celui-là sa terre ou sa maison ; cet autre un amour criminel ou le rêve de son orgueil qui s'évanouissait dans une catastrophe. Les plus sages pleuraient sur leurs femmes et sur leurs enfants, mais comme on pleure quand on n'attend rien au delà de la tombe ouverte sous les pas comme un précipice. Soudain, au milieu de ces tristes condamnés, apparurent de nobles jeunes hommes, des vieillards vénérables, de sublimes vierges auxquelles l'héroïsme de la foi donnait de surmonter la timidité de leur sexe. Et tous à l'envi s'efforçaient d'encourager, de fortifier et de consoler leurs compagnons d'infortune par les espérances de la vie immortelle. Vainement les bourreaux voulaient leur imposer silence : d'une voix plus éclatante, ils proclamaient glorieusement leur foi, et glorifiaient Jésus-Christ ; martyrs intrépides, heureux de donner l'exemple, ils s'élançaient au devant de la mort, comme on court à la plus belle des fêtes, et le front rayonnant, le sourire aux lèvres, avec une joie singulière, ils se précipitaient au milieu des fers ensanglantés. Et, chose merveilleuse, il semblait, chaque fois que tombait une de ces pures victimes, qu'une forme légère et diaphane, subtile comme la vapeur de l'encens, s'élevât de terre et prît son vol vers le ciel.

Un couple surtout fit couler mes larmes : deux chastes fiancés,

dans toute la fleur de la jeunesse et de la beauté s'avancèrent ; à leur aspect, les armes tremblèrent aux mains des bourreaux... un murmure suppliant s'éleva de la foule. Tous deux ils s'étaient mis à genoux et ils priaient : « Mon Dieu ! disaient-ils, mon Dieu ! pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font ! Seigneur, agréez l'holocauste et sauvez nos frères ! Pitié pour ce pauvre peuple ! pitié pour les innocents, et grâce pour les coupables ! pitié pour cette malheureuse terre et pour la patrie ! » Puis les deux saintes victimes tendirent la gorge aux exécuteurs, qui, cette fois, semblaient répugner à la tâche, et cédèrent moins peut-être à la cruauté qu'à un affreux respect humain.

Mais le sang des martyrs ne coule jamais en vain. A peine les deux adolescents eurent succombé, qu'une agitation sourde et menaçante trahit les sympathies de la foule, complice aveugle des premières destructions, mais qui, bientôt refroidie, n'était que la spectatrice terrifiée de ces orgies du meurtre. C'est là une des merveilles de la civilisation chrétienne ! On n'a jamais vu, l'on ne verra jamais un peuple qui fut chrétien, revenu soudain à la barbarie, comme la race exécrable de la décadence romaine, se plaire en masse, et de sang-froid, aux boucheries de l'amphithéâtre, s'asseoir tranquillement sur les gradins du cirque pour savourer la volupté du carnage et la tiède vapeur du sang. Il se trouve encore, dans les bas-fonds de la société christianisée, des monstres, des vampires et des ogres altérés de sang et flairant la chair palpitante. Une révolution peut bien, comme une écume, les soulever à la surface, mais ils ne sont jamais qu'une détestable minorité, suppléant au nombre, il est vrai, par l'audace et par la fureur. Chez tous les autres, même dans le délire des passions, même dans les convulsions de la haine ou les abrutissements de la lâcheté, toujours il reste, au plus profond des cœurs, des instincts généreux, des sentiments d'énergique pitié... précieuses étincelles de la charité divine qu'un souffle suffit à rallumer. Ainsi fut-il cette fois encore.

A la vue des saintes victimes un frémissement d'horreur parcourut la foule ; des larmes coulèrent sur ces rudes visages, puis des voix intrépides éclatèrent... Et bientôt, comme il arrive toujours, l'impulsion donnée, les plus tièdes s'émurent, les plus lâches s'exaltèrent. On n'entendait que cris de colère, reproches et imprécations : « Nous prennent-ils pour des antropophages ! pour des canni-

bales ! » criait-on de tous côtés. « Égorger ces innocents ! mon frère ! ma pauvre sœur ! » murmuraient des voix déchirantes. « Mon fils ! » s'écriait une Rachel éplorée dans l'angoisse de sa douleur ; « rendez-moi mon fils ! On me l'a tué ! on me l'a tué !... » « La pauvre femme, elle en mourra ! » reprenaient les autres. « Mais si nous les laissons faire, tout le monde y passera, avec ces brigands ! — Les monstres ! ils voudraient étouffer tous les sentiments de la nature ; mais voyez, il faut que le cœur parle et fasse explosion. On ne détruit pas la famille ! Le cœur des mères n'a pas changé, malgré leurs lois et leurs règlements. — Ce sont les bavards ! avec leurs grands mots et leurs longues phrases qui ont fait tout le mal. — Pourquoi les croire ! nous sommes des niais ou des vaniteux ! suffit qu'on nous cajole pour nous tourner la cervelle et nous faire voir des étoiles en plein midi. — De vrais poissons, prêts à gober tous les hameçons ! — On ne rit pas quand le sang coule ! — C'est vrai ! — Nous avons eu tort ! obéir à cette canaille ! — Chasser notre bienfaitrice ! notre conseil et notre Providence, la mère des malheureux ! Nous l'avons reniée, insultée, presque assassinée ! horrible ingratitude ! — C'est le crime de Judas, le plus grand de tous ! — De là sont venus nos malheurs ! — Il faut en finir ! il faut en finir ! »

Dans le torrent des exclamations, cette parole retentissait comme le cri de ralliement. Les bourreaux consternés commençaient à douter d'eux-mêmes. En vain le Monstre inquiet s'efforçait de les animer et de leur donner courage, les armes échappaient à leurs mains tremblantes ; et lâches en face du péril, ils regardaient derrière eux, comme ceux qui songent à la fuite. Vaine espérance ! la foule, à laquelle, de tous côtés, arrivaient des auxiliaires les entourait, impassible et résolue, avec la conscience de sa force. Il ne fut pas même besoin de combat : le flot du peuple, comme un fleuve qui déborde quand la digue est rompue, se répandit, et bientôt tout fut englouti, l'échafaud, les assassins et l'idole. Quelques instants après, on eût cherché la trace des égorgements. Il semblait que, pour récompenser le repentir de ce bon peuple, une puissance invisible se hâtât de purifier le sol et l'atmosphère.

X

L'horizon s'éclaircit. Cette nuit affreuse qui s'étendait sur le ciel

comme un voile de deuil s'évanouit devant les douces clartés de l'aurore. L'air s'embaumait de parfums. Où naguère croissaient les ifs et les cyprès, des bosquets d'arbustes odorants s'épanouissaient en larges corbeilles ou balançaient sur des eaux limpides leurs grappes de fleurs. Les gazons, d'une délicate verdure, s'émaillaient de ces plantes charmantes, la joie du poète et des jeunes époux, et qui fêtent chaque année le retour du printemps. D'autres, plus tardives d'habitude, et que la nature tient en réserve dans son écrin, semblaient se hâter d'éclore. Les lauriers roses, les orangers et les myrtes se couvraient à l'envi de leurs parures, tandis que les lis entr'ouvraient leurs calices. Des touffes des rosiers et des jasmins s'échappait un gazouillement d'oiseaux formant dans une harmonie voilée le plus ravissant des concerts. On se fût cru dans le Paradis terrestre, dans cet Éden de la création dont nos premiers parents emportèrent dans l'exil un ineffable souvenir.

Au milieu de cette fête de la nature, une émotion délicieuse pénétrait les cœurs. La prière intérieure des âmes se trahissait par les soupirs et l'ivresse du regard ; car tous faisaient silence, les yeux fixés sur l'horizon. Dans le recueillement du bonheur et de l'amour, les mains jointes, tous semblaient attendre avec l'anxiété d'un fils attendant le retour de la plus tendre des mères. Enfin, des voix que mille échos répétèrent, se firent entendre : « La voici ! la voici ! Oh ! c'est elle, c'est bien elle ! » Et soudain, au milieu d'un cortége de lévites, rapide et portée sans doute sur l'aile des séraphins, dans les flots d'une lumière éclatante, et transfigurée comme le divin Maître sur le Thabor, apparut la Fille du Ciel. Elle me semblait plus radieuse et plus belle que jamais dans sa jeunesse immortelle, et mes yeux ne pouvaient se fixer sur elle sans éblouissements. Les fleurs naissaient sous ses pas ; une suave odeur s'exhalait de ses vêtements en même temps qu'autour d'elle et sur sa trace lumineuse s'agitaient les encensoirs. Elle allait, comme toujours, sereine et caressante, souriant aux petits enfants, souriant aux mères qui, des larmes dans les yeux, les soulevaient de leurs mains tremblantes. Chacun s'empressait, mais sans précipitation et sans tumulte, avec la pieuse ardeur du respect, pour contempler ce visage auguste qu'on n'espérait plus revoir, approcher de ses lèvres le bord de sa robe ou la croix qui brillait dans ses mains. Puis, à travers les hymnes d'allégresse et le chant des cantiques, sur son passage, s'échangeaient d'affectueuses paroles :

« Chère et sainte Mère ! — Pauvres enfants, vous avez bien souffert ! — Par notre faute, hélas ! ô la plus généreuse des Mères... Pourtant, malgré notre ingratitude, au premier signe du repentir, vous êtes revenue ? — Une mère n'accourt-elle pas au premier cri de son enfant ? — Oh ! nous avons été bien cruels et bien impies ! — Pierre avait renié trois fois son Maître, et cependant il fut pardonné. — Que Dieu nous donne son repentir ! — Je lis dans vos yeux le regret avec l'amour, en faut-il davantage ? »

Un incident, glorieux ensuite, un instant menaça d'attrister cette paisible et magnifique ovation. Tout à coup des rumeurs confuses s'élevèrent. « Comment c'est elle ? — Vraiment oui ! — L'infâme ! — Je la croyais morte. — Mais d'où sort-elle ? — Bon, de l'enfer ! — Qu'elle y retourne. — Il faut la brûler ! — Une fille du diable, c'est à l'épreuve du feu ! — Il faut la noyer ! — Qu'on l'étouffe ! — Qu'on la pende ! — Un bâillon d'abord ! »

Et au milieu du tumulte, poursuivie par les malédictions, épuisée, haletante, vint tomber aux pieds de la Religion (pourquoi craindre de l'appeler par son nom ?) une misérable créature dont les traits contractés, les prunelles ardentes et fixes, annonçaient cet égarement complet de la raison qui va passer de la démence à l'idiotisme. J'avais peine à reconnaître en elle l'orgueilleuse qui, naguère, insultait avec une suprême insolence à la Fille du Ciel. Maintenant, un instinct sublime, dans la folie du désespoir, la ramenait aux pieds de celle devant qui nous l'avons vue, avec une audace sacrilége, se poser en rivale. « Grâce ! murmura-t-elle d'une voix éteinte. » La Fille du Ciel la considérait, gisante à ses pieds, avec un regard de compassion sublime. « Quelle chute ! dit-elle, une si glorieuse intelligence ! séparée de Dieu et tombée au plus profond de l'abîme !.. » Du geste, calmant la foule, elle releva l'infortunée : « Pitié pour la pauvre folle, mes amis ! Vous voyez où l'ont conduit son orgueil et son impiété ! Priez pour elle ; peut-être me sera-t-il donné de la guérir ! » Posant sur le front brûlant de la malheureuse sa main divine et, comme le Sauveur, levant les yeux au ciel, elle murmura ces toutes puissantes paroles qui redressent les membres du paralytique ou réveillent les morts. Aussitôt les regards perdirent leur éclat funeste, les traits reprirent leur noblesse, sur les lèvres apparut un sourire, et, s'agenouillant avec un air d'humilité touchante, l'infortunée murmura : « O ma Mère ! et je calomniais votre solli-

tude! j'accusais votre prévoyance comme une tyrannie! cette main prudente qui m'arrêtait au bord des précipices pesait à mon orgueil! J'ai voulu marcher seule.... tous mes pas furent autant de chutes! Je sais maintenant si vous m'aimiez, ô mon Guide céleste! ô mon doux Ange gardien! »

A chaque instant sur les pas de la pieuse triomphatrice, c'était un nouveau prodige : on voyait des ennemis, longtemps irréconciliables, abjurer la haine et se précipiter dans les bras l'un de l'autre. D'heureuses mères, d'heureuses épouses fêtaient le fils ou l'époux rendu soudain à leur tendresse et à la vertu. Plus de dissensions, plus d'égoïsme, plus de convoitises implacables! Des ambitieux arrachaient de leurs poitrines les insignes d'honneurs et de dignités qu'ils confessaient n'avoir pas mérités. Plusieurs s'empressaient pour rendre le butin ramassé dans le pillage ou restituer l'héritage acquis par la fraude. Un artisan disait gaiement, en jetant la pique pour reprendre ses outils : « Vive la pauvreté! je travaille, mais je gagne le Ciel. » Puis il regardait avec un bienveillant sourire passer l'heureux du siècle qui, lui aussi, touché par la grâce, s'approchait de la Fille du Ciel, et, fléchissant le genou : « O ma Mère! vous m'avez fait comprendre les joies infinies de la miséricorde et les délices du sacrifice. Heureux celui qui fait des heureux! Voici de l'or pour ceux qui ont faim, de l'or pour ceux qui manquent de vêtements, de l'or pour les orphelins et les veuves, pour les infirmes et les vieillards. Béni soit Dieu qui m'a donné d'être l'intendant des pauvres! »

Un artiste succède : « Vous savez mes crimes, hélas! mais le châtiment fut terrible. Ces pinceaux que j'avais déshonorés, ils ont été brisés dans mes mains par l'ignorance et par l'envie. Privé de cet art, luxe inutile et l'objet de la dérision, j'ai mangé dans l'amertume le pain de l'aumône arrosé de mes larmes. Aujourd'hui, ces pinceaux que la foi m'a rendus, c'est à elle que je les consacre. Que mon travail ne soit que la manifestation de la prière intérieure : notre art doit être un apostolat. Inspirez-moi, divine Mère; ravissez mon cœur et conduisez ma main comme vous conduisiez naguère celle du pieux Ange de Fiesole, ou celle du peintre fervent de saint Bruno! »

Un écrivain célèbre parlait plus haut encore : « Oh! s'écriait-il, que de catastrophes, et dont les victimes m'accusent devant Dieu! moi qui fus aussi touché par la foudre! Enivré par l'orgueil, je courais follement à l'abîme en y poussant les autres! Combien je suis

coupable, Seigneur ! Ces dons de l'intelligence que vous m'aviez donnés pour les employer à votre gloire et pour le salut des âmes, odieusement profanés, ils n'ont servi qu'à pervertir et à corrompre. Je devais être l'ange gardien de l'innocence, et Satan trouvait en moi un impitoyable complice. Cependant vous m'avez épargné ! Ah ! je brûle cette plume sacrilége, je brûle ces misérables livres ; ma vie tout entière doit être une expiation ! Que ne puis-je, à force de larmes, au prix de mon sang, effacer la trace de ces égarements et de ces blasphèmes, hélas ! peut-être immortels ! »

Un poëte plus jeune, et qui peut-être avait moins à se repentir, chante à son tour :

Honte à qui fait de l'art un jeu comme un négoce,
Trahit sa mission, auguste sacerdoce !
Mais maudit l'insensé, complice des pervers,
Dont le vice lui seul peut applaudir les vers !
Je blâme le talent égoïste, inutile,
Qui lâchement se joue en un sujet futile ;
Le poëte est surtout l'ami des malheureux,
Et pour les consoler s'attendrit avec eux.
Ne les flattant jamais, comme aux grands de la terre,
Il parle, s'il le faut, dans un langage austère,
Ainsi que le remords, grave, ardent, importun,
Mais toujours en apôtre, et jamais en tribun.
Quel bonheur de se dire, en déposant la plume,
En relisant des vers que la grâce parfume,
En relisant la page où, d'un cœur généreux,
La parole vibrante éclate en mots heureux :
« Ah ! ce livre n'est pas, je crois, sans quelque charme !
Mon Dieu, soyez béni s'il essuie une larme ;
S'il fait qu'on se résigne et sourit dans les pleurs,
Si d'un pauvre malade il suspend les douleurs,
S'il touche un cœur que brise un repentir sublime,
Et ravit à l'enfer une seule victime,
Je ne demande pas la gloire et les bravos :
Je suis plus que payé de mes humbles travaux ! »

Les rhéteurs, les philosophes, tous les prétendus sages, enfin, à l'exemple de l'artiste, se relevaient par d'héroïques retours sur le

passé et des promesses solennelles pour l'avenir. Aussi l'ivresse était générale; toute cette multitude n'était plus qu'une grande famille de frères. « Oh ! s'écriait-on de tous côtés, mais c'est l'âge d'or ! c'est le paradis ! — Non, répondait la Fille du ciel, ce n'en est qu'une ombre... quelques prémices des éternelles félicités ! C'est le triomphe de l'Évangile ! c'est le règne de Dieu commencé sur la terre ! »

XI

Je m'éveillais alors au bruit des cloches annonçant la fête joyeuse de la Résurrection. Oh ! pensai-je, en écoutant la voix grave et solennelle du bourdon, si tous voulaient répondre à cet appel ! si la France entière, redevenue chrétienne, allait chanter l'*Alleluia !*

Bathild Bouniol.

DU

RÉGIME MUNICIPAL ET FÉDÉRATIF

DE LA SUISSE [1].

LES COMMUNES SUISSES AVANT LA RÉFORME.

Dès les temps les plus reculés apparaît dans l'antique Helvétie, d'abord le municipe romain, puis la commune germanique. Un magistrat électif (Ammann), assisté de tous les propriétaires libres, administre sous la surveillance du *comte* ou du *baillif* de l'empereur. Du régime féodal naît à son tour au X[e] siècle la commune seigneuriale. Trois ordres de fonctionnaires s'y montrent, tous ministériaux de la seigneurie : le baillif (Landvogt ou Reichsvogt), l'avoyer (Scultetus, Schulze) qui, assisté d'échevins, exerce la juridiction civile ; le maire (Stadtoogt, Villicus), qui préside à la police, à la milice, etc.

Mais à côté de ces fonctionnaires ministériaux se montrent les patriciens libres (die Geschlechter), et les bourgeois propriétaires de biens allodiaux, ou adonnés à l'exercice de professions libérales. Entre l'élément féodal et l'élément patricien ou bourgeois la lutte s'engage, et, avant la fin du XIII[e] siècle, la plupart des villes de la Suisse ont déjà conquis l'indépendance municipale. Zurich, Berne, Bâle, Schaffouse, Lucerne, Soleure, Fribourg, Genève, deviennent successivement, dans des circonstances et sous des formes diverses, des États souverains. Zurich, vassale à la fois de l'abbesse, de l'empereur et du chapitre de la cathédrale, brise ce triple joug et est ad-

[1] Extrait d'un ouvrage inédit sur les lois municipales de la Suisse et des États-Unis, faisant suite au *Traité de l'administration intérieure de la France*, — Giraud et Dagneau, libraires, rue Guénégaud, 18.

ministrée par deux conseils de bourgeois, l'un exécutif composé de douze membres, l'autre législatif composé de deux cents membres.

Berne, bâtie en l'année 1191 par le duc Berthold V de Zaeringen; Fribourg, bâtie onze ans auparavant par le père de ce seigneur, Berthold IV, reçoivent de leurs fondateurs une charte municipale qui leur attribue l'élection du conseil et de l'avoyer, et complètent plus tard leur indépendance en se donnant un grand conseil. Cet exemple est suivi à Bâle, à Schaffouse, à Lucerne, à Genève; partout l'organisme communal s'affranchit des entraves de la puissance féodale et se manifeste sous la double forme d'un petit conseil exécutif et d'un grand conseil législatif.

Un publiciste du XVe siècle[1] fait observer avec raison que le système d'administration des villes suisses aux XIIIe et XIVe siècles offrait la combinaison des trois éléments qui, suivant l'opinion des philosophes, doivent concourir à la formation de tous les gouvernements, *afin que chaque membre de l'association ait sa part équitable et proportionnelle d'influence et de bien-être, et que tous les excès opposés soient réciproquement rendus impossibles ou facilement prévenus.*

« Ainsi avait été constituée, dit Bonnivard, la ville de Genève.

« Car elle avait son évêque pour monarque, non point donné par le pape, mais postulé par le peuple et nommé par le clergé. Il n'était à Genève en plus grande autorité qu'à Venise le doge, car il n'était que gardien des lois faites et non faiseur d'icelles, et président pour empêcher les aristocrates de tomber en oligarchie et les démocrates en anarchie.

« Le conseil aristocratique était de deux sortes, le spirituel et le temporel. Le spirituel était de trente-deux chanoines; mais, depuis que les papes eurent mis évêques et chanoines à leur appétit, tout fut gâté, les chanoines ne voulant être sujets à l'évêque, ni l'évêque que les chanoines se mêlassent de ses affaires.

« Les assesseurs temporels de l'évêque étaient quatre syndics avec vingt conseillers et un trésorier, qui, tous ensemble, faisaient le nombre de vingt-cinq, élus par les têtes d'hôtel[2] de la ville, tous les ans, le dimanche après la Purification. Ceux-ci étaient assesseurs de l'évêque pour le garder de tyrannie, et du peuple pour l'empêcher de se déborder. Ainsi voulait la loi que quatre syndics fussent en

[1] Bonnivard, édition Dunant. Genève, 1831.

[2] Chefs de famille.

égale autorité, et, qu'élus pour un an, ils ne retournassent de trois ans en leur place.

« Le conseil démocratique était par degrés ; car, afin que les pauvres gens de métier ne fussent pas empêchés par les affaires publiques de gagner leur vie s'il leur fallait souvent s'assembler, ils avaient établi leurs procureurs. Ce nonobstant, le second (soit grand) conseil démocratique, composé des chefs d'hôtel, s'assemblait deux fois l'année, le dimanche après la Saint-Martin, pour fixer la vente du vin, et celui après la Purification, pour faire les syndics et conseils ordinaires. Là, outre la matière principale, mettait en avant qui voulait ce qui lui semblait bon pour l'État public et la réformation d'icelui. Sur quoi l'on consultait et faisait des édits que l'évêque confirmait, ce qui était pour retenir l'évêque de tyrannie et le petit conseil d'oligarchie.

« Pour montrer que les uns ne pouvaient rien sans les autres, on faisait les criées (proclamations) publiques comme suit :

« De la part de l'évêque et prince de Genève, de son vidame et des syndics et prud'hommes de la ville. »

Le gouvernement de Neufchâtel était avant la réforme comme le gouvernement de Genève, et est resté jusqu'à ces derniers temps un mélange d'aristocratie, de démocratie et de monarchie. L'un des plus puissants dynastes de l'Helvétie occidentale y avait établi son manoir. Il en affranchit les habitants au commencement du XIIIe siècle ; dès lors, au lieu de ministériaux, le conseil de ville fut composé d'abord de douze, puis de vingt-quatre, enfin de quarante prud'hommes élus, y compris le *maire* et le juge (*centenarius*). Les *audiences*, c'est-à-dire le parlement du comte, furent remplacés par un grand conseil législatif élu par le peuple à raison d'un député par cinq cents âmes de population ; le prince retint le droit de nommer les membres du conseil d'État et des cours de judicature, le gouverneur militaire et autres agents exécutifs.

Neufchâtel offrait tous les caractères d'une république monarchique.

L'état primitif des communes suisses se maintint jusqu'à la Réforme. Les villes étaient murées et entourées de palissades ; leur organisation était toute militaire. Le droit de *Burg* [1], de bourgeoisie, imposait le devoir d'être toujours prêt au combat, et quoiqu'il con-

[1] Ville fermée, citadelle.

férât certains priviléges, il était facilement accessible à cause des périls et des charges qui y étaient attachés. A Berne, quiconque avait habité dans l'enceinte de la ville un an et un jour, et y possédait une maison, était bourgeois. A Fribourg, il suffisait pour cela de posséder dans la ville une propriété libre de 1 marc d'argent. Il en était de même à Berthoud. A Payerne, on acquérait le droit de bourgeoisie en épousant la fille d'un bourgeois. Soleure recevait au nombre de ses bourgeois tous ceux qui consentaient à supporter les mêmes charges et à s'exposer aux mêmes dangers. Outre les bourgeois résidants, il y avait des *combourgeois* (Ausburger), qui, sans demeurer dans la ville, remplissaient tous les devoirs et exerçaient tous les droits du citoyen, et fournissaient un gage pour assurer l'accomplissement de leurs obligations[1]. On admettait à cette qualité même des Juifs et des serfs, mais ces derniers devenaient libres par leur admission. Le droit de bourgeoisie n'était pas héréditaire, mais personnel; il était attaché à des conditions dont l'accomplissement dépendait de la volonté de l'aspirant.

Tel fut, jusqu'au XVI[e] siècle, le caractère des communes bourgeoises, caractère éminemment public.

Les communes rurales, ou communes de propriétaires, avaient au contraire une origine de droit purement privé; elles étaient peuplées de tenanciers des seigneurs. Le possesseur du fief (Schuppole) portait le nom de paysan (Bauer), et la totalité des paysans s'appelait *Bauersaens* ou commune rurale. Les droits du paysan consistaient en droits d'usage sur les biens du seigneur; la gestion de ces droits composait toute l'administration des communes rurales. Celles-ci n'avaient d'autres fonctionnaires que les gardes champêtres et les *Vier* (quatre), ainsi appelés parce qu'ils étaient quatre pour soigner l'administration. Comme on n'était membre de la commune qu'à raison de la possession du fief, on acquérait ou on perdait cette qualité par l'acquisition ou par la perte des propriétés qui dépendaient de ce fief.

Ainsi le membre de la commune bourgeoise avait un droit personnel et public; le membre de la commune rurale avait un droit réel et privé.

[1] Ce gage s'appelait *Udel* et la prestation annuelle *Udelzins*.

LES COMMUNES SUISSES DEPUIS LA RÉFORME JUSQU'A LA FIN DU XVIII[e] SIÈCLE.

La Réforme n'altéra point le régime des communes rurales. Originairement composées des possesseurs de *Schuppose* ou de fiefs, leur sphère d'action, d'abord limitée aux intérêts communs en matière forestière et rurale, s'étendit naturellement par suite de l'augmentation des communes, d'abord à la police locale, puis aux affaires militaires, à l'assistance des pauvres, aux écoles, etc. Des conseils communaux s'établirent à côté des *Vier*, devenus insuffisants pour subvenir à tous les besoins. De corporations particulières, les communes rurales devinrent des corporations politiques; mais rien ne fut changé dans leur organisation intérieure.

La Réforme introduisit au contraire des changements très-notables dans le régime des communes bourgeoises. La confiscation des biens des couvents, opérée en 1525, ayant accru tout à coup les richesses des communes, le droit de bourgeoisie y devint une source d'avantages et de jouissances, et l'accès de ce droit se hérissa de difficultés. A Soleure en 1533, à Berne en 1535, ailleurs encore, il fut nécessaire de se pourvoir, pour l'obtenir, de l'autorisation soit du petit, soit du grand conseil. Ainsi commença à poindre le système des bourgeoisies fermées, avec ses exclusions et ses lois impitoyables contre les pauvres et les mendiants que la suppression des couvents avait condamnés au vagabondage. Le fardeau des *Heimathlose* et des non-propriétaires devint tellement onéreux que le gouvernement de Berne autorisa ses sujets, en 1646, *à tuer de leur chef cette importune et dangereuse race de voleurs, et à s'en débarrasser à coups de bâton et de fusil :* législation bien digne de figurer à côté des lois anglaises de la même époque qui, pour remédier à la misère publique causée par la suppression des couvents, condamnaient tout individu coupable de trois jours de vagabondage à recevoir par un fer rouge l'empreinte de la lettre V sur sa poitrine, et à devenir en outre pendant deux ans l'esclave de son dénonciateur, qui ne devait le nourrir que de pain et d'eau et pouvait en outre fixer un anneau de fer autour de son cou, de son bras et de sa jambe, et le contraindre au travail même le plus vil par toute espèce de châtiment corporel [1].

[1] Lingard, règnes d'Henri VIII et d'Edouard VI.

Les ordonnances sur la mendicité, qui se multipliaient dès le XVII[e] siècle dans tous les cantons de la Suisse, devaient fatalement amener à convertir en obligation légale l'entretien des pauvres auquel la charité catholique avait volontairement pourvu jusqu'à la Réforme. Il fut, en effet, enjoint à chaque commune de nourrir ses pauvres. Le droit du *ressortissant* devint définitif et héréditaire ; et il fut enjoint plusieurs fois aux fonctionnaires de toute la Suisse de renvoyer dans leur lieu d'origine les individus malades et impropres au travail, tant nationaux qu'étrangers, *attendu que chaque commune est obligée d'entretenir elle-même ses indigents.* La taxe des pauvres, contenue en germe dans ces dispositions, passa à l'état de loi politique quand chaque commune fut obligée de dresser l'état de ses pauvres et de leurs besoins, et quand il fut ajouté [1] : *Quel que soit le chiffre de ces états, il sera réparti entre les individus aisés suivant la fortune de chacun et d'après l'équité, et cette répartition sera valable pour une année.*

Le système de l'assistance des pauvres par les bourgeoisies eut une double conséquence. On créa des fonds des pauvres, pour alléger le fardeau d'entretien, et on prit des mesures pour empêcher l'accroissement du nombre des bourgeois ou ayants droit à l'assistance. De là des restrictions de plus en plus rigoureuses à l'acquisition du droit de bourgeoisie ; restrictions que provoquaient aussi les nouvelles sources de revenus ouvertes aux communes, et l'importance toujours croissante des fonctions municipales. On prescrivit l'établissement de registres de bourgeois. On allongea les délais, on multiplia les formalités, les interdictions, tantôt aux artisans étrangers, tantôt aux sectateurs des religions dissidentes. La bourgeoisie devint une caste, qui se subdivisa en catégories de *natifs*, de *petits bourgeois*, de *demi-bourgeois.* Chacune de ces qualités fut soumise à des tarifs et investie de droits différents. Chaque classe de bourgeois eut ses propriétés distinctes ; il y eut des biens de bourgeoisie, des biens de corporation, des taxes de natures diverses. De toutes parts on se mura, on s'isola les uns des autres, et on compléta ces entraves par un *droit de retrait* établi contre tout non-bourgeois qui acquerrait un immeuble.

Quelles furent les conséquences de ce système des bourgeoisies closes ?

[1] Ordonnance de 1673 sur la mendicité.

Un conseiller d'État du canton de Berne, justement renommé entre tous par ses hautes lumières et la dignité de son caractère, M. B'œsch, les apprécie en ces termes, dans un rapport récent sur l'organisation communale :

« Les suites de cette exclusion du droit de bourgeoisie furent aussi nuisibles que cela devait être. Nous faisons ici abstraction de leur influence sur le côté moral du caractère du peuple pour ne considérer que leurs conséquences quant aux communes. D'abord le peu de communications réciproques entrava considérablement le commerce, et il en résulta une dépréciation artificielle de toutes choses et principalement des propriétés immobilières. En second lieu, les bourgeoisies allèrent peu à peu en dépérissant et en dégénérant, à tel point, qu'à Berthoud, où l'on baptisait avant la Réforme 60 à 70 enfants de bourgeois chaque année, le nombre des naissances s'abaissa progressivement et était réduit à 12 au commencement de ce siècle, et qu'à Berne, où on comptait, en 1650, 540 familles bourgeoises, il n'y en avait plus, en 1789, que 236. »

Le régime municipal dont nous venons d'esquisser à grands traits les principaux caractères ne pouvait subsister qu'à l'aide d'une alliance fédérale contractée entre les communes affranchies du joug féodal. Uri, Schwitz et Underwald avaient, dès l'année 1303, donné l'exemple d'une confédération à laquelle adhérèrent successivement, de 1332 à 1353, Lucerne, Zurich, Glaris, Zug et Berne. La guerre d'Appenzel au commencement du XVe siècle, et d'autres événements analogues ajoutèrent à la confédération primitive de nouveaux cantons.

Dès lors apparut au-dessus du chef électif de chaque ville, le chef électif de toutes les villes confédérées (Landammann), au-dessus du conseil de chaque ville le conseil de toutes les villes (Landrath), au-dessus de l'assemblée de chaque ville l'assemblée de toutes les villes (Landsgemeinde), chargée de la décision de toutes les affaires générales et de la nomination du *Landammann.*

L'épanouissement du régime communal a donc été, en Suisse, le principe du gouvernement fédératif et démocratique. Mais ce gouvernement ne se développa point partout sous des formes identiques. Ici ce furent des démocraties représentées par des conseils, là des démocraties pures gouvernées par des *Landsgemeinde;* ici, comme dans le Valais et dans le pays des Grisons, ce furent des confédéra-

tions de communes à peu près souveraines ; là, comme dans Glaris et dans Appenzel, des membres d'un corps politique fortement centralisé. Le bras puissant de la féodalité ne se retira pas également de tous les cantons. Tandis qu'il n'en existait pas la moindre trace dans les petits cantons, dans d'autres, dans celui de Neufchâtel, par exemple, il continua à peser sur l'administration des communes. Ailleurs les droits du seigneur furent transformés en dîmes, en cens, en prestations pécuniaires; les villes suisses devenues souveraines héritèrent de la puissance féodale qu'elles avaient abolie et exercèrent sur les pays sujets une puissance souvent tyrannique, tantôt comme à Zurich, à Bâle, à Schaffouse, par des corporations de bourgeois enrichis et présidées par un *bourgmestre*, tantôt, comme à Lucerne, à Berne, à Soleure et à Fribourg, par des familles patriciennes ayant à leur tête l'ancien officier seigneurial, *l'avoyer* (Schultheiss).

Ainsi les communes suisses étaient partagées à la fin du dernier siècle, en villes souveraines et en communes sujettes, en patriciens, en bourgeois et en simples habitants. De là des inégalités choquantes et de monstrueuses iniquités. Les abus développés depuis le XVI[e] siècle appelaient une réforme; ce fut une révolution qui survint.

LES COMMUNES SUISSES DEPUIS 1798 JUSQU'EN 1830.

La révolution française fit éclater tout à coup en Suisse les principes d'égalité et de souveraineté populaire, prétendit leur donner pour sanction l'unitarisme politique, et proclama, en conséquence, la république helvétique une et indivisible.

Une loi du 13 novembre 1798 créa dans chaque commune un double centre d'administration, une chambre de commune chargée de gérer et d'administrer les biens de commune existants, et une municipalité chargée de veiller aux intérêts généraux de la localité.

Une loi du 13 février 1799 chargea les bourgeois du lieu d'élire la chambre d'administration.

Une loi du 15 du même mois investit tous les citoyens actifs établis dans la commune du droit d'élire les membres de la municipalité.

Ces lois établirent le principe que toute commune possédant des

biens communaux et des pauvres devait recevoir et faire participer à la propriété et à la jouissance de ces mêmes biens tout citoyen suisse qui établirait son domicile dans le ressort de la commune, et qui achèterait ce droit de propriété au moyen d'une somme d'argent fixée d'avance.

Ainsi bouleversées par le caprice d'un conquérant, les institutions indigènes de la vieille Suisse réagirent d'elles-mêmes. La puissance, la volonté de fer, le génie organisateur de Napoléon vinrent échouer contre la résistance stoïque des descendants de Guillaume Tell. « S'il est possible, s'écrièrent-ils dans une adresse au Directoire empreinte d'une fierté et d'un courage paisible, que vous ayez pris la modeste résolution de changer la forme de nos gouvernements populaires, permettez que nous vous parlions à cet égard le langage de la franchise et de la liberté. Pourrait-on trouver quelque autre forme de gouvernement qui mît le pouvoir souverain aussi exclusivement entre les mains du peuple ? qui fît régner parmi toutes les classes de citoyens une plus parfaite égalité ? qui fît jouir chaque membre de l'État d'une plus grande somme de liberté ? Nous ne portons d'autres chaînes que les chaînes légères de la religion et de la morale, d'autre joug que celui des lois que nous nous sommes données. Ailleurs peut-être il peut rester au peuple quelque chose à désirer à cet égard ; mais nous, qui avons joui jusqu'à présent des constitutions pour le maintien desquelles nous vous parlons avec toute l'énergie que nous inspire le sentiment de la justice de notre cause, nous n'avons qu'un seul vœu, qu'un vœu unanime, celui de rester soumis aux gouvernements que la prudence et le courage de nos aïeux nous ont légués. »

L'essai tenté par le Directoire ne résista pas à ce sage et patriotique langage, et la république helvétique ne tarda pas à disparaître devant le régime dit *de médiation* qui, tout en maintenant qu'*il n'y avait plus en Suisse ni pays sujets, ni priviléges de lieux, de naissance, de personnes ou de familles,* laissa subsister les formes spéciales de gouvernement.

L'acte de médiation offre tous les caractères d'une transaction entre les anciennes et les nouvelles idées. Mais les constitutions cantonales qui en furent le résultat tinrent, en général, peu de compte des convenances spéciales qu'assignaient à chaque État sa position géographique, ses mœurs, ses antécédents.

Nous ne nous arrêterons pas à des critiques qui sortiraient des

bornes de notre sujet[1]. Mais quant à la question municipale, nous rappellerons que l'acte de médiation rétablit, aux lieu et place des municipalités et des chambres de communes créées par la législation de 1798, les conseils de ville et les autorités de commune tels qu'ils existaient avant la Révolution.

Toutefois, le rétablissement des anciennes communes bourgeoises ne fut réalisé que de nom, et il fut impossible de remettre en vigueur certains principes qui en dépendaient, notamment ceux qui régissaient l'établissement et l'exercice des professions.

LES COMMUNES SUISSES DE 1830 A 1851.

La révolution française de 1830 ranima en Suisse toutes les idées de 1798 et y excita, par cette manie de l'imitation familière aux peuples, une série de révolutions qui, dans l'espace d'une année, amenèrent le renversement de la plupart des constitutions de 1814.

La conséquence la plus directe du double principe de liberté et d'égalité politique proclamé dans les insurrections de Thurgovie et de Zurich, d'Argovie et de Lucerne, de Vaud, de Berne, de Genève même, fut de porter une rude atteinte au régime des bourgeoisies qui parurent être en contradiction avec les principes politiques de la nouvelle constitution. Toutefois, à côté du principe de l'égalité des droits, l'article 18 de la Constitution avait déclaré toute propriété inviolable, et l'article 94 avait mis sous la protection de ce principe les biens des bourgeoisies qu'il avait soumis seulement *comme propriétés privées* à la haute surveillance du gouvernement. La conciliation de ces deux principes devenait difficile, à cause de l'affectation à des usages publics de biens que les bourgeois possédaient et administraient exclusivement. La loi communale du 20 décembre 1833, publiée dans la ville de Berne, où il y avait, sur une population de 28,000 âmes, 3,000 bourgeois seulement, et 20 millions de biens de bourgeoisie affectés de tout temps, soit à l'assistance des bourgeois indigents, soit aux usages municipaux, chercha à résoudre la question en séparant les deux espèces d'intérêts communaux, et en donnant à chacune d'elles un organe particulier. Ailleurs, dans le canton de Vaud, par exemple, on recula devant les graves inconvénients

[1] Voyez M. Cherbuliez, t. I, pages 51-57.

de ce dualisme administratif, et on donna aux bourgeois, comme garantie de la conservation de leurs biens, un tiers des places dans le conseil et dans les fonctions de la commune. Ailleurs enfin les choses restèrent dans leur état primitif.

Les graves modifications faites aux constitutions cantonales amenèrent, par la force des choses, la question de savoir s'il n'était pas opportun de réviser aussi la Constitution fédérale.

Depuis longtemps, il faut l'avouer, la Confédération suisse avait besoin de grandes réformes, et la Haute Diète, en ordonnant par son arrêté du 17 juillet 1832 la révision du pacte de 1815, reconnut et proclama la véritable question nationale. Un rapport lumineux du regrettable M. Rossi posa cette question sur son véritable terrain. Condamnant avec une égale énergie les deux systèmes extrêmes, la dissolution du lien fédéral et l'unitarisme, la commission dont M. Rossi fut l'éloquent organe admit le double principe de la souveraineté cantonale et de l'alliance fédérale inaugurée, il y a six siècles, par les trois mains qui, en le levant au Grütli, avaient révélé le fait de la nationalité suisse, et fondé le gouvernement sur la double base de l'indépendance et de l'alliance fraternelle des cantons. « La souveraineté des cantons, dit-elle, est en Suisse le principe historique et fondamental, l'expression du passé et du présent ; mais ce principe, cette expression, aujourd'hui plus que jamais, sont cependant modifiés par une autre idée, par l'idée d'une patrie commune, d'un intérêt général qu'il faut consolider et protéger. C'est dans la combinaison de ces deux principes que nous avons cherché notre point de départ. »

Dirigée par ce grand principe, la commission déclara les vingt-deux cantons de la Suisse souverains, et devant, comme tels, exercer tous les droits qui n'avaient pas été expressément déposés dans les mains du pouvoir fédéral[1]. Ces vingt-deux souverains se forment en confédération suisse (art. 1er) pour l'avancement de leur prospérité à tous, pour la défense de leurs droits et de leurs libertés, pour le maintien de l'indépendance et de la neutralité de la commune patrie (art. 3). C'est dans ce but sacré qu'ils renouvellent et fortifient l'ancienne alliance, qu'ils se promettent de rechef conseil et secours, qu'ils réitèrent devant Dieu et devant les hommes le

[1] Préambule et article 2.

serment de leurs ancêtres : « Un pour tous, tous pour un. » Telles furent les bases fondamentales du pacte proposé par la commission. C'est d'après ces bases que furent réglés les rapports des cantons et de leurs habitants, et de chaque canton avec la Confédération. L'interdiction aux cantons de vider leurs différends par les armes, le devoir de s'assister réciproquement, le libre établissement, entouré des garanties nécessaires à son exécution, le libre commerce, l'abolition du droit d'aubaine entre les cantons, le jugement fédéral, la limitation des troupes permanentes de chaque canton, la centralisation des règlements militaires, des douanes, des monnaies, des poids et mesures, des postes, toutes ces restrictions nécessaires au droit de souveraineté cantonale furent admises, mais le principe fut respecté. Chaque canton devait rester maître de son système constitutionnel, de sa législation civile, commerciale, criminelle. Chaque canton devait être également représenté dans une assemblée unique, la Diète, composée, selon l'antique usage, de deux députés par canton. Les bases fondamentales et constitutives de la Suisse étaient maintenues.

Le projet de révision proposé par M. Rossi échoua comme avait échoué en France, en 1828, le projet de M. de Martignac sur l'organisation communale et départementale. Il fut battu en brèche par les deux parts extrêmes, et la Suisse dut renoncer aux réformes pacifiques pour être précipitée de nouveau dans l'arène des révolutions.

F. Béchard.

(La fin au prochain numéro).

REVUE POLITIQUE.

Paris, le 8 novembre 1851.

Testament de Marie-Thérèse, comtesse de Marnes.

« Au nom de la Sainte-Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit.

« Je me soumets en tout aux volontés de la Providence; je ne crains pas la mort, et, malgré mon peu de mérite, je m'en rapporte entièrement à la miséricorde de Dieu, lui demandant toutefois le temps et la grâce de recevoir les derniers sacrements de l'Église avec la piété la plus fervente.

« Je meurs dans la religion catholique, apostolique et romaine, dans laquelle j'ai vécu aussi fidèlement qu'il m'a été possible, et à qui je dois toutes les consolations de ma vie.

« A l'exemple de mes parents, je pardonne de toute mon âme, et sans exception, à tous ceux qui ont pu me nuire et m'offenser, demandant sincèrement à Dieu d'étendre sur eux sa miséricorde aussi bien que sur moi-même, et le suppliant de m'accorder le pardon de mes fautes.

« Je remercie tous les Français qui sont restés attachés à ma famille et à moi des preuves de dévouement qu'ils nous ont données, des souffrances et des peines qu'ils ont subies à cause de nous.

« Je prie Dieu de répandre ses bénédictions sur la France, que j'ai toujours aimée au milieu même de mes plus amères afflictions.

« Je remercie l'empereur d'Autriche de l'asile qu'il a accordé dans ses États à ma famille et à moi. Je suis reconnaissante des preuves d'intérêt et d'amitié que j'ai reçues de la famille impériale, surtout dans des circonstances bien douloureuses. Je suis sensible aussi aux sentiments que m'ont manifestés un grand nombre de ses sujets, particulièrement les habitants de Goritz.

« Ayant toujours considéré mon neveu Henri et ma nièce Louise comme mes enfants, je leur donne ma bénédiction maternelle. Ils ont eu le bonheur d'être élevés dans notre sainte religion, qu'ils lui restent constamment fidèles; qu'ils soient toujours les dignes descendants de saint Louis!

« Puisse mon neveu consacrer ses heureuses facultés à l'accomplissement des grands devoirs que sa position lui impose. Puisse-t-il ne s'écarter jamais des voies de la modération, de la justice et de la vérité.

« J'institue mon neveu Henri, comte de Chambord, mon légataire universel.

« Je veux que mes restes soient déposés à Goritz, dans le couvent des Franciscains, entre mon mari et son père. On ne fera pas pour moi de service solennel ; on dira seulement des messes pour le salut de mon âme. »

Nous devions honorer ce recueil en y inscrivant l'acte admirable qui a mis le sceau à une existence unique dans l'histoire par l'accord du malheur et de la vertu. Qu'ajouter à de telles paroles, si grandes, si simples et si bonnes, que de constater l'impression profonde qu'elles ont faite dans la nation française ? Tout a été digne et senti dans cette circonstance, les paroles de ceux qui pouvaient élever la voix, le silence même des hommes qu'un préjugé funeste et des engagements odieux clouent à la prévention et à l'ignorance.

Il est tombé de quelques plumes dont on n'aurait rien attendu de semblable des mots excellents, expression d'une conscience éveillée et touchée dans ses plus profonds replis. Nous acceptons ces réparations avec joie : elles font honneur au caractère français. Les étrangers, qui ne peuvent jamais s'habituer à nos contrastes, restent confondus d'étonnement devant les signes de ce deuil public. Nous, qui connaissons mieux nos compatriotes, et qui, par conséquent, n'en désespérons jamais, ne pourrions-nous pas leur demander, au nom même de pensées si justes et si noblement exprimées, de faire un retour sur leurs anciens sentiments et sur le langage qu'a pu leur inspirer jadis l'auguste prisonnière du Temple ? S'ils consentaient à sonder ainsi courageusement leurs souvenirs, ils reconnaîtraient de quels mensonges ils ont vécu pendant si longtemps, et la justesse de leur émotion présente leur ferait mesurer les erreurs du passé et les malheurs qui en ont été la conséquence.

La France lutte en vain depuis soixante ans contre une vérité obstinée : le destin de la race de saint Louis est incorporé au sien d'une manière indissoluble. La France n'a tant souffert, que pour avoir cherché à se constituer une vie nouvelle à part de cette union : au dedans, il lui manque le ciment de la société ; au dehors, elle n'a, sans les Bourbons, que le choix entre la faiblesse et la violence. Qui peut douter, par exemple, que l'accomplissement de nos vœux politiques ne rendît à notre pays l'ascendant légitime auquel il doit prétendre en Europe, pour le bien de l'Europe elle-même ? N'oublions jamais, au milieu de nos divisions, que la Révolution française fut, en très-grande partie, une vengeance des étrangers contre la maison de Bourbon ; et quand de nouveau l'horizon se charge de nuages sinistres, à l'aspect de tant de volontés qui chancellent, de tant d'esprits qui ne semblent pas comprendre, de l'aliment qui paraît donné de toutes parts à des passions funestes, à

des ambitions monstrueuses, sachons bien que nous n'avons pas seulement un combat intérieur à soutenir, et qu'elle n'est pas née d'hier, la science de tourner le peuple français contre lui-même, pour le miner quand on ne peut le vaincre en face, et pour lui faire perdre par l'intrigue et la corruption les avantages que la lutte ouverte lui assure presque toujours.

Ce serait certainement aujourd'hui une étude des plus instructives que celle de la crise intérieure jugée au point de vue du grand débat européen. Je ne doute pas, pour mon propre compte, qu'il n'existe toujours à l'état d'espérance active, une pensée d'annuler la France au moyen de ses discordes. Si la puissance qui exploite le libéralisme en Europe, et qui a pour *condottieri* les démagogues de toute langue, n'avait plus en face d'elle que la coalition des trois monarchies du Nord, elle croirait avoir conquis un immense avantage.

L'Angleterre se peint tout entière dans la mesure des honneurs et du bruit dont Kossuth est en ce moment l'objet : Kossuth n'a pas la permission d'arborer l'étendard de la démagogie ; il y a des journaux pour lui dire qu'on sait sa véritable histoire, et que personne au fond n'est dupe de sa fausse grandeur. Mais l'agitation habilement contenue dans les bornes de la théorie constitutionnelle, tant que le héros parle à des Anglais et pour les Anglais, descend dans son contact avec les affiliations étrangères jusqu'aux ramifications les plus fangeuses du communisme : c'est une chaîne qui commence au whig Palmerston et au tory Gladstone, et qui s'abaisse jusqu'à Louis Blanc. L'empressement avec lequel les exilés politiques prennent place dans cette hiérarchie, la main de l'Angleterre visible dans les élections de la Suisse, où l'élément conservateur est de nouveau vaincu, le royaume de Sardaigne ambitionnant de descendre à une servitude digne du Portugal, le roi de Naples et le souverain pontife désignés à la proscription des Mazziniens parce qu'ils osent être franchement de leur pays et de leur religion, tous ces préparatifs qui enlacent notre pays, reflètent une effrayante lumière sur le jeu des partis à l'intérieur de la France. Si nous triomphons de ces périls, ce sera peut-être la plus grande victoire que le génie de la France aura jamais remporté sur ceux qui, au dehors, la jalousent ou la craignent.

Notre dernière *Revue politique* posait assez nettement la question présente, pour que nous soyons dispensés aujourd'hui d'y revenir avec détail, malgré l'explosion des hostilités. Nous avons eu depuis lors la formation du ministère, le retour de l'Assemblée et le Message. Nous mettions au défi les ambitions naïves d'accepter une position telle que la nouvelle politique du Président l'a faite ; mais la Sagesse des nations interdit les défis de cette nature. Pour avoir des

ministres en pareil cas, on ira les chercher jusque dans les carrefours, et on les forcera d'entrer : la mine en est inépuisable. Qui nous aurait dit que M. Baroche serait forcé de se séparer du Président, pour incompatibilité d'opinion ? Qui croirait qu'il y a dans le dévouement à la politique d'aventure de ceux qui osent encore se dire attachés à la cause de l'ordre, des couches au dessous de celles d'aujourd'hui ? Nous sommes dans les *Mille et une nuits* de la politique.

Quant au Message on nous dispensera de discuter en détail cette pièce mémorable. Mais au point de vue de l'esthétique, rien n'est certainement plus curieux.

Chassez le naturel, il revient au galop.

C'est certainement ce qu'on peut dire des documents qui, lorsque les passions sont en jeu, affectent le plus le sang-froid officiel. Proportion gardée, il en est de même que chez Homère, où, suivant la remarque des critiques de l'antiquité, l'appareil héroïque n'empêche jamais le naturel de la comédie de se laisser voir. C'est probablement ce qui donne tant d'attrait aux recueils de pièces, quand on s'est dégoûté de la légèreté des mémoires et de l'ignorance des historiens. Au premier abord, il semble que rien ne doit être plus aride que ces actes qui s'alignent avec une soumission monotone à la discipline du protocole ; mais, à regarder la chose de près, le diable n'y perd rien, et du moment qu'on a fait cette remarque, la convention du langage n'est plus qu'une grimace publique sous laquelle éclatent tous les sentiments dont les cœurs sont dévorés, les faiblesses, les colères, les convoitises, en un mot tout ce qui constitue la haute comédie du cœur humain.

C'est ce qui explique la disposition dans laquelle se trouvait l'Assemblée à la lecture du Message ; on n'était pas sérieux, bien que le sentiment général fût celui d'une profonde tristesse. Rien n'est dissimulé dans ce document : la rupture avec le parti de l'ordre, le froissement de ses convictions les plus arrêtées, la résolution de le violenter et de le soumettre, l'absorption d'une pensée audacieusement personnelle dans la contemplation de ses intérêts exclusifs. Laissons de côté toute question purement *ad hominem :* la nature du bonapartisme n'est et n'a jamais été que révolutionnaire : le 13 vendémiaire et le 18 fructidor ont été les préludes du 18 brumaire ; et comme l'entraînement de l'opinion avait transformé cette dernière journée en une victoire de l'ordre social sur la Révolution, la loi de l'origine a en quelque sorte forcé la Révolution de teindre du sang le plus généreux les marches du trône qui, en paraissant

s'élever au-dessus d'elle, avait pour objet de consolider son triomphe.

Jamais la monarchie constitutionnelle, calquée sur 1688, cette monarchie dont on fait aujourd'hui si aisément le procès (on a beau jeu pour le faire), n'a eu, quoi qu'on en dise, ce cachet profondément révolutionnaire, et de là la haine extravagante que lui ont vouée les factions démagogiques. Après la catastrophe du 24 Février, il s'agissait de savoir si la Révolution s'incarnerait une seconde fois, ou si elle resterait livrée à tous les hasards de la division. Elle s'est incarnée ; dans les six millions de voix qui ont porté Louis-Napoléon à la présidence de la République, qui oserait faire le décompte des instincts anarchiques ? Dans le fait, presque tous avaient été subjugués.

En France, la langage de l'opposition est si injurieux, qu'on doit se tromper souvent sur les sentiments secrets des partis. Qui n'aurait cru que la démagogie serait implacable pour celui qui l'avait supplantée, et dont l'accord avec les hommes d'ordre avait ajourné ses sauvages espérances ? Nous le supposions, il y a quinze jours, et voici l'événement qui vient démentir notre langage, en nous révélant une partie de ce qui se passe au fond des cœurs. Sans doute les esprits échauffés ne renoncent en rien à la passion de vengeance qui les anime : il est clair que si Louis-Napoléon se trouvait un moment à leur merci, ils n'en feraient, comme on dit, qu'une bouchée. Mais celui ci pressent, avec raison, qu'il ne s'agit là que du petit nombre, c'est-à-dire des formalistes de République, toujours isolés dans un peuple naturellement enclin à personnifier ses idées. Louis-Napoléon, imprudent au plus haut degré dans sa conduite, si l'on se met au point de vue du parti de l'ordre, n'est point si dépourvu de calcul, lorsqu'il s'agit de sa sécurité personnelle. Le plan que quelques-uns de ses amis lui prêtent assez ouvertement, et dont le résultat serait de produire, par un entraînement commun du suffrage universel, une assemblée socialiste et une réélection populaire, n'est point une de ces chimères qu'on ait le droit de dédaigner. C'est là le vrai sens de la campagne contre la loi du 31 mai, et tous les esprits qui réfléchissent feront bien de le prendre en sérieuse considération.

Le Spectre rouge, qui a fait plus de ravages dans les imaginations que les romans d'Anne Radcliffe, n'est au fond qu'une agréable plaisanterie de M. Romieu, connu depuis longtemps par des succès en ce genre. Quand on a vu la trappe par laquelle passent les faux spectres et les ficelles qui les font jouer, on revient de ces terreurs, mais on n'en n'a pas moins été pris pour dupe. Regardez à l'œuvre la démagogie de nos jours ; la Suisse nous donne depuis quatre ans le spectacle persévérant de ses succès. Ne la calomniez pas, *abhorret*

a sanguine, elle abhorre le sang; elle ne tue plus, fi donc! elle exploite. Une exploitation de la France par la démagogie toute seule serait sujette à de sérieuses difficultés : le règne des cabarets amène irrésistiblement la prépondérance des gendarmes; mais, grâce à la forme présidentielle (qui n'a jamais été contestée sérieusement par la masse des égalitaires) on peut avoir un éditeur responsable; on peut même exploiter de compte à demi, et c'est là le marché dans lequel notre Montagne, mettant brusquement de côté toute fausse honte, semble entrer depuis quelques jours.

Donc, dans le régime qu'on nous prépare, les esprits surexcités par la crainte, trouveront à se rassurer. D'abord on sera doux, humain, on fera rentrer chez eux les coureurs de grande route; les invocations à la guillotine passeront à l'état de symbolisme, et ce sera l'objet d'une première action de grâces. Ensuite on s'attachera à calmer les craintes de la propriété : à chacun son champ et sa maison; on ira jusqu'à tolérer les grands propriétaires. Mais il faudra voir ce que sera leur sort avec le mensonge des impôts et l'arbitraire des charges publiques; la Suisse est encore là pour nous instruire. Pendant ce temps, tout continuera de pourrir et de crouler; la décadence intellectuelle et morale, contre laquelle quelques-uns luttent encore avec plus de courage que de succès, deviendra universelle; mais on vivra, ou du moins on aura l'air de vivre; et alors, qui aura le droit de se plaindre?

Le vivre et le couvert, en faut-il davantage?

Nous conjurons les gens de bien, qui, sous les auspices de la politique présidentielle se sont complus depuis trois ans à bâtir des châteaux de sable sur la rive que menace la grande marée de 1852, de réfléchir mûrement aux conséquences de leur politique provisoire. Après le rude réveil que leur a infligé le Message présidentiel, ils risquent de contribuer par leurs hésitations aux tiraillements de la majorité. A partie égale, une assemblée qui lutte contre un seul homme est à peu près sûre d'être battue; l'Assemblée, c'est comme l'armée du grand visir à Héliopolis, avec le ramassis confus de ses cent mille soldats et l'embarras inextricable de ses bagages; l'adversaire unique de l'Assemblée, c'est Kléber et ses douze mille hommes de troupes disciplinées. Mais il est douteux que nous ayons affaire aux douze mille hommes de Kléber, en tant qu'image d'une pensée ferme, agissante et parfaitement réglée; l'Assemblée peut donc encore lutter.

Elle a d'ailleurs un avantage, c'est la grandeur et l'évidence de sa tâche; il est impossible que les consciences n'en soient pas touchées; et aujourd'hui où est la politique intermédiaire et flottante, et que nous

reste-t-il à tenter que la ligue des honnêtes gens? Depuis trois ans et demi la Providence nous a donné des signes bien évidents de sa commisération, et j'aime à croire encore que nous n'en avons pas trop abusé. Nous avons à défendre, non la France matérielle, moins menacée peut-être qu'il ne semble, mais la France de l'âme et de l'esprit, ce faisceau de dévouements élevés, de pensées civilisatrices, de progrès scientifiques qui nous ont laissé les maîtres du terrain, malgré tant de revers. Quel est le sentiment qui domine en ce moment dans l'Assemblée? Est-ce la crainte? elle est plus dans les mots que dans les cœurs. Est-ce la colère? jamais on ne vit plus de sang-froid dans une réunion française; mais on se sent humilié, et c'est peut-être le principal aliment de la lutte qui s'engage. Nous n'en saurions marquer d'avance ni les phases, ni les suites; mais nous pensons qu'elle ne s'arrêtera pas.

Puisqu'il est question d'humiliations, comme je n'en veux pas pour la cause catholique, on me permettra de revenir en peu de mots sur la querelle que j'ai engagée à propos du dernier livre de M. l'abbé Gaume. Si je l'ai fait avec trop de vivacité, j'en demande pardon aux lecteurs du *Correspondant* et au respectable auteur du *Ver rongeur;* mais ce livre m'avait touché par un des côtés les plus sensibles de mon âme. Le catholicisme ne serait pas catholique, c'est-à-dire uuiversel, s'il procédait par abstention et retranchements : comme il a la force, il lui faut la hardiesse. Je ne m'étais pas trompé, d'ailleurs, en invoquant la tradition et le bon sens de l'Église depuis dix-huit siècles. Sous ce dernier rapport, la question que je n'ai fait qu'ébaucher passe aux défenseurs légitimes et naturels de l'établissement divin; et je me félicite de n'avoir plus qu'à enregistrer les combattants qui surgissent en faveur de la bonne cause.

L'ouvrage de M. l'abbé Landriot, dont la préface a été reproduite dans notre dernière livraison, est sur le point de paraître; il a pour titre : *Recherches historiques sur les écoles littéraires du Christianisme, suivies d'observations sur le Ver rongeur*[1]. Mgr de Marguerye, évêque de Saint-Flour, nommé à l'évêché d'Autun, en a accepté la dédicace. C'est, ce nous semble, un traité à peu près complet sur la matière.

Nous trouvons d'ailleurs une précieuse autorité, pour notre manière de voir, dans une *Lettre circulaire relative aux études ecclésiastiques* que Mgr l'évêque de Viviers vient d'adresser *au clergé de son diocèse.* On nous saura gré d'en citer quelques passages. Mgr de Viviers, après un éloge bien senti de la langue du XVIIe siècle, recommande l'étude du latin « que le prêtre est obligé de connaître à « fond. On peut faire un choix des morceaux les plus remarquables

[1] Un vol. in-8°. Chez Douniol, au bureau du *Correspondant.*

« *et les plus corrects* des Pères de l'Église, pour les donner aux élèves « comme sujets de traductions, mais *le principal, pour apprendre le* « *latin, doit se faire sur les auteurs du siècle d'Auguste.* Quand on veut « acquérir la science d'une langue, il faut la prendre au moment où « elle a atteint sa plus grande perfection. »

Vient ensuite un morceau que nous voudrions citer tout entier, où le vénérable prélat répond aux objections de ceux qui pensent *que l'étude des langues anciennes dans les auteurs profanes peut exercer sur l'esprit des enfants une influence funeste* « Ce danger n'est à « craindre, dit Mgr de Viviers, que dans les établissements où les « maîtres n'ont aucun souci de l'innocence des enfants... Mais dans « les maisons où se trouvent des professeurs véritablement chré- « tiens..., assez intelligents pour faire un choix judicieux des sujets « de versions ou d'explications, attentifs à présenter au besoin le « contre-poison, l'inconvénient qu'on signale ne nous paraît pas très- « redoutable. On l'évitera, si tous les maîtres, sans exception, se « croient obligés de travailler à l'éducation morale qui est l'œuvre « de tous, s'ils savent profiter de toutes les occasions favorables pour « inculquer à l'élève l'amour de la vertu qui doit être la première en « toutes choses. Le thème, la version, l'explication des auteurs, la « leçon d'histoire, tout peut devenir un sujet d'instructions salutai- « res... Par là, non-seulement, on corrige le venin des auteurs pro- « fanes, mais on dissipe une foule de préjugés fâcheux qui obsèdent « l'esprit des jeunes gens... Il importe de montrer le côté faible de « beaucoup de choses présentées avec admiration par les auteurs « païens, et qui ne sont dignes que de notre réprobation et de notre « pitié. »

J'abrége à regret des réflexions pleines de justesse et de goût sur la fausse liberté, sur la vanité des anciens Grecs. « On fera remar- « quer, dit l'auteur, que l'imagination qui les a fait réussir dans les « arts et dans l'éloquence, tenait la plus grande place dans l'esprit de « ces peuples, véritables peuples enfants, comparés à ceux que le chris- « tianisme a élevés à l'âge viril... Enfin, autant qu'une sage réserve « pourra le permettre, on relèvera les misères du paganisme et ses « plaies honteuses pour l'humanité ; on en glorifiera d'autant l'Évan- « gile et la belle civilisation qu'avait enfantée l'Église en formant les « nations chrétiennes. Avec ces précautions, nous le répétons, « l'étude des auteurs profanes ne nous paraît pas entraîner un véri- « table danger pour la foi et pour les mœurs des élèves. »

Nous devons faire observer que cette confiance dans les bons effets de l'éducation classique, est fondée sur un sentiment littéraire très-pur, tandis que le premier signe, et en même temps la pre-

mière cause des exagérations que nous avons signalées, est un oubli de ces délicatesses du goût qui ont fait la gloire du XVII[e] siècle. Qu'on y regarde de près, ce n'est pas une question religieuse, c'est une question de romantisme, et quel romantisme!

La finesse du goût s'allie naturellement avec la force de la pensée : il ne suffit pas que nos écoles donnent la meilleure éducation et fassent les mœurs pures; il faut encore qu'on en voie sortir les esprits les plus cultivés et les intelligences les plus vigoureuses : ce n'est pas seulement d'égal à égal que nous devons combattre l'incrédulité, c'est avec la conscience d'une supériorité philosophique incontestable. A ce point de vue, nous recommandons de nouveau, comme une production tout à fait hors de ligne, la *Lettre à M. Vacherot* par M. *l'abbé Gratry*. Cet énergique champion de la bonne cause vient de publier la seconde édition de son ouvrage, sous ce titre : *Une étude de la sophistique contemporaine*[1]. On y trouve de plus que dans la première édition la réponse de M. Vacherot, et la réplique de M. l'abbé Gratry, réplique qui va jusqu'au fond des choses, et qui met à nu, avec un mélange extraordinaire de clarté, d'émotion et d'ironie, toutes les ruses de l'athéisme hégélien. Il ne s'agit pas ici d'une louange banale, d'une de ces monnaies communes qu'on accorde trop facilement à toutes les petites vanités littéraires. Nous répétons, sans crainte qu'aucun juge compétent nous démente, que M. l'abbé Gratry s'est placé, par cet écrit, au premier rang des défenseurs de la religion, et qu'en même temps il doit être compté comme un des esprits qui, depuis Leibnitz, le grand et suprême modèle en ce genre, ont su le mieux allier la science positive avec les vues de la philosophie. Il y a des plantes qui mettent trente ans à fleurir, et qui, après une longue attente, épanouissent leur corolle et répandent des parfums exquis. M. l'abbé Gratry est une de ces plantes : le silence et le recueillement l'ont mieux préparé, mieux fortifié que la production de ces pages fugitives dans lesquelles nous nous répandons chaque jour.

Ch. LENORMANT.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

[1] Paris. Un volume in-8° de 300 pages. Douniol, libraire, rue de Tournon, 29.

Paris. — E. DE SOYE, imprimeur, 36, rue de Seine.

LES

PREMIÈRES MÈRES DE LA VISITATION

L'Ordre de la Visitation Sainte-Marie a recueilli les restes de saint François de Sales. Son corps repose dans l'église du premier monastère d'Annecy; son cœur était au premier monastère de Lyon, à Bellecour. Outre ces reliques vénérées, qui leur sont si chères, les religieuses de Sainte-Marie ont aussi conservé l'esprit de leur saint fondateur. Il n'avait pas seulement laissé son cœur entre leurs mains, il l'avait d'abord, pour ainsi dire, communiqué à leurs âmes, et l'esprit qui animait le bienheureux évêque de Genève s'est perpétué parmi ses saintes filles, un esprit de foi et de charité, de douceur, d'onction, de grâce inépuisable et naïve, de sublime et de pacifique espérance.

Aussi pour connaître et aimer comme il convient cet aimable saint, il ne suffit pas de lire et de savourer ses écrits si charmants et si célèbres, la *Philotée* ou *les Entretiens,* par exemple, où tout reluit et sourit avec tant de grâce; il faut encore jeter un regard sur la Visitation; il faut connaître ce qu'ont produit dans les âmes ces doux et forts préceptes exprimés avec tant de finesse dans les livres; il faut étudier toute cette génération spirituelle de sainte Chantal, nourrie à une même école et reproduisant avec fidélité les traits du bienheureux fondateur et père.

Dans les pénibles commencements de leur entreprise, le saint prélat disait à la sainte mère, que sa petite troupe de filles était comme

une couronne que Dieu lui préparait pour la félicité éternelle : et qu'elle devait la porter toute dans son cœur durant cette vie pour la mettre ensuite sur sa tête. Il ajoutait que les épouses, anciennement, ne portaient pas de couronnes ni de chapeaux de fleurs au jour de leurs noces qu'elles ne les eussent elles-mêmes liées et agencées ensemble. Aussi ne voulait-il pas que madame de Chantal craignît de perdre ses commodités spirituelles et les contentements particuliers de ses inclinations pour bien cultiver les chères âmes qui lui étaient confiées. Il ne fallait pas, disait-il, se lasser d'être mère, quoique les travaux et les soucis de la maternité fussent grands.

Le saint, d'ailleurs, partageait tous les travaux de l'enfantement du cher petit institut : il devait partager avec sa fille la couronne qu'il lui annonçait pour le jour des noces éternelles. Il portait bien véritablement dans son cœur cette congrégation naissante. « Je salue nos sœurs professes du cœur qu'elles savent, disait-il avec sa grâce accoutumée, et les novices d'un cœur qu'elles ne savent pas. Hé ! Dieu répande sur elles l'esprit de douceur et de simplicité, l'esprit d'amour et d'humilité, l'esprit d'obéissance et de pureté, l'esprit de joie et de mortification ! »

On nous croira facilement sur parole, et il est inutile de multiplier ces aimables témoignages pour prouver combien le cher petit institut de la Visitation était précieux à saint François. Ce fut la principale de ses œuvres ; il n'y épargnait ni ses peines ni ses soins. Mais on ignore peut-être les fruits qu'il obtint au prix du sacrifice de ses commodités spirituelles et contentements particuliers. On ne connaît pas assez la beauté et la délicatesse des fleurs qu'il avait, comme l'épouse des anciens jours, amassées, liées et agencées ensemble, et qui forment aujourd'hui sa couronne dans la félicité éternelle. Pour les faire apprécier, il faudrait écrire l'histoire de l'Ordre de la Visitation ; les matériaux intéressants n'y manqueraient point et Dieu serait certainement glorifié de ce travail. Son bienheureux serviteur disait à ses filles qu'il fallait par nécessité que ce fût Dieu qui bâtît la cité, autrement, bien qu'elle fût bâtie, il la faudrait ruiner. Le psalmiste se contentait de dire que si Dieu n'édifie pas la cité, ceux qui l'édifient travaillent en vain. On voit comment saint François de Sales interprétait le texte et ce qu'il exigeait des religieuses de la Visitation. Il l'avait mis en pratique lui-même ; et dans la fondation de son institut, il avait laissé la main de Dieu travailler et édi-

fier le bâtiment. Cette main de la Providence se montra dans tous ces commencements aussi visiblement que les traits caractéristiques du saint se reproduisirent dans les vertus de ses Filles.

Comme font les architectes intelligents et soigneux, la divine Providence recueillit de tous côtés, en effet, prépara et éprouva les matériaux nécessaires à élever cette petite cité de prière et d'onction. Les âmes appelées à en former les fondements, amenées de divers lieux, avaient été travaillées de plusieurs manières. Nous n'avons pas à rappeler comment la pierre fondamentale, cette âme d'excellente vertu et de piété, comme l'appelle saint François de Sales, avait été à l'avance détachée, taillée et polie. Tout le monde connaît l'histoire de sainte Chantal. Veuve, et résolue d'être à Dieu, elle demandait avec ardeur et attendait avec patience le guide qui devait la conduire. Elle allait un jour aux champs à cheval, dans les environs de Bourbilly, priant toujours Notre-Seigneur au fond de son cœur de lui montrer ce guide fidèle, lorsqu'en passant par un grand chemin au-dessus d'un pré, dans une belle et vaste *planière*, elle vit tout à coup, au bas d'une petite colline, non guère loin d'elle, un homme de la vraie taille et ressemblance de saint François de Sales. Il était vêtu d'une soutane noire, du rochet, et avait le bonnet en tête, tout comme il était la première fois qu'elle le vit à Dijon. Pendant qu'elle le regardait tout à loisir, elle entendit une voix qui lui dit : « Voilà le guide bien-aimé de Dieu et des hommes entre les mains duquel tu dois remettre ta conscience. »

Le démon multiplia vainement ses artifices pour détourner cette âme privilégiée du guide que la Providence lui avait ainsi montré. Il la jeta dans toutes sortes d'anxiétés et d'angoisses. Au milieu des délais, dont la Providence voulait éprouver le désir et exercer la patience de la sainte Mère, l'ardeur de ses prières fut néanmoins récompensée, et l'assurance qui lui avait été donnée dans les prés de Bourbilly lui fut renouvelée à diverses reprises. Entre autres, un jour, étant dans la chapelle de son château, elle vit une troupe de filles et de veuves qui venaient à elle et l'environnaient ; une voix lui dit : « Mon vrai serviteur et vous vous aurez cette génération ; ce me sera une troupe élue ; mais je veux qu'elle soit sainte. » Les merveilles se multipliaient ; le chemin par lequel elle devait marcher lui était montré distinctement. Elle entendit dans le fond de son cœur ces paroles : « Comme mon Fils Jésus a été obéissant, je vous

destine à être obéissante. » C'est par l'obéissance, en effet, une obéissance complète, absolue, entièrement dépouillée de toute volonté propre, que sainte Chantal parvint à jouir du bénéfice de sa profession religieuse. Elle avait héroïquement pratiqué dans le monde toutes les vertus de renoncement et de charité; après s'être arrachée à tant de liens si chers et si précieux à la nature et au cœur, avoir abandonné sa fortune, quitté sa famille, son père et ses enfants pour se vouer uniquement aux fatigues de la fondation nouvelle, à l'humilité et à la pauvreté d'une petite congrégation fort peu accommodée des choses du temporel, elle retrouva encore dans le fond de sa retraite ces travaux et ces peines de la maternité « qui sont grands ; » elle eut sans cesse à sacrifier ses commodités spirituelles et ses contentements particuliers pour cultiver les âmes qui lui avaient été remises. Le saint, de son côté, ne lui allégeait pas les renoncements. Avant de lui communiquer ses desseins sur l'institut de la Visitation, il lui avait dit de se préparer à tout quitter pour Dieu. Le jour où il lui annonça que sa résolution était prise, elle se mit tout aussitôt à genoux :

« Monseigneur et mon Père, je suis résolue d'obéir.

— Oui-dà, reprit-il en la laissant dans cette posture humiliée et se tenant debout devant elle, oui-dà ; or sus, il faut entrer à Sainte-Claire.

— Mon Père, je suis toute prête.

— Non, dit-il, vous n'êtes pas assez robuste ; il faut être Sœur de l'hôpital de Beaune.

— Tout ce qu'il vous plaira.

— Ce n'est pas ce que je veux : il faut être Carmélite. »

Il lui proposa ainsi diverses religions sans que la multiplicité de ces changements étonnât la constance de cette âme, remise tout entière entre ses mains et décidée à obéir sans aucun goût propre. Alors, la trouvant comme une cire amollie par la chaleur divine et disposée à recevoir toutes les formes de la vie religieuse qu'il lui imposerait, il lui fit part de son dessein sur le cher petit institut. La sainte Mère disait qu'en l'entendant elle avait senti une lumière et une joie qu'elle n'avait pas éprouvée aux autres propositions, quoique son âme y fût toute soumise.

Le saint lui fit renouveler bien des fois des actes de renoncement analogues, non-seulement quand les affaires de l'Ordre, les néces-

sités des fondations, l'intérêt des âmes les pouvaient exiger, mais souvent dans des circonstances où il n'apparaissait pas d'autre nécessité que d'imposer un sacrifice inattendu. Ce sont, en effet, ces sacrifices quotidiens dans les petites choses qui attirent les grâces, vident complétement l'âme d'elle-même, la remplissent de Dieu et la rendent capable des grandes actions. Sainte Chantal n'avait rien de plus précieux au monde que la direction du saint évêque. Elle recevait ses conseils comme les paroles de Dieu même. Les voyages à quoi les affaires de l'institut l'obligèrent la privèrent souvent de cette douceur. Sa dernière entrevue avec le saint évêque fut l'occasion d'un dernier sacrifice. Il y avait trois ans et demi qu'ils ne s'étaient vus et qu'elle n'avait conféré avec lui de son âme. Au retour d'une visite qu'elle avait faite des maisons de la Visitation, elle rencontra à Lyon le saint prélat, qui, en compagnie du prince et de la princesse de Piémont, était venu saluer le roi et les reines de France (1622). Au milieu du tumulte qu'occasionnait la rencontre des deux cours de France et de Savoie, et malgré l'empressement que les plus grands personnages témoignaient à se procurer son entretien, saint François parvint à ménager quelques instants pour les consacrer à sa chère Fille.

« Ma Mère, lui dit-il, nous aurons quelques heures libres ; qui de nous deux commencera à parler ? »

Elle, qui naturellement était ardente et avait plus soin de son âme que de toutes autres choses au monde, s'écrie impétueusement :

« Moi, s'il vous plaît, mon Père ; mon cœur a grand besoin d'être revu de vous ! »

En voyant cet empressement, le saint la reprit doucement et avec gravité :

« Hé quoi ! ma Mère, avez-vous encore des désirs empressés et du choix? Je croyais vous trouver tout angélique. Nous parlerons de nous-même à Annecy, reprit-il. Maintenant, achevons les affaires de notre petite congrégation. »

Au rapport de l'historien qui raconte ce détail, le saint prélat savait que la digne Mère était de ces âmes parfaites qui n'ont pas besoin de direction, Dieu étant lui-même leur guide. La Mère de Chantal renonça immédiatement à la douceur qu'elle espérait : sans dire un mot de plus, elle quitta toute pensée personnelle pour s'appliquer aux affaires de l'institut, dont elle conféra avec le saint fon-

dateur pendant ces heures qui furent les dernières qu'elle eut à passer auprès de lui sur la terre.

Les deux filles qui s'enfermèrent avec la bienheureuse mère, le 6 juin 1610, dans la petite maison louée par saint François de Sales, au faubourg de la Perrière d'Annecy, étaient des âmes depuis longtemps préparées au renoncement d'elles-mêmes et déjà nourries des leçons du saint. Le mode de leur vocation avait été différent : la mère Marie-Jacqueline Favre, âgée seulement de vingt-deux ans, était douée de toutes les qualités qui séduisent le monde : c'était une grande et belle fille, d'un esprit clair et net, franche, sincère, unissant la fermeté d'un jugement droit et ferme à tous les agréments que les bienséances du monde peuvent admettre. Elle les avait apprises dans la maison de son père, qui était premier président de Savoie et à raison de cette charge recevait chez lui de nombreuses compagnies où se trouvait, dit-on, tout ce qu'il y avait de rare et de choisi dans la province. Ce père Antoine Favre était d'une de ces nobles familles de robe que les vertus, les charges, la simplicité des mœurs et la prudence du caractère rendaient dès lors comparables aux plus anciennes chevaleries. Jacqueline avait sans doute hérité de cette maison une certaine gravité, qui, alliée à la conversation la plus aimable qu'on puisse désirer, formait un si noble mélange et un si juste concert de modestie et de bienséance qu'il ne se pouvait imaginer rien de mieux.

Toutefois cet esprit gracieux et grave était piqué d'une prétention d'indépendance et de dédain qui la laissa longtemps en suspens sur sa vocation. Elle aimait trop sa liberté pour songer à être religieuse, et le mariage était à sa pensée un joug insupportable. Elle ne trouvait heureuses en ce monde que les veuves ; et si on l'eût assurée, disait-elle, que celui qu'elle aurait épousé fût mort deux heures après la cérémonie, elle se serait résolue volontiers d'agréer un tel parti. Son imagination ne s'égarait cependant pas tout à fait dans ces folles aspirations d'indépendance, et dans le désordre de ses pensées elle ne laissait pas que d'être attentive aux inspirations divines, et de s'appliquer à correspondre à tous les mouvements de la grâce. Son dédain et un peu de mélancolie naturelle à son humeur la rendaient surtout accessible aux pensées du néant de la créature et de la vie : elle y trouvait des sentiments de piété qu'elle s'efforçait énergiquement de nourrir et de fortifier en assistant les mourants

à leur agonie : c'était là sa dévotion, et elle puisait surtout de grands enseignements en remplissant ce devoir de charité auprès des personnes encore jeunes et bien faites. Un pareil mélange de sérieux et d'enjouement, de force, de courage et de bonne grâce, uni à la perfection du visage et du corps, faisaient de Jacqueline Favre une de ces personnes que le monde remarque et célèbre à l'envi.

Un jour elle était allée à Chambéry avec sa famille, et comme elle avait, dit son historien, la réputation aussi bien que l'effet de danser à ravir, les dames de la ville firent un bal afin d'en avoir la satisfaction et d'en porter le jugement elles-mêmes. Jacqueline connut que la compagnie s'assemblait à sa considération et se sentit touchée d'une grande complaisance et d'un extrême désir de répondre à l'attente qu'on avait d'elle. Enflée de cette petite vanité, elle alla à ce bal où le Saint-Esprit n'a pas coutume d'aller choisir ses épouses, et elle s'appliqua à y exceller.

Les honneurs furent en effet pour elle, et même le gouverneur du pays vint la prendre préférablement à toute autre personne. Sa vanité s'en accrut fort : mais en même temps l'esprit sérieux et sage qui était en elle et qui était déjà placé sous la direction de saint François de Sales, selon l'avis du saint, fit un retour chrétien sur lui-même. C'était à ce simple acte de vertu et de docilité que la divine Providence avait attaché le prix de la grâce. En rentrant ainsi en elle-même, cette pauvre fille enivrée trouva tout à coup dans le fond de son cœur ces sérieuses paroles : « Pauvre Favre ! quelle récompense auras-tu de tous ces pas mesurés que tu fais avec tant d'attention ? Quels fruits en retireras-tu ? On dira cette fille a bien dansé ! Voilà ta récompense. »

Elle se trouva alors si humiliée dans son intérieur que, disait-elle, « je crois bien que je ne dus pas avoir fort bonne grâce le reste du bal. »

Elle sentait tout le vide de son action : Dieu lui faisait voir clairement combien par cette vanité elle s'acquérait de confusions pour le jour de la mort. Elle s'étonnait d'elle-même au milieu des lumières dont le Saint-Esprit l'éclairait, et elle ressentit tout à coup un si grand refroidissement pour la danse, qu'elle commença à l'heure même de concevoir de l'horreur pour cet exercice qui l'avait toujours jusque-là si fortement passionnée. La grâce fortifiant cette impression à laquelle son cœur ne cherchait point à se soustraire, elle

en vint à considérer combien la vie des mondains se passe inutilement ; elle désira fuir « un glu si dangereux et si attachant » et sortit du bal avec la résolution de se faire religieuse.

Ce n'est pas l'ordinaire des résolutions qu'on puise dans ces divertissements. Celle de Marie-Jacqueline Favre était ferme. Il y avait d'ailleurs longtemps que le saint évêque de Genève avait remarqué la force d'esprit et de caractère de cette âme, et il la destinait à son institut. Selon sa coutume, il avait laissé Dieu agir seul et n'avait pas cherché à presser les résolutions généreuses dont ce cœur lui paraissait capable.

A quelque temps de là, le saint évêque intervint auprès du président Favre pour obtenir à cette fille la liberté de refuser un parti honorable, auquel le président avait entendu d'autant plus volontiers qu'il s'agissait du frère du prélat. Le saint se chargea aussi de donner à ce frère la nouvelle de sa déconvenue. Il le fit de la manière que ses historiens ont rapportée : « Mon frère, lui dit-il en se mettant à table avec lui, mon frère, vous avez un terrible rival : il faut vous résoudre à lui céder votre maîtresse. » Comme le jeune seigneur dans le cœur duquel le courage et l'honneur bouillonnaient également, s'écriait impétueusement qu'excepté Son Altesse le duc de Savoie, il ne connaissait personne assez hardi que d'oser lui disputer, le saint répartit en souriant que ce rival était cependant d'un si grand mérite qu'on ne pouvait même avoir la hardiesse de le regarder au visage. Puis il calma toute cette fougue en découvrant l'énigme, et déclara que Jésus-Christ était le seul époux que voulut accepter Jacqueline Favre.

Le président, en respectant la résolution de sa fille, voulut l'éprouver et éviter aussi les occasions de la voir recherchée de nouveau ; il lui recommanda de vivre désormais conformément à son dessein et de quitter les compagnies et les parures. Malgré quelques contradictions de la nature, Jacqueline éprouva au fond de son âme une singulière suavité et une onction délicieuse à se soumettre à ces prescriptions. Ma fille, lui disait le saint évêque, il faut commencer à se défaire des haillons du vieil homme et changer d'habit comme de conversation. - Monseigneur, répondit elle, je suis entre vos mains, commandez, j'obéirai.

Elle s'appliqua dès lors à tous les exercices de la vie religieuse, fréquentant les églises, visitant les pauvres, vaquant exactement à la

méditation et à la prière, suivant en toute chose la règle que le saint lui avait tracée; toujours modestement vêtue de noir, la tête voilée, elle évitait les jeunes et brillantes compagnies dont elle avait fait le charme, et se rangeait scrupuleusement du côté des personnages sérieux.

Elle passa ainsi plus d'un an dans la maison de son père, trouvant ainsi à chaque instant l'occasion de pratiquer ces retranchements et de renouveler son sacrifice en présence même des plaisirs et des personnes avec qui il avait fallu briser.

Sa compagne, Charlotte de Bréchard, avait été conduite par un chemin bien différent : son père, un gentilhomme de Bourgogne, était enclin aux nouvelles opinions religieuses, et sa maison servait de lieu de réunion aux huguenots de la contrée. L'an 1589, une peste horrible ravagea la Bourgogne et deux sœurs aînées de Charlotte moururent. Leur père, qui avait renié Dieu dans le fond de son cœur, abandonna sa famille et sa maison aux premiers symptômes du mal; il était veuf, ses enfants restèrent sous le gouvernement d'une servante. Cette femme, voyant la petite Charlotte atteinte du fléau, la fit porter dans une maison du village où tout était mort de la peste et qui servait d'asile à deux hommes gagnant leur vie à enterrer les corps pestiférés.

L'enfant y fut laissée sur un peu de paille. Les deux manières de vagabonds qui habitaient avec elle la maltraitaient souvent et lui enlevaient même la nourriture qu'on lui faisait passer. Une malheureuse servante qu'on avait mise aussi hors d'une maison parce qu'elle était atteinte de la peste, vint augmenter cette triste compagnie et mourut bientôt sur la paille qu'elle partageait avec Charlotte. Celle-ci resta tout un jour seule en face de ce cadavre qu'elle n'osait regarder. Sa frayeur était telle que lorsque ses deux étranges compagnons entrèrent et songèrent à enterrer la morte, elle apporta une si vive résistance à demeurer seule dans cette maison, qu'ils la placèrent sur leur chariot à côté du cadavre et la firent assister à ce lugubre enterrement.

Cette vie de souffrances, d'isolement et de terreur dura trois mois. Rentrée dans la maison paternelle, la pauvre fille ne reçut pas plus de soins pour son âme qu'elle n'en avait trouvé pour son corps dans la maison infecte. Pour avantager ses autres enfants, le père, bien que les huguenots condamnassent les vœux de religion, trouva bon

de faire entrer sa fille dans un couvent. L'indifférence et le mépris de la foi, que professait ce gentilhomme, lui firent attacher peu d'importance au choix de la maison qui devait le débarrasser de sa fille. Il la fit entrer dans un monastère du voisinage, dont les mœurs étaient de celles qui servaient de prétexte aux colères des dissidents. C'était ce qu'on appelait alors un monastère ouvert : Charlotte n'y trouva pas d'autres professes que trois jeunes dames, fort engagées dans la vanité et les galanteries du monde, qui passaient leur temps à faire des visites dans les maisons de noblesse voisines, à se réjouir et à recevoir elles-mêmes toutes sortes de compagnies. Le peu de considération que le père de Charlotte témoignait à sa fille engagèrent ces dames à ne pas la faire entrer dans leurs divertissements : on lui donna part au soin du ménage et des biens de la communauté. Malgré son jeune âge, sa qualité et sa naissance, elle se trouva ainsi à peu près réduite à la condition et aux travaux d'une servante.

Au bout de quelque temps, elle fut tirée de cet avilissement : ses frères étaient morts durant les guerres de la Ligue, et pour tenir compagnie à une fille aînée qu'il avait toujours gardée à la maison, le père rappela Charlotte auprès de lui. Elle n'avait aucune espèce d'instruction religieuse, et n'avait pas reçu d'autre sacrement que celui de baptême; elle n'avait jamais entendu de sermon ni de catéchisme, et elle trouva dans la maison paternelle des hérétiques qui s'efforcèrent de lui enseigner l'erreur. Mais Dieu veillait sur cette âme : il endurcit ses oreilles contre les suggestions de l'hérésie et fortifia la foi qu'elle avait reçue au baptême. Quelques livres de piété rencontrés par hasard dans cette maison, où ils étaient comme un vestige de l'ancienne foi qui l'avait animée, après avoir autrefois nourri la dévotion des ancêtres, servirent à faire naître celle de la fille. A l'aide de leur enseignement, et surtout de celui du crucifix, cet enfant privilégié de la grâce, résolut d'accomplir tous les préceptes de la religion dont on cherchait à la détourner. Vers l'âge de quinze ans, elle fut ainsi préparée, par l'unique action de la grâce, à approcher des sacrements de pénitence et d'eucharistie. Elle y puisa la force de s'adonner désormais tout entière aux œuvres de charité et en même temps un désir ardent de se consacrer à Dieu. Elle ne connaissait pas d'autre ordre religieux d'observance régulière que celui de Sainte-Claire, et elle désira d'y entrer. Quand elle eut fait

connaître son dessein, ceux-là même qui avaient voulu se débarrasser d'elle en la plaçant naguère dans ce monastère scandaleux dont nous avons parlé, s'emportèrent comme si elle avait un désir insensé ; on la bafoua de telle sorte qu'elle n'osa plus parler de ce projet. Elle le gardait néanmoins dans le fond de son cœur, et, sans direction et sans guide, se préparait à la vie religieuse par toutes sortes de mortifications : elle jeûnait au pain et à l'eau tous les vendredis et les samedis, et multipliait de toute manière ses actes de pénitence ; le plus pénible était de souffrir tant d'affronts et de rebuts dans la maison paternelle. Un jour, après les avoir supportés patiemment pendant sept à huit ans, elle se trouva si lasse et si découragée qu'elle se sentit sur le point de renoncer à un projet qui paraissait impraticable, et pour acquérir au moins un peu de repos, elle songea à accepter un parti qu'elle avait déjà refusé ; mais une lumière plus vive du Saint-Esprit inonda son âme en ce moment ; les attraits de la vie religieuse se révélèrent à son cœur dans toute leur force et leur douceur ; l'honneur des épouses du Christ lui parut si relevé, qu'elle ne crut pas pouvoir jamais l'obtenir au prix de trop de fidélité et de constance. Avec un torrent de larmes, elle demanda pardon à Dieu de son peu de courage et de sa pensée d'infidélité ; reportant ensuite ces regards sur la croix et méditant sur les humiliations du divin Maître : — Seigneur ! s'écriait-elle d'un cœur outre-percé de douleur et en frappant sa poitrine, Seigneur ! je veux vous suivre partout où vous avez passé : venez, abjections, venez, douleurs extrêmes, je vous veux, puisque mon Dieu vous a voulues et que vous êtes sanctifiées par ses souffrances : vous n'êtes plus le supplice des méchants ni le partage des criminels, vous êtes la riche portion des aimés de Dieu !

Vers cette époque, elle se sentit encore fortifiée dans ses espérances par un songe, que la mère de Changy a raconté en de grands détails. Elle vit un jardin plein de fleurs et de fruits merveilleusement beaux et agréables ; et comme elle se tenait attentive à les considérer avec un grand plaisir, en un instant, par une extrême vicissitude et métamorphose, tout lui parut flétri, noir et brûlé comme si le feu y eût passé. Saisie d'étonnement, elle s'écria : O mon Dieu ! c'est sans doute l'esprit malin qui agit ici. Et en se tournant, tout effrayée, elle vit derrière elle Satan, sous la forme d'un monstre effroyable, qui lui jetait des regards étincelants et furieux ; elle courut vers la porte du jardin, mais ce malheureux s'opposait à

sa sortie et s'efforçait de la retenir. Dans cette lutte, elle fit le signe de la croix et offrit son cœur à Dieu; le monstre disparut aussitôt, et elle se trouva hors du jardin, au bas d'un beau et grand escalier de marbre blanc, d'une hauteur si excessive, qu'il s'élevait par dessus les nues, et elle n'osait y monter. Il lui sembla aussi qu'elle était toute nue, et cette nudité la remplissait de confusion; elle se tenait cachée, ne voulant point paraître ni faire paraître sa honte, lorsqu'elle vit venir à elle un personnage inconnu. Il descendait par ce degré, et venant à elle il la couvrit d'écarlate en disant, avec un visage riant: « Montez! » Elle obéit, trouva un logis et une jolie salle: il y avait une forme de chapelle, avec un autel bien paré, proche duquel se tenait une religieuse d'un regard doux et bénin, vêtue de noir, et qui faisait un certain office, d'une méthode toute extraordinaire. Entre autres cérémonies, elle prit un cor comme celui des chasseurs, et sonna quelque chose d'un ton charmant et mélodieux, puis se tournant, elle lui dit: « En voulez-vous être? — Jésus! oui, répondit Charlotte, de tout mon cœur. » Sur quoi la religieuse lui donna pour arrhes de son bonheur une branche de fleurs bleues; puis, sonnant de rechef de son cor mystique, elle invita un nombre infini d'autres filles à la suivre.

L'historien ajoute que mademoiselle de Bréchard n'eut pas besoin, comme Nabuchodonosor, de faire assembler tous les mages de l'Empire pour avoir l'éclaircissement et l'intelligence de ce songe. Toutefois, bien qu'elle reconnût dans le jardin et les beaux fruits subitement gâtés le monde et tous ses plaisirs, elle ne comprit pas tout de suite que le saint évêque de Genève était le personnage vénérable qui devait lui faire monter les degrés de la perfection; elle ne pouvait non plus imaginer que la religieuse qui l'accueillit dans la chapelle, et qui jouait si mélodieusement du cor, invitant un si grand nombre de vierges à la suivre, était sainte Chantal.

En poursuivant ses réflexions sur cette gracieuse vision, la mère de Changy remarque que ce n'est pas un petit honneur aux filles de la Visitation de savoir que, si le Bien-Aimé s'est comparé à un Faon de biche, les premières mères en sonnant par la suave odeur de leur cher institut comme d'un cor de chasse, les aient si heureusement invitées à suivre la piste de ce divin époux, ne se lassant pas de le poursuivre par les sentiers de leur sainte vocation, jusqu'à ce qu'elles l'aient blessé, c'est-à-dire jusqu'à ce que ce Daim mystérieux ve-

nant se rendre dans leur cœur, comme l'on dit, ajoute le naïf historien, que la licorne blessée à mort se vient rendre dans le sein d'une vierge, elles lui puissent dire : « Je tiens celui que mon âme désire et ne le laisserai point aller éternellement ! »

Pour en revenir à la mère Charlotte de Bréchard, Dieu ne s'était pour ainsi dire pas encore servi du ministère des hommes pour l'instruire et l'éclairer. Elle avait plus de vingt-cinq ans, lorsque, pour la première fois de sa vie, elle entendit un sermon. Son séjour habituel à la campagne, la maison de son père, et surtout l'état spirituel de la France (que cette histoire contribue à montrer exactement), expliquent cette incroyable disette de la parole sainte. Ses enseignements confirmèrent la résolution où était cette aimable fille de quitter le monde. De l'avis d'un saint personnage, elle se crut appelée à l'ordre du Carmel, et prépara toutes choses pour y entrer. Son père, restant toujours inflexible, et ne voulant point entendre à ce dessein, madame de Chantal, qui avait quelque liaison de famille avec lui, se prêta à tourner la difficulté : elle invita sa jeune parente à venir passer quelque temps chez elle, pour la conduire ensuite aux Carmélites de Dijon. Le temps que mademoiselle de Bréchard resta près de madame de Chantal, fut un temps de joie : elle éprouvait une douceur inouïe de se trouver dans une maison où elle pût parler et s'occuper ouvertement et librement de Dieu et de son âme. Madame de Chantal lui donna quelques avis pour son avancement spirituel, et l'engagea à faire une confession générale pour réparer les imperfections et les ignorances de toutes celles qui avaient précédé. Le terme des angoisses de mademoiselle de Bréchard paraissait approcher, lorsque de nouvelles difficultés surgirent : sa chétive complexion empêcha les carmélites de la recevoir. Son père lui donna avis que, la croyant religieuse, il avait marié sa fille aînée et l'avait instituée son unique héritière. Mademoiselle de Bréchard ratifia généreusement le contrat, s'estimant trop heureuse d'acquérir au prix de tout son bien la liberté de suivre à son gré sa vocation. Elle demandait à Dieu de lui faire connaître l'ordre dans lequel il voulait qu'elle le servît, et ne se sentait attirée vers aucun de ceux qu'elle pouvait connaître. Les choses en étaient là, lorsque saint François de Sales vint en Bourgogne pour le mariage de son frère, M. de Thorens, qui épousait mademoiselle de Chantal. On sait que ce mariage fut l'occasion et le prétexte de la retraite de madame

de Chantal à Annecy. La sainte baronne engagea son amie à conférer de son âme et de sa vocation avec le serviteur de Dieu. Il reconnut en elle, au premier abord, un esprit capable de grands desseins, et lui demanda si elle ne se contenterait pas de courir le même prix que madame de Chantal. Transportée de joie à ses paroles, elle répondit que c'était un bonheur qu'elle n'osait espérer. « Or, sus, ma fille, répondit le prélat, demeurez en paix et ne pensez qu'à bien aimer celui qui vous veut toute sienne. » Elle demeura donc avec madame de Chantal, et six mois après elle se renfermait au monastère d'Annecy avec la sainte fondatrice.

Outre la vision dont nous avons parlé, la mère Charlotte de Bréchard en avait eu une autre qui lui avait annoncé sa vaine tentative auprès du Carmel. Il lui semblait qu'elle entrait dans une église, elle vit une grande et grosse croix de pierre blanche ; elle accourut les bras ouverts pour l'embrasser et s'étant prosternée, elle entendit une voix qui lui dit : « Cette croix n'est pas la tienne ; monte plus haut. » Elle obéit, s'achemina vers le maître-autel ; elle y trouva une autre croix moins grosse en apparence et moins pesante, mais aussi haute que la première ; comme elle l'embrassait, elle entendit la même voix qui lui disait : « Cette croix est ton partage. »

L'historien de la Visitation admet que ces songes étaient des manifestations de la Providence : il n'y a pas lieu de s'étonner qu'elle ait soutenu d'une manière spéciale cette digne Mère de Bréchard dans l'isolement et le danger où la méchanceté des hommes l'avait réduite. Dans ces faits attestés par cette pieuse femme elle-même, on peut admirer l'infinie miséricorde qui n'abandonne jamais la créature et prend soin de nourrir son espérance. Sans parler ici d'autres merveilles que nous pourrons rappeler dans le cours de ces récits, la mère de Bréchard ne fut pas la seule à qui la fondation de l'Institut fut annoncée d'une manière surnaturelle. Au moment où ces trois premières Mères se renfermaient au petit monastère d'Annecy, une demoiselle du Genèvois, qui ignorait toutes choses de leur entreprise, vit dans le ciel trois étoiles disposées en triangle. Celle qui formait le dessus était beaucoup plus grosse et plus brillante que les deux autres : elles étaient arrêtées sur la ville d'Annecy, d'où il lui semblait voir un chemin étoilé qui venait jusqu'à elle. Dès qu'elle connut l'entreprise de madame de Chantal et de ses compagnes, elle ne douta plus du sens de cette apparition non plus

que de l'invitation qu'elle contenait pour elle-même. C'était la Mère Adrienne Fichet : elle entra la quatrième au premier monastère de la Visitation. D'autres encore avaient été favorisées plus ou moins distinctement. Le saint Fondateur avait eu lui-même une claire vision de son Institut dans la chapelle du château de Sales, longtemps avant d'avoir rien arrêté dans son esprit : madame de Chantal lui avait été montrée alors, et de telle sorte qu'il la reconnut immédiatement lorsqu'il l'aperçut plus tard, à Dijon, dans l'auditoire qui entourait sa chaire.

Le dessein des pieuses femmes, qu'on ignorait ainsi dans le Gènevois, était connu de toute la ville d'Annecy : le mérite de la baronne de Chantal était connu, et celui de Jacqueline Favre, ainsi que nous avons dit, n'était pas dédaigné. Le projet du saint évêque avait rencontré bien des oppositions, il paraissait d'ailleurs si extraordinaire que tout le monde s'en était ému. L'entrée des premières religieuses de la Visitation dans leur couvent fut un événement public. Les trois frères de saint François de Sales conduisaient les trois nouvelles épouses du Christ. Elles furent suivies, depuis le logis du prélat jusqu'à leur petit monastère, d'un grand concours de noblesse, et la presse du peuple était si grande par les rues, qu'à peine parvinrent-elles à se faire passage.

Elles trouvèrent en arrivant la sœur Anne-Jacqueline Coste, qui devait servir au couvent en qualité de tourière. Son nom est resté considérable dans la Visitation. C'était encore une âme privilégiée de Dieu, depuis longtemps connue du saint Fondateur, qui l'estimait singulièrement et avait avec elle des rapports spirituels les plus singuliers et les plus charmants. Il disait qu'elle était si bonne dans la rusticité de sa naissance, que, dans sa condition, il n'en avait point vue de telle. Elle était d'abord servante dans une hôtellerie de Genève. Son exactitude et son activité à remplir les devoirs de sa condition la firent aimer et respecter de ses maîtres : et son zèle était tel que, dans cette ville vouée à l'hérésie, elle conquit la liberté de suivre les préceptes de sa foi. Elle allait dans les paroisses voisines entendre la messe, dont la célébration était interdite à Genève; aucune bonne œuvre ne lui était indifférente. Lorsque saint François de Sales vint une première fois à Genève défier hardiment et confondre le ministre De la Faye, la conférence eut lieu en présence de tout le peuple sur la place du Molard : la bonne Anne Coste y

était une des premières. Dès qu'elle vit le serviteur de Dieu, une inspiration intérieure la pressa de lui confier la direction de son âme. Elle ne put cependant lui parler qu'au bout de plusieurs années. Le saint étant revenu secrètement à Genève pour avoir avec Théodore de Bèze ces conférences dont les détails sont rapportés dans son histoire, descendit à l'hôtellerie de l'Écu-de-France, où servait Anne Coste. Elle le reconnut au premier abord, et, respectant son incognito, elle attendit qu'il fût seul : « Hélas! monsieur, lui dit-elle, qu'il y a longtemps que je demande à Notre-Seigneur de pouvoir vous parler! soyez-vous le bien venu! et faites-moi la grâce de me dire ce que je dois faire pour bien servir Dieu. » Saint François, étonné de trouver au milieu de cette ville hérétique une catholique si fervente, qui y paraissait comme un beau lys entre les épines, confirma son bon cœur, entendit sa confession et lui demanda si elle ne voulait pas recevoir de ses mains la Sainte Communion : « Hélas! ce serait bien ma consolation tout entière, répondit-elle, mais comment puis-je espérer ce bonheur, puisqu'il n'est pas permis de dire la messe dans Genève? » Le saint, appliqué alors aux Missions du Chablais, portait toujours le saint Sacrement dans une boîte d'argent suspendue à son cou, pour communier les malades. Anne Coste n'était cependant pas encore certaine de son bonheur, et pensant qu'on ne pouvait donner la sainte Communion sans être assisté de quelque clerc : « Hé, Monsieur, ajouta-t-elle, vous n'avez point de clerc ici pour vous assister, comment pourrez-vous faire? » Le saint, de son esprit toujours gracieux et aimable, répondit en souriant : « Ma fille, ne soyez pas en peine, mon bon ange, qui est ici entre vous et moi, et le vôtre pareillement, qui est présent à votre côté, nous serviront de clercs; aussi bien est-ce l'office des anges d'assister autour de la Sainte Table. »

A partir de ce moment les anges tutélaires de ces deux âmes eurent des intelligences et des communications particulières. Anne invoquait souvent l'ange de saint François et elle en recevait toutes sortes d'assistances. Elle disait qu'il l'avait deux fois préservée de la mort : aussi le saint l'appelait-il la favorite de son bon ange. Quand elle lui racontait quelques bons offices qu'elle en avait ainsi reçus : Suppliez votre bon ange, lui disait-il, de me rendre la pareille et d'avoir la charité de m'assister. Quand il était éloigné et qu'il écrivait au couvent d'Annecy, il ne manquait pas de saluer à part sa chère

fille Anne-Jacqueline, et de lui recommander de se souvenir plusieurs fois le jour de le recommander à son bon ange.

Anne, cependant, ne quitta pas Genève après y avoir été communiée des mains de saint François de Sales : le futur évêque l'avait engagée à rester dans cette malheureuse ville, à cause de tout le bien qu'elle y pouvait faire. Rien, en effet, n'était au-dessus de son zèle. Elle empêcha plusieurs filles des campagnes voisines qui servaient comme elle de se laisser séduire à l'hérésie où on les voulait entraîner. Lors de l'escalade de Genève (1602) et du massacre de ceux des soldats catholiques qui avaient pénétré dans la ville, Anne, à elle seule, parvint à en sauver quatre-vingts : elle les nourrit pendant plusieurs jours et les fit ensuite évader l'un après l'autre en leur procurant des déguisements. Elle convertit à la religion catholique sa maîtresse et la fit confesser : l'industrie de sa charité parvint même à faire célébrer la messe dans une cave, afin qu'avant de mourir sa maîtresse pût recevoir tous les Sacrements de l'Église.

Après cette mort, Anne se fixa à Annecy : il y avait longtemps qu'elle désirait se placer sous la direction immédiate du saint évêque, à l'ange gardien duquel elle avait une si aimable dévotion ; mais elle n'aurait pas voulu quitter Genève, si la mort de sa maîtresse et les circonstances qui suivirent ne l'avaient laissée libre de faire a son gré une nouvelle élection. Les liens des serviteurs et des maîtres prenaient à cette époque leurs racines dans les consciences, et cette pieuse fille ne se croyait pas en droit de les briser. A Annecy, elle ne se pressa pas de se présenter au palais du prélat ; elle savait attendre : la patience était une vertu de sa piété ; et elle la possédait dans un tel degré de perfection que saint François disait que cette pauvre fille lui avait souvent servi de modèle ; il admirait comment elle pouvait, au milieu du tracas et du tintamarre d'un logis, conserver une paix profonde et vivre dans un recueillement intérieur merveilleux, unissant sans efforts la quiétude et le repos de Marie à tout le travail de Marthe, sans mériter jamais le reproche que Notre-Seigneur adressa un jour à cette dernière.

En attendant la joie de voir le directeur qui lui avait été indiqué, Anne savourait la douceur de se trouver dans une ville catholique et où les exercices de la religion s'accomplissaient publiquement ; elle entrait avec délices dans les églises pour y goûter le chant et les autres cérémonies, admirer la modestie des prêtres et adorer le

Saint-Sacrement. Les cloches étaient pour elle une harmonie du ciel ; et toute la joie de son âme se renouvelait trois fois par jour à entendre sonner *l'Angelus*.

Cependant le saint évêque instruisait lui-même ses ouailles et multipliait ses soins à la partie la plus délaissée et la plus ignorante du troupeau : il s'était imposé le devoir de faire le catéchisme aux enfants et au menu peuple toutes les fois qu'il le pouvait. Anne ne manqua pas d'y assister. L'évêque la remarqua dans la foule et ne méconnut pas sa brebis ; il la regarda de manière à lui témoigner qu'il ne l'avait point mise en oubli, et, portant la main à la croix suspendue sur sa poitrine, il fit le geste de la tirer de son sein et de l'ouvrir, rappelant ainsi le souvenir de la boîte d'argent et de la communion de l'hôtellerie de Genève. En descendant de chaire, il s'arrêta près d'Anne et lui recommanda de venir le trouver le lendemain.

Dès ce moment il prit la direction de cette âme où il disait trouver tant de sujets d'édification. Il l'employait à toutes sortes de bonnes œuvres, confiant à sa direction ses charités les plus secrètes, lui recommandant de l'instruire de l'état de son peuple, de lui rendre compte des désordres qu'elle pouvait remarquer, des jeux, des blasphèmes, des débauches qui avaient lieu dans les tavernes et les hôtelleries. Il profitait de ces renseignements pour adapter ses prédications aux vices de ces ouailles, et dressait toutes les actions de cette fille au salut du prochain. Un jour elle avait rabroué une de ses compagnes qui avait l'haleine infecte et qui voulait s'adresser au saint évêque ; elle vint tout éplorée s'accuser de sa vivacité et de son orgueil : « Votre charité, disait-elle, nous a enseigné qu'il faut s'estimer toujours moindre que les autres. — O ma fille ! reprit le saint, la grande faute ; ne savez-vous pas que Dieu m'a destiné pour le service des pauvres et des infirmes. Amenez moi cette fille : c'est de cette sorte de personnes qu'il me faut. » Apprenant ensuite que cette pauvre infirme avait été rebutée de plusieurs confesseurs, il ordonna pour pénitence à Anne Coste de s'informer des plus misérables infects et rongés d'ulcères, afin de pourvoir à leurs nécessités spirituelles et de veiller à ce que leurs infirmités ne les privassent pas de la participation aux Sacrements.

Pendant que, par ses charitables emplois et ses exemples, Anne-Jacqueline Coste faisait ainsi, au dire du saint prélat, plus de fruit

pour les âmes que plusieurs prédicateurs, elle vint lui confier un jour son désir de quitter le monde pour avoir l'honneur de servir les épouses de Jésus-Christ. Comme elle refusait d'entrer dans les couvents de la ville, son charitable directeur lui demanda où elle voulait servir les épouses de Jésus-Christ. « Monseigneur, répondit-elle, je veux engager mes services pour les religieuses que vous établirez. — Hé ! qui vous a dit que je voulais établir des religieuses ? reprit le pasteur charitable. — Personne du monde, répondit-elle, mais je ressens continuellement ce mouvement dans mon cœur, et je vous le dis. » Ce désir avait frappé saint François de Sales ; il n'avait parlé de son dessein à personne encore qu'à madame de Chantal ; il lui confia aussi la proposition qu'il venait de recevoir, ajoutant qu'il y avait trouvé beaucoup de consolation. Anne revint, à ce qu'il paraît, plusieurs fois sur ce vœu ; car, dans un autre billet de saint François, on voit qu'elle lui demandait souvent quand devait venir Madame.

En fondant son Institut, saint François de Sales avait eu pour but d'ouvrir des maisons religieuses aux veuves et aux filles de petite complexion et de bon désir, et quand on lui faisait des représentations sur l'état de débilité des personnes qu'il recevait à son monastère, il répondait en souriant qu'il était pour les infirmes ! Il n'avait pas eu d'abord l'intention de cloîtrer ses filles ; il voulait les appliquer à toutes sortes de services de charité en faveur des malades. Dès l'origine, au monastère d'Annecy, ce ministère charitable fut surtout confié à la bonne Anne Coste ; elle s'en acquitta avec tant de joie que madame de Chantal lui reprochait de trop aimer à se trouver au milieu des pauvres. Les dimanches et jours de fête, elle les réunissait à la porte du monastère, les instruisait des commandements de Dieu et de l'Église, leur apprenait leur prière, la manière de se confesser, et ne leur donnait point d'aumône qu'ils n'eussent retenu au moins quelque instruction pour leur salut. Le plus souvent elle cherchait à leur faire gagner celles qu'elle était chargée de distribuer, prétendant que c'était alors faire une double miséricorde. Elle assurait que la plupart des pauvres, sous prétexte de mendicité, mènent une vie fainéante, libertine et vagabonde, n'ayant ni curé, ni paroisse, se tenant toujours aux portes des églises et ne sachant pas même prier Dieu : elle disait qu'il n'y avait point de personnes plus mal instruites ni plus ignorantes de la doctrine chrétienne, et que pour leur rendre la charité entière, il fallait surtout leur enseigner

les devoirs du bon chrétien, et ne réclamer leur travail que pour trouver l'occasion de les instruire de leur salut.

Elle ne craignait pas de donner ses avis à saint François de Sales sur ce qu'il était opportun de faire à ce sujet. « Monseigneur, dans tous vos discours, lui disait-elle entre autres choses, vous exhortez avec un grand zèle à faire la charité, je voudrais bien aussi qu'il plût à votre charité d'enseigner comme il faut la recevoir chrétiennement, parce qu'en vérité si les riches ont besoin d'être excités à faire la charité, je crois que les pauvres n'ont pas moins de nécessité d'être instruits des motifs qu'ils doivent avoir en la recevant ; la plupart la prennent comme les bêtes, sans réfléchir à la miséricorde de Dieu, qui en est le principal distributeur. Le saint profita des avis de cette bonne fille, et entra dans ses intentions en prêchant désormais sur les mauvais et les bons pauvres.

Lorsqu'au mois de novembre 1622, saint François de Sales partit pour la France, la bonne Anne-Jacqueline alla se mettre à genoux devant lui et demander sa bénédiction ; elle pleurait à chaudes larmes, et le saint la voyant si éplorée lui dit : « Ma fille, j'ai fait bien d'autres voyages, je ne vous ai point vu pleurer à l'heure de mon départ. — Eh ! répondit-elle, le cœur me dit que ce voyage sera le dernier, et que nous ne nous reverrons plus. — Ma fille, reprit en souriant doucement le saint fondateur, le cœur me dit que, si je ne reviens pas, nous nous reverrons plus tôt que vous ne pensez : tenez-vous en paix proche de Notre-Seigneur, priez-le souvent pour moi, et envoyez-moi tous les jours votre bon ange. »

Il lui donna ensuite sa bénédiction et une image de la sainte Vierge. Anne ne se trouva point consolée par ces paroles, et elle pleura son père dès ce moment comme s'il fût mort. Le jour des Saints-Innocents, au moment où le serviteur de Dieu expirait à Lyon, la bonne fille priait pour lui et suppliait son bon ange de l'aller visiter de sa part, et de lui rendre toutes sortes de bons offices. Elle vit tout à coup une grande clarté, et entendit une voix qu'elle regarda comme celle de l'ange gardien de son vénérable père, qui disait : « Nous emmenons l'âme de ton père ; loue Dieu. » Au même moment, madame de Chantal recevait à Grenoble une pareille communication, mais elle n'en pénétrait pas le sens. Anne Coste le saisit clairement ; elle annonça à la Mère Favre, sa supérieure, la mort du saint prélat, dont la nouvelle ne parvint à Annecy que le lendemain. Au milieu

des vifs ressentiments de cette perte immense, la bonne tourière supporta sa douleur avec beaucoup de générosité et de constance, restant dans les termes d'une juste modération, et se soumettant humblement à la volonté de Dieu; mais toutes les fois qu'elle regardait une des premières Mères de l'Institut, quelqu'un de la famille du saint fondateur, ou simplement une des personnes qu'il dirigeait, les larmes lui venaient aux yeux, et on eût dit que son pauvre cœur allait se fondre de douleur. Quand la Mère de Chantal revint à Annecy, son entrée parmi ses filles ne fut pas, comme autrefois, en allégresse et jubilation : ne pouvant parler à sa chère troupe tout en larmes, la digne Mère la conduisit faire un peu de prières devant le Saint-Sacrement. Dans les premiers moments de cette vive douleur, Anne s'appliqua surtout à consoler la sainte Mère, l'entretenant en simplicité de la perte immense qu'elles avaient faite, de la soumission et de la résignation à la volonté de Dieu, et on disait à la Visitation que cette bonne Sœur avait semblé destinée de Dieu pour fortifier le cœur de la très-digne Mère dans cette épreuve.

Comme saint François de Sales l'avait prédit, Anne Coste ne tarda pas à le rejoindre ; elle mourut six mois après le saint fondateur dans les souffrances les plus vives, pleine d'humilité et de confusion de tous les soins que les Mères s'empressaient de lui porter. La Mère de Chantal ne la quitta point durant sa maladie. Celle-ci demanda qu'après sa mort on lui mît sur le cœur l'image de la sainte Vierge que son charitable père lui avait donnée en lui disant adieu. Elle ne cessait d'invoquer le bon ange de ce charitable père, et elle mourut en prononçant les noms de Jésus et de Marie ; elle avait soixante-trois ans.

Nous nous sommes étendus sur les vertus d'Anne-Jacqueline Coste, non-seulement à cause des liens si intimes et si édifiants qui unirent cette pauvre fille au saint évêque de Genève, mais aussi pour faire connaître tout ce qu'il y avait de généreux et de grand dans le petit monastère d'Annecy, le 6 juin 1611. On avait pourvu à tout ce qui devait en régler la vie spirituelle ; on avait oublié le temporel. Le saint fondateur ne s'en était point mis en peine, et les filles n'y avaient pas même songé, si bien que le lendemain de la fondation, il n'y avait absolument rien au monastère pour dîner. La bonne Anne Jacqueline, un peu inquiète, alla s'enquérir auprès de madame de Chantal de ce qu'il faudrait faire pour pourvoir à cette nécessité ;

la bonne Mère répondit qu'il fallait se confier à la Providence. En effet, la charité envoya bientôt les provisions indispensables à ces premiers jours; et Anne se trouva bien confuse, car elle ne s'en était pas rapportée entièrement à la parole de la digne Mère, et elle s'était vainement inquiétée pour procurer ce qui lui paraissait tout à fait urgent.

Ces commencements de la Visitation ont donc été ainsi tout à fait pauvres et petits; les Mères, l'une après l'autre, allaient garder dans l'enclos la vache qui nourrissait la communauté. Elles s'appliquaient aussi à tous les bas offices de la maison, et Anne, dans ces derniers jours, se vantait d'avoir appris à la Mère de Chantal et à ses compagnes à essuyer les écuelles, ce à quoi jusqu'alors elles n'avaient pas entendu grand'chose.

D'autres âmes, d'un mérite exquis, avaient été disposées par saint François de Sales pour prendre part à toutes les joies des premiers commencements; mais en restant unies d'intention aux pieuses novices au milieu desquelles leur place était marquée, elles furent retenues quelque temps encore dans le monde par des circonstances imprévues. La Mère Marie-Péronne de Châtel ne put entrer au monastère que six semaines après l'installation des trois premières Mères, et la Mère Marie-Aimée de Blonay n'y vint qu'au bout de dix-huit mois.

La Mère Péronne était, pour ainsi dire, la joie de la Visitation; c'était un esprit gai, doux, libre, ouvert, jamais découragé et toujours en haleine. Pleine d'imagination et de vivacité, elle se plaisait à composer de saints cantiques que ses compagnes chantaient avec elle dans leurs récréations. Elle était de Savoie, d'une bonne maison; sa mère, Marie-Jacqueline de Bonivard, qui se rangea sous la conduite de son aimable fille et prit le voile à quatre-vingt-quinze ans, possédait, ce semble, toutes les qualités charmantes et solides qui firent tant aimer des religieuses de la Visitation la Mère Marie-Péronne. La vie de madame du Châtel contient des leçons qu'il ne serait peut-être pas inutile de présenter aujourd'hui pour montrer l'énergie que les cœurs, nourris de l'enseignement de l'Église, peuvent montrer dans les moments critiques. Les affaires de sa maison n'avaient pas prospéré pendant les guerres de la Savoie : un jour le feu prit chez elle dans une couverture de chaume, on vint lui en donner avis, se prosternant aussitôt, cette pieuse femme s'écria : « Mon Dieu! qui avez ôté la vertu de brûler au feu de la fournaise de Babylone, ne

permettez pas que cet incendie consume le peu qui reste à votre servante.» Elle prononça cette prière d'une foi si vive et si ardente, que sans se mettre en peine des secours humains, elle se crut exaucée, et le feu s'arrêta, en effet, au milieu d'un couvert de paille. Nous verrons que la chère Péronne-Marie avait hérité quelque chose de cette confiance. Pendant ces guerres de Savoie, au milieu des ravages des armées espagnole et française, madame de Châtel (son mari suivait les armées), toute seule avec ses filles dans une maison ouverte, était le soutien et le refuge de toute la contrée; les paysans venaient s'abriter chez elle au moment du passage des troupes, et ils déposaient leurs biens dans ses granges et ses greniers. Elle mettait tout sous la garde de la Providence, et au milieu des plus grands désastres, son espérance ne fut jamais déçue. A force de présence d'esprit et de courage, elle parvint à protéger tous les intérêts qui lui furent confiés, et à les arracher à la fureur des soldats. Quand la présence d'esprit et le courage étaient inutiles, elle avait recours à la prière. Du blé, que les paysans avaient déposé chez elle, fut dérobé la nuit : ces pauvres gens se désolaient; madame de Châtel les réprimande de leur peu de confiance, et prenant plusieurs femmes du village à jeun, pieds nus, par les chemins de Savoie, elle s'en va, à plus d'une lieue de chez elle, à un célèbre pèlerinage. En route, on rencontre un passage tout couvert d'écorces de châtaignes; les bonnes femmes qui marchaient les premières en silence s'arrêtent, ne sachant où passer. Madame de Châtel n'hésita pas à leur donner l'exemple, et elle s'avança tout au travers de ce chemin épineux. Elles firent leur dévotion à Notre-Dame-de-Mians. Au retour, le blé fut retrouvé dans une maison du voisinage où les voleurs l'avaient caché dans une cave.

La cavalerie espagnole étant dans ces quartiers, des coureurs se présentèrent aux portes de la maison; les paysans remplissaient la cour et se croyaient perdus : «Ne craignez rien, ils ne vous feront pas de mal, dit madame de Châtel, j'ai une sauve-garde dans la grange. » En effet, les ennemis s'en retournèrent sans avoir fait aucune violence. On alla à la grange, et la gardienne était une pauvre vieille femme travaillée de dyssenterie, dont personne n'osait s'approcher, sinon la charitable dame qui la soignait de ses mains.

Elle profita de ce temps de calamités publiques pour augmenter ses charités, instruisant les femmes et les filles de leur religion et les

interrogeant sur le catéchisme; elle multipliait aussi ses aumônes, et comme au temps de ces guerres et pendant la famine on lui reprochait de trop donner, elle répondait : « Laissez, celui à qui je donne est plus riche que tous les rois de la terre. C'est à lui de loger mes enfants, et je suis assurée qu'il n'y manquera pas. »

La mère Péronne-Marie de Châtel avait, avons-nous dit, hérité de quelque chose de ce caractère maternel, confiant et résolu. Toute petite, elle se tenait ordinairement dans son berceau les mains jointes et les yeux élevés au ciel comme une petite suppliante. Sa mère, la voyant ainsi, la considérait avec respect : « Voyez ma petite cadette, disait-elle, elle sera la plus grande de toutes. » Cette bonne mère ne pouvait s'empêcher de croire que cette chère Péronne ne fût quelque chose de rare en effet. Plus tard, comme cette chère fille s'étant laissé engager quelque peu aux vanités du siècle et aux attachements du monde, voyait avec peine que, pour assortir une de ses sœurs qui allait se marier, la mère se dépouillait considérablement de meubles et de linge, madame de Châtel lui disait : « Ne te fâche point, ma fille; confie-toi en Dieu, il ne manque rien à la maison qu'il te destine. »

Cette bonne disposition de ses parents n'empêcha pas Péronne-Marie d'avoir, comme les Mères Favre et Charlotte de Bréchard, à mériter et obtenir la gloire de la vocation religieuse. La mort de son père en fut la première occasion, et la Mère de Changy pense que Dieu récompensa par cette faveur le dévouement avec lequel cette pieuse fille remplit tous ses devoirs en cette douloureuse circonstance. Une de ses sœurs aînées, qui entra parmi les religieuses de Sainte-Claire, l'engagea au milieu des fatigues et des tristesses de cette dernière maladie à se mettre sous la conduite d'un Père jésuite, qui connut tout soudain les grands dons que Dieu avait faits à cette âme. Il la mena doucement dans les voies de la vie intérieure. Le premier sacrifice qu'elle offrit à Dieu fut le détachement de la lecture des romans : ces livres frivoles charmaient et séduisaient sa jeune et vive imagination ; elle eut beaucoup de peine à s'en sevrer complétement. Dieu bénit l'énergie de ses efforts et les récompensa par une première inspiration du désir de la vie religieuse. Toutefois, après la mort de son père sa mère, étant retournée habiter la campagne, Péronne-Marie, privée des conseils de son habile directeur, se trouva insensiblement attirée dans les divertissements des com-

pagnies et tous les autres engagements du monde, que l'on colore si facilement du prétexte de bienséance et de civilité. Ces distractions ralentirent sa première ferveur, son dégoût des exercices pieux s'accroissant insensiblement, il lui sembla que le Saint-Esprit s'était retiré de son âme et qu'elle n'y retrouvait plus le désir d'être religieuse. Elle était confuse de ce changement, et souvent, en rentrant en elle-même, elle pleurait à chaudes larmes, se répétant avec force : Il n'y a de salut pour toi que dans un cloître! Les faiblesses de la nature n'étaient toutefois pas vaincues et elle flottait entre l'espérance et la crainte. Elle passa plusieurs années dans ces angoisses, et avait plus de vingt ans déjà lorsqu'une de ses parentes, s'en allant en Allemagne, où son mari était ambassadeur du duc de Savoie, demanda à emmener avec elle Péronne-Marie. Les relations de famille ne permettaient pas de refuser cette demande, et Dieu se servit de cette circonstance pour briser les liens qui retenaient cette pieuse fille au monde. Le résultat contraire eût été attendu par la logique humaine. Séparée des compagnies où elle était habituée, Péronne commença à mener une vie assez ennuyeuse en Allemagne, dont elle ignorait la langue et où elle ne pouvait avoir d'autre société que celle des gens du logis. Elle se retourna vers Dieu, dont le commerce est toujours suave et doux, et le suppliait de diriger ses inclinations vers la vie religieuse : elle s'appliquait aux pratiques de dévotion et fortifiait son cœur en se confiant à la sainte Vierge.

Elle avait besoin de force, car sa vocation allait éprouver un nouvel assaut. Il y avait à la suite de l'ambassadeur un jeune gentilhomme de bonne maison, doué de toutes les qualités des gens d'honneur. Il avait l'esprit vif, sage, aimable, et il ne demeura pas longtemps sans remarquer le mérite de la conduite réservée et modeste de Péronne, avec laquelle il avait certaines conformités de caractère. De son côté, Péronne soupçonna bien la recherche de ce jeune homme; il n'y avait là rien que d'honorable et elle y trouva aussi une douceur secrète. Mais sitôt qu'elle reconnut que son cœur était touché de quelque complaisance, elle s'arma de courage et combattit résolument cette inclination. Autant que la bienséance pouvait le permettre, elle fuyait la conversation et même la rencontre de ce gentilhomme. Elle mit une bride à ses yeux, à sa bouche, à ses oreilles. N'étant pas assez forte toute seule pour anéantir cette affection naissante, elle s'appliqua à l'oraison, et pour rendre

sa prière plus forte, elle eut recours à la sainte Vierge : « Hélas ! lui disait-elle, si je vous fais des dévotions, ce n'est pas pour vous demander des honneurs, des richesses et des plaisirs, ce n'est que pour obtenir votre seul et unique Fils pour mon seul et unique époux ! »

Le résultat de cette lutte et de ses prières fut qu'elle entra plus énergiquement dans la voie des retranchements. Elle lisait Grenade et conformait sa conduite à ses avis ; elle renonça à la danse, qu'elle avait aimée passionnément, et où elle excellait ; elle quitta l'étude de la musique, qui lui était non moins agréable et qu'elle craignait de trouver trop affaiblissante ; elle s'appliqua à toutes ces petites mortifications que recherchent les âmes touchées de l'amour divin ; se refusant de goûter ou même de regarder les fruits des jardins où elle se promenait et d'en respirer les fleurs, et par ces sacrifices de tous les moments, elle apprenait à triompher de son cœur et y installait Jésus-Christ comme unique maître et souverain.

Elle considérait la dignité de ce titre d'épouse du Seigneur et sentait renouveler son ardeur pour en obtenir la gloire. Trouvant ses mortifications insuffisantes et ses prières trop faibles, elle y ajoutait toutes les aumônes que lui permettaient ses petits moyens de fille, faisant ainsi demander à Dieu par les mains et la bouche des pauvres la grâce qu'elle desirait recevoir. Elle ne laissait pas du reste de la demander elle-même, et elle faisait à Dieu toutes sortes de petits discours en distribuant ses aumônes. Quelquefois elle donnait à ceux qui ne lui avaient rien demandé : « Mon Dieu, disait-elle, vous voyez que j'ai fait l'aumône à ce pauvre, quoiqu'il ne me l'ait pas demandée ; pour l'amour de vous j'ai prévenu son désir ; j'ai eu pitié de lui parce que j'ai vu sa nécessité ; vous êtes bien plus clairvoyant, plus riche, plus puissant et meilleur que moi ; vous êtes tout bon, je suis toute mauvaise ; vous avez promis, non-seulement d'écouter nos prières, mais de prévenir nos désirs ; pourquoi voyant mon indigence et mes larmes et depuis si longtemps écoutant mes prières, ne m'accordez-vous pas cette grande aumône de la parfaite vocation à la vie religieuse que je vous demande ? »

Elle était industrieuse à tirer parti de toutes les circonstances, et quand elle avait laissé un pauvre lui demander plusieurs fois la charité, elle retournait encore à Dieu : « Vous voyez que je n'ai pas le cœur d'ouïr plus longtemps les clameurs de cette pauvre créature

sans lui donner le peu que vous avez mis en ma puissance; que voulez-vous donc que je pense de votre bonté, qui me laisse si longtemps crier à la porte, demandant la parfaite grâce de la vocation religieuse, sans qu'il vous ait plu encore de m'accorder cette riche aumône et d'imprimer dans mon cœur le sentiment d'une sainte confiance ? »

Cette confiance cependant ne lui manquait pas, et elle se montrait sur ce point digne fille de sa mère. Dans la simplicité et la liberté de son cœur, en formulant ces plaintes, elle s'exprimait ainsi avec véhémence : « Après tout, ne croyez pas que vos rebuts me découragent ; je sais qu'une Cananéenne vous fléchit à force de se rendre importune : je le serai plus qu'elle ; je m'obstinerai à vous suivre, et je crierai après vous encore plus opiniâtrement qu'elle n'a fait. Ne croyez pas que je me lasse ; je persévérerai à jeûner tous les samedis, à faire autant d'aumônes que je pourrai, je ferai retentir mes cris et mes plaintes si haut que vous ne pourrez plus différer de les ouïr, et il faudra que votre bonté, pour se défaire de moi, m'accorde l'aumône que je demande ! »

Quand elle allait prendre dans sa cassette un teston ou un ducaton pour le distribuer en menue monnaie aux pauvres, elle ne manquait pas de parler encore à Dieu : « Vous voyez, disait-elle, je veux encore vous donner ceci pour acheter mon entrée dans un cloître. Vous avez dit qu'un verre d'eau suffit pour acheter le ciel ; ce que je veux vous donner vaut mieux que mille verres d'eau. Est-il possible que le séjour dans un cloître soit vendu plus chèrement que celui de votre Paradis ? »

Il s'en fallait de peu qu'elle ne se scandalisât tout à fait, mais elle reprenait en se plaignant doucement et amoureusement : « Je sais bien que ce que je vous offre est peu de chose, mais prenez moins garde à la valeur du don qu'aux sentiments du cœur qui vous le fait. Vous voyez bien que je ne prétends pas acheter ma vocation au prix de l'argent ; vous ne le demandez pas, et vous nous avez invité à acheter votre saint amour sans or ni argent. Je veux seulement vous offrir ce petit plaisir dont je me prive afin de vous suivre. Avec ce ducaton, je pourrais acheter quelque ajustement, quelque petite parure de fille qui me donnerait de la complaisance et qui me ferait peut-être considérer et briller dans les compagnies ; j'y renonce de tout mon cœur et je vous offre ce petit retranchement en sacrifice

pour être le gage de celui que j'ai dessein de vous faire de moi-même !»

Toutes ces paroles, ces allures, cette manière de traiter avec Dieu peuvent sembler étranges; leur simplicité étonne, et l'esprit de nos jours ne comprend pas cette familiarité avec le Seigneur ; les histoires des saints en offrent cependant plus d'un exemple : la mère Péronne-Marie ne calculait pas ses discours ; uniquement préoccupée de sa vocation, elle se laissait aller sans résistance à la fougue de ses désirs. Étant allée avec l'ambassadrice à Notre-Dame des Ermites, elle fit une dévote prière à la sainte Vierge, lui demandant instamment son intercession pour obtenir la grâce qui lui paraissait si précieuse, et tirant de son doigt une bague fort riche que sa mère lui avait donnée, elle la jeta dans le tronc, tout en faisant dans son innocence ordinaire le discours suivant : « Glorieuse Vierge, c'est la coutume des amants de donner des bagues à celles qu'ils aiment, et les maris en donnent à leurs épouses aux cérémonies de leurs noces ; puisque votre cher fils, que j'ai choisi pour amant, ne me fait point l'honneur de m'en offrir, je vous en offre une pour lui présenter en mon nom. Je sais que les filles bien nées n'en doivent recevoir qu'en présence de leur mère et que votre fils n'en peut agréer que de votre main ; c'est pour ce motif que je la présente à votre bonté. En lui donnant cette bague, je lui donne mon cœur. De quelque rigueur qu'il me traite, je veux être à lui ; et comme cette bague ne doit jamais retourner entre mes mains, mais être employée en son honneur et au vôtre, sans qu'il me reste droit à l'avenir de m'y opposer ni faire la moindre résistance, faites que mon cœur ne revienne jamais en mon pouvoir, qu'il soit employé à votre service selon votre sainte volonté. Je veux être religieuse et l'épouse de votre fils ; pour témoigner mon empressement j'offre moi même la bague pour être fiancée avec lui : je lui présente celle des promesses, j'espère qu'il me donnera celle des noces le jour de ma profession ; je vous prie de ne me plus faire languir, mais, s'il vous plaît, que ce soit dans un an au plus tard ? »

Ces petites allocutions, ces apostrophes naïves, ces sommations confiantes ne paraissaient pas déplaire à la divine majesté. Péronne-Marie recevait chaque jour des grâces plus abondantes ; elle s'appliquait avec une plus grande énergie à se rendre digne du titre d'épouse de Jésus-Christ qu'elle ambitionnait si fort et dont elle appréciait de plus en plus l'honneur et la dignité.

L'année cependant était prête de finir et tout en sentant s'affermir ses résolutions, la pauvre Péronne ne voyait point comment ni où elle pourrait les mettre en pratique. Elle ne laissait pas d'espérer, et à son retour d'Allemagne elle n'hésita pas à déclarer son dessein à sa famille. Sa pieuse mère ne voulait pas y mettre d'obstacle; toutefois sa vieillesse était pour Péronne-Marie une cause d'attendrissement et de combat. Comme la Mère Favre, après avoir héroïquement fait à Dieu le sacrifice de son cœur et de toutes ses affections, elle trouva quelque peine à se dépouiller des ornements et des parures du monde : quand ses petites nièces vinrent lui demander de leur partager ses ajustements de fille, elle ne laissa pas de sentir qu'elle avait encore de l'attache à ces vanités. Elle se tournait alors, selon son habitude, vers Dieu : « Recevez, mon Dieu, disait-elle, ces petits dépouillements ; je vous les offre comme des gages du désir que j'ai de me dévêtir entièrement du vieil homme pour obtenir la grâce de me revêtir du nouveau. »

Elle avait désiré entrer dans un couvent de Sainte-Claire, et sa faiblesse de complexion l'en avait empêché. Dans cette incertitude et cette angoisse, elle ne pouvait avoir de recours qu'à Dieu, et elle le suppliait à sa manière accoutumée, avec une confiance libre et naïve. Le jour de Noël elle lui disait donc : « Vous voyez, mon Dieu, mes travaux et ma faiblesse ; permettez-moi, s'il vous plaît, de vous dire qu'il faut, dans la Pentecôte prochaine, que vous me montriez le lieu où vous désirez que je me consacre à votre service. Autrement, si vous ne me faites pas connaître le lieu que vous avez élu pour moi, je serai contrainte d'entrer dans une religion mitigée. »

Elle voulut résolument attendre le terme qu'elle avait ainsi fixé à Dieu, et elle refusa des propositions qui lui furent faites d'entrer dans une de ces religions mitigées. On appelait ainsi un monastère n'observant plus la discipline de la Règle primitive. Toutefois, il ne faut pas les juger tous sur l'exemplaire où nous avons vu qu'avait été placée la Mère Charlotte de Bréchard dans sa jeunesse. Il y avait, en effet, dans ces monastères qui par l'adoucissement de la règle avaient quitté la voie de la perfection, il y avait encore des mérites et des vertus qu'on ne peut pas nier.

Marie-Péronne se sentait néanmoins appelée ailleurs, et elle se tenait dans une confiance si ferme et si tranquille, que, regardant le soleil, elle disait sans hésiter : « Mon Dieu, vous avez promis que l'espé-

rance du chrétien ne serait pas confondue. A cause de la confiance qu'il vous a plu de me donner, je crois que vous arrêteriez le soleil plutôt que de ne pas m'assister dans le temps fixé. »

On était déjà arrivé à la veille de cette fête de la Pentecôte et l'espérance de Péronne-Marie ne s'étonnait point. Madame de Chantal et les Mères Favre et de Bréchard se préparaient à s'enfermer le jour de la Trinité. Péronne-Marie avait vaguement entendu parler de leur projet sans y avoir arrêté son esprit. La baronne de Villette, une des filles de saint François de Sales, allant le consulter, emmena sans dessein ni nécessité Péronne-Marie avec elle. Elles se trouvèrent au logis du prélat la veille de la Pentecôte, au moment même où arrivait madame de Chantal, revenant de conduire sa fille, la baronne de Thorens, dans son ménage. Sitôt que Péronne-Marie vit la sainte fondatrice, elle sentit son cœur tout embrasé et se retournant vers Dieu : « Véritablement, mon Dieu, dit-elle, je crois que vous voulez à cette heure tenir parole à votre indigne servante, et que précisément au terme convenu vous me faites voir le lieu où vous me voulez. » Plus elle s'arrêtait sur cette pensée, plus elle observait l'extérieur doux et modeste de la très-digne Mère, et plus elle se sentait confirmée dans son désir. Elle en parla à saint François qui n'hésita pas à lui accorder la place qu'elle demandait dans la petite congrégation. Elle se fut volontiers enfermée avec ses nouvelles compagnes le dimanche suivant, fête de la Sainte-Trinité, mais elle se crut obligée d'aller prendre congé de sa mère et de ses sœurs. Une maladie la retint près d'elles pendant six semaines, et le 26 juillet seulement, elle reçut de madame de Chantal l'habit de novice de l'Institut de la Visitation. Elle en fut la cinquième religieuse : la Sœur Claudine-Françoise Roger l'avait précédée de quelques jours.

Léon AUBINEAU.

(La fin à un prochain numéro.)

DE L'HONNEUR.

SUITE [1]

III

LES HONNEURS.

L'orgueil est bien proche parent de la vanité : tous deux marchent d'ordinaire de compagnie. Il est rare que l'homme se contente de l'hommage solitaire de sa propre estime, qui devrait suffire à son orgueil ; il veut y joindre, il recherche plus encore les hommages d'autrui, qui lui procurent les jouissances de la vanité. De là, deux mobiles différents, le plus souvent réunis et concourant au même but, mais essentiellement distincts pour la pensée, et que l'on confond sans cesse. La langue elle-même est à la fois l'indice éclatant et la cause permanente de la confusion, puisqu'elle appelle aussi du nom d'honneurs les distinctions accidentelles qui ne sont que les signes convenus, l'enseigne plus ou moins sincère, l'apparence extérieure de l'honneur. Montesquieu est tombé pleinement dans cette confusion. « La nature de l'honneur, dit-il, est de demander des « préférences et des distinctions, » et il revient plusieurs fois sur cette pensée, rattachée à sa thèse favorite sur le ressort des monarchies. Mais cela est tout simplement la nature humaine, nullement celle de l'honneur ou celle des monarchies, et comme Voltaire l'a observé avec raison, « ces préférences, ces distinctions, ces hon- « neurs, cet honneur, étaient dans la République Romaine tout au- « tant pour le moins que dans les débris de cette République qui « forment aujourd'hui tant de royaumes. La prêture, le consulat, les « haches, les faisceaux, le triomphe, valaient bien des rubans de

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXVIII, p. 577.

« toutes couleurs. » Ce qu'on appelle les honneurs, bien loin d'être la nature de l'honneur, m'en semble au contraire la corruption ; le stimulant des récompenses et des distinctions va réveiller la paresse, solliciter la vanité, provoquer les manifestations extérieures d'une vie honorable plutôt que la réalité même ; il dénature la notion austère et grandiose de l'honneur, dont le propre est de s'emparer du cœur de l'homme, de l'élever, de le pénétrer et de lui imposer des lois impérieuses, quoique librement acceptées, indépendantes de toute idée de récompense ou de distinction. Celui-là ne serait pas véritablement homme d'honneur dont les actions auraient pour mobile unique le désir d'obtenir une distinction quelconque. Il rechercherait bien l'estime d'autrui, mais il ne rechercherait pas sa propre estime. Il préférerait l'apparence à la chose elle-même ; tandis que le plus magnifique effort de la volonté sera toujours, au contraire, de braver, s'il le faut, l'opinion même pour rester fidèle à la tradition d'honneur qu'on a reçue dans son cœur, et à laquelle on adhère au plus profond de ses entrailles.

Mais les hommes ne se sont pas jugés capables de se tenir longtemps à cette hauteur. Ils ont connu leur faiblesse, ils ont senti le besoin de donner à la religion qu'ils créaient la double garantie de toute religion, le châtiment et la récompense. Le châtiment est cruel; c'est l'humiliation, la flétrissure, l'infamie, cet ostracisme, pire que la mort, qui repousse à jamais dans son indignité l'homme qui a manqué à l'honneur. Et la récompense consiste précisément dans ces distinctions dont la vanité est avide, et dont l'appât obtient souvent des sacrifices que l'honneur seul n'obtiendrait pas. Et plus l'honneur véritable s'affaiblit, plus il semble que devient violente la passion des honneurs. C'est quand la chevalerie avait cessé d'exister qu'on a créé, multiplié, étendu démesurément les ordres de chevalerie. Voyez encore l'exemple de la race noire. La vanité y est excessive et s'allie fort bien à la bassesse des sentiments ; dans cette étrange société d'Haïti, république hier, empire aujourd hui, peu importe, vous trouverez bien peu d'hommes qui représentent le type français de l'honneur ; mais, en revanche, quelle profusion de distinctions honorifiques, de titres, de décorations, de broderies et de rubans ! L'empereur Faustin a vraiment appliqué, mais dans un sens détourné, la thèse de Montesquieu ; il a fait des honneurs, non de l'honneur, le ressort de sa monarchie.

Les honneurs sont donc une concession à la faiblesse de notre nature, contrairement à l'honneur qui, la religion écartée, est son plus grand effort moral, et ceci me conduit à dire quelques mots de la conception la plus vaste de distinctions honorifiques, de l'institution de la Légion d'honneur. Tous les gouvernements qui se sont succédé depuis son établissement ont usé et abusé de ce précieux ressort. Aux premiers jours de la Révolution de 1848, il y eut quelques hésitations, quelques réclamations au nom de la vertu républicaine, et surtout du principe de l'égalité ; un des plus naïfs républicains d'alors, M. Clément Thomas, se rendit l'écho de ces réclamations, et osa, du haut de la tribune de l'Assemblée constituante, appeler solennellement la décoration de la Légion d'honneur, *un misérable hochet de la vanité!* On se souvient encore de l'émotion universelle produite par cette imprudente parole. Tous les légionnaires, tous ceux qui aspirent à le devenir étaient indignés, l'armée exaspérée comme d'une nouvelle et gratuite insulte, le pays tout entier blessé dans une de ses faiblesses. Le malencontreux orateur dut expliquer et retirer en partie ses paroles, mais il ne réussit pas à atténuer l'impression qu'elles avaient causée ; ce fut pour lui une chute dont il ne se releva jamais, et bientôt après ses amis politiques les plus intimes lui répondaient en prodiguant par milliers des décorations nouvelles.

Je me suis toujours senti une certaine compassion pour cette chute profonde d'un des paladins les plus convaincus de la République, suivant de si près une élévation si inattendue. Philosophiquement, au point de vue du moraliste et de l'observateur, M. Clément Thomas avait mille fois raison, et il est impossible de ne pas reconnaître avec lui que les rubans et les plaques ne sont que des hochets de la vanité. Mais est-ce que tous les grades de la garde nationale sont autre chose? Et ce puritain lui-même, colonel, puis général improvisé, quand il revêtait son costume brodé d'or, quand il s'appliquait son chapeau empanaché et ses épaulettes étoilées, et qu'il chevauchait par nos rues au milieu d'un brillant état-major, distribuant des ordres, passant des revues, entendant les tambours battre aux champs, est-ce qu'il n'éprouvait pas une incomparable jouissance de vanité?

Il faut être plus indulgent pour les faiblesses de l'humanité, lors-

qu'elles sont en définitive assez inoffensives, qu'elles peuvent même suppléer un mobile plus noble, ou tenir lieu de récompenses plus coûteuses, et exciter les hommes à l'accomplissement de leurs devoirs sociaux. « C'a été une belle invention, dit Montaigne, et reçue « en la plupart des polices du monde, d'établir certaines marques « vaines et sans prix pour en honorer et récompenser la vertu, « comme sont les couronnes de laurier, de chêne, de myrte, la « forme de certain vêtement, le privilége d'aller en coche par la ville, « ou de nuit avec flambeau, quelque assiette particulière aux assem- « blées publiques, la prérogative d'aucuns surnoms et titres, cer- « taines marques aux armoiries, et choses semblables, de quoi l'u- « sage a été diversement reçu selon l'opinion des nations, et dure « encore ; nous avons pour notre part, et plusieurs de nos voisins, « les ordres de chevalerie, qui ne sont établis qu'à cette fin. C'est, « à la vérité, une bien bonne et profitable coutume de trouver moyen « de reconnaître la valeur des hommes rares et excellents, et de « les contenter et satisfaire par des paiements qui ne chargent au- « cunement le public, et qui ne coûtent rien au prince. » Voilà la vérité simplement observée, sans enthousiasme et sans puériles déclamations, mais d'un regard encore bienveillant ; et remarquez que, dans son bon sens, Montaigne n'aperçoit, sous ce rapport, aucune différence entre la monarchie et la république, entre les couronnes de chêne et le privilége d'aller en coche par la ville. L'homme reste homme dans tous les temps et sous tous les gouvernements. Le principe des distinctions demeure le même ; on n'en change que la forme, « de quoi l'usage a été diversement reçu selon l'opinion des « nations, et dure encore. »

Montaigne ajoute : « Et ce qui a été toujours connu par expé- « rience *ancienne*, et ce que nous avons *autrefois* aussi pu voir entre « nous, que les gens de qualité avoient plus de jalousie de telles ré- « compenses que de celles où il y avoit du gain et du profit, cela « n'est pas sans raison et grande apparence. Si au prix, qui doit « être simplement d'honneur, on y mêle d'autres commodités et de « la richesse, ce mélange, au lieu d'augmenter l'estimation, la ra- « vale et en retranche. » Cette observation, j'ai regret à le constater, n'est guère applicable à notre temps ; Montaigne ne la trouvait déjà pas applicable au sien, et ne la présentait que comme un souvenir d'autrefois. Je le soupçonne de s'être un peu laissé entraîner à

la tentation commune de glorifier le passé aux dépens du présent. De nos jours, assurément, quand le profit se joint à l'honneur, cela ne gâte rien, et l'on n'est pas fâché de cumuler. Je doute qu'un fauteuil à l'Académie fût plus recherché, si l'on supprimait la pension de 1,500 fr. qui en dépend ; je doute que l'abolition de l'indemnité de nos représentants pût augmenter le nombre et l'ambition des compétiteurs, et que le soldat attache moins de prix à la croix qui lui assure une pension, que le bourgeois à qui elle n'apporte qu'un honneur stérile.

La croix ! Je n'ai jamais pu entendre prononcer ce mot, dans un pareil sens, sans une profonde et religieuse émotion. Par quelle prodigieuse révolution morale l'instrument du supplice des esclaves, le gibet de l'infamie est-il devenu la marque distinctive, le signe par excellence de l'honneur ! Quel étrange renversement de l'opinion ! On a eu beau s'efforcer de briser cette touchante tradition chrétienne, des législateurs impies ont vainement changé le signe, la langue, imprégnée de Christianisme, a résisté ; elle a conservé le nom de croix à l'étoile de l'honneur, rendant ainsi le plus éclatant hommage au sacrifice du Calvaire.

Il est assez curieux de lire aujourd'hui la première loi constitutive de la Légion d'honneur, en date du 29 floréal an X, et les délibérations qui la préparèrent. On était encore en pleine République, et les dispositions mêmes de la loi représentaient le style et les préoccupations de l'époque. Ainsi, d'après l'article 8 : « Chaque individu « admis dans la Légion jurera sur son honneur de se dévouer au « service de la République, à la défense de son gouvernement, de « combattre par tous les moyens que la justice, la raison et les lois « autorisent, toute entreprise tendant à rétablir le régime féodal, à « reproduire les titres et qualités qui en étaient l'attribut ; enfin de « concourir de tout son pouvoir au maintien de la liberté et de l'é- « galité. » Et d'après l'art. 1er du titre II, pourront être nommés membres de la Légion « les citoyens qui, par leur savoir, leurs talents, « leurs vertus, ont contribué à établir ou à défendre les principes « de la République, ou fait aimer et respecter la justice ou l'admi- « nistration publique. » Inanité des serments politiques ! Combien, parmi les premiers légionnaires, se souvinrent au 18 brumaire, ou lors de la proclamation de l'Empire, ou lors de la création des titres, de ce qu'ils avaient juré sur l'honneur ? Combien songèrent au

maintien de l'égalité et de la liberté? Combien s'inquiétèrent de savoir si les titres et qualités étaient l'attribut du régime féodal? Il est vrai que la loi leur avait permis à l'avance toutes les restrictions mentales, en ne les obligeant à combattre ces entreprises que par tous les moyens que *la raison* autorise, ce qui est fort complaisant et commode ; mais que pensez-vous de cette singulière législation qui se subordonne ainsi à la raison de chacun, qui s'amuse à définir en passant, avec tant d'ignorance, l'attribut du régime féodal, et finit par confier la garde de l'égalité à toute une hiérarchie de privilégiés?

Une foule de décrets et de lois ont depuis modifié l'institution de la Légion d'honneur, et l'accroissement démesuré du nombre de ses membres a diminué dans la même proportion son prestige. Cependant elle en a encore un très-précieux pour les gouvernements, qui sont bien obligés de compter avec la vanité humaine. On ne peut pas satisfaire toutes les ambitions, donner à tous ceux qui en demandent des places, des grades, de l'avancement; on est trop heureux d'avoir à distribuer çà et là des décorations qui ne coûtent rien, qui calment pour quelque temps les impatiences, et qui parfois sont acceptées avec reconnaissance comme une récompense suffisante. Je ne sache rien de plus ridicule qu'un homme qui se vante de son honneur pour en solliciter avec importunité le signe, et les archives de la Grande-Chancellerie, si elles sont celles de l'honneur français, sont bien aussi celles de la présomption vaniteuse. Peut-être, en les compulsant, un moraliste austère y puiserait plus de mépris que d'estime pour l'humanité. Mais, je le répète, soyons indulgents pour des faiblesses trop générales dont nous ne sommes pas bien sûrs d'être exempts, et, sans craindre de tomber dans le *chauvinisme*, reconnaissons qu'il y a quelque chose de touchant dans la modeste ambition du vieux soldat qui se croirait amplement payé de toute une vie de dévouement et de courage s'il voyait briller la croix sur sa poitrine.

On se souvient du pâtissier de Versailles, dont Sterne a raconté l'histoire. Cette histoire est bien peu de chose : un ancien militaire, fût-il décoré, qui vendrait aux passants les pâtisseries que confectionnerait sa femme, aujourd'hui cela nous semblerait assez vulgaire et ne nous arrêterait pas en voyage. Mais l'émotion du récit tient au prestige qu'avait alors la croix de Saint-Louis ; prestige tel que

le domestique La Fleur est frappé de stupeur en l'apercevant, que son maître refuse de le croire, qu'il descend de voiture, va interroger le pauvre chevalier, lui consacre un chapitre de son livre et communique son attendrissement au lecteur. « La Fleur revint un « peu pâle et me dit que c'était un chevalier de Saint-Louis qui « vendait des pâtés. — C'est impossible, dis je. — La Fleur ne pou-« vait pas mieux que moi-même rendre compte du phénomène; « mais il persistait dans son histoire; il avait vu la croix avec son « ruban rouge, disait-il, attachée à la boutonnière et il avait regardé « dans la corbeille et vu les pâtés que le chevalier vendait, en sorte « qu'il ne pouvait pas s'être mépris. » Chacun de ces mots est comme un coup de pinceau qui rehausse l'éclat de la croix et la fait resplendir; on comprend alors qu'elle ait ébloui La Fleur jusqu'à le faire pâlir; on comprend l'étonnement, l'intérêt, la curiosité de Sterne; on comprend que le roi ait mis fin au petit commerce du chevalier en lui assurant une pension; on comprend surtout, par ces traits naïfs, la merveilleuse puissance d'une pareille institution, et de quel prix peut être un simple signe honorifique, jusqu'à ce qu'on l'ait déprécié en le prodiguant.

J'en ai dit assez sur le sujet des distinctions honorifiques. J'ai voulu écarter une fâcheuse équivoque du langage, qui jette souvent de la confusion dans l'esprit, en altérant la notion de l'honneur. Tout en reconnaissant l'utilité politique des récompenses, en rendant hommage à ce que la passion des hommes pour les honneurs a parfois de respectable et de touchant, lorsqu'elle excite aux belles actions ou fait taire d'autres passions, j'ai tenu à dire qu'elle n'est pas en elle-même très-pure et qu'elle a sa racine dans la vanité. Les hommes ont su se donner un mobile plus noble et d'un ordre bien supérieur : c'est l'honneur même, celui qui fait mépriser la vie et qui ferait mépriser les honneurs, si l'on ne pouvait les acquérir que par une bassesse.

IV

L'HONNEUR PERSONNEL.

Il y a encore une autre confusion de langage que je demande à éclaircir avant de m'attacher à examiner en lui-même le code de

la morale humaine. J'ai dit plus haut que l'honneur, considéré dans l'individu, se confond avec l'estime de soi et l'estime de ses semblables. Il est la considération qu'on acquiert par l'observation des règles de l'honneur ; il est l'ornement, la parure de la vie ; ce n'est plus une idée absolue, mais relative à la personne ; ce n'est plus la loi elle-même, mais le résultat, le but et le prix de la fidélité à la loi. Alors le pronom possessif vient s'appliquer au mot détourné de son sens abstrait, et chacun peut parler de *son* honneur comme d'une propriété. C'en est bien une en effet, et la plus précieuse de toutes, celle qu'on défend avec le soin le plus jaloux, celle dont la perte rend inconsolable et dont la possession console de la perte des autres biens. « Tout est perdu fors l'honneur, » écrivait François Ier après la bataille de Pavie. Je ne discute pas historiquement ce mot, je le prends tel que la tradition l'a consacré, tel que le sentiment national l'a répété de génération en génération. Il indique excellemment cette merveilleuse puissance d'opinion qui, au milieu d'un désastre inouï, fait que l'homme saisit avec transport son honneur, comme Énée emportait à travers les flammes ses dieux pénates, le serre contre son cœur, et, supérieur aux événements, se console de toutes les rigueurs de la fortune.

Voyez, au contraire, le désespoir qui s'empare de l'homme qui a perdu son honneur. L'opinion vengeresse, implacable le poursuit de ses mépris ; il la fuit jusqu'aux extrémités du monde, et trop souvent, égaré par sa douleur, il se réfugie dans le suicide. Car la vie déshonorée lui est devenue un poids qui l'écrase. L'homme d'honneur qui sacrifie sa vie plutôt que de commettre une bassesse et le malheureux qui arme sa propre main pour se châtier, tous deux vérifient avec une force égale l'adage vulgaire que l'honneur est plus précieux que la vie.

Mais ce malheureux qui n'a pas pu supporter la privation de *son* honneur, il a vécu depuis de longues années peut-être en violant secrètement, habituellement les lois de l'honneur. Tant que ses infractions sont restées ignorées du monde, tant qu'il a passé pour homme d'honneur, cela lui a suffi. Il a porté la tête haute, il a eu pour les faiblesses d'autrui des dédains rigoureux et insultants, il a joui en apparence de toutes les délicatesses d'une vie honorée, et peut-être s'étourdissait-il assez, avait-il assez étouffé la voix de sa conscience pour en jouir sans remords. Un accident imprévu est

venu divulguer ce qu'il avait espéré tenir caché, et alors seulement, voyant s'écrouler l'édifice de son honneur, il a voulu s'ensevelir sous ses ruines. Ces exemples ne sont pas rares. Rien ne montre mieux la différence profonde qui existe entre deux idées pour lesquelles la langue n'a qu'un même mot, entre l'honneur, principe pur et désintéressé, loi suprême de la conduite, et l'honneur, simple attribut, vêtement extérieur d'une vie présumée honorable, apparence trop souvent trompeuse, que les hommes mettent tous leurs soins à conserver alors même que la loi elle-même est sans empire sur leurs cœurs. C'est ce qui faisait dire à une mère chrétienne : « Méfiez-vous de l'honneur humain, mon fils. C'est bien peu de chose, lorsque le soleil est couché. » Mot profond, qui m'est bien des fois revenu en mémoire. Car à ce point de vue, la publicité, la lumière est tout. Quelles que soient les actions mauvaises que protège l'ombre du mystère, l'honneur n'est point entaché. Aussi la nuit est mauvaise conseillère. « Vous le savez, dit le grand de Maistre, la nuit « est dangereuse pour l'homme, et sans nous en apercevoir nous « l'aimons tous un peu parce qu'elle nous met à l'aise. La nuit est « une complice naturelle constamment à l'ordre de tous les vices, et « cette complaisance séduisante fait qu'en général nous valons tous « moins la nuit que le jour. La lumière intimide le vice ; la nuit lui « rend toutes ses forces, et c'est la vertu qui a peur. Encore une « fois, la nuit ne vaut rien pour l'homme, et cependant, ou peut-« être à cause de cela même, ne sommes-nous pas tous un peu ido-« lâtres de cette facile divinité ? »

Ainsi les uns, dont toute la vie aura été une longue suite d'actions honteuses restées secrètes, auront conservé *leur* honneur jusqu'au dernier jour et laisseront une mémoire honorée. D'autres, pour une seule faute relativement légère, mais qu'ils n'auront pu tenir cachée, se trouveront flétris, à jamais voués à l'humiliation. Trop souvent un jeune homme, et par exemple un militaire, un sous-officier responsable des deniers de sa compagnie s'oublie un moment et dissipe une partie de la faible somme confiée à sa garde. Assurément il est coupable, mais combien la pensée conçoit d'excuses possibles ou au moins de circonstances atténuantes ! L'inexpérience de la jeunesse , l'entraînement momentané d'une passion, la séduction du jeu, l'influence d'un mauvais conseil, peut-être, qui sait? peut-être une inspiration de dévouement pour sauver un ami,

et tout cela combiné avec la ferme intention de rétablir bientôt, dès demain, la somme dissipée. L'homme qui a commis cette faute, suivie d'un repentir immédiat et d'un ardent désir de réparation, n'est certainement pas dépravé et indigne d'indulgence ; la religion serait pour lui facilement miséricordieuse. Pourtant voici l'honneur de sa vie entière à la merci d'une indiscrétion ou d'un accident. S'il a eu le temps de réparer sa faute, nul ne la saura jamais, son honneur est sauf, il parcourra peut-être une glorieuse carrière, à laquelle personne ne soupçonnera de tache, il s'élèvera aux plus hauts grades de l'armée, son nom pourra être illustre et respecté. Mais la ressource sur laquelle il comptait lui manque, sa caisse va être vérifiée dans une heure, une inexprimable angoisse s'empare de lui, il se voit déshonoré, flétri d'une condamnation infamante, sa tête s'égare, il roule des projets sinistres. Il court chez un ami, qui se trouve absent, il s'adresse à un inconnu, et le rouge au front, lui confesse sa position, et lui dit ces paroles d'une si terrible vérité : Mon honneur est entre vos mains. Son honneur en effet ne dépend plus de lui-même, ni de sa faute, ni de son repentir ; il est suspendu aux lèvres d'un étranger qui d'un mot peut relever cet infortuné qui l'implore, lui rendre le bonheur et la vie, d'un mot aussi le précipiter dans l'abîme.

Horrible situation, salutaire sans doute comme enseignement et comme épouvantail, mais cependant cruelle pour la pensée, et qui montre à quel point est parfois barbare cette idole de l'honneur forgée par la main des hommes, à laquelle sont immolées tous les jours tant de vcitimes humaines !

Combien la religion, dont on repousse le joug comme trop sévère, a plus de mansuétude et d'indulgence ! Et combien, tout en combattant sans cesse notre orgueil, elle respecte mieux notre dignité ! Car elle n'humilie jamais l'homme devant l'homme, mais seulement devant Dieu. Elle ne note personne d'infamie, elle ne connaît pas de flétrissure que le repentir ne suffise à effacer, elle embrasse avec amour ses enfants jusque dans l'ignominie des bagnes et sur les marches de l'échafaud. Elle garde le secret de toutes les souillures qui lui sont confiées ; elle lave celles qui ont été publiques ; elle honore d'un culte glorieux les grands pécheurs purifiés par la pénitence, si bien que la plus chaste des mères chrétiennes peut choisir pour sa fille le nom d'une Madeleine. Elle sollicite constamment,

avec les paroles les plus caressantes, avec les invocations les plus tendres, le malheureux que le monde abandonne et à qui elle tend ses bras. C'est l'enfant prodigue dont le retour sera une fête de famille; c'est la brebis égarée à la poursuite de laquelle le bon Pasteur s'élance en quittant tout son troupeau; c'est le pécheur repentant dont la conversion causera plus de joie au ciel que la persévérance de cent justes.

D'où vient donc que la plupart des hommes restent sourds à ses exhortations, maudissent son joug léger, et préfèrent à ses lois miséricordieuses l'inexorable loi de l'honneur? On ne peut en douter, c'est qu'avec elle il n'y a pas de nuit qui protége et de mystère qui rassure; c'est que l'œil de Dieu est aussi clairvoyant dans l'obscurité qu'en plein soleil. L'homme se révolte dans son orgueil contre cette surveillance de tous les instants. Il veut disposer lui-même sa vie et garder le bénéfice de l'ombre. Il se flatte toujours de réussir à sauvegarder son honneur devant ses semblables, tout en conservant l'indépendance de ses passions.

Aussi n'y a-t-il aucune religion qui ait produit autant d'hypocrites que celles de l'honneur. Et ici, chose singulière, l'hypocrisie n'a aux yeux du monde rien de répugnant et d'odieux. L'homme qui fait parade de pratiques de dévotion qu'une foi sincère n'anime pas excite des répulsions vives. On préférerait qu'il avouât franchement son incrédulité, et Tartufe est universellement honni. Tout au contraire l'homme qui affecte les pratiques extérieures d'une vie d'honneur obtient la considération qu'il recherche sans qu'on s'inquiète de ses motifs; le monde ne lui demande pas quel mobile plus ou moins pur le dirige et ne lui pardonnerait pas de se déclarer au-dessus du préjugé de l'honneur. Il appellerait cette franchise du nom de cynisme, et la châtierait de ses mépris. De quel droit d'ailleurs voudrait-il pénétrer au fond des consciences? Ce n'est pas son domaine et les moyens d'investigation lui manqueraient. Dieu seul scrute les reins et les cœurs, le monde se contente des apparences.

La feinte est donc permise, et c'est d'ordinaire aux apparences de l'honneur, au besoin de conserver *son* honneur, plutôt qu'aux lois mêmes de l'honneur, que l'on fait tant de sacrifices. Parmi les hommes qu'une croyance religieuse n'inspire pas, le nombre est petit de ceux dont les actions les plus secrètes ne craindraient pas la lumière et que la certitude du mystère ne ferait jamais hésiter dans

le droit chemin. Et, par exemple, une suspicion générale plane sur toutes les professions commerciales où la fraude est facile à commettre et difficile à découvrir; l'opinion a pour elles des défiances injurieuses qui admettent peu d'exceptions. La fraude est un élément important dont tiennent compte les statistiques; elle est assez répandue pour corrompre à la longue l'opinion elle-même, qui, forcée de devenir indulgente, finit par tolérer un certain degré d'improbité. Alors l'honneur se dégrade assez pour ne plus consister qu'à ne pas dépasser ce degré moyen, à ne pas abuser de cette tolérance, et l'on fait dans les affaires la part de la fraude comme dans un incendie la part du feu. C'est ainsi qu'il y a beaucoup de laides pratiques dont on se contente de dire, sans les flétrir autrement, qu'il faut laver son linge sale en famille. C'est ainsi que certains comptes sont presque toujours enflés, certaines marchandises falsifiées; c'est ainsi que le commerce, dont la bonne foi, dit-on, est l'âme, vit cependant d'une infinité d'abus et de mensonges; que dans la plupart des transactions les deux parties ne cherchent qu'à se tromper l'une l'autre; que chaque étude d'avoué ou de notaire a reçu la confidence d'une foule de honteuses perfidies de la part d'hommes demeurés cependant en pleine possession de leur honneur.

Cela est triste à avouer; mais le besoin de conserver son honneur en évitant toutes les actions publiques qui l'entacheraient n'en est pas moins un frein puissant, une grande force sociale. Et d'ailleurs, j'ai hâte de le reconnaître, en répétant ce que j'ai déja dit à l'occasion des distinctions honorifiques, il y a un mobile plus élevé. Il y a des hommes qui, sans faire fi des honneurs, tout en veillant soigneusement à la conservation de leur honneur, tiennent avant tout à leur propre estime, et qui, quelle que soit l'obscurité de la nuit, ne commettront jamais une action que l'honneur réprouve. Ceux-là sont dignes d'être chrétiens; s'ils voulaient réfléchir, ils seraient bien près de le devenir.

Alfred DE COURCY.

(La suite à un prochain numéro.)

DU

RÉGIME MUNICIPAL ET FÉDÉRATIF

DE LA SUISSE [1].

SUITE.

La Constitution fédérale du 12 septembre 1848 est le produit des révolutions qui, depuis la commotion européenne de 1830, ont ébranlé successivement presque toutes les parties de la Confédération suisse.

Cette Constitution substitue à l'assemblée législative unique, à la diète fédérale établie de temps immémorial et siégeant alternativement à Berne, à Lucerne et à Zurich, deux conseils, le *conseil national*, élu directement par le peuple à raison d'un membre par chaque 20,000 âmes de population, et le *conseil des États*, composé de deux députés par chaque canton, quelles que soient son étendue et sa population. Le siége de ces deux conseils est fixé dans la ville de Berne.

La Constitution crée, en outre :

1° Un *conseil fédéral* de sept membres chargé de l'autorité directoriale et exécutive supérieure de la Confédération, et nommé pour trois ans par les deux conseils réunis ;

2° Une *chancellerie fédérale* nommée pour le même temps et de la même manière ;

3° Un *tribunal fédéral* élu aussi pour l'administration de la justice en matière fédérale.

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXIX, p. 888.

En ce qui touche les institutions communales et cantonales la Constitution est muette.

Les Constitutions cantonales contiennent toutes, au contraire, quelques principes généraux sur l'organisation communale[1].

Ces principes sont : 1° l'inviolabilité du territoire des communes autrement que par la loi ; 2° la libre élection par les assemblées communales de tous les préposés communaux et la libre administration par le conseil communal de toutes les affaires locales ; 3° la garantie distincte et également sacrée des biens des communes, des paroisses, des corporations ; 4° le droit de surveillance générale de l'État. Tous ces principes secondaires sont dominés par un principe fondamental, c'est que le droit de bourgeoisie forme la base du droit de cité ; c'est que nul ne peut être citoyen d'un canton sans être bourgeois d'une commune, et que réciproquement nul ne peut être bourgeois d'une commune sans être citoyen du canton. Admirable correctif du principe démocratique, à l'aide duquel la société, solidement établie sur la large base du droit de cité, résiste aux troubles que pourrait faire éclater dans son sein l'invasion des populations nomades et des principes exotiques.

Les principes généraux de l'organisation municipale suisse sont les mêmes dans tous les cantons. On remarque seulement, selon l'esprit politique qui anime chaque gouvernement, une tendance plus ou moins marquée vers le principe de l'indépendance communale ou vers celui de l'intervention administrative du conseil d'État.

Les lois spéciales de chaque canton offrent, au surplus, d'assez grandes différences de détail.

Canton de Berne.

La loi du 20 décembre 1833, qui est encore en vigueur malgré la Constitution du 13 juillet 1846, distingue et reconnaît dans leur état actuel, 1° les communes municipales ou communes d'habitants ; 2° les communes paroissiales ; 3° les communes bourgeoises.

Cette distinction, qui se retrouve dans les constitutions de plusieurs autres cantons de la Suisse[2] a un double objet : elle tend 1° à

[1] Constitution du canton de Berne, titre III, art. 66-70 ; — du canton de Fribourg, titre V, art. 77-82 ; — du canton de Vaud, titre V, art. 66-78 ; — du canton de Genève, titre IX, art. 102-113 ; — du canton de Neufchâtel, art. 58-63, etc.

[2] Lucerne, Saint-Gall, Zurich, Glaris, Thurgovie, Appenzel, etc. (Cherbuliez, tome I, page 331.)

concilier les privilèges des bourgeoisies avec le principe constitutionnel de l'égalité des droits; 2° à garantir le droit de propriété privée des bourgeoisies et des paroisses contre les usurpations. Mais elle offre dans la pratique de graves inconvénients par la triple administration qu'elle introduit dans les communes. Il en résulte des complications dispendieuses, des conflits entre les diverses corporations et leurs organes, surtout des embarras à raison de l'indivision des ressources affectées à chacune des trois espèces de communes.

« Un fait qu'on ne peut contester, dit M. Bloesch, dans son rapport sur la réorganisation communale, c'est que, dans la plupart des localités, dans les villes surtout, les biens communaux, autrement dits bourgeois, ont une double destination : d'une part, ils étaient affectés à des jouissances purement bourgeoises qu'on ne saurait qualifier d'abusives, pas plus dans les villes que dans les campagnes ; de l'autre, ils servaient à subvenir aux dépenses de la localité : en présence de cet état de choses, on aurait dû, pour être conséquent, procéder à une séparation de biens, du moment que l'on créait des autorités distinctes pour gérer les intérêts publics et les intérêts privés des communes. Non-seulement il est résulté d'interminables conflits de la circonstance que deux administrations différentes, d'un caractère tout-à-fait distinct, ont dû puiser à la même source pour satisfaire à des intérêts différents, souvent même diamétralement opposés ; mais cette situation a encore eu pour conséquence que, dans la plupart des communes, les biens communaux n'ont pas tardé à devenir insuffisants pour faire face aux exigences des deux corporations, de telle sorte qu'au bout de peu d'années plusieurs communes qui, avant 1833, n'avaient jamais eu à payer d'impositions communales, ont dû s'imposer des taxes exorbitantes. »

Frappée de ces inconvénients et de bien d'autres encore, la commission dont M. Bloesch a été l'organe, propose de maintenir les droits de bourgeoisie locale comme base du droit de cité cantonal, du droit de suffrage, des droits de propriété et de jouissance des biens communaux, des registres de l'état civil [1] ; elle propose, en conséquence, de conserver la commune bourgeoise, institution consacrée en Suisse par les souvenirs historiques et par les traditions

[1] La régularité des registres de l'état civil est assurée par le concours des deux conditions d'origine et de domicile. La seconde condition, qui existe seule en France, est insuffisante.

populaires, mais elle cherche à la purger des vices substantiels qui ont amené sa décadence en privant la majorité des citoyens de la participation à l'administration locale, et par là de tous les bienfaits de la vie communale. La *commune des habitants* lui paraît être mieux en harmonie avec l'esprit des institutions politiques et en concordance plus étroite avec les besoins de l'État, quoiqu'elle répugne encore à une grande partie du peuple habitué aux institutions bourgeoises, et qu'elle tende à devenir, au préjudice des bourgeoisies, l'autorité exclusive de la commune. La commission propose donc un système mixte en vertu duquel l'autorité communale pourrait être concentrée dans un seul conseil, composé de deux éléments qui concourraient à l'administration : les *bourgeois* et les *habitants.*

Ce système facultatif de communes mixtes existe déjà dans quelques districts du canton de Berne, dans celui de Buren par exemple.

Aux termes de l'article 1er du règlement de ce district, en date du 24 septembre 1849, la commune de Buren soigne les affaires des *bourgeois* et des *habitants* de la localité, et *surveille l'administration du fonds général de la bourgeoisie, ainsi que le fonds spécial de la commune qui pourrait exister.*

Conséquemment à cette disposition, il n'existe à Buren qu'un seul conseil communal, lequel administre les biens des bourgeois et les biens particuliers à la commune des habitants, et soigne les affaires de tutelle et des pauvres, les homologations, la police locale, etc.

Le conseil ne se compose que d'un président et de six membres que la commune des bourgeois et des habitants élit parmi les citoyens actifs de l'endroit, tout à fait librement, c'est-à-dire sans égard à leur qualité de bourgeois ou d'habitants. Cependant l'article 25 dispose que les affaires bourgeoises ne sont soignées que par la commune bourgeoise, et l'article 19 porte en outre : « La commune bourgeoise seule prononce sur l'admission de nouveaux bourgeois, fixe les conditions de cette admission, ainsi que la finance de réception et délivre les lettres de bourgeoisie. » C'est ce système dont les bons effets ont été partout remarqués[1], que la commission propose d'étendre à tout le canton par un projet de loi dont les bases fondamentales sont les suivantes :

« 1. Les droits de bourgeoisie sont maintenus comme base du droit de cité cantonal et des registres de l'état civil.

[1] Rapports des préfets de Buren, de Laufon, d'Arberg, etc.

« 2. Dans les endroits où la commune des habitants a été jusqu'à ce jour la seule autorité administrative, elle est maintenue comme telle, et l'on se borne à apporter à son organisation les améliorations conseillées par l'expérience.

« 3. Dans les localités où il existe une commune bourgeoise à côté de la commune des habitants, ces deux communes sont autorisées à remplacer cette double administration par l'établissement d'une commune mixte dans le genre de celle qui existe à Buren.

« 4. Là où cette modification ne pourra s'opérer à l'amiable, la commune des habitants sera maintenue, et l'on séparera les affaires publiques d'avec les affaires bourgeoises; de telle sorte, qu'en règle générale, l'administration des premières demeure exclusivement confiée à la commune des habitants, en sa qualité de corporation publique, et que l'administration des affaires particulières à la bourgeoisie soit réservée à la commune bourgeoise.

« 5. Dans toutes les communes de cette catégorie, il sera procédé à un partage, afin de constater quels sont les biens qui appartiennent à la localité, et quels sont ceux qui sont exclusivement bourgeois; l'administration des premiers sera confiée à la commune des habitants.

« 6. Dans toutes les localités où il n'existe que des communes d'habitants ou dans lesquelles il sera établi des communes mixtes, on devra, si cela n'a déjà eu lieu, procéder à un partage, de manière qu'il soit constaté à l'égard de chaque partie de la fortune communale, si elle a une destination locale ou purement bourgeoise.

« 7. Relativement aux intérêts publics de la localité, le principe de l'égalité des droits est admis pour tous les citoyens établis dans la commune.

« 8. En ce qui touche au contraire les intérêts particuliers à la bourgeoisie, les bourgeois sont exclusivement compétents.

« 9. Tous les biens bourgeois conservent, même après le partage, le caractère de biens de corporation et demeurent comme tels indivisibles et placés sous la haute surveillance de l'État.

« 10. En général tous les biens communaux conservent leur destination actuelle, et ne peuvent, quelle que soit l'organisation des autorités communales, être exploités ou administrés que conformément à leur destination.

« 11. Les communes ont, dans les limites de la loi, pleine liberté

de s'organiser comme bon leur semble. L'intervention de l'État est limitée aux exigences du bien public et des droits acquis.

« 12. Là où des circonstances particulières l'exigent, il peut être dérogé à la règle relative à l'organisation des autorités, autant que le permettent les conditions ci-dessus. »

Le projet de loi, basé sur ces principes fondamentaux, consacre deux articles au droit de bourgeoisie qu'il déclare incompatible avec le droit de cité acquis dans un pays étranger, par exemple dans l'un des états de l'Union américaine où un séjour de cinq ans suffit pour le conférer.

Vient ensuite l'organisation de la police locale, des affaires de tutelle, du paupérisme, des affaires scolaires, de l'administration des biens communaux.

La police locale est abandonnée aux lois spéciales, et le projet de loi ne parle, comme la loi de 1833, que des soins à donner aux victimes d'accidents, aux malades étrangers et aux *heimathlose*, ainsi que de l'inhumation des individus dénués de toute fortune.

Les articles relatifs aux affaires de tutelle introduisent dans la législation de graves innovations. Ces affaires cessent d'être ce qu'elles étaient auparavant, des affaires bourgeoises, et rentrent dans les attributions de la commune politique.

Les dispositions relatives au paupérisme subissent des modifications plus profondes encore; par suite de l'abrogation de l'assistance légale par l'article 85 de la constitution de 1846, désormais la charité doit être purement volontaire et par conséquent locale.

La loi du 23 août 1847 sur le paupérisme a confié, en conséquence, à des associations de charité volontaire les plus importantes fonctions de cette branche d'administration. Le projet de loi communale se conforme à cette prescription et achève d'écarter toute idée de droit à l'assistance, en remplaçant les autorités qui avaient servi jusqu'à présent d'organes à l'assistance obligatoire par d'autres qui, par le mode même de leur constitution, excluent toute idée d'obligation légale. L'autorité communale n'interviendra, à l'avenir, que pour suppléer les associations volontaires de charité, paroissiales ou autres.

Ce pas hors des voies du socialisme doit être remarqué dans un État protestant où la taxe des pauvres avait pris racine depuis plusieurs siècles. La nécessité en faisait une loi. Il fallait, comme on l'a

fait, *garantir les biens des pauvres et en affecter les produits d'une manière conforme aux titres de fondation, sous la surveillance particulière de l'État;* mais il fallait libérer les communes du fardeau toujours croissant d'un impôt qui ne soulage quelques infortunes particulières qu'en aggravant la misère générale.

Quant aux affaires scolaires, ni la loi de 1833 ni le projet de loi de 1851 n'entrent dans aucun détail. On y trouve consacré seulement ce principe fondamental, que l'administration de toutes les écoles primaires publiques est du ressort de la commune. C'est la législation de l'Allemagne et de la plupart des autres États de l'Europe, comme nous l'avons établi ailleurs [1].

En ce qui touche les biens communaux, la loi de 1833 et le nouveau projet de loi s'accordent à faire administrer par la commune tous les fonds publics ayant une destination municipale, et même ceux ayant une destination non municipale, par exemple les biens de bourgeoisie, dans les localités où elle en a été chargée jusqu'à ce jour. En outre, dit l'art. 17, la commune soigne toutes les autres branches d'intérêt général que des lois ou des ordonnances spéciales confèrent à l'administration locale, telles que les mesures à prendre pour les charges militaires, les logements de troupes, les charrois, les fournitures de toutes espèces, enfin les homologations.

L'administration de chaque commune est répartie entre deux autorités : l'assemblée nationale, le conseil communal.

Le droit de voter dans l'assemblée communale n'est pas indistinctement accordé à tous les habitants. Il appartient à tous les *citoyens* bernois qui sont majeurs, qui ont l'exercice de leurs droits civils, qui jouissent des droits civiques, qui payent une contribution directe publique ou communale, qui sont bourgeois de la localité ou qui, ne payant pas de contribution communale, sont établis depuis deux ans dans la commune. Sont exclus du droit de voter dans la commune ceux auxquels la fréquentation des auberges est interdite, et tous les assistés d'après les dispositions plus précises de la loi [2].

L'assemblée communale élit tous les préposés communaux et fixe les traitements; elle accepte ou modifie les règlements communaux;

[1] *De l'Administration intérieure de la France.*

[2] Loi de 1833, art. 4 et 5; — projet de loi de 1851, art. 20 à 24.

elle fonde des églises, des établissements de charité, des hôpitaux, des écoles et des maisons de travail ; elle impose les contributions communales; elle a dans ses attributions les constructions dont les frais excèdent la somme à fixer par le règlement communal ; la vente et l'acquisition des propriétés foncières dont le prix d'estimation excède la somme à fixer par le règlement ; les cautionnements et les emprunts à contracter au nom de la commune ; la décision relative à la poursuite d'un procès, à une transaction, à un compromis sur un objet qui excède la compétence fixée par le règlement communal ; la fixation du budget annuel ; l'approbation de tous les comptes de la commune. Le conseil exécutif n'intervient qu'en matière de ventes, d'acquisitions, de cautionnements, d'emprunts, de nouveaux règlements communaux. Hors de ces cas exceptionnels, l'assemblée communale a la plénitude de la puissance législative. Elle doit se réunir aux époques fixées par les règlements, et peut se réunir extraordinairement quand les affaires l'exigent[1].

Le conseil communal est le pouvoir exécutif de la commune. Il est de cinq membres au moins et de vingt-cinq au plus[2]. Le président et les membres de ce conseil sont élus par l'assemblée communale. Il est chargé de l'administration de toutes les affaires communales et de l'élection de tous les fonctionnaires et employés de la commune, à moins qu'elles ne soient réservées à l'assemblée communale. Il administre en particulier toutes les branches de la police locale.

Toutes les fonctions communales sont obligatoires, à moins qu'on ne soit dans des cas d'excuse[3] qui sont appréciés par l'assemblée communale, sauf le recours au préfet et au conseil exécutif.

Les membres des assemblées communales sont assermentés et doivent se retirer quand ils ont quelque intérêt dans les objets mis en délibération.

La jouissance des biens communaux et des biens de bourgeoisie est réglée suivant la destination de ces diverses natures de biens, d'après les titres et contrats, et ensuite, d'après l'usage ; elle appartient aux corporations intéressées sous la surveillance du gouvernement[4].

[1] Loi de 1833, art. 22 et 23 ; — projet de loi, art. 26 et 27.
[2] Loi du 20 décembre 1833, art. 24.
[3] Loi de 1833, art. 6, 7, 8, 9 ; — projet de 1851, art. 33, 34, 35, 36.
[4] Loi de 1833, art 54-63 ; — projet de 1851, art. 46-60.

La commune paroissiale et la commune bourgeoise complètent l'ensemble des institutions municipales du canton de Berne.

La première se compose de tous les membres de l'Église évangélique réformée. Le conseil de paroisse est chargé des affaires ecclésiastiques, des registres de l'État civil et de la police des mœurs[1].

La seconde se compose de tous les bourgeois majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques, qui ne sont pas assistés et auxquels la fréquentation des auberges n'est pas interdite. Elle est chargée d'administrer les biens et les intérêts des bourgeois; la loi de 1833 l'avait rendue tout à fait distincte de la commune des habitants; le projet de 185 lui permet de se réunir à la commune municipale pour former une commune mixte, et fixe les règles et les formes de cette réunion[2].

Telle est, dans son ensemble, la loi municipale bernoise. Animée d'un esprit conservateur et libéral, elle concilie dans une juste mesure la tradition et le progrès, l'égalité politique et le droit de propriété, et peut servir de modèle aux lois des autres cantons de la Suisse et même des autres États de l'Europe.

Canton de Vaud.

La Constitution cantonale vaudoise du 10 août 1845 a laissé subsister, sauf des modifications de détail introduites, soit par elle-même, soit par des lois spéciales, la loi du 26 janvier 1832 sur les fonctions et la compétence des autorités communales et municipales, et celle du 9 janvier 1832 sur les préfets qui sont, dans leurs arrondissements respectifs, les agents du conseil d'État et les surveillants des autorités communales. La loi du 18 décembre 1845 sur l'organisation des autorités communales et celle du 19 décembre sur les assemblées électorales de cercle et de commune complètent l'ensemble des institutions municipales du canton de Vaud.

Ici, comme dans le canton de Berne, et malgré l'influence des principes démocratiques, le principe salutaire des bourgeoisies est en grand honneur. Chaque commune du canton de Vaud a une municipalité composée d'un syndic et, suivant la population, de deux à seize membres; elle constitue l'autorité administrative proprement

[1] Loi de 1833, titre III; — projet de 1851, titre II.

[2] Loi de 1833, titre IV; — projet de 1851, titre III.

dite. En outre, dans les communes dont la population n'excède pas 600 âmes, il existe un conseil général de la commune, dans lequel ont le droit de siéger et de voter tous les citoyens vaudois bourgeois d'une commune ou d'une corporation du canton, établis depuis un an, âgés de vingt-cinq ans et jouissant de leurs droits civils ; et dans les communes qui comptent plus de 600 âmes de population, un conseil communal composé de vingt-cinq membres au moins et de cent membres au plus. Le conseil général de la commune ou le conseil communal nomme la municipalité ; et le conseil communal de son côté, dans les communes qui en ont un, est nommé par l'assemblée électorale de la commune. Sont éligibles au conseil communal tous les Vaudois âgés de vingt-cinq ans révolus et qui ont le droit de voter dans l'assemblée électorale de la commune. Il n'existe pas d'autres autorités communales dans le canton de Vaud, et quoique ce canton ne manque pas de biens communaux, on n'y connaît pas d'autorité spéciale pour les *bourgeois* ou pour les *habitants*. En revanche, il y a une disposition qui exige que les deux tiers au moins des membres du conseil général de la commune et les trois quarts au moins des membres du conseil communal et de la municipalité soient bourgeois de la commune. Avec des précautions de ce genre, le suffrage universel cesse d'avoir des dangers[1].

Canton de Neufchâtel.

La loi sur les communes et bourgeoisies du canton de Neufchâtel, en date du 30 mars 1849, repose sur des principes analogues à ceux des cantons de Vaud et de Berne.

Les communes et bourgeoisies administrent leurs biens sous la haute surveillance de l'État. (Art. 59 et 61 de la Constitution, art. 1er de la loi.)

L'administration des affaires de la commune ou bourgeoisie est répartie entre deux conseils, savoir :

1° L'assemblée générale de la bourgeoisie ou de la commune ;

2° Le conseil administratif. (Art. 2.)

L'assemblée générale se compose de tous les citoyens âgés de vingt ans jouissant de leurs droits électoraux, dès qu'ils sont *recon-*

[1] Dans les cantons d'Argovie, du Valais et de Thurgovie, les bourgeois sont aussi de droit en majorité dans les conseils communaux. (Cherbuliez, t. I, p. 210.)

nus par l'assemblée et portés sur le rôle des communiers ou bourgeois. (Art. 1er.) C'est l'assemblée législative qui est chargée, entre autres attributions, de procéder à la réception et à la reconnaissance des membres de la corporation. (Art. 11 et suivants.)

Le conseil administratif, élu au scrutin secret par l'assemblée générale des communiers ou bourgeois, est le pouvoir exécutif de la commune. (Art. 18 et suivants.) Les caisses des communes, celles des paroisses et celles des bourgeoisies, sont administrées séparément. (Art. 25 et suivants.)

Canton de Fribourg.

Une loi du 5 juillet 1848 règle dans le canton de Fribourg les communes et les paroisses. Les principes d'*autonomie* y sont les mêmes que dans tous les autres cantons de la Suisse; mais cette loi diffère sur un point très-important des lois bernoises, vaudoises et neufchâtelloises. Les communes, porte l'art. 196, ne peuvent refuser l'acquisition du droit de bourgeoisie aux Fribourgeois, pourvu qu'ils présentent par leur moralité et leurs moyens d'existence des garanties suffisantes. Elles ne peuvent même, ajoute l'art. 197, refuser cette acquisition aux citoyens suisses qui présenteront, quant à leur moralité et à leurs moyens d'existence, les garanties prescrites par la loi. (Constitution, art. 81.) Ces garanties sont celles qui sont déterminées par la loi concernant la naturalisation. (Art. 198.) Le prix de réception est fixé par le conseil d'État et ne peut dépasser 1,200 fr. (Art. 199.)

La réception *obligatoire* des bourgeois est une innovation importante. Zurich et Soleure l'ont admise ; Berne, Vaud et Neufchâtel la rejettent comme attentatoire au droit de toute corporation de choisir elle-même ses membres, et au droit de propriété des biens de bourgeoisie. C'est la lutte entre l'esprit des institutions anciennes et celui des innovations modernes. La loi fribourgeoise décide, en conséquence, que tout Fribourgeois domicilié dans la commune, bourgeois ou non, peut voter dans l'assemblée communale (art. 3) ; mais pour faire partie du conseil communal, *il faut être citoyen actif et bourgeois de la localité.* (Art. 58.) De la sorte, l'administration se trouve simplifiée ; mais elle l'est au prix d'un principe fondamental.

Canton de Genève.

Les principes de la nouvelle Constitution du canton de Genève ont été appliqués à l'élection des conseils municipaux, des maires et des adjoints, par la loi du 30 octobre 1847, et aux attributions de ces fonctionnaires par la loi du 5 février 1849.

L'esprit de la démocratie française inspire évidemment ces deux lois beaucoup plus que celui de la nationalité suisse. Sont électeurs communaux tous les citoyens genevois, *même les faillis et les assistés*, qui jouissent de leurs droits politiques, s'ils sont nés et domiciliés dans la commune, s'ils y sont propriétaires ou domiciliés depuis plus d'un an. (Constit., art. 105.—Loi du 18 octobre 1847, art. 1er.) Tout électeur est éligible (art. 4) ; les membres des conseils municipaux, les maires et les adjoints sont choisis par les électeurs de la commune. (Constit., art. 104 et 107. — Loi, art. 9 et 10.) Égalité absolue, liberté illimitée, voilà tout le symbole politique et administratif de la Genève moderne, telle que l'ont fait les admirateurs de la Révolution française.

F. Béchard.

(*La fin au prochain numéro*).

REVUE POLITIQUE.

Paris, le 24 novembre 1851.

Nous n'avons pas besoin de développer longuement notre opinion sur les graves événements qui se sont accomplis depuis quinze jours dans le sein de l'Assemblée législative; pour savoir ce que nous devons en penser, il suffit qu'on relise notre dernière *Revue politique :* le seul point par lequel on la trouvera en défaut, c'est l'espérance optimiste à laquelle il nous est impossible de nous soustraire. Avant d'en avoir la preuve en main, nous ne nous résolvons jamais à faire assez grande dans les résolutions humaines la part de la lâcheté et de la sottise. Mais les illusions de ce genre ne durent pas longtemps : les hommes se chargent presque toujours de nous faire souvenir de ce qu'ils sont et de ce qu'ils valent.

On ne trouvera donc pas, dans ce nouveau bulletin de la situation, plus de confiance et de sérénité que n'en montrent les autres organes de l'opinion publique; mais de ce qu'il est sorti de l'Assemblée deux actes pleins de péril et de honte, il ne doit pas s'ensuivre que nous ayions à jeter de la boue sur les hommes qui voulaient fermement les conjurer. La partie saine du parlement, pour s'être vue réduite d'abord à l'état de majorité imperceptible, puis de minorité battue sur des questions vitales, n'en a pas moins droit à notre reconnaissance, et ce n'est pas le cas de condamner sans restriction toutes les intentions, toutes les tentatives qui se produisent maintenant dans notre malheureux pays.

Je suis confondu, je l'avoue, de l'obstination que mettent des gens d'esprit et de cœur à brouiller, sous prétexte d'apaisement et de concorde, des questions d'une évidence qui nous semble absolue. Qui accuse-t-on d'avoir rompu l'accord de la majorité, et de l'avoir divisée en deux moitiés difficilement réconciliables? Si l'on veut, je ferai l'histoire de ce reproche d'excitation à la guerre civile. Le pre-

mier inventeur en a été, si nous avons bonne mémoire, un M. Croce-Spinelli, qui baragouinait dans les clubs, en un accent très-peu national, des discours démagogiques. Ce bijoutier et ses amis qui nous offraient alors la candidature des promoteurs de l'insurrection de juin, comme un gage de concorde, reprochaient, avec une sensibilité aussi touchante que sincère, aux électeurs qui ne voulaient pas que Paris donnât des gages d'adhésion à la Montagne, d'être les premiers à relever les barricades et à ranimer des souvenirs irritants.

Plus tard, cette manière d'argumentation fut adoptée par l'honorable M. Dufaure, dans son fameux discours contre la révision de la Constitution. A ce moment, l'immense majorité de l'Assemblée, sans se laisser troubler par les inquiétudes d'hommes considérables auxquels le président de la République n'inspirait pas de confiance, provoquait une manifestation qui montrât le vœu de la France contre des institutions dans l'établissement desquels la violence a joué un rôle considérable. Vouloir sortir, dans cette circonstance, du cercle que les Popilius républicains traçaient à la majorité de l'Assemblée, c'était, disait M. Dufaure, provoquer à la guerre civile, et l'on devait éprouver une salutaire défiance des citoyens capables de faire un appel de cette nature à la discorde publique.

Aujourd'hui le Président de la République, pour lequel la majorité de l'Assemblée n'avait cessé de montrer les plus grands ménagements, se décide à rompre, dans l'intérêt d'un dogme de famille, les liens d'une action commune qui l'unissaient au parlement : il offre à la partie la plus redoutée de l'Assemblée, une alliance destinée à mettre les hommes d'ordre en échec sur toute la surface de la France ; il porte une atteinte audacieuse à la force morale de la loi la plus importante, au point de vue de notre prochain avenir : et quand il s'agit de faire sentir au pouvoir exécutif la faute qu'il vient de commettre, la moitié des principaux auteurs de la loi du 31 mai hésitent sur ce qu'ils ont à faire. On ose leur présenter la résolution qu'ils vont avoir à prendre comme une question de politesse ; de peur de manquer d'égards personnels envers le prince Louis-Napoléon, plus de cent membres de la réunion des Pyramides se retirent à la Montagne, et le projet de loi présenté à la suite du Message, pour désorganiser le système des élections politiques, n'est rejeté qu'à six voix de majorité.

Dans cette occurrence, et avec la prévision très-légitime et très-naturelle d'un conflit avec le pouvoir exécutif, les questeurs de l'Assemblée lui proposent de consacrer par un nouveau décret le droit de défense personnelle attribué au parlement par la Constitution ;

et après une discussion où la brutalité du sabre n'a dissimulé aucune de ses espérances, une majorité de 108 voix prononce le suicide de l'Assemblée. Une passion subite s'était emparée de la Montagne : il lui semblait déjà que la cause de la royauté allait prendre une force irrésistible dans l'accord de la majorité contre les tendances impérialistes, et alors on a vu les chefs de bande, laissant de côté ceux des hommes de la Révolution qu'entoure une certaine considération morale, entraîner leur troupe au scrutin qui devait laisser le sort de l'Assemblée aux mains du nouveau ministre de la guerre. Il s'est passé dans ce moment des choses inconcevables : des hommes, qui ne sont crédules aux mensonges fabriqués dans certaines officines que parce qu'ils éprouvent eux-mêmes, comme la Montagne, la mauvaise crainte de la royauté légitime, s'étaient laissé dire que les questeurs avaient envie de jouer à la guerre civile. Tout à coup les paroles du général Saint-Arnaud qui annonce avoir fait arracher dans les casernes le décret sur lequel reposait le droit de réquisition de l'Assemblée, dessillent leurs yeux ; ils se hâtent de faire dire à leurs amis qu'il faut voter pour la proposition des questeurs.

Mais il n'était plus temps, les chants avaient cessé !

C'est-à-dire que les bulletins étaient tombés dans la machine à voter ; et de à les repentirs inutiles, comme il arrive toujours quand on a commis de grandes fautes.

Eh bien ! il y a une polémique dans d'excellents journaux pour condamner les 300 et pour remercier les 408, y compris les Montagnards, d'avoir ajourné la guerre civile.

Depuis le 24 février 1848, après que des circonstances plus fortes que nous avaient fait de l'auteur de ces *Revues* un écrivain politique, en dépit des habitudes d'une existence entièrement séparée de la politique, n'ayant pas un seul instant quitté la brèche, nous avons appliqué constamment à la discussion les principes gravés au fond de notre cœur : ne jamais désespérer de la France ; travailler dans la mesure de nos forces et dans la limite de notre action au rétablissement de la société ; continuer, malgré les déceptions du moment, à distinguer l'abus de l'usage ; venir en aide au présent en renouant la chaîne du passé ; condamner absolument toute espèce de conspiration ; s'efforcer d'obtenir de la loi les meilleures conditions possibles, et user résolument de la loi, dans l'intérêt du bien, comme si elle était bonne elle-même. C'est ainsi que nous avons contribué

loyalement à l'essai de la République, sans y avoir confiance ; que nous avons demandé le salut au suffrage universel, tout en restant convaincu que le mécanisme du suffrage organisé par la minorité dans l'intérêt de sa domination, est l'obstacle le plus fort peut-être à la manifestation du sentiment général sur les affaires publiques ; c'est ainsi que nous avons accepté la voix du peuple, quoique ignorante et égarée, dans l'élection du Président de la République, et que nous avons fait taire, dans un intérêt de concorde, toutes les vraisemblances qui s'élevaient dans notre raison contre la durée des avantages d'un pouvoir qui a plus de racines dans les mimodrames que dans l'histoire ; c'est ainsi que ce pouvoir touchant à sa fin, en vertu d'une Constitution qu'il a jurée, nous n'avons opposé aucun puritanisme à une manifestation légale, qui nous aurait délivré des entraves actuelles, si elle avait pu réussir, mais qui, selon toutes les chances, semblait devoir profiter bien plus au provisoire qu'au définitif.

Aujourd'hui qu'il s'agit de nous faire rétrograder et que la démagogie nous ayant ajourné à 1852, une pensée ambitieuse, placée au sommet de la société, propose, pour échapper à la déchéance légale, une alliance aux éléments de désorganisation, quel était le devoir des hommes dont tout l'effort, depuis bientôt quatre ans, a été d'affranchir leur pays de la tutelle des factions anarchiques ? *Si vis pacem, para bellum.* Et la guerre aurait été certainement évitée, s'il s'était trouvé sur les bancs de l'Assemblée assez d'hommes qui comprissent la gravité de leur mandat.

Il faut plaindre une époque comme la nôtre, à qui Dieu a envoyé la Révolution, tandis que les cœurs ont moins que jamais ce qu'il faut pour se maintenir au milieu d'épreuves de cette nature. La réunion des Pyramides est composée en majorité d'hommes qui n'ont pu supporter deux ans de suite la pensée de ne pas être ministériels ; après avoir pavé de leurs obséquiosités les vestibules de la royauté élective, ils se sont pris d'adoration pour le nouveau pouvoir, quelque précaire qu'il fût, et quelque nuage qui s'élevât sur ses intentions ultérieures ; que dis-je ? ils ont vu aussi clair que nous au fond de ces fausses ténèbres, et dans leur pensée intime, afin d'ajouter aux chances du pouvoir, ils ont fait défection à la loi. Ils se sont flattés qu'une politique d'expédients, pratiquée au jour le jour, conduirait insensiblement à un état d'atonie où la Révolution se trouverait prise comme dans la glace ; et dès lors, la pensée qui avait pu descendre à ces capitulations, s'est sentie animée d'un sentiment d'aversion contre ceux qui, portant plus légèrement les maux du pré-

sent, (qu'adoucit d'ailleurs une certaine mansuétude énervée des mœurs publiques), n'en sont pas moins convaincus que c'est forfaire à la destinée du pays, que de le condamner à un régime d'éternelle convalescence, et que pas un jour, pas une heure, pas une parole ne doit être perdue pour améliorer progressivement la situation, éclairer les esprits, montrer le terme vers lequel il faut marcher ; et cela en prenant la France telle qu'elle est, c'est-à-dire comme un pays où (passez-moi la vulgarité du proverbe), *les souris ne dansent sur la table que quand les chats sont dehors;* un pays auquel il faut l'autorité, l'administration, la loi, l'honneur, le tambour et un peu la gloriole : race où les contrastes sont perpétuels, et où les antinomies sont, pour ainsi dire, normales; race avec laquelle rien n'est plus dangereux que de dire d'avance : « cela serait beau et bon ; mais cela est impossible, ou du moins bien difficile : nous risquerons le moins que nous pourrons. »

Avec les révolutions, on fait de ce peuple une tourbe indisciplinée et féroce ; avec les atermoiements et les lâchetés, on transforme une nation vaillante et toujours généreuse en eunuques de bas-empire : et nous en sommes à la politique des eunuques. Descendez au fond de chaque scrutin, et vous y trouverez que les peurs bêtes, les badauderies volontaires, les calculs de l'égoïsme et de la mollesse fournissent à l'analyse les cinq huitièmes de la composition totale. Et voilà pourquoi, malgré des échecs sensibles, nous ne tournons pas le dos à la politique plus mâle, qui compte encore sur l'avenir. Qu'on le remarque, nous ne nous sentons pas effrayés outre mesure : on a pu voir dans notre dernière ***Revue***, si nous pressentions les affinités, qui, malgré les protestations du *National*, assez beau à voir dans son rugissement, poussent la tourbe des Montagnards dans les antichambres de l'Élysée. Entre le système de l'anarchie et celui de l'état de siége, si le Parlement achève de périr, la masse de l'opinion doit se prononcer pour le régime de l'état de siége, sous lequel chacun, en général, conservera sa vigne et sa maison : Octave peut donc se trouver après César, et quand la tête de Cicéron aura été clouée à la tribune aux harangues (en effigie, sans doute, car nous sommes devenus plus symbolistes), les poëtes chanteront le nouvel Auguste : Dieu fasse qu'ils le chantent aussi bien qu'Horace et que Virgile. Voilà, selon nous, le côté vers lequel tourne en ce moment la chance : en voulez-vous ? moi, je n'en veux pas, et la seule différence qu'il y ait entre vous et moi, c'est que vous cesserez d'en vouloir, dès le lendemain du jour où vous aurez contribué à faire réussir l'entreprise.

Ne dites pas de mal du gouvernement parlementaire, car vous le

regretterez profondément, quand vous vous serez donné le plaisir de voir une fois de plus ce que devient la France, lorsque la lassitude de l'anarchie y a rétabli le régime du bon plaisir.

Pour le moment, je termine cette appréciation qui ne saurait guère être plus étendue entre la faute de hier et le péril de demain. On peut remarquer en dernier lieu que tous les partis sont faibles. L'Élysée verse à la Montagne, la Montagne verse à l'Élysée; les temporiseurs de la rue des Pyramides restent comme étouffés entre les forces contraires; les légitimistes ont encore du chemin à faire avant de représenter la majorité numérique; il y a dans le pays plus de répugnances que de passions : aussi les joûteurs se précipitent-ils souvent l'un sur l'autre sans se toucher, et la plupart de ceux qu'un coup de lance a portés à terre se relèvent sans contusions. Si dans une disposition générale aussi peu active, ceux qui s'arrêtent avant d'avoir marché, avaient eu le courage de manifester publiquement et de soutenir en toute occasion la conviction qui pèse sur leur raison et qui presse leur conscience, nous saurions déjà de quel côté est la vraie force; mais il est des temps où le mot se refuse obstinément à venir sur les lèvres, quand déjà la chose est écrite au fond des âmes.

Je tâtais dernièrement le pouls à un membre de la réunion des Pyramides, et j'essayais de voir où finirait son indignation contre le Message et quel degré de persévérance il porterait dans la lutte : « Ah ! me dit-il avec un soupir, après cela où en arriverons-nous ? » Je ne lui répondis rien, car il savait ma réponse aussi bien que moi, et, qui plus est, ma réponse était aussi la sienne. — Mon homme a plongé comme un canard.

M. l'abbé Gaume, auteur du *Ver rongeur*, a fait paraître dans *l'Univers* une lettre dans laquelle il m'associe à sa réponse à M. l'abbé Landriot. Celui-ci, de son côté, me transmet une réplique destinée à *l'Univers* et qu'il me prie de faire paraître dans *le Correspondant*. Si je déférais au vœu de M. l'abbé Landriot, je serais obligé de transcrire aussi la lettre de M. l'abbé Gaume; je devrais joindre enfin mes observations personnelles à celles que présentent ces honorables ecclésiastiques. Mais tout cela est trop considérable pour la dimension actuelle du *Correspondant*, et comme la discussion va bientôt s'y reproduire sous une forme nouvelle, je crois pouvoir éviter ce cliquetis de contradictions où les sujets qu'on

examine courent risque de perdre de leur gravité. Celui des deux adversaires pour l'avis duquel nous nous sentons porté, ne perdra rien, j'espère, à cette abstention, car je ne doute pas que le vénérable religieux qui doit bientôt parler dans ce recueil ne rende une pleine justice au mérite de son ouvrage.

Avant de disparaître moi-même d'une polémique où des devoirs impérieux m'empêchent de m'engager plus avant, je demanderai à nos lecteurs la permission de présenter quelques courtes réflexions. Les travaux du *tiers-parti* qui vient d'entrer en lice, sous la direction d'un homme avec lequel nous sommes habitués à nous trouver plus parfaitement d'accord, de M. l'abbé d'Alzon, démontrent la fausseté fondamentale de la position que prennent les adversaires du système des études classiques ; il semble aux honorables rédacteurs de la nouvelle ***Revue de l'Enseignement chrétien***[1] qu'on ne saurait comprendre l'étude des auteurs païens autrement que l'Université, et parce que cette corporation n'a pas su faire un bon usage des monuments de l'antiquité, les instituteurs dont je parle sont tous prêts à restreindre démesurément la place assignée aux modèles du goût dans le programme des classes, et y introduire d'emblée des textes beaucoup moins purs qu'ils ne le croient eux-mêmes. Néanmoins, ils ne condescendent pas à donner pour base à la démonstration de la langue latine les hébraïsmes de la Vulgate, le langage de transition de saint Grégoire-le-Grand, et même le style de saint Bernard, si moderne, qu'on soupçonne avec raison qu'un grand nombre de ses discours ont été prononcés en langue d'oïl, et traduits immédiatement en latin par ses disciples.

Ici se manifeste une des conséquences capitales de la dernière loi de l'enseignement, conséquence que nous avons prévue sans pouvoir empêcher que le mal ne fût ou accru ou introduit par une autorité aussi imposante. En laissant les établissements libres d'instruction secondaire face à face avec les colléges de l'État, on a mis les premiers dans la nécessité, ou d'accepter la routine universitaire, ou de substituer au programme usité en France, des tentatives hasardeuses. Malheureusement, les moyens qu'on doit appliquer à la direction des premières études, ne se déduisent pas de ces études elles-mêmes ; il faut élever la question beaucoup plus haut : c'est dans les régions de l'enseignement supérieur qu'elle doit se débattre et se résoudre, pour de là redescendre à l'application pratique des colléges. Or, cette arène manque absolument aux

[1] Paris, chez Giraud, rue Vivienne.

catholiques : l'enseignement supérieur est purement nominal en France, et les articles de la dernière loi, en réservant tout ce qui concerne cet enseignement, ont paru interdire aux catholiques de tenter en ce genre des fondations indépendantes.

Peut-être quelques-unes des personnes qui s'intéressent au grave problème qu'a soulevé M. l'abbé Gaume, se souviendront-elles que j'avais tenté, dans ce recueil même, de rétablir *l'Enseignement des langues anciennes,* sur une base qui aurait satisfait les scrupules de la conscience catholique, tout en maintenant à la science et au goût l'autorité que quelques personnes voudraient aujourd'hui leur faire perdre. J'ai donc voulu traiter la question; mais je sens bien que l'homme le mieux préparé ne peut surmonter, à lui tout seul, tant de difficultés et d'incertitudes. Ce serait matière à conférences. Entre hommes qui mettraient de côté toute préoccupation d'amour-propre, et qui se rencontreraient animés d'un même désir de former une génération vraiment et grandement chrétienne, on ferait, j'en suis convaincu, en peu de temps, beaucoup de chemin. J'arriverais, pour mon compte, armé de toutes pièces; je pourrais dire beaucoup de choses que je n'ai pas le temps d'écrire, répondre aux objections à mesure qu'elles se produiraient, montrer les difficultés, calmer les craintes, et contribuer ainsi à ce qu'on arrive au terrain commun; mais ce terrain ne sera trouvé que quand on connaîtra toute l'étendue de l'espace à parcourir et toutes les difficultés dont il est semé.

Ch. Lenormant.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Études sur la collection des Actes des saints, par les RR. PP. Jésuites Bollandistes, précédées d'une dissertation sur les anciennes collections hagiographiques, et suivies d'un recueil de pièces inédites; par le R. P. DOM PITRA, moine bénédictin de la congrégation de France [1].

Ce serait une excellente manière de louer le nouveau livre du R. P. Dom Pitra, que de donner simplement la table des matières qui y sont traitées. On ne peut guère resserrer dans de plus étroites limites le résultat de recherches plus étendues. D'ailleurs, le sujet était neuf pour notre époque, et il a mis l'auteur sur la trace de documents rares et en grande partie ignorés des lecteurs mêmes qui ont la prétention d'être instruits. Enfin les livres et les manuscrits, les diverses langues vivantes ou mortes, la plupart des riches bibliothèques de l'Europe ont fourni pour les *Études* des matériaux d'une valeur considérable.

Mais il y a deux choses qu'un exposé sommaire des questions abordées dans cet ouvrage ne saurait faire soupçonner et qu'il est cependant juste de dire : c'est la sobriété, la mesure avec laquelle le R. P. Pitra dispense les trésors de son érudition, et le charme et l'éclat de style qui lui servent à corriger la naturelle aridité de son sujet.

Les *Études* s'ouvrent par une dissertation préliminaire ayant pour but de faire connaître les collections hagiographiques qui ont précédé et jusqu'à un certain point préparé le monument élevé par les Bollandistes. L'auteur signale d'abord la sollicitude que l'Église a déployée, dès l'origine, pour recueillir les actes des martyrs et conserver fidèlement, comme un honneur et une leçon, la mémoire des saints. Ces actes étaient rédigés par les témoins oculaires des faits ou sur leur déposition, contrôlés par l'assemblée du peuple chrétien, confiés à la garde des Églises. Cela se pratiquait dans les Gaules, comme à Rome, en Afrique, dans l'Égypte et l'Orient. Il est inutile d'ajouter que le savant bénédictin admin stre largement les preuves de ses assertions.

Puis viennent les collections hagiographiques des Églises orientales, c'est-à-dire des Églises arménienne, chaldéo-syriaque, éthiopienne et copte. Leur histoire est rapidement décrite et amenée jusqu'à nos jours. De même l'hagiographie grecque est présentée sous les phases diverses qu'elle a parcourues; les actes des proconsuls, le travail des notaires, la lecture publique de ces actes et les homélies et panégyriques dont ils étaient le texte et le résumé, les recueils connus sous le nom de Vies des Père s, les écrits des compilateurs et métaphrastes.

En ce qui regarde l'hagiographie de l'Occident, l'auteur rappelle les

[1] In-8°. Paris, Jacques Lecoffre.

règles de sage critique qui ont dirigé l'Église romaine dans le choix des légendes ou histoires dont on faisait lec ure publique devant l'assemblée des fidèles. Ainsi, d'après les documents qu'il invoque, on admettait seulement pour cette lecture les actes d'une origine authentiquement connue, c'est-à-dire qui étaient, ou détachés des registres des notaires, ou rédigés sur des témoignages incontestables; d'ailleurs, il ne devait s'y trouver rien de contrai e, soit à la foi, soit aux mœurs, rien qui pût être occasion de scandale. Ces règles furent également suivies par les églises des Gaules, d'Afrique, d'Espagne et d'Angleterre.

Après cette dissertation capitale et éminemment propre à guider ceux qui s'occupent d'hagiographie et d'histoire ecclésiastique, le R. P. Pitra retrace l'œuvre des Bollandistes avec les vicissitudes qu'elle a subies; car cette œuvre est véritablement une Iliade commencée par trois ou quatre Homère et continuée par des rapsodes illustres, qui sont loin d'avoir achevé leur merveilleux travail. Il faut suivre notre auteur racontant la création des *Acta sanctorum* et les voyages littéraires des savants religieux en Allemagne, en France et en Italie; déroulant sous les yeux du lecteur le plan et les richesses de la publication bollandiste, puis les controverses, les débats, les tribulations de toutes sortes qui vinrent la menacer et l'entraver. La persécution qui tomba sur l'ordre des Jésuites dans la dernière moitié du XVIII[e] siècle, et bientôt le contre-coup de la révolution française, qui suspendit ou même anéantit tant d'œuvres commencées, arrêtèrent pour cinquante ans les efforts de nos hagiographes. Enfin ils ont repris leur marche interrompue et fait paraître, récemment, le cinquante-quatrième volume de la vaste collection, qui va maintenant jusqu'au dix-septième jour d'octobre. Le R. P. Pitra examine ce dernier volume avec une critique éclairée, et il réfute les objections dirigées de différents points contre le plan et les dimensions de l'œuvre. Il observe qu'on ne peut réduire le nombre des saints sans encourir de graves reproches ni tronquer les actes sincères sans trahir la cause de la vérité et du droit, ni supprimer les actes douteux, si ce n'est au détriment de la critique, de l'histoire et des lettres, ni mutiler les commentaires, à moins de renverser l'œuvre bollandiste et de fuir la bataille offerte, de nos jours, au catholicisme par une école qui dénature ou nie l'histoire en prétendant l'expliquer. Toutes ces choses, la narration, les remarques, la controverse prennent de la vie et de la couleur sous la plume de Dom Pitra, et l'on trouve en lui non-seulement un érudit qui a beaucoup appris avec les morts, mais de plus un écrivain qui sait converser avec les vivants.

Aux *Études* sont jointes vingt trois lettres inédites. Presque toutes sont des Bollandistes; les autres sont de Leibnitz, de Muratori, des PP. Sirmond, Kircher, Hardouin. Toutes sont relatives à l'œuvre des *Acta sanctorum*, et complètent le travail dont nous venons de présenter l'analyse.

G. DARBOY.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

Paris. — E. DE SOYE, imprimeur, 36, rue de Seine.

DES ÉTUDES CLASSIQUES

DANS LA SOCIÉTÉ CHRÉTIENNE.

(1er ARTICLE.)

I

SAINT GRÉGOIRE DE NAZIANZE ET SAINT BASILE LE GRAND.

Les entreprises généreuses ne restent pas longtemps en germe sur le sol français. La restauration de l'enseignement catholique commencée d'hier a rapidement progressé ; elle s'avance entourée des sympathies, aidée du concours d'une multitude d'hommes de bien. Si de déplorables commotions ne viennent pas brusquement interrompre ces travaux, sans doute nous préparerons à l'avenir des générations meilleures et plus croyantes que la nôtre.

Une œuvre de restauration ne peut pas toujours se soustraire à la nécessité des tâtonnements. Quand il s'agit de réparer nos vieilles basiliques, ravagées par le temps et par le marteau révolutionnaire, ou bien défigurées par un replâtrage maladroit, nous voyons un architecte intelligent interroger chaque tronçon, chaque moulure mutilée et chercher partout des indices qui puissent l'aider à reproduire dans leur entier les formes primitives. Si l'on venait par hasard à découvrir les anciens plans suivis dans la construction de l'édifice, on ne manquerait pas de s'y conformer, et l'on s'épargnerait ainsi bien des recherches, bien des peines, peut-être aussi bien des méprises.

Il nous semble que pour reconstituer l'enseignement sur ses véritables bases et pour déterminer les grandes lignes de cet édifice, nous n'avons pas besoin de recourir à des indices douteux. Les plans et les dessins sont entre nos mains, et de plus, une tradition constante, conservée jusqu'à nous de maître en maître, est là pour nous guider et nous préserver de tous écarts. Nous n'admettons pas que, dans des choses qui tiennent de si près à la foi et aux mœurs, cette tradition ait pu s'altérer au point de nous livrer à l'arbitraire des conjonctures. Nous n'admettons pas qu'un système pernicieux ait prévalu pendant trois siècles, sous l'influence du clergé et des ordres religieux, au su et au vu des premiers pasteurs, et que le silence de ceux-ci nous autorise à prendre l'initiative d'une réforme.

On comprend que nous avons en vue ceux qui voudraient repousser de l'enseignement l'étude de l'antiquité grecque et romaine, pour y substituer ce qu'ils appellent des *classiques chrétiens.* Un pareil projet peut sourire d'abord à des âmes religieuses; mais supporte-t-il un examen sérieux? A part toute prédilection de rhéteur et d'humaniste, devons-nous désirer, dans l'intérêt de la grande et sainte cause pour laquelle nous combattons, que ce programme soit adopté dans nos petits séminaires, dans nos colléges libres, partout où se forme la jeunesse appelée à militer sous l'étendard de la foi? Est-il vrai que notre société ne soit si étrangement malade que parce que son éducation a été faussée par la lecture d'Homère ou de Cicéron? Nous le dirons, parce que notre pensée n'a rien d'injurieux pour les hommes honorables dont les sentiments ne sont pas entièrement conformes aux nôtres, il nous semble reconnaître là quelque chose de la sollicitude d'une mère, qui, voyant souffrir son enfant, recherche avec trouble la cause de son mal, et s'en prend, dans sa tendresse alarmée, aux mets les plus inoffensifs.

Les plans et les dessins de l'éducation chrétienne sont encore, avons-nous dit, entre nos mains. Il est utile, avant toute discussion, d'en remettre quelques-uns sous les yeux de nos lecteurs. Nous allons commencer par le IV[e] siècle.

Tout le monde s'explique sans doute pourquoi nous ne remontons pas au delà. Entre les catacombes, où se recrutaient les premiers chrétiens, et les arènes, où ils étaient livrés aux bêtes, il n'y avait guère place pour les écoles. Si les enfants des fidèles fréquentaient

les leçons d'un grammairien ou d'un rhéteur païen, il y avait là pour eux un tel danger que la nécessité seule les excusait au jugement de Tertullien [1]. D'ailleurs, nous ne pourrions presque rien conclure des habitudes littéraires que nous aurions constatées chez les chrétiens de cette époque. Nés et élevés, pour la plupart, au sein du paganisme, leur culture intellectuelle lui appartenait à certains égards : apologistes de la foi contre les païens, ils devaient étudier dans les auteurs païens les erreurs qu'ils avaient à combattre. Mais vers le milieu du IVe siècle, il n'en est plus de même. Alors nous trouvons des familles chrétiennes qui n'ont d'autres traditions que celles de l'Évangile. D'un autre côté, les autels des faux dieux étaient tombés ; leur culte aboli dans presque tout l'empire, tous les efforts des docteurs de l'Église se tournent contre les hérétiques. C'est Grégoire de Nysse qui nous donne cette appréciation du temps où il vivait [2]. Le polythéisme a donc fait son temps ; sous l'empereur apostat, il ne recouvrera qu'une vie factice et éphémère ; bientôt saint Augustin célébrera ses funérailles dans son immortel ouvrage de la *Cité de Dieu.*

Arrêtons-nous donc à cette époque, et voyons quelle sorte d'éducation recevaient, sous les empereurs chrétiens, les descendants des martyrs et des confesseurs, comme saint Basile le Grand, les enfants des familles en quelque sorte sacerdotales, comme saint Grégoire de Nazianze. Grégoire et Basile, ces noms sont devenus inséparables depuis que la plus pure des amitiés en a consacré l'union. Ils n'en réveillent qu'avec plus de charme les idées de science et de piété. Qui n'a ouï parler avec bonheur de ces admirables étudiants qui, dans la frivole Athènes, ne connaissaient que deux chemins, celui de l'école et celui de l'église ? Rien de comparable à l'auréole de sainteté qui brille sur leurs berceaux. Ils sont à la lettre les enfants des saints, puisque le père et la mère de chacun d'eux sont honorés comme tels dans l'Église. On compte, en outre, trois saints et deux saintes parmi leurs frères et leurs sœurs.

Grégoire naquit à Nazianze, en Cappadoce, d'un père du même nom que lui, qui mérita d'être élevé sur le siége épiscopal de cette ville, et de Nonne, une noble et vertueuse femme, dont la tendresse éclairée eut la plus grande influence sur son avenir. Dans le poëme

[1] *De Idolatr.*, c. 10. Ed. Paris, 1675, p. 91.
[2] *In Laud. Basil. M.* Paris, 1638, t. III, p. 483.

qu'il a écrit sur sa vie [1], il se montre formé dans son enfance par cette pieuse mère qui lui apprend à goûter les livres qui parlent de Dieu. Mais bientôt désireux de s'instruire dans les lettres profanes, qu'il regarde comme les auxiliaires de la science sacrée, il quitte, *encore imberbe,* la terre natale et se dirige vers Athènes. Il n'arriva dans cette ville qu'après avoir été assailli par une furieuse tempête, à laquelle il échappa miraculeusement. Lorsqu'il revint dans sa patrie, il touchait déjà à sa trentième année. Nous savons, de plus, qu'avant de se rendre à Athènes, il avait fréquenté les écoles de Césarée de Cappadoce, de Césarée de Palestine et celles d'Alexandrie.

Basile était né à Césarée, capitale de la Cappadoce ; mais il passa ses premières années dans le Pont, dont sa famille était originaire. Au sortir des bras de sa nourrice, il fut confié aux soins de son aïeule, sainte Macrine, à laquelle il se reconnaît redevable d'une forte éducation religieuse. Puis il vint habiter Néocésarée avec son père et sa mère. Son père, qui s'appelait aussi Basile, et qui s'était acquis comme rhéteur un certain renom, voulut être son premier instituteur. Bien jeune encore, on le renvoya à Césarée, dont il fréquenta les écoles, en même temps que ce même Grégoire, avec lequel il devait contracter dans la suite une si étroite amitié. Mais bientôt leurs études les séparèrent ; car tandis que Grégoire parcourait pour s'instruire la Palestine et l'Égypte, Basile assistait à Constantinople aux leçons de Libanius. Ce fut à Athènes qu'ils se retrouvèrent. Là [2], pour nous servir du poétique langage de Grégoire, ces deux ruisseaux sortis d'une même source, après avoir coulé quelque temps sur des plages différentes, réunis enfin par la main de Dieu, se confondirent entièrement l'un dans l'autre [3].

On a pu remarquer dans la jeunesse de Basile et de Grégoire, avant toute étude littéraire, cette époque où ils recevaient les premiers principes de la religion, et lisaient le livre qui parle de Dieu. Ce livre, ce fut peut-être pour vous une *Histoire sainte* ou la Bible de *Royaumont.* Plus jeunes encore, n'avez-vous pas parcouru avec une curiosité naïve cette *Bible en images*, dont le texte se trouvait

[1] *Opp.*, t. II. Ed. Morel, Paris, 1630, p. 2 et seqq. Pour les lettres et les poésies de saint Grégoire, nous citerons cette édition. Pour les discours, le premier volume des Bénédictins.

[2] *Orat.* 43, page 781.

[3] Voir la vie de saint Grégoire et celle de saint Basile, dans l'édition de leurs œuvres par les Bénédictins. Cf. Ceillier, Tillemont.

sur les lèvres de votre mère? Il est vrai, depuis que les philosophes ont eu la fatale pensée de s'occuper de l'enfance, ces pieuses traditions domestiques vont s'affaiblissant tous les jours. Et comme, d'autre part, les parents sont souvent assez pressés de se décharger sur les maîtres du soin de leurs enfants, il en résulte pour ceux-ci des devoirs plus étendus et une responsabilité nouvelle.

Après cette éducation toute religieuse, venaient les études littéraires, celles qu'aujourd'hui nous nommons *classiques*. L'espèce d'itinéraire que nous avons tracé a pu donner une première idée de la part qui leur était faite. Ajoutons qu'elles n'étaient pas le lot privilégié de quelques jeunes gens, et que, pour nous borner à ces deux familles, nous aurions pu produire des détails analogues, quoique moins circonstanciés, sur saint Césaire, frère de Grégoire de Nazianze, aussi bien que sur Nancrace et saint Grégoire de Nysse, tous deux frères de Basile [1]. Cependant un troisième frère de Basile, saint Pierre de Sébaste, ne quitta pas comme les autres le foyer domestique, pour aller au loin chercher la science. Touché sans doute d'un de ces attraits de la grâce, tel qu'il s'en rencontre dans la vie des saints, il préféra les leçons de sa sœur Macrine, qui le fit parvenir, presque enfant, à un degré éminent de perfection. Saint Grégoire de Nysse [2] nous dit qu'il méprisa toujours les études profanes, et la mention particulière qu'il fait de cette circonstance de sa vie, nous prouverait seule, à défaut du reste, que Pierre ne suivit pas en cela la voie commune. Mais un auteur qui, voulant nous donner un spécimen de l'éducation d'alors, laisserait de côté celle des deux Grégoire, de Basile, de Césaire et de Nancrace, pour ne nous présenter que celle de Pierre de Sébaste, prendrait assurément l'exception pour la règle.

Jusqu'ici, nous n'avons encore envisagé que par le dehors ces études auxquelles la jeunesse chrétienne s'appliquait avec tant d'ardeur. Un événement tout à fait caractéristique va nous faire pénétrer plus avant, et nous dévoiler la nature de ces études, ainsi que le genre d'importance qu'on y attachait; mais il faut faire d'abord connaissance avec un personnage qui jouera dans cet événement le principal rôle.

Ce personnage est Julien, l'héritier présomptif de l'empereur

[1] Cf. Ceillier, Tillemont. Sur Nancrace, v. Grég. Nyss. *de vita S. Macrinæ. Opp.* t. II, page 182. — [2] *Ibid.*, page 186.

Constance, qui vint à Athènes s'asseoir sur les bancs, à côté de Basile et de Grégoire, et se mêler à l'auditoire d'Himérius et de Prohérèse. Grégoire n'augura rien de bon de ce nouveau condisciple. On sait qu'il démêla d'un coup d'œil tout ce que couvait cette étrange nature, qui se trahissait par des gestes heurtés et les expressions de visage les plus incohérentes. Quel monstre l'empire nourrit dans son sein [1] ! Grégoire ne put retenir cette parole en voyant Julien, et il s'est plaint depuis de n'avoir été que trop bon prophète.

Peu de temps après l'arrivée de Julien à Athènes [2], une foule nombreuse accompagnait au rivage les deux illustres étudiants, Grégoire et Basile, qui se disposaient à partir pour la Cappadoce. Maîtres et disciples, nouveaux venus et anciens amis, tous versaient des larmes; tant d'éloquence et tant de vertu excitaient des regrets universels. On emploie pour les retenir la force et la persuasion; on promet à Grégoire de le faire roi de l'éloquence. Il céda, moitié à leurs caresses, moitié à leur violence, et vit s'enfler, non sans tristesse, la voile qui emportait son cher Basile. Cette scène dut laisser une impression désagréable dans l'âme envieuse de Julien. S'il faut en croire Sozomène [3], la jalousie qu'il avait conçue contre les deux éloquents Cappadociens, fut pour beaucoup dans l'acte qu'on va lire, et qu'il publia lorsque, devenu empereur, il eut jeté le masque de religion dont il s'était longtemps couvert. Nous transcrivons cet acte en entier [4]; c'est un chef-d'œuvre d'hypocrisie légale qu'il peut encore être utile d'étudier.

« Nous pensons que la vraie doctrine ne consiste pas dans l'harmonie des paroles et du langage, mais bien dans les dispositions saines où elle affermit l'esprit et le jugement, et dans la juste appréciation qu'elle donne du bien et du mal, de l'honnête et de son contraire. Celui donc qui pense une chose et en enseigne une autre, manque à la fois de science et de probité. Si ce désaccord entre sa pensée et son langage ne concerne que des choses légères, il s'écarte d'autant de la bonne voie; mais si cela a lieu en matière grave, ne se place-t-il pas au niveau des débitants, non pas des plus honnêtes,

[1] Saint Grég., *Orat.* 5, page 162. C.
[2] Saint Grég., *Orat.* 43, p. 789, 790 et *Carmen de vita sua*, t. II, p. 5.
[3] L. V, c. 18. *Ed. Valois*, page 623.
[4] *Juliani. Imp. Ep.* 42, *opp.* t. II, page 192. *Ed. Petau.*

mais de ceux de la pire espèce? Je parle de ces hommes qui n'enseignent rien tant que ce qu'ils abhorrent le plus, et qui séduisent et amorcent par des discours flatteurs les disciples auxquels ils veulent inspirer leur perversité.

« C'est pourquoi il faut que les instituteurs, en quelque genre que ce soit, aient de bonnes mœurs, et ne soient pas imbus de doctrines nouvelles et *opposées à celles de l'État*. (On voit que nous n'avons rien inventé.) Mais ces qualités sont surtout nécessaires dans ceux qui expliquent à la jeunesse les écrits des anciens, soit comme rhéteurs, soit comme grammairiens, soit surtout comme sophistes, puisque les sophistes font rentrer dans leur enseignement non-seulement les belles-lettres, mais encore la morale et même la politique. Sans examiner ici à quel point cette prétention est fondée, je loue ceux qui aspirent à une si noble profession; mais je les louerais encore plus s'ils ne trompaient pas, et ne se condamnaient pas eux-mêmes en enseignant autre chose que ce qu'ils pensent. Eh quoi donc? (Voici de l'indignation) Homère, Hésiode, Démosthènes, Hérodote, Thucydide, Isocrate et Lysias ne tenaient-ils pas des dieux toute leur science? N'étaient-ils pas consacrés les uns à Mercure, les autres aux Muses? C'est chose inouïe d'expliquer les ouvrages de ces grands hommes et de déshonorer en même temps les dieux qu'ils ont honorés!

« Toutefois, je ne veux pas contraindre ceux qui agissent de la sorte à changer de sentiment. (Voyons comment Julien entendait la liberté de conscience et la liberté d'enseignement.) *Je leur laisse le choix ou de ne pas enseigner ce qu'ils regardent comme des fables, ou, s'ils persistent à vouloir enseigner, de le faire d'abord par leurs exemples et de persuader à leurs disciples qu'Homère, Hésiode et les autres ne méritent pas les reproches qu'ils ont coutume de leur adresser, d'impiété, de folie ou d'erreur touchant la divinité.* Autrement en vivant des ouvrages de ces illustres écrivains, ils se montrent les esclaves d'un vil intérêt, et l'on voit bien qu'ils font tout pour quelques drachmes.

« Jusqu'à ce jour, bien des considérations pouvaient leur fermer l'accès des temples. La terreur qui planait en tout lieu rendait excusables ceux qui ne proclamaient pas la vérité sur les dieux. *Mais, depuis que ces mêmes dieux nous ont rendu la liberté, il est étrange que ces mêmes hommes se permettent d'enseigner ce qu'ils regardent*

comme pernicieux. (Vous le voyez, c'est au nom de la liberté que Julien ferme les écoles aux chrétiens.) S'ils reconnaissent la sagesse de ceux dont ils sont les interprètes et dont, en quelque sorte, ils expliquent les oracles, qu'ils commencent par imiter leur piété envers les dieux. Mais s'ils pensent que ces hommes illustres offensent la majesté des dieux, *qu'ils aillent dans les Églises des Galiléens expliquer Matthieu et Luc*, qui ne vous permettent pas, si vous leur obéissez, d'assister aux sacrifices.

« Je veux donc, pour parler comme vous (méfiez-vous des législateurs qui emploient volontiers les expressions bibliques), que votre langue et vos oreilles soient régénérées, et n'aient plus rien de commun avec ce culte, auquel je resterai, j'espère, constamment attaché, moi et tous ceux qui me veulent et me font du bien.

« Cette loi concerne les maîtres et instituteurs. (En fait, elle atteignait indirectement les disciples, et les saints Pères s'en plaignent [1]). Pour les jeunes gens qui voudraient fréquenter les écoles, ils sont libres. (Excellente liberté d'enseignement !) Car il serait déraisonnable d'écarter du droit chemin des enfants qui ne savent encore de quel côté se tourner, et de les forcer à suivre les errements de leurs pères. On dira peut-être qu'il convient d'en user avec eux comme avec des insensés, et de les guérir contre leur gré. Mais nous voulons être indulgents à l'égard de ceux qui sont affectés de cette maladie, persuadés qu'il vaut mieux instruire que châtier des hommes sans raison. »

N'admirez-vous pas cette équivoque ingénieuse que l'empereur apostat mène de main de maître, d'un bout à l'autre de son édit, à travers les sinuosités d'une phraséologie prétentieuse. Expliquer les auteurs païens et enseigner le paganisme, c'est une même chose : comme cela est bien pensé ! Avez-vous vu comme il distingue, en vrai casuiste, la matière légère et la matière grave en genre de tromperie ? Et puis avec quel goût de fine ironie il renvoie les chrétiens à Luc et à Matthieu, que l'on explique dans leurs Églises ? On comprend que cet homme a été chrétien dans sa jeunesse, qu'il est monté jadis à l'ambon en habit de lévite, et qu'il a besoin de se dédommager de toutes les contraintes que son ambition jointe à sa lâcheté lui a fait subir.

[1] Plusieurs critiques cependant pensent que ces plaintes ont pour objet une autre loi de Julien dirigée contre les étudiants eux-mêmes.

Cet acte fut odieux aux chrétiens. L'éloquence n'avait pas été nécessaire à la première diffusion de l'Évangile, et l'on savait que des pêcheurs de Galilée avaient conquis le monde à Jésus-Christ avec leur rude langage. Mais on savait aussi que dans les temps ordinaires les moyens humains concourent à l'accomplissement de l'œuvre de Dieu, et qu'une religion frappée d'un pareil ostracisme ne tarderait pas à tomber dans un fâcheux discrédit. Quand ils virent se fermer devant eux les sources de l'antiquité, les chrétiens regardèrent l'enseignement comme perdu pour eux. Ils n'avaient plus désormais entre les mains aucun texte sûr et irréprochable sous le rapport littéraire.

Des deux professeurs que nous avons rencontrés à Athènes, du temps de Basile et de Grégoire, l'un, Prohérèse, était chrétien. Il paraît qu'il n'était pas sans talent, puisqu'on lui avait érigé une statue à Rome. Il descendit de sa chaire pour n'y plus remonter. En vain Julien, désireux sans doute de se parer d'un semblant de gratitude pour son ancien maître, lui fit-il offrir un brevet d'exemption, Prohérèse repoussa toujours les faveurs de cette main sacrilége. Malgré les éloges prodigués à Julien par la plupart des rhéteurs païens, l'édit qu'on vient de lire fut apprécié généralement à sa juste valeur. Ammien, son panégyriste, le trouve rigoureux et tyrannique (*durum et inclemens*) ; il ajoute qu'il voudrait en ensevelir la mémoire dans un éternel silence[1]. Mais Grégoire de Nazianze ne souffrira pas qu'il en soit ainsi. Il veut attacher le nom de Julien au pilori de l'histoire, et pour cela il a pris soin, dit-il[2], d'élever une colonne plus haute que celles d'Hercule, qui pût se transporter dans tous les temps et dans tous les lieux, afin d'éterniser le souvenir des crimes de l'Apostat, et de servir à l'instruction de la postérité.

Cette colonne est en effet demeurée debout. Nous avons de Grégoire deux discours écrits contre Julien, et qui dans le langage métaphorique des Grecs sont appelés *stéliteutiques,* par allusion à la colonne sur laquelle on affichait les condamnations infamantes. Il semble que nous soyons cette postérité que Grégoire veut instruire. Assez au fait, Dieu merci, des crimes de Julien, quelques-uns ont peut-être oublié quelle fut de toutes ses mesures persécutrices la plus perfide et la plus odieuse. Grégoire va nous le dire : Julien est haïssable à bien des titres, mais il n'a rien fait de plus odieux[3] (que

[1] *Ammian.*, l. 22, c. 10. *Ed. Valois*, p. 324. — [2] *Orat.* 5, page 176. — [3] *Orat.* 4, page 131, E.

cette loi contre les professeurs chrétiens). Mais, dira-t-on, c'est sans doute parce que Julien enlevait par là aux professeurs chrétiens l'occasion de mettre à nu dans leurs leçons les absurdités du paganisme. Grégoire répond [1] : « Il nous a empêché de parler le langage attique, mais non de dire la vérité. » Il fallait que Grégoire attachât un grand prix à la pureté du langage et à l'éloquence. Dans le même discours, il nous dit [2] : « J'ai abandonné au premier venu tout le reste, richesses, noblesse, pouvoir, en un mot toutes les grandeurs terrestres, toutes les fausses joies de ce monde. Je ne tiens qu'à une chose, à l'éloquence, et *je ne regrette pas ce que j'ai essuyé de fatigues sur terre et sur mer pour l'acquérir* (qu'on se rappelle son voyage à Athènes). Puissé-je, puissent mes amis posséder une parole puissante ! C'est la première chose à laquelle je me sois attaché. Après ce qui vient de Dieu, et les espérances de l'ordre surnaturel, je n'eus jamais rien tant à cœur. »

Le jugement de Grégoire sur Julien ne fut pas l'effet de la passion du moment ni d'une prédilection personnelle pour les écrits de l'ancienne Grèce. Assez longtemps après, saint Augustin faisant dans la *Cité de Dieu* le recensement des ennemis de l'Église et arrivant à Julien [3] demande s'il ne mérite pas bien d'être placé parmi les persécuteurs, celui qui interdit aux chrétiens l'étude et l'enseignement des lettres. Remarquez ce qui résulte de là : Julien n'avait interdit aux chrétiens que les auteurs païens, car il leur laissait Luc et Matthieu, comme il le dit outrageusement. Selon saint Augustin, c'était les priver de toute culture littéraire. La conséquence est facile à déduire.

C'était le cas ou jamais de faire des classiques chrétiens : on en fit. N'allez pas croire qu'on se contenta de mettre entre les mains des écoliers quelques ouvrages de saint Justin et de saint Athanase, ou bien de leur faire étudier les règles de l'élocution dans les morceaux choisis des saintes Écritures. Deux hommes du nom d'Apollinaire [4], l'un habile grammairien, l'autre, son fils, rhéteur distingué, se partagèrent les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, et y puisèrent les sujets de diverses compositions dans lesquelles ils imitaient Homère, Pindare, Euripide, Platon et les autres auteurs de l'antiquité. Le grammairien faisait les épopées, les odes et les dra-

[1] *Orat.*, p. 80. B. — [2] *Ibid.*, page 132. A. — [3] *S. Aug. Ed. Maur.*, t. VII, page 535. — [4] Socrate, l. III, c. 16. *Ed. Valois*, p. 187.

mes, le rhéteur les dialogues et les pièces d'éloquence; de telle sorte, dit Socrate [1] (ceci est à noter), *qu'aucun des genres de la littérature grecque ne fut étranger aux chrétiens.* Les œuvres des Apollinaire jouirent d'une vogue réelle mais passagère. La mort de Julien les rendit bientôt inutiles; au temps de Socrate [2], *il n'en était pas plus question que si elles n'avaient jamais existé.* Tel fut, d'après cet historien, le sort des premiers classiques chrétiens.

Quant aux poésies de saint Grégoire elles ne furent écrites ni à la même époque, ni dans le même but [3], comme quelques-uns l'ont cru.

Socrate ajoute qu'on revint promptement à l'étude de l'antiquité grecque [4], et là-dessus il se pose cette question : Ce retour à la littérature hellénique n'est-il pas un mal? Car, enfin, cette littérature enseigne le polythéisme. C'est précisément la question qui nous occupe. Voyons ce qu'il répondra.

« Jésus-Christ et ses disciples n'ont pas admis comme inspirés les livres des Grecs ; ils ne les ont pas non plus rejetés comme nuisibles. Ce n'est pas, je pense, sans quelque raison. En effet, parmi les sages de la Grèce, un grand nombre n'ont pas été très-éloignés de la connaissance de Dieu. Avec les armes de la logique, ils ont noblement combattu Épicure et les autres contempteurs de la Providence, et renversé leurs systèmes insensés. Par des ouvrages de ce genre, ils se sont rendus utiles aux fidèles. Mais ils n'ont pas connu la principale source de la sagesse ; ils ont ignoré le mystère de Jésus-Christ, mystère caché aux générations de la terre et aux enfants du siècle. Et l'Apôtre nous montre qu'il en est ainsi dans son épître aux Romains, où il dit : « Dieu témoigne la colère qu'il fera paraître du ciel contre toute l'impiété et l'injustice des hommes, qui tiennent injustement la vérité de Dieu captive. Parce que ce qui peut être connu de Dieu leur a été découvert, Dieu le leur ayant manifesté. Car par la connaissance que les créatures de ce monde ont des choses qui ont été faites, ce qui est invisible en Dieu leur devient visible, même sa puissance éternelle et sa divinité ; de sorte qu'ils sont sans excuse, parce qu'ayant connu Dieu, ils ne l'ont pas glorifié comme

[1] Socrate, l. III, c. 16. *Ed. Valois*, p. 187.

[2] *Ibid.* Les erreurs dans lesquelles tomba dans la suite le second Apollinaire contribuèrent sans doute à cette dépréciation rapide. Toujours est-il qu'au temps de Socrate le besoin de ce genre d'écrits ne se faisait plus sentir.

[3] Ceillier, t. VII, p. 149. — [4] Socrate, *ibid.*, p. 188.

Dieu. » On voit (c'est Socrate qui continue) qu'ils avaient la connaissance de la vérité que Dieu leur avait manifestée, puisque, connaissant Dieu, ils ne l'ont pas glorifié comme Dieu. Pour cette raison, il nous est loisible d'étudier les écrits des Grecs. » Il fait ensuite observer que si les saintes Écritures nous amènent à la connaissance de la vérité, elles ne nous apprennent pas l'art du langage. Enfin, il allègue en faveur de sa thèse l'exemple de saint Paul, citant dans ses discours et dans ses épîtres Épiménide, Ménandre et Aratus, et celui des docteurs de l'Église, qui ont, dit-il, étudié pendant de longues années l'antiquité païenne.

Les raisonnements de Socrate pourraient, je le sais, n'être acceptés que sous bénéfice d'inventaire; car son autorité doctrinale est contestable. Mais sa valeur comme témoin ne l'est pas, et c'est pour cela que j'insiste sur son témoignage.

Nous sommes donc bien légitimement en possession d'un fait : *les études littéraires au temps des Basile et des Grégoire avaient pour base l'antiquité profane,* au moins dans l'Église d'Orient; et il en a été ainsi *avant et après la loi tyrannique de Julien.* Nous nous bornons, pour le moment, à cette conclusion. Mais on peut nous demander, avec quelque raison, si les grands et saints personnages que nous venons d'évoquer envisagèrent toujours les choses du même côté et ne réprouvèrent pas, dans un âge plus avancé, ce qu'ils avaient d'abord embrassé avec tant d'ardeur. En effet, il n'est pas sans exemple de trouver dans leurs œuvres l'expression d'un regret, à l'occasion des années qu'ils avaient consumées dans l'étude des lettres. Quelquefois aussi ils employent les motifs les plus pressants pour détourner leurs amis de s'y adonner eux-mêmes. N'est-ce pas Grégoire de Nazianze qui, répondant à une demande d'Adamantius, lui adresse ces paroles[1] : « Vous me demandez mes livres, et vous redevenez enfant au point d'étudier cette rhétorique, que moi j'ai laissée de côté depuis que, prévenu et aidé de la grâce de Dieu, j'ai tourné les yeux vers le ciel. J'ai dû renoncer enfin aux jeux et au bégaiement de l'enfance, et n'aspirant plus qu'à la vraie science, sacrifier au Verbe et les discours et tout ce que je possédais. Que ne me demandiez-vous plutôt les livres sacrés ? Je les crois plus utiles pour vous et mieux appropriés à vos besoins. » N'est-ce pas

[1] Ep. 199, t. I, p. 896.

encore Grégoire de Nazianze[1] qui se plaint à Grégoire de Nysse de ce que celui-ci abandonne l'Écriture sainte pour des livres mensongers, et préfère le titre de rhéteur à celui de chrétien? Enfin, voici en quels termes Basile déplore son aveuglement passé[2] : « Après avoir perdu beaucoup de temps en occupations frivoles et dépensé laborieusement ma jeunesse pour acquérir cette science qui n'est que folie aux yeux de Dieu, je m'éveillai enfin comme d'un profond sommeil, et ouvrant les yeux à la lumière admirable de l'Évangile, je vis combien était vaine la sagesse des princes périssables de ce monde. »

Ne devons-nous pas conclure, après de tels aveux, qu'une longue expérience de la vie, une connaissance plus intime du Christianisme avait profondément modifié les convictions de ces saints docteurs? Non, nous ne tirerons pas cette conclusion, et nous n'avons aucune peine à trouver Basile et Grégoire toujours d'accord avec eux-mêmes.

Cherchons d'abord le véritable sens des paroles de saint Basile. Il nous sera plus facile à découvrir, si nous savons à quelle époque de sa carrière il fait ici allusion. Or, cette époque est celle où il résolut d'embrasser l'état monastique. On le voit par ce qu'il ajoute[3] : « Je lus l'Évangile, je compris que le moyen le plus efficace d'arriver à la perfection, c'est d'abandonner ses biens, de les distribuer aux pauvres, de se séparer de toutes les sollicitudes de la vie, de n'avoir plus aucune attache aux choses d'ici-bas. » Suit le récit de ses voyages en Orient, pendant lesquels il étudia la vie des solitaires qu'il se proposait d'imiter. Mais nous savons aussi, d'autre part, qu'avant de prendre cette courageuse détermination, il resta quelque temps suspendu entre le monde et la voie de la perfection évangélique. Bien plus, Grégoire de Nysse nous apprend[4] que leur sœur Macrine fut vivement alarmée, lorsqu'elle crut s'apercevoir que Basile, enflé de ses succès oratoires, méprisait toute autorité, toute supériorité sociale, et se laissait aller à une excessive présomption. Elle l'arracha alors du monde, et le pressa de suivre sans hésiter sa première vocation. On peut soupçonner quelque exagération dans le langage de Grégoire, mais il n'est pas douteux que Basile se jugeait lui-même encore plus sévèrement. N'est-ce pas là l'aveuglement qu'il déplore?

[1] Ep. 43, t. I, p. 804. — [2] *S. Basil.*, Ép. 223. *Ed. Maur. opp.*, t. III, p. 337. B.
[3] *Ibid.* C. — [4] *De vita S. Macrinæ*, t. II, p. 181. C.

Et, comme on le voit, ses regrets ne portent pas sur l'objet de ses études, mais sur l'esprit dont il était animé en les faisant, sur la vanité qui s'était fait jour dans son cœur. Ces dangers, hélas ! se rencontreront de tout temps dans les écoles, au barreau et jusque dans la chaire sacrée, pour ceux surtout qui y seront accueillis par des succès flatteurs. Les triomphes théologiques tourneront la tête à plus d'un Abailard. Mais, en vérité, nous ne voyons pas ce que cela peut avoir de commun avec nos études classiques.

Saint Grégoire de Nysse vient de nous apprendre quelle fut l'erreur passagère que son frère eut à déplorer. Il en commit lui-même une plus grave, qui lui attira de la part de Grégoire de Nazianze, les reproches que nous avons rapportés plus haut. Basile avait hésité avant de sortir du monde, Grégoire hésita après l'avoir quitté. Il sembla même rétrograder, oubliant cette parole du Maître : « Quiconque après avoir mis la main à la charrue porte ses regards en arrière, n'est pas fait pour le royaume de Dieu. » N'était-il pas, en effet, infidèle à sa vocation [1], lorsque, devenu lecteur et placé déjà sur les premiers degrés de l'autel, il abandonnait l'Écriture-Sainte, pour se livrer avec passion à l'étude et à l'enseignement des lettres. La réprimande de Grégoire de Nazianze n'a rien qui nous étonne ; elle est juste, elle fut salutaire à son ami.

J'avoue ingénuement n'être pas en état de fournir des explications aussi précises sur la lettre du même style adressée à Adamantius. Quel est cet Adamantius ? Son âge ? Sa vocation ? Avait-il déjà pris des engagements envers le sacerdoce ou l'état monastique ? C'est ce que nous n'avons pu éclaircir suffisamment. Mais avez-vous remarqué une chose ? Grégoire blâme Adamantius, parce que, en s'appliquant à la rhétorique, il est redevenu enfant. La rhétorique était donc déjà hors de saison pour Adamantius, peu importe pour quelle cause, et c'est là son principal tort. Au reste, pas un mot des auteurs profanes. On ne voit pas de quelle espèce étaient les livres demandés par lui ; c'étaient des livres de rhétorique, voilà tout. Ceux qui pensent autrement que nous doivent naturellement présumer que c'étaient quelques-uns des classiques chrétiens alors en usage. Nous, nous croyons que c'étaient tout simplement des classiques païens, et nous louons Grégoire qui, devenu évêque, ne daigne plus s'en occu-

[1] Voyez cette lettre. Greg. Naz. t. I, page 804.

per [1], et les laisse suspendus au-dessus de son foyer, comme le nautonnier fait de ses rames pendant la morte-saison.

Grégoire et Basile ont donc pu tenir le langage qu'on a vu, sans pour cela changer d'avis. Et si l'on doutait encore qu'ils aient persévéré dans les mêmes sentiments, nous allons le prouver d'une manière irrécusable, en les montrant semblables à eux-mêmes à la dernière période de leur carrière.

Il y a dans les œuvres de saint Basile un opuscule bien connu. Il a pour titre : *De la lecture des auteurs profanes* [2]. En voici les premières paroles : « Je me sens pressé, mes enfants, de vous donner des conseils que je crois bons, et dont j'ai la confiance que vous retirerez quelque profit. Mon âge, la multitude des événements que j'ai traversés, et plus encore l'épreuve si instructive que j'ai faite des vicissitudes les plus contraires m'ont donné quelque expérience, et je suis à même de montrer à ceux qui touchent à peine au seuil de la vie, le chemin qu'ils doivent suivre, pour ne pas s'égarer. » Cet opuscule est donc daté par saint Basile lui-même, et il appartient à la fin de sa vie. Il est divisé en deux parties; dans la première le saint évêque démontre aux enfants que la lecture des auteurs profanes peut leur être utile, dans la seconde il leur enseigne comment ils doivent faire cette lecture pour qu'elle leur devienne utile. Le passage d'une partie à l'autre est indiqué par les paroles suivantes : « Cela suffit pour vous montrer que l'étude des lettre profanes n'est pas sans utilité pour vos âmes, je vais vous dire maintenant comment il faut s'y comporter. » On désirera sans doute connaître sur quelles raisons repose sa première partie. Il y en a deux principales. Premièrement, l'œil de l'intelligence chez l'enfant est trop faible encore pour pénétrer la profondeur des saintes Écritures et contempler la vérité dans son foyer. Mais le rayon de cette vérité réfléchi dans les auteurs profanes, comme dans un miroir, ne les éblouira plus. Peu à peu, ils s'accoutumeront à une lumière plus intense. La première utilité est donc d'exercer l'esprit. La seconde est de l'orner et de l'enrichir. De même qu'un arbre ne produit pas seulement des fruits, mais encore des feuilles, ainsi devons-nous avec la vérité, qui est le fruit précieux de notre âme, posséder la science profane, dont ce fruit aime à être entouré comme de son feuillage. Nous n'analyse-

[1] S. Greg., Ep. 199. — [2] S. Basil. *Ed. Maur.* t. II, page 273.

rons pas le reste de ce discours. Qu'on le lise plutôt ; on verra que Platon, Socrate, Prodicus, Homère et Hésiode fournissent à Basile les plus belles leçons de vertu, et que les fleurs qu'il cueille sur cette terre classique y semblent nées sans effort. Sans doute, on accordera quelque autorité à cet évêque vénérable, qui se fait petit avec les enfants, afin de les gagner à Jésus-Christ.

Grégoire était à Constantinople lorsque Basile mourut. Il gouvernait cette Église toujours agitée par des dissensions intestines et qui avait besoin d'une main ferme pour la pacifier. Ce ne fut que trois ans après que, revenu en Cappadoce, il put visiter la ville de Césarée, veuve de son grand évêque, et y payer à son illustre ami un tribut de louanges, qu'il ne lui aurait pas fait attendre si longtemps, s'il n'eût été dominé par les circonstances. Nous trouverons donc dans cette oraison funèbre la pensée de Grégoire, dégagée de toute effervescence de jeunesse, épurée par la souffrance et mûrie dans les labeurs de l'épiscopat. Certes, il ne se laissera pas aller à un entraînement irréfléchi pour une vaine science, celui qui prononçant naguère à Constantinople le panégyrique de saint Athanase, faisait entendre ces paroles [1] : « Athanase ouvrit de bonne heure son esprit et son cœur aux enseignements divins, n'ayant accordé que peu de temps aux arts libéraux, afin de n'y point paraître tout à fait étranger et de n'avoir pas l'air d'ignorer entièrement ce qu'il se croyait en droit de mépriser. Il ne voulut pas dépenser ses nobles et brillantes facultés en études frivoles, de peur de ressembler à ces athlètes maladroits qui, plus accoutumés à battre l'air qu'à lutter contre des adversaires réels, ne remportent jamais le prix. » Nous savons en effet qu'Athanase, sous la conduite de saint Alexandre, se livra assez jeune aux études ecclésiastiques et se trouva bientôt en état d'entrer en lice avec Arius et de commencer cette lutte qui dura toute sa vie. Mais si l'on peut, si l'on doit même quelquefois sacrifier la science profane à la science sacrée, on peut aussi en faire pour celle-ci un utile auxiliaire. Grégoire n'a pas varié sur ce point. Écoutez les paroles qu'il prononce à Césarée, sur la tombe de Basile [2] :

[1] *Orat.* 21, page 389. A.

[2] *Orat.* 43, pages 777 et 778. Ce serait une erreur de croire que la pensée exprimée dans cette oraison funèbre est modifiée ensuite par Grégoire dans le Panégyrique d'Athanase. Dans l'édition de Morel, l'oraison funèbre est, il est vrai,

« Tout homme sensé conviendra, je pense, que la science est le premier des biens que nous pouvons posséder; et je ne parle pas seulement de cette science sublime, qui n'appartient qu'à nous, de cette science qui, dédaignant les ornements du style et les grâces du langage, n'envisage que le salut et la beauté du monde spirituel, je parle aussi de cette science d'origine étrangère, dont le commun des chrétiens fait peu de cas, parce que, dans leur ignorance, ils la croient pleine de piéges et de dangers et s'imaginent qu'elle éloigne de Dieu. Mais quoi donc? L'égarement de ceux qui rendent aux œuvres de Dieu un hommage qui n'est dû qu'à Dieu seul, nous fait-il prendre en aversion le ciel, la terre et l'air? Nullement; nous empruntons à la nature tout ce qui peut servir à soutenir notre existence et à l'embellir, et nous nous bornons à rejeter ce qui est nuisible. Bien différents de ces insensés, qui tournent la création contre le créateur, dans l'œuvre nous reconnaissons l'ouvrier, et, suivant le langage de l'Apôtre, nous soumettons toute intelligence au joug de Jésus-Christ. Nous savons que le feu, les aliments, les métaux ne sont en eux-mêmes ni bons ni mauvais, que tout dépend de l'usage qu'on en fait, et nous tirons des reptiles eux-mêmes de salutaires remèdes. Eh bien! c'est de la même façon que nous accepterons de la science profane ce qui sert à la recherche et à la contemplation de la vérité, tout en repoussant les pompes de Satan et ce qui conduit à l'erreur et à la perdition. Bien plus, cette science nous aide à servir Dieu; ses imperfections nous introduisent à la connaissance des choses les plus excellentes; son infirmité fortifie notre foi. Il ne faut donc pas mépriser cette science comme le voudraient quelques-uns: gens à courte vue et sans aucune culture qui désirent que tout le monde leur ressemble, pour mieux se cacher dans la foule et échapper ainsi au reproche d'ignorance. »

Cette doctrine est assez claire par elle-même. La science profane

le vingtième discours, et le Panégyrique le vingt et unième; mais il faut faire attention *au lieu* où ces discours ont été prononcés, et l'on comprendra que nous avons eu raison d'adopter cet ordre chronologique, qui a été rétabli dans l'édition des Bénédictins. On reconnaît généralement que, dans le panégyrique, saint Grégoire s'adresse au peuple de Constantinople; donc ce panégyrique est antérieur à son retour en Cappadoce, antérieur à l'oraison funèbre de saint Basile. Morel lui-même, à propos d'une sortie de saint Grégoire contre les divertissements de l'hippodrome, a imprimé à la marge du panégyrique cette note malicieuse: *Constantinopolitanos norat.*

est au nombre des choses qui ne sont pas indispensables de leur nature et qui ne sont bonnes ou mauvaises que par l'emploi qu'on en fait. Quelques-uns s'en abstiennent, d'autres en usent ; il peut y avoir mérite de part et d'autre : mais il en est aussi qui en abusent. Ces trois mots nous rendent parfaitement raison de la louange et du blâme que les saints Pères ont eu lieu de distribuer tour à tour en cette matière. Tout pour le salut et la vie éternelle : telle est la grande conclusion pratique qui ressort de leurs enseignements.

Arrêtons-nous là. Aussi bien, nous n'aurions rien de mieux à dire. Basile et Grégoire nous ont tenu parole, ils n'ont pas été en contradiction avec eux-mêmes, et de plus leur éminente sainteté est venue déposer en faveur d'une éducation qui fut la leur.

Voilà des faits, voilà des autorités, qui parlent, ce semble, assez haut. Nous verrons si l'étude des autres âges du Christianisme amène d'autres résultats.

Ch. Daniel, S. J.

(La suite à un numéro prochain.)

L'INTENDANT.

PREMIÈRE PARTIE.

I

A l'extrémité septentrionale du magnifique bassin formé par une partie de l'ancien Comtat, et sur une pointe avancée du département de la Drôme, on peut voir à travers l'éclatant feuillage d'une forêt de mûriers, et de noyers épais, se dérouler sur la cime d'une haute colline l'enceinte dégradée d'un ancien mur de fortifications : ses flancs lézardés semblent vouloir défendre, contre des ennemis extérieurs, deux ou trois cents maisons grisâtres accroupies derrière leur étroite clôture. C'est le village de Montségur. Rien de pittoresque et d'étrange à la fois comme l'aspect de ce village, dont les murs envahis par le lierre parasite font revivre le souvenir des temps où les guerres de religion forçaient le moindre hameau à se garder comme une forteresse. D'ailleurs à ces vieux souvenirs guerriers viennent se mêler des scènes plus pacifiques. C'est au pied de ces remparts, sur une espèce de cours planté de platanes, que les habitants de Montségur ont établi leurs aires, et qu'ils se réunissent au temps de la moisson pour battre leurs gerbes.

A l'époque où se passent les événements que nous allons raconter, aucune maison ne s'élevait hors de l'enceinte murée, de telle sorte que si les arbres qui entourent la colline avaient permis aux regards d'en embrasser l'ensemble, on aurait pu la prendre de loin pour quelque fortification d'autrefois oubliée dans un coin de cette plaine ; surtout à la vue d'un vieux bâtiment qui, seul, avec le clocher de l'église, domine les remparts dont nous venons de parler. Cette an-

cienne construction était l'ancien château, dont une partie a été conservée et sert aujourd'hui d'habitation au curé de la paroisse.

Montségur, dans les temps reculés de l'histoire de la province, était renommé par une commanderie de l'Ordre des Templiers, qui y avait été fondée dès le XII[e] siècle, et que le Pape Innocent VI, siégeant à Avignon, érigea, après la destruction de l'Ordre, en marquisat, aux marches du Dauphiné, en faveur du sire de Montségur, comte de Beaume, de Tutelle, de Visan et autres lieux, petit-neveu du dernier commandeur, et sous la suzeraineté immédiate du Saint-Siége. Le Pape dota la nouvelle seigneurie de vastes terres, qui furent enclavées plus tard au royaume de France.

S'il était permis de rappeler une vieille image mythologique, nous dirions que les habitants actuels de Montségur sont comme de véritables Tantales que dévore la pauvreté au milieu du plus fécond territoire ; car jusqu'au pied même de leur colline viennent se dérouler les champs les plus fertiles, lesquels appartiennent presque tous à des propriétaires étrangers à la commune. Ceci s'explique. Lorsque la Convention eut décrété la vente des biens des émigrés, pas un des habitants de cet endroit ne voulut acheter un pouce de terrain ayant appartenu aux seigneurs de Montségur. Des étrangers se partagèrent donc les terres du dernier marquis, qui était allé faire la guerre en Vendée. Il est arrivé depuis, que, par suite des mutations survenues dans les propriétés, une partie du territoire de Montségur a déjà changé plusieurs fois de possesseur, mais les grands domaines de l'ancien marquisat restèrent jusqu'en 1816 entre les mains de leur premier acquéreur.

Or, vers cette même, année vivait dans une petite maison, à un demi-kilomètre du village et en deçà d'une capricieuse rivière bordée de hauts peupliers, une pauvre veuve avec son fils. Cette veuve était la dame Clotilde-Marie-Elisabeth, marquise de Montségur. Elle avait épousé en 1780, à l'âge de seize ans, le dernier héritier de ce nom, lequel avait gagné les épaulettes de colonel et la croix de Saint-Louis sous le maréchal de Soubise, dans cette malheureuse guerre de Sept-Ans, où tant de valeur française n'aboutit qu'à élever la fortune de l'Angleterre.

Lorsque la Révolution de 89 eut éclaté, le marquis vint établir sa femme à Montségur pour rester lui-même à Paris, et être prêt à défendre le roi s'il faisait un appel à sa brave noblesse. Grièvement

blessé à la journée du *dix août*, il vit expirer la monarchie avec la triste conviction que le roi ne pouvait pas être sauvé. Il se retira alors auprès de sa femme, qui venait de lui donner un fils, et passa dans son château une partie de 93, d'abord protégé par l'oubli ; mais, dénoncé bientôt après par quelque ennemi secret, il fut obligé de fuir, et partit, abandonnant sa femme et son fils à la garde d'un serviteur dévoué. Il gagna l'Ouest, non sans avoir été vingt fois sur le point d'être arrêté. Arrivé en Vendée, il se battit vaillamment sous les ordres du général Charette, et tomba dans une rencontre avec les bleus, frappé d'une balle républicaine. Ses biens furent confisqués et vendus au profit de l'État, et sa veuve serait restée sans asile n'eût été le brave homme à qui elle avait été confiée avec le petit Raoul.

Nous avons vu comment les habitants de Montségur avaient refusé de tremper dans la spoliation de leur ancien seigneur. Joseph Armand seul fit, de ses deniers, l'acquisition d'une petite maison située à quelque distance du village, et autrefois occupée par l'intendant du château. Cette habitation, accompagnée d'un jardin rempli de fruits, pouvait offrir un abri convenable à la veuve du marquis ; mais elle était convoitée par un étranger qui avait déjà acheté la terre de Montségur et la plus grande partie des autres domaines de l'ancien seigneur de l'endroit.

Il mettait une grande insistance à en devenir propriétaire, et il ne fallut rien moins que les airs de *bonnet-rouge* que se donna Armand pour l'emporter sur lui. Il faut ajouter, pour l'exactitude du récit, qu'à l'inverse des acquéreurs des biens nationaux, qui ne payaient qu'en assignats, le protecteur de la marquise promit de solder cette maison en espèces. C'est là que madame de Montségur se retira. Quand le calme eut été rendu à la France, Joseph Armand voulut la lui abandonner en toute propriété, prétendant qu'il resterait encore l'obligé de la famille de Montségur ; mais la veuve, qui avait eu le bonheur de sauver quelques diamants de prix et autres objets de valeur, débris de son ancienne opulence, lui fit comprendre qu'il n'avait pas le droit de diminuer par sa générosité le petit héritage de son fils, jeune enfant de l'âge de Raoul auquel, dans la suite, il s'attacha d'une amitié profonde ; que d'ailleurs elle avait le moyen de le rembourser, et qu'il lui resterait encore de quoi suffire à ses besoins, ajoutant qu'elle ne prétendait amoindrir en rien par ce refus la reconnaissance qu'elle lui devait.

— Le beau rôle vous reste toujours, lui dit-elle; mais soyez bien assuré, Armand, que la mère et le fils n'oublieront jamais le leur, qui est celui des obligés.

A l'époque où commence cette histoire, toute la fortune de la marquise se composait de cette petite maison avec son jardin, et d'environ 1,000 de rente, produit du capital qui lui restait et que M. Joubert, notaire de Montségur, s'était chargé de faire valoir. Ce notaire occupait dans son étude le jeune Raoul, dont les émoluments ajoutaient 400 fr. à ces modiques revenus.

Raoul de Montségur avait d'abord été élevé par sa mère; plus tard le curé de l'endroit se chargea de lui faire faire des études classiques. L'abbé Bodin était un homme supérieur et d'une instruction profonde. Sous sa direction le jeune Montségur fit de rapides progrès. Le savant ecclésiastique possédait une bonne bibliothèque, où Raoul prit l'habitude des lectures sérieuses, qui achevèrent de lui former l'esprit.

Ce jeune homme était actuellement âgé de vingt-cinq à vingt-six ans; mais il n'avait pas les goûts de son âge. Il habitait d'ailleurs un pays où il lui eût été difficile de les satisfaire. Sa figure d'un ovale parfait, ses yeux pleins d'éclairs, ses cheveux bruns et abondants, sa taille élégante, faisaient de lui ce qu'on appelle vulgairement un beau cavalier; mais la pensée que révélait son front élevé, les rayons intelligents de son regard, la ligne délicate et pure de son profil, indiquaient la double supériorité de l'esprit et de la race. Il était grave, austère; sa pensée toujours repliée en elle-même semblait chercher un aliment loin des sphères de la réalité. On aurait pu le croire rêveur, s'il n'y avait eu dans sa parole une expression toujours nette et d'une pénétrante lucidité. Tous les instants qu'il pouvait dérober à son étude, et ils étaient nombreux, M. Joubert n'exigeant de lui qu'une présence volontaire, il les partageait entre la lecture et les soins du jardin, où, sans négliger les fleurs, il cultivait de préférence des légumes comme plus nécessaires à un pauvre ménage. Il avait forcé sa mère de prendre une servante, laquelle était aussi chargée des rustiques travaux du potager. Les arbres fruitiers dont le jardin était abondamment pourvu fournissaient à leur frugale table le luxe d'un excellent dessert. Il faut ajouter à ces humbles richesses la possession d'une chèvre, dont le lait était un magnifique supplément à d'aussi modestes ressources.

Madame de Montségur, économe comme si elle n'avait jamais connu que la pauvreté, présidait avec un ordre parfait aux soins du ménage, et était parvenue à y introduire une sorte d'aisance. Son existence était donc paisible, et elle n'avait aucun regret de sa fortune passée, pas même pour son fils, qu'elle adorait, et auquel, instruite par l'expérience, elle ne désirait rien au-delà de cette vie obscure et tranquille au sein de l'honnête population de Montségur, qui n'avait pas cessé d'honorer dans le jeune Raoul, que ses qualités personnelles faisaient aimer, le descendant des anciens et nobles seigneurs du pays.

II

Le château de Montségur, dont la construction remontait aux premiers temps de la chevalerie, fut complétement dévoré par les flammes vers la fin du XV[e] siècle. Ses propriétaires se retirèrent alors dans leur seigneurie de la Baume, voisine de Montségur, et choisirent le site le plus pittoresque de la contrée pour y construire un nouveau château, qu'ils appelèrent Beauretrait. Beauretrait ne fut toutefois achevé que dans le siècle suivant par un des seigneurs de Montségur qui avait fait la guerre en Italie, d'où la chronique assure qu'il avait rapporté de grandes richesses. A la révolution, il fut acheté par le baron de Brèche, qui se fit l'acquéreur des principales propriétés du marquis. M. de Brèche était actuellement un homme d'une soixantaine d'années, qui affectait l'allure d'un simple propriétaire de campagne, et ne différait, en effet, de ses fermiers ni par les manières apparentes ni par le costume. Une seule pensée semblait le préoccuper, celle de bonifier ses terres, d'arrondir ses domaines par des adjonctions successives, de devenir en un mot le plus riche propriétaire du département. Sa maison était en réalité une des plus opulentes du pays. On lui donnait 60,000 francs de rente, et l'on était encore loin du véritable chiffre, car on ignorait communément que M. de Brèche possédait de grandes propriétés dans le Poitou, qu'il était intéressé dans les affaires du financier Jean Cervier de Paris, banquier de la cour, et qu'il se livrait, d'un autre côté, à de fructueuses opérations d'escompte dans une ville voisine, où il faisait de fréquents voyages. On aurait pu doubler les revenus qu'on supposait à M. de Brèche, et l'on serait peut-être encore resté en deçà.

Personne dans la contrée n'avait connu madame de Brèche. Il courait même à cet égard quelques sourdes rumeurs qui n'étaient pas à l'avantage du riche propriétaire. Lorsqu'il vint s'établir à Beauretrait, d'où il fit pendant un temps des absences fréquentes et prolongées, il se dit veuf, ayant avec lui deux très-jeunes enfants confiées aux soins d'une femme étrangère, et que, plus tard, il alla placer dans une des maisons d'éducation les plus renommées de Paris. L'une de ces enfants était sa fille ; l'autre, qui partageait ses jeux et la suivit au pensionnat, passait généralement pour une orpheline recueillie par le baron et destinée à servir un jour mademoiselle de Brèche qui, au moment où commence ce récit, venait de quitter son pensionnat pour n'y plus retourner.

Cette jeune fille, d'une nature en apparence frêle, unissait cependant tout l'éclat de la beauté méridionale aux grâces délicates des femmes du nord. Son grand œil d'un bleu foncé, surmonté de sourcils de jais, était presque constamment voilé par je ne sais quelle pensée rêveuse que l'enfant avait l'air de suivre dans son âme ; et si ses longs cils venaient à se lever, vous découvriez aussitôt dans son regard une limpidité profonde, et cet éclat adouci qu'on aurait pu comparer à celui de l'horizon après une légère pluie d'été. Sa physionomie était d'ailleurs relevée par un signe naturel au bas de la joue gauche, lequel simulait à ravir une mouche piquante et coquette.

Agathe de Brèche avait reçu de la nature une exquise distinction de manières, un esprit plein d'élévation, et un caractère résolu et d'une grande indépendance. Son intelligence et sa raison tempéraient d'ailleurs les élans d'une imagination trop prompte à s'élancer vers le pays des chimères, dont la jeune fille aimait à suivre dans sa pensée les lointains et rayonnants mirages. Elle était à la fois belle et spirituelle, impérieuse et douce, vive et rêveuse.

Quelques semaines à peine de séjour à Beauretrait avaient suffi pour lui apprendre à connaître le caractère de son père ; — il était dur et inflexible ; — mais elle s'aperçut en même temps qu'elle exerçait sur lui je ne sais quelle influence mystérieuse. La volonté du vieillard, jusque-là de fer, s'amollissait, s'éteignait peu à peu devant la volonté mutine de la jeune fille. Elle en sut profiter sans en chercher la cause, et se créa, au sein même des mœurs étroites et mesquines de la maison paternelle, une existence à elle que le baron

entoura d'un luxe et d'un confortable jusque-là inouis dans la contrée.

M. de Brèche avait compris de son côté la nature particulière d'Agathe et la nécessité de lui faire oublier par des complaisances, dont il s'étonnait lui-même, les habitudes campagnardes qui régnaient à Beauretrait. Un habile tapissier fut mandé d'une ville voisine pour meubler son appartement, avec ordre de ne rien épargner. Elle aimait les chevaux, elle en eut d'un grand prix. Trois ou quatre femmes furent spécialement attachées à son service. Chaque jour arrivaient de Paris, pour elle, les derniers caprices de la mode et toutes les nouveautés musicales et littéraires ; enfant gâtée, bien que son père ne laissât éclater aucune tendresse, rien ne manquait à ses désirs ou à ses fantaisies, et l'on peut assurer qu'elle avait créé à Beauretrait un oasis de luxe et d'élégance, au milieu de laquelle elle vivait comme dans son élément naturel avec une insouciance charmante. M. de Brèche tirait doucement vanité de cette splendide dépense, affectant pour lui et le reste de sa maison la parcimonie la plus sévère. D'ailleurs, plein de sa personnalité et de son importance, accepté dans la contrée pour ce qu'il s'était donné et considéré en raison de sa fortune, il aimait à se faire bonhomme. On le voyait en veste de coutil parcourant ses terres, les mains armées d'un long roseau à la manière des planteurs américains et le front ombragé d'un feutre gris à larges bords. Les paysans le saluaient avec déférence, car ils pouvaient avoir besoin de lui. M. de Brèche répondait à leurs salutations avec ce contentement plein de gravité qui décèle toujours le parvenu. Quelquefois il entrait en conversation avec eux. Ces conversations étaient invariablement les mêmes.

« Eh bien, Jean Macou, disait-il à l'un, ces pourettes[1] de la Pigalasse poussent-elles dru cette année ?

— Pas trop, monsieur le baron ; j'avais semé trop près, et le grain a tué la feuille. Ah ! monsieur de Brèche, ce n'est pas comme chez vous !

— C'est vrai, mes mûriers de la Coste ont donné à plaisir, mes vignes d'en haut sont chargées de vin, et le fossé que j'ai fait creuser le long de la Massoule a doublé la garance de cette terre.

[1] Petits mûriers.

— A propos, disait-il à l'autre, comment vont les travaux du Mouron, Jean Rigalau?

— Mal, monsieur le baron, mal!... Il faudrait enterrer dans ce domaine une dixaine de mille écus, faire creuser les terres hautes à la pointe et les planter de vignes; alors ça doublerait de valeur, ça vaudrait 150,000 francs comme un sou. Mais tout le monde n'a pas votre coffre, monsieur le baron... et Pierre Clot y fera entrer 6,000 francs en pure perte.

— Eh! eh! répondait M. de Brèche en se grattant le nez (son geste favori de contentement), la terre demande beaucoup pour donner prou, sinon, elle garde et ne rend rien. Bonjour, maître Rigalau.»

Un jour, qu'il était allé selon sa coutume inspecter aux champs les travaux de ses journaliers, un domestique vint l'avertir qu'on le demandait au château de la part du notaire.

Le front du propriétaire se rembrunit. Il attendait une communication importante de l'homme public, auquel il avait confié des intérêts majeurs.

« Est-ce M. Joubert lui-même?

— C'est quelqu'un de sa maison, M. Raoul; il est chargé de remettre à monsieur le baron lui-même les papiers dont il est porteur.»

Le visage de M. de Brèche s'éclaircit, et sans faire de nouvelles questions au valet, il prit le chemin de Beauretrait aussi rapidement que ses jambes courtes et grêles pouvaient le lui permettre.

III

Le château de Beauretrait avait gardé sa forme primitive; c'était un vaste bâtiment carré, solidement bâti sur un renflement de terrain qui devait jadis en faciliter la défense, et armé des quatre tourelles traditionnelles dont on voyait les toits aigus s'élancer du sommet des grands arbres qui ombrageaient un côté de l'édifice.

Le propriétaire actuel avait divisé le château en deux parties; l'une avait été abandonnée aux aménagements de l'exploitation des terres; l'autre, restaurée dans le goût moderne, était habitée par M. de Brèche et sa fille, et avait son entrée particulière, à laquelle on arrivait par une large avenue de hauts cyprès. Les deux tourelles qui dominaient cette section du bâtiment avaient été percées

de fenêtres ouvrant sur un balcon circulaire, sorte de belvédère d'où la vue embrassait un magnifique horizon.

Lorsqu'on venait visiter le maître de Beauretrait, on entrait dans un vestibule voûté qui servait d'antichambre, d'où l'on passait dans une pièce de moyenne grandeur tapissée en cuir bouilli, à grands ramages.

Cette pièce donnait jour sur le jardin par une grande porte vitrée ; mais un berceau de treille, qui courait extérieurement le long du mur, y entretenait une certaine obscurité et une fraîcheur délicieuse pendant les chaleurs de l'été, aussi longues qu'excessives dans cette partie de la France. C'était la salle à manger, témoin la grande table ronde qui en occupait le centre. D'ailleurs sa physionomie offrait en quelque sorte un double caractère. — Des modèles de charrues et de divers ustensiles de fermes en chargeaient la cheminée, pêle-mêle avec une pendule de Thomire, dont le bronze représentait un gladiateur romain ; des fusils de chasse, des gibecières, des cornets à poudre rangés sur le mur opposé, autour de deux bois de cerf, formaient un trophée champêtre, tandis qu'une moderne armoire à buffet, placée au-dessous, laissait voir, avec un grand nombre de pièces d'argenterie richement ciselées, des brochures agronomiques évidemment destinées à occuper les loisirs du propriétaire, dont elles dévoilaient les goûts et les habitudes.

On voit que cette salle à manger pouvait à la rigueur être prise pour une espèce de petit musée agricole.

M. de Brèche en fit résonner les carreaux sous ses forts souliers de campagne et parut étonné de n'y trouver personne. Il se tourna vers le domestique qui le suivait, sa casquette à la main, et le regarda d'un air interrogatif. Au même moment un accord de piano se fit entendre. Il venait d'une pièce contiguë. Le valet qui avait compris le regard de son maître, lui répondit d'un signe qui voulait dire : « Il est là avec mademoiselle. »

Le vieillard traversa rapidement la salle à manger et ouvrit une porte entrebaillée ; sa fille était assise devant le piano et cherchait un motif du dernier opéra de Boïeldieu, tandis qu'un jeune homme, debout à quelque distance, et appuyé sur une jardinière chargée de cactus épanouis, paraissait absorbé dans ses pensées. Seulement, on aurait pu se demander si sa préoccupation était produite par la musique ou par la musicienne. L'entrée subite de M. de Brèche suspen-

dit d'une manière brusque le son de l'instrument, et le jeune homme, comme réveillé en sursaut, releva vivement la tête et fit un pas au devant du propriétaire. Agathe quitta le clavecin, comme on disait alors.

« C'est mon père, » dit-elle à celui-ci ; et ouvrant une porte de dégagement pratiquée dans la tapisserie, elle disparut.

Raoul salua M. de Brèche.

« Je suis chargé de papiers que je ne devais remettre qu'à vous, monsieur ; je voulais revenir demain, mais mademoiselle de Brèche a pensé que vous seriez bien aise de les recevoir aujourd'hui, et elle vous a envoyé chercher.

— Il n'y a pas de mal, monsieur, » dit le vieillard, en prenant les papiers que lui tendait le jeune homme, sur lequel il appuya un regard intense et curieux. Puis, après les avoir parcourus d'un air satisfait :

« Je vois ce que c'est, et reconnais bien le zèle et l'activité de M. Joubert. C'est le transfert d'une somme importante mise à découvert par une hypothèque légale habilement débusquée. Mais, si je ne me trompe, ajouta-t-il, en examinant de nouveau le jeune homme, c'est à monsieur le marquis de Montségur que j'ai l'honneur de parler?

— Je suis en effet Raoul de Montségur.

— Pardon, Monsieur, de ne vous avoir pas reconnu d'abord ; mais c'est la première fois que je vous vois ici, et c'est à peine si j'ai mis moi-même deux ou trois fois les pieds chez M. Joubert.

— Il est vrai, Monsieur ; je ne fais jamais de courses pour M. Joubert, et il a fallu l'importance de cette affaire et l'indisposition qui le retient chez lui pour que je l'aie remplacé. »

En parlant ainsi, Raoul était sous l'empire d'une visible contrariété, dont le vieillard crut deviner la cause.

« Eh bien ! monsieur le *marquis*, dit-il, en affectant d'appuyer sur ce titre, je suis charmé de vous recevoir chez moi, et je me flatte, sans faire des vœux contre la santé de M. Joubert, que l'occasion qui me procure cet honneur ne sera pas la dernière. D'ailleurs, ajouta-t-il, comme par manière de réflexion, vous me ferez la grâce de venir me voir, ne fût-ce qu'en raison des souvenirs de famille que vous ne sauriez manquer de trouver ici, car je crois que ce château a appartenu à M. votre père ? »

Le jeune homme avait pâli. Il se contenta d'incliner la tête ; après

quoi, prenant son chapeau, il allait se retirer, lorsque le malin vieillard l'arrêta par le bras :

« Vous ne vous en irez point ainsi, reprit-il, avec un air d'excessive bonhomie, à moins de vouloir me faire croire que je vous ai involontairement offensé. Il y a un assez long trajet d'ici à Montségur, et voici bientôt l'heure de dîner. Je vous préviens que vous allez vous mettre à table avec nous.

— Mais je serais attendu par ma mère, dit avec embarras le jeune homme, sollicité à accepter cette invitation par un sentiment étranger à sa volonté, et elle s'inquiéterait en ne me voyant pas arriver à l'heure accoutumée.

— Qu'à cela ne tienne, s'empressa de reprendre M. de Brèche ; je vais lui expédier un domestique pour la prévenir. Ainsi, plus d'objections, vous nous restez à dîner. Mais je suis propriétaire, ajouta-t-il avec un redoublement de bonhomie, et, comme tel, il faut que je vous fasse visiter ma maison. C'est une faiblesse dont vous vous moquerez si vous voulez, mais dont vous supporterez les conséquences. »

Ouvrant alors une porte en face de celle par où avait disparu Agathe, il fit pénétrer Raoul dans un passage étroit qui les conduisit à une espèce de magasin où étaient soigneusement rangés des harnais, des colliers, des bridons, tout ce qui est propre à l'attelage d'un grand nombre de chevaux de trait. Après avoir traversé cette pièce, ils se trouvèrent dans une écurie où un palfrenier qui venait de donner l'avoine à trois magnifiques montures, se préparait à en seller deux.

« Ce sont les chevaux de ma fille, dit le propriétaire avec complaisance. »

Cette écurie donnait sur l'ancienne cour d'honneur du château actuellement transformé en basse-cour. Le propriétaire ne fit grâce d'aucun détail à son compagnon. Après lui avoir fait admirer tous ses aménagements et lui avoir minutieusement expliqué, à mesure, ses projets d'amélioration et d'agrandissement, il le conduisit vers une petite porte cintrée, surmontée d'une croix ; elle donnait sur un vestibule qui conduisait à la chapelle et où se trouvait un petit escalier en spirale, qu'on aurait pu prendre pour une colonne torse enveloppée d'arabesques. Cet escalier était un chef-d'œuvre d'architecture, tant par la hardiesse et la légèreté de son enroulement

que par la perfection des sculptures qui le décoraient. Il servait de communication entre l'intérieur du château et la chapelle. Les deux compagnons le montèrent. Ils se trouvèrent bientôt dans une grande salle dont on avait fait un magasin de réserve à en juger par la quantité de grains et de fruits qui s'y élevaient en monceaux. Le jeune homme, en voyant l'emploi actuel de cette pièce, dont le plafond, encore chargé de ses antiques ornements, lui rappelait les temps heureux de sa famille, ne put s'empêcher de faire d'amères réflexions ; mais elles furent courtes, son guide lui fit presser le pas. Ils traversèrent encore plusieurs salles comme la première converties en magasins champêtres, et se trouvèrent dans une longue galerie éclairée par des fenêtres percées à hauteur de plafond et ornée de fresques merveilleusement conservées.

Le jeune homme crut distinguer dans une de ces peintures une scène de chevalerie : c'était la prise d'ordre d'un templier, et de de nouveau son esprit rétrograda dans le passé. Cette galerie avait conservé son ancienne destination, en ce qu'elle servait, comme autrefois, à relier les deux parties opposées du château. Elle aboutissait à l'escalier du corps de bâtiment restauré : les deux compagnons y étaient arrivés. Ici le baron se retourna et fit remarquer à Raoul, sur le cadre extérieur de la porte de la galerie, un écusson taillé dans la pierre grisâtre, et dont les saillies mal accusées commençaient à s'effacer sous la main du temps. Il portait une croix de gueules dans un champ d'argent et était surmonté d'une couronne de marquis.

« Reconnaissez-vous ce blason, monsieur de Montségur ? dit-il, vous voyez que ce qui appartient à votre famille a été fidèlement conservé ici. »

Raoul s'inclina sans répondre ; mais le vieillard n'eut garde de lui faire remarquer le double écusson de marbre blanc qui couronnait deux autres portes latérales. C'étaient les armoiries que M. de Brèche arborait : elles portaient d'azur à trois merlettes d'argent, et s'épanouissaient sous un tortil de baron entre deux levrettes en support.

L'orgueilleux vieillard s'imaginait humilier par cette exhibition de parvenu, le vieux blason délabré des anciens maîtres de Beauretrait.

Il ouvrit ensuite une de ces deux portes ainsi couronnées, et fit

entrer Raoul dans une sorte de salle d'attente, et de là dans un délicieux réduit, où tout était frais, élégant et coquet.

« Nous sommes dans l'appartement de ma fille, dit le vieillard, avec une certaine complaisance ; ceci est son petit salon. »

Nous venons de dire que c'était un délicieux réduit, et il annonçait en effet, tant par le ton d'harmonie qui régnait dans son arrangement que par la forme et le caractère de ses meubles, qu'il appartenait à une jeune fille. Une large porte vitrée donnait sur un balcon qu'abritait du soleil un berceau de jasmin en fleurs, entremêlé de ceps touffus aux grappes dorées et de liserons aux campanules bleues. Les vastes rideaux en soie blanche, ouverts en ce moment, permettaient à la vue de s'égarer sur un de ces magnifiques et rayonnants paysages particuliers à cette partie de la France. En face du balcon, et suspendu entre deux énormes touffes de lauriers-rose, un hamac en fil d'aloës aux vives couleurs semblait inviter à la paresseuse rêverie des tropiques. Toute la pièce, avec son arrangement pittoresque, était doublée dans une grande glace de Bohême, qui décorait une cheminée en marbre rose, sur laquelle des gerbes de fleurs exotiques s'épanouissaient dans des vases de Sèvres richement peints.

Un établissement de travail, à en juger par la tapisserie laissée sur une molle causeuse adossée à une opulente jardinière, achevait de donner à ce réduit ce caractère de féminine élégance qui se décelait d'ailleurs dans la disposition des moindres objets.

M. de Brèche fit remarquer à Raoul une porte vitrée gracieusement drapée d'une étoffe semblable aux rideaux du balcon.

« Nous n'entrerons pas par là, dit-il ; c'est la chambre à coucher. »

Ils montèrent sur le balcon. Il était couvert, ainsi que nous venons de dire, par une voûte de verdure toute semée de fleurs et de fruits, et dominait l'une des plus belles toiles qu'ait jamais peintes la nature de sa main ingénieuse et féconde. Comme le jeune homme s'était avancé de la balustrade, des pas de chevaux se firent entendre derrière un petit bois de lauriers qui séparait le jardin de la grande avenue.

« C'est Agathe, dit le vieillard, qui va faire un petit tour à cheval ! »

A ce moment, la jeune fille, qui avait tourné le massif verdoyant,

leva la tête et aperçut son père avec l'étranger. Aussitôt elle piqua sa monture qui se mit à caracoler, et l'on put voir l'imperceptible rougeur qui avait subitement éclaté sur le visage de l'amazone. M. de Brèche lui cria :

« Hâte-toi, Agathe, le soleil baisse, et tu sais que nous avons un hôte à dîner. »

Elle répondit à son père en agitant sa cravache par le plus gracieux mouvement, et, faisant de nouveau piaffer son cheval, elle s'éloigna au galop.

« C'est une enfant gâtée et qui fait ici ses quatre volontés, dit le propriétaire en se retournant vers Raoul. Maintenant, ajouta-t-il, et en attendant que cette folle soit de retour, allons visiter les jardins et le parc. »

Heureusement pour notre héros, ils trouvèrent au rez-de-chaussée plusieurs fermiers qui attendaient M. de Brèche. Pendant que ces hommes occupaient le baron, Raoul, demeuré seul dans la salle à manger, prit machinalement une brochure qu'il avait l'air de parcourir, tandis que sa pensée était perdue dans de tristes réflexions. Il n'aurait pu dire depuis combien de temps il était ainsi absorbé en lui-même, lorsqu'un double galop vint s'arrêter brusquement à la porte extérieure. Raoul se leva et sortit; il vit mademoiselle de Brèche s'élancer de sa monture, que l'écuyer qui la suivait s'empressa d'emmener. Après avoir salué le jeune homme, la jeune fille monta chez elle pour changer de toilette.

Nous ne nous arrêterons pas ici à décrire le dîner qui eut lieu ce jour-là à Beauretrait; il suffira de dire que quand le jeune homme quitta cette demeure pour regagner sa pauvre maison, il était de nouveau plongé dans un état d'étrange rêverie et d'austère tristesse.

Charles de Saint-Julien.

(La suite à un prochain numéro.)

LE JAPON

I

Dans le remarquable mouvement d'expansion qui travaille les États-Unis ; dans cet épanouissement de vitalité d'une nation si jeune et déjà si puissante, il n'est pas de projet de conquête ou d'annexion territoriale qui ne germe dans les têtes de ce peuple d'hommes d'État. En effet, chaque citoyen se croit un personnage politique, parce qu'il mène de front les affaires de son commerce et les intérêts du pays; et si Napoléon est entouré d'un tel prestige pour avoir élargi les frontières de la France, comment s'étonner que le peuple Américain soit en proie à une ambition irraisonnée et ne rêve qu'agrandissement, au lieu de songer à occuper d'abord la totalité de l'immense contrée qui lui est échue en partage. Mais heureusement ses gouvernants s'efforcent de modérer et de combattre cette disposition si dangereuse pour la paix du monde; et c'est ainsi que les expéditions contre Cuba, les plans d'invasion du Mexique ou de prise de possession des îles Sandwich, ne rencontrent qu'une louable opposition dans les régions du pouvoir exécutif.

Il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit de créer au loin des relations commerciales et d'étendre encore le vaste champ d'entreprises sur lequel s'exerce le génie industriel des Américains. Le gouvernement seconde ou devance même les vœux de la nation à cet égard, et il entretient sur toutes les mers une marine militaire assez puissante et un personnel d'agents consulaires, pour protéger au loin le pavillon étoilé. Depuis que l'Angleterre a obtenu, par la force, l'ou-

verture des cinq ports du Céleste-Empire, les États-Unis ont contracté un traité de commerce avec la Chine, et ils reçoivent annuellement de ce pays pour une valeur de 28 millions de francs de marchandises : thés, soieries, meubles de laque, porcelaines, confitures, artifices, huiles essentielles et vermillon, dont les Indiens des Montagnes-Rocheuses et du Haut-Missouri font une grande consommation. De l'Amérique du nord, il s'exporte annuellement pour la Chine pour 8 à 10 millions de produits : *ginseng*, cotonnades, métaux et tabacs, et sans doute que le frottement, chaque jour plus grand avec la civilisation européenne, augmentera chez les Chinois le goût pour les provenances étrangères. Mais à côté de ce mouvement d'affaires importantes, le reste de l'Asie continentale indépendante, composé des empires des Birmans, de la Cochinchine, de Siam, de Malacca, etc., présentant une population de plus de 100 millions d'âme n'offre aucune espèce de débouché ; et quant au Japon, avec ses 50 millions d'habitants, ses îles sont entièrement fermées, non-seulement au commerce, mais même aux regards des Américains.

Au mois de septembre dernier, un agent commercial des États-Unis est arrivé à Washington, de retour d'une mission du gouvernement dans ces différentes contrées : M. Balesties, ancien consul des États-Unis à Singapore, où il a réussi à obtenir un traité de commerce, qui a créé un mouvement d'affaires annuel de plus de 2 millions de francs, M. Balesties était mieux que personne à même de mener à bien cette difficile entreprise ; cependant il a échoué à Siam et en Cochinchine, où l'on a refusé obstinément d'écouter ses propositions ; mais il a été mieux accueilli à Bornéo, la plus grande île du monde après la Nouvelle-Hollande, et dont les riches productions offrent beaucoup de variété. L'île est divisée en plusieurs principautés, et les Hollandais y ont de vastes possessions. M. Balesties a fait une convention avantageuse avec le sultan de Bruni, souverain d'une grande portion de l'île, et avec plusieurs rajahs. Il a également noué des relations dans les îles Malaies, et distribué des présents à différents chefs pour les rendre favorables aux navigateurs américains. Ainsi sa mission n'a pas été tout à fait infructueuse ; toutefois, la presse de New-York critique amèrement la pauvreté des résultats, et le retour précipité de M. Balesties, au moment où sa présence à Siam pouvait être le plus utile : le roi

vient de retirer aux Anglais le privilége du commerce dont ils avaient le monopole ; et l'on s'attend que lord Palmerston appuiera de ses canons les réclamations des marchands de Madras et de Bombay.

Mais c'est surtout avec le Japon que les États-Unis désirent entrer en négociations, et le développement rapide de la Californie nous semble devoir rendre très-prochain le moment où, de gré ou de force, le mur de séquestration systématique de cet archipel sera abattu. L'ouverture de ces îles est d'un immense intérêt pour l'Amérique. On sait qu'une flotte de vapeurs de long cours met en communication hebdomadaire New-York et San-Francisco par l'isthme de Panama. Une autre ligne de steamers est en préparation pour relier San-Francisco aux îles Sandwich, et de là à Shanghai, en Chine, le port de mer le plus voisin de Nankin ; le Japon se trouve sur la route directe que parcourront ces paquebots *Transpacifiques*, et il est nécessaire au succès de l'entreprise de pouvoir établir à Yeddo ou à Nangasaki deux dépôts de charbon pour leur approvisionnement. De plus, la pêche de la baleine se concentre, principalement depuis peu d'années, dans le nord de l'océan Pacifique. Les États-Unis comptent de six à sept cents navires engagés dans cette pêche, employant un personnel de plus de 25,000 officiers et marins, et absorbant un capital de 150 millions de francs. Dans la poursuite de leurs recherches aventureuses, les baleiniers américains fréquentent en grand nombre les mers et les côtes du Japon, les îles Lieou-Kieou, le groupe Meaicosima, les baies de Yeso, les îles Kuriles et la mer de Kamtschatka. Au milieu de parages rendus dangereux par des récifs sans nombre et des brouillards presque continuels, les marins ont besoin de quelques lieux de ravitaillement, et, en cas de naufrage, ils ont droit d'attendre un accueil hospitalier au point où ils réussissent à aborder. Mais au lieu de prendre pitié des malheureux que leur jettent les flots, les Japonais les emprisonnent et les accablent de mauvais traitements. En 1848, le baleinier *Lagoda* s'étant brisé sur ces côtes, les quinze malheureux qui échappèrent au désastre furent détenus pendant un an, avec un raffinement de cruauté odieux, dans une geôle infecte ; et ils ne furent délivrés, avec beaucoup de difficultés, que lorsqu'un navire de guerre, le *Preble*, vint énergiquement les réclamer. Cet outrage n'a reçu aucune réparation, et l'opinion publique paraît être en faveur d'une expédition maritime pour obtenir des indemnités, des

garanties pour l'avenir, et pour imposer au besoin par la force un traité de commerce à l'empereur du Japon. Les journaux, qui reviennent fréquemment à traiter ce sujet, font valoir la facilité de l'entreprise. On amènerait bientôt ces reclus volontaires à composition par un strict blocus de quelques-uns de leurs ports, et principalement de la capitale, Yeddo. On arrêterait ainsi la plus grande partie de leur cabotage, qui est très-importante; on intercepterait les revenus impériaux dans leur trajet habituel par mer à Yeddo, et l'on s'emparerait de la marine entière du Japon. A Sinagawa, le port ou le faubourg maritime de Yeddo, plusieurs milliers de jonques sont souvent rassemblées, les unes ayant à bord les taxes en numéraire et marchandises, les autres chargées des produits du pays ou de la pêche; et comme le poisson forme la base de la nourriture de toutes les classes de Japonais, la suspension des approvisionnements dans une capitale de plus de deux millions d'âmes, amènerait bientôt le gouvernement à composition.

Le Japon est vulnérable de toutes parts, disent les journaux qui poussent le Congrès à cette expédition : quoique ce soit une nation brave et guerrière, elle n'a aucun moyen de résister à une simple frégate. Dans leurs fortifications, le carton peint joue un grand rôle; leur poudre est mauvaise, et leur inexpérience en artillerie rend le service des canons très-dangereux, surtout pour leurs propres canonniers. Leurs troupes sont armées d'arcs et de flèches, de piques et d'arquebuses à mèche. Leurs plus grandes jonques ne dépassent pas trois cents tonneaux, et elles sont construites avec préméditation sur un modèle imparfait et peu solide, par ordre exprès de l'empereur, afin que ses sujets ne puissent s'éloigner des côtes et entreprendre des voyages de long cours. — On assure qu'à sa prochaine session, le congrès de Washington s'occupera de cette question, et ne laissera pas échapper un motif légitime d'intervenir dans les affaires de ce vaste archipel.

Les premières relations des Américains avec les Japonais eurent lieu en 1797. La Hollande, conquise par la France, était par cela même en guerre avec l'Angleterre, et celle-ci interceptait par ses vaisseaux toute communication entre la colonie de Batavia et le comptoir de Nangazaki. Les Hollandais se servirent alors de navires neutres pour ravitailler leurs établissements et le premier bâtiment américain ainsi affrété pour leur compte fut *l'Élisa*, de New-York,

capitaine Stewart, dont l'arrivée à Nangazaki éveilla au plus haut degré les soupçons des Japonais. La vue d'un équipage parlant anglais sous pavillon hollandais était une anomalie dont il n'était pas facile de faire comprendre la cause; et le président Herr Doeff dépensa beaucoup d'éloquence pour expliquer que ces Anglais n'étaient pas de vrais Anglais, mais qu'ils habitaient un autre pays et n'avaient pas le même gouvernement. Le capitaine Stewart fit un second voyage pour le compte des Hollandais; puis, en 1803, il apparut de nouveau à Nangazaki, sur un autre navire, sous couleurs américaines et s'efforça d'obtenir l'autorisation de débarquer ses marchandises et d'entreprendre un trafic avec les habitants. Mais les intrigues des Hollandais réussirent sans peine à inquiéter les autorités japonaises déjà alarmées. On refusa péremptoirement toutes ses demandes et le capitaine Stewart dut renoncer à son projet. En 1807, une autre tentative infructueuse eut lieu à Nangazaki, le capitaine se disant en détresse et être à bout de bois et d'eau. On lui fournit gratis tout ce dont il avait besoin; puis on le pria d'appareiller au plus vite. En 1837, le trois-mâts *Morrisson*, capitaine Ingersol, se présenta devant plusieurs portes et renouvela vainement les offres d'échange de marchandises aux Japonais. En 1845, le baleinier américain *Manhattan* crut enfin avoir les moyens de forcer le mauvais vouloir et la défiance traditionnelle de l'empereur; il avait recueilli en mer vingt-deux marins Japonais au moment où leur jonque allait s'engloutir; et après avoir libéralement pourvu à leurs besoins, le capitaine Cooper se présenta devant la capitale pour y déposer les naufragés. On ne lui permit que de rester quatre jours au port; on fournit au *Manhattan* toutes les provisions qu'il pouvait désirer sans accepter aucune rémunération; mais ni le capitaine ni l'équipage ne purent obtenir l'autorisation de descendre une seule fois à terre. Toute communication avec la ville était interdite, et le navire était entouré et gardé par trois lignes serrées de barques enchaînées les unes aux autres et qui en faisaient le tour. En 1846, le commodore Biddle ayant visité Yeddo, avec les vaisseaux de guerre *Columbus* et *Vincennes*, et en mission officielle du gouvernement de Washington, il ne put réussir à entrer en pourpalers avec l'empereur et il dut remettre à la voile n'ayant recueilli que deux avanies dans son expédition. Enfin, il y a quelques mois, un équipage de Japonais, parmi lesquels se trouvent des personnages instruits et intelligents,

a encore été sauvé dans une tempête par le cutter de guerre américain *Polk*, et à la fin du mois d'août les naufragés arrivaient en relâche en Californie. On discute le projet de leur faire parcourir en tous sens les États-Unis, pour leur donner une haute idée de la grandeur et des ressources de cette république ; puis de les renvoyer dans leur patrie accompagnés d'un ambassadeur américain. Telles sont les différentes tentatives essayées jusqu'à ce jour par les citoyens des États-Unis, et leur peu de succès ne fait qu'augmenter le désir général de pénétrer, de gré ou de force, dans cet empire fermé au reste du monde.

II

Le Japon se compose d'un groupe d'îles qui s'étend de 126° à 148° de longitude orientale et de 29° à 47° de latitude septentrionale. L'océan Pacifique baigne à l'est les côtés de ces îles ; à l'ouest, un bras de mer les sépare de la Corée et de la Tartarie chinoise. Les écueils et les tempêtes qui défendent ses bords, les brouillards continuels qui rendent les atterrages pleins de dangers, favorisent cet isolement jaloux où le retient la politique de ses princes et de ses faux prêtres.

L'archipel japonais comprend l'empire proprement dit, formé des trois grandes îles de Niphou, de Sikohf et de Kiou-Siou, et les pays conquis ou tributaires qui se composent de Yeso, des Kouriles du sud et d'une partie de l'île Tarrakai. Le Japon, dont la population totale ne paraît pas être moindre de cinquante millions d'habitants, est gouverné par un empereur ayant sous lui des grands vassaux héréditaires pour administrer chaque province. Ceux-ci portent le nom de rois et leur nombre est considérable ; mais la politique du suzerain tend à affaiblir ces princes et à trouver un prétexte pour les détrôner. La province est alors gouvernée par un délégué de l'empereur. Celui-ci, qui réside dans la ville immense de Yeddo, porte le titre de *Ziogoun*, mais il n'est que le souverain temporel, et un autre empereur, le *Mikado*, fils du soleil, est le souverain spirituel de cette vaste agglomération d'hommes. Ce dernier, sans autorité, mais non sans honneurs, est traité avec le plus grand respect et adoré en quelque sorte par son peuple. Son unique occupation est de venir s'asseoir de longues heures sur son trône, dans un état d'immobilité

complète. Quand il est ainsi dans l'exercice de ses fonctions muettes, un simple mouvement de sa part pourrait ébranler le Japon.

Et totum nutu tremefecit Olympum.

Mais quand enfin la lassitude et l'ennui l'obligent à quitter son trône, il y dépose sa couronne à sa place pour le représenter et peut alors se livrer au plaisir du mouvement.

Les Japonais sont Tartares d'origine, comme on peut le reconnaître à leurs traits. Ils n'ont aucun rapport de race avec les Chinois et professent pour ce dernier peuple un profond mépris. Cette vanité nationale ne paraît pas dénuée de fondement, car les missionnaires sont d'accord pour placer le caractère moral des Japonais bien au-dessus de celui des Chinois. En Chine, c'est la ruse qui dirige les actions de tous les hommes; mais au Japon, c'est l'honneur. Le premier peuple place sa gloire à suivre des maximes où la prudence est toujours guidée par l'intérêt, tandis que le second obéit inviolablement à des règles d'honneur consacrées par l'usage, quelques fausses et excessives qu'elles soient. De là proviennent les qualités des unes et les défauts des autres. Le Chinois est circonspect, timide, modeste, pacifique et minutieux à un degré embarrassant et importun quand il veut marquer son respect à son souverain, à ses parents, à son maître; mais alors ce respect est rarement autre chose qu'extérieur et ne prouve guère l'affection ou la loyauté. Au contraire, le Japonais est franc, sincère, amical, fidèle, officieux, généreux et désintéressé. Aussi, voyons-nous les Jésuites ne s'occuper de la Chine que lorsqu'ils furent expulsés du Japon. Mais à côté de ces qualités, le caractère japonais est enlaidi de défauts et de vices odieux. La démoralisation est générale, les maisons de débauche innombrables, dans les villes, sur les routes, dans les temples, et ceux qui les tiennent conservent un rang honorable dans la société. Le lien conjugal est relâché au gré du mari, qui peut amener dans sa propre maison les nombreuses rivales de sa légitime compagne; mais la faute de la femme est punie de mort, et le moindre soupçon ou le plus léger caprice sont une cause suffisante de divorce. Le suicide est consacré par les lois et ordonné dans une foule de cas pour sauver la famille du prévenu du déshonneur d'un jugement. Bien plus, ce crime est enseigné en théorie dans les écoles,

avec la lecture et l'écriture, et un tel mépris de la vie a imprimé aux mœurs ce caractère de cruauté qui se rencontre souvent avec une civilisation fort avancée. Pour des fautes qui ailleurs n'emporteraient pas la peine capitale, on soumet le coupable à des supplices, à des tortures d'une barbarie inouïe, et dont le génie des Dioclétien n'eût jamais soupçonné l'existence. De même que chez tous les peuples idolâtres où la propagation de l'espèce se pratique avec presque autant de laisser-aller que parmi les animaux, ainsi le sentiment maternel est émoussé ou même éteint par les vices du cœur ou l'absence de foi; et dussè-je exciter encore l'indignation des journaux démocratiques qui m'accusaient naguère de calomnier les Chinois d'une manière infâme, je dirai que la coutume de l'infanticide existe sur une grande échelle au Japon comme en Chine. Les témoignages sont moins nombreux que pour le Céleste-Empire, parce que les voyageurs sont rares; mais outre que tous les missionnaires du XVI[e] siècle en font foi, à commencer par saint François Xavier, qui raconte avec douleur ces meurtres d'enfants naissants, voici ce que je lis dans la relation du capitaine russe Golownin, qui fut retenu prisonnier au Japon, de 1811 à 1813 : « La prodigieuse population « de ce pays oblige fréquemment les pauvres gens à tuer leurs en- « fants à leur naissance, lorsqu'ils sont faibles et déformés. La loi « défend ces meurtres sous de sévères pénalités; mais le gouverne- « ment ne s'inquiète jamais rigoureusement comment les enfants « sont morts, peut-être par raison politique. Ainsi des crimes de « cette nature sont commis sans que les parents soient poursuivis. » Et un auteur protestant plus ancien, Lokman, dans son ouvrage intitulé : *Voyages des Jésuites* (*Travels of the Jesuits,* London, 1743), s'exprime en ces termes, en parlant des Japonais : « La pratique « de l'avortement n'est pas considérée comme un crime, et les pau- « vres gens, ainsi que ceux qui ne sont pas mariés, peuvent dé- « truire leurs enfants du sexe féminin; mais les garçons, dont les « parents sont pauvres, sont élevés aux frais du gouvernement. »

Il est de fait que le pays est peuplé à l'excès, et tous les rapports concordent sur ce point. Selon le dire d'un missionnaire : « La cam- « pagne semble habitée comme si les villes étaient désertes, et les « villes fourmillent de peuple comme si les campagnes étaient aban- « données. » Il y a donc beaucoup de misère dans une telle agglomération d'hommes sur un archipel relativement restreint; mais la

pauvreté serait encore plus épouvantable , si le peuple n'était doué d'une rare frugalité, et si la Providence n'avait mis à leur portée les denrées alimentaires du plus facile accès : sur terre, le riz qui, dans un espace donné, produit plus que toute autre céréale, et sur la mer dont ces nombreuses îles sont partout entourées, une prodigieuse et inépuisable quantité de poissons. Le Japonais nonchalant et désœuvré ne fait qu'un repas par jour et il est satisfait d'une poignée de riz et d'un morceau de poisson sec, dont le lazzarone le plus frugal ne se contenterait pas. La mer produit en outre à discrétion une sorte de varech, plante marine, dont les habitants sont très-friands et dont la récolte ne donne ni peine ni dépense.

Mais à côté de cette race innombrable de prolétaires, l'empire du Japon contient des classes variées de riches seigneurs vivant noblement de leurs rentes, de lettrés non moins prétentieux mais moins puissants qu'en Chine, de commerçants, de marins, d'agriculteurs et d'habiles industriels. L'industrie japonaise est en beaucoup de points supérieure à celle du Céleste-Empire; la porcelaine et le travail de l'ivoire et du bois sont aussi soignés ; la peinture avec perspective et proportions, la sculpture, l'architecture ne sont pas dans l'enfance comme dans le pays voisin ; les meubles de laque ont une perfection inimitable, et la spécialité d'incrustations de nacre dans le vernis, qui produisent les dessins les plus beaux, n'est que médiocrement imitée par l'Angleterre; les soieries sont plus souples, plus solides et plus riches que les plus beaux crépons ; le travail des métaux, du cuivre, de l'or est pratiqué avec intelligence; les mines du pays en fournissent des quantités considérables, et les lames d'acier du Japon, d'une trempe aussi sûre que celle de Damas ou de Tolède, s'enroulent en spirale ou se courbent en cercle, pour reprendre, en sortant du fourreau le plus bizarrement contourné, la rigoureuse droiture d'une solide épée. L'instruction élémentaire est répandue partout, et l'enfant de la dernière classe sait lire et écrire ; l'imprimerie, introduite au Japon depuis six siècles, fait sortir chaque année de ses presses près de huit mille ouvrages ; l'histoire, la philosophie, la poésie, l'astronomie occupent des classes nombreuses de savants, et le goût du théâtre est aussi répandu et aussi satisfait qu'à Paris. Ainsi le travail des siècles a produit au Japon toutes les institutions, tous les arts, toutes les sciences qui distingueraient un peuple civilisé, si la vraie foi n'était pas nécessaire pour marquer la

civilisation du sceau de la vertu, pour régler les esprits et gouverner les cœurs.

En recherchant l'origine des traditions du Japon, on y rencontre une religion connue sous le nom de *sinto*, où les souvenirs obscurcis de la révélation primitive peuvent encore se reconnaître. Au commencement du monde la terre était couverte d'eau, le Japon fut le premier point qui se montra à sa surface, et le fils de Dieu, *Kami*, se divisant en homme et femme, descendit du ciel sur l'île de Niphou et la peupla. Une autre incarnation de la divinité est devenue la tige de la maison impériale, et le *Mikado* est supposé le descendant direct du roi des cieux. Les temples des *sintos* ne contiennent pas d'idoles et l'objet proéminent est un miroir, emblème de la pureté de l'âme nécessaire pour plaire à la divinité. Des ablutions sans nombre, des pélerinages, des jeûnes, des prières fréquentes rendent ce culte assez analogue à celui de Mahomet. Tout homme doit se rendre au temple d'Isye plusieurs fois dans sa vie, et, après une série de pénitences, recevoir l'absolution écrite de ses fautes. Mais cette religion est encore trop pure pour le vulgaire, et le bouddhisme qui fut apporté de la Chine au Japon, au VI[e] siècle de notre ère, y a trouvé des sectateurs dans les masses populaires. Le bouddhisme est la véritable idolatrie, et les temples affectés à ce culte sont encombrés de statues informes et monstrueuses de toutes sortes de dieux auxquels s'offrent des sacrifices. Une troisième secte suit la religion philosophique de Confucius, et enfin un grand nombre de lettrés professent ouvertement une indifférence complète ou se proclament même athées. Ces tristes variétés de l'erreur vivent côte à côte en harmonie, sans persécution ni contrainte ; le mensonge s'accommode de toutes les divagations de l'esprit, afin de grouper toutes les forces de la nation pour opposer à la vérité une résistance désespérée. Tel est en peu de mots l'état dans lequel le Japon fut trouvé par les premiers Européens qui y pénétrèrent, et tel il est encore aujourd'hui.

III

Le Japon a été inconnu aux anciens au même degré que l'Amérique, et Ptolémée n'en fait nulle mention. Le Père Rubruquis, ce pieux cordelier envoyé par saint Louis en Tartarie pour y prêcher l'Évangile, est le premier qui ait fait connaître à l'Eu-

rope ce populeux archipel dans lequel il ne put cependant pénétrer; et quelques années plus tard, en 1271, le Vénitien Marco Polo, dans son voyage en Chine, entendit parler du Japon sous le nom de Zipangou. Les récits fabuleux qu'il en donne vinrent dans la suite enflammer l'imagination de Christophe Colomb, et dans ses quatre voyages il croyait à chaque île nouvelle reconnaître enfin la fameuse île de Zipangou. Ainsi la première notion sur ce pays nous vient d'un missionnaire; la foi avait pénétré dans ces parages avant la science ou la curiosité du voyageur, et nous y voyons un présage que la foi y règnera un jour dans les cœurs. Lorsque saint Louis lisait l'intéressante relation de son envoyé, eut-il une intuition des merveilles que trois siècles plus tard saint François Xavier devait réaliser dans ces mers lointaines, et du rôle honorable que la France y remplirait jusqu'à nos jours pour la protection des apôtres de la vraie religion.

C'est seulement en 1534, près d'un demi-siècle après la découverte de l'Amérique, qu'un Européen pénétra au Japon. Le Portugal était alors au faîte de sa gloire et de sa puissance; il possédait des contrées entières dans l'Indoustan, à Malacca, à Siam; il couvrait de ses établissements les côtes de l'Afrique depuis la latitude de Madagascar jusqu'à la mer Rouge, et s'emparait de Ceylan, des Moluques, des Célèbes et de Macao. Quelle exaltation devait produire ces conquêtes et ces découvertes sur l'imagination mobile des Portugais! Les hardis navigateurs qui parcouraient ces mers, tour à tour marchands, corsaires, négociateurs, savaient allier la religion au brigandage, l'avidité à l'honneur, la grandeur d'âme à la ruse, la cruauté à la plus naïve sensibilité. Un de ces plus célèbres aventuriers, Antonio Faria, tantôt s'emparait des riches gallions de ses propres compatriotes, tantôt incendiait une ville pour enlever avec impunité quelque jeune fille au milieu de l'épouvante du désastre; ou bien encore, après avoir rançonné des peuples, traversé des déserts, il remontait le cours d'un fleuve inconnu pour enlever à la Chine ses idoles et les cercueils précieux de ses anciens monarques. Possédant aujourd'hui de vastes richesses, ignorant le lendemain où cacher sa tête proscrite, béni comme un bienfaiteur, exécré comme un tyran, il périt enfin dans un naufrage sur les côtes de Chine, en revenant de son expédition contre l'île de Calembluy.

Pinto Mendez, compagnon de Faria, se sauva à la nage avec huit

Portugais, et, après avoir erré misérablement dans plusieurs provinces de Chine, il avait trouvé un navire pour le ramener aux Indes, lorsqu'un second naufrage le jeta sur la côte du Japon où il reçut du roi de Cangoxima l'accueil le plus bienveillant. La nouveauté de ses armes à feu et le bruit des guérisons qu'il fut assez heureux pour opérer lui attirèrent l'amitié du prince; et quand après un assez long séjour, Pinto Mendez put rejoindre les Portugais chargé de riches présents; ses récits n'eurent pas de peine à enflammer la cupidité et l'amour d'entreprises de ses auditeurs. Une foule de marchands équipèrent des flottes pour puiser à cette nouvelle source ouverte à leur industrie, et bientôt un commerce actif s'établit entre le Portugal et les provinces japonaises. Pendant plus de quarante ans les Portugais eurent le monopole des trafics avec cet empire, et nulle nation n'était admise à le partager. Leur présence était recherchée dans les ports, il leur était permis de contracter mariage avec les jeunes filles du pays, et à part des désordres de mœurs, le Japon n'eut pas à se plaindre de sa tolérance pour les étrangers. A cette époque, des guerres civiles ensanglantaient ce pays; les Portugais surent habilement se maintenir en bonne amitié avec chaque parti, tour à tour vainqueur et vaincu, et ils ne profitèrent pas du désordre pour usurper aucun pouvoir dans les îles où leur présence était aimée de tous.

Lorsqu'en 1580, Philippe II d'Espagne plaça sur sa tête la couronne de Portugal, à la mort du cardinal Henri, les relations avec le Japon reçurent une première atteinte, et la décadence de l'Asie portugaise commença. Les traités d'union des deux royaumes avaient réservé aux Portugais le commerce du Japon; mais les Espagnols n'y furent pas longtemps fidèles, et bientôt leur colonie du Mexique voulut ouvrir des relations directes avec ce riche archipel. Cette invasion de nouveaux visages, sous un nouveau drapeau, devait inspirer des inquiétudes aux Japonais et leur faire craindre des atteintes contre leur indépendance. Ils furent confirmés dans leur défiance par la jactance d'un capitaine espagnol qui, questionné sur les ressources de sa nation, déploya devant les insulaires surpris une carte du globe, leur y montra toutes les contrées d'Amérique, d'Europe et d'Asie qui obéissaient au fils de Charles-Quint, leur expliqua la conquête du Portugal, et fit entendre que le Japon aurait son tour, la tactique des Espagnols étant de se faire précéder de missionnaires dans les pays

dont ils voulaient se rendre maîtres pour disposer les peuples en leur faveur. C'était l'époque où la Hollande réussissait à se rendre indépendante, où l'Angleterre protestante, menacée dans son fanatisme de sectaire par la grande *Armada* et par les amis de Marie Stuart, soutenait contre l'Espagne une lutte désespérée. Ces deux puissances résolurent de porter la guerre aux Indes pour ébranler le colosse castillan dans ce qui soutenait sa grandeur, et tous les moyens leur semblèrent bons pour arriver au but de leur implacable haine. En 1594, Philippe II ayant fermé le comptoir hollandais de Lisbonne, que l'intérêt des Portugais avait fait conserver malgré la guerre, les villes bataves armèrent une flotte pour aller se procurer les produits de l'Asie dans les mers de l'Inde, et l'amiral Van Hek y dévasta sans résistance les belles colonies des Portugais. Le souverain espagnol les abandonnait sans défense et réservait toutes ses forces pour protéger ses colonies d'Amérique contre Francis Drake et les vaisseaux anglais. En 1600, un Anglais, Williams Addams, naviguant sur un bâtiment hollandais, débarquait au Japon, avait l'audace de se faire passer près de l'empereur pour un ambassadeur de la reine Élisabeth, et, dans son horreur pour la religion, fomentait les germes de jalousie contre les missionnaires et contre tous les Portugais. La persécution éclatait, les chrétiens périssaient en foule dans les tortures; mais les Anglais s'étaient vengés sur les jésuites de la peur que leur inspirait Philippe II. En 1613, un premier navire anglais apparaissait dans les mers du Japon, et un envoyé spécial, Saris, contractait un traité de commerce avec l'empereur. L'établissement principal des Anglais était à Firando, et il acquit une certaine importance; mais la proclamation de la république dans la Grande-Bretagne vint affaiblir la nation et fit abandonner le comptoir du Japon. Depuis lors, c'est en vain que les Anglais ont cherché à le rétablir, les Japonais s'y sont toujours opposés.

Les Hollandais devaient être plus heureux, parce qu'ils étaient plus modestes dans leurs prétentions et encore moins scrupuleux dans le choix des moyens. Établis à Firando en 1609, leur influence sapait celle des Portugais, et leurs infâmes calomnies préparaient la ruine de la religion et l'expulsion de leurs rivaux. A force de répéter que les adorateurs du Christ étaient les ennemis du Japon, et qu'eux seuls, Hollandais, n'étaient pas de cette religion, ils réussirent à le persuader à l'empereur qui jura de chasser les Portugais.

Mais celui-ci avait besoin d'un gage, et, à la honte du protestantisme, les Hollandais ne rougirent pas de le donner. En 1638, au plus fort de la persécution, 40,000 chrétiens japonais, réduits au désespoir par le martyre de plusieurs milliers de leurs frères, se réfugièrent dans une forteresse pour y défendre chèrement leur vie. Les Hollandais, à titre d'alliés, furent priés d'aider au siége, et Kochebeker, chef du comptoir de Firando, vint à bord d'un vaisseau bombarder la place en y causant d'affreux dégâts. Les chrétiens périrent jusqu'au dernier ; mais, en récompense de cet empressement soumis, les Hollandais ont obtenu de rester au Japon malgré le dessein d'en exclure tous les étrangers. Toutefois, on leur fit démolir leur comptoir de Firando, et ils furent relégués sur l'île factice de Dezima, dans le port de Nangazaki, où ils sont encore aujourd'hui.

En 1641, les Portugais ayant réussi à secouer le joug de l'Espagne, cherchent à renouer des relations avec le Japon et y envoient quatre ambassadeurs. Ils sont décapités à Nangazaki au mépris du droit des gens. En 1674, Charles II d'Angleterre expédie de son côté une ambassade solennelle; mais les Hollandais insinuent officieusement que ce prince a épousé une infante de Portugal, que dès lors les jésuites ne tarderaient pas à revenir à la suite des Anglais, et ce souvenir, conservé précieusement par la tradition politique du Japon, suffit encore de nos jours pour faire repousser les avances du gouvernement britannique. En 1792, la Russie fait aussi partir une mission diplomatique, par ordre de l'impératrice Catherine, pour ramener trente naufragés japonais recueillis au Kamtschatka et comblés de présents; mais l'empereur refuse obstinément de recevoir les envoyés. En 1803, nouvelle tentative de la Russie pour forcer les portes de cet empire, le gouvernement considérant comme nécessaire aux établissements de l'Amérique russe d'ouvrir des relations commerciales avec le Japon. Un haut fonctionnaire du czar, Resanoff, est à la tête de cette ambassade infructueuse, et, de retour au Kamtschatka, il se venge de son échec en envoyant deux navires de guerre dévaster l'île Segalin. Dans le courant du siècle présent, des expéditions anglaises et françaises ont plusieurs fois visité les ports du Japon, mais elles ont toujours rencontré le même refus d'entrer en communication, refus prononcé avec autant de politesse que d'obstination, et cet empire persiste depuis plus de deux cents ans dans sa politique de séquestration, sans montrer aucune disposition à en changer.

Les Hollandais font donc seuls le commerce de ces îles, mais au prix de quelles humiliations! Un des employés de leur comptoir, Engelbert Kempfer, l'a écrit : « Les Japonais ne nous considèrent que « comme de vils marchands qu'ils placent au dernier rang de la so- « ciété humaine. L'extrême contrainte dans laquelle on nous tient « ne peut guère leur inspirer que de la jalousie et de la défiance. « Dans cet état d'avilissement, nous ne pouvons nous concilier la « bienveillance de ce peuple despote et cruel que par notre libéralité « et notre complaisance, en flattant tout ce qui est capable de flatter « sa vanité ridicule. » On sait qu'avant de permettre à un étranger de débarquer sur le sol du Japon, un crucifix lui est apporté, sur lequel on le fait marcher nu-pieds en jurant de ne pas appartenir à la religion de Jésus-Christ. Les Hollandais se sont conformés pendant longues années à cette coutume impie, et s'ils prétendent en être maintenant exempts, ils oublient de dire la date précise où un changement aussi important eut lieu dans le traitement qu'ils reçoivent des Japonais. Ce peuple tient à ses anciennes lois, il montre une hostilité contre la religion aussi grande qu'il y a deux siècles, et nous sommes portés à croire que de nos jours encore les Hollandais marchent sur la croix. Il est certain qu'à tous les débarcadères du Japon de grandes croix sont peintes sur le sol, en sorte qu'il est impossible de descendre à terre sans les fouler aux pieds, et ces croix se voient même encore dans les îles Lieou-Kieou qui ne sont que tributaires du Japon. Heer Doeff, président du comptoir hollandais de 1799 à 1817, écrit que la cérémonie de marcher sur l'image de la Vierge et de l'Enfant Jésus est pratiquée annuellement à chaque retour d'une fête nationale religieuse, le quatrième jour de l'année; et l'obligation de s'y conformer est si universelle, que les invalides, les infirmes et les enfants naissants sont apportés au temple pour toucher du pied l'image sainte. Il ajoute que cette pratique régulière ne s'étend maintenant qu'aux natifs, *quoique dans des occasions particulières on l'exige aussi des étrangers.* Il eût été nécessaire de préciser ces occasions ; mais loin de prouver que les Hollandais se sont affranchis de cette odieuse loi, Heer Doeff raconte un fait qui la confirme, c'est qu'en 1801 un brick s'étant brisé dans une tempête sur l'île Gotto, l'équipage, composé de Malais au service de la colonie de Macao, dut marcher sur la croix avant de recevoir aucune assistance, et n'échappa pas cependant à la prison. Il n'est donc nullement démontré

que la loi soit tombée en désuétude, et la susceptibilité actuelle des Hollandais nous étonne. Le mépris pour la croix était pour eux un moyen comme un autre de gagner de l'argent, et si le Japon catholique eût exigé du marchand d'Amsterdam d'adorer le crucifix avant de débarquer ses caisses, nul doute que ses prosternations la face contre terre n'eussent sur-le-champ satisfait à cette exigence *commerciale*.

Le comptoir de Dezimon ne peut contenir que onze Hollandais ; la loi n'en permet pas un de plus, et ces martyrs de la cupidité passent leur vie dans une petite île factice, entourée de hautes murailles qui ne leur permettent pas d'apercevoir un seul point de la ville de Nangazaki. Un pont fortifié communique avec le quai de cette ville, et est défendu aux deux extrémités par d'énormes portes, gardées nuit et jour par des corps nombreux de soldats, de douaniers et d'espions. On ne permet à un Hollandais de descendre à terre que seul, après une autorisation spéciale du gouverneur de Nangazaki, et après une série de formalités qui emploient plusieurs jours. Alors même il est accompagné dans son excursion par une telle quantité de gardes dont il lui faut payer le dérangement, que le promeneur se hâte de rentrer dans sa prison et ne réclame plus une distraction aussi gênante que dispendieuse. Tous les quatre ans seulement, le président du comptoir se rend à la capitale, Yeddo, pour y solliciter de l'empereur la continuation des priviléges du commerce et lui offrir de riches présents. Pendant ce long voyage, qui emploie quatre mois, le représentant des Pays-Bas doit se soumettre à toutes les exigences de la politique ombrageuse du Japon, et il accepte les affronts et les politesses avec une égale abnégation. Son séjour à la cour est la grande distraction des princes et des princesses ; on traite le grave Hollandais comme un jouet, comme une bête curieuse, et après l'avoir fatigué dans une posture humiliante à l'audience impériale, on le fait danser, sauter, chanter, jouer de la flûte ou du violon, déployer tous ses petits talents de société pour l'amusement des grands de l'empire. De retour à Dezima, le président ne gagne à ses gentillesses aucun relâchement à la surveillance de tous les instants dont il est l'objet. Aucun Hollandais ne peut amener sa femme avec lui pour charmer les ennuis d'une résidence intolérable, et en 1817, le successeur de Heer Doeff, Heer Blomhoff, ayant voulu débarquer avec sa jeune compagne, la ville entière de Nangazaki fut mise en émoi par cette violation des règlements comme s'il s'était agi de l'invasion

d'une armée. Il fallut en référer à l'empereur, qui refusa, et après des supplications inutiles madame Blomhoff dut se rembarquer dans les larmes et retourner en Europe. Il est également interdit aux Hollandais de se marier avec des Japonaises, et aucune femme ne peut pénétrer à Dezima. Je me trompe, une certaine classe de créatures a seule accès dans l'île pour y consoler les reclus, et c'est également parmi elles qu'il leur est seulement permis de se procurer des domestiques. Il est avec la morale des accommodements, et, malgré le petit nombre des prisonniers volontaires, les *métis* forment une caste fort étendue.

L'empereur limite à deux les navires qui peuvent annuellement venir trafiquer au Japon. Quand l'un de ces bâtiments paraît au large, les nombreuses vedettes postées le long des côtes font aussitôt connaître son approche. Des jonques quittent immédiatement le port pour visiter le vaisseau suspect. On le fouille dans tous les sens ; on s'empare des canons, des armes, des munitions de guerre, que l'on enferme dans une forteresse pour être restitués seulement au départ. On fait main basse sur toutes les bibles ou livres de prières qui pourraient être trouvés entre les mains de l'équipage ; on demande des otages, et c'est après ces formalités vexatoires que le navire peut pénétrer dans la baie et y jeter l'ancre. Mais les Hollandais n'ont pas le droit de procéder eux-mêmes à la vente de leurs marchandises : c'est un commissaire du gouvernement qui décide le prix qu'il veut donner de la cargaison, et il fixe également le taux des produits japonais que le comptoir devra prendre en retour. Il n'y a pas à réclamer contre cet arbitraire ; c'est à prendre ou à laisser, et les Hollandais, qui ont recherché le monopole, souffrent à leur tour du monopole. Autrefois, l'or et l'argent formaient la base des retours ; maintenant, l'exportation en est interdite, ainsi que celles de toutes les belles fabrications du Japon, et les marchandises européennes ne sont payées qu'avec du camphre et du cuivre en barres.

On comprend combien les Japonais estiment peu un peuple qui se laisse soumettre à de telles avanies. Leur vanité nationale s'en exalte, et ils englobent toutes les nations européennes dans le même sentiment de mépris. Il est temps d'inspirer à ces barbares civilisés plus de respect et de crainte pour le nom chrétien ; il est temps de leur apprendre à accueillir le malheureux qu'un naufrage jette sur

leurs côtes inhospitalières, et de faire profiter le genre humain des ressources dont l'art et la nature ont doté ces îles si peu connues. L'antique Orient est attaqué de toutes parts, et le voile mystérieux sous lequel il veut cacher sa civilisation décrépite doit être arraché par des mains plus pures et plus jeunes. Pendant que l'Angleterre pénètre l'Asie par l'Ouest, pendant que la Russie la presse par le Nord, les États-Unis la menacent du côté de l'Est. Les développements de la Californie ont transporté sur l'océan Pacifique l'activité et le génie entreprenant des Américains, naguère bornés aux côtes de l'Atlantique; c'est un déplacement d'une portée immense, et l'opulente Asie nous semble devoir être le théâtre de grands événements dans un prochain avenir. L'Orégon, qui se colonise, vient toucher aux établissements russes du nord de l'Amérique, et l'on assure que le czar projette d'ouvrir ces établissements au commerce étranger, ainsi que ses portes d'Asie. Dans le courant de 1847, l'empereur de la Chine a accordé aux Russes la libre navigation de l'Amur, le grand fleuve de la Mandchourie. Pendant la même année, les Anglais ont pris possession de l'île Quelpaert, près de la côte de Corée, nouvel anneau de leur longue chaîne de postes militaires et maritimes dans les mers de l'Inde et de la Chine. Ainsi le Japon se trouve resserré dans un cercle de jour en jour plus étroit, et ses barrières hostiles sont destinées à tomber sous la pression combinée de la civilisation chrétienne.

IV

Le grand évêque d'Héliopolis, dans son Mémoire à Colbert pour la fondation de la Compagnie des Indes, a écrit ces belles pensées :

« Nous devons croire que le commerce a été mis dans l'esprit des « hommes par l'esprit de Dieu, bien plus pour exercer la charité et « aider à retirer des mains du démon un grand nombre de pauvres « âmes nées dans l'idolâtrie que pour des profits particuliers, aux- « quelles, donnant la connaissance de notre sainte foi, on ouvre le « chemin du ciel pour y adorer et glorifier Dieu dans l'éternité bien- « heureuse.

« Il faut donc conclure que le commerce est la chose la plus né-

« cessaire qui soit au monde ; aussi porte-t-il en soi tout ce qu'il y a
« de plus beau, de meilleur et de plus utile parmi les hommes, en
« telle sorte que nous pouvons, en quelque façon, faire comparaison
« du commerce avec les choses animées, et dire qu'il est composé
« de corps, d'âmes et d'esprits. Le corps, c'est ce que nous nom-
« mons vendre, acheter, troquer, et l'âme, c'est la bonne foi. L'es-
« prit, c'est le lien de l'un et de l'autre. »

Si cette alliance féconde de la pensée religieuse du commerce a été trop souvent rompue, elle existait dans toute sa force au XVI[e] siècle, alors que les missionnaires précédaient ou accompagnaient les aventuriers dans leurs explorations hasardeuses. Les uns et les autres se secondaient, se soutenaient pour l'accomplissement de leur tâche si différente. Le commerçant comprenait qu'il avait besoin du prêtre pour adoucir les mœurs du peuple sauvage chez lequel il voulait pénétrer, et pour protéger au besoin sa vie par l'influence d'une autorité sainte ; le prêtre appréciait le concours du trafiquant dont la présence disposait les peuplades au Christianisme par l'intérêt, et dont les navires procuraient des moyens de transport et de communication d'un point à un autre. En général, le missionnaire restait à demeure chez les nations qu'il évangélisait, tandis que le marchand n'y faisait que des résidences temporaires. C'est autour de la chapelle que s'élevaient les comptoirs, et plus d'une prise de possession de colonie a commencé par la plantation d'une croix. Les Jésuites français du Canada se distinguèrent entre tous par cette audace à se fixer au milieu des hordes d'Indiens ; c'est eux qui rêvèrent les premiers pour la France ce vaste empire s'étendant des bouches du Saint-Laurent aux bouches du Mississipi ; c'est eux qui réalisèrent dans la mesure de leurs moyens ce projet gigantesque, par leurs missions au milieu des Iroquois et des Illinois. Aussi les Anglais, jaloux et inquiets de notre puissance sur le continent américain, considéraient les Jésuites comme leurs plus grands ennemis. Même en temps de paix entre les deux nations, la guerre ne cessait pas contre le missionnaire, et nous trouvons les aveux de cette haine consignés dans les dépêches du colonel Duncan, gouverneur de New-York sous Charles II :

« Je demande à bâtir des forts pour maintenir notre droit sur le
« pays. Les Français prétendent jusqu'au golfe du Mexique ; mais ils

« n'ont pas d'autre argument que d'en avoir eu possession depuis
« vingt ans par leurs missionnaires vivant au milieu des Indiens; ils
« ont des Pères vivant encore au milieu des cinq nations, les Ma-
« quaes, Senecas, Cayougas, Oneidas, Onondagas. Ils en ont con-
« verti beaucoup à la foi chrétienne, et ils font leurs efforts pour ra-
« mener ces Indiens au Canada; ils ont ainsi fait émigrer six à sept
« cents Indiens au grand préjudice du gouvernement anglais. J'ai
« promis aux Indiens que s'ils voulaient revenir, je leur procurerais
« des terres près d'Albany, et je leur fournirais des prêtres... Je
« leur ai promis une église et douze prêtres, parce que les Indiens
« ont douze châteaux. Par ce moyen, les prêtres français seront obli-
« gés de se retirer au Canada, et les Français perdront leur seul titre
« au pays. »

Ainsi le colonel ne voyait qu'un remède pour détruire l'influence des Jésuites français; c'était de leur opposer deux Jésuites anglais au milieu des Indiens.

Mais c'est surtout le Portugal qui comprit de bonne heure l'utilité d'appeler la religion à la participation de ses entreprises commerciales, et dans chacune de ses colonies le missionnaire était honoré et recherché. Cette union si désirable se montra particulièrement au Japon, où le Catholicisme pénétra avec les Portugais et devait y succomber avec leur puissance. C'est le 15 août 1549 que saint François Xavier aborda au port de Cangoxima, sous les auspices de la sainte Vierge, mais sans autre secours humain que deux religieux et trois néophytes. Ses commencements devaient être dignes de l'apôtre des Indes. Xavier fait entendre la parole de Dieu sur les places publiques de Cangoxima, d'Amanguchi et de Figen, au milieu d'un peuple immense, attiré par tant de courage, charmé par tant de sainteté. Au bout de deux mois de fatigues, il ose entrer dans la capitale même de l'empereur spirituel, à Myako; mais on lui demanda une somme énorme pour obtenir une audience du souverain. Le peuple est agité par des dissensions et des guerres civiles, l'apôtre ne le juge pas digne d'entendre ses prédications, et tourne ses pas vers le royaume de Bungo. Là, il confond devant lui les bonzes et les réduit au silence par son éloquence; l'un d'eux demande le baptême, et à cette vue, cinq cents personnes se convertissent et brisent leurs idoles. Sa parole était confirmée par des miracles aussi éclatants que ceux

de son divin Maître ; il guérissait des malades, il ressuscitait des morts, et devant ces prodiges la rage des prêtres du mensonge demeurait impuissante. Embrasé de charité, le saint écrivait alors à ses supérieurs :

« Quoique mes cheveux aient déjà blanchi, je suis plus robuste « que je ne l'ai jamais été ; car les peines qu'on se donne pour in« struire une nation raisonnable, qui aime la vérité, qui veut sincè« rement son salut, réjouissent profondément le cœur... Je suis assuré « que bien des jeunes gens viendraient employer à la conversion d'un « peuple idolâtre ce qu'ils ont d'esprit et de force, s'ils avaient une « fois goûté les douceurs célestes qui accompagnent nos fatigues. »

Après trois ans d'apostolat, Xavier avait baptisé au Japon plusieurs milliers de chrétiens, et assuré à la religion la protection des princes. Le danger n'existant plus, il laissa à d'autres mains le soin de continuer cette moisson si bien préparée, et s'éloigna dans le dessein de porter en Chine les lumières de l'Évangile ; mais Dieu l'avait déjà jugé mûr pour le ciel, et le grand saint expira à l'âge de quarante-six ans, dans l'île déserte de Sancian, près de Macao, au moment où il mettait le pied sur le sol chinois.

Les successeurs de François Xavier devaient faire fructifier au Japon les travaux de leur héroïque modèle. Les Pères Torrez, Fernandez, Villela, Almeida se distinguent par leur zèle et leurs succès au milieu de cette phalange de religieux. En 1580, le Père Valignani, nommé visiteur général, réunit tous les Pères en conseil provincial, afin d'organiser ces chrétientés naissantes et pleines d'avenir. On y décide de partager les missions en trois divisions : Myako, le royaume de Figen et celui de Bungo ; on fait choix de maisons pour servir de collége, on fonde un noviciat destiné à disposer les plus fervents d'entre les indigènes à la vie religieuse, et on ouvre une académie pour l'éducation de vingt-cinq enfants nobles. En 1582, trois rois du Japon font partir une ambassade solennelle pour Rome, afin de témoigner au successeur de saint Pierre leur reconnaissance des bienfaits de l'Évangile, dont ils sont redevables à sa charité. Elle est composée de deux princes du sang royal et de deux nobles, et conduite par un Jésuite japonais. Philippe II les reçoit à Madrid avec les plus grands honneurs, et le 23 mars 1585 ils font leur entrée dans la ville éternelle au son des cloches, au bruit du canon, aux accla-

mations d'un peuple immense. Grégoire XIII, plein de joie et d'espérance, donna à ces envoyés une opulente hospitalité que continua Sixte-Quint, et l'Europe entière prit un tel intérêt à ce grand événement que l'historien De Thou voulut écrire le récit de leur voyage, et que la République de Venise chargea Tintoret de peindre leurs portraits pour les placer parmi ceux de ses grands hommes où ils figurent encore aujourd'hui.

En 1587, on comptait au Japon plus de deux milles néophytes, dont un grand nombre parmi les plus hautes classes. Les rois de Bungo, d'Arima, d'Omura, plusieurs princes, et trois ministres de l'empereur se déclarèrent chrétiens. Mais les bonzes ne voyaient pas leur influence décroître et l'idolatrie menacée sans travailler de tout leur pouvoir au maintien de leur puissance, et cette année vit naître la première persécution contre la religion, amenée par le plus glorieux motif. L'un des bonzes avait la charge dégradante de choisir pour le sérail de l'empereur Taicosama les plus belles femmes du Japon, et la faveur du monarque était toujours accueillie avec joie par les premières familles de la nation. En 1587, deux jeunes filles chrétiennes eurent le malheur d'être jugées assez belles pour plaire au souverain, et le bonze pourvoyeur leur fit part de ce qu'il envisageait comme leur suprême bonheur. Leur refus obstiné de se rendre à la cour causa à l'empereur autant d'étonnement que d'indignation, et excité par ses faux prêtres, il crut alors ouvrir les yeux sur les dangers dont était menacée sa puissance par une religion qui mettait obstacle à ses passions. Taicosama décrète l'expulsion des Jésuites et commande de brûler les deux cent quarante églises qui s'élevaient dans le Japon. Mais les ministres de sa vengeance ne parviennent à en détruire que soixante-dix. Le catholicisme avait fait tant de progrès que le peuple protége les temples de sa foi nouvelle. Les Pères se réunissent à Firando au nombre de cent dix-sept pour délibérer s'ils obéiront aux ordres de l'empereur. Ils se décident à rester afin de ne pas laisser sans guides ces fidèles Japonais et ils se séparent pour se cacher au milieu de leurs troupeaux. Le désir de ménager les Portugais préserve encore les Jésuites du supplice; mais cinq d'entre eux meurent empoisonnés, et la vie des autres se consume dans l'inquiétude de chaque jour.

Le retour de l'ambassade de Rome devait amener une tolérance de quelques années. Le Père Martinez, nommé évêque du Japon,

venait prendre possession de son vaste diocèse et l'Église y jouissait encore d'une temporaire tranquillité. A la fin du siècle, le nombre des chrétiens s'élevait à dix-huit cent mille. Cent trente religieux de la Compagnie de Jésus portaient l'Évangile par toutes les provinces de l'empire, et plusieurs d'entre eux pénétraient jusqu'en Corée. Le culte était devenu public; les grandes villes avaient des oratoires, des hôpitaux desservis par des confréries de Miséricorde, quelquefois des écoles, des colléges, des noviciats. Nangazaki était divisé en cinq paroisses, toutes desservies par des religieux japonais. Déjà les missionnaires élevaient un observatoire à Ozaca, et formaient à Myako une académie des sciences. Mais en 1597, la deuxième persécution éclatait, par cette imprudente jactance des Espagnols, dont nous avons parlé, et neuf Jésuites étaient crucifiés à Nangazaki. La mort de Taicosama venait amener encore un répit dans les poursuites et les supplices. Mais bientôt l'arrivée des Anglais et des Hollandais procurait des alliés puissants à la haine des bonzes contre notre religion. Il ne suffisait pas à Élisabeth de martyriser les Jésuites en Angleterre, elle envoyait jusqu'au Japon leur susciter des bourreaux, et les incessantes calomnies du protestantisme eurent plus d'influence sur ces peuples que le fanatisme de leurs fausses religions. A dater de 1613, les malheureux chrétiens ne connurent plus que tourments, tortures et massacres; et l'Église était tellement vivace qu'il ne fallut pas moins de cinquante ans de persécutions acharnées, sans paix ni trêve, sans pitié pour l'âge ni le sexe, pour l'enfance ni la vieillesse, avant de réussir à étouffer entièrement dans le sang le nom chrétien. En 1613, cent vingt Jésuites furent bannis ; il n'en restait plus que vingt-six, qui furent l'un après l'autre pris et martyrisés. Mais de nouveaux missionnaires arrivaient sans cesse pour soutenir la foi des chrétiens, et dans les noviciats d'Europe la perspective du martyre multipliait les vocations. C'est ainsi que vinrent se dévouer au supplice les Pères de Costanzo, Pacheco, Carvalho, Mastrilli, Maczinosky sortis des plus nobles maisons du Portugal, de l'Italie et de la Pologne ; et si parmi tant de saints il est permis de faire un choix, nous vénérons par-dessus tous le Père Charles de Spinola, qui, après avoir passé seize ans sur le sol japonais, dans des travaux inouïs et des épreuves continuelles, chargé de l'administration temporelle et spirituelle des missions, tomba enfin entre les mains de ses bourreaux et fut conduit au bûcher

avec vingt-trois religieux qu'il encouragea par son exemple et ses paroles jusqu'à ce que les souffrances étouffèrent sa voix.

Par un raffinement de barbarie, le feu était le supplice réservé pour l'été ; pendant les rigueurs de l'hiver, on cassait la glace des lacs pour y enfoncer les martyrs jusqu'au cou ; ou bien encore on les suspendait par les pieds au-dessus de cratères volcaniques et de sources bouillonnantes et infectées. Les néophytes n'étaient pas plus épargnés que leurs guides spirituels et rivalisaient de courage au milieu des tortures. Les saints exhortaient la multitude à les imiter, du haut des croix et des bûchers, et l'on vit une femme à demi consumée saisir des charbons ardents pour les poser en couronne sur sa tête, se proclamant avec allégresse l'épouse de Jésus couronné d'épines. Parmi tant de milliers de victimes, dont il est impossible d'évaluer le nombre, les apostasies furent infiniment rares, et l'on ne cite qu'un seul Père auquel la crainte de la mort fit renier le nom de Dieu. Encore devait-il se relever glorieusement de sa chute, et à l'âge de quatre-vingts ans, le Père Fereira, retrouvant la vigueur et la foi de sa jeunesse, vint de lui-même se livrer aux persécuteurs, et périt avec joie au milieu des plus affreux tourments. C'est le dernier Jésuite qu'ait vu le Japon, et son martyre eut lieu en 1652, juste cent ans après la mort de saint François Xavier.

Depuis lors les chrétiens, traqués de toutes parts, succombèrent dans les massacres ou dans les solitudes où ils fuyaient leurs bourreaux, et la surveillance d'une police inexorable ne permet d'espérer que faiblement qu'un noyau de fidèles se soit conservé au Japon. Déjà, en 1704, le Père Fontaney, s'enquérant en Chine du sort de ces missions jadis si florissantes, se voit forcer d'avouer que le nom de chrétien y est détruit, et il ajoute : « C'est au Père des miséricordes « à nous ouvrir les portes du Japon quand il le jugera à propos pour « sa gloire. » Mais, en 1709, un prêtre romain, M. de Sidoti, animé du zèle le plus héroïque pour le salut de ce malheureux peuple, se faisait jeter sur la côte japonaise par un navire de Manille, construit avec le produit des aumônes qu'il avait pieusement récoltées dans ce but. Arrêté aussitôt son débarquement, il fut conduit à Yeddo, où il resta emprisonné pendant plusieurs années et mourut enfin d'une mort cruelle, après avoir fait un grand nombre de prosélytes. Les descendants de ces chrétiens ont-ils conservé intact le dépôt de la foi dans leur cœur ? C'est ce que Dieu seul connaît ; mais

le souvenir des merveilles réalisées au Japon pour sa gloire doit nous faire envisager avec confiance les décrets futurs de sa Providence. L'Église se préoccupe plus que jamais du sort spirituel de cet empire, et dès que la politique en aura brisé les barrières les missionnaires accourront sur cette terre arrosée du sang de tant de martyrs. Si le commerce frappe à la porte du Japon de tous côtés, le catholicisme, encore plus actif, se tient aux avant-postes pour guetter le moment d'y pénétrer. L'Évangile est prêché en ce moment en Corée et aux îles Lieou-Kieou, deux pays tributaires du Japon, et très-voisins de ses côtes, l'un au nord, l'autre au sud. Pour ces peuples, la loi d'exclusion n'existe pas, et ils peuvent pénétrer au Japon sans causer d'ombrage. La Corée, malgré des persécutions fréquentes, possède un évêque, Mgr Ferréol, vingt mille chrétiens et un premier prêtre indigène, qui y a été récemment sacré. Les îles Lieou-Kieou servent d'asile à l'évêque titulaire du Japon, Mgr Forcade, Rome n'ayant pas voulu laisser périr un titre qui signifie tant de gloire et tant d'espérance. C'est là que les missionnaires se préparent, par l'étude de la langue et des usages japonais, à imiter l'abbé de Sidoti au moindre signal de leurs supérieurs, et le premier vaisseau dont le canon renversera les murs de Yeddo ou de Nangazaki, verra un prêtre se précipiter sur la brêche et pénétrer dans l'empire ouvert à ses prédications.

En présence des événements dont les mers du Japon doivent être prochainement le théâtre, la France a un beau rôle à remplir. Le commerce n'appelle plus ses forces maritimes dans ces parages comme aux temps glorieux de Dupleix et de Labourdonnaye ; mais elle a en partage une mission plus noble encore, car elle est la seule nation catholique qui ait conservé une flotte puissante. A la France appartient le protectorat de toutes les chrétientés nouvelles ; la vue de son pavillon suffit pour faire cesser les persécutions et relâcher les captifs au Tonquin ou à Siam ; ces peuples sanguinaires et lâches tremblent au bruit d'un canon français, et le néophyte apprend à bénir une nation qui lui envoie ses prêtres et qui les lui conserve. La France peut ainsi acquérir en Asie une influence aussi bienfaisante, aussi légitime que celle que le schisme lui dispute à Constantinople, et il ne lui faut pour cela que persévérer dans la voie que lui a ouverte récemment l'initiative de ses braves amiraux et de ses diplomates chrétiens. En 1843, l'amiral Cécille faisait relâcher cinq mis-

sionnaires français qui allaient être mis à mort en Cochinchine ; la même année, M. de Lagrené obtenait du Céleste-Empire le libre exercice de la religion catholique dans tous ses États ; et ce traité, quoique violé depuis à plusieurs reprises, a cependant fait jouir les chrétientés de la Chine d'une tolérance presque continuelle. En 1847, pour délivrer un évêque, le commandant Lapierre livrait un glorieux combat à toute la flotte de la Cochinchine, et plus tard, c'est en voulant aller sauver d'autres prêtres dont la vie était menacée en Corée, que ce digne officier s'aventurait au milieu des récifs de ces côtes inexplorées où se perdait malheureusement sa frégate. Depuis lors, l'existence des missionnaires dans les mers des Indes est protégée par la seule crainte des armes de la France, et pour s'en convaincre il suffit de parcourir les *Annales de la propagation de la foi*, ce recueil trop peu étudié, et qui fournit des matériaux inappréciables sur l'état politique et moral de cette partie du globe [1]. Le Japon devra faire également l'expérience que la France couvre de son égide tutélaire tous ceux de ses enfants qui se dévouent au salut de leurs frères, et les nations régénérées par l'Évangile seront, après Dieu, redevables de leur salut à la Fille aînée de l'Église.

Henry de Courcy.

[1] M. Jurien La Gravière l'a consulté avec fruit pour son beau travail sur la Chine. (*Revue des Deux-Mondes*, septembre 1851.)

BULLETIN RELIGIEUX.

MANDEMENT DE MGR PHILIBERT DE BRUILLARD, ÉVÊQUE DE GRENOBLE, AUTORISANT L'ÉRECTION D'UN NOUVEAU SANCTUAIRE SUR LA MONTAGNE DE LA SALETTE.

Il y a cinq ans, un événement extraordinaire, un fait qui d'abord paraissait incroyable, fut annoncé au monde religieux. La sainte Vierge, disait-on, était apparue, le 19 septembre 1846, sur la montagne de la Salette, au diocèse de Grenoble, à deux bergers, Maximin Gérault, né à Corps, le 27 août 1835, et Mélanie Matthieu, née aussi à Corps, le 7 novembre 1831. L'un et l'autre, la sainte Vierge les aurait entretenus des malheurs qui menaçaient *son peuple,* surtout à cause des blasphèmes et de la profanation du dimanche. A chacun d'eux la sainte Vierge avait confié un secret particulier, avec défense de le communiquer à qui que ce fût.

La candeur naturelle des deux bergers, l'impossibilité d'un concert entre deux enfants, tous deux également ignorants et qui se connaissaient à peine, la constance, la fermeté de leur témoignage, qui jamais ne varia, ni devant la justice humaine, ni devant des milliers de personnes qui épuisèrent tous les moyens de séductions pour les faire tomber en contradiction ou pour obtenir la révélation de leur secret, ne purent nullement faire départir l'autorité ecclésiastique de cette sage et prudente lenteur qu'elle met toujours à considérer comme incontestable tout fait qui semble tenir du merveilleux. Toute précipitation eût été en cette circonstance contraire à la prudence que recommande aux évêques le grand Apôtre, et elle eût été de nature à fortifier les préventions des ennemis de la foi. Les âmes pieuses accueillaient ce fait avec grand empressement, tandis

que l'autorité ecclésiastique recherchait avec soin tous les motifs qui pouvaient le faire rejeter.

Mgr de Grenoble, fidèle à son devoir, et saintement pénétré des graves obligations que lui impose sa charge, temporisait, implorait avec ferveur les lumières de l'Esprit saint. Cependant le nombre des faits prodigieux qui se publiaient de toutes parts allaient toujours croissant. On annonçait des guérisons extraordinaires, opérées tant en France qu'à l'étranger ; de nombreuses relations, tant sur l'événement de la Salette que sur les guérisons merveilleuses qui l'ont suivie, étaient publiées. L'une d'elles avait pour auteur Mgr l'évêque de la Rochelle, qui des bords de l'Océan vint sur ladite montagne et entretint les deux bergers pendant une journée presque entière.

Une affluence à peine croyable, et néanmoins au-dessus de toute contestation, avait lieu sur cette montagne, spécialement au jour anniversaire de l'apparition; affluence vraiment étonnante, si l'on considère l'éloignement des lieux et les difficultés que présente un tel pèlerinage.

Mgr l'évêque de Grenoble organisa une commission nombreuse composée d'hommes graves et instruits, qui examinèrent mûrement et discutèrent le fait de l'apparition et de ses suites. Les deux bergers furent interrogés séparément et simultanément. Le compte rendu des travaux de la commission fut publié sous ce titre : *la Vérité sur l'événement de la Salette,* travail consciencieux et impartial qui fut revêtu de l'approbation de Mgr de Grenoble.

Cet ouvrage reçut bientôt l'adhésion et réunit les suffrages de plusieurs évêques et d'une foule de personnes éminentes en science et en piété. Il fut traduit dans toutes les langues européennes. Le pèlerinage ne se ralentissait pas. D'illustres prélats de l'Église prêchaient l'apparition de la sainte Vierge; en plusieurs lieux, avec l'assentiment au moins tacite des évêques, des personnes pieuses faisaient construire des chapelles sous le vocable de Notre-Dame de la Salette, ou placer dans des églises paroissiales des statues en son honneur. Enfin, de nombreuses demandes étaient adressées pour l'érection d'un sanctuaire qui perpétuât le souvenir de ce grand événement.

Tels sont les faits résumés et reproduits dans le mandement de Mgr l'évêque de Grenoble; mais laissons ici le vénérable prélat exposer lui-même sa propre pensée :

« On sait que nous n'avons pas manqué de contradicteurs. Quelle vérité morale, quel fait humain ou même divin n'en a pas eu ? Mais pour altérer notre croyance à un événement si extraordinaire, si inexplicable, sans l'intervention divine, dont toutes les circonstances et les suites se réunissent pour nous montrer le doigt de Dieu, il nous aurait fallu un fait contraire, aussi extraordinaire, aussi inexplicable que celui de la Salette, ou du moins qui expliquât naturellement celui-ci ; or, c'est ce que nous n'avons pas rencontré, et nous publions hautement notre conviction.

« Nous avons redoublé nos prières, conjurant l'Esprit saint de nous assister et de nous communiquer ses divines lumières. Nous avons également réclamé en toute confiance la protection de l'immaculée Vierge Marie, Mère de Dieu, regardant comme un de nos devoirs les plus doux et les plus sacrés de ne rien omettre de ce qui peut contribuer à augmenter la dévotion des fidèles envers elle, et de lui témoigner notre gratitude pour la faveur spéciale dont notre diocèse aurait été l'objet. Nous n'avons, du reste, jamais cessé d'être disposé à nous renfermer scrupuleusement dans les saintes règles que l'Église nous a tracées par la plume de ses savants docteurs, et même à réformer sur cet objet, comme sur tous les autres, notre jugement, si la chaire de saint Pierre, la mère et la maîtresse de toutes les Églises, croyait devoir émettre un jugement contraire au nôtre.

« Nous étions dans ces dispositions et animé de ces sentiments, lorsque la Providence divine nous a fourni l'occasion d'enjoindre aux deux enfants privilégiés de faire parvenir leur secret à notre très-saint Père le Pape Pie IX. Au nom du vicaire de Jésus-Christ, les bergers ont compris qu'ils devaient obéir. Ils se sont décidés à révéler au Souverain-Pontife un secret qu'ils avaient gardé jusqu'alors avec une constance invincible, et que rien n'avait pu leur arracher. Ils l'ont donc écrit eux-mêmes, chacun séparément, ils ont ensuite plié et cacheté leur lettre en présence d'hommes respectables que nous avions désignés pour leur servir de témoins, et nous avons chargé deux prêtres qui ont toute notre confiance de porter à Rome cette dépêche mystérieuse. Ainsi est tombée la dernière objection que l'on faisait contre l'apparition, savoir : qu'il n'y avait point de secret, ou que ce secret était sans importance, puéril même, et que les enfants ne voudraient pas le faire connaître à l'Église.

« A ces causes, nous appuyant sur les principes enseignés par le Pape Benoît XIV, et suivant la marche tracée par lui dans son immortel ouvrage *de la Béatification et de la Canonisation des Saints* (liv. II, ch. XXXI, nº 12);

« Vu la relation écrite par M. l'abbé Rousselot, l'un de nos vicaires généraux, et imprimée sous ce titre : *La vérité sur l'Événement de la Salette*, Grenoble, 1848;

« Vu aussi les *Nouveaux documents sur l'Événement de la Salette*, publiés par le même auteur, en 1850;

« Ouï les discussions en sens divers qui ont eu lieu devant nous sur cette affaire, dans les séances des 8, 15, 16, 17, 22 et 29 novembre, 6 et 13 décembre 1847;

« Vu pareillement ou entendu ce qui a été dit et écrit depuis cette époque, pour ou contre l'événement;

« Considérant en premier lieu l'impossibilité où nous sommes d'expliquer le fait de la Salette autrement que par l'intervention divine, de quelque manière que nous l'envisagions, soit en lui-même, soit dans ses circonstances, soit dans son but essentiellement religieux;

« Considérant en second lieu que les suites merveilleuses du fait de la Salette sont le témoignage de Dieu lui-même, se manifestant par des miracles, et que ce témoignage est supérieur à celui des hommes et à leurs objections;

« Considérant que ces deux motifs, pris séparément, et à plus forte raison réunis, doivent dominer toute la question, et enlever toute espèce de valeur à des prétentions ou suppositions contraires dont nous déclarons avoir une parfaite connaissance;

« Considérant enfin que la docilité et la soumission aux avertissements du ciel peuvent nous préserver des nouveaux châtiments dont nous sommes menacés, tandis qu'une résistance trop prolongée peut nous exposer à des maux sans remède;

« Sur la demande expresse de tous les membres de notre vénérable chapitre et de la très-grande majorité des prêtres de notre diocèse;

« Pour satisfaire aussi la juste attente d'un si grand nombre d'âmes pieuses, tant de notre patrie que de l'étranger, qui pourraient finir par nous reprocher de retenir la vérité captive;

« L'Esprit saint et l'assistance de la Vierge immaculée de nouveau invoqués ;

« Nous déclarons ce qui suit :

« Art. 1er. Nous jugeons que l'apparition de la sainte Vierge à deux bergers, le 19 septembre 1846, sur une montagne de la chaîne des Alpes, située dans la paroisse de la Salette, de l'archiprêtre de Corps, porte en elle-même tous les caractères de la vérité, et que les fidèles sont fondés à la croire indubitable et certaine.

« Art. 2. Nous croyons que ce fait acquiert un nouveau degré de certitude par le concours immense et spontané des fidèles sur le lieu de l'apparition, ainsi que sur la multitude des prodiges qui ont été la suite dudit événement, et dont il est impossible de révoquer en doute un très-grand nombre sans violer les règles du témoignage humain.

« Art. 3. C'est pourquoi, pour témoigner à Dieu et à la glorieuse Vierge Marie notre vive reconnaissance, nous autorisons le culte de Notre-Dame de la Salette. Nous permettons de le prêcher et de tirer les conséquences pratiques et morales qui ressortent de ce grand événement.

« Art. 4. Nous défendons néanmoins de publier aucune formule particulière de prières, aucun cantique, aucun livre de dévotion sans notre approbation donnée par écrit.

« Art. 5. Nous défendons expressément aux fidèles et aux prêtres de notre diocèse de jamais s'élever publiquement, de vive voix ou par écrit, contre le fait que nous publions aujourd'hui, et qui dès lors exige le respect de tous.

« Art. 6. Nous venons d'acquérir le terrain favorisé de l'apparition céleste. Nous nous proposons d'y construire incessamment une église qui soit un monument de la miséricordieuse bonté de Marie envers nous et de notre gratitude envers elle. Nous avons aussi formé le projet d'y établir un hospice pour abriter les pèlerins. Mais ces constructions, dans un lieu d'un accès difficile et dépourvu de toutes ressources, exigeront des dépenses considérables. Aussi avons-nous compté sur le concours généreux des prêtres et des fidèles, non-seulement de notre diocèse, mais de la France et de l'étranger. Nous n'hésitons pas à leur faire un appel d'autant plus empressé que déjà nous avons reçu de nombreuses promesses, mais toutefois insuffisantes pour l'œuvre à entreprendre. Nous prions les personnes dé-

vouées qui voudront nous venir en aide, d'adresser leurs offrandes au secrétariat de notre évêché. Une commission, composée de prêtres et de laïques, est chargée de surveiller les constructions et l'emploi des offrandes.

« Art. 7. Enfin, comme le but principal de l'apparition a été de rappeler les chrétiens à l'accomplissement de leurs devoirs religieux, au culte divin, à l'observation des commandements de Dieu et de l'Église, à l'horreur du blasphème et à la sanctification du dimanche, nous vous conjurons, N. T.-C. F., en vue de vos intérêts célestes et même terrestres, de rentrer sérieusement en vous-mêmes, de faire pénitence de vos péchés, et particulièrement de ceux que vous avez commis contre les deuxième et troisième commandements de Dieu. Nous vous en conjurons, nos frères bien-aimés : rendez-vous dociles à la voix de Marie qui vous appelle à la pénitence, et qui, de la part de son Fils, vous menace de maux spirituels et temporels, si, restant insensibles à ses avertissements maternels, vous endurcissez vos cœurs.

« Art. 8. Nous voulons et ordonnons que notre présent Mandement soit lu et publié dans toutes les églises et chapelles de notre diocèse, à la messe paroissiale ou de communauté, le dimanche qui en suivra immédiatement la réception.

« Donné à Grenoble, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing de notre secrétaire, le 19 septembre 1851 (cinquième anniversaire de la célèbre apparition).

« ✝ PHILIBERT, *Évêque de Grenoble.*

« Par mandement :

« AUVERGNE, *chanoine hon., secrétaire.*»

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

Paris. — E. DE SOYE, imprimeur, 36, rue de Seine.

LES

PREMIÈRES MÈRES DE LA VISITATION

SUITE[1]

Nous nous étendons sur ces personnages, nous voudrions faire connaître ce qu'étaient les âmes sur lesquelles saint François fonda la Visitation. Parmi les plus précieuses, il faut encore citer la Mère Marie-Aymée de Blonay, dont nous avons déjà parlé. Lorsqu'en 1615, le saint fonda le second monastère de l'Institut, qui fut celui de Bellecour à Lyon, il voulut y envoyer ce qu'il appelait la crême de la congrégation : comme l'entreprise était grande et que c'était d'ailleurs le premier essaim sorti de cette aimable ruche d'Annecy, il fit choix de ses quatre filles les plus aimées : c'étaient avec la Mère de Chantal, les Sœurs Marie-Jacqueline Favre, Péronne-Marie de Châtel et Marie-Aymée de Blonay. La Mère Charlotte de Bréchard, qui tenait bien aussi son rang dans l'affection du prélat, resta à Annecy pour avoir la garde et la direction du monastère.

La vie de la Mère de Blonay, avant son entrée en religion, n'offre pas l'exemple de ces combats et de ces angoisses par où avaient passé ses compagnes. Elle fut une enfant privilégiée de la grâce : saint François de Sales l'avait bénie dans le berceau; dès son jeune âge, elle sembla dirigée par une droite raison et une charité toute pure. Quand le saint fondateur faisait ses missions dans le Chablais, il venait souvent chez le seigneur de Blonay, et cette petite enfant se blotissait dans un coin, derrière quelque tapisserie, pour le contempler à son aise. Elle avait dès lors pour lui une vénération

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXIX, p. 193.

égale à celle qu'elle aurait eue pour un ange. De son côté, saint François l'aimait comme s'il eût été son père. Il prenait plaisir à diriger ses pensées vers Dieu, il l'interrogeait sur ses prières et lui apprenait à chanter des cantiques. Dans les noms aimables dont il se plaisait à désigner affectueusement les âmes qu'il chérissait davantage, si madame de Chantal était sa fille, sa chère fille par excellence, la Mère Favre sa grande fille, la Mère de Blonay était sa chère cadette. Cette cadette montra toujours un esprit tranquille et confiant qui ne s'étonnait de rien et venait à bout de toutes ses entreprises. Elle était encore enfant, lorsqu'en l'absence de son père elle chassa des huguenots qui avaient surpris le château et y voulaient mettre le feu : elle les aspergea tout simplement d'eau bénite, en disant que c'était ainsi qu'on éloignait le diable. Ils se retirèrent, en effet, sans rien exécuter de leurs mauvais desseins. Elle avait une dévotion particulière à la sainte Vierge et à sainte Anne : elle avait placé leurs images dans un lieu retiré de la maison où elle allait apprendre ses leçons et s'appliquer en silence aux autres petits travaux qu'on lui donnait à faire. Sa vocation pour la vie religieuse se manifesta de bonne heure, et, après madame de Chantal, elle fut de toutes la première à qui saint François ait confié ses desseins. Elle n'entra cependant que la dixième de la Congrégation ; le saint qui savait ménager toutes choses la laissa pendant dix-huit mois auprès de son père qui avait bien eu quelque peine à se décider à faire son sacrifice, et qui vint à perdre son fils dans le temps même du commencement de l'Institut.

Sous la conduite de madame de Chantal et la direction de saint François de Sales, la Mère de Blonay perfectionna si bien les grands dons de vertu et d'amabilité, qui étaient son partage, que le saint évêque la nommait la bien-aimée de Dieu, des anges et des hommes.

Il n'est pas étonnant que l'Institut de la Visitation établi sur de pareilles âmes ait pris de rapides accroissements. La Providence le soutenait par de nombreuses merveilles dont nous ne pouvons rapporter ici les détails. On connaît les histoires des diverses fondations religieuses; elles sont toujours les mêmes et toujours touchantes. On se complaît à ces actes qui montrent la divine bonté répondant généreusement à l'abandon que les hommes font entre ses mains de tout le souci des choses de ce monde.

Rien ne manquait à ce premier monastère d'Annecy dont les fondateurs avaient si complétement oublié les besoins temporels, et dont saint François de Sales disait que si on voulait dépeindre au naïf la véritable pauvreté évangélique, le total oubli des choses de la terre, et joindre à cela une protection visible de la Providence céleste, il n'y avait qu'à regarder la naissance de la première maison de la Visitation Sainte-Marie. Nous avons déjà parlé de l'embarras où se trouvait la bonne sœur tourière, Anne-Jacqueline Coste, pour préparer le premier dîner des Mères. Pendant plusieurs années, de pareilles perplexités auraient pu renaître, si on n'eût dès lors appris à compter sur la divine Providence. Elle se chargeait pour ainsi dire de pourvoir à toutes les nécessités qu'on négligeait. Un petit baril fournit pendant dix huit mois tout le vin du monastère. Lorsqu'on songea à faire provision, on le trouva si desséché qu'on s'étonna comment on avait pu y trouver du vin la veille; mais la Mère de Chantal ne s'étonna point, et elle assura que si on n'avait pas songé à s'approvisionner, le vin aurait continué de couler.

La confiance en la divine Providence et le détachement des choses de ce monde ne se manifestaient pas seulement par ces oublis involontaires ; ces âmes, tournées à la contemplation et au désir des choses célestes, en témoignaient plus explicitement dans d'autres circonstances : la Mère de Chaugy, supérieure d'Annecy, instruite par la Sœur boulangère que la provision de blé diminuait considérablement et se trouvant sans argent, répondait sans s'étonner : Nous avons un pourvoyeur qui ne nous laissera manquer de rien. Elle faisait planter une croix au milieu du blé et ordonnait qu'on continuât les libéralités et les aumônes, sans s'inquiéter autrement. Un autre jour, les Sœurs de la cuisine vinrent lui dire que l'économe avait délivré le matin à peine de quoi suffire à la moitié de la communauté; il n'y avait rien de plus cependant au monastère. La bonne Mère répondit : « Distribuez hardiment, tout ira bien. » En effet, le pain et la viande se multiplièrent entre les mains de la dépensière, de telle sorte que les religieuses eurent abondamment de quoi se suffire. La confiance est toujours toute puissante sur le cœur de Dieu. « Fille de peu de foi ! disait encore cette même Mère à une Sœur économe qui témoignait des inquiétudes parce qu'il n'y avait de provisions au monastère que pour trois mois à peine, et qu'elle ne voyait pas où on pourrait prendre de quoi fournir à la dépense de l'année ; fille de peu de foi ! vous

faites injure à la tendresse paternelle du Père céleste envers ses enfants ! Ne manquez point d'aller tous les jours devant le Saint-Sacrement exposer à Jésus-Christ nos pressants besoins et réciter avec confiance la prière qu'il nous a apprise; vous verrez les effets de sa protection ; je n'hésite pas à vous dire que nos provisions dureront autant qu'il sera nécessaire et jusqu'à ce que nous ayons les moyens d'en acheter d'autres. »

En effet, ce peu qui paraissait à peine suffisant pour trois mois dura jusqu'à la fin de l'année.

Dans une circonstance analogue mais plus pressante encore, la Mère Anne-Catherine de Beaumont, qui avait travaillé avec madame de Chantal à la fondation du premier monastère de Paris, et avait ensuite dirigé celui du faubourg Saint-Jacques, la Mère Anne-Catherine de Beaumont disait tout simplement à ses Filles « : Mes chères Sœurs, nous voici sans pain, sans blé et sans argent, mais Notre-Seigneur n'est pas sans puissance, sans providence ni sans bonté ; il faut dire chaque jour quelques *Pater* devant le Saint-Sacrement pour demander notre pain quotidien à notre Père céleste qui n'en laisse jamais manquer à ses enfants. » Les prières furent exaucées et les Sœurs eurent abondamment le nécessaire, bien qu'on fût dans un temps de disette et qu'il n'y eût pas un sou dans la maison.

Cette même Mère Anne-Catherine de Beaumont était supérieure au monastère de Pignerol, lorsque dans un temps de terrible sécheresse le puits du couvent vint à tarir ; elle fit faire une neuvaine à la sainte Vierge, et aussitôt l'eau commença à reparaître et tout le temps de la neuvaine alla en augmentant chaque jour.

Une autre supérieure allait une fois en toute hâte puiser au coffre du couvent pour quelque nécessité grave et urgente : elle ne trouva qu'un misérable sou. Les Sœurs qui étaient avec elle ne purent se retenir de sourire de sa déconvenue, et lui demandèrent si l'ange Raphaël ne parferait pas la somme. La Mère, sans se troubler, leva les yeux au ciel comme pour réveiller l'aimable Providence, disent les annales de la Visitation, et en ce moment même on sonna à la porte ; un homme inconnu apportait cent louis d'or de la part de quelques amis de la communauté. « Filles de peu de foi ! disait alors la supérieure à ses compagnes, eh bien ! serez-vous enfin convaincues de la fidélité de Dieu à tenir sa parole? Vous y seriez-vous attendues? Qu'est-il

arrivé cependant? Ce qu'éprouvent tous les jours les pauvres qui n'ont pas d'autre ressource que Dieu! »

Cette intervention de la Providence se manifestait dans les plus petites circonstances. La Mère Péronne-Marie de Châtel faisant un jour la cuisine fut chargée d'apprêter un bouillon pour un malade: « Hélas! mon Dieu, dit-elle à Notre-Seigneur, ce pauvre attendra bien longtemps ce petit soulagement; il n'y a point de feu et je ne sais où en prendre. » Au même instant le feu s'alluma de lui-même. La bonne Mère entra aussitôt dans une profonde révérence de la présence de Dieu, et admirant la divine bonté, qui prévient les demandes de ceux qui le servent et passe les désirs de ceux qui l'aiment, se prosterna humblement à genoux en s'écriant dans la simplicité de son langage dont nous avons déjà cité tant d'exemples: « Vraiment, Seigneur, je savais bien que vous étiez ici, mais je ne savais pas que ce fût pour vous y rendre le serviteur de la cuisine, comme j'en suis la servante! » Elle trouva tout sur l'heure dans son cœur, disent les historiens, la réponse de son bien-aimé: « Je me plais en la bassesse des emplois de ceux qui s'élèvent en mon amour; je sers dans le ciel les bienheureux à la table, et je veux bien encore servir dans la cuisine avec ceux qui m'aiment! »

Tant de faits merveilleux et charmants, dont on pourrait multiplier les récits à l'infini, restaient enfermés dans les murs des divers monastères; à peine si quelque bruit en parvenait au monde; mais il apprenait chaque jour à connaître la vertu des filles en faveur desquelles la Providence se manifestait si gracieusement. Plus elles se recueillaient dans le fond de leurs cloîtres, s'y retiraient et y vivaient cachées, et plus s'augmentait leur renom et se répandait la bonne odeur de leurs vertus. Tout ce que la pratique chrétienne a d'aimable et d'héroïque éclatait dans ces premières Mères. Et un provincial de la Compagnie de Jésus, écrivait à saint François de Sales, qu'on voyait dans le visage de son excellente première fille, madame de Chantal, « qu'elle suivait vraiment le Sauveur pauvre, doux, benin, cordial, caché, priant, conversant, aimant la solitude, servant au prochain, bref glorifié au Thabor et crucifié au Calvaire. » Les mêmes traits se reproduisaient dans ses compagnes. Saint François leur apprenait à marcher tranquillement et paisiblement sur leur propre cœur: « Ça, ma fille, leur disait-il souvent, ne voulons-nous pas être complètement et absolument à Dieu? » Ces simples

paroles suffisaient à animer le courage. Les sacrifices se faisaient à la Visitation suavement et amoureusement.

La mère Péronne, tourmentée d'une fièvre ardente, dévorée de soif, à ce point que sa langue toute desséchée s'attachait à son palais, avait à côté d'elle un vase d'eau fraîche, et elle disait : « Mon Dieu ! il faut que l'empire de votre grâce soit bien grand, puisqu'étant si altérée, vous me donnez la force de m'abstenir de boire pour vous obéir : soyez béni aux siècles des siècles ! » En prenant cette eau dont on lui avait permis de se mouiller les doigts et de se jeter quelques gouttes au visage, elle disait encore : « Tu as bien soif, pauvre Péronne, mais tu ne boiras pas ; ton Seigneur ne le veut pas. Serais-tu bien assez lâche, pour un peu de soif, de perdre la gloire de lui avoir été toujours fidèle et obéissante ? »

Tout ce qui pouvait contenter la nature, tout ce qui pouvait satisfaire les penchants du cœur humain était énergiquement retranché. L'esprit de saint François, cet esprit de grâce et de mortification intérieure, reluisait dans toutes ses filles. Nulle part d'ailleurs cet esprit ne se communiquait avec plus d'abandon et plus d'ouverture de cœur. Les lettres du saint évêque à madame de Chantal et à ses compagnes, sont les plus charmantes qu'il ait jamais écrites. Il les encourage à la vertu et au sacrifice avec une parole douce et forte, qui aurait pu triompher de cœurs moins bien préparés. Il écrivait à la mère Marie-Péronne, combattue alors de mille travaux et tentations, cette belle lettre sur les deux Marie, dont l'une est fille d'Ève, et par conséquent de mauvaise humeur, et dont l'autre a très-bonne volonté d'être tout à Dieu, et d'être tout simplement humble et humblement douce envers le prochain ; celle-là, fille de bonne affection, est par conséquent fille de la glorieuse Vierge Marie. Le saint retraçait ensuite le combat de ses deux filles de diverses mères, disant que celle qui ne vaut rien est si mauvaise que quelquefois la bonne a bien à faire de s'en défendre ; et alors il est avis à cette pauvre bonne qu'elle est vaincue et que la mauvaise est plus brave ; le saint ajoutait : « Mais non, certes, ma pauvre chère « Marie, cette mauvaise-là n'est pas plus brave que vous, mais elle « est plus perverse, surprenante et opiniâtre ; et quand vous allez « pleurer, elle est bien aise, parce que c'est toujours autant de temps « perdu ; et elle se contente de vous faire perdre le temps, quand « elle ne vous peut pas faire perdre l'éternité. »

Le saint tenait beaucoup à conserver dans ses filles l'esprit de paix et de joie; il leur recommandait de soulager, conforter et recréer leur pauvre cœur, le plus et le mieux qu'elles pourraient, afin de bien servir Dieu. Aussi ne se contentait-il pas de s'intéresser à leurs tribulations spirituelles, il ne les oubliait pas dans leurs afflictions corporelles. Cette mère Péronne-Marie, quelque temps après sa profession, fit une grave maladie dont elle pensa mourir; elle en guérit miraculeusement à ce qu'on crut : elle avait perdu la parole et tout l'usage de ses sens; ses compagnes disposaient déjà toutes choses pour sa sépulture, le saint Prélat vint lui donner l'extrême-onction; comme il lui appliquait les saintes huiles, la malade ouvrit les yeux, regarda paisiblement le bon évêque comme si elle fût revenue d'un profond sommeil, et puis se rendormant tout aussitôt, continua un sommeil doux et tranquille jusqu'au lendemain matin qu'elle se trouva parfaitement guérie. Notre-Seigneur s'était rendu son unique médecin, remarque l'historien de toutes ces grâces. On attribua cette guérison aux prières de saint François : il avait passé la nuit à demander à Dieu de ne pas retirer du monde un sujet si utile à sa gloire et si précieux à l'Institut naissant. Madame de Chantal était alors en Bourgogne, où après la mort de son père elle avait été appelée pour les affaires de sa famille. Le lendemain de cette guérison subite, le saint évêque écrivait à la convalescente afin d'encourager, au nom de Notre-Seigneur, sa pauvre très-chère fille Péronne-Marie, à se remettre du tout en vigueur pour servir de nouveau le divin Maître en sainteté et justice tous les jours de sa vie. Il lui recommandait de se tenir doucement en repos, pour reprendre ses forces de cette main divine, afin qu'à son retour la chère Mère trouvât toutes ces filles braves. « Qu'aurait-elle dit, cette bonne « Mère, ajoutait-il, si en son absence nous eussions laissé mourir « sa chère Péronne? Sans doute son cœur en eût été maternellement « affligé. Béni soit Dieu qui nous a visités en sa douceur et qui nous « a consolés. *Amen.* »

Les réprimandes même du saint prélat conservaient ce ton de douce gaîté et de condescendance. Nous avons cependant cité des exemples de la manière sévère qu'il savait employer parfois. Un jour, madame de Chantal avait cédé aux sollicitations de ses deux premières compagnes, Jacqueline Favre et Charlotte de Bréchard; elles désiraient voir leur pauvre chapelle relevée de quelque pompe

pour leur profession ; le président Favre avait promis de donner un parement d'autel, et il y avait dans le coffre du monastère quelques pièces d'or que saint François avait données, en recommandant de les employer aux aumônes. Les sœurs Favre et de Bréchard voulurent persuader à leur mère d'acheter un parement d'autel et de replacer l'argent dans le trésor aussitôt que le président aurait payé selon sa promesse. La bonne Mère accéda à leur désir ; mais sentant ensuite que ce procédé blessait l'obéissance, elle s'en accusa à saint François. Celui-ci lui en fit gravement et froidement la réprimande, lui disant : « Ma fille, voilà la première désobéissance que vous me faites ; j'en ai bien du déplaisir. » Il accentua ses paroles de telle manière, que la sainte Mère pendant longtemps, au seul souvenir de cette faute, avait les larmes aux yeux.

D'habitude le saint évêque, comme il avait affaire avec les filles de la Visitation à des âmes dont le zèle avait besoin d'être retenu et réglé, les encourageait doucement dans leur lutte avec elles-mêmes, et les conduisait avec suavité à celui vers lequel elles aspiraient. Pendant que madame de Chantal et la mère Favre étaient à ce voyage de Bourgogne, et que la mère de Châtel était si gravement malade, la mère Charlotte de Bréchard tenait la place de supérieure d'Annecy. Cette sainte fille n'était pas habituée au poids de la supériorité ; elle le portait en s'agitant de mille manières, s'inquiétant et se mêlant de tout, voulant tout faire, tout voir, tout juger par elle-même. Le saint prélat lui écrivit de prendre du repas et du repos suffisamment, de laisser amoureusement du travail aux autres et de ne pas vouloir avoir toutes les couronnes ; le cher prochain sera tout aise d'en avoir quelques-unes, disait-il. Il ajoutait que l'ardeur du saint amour qui presse à vouloir tout faire, doit aussi retenir afin de laisser faire aux autres quelque chose pour leur consolation. Et il exprimait son désir de voir ses filles travailler avec un esprit ardent, mais doux, fervent, modéré, attendant le bon succès de toutes choses, non de leurs peines ni de leurs soins, mais de l'amoureuse bonté de leur époux.

Il voulait dans ses filles un esprit libre et ouvert, trouvant que ce n'était pas hasarder que de se confier un peu extraordinairement à Notre-Seigneur « ès desseins de son service, » dont il disait encore que l'accès est toujours difficile, le progrès un peu moins et la fin bienheureuse. Il recommandait à ses filles de n'être pas poin-

tilleuses avec le bon Dieu ; il désirait les voir marcher à la bonne foi par tout le beau milieu des belles vertus de simplicité et d'humilité, et non par les extrémités de tant de subtilités de discours et de considérations où l'esprit s'entortille parmi les toiles d'araignée.

Dans l'intimité et l'affection qu'il pratiquait avec elles, tout en leur donnant ses avis, le saint recevait volontiers les leurs. Nous avons vu qu'il ne dédaignait pas les lumières de la bonne Anne Coste. Les avis de madame de Chantal lui étaient fort précieux. Un jour la bonne Mère lui recommanda la vertu d'humilité : « Ah ! ma chère fille, lui répondit-il, que vous me faites un grand plaisir ! Car, savez-vous, quand le vent s'enferme dedans nos vallées, entre nos montagnes, il courbe les petites fleurs, il déracine les arbres, et moi, qui suis logé un peu bien haut dans cette charge d'évêque, j'en reçois plus d'incommodité qu'un autre. O Seigneur ! sauvez-nous ; commandez à ces vents de vanité, et une grande tranquillité se fera. » En continuant ce discours, il ajoutait qu'il fallait se tenir bien ferme et serrer étroitement le pied de la croix du Sauveur ; la pluie qui en tombe de toutes parts abat bien le vent pour grand qu'il soit. « Quand j'y suis, disait-il, mon âme est *à recoi*. Que cette rosée, rosine et vermeille, donne de suavité ! mais je ne suis pas éloigné d'un pas que le vent recommence ! »

Le bon évêque entrait dans toutes les joies de ses filles. Il se chargeait lui-même d'annoncer à madame de Chantal l'arrivée de son fils, et lui recommandait de ne pas être si cruelle que de mortifier terriblement ses caresses et de ne pas témoigner beaucoup de gré de sa venue à ce pauvre Celse-Bénigne. Le saint donnait l'exemple de toute cette simplicité, de cette liberté et de cet abandon de cœur qu'il recommandait à ses filles. Il leur faisait naïvement part de ses joies : tantôt gai comme un petit oiseau, il était allé dans sa chaire, où il avait chanté plus joyeusement qu'à l'ordinaire à l'honneur de Dieu. Tantôt, étant à Sales, un matin où il avait fort neigé, la cour étant couverte d'un bon pied de neige, il vit un domestique balayer une petite place et y jeter de la graine à manger pour les pigeons. Le saint les vit venir tous ensemble en ce réfectoire-là prendre la réfection, avec une paix et un respect admirable : il s'amusait à les regarder, trouvant dans ces petits animaux un grand sujet d'édification. Ils mangeaient tranquillement : ceux qui eurent plus tôt fait leur réfection s'envolèrent auprès de là pour attendre

les autres. Quand ils eurent ainsi vidé la moitié de la place, une quantité d'oisillons, qui jusque-là les regardaient, vinrent au milieu d'eux. Ceux des pigeons, qui mangeaient encore, se retirèrent dans un coin pour laisser la plus grande part de la place aux petits oiseaux, qui se mirent à table et commencèrent à manger sans que les pigeons s'en troublassent. Le saint admirait tout ce petit ménage ; il considérait la charité de ces pauvres pigeons qui avaient si grand peur de fâcher les petits oiseaux, auxquels ils donnaient l'aumône, qu'ils se tenaient tous rassemblés en un bout de la table. Il était ravi de la discrétion de ces mendiants, qui ne venaient à l'aumône que sur la fin du repas et quand il y avait encore des restes à suffisance.

Son esprit tout en Dieu trouvait là mille enseignements, et il avoue qu'il ne put s'empêcher d'en venir aux larmes de voir la charitable simplicité des colombes et la confiance des petits oiseaux dans leur charité. « Je ne sais, disait-il, si un prédicateur m'eût touché aussi vivement : cette image de vertu me fit grand bien tout le jour. »

On retrouverait dans cette impression de saint François de Sales la première inspiration de ce bel entretien sur les propriétés des colombes appliquées à l'âme religieuse sous forme de lois, où tout le modèle de la vie spirituelle est résumé dans l'affection simple, honnête et dévouée de la colombe pour le colombeau. Cet esprit de douceur et de grâce, cette habitude de voir dans la nature des exemples aimables des vertus et des préceptes recommandés aux hommes restèrent à la Visitation comme un héritage de l'esprit de saint François de Sales. Toutes ces filles parlaient volontiers ce doux langage, où la spiritualité s'exprime avec un charme particulier, donnant les avis les plus sévères et les leçons les plus hautes avec une familiarité qui n'exclut ni les agréments du discours ni les attraits de l'esprit. La mère Péronne-Marie, dont nous avons déjà tant parlé, était peut-être plus que toutes les autres disposée à pratiquer les exemples du saint sur ce point. Tout ce que l'on raconte, tout ce que nous avons cité des allures de cet esprit vif et charmant la prédisposait naturellement à profiter des leçons du saint évêque et à trouver en toutes choses un enseignement pour nourrir sa piété et entretenir son âme. Lorsqu'elle était chargée de la cuisine ou des autres offices du ménage, elle n'avait pas besoin d'une intervention merveilleuse de la présence de Dieu pour converser avec lui au milieu de tous les détails où elle était appliquée. En allant à la cave puiser à ce petit

baril, qui dura si longtemps, elle pensait au cellier du Roi du Cantique des Cantiques et à ses mamelles plus suaves et plus odorantes que le vin, dont se souvenait la Sulamite. « Roi de mon cœur, s'écriait-elle, nous nous réjouirons et nous tressaillerons d'allégresse en vous au souvenir de vos mamelles ! » En nettoyant les chambres, elle adorait la Providence de Dieu qui ne dédaigne pas de destiner et de donner une place au moucheron et à l'atôme ; en réunissant de petits bouts de paille pour allumer le feu, elle disait : « Mon âme, pour allumer le feu du céleste amour, il faut ramasser les plus petites choses et profiter des moindres occasions de vertus ; si tu es fidèle à dresser ce petit bûcher, il ne manquera pas de s'embraser. Quand il sera allumé, si tu prétends qu'il continue de brûler, continue aussi de lui fournir la matière pour l'entretenir. » En allant chercher de l'eau pour le ménage, elle ne manquait pas de chanter les premiers versets du psaume XLI : *Quemadmodum desiderat cervus ad fontes aquarum*, et en allant cueillir des herbes, elle invitait son bien-aimé de descendre dans le jardin de son âme pour le visiter et pour voir les fruits du bon désir qu'il entait sur son cœur.

Elle prenait ainsi occasion de tout pour s'élever vers Dieu et trouvait mille rapports des choses matérielles à l'ordre spirituel. Elle avait conservé au couvent l'habitude de tous ces petits commerces de parole qu'elle entretenait, étant dans le monde, avec Dieu et les habitants du Paradis et où saint François de Sales remarquait une simplicité vraiment colombine. Lorsqu'elle fut au moment de faire sa profession, elle considérait au dedans d'elle-même que lorsqu'une pauvre fille se marie, les gens de sa connaissance qui l'aiment ont coutume de lui faire des présents et de lui donner quelques petites choses afin qu'elle rougisse moins de son indigence : « Mon âme, se disait elle à elle-même, les saints et les saintes sont nos bons amis, quoique nous ne le méritions pas. Tu es si pauvre, ils sont si riches et si splendides ; puisque tu es sur le point d'être mariée, il faut les conjurer de te faire chacun un riche présent. » Et se retournant vers la sainte Vierge : « Ce n'est pas la coutume, lui disait-elle, que les filles se mêlent de rechercher les atours qu'elles doivent porter le jour de leurs noces ; elles en laissent toute la conduite et tout le soin à leur mère et elles ne pensent qu'à bien aimer celui qui doit être leur époux. Vous m'avez fait l'honneur, sainte Vierge, de me recevoir pour votre fille, puisque vous avez eu la bonté de

vouloir être ma mère. Prenez donc le soin de disposer tout l'appareil de mes noces, et faites-moi la grâce de préparer vous-même les atours dont vous désirez que je sois parée en cette grande solennité ! »

Cette innocence et cette naïveté ne déplaisaient pas au Seigneur. Dieu communiquait abondamment ses grâces à notre Mère Marie Péronne. Au milieu de ses compagnes, elle ressentait un contentement extrême, elle marchait dans la joie d'un enfant, goûtant Dieu avec allégresse et le trouvant sans peine et sans fatigue ; elle ignorait absolument les sécheresses et les angoisses de tant d'âmes que Dieu veut éprouver et qu'il semble abandonner à elles-mêmes, alors qu'elles le cherchent plus ardemment. Elle ne concevait pas qu'il pût s'en rencontrer d'assez malheureuses pour ne pas jouir de la paix et des délices qu'elle trouvait à l'oraison. Un jour, sainte Chantal lui dit de profiter de toutes les grâces que le Seigneur lui faisait, parce qu'il viendrait un temps où elle le chercherait et aurait de la peine à le trouver. Cette âme candide s'étonna de cette parole : « Mon Dieu, disait-elle, que vient de me dire notre Mère ? Quoi ! est-il possible, vous vous en iriez et je vous chercherais avec fatigue un jour ! Certes, si quelque autre que notre Mère m'avait dit cela, j'aurais peine à la croire ! »

Pendant qu'elle ne pouvait concevoir cet état d'abandon et de souffrances où Dieu délaisse souvent les âmes les plus précieuses à ses yeux, une de ses compagnes à côté d'elle éprouvait toutes les angoisses de ce douloureux martyre. La Mère Jacqueline Favre n'était pas conduite en effet par cette voie de naïve douceur où courait la chère Mère Marie Péronne. La *grande fille* du saint évêque était livrée en proie aux tentations. Toutes ses inclinations s'étaient révoltées contre la vie qu'elle avait embrassée ; ses humeurs indépendantes, son amour de vaine gloire suscitaient dans son âme toutes sortes de combats, au milieu desquels elle restait plongée dans les épaisses ténèbres des imaginations humaines que rien ne paraissait pouvoir dissiper. Elle était soutenue par les avis de saint François ; mais elle n'éprouvait même dans ces communications avec son saint directeur aucune des grâces sensibles que Dieu semblait se plaire à répandre par son ministère. Elle luttait néanmoins avec une persévérance admirable. Ses angoisses et ses souffrances intérieures ruinèrent sa santé et brisèrent son corps sans lasser sa persévérance. Ses ennemis et ses *pressures* de cœur étaient quelquefois si extrê-

mes qu'elle semblait comme réduite à un anéantissement complet ; mais elle veillait toujours pour repousser les suggestions du démon ; elle avançait avec un merveilleux courage dans la voie de sa première proposition, inclinant avec adresse tous ses penchants au but où elle voulait tendre, triomphant de ses répugnances, étouffant les restes du vieil homme et marchant directement sans hésiter contre toutes les fantaisies que suscitait l'esprit de ténèbres. Des pensées vagabondes, des divagations de toutes sortes l'assiégeaient continuellement ; elle y répondit par un vœu de ne s'arrêter jamais volontairement ni délibéremment à aucune pensée que de Dieu ou tendant à Dieu, de son obligation, de ses devoirs ou de la charité. Saint François de Sales, entre les mains de qui elle le fit, estimait singulièrement ce vœu de sa *grande fille*. La sublimité, en effet, le rapproche de ceux que prononcèrent sainte Chantal et sainte Thérèse, de faire toujours ce qu'elles jugeraient plus parfait. Dieu qui ne reste jamais en demeure avec les siens et ne se laisse pas vaincre en générosité, sembla récompenser Jacqueline Favre en lui donnant une vue distincte et un sentiment intime de sa présence qu'elle conserva toujours ; elle profita de cette grâce précieuse, de telle sorte que madame de Chantal disait d'elle qu'en toutes sortes d'occasions, d'affaires, d'affliction ou de joie, elle allait à Dieu par voie d'abaissement et *réentrement* en soi-même, se livrant simplement elle et toutes choses entre les mains de Dieu, par une confiance amoureuse, sans discours ni spéculations.

Ce sentiment intime et constant de la présence de Dieu ne débarrassa cependant pas cette bonne Mère Favre de ses angoisses. Elle la rendaient un objet de si grande compassion que la Mère Marie Péronne, qui était, comme nous avons dit, conduite si doucement par un chemin tout jonché de fleurs, disait à Dieu : « Eh ! monseigneur, s'il plaisait à votre majesté de me priver de cette grande consolation que je reçois de vous et de la porter à ma pauvre Sœur Favre, que je m'y accorderais de bon cœur ! »

Cette singulière charité de la Mère de Châtel donna lieu plus tard à d'innocentes plaisanteries. Lorsque, sur la fin de sa vie, cette bonne Mère assurait à la Mère Favre qu'elle devait lui être fort obligée de cette prière, la Mère Favre répondait avec cet esprit suave et libre que Dieu avait répandu et que saint François de Sales cherchait à entretenir entre les filles de la Visitation : « Hélas ! ma très-

chère Sœur, vous étiez si aise de garder cette souveraine douceur que vous ne le pressâtes point trop de venir, et je m'imagine que d'un côté vous disiez : « Seigneur, allez vers ma pauvre Sœur Favre, et de l'autre : mon Roi, je ne vous quitterai pas. Et après tous ces témoignages de bonne volonté, chacune gardait ce qu'elle avait : vous votre repos et moi mon trouble ! »

Ce trouble dont elle parlait ainsi, avec cet esprit gracieux, dura toute sa vie. Ses angoisses et ses tourments furent si violents qu'ils lui occasionnèrent des maladies étranges et avec d'incroyables renversements des lois de la nature. Cette fille, d'un jugement si grand au dire de madame de Chantal, si posé et si solide, cette âme blanche comme la neige et pure comme le soleil, se trouvait elle-même en toutes rencontres abjecte et hébétée. Sans consolation, sans force pour ainsi dire, elle faisait tout avec dégoût et amertume, persuadée qu'elle n'entendait absolument rien aux charges qui lui étaient confiées. Elle contenait cependant les hésitations de son âme : rien n'en paraissait à l'extérieur ; les affaires les plus difficiles et les plus compliquées ne pouvaient en rien altérer son recueillement religieux et son maintien grave, doux et attrayant. Au milieu de ses angoisses elle se démêlait paisiblement et parfaitement de toutes choses et elle rendit à l'Institut d'immenses services dans les divers monastères qu'elle fonda. La pensée de son insuffisance dans les charges n'était pas chez elle un sentiment d'humilité, c'était une véritable tentation. Ce fut avec bonheur qu'étant rappelée de Dijon où elle était supérieure, elle s'imagina que son mauvais gouvernement en était cause et que la Mère de Chantal allait la remettre au noviciat pour lui apprendre quelque peu les pratiques religieuses. L'esprit d'obéissance seul put la soutenir dans l'exercice des diverses charges où elle fut toujours appliquée. Ces filles de la Visitation mettaient de la sorte une vertu à la place de chacune de leurs imperfections naturelles. Nous avons parlé de l'esprit d'indépendance qui avait toujours animé Marie-Jacqueline Favre avant sa profession. Depuis elle l'avait senti se réveiller bien des fois, mais elle l'avait mortifié de manière à se rendre illustre dans l'Institut par son obéissance prompte et simple. Aucun obstacle, aucune considération de personne ou de maladie ne pouvaient l'arrêter lorsqu'elle avait reçu un ordre de ses supérieurs. Pendant qu'elle était à Paris, l'évêque de Genève lui commanda de se rendre à Rennes ; les mé-

decins assuraient qu'elle ne pouvait se mettre en route sans un manifeste péril de mort; mais elle se préparait tranquillement à partir, disant qu'elle n'avait que faire de vivre sinon pour obéir.

Malgré les révoltes de sa nature et les attaques que l'esprit de ténèbres dirigeait contre elle, elle aimait par-dessus tout sa vocation; elle en aimait surtout les commencements, si pleins de douceur et de pauvreté, et disait souvent que n'eût été l'intérêt de la gloire de Dieu, elle n'eût pas voulu voir s'accroître le petit nombre de Filles qui, dès les premiers jours, s'étaient rassemblées sous la sainte direction de la Mère de Chantal. « Ne plaignez pas votre peine à m'écrire, disait-elle un jour à la Mère de Châtel; vous me récréez toujours et me faites grand bien quand vous me souvenez de notre premier temps. »

Cette Mère de Châtel, après avoir si longtemps goûté les douceurs que l'amant céleste communique aux âmes qui lui sont dévouées, se vit aussi plongée dans cet état d'angoisse et de sècheresse qu'elle ne pouvait concevoir d'abord, et que la Mère de Chantal lui avait prédit. Les âmes privilégiées doivent éprouver les mêmes souffrances, et la sainte fondatrice, malgré l'énergie et la tranquillité de son courage, n'en était pas à l'abri. Dès la première nuit qu'elle passa dans la petite maison du faubourg de la Pairière, pendant que ses deux compagnes, tout enivrées et paisibles d'avoir enfin commencé à se donner à Dieu, dormaient sans souci et sans inquiétude, son âme entra dans une extrême sollicitude, se trouvant environnée de ténèbres, ne voyant que des difficultés et des impossibilités à l'œuvre qu'elle commençait : une force inconnue et mystérieuse lui reprochait de tenter le Seigneur et d'agir en téméraire. Cette sainte âme ne répondait rien à toutes ces suggestions; elle se remettait constamment entre les mains de Dieu, qui la laissait ainsi accablée sous le poids des prévisions humaines dont l'ennemi cherchait à épouvanter son courage. C'était sa coutume, celle que saint François de Sales recommande, de ne pas écouter les mouvements impétueux que le démon parvient à exciter en soulevant la raison et en frappant l'imagination humaine. Tout cela constitue cette partie inférieure de l'âme où le péché originel a donné à l'ennemi un accès toujours facile. Dans ces tumultes de l'imagination et des sens, la Mère de Châtel, de son côté, se conformait à ce sublime enseignement; mais elle apportait même à ces paisibles retours et à ces

suaves regards vers Dieu quelque chose de la vivacité et de la singularité de son humeur. Elle qui, dans les temps de paix et de lumière dont nous parlions tout à l'heure, avait eu une si claire vue de toutes les opérations de la grâce dans son âme, quand vint le temps des épreuves, ne pouvait plus rien démêler de ce qui se passait dans le fond de son cœur; dans les derniers temps de sa vie, lorsque l'expérience lui eut appris à mépriser, comme sa digne Mère, tranquillement et lentement, toutes ces diaboliques tentatives, elle exprimait gracieusement toutes ces perplexités, en disant qu'elle avait perdu la clef de son intérieur; ce cœur naïf, rond et sincère, comme disait saint François de Sales, cherchait à conserver alors dans la partie supérieure de l'âme cette paix inaltérable des amis de Dieu que le démon ne peut parvenir à troubler qu'avec un consentement formel de la volonté humaine.

Mais d'après l'étonnement manifesté par Péronne-Marie lors de la prédiction de la Mère de Chantal, on peut concevoir quelles furent au premier abord les angoisses de cette âme simple lorsqu'elle se trouva tout à coup jetée dans cette voie de ténèbres et de luttes. Elle y continuait tous ses discours et ses colloques adressés aux saints, à la sainte Vierge, à Dieu lui-même. En considérant l'Enfant Jésus entre les bras de sa Mère, elle lui disait : « Divine Mère, cet Enfant, qui est sorti de votre chaste sein, est votre unique trésor; mais souvenez-vous que sans les pauvres pécheurs vous ne seriez pas enrichie de cette belle enseigne. Ma très-chère et bonne Mère, vous qui ne l'ignorez pas, comment pouvez-vous laisser une pauvre pécheresse languissante loin de l'amour de votre Fils? »

Un jour, plus agitée encore que de coutume, plus éloignée de ce qui faisait sa consolation, éperdue aux pieds d'une image de la sainte Vierge, elle lui disait d'un cœur contristé, brisé de douleur : « Ma très-sainte Mère, séparée de mon doux Jésus, qui m'a laissée, parce que je n'ai pas su chérir dignement l'honneur de sa divine présence, je ne puis m'adresser qu'à vous pour le trouver : permettez-moi de vous le dire, vous avez une charité si grande, vous ne devez pas manquer de faire aux autres ce que vous voudriez qu'on vous fît; si votre bien-aimé vous avait laissée, vous voudriez qu'on vous le rendît; vous avez été dolente pour l'avoir perdu l'espace de trois jours, et il y a si longtemps que je le cherche sans en apprendre des nouvelles! Or, très-sainte Vierge, vous tenez toujours ce cher amour

sur votre sein, et il faut que je vous fasse éprouver, au moins en figure, s'il fait bon d'en être séparé ! »

Sur cela, prenant des ciseaux, elle coupa l'image de l'Enfant-Jésus, que la Vierge tenait entre ses bras; l'ayant mise sur son cœur, elle continua sa petite harangue : « Ma douce Mère, pardonnez-moi si je vous ai pris votre Fils; vous m'y avez contrainte, puisque vons ne vouliez pas me le donner. » Au même instant, elle fut saisie d'un si doux sentiment de compassion à voir l'image de la Mère séparée de celle du Fils, qu'elle se mit à pleurer. « A la vérité, glorieuse Vierge, reprit-elle, je n'ai pas le courage de vous laisser sans votre précieux joyau ! » Et elle remit l'image du petit Jésus au lieu où elle l'avait coupée. L'historien qui raconte ce fait, et dont l'ouvrage fut imprimé par l'ordre du pape Alexandre VII, proteste que, conformément aux décrets d'Urbain VIII, il n'entend prêter aux faits qu'il raconte autre chose qu'une crédibilité humaine; mais il ajoute au récit que nous venons de rapporter, que Dieu fit connaître que tout est permis à l'innocence d'une âme saintement amoureuse; car la Mère de Châtel, se mettant en oraison après ce discours, fut honorée d'une faveur si rare, que la sainte Vierge lui remit dans les bras son cher Fils, lui faisant distinctement entendre cette phrase : « Voilà mon Fils, fais ce qu'il te dira ! » Et tout aussitôt elle ressentit dans son âme la présence douce et sensible du Sauveur.

Ces faveurs, non plus que ces familiarités avec Dieu, ne constituent pas la sainteté : ce qui la constitue, c'est cette obéissance prompte et entière dont nous avons déjà montré tant d'exemples. Pour la fondation du second monastère de l'Institut, qui fut celui de Lyon, un des grands-vicaires de l'archevêque était venu chercher à Annecy les Sœurs qui accompagnèrent la Mère de Chantal. Péronne-Marie de Châtel était de cette petite compagnie, où se trouvait, comme on sait, la crême de l'Institut. C'est dans ce voyage, en approchant des frontières du royaume, que madame de Chantal reçut la visite des bons anges de la France, qui lui faisaient accueil et confirmèrent toutes ses espérances du succès de la fondation qu'elle allait entreprendre. A un des logis de la route, le grand-vicaire, pensant à éprouver l'obéissance de ces nouvelles Religieuses, dont on faisait beaucoup de récits, dit à la Mère Péronne-Marie : « Ma Sœur, prenez par charité ce fer qui est dans le feu. » Il n'eut pas plutôt parlé que le commandement fut exécuté, et elle empoigna ce fer tout brûlant

et tout rouge ; on le lui fit quitter promptement, et sa main se trouva sans atteinte de brûlure. Un acte d'obéissance plus pénible et plus merveilleux sans aucun doute, est celui dont nous avons parlé, que pratiquait la Mère Favre, persuadée, tourmentée et honteuse de son incapacité, que le démon lui remettait sans cesse sous les yeux, et néanmoins s'acquittant doucement, tranquillement et courageusement des charges qui lui étaient confiées sans rien laisser paraître de toutes ses perplexités. La Mère Péronne-Marie n'avait pas eu tout d'abord un tel courage : au milieu des troubles dont nous avons dit qu'elle fut agitée, faisant une revue d'elle-même et examinant son cœur, elle le trouva détaché de toutes choses, entièrement remis entre les mains de Dieu, prêt à tout et heureux de tout souffrir, lorsqu'elle entendit une voix intérieure qui lui disait : « Si tu étais nommée supérieure, serais-tu indifférente ? » Elle se trouva interdite et ne sut comment répondre ; car elle avait déjà résisté par ses larmes à la proposition qui lui en avait été faite. Elle frémit en tout son corps sur ce sacrifice ; néanmoins, ne voulant faire aucune réserve, elle se consacra entièrement à la volonté de Dieu, en disant, les yeux noyés de larmes : « Mon Roi, je suis à vous ! Quand il vous plaira de faire parler une ânesse et de choisir un enfant pour conduire votre peuple, vous lui donnerez les paroles et la raison pour ce ministère : votre volonté soit faite ! » Ce fut là le sacrifice le plus douloureux de cette âme innocente, et elle en fut récompensée en voyant ses afflictions se dissiper et en retrouvant une vue claire, sensible et joyeuse de la présence de Dieu. Néanmoins elle ne prit pas tellement sa résolution qu'elle ne sentît parfois se réveiller sa répugnance pour ses charges. Elle la confiait à la Mère de Bréchard, qui lui répondait en lui donnant ces conseils fameux de la Visitation et qui ne semblent pas seulement adressés aux supérieures de cet Institut, mais dont peuvent profiter tous les chrétiens à qui la divine Providence a départi une part quelconque d'influence dans les œuvres de charité et de piété, et qui s'embarrassent si souvent dans toutes sortes de scrupules et d'hésitations où le Diable trouve plus de profit que la vertu ne rencontre d'éclat.

Ces conseils de la Mère de Bréchard témoignent aussi de la fermeté de langage dont usaient les saintes et fortes femmes que Dieu avait appelées à fonder la Visitation. Nous les analyserons : « Ma très-chère et cordiale amie, disait-elle donc à la Mère de Chatel, qui lui avait

confié ses scrupules et ses désirs à l'occasion des charges qu'elle ne portait qu'avec répugnance, permettez-moi de vous dire que vous avez tort de ne pas vous accommoder à cette nécessité. J'ai été dans les mêmes travers, mais j'ai vu que le fardeau de lui-même était assez pesant sans l'accroître du chagrin, du désagrément et de l'ennui, qui lui ajoutent une si grande surcharge. Quand nous aurions le courage, l'allégresse et la tranquillité d'une douzaine plus fortes que nous, certes ce ne serait pas trop pour satisfaire aux diverses fonctions auxquelles nos charges nous obligent ; que sera-ce donc, si nous laissons dévorer le peu que nous avons à l'inquiétude et au découragement ? J'ai connu par expérience que de la sainte joie et de l'égalité des Mères dépend le courage et le contentement des filles. Vrai Dieu, ajoutait-elle, ma très-chère Sœur, voudrions-nous, par pusillanimité et ravallement de cœur, prétendre une couronne moindre que celle que sa divine majesté nous présente ? Saint Pierre s'excusa-t-il quand il fut fait lieutenant-général du grand Dieu des armées, et qu'on mit le salut de tous les mortels entre ses mains avec les clefs du royaume céleste ? Il n'en était pas capable, certes, en qualité de pécheur et d'homme pécheur ; mais la vertu de Dieu se parfait dans l'infirmité de l'homme. Notre imagination nous déçoit maintes fois, nous faisant croire que nous profiterions davantage pour nous-mêmes, en faisant moins pour autrui. Hélas ! qui ne voit cet abus ? Il y a beaucoup plus d'occasions de s'humilier, de se mortifier, de renoncer à soi-même et de se jeter tout en Dieu, ayant de telles charges que n'en ayant point. Il est vrai que c'est avec plus de peine, mais il faut semer en larmes si nous voulons recueillir en joie : il ne nous faut plus penser à nous, mais à ce que notre Maître veut de nous et à ce qu'il nous a commis, et sans propre intérêt ne chercher aucune consolation que d'accomplir la volonté de Dieu avec joie et bon cœur. N'est-ce pas un vrai et solide contentement de voir que, par la grâce de Dieu, notre petit travail soit employé pour servir aux âmes, pour s'avancer au saint amour, et que nous employons les talents que ce grand Père de famille nous a départis selon sa très-sainte intention. Si la qualité de supérieure déplaît à votre humilité, hélas ! ma chère Sœur, regardez que c'est un titre vain et vide. L'on nous appelle supérieures, et nous sommes sujettes d'autant d'esprits que nous en gouvernons ; il faut que nous ayons plus de crainte de leur manquer qu'ils n'en ont de nous dé-

plaire, et que nous soyons distraites et embrouillées de mille tracas comme servantes, pendant que les autres, comme maîtresses, se reposent, prient à souhait et goûtent le fruit de notre travail : vous appelez cela supérieures parce qu'on nous fait des actes de soumission, et c'est à Dieu, que l'on regarde en nous, auquel ces abaissements et ces révérences s'adressent. Ne pensons point à autre chose qu'à porter courageusement notre croix jusqu'au bout. J'ai bien fait autrefois ces doléances, mais maintenant je ne me veux plus soucier de ce que je deviendrai, où je serai, ni à quoi l'on m'emploiera, réservant toutes mes puissances pour faire le moins mal que je pourrai ce que l'on me commandera ; et puis, s'il n'est pas si bien qu'il serait besoin, nous aurons de quoi connaître notre abjection et avoir la grâce d'être mortifiées et de retourner au noviciat. » En continuant ce grand et magnifique enseignement, la Mère de Bréchard ajoutait ces paroles pleines de confiance et d'amour :

« Nous traitons avec un très-bon Dieu, qui connaît notre faiblesse, puisqu'il nous a formées de sa divine main ; quoique le péché nous ait déformées, il nous veut réformer par sa grâce, il est plus tendre à la compassion que sujet à l'indignation pour nos misères. Jetons-nous avec nos fardeaux entre ses bras, et laissons faire à la Providence, qui gouverne si suavement ceux qui se confient en elles ! »

Quelle société que celle où, pour consoler les supérieures, il faut leur montrer les assujettissements et les abjections de leurs charges ! A la Visitation, les filles étaient dignes de telles Mères, et plus d'une d'entre celles qui n'avaient aucune charge enrichissaient l'Institut de mérites singuliers. Saint François de Sales avait fondé son Ordre pour les filles de petite complexion et de bon désir qui ne pouvaient entrer dans les religions austères : selon ses propres paroles, il était pour les infirmes et il accueillait dans son monastère des filles ou des veuves déjà âgées et de santé chétive, qui n'étaient pas moins d'un salutaire exemple et donnaient à l'Institut la vertu de ferventes prières. Parmi ces filles, les traditions signalent la Sœur Marie-Denise de Martignat.

Elle était d'une noble maison de la Bresse et avait longtemps vécu à la cour de Savoie et premièrement à celle de France. Elle était dans un carrosse à quelques pas de celui où fut assassiné Henri IV. Son mérite et sa vertu étaient tellement considérés dans ces deux cours, que les plus grandes princesses auraient voulu l'attacher à

leur maison. Les duchesses de Montpensier et de Nemours, les Infantes de Savoie voulurent l'honorer de leur intimité et l'avoir à leur service : elle refusa honnêtement leurs offres ; et, tout en s'occupant de l'éducation de mademoiselle de Saint-Trivier, dont le père, allié à la maison de Savoie, avait été ambassadeur en France, son cœur et ses désirs étaient loin des grandeurs de la terre. Orpheline en âge de s'établir, elle s'était donnée à Dieu, renonçant à un mariage qui était sur le point de se conclure et engageant le jeune gentilhomme qui la recherchait à imiter son exemple. Il le suivit généreusement et, soutenu par les prières et les conseils de cette étrange maîtresse, il entra dans l'Ordre des Récollets. Les dames de la cour de France savaient sans doute cette histoire lorsqu'elles recommandaient aux gentilshommes de ne rien prétendre auprès de mademoiselle de Martignat, s'ils ne voulaient pas devenir capucins. Après l'assassinat et la mort de Henri IV, mademoiselle de Martignat vit encore à la cour de France les diverses intrigues et les catastrophes qui signalèrent la régence de Marie de Médicis ; le nouveau renversement des fortunes et le rabaissement des grandeurs, qu'entraînèrent les fins tragiques du maréchal et de la maréchale d'Ancre, confirmèrent tous les sentiments de compassion que lui inspirait la vie des grands. Ces pauvres esclaves du monde qui passent leur vie dans les préoccupations de la vanité et qui donnent au démon tant de facilité, dont il se prévaut pour leur faire perdre la bienheureuse éternité, lui faisaient véritablement pitié : toute sa vie elle a fait profession d'adresser à Dieu des prières journalières pour les grands de la terre. Elle assurait que c'était une charité plus grande que de prier pour ceux qui languissent dans les hôpitaux et dans les prisons. Aussi célébrait-elle avec une dévotion particulière les fêtes des rois, des reines, des princes et princesses qui sont inscrits au catalogue des saints. Rien à son avis ne devait tant humilier et encourager les chrétiens que la sainteté de ces grands personnages qui ont conservé l'humilité au milieu de la gloire. Elle jeûnait la veille de leurs fêtes, et toutes ses prières étaient ces jours-là pour le salut des princes.

A Turin, mademoiselle de Martignat fit amitié avec une bonne femme fort sainte et assez bizarre, qu'on appelait la Mère Antée. Celle-ci avait employé tout son bien en œuvres pieuses, s'était réduite à la plus extrême pauvreté, vivait d'aumônes et mendiait son pain par la ville, aux portes des églises et dans les maisons. Tou-

chée du zèle de la gloire de Dieu, vive en paroles et ayant secoué tout joug du respect humain, cette femme gourmandait les pécheurs, réprimait publiquement les blasphémateurs et les médisants, et les menaçait de la colère de Dieu. Ses vertes réprimandes lui attirèrent souvent de mauvais traitements qu'elle supportait avec joie et avec une admirable patience. Il lui eût été facile de se faire respecter. Le duc de Savoie l'aimait et l'estimait. Il voulait qu'elle fût respectée, et il fit donner un jour l'estrapade à un de ses gardes qui l'avait frappée. La Mère Antée fut courroucée contre le prince et refusa ses aumônes. Le duc Charles-Emmanuel fit toutes les avances pour apaiser cette bonne femme. Il la fit amener à sa cour et la pria d'accepter désormais ses aumônes et se recommanda à ses prières. Elle le lui promit, et fit la paix avec lui, à condition que de son côté il lui promettrait de lui laisser la liberté d'endurer quelque injure pour Dieu. « Pourquoi, disait-elle, empêcher les hommes de me châtier, moi qui suis une si grande pécheresse ? »

La dévotion de cette femme était le soulagement des âmes du purgatoire : elle avait employé son bien, et elle dépensait les aumônes qu'elle recueillait à fonder des messes et des chapelles pour ces pauvres âmes, dont elle inspira le souci à mademoiselle de Martignat, qui était faite d'ailleurs pour la comprendre. La mère Antée communiqua tous ses trésors à cette chère fille : c'étaient de certaines méthodes de prières, plusieurs inventions d'austérités, et une attention extrême à la mortification ; le tout appliqué au soulagement des âmes du purgatoire. Mademoiselle de Martignat embrassa avec ardeur cette dévotion. Mêlée à la cour, où depuis le mariage du jeune duc de Piémont, Victor Amédée, avec madame Royale, Christine de France, qui était de belle humeur et que le duc cherchait à divertir, il y avait tous les jours bal, ballet ou comédie, mademoiselle de Martignat était obligée d'assister à ces récréations mondaines : elle sentait s'y accroître sa compassion pour le sort des grands et sa dévotion pour les âmes du purgatoire. Son corps était à la comédie ou au ballet ; son âme était dans la contemplation.

« Seigneur ! disait-elle avec David, détournez mes yeux, afin qu'ils ne voient pas la vanité ; gardez mon cœur de courir après le mensonge ! »

Faisant ensuite imperceptiblement un petit signe de croix sur ses yeux et sur son cœur, elle leur défendait de voir ni de penser qu'au

purgatoire ; son âme s'abîmait dans cette ardente conciergerie de la justice divine, et elle restait sans rien savoir de tout ce qui s'était fait ou dit autour d'elle. Souvent elle employait ce temps à réciter un chapelet de trente dizaines, qu'elle appelait le petit trentail, pour les âmes qui expiaient dans le purgatoire le vain plaisir qu'elles avaient pris autrefois dans les bals et les comédies. Ses compagnes riaient un jour de cette dévotion ; la bonne demoiselle répondit avec des larmes dans les yeux :

« Si Dieu vous avait fait voir seulement pour un moment les peines que souffrent dans le purgatoire ceux qui ont perdu leur temps à la comédie, vous la fuiriez plus que la peste. »

La mère Antée admirait cette ferveur et cette dévotion de sa chère fille, et elle assurait qu'elle avait reçu une grâce particulière pour tirer les âmes du purgatoire. Au milieu des grandeurs humaines, où elle vivait comme n'en usant pas, mademoiselle de Martignat conservait son désir de se retirer du monde, qui lui était un vrai purgatoire, dit l'historien de sa vie. Elle communiqua ce désir à la mère Antée, qui s'écria en l'embrassant :

« Oui, ma fille, au cloître, à la cellule, à l'obéissance, au dénuement de toutes choses ! c'est de là que par vous-même et par les autres vous soulagerez véritablement les pauvres âmes du purgatoire ! » Désormais, toutes les fois qu'elle la rencontrait : « Hé quoi, ma fille, lui disait-elle, vous êtes encore ici ! au cloître ! au cloître ! au désert d'une bonne religion pour servir Dieu sans partage ! »

En attendant la réalisation de ce dessein, la mère Antée se chargea d'éprouver la vocation de sa chère fille : elle la mortifiait de mille manières, lui faisait des abjections publiques, et lui imposait toutes les petites pénitences, si dures justement par leur puérilité apparente, que les maîtresses des novices sont en usage de donner aux filles qui leur sont soumises. Elle lui imposait les austérités les plus pénibles, et pour lesquelles elle s'ingéniait jusqu'à trouver le moyen, assure-t-on, d'ôter les semelles de ses souliers et de la faire marcher tout un hiver les plantes des pieds nues contre terre, sans qu'on s'en aperçût. Tous ces exercices ne faisaient qu'animer l'ardeur de mademoiselle de Martignat : elle considérait véritablement la mère Antée comme sa supérieure, et voulut savoir d'elle en quel couvent elle devait servir Dieu. La bonne femme passa la nuit en oraison et lui dit le lendemain :

« Ma fille, fuyez par delà les montagnes, allez à Annecy, auprès du tombeau du grand serviteur de Dieu, saint François de Sales; Dieu m'a montré ce petit lieu-là; je le vois devant mes yeux comme si j'avais habité plusieurs années ce monastère. Allez, ma fille, ajoutait-elle, allez chercher la sainteté où elle est; allez chercher la petitesse où Dieu veut manifester la grandeur de ses bontés! »

Il y avait déjà longtemps que mademoiselle de Martignat pratiquait de son mieux les conseils de la *Philothée* et suivait sa direction. Elle avait eu le bonheur, à Paris, de voir saint François de Sales et de se confesser une fois à lui; le saint l'avait assurée qu'il l'aurait désormais comme sa très-chère fille, toujours présente devant Dieu. Elle accueillit avec joie la proposition de la mère Antée; toutefois, ces deux âmes dévotes, ne s'en rapportant pas à leurs propres lumières, consultèrent Dom Juste Guérin, leur confesseur, qui fut plus tard évêque de Genève. Celui-ci entra dans leur dessein et en aplanit les difficultés. Les infantes auraient voulu tenter quelque effort pour retenir mademoiselle de Martignat auprès d'elles; mais Dom Juste leur recommanda de la laisser aller: « Dieu la veut, disait-il, et les âmes du purgatoire ont besoin d'elle. »

Ces pauvres âmes, en effet, devinrent l'unique soin et la préoccupation constante de la sœur Marie-Denise de Martignat. Elle multipliait en leur faveur les prières et les austérités. L'âge et les infirmités ne purent ralentir son zèle. Dispensée des exercices de la règle, elle profitait de cette liberté pour rester toute la journée à genoux dans la chapelle; et elle répondait à ceux qui lui demandaient comment elle pouvait prier si longtemps, que Dieu ne l'avait créée que pour cela, et que quand même les jours seraient des années et qu'elle aurait dix mille ans à vivre, elle n'aurait pas assez de temps pour s'entretenir avec Dieu. « Son infinie bonté, ajoutait-elle, aura pitié de notre désir, et nous donnera la très-sainte éternité pour le louer et demeurer toujours en sa sainte présence! » Dieu récompensait cette assiduité à la prière par toutes sortes de grâces et de communications sublimes, qu'elle gardait secrètes, et dont elle ne s'ouvrait qu'à sa supérieure. Elle était morte au monde et à tout sentiment mondain; elle aimait l'humilité et la mortification au delà de tout; sans cesse fortifiée par les austérités les plus grandes, ensevelie pour ainsi dire sous les voiles de l'humilité, toujours élevée par un commerce constant que ses prières entretenaient avec

Dieu, elle semblait ne plus vivre sur la terre et n'avoir de relations qu'avec un monde supérieur. Les chères âmes du purgatoire étaient les ministres de ces relations : elle en était constamment entourée, elles lui dévoilaient leurs douleurs, elles lui demandaient des prières, elles la remerciaient des bons offices qu'elle leur avait rendus; elle prenait plaisir à être visitée par ces pauvres âmes, et disait qu'il y avait plus de profit à converser avec les morts qu'avec les vivants. Il y avait mille choses saintes qu'elle disait que ces âmes lui avaient enseigné.

Elle avait longtemps été infirmière et s'occupait activement non-seulement de soulager les malades, mais aussi de les tenir en joie et en ferveur. Souvent, dans la journée, elle les aspergeait d'eau bénite, disant que les âmes du purgatoire lui avaient fait voir qu'il n'y avait de lieu dans tout le monastère où le démon fût plus assidu que dans l'infirmerie, parce que c'est de là que les âmes partent pour aller en l'éternité : s'il ne peut la leur faire perdre entièrement, du moins, ajoutait-elle, il rend leur purgatoire plus long en les sollicitant à faire plusieurs fautes et à faire mauvais usage de leur état de douleurs. Quand l'heure de l'agonie approchait, elle multipliait ses aspersions : « Je sens par ici, disait-elle naïvement, tant de canailles de démons, il les faut chasser ! » Elle invoquait ensuite les anges et les saints du paradis, les suppliant de prendre sous leur protection la pauvre agonisante.

Elle avait encore à cet endroit une particulière compassion. « Hélas ! disait-elle, que les agonies des malheureuses créatures sont d'étranges heures, et que ce moment décisif de l'éternité est bien notre seule affaire de conséquence. » Aussi ne manquait-elle jamais de dire deux fois par jour, matin et soir, les prières des agonisants. « Mon Dieu ! disait-elle encore souvent, que c'est chose dangereuse à une âme affaiblie par les mauvaises habitudes, de combattre contre l'ennemi de son salut à l'heure de la mort ! Il faut le vaincre à l'avance par la charité, l'humilité et la dévotion : ce sont trois armes que le démon ne manie jamais, et avec lesquelles il est toujours défait. »

Au milieu de cette vie toute surnaturelle et dans le détail des merveilles de laquelle nous ne pouvons entrer ici, cette bonne sœur avait conservé pour les grands de la terre cette compassion que le spectacle de leur vie lui avait inspirée jadis; elle recommandait à sa

supérieure de mettre toujours dans les lettres aux personnes du grand monde quelque bonne parole de la sainte crainte de Dieu, de la souveraineté de sa majesté divine, de la grandeur de l'éternité, de la brièveté de la vie. « Tant de gens flattent ces personnes-là! disait-elle. »

Elle priait qu'on n'hésitât pas à leur demander des aumônes. « On fait une bien grande charité aux princes et aux grands de ce monde, assurait-elle, quand on leur fait faire quelques bonnes œuvres : le diable, le monde et la chair leur en font tant faire de mauvaises, qu'un jour ils rendront plus de grâces à ceux qui leur ont donné occasion de faire des aumônes qu'on ne leur en a rendues en les recevant. »

Cette compassion pour les grands de la terre et cette dévotion aux âmes du purgatoire se manifestèrent d'une façon merveilleuse dans les dernières circonstances de la vie de cette chère Sœur. Elle avait conservé aux princes, dont elle avait connu les maisons, un intérêt particulier. Il y en avait un que l'historien ne nomme pas, mais que diverses indications font supposer devoir être le duc de Nemours, pour le salut et la conversion duquel elle priait assidûment. On sait qu'il mourut en duel, à Paris, de la main du duc de Beaufort, son beau-frère, le 30 juillet 1652. La mort fut instantanée : la cause apparente du duel était une discussion de préséance qui recouvrait, dit-on, la jalousie des deux princes au sujet des prétentions que l'un et l'autre avaient aux bonnes grâces de la belle madame de Châtillon. La bonne Sœur Marie-Denise était à Annecy. Le jour de Notre-Dame-des-Neiges (5 août), après la communion, priant selon sa coutume pour les âmes du purgatoire, elle se trouva tout à coup transportée au bord de l'abîme. Notre-Seigneur, lui en ouvrant la porte, lui fit voir tout au fond l'âme du malheureux prince, mais si bas, si profond et pour tant de temps, qu'elle en demeura éperdue. Elle courut vers la supérieure, c'était la Mère Françoise-Madeleine de Chaugy, l'historien de ces merveilles; elle la trouva écrivant tranquillement dans sa cellule, et, se précipitant à genoux devant elle, elle lui annonça avec volubilité que le duc de Nemours avait été blessé en duel, et qu'il était mort: mais ne craignez rien, ajouta-t-elle, il est en purgatoire. Elle raconta ce qu'elle avait vu : « Oh! ma Mère, disait-elle, que Dieu est bon dans ses justices! oh! combien ce prince a suivi l'esprit du monde et la lumière de la chair! qu'il a eu peu

de soin pour son âme et peu de dévotion pour les sacrements! »

La Mère de Chaugy en voyant cette vénérable religieuse, âgée alors de près de quatre-vingts ans, toute éperdue et toute en larmes, voulait la faire asseoir auprès d'elle et l'entretenir à loisir; mais elle demandait avec véhémence qu'on la laissât à genoux : « Il faut prier! il faut souffrir! disait-elle, je me suis offerte à Dieu pour le soulagement de cette pauvre âme! » Et suivant l'impétuosité de son esprit, elle continuait à parler avec une grande ferveur : elle n'était pas tant émue, disait-elle, du lamentable état des souffrances où elle avait vu cette âme, qu'occupée et ravie de la grâce qui a fait son salut : « Je vois, disait-elle avec admiration, je vois ce bienheureux moment de grâce comme un écoulement de l'infinité de la bonté, douceur et charité divines. L'action dans laquelle ce pauvre prince est mort méritait l'enfer : la toute-puissance divine s'est amoureusement laissée fléchir par quelques bonnes âmes, et a fait ce coup au-dessus des lois ordinaires de sa sainte conduite : c'est un effet de la communion des saints. » La bonne Sœur ne tarissait pas sur cet instant de grâce et de salut : « Ma Mère, disait-elle, il faut enseigner à tout le monde de demander et de faire demander à Dieu, à la sainte Vierge et aux saints, cet instant final de grâce et de miséricorde pour l'heure de la mort; il faut se préparer à l'obtenir par de saintes actions, parce que, si Notre-Seigneur déroge à l'ordre ordinaire de sa sainte Providence qui veut qu'une bonne vie produise une bonne mort, il ne faut jamais présumer d'avoir ce privilége; il y a eu tant de combattants en Israël et le soleil ne s'est arrêté que pour la bataille de Josué; un million d'âmes se sont perdues dans l'occasion où ce prince a été retiré du naufrage; il n'a eu qu'un instant de vie en la libre possession de son esprit pour coopérer au précieux moment de la grâce qui lui a inspiré une vraie contrition, et lui a fait produire un acte de vraie pénitence finale. »

Comme la Mère de Chaugy ne se rendait pas à tous ces discours et faisait quelques objections, la bonne Sœur développait cette magnifique et consolante théologie, si fondée en raison et si conforme à l'enseignement de l'Église :

La grâce divine est plus active que nous ne saurions concevoir, nous n'avons pas si tôt fait un clin d'œil que Dieu a fait son coup dans une âme; le moment dans lequel l'âme fait l'acte de coopération à la grâce, n'est pas de beaucoup plus long que celui dans lequel

elle la reçoit, et en cela l'âme fait une admirable expérience qu'elle est créée à l'image et à la ressemblance de Dieu. Ce prince n'avait pas perdu la foi, son âme était comme une mèche disposée à prendre le feu, en sorte que l'étincelle divine de la grâce miséricordieuse en ayant touché le centre chrétien, elle a pris le feu de la charité et en a produit un acte véritable. Elle disait encore : « Il avait conservé la racine de la foi; quoiqu'elle fût comme morte en lui et qu'elle ne fît pas des actions vitales, elle était cependant dans la capacité d'en faire; en sorte que, touchée par le charitable rayon du soleil de justice qui luit sur les bons et sur les mauvais, cette racine produisit en un moment le fruit pour la vie éternelle; Dieu s'est servi de cet instinct que nous avons naturellement d'invoquer notre principe quand nous sommes dans le danger de perdre la vie; enfin les jugements et les conduites de Dieu sont des abîmes; il ne nous appartient pas de les juger; mais, sans ce bienheureux moment de grâce, l'âme du prince descendait dans le profond des enfers, et depuis que le démon est démon, il n'a peut-être jamais été plus trompé dans son attente ! »

Ensuite de tout ce discours, dont nons conservons les termes, en regrettant de ne pouvoir le reproduire simplement en entier, la bonne Sœur demanda à sa supérieure de faire dire trente messes pour les âmes du purgatoire. L'Église ne permet pas d'offrir le saint sacrifice en particulier pour ceux qui sont morts dans le triste et déplorable état où avait été tué le duc de Nemours, à moins qu'ils ne se soient confessés avant de mourir; mais la mort avait été si instantanée que le duc de Nemours n'avait pas même pu prononcer une parole; toutefois, la bonne Sœur espérait que Dieu accepterait les prières pour le soulagement de l'âme à laquelle il avait fait une si grande grâce.

A partir de ce moment jusqu'à la fin de sa vie, la pensée de ce malheureux prince resta l'unique souci de la Sœur Marie-Denise; elle multipliait ses prières et ses austérités; elle souffrait tout, elle offrait tout à Dieu pour le soulagement de cette pauvre âme. A diverses reprises elle la vit au milieu des flammes du purgatoire dans un supplice si effroyable et si ardent, que sa ferveur en était encore ranimée. L'ange du prince faisait souvent visite à cette chère Sœur et l'excitait à prier encore et à s'offrir en sacrifice. Dieu accepta cette généreuse offrande : la pauvre Sœur entra dans un état d'infirmités

et de souffrances inouïes. Rien ne pouvait arrêter ses prières ; elle était devenue enflée par tout le corps, et ne pouvait plus à peine plier ses membres ; elle n'en était pas moins assidue à la chapelle ; à genoux, appuyée sur un pauvre bâton, plus d'une fois il lui arriva de ne pouvoir se relever, et elle dut attendre qu'on la vînt chercher et emporter, l'enflure et la fatigue empêchant ses pauvres genoux de s'étendre. Dès quatre heures du matin elle commençait à se lever et à s'habiller pour être prête à communier, à la messe de la communauté, sur les neuf heures. Elle avouait bien qu'elle était lourde et pesante ; mais elle ne s'en étonnait point ; elle savait qu'elle portait un grand fardeau pour son pauvre prince. Cependant elle se faisait une telle violence et elle souffrait si extraordinairement, que la Mère de Chaugy ne put s'empêcher de lui dire un jour : « Ma bonne Sœur Marie-Denise, pourquoi vous levez-vous ?

— Ah ! répondit-elle, il faut attendre d'être roide et froide dans le tombeau pour ne pas s'efforcer d'aller trouver notre bon Jésus au très-saint sacrement de l'autel. L'âme de mon pauvre prince d'ailleurs me sollicite de me lever et ne me donne point de repos sinon lorsque je prie ou que je souffre. »

Cette âme en effet avait formé amitié, si l'on peut s'exprimer ainsi, avec cette amie dévouée ; sa présence était sensible et familière à la sœur Marie-Denise et était devenue une consolation et un besoin pour elle. Elle demandait des prières à tout le monde et elle avait recours à tous les moyens pour obtenir des suffrages pour cette pauvre âme. On devait dédier, dans l'église de la Visitation, un autel à saint Joseph ; elle pria à mains jointes la supérieure de le faire consacrer à saint Joseph mourant entre les bras du doux Jésus et de la sainte Vierge ; elle disait que cette dévotion à saint Joseph mourant attirerait beaucoup de grâces aux personnes agonisantes et aux âmes du purgatoire, parce que, disait-elle, saint Joseph en mourant n'est pas allé au ciel que Jésus n'avait pas encore ouvert, il est descendu aux Limbes, et il faut présenter à Dieu au profit des agonisants et des âmes du purgatoire cette résignation du grand saint laissant Jésus et Marie sur la terre et offrir sa patience dans les Limbes, où il attendit jusqu'au glorieux jour de Pâques.

La bonne sœur Marie-Denise n'endurait pas seulement des douleurs corporelles depuis qu'elle s'était dévouée à souffrir pour le soulagement de l'âme du prince, elle souffrait aussi dans son âme des anxiétés

et des peines inouïes; on l'avait toujours vue jusqu'alors d'une humeur gaie et ardente, ravie pour ainsi dire dans une continuelle extase durant ses longues prières, on la voyait désormais languissante, triste, inquiète sur elle-même, appuyée sur son pauvre bâton, le visage tout baigné de larmes. Elle supportait intérieurement des perplexités qui jusque-là lui avaient été inconnues, mais elle ne se décourageait pas et ne cessait de prier et de demander des suffrages; elle en demandait aux anges, aux Mères et aux Filles de la Visitation. Elle priait les anciennes, celles qu'elle supposait déjà dans le séjour de la gloire, d'intercéder auprès de la miséricorde divine, et un jour elle vint toute joyeuse annoncer à sa supérieure que la miséricorde de Dieu s'était laissée fléchir et lui avait donné à connaître que le tourment de cette pauvre âme, qui devait durer jusqu'au jour du jugement dernier, était abrégé de quelques heures.

La Mère de Chaugy témoigna de l'étonnement d'entendre parler avec tant de joie d'une diminution de quelques heures, mais la bonne Sœur répondit avec un grand zèle : « Le temps de cette vie et celui de l'autre n'ont pas une même mesure; des années de tristesse, d'ennuis, de pauvretés et de grièves maladies ne sont pas comparables à une seule heure des souffrances qu'endurent les pauvres âmes du purgatoire ! »

Elle garda jusqu'à la mort ce tendre et charitable souci; en mourant, en se recommandant elle-même aux prières de la Mère de Chaugy, elle la suppliait de continuer aussi ses prières pour les âmes du purgatoire.

Léon Aubineau.

(La fin à un prochain numéro.)

SCÉVOLE DE SAINTE-MARTHE

ÉTUDE SUR SA VIE.[1]

> Beatos puto quibus Deorum munere datum est aut facere scribenda aut scribere legenda, beatissimos vero quibus utrumque.
>
> (PLINE le jeune, *Epist.*, VI, 16.)

C'est l'honneur de la Renaissance d'avoir produit une génération qui, par la souple variété des aptitudes, la trempe des caractères, les talents et le courage, rappelle ce que Rome et la Grèce eurent de plus poli et de plus énergique. Éminents par l'esprit comme par le cœur, ces hommes de lettres, et d'action lorsqu'il le fallait, ont mérité à jamais le souvenir reconnaissant du pays : Scévole de Sainte-Marthe offre un des types les plus originaux de ces natures d'élite.

Le premier de ces noms, sous lequel il est très-connu, n'était pas toutefois son nom véritable. Il s'appelait, comme son aïeul, Gaucher de Sainte-Marthe ; mais, d'après le goût d'érudition qui alors latinisait tout, il transforma *Gaucher* en *Scévole*. Ainsi, par amour de l'antiquité classique, un savant de cette époque, Du Bois, devenait Sylvius, et les de La Scale prenaient, comme on sait, et illustraient le nom de Scaliger.

Il naquit le 2 février 1535[2], à Loudun, petite ville située sur les confins de l'Anjou, de la Touraine et du Poitou ; et si l'on en croit

[1] L'auteur de cet article prépare sur Scévole de Sainte-Marthe un travail plus étendu, où il se propose de l'étudier spécialement comme écrivain et surtout comme poëte français.

[2] On dit ordinairement 1536 ; mais la date que nous préférons a été donnée par G. Colletet, « d'après un fidèle mémoire que les doctes enfants de Scévole lui avaient communiqué. »

Rochemaillet, son biographe[1], la douce température de ce charmant pays ne fut pas étrangère au développement précoce de sa vive intelligence. Peu auparavant, Loudun avait produit un poëte lyrique, Salmon Macrin, que ses contemporains ont appelé l'Horace et le Pétrarque français. Scévole devait passer à son tour pour un émule de Virgile. La maison dont il sortait était de fort bonne noblesse. Sous Charles VII, un de ses ancêtres avait été revêtu d'une charge judiciaire importante; un autre, sous Charles VIII, fut honoré du titre de chevalier, si beau lorsqu'il était porté par Bayard; tout récemment, le bisaïeul de Sainte-Marthe avait fait avec distinction les campagnes de Louis XII en Italie. Dans cette famille de magistrature et d'épée, le goût nouveau de la science et des lettres était venu se joindre au culte des anciennes vertus. Le grand-père de Scévole, et son parrain tout à la fois, joignit à la place de conseiller celle de médecin ordinaire de François Ier : on le proclamait de son temps « l'oracle de la médecine et un autre Esculape. » Après une longue et belle existence, il laissa cinq fils, dont plusieurs furent des hommes éminents. L'aîné, Louis de Sainte-Marthe, sieur de Neuilly, habile jurisconsulte, mais qui borna son ambition à être procureur du roi au siége de Loudun, fut le père du personnage à qui cette étude est consacrée.

Dans son enfance, Scévole reçut particulièrement les soins de son aïeule maternelle, Madame de Bizay, qui comptait dans sa famille des membres élevés de la magistrature et avait des liens de parenté avec les Briçonnet, les Chiverny, les Beaune, les Robertet et les Fumée. Cette femme, d'un rare mérite personnel et d'une tendresse éclairée, jeta dans l'âme de son petit-fils ces premières impressions d'honneur et de vertu, que l'influence heureuse d'une bonne éducation est surtout de rendre ineffaçables. A treize ans il fut envoyé à Paris et placé au collége des Cholets, où il demeura quatre ans, pendant lesquels il suivit les cours des plus célèbres professeurs du collége de France. Fort assidu notamment aux leçons de Muret et de Turnèbe, il fit sous leur direction de rapides progrès dans les langues latine et grecque. Ensuite il alla étudier la jurisprudence à Poitiers et à Bourges, où elle était enseignée par les plus habiles maîtres. L'un d'eux, l'illustre Duaren, frappé de ses grandes dispositions, présagea

[1] Sa *Vie de Sainte Marthe* a été imprimée à Paris; Villery, in-4°, 1629. Il en a été donné une traduction latine : Londini, 1704, in-4°.

dès lors « que si la mort ne le prévenait, il deviendrait l'un des personnages les plus distingués de son siècle. »

Déjà, cependant, le goût de la littérature et des vers le disputait à de plus sérieuses études; car il débuta, comme poëte, à peine âgé de dix-huit ans. Vers ce moment, une circonstance toute fortuite donna l'éveil à son génie. Jean de la Péruse, élève et ami de Ronsard, venait de mourir dans sa vingt-cinquième année; et au regret d'une perte si prématurée se joignait, pour le public, le déplaisir d'une attente déçue. On avait dit, en effet, grand bien d'une tragédie de Médée que cet écrivain laissait imparfaite. Nul ne se sentant capable d'y mettre la main, Scévole, avec la confiance de la jeunesse, entreprit de terminer cette œuvre et y réussit[1]. Encouragé, dit-il lui-même[2], par les applaudissements qu'il avait reçus sous le nom d'un autre, il aspira à se faire connaître directement par quelques poésies qu'il publia dès cette époque.

La prudence de son père redoutait pour lui le charme de ces premiers succès : aussi ne manquait-il pas de l'avertir que les Muses font très-rarement la fortune de leurs favoris. Il eût voulu le voir entrer dans la carrière de la magistrature. Scévole s'en excusa, malgré la position avantageuse que semblait lui assurer le crédit de sa famille. Soit amour de l'étude, soit attachement au sol natal, il préféra revenir à Loudun pour y séjourner. Mais bien loin qu'il y vécût obscur, ses qualités solides et brillantes lui conquirent si promptement l'estime de ses concitoyens, qu'ils l'envoyèrent à l'âge de vingt ans vers le roi Henri II, pour traiter de choses, comme nous l'apprend G. Colletet[3], « qui concernaient la tranquillité et le bien-être de la ville. » Quelle que fût la jeunesse de leur député, ceux-ci n'eurent pas sujet de se repentir de lui avoir donné cette preuve de confiance qu'ils renouvelèrent en plus d'une occasion.

[1] Voyez l'*Histoire du Théâtre français,* t. III, p. 299. Scévole a rappelé cette circonstance dans quelques vers, où il célèbre la mémoire de La Péruse :

> Cum mediis juvenem fera mors te tollit in ausis,
> Nec patitur justo claudere fine dies,
> En adsum, et patulo quantum possum ore sonare,
> Jungo meas voces vocibus ipse tuis.

[2]
> Gaudebam alterius sub nomine nostra libenter
> Scripta legi....

[3] V. son *Histoire manuscrite des Poëtes français* (à la bibliothèque du Louvre), où un article important est consacré à Scévole de Sainte-Marthe.

Sainte-Marthe, qui avait quitté Paris après cette mission, ne tarda pas néanmoins à y être rappelé par son désir de se perfectionner dans la connaissance du droit et aussi dans l'art de la poésie. Ajoutons que ce qui l'invitait surtout à revoir la capitale, c'est qu'elle était alors, comme plus tard, la patrie ou le rendez-vous des beaux-esprits du royaume. Ce voyage lui ménagea, en effet, d'agréables rapports avec beaucoup de savants et de littérateurs en renom, particulièrement avec Joseph Scaliger, qui, malgré sa causticité chagrine, lui témoigna depuis un attachement invariable. Il noua aussi des relations avec les membres de la Pléiade qui jetaient sur elle le plus vif éclat, Pierre Ronsard, Jean d'Aurat, Antoine de Baïf et Remi Belleau. Déjà, tandis qu'il fréquentait le Collége de France, il avait contracté quelques-unes de ces amitiés qui, formées pendant la jeunesse, ont l'heureux privilége de se confirmer par le temps et de subsister toujours. Son caractère sympathique ne cessa d'en augmenter le nombre, et parmi ceux que le goût des mêmes études comme le culte des mêmes vertus lui unit le plus étroitement, on peut citer Pontus de Thiard, Henri de Mesmes, du Faur de Pibrac, Philippe des Portes, Étienne Pasquier, Antoine Loisel et François Pithou, auxquels il survécut et dont, pour la plupart, il célébra pieusement la mémoire [1].

Dans cette époque communicative où les lettres étaient cultivées avec une rivalité enthousiaste, tout événement marquant, toute solennité publique échauffait la verve des poëtes ; la naissance ou le mariage d'un prince, la mort d'un personnage illustre devenaient des sujets de vers. Sainte-Marthe se mêla à ces sortes de joûtes et composa beaucoup de pièces dans sa langue et dans celle des Latins : car c'était l'usage de manier tour à tour les deux idiomes. Aussi traduisait-on à l'envi ; et Sainte-Marthe ne manqua pas de le faire. Parmi ses traductions, il faut signaler plusieurs passages, rendus en vers français, du *Zodiaque de la vie*, ouvrage de l'Italien Palingenius [2] : « Heureux auteur, disait Remi Belleau en jouant sur

[1] V. *Gallorum doctrina illustrium qui nostra patrum que memoria floruerunt Elogia*, ouvrage souvent réimprimé. Une traduction française en a été donnée par G. Colletet ; in-4°, 1644.

[2] Il s'appelait, en réalité, Manzoli : son œuvre, l'une des plus remarquables de l'arrière-saison latine, parut à Bâle en 1537. C'est une suite de considérations morales sur la vie humaine, et chacun des livres porte le nom d'un des signes du zodiaque.

ce nom, à qui son propre mérite et celui de Scévole semblaient garantir doublement l'immortalité! »

Animé d'une louable ambition de se faire connaître des célébrités contemporaines, Sainte-Marthe profita encore de son voyage pour offrir au chancelier de L'Hôpital un poëme latin sur les abus de la vénalité des charges; et cet excellent juge, dit-on, ne goûta pas moins le choix du sujet que la manière dont il était traité. Les encouragements et les suffrages qu'il lui prodigua, en cette occasion, laissèrent dans l'esprit de Scévole un souvenir reconnaissant; par la suite, ce fut à ses soins, joints à ceux de Pibrac et de l'historien de Thou, que fut due la conservation des poésies de ce grand homme.

Sainte-Marthe était de retour à Loudun depuis peu de temps, lorsque les habitants de cette ville recoururent de nouveau à son utile médiation: cette fois, c'était auprès du jeune Charles IX, à qui il sut faire agréer les vœux formés par ses concitoyens. Il plut même tellement au prince, que, sur le point de partir pour visiter les provinces de son royaume, celui-ci témoigna le désir de l'avoir à sa suite; mais des circonstances imprévues empêchèrent que cette intention fût réalisée. Libre contre son attente, Scévole. qu'attirait à Bordeaux la réputation de plusieurs personnages illustres, se rendit dans cette importante cité. Les principaux amis qu'il s'y fit et qu'il y conserva furent le poëte Lancelot de Carles, évêque de Riez, le futur auteur des *Essais*, Michel de Montaigne, et le chef du florissant collége où se pressait la jeunesse de la Guyenne, le savant Élie Vinet. Ce fut après cette excursion que Sainte Marthe épousa, à Loudun, Renée de La Haye, riche héritière, plus digne encore de son choix par ses vertus que par sa fortune. De cette union longuement désirée, et qui subsista heureuse pendant plus d'un demi-siècle, devait naître une famille nombreuse, dont presque tous les membres ont été des hommes remarquables.

Trois ans environ avant ce mariage, Sainte-Marthe avait, en 1566, perdu son père qui mourut à Paris et fut enseveli à Saint-Séverin. En 1570, il eut son premier fils, Abel; et, l'année suivante, il acheta un office de contrôleur général des finances à Poitiers. Cette acquisition le fixait dans une des villes de France que l'amour des lettres animait au plus haut point, et où elles obtenaient le plus de succès. Aux occupations de sa charge, remplie scrupuleusement, il joignit donc, avec une nouvelle ardeur, la culture de la poésie :

mais telle était alors l'état du pays, que bien des inquiétudes arrachaient à tout instant l'écrivain au recueillement et au silence du cabinet. De là pour Sainte-Marthe beaucoup de projets interrompus et quelques-uns d'ajournés sans retour : celui, par exemple, qu'il avait formé, au moment même où cette pensée germait dans l'esprit du Tasse, de chanter en latin les guerres saintes qui ont illustré notre nom et créé au delà des mers la *France orientale.*

C'est qu'il réservait d'abord son temps aux affaires et aux besoins de la patrie, incapable de sacrifier à ses goûts aucun de ses devoirs. Dans une époque troublée, où les droits étaient mal définis et facilement méconnus, les sujets avaient souvent des réclamations et des doléances à transmettre au souverain : on a pu juger que le caractère aimable, l'esprit insinuant et délié de Sainte-Marthe, le rendaient infiniment propre au rôle de médiateur. La ville où il s'était établi ne le trouva pas, à cet égard, moins utile que Loudun, peu d'années après qu'il avait quitté cette résidence. Un décret royal venait de révoquer en tous lieux les priviléges particuliers ou publics que n'avait pas consacrés la vérification des cours souveraines. Les habitants de Poitiers se voyaient ainsi dépouillés de plusieurs de ceux dont ils avaient joui jusqu'alors. Dans cette conjoncture critique ils confièrent la défense de leur cause à Sainte-Marthe, qui, par son habileté à la plaider près de Henri III, conjura les effets de cette rigoureuse mesure.

Ce dévouement heureux ne devait pas rester sans récompense. Les intérêts et la garde de la cité furent remis entre ses mains, l'an 1579; en d'autres termes, il fut nommé à la fois maire et capitaine de Poitiers : poste délicat et difficile en raison de la gravité des circonstances. Mais, dans une de ses odes, il ne s'est pas applaudi en vain de l'honneur qui lui avait été conféré :

> Non tenuis villæ aut humilis sine nomine pagi,
> Sed urbis augustissimæ,
> Pictonicis late princeps quæ præsidet oris,
> Quod cura nobis credita est,
> Da cytharam, puer.....

Les histoires contemporaines témoignent, en effet, qu'aussi résolu que prudent il remplit à tout égard l'attente des gens de bien qui l'avaient élu. Par une allusion piquante à son prénom, il prit ces

mots pour sa devise, *Patriæ non satis una manus ;* et son activité, qui la justifia pleinement, fit voir qu'il avait plus d'une main pour servir son pays.

A ce moment, le Poitou, comme les provinces environnantes, était fort agité par les deux religions qui se disputaient l'empire. Plus violents, parce qu'ils se sentaient plus faibles, les protestants convoitaient la possession de Poitiers, et il ne fallut rien moins que la surveillance infatigable de Sainte-Marthe pour sauver la ville d'un coup de main. Sa fermeté habile réduisit les complots à l'impuissance et força des ennemis acharnés à demeurer en paix. Au mérite personnel qu'il déploya se joignit une circonstance qui donna à son administration un lustre particulier. Les Grands Jours furent, pendant sa durée, tenus à Poitiers sous la présidence d'Achille de Harlay, depuis premier président au Parlement de Paris. Quelques vers latins de Sainte-Marthe témoignent des sentiments que cette juridiction extraordinaire excitait dans la masse des citoyens : on voit que ces envoyés de la justice royale, fort redoutés de ceux que leur conscience tenait en éveil, étaient accueillis par les autres avec un vif et joyeux empressement :

> Salvete, Astræi proceres, atque omine fausto
> Pictonicæ dudum optati succedite terræ.
> Aspicite ut longo procedant agmine cives,
> Ut populi festis vos obvia turba salutet
> Plausibus et lætum clamorem ad sidera tollat...

On n'en sera pas surpris : ils venaient, au nom du prince, prendre la défense du faible contre la violence du fort[1] ; et leur présence, comme celle des anciens héros de la Fable, suffisait, ajoute le poëte, pour mettre en fuite les *Harpyes*. Aussi les Grands Jours étaient-ils, dans les villes de province, le signal des divertissements et des jeux : les beaux esprits surtout se donnaient carrière. Ce qui rend célèbre la session de 1579, c'est la multitude des petites pièces, composées sur une *puce*, et dont on trouvera le recueil dans les gros in-folio de Pasquier. Singulier spectacle, que de voir ces graves personnages, jurisconsultes, magistrats, politiques, administrateurs, s'escrimer à l'envi pour tirer d'un si mince sujet (une puce aperçue

[1] La médaille frappée en l'honneur des Grands Jours de Clermont, que nous font connaître les *Mémoires* de Fléchier, est de nature à l'attester : on y lit cette inscription : *Salus provinciarum repressa potentiorum audacia.*

sur le fichu d'une jeune personne) mille plaisanteries malicieuses. Ne dirait-on pas une société oisive qui ne cherche qu'à tromper ses loisirs? Et c'étaient d'illustres représentants du XVIe siècle, chargés des intérêts les plus importants, livrés aux plus sérieuses études, qui, par l'effet même de leur candeur, n'avaient besoin pour retremper leurs forces que de passe-temps frivoles : hommes capables d'héroïsme, quand il fallait agir; et, dans le repos, enfants que tout amusait!

Sainte-Marthe prit sa part, comme on sait, de ce badinage poétique, ainsi que le Poitevin Brisson, et de Harlay, dont il devint l'ami. De ces trois hommes éminents, deux devaient mourir comblés d'honneurs et de jours; ce furent ceux qui ne cessèrent de lutter, au risque de leur vie, contre la violence et le triomphe des mauvaises passions : le troisième, arrêté au milieu de sa carrière, devait périr d'une mort misérable; ce fut celui qui, dans un moment d'ambition ou de faiblesse, mendia une vaine popularité [1].

En sortant de ses fonctions de maire, Sainte-Marthe qui, pour mieux les remplir, s'était démis de son ancienne charge de Contrôleur des finances, fut nommé par le prince, reconnaissant de ses bons services, trésorier de France dans le Poitou, ensuite président des trésoriers. Même en l'absence de ce titre, son mérite exceptionnel avait fait de lui le chef réel de ce corps, l'un des premiers de l'État. Ce fut donc par un juste hommage, dû à sa supériorité plus qu'à son rang, que ses collègues le choisirent en diverses rencontres pour leur représentant : une de ces occasions l'honora aux yeux du pays entier. Henri III, que le caprice faisait trop souvent agir, avait brusquement supprimé la plupart de ces fonctionnaires : deux seulement étaient maintenus dans chaque généralité. Tous ces officiers n'imaginèrent pas d'autre moyen de parer le coup, que de députer Scévole à la cour pour être l'organe de leurs remontrances. Il se rendit donc près du roi, qui ne refusa pas de l'entendre, mais lui commanda, au moment où il prenait la parole, de s'exprimer en peu de mots. Tout autre eût été troublé par cet ordre inattendu, qui semblait annoncer que la volonté royale ne fléchirait pas. Sainte-Marthe, avec autant de présence d'esprit que de résolution, abandonna le plan qu'il avait d'abord formé; et, comme animé par la diffi-

[1] Voir, à ce sujet, un travail de M. Nicias Gaillard sur Brisson : *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* t. I, p. 406.

culté même, il fit si bien valoir, dans une improvisation nerveuse et concise, les raisons qu'il tira de l'équité et de l'intérêt public, que ses arguments développés n'auraient pu guère avoir plus de relief et de force. Frappé de cette vive et soudaine éloquence, Henri III, qui s'y connaissait, témoigna, au rapport d'un contemporain, « qu'il n'avait jamais pris tel plaisir à ouïr parler que par sa bouche »; et se déclarant vaincu, « parce qu'il n'y avait pas d'édit, ajouta-t-il, qui pût tenir contre une langue si bien disante, » il accorda à Sainte-Marthe, outre beaucoup d'éloges, la plus belle récompense qu'il eût ambitionnée, le rétablissement des fonctionnaires dont il avait embrassé la cause.

Pour s'expliquer ce triomphe oratoire et plusieurs autres du même genre qu'il obtint, on songera qu'il n'excellait pas seulement à manier la langue de son temps et l'arme de l'argumentation avec vigueur et adresse : il réunissait, à ce que l'on assure, tous les avantages extérieurs qui donnent du crédit à la parole, un air gracieux et imposant, une voix souple et sonore, un geste facile et expressif, enfin cet ensemble de qualités précieuses que les anciens ont résumées par le mot d'*action*. Son organe ajoutait à la solidité et à l'agrément de son discours; sa mémoire, toujours prête, ne laissait jamais l'auditeur en suspens. Par dessus tout il possédait cet art de toucher les cœurs, sans lequel la conviction même, produite dans les esprits, est le plus souvent insuffisante. Quelques années après, il offrit de ce talent une nouvelle preuve. C'était en 1587, au temps de nos guerres civiles, que d'Aubigné, historien et poëte, a retracées avec de si hardies et si terribles couleurs. Le favori de Henri III, Joyeuse, duc, pair et amiral, le cœur enflé de sa haute fortune, était passé aux portes de Loudun, à la tête des troupes du roi qu'il commandait et conduisait en Guyenne. Gravement offensé par les habitants, il entra aussitôt dans leurs murs; et, avide de vengeance, animé par ses propres officiers, il se préparait, malgré les prières tardives qui s'efforçaient de le désarmer, à traiter Loudun en cité rebelle, si cette ville n'eût appelé Sainte-Marthe auprès d'elle pour fléchir, par son intervention, le vainqueur irrité. Celui-ci accourut, se présenta à Joyeuse, et par la séduction de son langage autant que par l'ascendant de sa réputation, il réussit, non sans peine, à faire tomber de ses mains l'épée qui menaçait ses concitoyens. Grâce à lui, Loudun fut sauvé de la ruine ou tout au moins du pillage.

Le XVIe siècle imitait volontiers l'antiquité, dont il avait retenu plus d'une vertu. Par une réminiscence classique, la municipalité de Loudun déféra à Sainte-Marthe le surnom dont la reconnaissance du sénat de Rome avait jadis honoré Cicéron :

Roma patrem patriæ Ciceronem libera dixit[1].

Sainte-Marthe, Romain par le langage et par le cœur, fut proclamé de même le père de la patrie ; et cet hommage était mérité, puisqu'il avait toujours été le protecteur et la gloire de sa ville natale. Par un autre souvenir antique, des panégyristes de Sainte-Marthe, en mentionnant ce service éminent qu'il rendit à ses compatriotes, l'ont comparé à Pindare dont le nom sauva, dans Thèbes embrasée, sa postérité et sa maison. A ce sujet, le curé Urbain Grandier, en rappelant dans la suite que « comme un ange gardien de son pays, il avait d'une main officieuse détourné le coup fatal qui le menaçait », s'écriait avec enthousiasme : « O toi, peuple de Loudun, autant de fois que tu verras le lierre rampant sur tes vieilles murailles, autant tu devras concevoir une religieuse souvenance de celui qui te les a conservées ! »

Les guerres civiles qui ravageaient alors la France ne devaient pas lui fournir cette seule occasion de se distinguer. Funeste à la réputation de beaucoup d'autres, la Ligue qui fit fléchir tant de consciences, montra combien l'élévation du cœur était chez Sainte-Marthe au niveau de celle de l'esprit. En ouvrant une nouvelle carrière à ses talents, elle mit surtout en relief son inaltérable loyauté et son attachement opiniâtre à la cause royale. C'est que dans le roi de France Sainte-Marthe n'envisageait pas la personne du faible et ridicule Henri III, mais le représentant héréditaire de la loi, base de l'ordre et de la liberté.

Il était à Paris dans la journée des Barricades ; et la vue du duc de Guise, courtisant l'émeute déchaînée, le confirma dans son dévouement à la monarchie. Il en donna, non sans péril, d'éclatants témoignages, en luttant contre les pouvoirs que la violence avait créés. Député aux États de Blois, il déploya dans cette assemblée les sentiments fidèles qui l'animaient ; et sa courageuse éloquence opposa une digue aux desseins téméraires qui s'agitaient autour de lui. Il se signala notamment en défendant les prérogatives de la couronne et

[1] *Satires* de Juvénal, VIII, 244.

en ne permettant pas qu'on la privât de ses appuis. Les ennemis de la cour, très-nombreux dans le tiers-état, voulaient, afin de miner les fondements de l'influence du souverain, supprimer en grande partie les officiers de finances, alliés et soutiens naturels du trône. On comptait par là, en sacrifiant les plus affectionnés au prince, intimider le zèle de tous; et, comme d'habitude, on mettait en avant l'intérêt du peuple dont tant de charges, disait-on, dévoraient la substance. Résister à cette proposition qui avait pour elle la faveur de la multitude, ce n'était pas seulement braver l'impopularité, c'était, dans la lutte acharnée des partis contraires, *courir risque de la vie*[1]. Sainte-Marthe, sans se laisser intimider, protesta au nom de trois cents de ses collègues; en outre, ce qui était plus difficile, il prit la parole pour montrer ce que les espérances de soulagement fondées sur cette suppression avaient d'illusoire, et ce qu'elle aurait en réalité de préjudiciable pour le service public. Dans un discours plein de netteté et de sens, il réfuta les arguments de ses adversaires, et par là, dévoilant les raisons véritables cachées sous les prétextes spécieux, il fit triompher la cause de ceux qu'on n'avait voulu frapper que pour atteindre derrière eux l'inviolabilité royale.

S'il ne réussit pas toujours ainsi à faire avorter les projets de la Ligue, il les combattit du moins toujours avec la même résolution. A la fin de 1588, Henri III l'envoya de Blois à Poitiers pour étouffer les troubles qui y avaient éclaté : sa fermeté et sa prudence assurèrent d'abord le succès de cette mission; mais peu après, la Ligue, fortifiée par les fautes de la cour, ayant repris le dessus, Sainte-Marthe, comme tant de sujets fidèles de cette époque, fut contraint de quitter sa maison et sa famille. Il devait en être éloigné cinq années entières. Ce fut à la suite de Henri III qu'il passa le temps de cet honorable exil, le servant sans cesse de sa plume et de ses conseils. Un moment même celui-ci, qui y recourait volontiers, eut l'idée de l'attacher plus étroitement à sa personne, en le créant secrétaire de ses commandements; par malheur, on sait que ce monarque indécis conduisait rarement à bonne fin ses meilleures pensées, promettant d'ordinaire fort au delà de ce qu'il tenait. Il l'employa, quoi qu'il en soit, dans beaucoup de négociations difficiles, en particulier

[1] V. Niceron, *Mémoires sur les Hommes illustres*, t. VIII, p. 12. — Cf. de Thou, *Histoire universelle*, l. XCIII.

pour se rapprocher du roi de Navarre; et il se préparait plus que jamais à reconnaître par quelque charge importante (on a dit celle de ministre d'État) un si loyal dévouement, lorsque le jacobin Jacques Clément assassina ce prince à Saint-Cloud.

Sainte-Marthe, avec l'affliction naïve des vieux Français, pour qui le roi, personnification du pays, comme nous l'avons dit, était la clef de voûte de l'ordre social, se retira à Loudun et y pleura la mort de Henri III: ce fut pour soulager sa douleur qu'il lui consacra un chant funèbre sous le titre de *Larmes à sa mémoire*. Un sentiment vrai et une douce émotion règnent dans cette pièce de Sainte-Marthe que l'on place au premier rang de ses poésies françaises.

Sur un ton bien différent, mais sous l'influence de la même inspiration patriotique, il célébrait, un an après, les victoires qui devaient relever le trône légitime. Avec cet instinct du cœur qui entraînait vers le jeune roi de Navarre du Vair, Pasquier et Montaigne, Sainte-Marthe avait pressenti les glorieuses destinées de Henri IV; il avait aperçu dans ce prince le sauveur de la France. Une fois qu'il eut payé à son ancien maître un juste tribut de regrets, il vint donc se ranger près du nouveau roi et servir sa cause. Henri IV, qui avait hérité à son égard des sentiments de confiance et d'attachement de son prédécesseur, se reposa sur lui tout aussitôt du soin de commissions importantes; il le choisit notamment pour contrôleur [1] de l'armée navale de Blaye; et dans ce poste, comme dans plusieurs autres où il eut le maniement de fonds considérables, Sainte-Marthe se distingua par une gestion aussi intègre qu'habile.

Cette réputation de capacité et de probité, il la confirma en qualité d'intendant des finances dans l'armée que le duc de Montpensier commanda en Bretagne (1593 et 1594). Sans pressurer cette province, sans recourir même à aucune imposition nouvelle, il parvint à nourrir les troupes et à payer leur solde sur les ressources ordinaires. Quelques années auparavant, il s'était acquitté avec le même bonheur d'une délégation fort délicate. Chargé de vendre au profit de la couronne, après la mort de Marie Stuart, tout ce que cette princesse avait possédé en Poitou comme reine douairière de France, il était parvenu, en n'aliénant que la moitié des domaines, à verser dans les coffres du roi le double de la somme que l'on attendait de

[1] On dirait aujourd'hui *intendant*.

leur aliénation entière : service fort apprécié dans une cour embarrassée et prodigue, telle que celle de Henri III ; rare preuve, pour parler avec un contemporain [1], d'une fidélité et d'une industrie qui furent d'autant plus admirées du conseil, qu'elles se trouvaient dès lors plus rarement ensemble, et qui « firent juger que Sainte-Marthe n'était pas un homme de son siècle. »

Ce désintéressement, gage de sa foi inviolable, le désignait comme spécialement précieux pour les négociations, où son esprit vif et mesuré, adroit et conciliant, lui assurait presque toujours l'avantage. C'est ce qui explique le nombre de celles où il fut employé, en particulier pour hâter le retour de la concorde publique. Chargé d'une mission dans les provinces du Midi avec un petit-fils de l'Hôpital [2] et le chancelier de Navarre, Du Fay, afin d'y rétablir les officiers royaux qui en avaient été chassés et la perception interrompue des impôts, sa conduite, également exempte de rigueur et de faiblesse, fut couronnée d'un plein succès. Il contribua principalement à la reddition de Poitiers par l'influence qu'il avait conservée sur les habitants, et il fut l'un des députés qui vinrent présenter les hommages de cette ville à Henri IV au moment où il assiégeait Laon [3]. Ce prince en conçut pour Sainte-Marthe une nouvelle estime : aussi, lorsque curieux de consolider par les œuvres de la paix ses triomphes guerriers, il convoqua en 1597, à Rouen, une assemblée de Notables, lui écrivit-il nominativement pour qu'il y apportât, comme il le fit en effet, l'utile concours de ses lumières.

Sainte-Marthe, par sa longue carrière, consacrée aux plus nobles travaux et dévouée au service de ses concitoyens, semblait avoir bien mérité le repos. Toutefois sa réputation, jointe à son patriotisme, ne lui permettait pas de le goûter. Quand il n'aspirait qu'à rentrer dans le calme de la vie privée, il fut encore appelé aux fonctions de maire, « ces fonctions, a dit Montaigne [4], d'autant plus belles,

[1] Urbain Grandier.

[2] Michel Hurault de l'Hôpital, conseiller au Parlement de Paris et gendre de Pibrac : de Thou, son ami, fait son éloge dans ses *Mémoires*, liv. II. — Par une singulière confusion, Niceron et plusieurs de ceux qui se sont occupés de Sainte-Marthe ont dit que, dans cette mission, il fut le collègue du chancelier de l'Hôpital, mort bien des années auparavant. Voilà avec quel soin la vie de nos anciens Français a trop souvent été jusqu'ici étudiée et racontée.

[3] (1594.) V. Davila, *Histoire des Guerres civiles de France*, l. XIV.

[4] *Essais*, III, 10.

qu'elles n'ont ni loyer ni gain autre que l'honneur. » Revêtu de cette qualité en 1602, lors de l'entrée solennelle de Henri IV dans Poitiers, il eut l'occasion de le haranguer; et ce roi, ami comme on sait de la brièveté des discours, n'eut garde de trouver trop long celui qu'il lui adressa. On rapporte même qu'en le voyant s'avancer pour le complimenter au nom du corps de ville, ce prince, dont l'esprit n'était pas moins aiguisé que l'épée, avertit tout haut les seigneurs dont se formait son cortége « qu'ils prêtassent l'oreille pour entendre l'homme le mieux disant de son royaume. »

Quelques années après, Sainte-Marthe, touché, comme le remarque son historien [1], de l'amour du sol natal, ne songea plus qu'à y passer en paix ses derniers jours; « car non moins que Cicéron, pour avoir gouverné la république romaine, n'avait jamais mis Arpinum en oubli, jamais ses charges et ses honneurs n'avaient effacé Loudun de sa mémoire. » Dans sa petite ville, il devait vivre enfin pour lui, tout entier aux plaisirs de la famille et de l'étude. Néanmoins, cette obscurité domestique ne le déroba point à la gloire. On raconte qu'attirés par sa réputation, plusieurs princes et seigneurs, dans cet âge d'enthousiasme, venaient lui rendre leurs hommages, et se retiraient contents d'avoir vénéré, dans la personne de ce noble vieillard, l'une des illustrations du XVIe siècle. Les étrangers ne se montraient pas moins empressés de le visiter que les Français; et quelques jours seulement avant sa mort, le jeune prince de Galles, depuis Charles Ier, se fit honneur de l'aller saluer dans sa maison, où il recueillit, suivant Pontanus [2], les accents de la voix du cygne. Ce prince avait puisé une haute idée de Sainte-Marthe dans les conversations de Jacques Ier son père, fort ami de la controverse et des vers, qui faisait particulièrement grand cas de notre poëte [3].

[1] Rochemaillet, déjà cité. — Cf. Urbain Grandier.

[2] Célèbre philologue allemand, qui a fait un éloge latin de Sainte-Marthe.

[3] Jacques Ier admirait surtout *la Pædotrophie*, poëme de Sainte-Marthe, en trois chants, sur la manière d'élever les enfants au berceau. En voici le début, qui semblera sans doute aux amis de la poésie latine justifier l'admiration du roi d'Angleterre :

> Vos licet illæsi studium immortale pudoris
> Dulcia nosse vetet genialis fædera lecti,
> Et sentire pium tollendæ prolis amorem,
> Hic tamen, Aonides (quid enim sine numine vestro
> Fas audere mihi ?), hic etiam vestri aura favoris
> Optanda, hæc vestro quærenda est munere laurus,

Après cinq ou six jours de maladie, à quatre-vingt-huit ans passés, Sainte-Marthe s'éteignit le 29 mars 1623. Mêlé aux affaires publiques, et revêtu d'offices de finances pendant un demi-siècle environ, il avait honorablement traversé le règne de sept monarques; et en mourant, toujours dévoué de cœur à la royauté qu'il n'avait cessé de défendre, il s'applaudissait d'avoir vu Louis XIII montrer par son courage, à la tête de ses armées, qu'il était le digne héritier de Henri le Grand. La fin d'une carrière si bien remplie ne pouvait manquer d'être douce et calme. Elle présenta ce caractère de piété touchante que nous avons eu, à plusieurs reprises, l'occasion d'admirer dans les hommes illustres de cette époque. Remarquons seulement une circonstance curieuse qui marqua ses derniers moments. Comme il était tombé dans un évanouissement profond, Urbain Grandier, qui l'assistait, n'imagina pas de meilleur moyen, pour l'en réveiller, que de murmurer à son oreille quelques-uns des vers religieux qu'autrefois Sainte-Marthe lui-même avait composés. Le malade, à ce son connu, rouvrit les yeux, et ce fut à la faveur de ce retour à la vie que l'extrême-onction put lui être donnée.

Au milieu d'une époque agitée et calamiteuse [1], on a vu qu'il avait cependant su vivre heureux. Dans les âmes d'élite dont ce temps s'enorgueillit résidait comme une force supérieure de réaction qui les protégeait contre les événements, en les isolant, pour ainsi dire, de leur atteinte. Par là, elles se maintenaient calmes dans la tempête. Grâce à cette paix intérieure, Sainte-Marthe put supporter, sans faiblir, le poids des fatigues et des adversités; il put conserver dans l'âge le plus avancé la santé du corps et de l'esprit. La surdité fut presque le seul inconvénient qu'il ressentit, si l'on peut toutefois donner ce nom à une infirmité « fatalement destinée aux grands poëtes, » qui fut si fort en honneur au XVI[e] siècle, comme l'a témoigné Montaigne [2]. La vieillesse sembla du reste, à son égard, s'être dépouillée

> Carmine dum tenui refero, quis cultus alendæ
> Sit soboli primum in cunis, cum debile corpus
> Pabula jam exposcit vivo tradenda calori ;
> Queis vegetum tenera gliscat compagine robur
> Paulatim, et graciles sese diffundat in artus...

[1] Un homme qui avait vu *la Terreur*, M. Daunou, n'a pas craint d'appeler le XVI[e] siècle *le plus tragique de toute notre histoire*.

[2] *Essais*, III, 7. — On sait que Joachim du Bellay se félicitait d'être devenu sourd, pour ressembler en quelque chose à Ronsard.

de toutes ses rigueurs : elle le laissa jouir jusqu'au bout de ce que la vie a d'agréable et d'utile. Son intelligence, notamment, était demeurée si nette et si ferme, que trois mois avant sa mort, comme il s'était fait lire un traité du médecin Renaudot *sur le soin des pauvres,* il improvisa ces quatre vers où il exprimait, avec le goût du bel esprit particulier à ce temps, son jugement sur cet ouvrage :

Non multa est reliquo fides libello :
Nam me pagina prima jam fefellit,
Dum librum puto pauperum tenere,
Et nunquam reperi ante ditiorem.

Pour achever de faire connaître Sainte-Marthe, il faut rappeler le portrait que son biographe a tracé de lui au physique et au moral. Il avait les cheveux châtains (mais il fut chauve assez tôt), le nez bien fait, l'air franc et ouvert, le maintien digne et modeste, l'œil plein de vivacité et de feu, le front large, le visage vermeil, la physionomie douce et riante. Sa taille était médiocre, mais dégagée. En un mot, tout annonçait dans son extérieur une nature saine, riche et vigoureuse[1]. Son humeur était égale et facile. D'un commerce sûr qui n'excluait pas une pointe de malice enjouée, il aimait le monde et le cultivait : « Sa maison, fréquentée de la plus noble compagnie, était une école où l'on apprenait également les règles de bien vivre et de bien dire. » Les vertus les plus solides accompagnaient les qualités qui le rendaient cher à la société. Il avait une grande probité, des mœurs irréprochables, et se montrait pour les autres aussi indulgent qu'il était sévère pour lui-même. Étranger à l'intérêt personnel, obligeant pour ses amis et secourable pour les pauvres, il servait Dieu avec une sincérité éloignée de toute ostentation. La paix de la conscience et l'honneur lui semblaient fort au dessus des richesses. Nous ajouterons que par une disposition heureuse, dont il faut rapporter en partie le mérite à son bon sens, il avait échappé à ce goût des nouveautés religieuses qui troubla toute cette époque. Tandis que beaucoup de seigneurs et de beaux esprits hantaient, par opposition et par mode, les abords du protestantisme ou affectaient l'incrédulité, il conserva avec une foi naïve les croyances

[1] Il y a de lui, à la Bibliothèque nationale, plusieurs portraits qui le représentent à différents âges. On en remarquera un aussi dans l'ouvrage de Perrault sur *les Hommes illustres de la France,* 1696, in-folio ; t. I, p. 49,

de ses pères. « Je ne veux, a-t-il dit dans ses *Poésies françaises :*

> . . . . Égarer mes pensées
> Aux damnables erreurs des têtes insensées,
> Qui, par un fou désir de vouloir tout savoir,
> Aux humaines raisons se laissent décevoir,
> Et qui, pour se vouloir trop assurer des causes,
> Se trouvent à la fin douter de toutes choses.
> Je veux persévérer constant en notre foi..... »

Sainte-Marthe était donc soumis à l'Église comme au roi, et il en tirait gloire. Un jour que Duplessis-Mornay, l'étant venu voir, l'interrogeait d'une manière insidieuse qui marquait sur ses opinions quelque doute, il s'en offensa et témoigna « qu'autant celui-ci lui faisait honneur en le visitant, autant lui ferait-il injure s'il l'estimait autre que catholique. » Sa conduite fut toujours conforme à cette profession de foi ; et jusque dans la dernière année de sa vie, la faiblesse de ses jambes ne lui permettant plus de marcher, il s'était fait porter dans l'église pour y prendre part à la sainte communion avec les autres fidèles.

Les larmes des habitants de Loudun, dont il avait été le bienfaiteur, furent le plus bel ornement de sa pompe funéraire. Aucun hommage ne manqua d'ailleurs à sa mémoire. Dans la principale église de sa ville natale, à Saint-Pierre, où il fut inhumé [1], le fameux Urbain Grandier, son curé, qui l'avait vu mourir entre ses bras et lui avait administré les derniers sacrements, prononça une oraison funèbre en son honneur. C'est un monument curieux de cette éloquence du temps, pleine de traits d'esprit et de jeux de mots, qui préludait par la recherche et l'effort à la grandeur simple

[1] Malheureusement la pierre tumulaire de Sainte-Marthe, où une inscription était gravée, paraît ne plus exister : du moins, on ignore dans le pays ce qu'elle est devenue. Voici ce que contient, à ce sujet, dans le *Journal de l'arrondissement de Loudun*, un article de M. Arnault-Poirier, qui a paru sous le titre de *Saint-Pierre-du-Marché*, le 1er juillet 1844 : « J'ai vu, au pavé de la chapelle de « Saint-Louis, une dalle qui recouvrait le corps de Gaucher II ou Scévole de « Sainte-Marthe ; mais, dans l'opération d'un nouveau pavage, on a enlevé cette « dalle qui maintenant est perdue, malgré l'inscription qu'elle présentait et qui « indiquait assez qu'on devait la conserver. » La chapelle de Saint-Louis se trouve en effet dans l'église de Saint-Pierre-de-Loudun. Quant à l'inscription, que nous nous abstenons de reproduire en raison de son étendue, elle est rapportée par Dreux du Radier, dans le tome V de sa *Bibliothèque du Poitou*, auquel nous renverrons.

et naturelle du siècle de Louis XIV. Une seconde oraison funèbre de Sainte-Marthe, qui a été imprimée comme la précédente [1], est celle du conseiller et médecin du roi, Théophraste Renaudot, qui, pour le dire en passant, devait être peu d'années après l'inventeur des gazettes. Elle fut prononcée, ainsi que nous l'apprend le titre de cette pièce, au Palais-de-Justice de Loudun, en présence des officiers et des notables de la cité. Bien d'autres morceaux ont été composés à sa louange; car alors « il était d'usage, l'historien de Thou l'a fait observer dans ses mémoires [1], de célébrer en prose ou vers la mort de ceux que l'on avait aimés durant leur vie. » De là ces *tombeaux,* sortes de recueils plus ou moins volumineux, où chaque ami venait apporter son tribut à la douleur commune, en français, en grec, parfois en hébreu, mais principalement en latin. Le *tombeau* de Scévole ne renferme pas moins de 274 pages in-4°. On y trouve des discours, des odes, des épîtres, des élégies, des sonnets, des épigrammes. Entre les noms des auteurs, on remarque ceux de Grotius, de Heinsius et de presque tous les littérateurs en vogue à cette époque. Les meilleures pièces sont celles de Guillaume Colletet, fort supérieur à son fils, et de Nicolas Bourbon, qui mérita, en qualité d'excellent poëte latin, de siéger l'un des premiers dans l'Académie française.

On peut voir, dans toutes, l'admiration des contemporains pour Sainte-Marthe : admiration bien justifiée, qui ne s'adressait pas moins à l'écrivain qu'à l'homme. Politique intègre et citoyen dévoué, il fut de plus, en effet, érudit, jurisconsulte, historien, orateur, poëte; et, à ces différents titres, il passa pour une merveille. De cette opinion, la postérité a beaucoup rabattu sans doute : néanmoins, parmi les doctes noms de la Renaissance, son nom est demeuré l'un des plus populaires, et un rayon de poésie et de gloire y est encore attaché. En réalité, comme s'il avait survécu à son époque, Scévole fermait le cortége des hommes célèbres qu'elle avait produits, représentant attardé d'une génération qui n'était plus. Cependant des astres nouveaux se levaient à l'horizon, qui allaient bientôt éclipser nos anciennes illustrations littéraires : Descartes se livrait à ses fécondes méditations; Corneille grandissait pour l'honneur de notre théâtre; La Fontaine et Molière venaient de naître; Pascal voyait le jour l'année même où mourait Sainte-Marthe.

[1] Toutes deux ont paru en 1629, chez Villery, in-4°.
[2] *De vita sua,* lib. II; cf., lib. V. id.

Un souvenir reste dû, quoi qu'il en soit, à ceux qui ont aplani la voie à notre grand siècle. Sainte-Marthe a son rang marqué parmi eux. A la veille des chefs-d'œuvre, il a ému, par quelques vers heureux, l'imagination publique, et, en excellant à répéter l'harmonie de ces sons antiques qui charmaient la Renaissance, il nous a préparés à goûter la perfection des vers de Racine ; surtout, épris pour les lettres d'une passion sincère, il a contribué, avec plusieurs de ses contemporains, à répandre dans la nation le goût des nobles jouissances de l'esprit. Si ses talents méritaient un regard de la postérité, ses vertus privées et publiques ne l'en rendaient pas moins digne. Il a offert un beau type de l'ancien caractère français. On se rappellera que les mêmes hommes, dont les loisirs ont alors produit des œuvres savantes et gracieuses, ont aussi, par leur courage et leur dévouement au pays, préservé la France de deux ennemis qui la menaçaient également, le despotisme et l'étranger.

Léon Feugère.

LA PHILOSOPHIE ET LES CONCILES EN FRANCE [1].

(4e ARTICLE.)

Nous avons pris l'engagement de prouver : I — que le traditionalisme, tel qu'on le professe aujourd'hui, renouvelle l'erreur Lamenniste; II — qu'il ne se borne pas à la continuer, qu'il l'aggrave et la dépasse.

I. — L'essence du Lamennisme consistait en deux choses : 1° à refuser toute certitude propre à la raison *individuelle*, et toute valeur à la philosophie purement *rationnelle ;* 2° à placer le fondement de la certitude et la base de nos connaissances dans la raison *générale*, dans la société, et à fonder la science sur la foi. On ajoutait comme corollaire : 3° que la raison générale avait toujours enseigné et conservé la vérité sur la terre. Or, sur ces trois points, voici ce que l'on écrit encore de nos jours [2] :

1° Sur l'impuissance de la raison individuelle :

« Notre raison est si incertaine par elle-même que, lorsqu'elle sort de la foi, elle ne peut plus trouver de port sur le vaste océan du doute. Notre entendement ne peut tenir la vérité ; la foi seule peut lui donner un fond. »

« La raison ne peut s'élever d'elle-même au-dessus des sens, où elle ne tarde pas à expirer comme dans le vide... il faut qu'elle emprunte le secours de la foi. »

« L'élément historique, traditionnel (est) seul certain, fixe, réel, divin ; tandis que (la science personnelle) l'élément personnel, n'étant

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXIX, p. 129.

[2] Nous devons prévenir que cette longue suite de textes n'est rien moins qu'agréable à parcourir; et plus d'un lecteur, s'il s'y engage, se prendra peut-être à accuser notre érudition par trop intempérante. Aussi, n'est-ce pas précisément pour l'agrément du lecteur, que nous avons cru devoir accumuler les citations. Chacun sera libre de les omettre à son gré, pour passer immédiatement aux conclusions; mais nous avons voulu offrir aux hommes compétents qui veillent, par zèle ou par office, au maintien des saines doctrines, le moyen de connaître la nouvelle école et son excessive activité.

assis que sur la réflexion humaine, est mobile, changeant, nébuleux comme elle. »

« Les idéalistes ne cessent de dire que c'est l'Église qui gêne, qui persécute et étouffe l'idée ; et en cela ils ont raison. L'idée est essentiellement le vague, le néant, l'humain ; et l'enseignement de l'Église est le réel, le positif, le révélé... Cette connaissance naturelle, que l'on peut avoir de l'idée, c'est du cartésianisme et du rationalisme pur. »

« (Sur la théorie de la connaissance) voilà ma base, je la trouve dans ma foi ; mais partout ailleurs je ne vois qu'illusion et ne rencontre aucune réalité. »

« Dans les rares traités où ces philosophes chrétiens se servent du procédé purement philosophique, ils ont soin de remarquer d'abord que la raison ne mène à rien sans la foi. »

« La raison humaine, livrée à elle-même, n'étant plus qu'un élément de destruction..... »

« Les enseignements et les décisions des consciences individuelles sont divers et contradictoires..... Là où règne la conscience, la raison individuelle, là règne la discorde, l'anarchie..... Comment les intelligences seraient-elles unies..... si elles n'obéissent pas à une même autorité ?..... Vous leur direz que leur conscience se trompe ; c'est la vôtre, répondront-ils, qui est dans l'erreur ; entre eux et vous, il n'y a pas de juge. »

« (Un adversaire) a raison contre un autre, quand il lui dit : *la légitimité de la raison,* voilà deux mots dont le dernier signifie le sujet, et le premier l'attribut : je nie l'attribut et le sujet. Qu'est-ce que la légitimité, et qu'est-ce que la raison ? Et dans le cas où elles seraient quelque chose, d'où sais-tu que cette chose est.. en toi et non en moi ? Je nie ta légitimité, et tu nies la mienne ; tu nies ma raison, et je nie la tienne. »

« Saint Thomas... a démontré d'une manière triomphante l'absurdité des principes, et l'outrecuidance des prétentions de la raison philosophique, même modérée ; par l'impuissance où elle est de parvenir par ses seuls moyens, à la première vérité, à la connaissance de Dieu... »

« C'est pour cela que la raison n'a plus de confiance dans la raison ; les démonstrations même ne démontrent pas : une crainte secrète qu'elles ne soient fausses les accompagne toujours, et les vérités même qu'on parvient à découvrir par le raisonnement sont regardées comme douteuses et incertaines... »

« Cicéron était aussi grand philosophe qu'il était grand orateur... Or, il déclare de la manière la plus solennelle que la question qu'il va traiter (l'existence et la nature de Dieu) est, à elle seule, une démonstration sans réplique, que le principe fondamental de la raison philosophique est l'ignorance ; que l'erreur, l'incertitude et le doute en sont le résultat le plus naturel et le plus nécessaire... Parvenu à ce point, l'interlocuteur de Cicéron ne peut s'empêcher de pousser un profond cri de détresse, et de prononcer cette triste exclamation, que je recommande particulièrement aux rationalistes catholiques, aux défenseurs modérés de l'aptitude de la raison à découvrir, à deviner Dieu par ses seuls moyens : ainsi ce Dieu qu'on nous dit si facile à reconnaître à l'aide de la raison, reste toujours inconnu... »

« Enfin, à l'égard des moyens généraux de parvenir à la vérité par la raison seule, la dernière école philosophique de l'antiquité, celle qui a été sans contredit la plus logique et la plus franche, a fini par avouer que l'homme n'a en lui-même aucun moyen de distinguer les conceptions fausses des conceptions vraies, et qu'il est nécessaire de s'en tenir à la suspension de tout assentiment. D'autant plus, ajoutait la même école, qu'il n'a même aucun moyen de se former la notion certaine de la vérité ni celle de l'erreur... Ainsi la philosophie la plus raisonnable fut celle qui abjurait la raison. »

« Dès que l'on admet que l'homme n'a qu'à descendre en lui-même pour y trouver, sans secours extérieur, sans règle extérieure, la vérité... il doit arriver un moment où l'homme s'adorera comme verbe... »

« Il suit de là une conséquence immense, c'est que, à aucune époque de la vie, l'homme ne trouve seul et solitairement la vérité ; c'est qu'il n'est pas vrai que Dieu lui communique la vérité sans secours extérieurs, sans témoins. »

« La divinité de l'âme... son indépendance... son omniscience... ce sont là les termes auxquels doit aboutir toute méthode psychologique qui prend l'âme humaine pour point de départ. »

« L'élément rationnel, exclusivement considéré, n'ayant pas de point d'appui, partant du vague et de l'indéfini, ne peut aboutir qu'à l'indécision, au doute absolu. »

« Par conséquent, fausseté réelle et de fait de toute philosophie qui part de l'homme seul, du moi isolé, de sa raison toute seule. »

« Cette citation montre sans réplique pourquoi il faut repousser la méthode philosophique, même quand elle enseigne les mêmes choses

que la tradition... Qui dit philosophique, a toujours voulu dire rationaliste. »

« Nous ne voulons pas des dogmes, même vrais, qui ne reposent que sur l'enseignement philosophique ; ainsi l'infini, l'absolu, l'universel de Platon, des éclectiques, n'est rien pour nous, parce qu'ils nous disent qu'ils l'ont trouvé dans leurs méditations. »

« Nous voudrions qu'*on* nous dît... si ce n'est pas la philosophie seule qui est la mère de toutes les erreurs actuelles. Cela étant, ne faut-il pas... la proscrire sans réserve ? »

« L'idée philosophique, ou le travail de l'homme, a commencé presque aussitôt que l'idée religieuse ou le travail de Dieu. L'arbre de mort fut bientôt planté à côté de l'arbre de vie : il se développe parallèlement. C'est sous son ombre que le premier révélateur de l'idée philosophique enseigna à l'homme : Vous serez comme des dieux. »

« Au reste, toute la philosophie est basée sur la même antinomie ; » sur une contradiction véritable.

« Quant à cette logique, dialectique, art inventif, etc., ce ne sont que des jeux d'esprits (*sic*) et de mots. »

« Cette mémorable parole de Socrate résume toute la philosophie naturelle : tout ce que je sais, c'est que je ne sais rien. »

« Ainsi donc, nous disent les maîtres eux-mêmes, la philosophie n'est encore rien ; c'est-à-dire qu'elle ne sera jamais rien... Retirons donc nos pieds des voies fallacieuses de cette philosophie. »

Nous ne croyons pas que les Lamennistes, dans leur meilleur temps, en aient jamais dit plus sur l'impuissance de la raison et de toute philosophie naturelle. Voyons maintenant, s'ils parlaient de l'autorité, de la raison générale et du sens commun, autrement qu'on n'en parle aujourd'hui.

« Les vérités nécessaires qui portent tout l'édifice de nos connaissances, proviennent toutes en principe de notre contact avec la société, où elles sont infuses, où elles existent par le fait, et où tout se transmet et s'apprend, même la vertu. »

« Non seulement l'homme nomme, par cette parole qui lui est donnée, les objets matériels, avec ce degré de clarté et de vérité que contient cette parole ; mais encore, à mesure qu'il grandit, il nommera, il connaîtra Dieu et les autres croyances qui constituent la religion, par cette parole ; il n'y fera d'abord aucun changement : elle lui dit, il répète ; elle se trompe, il se trompe ; elle dit vrai, il dit vrai. Sa religion aura

juste le degré de clarté et de vérité que contient cette parole. C'est un fait constant, général et NÉCESSAIRE. »

« L'école catholique (quel étrange abus du mot *catholique !*) soutient que le principe des idées, la règle de nos affirmations, est extérieure à l'homme (style de 1825). Elle les place dans la révélation conservée extérieurement dans la tradition, dans l'Église. Voilà ce qui sépare les rationalistes des catholiques. »

« La vie de l'homme ici-bas, depuis le moment où sa mère lui apprend les premières notions qui sont comme la base de l'esprit humain... »

« Comme dans l'ordre social, il n'y a de liberté qu'autant qu'on est soumis aux lois; de même dans l'ordre scientifique il n'y a de véritable science qu'autant qu'on croit aux vérités premières, aux vérités universellement admises, constamment gardées par la vraie religion, et aux principes généraux admis et gardés par l'humanité entière... Otez la foi aux vérités, aux principes généraux, et vous n'aurez bientôt que le doute qui tue la science... La science n'est pas la faculté d'admettre ou de rejeter tout ce qu'il plaît à chacun de rejeter ou d'admettre, c'est là le principe de toutes les erreurs, c'est l'anéantissement de tous les principes constituant la raison générale... Point de raison et de science sans une foi commune aux vérités générales. »

« L'ordre de foi doit toujours précéder l'ordre de conception. »

« D'après l'opinion et la pratique des Pères et des docteurs de l'Église, la véritable philosophie doit partir de l'ordre de foi pour passer à l'ordre de conceptions, et non pas commencer par l'ordre de conceptions pour s'élever à l'ordre de foi. Rien n'est plus raisonnable que de tracer un pareil procédé à la raison humaine... Mais en soutenant que le rôle principal de la véritable philosophie est d'examiner de près, de démontrer, d'entendre toujours mieux, dans ce qu'elles ont d'intelligible, les vérités qu'elle a puisées à la source de la religion, du sens commun, de la tradition, de la raison universelle; on ne lui interdit pas le rôle secondaire de pousser toujours plus loin pour arriver à connaître le pourquoi et le comment de ce qu'on admet comme certain... sans jamais sortir de l'ordre de foi. En établissant que la raison doit recevoir par la foi, et non pas se créer par le raisonnement, les vérités premières, les principes généraux, qui constituent le raisonnement, on ne lui interdit pas la recherche des vérités subalternes, des principes secondaires... Or, ces vérités déduites, que le consentement des savants ap-

prouve, que l'acceptation de la part de la société consacre et met en circulation comme de la monnaie de bon aloi, ne sont-elles pas de véritables découvertes ? »

« Voilà comment la philosophie chrétienne conciliait les droits de la raison avec les droits du sens commun. « Quod ab omnibus communiter « dicitur, impossibile est totaliter esse falsum ; falsa enim opinio *infir-* « *mitas* quædam intellectûs est, sicut et falsum judicium de *sensibili pro-* « *prio* ex infirmitate sensus accidit. Defectus autem *per accidens* sunt, « et præter naturæ intentionem. Quod autem est *per accidens*, *non potest* « *esse semper et in omnibus.* Sicut judicium de saporibus, quod ab omni « gustu datur, non potest esse falsum, ITA JUDICIUM QUOD AB OMNIBUS « DE VERITATE DATUR, NON POTEST ESSE ERRONEUM. » (D. Thom. cont. Gentil.)

Sauf les italiques et les petites capitales, qui sont le fait du traditionaliste, la citation est fidèle ; et le texte se trouve dans saint Thomas, mais... en objection. Dans sa réponse, le saint docteur, sans contester l'existence de ce consentement général qu'on lui oppose sur le point en question, prouve que ce consentement est défectueux, erroné ; et il explique comment il a pu se former et subsister, quoique défectueux et erroné. C'est faire exacte justice de cette prétendue infaillibilité absolue du consentement général. On peut voir l'objection, à l'endroit indiqué, liv. II, c. 34, et la réponse de saint Thomas, *ibid.* c. 37.

« Si la lumière ne vient frapper nos regards, c'est en vain que nous ouvrons les yeux, nous demeurons dans les ténèbres... Ainsi en est-il de la vérité : il faut que la société, qui en est dépositaire, la fasse briller à nos yeux. »

« Le vrai Dieu, le Dieu réel, le Dieu maître de l'homme, ne peut être qu'un Dieu historique et traditionnel. Le Dieu philosophique n'a d'autorité que pour ceux qui le font et l'acceptent. »

« Nous le répétons ici : la philosophie catholique et la philosophie rationaliste partent du même principe, le moi isolé et intérieur ; il faut faire partir notre philosophie du grand fait social et divin. »

« Descartes commença à détrôner Aristote, en substituant à son autorité celle du moi humain ou de la raison individuelle ; c'est-à-dire qu'à une autorité humaine, fixée au moins par un texte, il substitua l'autorité vague et changeante de chacun. Nous croyons les catholiques français destinés à corriger ces deux méthodes, également fausses et impuissantes, en y substituant la méthode traditionnelle. »

« La raison, selon nous, est, dans l'homme, 1° la faculté innée, naturelle de connaître et de comprendre plus ou moins ce qu'on enseigne ; 2° le résultat de l'enseignement qu'il a reçu. Voilà notre croyance. »

« Voilà donc un fait acquis : l'esprit de l'homme ne s'élève aux notions intellectuelles que par ses rapports avec un autre esprit qui lui parle et l'enseigne. »

« La raison dans chaque homme est le résultat des enseignements qu'il a reçus. »

« Les philosophes... est-ce qu'ils sont, qu'ils peuvent être jamais certains que leurs pensées sur Dieu, sur l'homme, produit monstrueux de leur raison, soient des vérités? Tout chez eux n'est qu'opinion, et rien qu'opinion. C'est que chaque philosophe est seul... et cette croyance solitaire ne peut rendre l'homme certain de rien en matière de religion. Mais le catholique sait que ce qu'il croit est cru comme il le croit par deux ou trois cents millions d'autres catholiques. »

« Chose remarquable, bien que peu remarquée : il n'y a pas jusqu'aux philosophes modernes, même incrédules, qui ne conviennent que les sciences particulières, même celles qu'on appelle exactes, commencent par la foi, par la croyance au sens commun. Les éléments de géométrie, comme les éléments de toute autre science, ne reposent que sur l'autorité du sens commun... En considérant cet accord inattendu des philosophes modernes avec les Pères de l'Église et le plus judicieux des apologistes contemporains, sur les premiers principes et la règle des sciences humaines, il y aurait peut-être moyen de concilier bien des choses; par exemple, la raison et la foi. Ce judicieux apologiste fait voir que la règle de la foi catholique et la règle de la certitude, aussi bien que des autres, sont la même, le sens commun. »

« (Nous avons voulu) nous prouver, de la manière la plus claire, que la règle de la foi catholique, de tenir pour certain ce qui a été cru en tous lieux, en tous temps et partout, est vraiment catholique ou universelle, et s'applique, non-seulement à la religion, mais encore à toutes les connaissances humaines... J'entends par l'Église cette société des fidèles qui remonte de nous jusqu'à Jésus-Christ, et de Jésus-Christ jusqu'au premier homme... Sous le rapport des doctrines religieuses et morales, je ne vois pas qu'on puisse mettre en opposition l'Église et le genre humain. Le genre humain, moins l'Église, est à peu près, sous ce rapport, ce que serait, pour l'intelligence, un individu humain moins la tête. »

« Nous sommes habitués à voir, dans la philosophie, une science de la raison ; vous rendez un immense service, de nous la montrer sans cesse comme la science de la foi. »

Un autre a conçu un projet plus hardi, celui de nous ramener, et d'accréditer à nos yeux, cette doctrine d'autorité, en la mettant sous le nom et la protection d'Aristote et de Descartes, qu'on ne soupçonnerait pas d'avoir été Lamennistes : « Ainsi donc, dit-il, Aristote fonde les premiers principes, non sur l'évidence, comme on le lui a fait dire dans bien des livres, mais sur la foi, la persuasion commune, mais sur le sens commun. La science n'exclut donc pas la foi, mais la suppose au contraire. C'est-à-dire, si l'on ne croit point au sens commun, on ne peut plus rien croire, il n'y a plus de certitude, plus de vérité pour l'homme ; c'est le doute universel et la mort de l'intelligence... Finalement, Aristote part du sens commun comme base, il y revient comme règle. »

Quant à Descartes : « D'après ses explications authentiques, mais peu connues, son système philosophique sur la certitude s'accorde fort bien avec celui d'Aristote, comme avec celui de tout le monde catholique, et il n'y a plus de quoi se disputer là-dessus. »

Avec non moins de bonheur il montre plus loin que le philosophe Héraclite base la certitude sur l'autorité du sens commun,» dans le même sens que Fénelon.» Bossuet lui-même, « d'un côté, déplore hautement la faiblesse et l'insuffisance de la raison individuelle ; de l'autre, à cette raison fautive, il donne, en d'autres termes, le sens commun pour règle suprême. »

Aussi, quand le même auteur veut prouver une thèse, dont tous les points sont loin d'être également incontestables, son grand argument est celui-ci : « (Si ma théorie n'est pas vraie) le genre humain tout entier s'est trompé pendant des milliers d'années. Or, si le genre humain tout entier s'est trompé de la sorte, il n'y a plus rien de certain au monde.. Dès lors, l'anarchie et le chaos. En un mot, vraie ou fausse, rejeter cette (théorie) c'est constituer l'anarchie ; car, si elle est vraie, c'est renier Dieu et la nature ; si elle est fausse, la raison humaine n'est plus rien ; semblable à la brute, chacun n'a plus de règle que ses appétits. »

« Il nous semble que... on peut assigner les règles suivantes : quant aux premiers principes de la raison naturelle et leurs principales conclusions, pour distinguer l'évidence véritable de celle qui n'en a que l'apparence, on peut consulter le sens commun du vulgaire. Dans les

conclusions éloignées et scientifiques du même ordre naturel, consultez le sentiment commun des doctes. Dans les vérités de l'ordre surnaturel, la règle souveraine et infaillible, est la divine autorité de l'Église... On aurait ainsi, suivant le degré des matières, trois règles de certitude pour distinguer l'évidence réelle de l'évidence apparente ; et tout le domaine intellectuel fonctionnerait d'accord. »

3° Il est une autre prétention que le Lamennisme primitif avait formée, et qui sortait comme conséquence obligée du principe posé par lui. C'est que la raison générale, règle souveraine de certitude, n'avait jamais été asservie à l'erreur, et qu'elle avait toujours maintenu et proclamé la vérité sur la terre : jamais il n'y eut d'erreur générale, même au sein du paganisme et de l'idolâtrie. Le second Lamennisme (qu'on nous permette ce terme, qui est dans les traditions de l'école ; ne dit-on pas, la première et la seconde Académie ?...) n'est point ordinairement aussi absolu et aussi ferme sur ce principe. Lors même qu'il montre le plus d'envie de justifier la tradition dans tous les temps et chez tous les peuples, il a recours, pour l'ordinaire, à quelque atténuation ou demi affirmation : il y a eu partout des traces de la révélation primitive, *plus nombreuses qu'on ne pense ;* la vérité s'est toujours conservée chez les peuples païens, *plus ou moins défigurée,* mais toujours *plus ou moins reconnaissable ;* etc. On s'aperçoit que les traditionalistes sont entraînés comme irrésistiblement sur cette pente. Malheureusement, il leur arrive assez souvent encore de glisser trop loin, presque aussi loin que dans la première période du Lamennisme.

Mais il faut citer.

On fait dire à Jésus-Christ : « Avant ma seconde révélation, et alors que je n'étais que comme une lueur perdue dans le monde, que je n'étais vu que de loin et en espérance, j'ai trouvé des adorateurs qui m'ont reconnu. Abraham a vu mon jour, et tant d'autres justes, non-seulement dans le peuple juif, mais dans la gentilité la plus reculée : un Confucius, un Socrate, un Platon m'ont entrevu de l'œil du désir, m'ont nommé, m'ont attendu ; tous les peuples ont eu foi dans la vertu du sacrifice et dans la venue du libérateur ; je faisais la préoccupation universelle. »

« Mettez cette grande lumière (Jésus-Christ) sous le boisseau, retirez l'auguste victime du Calvaire, et nous voilà replongés dans la nuit antique du paganisme. Que dis-je ? Nous voilà replongés bien plus avant dans les ténèbres que les anciens ; car ils avaient au moins les

lumières de la tradition, et la foi implicite dans le futur médiateur. Ils étaient chrétiens par anticipation. »

« Ce libérateur, promis dès le commencement, qui a été attendu et désiré par le genre humain tout entier, qui a rempli toutes ses religions et ses croyances de symboles et de figures de sa venue ; c'est notre Sauveur Jésus-Christ. »

« L'idolatrie ne suppose pas qu'on ignore le Dieu véritable... ni même qu'on refuse au vrai Dieu le rang suprême... ne suppose pas enfin que cette connaissance ne puisse être universelle... Elle n'empêchait pas même de l'adorer. »

« Nous démontrons que tout ce que les anciens peuples ont possédé ou possèdent de vrai, de raisonnable dans leurs croyances, est un reste des traditions primitives ; que ces traditions étaient bien plus explicites qu'on ne le pense ; elles ont été répandues partout, même avant la venue de notre dernier révélateur. »

Le même cite avec éloge, et approuve complètement cette phrase : « Chez les Juifs les prophètes, chez les païens les philosophes accomplirent presque la même mission, en rappelant aux hommes les vérités que Dieu lui-même avait promulguées comme législateur de la loi primitive. »

« Qu'est-ce qui constitue le fond de cette antique sagesse... si ce n'est une connaissance plus ou moins nette, plus ou moins complète des vérités qui composaient la première science communiquée, révélée positivement à l'homme par le Créateur. »

« A travers ce chaos ténébreux luisait néanmoins toujours, avec plus ou moins d'éclat, une notion commune du vrai Dieu ; car Satan n'a pu faire que le vrai Dieu ne fût connu partout et toujours, même des idolâtres[1]. »

[1] C'est une difficile question de savoir au juste quelle notion les païens avaient de l'unité de Dieu, et de son rang suprême. Quand il serait vrai qu'ils eurent généralement de cette vérité une connaissance vague, obscure, une notion latente, ensevelie dans les profondeurs de la conscience, et n'ayant besoin que de la réflexion pour se présenter aux esprits attentifs, il ne s'ensuivrait pas que la croyance à l'unité du vrai Dieu ait été constamment, chez les nations idolâtres, une croyance précise, formelle et patente, luisant sur le monde avec plus ou moins d'éclat ; il ne s'ensuivrait pas qu'on pût affirmer d'une manière absolue que le Dieu véritable ait toujours été connu, et son rang suprême universellement avoué. Le premier genre de connaissance eût suffi pour condamner les païens au tribunal de leur conscience et pour les confondre par leurs propres aveux ; le second seul peut être une croyance publique, une croyance universelle. Le premier peut être soutenu dans les écoles ; le second nous semble être du Lamennisme pur. De saints et

« Nous pouvons avoir l'idée de l'étendue de ces vérités (primitivement révélées) par l'étude de la religion des peuples qui n'ont pour se guider que, les lumières de cette révélation primitive... L'histoire nous démontre que dans tous les temps et chez tous les peuples, au milieu même des ténèbres les plus épaisses et de la corruption la plus profonde, Dieu a conservé parmi les hommes la notion plus ou moins claire de ces vérités (l'existence de Dieu, la création, la Providence universelle, les peines et les récompenses après la mort, l'existence d'esprits intermédiaires entre Dieu et nous; la chute de l'homme, la promesse d'un rédempteur, l'amour de Dieu). Les Pères de l'Église des premiers siècles conviennent que les peuples idolâtres, au-dessus de cette multitude de dieux, plaçaient et adoraient un Dieu unique et souverain auquel étaient subordonnés tous les autres, et dont ils n'étaient que les ministres. Les païens admettaient l'existence d'esprits intermédiaires entre l'homme et la divinité... Soit qu'ils les honorassent dans les animaux et dans les forces infinies de la nature, soit qu'ils les adorassent dans les astres du firmament ou dans les héros de l'humanité, ils ne les confondaient point avec le Dieu suprême... Si la notion de Dieu s'était effacée, ç'aurait été plutôt parmi les philosophes, les savants et les poëtes; mais le bon sens et la simplicité du peuple étaient étrangers à ces vaines combinaisons de la science et de la philosophie. L'idolâtrie était le plus souvent pour lui un crime de la volonté, et non une erreur de l'esprit... Il y a toujours eu, il y aura toujours, partout dans le monde, assez de vérité pour fournir aux besoins indispensables de la vie intellectuelle et morale de l'homme, et de cette autre vie surnaturelle, bien plus importante encore, puisque c'est elle qui le conduit à sa fin. »

« Tous les apologistes du Christianisme, tous les théologiens et tous les philosophes chrétiens ont constaté ce grand fait : que le genre humain, même après sa chute dans l'idolâtrie, avait conservé l'idée d'un Dieu unique, maître et gouverneur du ciel et de la terre... Chez Cicéron orateur, parlant d'une autre manière que Cicéron philosophe, et s'inspirant des croyances du peuple, Jupiter n'était pas le Jupiter de la mythologie, mais le Jéhovah, ou à peu près, des Juifs; car il était le Dieu le plus

savants docteurs ont pensé que la plupart des hommes ont toujours possédé une connaissance quelconque de l'unité de Dieu; aucun n'a vu sur ce point, au sein du paganisme, une croyance universelle orthodoxe, un dogme formel universellement professé.

Mais à ce seul point ne se bornent pas les prétentions du traditionalisme.

grand, le plus parfait, la raison éternelle, le Dieu souverain : *Ratio æterna summi Jovis...* Qu'il est consolant pour nous, de savoir que le Dieu que nous confessons, que nous adorons, le Dieu qui fait notre gloire, notre consolation, notre bonheur, n'a jamais cessé d'être connu, quoique d'une manière grossière et imparfaite, dans tous les temps et dans tous les lieux ; que du sein de la boue de la superstition terrestre, le témoignage universel, en faveur du Dieu suprême, n'a jamais cessé de s'élever comme un hymne de gloire vers le ciel. »

« A côté de l'existence d'un Dieu unique, éternel, incréé, auteur et maître de tout, les différents peuples de la terre, même après s'être jetés dans les absurdités et les obscénités de l'idolâtrie, avaient conservé bien d'autres grandes vérités. Ils ont cru tous et toujours à l'existence d'une loi morale dont Dieu est l'auteur, (à la nécessité) du sacrifice, du repentir, de la prière, des fêtes, du jeûne, de l'aumône... Ils ont toujours cru qu'outre ce Dieu suprême il faut aussi honorer par un culte religieux, toujours en son nom et à cause de lui, les esprits subalternes, les ministres dont il lui plaît de se servir dans le gouvernement du monde, comme aussi les grands hommes qui ont visiblement représenté ici-bas les plus beaux attributs et exercé la Providence du Dieu invisible. Ils ont, à peu près, cru tous et toujours que l'humanité est déchue, qu'elle ne peut être réhabilitée que par le sacrifice du sang, que les mérites d'un être innocent, saint et parfait, peuvent se reverser sur l'être coupable ; que les dons des dieux et les grâces purement spirituelles se confèrent par des rites, des cérémonies corporelles et sensibles. Ils ont cru tous et toujours qu'outre le lieu des supplices éternels, il y a un lieu où les âmes des morts expient leurs fautes légères ; que dans cet état elles peuvent être soulagées par les sacrifices et les prières des vivants ; que le corps de l'homme n'est pas moins que son âme destiné au partage du bonheur ou du malheur éternel... Ces vérités n'ont pas été crues toujours et partout de la même manière. Mais il n'en est pas moins vrai que le symbole que je viens de tracer était, quant au fond, le symbole du genre humain, quoique plus ou moins défiguré... Le Dieu suprême était partout le même, et Jéhovah, que les juifs seuls connaissaient dans toute sa vérité, *notus in Judæa Deus,* avait part au culte de tous les humains. Chaque peuple avait sa propre religion ; mais ces différentes religions, quant aux principes généraux et communs, n'étaient que la même religion différemment entendue et différemment appliquée... »

« La raison religieuse des anciens temps se fondait sur le vrai. Mais la raison philosophique, regardant le paganisme comme entièrement faux, même dans ses principes, tandis qu'il ne l'était que dans leur application, était dans le faux. »

« On ne trouvera pas un seul peuple qui n'ait conservé plus ou moins altérées les croyances traditionnelles et primitives du monde. On voit ces croyances surnager, toujours et partout, au-dessus de cet océan d'erreurs, de fables, de superstitions... on les voit toujours et partout, debout, comme le phare inextinguible que Dieu avait allumé dans le monde dès l'origine. »

« C'est ainsi qu'en suivant la parole des ancêtres et les traditions de l'antiquité, les Grecs et les Romains pouvaient connaître ce qu'il y avait de plus important pour l'homme, l'existence de l'âme, son immortalité, ses devoirs et sa conduite, ainsi que sa récompense et ses châtiments; sa dépendance enfin dans le domaine de la science, et l'acquisition des vérités nécessaires par voie d'autorité. »

« Ce ne sont guère que les philosophes, et les peuples qu'ils égarent, ou quelques peuplades dégénérées, qui nient ou rejettent les traditions. Les nations, surtout les nations antiques, les conservèrent toujours avec plus de fidélité. »

« Nos lecteurs sont les seuls peut-être qui ne s'étonneront pas de nous voir annoncer que les anciens Égyptiens connaissaient la génération éternelle du Verbe de Dieu... Des auteurs récents ont (faussement donné à conclure) que les dogmes de trinité, de génération divine et d'incarnation, qui se trouvent dans les livres orientaux, ont été inventés, trouvés par les philosophes païens. Il n'y a qu'une réponse à leur faire et qu'une méthode à leur opposer : ce sont les preuves que fournit la méthode traditionnelle; que la révélation faite au premier homme a été bien plus explicite qu'on ne le croit communément; qu'indépendamment de ce qui est contenu dans la Bible, qui n'a dit les choses qu'en abrégé, il est certain qu'il a existé d'autres révélations de Dieu, plus explicites, faites aux patriarches, qui ont porté ces révélations et ces traditions dans tout l'univers. Qu'ainsi il ne faut pas s'étonner de trouver dans les traditions des peuples des traditions de nos grands mystères, plus explicites que celles qui sont dans notre Bible; que ces traditions appartiennent aux révélations primitives, qu'elles sont dues à la même source, c'est-à-dire à la même parole qui est dans la Bible, dont elles sont probablement contemporaines. Voilà ce qu'il faut dire... »

En un mot, on nous représente comme ayant été l'objet de la croyance des peuples dans tous les temps : l'existence de Dieu, d'un être éternel, unique, auteur de toutes choses, le polythéisme proprement dit n'ayant jamais été généralement admis; la divine Providence et le culte ; la distinction des bons et des mauvais anges; la chute du premier homme, suivie de la disgrâce du genre humain; l'attente d'un libérateur, l'existence d'une autre vie, le purgatoire, la résurrection des corps, etc. On soutient même que tous ont admis comme venant de Dieu les principales vérités de la religion et de la morale, même celles qui sont d'un ordre surnaturel, c'est-à-dire à peu près toute la religion, telle que la professent les catholiques.

Nous n'imputons rien qui n'ait été dit.

Or, nous pensons que ces doctrines ne sont guère différentes des propositions Lamennistes que l'épiscopat français, en 1832, condamna et censura « comme fausses, contraires à la parole de Dieu et à la tradition constante des saints Pères, comme anéantissant l'un des plus grands et des plus incontestables bienfaits de l'incarnation, qui a consisté à faire revivre sur la terre le dogme fondamental d'un Dieu unique, du vrai Dieu; comme grièvement offensives des oreilles chrétiennes, en ce qu'elles assimilent le culte des anges et des saints à celui des divinités chimériques, dont l'Écriture dit : Tous les dieux des nations sont des démons; comme renversant toutes les notions que l'Écriture et la tradition donnent de l'idolâtrie; comme injurieuses à la révélation mosaïque, dont elles anéantissent un des effets les plus précieux, qui est d'avoir conservé perpétuellement et dans toute sa pureté chez le seul peuple d'Israël, le dépôt de la révélation primitive; comme injurieuses envers le Sauveur du monde, à qui elles enlèvent la gloire d'avoir tiré les hommes des ténèbres de l'erreur, pour les faire jouir de son admirable lumière[1]. »

Il est donc vrai que sur les points les plus fondamentaux les traditionalistes d'aujourd'hui ne sont que trop fidèles à l'esprit primitif de l'école qu'ils continuent, et que le concile de Rennes a eu grandement

[2] Les prélats ont soin d'ajouter : « Nous reconnaissons volontiers avec les plus savants apologistes qu'on trouve des vestiges de la religion primitive, touchant les vérités qui sont la base et le fondement de la religion et des mœurs, dans les traditions de différents peuples. » Ceci est incontestable; mais, comme on l'a vu, la nouvelle école abuse évidemment de cette vérité, et tombe dans des excès qui semblent dépasser l'erreur Lamenniste.

raison de signaler les efforts de résurrection du Lamennisme en France.

Foudroyé en 1834, on le crut mort pendant quelque temps ; et nous sommes convaincus que pendant longtemps, il s'est cru mort lui-même. Quand l'orage fut passé, il se prit à essayer de nouveau ses mouvements et à se montrer, quoique bien affaibli par le coup, dans quelques coins de revues, dans quelques colonnes de journaux ou quelques pages d'ouvrages peu remarqués ; mais sans avoir la conscience de lui-même, sans se douter qu'il fût lui-même. On rêve quelquefois qu'on est mort ; et tout en se croyant sans mouvement et sans vie, on se donne toute espèce de mouvement et d'action, pour conduire soi-même ses funérailles. C'est le phénomène que nous a présenté le Lamennisme. Il ne se faisait pas faute d'annoncer bien haut qu'il était mort, complètement mort, et dûment enseveli dans l'encyclique de Grégoire XVI. Et pendant ce temps-là, toujours sous le charme du même rêve, il continuait de vivre, de réparer ses forces, et de regagner paisiblement tout le terrain qu'il avait perdu. Son attitude nouvelle fit longtemps illusion au public, et sans doute lui fit illusion à lui-même. On le voyait s'avancer calme et pacifique, évitant par dessus tout le bruit et la contradiction ; et à part certain organe compromettant, d'une valeur d'ailleurs contestée parmi les siens, rien n'était plus modeste et plus réservé. Où trouvait-on cette superbe insolence, ce ton agressif et cette allure bruyante qui l'avaient naguères conduit à sa ruine ? Il pouvait donc, avec quelque apparence de succès, nier hautement son identité, et s'indigner vertueusement qu'on l'appelât de son ancien nom. Et cependant c'était lui ; sous des apparences différentes et un autre maintien, on peut conserver le même caractère et la même pensée intime : nos pasteurs vigilants l'ont bien compris. En vain se décorait-il fastueusement du nom de philosophie traditionnelle, de philosophie catholique ; au fond et sous un autre nom, c'était toujours la même doctrine. C'était le Lamennisme dans sa substance même, avec ses principes et ses vices fondamentaux.

P. CHASTEL, S. J.

(*La fin au prochain numéro.*)

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

Paris. — E. DE SOYE, imprimeur, 36, rue de Seine.

M. NEWMAN

Discours sur la théorie de la croyance religieuse, prononcés devant l'université d'Oxford, par J.-H. Newman; traduits par M. l'abbé Deferrière.—1 vol in-8°.

Conférences adressées aux protestants et aux catholiques, par J.-H. Newman, de l'oratoire de Saint-Philippe-de-Néri; traduites de l'anglais, avec approbation de l'auteur, par Jules Gondon. — 1 vol. in-8°.

Conférences prêchées à l'oratoire de Londres, par le R. P. John-Henry Newman, de l'oratoire; traduites de l'anglais et augmentées d'une préface, par Jules Gondon. — 1 vol. in-8° [1].

L'Église contemple avec de glorieuses espérances l'agitation qui travaille intérieurement l'anglicanisme et la peur étrange dont il paraît saisi. C'est, en effet, un heureux symptôme que ces essais de réforme commencés il y a vingt ans en Angleterre, et par où s'est développé ce que la nation avait retenu d'éléments catholiques après son déplorable schisme. Il y a de même un sujet de confiance, et non pas de découragement, dans ces colères aveugles et ces scandales qui ont accueilli la mesure du souverain pontife rétablissant la hiérarchie catholique au sein de la Grande-Bretagne. Le fanatisme que John Russell a déployé dans le bill des titres ecclésiastiques prouve beaucoup contre l'ancien champion de l'émancipation catholique ; mais il ne prouve rien contre l'efficacité de la bulle pontificale. Quant aux charivaris destinés à effrayer le Pape et la vierge Marie, les saints de la terre et du ciel, si les graves théologiens de l'Établissement y ont poussé, comme on l'assure, le Catholicisme ne peut qu'en être très-fier : une cause n'est point menacée quand ses adversaires con-

[1] Ces ouvrages se trouvent chez Sagnier et Bray, rue des Saints-Pères, 64.

sentent à lui faire une guerre où l'esprit se montre si infirme et le cœur si abaissé. Au surplus, les livres sterling de la haute-église ne représentent pas le trésor du Saint-Esprit, et le souffle de Dieu n'est nullement emprisonné dans les voiles des vaisseaux anglais. Ainsi donc, quelque main qui ait dirigé les hostilités contre l'Église, que ce soit le gouvernement ou l'église établie, le zèle des révérends ou bien une populace ivre d'ale, l'esprit nouveau qui fermente au sein de l'Angleterre ne sera point comprimé par ces violences puériles, et l'agitation religieuse qui porte le nom du docteur Pusey, quoique moins vive aujourd'hui, sera non-seulement une phase remarquable de l'anglicanisme, mais le commencement d'un retour général à l'unité catholique. Il a fallu peu de chose pour ralentir ce mouvement; il faudrait peu de chose pour l'accélérer, et nous vivons dans un siècle où ce n'est point une folie de se croire toujours à la veille de quelque événement qui, changeant les dispositions des cœurs, fera triompher demain les institutions vaincues hier.

Quoi qu'il en soit, le mouvement puséyste a été bon. L'église anglicane y a perdu la fleur de ses fils : ceux-là même dont le talent et le caractère faisaient sa force et sa gloire l'ont quittée pour rentrer dans le catholicisme. Singulière fortune des communions protestantes, où l'on ne saurait guère étudier avec droiture et profondeur, et prier avec un sincère amour de Dieu, sans ressentir un indicible malaise et toutes les angoisses de la déception! C'est du moins ce qu'éprouva M. Newman, et c'est aussi pour cela que sa conversion fut regardée comme un des coups les plus funestes qui pussent être portés à l'église anglicane. Homme d'un esprit distingué, d'une haute et ferme raison, d'un grand et noble cœur, sa retraite est la condamnation de ce qu'il abandonne; et plus il s'était concilié d'estime et d'affection par ses qualités intellectuelles et morales, plus son adhésion au Catholicisme a dû frapper ses anciens amis d'une stupeur douloureuse. C'était, en effet, un grave préjugé contre l'église officielle, qu'elle ne pût satisfaire un homme aussi loyal et aussi zélé; il fallait qu'elle ne répondît pas aux exigences d'un esprit rigoureux et d'un cœur ennemi du mal, puisque M. Newman se sentait pressé de lui retirer sa confiance. Telle fut aussi la conclusion que tira de ce grave événement le célèbre docteur Pusey, à qui une amitié de vingt années avait fait connaître le génie et les vertus de M. Newman, et qui fondait sur ce chrétien

éminent et pieux les plus belles espérances pour la restauration de l'anglicanisme.

Peu de choses, assurément, sont aussi attrayantes et aussi instructives que l'histoire et le tableau de ces révolutions psychologiques par où les âmes reviennent de l'erreur à la vérité ; aucun drame n'est plus fécond en péripéties saisissantes que celui qui a la conscience pour théâtre. Or, c'est une révolution et un drame de cette espèce que nous offre M. Newman dans les ouvrages dont nous avons cité les titres et que nous voulons apprécier. Il ne s'est pas directement proposé d'écrire la confession de son intelligence ; mais les sujets qu'il traite se rattachent toujours à l'état actuel de son esprit ; ils répondent à la situation que sa conscience lui a faite ; ils retiennent, soit l'empreinte des incertitudes qui troublent et fatiguent son âme, soit le reflet de la douce lumière où elle se repose avec sécurité. Pour découvrir l'ordre chronologique dans lequel ses livres furent écrits, une donnée positive n'est pas nécessaire ; il suffit de leur caractère intrinsèque : les uns portent le sceau d'une hésitation inquiète et révèlent une force considérable, mais point assez sûre d'elle-même ; les autres ont toute la simplicité majestueuse et l'autorité d'une affirmation qui ne sent nul besoin de chercher ingénieusement un point d'appui. En suivant l'auteur à travers les régions qu'il parcourt successivement, on croirait apercevoir un aigle qui s'agite d'abord et se débat dans quelque épais brouillard, puis monte d'un vol difficile et incertain, prend de l'assurance et du calme à mesure qu'il s'élève davantage, et parvenu à la lumière, plane d'une aile tranquille dans la sérénité des cieux.

Ainsi d'abord, les *Discours sur la théorie de la croyance religieuse*, publiés par l'auteur en 1843 et récemment traduits par M. l'abbé Deferrière, nous montrent M. Newman s'efforçant de démêler dans la croyance religieuse la part de la raison et la part de la foi. C'est comme le préambule de son *Essai sur le développement de la doctrine chrétienne,* œuvre capitale à laquelle les éloges sont venus de points tout opposés, et, il est vrai, pour des motifs tout différents, de la *Liberté de penser* comme du *Correspondant,* et de M. Saisset comme de nous[1]. On ne peut nier que l'auteur n'ait fait paraître dans ces travaux les plus hautes facultés : il jette sur les questions

[1] *Correspondant*, t. XXIII, p. 281 ; *Liberté de penser*, n° du 15 mars 1848.

soumises à son examen un regard compréhensif et profond ; la psychologie et l'histoire générale, les révolutions de la conscience et le mouvement des doctrines lui fournissent des aperçus nombreux, variés, pleins d'intérêt. Il analyse et fait connaître les éléments qui entrent, pour ainsi dire, dans la composition de ce phénomène qu'on nomme la croyance. Il signale et décrit les influences qui stimulent en nous le sens moral et nous inclinent vers la foi, les prétextes à l'aide desquels l'homme se dérobe à l'obligation de croire, les points par où la raison et la foi se rapprochent et se différencient. Il marque, l'histoire à la main, les évolutions de la croyance, qui, d'abord implicite à quelques égards, s'accuse ensuite plus nettement et se formule avec précision. Il fait comprendre comment la doctrine chrétienne peut se développer et se développe en effet, immuable, mais non pas immobile ; toujours identique, mais soumise à une sorte d'épanouissement, comme tout ce qui traverse les âges, comme le Verbe incarné lui-même, qui croissait en grâce et en sagesse devant Dieu et devant les hommes. M. Newman réunit donc l'érudition du théologien au sens exercé du philosophe ; il observe avec sagacité et juge avec élévation les faits de l'histoire et de la conscience ; il sait embrasser par un coup d'œil synthétique les données et les affirmations de la science, et en déduire avec fécondité les conclusions qui justifient sa doctrine en la faisant comprendre.

Toutefois il n'y a pas de talent qui puisse vaincre la logique et la force des choses. Malgré les ressources de son esprit supérieur, M. Newman n'a pas fait éclater dans ses *Discours* cette plénitude de doctrine, cette émotion pénétrante et ce zèle communicatif qu'on admire dans ses deux volumes de *Conférences*. Membre de l'église anglicane, il ne rencontre sous son regard que les horizons étroits d'une secte ; le feu du prosélytisme catholique n'a pas non plus dilaté son âme, ni revêtu sa parole d'une brûlante énergie. Si je puis m'exprimer de la sorte, il fait, dans ses *Discours*, la philosophie du tâtonnement en matière de foi ; il ne connaît pas encore la tranquille et puissante affirmation du missionnaire et de l'apôtre. Au milieu d'une église fausse où il tient une place officielle, dans un groupe d'élèves et d'amis dont la foi se trouble et hésite comme la sienne, il disserte, mais n'enseigne pas ; il manque, non de profondeur, mais d'autorité. A voir l'indécision où flotte la pensée d'un homme si loyal, on pourrait dire qu'il s'applique à croire pour son propre

compte plutôt qu'à influencer la croyance d'autrui. Il reste dans un ordre d'idées secondaires, quoique très-élevées sans doute, et il n'entre pas toujours dans le vif des questions où son sujet l'appelle : il semble se défier ou de lui-même ou de son auditoire. Par cet endroit et sans pousser la comparaison plus loin, il nous fait souvenir de Massillon prêchant son petit Carême avec je ne sais quelle crainte d'aborder les grandes vérités du Christianisme et de parler le langage de l'Évangile[1]. Quand l'homme diminue ainsi la vérité, la vérité le lui rend bientôt : autant il atténue ou néglige les principes, autant il subit dans son génie même, une sorte de faiblesse et d'amoindrissement.

Sauf ces réserves, les *Discours* de M. Newman ont réellement une valeur considérable. Le but où il veut parvenir est de justifier la foi en la faisant connaître et en montrant pour cela les rapports qu'elle soutient avec la raison. A cet effet, il expose d'abord la situation des deux partis et comment la raison empiète sur la foi par une usurpation qui date du XVI[e] siècle, et qui va toujours croissant. On a voulu se soustraire au pouvoir spirituel, et, pour y réussir, on n'a pas craint de battre en brèche et d'ébranler quelquefois le sens moral ; à force de lutter contre l'autorité de l'Église, plusieurs en sont venus jusqu'à rejeter l'autorité de la conscience. En train de s'affranchir et de tout séculariser, la raison a glissé dans le doute, la négation, l'indifférence et, de là, dans les théories matérialistes, la morale de l'intérêt, l'athéisme spéculatif et pratique ; puis, s'effrayant de son œuvre, elle a tâché de raffermir ce qu'elle avait ébranlé, et de réparer les ruines que sa témérité avait faites. Elle s'est donc portée au secours de la conscience et de la religion ; mais elle a prétendu les restaurer et les soutenir par sa force propre et leur servir de base. C'est ainsi, par exemple, qu'au lieu d'accepter le témoignage de l'Église présente pour établir la canonicité des Écritures, on s'est réfugié dans l'histoire, la philologie et la critique, en demandant

[1] Malgré le respect qu'on doit à une mémoire si illustre, il faut blâmer un évêque n'osant laisser leur nom aux vertus chrétiennes et leur donnant les airs puérils du XVIII[e] siècle. Je citerai en exemple le sermon sur l'humanité des grands, où la charité du Fils de Dieu est appelée humanité (cinquante ans plus tard on dira philanthropie), et où l'on montre pour tout enseignement, que l'humanité des grands envers le peuple « renferme l'affabilité, la protection et les largesses. » Socrate et Sénèque eussent pu écrire ce sermon que la Grèce et Rome païenne eussent pu pratiquer.

leur témoignage aux langues mortes et aux siècles éteints. C'est ainsi encore qu'on a cherché dans les œuvres de la création les preuves de la sagesse, de la force, et par conséquent de l'existence de Dieu, sans s'apercevoir peut-être que de tels arguments ont plutôt pour résultat d'édifier ceux qui croient ingénuement que de convaincre ceux qui font les incrédules. C'est ainsi, enfin, qu'on a présenté souvent comme chose grave et convaincante l'orthodoxie de certains grands hommes, ou bien l'accord général des incrédules mêmes à proclamer la beauté et l'utilité du Christianisme, tandis qu'au fond il importe assez peu que l'Église ait pour ou contre elle quelques génies de plus ou de moins, et reçoive le blâme ou l'éloge de lèvres impies et immorales. Il serait difficile de dire combien la raison est devenue fière de ce rôle et s'est exagéré sa propre valeur. Elle se pose maintenant comme arbitre suprême dans les questions morales et religieuses, et le temps ne lui semble pas éloigné où, remplaçant le sacerdoce chrétien, elle sera l'unique lumière des peuples et, dans l'universalité de ses attributions, exercera sur eux le ministère spirituel.

Ainsi donc, pour avoir voulu rendre la foi rationnelle, on a rendu la raison à peu près incroyante. Il n'y a sans doute ici qu'un excès, c'est-à-dire l'abus d'une chose bonne ; mais il faut savoir qu'ici surtout l'abus tient de près à l'usage, et qu'on se trompe aisément sur les limites et les droits de la raison. L'erreur a sa source principale dans le cœur qui, se trouvant quelquefois intéressé à ne pas croire, aveugle l'esprit par des sophismes; elle a sa source secondaire dans l'esprit même qui, ne sachant pas assigner leur place et leur valeur respectives aux divers actes de la raison mêlés à l'acte de foi, devient victime de sa propre faiblesse et prend ses illusions pour autant de vérités. Ces illusions ne se justifient pas, mais elles s'expliquent; elles ne s'appuient sur rien de plausible, mais elles se revêtent de couleurs spécieuses; elles n'imposent pas aux cœurs droits et sincères, mais elles donnent le change aux esprits superficiels ou prévenus.

En effet, l'acte de foi est chose complexe, d'une nature relevée et mystérieuse. D'abord, il n'y a que des êtres intelligents qui puissent croire; l'acte de foi suppose quelque exercice de la raison. Mais les motifs qui déterminent la foi dans un être raisonnable sont très-divers ; de plus, ils ont en eux-mêmes une force inégale, et en outre,

tous ne pèsent pas d'un égal poids sur tous les esprits. Si donc on veut analyser les éléments humains qui précèdent ou accompagnent l'acte de foi, on trouvera que le sens moral y joue un rôle comme le raisonnement, et que nous sommes amenés ou maintenus dans la foi par le sentiment comme par la logique. Ensuite, que nous suivions l'une ou l'autre route, ni les mêmes aspects des choses ne produisent dans tous les cœurs la même impression, ni les mêmes arguments ne portent dans tous les esprits la même conviction. D'ailleurs, quand toutes les âmes seraient également touchées dans leur faculté de sentir, également convaincus par la force des preuves, toutes n'iraient pas aussi loin dans la foi, toutes ne voudraient même pas aller jusqu'à la foi. Cela est vrai, d'abord parce que le degré d'intelligence et de sensibilité n'est pas la mesure des vertus morales ; ensuite, parce qu'il y a dans la foi un principe divin dont l'action et l'efficacité ne sont nullement fixes et invariables ; enfin, parce que l'évidence de la vérité et l'impulsion de la grâce, si grandes qu'elles soient, ne placent pas l'homme sous l'empire de la nécessité, mais le laissent maître, après tout, de croire ou de ne point croire.

On voit combien il est difficile à la raison de ne pas s'égarer dans la question de ses rapports avec la foi, lorsqu'elle prétend y parler en suprême arbitre. Juge en sa propre cause, elle devient partiale et s'ingère en des fonctions qui ne lui appartiennent pas ; n'ayant aucune prise sur ce qui est divin dans la foi, elle le méconnaît, le dénature ou le supprime au lieu de s'abstenir en avouant son incompétence. Ainsi, parce que la foi s'appuie sur des preuves de l'ordre moral, on affecte de dire qu'elle est un exercice défectueux de la raison, une conséquence illogique de prémisses vulnérables ; parce qu'elle est une persuasion autant qu'une conviction et que le sentiment n'y est pas étranger, il semble que ne pas croire dénote une certaine supériorité d'esprit : comme si nous n'étions qu'une raison froide et nue et comme si la piété filiale, par exemple, était le résultat d'une démonstration mathématique ! comme si l'homme qui veut mesurer les choses divines et surnaturelles, à l'aide de la seule raison, n'était pas aussi absurde que l'aveugle-né qui veut apprécier la magie des couleurs et les effets de la perspective au moyen du toucher seul ou de la raison pure !

Quoi qu'il en soit, lancée dans la voie des empiétements, la raison s'y tient par orgueil ; puis sa naturelle activité la pousse en avant et

ainsi l'éloigne chaque jour de sa destination véritable, qui est de croire bien plus que de comprendre, et de faire alliance avec la foi plutôt que de la combattre. Enfin, s'attachant à son erreur, la raison cherche partout des armes et se crée des prétextes pour autoriser, s'il était possible, l'incroyance où elle s'abrite et le rôle étrange qu'elle usurpe à l'égard de la foi. De là vient qu'elle se vante d'atteindre à la véritable sagesse et à l'indépendance en n'écoutant qu'elle-même, et d'échapper à la folie et à la servitude en refusant de croire. De là vient aussi que, dans son ignorance présomptueuse, elle prend des oppositions apparentes pour un antagonisme réel et fait semblant d'y trouver un motif de ne point avoir la foi. De là vient encore qu'elle allègue le caractère surnaturel de la foi pour donner à penser qu'elle n'est pas libre de croire : comme si l'homme n'était pas toujours maître de son cœur, ou comme si Dieu lui demandait l'impossible ! De là vient enfin qu'elle affecte de confondre la foi avec la superstition et le fanatisme : comme si l'incroyance n'était pas souvent infirmité d'esprit et méchanceté de cœur ! comme si les incroyants n'avaient pas, du reste, leur fanatisme et leur superstition !

Tel est le vaste champ de bataille choisi, de nos jours, par la plupart de ceux qui font la guerre à la vérité religieuse ; c'est donc là que les controversistes chrétiens doivent porter le principal effort de leur intelligence et de leur courage. C'est aussi ce qu'a fait M. Newman. Il n'était pas encore rentré dans le catholicisme quand il a composé ses *Discours ;* néanmoins on n'y trouve que de rares et assez faibles traces des erreurs protestantes. Toutes les communions chrétiennes enseignent la nécessité de la foi, et toutes ont à lutter contre l'invasion du rationalisme ; par conséquent une solidarité étroite les unit sous ce rapport. Les sectes ne sauraient donc attaquer ici la véritable Église sans trahir leur propre intérêt, et elles ne sauraient le défendre avec succès qu'en se plaçant sur le terrain de la vérité complète, c'est-à-dire de l'Église catholique. Ainsi, dans cette circonstance, le talent distingué de M. Newman s'appuyait sur la force même des principes et se trouvait par là protégé contre les opinions préconçues et contre l'esprit particulier de l'anglicanisme.

Comme les ennemis de la foi l'accusent principalement de n'être pas le résultat rigoureux et inévitable d'une démonstration, mais de se contenter de preuves morales et quelquefois même de simples probabilités, M. Newman fait voir que les raisonneurs les plus exi-

geants et les plus opiniâtres accomplissent une foule d'actes qu'ils nomment rationnels et qui ont pour base des choses indémontrées ou même indémontrables. En effet, l'homme n'argumente qu'autant qu'il suppose un principe antérieur et supérieur à toute espèce d'argument; nulle preuve ne se soutiendrait s'il n'y avait des vérités que l'on ne prouve pas : la logique elle-même n'existe que parce qu'il y a des affirmations qui ne sont point des conclusions. L'acquisition de la science, l'exercice de nos facultés intellectuelles, la perception sensible, la pratique habituelle de la vie nous condamnent à une singulière abnégation du raisonnement évident et de la rigueur géométrique. Notre mémoire est instable, et nous y croyons. Nos sens sont infidèles, et leur témoignage suffit pour motiver nos plus graves démarches. Nul d'entre nous ne soumet ses aliments, avant de les prendre, à une analyse chimique ; et pourtant il est possible qu'on les ait empoisonnés, et il n'est nullement démontré qu'on ne l'a pas fait. Quels sont les actes de la vie humaine qui ne reposent, en définitive, sur des probabilités et qui n'impliquent une confiance presque aveugle à l'instinct propre ou bien à la parole et à la probité d'autrui? Il y a même ceci de remarquable que, plus une connaissance est importante, plus vague est l'évidence qui lui sert de preuve : on déploie une suprême rigueur de démonstration dans les sciences mathématiques dont tant de personnes peuvent se passer, et les relations de la vie domestique et civile, l'amitié, les transactions, les affaires privées et publiques, c'est-à-dire les choses les plus indispensables, sont fondées sur des qualités morales rarement avérées, quelquefois problématiques et, d'ailleurs, nullement susceptibles de démonstration rigoureuse. L'homme ne subsiste et ne vit que de confiance jusqu'à quinze ou vingt ans; or, non-seulement cette période est le tiers ou le quart de sa durée sur terre, mais elle domine toute son existence en lui imprimant un caractère général et une direction; car on ne peut jamais se défaire complétement des impressions de la jeunesse, et voulût-on les combattre il faudrait encore chercher en elles un point d'appui : nous sommes toujours, à quelque degré, ce que l'éducation nous a faits. Par conséquent, la force même des choses donne pour base à notre vie intellectuelle et morale un long acte de foi sur lequel il est impossible de revenir entièrement, et qui, bon gré mal gré, se continue ou se renouvelle jusqu'au tombeau.

Ainsi nous sommes, non pas attirés seulement, mais précipités dans la foi lorsqu'il s'agit de la terre et du temps; faut-il donc s'étonner que nous soyons invités à croire lorsqu'il s'agit du ciel et de l'éternité? Telle est la valeur de ces principes et telle la justesse des conclusions qui en découlent à l'avantage de la foi religieuse, qu'on ne peut l'attaquer sans émettre une foule d'assertions contradictoires ou même insensées. Un philosophe du siècle dernier disait qu'il ne croirait pas à la résurrection d'un mort, fût-elle attestée de tout Paris; croire en pareil cas lui paraissait irrationnel, et ne pas croire lui semblait indépendance et force d'esprit : il eût cru s'il eût vu. Or, s'il y a quelque chose de puéril et d'absurde, c'est assurément la prétention de ce philosophe. Il admettait l'infaillibilité de ses deux yeux et refusait d'ajouter confiance aux yeux de toute une grande ville : y a-t-il rien de plus arbitraire? Il se regardait comme à l'abri de toute hallucination, et regardait comme possible un mensonge concerté sans motif entre huit cent mille volontés : y a-t-il rien de moins fondé et de plus crédule? Il croyait à sa raison personnelle et ne croyait pas au bon sens d'un million d'hommes : y a-t-il rien de moins plausible et de plus fat? De ce qu'en général les morts ne ressuscitent pas et qu'*à priori* il n'est pas probable que tel mort doive ressusciter, il concluait qu'une telle résurrection est impossible, et que, dans l'espèce, le témoignage du genre humain doit passer pour non avenu : y a-t-il rien de plus illogique et de moins conforme aux règles d'une vraie démonstration? Et voilà le grave argument par où le philosophe comptait faire voir que la raison détourne de la foi! Ce sont de puissants dialecticiens que ces gens qui ne croient pas!

Au reste, les sophismes de l'incroyance ne sont pas choses nouvelles, et de même les réponses qu'on y fait aujourd'hui datent des premiers temps du Christianisme. Clément d'Alexandrie dans ses *Stromates*, Origène dans son livre *Contre Celse*, saint Augustin dans ses traités *Sur la foi aux choses invisibles* et *Sur l'utilité de la croyance*, ont prouvé que la foi même sans raisonnements est absolument indispensable à la plupart des hommes qui n'ont ni le loisir, ni la force de se livrer à l'examen et à la discussion; que toute la vie humaine roule sur une adhésion instinctive et point raisonnée à certaines règles de conduite universellement admises; que les philosophes mêmes qui se piquent le plus de raisonner choisissent une secte plutôt qu'une autre par inclination et par préjugé, et non pas en

vertu d'une démonstration rigoureuse. Comme on le voit, les controversistes modernes n'ont qu'à présenter cette réponse générale en la forme particulière que réclament les erreurs courantes et les objections en vogue. C'est ce que, dans ses *Discours*, M. Newman, a fait en partie touchant la grave question de la foi; je dis en partie, parce que la matière appelait des développements qu'elle n'a pas reçus et que, dans l'état de ses convictions, l'auteur ne pouvait lui donner. Et, en effet, puisque la foi se fonde sur des preuves de l'ordre moral et que le sentiment n'y demeure pas étranger, il importe de savoir comment on la protégera contre la crédulité et les excès de zèle, contre la superstition et ce que les Anglais appellent le bigotisme, en un mot, contre les diverses aberrations où l'homme peut la porter en se méprenant. A la crédulité et à la superstition, M. Newman oppose, comme principe régulateur, l'amour de Dieu, la sainteté : on croit, parce qu'on aime et comme on aime. Au zèle peu réglé et au bigotisme, il oppose une sorte de sagesse surnaturelle dans son origine, mais trop savante en son exercice pour appartenir à la foule des chrétiens. Or, ces remèdes de précaution et ces correctifs nous paraissent, au contraire, fort propres à causer les maladies qu'ils ont pour but de prévenir et de combattre; leur vice radical consiste en ce qu'ils sont subjectifs et participent aux passions et à l'infirmité de l'individu, au lieu d'être objectifs et indépendants. L'amour sera la sauvegarde de la foi; mais quelle sera la sauvegarde de l'amour? La sagesse préservera du bigotisme; mais qui donnera la sagesse? Si c'est Dieu directement, tout se réduit à l'inspiration intérieure et nous voilà dans le fanatisme des quakers. Si c'est Dieu par le ministère des hommes, il faut savoir à quelles notes extérieures on reconnaît les maîtres de la sagesse, c'est-à-dire à qui l'on doit s'adresser. Il se trouve donc ici une difficulté que M. Newman n'a pas résolue et qu'il est impossible de résoudre sans sortir de l'anglicanisme. C'est, du reste, pour toutes les sectes protestantes la commune pierre d'achoppement et le terme où elles se fractionnent en autant d'églises qu'il y a d'individus, à moins qu'elles ne subissent la domination de l'État et ne reçoivent de la loi politique un simulacre d'unité [1].

[1] Rien n'est plus propre à faire sentir la justesse de ces observations que la récente affaire de M. Gorham, condamné pour hérésie en première instance par son évêque, en cour d'appel par l'autorité du métropolitain, et absous en cour de cassation par le comité judiciaire du conseil privé, c'est-à-dire par un tribunal

Comme le coup d'œil de M. Newman est plus étendu et sa parole plus ferme lorsque, dans ses *Conférences*, il aborde de nouveau la question de la foi ! Le catholique alors met en pleine lumière, discute sans détour et résout péremptoirement les difficutés devant lesquelles hésitait autrefois le puséyste. Il faut l'entendre pressant de ce dilemme la conscience de ses anciens coreligionnaires : ou la foi n'est rien, et en ce cas on ne doit pas plus se dire protestant que catholique ; ou bien, si elle est quelque chose, on doit croire aujourd'hui comme on croyait au temps des Apôtres. Or, au temps des Apôtres, on croyait, non pour avoir vu, mais pour avoir entendu ; non pour avoir discerné dans un livre, mais pour avoir reçu d'une autorité vivante l'enseignement divin ; non parce que la raison percevait et prouvait la vérité intrinsèque de la doctrine nouvelle, mais parce que Dieu avait parlé et que Dieu ne peut ni se tromper ni nous tromper. Sur le témoignage des apôtres, envoyés de Dieu, les premiers chrétiens ont cru que Jésus-Christ est le fils de Dieu, qu'il est né d'une vierge, qu'il est monté aux cieux, et qu'il en descendra pour juger les vivants et les morts ; c'est-à-dire ils ont cru des choses qu'ils ne voyaient pas et qu'ils ne pouvaient démontrer en elles-mêmes et directement ; ils ont accepté ce qui leur était offert comme révélation divine, sans prendre la licence, réclamée et pratiquée par les protestants, de soumettre à l'examen privé le témoignage des apôtres, pour choisir ce qu'il en fallait rejeter ou recevoir. Que les protestants, malgré leur prétention d'avoir ressuscité le Christianisme primitif, soient tout à fait étrangers à cette antique manière de croire, c'est ce que le R. P. Newman démontre par une argumentation lumineuse et irréfutable.

Il faut l'entendre encore vengeant l'Église catholique du reproche de tyrannie, dans la conférence où il fait voir, d'une part, que la foi est essentiellement incompatible avec l'examen, c'est-à-dire avec une étude inspirée par le doute et pouvant aboutir à la négation, et d'autre part, qu'il y a non point de la sagesse, mais de l'extravagance à se réserver le droit de douter un jour d'une doctrine, si sacrée

qui n'a ni caractère ni origine ecclésiastiques et qui décide néanmoins quelle est ou quelle n'est pas, sur les points les plus importants, la doctrine de l'Église. Certes, si le clergé anglican a la foi, il faut admirer la robusticité de sa conscience ; s'il ne l'a pas, il lui reste peu de chose à envier à ces augures dont Cicéron a dit le mot que chacun sait.

qu'elle soit en elle-même, et si évidente qu'elle paraisse actuellement. Et, en effet, la foi implique la ferme conviction que la chose crue est réellement vraie ; or, si elle est vraie, elle ne peut jamais devenir fausse, et il est absurde de réclamer comme un droit la liberté de la révoquer en doute. C'est absolument comme si un homme se mettait à protester contre la tyrannie des vérités mathématiques et se réservait à leur égard la liberté d'examen en vue de l'époque où deux et deux ne feront plus quatre. Par exemple, s'il est vrai que Jésus-Christ se soit fait homme, quelle espèce de bon sens y a-t-il à prévoir le jour où cela ne sera plus vrai ? Et puis, si vous y croyez comme à une vérité, de quel nom appelez-vous cette manière de foi qui consiste à croire provisoirement dans la perspective de ne plus croire ultérieurement ? Il est clair que la foi ferme manque aux protestants, et que la logique leur fait défaut : ils croient en l'air, et raisonnent de même. A ce double titre, il leur conviendrait, assurément, de ne point reprocher à l'Église catholique les moyens par où elle préserve ses enfants de l'une et l'autre aberration. Tout ici se réduit donc à cet argument : ou bien la foi n'est pas nécessaire au salut, et alors il n'y a plus besoin de Bible ni de Christianisme, et le protestantisme n'est qu'un mensonge ; ou bien, si la foi est nécessaire au salut, il ne faut la demander qu'à l'Église catholique et point aux sectes protestantes. En effet, les sectes protestantes ne se tiennent nullement pour infaillibles et par suite ne peuvent condamner le libre examen, ni exiger qu'on croie à leur enseignement. Aussi disent-elles, non aux incrédules, mais à leurs propres adeptes : Nous ne sommes qu'association volontaire, et nous n'imposons point la foi ; loin de là, examinez nos dogmes et traitez-les comme douteux ; apportez votre Bible aux sermons, et jugez par vous-même si notre doctrine est conforme à l'Écriture. En cas de non-conformité, eh bien, ne croyez pas ; au cas contraire, croyez, mais c'est en vous que vous croirez, et pas en nous. Comme ce langage est ferme, lumineux et rassurant ! comme ce paysan trempé de la pluie, brûlé par le soleil, luttant chaque jour contre la misère et la faim, l'esprit constamment occupé d'un travail grossier, d'intérêts tout matériels, est merveilleusement en mesure de constater que la traduction de M. le pasteur est conforme au grec ou à l'hébreu, et que son discours est exactement conforme à la lettre et à l'esprit de la Bible ! Comme tout sera certain, clair et précis

dans le symbole élaboré par ce paysan ! comme il va s'y attacher avec plénitude de foi ! L'ingénieux et solide système que celui où l'on peut se dire : J'affirme aujourd'hui, mais j'ai le droit de nier demain ; je crois à présent des vérités, mais il me reste la chance de les regarder à l'avenir comme des erreurs !

Cet ordre d'idées fournit au R. P. Newman plusieurs conférences remarquables, par exemple celle où il prouve que la nature a ses mystères, comme la grâce ; que certaines vérités naturelles n'échappent point aux objections dirigées contre les vérités surnaturelles, et qu'il est aussi plausible de croire à la mission et à l'autorité de l'Église que de croire à l'existence et aux attributs de Dieu. Ainsi, que Dieu n'ait point eu de commencement, la raison l'admet en vertu d'une nécessité logique, mais elle ne le comprend pas ; de même que le catholique, sans comprendre le mystère de la Trinité, l'admet sur la foi de témoignages irréfragables. Le monde n'a pas toujours existé ; avant son apparition, il y eut une durée infinie ; pourquoi Dieu voulut-il sortir de son repos éternel, à l'heure que marque la Genèse, et pas plus tôt ni plus tard ? Puis, comment se fit la création ? Comment l'infini a-t-il réalisé le fini ? Comment l'immatériel a-t-il produit la matière ? A expliquer ces choses, la raison humaine est impuissante ; en les rejetant, elle tombe dans l'absurde : il faut qu'elle les admette sans les comprendre. Si donc on ne révoque pas en doute l'existence d'un Dieu souverainement sage et bon, encore qu'il y ait des mystères inexplicables dans la nature, de même on ne doit pas se faire une arme des mystères révélés pour combattre la foi. Ou bien rejetez tous les mystères, de quelque ordre qu'ils soient et n'importe le degré d'obscurité qui les environne ; ou bien, si vous adhérez à un seul, c'est qu'en principe votre force de comprendre n'est pas la mesure des vérités qu'il vous faut admettre. Dans le premier cas, on vous poussera facilement jusqu'à l'absurde ; dans le second, on vous porte le défi d'établir que l'homme, ne pouvant comprendre toutes les vérités de la nature, doit comprendre toutes les vérités de la religion. N'est-il pas aussi difficile de croire qu'après un repos éternel, Dieu se mit à créer le monde, que de croire qu'après la création il prit le vêtement de notre humanité ? Vous qui raisonnez sur la substance des corps sans l'avoir jamais vue, et même sans la connaître, comment vous appuyez-vous sur la notion de la substance pour refuser de croire à la présence réelle ?

Tous ces arguments du R. P. Newman sont présentés d'une façon calme et grave ; mais sous l'enveloppe, on sent palpiter un cœur plein de zèle sacerdotal. Et c'est, comme nous l'avons dit, un des caractères qui rendent ses conférences supérieures à ses discours. La vérité lui apparaît dans ses vives splendeurs ; il s'y attache avec âme ; et de même qu'il la formule et l'affirme d'une manière plus précise et plus haute, ainsi la recommande-t-il avec plus de chaleur et d'entraînement. Le but de la vie, la valeur et la nécessité de la grâce, l'obligation de persévérer dans la vertu, les vœux et les espérances du missionnaire catholique : tels sont les sujets de diverses conférences où se révèlent un profond sentiment des choses divines, avec toute la foi et la charité d'un apôtre. Le talent même de l'auteur s'agrandit et s'élève ; sa voix frémit et éclate en accents pleins de noblesse et de suavité. Il y a surtout quelques tableaux d'une vérité saisissante, où l'auteur, après avoir décrit les forces respectives de la nature et de la grâce, nous montre les illusions des hommes, et la folle insouciance avec laquelle ils sacrifient l'éternité au temps et le ciel à la terre. Il fait passer sous nos yeux les générations humaines qui marchent vers la tombe et vers le tribunal de leur grand juge, livrées à l'infatuation des plaisirs, aux préoccupations des affaires, à tous les entraînements d'une vie extérieure et sensuelle. Le monde ainsi va son train, égarant par ses mensonges les intelligences créées pour la vérité, abaissant par des joies viles les cœurs destinés à la vertu. En voyant les âmes se perdre, les anges s'attristent et les saints crient : Malheur ! Mais les âmes ne veulent être ni averties ni gardées ; elles ont fait un pacte avec leurs affections corrompues, et elles se bercent dans ce qui est, en évitant de prévoir ce qui sera. Cependant, « le monde, qui n'est qu'un spectacle, finit, les magnifiques palais s'écroulent, la cité bruyante devient muette, les navires de Tarsis disparaissent. La mort frappe le cœur et atteint les chairs ; le voile se déchire. Ame prête à partir de ce monde, quel usage as-tu fait de tes talents, des occasions de salut, de la lumière répandue autour de toi, des avertissements qui t'ont été adressés, des grâces qui t'ont été accordées ? » Le P. Newman a plusieurs traits de ce genre où se remarque l'heureuse transformation qu'il a subie en revenant à l'Église catholique : son âme s'est élargie, et ses lèvres savent trouver des paroles convaincues et brûlantes, comme il en sort d'un cœur que la vérité habite.

Le second volume des conférences expose l'origine, le caractère et les progrès du mouvement puséyste, et réfute les allégations par où plusieurs anglicans défigurent la vraie Église, afin de s'autoriser sans doute à rester éloignés d'elle. Il pourrait sembler, au premier abord, que de telles matières n'offrent qu'un intérêt local; mais nul membre de la famille catholique ne doit tenir pour indifférentes les agitations religieuses de l'Angleterre, surtout quand il en vient des résultats pareils à ceux qui se rattachent au mouvement de 1833. En outre, les difficultés que l'opposition anglicane soulève contre le Catholicisme ne diffèrent pas essentiellement des objections qu'il trouve partout sur son chemin ; c'est pourquoi les réponses du R. P. Newman portent plus haut et plus loin qu'on ne serait tenté de le croire. Son livre est d'un intérêt général et durable.

Ce que l'auteur prouve en ce livre, c'est que l'anglicanisme n'a pas les conditions vitales d'une véritable Église ; que le mouvement puséyste de 1833 est contraire à l'église anglicane, et par suite n'en tire pas ce qu'il a de vivant et de bon ; que, d'ailleurs, ce mouvement n'était dirigé ni vers l'église officielle, ni vers aucune de ses fractions ; que dans les vues et sous la main de la Providence, il tendait non à former une secte ou ce que les anglicans appellent une église-branche, mais à faire revenir les âmes au Catholicisme. Le P. Newman se trouve alors amené naturellement à combattre les préventions qui empêchent ses anciens collègues de se prononcer enfin pour Rome. Dans ce but, il montre que l'état politique et le caractère religieux des pays catholiques ne portent nul préjudice à la sainteté de l'Église ; ni les dissidences, qui se produisent entre nos théologiens, à son unité ; ni l'existence et le nombre des communions schismatiques et hérétiques, à la catholicité ; ni le développement du Christianisme, à l'apostolicité [1].

Le P. Newman est mieux que personne en mesure de nous faire connaître la véritable situation de l'Établissement, le but et les évolutions de la réforme puséyste. Aussi ses conférences sont remplies

[1] M. Jules Gondon a changé cette distribution des matières : la traduction s'ouvre par les conférences sur l'Église, et se termine par les conférences sur le mouvement puséyste. L'ordre adopté par l'auteur est plus logique; mais il a ce désavantage aux yeux des lecteurs français de mettre au premier plan les questions d'intérêt local, et de repousser au second plan les sujets d'une portée plus étendue. C'est sans doute ce qui aura déterminé l'habile traducteur à faire une modification qui, du reste, n'offre plus d'inconvénients, dès qu'on est prévenu.

des plus intéressants détails à cet égard : il analyse les éléments dont se compose l'anglicanisme ; il signale les choses qui lui donnent une vigueur apparente et un lustre d'emprunt. Il le montre dépouillé de toute vie propre, uniquement soutenu par les institutions nationales, étranger ainsi au caractère et aux prétentions d'une église véritable, imposant peut-être par son alliance avec la politique, mais faible en soi, et il s'écrie : « L'église officielle d'Angleterre n'est qu'un navire naufragé ! » Et ce cri n'est point l'expression d'un sentiment irréfléchi et d'une espérance précipitée ; c'est la conclusion rigoureuse des raisonnements les mieux conduits ; c'est une sentence appuyée sur les faits les plus constants et les plus significatifs. L'anglicanisme a été récemment mis en demeure de montrer au monde qu'il a la conscience de lui-même ; eh bien, on a vu qu'il ne sait ni ce qu'il croit, ni ce qu'il ne croit pas. Bien plus, il a renoncé à s'enquérir lui-même de sa croyance : ce sont des laïques qui l'ont instruit, à la face de toute la terre, que selon les trente-neuf articles, on peut également admettre ou rejeter le dogme de la régénération baptismale. Certes, s'il restait quelque vie à l'anglicanisme, il a dû la perdre par tous les pores dans un tel aplatissement !

Puisque l'anglicanisme est ainsi dépourvu de vie, il ne saurait en donner, il ne peut même en recevoir, tant qu'il demeurera ce qu'il est ; si donc il y avait de puissantes et nobles tendances dans l'agitation religieuse de 1833, elles n'étaient point inspirées par lui ; et de plus, elles ne devaient lui être ni conformes ni favorables. Quoi qu'ils voulussent en principe, les puséystes ne tardèrent pas à se convaincre qu'ils ne pouvaient ni agir, ni se mouvoir, ni respirer, ni vivre dans le sein de l'église aglicane, sans abdiquer leurs espérances de réforme, et qu'ils ne pouvaient les réaliser sans combattre l'Établissement d'une façon directe et dans son essence même. C'est ce que le R. P. Newman prouve sans réplique possible, et ce qui lui fournit l'occasion de dépeindre l'infirmité et la honte des églises nationales, et particulièrement de l'église nationale d'Angleterre. Car il n'y a pas de milieu : ou bien on doit mettre la société spirituelle sous la main de l'État, et alors l'anglicanisme n'a point d'autre réformateur à subir que le parlement, et le puséysme est de trop ; ou bien, si la société spirituelle doit être autonome, il ne reste qu'à se déclarer catholique.

Quant aux objections qui arrêtent encore des hommes si près

d'entrer dans l'Église, le R P. Newman examine et réfute celles qui semblent faire plus d'impression sur son auditoire. Au sein d'un pays qui a inauguré dans le monde le culte du bien-être et, par la bouche de Bentham, élevé la doctrine de l'utilité matérielle presque à la hauteur d'une religion, l'infériorité de quelques peuples catholiques sous le rapport de l'industrie, du commerce et de ce qu'on nomme progrès, crée un préjugé terrible contre le Catholicisme : lorsqu'un Anglais ne trouve pas toutes ses aises en un pays, c'est pour lui un grave indice que la religion n'y vaut rien. Cette objection suppose qu'en principe la vérité religieuse a pour mission de donner aux hommes la plus grande somme possible de jouissances terrestres, et qu'en fait les nations catholiques sont moins heureuses que les nations protestantes. Or, le principe n'est pas soutenable ; le fait, si on le présente comme général, est inexact, et d'ailleurs il appelle des interprétations diverses.

Pour le fait, le R. P. Newman le regarde comme exagéré, et l'admet toutefois comme hypothèse, afin de simplifier la discussion. On peut regretter qu'il n'ait pas cru devoir être plus explicite en ce point. D'abord, de tous les États protestants, l'Angleterre est le seul qui porte aujourd'hui, d'une manière éclatante, les principaux signes de la prospérité matérielle ; tous les autres États protestants sont inférieurs à certaines nations catholiques. Ensuite, il faudrait s'entendre sur ce qu'on nomme vrais éléments de la prospérité matérielle : si c'est les réunir tous que de sillonner les mers avec de nombreux vaisseaux, de multiplier sur le sol les lignes de chemins de fer, et d'imprimer à l'industrie et au commerce un développement énergique, sans doute la protestante Angleterre est une nation qui peut s'enorgueillir de son activité et de ses succès. Mais on doit également faire entrer dans ce calcul tout ce qui forme en quelque sorte le piédestal de la prospérité britannique : la misère de l'Irlande, la condition déplorable des paysans et des travailleurs agricoles, la dégradation, la détresse et les souffrances des classes ouvrières. L'affreuse plaie du paupérisme a pris chez nos voisins un développement et une intensité dont les peuples catholiques n'ont pas le navrant spectacle, et qu'il importe de considérer lorsqu'on dresse le bilan de l'Angleterre. Enfin, il serait à propos de rechercher, dans une pareille question, si la prospérité de ce pays est aussi solide et durable qu'elle paraît étendue et brillante ; car, s'il n'y a

là qu'un fait passager, on ne peut en tirer les mêmes conclusions que s'il s'agissait d'un fait permanent. Or, il est remarquable que la fortune de la Grande-Bretagne n'inspire pas à tous les esprits une confiance sans réserve. Indépendamment des causes matérielles qui, dans un prochain avenir, peuvent exercer une fâcheuse influence sur le repos intérieur de la nation, causes dont a peut-être exagéré la portée dans certains livres récents où se manifestent des préoccupations de parti, causes réelles, toutefois, puisque la sollicitude et les efforts des hommes d'État tendent à les neutraliser, ou du moins à les atténuer, il faut tenir compte d'une cause morale qui suffirait seule pour déterminer les plus graves perturbations : je veux parler des rapports difficiles et mal définis qui existent entre les riches et les pauvres, les nobles et les paysans, le capital et le travail. Ces rapports ne sont plus ce qu'ils étaient sous l'empire des idées féodales, supposant puissance et protection d'une part, soumission et respect de l'autre ; ils ne sont pas encore ce qu'ils seront sous l'empire des idées nouvelles, où il s'agit de remplacer les anciens errements par un système d'égalité théorique, par une sorte de balance entre le travail et le salaire. Les droits et les devoirs des riches et des pauvres n'ont point disparu sans doute ; mais en ce moment ils changent de caractère et cherchent à s'asseoir sur une autre base. Ainsi donc, en Angleterre, les diverses classes de la société sont poussées par l'esprit des temps modernes dans une crise où elles portent leurs prétentions vieilles et récentes, sans se souvenir aussi bien des obligations qui y correspondent. Il y a dans un tel état de transition quelque chose de vague et de douloureux qui plus d'une fois a troublé profondément la vie des peuples, et qui peut ébranler bientôt la fortune de l'Angleterre.

Au reste, quoi qu'on pense du fait en lui-même, et quand on tiendrait pour solide et durable la prospérité de la Grande-Bretagne, avant de l'expliquer par le protestantisme, comme l'a fait récemment un homme célèbre de notre pays, il faudrait prouver que le protestantisme en est la cause efficace. Sur toute l'étendue du continent, la réforme n'a pas donné aux populations qu'elle a séduites une stabilité politique, un progrès matériel et une grandeur morale capables de faire envie aux populations catholiques. La Hollande avait autrefois de riches comptoirs dans les Indes ; son protestantisme n'a pu l'y maintenir pas plus qu'il ne l'a maintenue en Belgi-

que. On ne voit pas que, sous aucun rapport, le libre examen ait élevé la Suède, la Norwége et le Danemarck au dessus de l'Italie et de l'Espagne. Les trente-neuf articles n'ont pas prévenu la guerre de l'Indépendance ni rattaché invinciblement les colonies anglaises à la métropole. Si l'établissement d'Henri VIII était emprisonné dans les gorges des Alpes comme la religion des cantons suisses, il y ferait médiocre figure. Avec une théologie absurde et la plus vicieuse des constitutions politiques, la Phénicie et Carthage, toutes proportions gardées, ont étendu autrefois leurs relations et leurs colonies autant que le fait l'Angleterre aujourd'hui. Il ne faut donc pas attribuer principalement à l'influence des doctrines religieuses un développement commercial qui s'explique par des circonstances temporaires, par les productions naturelles du sol et surtout par la position géographique. Le libre examen, principe radical du protestantisme, confère à ses adeptes la plus entière indépendance et leur donne d'en user sans contrôle, sans autre règle que leur individuel et propre esprit ; il en fait des rationalistes plus ou moins timides et inconséquents. Or, quand des poltrons s'arrêtent, on peut le constater ; mais prétendre *à priori* qu'ils s'arrêteront à un point déterminé, en d'autres termes prétendre que dans un système dénué de consistance, comme le protestantisme, il y a un terrain assez solide pour que la logique y retienne tout un peuple, c'est un vain rêve. L'unité et la stabilité politiques de l'Angleterre ne viennent donc pas du système protestant qui consacre en principe la multiplicité et la variabilité des opinions, et qui, par le fait, a introduit dans la nation trois ou quatre églises divisées et pulvérisées d'une façon indéfinie en sectes rivales. La désunion n'engendre pas l'unité, et la pondération des pouvoirs politiques en Angleterre ne saurait avoir l'anarchie religieuse pour raison d'être.

Réservant, comme nous l'avons dit, tout ce côté de la question, le R. P. Newman se borne à mettre en lumière le principe qui domine le débat. Sa polémique peut se résumer en quelques mots. Reprocher à l'Église catholique de ne pas toucher un but où ne tendent directement ni ses pensées ni ses efforts, ce serait absurde ; tout ce qu'on a droit de lui demander, c'est qu'elle remplisse la mission dont elle se proclame investie. Or, elle se proclame investie d'une mission céleste, elle travaille spécialement à sauver les âmes. A ses yeux, les peuples ne sont pas avant tout des agrégations d'hommes qu'il s'agit

de policer et de réjouir par les merveilles de l'industrie et le prestige de la civilisation; ce sont des créatures de Dieu qu'il s'agit de prendre individuellement pour les arracher au péché, à l'ignorance, à leur propre faiblesse, et leur faire gagner le repos et le bonheur du ciel, à force de travail et de vertu sur la terre. Voilà ce que veut l'Église. Son œuvre ne ressemble pas, dans son but, à celle du monde ; il ne faut donc pas s'étonner qu'elle n'y ressemble pas davantage dans ses moyens et dans ses résultats. Par conséquent, s'il était vrai qu'une nation catholique fût trouvée inférieure, en fait de progrès matériel, à une nation protestante, il ne faudrait ni en féliciter le protestantisme à qui l'on est en droit de demander un autre progrès, ni en blâmer le Catholicisme qui s'occupe des âmes bien plus que des corps, et cherche plutôt à rendre la souffrance méritoire qu'à la faire disparaître. Ce n'est pas que l'Église n'ait entrepris et réalisé beaucoup de réformes utiles à la société; mais fidèle à sa mission, elle a tâché surtout de purifier et d'ennoblir les cœurs, et c'est ainsi que son influence, en s'exerçant dans l'ordre moral, a transformé heureusement les institutions qui y tiennent de plus près. Quant à développer l'industrie, inventer des machines, créer de nouveaux systèmes de tarifs, l'Église n'y prétend pas, et sans qu'elle en détourne positivement, elle n'y pousse pas comme à un but principal.

Ainsi l'état politique des nations attachées au Catholicisme ne porte aucun préjudice à la sainteté de l'Église ; car il y a bien une certaine connexité, mais non un rapport essentiel et constant entre la vérité religieuse et le développement de la prospérité temporelle.

Telle est, en substance, l'argumentation du R. P. Newman sur ce point. Elle n'est pas moins élevée et vigoureuse lorsqu'il réfute les autres difficultés qui préoccupent un grand nombre de protestants. Ainsi il prouve que les dissidences d'opinions entre les catholiques n'altèrent point l'unité de l'Église, l'autorité retenant dans la foi aux mêmes dogmes les esprits que l'activité naturelle emporte dans le libre champ des spéculations diverses, tandis que parmi les protestants la raison individuelle, seule interprète des Écritures et affranchie de contrôle extérieur, donne le spectacle des contradictions les plus monstrueuses touchant les questions les plus fondamentales. Autre chose est d'expliquer différemment la même vérité et d'en tirer

les conséquences avec plus ou moins de rigueur, comme peuvent faire les catholiques, et autre chose de nier et d'affirmer la même vérité et d'en tirer des conséquences absolument opposées entre elles, comme le font les protestants. Le P. Newman établit encore avec beaucoup de force et de précision que la persistance des hérésies et des schismes ne nuit pas à la catholicité de l'Église, de même que le développement historique des institutions et de la doctrine n'affaiblit point l'apostolicité.

En traitant ce dernier sujet, le savant auteur se trouve amené à décrire les voies par où son intelligence rentra dans la vérité catholique. L'étude de l'antiquité ecclésiastique le rapprocha du Saint-Siége; l'histoire, en dévoilant à ses yeux le passé, lui fit comprendre le présent : il put constater que, de toutes les communions chrétiennes, l'Église de Rome est celle où revit avec plus d'éclat l'image des premiers siècles. Aux recherches scientifiques qui portaient la lumière dans son esprit, s'ajouta l'impression de la grâce qui émut son cœur. C'est ainsi que l'anglicanisme perdit une de ses gloires et que l'Église catholique retrouva un enfant soumis. On est touché de la sincérité profonde et du sentiment religieux qui règnent dans toutes les explications du P. Newman sur ce point, et l'on comprend la tristesse profonde où sa conversion jeta les fidèles de l'anglicanisme. « C'est réellement un grand mystère, écrivait le docteur Pusey, que la confiance qu'il (M. Newman) avait autrefois en notre Église se soit évanouie. Dans notre affliction, il est consolant de porter nos regards sur ce qu'il a été jadis, de penser au dévouement avec lequel il a travaillé pour notre Église et aux efforts qu'il a faits pour la relever. Il semble que quelque bon dessein dans l'intérêt de notre Église ait échoué, qu'un instrument suscité pour elle n'ait pas été employé selon la volonté de Dieu, et qu'il lui ait été en conséquence retiré..... Notre Église n'a pas su l'employer. Depuis qu'il en était ainsi, il semblait qu'une épée tranchante fût tenue dans son fourreau ou suspendue dans le sanctuaire, parce qu'il nous manquait une personne capable de la manier. Il y avait là un homme destiné à être un grand instrument de Dieu, propre par toutes ses qualités (qu'une amitié de vingt-deux années m'a mis à même de bien connaître) à réaliser de grandes choses pour la restauration de notre Église. Après avoir commencé cette œuvre parmi nous dans la retraite, elle a été retirée de ses mains, et le résultat ne doit pas se produire directement sur no-

tre Église. Je ne veux pas dire qu'il sentît cela, ou que ce sentiment l'ait influencé, j'en parle seulement comme d'un fait. Il nous a quittés (ainsi qu'il arrive à tous les grands instruments de Dieu), sans se douter de sa valeur. Il s'est séparé de nous pour obéir au sentiment du devoir, sans penser à lui-même et en se livrant tout à fait aux mains de Dieu. Ce sont là les hommes que Dieu emploie. »

On peut dire que le P. Newman est tout occupé de justifier cet augure. Devenu membre de l'Oratoire, il donne à ses compatriotes de voir à l'œuvre le Catholicisme dans sa forme la plus élevée, dans la vie religieuse. Il leur annonce la vérité dans un langage plein de zèle et puissant pour convertir. Sa science solide et variée, son talent remarquable, le droiture de son âme ne peuvent manquer de faire une vive et salutaire impression sur les meilleurs esprits de l'anglicanisme. D'un autre côté, sa voix, renfermée dans les limites des universités anglaises tant qu'il ne fut qu'un théologien de l'Établissement, peut trouver de l'écho dans tout l'univers, depuis qu'elle expose et défend la vérité catholique. Les *Discours* et *Conférences* qu'on a fait passer dans notre langue seront lus, par conséquent, avec intérêt et profit; car la cause qui s'y trouve débattue n'est pas circonscrite et locale, c'est la cause de l'Église même et de la vérité. Du reste, les œuvres du P. Newman ont un caractère d'originalité attachante ; il y a dans sa parole une simplicité qui n'exclut pas la grâce, et une éloquence naturelle qui a beaucoup de charme. Seulement, s'il n'avait pas eu sous les yeux un auditoire spécial et dont la disposition et les habitudes lui étaient connues mieux qu'à nous, peut-être oserions-nous dire que sa pensée n'a pas toujours le degré de lumière et de concision, ni sa parole la juste mesure que l'esprit et le goût français semblent exiger. Mais toute langue a son génie s'imposant à qui la parle, et nul écrivain, d'ailleurs, n'est constamment égal à lui-même.

G. Darboy.

LES VOYAGEURS NOUVEAUX

ROBERT CURZON. — LES MONASTÈRES DU LEVANT.

(1er ARTICLE[1]).

Que de livres sur l'Orient, depuis les premiers temps de la foi fervente du Christianisme et de la civilisation jusqu'à nos tristes jours de doute religieux et de décadence morale ! Que de livres en toutes langues et de toutes sortes, livres de dogme et d'histoire, d'art et de philologie, de science et d'imagination, livres longtemps élaborés par une austère patience, livres écrits au courant de la plume par une vive fantaisie, lourds in-folios pesant de tout leur poids sur les rayons d'une bibliothèque, légers et gracieux volumes, ornés d'arabesques, enrichis de gravures, disposés comme des bouquets de fleurs dans les salons.

Il semble que tout ce qui tient à cette grave, riante et poétique contrée, ait été jusqu'à satiété, raconté, décrit, analysé et commenté. Il semble que tous les filons de cette mine d'or aient été fouillés jusqu'à ses derniers rameaux, jusqu'à ses plus légères pépites. Cependant qu'un érudit ou un poëte, un archéologue ou un artiste, s'en aille encore en Syrie ou en Égypte, en Grèce ou en Turquie, et qu'à son retour il inscrive en tête d'un mémoire destiné à une académie, ou d'un album, ce simple mot d'Orient, et il excitera l'intérêt ou éveillera la curiosité. C'est qu'il y a dans ce mot une impérissable magie ; c'est qu'à cette terre d'Orient sont attachées comme au bois d'une harpe toutes les cordes qui vibrent le plus profondément dans le cœur de l'homme ; c'est que le savant avec son ambition mondaine, ou le pèlerin avec son humble croyance ne peut frapper du pied ce sol merveilleux sans en faire sortir non point une légion de soldats comme le général romain, mais une foule de nobles souvenirs, de noms glorieux et de saintes traditions.

[1] Voir *le Correspondant*, tome XXVIII, page 353.

Les Grecs, que leur hérésie a détachés comme une branche languissante de l'arbre de la vraie foi et de la vraie science, prétendent que le centre, le *nombril* de la terre se trouve sous la chapelle même dont ils ont pris possession : l'église du Saint-Sépulcre. Cette légende ne doit-elle pas être conservée comme un symbole de la place que l'Orient occupe dans le monde moral et intellectuel ? L'Orient n'est-il pas le milieu de l'histoire ancienne et moderne, le bassin où l'Europe a puisé ses flots vivifiants d'art et de poésie, et qui plus est, le berceau des trois religions répandues à travers le globe entier. Oui, à une certaine heure du jour, c'est vers cette même contrée que des millions et des millions d'hommes dispersés dans les pays les plus lointains sont appelés à tourner leurs regards, par la voix du muezzin, par le chant du rabbin, par les sons de la cloche qui annonce l'*Angelus ;* à une certaine heure de la vie, c'est vers une même cité que le soin de ces hommes se dirige avec une pensée de crainte ou d'espoir. C'est au pied de cette sainte cité que le juif voudrait être enseveli près des tombeaux de ses pères ; c'est là que le chrétien doit se lever au jour du jugement éternel, et c'est de là que le bélier de Mahomet doit emporter dans sa toison les âmes des élus.

Gloire donc éternelle à l'Orient et salut à tout homme de bonne volonté, illustre ou obscur, fort ou faible qui entreprend de discuter encore un des secrets de cet immense papyrus, ou d'en retracer seulement quelques lignes !

Voici un noble gentilhomme anglais qui a préféré les joies de l'étude aux agitations du *sport,* et les voyages scientifiques aux molles fantaisies du tourisme. L'ambition du *collecteur,* l'amour des vieux livres et surtout des vieux manuscrits l'ont conduit dans ces religieuses maisons d'Orient, jadis célèbres et maintenant ignorées pour la plupart, ou délaissées, jadis dotées de trésors scientifiques dont maintenant elles ignorent la valeur, ou dédaignent l'usage.

Une foule de traditions imposantes, de faits mémorables se rattachent à ces monastères d'Orient. Ils ont été occupés par les premiers Pères de l'Église, illustrés par leurs travaux, sanctifiés par leurs vertus. Là ont été composés plusieurs de ces impérissables traités, inspirés par l'Esprit saint, corollaire de la loi de Dieu ; là, les cénobites ont donné l'exemple de cette vie de recueillement et de mortification, racontée en tant de surprenantes légendes. Là aussi, malheureusement, on a vu naître et se développer les doctrines des hérésiarques dont les âpres discussions se mêlèrent avec des cris de désordre

et des cris de mort aux dernières convulsions de l'empire romain.

Plus tard, ces monastères ont abrité dans leur enceinte de pauvres groupes de chrétiens persécutés, harcelés par les Turcs. Construits avec une austère pensée de retraite comme des remparts contre les séductions du monde, ils sont devenus des remparts souvent insuffisants, mais quelquefois utiles contre l'oppression.

Au point de vue pittoresque, les couvents de l'Orient sont par leur situation d'une singulière beauté. Celui de Megarpelion, sur la côte du golfe de Corinthe, est bâti à l'entrée d'une grotte profonde. Celui de Meteora et quelques autres du mont Athos s'élèvent sur des cimes de rocs inaccessibles. Plusieurs des cloîtres de Syrie et de différentes îles de l'Archipel couronnent des sites d'une grandeur solennelle. Plusieurs de ceux qu'on voit en Bulgarie, dans l'Asie mineure, sur les côtes de la mer Noire sont de curieux monuments d'une époque romantique. Il en est un sur la route de Perse, à une journée de distance de Trébizonde qui est à moitié construit sur la pente perpendiculaire d'un précipice. Ses murs entrent dans les fissures du roc; on y monte par des marches creusées sur le bord même du précipice, et çà et là, partout où il s'est trouvé un étroit espace de terre, cette terre a été étayée par un mur, aplanie en terrasse, convertie en jardin. A voir cet édifice dans ses étranges dispositions, on dirait un bas-relief sculpté sur une muraille.

Mais c'est surtout par leur architecture que ces monastères méritent d'attirer l'attention. Après ce qui nous reste des maisons des Romains à Pompeï, celles-ci sont les plus anciens vestiges d'architecture domestique que nous connaissions. Leurs réfectoires, leurs cuisines, leurs cellules sont d'une date antérieure à tout ce qu'il y a de constructions de ce genre en Europe. Le monastère de Sainte-Catherine sur le mont Sinaï, est à peu près encore ce qu'il était au VI[e] siècle, et renferme des ornements qui lui ont été donnés par l'empereur Justinien. Le monastère blanc d'Égypte et celui du vieux Caire sont encore plus vieux. Le monastère de Kuzzul Vank, près des sources de l'Euphrate, remonte probablement jusqu'au V[e] siècle. La plupart des monastères grecs ont été fondés avant l'an 1000. Un grand nombre de ces institutions possèdent des croix, des candélabres, des reliquaires d'un travail curieux qui remontent jusqu'à l'époque de leur fondation, et l'on découvre dans leur enceinte des fresques, des mosaïques, intéressants échantillons de l'art primitif.

Les églises d'Orient ne peuvent être comparées à celles d'Italie

qui attirent les artistes. A l'exception de la grande église byzantine de Sainte-Sophie, aucun des anciens temples grecs ne peut être mis en parallèle avec la magnificence du temple de Saint-Clément et de Sainte-Marie *in Trastevere* à Rome, de Saint-Ambroise à Milan. Mais par l'effet de leur pauvreté, sous la rude et rapace domination des Turcs, les églises du Levant ont conservé leur simplicité première, et leur originalité de structure et de décorations.

En général, les établissements des communautés religieuses grecques présentent à peu près le même aspect, l'aspect d'un petit village au centre duquel s'élève l'église en forme de croix ; le tout est environné d'un haut et fort rempart dont on se plaît à reconnaître la solidité même dans les temps actuels. « Il m'est arrivé, dit M. R. Curzon, à qui nous devons cette série d'observations, il m'est arrivé, pendant que je dînais dans un des monastères du Levant, d'entendre les balles de fusil résonner contre ses murailles. Heureusement la muraille était d'une bonne épaisseur.

Le nombre des moines grecs a considérablement diminué. Leurs revenus se sont également amoindris, et leurs cloîtres ne sont plus comme autrefois de scientifiques écoles. Parmi les religieux qui les occupent, il en est bien peu qui puissent lire l'ancien grec. L'anecdote suivante, racontée par M. Curzon, donne une idée de l'état d'ignorance ou d'insouciance littéraire dans lequel ils sont tombés. « Un érudit qui s'en allait cherchant des livres rares, entre dans un monastère de Bulgarie, où, d'après les renseignements qu'il avait pris, il devait trouver une ample collection d'ouvrages précieux. Dès son arrivée, il apprend avec douleur par *l'hégoumène* (le supérieur), que le couvent ne renferme aucune bibliothèque, qu'il ne possède que quelques livres de liturgie. Le pauvre voyageur qui avait entrepris un pénible trajet avec un heureux espoir, baisse la tête en silence et se résigne à partir les mains vides, quand l'hégoumène l'invite à assister au service divin et à prendre place dans le chœur. Là, il aperçoit les moines assis dans leurs stalles, les pieds posés sur un large in-folio, qui, en place de tabouret, mettait un salutaire intervalle entre le marbre froid et leurs jambes nues. L'étranger demande à entrevoir ces gros volumes et y trouve des livres, des manuscrits d'une valeur extrême. Son interrogation finie, son calcul achevé, il lui fut aisé de faire comprendre aux respectables membres de cette candide communauté qu'il leur serait beaucoup plus agréable

de placer leurs pieds sur des tablettes en bois ou des coussins élastiques que sur d'atroces vieilles reliures de manuscrits, dont les têtes de clous leur blessaient l'épiderme. Moyennant cet aimable échange, il chargea ses mules d'un trésor inappréciable, et de plus, reçut la bénédiction des moines reconnaissants. »

Nous trouverons dans le récit du voyage de M. Curzon plusieurs autres faits du même genre qu'on ne peut révoquer en doute et auxquels il est triste de croire. M. Curzon est non-seulement un amateur ardent des livres rares, un *beholan* distingué; c'est un observateur intelligent et un écrivain spirituel. En se dirigeant vers les monastères où l'attire la perspective de quelques bonnes découvertes bibliographiques, il étudie les mœurs des diverses populations au milieu desquelles il s'arrête, décrit le mouvement des villes, l'aspect des paysages.

Riche et soutenu par d'imposantes recommandations, il a pu assister à des scènes interdites aux touristes ordinaires et pénétrer dans des districts qu'on ne parcourt qu'à grands frais. Heureux ceux qui, en s'abandonnant à l'amour des voyages, ne voient point sur leur route se dresser comme une barrière la pointe des chiffres inflexibles. Parcourir la France, la Suisse, comme Goldsmith en jouant de la flûte pour gagner un gîte, ou cheminer le long du Rhin, comme les étudiants allemands, en récoltant des kreutzers pour des chansons, c'est là sans doute un rêve assez poétique; mais il est en pareil cas plus d'un détour intéressant qu'on n'osera pas faire, plus d'un établissement qu'on se refusera de visiter par une cruelle raison de finances.

M. Curzon s'embarque à Alexandrie, pour remonter le Nil, à une époque où les bateaux à vapeur ne sillonnaient pas encore ce noble fleuve. C'est un bâtiment à voiles commandé par un Arabe qui le conduit au Caire. A moitié chemin, le bâtiment échoue sur la côte et s'entr'ouvre. Le capitaine arabe, à la vue de ce désastre, allume sa pipe, s'asseoit les jambes croisées sur le pont et fume avec un flegme imperturbable, tandis que les matelots vont chercher du secours dans les villages voisins. « Allah! Allah, dit-il tranquillement au scheik qui vint l'interroger sur les causes de ce naufrage, Dieu l'a voulu, » et il continua à fumer.

Au Caire, M. Curzon est admis à l'honneur de fumer la pipe dans le divan de Méhémet-Ali. Il raconte sur ce puissant vice-roi deux

anecdotes caractéristiques. La première donne une singulière idée de sa bonhomie au milieu de sa terrible omnipotence ; la seconde nous représente la colère du lion.

« A ma première audience, nous fûmes reçus, dit M. Curzon, dans une vaste salle éclairée par six flambeaux en argent de cinq pieds de hauteur, rangés en deux lignes sur le parquet. Le pacha nous fit asseoir sur son divan. Des domestiques nous apportèrent du café dans des coupes couvertes de diamants, puis de longues pipes en bois de jasmin, entourées d'une broderie en or, surmontées d'une énorme embouchure d'ambre qui se rejoignait au tuyau par un magnifique anneau de brillants. Pendant que nous savourions ces jouissances de l'Orient, le pacha se mit à chercher son mouchoir de poche et, ne le trouvant pas, le demanda à un de ses domestiques qui se tenait debout, immobile à l'entrée de la salle. « Cherchez dans votre autre poche, dit le domestique, sans faire un mouvement. — Il n'y est pas, s'écria le pacha. — Il y est, reprend le domestique avec une complète impassibilité. — Mais je suis sûr que je ne l'ai pas. — Je suis sûr que vous l'avez. — Eh bien, viens-y voir. »

« Le domestique s'approche, fouille dans les replis de la large ceinture du vice-roi, puis le tire de côté, et le renverse sur le dos pour voir s'il n'est point assis sur ce fantastique mouchoir ; puis la main dans ses poches, en tire une tabatière, un chapelet, divers autres objets, et, enfin, le mouchoir. Après quoi, sans prononcer un mot, il retourne gravement à sa place.

« Voici la contre-partie de cette placide patience du souverain égyptien. Quelque temps après le massacre des mameluks, Méhémet-Ali ordonne à Boghos-bey, son ministre des finances, de lui procurer à un certain jour une somme considérable ; Boghos lui représente respectueusement la difficulté de remplir une telle tâche dans un délai si court. « Il le faut, s'écria l'impérieux pacha, et si à l'heure dite je ne suis pas obéi, tu seras jeté dans le Nil. »

« L'heure fatale arrive. Boghos se présente devant Méhémet-Ali et confesse que, malgré tous ses efforts, il n'a pu amasser tout l'argent qui lui était demandé. « Comment, dit le pacha en fureur, vous n'avez pas satisfait à ma volonté ? Qu'est-ce qu'un ministre qui ne peut fournir à son maître l'argent dont ce maître a besoin. » Puis se tournant vers ses Kavasses : « Qu'on le prenne, dit-il, qu'on le lie dans un sac, et qu'on le précipite dans le Nil ! »

« Sitôt dit, sitôt fait. Une demi-douzaine d'hommes descendaient

la pente de la citadelle du Caire et s'en allaient noyer l'infortuné ministre, quand, par hasard, ils rencontrèrent un riche marchand arménien, nommé Valmas, qui jouissait d'un certain crédit près du vice-roi. L'honnête Valmas apprenant ce qui venait de se passer, détermina les exécuteurs du vice-roi à lui abandonner leur victime, en jurant de garder sur cette œuvre de commisération le plus profond secret. Il enferma chez lui le pauvre Boghos et le garda mystérieusement, jusqu'au moment où, dans un de ses embarras pécuniaires, le pacha s'étant écrié : « Que n'ai-je encore Boghos ! » le brave marchand courut se prosterner devant Sa Hautesse et lui apprit que Boghos n'était point noyé. Il faut ajouter, à l'honneur de Méhémet-Ali, qu'il se réjouit de cette nouvelle, remercia Valmas d'avoir prévenu l'effet de sa colère et réinstalla Boghos dans ses fonctions de ministre.

Du Caire, M. Curzon se dirige vers le désert des lacs Natron, cette triste et aride enceinte illustrée par les plus pieuses traditions. C'est là que les premiers cénobites se retirèrent pour passer loin du monde leur vie dans la prière, dans les jeûnes et les méditations. C'est là qu'il faut chercher l'origine des Ordres monastiques de l'Égypte. Les couvents coptes de Saint-Antonin et de Saint-Paul sont bâtis sur le lieu même où les premiers ermites des bords de la mer Rouge se macéraient le corps dans leurs cellules. L'histoire des couvents de la vallée de Natron remonte, par des documents authentiques, jusqu'au milieu du IIe siècle. On sait d'une façon certaine que le bienheureux Fronton s'établit dans cette vallée, vers l'an 150, avec soixante et dix religieux. L'abbé Ammon, dont la vie est racontée dans les rares ouvrages de Rosveyd (*Vitæ patrum,* Anvers, 1628), dirigeait dans ce même désert une communauté au commencement du IVe siècle. Vers le même temps, l'abbé Bischvé fondait au même lieu le monastère qui porte encore son nom.

Mais le chef, le héros de tous ces fervents serviteurs de Dieu est le grand saint Macaire, d'Alexandrie, dont les latins célèbrent la fête le 2 janvier, et les Grecs le 19. Il entra dans la Thébaïde en 335, se retira en 373 dans une cellule solitaire sur les rives des lacs Natron, et mourut en 394, ayant passé en différents lieux soixante années dans les plus rudes mortifications. Un grand nombre d'anachorètes s'établirent à son exemple dans des cellules isolées. Ils se réunissaient seulement le dimanche pour faire ensemble leur prière. Le renoncement à toutes les satisfactions des sens, l'abstinence la plus

rigoureuse était un de leurs principes. Leur légende rapporte qu'un voyageur ayant donné une grappe de raisin à saint Macaire, le saint la remit à un de ses frères, qui l'offrit à un autre, lequel la livra à un troisième. La grappe tentatrice passa ainsi de main en main sans éveiller aucune convoitise, et fut rapportée à saint Macaire, qui se réjouit d'une telle preuve d'abstinence et rejeta le savoureux raisin loin de lui.

Il fonda le monastère qui a gardé son nom. Les religieux de cet ordre doivent jeûner toute l'année, excepté le dimanche. Saint Macaire jeûnait lui-même constamment, et passait quelquefois deux ou trois jours sans prendre aucune espèce de nourriture. Il s'acquit par ses vertus une grande célébrité. Sa vie a été racontée dans un grand nombre de livres, et André Orcagna l'a peint sur les fresques du Campo Santo de Pise repoussant par un geste sublime les vanités mondaines.

Son nom attira dans la vallée sauvage qu'il sanctifiait un grand nombre de cénobites. En 372, on comptait là cinquante couvents; en 387, le nombre des religieux répandus autour des lacs s'élevait à trois mille. Cette affluence se maintint à peu près au même degré pendant plusieurs siècles. Après la conquête de l'Égypte par les Arabes, vers l'an 967, un écrivain musulman, Aboul Faraj, d'Ispahan, composa un poëme dans lequel il fait un pompeux éloge de la dévotion et des mœurs de ces religieux.

Le monastère de saint Macaire, dilapidé par les Arabes, fut restauré et fortifié vers l'an 880 par Sanectius, patriarche d'Alexandrie, qui y travailla lui-même comme un simple ouvrier. Depuis le XI[e] siècle, le nombre des moines établi sur cette sainte terre a toujours été en diminuant; leurs couvents ont été peu à peu abandonnés. A présent, il n'en reste que quatre; les ruines des autres jonchent les rives du lac.

Dans un de ces couvents, jadis occupés par une communauté considérable, M. Curzon trouve trois pauvres moines affaiblis, amaigris par un jeûne forcé. Ils n'avaient rien à offrir au voyageur, et se réjouirent d'accepter la proposition qu'il leur fit de partager avec lui ses provisions. Près de là est le monastère de Souriani, habité par une quinzaine de religieux coptes. En se mettant en quête de la bibliothèque, M. Curzon entre dans une grande salle voûtée, où il aperçoit un amas de manuscrits, les uns épars sur le sol, d'autres servant de couvercles à de grandes jarres. Parmi ces ouvrages profanés

par un tel usage, il y en avait plusieurs fort précieux que l'intelligent Anglais désirait acheter, et que les moines lui vendirent sans la moindre difficulté.

« N'avez-vous pas d'autres livres que ceux que je vois ici? demanda M. Curzon.

— Non, » répondit l'abbé très-sincèrement.

Mais M. Curzon, plus instruit, savait qu'il devait se trouver dans quelque recoin obscur de l'édifice d'autres ouvrages ignorés des indolents moines. Au moyen d'une bouteille de rosoglio, il décide l'abbé à le conduire dans la cave à huile !

« Ah ! s'écria l'abbé en frappant sur de larges jarres qui sous son doigt rendaient un son creux, je me souviens du temps où ces vases étaient bien remplis. A présent, ils sont vides ; à présent, nous sommes pauvres. »

Au fond de cette cave était un cabinet sombre rempli de feuilles manuscrites de vélin. En buvant à petits coups avec le supérieur une seconde bouteille de rosoglio, M. Curzon obtint la permission de faire un choix dans ces feuilles décousues, et en rapporta quelques-unes qui sont aujourd'hui, dit-il, l'un des principaux trésors du musée Britannique.

Le retentissement d'un chant religieux l'attire dans un autre cloître où il devait faire de nouvelles découvertes ; ce cloître appartient à des moines abyssins.

« Je fus vivement frappé, dit M. Curzon, de l'aspect de ces religieux, de leur teint noir, de leur figure macérée, de leur étrange costume. Ils étaient vêtus d'une espèce de tunique en peau de gazelle, tombant jusqu'aux genoux, et nouée sur les flancs par une ceinture en cuir. A leurs épaules était suspendue par une courroie une boîte en cuir renfermant un manuscrit. Ils avaient les jambes nues, la tête nue, enduites d'une graisse qui répandait une odeur infecte. Fidèles aux rigoureuses traditions de saint Macaire, ils se dévouent à de longs jeûnes, et leur physionomie porte l'empreinte des austérités.

« Ils me conduisirent dans une salle qui était à la fois leur réfectoire et leur bibliothèque, et me firent asseoir par terre sur une peau de bête sauvage. Il y avait là une cinquantaine de volumes suspendus à des crochets le long de la muraille. Une partie de ces volumes étaient reliés en cuir rouge, d'autres revêtus d'une double couverture en bois laborieusement ciselée. »

Tous ces religieux lisent couramment leurs livres, science rare parmi leurs voisins les Coptes, et plusieurs, chose plus rare encore, savent écrire. La transcription des livres abyssins est une tâche considérable; un seul volume exige un travail de plusieurs années. L'alphabet abyssin se compose de deux cent huit caractères qu'on ne relie point l'un à l'autre par l'écriture cursive, que l'on trace l'un après l'autre isolément comme ceux d'un livre imprimé. L'écrivain peint soigneusement chaque lettre avec sa plume de roseau, se repose de sa contention d'esprit après chaque ligne, et s'estime heureux si, à la fin de sa journée, il a fait une page. Quelques-uns de ces manuscrits sont enluminés d'une façon charmante. L'artiste n'a cependant à sa disposition que les procédés les plus simples, un mélange d'ocres et un pinceau formé d'une tige de roseau qu'il broie entre ses dents jusqu'à ce qu'il le réduise en légers filaments. Il commence par décrire avec sa plume les contours de ses figures, puis il les colorie selon des traditions invariables. Plusieurs de ces manuscrits peuvent être comparés pour le mérite de l'exécution aux plus beaux modèles de calligraphie qui existent en Europe.

« J'en possède un, dit M. Curzon, qui renferme quelques livres de l'Ancien-Testament, et qui est remarquable par la juste proportion des lettres, la rectitude des lignes, la perfection de l'écriture. Il est couvert de deux planches d'un bois dur, qui n'ont été ni sciées ni rabotées, mais amincies péniblement à la main. C'est le résultat d'un long et patient travail qu'un de ces fervents religieux accomplit avec un pieux espoir. *Ad majorem Dei gloriam.* »

Les monastères coptes ont été bâtis, pour la plupart, sur des pics élevés, dans des situations assez difficiles à atteindre pour décourager la cupidité des maraudeurs. Celui de Pulley domine la crête d'un précipice dont les eaux du Nil arrosent la base. M. Curzon arrivait là au mois de février par un vent impétueux qui ne permettait pas de diriger à coup sûr un bateau de quatre-vingts pieds de longueur sur lequel il était embarqué; il courait risque d'être jeté contre les rochers. Les religieux qui, du haut de leur forteresse, observaient depuis quelque temps sa manœuvre, vinrent bravement à sa rencontre. Du milieu d'une grotte qui s'ouvrait sur le fleuve, ils se jetèrent à la nage dans le Nil, et aidèrent les matelots à amarrer leurs cordages. Le supérieur, qui s'était joint à eux dans

cette expédition de sauvetage, fait entrer le voyageur anglais dans la grotte, lui dit de le suivre, et se met à grimper devant lui par une ouverture étroite et presque perpendiculaire, pareille à celle d'une cheminée.

« Pour accomplir une telle ascension, dit M. Curzon, il eût été utile de prendre quelques leçons d'un ramoneur, et comme cet enseignement n'avait point fait partie de mon éducation, je me traînais avec une difficulté extrême sur les pas de l'abbé, en m'efforçant de ne pas le perdre de vue et de suivre exactement sa direction. »

Arrivé enfin au haut de cet étrange sentier, le voyageur franchit sur les pas de son guide un épais rempart et entre dans une vaste cour pleine de femmes, d'enfants, de chiens et de poules. Ce couvent, fondé, selon une ancienne tradition, par sainte Hélène et construit en pierres massives, est habité à la fois par les religieuses et par un grand nombre de familles coptes qui y ont trouvé un refuge contre les persécutions. « Ces pauvres gens, dit M. Curzon, qui ne voient jamais un étranger étaient fort surpris de ma visite. Ils se rassemblaient sur mon passage, épiant avec curiosité tous mes mouvements, et se communiquant à voix basse, l'un à l'autre, leurs remarques. Dans une de mes promenades à travers l'enceinte du monastère, je m'étais arrêté pour dessiner deux rocs d'un effet pittoresque ; les Coptes ne me quittaient pas. L'un d'eux voyant les formes des rocs retracées sur mon album s'écria : « Ah ! quelle étrange chose ! Ce Franc a un livre qui arrange les pierres de notre couvent.

— Je suppose, reprit un autre non moins ingénieux, qu'il n'y a point de pierres dans son pays. Il veut montrer à ses compatriotes les merveilles de l'Égypte. Nulle part, il n'existe une terre pareille à l'Égypte. »

Sur une colline, dans les flancs de laquelle les anciens Égyptiens creusaient leurs sépultures au milieu de la grande nécropole de Thèbes, s'élèvent les murs d'un autre couvent copte jadis florissant et maintenant pillé, dévasté, abandonné. M. Curzon a passé là plusieurs jours campé dans une tombe. La momie qu'elle renfermait avait été enlevée à sa profonde retraite pour amuser la fantaisie d'un touriste, ou décorer un musée européen. Le mort avait fait place au vivant. La terrasse de ce vaste sépulcre était convertie en jardin. Du milieu des fleurs et des arbustes rafraîchis par la rosée de chaque soir, le voyageur contemplait avec une émotion poétique

les ruines entassées autour de lui, œuvres gigantesques renversées par la main du temps, monuments merveilleux d'un autre âge que nul âge ne remplacera.

Là se trouvait encore un pauvre charpentier copte qui, malgré les mauvais traitements des Turcs, les coups de bâton qu'il disait avoir souvent reçus, n'avait pu se résoudre à abandonner le sol où jadis résonnaient les chants de son église. M. Curzon, en le visitant à diverses reprises dans son humble demeure, en causant amicalement avec lui gagna sa confiance. Un jour le charpentier lui avoue qu'il garde la bibliothèque de l'ancien couvent et promet de la lui montrer, à la condition de prendre pour cette exhibition bibliographique les plus grandes précautions. La nuit, il vient le chercher, le conduit à travers les temples renversés, les palais détruits, les tombes ouvertes, et le fait descendre sous une grande voûte sépulcrale dont nul autre que lui ne connaissait l'ouverture. De cette salle souterraine ils passent dans une autre, puis dans une autre encore, divisée par deux rangs de colonnes en trois compartiments. A la lueur des bougies dont M. Curzon avait eu soin de se munir, il distingua sur les murailles des hiéroglyphes, sur les piliers les images des dieux infernaux de l'Égypte avec leurs couronnes et leurs têtes d'animaux, dans le fond un autel en pierres élevé sur trois marches. Au temps de la persécution, les chrétiens avaient fait de cette catacombe une chapelle. Les prêtres enseignaient le dogme de la régénération humaine dans ce sépulcre des vieux rois et chantaient l'hymne de Bethléem devant la statue d'Osiris.

Le trésor enfoui dans cet arcanum par le charpentier se composait de quelques manuscrits sur papier de coton, qui, pour un chercheur tel que M. Curzon, n'avaient qu'un mérite très-secondaire. Mais le bon Copte les contemplait avec amour et se réjouissait de les avoir dérobés à la profanation des musulmans. « Je les garde, disait-il, pour des temps meilleurs, et quand je ne serai plus, je confierai à mon fils le soin de les garder. »

A ce curieux épisode se termine le récit des excursions de M. Curzon dans les monastères d'Égypte. La seconde partie de son livre renferme ses observations sur les couvents de la Palestine et de la Grèce.

X. Marmier.

(La suite à un prochain numéro.)

OBSERVATIONS

SUR

LA STATISTIQUE INTELLECTUELLE

ET MORALE DE LA FRANCE

PENDANT LA PÉRIODE DE VINGT ANS (1828-47)

OU RÉPONSE AUX OPINIONS ÉMISES ET AUX CHIFFRES PRODUITS PAR PLUSIEURS MEMBRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES DANS LES SÉANCES DU 29 SEPTEMBRE, DU 13 OCTOBRE ET DU 10 NOVEMBRE 1849.

(FIN [1].)

On voit ici une application remarquable du procédé dont je viens de parler. La commission de l'Académie des sciences ayant à décider une question importante entre deux assertions contradictoires, est tout simplement remontée aux sources, et a pu ainsi porter un jugement sans appel. Ces indications suffiraient, sans doute, pour montrer que, malgré la supériorité des moyens et des ressources que donne une position officielle, ceux qui l'occupent ne sont pas toujours à l'abri des fautes et des erreurs qui déparent les œuvres humaines, et que leurs travaux peuvent quelquefois être corrigés par de simples particuliers. Mais je tiens à montrer par de nouvelles applications l'exactitude de mon procédé dans l'examen des travaux de statistique.

En suivant, dans le premier volume de la *Statistique de la France*[2],

[1] Voir *le Correspondant*, tome XXIX, page 99.
[2] *Statistique de la France*, t. I, Territoire et population, p. 287-359.

les mouvements de la population pour y relever des chiffres dont j'avais besoin, j'ai été très-étonné de voir que, pour les années 1817-25 et 1831-32, tous les nombres du département de Seine-et-Marne fussent plus grands que ceux de Seine-et-Oise, et même que ceux de la Seine-Inférieure, tandis que pour toutes les autres années je trouvais le contraire. Il y avait là évidemment une erreur grave, qui cependant pouvait n'être qu'une simple transposition, du même genre que celle qui était indiquée dans les errata à propos des départements de la Haute-Saône et de Saône-et-Loire. Au lieu de m'en prendre à la statistique, je cherchais les moyens de la rectifier dans l'ouvrage même. Les tableaux récapitulatifs[1] qui suivent les tableaux annuels montrent en effet que les nombres qui m'avaient étonné sont tout simplement transposés : on a attribué au département de Seine-et-Marne les nombres de la Seine-Inférieure, au département de Seine-et-Oise ceux de Seine-et-Marne, et à la Seine-Inférieure ceux de Seine-et-Oise ; c'est-à-dire que *les noms de ces trois départements ont été écrits dans un ordre et les chiffres qui leur correspondent dans un autre.*

Ces erreurs sont graves, mais du moins elles peuvent être corrigées. Malheureusement il n'en est pas toujours ainsi. J'en ai fait l'expérience, à propos d'autres recherches, dans les deux volumes intitulés *Administration*, et publiés en 1843 et en 1844. Dans ces deux volumes, on a calculé la mortalité dans les hôpitaux[2], dans les asiles d'aliénés[3] et dans les prisons, non d'après les nombres moyens des individus ou d'après le nombre des journées de présence, mais d'après les nombres totaux. Les vices de « cette méthode qui confond « les chances de mourir dans un laps de temps de quelques mois, de « quelques jours même, avec les chances de mourir dans une année « entière » ont déjà été signalés[4].

Je n'aurais donc pas à m'en occuper davantage, si je ne tenais pas à montrer de quelle manière je cherche toujours à contrôler les chiffres les uns par les autres et à corriger les erreurs des statisticiens au moyen de la statistique. J'ai donc essayé de calculer la durée moyenne de la vie des malades dans les hôpitaux, des aliénés dans les asiles, des détenus dans les prisons, au moyen des autres chif-

[1] *Statistique de la France,* t. I, Territoire et population, p. 360-379.
[2] *Statistique de la France,* Administration, t. I, p. 290-298. — [3] *Ibid.*, p. 336-340
[4] *Journal des économistes,* mai 1845.

fres que renferment les deux volumes de la statistique officielle.

Hôpitaux. Je n'ai pu trouver ni les nombres moyens des malades, ni les nombres des journées de présence. J'ai essayé d'y suppléer au moyen des nombres des malades présents au 1er janvier de chaque année; et voici, comparés à ceux que donne la méthode officielle, quelques-uns des résultats auxquels je suis ainsi arrivé.

DÉPARTEMENTS.	DURÉE DE LA VIE MOYENNE DES MALADES DANS LES HÔPITAUX CALCULÉE D'APRÈS LE NOMBRE	
	Total des malades (1).	Des malades présents au 1er janvier.
Calvados.	plus de 16 ans	4 ans 11 mois
Charente.	près de 19 —	3 — 3 —
Indre-et-Loire.	plus de 19 —	3 — 6 —
Maine-et-Loire.	près de 18 —	2 — 10 —
Morbihan.	plus de 21 —	10 — 6 —
Haute-Marne.	plus de 18 —	3 — 8 —
Deux-Sèvres.	plus de 21 —	3 — 10 —
Vendée.	plus de 22 —	3 — 4 —

Je sais bien que le nombre des malades présents au 1er janvier ne peut pas être regardé comme le nombre moyen, cependant il en approche beaucoup plus que le nombre total, surtout quand on embrasse plusieurs années. Il est peut-être un peu plus fort, parce que généralement il y a plus de malades en hiver qu'en été.

Sans être bien exact, ce procédé serait cependant beaucoup plus rationnel et plus scientifique que celui qui a été employé dans la publication officielle. Dans tous les cas, les différences énormes qui existent entre les résultats fournis par les deux procédés démontrent suffisamment l'absurdité du procédé officiel et l'insuffisance de ces publications si coûteuses pour résoudre une question des plus simples.

Aliénés. Ici je croyais avoir découvert, dans les nombres des journées de présence[2], un moyen de calculer d'une manière suffisamment exacte la durée moyenne de la vie dans les asiles. Je m'empresse donc de diviser les nombres des journées de présence par 365 pour avoir les nombres moyens des aliénés; puis, les nombres moyens ainsi obtenus, par les nombres annuels des décès. La durée de la vie moyenne, calculée de cette manière, doit nécessairement être plus courte que

[1] D'après la méthode de M. Moreau de Jonnès, dans la *Statistique de la France*.
[2] *Statistique de la France*, Administration, t. I, tableau n° 24, p. 307 et suivantes.

d'après le procédé officiel, puisque d'après ce dernier procédé on divise le total des aliénés, tandis que je divise le nombre moyen par le nombre des décès annuels. Quelle n'a donc pas été ma surprise quand j'ai trouvé justement le contraire! J'ai eu beau refaire le calcul, ce malencontreux résultat était toujours le même. Le voici accompagné de quelques autres.

ANNÉES.	DÉPARTEMENTS.	DURÉE MOYENNE DE LA VIE DES ALIÉNÉS DANS LES ASILES, CALCULÉE D'APRÈS LE NOMBRE TOTAL DES	
		Aliénés.	Journées de présence.
1835-40	Calvados...........	19 ans 9 mois	16 ans » mois
—	Charente-Inférieure.	25 — 4 —	21 — » —
—	Manche............	20 — » —	14 — 10 —
—	Maine-et-Loire......	16 — 7 —	17 — 6 —

En présence de ce dernier chiffre, j'ai dû m'arrêter pour examiner en détail d'où il pouvait provenir, et voici ce que j'ai trouvé : les nombres moyens des aliénés calculés d'après les nombres des journées de présence dans les asiles du département de Maine-et-Loire, consignés dans l'un des tableaux officiels[1], sont plus grands que les nombres totaux consignés dans un autre tableau officiel[2] pendant chacune des années 1836, 37, 38, 39 et 40. Voici ces nombres :

NOMBRE DES ALIÉNÉS DANS LES ASILES DE MAINE-ET-LOIRE.

Années.	Aliénés existant au 1er janv.	Admis dans l'année.	Totaux.	Nomb. moyens calculés.	Journées de présence.
1836	182	47	229	255	93,155
1837	182	79	261	264	96,500
1838	193	56	249	303	110,437
1839	188	58	246	335	122,425
1840	209	59	268	304	111,154

Après une pareille découverte, il ne me restait évidemment aucun moyen de calculer, même d'une manière approximative, la durée moyenne de la vie des aliénés enfermés dans les asiles de Maine-et-Loire. Cette erreur était-elle seule? J'ai bientôt acquis la triste conviction qu'elle se trouvait dans plusieurs autres départements. En voici quelques exemples :

[1] *Statistique de la France,* Administration, t. I, tableau n° 24, p. 307 et suivantes. — [2] *Ibid.,* tableau, n° 30, p. 339.

NOMBRE DES ALIÉNÉS.

DÉPARTEMENTS.	ANNÉES.	Nombres totaux donnés dans les tableaux.	Nombres moyens calculés (1).	Nombres des journées de présence.
Marne.	1837	98	128	46,846
Id.	1836	129	156	57,187
Loire-Inférieure.	1838	493	625	228,011
Aisne.	1840	174	204	74,695
Allier.	1836	89	156	56,940
Id.	1838	35	81	29,565
Id.	1839	39	94	34,441

D'où proviennent de pareils résultats? par quelles supputations a-t-on pu trouver que 98 aliénés, dont plusieurs ne sont restés que quelques mois, peut-être que quelques jours, les uns étant sortis au commencement de l'année, d'autres, entrés dans les derniers jours, avaient fourni 46,846 journées de présence, c'est-à-dire autant qu'en auraient fourni 128 aliénés qui seraient restés du 1er janvier au 31 décembre?

Impossible de découvrir la cause de pareilles énormités; ont-elles été commises dans les bureaux de la *Statistique générale?* sont-elles le fait des administrations locales? et dans ce cas serviraient-elles à couvrir des *dilapidations de fonds* ou de simples irrégularités? Mais que penser alors d'un bureau central qui admet de pareils chiffres? qui les publie comme l'expression de la vérité, sans leur avoir fait subir aucune vérification, aucun contrôle? Il faut nécessairement qu'il y ait eu en 1837 dans les asiles de la Marne plus de 98 aliénés, ou que ces aliénés aient donné moins de 46,846 journées de présence. Avant d'insérer ces chiffres, évidemment contradictoires, dans la *Statistique officielle de la France,* ne devait-on pas les faire rectifier par les autorités et les administrations locales, et, s'il était nécessaire, sur les registres mêmes des établissements? Si on ne l'a pas fait, si l'on a publié des résultats absurdes, contradictoires entre eux, est-ce la faute de la statistique? faut-il, à cause de ces absurdités et de ces contradictions, *la renier comme un oracle imposteur?* Non, certainement; mais il faut se défier des chiffres de la *Statistique de la France,* ne les employer qu'avec beaucoup de précautions, et quelquefois les

[1] Nombres moyens calculés en divisant les nombres des journées de présence placés dans la dernière colonne par 365, en 1837, 38 et 39, et par 366, en 1836 et 1840. Ces nombres des journées de présence sont extraits du t. I, p. 316.

rejeter absolument comme erronés, et faire des vœux pour qu'une BONNE *statistique de la France* nous soit enfin donnée.

Et cette défiance doit s'étendre à toutes les publications émanées de la même source ; car si dans la statistique des aliénés admis dans des asiles publics et sur le nombre des journées de présence payées à ces établissements, c'est-à-dire sur des objets soumis au contrôle des autorités administratives et financières, on a commis des erreurs aussi graves, qui nous garantira que, dans les autres matières beaucoup moins accessibles au contrôle, de pareilles erreurs, des erreurs encore plus grandes ne se sont pas glissées?

PRISONS. Quoique soumise aussi à de nombreux contrôles, la statistique des prisonniers ne semble pas beaucoup plus satisfaisante ; on ne peut lui accorder qu'une confiance pleine de réserve.

Je m'en suis facilement convaincu quand j'ai voulu essayer de calculer la mortalité dans les prisons. Dans la statistique officielle, on a calculé cette mortalité en comparant, comme pour les malades et les aliénés, le nombre des décès au nombre total des prisonniers[1], au lieu de le comparer au nombre moyen. Mais comme on donne en même temps les nombres des journées de présence et le nombre moyen des prisonniers, j'ai espéré pouvoir arriver à des résultats sinon exacts, du moins suffisamment approchés. Mais ici encore j'ai d'abord opéré sur les nombres qui me paraissaient les plus extraordinaires. J'ai donc commencé par les années et les départements extrêmes, c'est-à-dire par ceux qui présentent des *maximum* et des *minimum* de mortalité, et j'ai calculé dans les uns et les autres la durée moyenne de la vie des prisonniers, 1° d'après la méthode officielle en comparant le total des décès avec celui des prisonniers ; 2° d'après la méthode rationnelle en comparant le total des décès au nombre moyen des prisonniers. Le petit tableau suivant contient quelques-uns des résultats donnés par les années et les départements où la mortalité a été la plus grande.

[1] *Statistique de la France,* Administration, t. II, tableau n° 23, p. 170-177.

MORTALITÉ DANS LES PRISONS DÉPARTEMENTALES.

DÉPARTEMENTS.	ANNÉES.	DURÉE MOYENNE DE LA VIE DANS LES PRISONS D'APRÈS LES Nombres totaux des prisonniers (1).	Nombres moyens des prisonniers (2).
Doubs.	1839	52 ans » mois	7 ans 10 mois
Haute-Saône. . . .	1836	104 — » —	10 — 11 —
Mayenne.	1836	123 — 7 —	12 — 10 —
Seine.	1840	105 — » —	11 — 4 —
Seine-Inférieure.	1841	133 — » —	29 — » —
Charente.	1837	149 — » —	10 — 11 —
Somme.	1836	173 — » —	16 — » —

Les résultats consignés dans la dernière colonne pourraient être admis quoiqu'ils paraissent un peu considérables pour exprimer la durée de la vie dans les prisons les plus malsaines et dans les années de plus grande mortalité. Il suffit de jeter les yeux sur ceux de l'avant-dernière colonne pour en reconnaître l'absurdité [3].

L'examen le plus superficiel des départements et des années *minimum* rend encore plus évidente l'absurdité de la méthode officielle et l'existence d'erreurs plus ou moins considérables dans les chiffres officiels. En effet, dans un grand nombre de départements et sur des nombres considérables de prisonniers, il n'y a pas un seul décès. *On ne meurt donc pas du tout* dans ces prisons ? Est-ce admissible ?

Pour arriver à des conclusions plus décisives et plus générales j'ai embrassé les 7 ans, 1836-42, dont les éléments se trouvaient sous mes yeux. Voici quelques-uns des curieux résultats auxquels j'ai été conduit. Les départements de l'Aube et du Nord sont les seuls que je citerai.

[1] *Statistique de la France*, Administration ; t. II, tableau n° 26, p. 182-189, méthode rationnelle.

[2] *Ibid.*, n° 23, p. 170-177, méthode officielle.

[3] Ce sont précisément ces résultats qui ont fait dire à M. Villermé : « Qu'à aucun « âge, même dans les conditions les plus heureuses, la vie de l'homme n'est aussi « bien assurée. Si ce résultat était vrai, ajoute ce savant, le séjour de nos pri- « sons départementales quadruplerait, sextuplerait la probabilité de l'existence, « et c'est dans ces prisons qu'il faudrait se faire enfermer pour vivre aussi long- « temps que les plus vieux chênes des forêts. » *Journal des économistes*, mai 1845.

Dans l'Aube, il est mort 6 prisonniers en 7 ans sur un nombre total annuel de $\frac{12147}{7} = 1734$, ou sur un nombre moyen de $\frac{755}{7} = 108$; ce qui nous donnerait pour durée moyenne de la vie dans les prisons de l'Aube, environ 2024 ans, 2024 mois ou 2024 jours, suivant que les prisonniers y passent un an, un mois ou un jour. Ou bien, en comparant le nombre $\frac{6}{7}$ des décès annuels au nombre moyen 108 prisonniers, 126 ans. Est-ce admissible?

Dans le Nord (j'ai pris ce département parce qu'il compte un grand nombre de prisonniers), le total des décès s'est élevé à 49 en 7 ans sur un total de $\frac{43434}{7} = 6205$, ou sur un nombre moyen de $\frac{4177}{7} = 597$; d'où résulterait une vie moyenne de 886 ans, mois ou jours, ou bien de 85 ans. Est-ce admissible?

Après un assez grand nombre de pareilles vérifications, il ne reste plus le moindre doute sur le peu de confiance que méritent les chiffres officiels de la statistique des prisons. Aurait-on négligé les décès des prisonniers qui ont lieu dans les hôpitaux, les hospices ou les maisons de santé? Cette omission pourrait-elle entraîner une pareille perturbation dans les rapports entre les nombres des décès et les nombres des prisonniers? Quoi qu'il en soit, il m'a fallu renoncer à me servir des nombres officiels, pour les prisonniers comme pour les aliénés et pour les malades, et par conséquent abandonner des recherches qui, faites sur des bases exactes, offriraient un vif intérêt.

J'ai dû entrer dans ces détails pour faire bien comprendre comment j'entends la critique des travaux de statistique, et à quelles épreuves je soumets les chiffres qui me paraissent suspects, avant d'en faire usage dans mes travaux; et ce procédé, je l'emploie à l'égard de mes travaux comme à l'égard de ceux des autres. Après des calculs longs et laborieux, il m'est arrivé plusieurs fois de trouver des résultats qui me paraissaient en désaccord, soit avec mes propres travaux antérieurs, soit avec les travaux du même genre publiés par d'autres. Je recommençais alors, non-seulement mes calculs, mais encore le relevé des chiffres qui servaient de base à tous les résultats douteux, et presque toujours j'ai fini par trouver la cause du désaccord, soit dans une erreur de calcul, soit dans des chiffres mal copiés.

Je ne serai jamais assuré d'avoir corrigé toutes les fautes graves, toutes les erreurs qui pouvaient se trouver dans mes travaux ; je serai donc toujours disposé à recevoir avec reconnaissance les rectifications de ce genre que voudraient bien m'indiquer mes savants adversaires ; et s'ils parviennent à me prouver que les conclusions de mon dernier mémoire ne sont que les conséquences de semblables erreurs, il ne m'en coûtera nullement de passer condamnation. Mais tant qu'ils se borneront à m'opposer des assertions, des insinuations, une expérience officielle de 50 ans, des chiffres sans aucun rapport avec ceux qui servent de base à mon travail, je ne puis ni changer mes chiffres ni modifier mes conclusions.

Ainsi, non-seulement je ne cherche pas à éluder les critiques sous ce rapport, mais je les provoque de tout mon pouvoir ; non que j'aie la ridicule prétention de croire mes travaux sans erreurs, mais dans l'espoir que des critiques sérieuses et approfondies me permettront de les rendre moins imparfaits, d'approcher davantage de la vérité et de mieux faire ressortir l'importance et la gravité des conclusions qui me sont reprochées, et qui pourtant ne sont que l'expression résumée des faits. Je ne sais si je me trompe, mais il me semble incroyable que mes savants adversaires refusent une discussion provoquée en ces termes.

Ma défense me paraît maintenant complète ; je crois avoir répondu à toutes les objections qui m'avaient été faites. Il ne me reste plus qu'à invoquer, auprès de ceux de mes savants adversaires que ma réponse n'aurait pas complétement satisfaits, quelques circonstances atténuantes bien capables, suivant moi, de me concilier, sinon une adhésion à laquelle je n'ose prétendre, du moins une bienveillante indulgence qui me rendra moins pénible leur opposition.

M. Moreau de Jonnès, qui, pour le seconde fois, me reproche, en termes un peu durs, ce qu'il appelle tantôt un *pamphlet en chiffres* [1], tantôt un *paradoxe*, une *idée bizarre* digne de figurer parmi les *aberrations* de l'esprit humain [2], sera du moins obligé de convenir que mes supputations, quelque laborieuses qu'elles puissent être, sont exclusivement effectuées *à mes dépens*, et nullement aux dépens des contribuables ; dès lors, y eût-il dix fois plus de fautes et d'inexacti-

[1] *Moniteur* du 8 avril 1846. Lettre à M. le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques.

[2] Compte rendu, t. XVI, p. 420.

tudes que dans les statistiques officielles, je serais encore plus excusable que les savants exécuteurs de ces publications, dont tous les frais sont faits par le budget de l'État.

D'un autre côté, il ne faut pas oublier que je suis seul au fond d'une province où il m'est très-difficile de me procurer les documents officiels et les publications spéciales sur les questions que j'essaie de traiter ; et quand je suis parvenu à me procurer ces matériaux, je suis obligé de les employer tels quels. Je ne puis pas, comme les statisticiens officiels, les renvoyer d'un bout de la France à l'autre pour faire rectifier les inexactitudes que j'ai pu y découvrir. Ce n'est que par de laborieuses comparaisons et de nombreux contrôles que j'arrive à la vérité. Il en résulte que mes travaux, outre les fautes que je puis commettre, participent encore plus ou moins à toutes celles qui se trouvent dans les documents où je puise les bases de mes calculs.

Et cependant, malgré les inconvénients d'une position aussi désavantageuse, je suis parvenu, et quelquefois avec des documents plus ou moins incomplets, à des résultats remarquables par leur accord avec les documents officiels publiés plus tard. On me permettra d'en citer quelques exemples; ce seront autant de circonstances atténuantes auprès de mes adversaires pour me faire pardonner mes torts d'aujourd'hui.

Dans un mémoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques, le 26 septembre 1840 [1], j'ai, sur des documents plus ou moins incomplets, mais contrôlés les uns par les autres, évalué : 1° le nombre moyen, sur 1000, des hommes de tout âge qui pouvaient avoir acquis un degré d'instruction supérieure au premier degré, et je l'ai porté à un maximum de 29 ; 2° le nombre moyen, sur 1000, de jeunes gens âgés de 10 à 21 ans, en 1833, qui ont dû savoir au moins lire, et je l'ai porté à un maximum de 585, en me fondant sur la marche de l'état intellectuel des conscrits.

Ces chiffres se trouvent dans le manuscrit déposé à l'Académie, et en partie dans *le Moniteur* et *l'Institut,* qui ont publié des extraits de ce mémoire.

[1] Voyez le manuscrit déposé le 26 septembre 1840, *le Moniteur* du 9 octobre suivant et *l'Institut*, IIe section, octobre 1840. Voyez aussi mon grand travail déposé à l'Académie des sciences, le 20 février 1843 : *Essai sur la statistique intellectuelle et morale de la France,* 1re partie, p. 97 et tableaux.

Or, 1° d'après le compte rendu sur la situation de l'instruction secondaire de 1809 à 1842, publié le 3 mars 1843, par M. le ministre de l'instruction publique, le nombre proportionnel des jeunes gens qui ont fréquenté les établissements d'instruction secondaire n'a cessé de s'accroître de 1809 à 1842, et pendant cette dernière année il s'est élevé à 1 sur 35 [1], ou à 28,6 sur 1000 ; la différence entre ce nombre et mon maximum est de 0,4 sur 29, ou d'*un soixante-douzième;* 2° la statistique intellectuelle des conscrits appartenant aux 11 classes 1833-43 (ceux qui en 1833 avaient de 10 à 21 ans), dont 4 seulement étaient connues à l'époque de mon calcul de 1840, donnent aujourd'hui, sur un total de 1000, 554 conscrits qui savent au moins lire, ou 29 de moins que mon *maximum.* C'est une différence d'un *vingtième,* et elle provient surtout de ce que les classes, depuis 1837, présentent un ralentissement dans les progrès de l'instruction primaire.

Dans un autre mémoire déposé à l'Académie des sciences, après avoir été lu le 5 octobre 1840, et dans mon *Essai sur la statistique intellectuelle et morale de la France*, déposé à la même Académie le 20 février 1843, j'ai essayé de suivre dans l'avenir la marche ascendante de certains faits, d'indiquer quelques chiffres annuels pour 1850, en supposant, bien entendu, que rien ne viendrait modifier d'une manière notable notre milieu social. Et voici rapprochés des nombres réels pour 1845-47, les nombres que j'avais calculés pour 1850 [2].

NATURE DES FAITS.	NOMBRES MOYENS ANNUELS		
	réels en 1826-37.	calculés pour 1850.	réels en 1845-47.
Condamnés pour coups et blessures volontaires.	9,147	16,535	13,070
Viols et attentats sur un enfant	158	400	387
Condamnés pour vols simples	11,570	25,000	27,018
Affaires correctionnelles poursuivies à la requête du ministère public	39,749	63,948	82,532
Condamnés pour délits autres que délits forestiers	50,110	85,000	102,900
Suicides	2,030	3,360	3,278

La comparaison des chiffres que j'ai prévus pour 1850, avec les

[1] Compte rendu de l'instruction secondaire, Rapport au roi, publié le 3 mars 1850, p. 56.

[2] Voyez le manuscrit du mémoire déposé le 5 octobre 1850 : *Essai sur la statistique intellectuelle et morale de la France,* déposé le 20 février 1843 ; 2e partie, p. 15, 21, 39, 58, 91.

moyennes annuelles des trois années 45-47, montre bien qu'en 1840 je n'avais pas exagéré les progrès de la criminalité. Sur six de ces nombres, trois sont déjà dépassés quatre ans avant 1850, et les trois autres ne peuvent pas tarder de l'être, à moins que la secousse de 1848 n'ait apporté quelques modifications à la marche de la criminalité. Quand, dans une position si désavantageuse, on parvient à des résultats aussi approchés de la réalité, on devrait bien, ce me semble, trouver quelque grâce devant les statisticiens officiels qui, avec des moyens puissants, des sommes considérables et un personnel nombreux, ne laissent pas que de commettre, ainsi que nous l'avons vu, des inexactitudes et des erreurs passablement nombreuses.

Une circonstance atténuante que je puis encore invoquer en ma faveur, c'est le désintéressement avec lequel il m'a fallu poursuivre mes recherches depuis dix ans. Non-seulement je n'ai retiré aucun profit de mes labeurs, mais encore j'ai dû, avec les modiques ressources d'un traitement de 1,800 fr., me procurer des ouvrages fort chers et des documents officiels qui m'avaient été refusés dans divers ministères, parce que je n'étais ni député, ni pair de France, ni même électeur. Je ne m'en plains pas ; j'étais bien assuré de cela en commençant mes travaux, et si j'avais pu me faire quelque illusion là-dessus, bien des personnes qui s'intéressaient à ma position m'avaient prévenu, plusieurs même m'avaient engagé à renoncer à des travaux qui ne pouvaient me procurer que des désagréments sans aucune compensation. C'est donc en connaissance de cause, et dans l'unique but d'être utile à mon pays, que je me suis décidé et que j'ai persisté pendant dix ans à faire connaître des vérités peut-être désagréables à certaines personnes, et par suite compromettantes pour mon avenir, mais dont la connaissance me paraissait indispensable à tous ceux qui étaient appelés à nous gouverner ou à nous donner des lois.

Il y a déjà sept ou huit ans qu'un des hommes les plus compétents sur ces matières, membre de l'Institut, m'écrivait : « Des ouvrages « de la nature du vôtre, et aussi sérieux que le vôtre, sont cités par « beaucoup de monde sur la foi des journaux ; très-peu les lisent, et « moins encore les achètent. Que n'avez-vous fait un mauvais ro- « man, un conte un peu leste, vous auriez dix éditeurs pour un et un « grand nombre d'acheteurs [1]. »

[1] Lettre du 19 février 1843.

Et dans une autre lettre : « N'attendez rien du gouvernement ; « dans un autre temps, il pourrait venir à votre secours ; mais la « querelle de l'Université et du clergé est là : il n'encouragera pas la « publication d'un livre qui fournit des armes à ses adversaires [1]. »

Tout cela n'était que l'expression de la vérité. Impossible pour moi de trouver un éditeur, et, malgré les réclamations les plus puissantes et les plus éclairées, le gouvernement de Louis-Philippe n'a jamais voulu m'accorder le plus faible encouragement pour m'aider dans la publication de mes recherches, plus d'une fois j'ai pu sentir les effets des fâcheuses préventions qui existaient contre moi. Et cependant, je ne faisais que signaler, dans la marche des faits moraux, la funeste influence des ces *livres abominables*, de cette *littérature qui exalte l'orgueil et la passion des jouissances matérielles*, de ces *écrits immoraux, obscènes, impies, anarchiques*, reconnus aujourd'hui et dénoncés [2] par MM. Giraud, Cousin, Portalis, dans la discussion qui a suivi ma lecture à l'Académie des sciences morales et politiques.

Ainsi, lors même que mon travail serait aussi bizarre et aussi paradoxal que M. Moreau de Jonnès l'avait assuré, il y aurait encore en ma faveur bien des circonstances pour atténuer mes torts ; mais comme j'ai la prétention d'avoir démontré :

1° Que les chiffres et les observations de mes savants adversaires ne peuvent infirmer en rien mes conclusions ;

2° Que ce travail n'est ni plus défectueux, ni moins exact que certaines statistiques officielles faites aux frais des contribuables ; je n'invoque ces circonstances que pour mieux faire comprendre les difficultés que présentent ces sortes de recherches pour les simples particuliers, et j'attends avec confiance le jugement de tous les hommes éclairés et impartiaux qui voudront bien examiner les objections de mes savants adversaires et mes observations.

FAYET.

[1] Lettre du 14 janvier 1844.

[2] Comptes rendus de l'Académie des sciences morales et politiques.

Colmar, le 16 *avril* 1850.

ERRATA. — *Essai sur la Statistique intellectuelle et morale de la France.*

Tome XXVII, page 611, ligne 40, au lieu de *ar cœpur,* lisez *par cœur.*

Tome XXIX, page 107, ligne 29, au lieu de *commenté,* lisez *commencé.*

— page 111, ligne 6, au lieu de *d'une critique,* lisez *d'un critique.*

PROCÈS ET MORT

DE

LA REINE MARIE-ANTOINETTE.

M. de Barante veut bien nous communiquer les épreuves du troisième volume de son *Histoire de la Convention*, dont le commencement a produit une sensation si profonde. Nous empruntons à ce nouveau volume le récit du procès et de la mort de la reine Marie-Antoinette. Le jugement qui termine ce morceau paraîtra peut-être un peu sévère, même au point de vue d'une stricte et froide impartialité, bien difficile à garder après de telles horreurs.

Cambon, au nom du comité de salut public, avait annoncé, dès le 11 juillet, que l'ordre de séparer le fils de Louis Capet de sa mère venait d'être donné; le prétexte était la découverte d'un complot tramé par le général Dillon, pour délivrer les prisonniers du Temple et placer Louis XVII sur le trône. Cette conspiration, tour à tour imputée aux Girondins ou à Robespierre et Danton, fut traitée de fable absurde par Camille Desmoulins, et il avait raison.

Le récit de cette séparation est écrit dans les mémoires de la fille de Louis XVI. « Ma mère fut atterrée par cet ordre cruel; elle ne voulait pas livrer mon frère et défendait contre les municipaux le lit où elle l'avait placé; ils menaçaient d'employer la violence et d'appeler la garde. Ma mère leur dit qu'ils n'avaient donc qu'à la tuer avant de lui arracher son enfant. Une heure se passa en résistance de sa part, en menaces et en injures de la part des municipaux, en pleurs et en désespoir de nous tous. Enfin, ils la menacèrent si positivement de la tuer ainsi que moi, qu'il fallut qu'elle cédât par amour pour nous.

Elle le remit entre les mains des municipaux en le baignant de ses larmes, prévoyant qu'elle ne le verrait plus. »

Le 2 août, conformément à un décret de la Convention, la reine fut emmenée du Temple à la Conciergerie, afin qu'on lui fît son procès. Ni le sort qui lui était annoncé, ni la douleur d'être séparée de sa fille et de madame Élisabeth, ne troublèrent son courage. Elle ne dit pas une parole aux hommes de la municipalité qui lui lisaient le décret. Elle embrassa tendrement madame Royale et pressa sur son cœur madame Élisabeth, en lui recommandant ses enfants.

Elle fut placée dans un cachot dont le sol était abaissé au-dessous du niveau de la cour. Lorsque la rivière était haute, l'eau ruisselait le long des murs. On y avait apporté un lit de sangle ; un vieux paravent la séparait du gendarme qui était jour et nuit en faction dans cette chambre. On affecta à son service un prisonnier, condamné pour ses crimes à quatorze ans de travaux forcés. Le concierge, qui l'employait aux travaux pénibles et dégoûtants de la prison, avait obtenu qu'il subirait sa peine à la Conciergerie ; sa figure était ignoble et féroce ; le son de sa voix était rebutant ; il était d'une rudesse grossière avec les prisonniers. Un d'eux [1] lui demandait comment il traitait la reine. « Comme les autres, répondait-il, ça ne peut surprendre que des aristocrates. — Eh ! que fait-elle dans son cachot ? — La Capet ? elle est bien penaude ; elle raccommode ses chausses pour ne pas marcher nu-pieds. — Comment est-elle vêtue ? — Elle a une robe noire toute déchirée ; elle a l'air d'une margoton. — Qu'est-ce qui lui apporte à manger ? — La citoyenne Richard. »

C'était la femme du concierge. Cédant à des impressions de respect et de pitié, malgré les ordres supérieurs qui prescrivaient l'égalité pour les rations des prisonniers, elle donnait à la reine une meilleure nourriture. Des femmes de la halle lui apportaient quelquefois des fruits pour les remettre furtivement à leur bonne reine.

La bonne volonté de madame Richard donna à un ami dévoué de la cause royale la pensée qu'il ne serait pas impossible de tirer la reine de sa prison. Sous prétexte de curiosité, il obtint d'un officier municipal qui avait toujours été obligeant et respectueux pour la famille royale, de l'accompagner dans une visite de surveillance. Le chevalier de Rougeville fut donc introduit près de la reine ; il avait un

[1] Beaulieu.

œillet à sa boutonnière. Un coup d'œil avertit la reine. Elle dit que cette fleur était jolie, et Rougeville la lui offrit. Un billet y était caché, où étaient écrits ces mots : « J'ai à votre disposition des hommes et de l'argent. » Lorsque la reine voulut lire ce papier, au moment où elle allait tracer avec une épingle le refus de cette offre généreuse, un gendarme s'en aperçut et saisit le billet.

Rougeville avait eu le temps de sortir. Il réussit à se cacher. Le concierge Richard fut destitué. Michonis, l'officier municipal, fut arrêté ; quelque temps après, il périt sur l'échafaud, de même qu'un de ses collègues, nommé Toulan, qui avait favorisé, au Temple, quelques intelligences de la famille royale avec le dehors.

Un nouveau concierge, nommé Bault[1], fut, ainsi que sa femme, plus ému de pitié et plus soigneux encore que son prédécesseur. Telle n'était pas la volonté des hommes qui se plaisaient à outrager et maltraiter la reine avant de la tuer. Le concierge demanda un jour à l'accusateur public du tribunal révolutionnaire la permission de donner une couverture de coton à sa prisonnière. « Tu veux donc être guillotiné ? » lui répondit Fouquier-Tinville.

Le 3 octobre, au moment où la Convention venait de décréter que les Girondins seraient traduits devant le tribunal révolutionnaire, Billaud-Varennes parla en ces termes : « Il reste encore un décret à rendre : une femme, la honte de l'humanité et de son sexe, la veuve Capet, doit enfin expier ses forfaits sur l'échafaud. On publie qu'elle a été jugée secrètement et blanchie par le tribunal révolutionnaire, comme si une femme qui a fait couler le sang de plusieurs milliers de Français pouvait être absoute par un jury français. Je demande que le tribunal révolutionnaire prononce cette semaine sur son sort. » La Convention adopta cette proposition.

A l'audience du 14 octobre, l'affaire de la veuve Capet[2] fut appelée par le tribunal révolutionnaire. Le président lui demanda ses nom, surnoms, âge, qualité, lieu de naissance et demeure.

L'accusée répondit : « Je me nomme Marie-Antoinette de Lorraine d'Autriche, veuve du roi de France, née à Vienne, âgée de trente-huit ans ; je me trouvais lors de mon arrestation dans le lieu des séances de l'Assemblée nationale. » Alors fut donnée lecture de l'acte d'accusation, il commençait ainsi : « Il résulte de l'examen des

[1] Récit de madame Bault.
[2] Bulletin du tribunal révolutionnaire.

pièces qu'à l'instar des Messaline, Brunehaut, Frédégonde et Médicis, qu'on qualifiait autrefois de reines de France, Marie-Antoinette, veuve de Louis Capet, a été le fléau et la sangsue des Français. » Après ce préambule, suivaient toutes les calomnies les plus absurdes et les plus injurieuses qui avaient été imprimées dans les journaux et les pamphlets, ou débitées dans les clubs. Ses trahisons et ses intelligences criminelles avec un homme qualifié de roi de Bohême et de Hongrie, avaient commencé avant la Révolution ; elle avait dilapidé les finances de concert avec l'infâme et exécrable Calonne. Le repas des gardes du corps avant le 5 octobre lui était imputé et raconté comme une abominable orgie. Les journaux et les écrits royalistes, la disette, les conspirations contre les droits de l'homme; toutes les circonstances de la Révolution, vaguement rappelées, sans spécifier aucun fait, étaient présentées comme autant de chefs d'accusation. La fuite de Varennes était aggravée par la complicité avec La Fayette, désigné scandaleusement comme son favori ; ce qui donnait occasion d'imputer à l'accusée une complicité dans la répression des désordres du Champ-de-Mars et la proclamation de la loi martiale. Puis le veto du roi opposé aux décrets sur les prêtres et les émigrés ; le comité autrichien ; la composition de la garde constitutionnelle du roi ; les changements de ministres ; la déclaration de guerre ; la communication des plans de campagne à l'ennemi ; l'horrible conspiration du 10 août.

Sous ce dernier chef d'accusation étaient accumulés tous les bruits qu'on avait répandus parmi le public. La veuve Capet avait rempli le palais, et même les caves, de chevaliers du poignard ; elle avait entretenu les Suisses dans un état continuel d'enivrement ; elle les avait aidés à fabriquer les cartouches et elle mordait les balles afin de rendre les blessures plus dangereuses. Une anecdote, déjà mise en circulation avant le 10 août, et dont aucun témoignage n'a jamais constaté la vérité, se trouvait aussi inscrite dans l'acte d'accusation. « Elle a présenté un pistolet à Louis Capet en disant : « Voilà le mo« ment de vous montrer, et sur son refus elle l'a traité de lâche[1]. » Enfin l'accusateur public avait terminé son œuvre par cette imputa-

[1] On trouva parmi des papiers saisis chez Dufresne-Saint-Léon une espèce de billet sans date. — « Un jour la reine, allant à la messe, arracha un pistolet de la main d'un courtisan et le présenta au roi. « Voici le moment d'agir, dit-elle, mais la bûche resta muette. » C'est sur cette autorité que Fouquier-Tinville et quelques mémoires contemporains ont admis un tel récit.

tion qui a laissé un souvenir d'horreur sur ceux qui l'inventèrent. « Nouvelle Agrippine, disait Fouquier-Tinville, elle a oublié sa qualité de mère, et s'est livrée à des indécences dont l'idée seule fait frémir d'horreur. »

Des témoins furent entendus. Lecointre de Versailles, un conventionnel révolutionnaire des plus insensés, n'eut qu'à répéter ce qu'il avait déclamé, le 5 octobre, dans les rues de Versailles, sur le repas des gardes du corps, où il n'avait pas assisté. Il en fut ainsi de presque tous les témoignages : ils consistèrent à faire raconter des calomnies ou des exagérations par ceux qui les avaient répandues. Bailly, Manuel, Valazé, et quelques autres personnages plus ou moins connus, furent interrogés, et n'avaient rien à témoigner sur des imputations vagues et générales ou sur des faits qui en eux-mêmes n'avaient rien de coupable.

Le comte d'Estaing, qui avait illustré son nom dans les armées de terre et de mer, déposa sur les événements du 5 octobre, comme chef de la garde nationale de Versailles. Ses réponses, sans être mensongères, eurent un ton de malveillance. Le lendemain, il lui sembla que le bulletin imprimé du tribunal révolutionnaire avait abrégé ou modifié son témoignage. Il réclama avec grande publicité. Un sentiment de crainte paraissait avoir inspiré sa démarche plutôt qu'une opinion exaltée ou une animosité personnelle. Quoi qu'il en fût, il voulut qu'on rétablît exactement ses réponses. Lorsqu'on lui avait demandé ses qualités, il avait répondu : « Non point ancien militaire, mais soldat et matelot, » comme titre supérieur à lieutenant général et vice-amiral. — Avant de déposer, il avait promis de ne dire rien que la vérité, « encore qu'il eût à se plaindre de l'accusée, qui l'avait empêché de recevoir la dignité de maréchal de France, récompense de ses services et du sang qu'il avait répandu en Amérique pour la cause de la liberté. » — Il demandait aussi qu'on n'omît point ce qu'il avait ajouté : « Je la déteste. Peuple français, je vous demande pardon de ce que je viens de dire : oui, je la déteste. Mais vous voulez la vérité, je la dirai. » Et cette vérité, c'était que la reine avait suivi les conseils des courtisans et refusé les siens.

Cette déposition et le certificat de patriotisme qui lui fut donné en pleine audience par Lecointre ne sauvèrent point le comte d'Estaing : lui aussi monta peu après sur l'échafaud.

La déposition d'Hébert se rapportait entièrement au séjour du Temple. Il cherchait à établir que la reine n'avait pas cessé d'entretenir des espérances contre-révolutionnaires, de conspirer, et d'avoir des intelligences hors de sa prison. Il cherchait à compromettre les municipaux qui avaient eu des égards ou une pitié complaisante pour la famille royale; mais il se présentait devant le tribunal surtout pour maintenir l'horrible inculpation dictée par lui à Fouquier-Tinville.

De temps en temps Chaumette et lui se rendaient au Temple pour vérifier si la surveillance était suffisamment rigoureuse et brutale. Quelquefois ils y venaient après dîner à peu près ivres. Le 8 octobre, ils arrivèrent avec Pache, David, membres du comité de sûreté générale de la Convention, et plusieurs municipaux. Ils commencèrent par séparer Madame Élisabeth de Madame Royale; puis Hébert et Chaumette procédèrent à l'interrogatoire de la jeune princesse. Ils cherchèrent d'abord à obtenir des réponses compromettantes pour les officiers municipaux suspects de bienveillance. La suite de cette conversation a été ainsi racontée dans les *Mémoires sur le Temple :* « Chaumette m'interrogea sur mille vilaines choses dont on accusait ma mère et ma tante. Je fus atterrée par une telle horreur et si indignée que, malgré toute la peur que j'éprouvais, je ne pus m'empêcher de dire que c'était une infamie. Malgré mes larmes, il insista beaucoup. Il y a des choses que je n'ai pas comprises ; mais ce que je comprenais était si horrible que je pleurais d'indignation. »

Ces misérables passèrent trois heures à torturer ainsi la pudeur et la pureté d'une jeune fille pour en extorquer un témoignage infâme contre sa mère, pour lui arracher quelques paroles qu'ils auraient dénaturées et travesties. Ils espéraient l'intimider; mais le malheur et l'exemple de ses parents lui avaient donné de la force d'âme.

Madame Élisabeth répondit avec une hauteur de mépris qui les découragea, et son interrogatoire fut moins long. Ils en firent rapport à la commune; mais il semble qu'Hébert fut le seul qui eût l'impudence de porter ce faux témoignage devant le tribunal. Le président n'adressa aucune question à l'accusée sur cet infâme mensonge; ce fut un des jurés qui demanda que cette interpellation fût faite. La reine répondit : « La nature se refuse à répondre à une pareille inculpation faite à une mère ; j'en appelle à toutes les mères qui peuvent se trouver ici. »

Un mouvement d'indignation et d'attendrissement se manifesta

parmi tous les assistants. Le cordonnier Simon, préposé à la garde du jeune prince, et dont le témoignage avait été allégué, ne déclara, lorsqu'il vint déposer, rien qui eût rapport à ce qu'avait dit Hébert.

Le tribunal était en permanence, et l'audience dura trois jours et trois nuits. La reine répondit constamment, pendant ce long interrogatoire et la confrontation aux témoins, avec une fermeté noble et simple. Entendant une femme qui disait : « Vois-tu comme elle est fière ! » elle craignit d'avoir montré trop de hauteur. Elle eut pour défenseurs Tronçon-Ducoudray et Chauveau-Lagarde, qui furent tenus en arrestation pendant vingt-quatre heures après le procès.

Les conclusions de l'accusateur public furent moins injurieuses et moins ignobles que l'acte d'accusation, mais tout aussi éloignées de la vérité et de la justice. Hermann, le président, fit un long résumé où l'on ne pouvait attendre aucune impartialité. Les jurés restèrent environ une heure en délibération, puis rapportèrent une déclaration affirmative sur toutes les questions. Le président recommanda à l'auditoire un respect silencieux pour le malheur et l'humanité. Fouquier-Tinville requit l'application de la peine, et le président prononça que Marie-Antoinette, dite Lorraine d'Autriche, veuve de Louis Capet, était condamnée à la peine de mort.

Le visage de la reine ne fut nullement altéré. Elle fut reconduite à la Conciergerie ; il était quatre heures et demie du matin, le 26 octobre

Aussitôt après, le rappel fut battu dans les sections. Toute la force armée fut disposée sur la route qui conduisait de la prison à la place de la Révolution. Des canons furent placés sur les ponts et les places publiques, et la circulation des voitures fut interdite.

Le bourreau était entré dans le cachot pour couper les cheveux de la reine, blanchis avant l'âge par tant de douleurs. Elle s'habilla d'une robe blanche, la seule qu'elle eût apportée du Temple ; elle confia à la femme du concierge une lettre adressée à Madame Élisabeth, qui ne lui fut point remise : elle a été retrouvée parmi les papiers de Robespierre, chez le conventionnel Courtois. C'est l'admirable lettre, inspirée par les mêmes sentiments que le testament de Louis XVI, qui fut publiée en 1816.

A onze heures, elle monta dans la charrette de l'exécuteur ; par observance de l'égalité, la commune n'avait pas voulu qu'elle fût, comme le roi, conduite au supplice dans une voiture.

Pendant ce trajet, la reine conservait une physionomie calme, sans abattement ni fierté ; elle promenait parfois un regard indifférent sur la haie de soldats qui bordait sa route, et paraissait insensible aux cris de « Vive la République ! » qui, pour l'insulter, retentissaient sur son passage. On lui avait donné pour confesseur un prêtre constitutionnel, à qui elle n'adressait pas une parole. En passant devant le Palais-Royal, elle sembla remarquer l'inscription du nouveau nom : Palais Égalité. Lorsqu'elle fut arrivée sur la place de la Révolution, elle tourna les yeux vers le jardin et le palais des Tuileries, et son visage pâlit pendant un instant ; puis elle monta courageusement sur l'échafaud. Le bourreau montra sa tête à la foule, qui cria « Vive la République ! »

La mort de la reine ne fut pas un si grand événement que la mort de Louis XVI. Le jugement qui la conduisit à l'échafaud n'était pas le dénoûment d'un grand drame, d'une procédure où la cruelle iniquité avait été contrainte à de longs débats, à une solennité de crime qui avait ému la nation. Il y avait toute une révolution dans le supplice du roi ; et cette révolution, en tuant la reine, ne faisait que suivre son cours. Un reste de liberté d'opinion s'était manifesté au 21 janvier. Maintenant la terreur comprimait toutes les âmes ; maintenant, et sous une telle domination, l'effusion du sang, même le plus noble, ne pouvait plus étonner ; la muette affliction était partagée sur tant de victimes qu'elle les confondait dans un deuil universel.

Toutefois cette condamnation, précisément parce qu'elle n'était pas un événement politique, avait un caractère non-seulement d'iniquité et de barbarie, mais d'ignoble rage. Ils voulurent sa mort comme insulte encore plus que comme vengeance ; ils lui firent subir les tortures de la calomnie et de l'injure ; ils la martyrisèrent comme reine, comme femme, comme mère, et la moindre de leurs cruautés fut de la faire monter sur l'échafaud. La génération contemporaine, la France de 1793, si elle n'avait pas tant souffert et tant expié sa patiente faiblesse, aurait reçu de la mort de Marie-Antoinette une ineffaçable honte.

Pourquoi une si féroce aversion s'était-elle acharnée sur cette malheureuse reine ? Quels étaient les motifs d'un tel déchaînement ?

Jamais princesse, venant occuper le trône, ne s'était donnée plus volontiers à la France, n'avait adopté sa nouvelle patrie avec plus de goût et de sympathie. Dans son désir de plaire à la société qui l'en-

tourait, elle préféra l'élégance aristocratique à la dignité royale : ce fut son tort; elle diminua le respect; elle eut des amitiés, des engouements, une coterie.

Son caractère et ses penchants ne lui inspiraient aucun désir de se mêler aux affaires, d'intervenir dans le gouvernement. Elle n'avait et ne put jamais avoir nul ascendant sur le roi; mais dans la distribution des faveurs et des emplois de la cour ou de la diplomatie, son influence n'était pas sans action. Sa bonté, son désir de rendre service, une complaisance qui cédait aux importunités l'entraînèrent à user ainsi de son crédit; elle se mêla non point des affaires, mais des personnes, ce qui est beaucoup plus dangereux.

De là, les rancunes des mécontents, le contact avec les intrigues de cour et des ministères; de là, les commérages et les calomnies de Versailles, qui d'exagération en exagération, de mensonge en mensonge, allaient semer contre elle le blâme et la déconsidération jusque dans la populace de Paris.

Jamais un acte arbitraire, jamais une vengeance, jamais une mesure de rigueur ne furent ni conseillés, ni conçus par elle ; si elle ne songeait point à la liberté des peuples, elle ne désirait pas le despotisme des rois.

La Révolution arriva, et la reine, ainsi que son entourage, y vit d'abord l'atteinte portée à la haute aristocratie, bien plus que le péril où était exposée l'autorité royale. Toutefois elle fut contraire à l'émigration, et ne tarda point à comprendre qu'elle serait funeste à la monarchie. Mais pouvait-elle s'incliner docilement devant cette puissance populaire qui se manifestait par de sanglantes émeutes, et qui faisait arriver jusque dans son palais des bandes d'assassins pour la massacrer? Pouvait-elle consentir et pardonner à des opinions qui, comme le lui prédisait Mirabeau, n'allaient pas à moins qu'à traîner dans la rue les cadavres de la famille royale? Elle n'avait point cette patience de martyre qui rendait le roi indécis et immobile. Elle aurait voulu sauver la vie de son mari, de ses enfants, la sienne et peut-être aussi sa couronne. Elle pouvait croire, et on le lui annonçait, que si elle descendait du trône, elle monterait sur l'échafaud.

Elle cherchait donc des moyens de salut. Tantôt elle se méfiait de tous les projets et de toutes les promesses de secours; souvent elle appelait les dangers de la lutte, et bravait les menaces de la Révo-

lution ; puis, lorsqu'elle la voyait en face d'elle, prête à accomplir son œuvre, elle s'effrayait comme une simple femme, mais toujours avec une noble constance, avec une imperturbable fierté.

Telle était cette reine qui fut poursuivie avec une si haineuse fureur, et dont le supplice fut réclamé sans relâche par les chefs de parti comme par la bande féroce des révolutionnaires. Ce n'était pas seulement un fanatisme de liberté qui abolissait en eux toute idée de justice et d'humanité ; il y avait dans cette volonté un calcul qui présida à toute leur politique. Ils avaient résolu que leur république serait en rupture définitive avec tous les sentiments d'honneur et de respect, avec tous les souvenirs et les affections du passé. Il leur convenait de braver l'indignation de tous les cœurs honnêtes, de se séparer de toutes les sociétés civilisées, de jeter un nouveau défi à l'Europe en faisant monter sur l'échafaud une archiduchesse d'Autriche. Ils étaient résolus à rendre le peuple français, tel qu'ils le faisaient, incompatible avec le retour de toute autorité, de toute opinion qui pourrait les punir ou les flétrir.

Le jour même du supplice de la reine, Barère donnait à dîner à Robespierre, à Saint-Just et à un juré du tribunal révolutionnaire qui a raconté les propos de table tenus par ces trois hommes. On lui demanda les détails du procès où il venait de remplir son office. Lorsqu'il eut raconté la déposition d'Hébert, la réponse de la reine et l'émotion du public, Robespierre fut pris d'un mouvement d'impatience, et brisa son assiette. « Cet imbécile d'Hébert ! dit-il ; ce n'est pas assez qu'elle soit réellement une Messaline, il faut qu'il en fasse encore une Agrippine, et qu'il lui donne, à son dernier moment, ce triomphe d'intérêt public ! »

Les convives restèrent étonnés. Saint-Just répondit : « Les mœurs gagneront à cet acte de justice nationale. » Et puis Barère ajouta : « La guillotine a tranché là un puissant nœud de la diplomatie des cours de l'Europe. »

De Barante.

Nous recevons de M. l'abbé Landriot la lettre suivante et nous nous empressons de la publier.

Autun, le 6 janvier 1852.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Évidemment la question soulevée par *le Ver rongeur* a subi une importante transformation, autant que je puis en juger par le dernier article publié dans *l'Univers* du 4 janvier.

L'histoire ecclésiastique était une des bases *principales* sur laquelle l'auteur du *Ver rongeur* voulait appuyer son système. Aussi *l'Univers* du 23 juillet 1851 annonçait dans cet ouvrage *une érudition saine*, et félicitait M. Gaume *d'avoir prouvé par les plus irrécusables témoignages qu'antérieurement au XVe siècle les livres païens n'avaient jamais été classiques*. Aujourd'hui les faits contraires sont établis d'une manière évidente : il ne s'agit pas seulement, comme le dit *l'Univers* du 4 janvier, *de quelques textes, de quelques faits*, puisqu'il me semble prouvé historiquement que *presque tous les textes, presque tous les faits* invoqués en faveur du système, conduisent à des conséquences bien différentes. Il ne s'agit pas seulement de *quelques erreurs de détail;* c'est un édifice dont les bases sont ébranlées. Otez du *Ver rongeur* les faits historiques dénaturés, les textes mutilés ou traduits d'une manière incomplète, et vous enlevez par là même à ce livre une de ses parties *principales*, celle qui devait appuyer dans la pensée de l'auteur, son système d'innovation : je fais là-dessus un appel à tous les lecteurs impartiaux qui auront étudié sérieusement et complétement le livre de M. Gaume. M. Roux-Lavergne vient de faire des évolutions habiles pour modifier la question, mais je dois lui conserver son caractère primitif. Je dénature si peu la pensée du *Ver rongeur*, que l'auteur a déclaré, dès les premières pages, comme un axiome incontestable et d'ailleurs mille fois répété sous diverses formes, *que depuis quatre siècles nous avions rompu manifestement, sacrilégement, malheureusement, dans toute l'Europe, la chaîne de l'enseignement catholique.* En examinant scrupuleusement et avec détail les faits de l'histoire ecclésiastique, l'auteur des *Recherches historiques* [1] *n'a donc pas cherché un aliment et un prétexte à la passion,* comme l'insinue M. Roux-Lavergne; il a simplement suivi M. Gaume *sur le terrain où lui-même s'était placé*, et il l'a combattu avec les armes les plus loyales, les faits de l'histoire. M. Roux-Lavergne a beau protester que *l'érudition a fort peu de chose à faire ici :* elle a beaucoup à faire, puisqu'elle détruit l'édifice que l'on voulait élever contre nous. Du reste, que M. Roux-

[1] Paris, Douniol, libraire-éditeur, rue de Tournon, 29.

Lavergne relise son article du 23 juillet, et il verra qu'il n'a pas toujours pensé ainsi. Il invoquait l'histoire ecclésiastique, quand il la croyait favorable au système; depuis que l'histoire a donné un démenti au système, il appelle l'histoire *des chicanes d'érudition* (*Univers* du 21 décembre 1851).

En livrant au public les *Recherches historiques*, nous ne l'avons point fait *afin qu'on sût que le livre de M. Gaume était imparfait*, ainsi que le suppose charitablement M. Roux-Lavergne; dans une si grave question, on ne devrait pas descendre à de semblables puérilités. Nous avons entrepris cette œuvre, afin qu'on ne rendît pas la tradition catholique responsable de toutes les erreurs que lui prête *le Ver rongeur;* et nous avons reçu, sur notre publication, des félicitations et des encouragements, qui nous dédommagent des jugements de M. Roux-Lavergne. A dire toute la vérité, nous craignions que les lecteurs du *Ver rongeur* ne fussent autorisés à admettre cette calomnie d'Heeren, *que l'aveugle fureur des chrétiens avait plus contribué à la décadence des lettres anciennes que l'invasion des barbares* (*Geschichte der class. litt.*, t. I, p. 45). — Pour nous, si nous croyions aux faits rapportés par *le Ver rongeur*, nous serions obligés d'admettre, par voie de conséquence, l'assertion du philosophe allemand. Je n'invente rien, je ne raisonne pas, il suffit de citer : « *La pensée dominante* de ces grands « siècles (du moyen âge) se retrouve *tout entière* dans les paroles re- « marquables d'un saint qui exerce une haute influence sur la marche « des esprits : *on dirait une nouvelle promulgation des constitutions* « *apostoliques...* » Suit un passage de saint Ouen, où Virgile et Homère sont appelés des criminels (*sceleratorum pretarum*), où l'on affirme positivement qu'il y a inutilité complète dans la lecture des historiens, des poëtes, des philosophes grecs et latins (*Ver rongeur,* p. 69-70). — Pour M. Gaume, l'esprit de l'Église se trouve évidemment dans ce passage de saint Ouen; pour nous il n'y sera jamais, et il n'y a jamais été, et c'est le désir de prouver d'une manière incontestable cette importante vérité, qui nous a engagé, dans nos *recherches,* à accumuler les textes et les autorités, jusqu'à fatiguer le lecteur. Sous ce rapport, M. Roux-Lavergne a raison d'affirmer qu'il y a dissentiment profond entre M. Gaume et l'auteur des *Recherches*, et nous ajouterons qu'il y a dissentiment profond entre M. Gaume et saint Augustin, saint Grégoire de Nazianze, saint Basile, Pierre de Blois, Bossuet, le P. Perrone et tous les illustres maîtres que nous avons cités, et qui tous combattent les exagérations de saint Ouen, et par contre-coup celles de M. Gaume.

M. Gaume avait dit sur la Renaissance : « Résumant tout ce qui pré- « cède, et appliquant à l'architecture et à la sculpture les réflexions que « nous avons faites sur la peinture, nous disons que tout examiné de « sangfroid et sans passion, la Renaissance ne fut autre chose que la « résurrection du paganisme dans l'art aussi bien que dans les lettres, et « la destruction du Christianisme dans l'art aussi bien que dans les let- « tres; la revanche du sensualisme païen, vaincu jadis par le spiritua- « lisme chrétien, un immense pas retrograde, et non un immense pro- « grès; une source d'erreurs et de honte pour l'Europe, et non un « principe de lumière et de gloire. » (*Ver Rongeur,* p. 196.) J'avais

répondu dans les *Recherches* (p. 267-269) : « Nous ne souscrirons ja-
« mais à ce jugement porté sur la Renaissance. Pour nous, cette épo-
« que a été, dans son ensemble, un beau et magnifique mouvement,
« *exagéré* comme tout ce que fait l'homme, quand il est animé par une
« grande passion, mais noble et digne d'être soutenu dans sa pensée gé-
« nérale. Du reste, nous le répétons encore, l'origine de ce mouvement
« ne date pas du XVIe siècle : *c'est l'explosion des forces latentes, qui*
« *réagissent contre la barbarie depuis mille ans*, et dont nous avons
« constaté l'énergie progressive dans la première partie de cet ouvrage. »
M. Roux-Lavergne reprend : « Voilà les deux opinions en présence :
« est-il besoin de faire remarquer qu'elles s'excluent et se nient de la
« façon la plus absolue? On le voit, la différence n'est pas du plus au
« moins, elle est au tout; et le plus exagéré n'est pas, à coup sûr,
« M. Gaume, *car il fait de nombreuses concessions*. Son *contradicteur*
« *n'en fait pas*, ou du moins il n'en fait que d'apparentes. Telle est, au
« reste, la pente naturelle de tous ceux qui partagent l'enthousiasme
« passionné de M. Landriot pour la poétique classique. »

M. Roux-Lavergne a vu des *concessions* dans les paroles de M. Gaume, et des *exagérations* dans la réponse que je lui ai faite. Je ne sais si le public admettra les conclusions de M. Roux-Lavergne, et si, avec la meilleure volonté, il est possible de les admettre. M. Gaume épuise, au sujet de la Renaissance, les termes du blâme historique, et je ne crois pas que les reproches puissent aller au delà; je lui réponds, en *concédant* qu'il y a eu exagération dans la Renaissance, mais que, cependant, je ne puis admettre qu'on traite aussi durement une époque qui a été dirigée par les souverains pontifes, les cardinaux, les évêques de l'Église catholique. M. Roux-Lavergne affirme qu'il y a *concession* dans le premier cas, et *exagération* dans le second; j'en réfère à un autre tribunal.

Ceux qui connaissent l'objet spécial de nos études, savent *que nous n'avons aucun enthousiasme passionné pour la poétique classique*. Nous désirons seulement qu'on maintienne à chaque chose son rang, et que pour exalter les beautés suréminentes de la foi, on ne déprécie pas outre mesure les beautés de l'ordre littéraire. Si les Pères ont un mérite incontesté, il ne s'ensuit pas *qu'Homère et Virgile soient des criminels, et qu'il n'y ait aucune utilité* à retirer *des auteurs païens.* Or, telle est la thèse de saint Ouen, adoptée par M. Gaume.

Pour la Renaissance en particulier, je verrais les plus graves inconvénients à admettre que, dans cette époque, *le mal a été la règle* et *le bien l'exception*, comme l'affirme M. Roux-Lavergne : car il s'ensuivrait que plusieurs souverains pontifes, un nombre considérable de cardinaux, d'évêques, de prêtres ont commandé, dirigé, approuvé, *un mouvement essentiellement mauvais, et bon seulement par accident;* or, cette conséquence répugne à notre conscience de catholique.

Est-il vrai que, dans les premiers siècles, selon le témoignage de l'histoire et de Tertullien en particulier, les classiques païens étaient mis entre les mains des enfants? Est-il vrai qu'au IVe siècle, lorsque Julien voulut interdire les lettres profanes, il y eut réclamation dans toute l'Église, et *que pour ce seul fait l'empereur fut regardé comme un persécuteur?* Est-il vrai que depuis le Ve siècle jusqu'au XIXe les livres païens ont été mis constamment entre les mains des

enfants, dans les maisons les plus chrétiennes? Trois questions résolues affirmativement, et contre lesquelles *le Ver rongeur* avait réuni des preuves que M. Roux-Lavergne appelait *incontestables*. Maintenant mon honorable contradicteur renonce, et pour cause, à la question historique, il déclare qu'il *veut se circonscrire sur le terrain de la discussion*. J'ai donc raison d'affirmer que la question a changé l'une de ses faces principales : pour M. Gaume, nous étions des *novateurs*, qui avaient oublié les vraies traditions catholiques; aujourd'hui M. Roux-Lavergne avoue implicitement qu'il s'agit de changer ce qui s'est fait dans tous les siècles catholiques : il *s'agit d'innover*, à cause des circonstances. Or, les raisons sont-elles suffisantes pour admettre les *innovations proposées* ? Je ne le crois pas, et je pense même qu'il y aurait là de graves inconvénients : j'en ai donné quelques motifs dans les *Recherches historiques*, et depuis la publication de cet ouvrage, le témoignage des personnes les plus haut placées dans l'Église, et le suffrage des Ordres religieux, qui ont laissé de si glorieux souvenirs dans l'éducation de la jeunesse, me confirment de plus en plus dans mon opinion[1].

Si l'on établissait ainsi la question : *Christianiser davantage l'âme des enfants, et pour aider à cette œuvre si importante, introduire avec un sage mélange les auteurs ecclésiastiques dans l'instruction littéraire*, cette thèse ne trouverait pas de défenseur plus dévoué que moi ; je l'ai répétée souvent dans les *Recherches*, et déjà en 1847, j'avais émis cette opinion. Avant moi, et la même année cette thèse avait été soutenue par Mgr Parisis, et longtemps auparavant par l'abbé Foisset, supérieur du petit séminaire de Plombières-les-Dijon. J'ajouterai même, pour rendre justice à qui de droit, que M. Villemain a été un des premiers, dans notre siècle, à appeler l'attention du public sur le mérite littéraire des Pères de l'Église.

En attendant l'exposé complet des graves motifs qui rendent nécessaire, aux yeux de M. Roux-Lavergne, l'exclusion absolue des auteurs païens dans les premières études de la jeunesse chrétienne, nous continuerons à penser avec le concile de Lyon tenu en 1850 et approuvé par le Saint-Siége, que la littérature ancienne doit conserver *une large part de l'instruction, même dans les petits séminaires, et que les élèves doivent y être parfaitement exercés dans les sciences et les lettres humaines*.

J'ose vous prier d'insérer cette réponse dans un de vos plus prochains numéros.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma respectueuse considération.

L'abbé LANDRIOT,
chanoine d'Autun.

[1] L'auteur des *Recherches historiques* a reçu les félicitations et les encouragements de S. E. Mgr le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon ; de NN. SS. les évêques de Dijon, de Viviers ; de Mgr de Marguerye, nommé à l'évêché d'Autun ; des RR. PP. Jésuites et Bénédictins, etc., etc.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Manuel de Charité par M. l'abbé Isidore MULLOIS, prédicateur attaché à la maison des Carmes [1].

A présent, comme toujours, la charité considérée en tant que devoir, en tant que moyen d'amélioration morale en ce monde et de salut dans l'autre, compte au sein du sacerdoce de nombreux et d'éloquents apôtres ; leur zèle inspire, leurs lumières dirigent l'ardeur des fidèles à soulager leurs frères atteints par la pauvreté. Le livre que j'ai sous les yeux offre, sous ce rapport général, d'excellents préceptes, de chaleureuses et touchantes exhortations ; toutefois, c'est un but plus particulier et, si je puis m'exprimer ainsi, plus extérieurement pratique, que s'est principalement proposé son auteur.

Nous devons assistance à nos frères dans leurs besoins moraux ou matériels. Jusqu'où faut-il que notre charité se porte pour que cette obligation soit accomplie, c'est une question que M. Mullois se pose continuellement, non sous une forme didactique et abstraite, mais d'une manière toute positive et sensible, à propos de chacune des souffrances qu'il décrit si bien, parce qu'il les connaît à merveille. Cependant l'obligation ne consiste pas seulement à faire beaucoup dans l'intérêt du prochain, elle impose surtout de faire bien. Or ce dernier point n'offre pas toujours une exécution facile. Pour y satisfaire efficacement, que de variétés à distinguer au sein de la misère physique, à plus forte raison dans l'indigence de l'esprit et du cœur ! Que de nuances à observer ! que de fermeté à mettre ; mais que de précautions à prendre, en un mot, que d'habileté à déployer dans l'art d'être utile à autrui ! C'est tout cela qui ressort naturellement, qui saisit la pensée et pénètre l'âme, à la lecture des simples chapitres du *Manuel* sur les moyens de secourir les pauvres, sur la manière de les visiter, de les réformer au moral, sur les soins à prendre auprès des vieillards, sur la façon enfin d'agir chrétiennement dans l'intérêt spirituel des ouvriers et des soldats, au moyen d'écoles et de réunions dans les villes, et au profit moral des cultivateurs par les bibliothèques de village. L'esprit particulier des œuvres qui savent réaliser chacune de ces variétés du bien est retracé avec finesse et tendresse de cœur ; enfin la mesure à tenir en poursuivant le premier objet de la charité chrétienne, le retour à la pratique religieuse de ceux qui en ont

[1] Paris, Douniol, libraire-éditeur, rue de Tournon, 29, et chez Lecoffre et Parent-Desbarres.

perdu le sentiment et l'habitude, est profondément sentie et traitée avec supériorité.

Si, comme j'en ai déjà témoigné dans *le Correspondant* le désir et l'espoir, une science de la charité tend à se constituer, elle ne sera pas l'œuvre d'habiles administrateurs ou de savants économistes; mais des hommes dévoués à la charité pratique, des religieuses pleines de zèle et d'expérience, des prêtres éclairés et modestes en seront les maîtres et les fondateurs. L'auteur du *Manuel* nous paraît appelé à prendre rang au nombre de ces maîtres. Qu'il agrée cet hommage que la prévention n'a pas dicté, puisqu'il vient d'une personne qui lui est inconnue et qui, d'ailleurs, ne s'aveugle pas sur les imperfections qu'on peut reconnaître dans son ouvrage.

Quelquefois l'ardeur de M. Mullois l'emporte, nuit à son style, amène sous sa plume des accumulations, des redoublements de mots sans objet; parfois aussi elle lui inspire des expressions et des phrases sentant l'hyperbole. Peut-être encore eût-il mieux valu dégager la description des œuvres charitables du nom des hommes qui les ont établies et qui y concourent? Je pourrais citer de ceux-là qui, modestie à part, eussent préféré ne se pas voir désignés avec de si pompeux éloges. Enfin, dans le même volume, l'écrivain obéit évidemment à une double pensée et poursuit deux buts à la fois. Il annonce pour bientôt un ouvrage adressé au peuple, et particulièrement aux personnes qui ont besoin des secours de la charité. Ce sera, à coup sûr, une œuvre excellente, mais en attendant, de nombreux morceaux, écrits dans cette dernière intention, figurent au *Manuel*. Ils le grossissent peut-être inutilement pour les classes aisées auxquelles l'ensemble du livre est incontestablement destiné, et si, d'autre part, ces morceaux parviennent à leur véritable adresse, ils porteront avec eux au foyer populaire les autres chapitres remplis soit de tableaux des misères du peuple, soit de l'indication des moyens de le concilier au bien, et des pieuses ruses qui l'attirent dans la bonne voie; soit enfin d'exclamations chaleureuses qui gourmandent avec justice, sans doute, mais non sans sévérité, la négligence et la mollesse de beaucoup de riches dans le soin des pauvres. Ici l'inconvénient grandit, ce me semble, et M. Mullois se hâtera sans doute de scinder ce qui ne peut être uni sans dommage. Il fera ainsi deux ouvrages irréprochables et infiniment utiles. D'ici là le *Manuel* ne saurait être trop répandu parmi les gens de bien qui y trouveront, je le répète, les meilleures directions pour l'œuvre difficile de la charité. E. WILSON.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

Paris. — E. DE SOYE, imprimeur 36, rue de Seine.

LA PHILOSOPHIE ET LES CONCILES EN FRANCE.

(FIN [1].)

II.—Disons cependant que les traditionalistes ne se sont point toujours bornés à la doctrine du maître. Disons de plus qu'ils se sont fait un mérite de condamner eux-même le Lamennisme qu'ils avaient eu le malheur de propager ; et leur conscience sur ce point ne peut être suspectée.

En effet, ils l'ont condamné ; mais comme incomplet, comme trop réservé envers la raison, et lui étant trop favorable encore. Ils ont mis leur vertu à s'en séparer, non parce qu'il allait trop loin, mais parce qu'il s'arrêtait à moitié chemin. Ils l'ont abandonné, comme on abandonne un aveugle sur la route de l'abîme, pour arriver plus tôt que lui au bord de cet abîme. Les traditionalistes ne retranchent rien à la doctrine condamnée de l'autorité, ils y ajoutent ; ils la poussent à sa dernière limite, et encourent ainsi doublement, avec l'improbation des conciles, celle de l'encyclique. Voici comment.

L'abbé de Lamennais, en immolant la raison individuelle à l'autorité de la raison générale, ne s'était point expliqué clairement sur le caractère de cette autorité. Il n'avait point dit catégoriquement s'il la considérait comme une autorité purement humaine, ou comme une autorité déléguée du ciel et dépositaire de ses enseignements ; en un mot, s'il fallait respecter en elle la parole de l'homme ou la parole de Dieu. Et quoique bien des personnes, contraires à son sys-

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXIX, p. 370.

tème, aient cru y apercevoir ce dernier sens, les disciples, en voyant le maître condamné, se sont mis à dire que son tort était d'avoir pris pour base une autorité humaine, la raison humaine, au lieu de s'en rapporter exclusivement à l'autorité de la parole divine. Et là-dessus, ils se sont dits plus forts que jamais contre la raison; car il ne s'agit plus, selon eux, de prendre pour base et pour règle ni celle de l'individu, ni même celle du genre humain, mais uniquement la révélation divine. L'esprit humain ne peut acquérir par lui-même aucune vérité, du moins aucune vérité morale ou religieuse, et tout doit être enseigné de Dieu : tel est leur dogme actuel. Écoutons-les :

« La vérité, dit Zoroastre, n'est point une plante de la terre. Si nous voulons nous rendre compte de la généalogie de la vérité sur la terre, en allant de branche en branche jusqu'à sa tige, jusqu'à ses racines, nous la verrons se détacher de plus en plus de l'élément humain et individuel, ne reposer ensuite que sur un consentement universel (voilà l'impuissance de la raison individuelle; voici maintenant celle de la raison générale), remonter les sentiers de la tradition et ne tenir plus à rien qu'à cette première main du souverain être, qui, après avoir fait l'homme capable d'intelligence, a dû mettre elle-même dans cette intelligence du premier homme les semences, et pour ainsi dire les provisions de la vérité, qui devaient alimenter traditionnellement toute sa race... Si, comme nous l'avons constaté, chaque homme en particulier n'apporte aucune notion de vérité en venant au monde, il est radicalement impossible de comprendre comment la société, qui n'est qu'une agrégation de ces mêmes individus qui n'apportent aucune mise sociale, se trouve cependant avoir un fonds; et on est forcé de conclure que quelque intelligence supérieure lui en a fait l'avance. Raisonnant sur un peuple comme sur un homme, nous pouvons dire hardiment que ce peuple ne s'est pas donné en principe la vérité; qu'il l'a reçue de ses devanciers ou de ses voisins. De sorte que si on pouvait supposer une solution de continuité complète et infranchissable entre une génération et celles qui l'ont précédée, cette génération, quelque travail quelle fît sur elle-même, resterait éternellement assise à l'ombre de la mort intellectuelle, à jamais dépourvue de tout élément de civilisation, ne vivant que par l'instinct et par les sens, et s'éteignant bientôt d'inanition morale dans les désordres de sa brutalité. »

« La connaissance de Dieu ne peut venir de l'homme : nécessité de poser en fait une révélation extérieure. »

« En effet, sans une révélation extérieure, ce qu'il y a de plus élevé dans les rapports humains et de plus important, non-seulement pour l'homme, mais encore pour la société, serait abandonné au caprice et à l'arbitraire de chaque individu... Bien plus, toute religion serait impossible, parce qu'on ne comprend pas comment un lien quelconque pourrait se former entre Dieu et l'homme sans une révélation extérieure... Il n'y a donc point de religion naturelle dans le sens qu'on veut donner à ce mot, c'est-à-dire indépendamment de la révélation... La révélation purement intérieure étant incompatible avec la notion de religion, la nécessité d'une révélation extérieure est ainsi prouvée... »

« Dieu existe, et la preuve la plus incontestable de son existence, c'est l'impossibilité dans laquelle nous sommes à la fois, et de la démontrer d'une manière rigoureuse à ceux qui la nient, et de rien démontrer sans elle... Son existence est une de ces vérités fondamentales qui ne se démontrent pas... »

« Si on veut désigner sous ce nom (de loi naturelle) un ensemble de préceptes que nous apportons en naissant, gravés dans notre cœur, sans avoir besoin d'aucune autorité, d'aucun secours extérieur, qui nous apprenne à en lire les caractères mystérieux, la loi naturelle est une chimère... Si on appelle loi naturelle ces préceptes que l'homme peut connaître par les seules forces de la nature, sans avoir besoin de la révélation pour les connaître, cette définition n'apprend rien; car nous ne savons pas jusqu'à quel point notre nature a été affaiblie par le péché... Il nous paraît plus convenable de comprendre dans cette expression (de loi naturelle) l'ensemble des vérités et des préceptes que Dieu révéla à nos premiers parents... »

« Je crois qu'on peut dire avec autant de raison que la vérité était nécessaire pour inventer la vérité; car l'homme ne peut découvrir aucune vérité de l'ordre intellectuel et moral sans s'appuyer sur une autre vérité du même ordre, qu'il n'a pas inventée, mais qu'il a reçue. Les vérités qu'il parvient à formuler ne sont que des déductions, des applications de vérités précédemment révélées... Dans l'hypothèse aussi impie que stupide et absurde, que Dieu aurait créé l'homme sans lui avoir rien révélé des choses immatérielles et insensibles, l'homme n'aurait eu aucune idée de la substance incorporelle de son propre esprit; à plus forte raison il n'aurait pu se former l'idée de Dieu. Sans la révélation primitive, qui en éclairant l'intelligence de l'homme y a déposé les vérités premières, les premiers principes, dont l'habitude constitue

l'entendement, la raison humaine; l'homme, avec sa raison et son entendement d'enfant sans entendement et sans raison, avec sa raison et son entendement à l'état de puissance seulement, et non pas en acte, n'aurait eu ni entendement ni raison ; il n'aurait su s'élever aux conceptions de l'ordre immatériel et invisible; il n'aurait pas eu même l'idée d'existence de cet ordre de choses. »

« C'étaient, à la vérité, de grands hommes, de véritables génies, que Leibnitz et Descartes. Mais le génie ne réussit qu'à se créer des ténèbres, où il ne voit plus rien, ne vaut plus rien, n'est plus rien, dès que, en se retranchant en lui-même, il repousse les communications positives du Verbe éternel, dont il est la réverbération et le reflet; et impuissant pour le bien, n'est plus habile que pour le mal... Nous avons démontré, son histoire à la main, que la raison humaine, privée de la lumière de la révélation divine, est un instrument de démolition, et non pas d'édification. »

« Comme l'on ne voit bien que par la lumière naturelle, et non par la lumière artificielle, de même ce n'est pas par le raisonnement, mais par la foi; ce n'est pas par la philosophie, mais par la religion; ce n'est pas par les vaines doctrines de l'homme, mais par la lumière de Dieu, dont est dépositaire l'Église, que l'homme connaît les choses qu'il doit connaître, telles qu'elles sont réellement en elles-mêmes. Sans cette lumière, qui sort de l'Église, on ne connaît rien de vrai; comme on ne fait rien de véritablement vertueux et méritoire pour la vie éternelle hors de la grâce que dispense l'Église... Toute lumière qui ne se réfléchit pas de ce flambeau est fausse. »

« Il en est de la lumière intelligible comme de ce fluide lumineux qui est répandu partout à l'état latent : pour que nous puissions le percevoir, il faut l'intervention d'un agent extérieur. Dans le monde physique, cet agent, c'est le soleil; dans le monde intellectuel et moral, c'est la révélation faite par la parole ou par l'Église. »

« Lorsqu'il s'agit de Dieu, des choses d'un autre monde, d'une autre vie, il faut être de cet autre monde, de cette autre vie pour les connaître. »

« Avec le langage, Dieu a dû révéler, et il a révélé, en effet, tout ce qu'il importait à l'homme de connaître dans l'ordre naturel. Cette révélation est essentiellement distincte, quant à son objet, de la révélation surnaturelle. Celle-ci est libre de la part de Dieu; celle-là est nécessaire dans l'hypothèse de la création. »

« Il ne suffit donc point, même dans l'ordre naturel, d'une révélation improprement dite ou illumination interne ; il faut une révélation positive extérieure. »

« (Je proclame) l'absolue nécessité d'une révélation extérieure et de l'enseignement traditionnel pour nous faire acquérir les connaissances même de l'ordre naturel. Je proteste contre toute assertion par laquelle on me ferait dire que l'homme peut découvrir une vérité quelconque par les seules forces de sa lumière innée. »

« 1° Nécessité de la révélation par la parole pour les vérités naturelles ; 2° nécessité de la grâce pour connaître les vérités surnaturelles. »

« Nous sommes parfaitement de cet avis... Cela prouve que ce n'est pas à la philosophie qu'il faut avoir recours pour asseoir la première base, la base nécessaire de la raison ; c'est de la tradition, de la révélation extérieure qu'il faut l'apprendre ; la philosophie essaie ensuite de le démontrer. »

« L'essence d'où découlent les vérités et les obligations morales, c'est celle de Dieu... Mais aussi cette essence, c'est à la révélation, et non à la raison, qu'il faut avoir recours pour la connaître. Ne demandez jamais rien à la raison seule, encore moins Dieu que toute autre chose. »

« Voici le nœud de concordance de ces deux puissances, de la raison et de la foi, qu'on a si souvent mises en lutte, faute de les comprendre et de les définir. La raison est comme l'œil de l'esprit et le regard de l'âme ; la révélation est comme la lumière qui tombe sur les objets et les rend visibles. L'œil tout seul ne voit pas, il faut qu'il soit averti de l'existence des objets par la lumière. La lumière toute seule ne fait pas voir, si l'œil ne s'ouvre et fixe (*sic*) les objets. Voilà l'image de la raison et de la foi. »

« L'école catholique soutient que le principe des idées, la règle de nos affirmations et de nos négations, est extérieure à l'homme. Elles les place dans la révélation, conservée extérieurement dans la tradition, dans l'Église. Voilà ce qui sépare les rationalistes des catholiques. »

Quelqu'un prend dans un théologien de l'école des paroles qu'il croit avoir comprises, et y trouve cette doctrine traditionaliste, ou plutôt révélationaliste : « Jésus-Christ, Dieu et homme, est la source première de toute vérité, de toute connaissance certaine, tant dans l'ordre naturel que dans l'ordre surnaturel. Il en est de même à proportion de son Église, de l'Église catholique. En tant que société naturelle, en

tant qu'elle représente le genre humain, comme sa portion capitale et intelligente, cette Église est l'organe naturel, nécessaire, irrécusable de la raison humaine. En tant que société surnaturelle, cette Église est l'organe surnaturellement naturel, nécessaire et infaillible de la foi et raison divines. L'Église, la théologie, embrassant nécessairement, non-seulement la révélation proprement dite, les vérités révélées surnaturellement aux prophètes et aux apôtres, et qui forment le fidèle, mais encore la raison humaine, les vérités communiquées de Dieu à l'homme nécessairement pour qu'il fût homme... La philosophie véritable et naturelle ne vient pas de la tradition des hommes, mais de la révélation de Dieu, comme nous l'avons montré par le témoignage de l'Apôtre [1]. »

« Je saisis parfaitement cette double action de l'autorité et de la raison, qui fait de la philosophie une fille de la révélation. »

« Quoiqu'on veuille et quoiqu'on fasse... la raison humaine marcherait dans les ténèbres, sans le flambeau naturel et surnaturel de la révélation primitive, extérieure et positive. »

« La parole de Dieu n'est pas seulement un fait historiquement certain, mais de plus une condition indispensable au développement, même élémentaire, de notre intelligence, telle que Dieu l'a constituée. Les vérités fondamentales de la religion naturelle, une fois connues par la parole infaillible de Dieu, sont postérieurement et surabondamment démontrables et démontrées par les raisonnements accoutumés de l'école. Mais ces raisonnements si bien développés par les saints Pères, les théologiens et les philosophes catholiques, n'ont qu'une valeur secondaire, c'est-à-dire dépendante de l'éducation religieuse qu'on a reçue au sein de la famille et de la société, éducation plus ou moins conforme à la parole de Dieu. »

« Vous soutenez, vous rationalistes, que la raison est un rayon émané du foyer divin. Eh bien ! il s'agit de me montrer comment ce rayon divin peut être obscurci ou éteint ? Et de plus, est-ce le vôtre, est-ce le mien ; est-ce celui du Chinois, celui de l'éclectique, celui du catholique, qui est divin, droit, ou dévié ? Voilà la question. Donnez une marque pour distinguer le divin de l'humain. Pour nous, nous vous en donnons une, nous vous disons : pour toutes les choses qu'il est nécessaire de croire et

[1] Ces dernières paroles se trouvent en effet dans Melch. Cano ; mais le mot *révélation* y est expliqué, et il y est pris dans un sens qui condamne les traditionalistes.

de faire (même dans l'ordre naturel), la raison sera raisonnable, quand elle sera conforme à la révélation extérieure de Dieu. Voilà notre règle. »

« La question consiste à vérifier si la nature humaine est faillible ou infaillible, ou, ce qui est nécessairement la même chose, si la nature de l'homme est saine, ou déchue et infirme. Dans le premier cas, si l'entendement de l'homme est infaillible... il ne peut errer... la vérité est dans tous les hommes, toutes leurs affirmations et toutes leurs négations doivent être forcément identiques... Dans le second cas, si l'entendement de l'homme est faillible, il ne peut jamais être certain de la vérité, parce qu'il est faillible : cette incertitude est d'une manière essentielle dans tous les hommes, réunis ou isolés... Le catholicisme seul a donné une solution satisfaisante et légitime à ce problème redoutable... Dieu a institué son Église, infaillible... il suit de là que l'Église a seule le droit d'affirmer et de nier... »

« Si vous ne faites pas intervenir la révélation extérieure comme origine de la vérité, comme la règle qu'il faut consulter pour savoir si vos idées sont vraies, je vous défie de prouver l'erreur des rationalistes, du brahmane et du Chinois. Vous aurez vos idées, ils auront les leurs, fondées les unes et les autres sur les vérités qui sont au dedans de vous, qui sont Dieu, que vous devez seules consulter. Vous avez également raison ou déraison logiquement, les uns et les autres ; vous n'aurez que deux choses à leur répondre, la première : vous avez tort et j'ai raison ; la seconde : j'ai raison et vous avez tort. »

« S'il n'y a point eu de communication naturelle, essentielle, nécessaire, de Dieu à l'homme, dès lors tous les systèmes d'idées innées, de conception intérieure, sont faux ; dès lors il ne reste plus qu'un mode de communication naturelle entre Dieu et l'homme : celui de la révélation par la parole. Or, si Dieu ne s'est communiqué à l'homme que par la parole, dès lors nous voilà forcément avoir besoin de recourir à la tradition, à la révélation extérieure; et nous voilà en pleine voie de l'enseignement catholique. »

« Nous avons pris à tâche de chasser de l'enseignement les systèmes de philosophie naturelle, révélée intérieurement à l'homme, pour les remplacer par celui de la philosophie traditionnelle, révélée extérieurement de Dieu. La philosophie naturelle coule à pleins bords, et menace de tout emporter... Que le clergé de France prenne en main cette cause, qu'il retrempe la philosophie à son origine divine, non intérieure, na-

turelle, c'est le panthéisme; mais à son origine divine, extérieure et révélée, c'est la tradition, la réalité, c'est le véritable état *naturel.* »

« La philosophie scolastique et éclectique dit que Dieu grava dans le cœur de l'homme la connaissance du bien et du mal... La philosophie scolastique et éclectique, et même la théologie, soutiennent que, par loi naturelle, il faut entendre une loi que Dieu a gravée au fond de notre âme... Théorie toute aristotélicienne et païenne. »

« Il faut dire que l'homme n'a, par sa nature, que la faculté de connaître, d'apprendre la loi, la parole de Dieu. Cette parole n'est pas dans l'homme, ni en germe, ni en souffle naturel; elle a toujours été posée à l'extérieur. Toujours l'homme a su qu'il existait une parole de Dieu, lui ordonnant de croire ou de faire certaines choses. »

« C'est une erreur répandue dans les écoles philosophiques que Dieu parle à l'homme de deux manières : par sa parole extérieure, que nous appelons révélation; et par sa parole intérieure, qu'ils appellent conscience... Mais si chacun de nous a la voix de Dieu en lui, qu'est-il besoin d'écouter la voix de Dieu hors de nous? »

« Les philosophes traditionnels disent que c'est par la parole que Dieu révéla et que l'homme connut les vérités de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel, qu'il est obligé de croire. Ce mode est encore celui qui est suivi tous les jours, et il n'y en a pas d'autres. La société a été d'abord le milieu dans lequel ont été apprises ces vérités. Après que le Christ eut fondé l'Eglise, c'est dans cette Église et par cette Église que l'homme apprend ces vérités d'une manière certaine. Tout cela est clair et logique. »

« L'objet de la philosophie n'est pas l'*idée*, mais la connaissance des vérités réelles et positives révélées de Dieu, et l'explication de ces vérités. »

« De même que la lumière du soleil est une lumière propre, qui n'emprunte rien aux autres astres, de même ainsi la foi... Comme notre raison, la lune n'a point une lumière propre... la raison est l'image, la figure, le resplendissement de la foi... Le Verbe ou parole sociale est pour notre raison ce que la lumière est pour notre œil... La raison suppose donc la foi, tout comme la foi nécessite la raison, son sujet; il n'y aurait pas plus de raison sans foi, que de foi sans raison. »

« Si vous ne faites pas intervenir la révélation extérieure, comme origine de la vérité, comme la règle qu'il faut consulter pour savoir si vos idées sont vraies, je vous défie de prouver l'erreur des rationalistes,

vous aurez vos idées, ils auront les leurs, fondées les unes et les autres sur les vérités qui sont au dedans de vous. »

« C'est que dans l'intelligence humaine, tout repose sur des vérités que la raison doit accepter sans les comprendre ; c'est qu'au fond la certitude est fondée sur la foi, et non sur la science ; en sorte qu'en refusant de prendre la parole divine pour principe ou pour règle, l'esprit échange la possession tranquille et assurée du vrai, contre des doutes et des inquiétudes que rien d'humain ne saurait jamais satisfaire. »

En voilà sans doute assez pour prouver que les traditionalistes actuels vont plus loin que le Lamennisme primitif. Nous aurions pu fatiguer plus longtemps la patience du lecteur par une série de textes beaucoup plus longue ; nous en passons nécessairement. Pour être complet, du reste, il faudrait avoir eu la pensée et le temps de prendre note de tout ce qui s'est publié en France depuis dix ans, et que l'on continue à publier imperturbablement ; car des passages que nous avons cités, un grand nombre sont écrits depuis un an, et plusieurs il y a quelques jours à peine [1].

Il était donc temps que nos premiers pasteurs, protecteurs des saines doctrines, et chargés non-seulement de sévir contre les ennemis du dehors, mais de veiller sur les défenseurs du dedans ; il était temps que nos évêques élevassent la voix pour signaler les écarts et redresser les torts. Et si l'on fait attention que les citations en si grand nombre que nous avons données, appartiennent à un nombre, sinon égal, du moins très-considérable d'écrivains religieux, on comprendra que le mal était plus menaçant qu'on ne l'avait pensé peut-être, et qu'un remède devenait urgent. Il est venu, convenable et efficace. On nous mandait, il n'y a pas longtemps, que, si les erreurs relevées par nous étaient réelles, les rationalistes, les protestants et tous les ennemis de notre religion, ne manqueraient pas de profiter de cet aveu pour faire un crime à l'Église de tolérer dans son sein des hommes qui attaquent si injustement la raison humaine. On doit voir maintenant que l'Église ne *tolère* pas, elle avertit, elle redresse ; ou, si elle *tolère* les hommes, si elle

[1] Quiconque croirait devoir publier un doute sur quelqu'une de nos citations, ou sur le sens qu'elle peut avoir, nous nous offrons à le satisfaire ; pourvu qu'il s'engage 1° à publier que nous l'avons satisfait ; 2° à ne pas divulguer le nom que nous lui aurons révélé.

les aime et les bénit, à coup sûr elle ne *tolère* pas, elle ne permet pas leurs théories erronées et dangereuses.

Les traditionalistes, dans la sincérité de leur zèle et de leur enthousiasme, avaient osé bien souvent (cinq ou six fois depuis quelques années), faire appel à la vigilance, à la sollicitude de nos premiers pasteurs.

« Il était impossible, disaient-ils, que nos zélés pasteurs ne s'occupassent pas bientôt de l'enseignement philosophique, pour mettre un terme à ces doctrines *rationalistes* qui ont cours dans nos écoles, dans nos séminaires, et qui menacent d'engloutir le Christianisme, si on n'y met bon ordre. » Ils avaient même exprimé la confiance que nos évêques résoudraient la question « dans quelqu'une de ces assemblées augustes, qui ont été de nouveau inaugurées. »

Ils ont ce qu'ils avaient demandé ; ils ont, sur le système qu'ils avaient adopté, le sentiment de nombreux et illustres prélats ; ils peuvent se dire aussi qu'ils ont en même temps le sentiment de Rome.

Ce système, comme dit le concile, et comme le disait l'Encyclique, est un système *nouveau*.

Ils ne l'ont inventé, ils ne s'y sont attachés, nous n'en doutons nullement, que par le désir du bien, et pour servir plus utilement la religion. Ils se sont dit que la méthode ancienne, que la méthode de Bossuet et de Fénelon, de tous nos grands apologistes et de tous nos grands théologiens, que la méthode de Suarez, de saint Thomas, de saint Augustin, ne suffisait plus à notre époque ; qu'à des besoins nouveaux, il fallait un nouveau remède ; à de nouvelles objections, de nouvelles réponses ; et sous prétexte de changer la méthode et les réponses pour les adapter aux temps présents, ils en sont venus à changer les principes eux-mêmes, et jusqu'aux fondements de la certitude. Il ne suffisait pas de vouloir faire autrement et mieux que les docteurs autorisés dans l'Église ; il fallait éviter, tout en croyant ne parler que diversement, de les contredire formellement sur des points essentiels et fondamentaux.

Ils se sont persuadés que le meilleur moyen de ramener à la foi un siècle incroyant et orgueilleux était de lui dire que sa raison n'était rien sans la foi. Ils ont cru qu'à une époque de déceptions de tout genre, dans l'ordre social et politique, religieux et moral, dues à une confiance exagérée dans les forces de la raison humaine, le moment était opportun d'humilier cette raison superbe ; qu'on ne pouvait trop l'abaisser,

et qu'ils l'abaisseraient jusqu'à la réduire à l'impuissance, si elle ne se basait sur la foi, si elle ne partait de la foi, au lieu de prétendre y conduire. Et ils ne se sont pas aperçu qu'ils ôtaient aux incroyants la possibilité même d'arriver à la connaissance de la foi et de la religion.

Les évêques de France, en 1832, avaient déjà montré le danger de cette doctrine, d'après laquelle « ce n'est pas la foi qui naît de la raison, mais la raison qui naît de la foi, en ce sens que dans aucun cas la raison ne doit précéder la foi. » Ils l'avaient condamnée et censurée comme « absurde, et de plus souverainement injurieuse à la religion, qu'elle réduirait à n'être qu'un pur fanatisme. » Et qui ne voit, en effet, qu'une telle méthode conduirait directement à un aveugle mysticisme, en obligeant chacun à croire sans raisonnement, et par conséquent sans motif? En 1838 ou 1840, l'autorité diocésaine de Strasbourg, appuyée par l'autorité de Rome, avait signalé l'atteinte grave portée à la religion par la théorie nouvelle, qui « refusait au raisonnement, à la raison seule, le droit de prouver avec certitude l'existence du Créateur et l'infinité de ses perfections. » Aussi la célèbre école qui avait soutenu cette théorie se fit-elle un devoir de la désavouer hautement. Et c'est cette même méthode, ces mêmes principes, que reprennent les traditionalistes de nos jours, qu'ils s'efforcent de propager, et qu'ils voudraient nous donner comme le seul moyen de salut pour la religion dans les temps modernes. Il est impossible qu'ils ne reconnaissent pas leur erreur, lorsqu'ils entendent un concile leur dire, avec l'autorisation du Saint-Siége, qu'en exagérant les droits de l'autorité aux dépens de la raison, qu'en élevant trop la foi et abaissant trop la raison, ils renversent du même coup les fondements de la raison et ceux de la foi; et que, Dieu nous en garde, ils préparent à l'une et à l'autre la ruine la plus déplorable : *Dùm fidem extollunt et rationem plus æquo deprimunt, fidei simul et rationis fundamenta convellentes, ruinam utrique, quod Deus avertat, luctuosissimam parant.* Victimes d'une illusion dont le motif louable les avait séduits, ils comprendront que cette illusion, si excusable qu'elle ait été, n'en était pas moins dangereuse. Ils répudieront enfin une méthode malheureuse, un système funeste et désastreux; si funeste et si désastreux que s'il venait à prévaloir, *Dieu nous en garde*, il serait pour le Catholicisme la source d'incalculables malheurs, *ruinam luctuosissimam.*

CHASTEL, S. J.

COMMISSION D'ENQUÊTE

POUR LA MARINE.

Personne ne doute que la France, malgré ses fautes et ses erreurs, ne soit investie d'une mission providentielle à laquelle elle ne peut manquer sans déchoir du rang élevé qu'elle occupe dans le monde. D'autres nations ne consultent que leur ambition ou leur intérêt ; nous, plus généreux, nous pouvons citer avec orgueil de nombreux exemples de dévouement, aussi bien de la part du gouvernement que de la part des citoyens de notre belle patrie. Un instinct national nous pousse à persister, malgré notre légèreté, dans des entreprises dont nous ne retirons aucun avantage matériel. Que de sacrifices nous a coûtés et nous coûtera encore la possession et la civilisation de l'Algérie ! Est-ce pour défendre de puissantes colonies ou pour protéger un commerce maritime considérable que nous tenons à maintenir un grand établissement naval ? Non, sans doute ; et pourtant toutes les classes de la nation comprennent, pour ainsi dire d'instinct, que les intérêts les plus nobles et les plus élevés demandent que notre pavillon soit connu et respecté dans les régions les plus éloignées.

L'Angleterre augmente tous les jours son commerce et ajoute de nouvelles conquêtes à ses anciennes acquisitions. Son pavillon redouté se promène avec orgueil sur les mers les plus inconnues, et cette influence si grande, si étendue, sert de véhicule et de soutien à une propagande protestante aussi active qu'intéressée. La France, moins riche mais plus dévouée, peut compter de nombreux missionnaires sortis de son sein, qui, apôtres, confesseurs et martyrs, endurent des tourments, supportent des privations de toutes sortes pour porter les lumières de la foi et le flam-

beau de la civilisation dans des contrées sauvages et inaccessibles. Au milieu de ce mouvement religieux qui va réveiller les nations ignorantes et assoupies, convient-il qu'on n'aperçoive qu'entre des mains hérétiques les armes imposantes de l'Europe civilisée? Le monde a besoin de la France; puisse ce beau pays ne jamais oublier ses nobles antécédents! Tant que ces instincts généreux règneront parmi nous, il me semble que nous ne devons point désespérer de l'avenir; ils sont pour nous un gage de salut et même une espérance de grandeur. La nation sentait bien que le dernier gouvernement, exclusivement voué au développement des intérêts matériels, ne pouvait partager ses vues, ni ressentir l'ardeur qui l'animait; de là est venue une défiance dont l'opposition a peut-être abusé et qui a amené la nomination d'une commission d'enquête parlementaire pour la marine. Je vais essayer d'apprécier ses travaux d'une manière générale.

I

Toutes les classes de la société ont dans ce moment un esprit d'indépendance trop grand, pour que l'autorité ne se montre point jalouse à l'excès de la conservation de ses prérogatives. En outre, un sentiment de défiance beaucoup trop répandu impose l'obligation de demander des comptes d'une exactitude minutieuse; ces deux causes ont produit, d'un côté, une centralisation excessive, et de l'autre des contrôles multipliés, qui entraînent à la fois des retards et des dépenses considérables. Il ne peut être question d'examiner ici les inconvénients et les avantages d'un système attaqué et défendu tous les jours dans des controverses fort animées. Je ne puis, cependant, m'empêcher de faire remarquer que ce système produit des complications assez grandes dans l'expédition des affaires, pour nous mettre dans l'impossibilité d'obtenir dans le même temps et avec aussi peu de frais les mêmes résultats que nos rivaux. La commission d'enquête pourra proposer quelques améliorations de détail, mais elle ne réformera point le mode d'administration; il faudrait, pour y parvenir, modifier nos idées et changer nos institutions. Ces difficultés et, d'un autre côté, le désir de présenter un résultat de quelque importance, ne seraient-ils pas la cause du retard de la publication d'un rapport attendu depuis longtemps? Il me semble qu'il serait digne d'hommes aussi haut placés d'aborder cette ques-

tion avec une franchise pleine de hardiesse, de ne point laisser ignorer la nature des obstacles qu'ils rencontrent, de proposer les moyens les plus propres à atténuer le mal, en attendant que des réformes générales dans l'État pussent être étendues aux choses de la marine.

Il est cependant quelques améliorations de détail qui ne manquent pas d'importance et sur lesquelles je vais entrer dans quelques développements.

II

Dans le siècle dernier, l'oubli des dogmes chrétiens sur la corruption de la nature humaine, l'orgueilleux engoûment en faveur des principes d'une philosophie nouvelle, avaient fait accepter comme une vérité incontestable, qu'une liberté complète était le remède souverain pour tous les maux de la société. On n'ignore point aujourd'hui les inconvénients d'une concurrence illimitée, la démoralisation qu'elle cause et la condition malheureuse où elle réduit les classes ouvrières. Une dure expérience nous a bien obligés de renoncer à des raisonnements spécieux. Nos lois sont encore, cependant, des applications de cette doctrine, et le Gouvernement se voit forcé pour acheter les matières dont il a besoin, de recourir à des adjudications publiques et d'accepter les offres des soumissionnaires qui se contentent du prix le moins élevé. Cette méthode, séduisante en théorie, est pleine d'inconvénients : des hommes peu consciencieux soumissionnent à des prix extrêmement modiques; ils comptent sur leur habileté pour tromper ou corrompre les agents des gouvernements et pour faire accepter les objets de qualité très-inférieure. Si les fonctionnaires préposés aux recettes se montrent sévères, les fournisseurs abandonnent leur cautionnement et se retirent; ou mieux encore, ils profitent du besoin que l'administration éprouve de se procurer immédiatement des matières sur la livraison desquelles elle avait compté, pour vendre, par l'intermédiaire d'un ami officieux, les objets rebutés à des prix plus élevés. Si l'on demandait une grande somme, comme cautionnement, il faudrait de toute nécessité que les prix d'achat fussent augmentés; car les fournisseurs devraient réaliser un bénéfice suffisant pour compenser la perte que leur ferait éprouver le placement à un intérêt modique de la valeur de leur cautionnement. Ces inconvénients se présentent avec beaucoup plus de force quand on désire se procu-

rer des objets que la marine de l'État est seule à employer : par exemple les machines à vapeur de six ou huit cents chevaux, les toiles à voiles, ou bien des matériaux rares dans le pays, comme les bois de grande dimension. Dans ces circonstances, une concurrence sérieuse ne peut être établie. S'il se forme, pour construire de fortes machines, plus d'établissements que le gouvernement ne peut en employer, les uns restant sans emploi, se voient conduits à une ruine complète ; les autres, par une conséquence naturelle, présenteront des tarifs d'autant plus élevés que leurs chances de pertes auront été plus grandes. Quant aux bois, à peine pouvons-nous, avec les produits de nos forêts, suffire aux besoins de la marine ; si une compagnie traite avec l'administration, après avoir accaparé les bois, comme elle sera seule en possession de la marchandise, elle imposera les conditions qui lui conviendront ; si, au contraire, elle soumissionne d'avance, les marchands de bois, connaissant ses engagements vis-à-vis du gouvernement, lui imposeront des prix exagérés et par des exigences successives, l'entraîneront à tomber en faillite. Je ne me perds pas dans les nues, je cite le résumé succinct de ce qui s'est passé depuis quelques années. Les choses ont même été assez loin pour que les chambres aient autorisé les ministres, au moins par un consentement tacite, à conclure des marchés de gré à gré. Ces autorisations devraient être régularisées : une commission peu nombreuse, délibérant en secret, devrait être constituée avec des pouvoirs suffisants pour approuver et rendre définitifs les marchés conclus par le ministre.

III

Après avoir parlé de l'achat des matériaux, il convient de s'occuper de ceux qui les mettent en œuvre, des ouvriers. Ces hommes peuvent se retirer des arsenaux quand il leur convient, et le gouvernement a le droit de les congédier lorsqu'il le désire. Cet état de choses est fâcheux ; on a vu plusieurs fois, à Toulon, les ouvriers se mettre en grève pour obtenir une augmentation de salaire. Si un pareil fait se produisait en temps de guerre, dans un moment où les travaux seraient urgents, il aurait les plus grands inconvénients. D'anciennes lois permettent, il est vrai, au gouvernement d'appeler à son service des charpentiers de vaisseau et des calfats. On appelle ainsi les ouvriers qui rendent le navire imperméable ; mais ces lois

insuffisantes, puisqu'elles ne s'appliquent point aux voiliers, aux forgerons et aux mécaniciens, ont encore le désavantage de changer le mode dont le travail est rémunéré dans les arsenaux. Ces hommes, appelés par ordre, sont payés à la journée, et aujourd'hui une administration mieux dirigée a permis de faire travailler les ouvriers à la tâche, méthode, on le sait, qui occasionne moins de dépenses. L'État a toujours de grands travaux à exécuter; les navires se détériorent presque autant dans les ports que pendant leur navigation. Si nous voulons une marine, il nous faut construire des vaisseaux aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre; il ne peut point, par conséquent, y avoir d'inconvénient à contracter l'obligation d'employer les ouvriers pendant un certain temps; mais en revanche, on peut, sans injustice, leur imposer des obligations analogues. Des engagements de sept ou dix ans, qui se renouvelleraient tous les ans, par septième ou par dixième, donneraient à l'État et aux ouvriers des garanties qui leur manquent. Sous l'Empire, on avait formé des compagnies d'ouvriers soumises à toutes les rigueurs de la discipline militaire; c'était l'esprit du temps: il importe de ne pas donner dans de pareilles exagérations. Ces hommes devraient être régis par un règlement particulier qui tiendrait le milieu entre la trop grande liberté du régime actuel et la sévérité des règlements de l'armée. Il faudrait que, dans un premier engagement, les ouvriers fussent obligés de servir à la mer pendant un certain temps. Aujourd'hui, par un abus qu'il importe de corriger, les mêmes hommes ne remplissent point alternativement ces deux services. Si les arsenaux ont des hommes plus habitués aux travaux sédentaires, en revanche les vaisseaux manquent souvent de bons ouvriers, et lorsque ces ouvriers se rencontrent, une période pendant laquelle les armements sont peu nombreux les réduit à la misère et les oblige à chercher du travail dans une autre profession. Il y a plus, des compagnies spéciales fournissent des mécaniciens aux bateaux à vapeur; lors de la diminution des armements, un grand nombre de ces hommes ne sont point embarqués, et l'État continue à leur payer une solde assez forte. Il semblerait naturel de les employer dans les arsenaux autant pour leur instruction que dans un but d'économie; cependant la chose n'a point lieu. Les ingénieurs de la marine chargés de la direction des ateliers préfèrent employer des hommes tout à fait à leur disposition, habitués aux méthodes et à la manière de

travailler usitées dans les ateliers. Les corps secondaires de la marine, utiles par leur science et leurs connaissances spéciales, enlèvent à ce service une unité de direction précieuse et indispensable. Les officiers de vaisseau sont les seuls qui considèrent, en premier lieu, l'avantage des navires armés et navigants ; sans doute cette manière de voir peut quelquefois présenter des inconvénients qu'il faut chercher à atténuer ; mais en définitive, cet avantage doit être le but essentiel des diverses institutions maritimes. Il faudrait charger de la haute administration, aussi bien que de la direction des constructions maritimes, des officiers de vaisseau réunissant des connaissances spéciales, et leur laisser la latitude de s'entourer d'officiers ayant comme eux l'habitude de la navigation, et connaissant les hommes et les objets dont elle a besoin.

La commission d'enquête devrait demander qu'un règlement d'administration publique, approuvé par le conseil d'État, vînt régulariser la position des ouvriers des arsenaux.

IV

Je vais aborder un sujet plus difficile et plus controversé : les questions relatives au personnel. Les hommes de mer sont soumis, en vue du recrutement de l'armée navale, à une législation aussi contraire à l'esprit de nos institutions que dure et rigoureuse. Le gouvernement peut requérir ces hommes depuis l'âge de vingt ans jusqu'à celui de cinquante, et l'expérience a prouvé que cette rigueur n'était point nécessaire. Depuis longues années, les marins qui restent plus de sept ans sous les drapeaux n'y restent que par suite d'engagements volontaires ; si bien que quelques personnes ont pensé que le recrutement ordinaire, appliqué aux marins comme aux autres citoyens, donneraient des moyens suffisants pour armer la flotte. Il serait bien entendu que lors de la destination des jeunes soldats, on choisirait pour la marine tous ceux que leurs occupations antérieures auraient rendu plus convenables pour ce service. Déjà, disent-ils, on a pu composer le tiers des équipages avec des hommes venus de l'intérieur de la France, et désignés par le recrutement. Sans demander de réaliser une expérience aussi hasardeuse, je crois qu'il n'y aurait aucun inconvénient à formuler dans une loi les règles que le ministère de la marine s'est prescrites dans l'exercice d'un droit

qu'il regarde lui-même comme exorbitant. Ainsi les marins ne seraient plus astreints à rester plus de sept ans au service, et cette obligation ne pourrait leur être imposée que depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à celui de trente ans.

S'il importe à l'État de ne point soumettre les marins à la loi commune, leur propre intérêt le demande en même temps. Les matelots ont sur les navires de guerre une solde beaucoup plus élevée que celle des soldats; elle est très-peu inférieure à celle qu'ils obtiendraient en naviguant au commerce. Sur les vaisseaux de l'État, ils se perfectionnent dans la pratique d'un métier qu'ils oublieraient bien vite s'ils restaient sept ans dans l'armée de terre. Eux-mêmes, si vous consultez leurs goûts et leurs désirs, ils vous diront qu'ils préfèrent servir à la mer un temps deux fois plus long, plutôt que d'être appelés à faire partie des régiments de l'armée. Ici, comme dans un grand nombre de circonstances, on n'osait présenter un règlement à la sanction de l'Assemblée législative, dans la crainte qu'un amendement improvisé à la troisième lecture, et accepté un peu légèrement par nos législateurs, ne vînt changer toute l'économie du projet de loi et rendre son application impossible. Cette excuse avait bien quelque fondement; mais je crois qu'elle avait surtout l'avantage de justifier une paresse et une négligence condamnables. Il s'agissait de donner à une classe entière de citoyens des garanties qui leur manquent, et de prévenir des abus faciles à concevoir et que toute la bonne volonté d'un ministre ne peut réprimer. D'ailleurs, le pouvoir exécutif n'avait-il pas le droit de provoquer une nouvelle délibération? Et cette mesure, appliquée à un objet en dehors de la politique journalière, n'aurait soulevé aucune critique sérieuse.

On regrette, avec raison, de voir tous les ans un grand nombre de marins français quitter leur pays pour aller naviguer à l'étranger. Cette subjection de toute la vie ne serait-elle pas une des causes de cette émigration? Croyez-vous qu'un père de famille n'éprouve point une certaine inquiétude, lorsqu'il sait qu'un employé subalterne de la marine peut le requérir pour le service de l'État dans le moment le moins opportun, lorsqu'il aurait le plus grand besoin de séjourner chez lui; cette inquiétude est d'autant plus fondée que les agents de l'administration ont une latitude assez grande, dont ils se servent pour débarrasser les ports de quelques sujets dangereux et turbulents, ou bien pour punir des matetots qui, pendant un

voyage au commerce, ont donné des exemples fâcheux de paresse ou d'insubordination. Cette manière de réprimer des fautes punissables devrait être régularisée, comme je le dirai plus tard.

V

Une des plus grandes difficultés pour constituer le service de la marine, c'est de conserver et d'exercer, en temps de paix, un personnel suffisant pour pourvoir aux besoins d'une guerre imprévue. Dans l'armée on congédie des soldats, mais on conserve les cadres; on réduit l'effectif d'un régiment sans diminuer le nombre d'officiers. Sur mer, il n'en est point ainsi; lorsque la nécessité de réaliser des économies impose l'obligation de réduire les armements, on ne peut point diminuer l'effectif des équipages ; il faut diminuer le nombre des navires qui sont armés, et par suite laisser un grand nombre d'officiers sans emploi. Cet état de choses fâcheux ne saurait être changé, il peut seulement être atténué. Il faut faire alterner fréquemment les officiers, augmenter leur nombre sur les navires, mais surtout se garder de croire qu'on leur donne l'habitude de leur métier en les employant à terre, dans les ports, même en les chargeant de surveiller des choses qui concernent la marine. Le marin ne se forme qu'à la mer; la théorie n'est rien à côté de la pratique. Le médecin ne se perfectionne dans son art qu'auprès du lit des malades, le cavalier ne s'instruit qu'en montant à cheval. Ces motifs m'engagent à parler d'une amélioration réclamée depuis longtemps, et que des considérations personnelles ont seules empêché de réaliser.

Il existe dans les ports un grand nombre de fonctions utiles qui occupent plusieurs officiers. Trente ou quarante lieutenants de vaisseau sont ainsi employés dans chacun des grands ports. Il faudrait pourvoir à ces fonctions au moyen d'un cadre de réserve, analogue à l'état-major des places dans l'armée. On aurait le double avantage d'avoir des personnes plus capables pour ces divers emplois, exercés par une longue pratique, et de faire concourir plus fréquemment aux embarquements les officiers appartenant au service actif. Cette détermination permettrait de laisser ces officiers résider dans leur famille ; on pourrait, sans injustice, diminuer légèrement leur solde, et malgré cette diminution, cette mesure serait avantageuse pour

la plupart de ces employés. Par une conséquence nécessaire, la destination des officiers devrait être fixée par la direction du personnel ; au lieu d'un tour d'embarquement, pur effet du hasard, et tout à fait aveugle, ces destinations devraient être combinées de manière à faire remplir alternativement aux mêmes personnes les divers services de la flotte, tantôt sur des navires à voiles ou à vapeur, dans l'escadre d'évolution, ou sur les bâtiments destinés à de longues campagnes, sur ceux qui parcourent les grandes mers et visitent les terres lointaines. Si on n'y prend garde, les officiers attachés au port de Toulon ne connaîtront que la navigation des bateaux à vapeur, n'auront effectué que des traversées courtes et peu importantes dans la Méditerranée. Comme autrefois, à l'époque des galères, nous aurons la marine du Ponant et celle du Levant. Si nous ressentons les inconvénients d'une centralisation excessive, sachons au moins profiter des avantages qu'elle peut nous donner, et servons-nous-en pour imprimer au service une unité précieuse, mais difficile à réaliser complétement.

VI

Il convient de parler d'une classe importante de serviteurs, des maîtres ou sous-officiers. Il n'en est point dans la marine comme dans l'infanterie, où les sous-officiers remplissent, dans un cercle plus restreint, les mêmes fonctions que les officiers; on peut comparer ces maîtres aux gardes d'artillerie ou du génie ; les charpentiers, les mécaniciens, par exemple, ont des connaissances et une pratique toutes spéciales ; rarement peuvent-ils acquérir les notions scientifiques qui distinguent les officiers, et ceux-ci, à leur tour, seraient tout à fait incapables de remplacer ces hommes spéciaux. Il faut savoir, en temps de paix, faire des sacrifices pour conserver ces serviteurs indispensables. Ici vient encore se présenter le défaut essentiel de nos institutions maritimes, la manie de créer des emplois sédentaires qui occupent les marins, en les éloignant de la mer et des travaux d'armement des navires. On a formé dans les ports des divisions d'équipages de ligne, cadre de dépôt, où sont exercés les hommes du recrutement, et où sont reçus, en attendant une destination, les marins de profession. Des maîtres, attachés à ces établissemente, y remplissent un service de caserne, sont employés comme sergents ou comme sergents-majors, changent leurs habitudes, et

dans une vie tranquille, au milieu de leur famille, se dégoûtent vite du rude métier de marin. Il faudrait, en temps de paix, employer ces hommes avec leur solde sur des navires de rang inférieur. En second lieu, les embarquer sur les navires désarmés, sur ceux qui, au besoin, seraient les premiers à prendre la mer. Les vaisseaux et frégates en bon état devraient avoir un commandant, des maîtres et un noyau d'équipage composé exclusivement d'hommes du recrutement. Ces jeunes conscrits ont besoin d'être exercés un an à l'avance pour devenir des matelots passables ; il nous est donc indispensable d'en avoir toujours un assez grand nombre sous les drapeaux. Le matériel de ces bâtiments devrait être disposé avec soin, les maîtres en surveilleraient la conservation sous la direction de leur commandant; l'État y trouverait une économie réelle, et le pays aurait toujours à sa disposition des forces considérables, et il ne nous arriverait plus, comme en 1840, de voir nos ressources nous manquer au moment où elles pouvaient nous être le plus nécessaires. Pourquoi construire des navires, si nous ne disposons point les objets accessoires sans lesquels ils ne peuvent point aller à la mer, si nous ne conservons point sous la main, disponible au premier signal, le personnel nécessaire pour les conduire et les animer. Il vaut mieux diminuer nos constructions, que de les établir d'une manière incomplète. On aurait beaucoup plus tôt construit des vaisseaux qu'on n'aurait formé des maîtres et des officiers expérimentés.

VII

Cet état de demi-armement est surtout nécessaire pour les bateaux à vapeur; si les machines ne sont pas entretenues et surveillées avec le plus grand soin, elles se détériorent promptement, et l'État éprouve une perte considérable. Je ne parlerai point ici des diverses questions que soulève l'application de la vapeur et de l'hélice à la navigation militaire. Ces questions ne sont point encore assez étudiées pour trouver place dans une appréciation générale ; il faut se borner à demander que la commission d'enquête insiste pour que les divers essais en voie d'exécution soient achevés avec promptitude et examinés avec un soin tout particulier.

Le Gouvernement provisoire, habile pour détruire, éprouvait plus de difficultés quand il fallait édifier. Dans un décret assez précipité,

il supprima la peine des coups de corde usitée dans la marine; il ne peut être question ici ni de demander le rétablissement de cette punition, ni de justifier sa suppression; mais il nous sera peut-être permis de faire remarquer que cette punition extrêmement efficace a été remplacée par une peine très-minime, un mois de cachot, peine encore dont l'application est souvent impossible sur un grand nombre de navires qui ne sont point assez grands pour renfermer une prison. Le vol le plus considérable, la désobéissance la plus séditieuse, ne sont réprimés que par cette peine dont je viens de parler. On peut dire sans exagération que le Code pénal maritime n'existe plus, et cette lacune dans notre législation est extrêmement nuisible au maintien de la discipline. Des commissions nombreuses ont été réunies, un travail a été présenté au ministre; un Code pénal, je le sais, ne peut point être improvisé, et pourtant une nécessité impérieuse demande une prompte solution. La commission d'enquête devrait, en attendant la présentation de ce projet de Code, proposer la modification du décret du Gouvernement provisoire et remplacer la punition d'un mois de cachot par un emprisonnement d'un mois à deux ans. Elle devrait aussi insister pour obtenir la présentation du projet de Code pénal le plus tôt possible.

La marine de commerce réclame de son côté des règlements et une juridiction particulière. La nature des engagements que contractent les matelots, les campagnes qu'ils entreprennent, les dangers qu'ils vont affronter, l'isolement dans lequel ils vont se trouver, tout demande que le capitaine soit investi d'un pouvoir disciplinaire réglé par la loi, et que les délits commis par les hommes de l'équipage soient définis par des règlements spéciaux et jugés par des personnes ayant une connaissance suffisante de la navigation. Je l'ai déjà dit, l'administration de la marine profite, pour maintenir l'ordre sur les navires de commerce du pouvoir qu'elle a conservé d'appeler au service de l'État, quand il lui convient, les marins de profession. En outre, le ministre de la marine, s'il juge répréhensible la conduite des capitaines de navire, les suspend de leurs fonctions et leur enlève pendant un temps assez long la faculté de commander. L'exercice de ces droits, punitions très-efficaces, indispensables à conserver, devrait être entouré de garanties légales qui augmenteraient la sanction morale qui doit toujours environner la répression d'un délit comme d'un crime.

Qu'il nous soit permis, en finissant, d'exprimer le désir de voir la commission d'enquête terminer et publier promptement son travail. Les délibérations ont assez duré, les questions doivent être éclaircies ou ne le seront jamais. Il convient de signaler les inconvénients de l'ordre de choses actuel, lors même qu'il ne serait point possible de les faire disparaître et qu'on devrait se borner à les atténuer. Il importe de montrer que le défaut de dévouement au pays, l'affaiblissement du respect dû à l'autorité, le manque d'abnégation et même de probité chez un grand nombre de fonctionnaires et de citoyens sont la cause principale des abus et des défectuosités dont nous ne pouvons point nous débarrasser, et surtout rester persuadés que la régénération morale de la société peut seule produire une amélioration importante dans l'administration de ses intérêts matériels.

H. Vialetes.

L'INTENDANT.

(SUITE[1])

IV

Madame de Montségur était une femme d'environ cinquante ans, d'une taille qui avait dû être élancée et que le malheur et la prière avaient courbée avant l'âge. Sa figure, éclairée d'un rayon de douce sérénité, gardait néanmoins une empreinte douloureuse que la résignation n'avait pu dominer entièrement. Les lignes de son profil, d'une pureté grecque, laissaient voir une de ces beautés dont le caractère est ineffaçable. Ses cheveux presque entièrement blanchis, et crêpés autour de son front, donnaient une singulière expression de noblesse à cette femme qui aurait pu servir de symbole à la royauté tombée. Depuis la perte de son mari, elle s'était livrée avec une piété profonde aux pratiques de la religion qui, seule avec son fils, remplissaient son cœur. Elle avait adopté une mise uniforme, comme pour marquer que désormais il n'y avait plus de changement possible en elle. Une robe de laine brune, dont le tissu variait suivant la saison, était son unique parure, et un bonnet de mousseline ou de tulle d'une façon très-simple couvrait sa belle tête, que les fleurs et les diamants avaient autrefois couronnée. Sa santé, jadis excellente, avait naturellement cédé aux secousses morales qui avaient ébranlé son existence. Toutefois, malgré une pâleur qui lui était devenue habituelle, rien n'aurait indiqué en elle la maladie, sans une suffocation de poitrine qui lui rendait le repos indispensable.

Pendant l'hiver, madame de Montségur ne quittait guère son petit salon et le coin de son feu. Mais dès que la belle saison était

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXIX, page 275.

revenue, elle allait tous les après-dîner s'établir dans son jardin sous une tente de verdure, charmante retraite où l'on pouvait songer, au bruit d'un courant d'eau qui, après avoir erré à travers les carrés bordés de lauriers-rose, de genêts et de tamarix, allait arroser les planches du potager dans la partie inférieure du jardin.

Le curé de Montségur, le vénérable abbé Bodin, M. et madame Joubert, avec quelques autres notabilités de l'endroit, se réunissaient d'ordinaire le soir chez la mère de Raoul. La conversation, il faut en convenir, était peu variée. Quand on avait passé en revue les intérêts de la localité, qu'on s'était entretenu des espérances que le pays fondait sur le règne de ses rois légitimes, des malheurs que les guerres du tyran avaient causés à la France, de la nomination du dernier préfet, la petite société en était réduite au silence, à moins qu'elle ne s'entretînt du personnel même de l'endroit ; mais, y compris cette ressource, le cercle en était réduit à répéter chaque soir ce qui avait été dit la veille. Il n'est peut-être pas inutile de remarquer qu'au milieu de tout cela jamais le nom de M. de Brèche n'était prononcé, et qu'il ne se faisait jamais, en présence de la marquise, la moindre allusion qui eût pour objet les habitants de Beauretrait. S'il arrivait, par extraordinaire, que madame de Montségur restât seule avec son fils, alors la servante, qui s'occupait à l'écart de quelque ouvrage de couture, rapprochait sa chaise et, suivant qu'elle le jugeait convenable, se mêlait à la conversation de ses maîtres. Dans tous les cas, neuf heures étaient l'heure invariable de la retraite. Ce soir-là, madame de Montségur était établie près de la porte extérieure de la maison en compagnie de Foune, l'excellente fille qui la servait, lorsque Raoul arriva.

« Comme tu as tardé longtemps, dit-elle au jeune homme lorsqu'il entra.

— Pardon, ma mère, mais il m'a été impossible de quitter Beauretrait plus tôt... sous peine d'être impoli ; et, véritablement, je n'avais aucune raison pour cela...

— C'était la première fois que je t'attendais, et le temps m'a paru bien long. »

Raoul embrassa sa mère, et un moment de silence suivit. La présence de la servante les gênait visiblement. La marquise donna un ordre à Foune, puis, prenant le bras du jeune homme, elle s'achemina vers le jardin.

Ils y furent bientôt arrivés, et là, à la clarté d'un ciel admirablement pur et sous l'haleine d'une brise tiède et odorante, un entretien plein de confiance eut lieu entre la mère et le fils.

« Je ne te cache pas, Raoul, dit celle-ci, que le messager de M. de Brèche m'a vivement étonnée, et, te le dirai-je? encore plus affligée. Je ne sais, mais il me semble qu'un Montségur n'aurait pas dû s'asseoir à la table de M. de Brèche.

— Je vous ai dit, ma mère, que je me suis vu entre la nécessité d'accepter cette invitation ou de faire une impolitesse gratuite.

— J'ignore, mon ami, s'il y aurait eu de l'impolitesse à la refuser, mais il y a eu du moins de l'imprudence à l'accepter.

— De l'imprudence ?...

— Sans doute. Je ne connais pas personnellement M. de Brèche, mais M. Joubert le connaît, et sans me faire de confidence entière, il m'en a dit assez un jour pour que je puisse croire que cet homme est à craindre pour la famille de Montségur. »

A ces mots, un éclair passa sur le front du jeune homme ; et, se levant brusquement de son siége :

« A craindre pour ma famille, dit-il avec feu, pour la famille de Montségur, c'est-à-dire pour moi qui en suis le dernier rejeton !... Je dépendrais donc en quoi que ce soit de cet homme ?... J'aurais à redouter ce vieillard enrichi des dépouilles de mon père ! moi, j'aurais à craindre quelqu'un !... Parlez, ma mère, parlez.

— Mon fils, calme-toi. Tu n'as à craindre personne, sans doute, mais on doit se défier toujours des mauvais desseins, et ce M. de Brèche ne saurait en nourrir de bons pour nous.

— Ma mère, vous me cachez quelque chose.

— Non, Raoul. Mais, crois-moi, le cœur d'une mère n'a pas de vains pressentiments. M. de Brèche est étranger à ces contrées ; il y est venu tout exprès pour acheter les biens de ta famille : c'était comme un acharnement. Bertrand a eu toutes les peines du monde à sauver de ses mains cette petite maison. Il me reste un vague souvenir de quelqu'un que ton père avait justement châtié, et dont le nom, que j'ai oublié, était suivi de celui-là. Enfin, mon enfant, je te le répète, tout me fait peur de la part de quelqu'un qui s'appelle Brèche. »

Le calme était revenu sur le front de Raoul.

« Je comprends que vous ayez des craintes, ma mère ; mais per-

mettez à votre fils de ne pas les partager. Nos habitudes solitaires vous ont fait oublier votre ancienne énergie. Votre courage s'est transformé en angélique résignation ; vous subissez sans murmure l'oubli et la pauvreté, vous dont la vie fut autrefois si brillante !... Vous avez mis en moi tout votre espoir, je le sais ; aussi ai-je franchement accepté, comme vous, cette existence obscure ; mais ce n'est point une raison pour que j'aie mis en oubli le nom que j'ai l'honneur de porter ; et si ma mémoire avait pu l'oublier, le sang qui bout dans mes veines me le rappellerait en ce moment. Ma mère, encore une fois, ne craignez rien, et songez que sous cet habit d'un pauvre clerc de notaire villageois, le cœur d'un gentilhomme n'a pas cessé de battre. »

La mère de Raoul essuya ses larmes et regarda son fils à la clarté de la lune.

« Tu es beau, dit-elle avec effusion ; tu es beau en parlant ainsi : tu ressembles à ton père !

— Aviez-vous peur, ma mère, quand mon père vivait ?

— Tu as raison, Raoul ; les habitudes de notre pauvre vie et mon amour pour toi m'avaient affaibli l'esprit, et tu viens de me rappeler à moi-même. Je suis la veuve du marquis de Montségur, après tout, et tu es mon fils ; et tu peux dire encore qu'à ton noble sang vient se mêler dans tes veines celui du vieux Normand Guiscard, de qui je descends... Donne-moi le bras, Raoul, je sens le besoin de marcher. »

La bonne dame se leva, prit le bras de son fils et marcha d'un pas plus ferme qu'elle n'avait fait depuis longtemps. Un mot venait de réveiller en elle le souvenir du passé et l'orgueil de la race.

Après s'être entretenue encore quelques instants avec le jeune homme, et lui avoir fait plusieurs questions relatives à Beauretrait, elle ajouta :

« Et cette demoiselle de Brèche... est-elle jolie ? »

A cette question, Raoul eût peut-être mal dissimulé son embarras, si une branche de tamarix ne lui eût en ce moment prêté le secours de son ombre. Il répondit avec une sorte d'hésitation que sa mère prit pour du dédain :

« Jolie ?... en vérité, je vous assure, ma mère, que je ne sais... Je l'ai fort peu examinée... Elle est jeune... elle sort de pension... elle monte à cheval... C'est une enfant gâtée... voilà tout.

— Eh bien, retirons-nous, » dit la marquise, et elle prit le chemin

de son appartement accompagnée de son fils; mais Raoul, qui était loin de songer au sommeil, revint dans le jardin.

Cette journée avait été remplie pour lui de solennels événements. Il a pour la première fois de sa vie visité l'ancienne demeure de ses pères, devenue la propriété d'un étranger ; il y a vu une jeune fille dont l'aspect a laissé dans sa pensée comme le souvenir d'une mystérieuse et adorable apparition, et c'est la propre fille de cet étranger! Et puis sa mère a manifesté des craintes; certains rapports semblent avoir existé entre M. de Brèche et son père... Et revenant à sa situation présente, le jeune homme se sentait humilié. Il est pauvre, inconnu, sans avenir; son nom, semblable à ses nobles armes que ronge la rouille des temps, va s'éteindre dans ce coin de terre, rouillé comme elles, effacé, sans éclat!... Et descendant dans son cœur qu'il sentait fort, et remontant à sa volonté qu'il sentait puissante, il gémissait de ce que ses devoirs de fils l'enchaînaient au fond d'un village. Il s'était soumis sans murmurer, mais non pas sans une résistance intérieure, qu'il était toujours parvenu à vaincre. Dans ce moment, il éprouvait une sorte de colère mal contenue. L'Europe était naguère un vaste champ de bataille où la gloire conviait tous les Français, en promettant des blasons aux plus obscurs, et aux vieux noms un nouveau lustre. La fortune n'aurait pas trahi un Montségur sous le nouveau drapeau, qui, en définitive, était celui du courage. Il comprenait d'ailleurs qu'un nom comme le sien n'aurait pu manquer d'être le bienvenu auprès du soldat couronné, qui tenait tant à rallier la vieille noblesse à sa cause. Le jeune homme, tout en portant dans son cœur la religion des ancêtres et l'amour de l'illustration historique, ne reniait point la gloire nouvelle de son pays. Il avait été pour ainsi dire bercé au bruit de nos victoires modernes; elles avaient fait battre son jeune cœur, et il eût voulu pouvoir aller en prendre sa part. Mais sa mère l'avait supplié de ne point l'abandonner, et comme la conscription épargnait le fils de la veuve, Raoul avait dû accepter cette exemption qui l'humiliait pour obéir au devoir filial.

Il est vrai, ses rois légitimes étaient remontés sur le trône national, et le fils du compagnon du maréchal de Soubise avait des droits à leur bienveillance; mais son âme honnête reculait devant l'idée de n'avoir à appuyer le droit de ses sollicitations que sur le hasard de la naissance.

Telles étaient les pensées qui s'étaient emparées de l'esprit de Raoul lorsque minuit sonna à horloge de l'église. Il se préparait à se retirer, lorsqu'un vieux refrain de guerre, qui ne lui était pas inconnu, vint frapper son oreille. Il écouta; des pas bruissaient dans le sentier d'une prairie qui bordait un côté du jardin, et comme le mur de clôture était peu élevé, il lui fut facile de distinguer celui qui répétait pour la troisième fois ce couplet martial :

Les mousquetaires gris,
Vrais démons à la guerre,
Vrais diables à Cythère,
Ne sont jamais surpris ;
Et s'il s'agit du verre,
Ils sont comme à la guerre,
Et comme en l'autre affaire,
Les mousquetaires gris.

Arrivé au pied du mur d'où Raoul l'observait, le chanteur, qui avait reconnu le jeune Montségur, s'arrêta :

« Il paraît, monsieur le marquis, dit-il, que le sommeil n'est pas bon cette nuit, ou que vous aimez à veiller tard au clair de la lune.

— Ah! c'est vous, mon brave Armand! et d'où venez-vous, à cette heure? On vous prendrait, en vous voyant ainsi de loin la bêche sur l'épaule, pour quelque maraudeur attardé.

— Faites excuse, monsieur Raoul, mais les maraudeurs ne chantent pas, et pour cause. Voyez-vous, quand on a un pré et qu'on veut du regain, il faut le faire boire, et quand l'eau manque le jour, on la prend la nuit. Voilà tout.

— C'est comme moi, Armand; le parterre avait besoin d'eau, et je suis resté un peu tard pour l'arroser, d'autant plus que les arrosements de nuit sont les meilleurs...

— Ah! vous arrosiez?... mais que fais donc la grosse Foune, que vous vous soyez chargé de sa besogne? »

Le jeune homme parut évidemment contrarié du mensonge gratuit qu'il venait de faire. Il reprit :

« Voyez-vous, Armand, cette nuit est si belle et l'air est si doux, que je me suis oublié ici à penser... A propos, ajouta-t-il au bout d'un instant en baissant la voix, j'ai quelque chose à vous demander...

— A moi, monsieur Raoul? parlez, parlez, et si le vieil Armand

peut vous être utile en quoi que ce soit, vous pouvez compter sur lui.

— Vous aviez toute la confiance de mon père, vous étiez un de ses anciens compagnons de guerre.

— De quel temps me parlez-vous là, mille carabines! C'était le bon, celui-là, monsieur Raoul! Quel brave homme de colonel que M. le marquis! Un vrai père, quoi! Sans lui, j'étais fusillé comme un vieux corbeau, voyez-vous, et à cette heure, je n'aurais pas besoin d'arroser mon pré... Vous connaissez cette histoire, monsieur Raoul...

— Une folie de jeune homme, une amourette. Eh bien! ne fallait-il pas vous laisser tuer pour cela?

— Je sais que vous êtes bon comme votre père; mais songez que c'était pendant la guerre, et qu'il y avait rendez-vous au-delà des avant-postes, et avec une Allemande, encore! Si bien que lorsqu'on me mit la main sur le collet, j'avais plutôt l'air d'un soldat qui file à l'étranger que d'un triomphateur qui vole à Cythère. Bref, je fus arrêté comme désertant à l'ennemi, et sans le colonel, mon affaire était faite. Je lui avouai tout; il me crut, et voilà... Alors je me dis que puisqu'il m'avait sauvé la vie, il était juste que ma vie lui fût dévouée, à lui et aux siens.

— Et vous avez noblement tenu votre parole, Armand; merci pour ma mère et pour moi!

— Ce n'est pas pour cela que je vous répète cette histoire, au moins; c'est que je suis heureux, voyez-vous, de me rappeler ce digne marquis. Quel homme, monsieur Raoul, à la tête de son régiment! C'est celui-là qui en taillait des croupières à ces marchands de charabia! (Armand désignait ainsi les Allemands.) Je l'ai vu un jour attaquer seul une demi-douzaine de Kaiserlichs qui s'étaient acharnés contre un pauvre petit trompette qui leur montrait les dents tout de même; mais c'était fait de lui sans le colonel qui, ayant vu la chose, poussa un temps de galop sur les Pandours. Les plus méchants furent proprement accommodés; alors les autres, qui voyaient qu'ils ne feraient pas leurs frais, tournèrent bride. C'était prudent, et le petit trompette jura qu'il ne mourrait pas sans manger un morceau de Kaiserlich. C'était un diable de petit rageur qui aurait tenu parole; mais la paix se fit, et il fallut rengaîner.

— Quand je songe à mon père, j'ai honte d'avoir passé ma vie dans ce village lorsque les autres se battaient là-bas. »

Le vieux soldat hocha la tête.

« Dame ! je comprends cela, monsieur Raoul, et cependant vous faisiez votre devoir ici, tout de même. Cette pauvre digne marquise ! elle en serait morte... car il y faisait chaud, là-bas. Aussi Henriot m'a-t-il écrit qu'il avait eu plus d'une queue de sardine brûlée sur sa manche ; c'est ainsi que, faute d'autres, un beau jour il est passé capitaine, avec la croix de la main de l'empereur, et puis la rosette. »

Raoul soupira de nouveau ; puis, revenant à sa première idée :

« J'ai donc quelque chose à vous demander, Armand. Vous aviez toute la confiance de mon père ; vous devez savoir quelque chose de ce qui a pu se passer entre lui et un certain individu qui, entre autres noms, portait, je crois, celui de Brèche ? »

L'ancien mousquetaire, qui avait gardé jusque-là son instrument sur l'épaule, le mit par terre à cette question, et s'appuyant sur le manche de la bêche :

« A quoi bon réveiller les vieilles histoires, monsieur Raoul ? Je suis fâché qu'on vous ait parlé de celle-là ; enfin voici : M. le marquis avait un ami, le vicomte de Villevieille, un joyeux vivant, bien franc et sans souci, foi de vieux mousquetaire, et pour l'honneur, net comme un louis d'or tout neuf. M. de Villevieille aimait un peu trop le lansquenet, les petits soupers et la galanterie ; ses revenus furent trop courts. Lorsque son intendant n'eut plus d'argent à lui envoyer, il en emprunta. M. le marquis lui ouvrit sa bourse, et comme il refusa les billets du vicomte, celui-ci écrivit à son intendant pour lui dire qu'il devait 10,000 louis à M. de Montségur, et qu'il fallait trouver cette somme à tout prix. Sur ces entrefaites, M. de Villevieille fut tué dans un duel. L'intendant passa au service du frère aîné du défunt, le comte Gaspard de Villevieille ; mais auparavant, il s'en vint trouver M. le marquis, auquel il offrit 500 louis de sa créance, sous prétexte que le vicomte avait laissé beaucoup de dettes. A cette proposition, votre père sonna ses gens, et en leur présence, la canne levée, il chassa l'intendant, qu'il menaça de faire sauter par la fenêtre. Cet homme, pâle de colère autant que de frayeur, se précipita vers la porte ; mais avant que de sortir, il se retourna et fit entendre ces paroles menaçantes :

— Les choses changeront, monsieur le marquis, et ceci sera payé. Affront pour affront ! guerre à vous et aux vôtres ! C'était un peu avant la Révolution : elle éclata et les événements allèrent

vite. M. le marquis oublia le Redon (c'était le nom de l'intendant) qui, lui, n'oublia pas M. le marquis.

— Mais quel rapport entre cet intendant du nom de Redon et le baron de Brèche?...

— C'est que cet intendant était Vincent Redon dit Brèche.

— Et cet homme?

— Cet homme est le propriétaire même de Beauretrait.

— Et il ignore que vous êtes instruit de ce secret?

— Qui le lui aurait dit puisque seul, avec M. Joubert, j'en suis instruit?

— Mais s'il sait que vous étiez auprès de mon père...

— Comment voulez-vous que l'intendant de M. de Villevieille qui demeurait à Villevieille, en Poitou, connût un serviteur de M. de Montségur qui habitait Paris? Il ne parut dans la maison de M. le marquis qu'une seule fois, et je vous ai dit dans quelle circonstance.

— Mais pourquoi ne pas publier tout cela dans le pays?

— Pour avoir la paix. — M. de Brèche est riche et méchant.... il serait le plus fort. — Ainsi donc, monsieur Raoul, gardez le silence sur tout ceci; tenez-vous sur vos gardes... A présent, bonne nuit, » ajouta l'ancien mousquetaire en replaçant sa bêche sur son épaule, et il s'éloigna, mais sans recommencer ses couplets guerriers.

Raoul demeura un instant pensif, et bientôt après il quitta le jardin.

V

Agathe de Brèche s'était créé à Beauretrait, comme nous l'avons dit, une vie d'élégance et de luxe qui faisait un contraste singulier avec les mœurs parcimonieuses de son père. Il y avait entre ses caméristes une jeune fille qu'elle affectionnait d'une façon particulière. C'était une enfant de seize à dix-sept ans, vive, alerte, pleine de cœur, et qui se serait fait tuer pour sa maîtresse; aussi ne la quittait-elle jamais.

Rien de charmant comme de voir ensemble ces deux jeunes filles, l'une, que nous connaissons, à la taille élancée et souple, à l'œil tour à tour rêveur et passionné, d'une beauté pleine de contrastes, empruntant à la réunion des qualités les plus opposées cette originalité piquante qui la caractérisait.

L'autre, petite, brune, les yeux rayonnants sous les longs cils qui

leur servaient de voile; les traits mobiles, la taille pleine de souplesse. Celle-ci aimait à s'accroupir aux pieds de sa maîtresse, pour de là épier ses désirs dans son regard et les satisfaire même avant qu'ils eussent été exprimés, à moins que par un caprice qu'on lui pardonnait toujours, elle n'exécutât ses ordres que par une obéissance lente et pour ainsi dire agaçante. Agathe lui souriait alors d'une manière indescriptible. Mariette, c'était le nom de la caméristе, couchait dans une petite pièce qui communiquait à l'appartement de mademoiselle de Brèche par une garde-robe dont elle avait soin de ne jamais fermer la porte, le soir, afin d'être plus tôt auprès de sa maîtresse au cas où celle-ci aurait besoin de son service pendant la nuit, circonstance qui ne s'était d'ailleurs pas encore présentée. Cette chambrette, où l'on pouvait arriver de l'extérieur par un corridor qui aboutissait à un escalier depuis longtemps abandonné, était un réduit des plus gracieux; il ne le cédait en rien sous ce rapport à la chambre d'Agathe, dont il est inutile de faire ici la description. Il suffira de dire que le meuble qui en faisait le principal ornement était une toilette en boule, dont la glace couronnée d'une ravissante draperie de mousseline blanche, doublée en léger taffetas rose, reproduisait dans sa profondeur un magnifique pastel de Latour avec son grand cadre ovale aux sculptures dorées. C'était un portrait d'homme dont les traits exprimaient une noblesse exquise, et les regards une grande fermeté d'expression. Ils étaient néanmoins pleins de douceur; les cheveux poudrés à blanc et relevés sur le front faisaient un contraste qui n'était pas sans charme avec l'arc foncé des sourcils et le ton vigoureux de la carnation. Une croix de Saint-Louis qui brillait sur la poitrine indiquait que celui dont on voyait les traits avait été militaire. Au bas de la joue droite se dessinait un signe assez semblable à celui que Agathe portait sur sa joue gauche. Celle-ci avait pour ce portrait une sorte de vénération superstitieuse. Souvent on eût pu la voir immobile devant lui, perdue dans une contemplation inexplicable et les yeux remplis de larmes silencieuses et brûlantes; elle en avait fait faire la miniature par un artiste romain qui traversait le Midi de la France. Cette miniature, renfermée dans un médaillon d'or, ne la quittait jamais. Mariette osa la plaisanter un jour à ce sujet en lui demandant si ce portrait était le programme auquel dût se conformer la figure de son mari.

Agathe fixa sur l'enfant un de ces regards impérieux et mécontents qui glacent les plus hardis. La caméristе désolée se traîna à ses pieds, lui prit les mains qu'elle baisa avec tendresse, et elle mit tant de regrets et de repentir dans son œil suppliant, que sa maîtresse la releva doucement et lui prenant les mains avec tendresse :

— Chère Mariette, dit-elle, respecte ce portrait, vois-tu, et quand je le regarde et que je pleure, respecte aussi mes larmes... Je suis folle, je le sais, ajouta-t-elle bientôt en souriant; mais toi, n'es-tu jamais folle, dis ? »

Mariette demanda de rechef pardon à sa maîtresse, qui l'embrassa.

La nuit avait été pleine d'insomnie pour mademoiselle de Brèche; vingt fois elle s'était retournée dans son lit cherchant un sommeil qui s'obstinait à la fuir ou ne venait que par rares intermittences fermer sa paupière alourdie; alors la jeune fille faisait des rêves étranges et se réveillait en sursaut; elle consultait sa pendule de nuit, dont les aiguilles lui paraissaient immobiles; de nouveau elle essayait de se rendormir, et de nouveau l'insomnie et les cauchemars s'asseyaient à son chevet. Enfin les premières lueurs de l'aube se firent jour à travers les persiennes, et mademoiselle de Brèche fut aussitôt sur pied. Elle se hâta de passer un peignoir et se mit à la fenêtre qui donnait sur le parc. Les oiseaux commençaient à voltiger et à pépier dans le feuillage des platanes touffus, tandis que les grillons continuaient leur concert nocturne sous l'herbe des sentiers; la brise d'une tiède fraîcheur, si l'on peut ainsi parler, et toute pénétrée d'arômes alpestres, soulevait les feuilles des arbres et venait caresser le front enflammé de la jeune fille. Au bout de quelques instants elle quitta la fenêtre, et aperçut sa caméristе debout au milieu de la chambre, qui semblait attendre ses ordres.

« Que fais-tu là, Mariette? lui dit-elle, presque effrayée. »

Mariette courut à Agathe, et la regardant avec tendresse :

« Vous n'avez pas dormi cette nuit, vous êtes pâle, vous souffrez, et ne m'avez point appelée, dit-elle avec un ton de doux reproche.

— Je ne souffre pas, Mariette; mais le sommeil ne voulait point venir; c'était sans doute à cause de la chaleur : l'air, cette nuit, a été suffocant; je ne sais, mais tu n'y aurais rien pu. Pourquoi donc t'empêcher aussi de dormir?

— M'empêcher de dormir, dites-vous? mais avez-vous pu croire

qu'il m'a été possible de me livrer au sommeil lorsque je vous entendais vous tourmenter dans votre lit? Je pensais à chaque instant que vous alliez m'appeler ; ensuite je vous ai entendue vous lever et ouvrir la croisée ; c'est à ce moment que je suis venue ici.

— Merci, Mariette, merci, dit-elle en souriant à la soubrette. — Vois-tu, l'air m'a fait du bien et je suis déjà beaucoup mieux. Mais j'entends du bruit dans la maison : descends, ajouta-t-elle, et tu feras dire à Jean de me seller Zéphyr ; j'ai besoin d'aller respirer l'air matinal de la montagne. »

Zéphyr était son cheval favori ; une excellente bête croisée d'arabe, à la robe noire, admirablement dressée, pleine d'ardeur, au jarret ferme et souple comme un ressort d'acier, et le pied aussi sûr à travers les escarpements des rochers que dans la plaine la plus unie.

« Va, Mariette, et tu viendras ensuite m'habiller. »

La caméristе disparut comme un trait.

Agathe passa dans son cabinet, ouvrit la porte du balcon et jeta les yeux sur la campagne ; elle était éclairée de la lumière douce et pénétrante de l'aurore qui donne aux objets une si vive puissance de relief. Ses regards se tournèrent dans une certaine direction, comme s'ils eussent cherché quelque point caché parmi les arbres, ensuite les ramenant à ses pieds elle les fixa sur une rose qui fleurissait doucement sur sa tige ; elle la cueillit et l'effeuilla presque aussitôt. Sa pensée était loin de la pauvre fleur. Une préoccupation invincible la dominait. Un frisson subit la ramena à la réalité : Mariette était de retour.

« Dans un quart-d'heure Zéphyr sera prêt, dit-elle ; et elle ajouta : Si mademoiselle voulait passer dans sa chambre, je suis à ses ordres.

— Non, chère petite, je m'habillerai ici ; va me chercher mon amazone grise et le chapeau que j'avais hier...

— Et qui vous rend si jolie... Pardon, mademoiselle, c'est vous qui embellissez tout ce que vous portez.

— Flatteuse ! dit Agathe en lui faisant du doigt un charmant signe de menace ; et la caméristе courut exécuter les ordres de sa maîtresse. »

La toilette de mademoiselle de Brèche fut bientôt terminée. Elle prit sa cravache au manche d'écaille, et devançant Mariette, elle

arriva sur la porte extérieure du château où un domestique lui amena le cheval. Au même instant des aboiements joyeux se firent entendre ; c'étaient ceux de Mascara, magnifique chien danois à la robe tigrée de noir qui bondissait autour de la jeune fille. Celle-ci, après avoir caressé de sa main gantée la tête du chien, posa son pied mignon sur la robuste main que lui tendit le palefrenier et fut en selle en un instant. Alors elle flatta le col du cheval, qui hennit comme pour répondre à cette caresse. La bête frémit sous son poids léger et disparut bientôt derrière le bosquet de lauriers, précédé par Mascara qui courait allègrement en avant ; l'écuyer la suivit à une grande distance. La course fut longue, rapide, nous pourrions dire désordonnée. Agathe fit gravir à sa monture des sentiers à peine tracés sur le bord des ravins, baignant les boucles flottantes de sa chevelure dans la rosée matinale ; puis, lorsque le soleil commença à monter sur l'horizon, la fatigue et la chaleur la forcèrent à songer au retour. Zéphyr n'était cependant pas blanchi d'écume ; une légère vapeur, qui s'échappait de ses flancs en nuage diaphane, témoignait seule que la noble bête avait vaillamment couru.

M. de Brèche était sur la porte lorsque sa fille arriva. Il la regarda avec un sourire de finesse et lui dit, en parodiant le mot de Louis XIV :

« Sais-tu, Agathe, que j'ai failli déjeuner seul ? »

Agathe en voulut à son père de cette observation ; elle répondit avec un certain air de bouderie :

« Dites tout à fait comme le grand roi, mon père, que vous avez failli attendre !

— Eh bien, c'est cela même, fit M. de Brèche en se frottant le nez en signe de contentement, ne me fais donc pas attendre davantage ; j'ai affaire, il faut que je parte, et puis aussi j'ai faim. »

Elle ne répondit pas, monta chez elle. Un instant après elle était de retour en élégant peignoir de mousseline blanche ; elle s'assit assez maussadement en face de son père déjà attablé, et dont le regard pénétrant se mit à l'examiner.

« Aurais-tu été indisposée cette nuit, dit-il après un temps de silence, il me semble que tu es sortie de bien grand matin, et te voilà cependant encore toute pâle. »

La jeune fille ne put réprimer une légère émotion. Pourtant elle répondit :

« La chaleur a été grande cette nuit, c'est pourquoi j'ai voulu profiter de la première fraîcheur du matin.

— La promenade alors ne t'a pas réussi, tu ne manges point.

— C'est qu'en vérité il est encore de bonne heure ; et puis, Mariette a voulu que je mangeasse une grappe de muscat.

— Tous les jours tu manges des corbeilles de raisin sans que ton appétit paraisse en souffrir le moins du monde. »

Agathe éprouvait une vive contrariété ; ses larmes étaient près de couler ; elle se maîtrisa néanmoins et répondit :

« Vous savez, mon père, que tout dépend de la disposition où l'on se trouve.

— Alors, c'est différent ; mais il faut espérer que l'appétit te reviendra. En attendant, dis-moi, que te semble de notre convive d'hier ? »

La jeune fille eut besoin de faire un effort sur elle-même pour déguiser l'embarras où la jeta cette brusque question.

« Vous voulez parler de M. de Montségur ?

— De qui veux-tu que je veuille parler si ce n'est de lui ? Eh bien, qu'en penses-tu ?

— Mais que puis-je penser d'un jeune homme que j'ai à peine vu quelques instants, et auquel je n'ai presque point parlé ?

— Si je ne me trompe, dit avec intention le vieillard, c'est un assez beau garçon, seulement bien frêle et pâle pour son âge... Dame ! quand on n'est pas heureux...

— Que voulez-vous dire, mon père ?

— Je veux dire qu'il est bien pauvre, et que ce n'est guère une raison pour avoir le teint fleuri.

— Vous avez toujours l'air de faire un crime aux gens de leur peu de fortune. Eh ! mon père, la fortune, croyez-moi, n'est pas une condition indispensable pour être heureux.

— Tu avoueras du moins qu'elle contribue quelque peu au bien-être, répliqua le vieillard avec intention.

— Vous voulez parler de celui qui m'entoure... Eh ! mon Dieu, j'y tiens fort peu, je vous le jure, et il viendrait à me manquer que je m'en consolerais aisément, pourvu que Mariette me restât.

— Tu l'aimes donc beaucoup, cette enfant ?

— Oui, mon père, je l'aime parce qu'elle m'aime, elle, d'une affection sans bornes ; je l'aime comme on aime une sœur, plutôt que

comme une servante, car enfin elle m'est attachée comme une sœur. »

M. de Brèche se pinça la lèvre inférieure, puis il reprit :

« Eh bien, puisque tu as pour cette fille une si grande amitié, tu seras bien aise d'apprendre le projet que j'ai formé pour elle. Je veux la marier !

— Elle ? Mariette ? la marier ?

— Pourquoi pas ! Écoute : M. de Montségur n'a rien. Un mariage qui lui apporterait quelque fortune serait pour lui une excellente affaire. »

Agathe avait les yeux fixés sur le vieillard, qui continua :

« En faisant une dot raisonnable à Mariette, ce serait un parti fort sortable pour lui ; j'en parlerai à M. Joubert. »

Agathe regardait toujours M. de Brèche comme si elle ne l'avait pas bien compris. Enfin elle dit :

« Mais vous n'y songez pas, mon père. Quoi ! vous voudriez que le marquis de Montségur épousât...

— Une fort jolie fille, et à laquelle nous pourrons, en faveur de ton amitié, faire des avantages capables de donner une existence à ce jeune homme qui, en définitive, est intéressant.

— Mariette à M. de Montségur ?

— Tu viens de me dire que tu l'aimes comme une sœur... Que vois-tu donc là de si extraordinaire ?

— Au fait, mon père, si vous pensez que ce mariage puisse convenir à ce jeune homme, quelque peine que j'éprouve à l'idée de me séparer de Mariette, je ne veux pas m'opposer à ce que vous fassiez d'elle une marquise.

— Et une marquise qui sera charmante, dit en se frottant le nez M. de Brèche... Eh ! eh !...

— Et moi je vous préviens que je ne veux pas le devenir, » fit à ce moment Mariette qui apparut brusquement sur le seuil de la porte. Elle avait entendu la dernière phrase d'Agathe, et continua :

« Je ne quitterai point mademoiselle, fût-ce pour être duchesse ; je l'aime trop pour cela ; je ne veux pas me marier, et encore moins avec un marquis ; je suis maîtresse de moi, voyez-vous, monsieur, puisque j'ai le malheur d'être orpheline, et j'entends rester fille... Quant à M. de Montségur, je ne sais ce qui vous autorise à vouloir l'humilier ainsi...

— Ah! je veux humilier M. de Montségur en lui donnant une jolie femme bien dotée?...

— Oui, monsieur, en lui donnant pour femme une servante, lui dont le père avait des intendants! »

Le vieillard cessa de se gratter le nez, et prenant un air sévère :

« Assez, petite, assez; retournez à votre ouvrage.

— Viens, Mariette, dit Agathe en se levant. Permettez, mon père, j'ai des ordres à lui donner »; et repoussant sa chaise, elle s'élança sur les pas de la camériste.

A peine rentrée dans son appartement, elle se jeta sur une causeuse; Mariette, qui s'était agenouillée à ses pieds, prit une de ses mains qu'elle porta à sa bouche, tandis que son regard presque suppliant arrêté sur sa maîtresse cherchait à y surprendre un secret.

Agathe la regarda doucement.

« Mon père voulait rire, lui dit-elle, tu sais que ses plaisanteries sont toujours bizarres.

— Mon Dieu! laissons là les plaisanteries de monsieur, répondit-elle avec un petit air de dédain; je suis seulement fâchée qu'il ait eu l'idée d'humilier ce pauvre jeune homme qui ne lui a jamais fait de mal et n'a que le tort de n'être pas riche : ce qui n'empêche pas qu'il ne soit respecté par tout le pays, ainsi que sa mère, madame la marquise. Mais vous, mademoiselle, comment vous trouvez-vous actuellement? Votre course a été bien longue ce matin : vous avez poussé jusqu'aux gorges de la Lance : trois grandes lieues!

— Qui t'a dit cela, Mariette?

— Le fermier de la Barilière, qui vous a rencontrée au moment où vous preniez par la Corniche avec Zéphir, qui méritait bien son nom, m'a dit Benoît, à la manière dont il allait; mais vous n'avez pas même remarqué le brave homme.

— Penses-tu qu'on ait le temps de regarder ceux qui passent quand on gravit la Corniche?

— Et pourquoi vous risquer dans ce passage où deux biques ne pourraient se rencontrer sans qu'une d'elles tombât dans le ravin, et quel ravin, bon Dieu! un vrai gouffre d'enfer!

— Tu sais que Zéphyr a les pieds sûrs, et qu'il passerait sur le tranchant d'un sabre. »

Le regard de la suivante n'avait pas quitté la figure de sa maîtresse et continuait sa mystérieuse investigation.

« Laisse-moi, Mariette, dit tout à coup mademoiselle de Brèche évidemment embarrassée de ce regard obstiné. J'ai à écrire; va, mon enfant, va, je suis tout à fait remise. »

Mariette se releva lentement pour obéir à mademoiselle de Brèche, et gagna sa petite chambre, l'air attristé.

Lorsque Agathe fut restée seule, elle passa sa main sur son front avec un geste de dépit, prit un livre sur un guéridon, le referma presque aussitôt, et resta comme absorbée dans un rêve sans objet, lorsque des pas pesants se firent entendre au dehors. C'étaient ceux de M. de Brèche; il entra dans le cabinet de sa fille.

« Tu m'as quitté si brusquement, dit-il avec un air de bonhomie qui ne lui était pas habituel, que je suis obligé de venir te trouver chez toi. Agathe, je vais partir pour quelques jours; une affaire pressante m'appelle à Valence. J'attends des papiers très-importants que doit m'envoyer M. Joubert; c'est toi qui les recevras, et tu auras soin de me les expédier immédiatement, car ils me sont nécessaires là-bas : tu feras partir André.

— Mais, mon père, ne serait-ce pas plus simple de vous les faire adresser directement à Valence par M. Joubert?

— Non, car j'aurai probablement à faire une réponse à ce dernier, et la poste, grâce à la lenteur des facteurs ruraux, me ferait perdre un temps précieux; je compte donc sur toi, Agathe. »

En finissant ces mots, le vieillard embrassa la jeune fille sur le front, et l'enveloppa d'un regard curieux et inquiet, rapide comme l'éclair; puis reprenant sa bonhomie :

« C'est entendu, Agathe; aussitôt les papiers reçus, tu fais partir André. A bientôt, j'espère. » Il sortit.

Un valet de ferme attendait le baron devant la porte du jardin; il tenait par la bride un petit cheval corse robuste et d'ailleurs souple. M. de Brèche, malgré son apparence frêle, était vert encore, d'une santé de fer, et faisant toutes ses courses à cheval. Un petit portemanteau fixé sur la croupe de sa monture annonçait cette fois que son absence durerait plus d'un jour. D'ailleurs, cette valise paraissait contenir autre chose encore que des hardes de voyages.

Charles DE SAINT-JULIEN.

(La suite à un numéro prochain.)

LA BELLE PAULE

Pour saisir sous son véritable point de vue l'histoire de la Belle Paule, il faut se transporter en idée à une époque déjà bien loin de nous, non par la date, mais par les mœurs. Il me semble en écrivant cette histoire faire l'exhumation de la statue d'une divinité antique dont le culte serait oublié. A notre époque si progressive et si lumineuse à tant d'égards, l'on a perdu cette admiration idéale du beau que le moyen âge et le XVIe siècle avaient reçue du platonisme élevé et fécondé par l'esprit chrétien. L'art a gagné en science, peut-être bien sa sphère s'est-elle élargie ; mais l'inspiration a perdu ses ailes en perdant tout point d'appui sur terre et dans le ciel. Est-ce la faute de nos artistes ? Je ne le crois pas, la faute remonte plus loin et plus haut. Si leurs œuvres s'abaissent à un sensualisme qui eût dégoûté un épicurien antique, c'est le niveau moral de la société actuelle qui les retient à ce degré inférieur. Ce n'est pas calomnier notre temps que de penser que le Dante aurait vainement cherché parmi nous le modèle vivant de sa Béatrice céleste. Il l'aurait encore pu trouver dans ce XVIe siècle qui fournit des vierges si divines et des essaims angéliques si radieux au pinceau de Raphaël. La femme dont je veux écrire l'histoire eût été digne d'être la Muse chrétienne de ces deux âmes d'élite. Pour acquérir l'immortalité, il n'a manqué à la Belle Paule que de nous transmettre son image sanctifiée par le génie. Hélas ! Raphaël ne l'a point connue, aucun grand poëte n'a été suscité pour glorifier sa beauté, et il faut en chercher les traits brillants et les grâces charmantes dans des livres obscurs et oubliés où elle est restée ensevelie comme un diamant dans les profondeurs de la terre.

Nos romanciers dépisteurs de vieilles chroniques, qui, depuis vingt ans, ont si largement fouillé dans les catacombes de l'histoire, ne nous ont pas présenté la Belle Paule dans leurs cadres de convention et sous ce vernis miroitant à l'aide desquels ils prétendent faire resplendir les figures du passé ; un tel oubli n'est pas regrettable. Il est de ces nobles figures à qui la perspective historique

suffit, et qui perdraient dans la fiction romanesque le prestige de leur réalité poétique.

Madame de Genlis a pourtant donné le nom de la Belle Paule à une nouvelle qu'elle a publiée en 1812 ; mais grâce à un anachronisme et à des détails de pure invention, l'écrivain en désertant son modèle, lui a laissé tout son éclat historique, qu'un pinceau de l'école impériale ne pouvait manquer d'affadir. Si l'on veut avoir une idée précise de la Belle Paule, il faut recourir au chevalier de Minut dans sa *Paulegraphie*. Minut a pour nous cet avantage qu'il était contemporain et même parent de la Belle Paule. Nous trouvons dans Lacroix du Maine quelques renseignements à son sujet qui doivent nous intéresser. « Gabriel de Minut, dit-il, sieur de Castéra, gentil-« homme toulousain, sénéchal de Rouergue, etc., fils de messire « Jacques de Minut, autrefois premier président de Tolose, etc. Ce « seigneur est fort bien versé en tous arts et disciplines ; il a écrit « un livre de la musique non encore imprimé, plusieurs vers fran-« çais ; le sieur Dubartas lui a dédié son *Uranie*. » Et La Monnoye ajoute en note : « Nous avons en un petit volume in-octavo deux ou-« vrages de sa façon imprimés après sa mort, l'an 1587, à Lyon « (Paule vivait), par les soins de Charlotte de Minut, sa sœur, ab-« besse de Sainte-Claire, à Toulouse ; l'un contenant un traité de la « beauté tant du corps que de l'âme, l'autre intitulé : *Paulegraphie*, « ou description de la belle Paule Viguier. Le tout écrit d'un style « vif et semé de traits un peu libres pour avoir été dédiés par une « religieuse à une reine de soixante-sept ou soixante-huit ans, telle « qu'était alors Catherine de Médicis. C'est à ce Gabriel de Minut « que Jules Scaliger adressa ses deux dialogues, imprimés chez Vas-« cosan, in-4°, 1556, sur les deux livres des plantes, qu'on a cru « faussement être d'Aristote. »

C'est un singulier livre que la *Paulegraphie ;* il n'a pas que je sache son modèle dans le passé : figurez-vous un cours de géographie physique. A la place de fleuves, forêts, montagnes, mettez front, nez, bouche, yeux ; voilà, à peu de choses près, le système du chevalier de Minut, qui aurait un résultat très-ennuyeux si ces formules méthodiques n'étaient exprimées dans cette langue d'Amyot, si piquante d'elle-même, et ne se relevait par une surabondance de souvenirs antiques que l'on ne voit jamais sans charme où qu'ils se produisent. Il y a dans ce livre, en effet, des traits libres, comme le

fait observer La Monnoye ; mais il n'y a pas d'intention licencieuse. Ce qui ne veut pas dire que ce soit une lecture bonne pour tout le monde ; il est des sciences qu'on n'enseigne pas aux jeunes filles, la *Paulegraphie* est de celles-là. J'aurai garde, pour ma part, de me mettre à son pas et de suivre son procédé ; sans m'écarter de ses renseignements précieux, je lui emprunterai au hasard et butinerai çà et là sur ses coups de pinceaux les plus vifs ; tant de science et de méthode conviennent mal au portrait d'une femme. Qu'on ne s'afflige pas de mes omissions, la vérité ni la Belle Paule n'y perdront rien.

Étienne de Viguier, seigneur gascon, après un second veuvage, s'en était allé prendre du service en Angleterre et y chercher fortune. Après avoir guerroyé plusieurs années et s'être distingué par sa bravoure, il venait d'obtenir la main de Jacquette de Lancefoc, noble et belle demoiselle anglaise, quand une riche succession le rappela à Toulouse, où il dut se fixer désormais avec sa femme. Dans ses précédents mariages, Étienne de Viguier n'avait pas eu d'enfants, il fut plus heureux cette fois. Jacquette de Lancefoc lui donna d'abord un fils, nommé Antoine, et peu de temps après, en 1518, une fille qui reçut le nom de Paule, auquel on ajoutera *belle* plus tard. Antoine de Viguier devint un brave comme son père ; il fournit sa carrière militaire dans les guerres de religion et s'éleva aux honneurs en s'attachant à un prince du sang.

Paule, précoce comme toutes les femmes du Midi, montra fort jeune ce qu'elle serait dans la suite et permit à ses parents d'espérer pour leur maison une gloire à laquelle ils n'avaient pu songer.

Dès l'âge de douze ans, sa beauté rayonnait de tout son éclat, et son esprit, non moins précoce que ses charmes, s'ouvrait avec complaisance à toutes les connaissances aimables ; elle cultivait la poésie et, avec cet instinct musical particulier à la cité gasconne, elle exprimait déjà dans des stances sonores les sentiments et les douces rêveries d'une âme pure et sereine. Sa chevelure, dont Minut parle avec tant d'admiration et de complaisance, avait atteint dès lors tout le luxe et la magnificence qu'elle montra dans la suite et qu'elle conserva toujours. Elle était si ramée, si longue et si abondante, elle se déroulait autour d'elle par boucles d'un jet si plantureux qu'elle aurait pu, au dire de Minut, s'en couvrir tout entière comme d'un vêtement pudique et somptueux. Tous les écrivains qui ont dans

ces derniers temps parlé de la Belle Paule et de sa merveilleuse chevelure ont prétendu, en s'appuyant sur Minut, qu'elle était dorée comme on la ferait peut-être de préférence si on l'inventait à l'usage d'un roman. Mais Minut la dit cendrée ou argentine, et il attache du prix à cette teinte très-rare assurément dans les chevelures du Midi. De l'avis de Minut, Théodette, qui dut à de longs cheveux dorés la conquête d'un roi, ne fut pas *enchevelée* aussi splendidement que la Belle Paule, et les Milésiennes qui remportaient le prix de la beauté dans les concours de la Grèce, rien qu'à cause de leur belle et abondante chevelure, auraient cédé la palme *aux cheveux paulains dont Nature ne créa jamais les pareils.* Le texte sacré vient lui-même justifier l'insistance de Minut sur les avantages d'une belle chevelure. Saint Paul l'a nommée la gloire des femmes. Minut pouvait-il oublier ce titre ; mais Paule avait autre chose que de beaux cheveux ; là n'était pas toute sa gloire. Les Grâces semblaient avoir présidé à sa naissance, chacune avait apporté ses dons les plus précieux. Paule fut un de ces chefs-d'œuvre de la création, l'un de ces phénomènes qui ne se produisent qu'à de longs intervalles et qu'on prendrait pour l'archétype divin lui-même qui sert de modèle éternel à la formation de la beauté. Si le portrait de Minut est exact, comme tout le prouve, Paule dut surpasser, en effet, tout ce que la toile et le marbre présentèrent jamais de plus ravissant. Les types du Nord et du Midi, qu'elle pouvait avoir empruntés à sa double origine, se combinaient harmonieusement dans sa beauté et lui prêtaient toutes les séductions ; ses yeux bleus, voilés par de longs cils, exprimaient à la fois la rêverie et la flamme et scintillaient à l'égal des yeux noirs, quand ils se cachaient à demi sous leurs paupières. Ils étaient couronnés par des sourcils que le peintre plus habile, dit Minut, n'aurait pu tracer avec plus de correction et de légèreté. Il n'est pas possible, pense-t-il, que la reine Zénobie, si célèbre pour sa bouche, eut des lèvres plus *coralines* et montrât de plus brillantes perles en souriant. Sur une joue ferme et rosée ce sourire irrésistible creusait une fossette si légère et si gracieuse *qu'on regrettait toujours qu'elle n'y durât plus longtemps.* Disons que cette charmante figure était ovale, sans doute comme celle des anges de Raphaël dont Minut ne parle pas, et comme il faut que soit dessinée une figure dans ses lignes fondamentales pour exprimer la noblesse en même temps que la grâce. Le galbe était assez élargi, un peu con-

trairement à ce qui paraît faire règle dans l'art antique pour le type de la beauté féminine ; cependant, il ne faudrait pas voir une incorrection de la nature dans cet élargissement : un front large, qui est le signe de hautes facultés, ne saurait jamais être d'un effet discordant, même dans la beauté féminine; la nature en accordant à l'aimable sexe les dons de l'esprit se montrerait injuste si elle lui diminuait en proportion ceux des perfections extérieures. Au surplus, les Vénus antiques dont le front est de moyenne grandeur ne reproduisent qu'un type local, l'un des plus beaux sans doute, et un seul et uniforme aspect de la beauté. Quelque Vénus que cela soit, c'est toujours Vénus, reine des courtisanes et des plaisirs ; quand ce seraient d'autres déesses, c'est toujours le même idéal qui aurait présidé à leur création, l'idéal du sensualisme.

D'autres âges, d'autres races et d'autres idées peuvent donner lieu à des beautés d'un autre ordre. L'art chrétien, dans son épanouissement du XVI[e] siècle, en fournit surabondamment la preuve; les lignes premières du type antique sont restées, mais un souffle plus divin a passé dessus et les a élargies et animées. Le génie des temps nouveaux, pour se traduire sous des formes visibles, a dû rompre le cadre étroit du passé. Quand la déesse de la beauté a dû prêter ses perfections à la reine des anges, il a fallu que son regard s'allumât d'une flamme nouvelle et que son galbe gracieux s'élargit avec noblesse pour exprimer les hautes pensées et les extases de l'amour divin. Le front de Paule, dans son développement nullement exagéré, était aussi pur, aussi noble et aussi inspiré qu'aucun de ceux que l'art chrétien ait jamais pu produire, et, pour compléter Minut, nous ajouterons que ce front exprimait, par son élévation majestueuse et sereine, en même temps que de nobles facultés, ces sentiments de foi ardente dont cet admirable femme ne se départit jamais et qui firent la règle de toute sa vie. La même grâce et d'aussi strictes proportions harmoniaient toutes les parties de son corps avec non moins de splendeur que son beau visage ; rien ne rompait l'unité du chef-d'œuvre et l'on aurait pu croire que la nature avait pour une fois retrouvé sa perfection primitive. La Vénus de Médicis, avec une taille plus élevée et des formes plus exubérantes, sans rien ôter pourtant de la délicatesse des contours et de l'ondulation des lignes, peut résumer dans une seule comparaison des charmes que la *Paulegraphie* décrit longuement. A ce corps de déesse ainsi

modifié, unir la tête radieuse dont nous avons indiqué l'image, c'est donner une idée assez complète de ce que fut dans l'éclat de sa jeunesse la Belle Paule de Minut et de la tradition.

Quand François Ier alla visiter Toulouse, en 1533, Paule Viguier était alors âgée de quinze ans; elle fut choisie par les capitouls avec une autre jeune fille, la plus belle après elle, pour offrir au roi les clefs de la ville. Paule fut chargée de le complimenter en vers français ; elle était vêtue en nymphe ainsi que sa compagne, et c'est du haut de la tour d'Arnaud Bernard qu'elles descendirent toutes deux par machine comme dans un nuage et qu'elles se présentèrent soudainement au roi au moment de son entrée dans la ville.

Le monarque qui se connaissait en beauté, frappé à la vue de Paule, d'une grâce si merveilleuse et de tant de perfections la surnomma la Belle, et ce nom lui resta.

Ce fait nous paraît incontestable, quoique non explicitement signalé et quelquefois contredit par les récits des historiens contemporains. Nous ne devons pas nous étonner que ceux qui ont écrit sur l'heure n'aient pas glorifié la beauté de Paule et insisté sur cette circonstance, comme on l'a fait dans la suite. Quoique très-admirée déjà en ce moment, elle ne pouvait jouir encore de la célébrité qui lui vint plus tard.

Le roi ne fut pas le seul qui se montra sensible à une si rare beauté; plus d'un cœur s'en émut, nous en avons la preuve dans ces vers attribués, par le marquis d'Orbesson, à un poëte de la cour :

> Car trois Grâces étaient, n'étant encore née,
> La Paule qui devait vaincre la renommée.

Au milieu de tous les hommages dont elle était entourée, Paule ne se montra jamais qu'avec les plus nobles vertus de son sexe ; son cœur était à la hauteur de son esprit et nullement accessible aux séductions de la vanité ; mais cette fermeté de sentiments n'était pas exclusive de toute tendresse. Elle aima, et sa passion, sans éclater en transports violents, n'en fut pas moins profonde et durable. Elle avait fixé son choix sur le baron de Fontenille ; cédant au vœu de ses parents elle dut épouser Bénaguet, surnommé prompt et hardi, capitaine qui s'était distingué dans les guerres de religion. Cette union fut de courte durée ; Bénaguet mourut, et libre par son veuvage, Paule put rendre tout son cœur à son ancien amour encore partagé.

Son existence s'épandait avec sérénité quand la perte de l'unique

enfant qu'elle n'avait eu que de son second mariage vint la troubler et la mêler d'une amertume que rien ne pouvait plus adoucir désormais. Paule demanda à la poésie non des consolations que son cœur repoussait, mais l'harmonieuse expression d'une douleur qui avait besoin de se répandre. Ses vers où s'exhalait sa plainte nous sont parvenus illustrés par de poétiques lauriers. L'Académie des Jeux Floraux, par un sentiment d'une touchante délicatesse, déposa son souci funèbre sur la tombe de ce fils tant aimé. Peut-être n'est-ce qu'à cette consécration que nous devons la conservation de ces pieux soupirs, souvent défigurés par les biographes.

Les voici dans l'intégrité de leurs archaïsmes et de leur naïveté piquante ; il est bon de les restituer à leur langue contemporaine :

Le tendre corps de mon fils moult chéry,
Gist maintenant dessoubs la froide lame ;
Dans les cieuls clairs doit triompher son âme,
Car en vertu touiours il fut nourry.
Las! j'ai perdu ce beau rosier fleury ;
De mon vieux temps l'orgueil et l'espérance
La seule mort peut donner allégeance
Au mal cruel qui mon cœur a meurtry.
Or, adieu donc, mon enfant moult chéry,
De toi mon cœur gardera souvenance.

Abîmée dans sa douleur, pour garder cette souvenance et rester fidèle à ses regrets, la tendre mère crut devoir s'isoler d'un monde qu'elle pouvait encore charmer ; jeune et aussi belle qu'elle l'eût jamais été, elle se renferma dans sa maison, repoussant toute communication du dehors et refusant de se laisser distraire d'un chagrin où elle était résolue de s'ensevelir. Il est de tradition, je me borne comme tant d'autres à m'en faire l'écho, que le peuple de Toulouse, alarmé de son absence, s'en plaignit tout haut et s'étant porté en tumulte au sein même du Parlement, lui arracha un arrêt qui obligeait la noble dame à se présenter sur son balcon deux fois la semaine aux yeux de ses concitoyens.

Les Athéniens qui sauvaient Phryné d'une peine capitale pour rendre un beau modèle à la statuaire, ne se montraient pas plus artistes que ce peuple et ce Parlement ; mais, quoi qu'il en soit de cette singulière émeute et de cet arrêt du Parlement, digne des cours d'amour, il est certain que Paule continua à mener une vie retirée, partagée entre de pieux devoirs et des chants poétiques, composés pour l'intimité, dont nous avons perdu les traces.

Catherine de Médicis passant par Toulouse, en 1563, voulut voir

la belle Paule, qui dut donner satisfaction à la curiosité de la reine en paraissant dans une fête publique offerte par les capitouls et en présence du roi Charles IX et de sa cour, qui se composait du duc d'Anjou, du prince de Navarre, qui fut plus tard Henri IV, du comte de Bourbon, du chancelier de l'Hôpital et du connétable de Montmorency.

Une foule nombreuse et brillante se pressait autour de la noble beauté et s'étonnait comme la reine et sa cour que le temps et les malheurs ne lui eussent ravi aucun de ses charmes. Paule avait alors quarante-cinq ans; néanmoins, c'est Minut qui l'assure, il y était, les dames de la compagnie, les plus jeunes et les plus belles, qui se piquaient de rivalité, après scrupuleux examen, se disaient tout bas, dans leur langue gasconne, qu'elle n'avait point vieilli, et le connétable de Montmorency répondait à un capitoul qui lui signalait quatre merveilles de la ville :

« Vous en avez omis une qui est autant ou plus remarquable et recommandable, c'est la Belle Paule; mettons l'y hardiment pour la cinquième, vous pouvant vanter d'avoir la plus belle femme d'un pôle à l'autre. »

Le marquis d'Orbesson rapporte à cette époque ces vers adressés à la belle Paule, par un poëte qu'il ne nomme pas; ils sont l'expression fidèle d'un amour non partagé :

> Adieu celle que j'ai dans mon cœur imprimée,
> Qui se fait par sa grâce à un chacun aimer;
> Adieu celle de qui le los je veux semer
> Et accroître partout la vive renommée;
> Adieu de Languedoc la dame mieux famée,
> Que sur toutes je puis chaste et belle nommer.

Il n'est peut-être pas exact de rapporter ces vers à cette date, leur auteur anonyme se devine facilement, c'est le chevalier de Minut, cousin de Paule, et qui avait conçu pour elle de très-bonne heure une vive passion qui ne fut jamais partagée. Longtemps avant cette époque, Minut s'était éloigné de Toulouse; c'est sans doute quand Paule se maria la seconde fois qu'il lui adressa ces vers au moment qu'il perdait tout espoir de posséder jamais son cœur. Quand on lit le livre de Minut, écrit à un âge avancé, on n'est pas seulement convaincu de l'existence de sa passion, mais de sa persistance; le livre renferme surtout le plus précieux témoignage que la vertu de Paule ait pu recevoir. Si Minut y a poussé l'étude plastique un peu trop loin, s'il s'est livré à un examen moins convenable pour le corps d'une

femme que pour le marbre d'une statue, il n'a pas déguisé que son procédé était tout d'induction, il faut faire la part du temps ; d'ailleurs Minut a accordé une large place aux beautés de l'âme, et c'est par là que se rehausse sa passion et qu'elle se montre digne de l'objet qui l'inspira. Ce n'est pas au reste seulement par Minut que les vertus de Paule nous sont connues, elles sont consacrées par la tradition comme par beaucoup d'auteurs contemporains.

Pendant toute sa longue vie, Paule offrit cette rare et merveilleuse alliance de toutes les perfections, tant du corps que de l'âme, comme parle Minut ; elle avait quatre-vingts ans que Brantôme la disait encore belle. A cet âge avancé, elle conservait, en effet, un visage où la beauté laissait des traces visibles de son passage et rayonnait à son déclin comme un soleil mourant ; elle possédait le plein exercice de ses facultés ; rien n'était altéré en elle, la nature ne semblait qu'à regret se décider à rendre à la mort l'un de ses plus parfaits ouvrages. Le 20 septembre 1607, elle écrivit de sa main ses dernières volontés ; elle vécut encore trois ans, et ce n'est qu'en 1610 qu'elle finit cette longue existence semée de plus d'ennuis que de joies, malgré les honneurs dont elle ne cessa d'être entourée jusqu'au bout.

La ville de Toulouse, qui garde une si charmante mémoire, ne lui a pourtant consacré aucun monument qui en perpétue le souvenir ; l'image de la Belle Paule n'a pas été recueillie dans le lieu où les illustrations de la cité vont recevoir après leur mort leur apothéose de gloire. La Belle Paule, qui fut aussi une Muse, avait sa place toute marquée à côté de Clémence Isaure ; ces deux figures idéales semblaient faites pour resplendir sous une commune auréole. La lyre gasconne trouverait des accents rajeunis dans le culte d'une divinité nouvelle. Le culte de la beauté a toujours porté bonheur aux enfants du génie.

Plusieurs familles du Languedoc revendiquent l'honneur de rattacher leur arbre généalogique à ceux des Viguier ou des Fontenille, également illustrés par la Belle Paule. Avant notre première révolution, il y avait dans le Lauraguais des descendants directs d'Antoine de Viguier, plus généralement connus sous le nom de Ségadens, emprunté à une terre venue à cette famille par voie d'alliance. Les Ségadens sont éteints, mais il reste, en revanche, un grand nombre de Viguier et de Fontenille très-nobles assurément ; c'est à eux d'établir leur lignée glorieuse.

Je ne sais ce qui a pu autoriser le marquis d'Orbesson à dire que

la Belle Paule exprima dans son testament le vœu de partager la sépulture de sa mère. Rien ne prouve que ce testament ait été conservé et qu'il soit venu à la connaissance du marquis d'Orbesson. Lafaille, qui paraît bien informé en tout point, ne le mentionne pas. On lit seulement dans ses *Annales :* « Les Cordeliers de Toulouse « montrent comme rareté un squelette qu'ils disent être celui de la « Belle Paule ; cependant les Viguier avaient leur sépulture aux Au- « gustins de cette ville. »

Ces lignes étaient écrites avant les profanations révolutionnaires ; aujourd'hui ces sépultures n'existent plus, elles sont effacées de ce sol que la mort même n'a pu rendre inviolable. A la place de ce squelette, dernière dépouille de la beauté dont l'identité fut mise en doute, un peu de poussière dispersée on ne sait où, voilà ce qui reste. Rien ne sauve la beauté de la destruction commune, son souvenir s'affaiblit à travers les âges dans le cœur des générations qui n'ont pu contempler de près ces attraits éphémères que le temps n'a pas épargnés. C'est vainement que le génie de la Grèce voulut immortaliser Aspasie et Phryné en confondant leur image avec celle de la déesse des amours. Hélas ! que peuvent la toile et le marbre pour suppléer à l'impression vivante d'un regard de flamme ou d'un sourire aux grâces fugitives. Ces femmes aimées des artistes n'ont laissé après elles que des regrets amers ; elles sont restées plus célèbres par la honte de leurs vices que par leur beauté qui fit leur gloire. Privée du secours des Apelles et des Phidias[1], la Belle Paule aurait-elle échappé à l'oubli et vécu dans la tradition, si ses vertus touchantes n'avaient rayonné sur ses charmes et consacré sa mémoire? La vertu seule couronne la beauté d'une auréole durable, elle ne laisse rien de son éclat dans la poussière du tombeau.

Jules ROUSSY.

[1] Les plus célèbres artistes qu'ait produits Toulouse, Bachelier entre autres, furent contemporains de la Belle Paule ; néanmoins, son portrait ne nous est point parvenu. Quand M. Villensens, très-connu dans le Midi par de belles pages de sainteté et d'histoire, a voulu restituer cette noble image au culte de la postérité, c'est vainement qu'il a fouillé dans les anciennes galeries pour en retrouver les traces. Il n'a pu se confier qu'au livre de Minut, insuffisant, malgré sa précision, pour faire un tableau ; aussi n'a-t-il donné qu'un type de convention, emprunté aux traits les plus charmants de ses modèles familiers.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

De la grandeur possible de la France, par M. RAUDOT[1].

Il y a dix ans que M. Raudot débutait dans la carrière du publiciste par un ouvrage intitulé : *la France avant la Révolution*. Son but était de tracer une esquisse du gouvernement, des institutions et des mœurs de cette ancienne France dont on parle tant sans la connaître. En faisant ressortir les avantages de notre vieux régime monarchique, il n'en dissimule pas les inconvénients : on voit dans son ouvrage quels étaient les abus de cet état de choses, et les réformes dont on sentait généralement la nécessité. Il donne, pour ainsi dire, la parole à toutes les classes de la nation pour bien faire comprendre la situation de l'opinion publique en 1787 et 1788. Ce livre serait une excellente préface à des considérations politiques et sociales sur la Révolution française.

Il y a deux ans, M. Raudot, franchissant l'espace qui sépare 1787 de 1848, s'est mis à examiner si le résultat net de toutes les expériences révolutionnaires faites dans notre pays depuis soixante ans a été de faire *progresser* la France ou de la faire reculer : en la comparant aux autres pays de l'Europe, soit sous le rapport de la puissance extérieure, soit sous celui de l'ordre intérieur, il conclut qu'elle a reculé. Son cœur de Français saigne en laissant échapper cet aveu : mais il n'hésite pas à le faire. Cet ouvrage a pour titre : *De la décadence de la France*[2] *!*

Aujourd'hui M. Raudot reprend la plume ; après avoir signalé le mal, il propose les remèdes. Comme pendant à son dernier livre, il intitule le nouveau : *De la grandeur possible de la France !*

L'idée dominante de cet ouvrage est une lutte à outrance contre la centralisation administrative qui pèse sur la France. C'est là, en effet, le grand abus par lequel la Révolution a remplacé tous ceux qu'elle prétend avoir détruits. Par la terreur de 93 et par le despotisme de l'Empire, elle a concentré entre les mains de l'État toutes les forces vives de la nation. On ne saurait calculer tout ce qu'ont perdu la liberté individuelle et la liberté de l'association dans la ruine de ces priviléges locaux, que la Révolution a détruits. Sans doute, il y avait de l'excès dans ces indépendances provinciales ou municipales, dont la réunion formait la vieille monarchie française. Mais la politique de cette monarchie était précisément d'adoucir ces aspérités, de fondre ces nationalités diverses

[1] Chez Amyot, rue de la Paix, à Paris. — [2] *Idem.*

dans une seule, de s'assimiler ces contrées où se parlait une autre langue, et où se pratiquaient des habitudes et des mœurs étrangères. Cette politique ne consistait pas à briser les résistances, à violer par la force des capitulations ou des traités consentis par nos rois, à fouler aux pieds des droits acquis; mais à négocier avec ces droits et ces intérêts; à obtenir d'eux des concessions en leur offrant en échange des avantages équivalents ou supérieurs. Avec cette marche lente et sûre, on devait dans un temps donné, arriver au but, mais sans le dépasser.

Luther a dit : « L'homme est un paysan ivre à cheval ; on ne peut « pas le relever d'un côté, qu'il ne retombe de l'autre. » C'est aujourd'hui ce qui arrive à la France. La Révolution, en lui donnant une unité politique et administrative plus grande, a poussé le pays bien au delà de ce qui était juste et raisonnable en cette matière. Dans son élan impétueux et passionné, elle a franchi les limites où un patriotisme bien entendu aurait dû l'arrêter ; elle a retiré la vie des extrémités pour la concentrer au cœur. Par suite de ce système, on a vu s'affaiblir et s'anéantir progressivement toute activité individuelle, tout mouvement tenté dans les provinces en dehors de l'État

Que cette souveraineté soi-disant populaire, mais mille fois plus despotique que celle qu'on faisait dériver du droit divin, que cette centralisation excessive repose entre les mains d'une assemblée ou d'un chef unique, qu'elle s'appelle *Convention*, *Empire* ou *Assemblée constituante*, peu importe, elle aura toujours pour moyens la bureaucratie et le *fonctionarisme ;* pour résultat, le mépris des droits individuels et collectifs.

Là-dessus, étonnement et colère de ceux qui font profession d'adorer *les principes de* 89 : « Mais M. Raudot y pense-t-il? Mais il se pose en franc *contre-révolutionnaire* ! Mais il met en question ces principes que nous défendons depuis cinquante ans! Mais il accuse la centralisation de mener au communisme! Comment faire? nous qui aimons tant la centralisation, mais qui en même temps détestons si fort le communisme ! Nous serions-nous trompés? Cela ne se peut pas. Non, la Révolution ne conduit pas au communisme ; c'est le Christianisme mal interprété qui a créé ces erreurs sociales. »

Mais, précisément, c'est le Christianisme interprété *révolutionnairement* qui a donné naissance à ce que vous appelez aujourd'hui une hérésie : c'est le révolutionnaire masqué en catholique qui a cherché à appuyer ses principes sur l'Évangile ; lisez plutôt l'*Histoire parlementaire* de M. Buchez. Vous y verrez des efforts ingénieux et bizarres pour transformer Robespierre en une espèce de messie religieux. M. de Lamartine a été jusqu'à un certain point dupe de ces doctrines.

Quoi qu'il en soit, le principe révolutionnaire n'a pas besoin de pren-

dre une teinte religieuse pour contenir dans son sein le socialisme et le communisme ; s'il n'y a pas d'autre droit que la souveraineté du nombre, l'autorité qui sera l'expression de cette souveraineté sera au-dessus de tout droit; elle pourra donc transformer la propriété, reconnaître pour les pauvres le droit à l'égalité du bien-être, etc.,. etc.

Si le despostisme des Césars fut si monstrueux, c'est précisément parce qu'ils possédaient toutes les magistratures de la République, et qu'ils réunissaient dans une seule main ces pouvoirs jadis divisés entre plusieurs. L'*empereur*, c'était le représentant par excellence du peuple romain.

Eh bien, c'est cette concentration toujours croissante de pouvoirs dans notre gouvernement français qui effraie M. Raudot : il ne craint pas de redemander à l'ancien régime un grand nombre de ses traditions oubliées, d'emprunter à l'Angleterre et aux États-Unis quelque chose de l'esprit de leurs institutions, de leur envier enfin leurs libertés communales et provinciales. Il démontre que la France, si elle continue à marcher sur la pente où l'entraîne le culte de la Révolution française, arrivera infailliblement au communisme ; il veut donc la faire osciller un peu en arrière, pour lui faire reprendre la bonne voie.

C'est la loi *de l'oscillation* qui est sa boussole, plutôt que celle *du progrès continu :* et cette loi est vraiment la loi de l'univers moral, comme de l'univers matériel. Les nations ont leurs phases diverses, comme les hommes ont leurs âges et les années leurs saisons.

Tout cela heurte violemment les préjugés du siècle ; le *dogme du progrès* se trouve ébranlé par de telles considérations : cette formule consacrée, *les principes de* 89, est battue fortement en brèche. Les pharisiens du nouveau culte politique n'y comprennent plus rien. Mais plutôt que d'avouer qu'ils se sont trompés, ils appelleront le communisme *une secte chrétienne,* et M. Raudot un *fédéraliste*.

Fédéraliste ! c'est le désigner par une qualification très-impropre, et que M. Raudot n'accepte pas. Les hommes d'État de l'Autriche qui ont maintenu la distinction des pays divers qui composent cet empire, tout en fortifiant son unité politique, sont-ils des fédéralistes, par hasard ? Or, en France, il ne s'agit même pas de créer ou de reconnaître des nationalités distinctes ; ces nationalités n'existent pas. Il n'y aurait toujours, suivant M. Raudot, qu'un seul *État* en France et non plusieurs États, comme dans l'Amérique du Nord. Seulement, on grouperait plusieurs départements en provinces, pour simplifier l'administration, et en même temps pour diminuer le nombre des fonctionnaires salariés. Nous reviendrons tout à l'heure sur le plan d'organisation qu'il propose à cet égard. Personne n'a mieux fait voir que M. Raudot l'immense inconvénient d'imposer à un gouvernement la responsabilité morale et pé-

cuniaire de tout ce qui se fait dans une nation. Personnne n'a plus hardiment proposé une série de réformes tendant à le décharger de cette responsabilité, et de la diviser entre des pouvoirs locaux émanant de l'élection.

Peut-être a-t-il le tort d'indiquer trop sommairement les institutions qu'il propose de fonder, sans développer assez ses raisons, et sans réfuter les objections que de pareils plans doivent naturellement soulever. Sous cette forme, il parviendrait difficilement à vulgariser ses idées dans l'opinion publique.

Mais il paraît avoir voulu s'adresser aux penseurs et surtout aux législateurs parmi lesquels il occupait naguère une place éminente et toute spéciale. Il propose ses réformes et ne les impose pas.

Quant à nous, nous déclarons partager complétement les idées fondamentales d'après lesquelles il les a conçues. Les propositions ou projets de loi qu'il formule paraissent très-bien étudiés et très-bien médités : nous concevons cependant qu'on puisse les désapprouver partiellement et en combattre l'application dans quelques détails.

Ainsi, relativement à l'organisation de la force publique, il propose de remplacer la conscription par le recrutement volontaire, de garder les militaires quinze ans sous les drapeaux, et de leur donner une retraite à l'expiration de leur service. Ce mode d'organisation lui paraîtrait préférable au mode actuel, soit sous le rapport de l'économie, soit sous celui de la sécurité publique.

D'abord il réduit l'armée à deux cent cinquante mille hommes, et nous ne pensons pas que notre situation soit intérieure, soit extérieure, puisse permettre une réduction aussi large.

Ensuite, il croit qu'il suffirait de 300 francs de prime par homme pour les enrôlements. Comment se fait-il donc qu'aujourd'hui la moyenne des prix de remplacement soit de 1,500 francs à 2,000 francs? Si l'encombrement des autres carrières et l'esprit d'aventure poussaient réellement une grande partie de la jeunesse vers l'état militaire, comment expliquer que les cent cinq mille remplaçants que l'on avait en 1849 dans une armée de quatre cent cinquante mille hommes se soient maintenus à des prix si élevés? Comment l'État parviendrait-il à les payer moins cher que ne le font des compagnies libres de spéculateurs?

Je sais bien que, dans le plan de M. Raudot, il leur serait accordé des suppléments de solde, et qu'une haute paie serait assurée aux cent mille plus vieux militaires. Mais pour notre jeunesse licencieuse et turbulente, toute espèce de joug est si dur, qu'il lui faudrait bien d'autres avantages pour l'engager à courir au devant du joug de la discipline.

Et ici je n'attaque pas l'idée du recrutement libre et volontaire. Je crois seulement que M. Raudot aura à modifier les moyens de réalisation de cette idée.

Pour combattre la centralisation, *fille du despotisme et mère du communisme,* M. Raudot insiste surtout sur une forte organisation des institutions municipales.

Or, pour arriver à cette organisation il propose :

« La nomination des maires par les conseils municipaux ;

« La liberté de réunion de ces conseils ;

« La publicité, au moins partielle, de leurs séances ;

« La nomination par les maires et les conseils de tous les fonctionnaires et employés de la commune ;

« La suppression de l'autorisation préalable pour l'exécution des délibérations des conseils généraux et communaux ;

« Toutes les affaires des communes, des cantons du département terminées dans la province, sauf, dans quelques cas, un droit de recours ou de cassation auprès du gouvernement ou du conseil d'État ;

« La suppression des fonds communs laissés à la disposition des ministres ou des préfets pour donner aux départements ou aux communes ;

« L'administration active d'intérêts considérables transportée des mains des agents du pouvoir central aux citoyens élus par les conseils cantonaux et les conseils généraux ;

« La faculté donnée aux particuliers de poursuivre en justice sans autorisation préalable, les maires comme tous les agents du pouvoir exécutif, etc. »

En principe, nous approuvons toutes ces réformes ; seulement M. Raudot en demande trop à la fois. Il traite les communes comme un enfant que l'on ferait passer sans transition du régime des lisières à celui d'un abandon complet de surveillance et de secours. Le véritable homme d'État doit imiter la nature, qui procède par transitions douces et ménagées, et qui a pour règle ordinaire d'éviter les soubresauts brusques et violents.

Mais il est vrai de dire que le publiciste n'est pas soumis aux mêmes exigences et qu'il demande plus pour obtenir moins.

A ce point de vue nous croyons que l'institution du maire départemental, proposée par M. Raudot, mériterait une sérieuse attention.

Ce maire, choisi par le conseil général, serait l'administrateur des finances, des propriétés du département. Le préfet et son conseil seraient à la tête de plusieurs départements que l'on grouperait en province.

Le ministre n'aurait plus à correspondre qu'avec vingt-cinq préfets.

Ces préfets, déchargés de l'administration départementale, auraient en revanche des attributions plus étendues. Comme représentants du pouvoir central, ils donneraient des autorisations, qui, jusqu'ici, n'ont appartenu qu'aux ministres; ils seraient investis du droit de nommer plusieurs fonctionnaires d'un ordre inférieur.

La plupart des anciennes provinces seraient ainsi rétablies avec leurs noms qui vivent encore dans la mémoire des peuples, et qui sont rappelés et inscrits dans plus d'un monument moderne.

Quant aux travaux publics, M. Raudot veut qu'ils cessent d'être dans les mains de l'État. Si l'on ne peut pas augmenter indéfiniment le nombre des propriétaires du sol, il faut au moins multiplier celui des propriétaires d'actions de canaux, de chemins de fer, etc.

En un mot, au lieu d'un État qui distribue toutes les faveurs, qui administre tout, qui s'empare de la bourse des contribuables pour faire lui-même toutes les dépenses d'intérêt local, M. Raudot veut établir des provinces et des communes qui prennent une partie de ce fardeau qu'on laisse au pouvoir central, qui distribuent aux extrémités cet excès de vie qui est condensé dans la tête du pays; il demande enfin à élargir la base sur laquelle tout gouvernement solide doit reposer, qu'on l'appelle république ou monarchie.

Peut-être s'intéresse-t-il trop peu à cette question de forme de gouvernement, qu'il paraît regarder comme accessoire. « Je suis prêt, dit-« il, à faire ce que voudra la France. Je ne connais pas plus de répu-« blique que de monarchie de droit divin. » A la bonne heure, mais on peut dire nettement à la France ce qu'on croit être le plus avantageux pour elle.

Cependant M. Raudot laisse percer ses préférences pour la monarchie. « Si, par un accord général, la nation française, après s'être donné des « institutions fortes, libres et sages, rappelait un principe tutélaire pour « donner de l'avenir et de la durée à ses libertés, et un gage de perpé-« tuité à son bonheur, la France libre, calme, ne reprendrait-elle pas « avec plus de facilité sa place à la tête des nations rassurées et sur-« prises, pleines de sympathie et d'admiration? »

Mais ce n'est pas dans cette forme monarchique, c'est dans les institutions locales qu'il propose que M. Raudot aurait le plus de confiance pour la régénération de son pays.

Si on les adopte, dit-il, « la France régénérée rivalisera avec les An-« glais et les Américains, dont le *self-government*, le gouvernement de « soi-même, est pour une si grande part dans la puissance de leur race « et de leurs nations...

« La France régénérée, puissante de richesse, d'activité, de bon sens « dans la vie intérieure, reprendra bientôt la première place parmi les « nations : elle leur servira d'exemple et de modèle, au lieu de leur être « un objet de terreur; enviée pour sa sagesse et le bonheur de ses en-« fants, elle n'inspirera plus à ses voisins, jadis Français, la crainte d'ê-« tre conquis et absorbés par elle, mais le désir de jouir de ses institu-« tions libres et de participer à sa grandeur.

« Les Français, ayant désormais l'habitude des affaires et des hom-
« mes, sachant porter la responsabilité d'eux-mêmes, animés d'une vie
« nouvelle, puissante, porteront leurs regards au loin et leur exubé-
« rance sur tous les points du globe : la race anglaise ne sera plus la
« seule à s'étendre et à peupler les déserts du monde; la France cessant
« d'être impuissante et stérile, fondera aussi de nouvelles nations fran-
« çaises, qui diminueront ses embarras intérieurs, et augmenteront sa
« gloire et sa puissance.

« Cette noble France qui a marché si longtemps la première des na-
« tions, et qui porte encore en elle le malheur ou le repos du monde,
« semble maintenant toucher à la vieillesse; avec ces réformes, elle
« recevra un sang jeune et généreux qui lui rendra la santé et la vigueur
« de l'âge mûr. Notre France tant aimée sera toujours et plus que ja-
« mais la grande nation. »

Ces éloquentes paroles, qui servent de résumé et de péroraison au livre de M. Raudot, le séparent nettement de l'école du fatalisme matérialiste comme de celle du fatalisme providentiel auquel des lecteurs superficiels avaient cru qu'il s'abandonnait, après la publication de son ouvrage intitulé : *De la décadence de la France.*

Il est de ceux qui croient avec le prophète que Dieu a fait les nations guérissables : « *Sanabiles fecit nationes orbis terrarum.* »

En conséquence il espère et il agit.

Rien ne donne de l'énergie à la lutte comme l'espérance.

Rien n'abat et n'accable les plus fermes courages comme le désespoir.

Les lamentations de Cassandre ont peut-être plus contribué à la ruine des Troyens que l'épée d'Achille et les stratagèmes d'Ulysse.

Arrière donc les prophètes sinistres! Honneur aux publicistes, qui, comme M. Raudot, raffermissent les âmes en leur faisant entrevoir la possibilité du succès !

Peut-être cependant pourrait-on lui reprocher de s'occuper trop exclusivement des moyens de remède tirés du mécanisme administratif. A cela nous réponderons qu'il ne conseille aux législateurs que ce qui leur est possible de faire. Il leur demande de détruire jusqu'aux dernières entraves qui pourraient gêner la liberté de l'Église et la liberté de l'enseignement [1]. Il ne veut plus de budget de l'instruction publique, ni d'enseignement universitaire. Une fois la barrière des monopoles détruite, ce sera aux pères de famille chrétiens et aux ouvriers du sacerdoce à faire le reste.

M. Raudot n'a donc pas méconnu les moyens moraux à employer pour la régénération de la France. Dans l'ensemble de ses idées, il se

[1] Pages 155 et 158.

montre à la fois publiciste pratique et éclairé, bon citoyen et catholique sincère.

Du reste, en attaquant les vices de la centralisation, M. Raudot a heurté des préjugés plus vivaces et plus hostiles que ceux qui existent contre la religion et même peut-être contre la légitimité. Il a eu à lutter à la fois contre les traditions administratives de la Convention et de l'Empire, traditions que nos deux dernières monarchies elles-mêmes ont respectées et continuées. Ses plans de réforme soulèvent donc contre eux toute la génération d'hommes d'affaires formée en France depuis soixante ans.

Une telle lutte a quelque chose de généreux et de grand; et c'est déjà un titre de gloire que d'y attacher son nom.

A. DU BOY,
ancien magistrat.

Défense des sept sacrements, publiée contre Martin Luther par Henry VIII, roi d'Angleterre, traduite par R. J. POTTIER, licencié ès-lettres, avec introduction sur l'authenticité de ce livre, par Mgr l'évêque de la Rochelle et la bulle *Auctorem fidei*, traduite par le même prélat [1].

Après avoir porté des édits rigoureux contre la naissante hérésie de Luther, Henri VIII entreprit de la réfuter. De là, le traité de controverse sur les sept sacrements. L'auteur y établit, en se fondant principalement sur la doctrine de saint Thomas, la valeur des indulgences, le pouvoir du pape, les sept sacrements et les autres articles que le moine de Wittenberg avait déjà combattus; on était en 1521.

L'ouvrage fut envoyé à Rome, et, par l'ambassadeur de Sa Majesté, offert en consistoire au pape Léon X, qui le reçut avec beaucoup de joie, en fit un pompeux éloge et décerna, après en avoir délibéré avec les cardinaux, le titre de défenseur de la foi au théologien couronné de la Grande-Bretagne. Le vénérable auteur de l'*Introduction* affirme que ce titre devait passer aux successeurs d'Henri VIII, comme celui de roi très-chrétien à chacun des rois de France. Je ferai remarquer que ce sentiment n'est point partagé; la bulle pontificale porte, au contraire, que la distinction accordée est purement personnelle et que, si les descendants du prince veulent en être honorés, ils doivent la mériter comme lui, en faisant de pareilles œuvres (*Bulla Leonis Decimi*, dans la *Défense*, page 298). C'est par acte du parlement que ce titre fut attaché à

[1] In-8°, Paris, Gaume; Angers, Lainé frères.

la couronne d'Angleterre, en 1543 ; encore ce statut fut-il annulé dans la suite.

Un autre point qui se rattache à la *Défense des sept sacrements*, est celui-là même qui fait l'objet de l'*Introduction*. Mgr de la Rochelle croit qu'il faut regarder comme l'auteur de cette œuvre, non pas Henri VIII, mais un homme qui devint ensuite sa victime, le noble martyr Jean Fisher, évêque de Rochester. Ce qui motive cette opinion, aux yeux du zélé prélat, c'est d'abord qu'il était absolument interdit de lire les écrits de Luther et qu'on ne voit pas qu'Henri VIII ait obtenu, ni même demandé la permission de les lire ; c'est ensuite qu'il y a dans la *Défense* une exactitude et une force de doctrine qui révèlent le théologien, une perfection de forme littéraire qui révèle l'humaniste : deux titres peu vraisemblables dans un prince de trente ans dont la vie active et dissipée n'avait guère pu favoriser les sévères et profondes études.

Sans vouloir entrer ici dans aucun débat, nous demandons à présenter deux courtes observations. 1° A la vérité, Léon X avait défendu par la bulle *Exurge* (1520) de lire les écrits de Luther. Aussi voyons-nous qu'on sollicita et qu'on obtint pour Henri VIII la permission de les lire dans le but de les combattre. Le continuateur de Fleury, peu suspect d'insérer dans son histoire des témoignages apocryphes de déférence envers le Saint-Siége, raconte précisément que le roi d'Angleterre s'estimant capable de confondre le nouvel hérésiarque, le cardinal Wolsey « crut être obligé de demander au pape la permission de lire les ouvrages de Luther à ceux qui voudraient les lire pour les réfuter. Léon X lui accorda volontiers sa demande par un bref du quinzième d'avril 1521, sans savoir que le roi Henri avait dessein d'écrire lui-même contre cet hérétique. » (*Liv.* 127, XXI.) A côté d'un témoignage si formel, on trouvera bien absolus sans doute les mots suivants de l'*Introduction :* « On ne voit nulle part que Henri VIII ait reçu une pareille faculté. Point de trace d'une semblable demande adressée à Rome ; point de monument non plus de cette concession. » (page X) 2° La science théologique et le style cultivé de la Défense, loin de créer un titre sérieux contre l'authenticité, s'expliquent parfaitement dans l'opinion commune. Car c'est l'opinion commune que le roi put être aidé par quelque docteur de sa cour, mais non pas que le travail signé de lui ne fût nullement de sa composition. Dès l'origine, le public pensa que le cardinal Wolsey et l'évêque Fisher avaient mis la dernière main à l'ouvrage, mais que le prince y avait eu sa part. Il y a quelques années, la question a été débattue dans un savant recueil qui se publie en Angleterre (*Archæolog.*, XXIII, 66-71, note de M. Ellis ; XXIV, 66, note de M. Bruce) ; et vraiment il s'en faut qu'on soit arrivé au même résultat que le vénérable auteur de l'*Introduction*. Ainsi donc, prétendre

que le Défenseur de la foi ne fut pas, soit seul, soit avec l'aide de quelque théologien, l'auteur du livre qui lui valut son glorieux titre, cela paraît bien difficile en présence des assertions positives de Wolsey, de Fisher, et des historiens venus ensuite, comme Polydore Virgile, Speed, Herbert : des textes précis ne peuvent reculer devant de simples conjectures.

Au reste, de quelque main qu'elle soit sortie, la *Défense* demeure comme un monument incontestable de l'antique foi des Anglais, comme une condamnation du schisme où leur roi les a jetés entre deux débauches, et des violences tyranniques et bouffonnes où ils se sont lâchement réfugiés depuis trois siècles, contre l'ascendant moral du catholicisme. Car enfin ce livre exprimait les croyances d'Henri VIII qui en fut l'auteur, ou, si l'on y tient absolument, l'éditeur responsable ; il exprimait les croyances de Fisher et de Thomas Morus qui peut-être contribuèrent à le rédiger ; il exprimait les croyances de la nation anglaise et de l'univers entier, comme il en offre à toutes les pages la preuve explicite ; il exprimait les croyances de l'Église romaine, puisque le pape daigna louer l'admirable doctrine de cet écrit tout imprégné de la rosée d'une grâce céleste (*Bull. Leon. Dec.*, dans la *Défense*, p. 296), et en relever la solidité, l'ordre et la puissante éloquence (*Litt. autogr. Leon. Dec.*, dans la *Défense*, p. 308). Or, rien de plus différent que la doctrine et la pratique de l'Église anglicane et les arguments théologiques d'Henri VIII. On pourrait multiplier ici les preuves ; nous en citerons seulement deux.

Après avoir rappelé que Luther ne fait que se contredire au sujet du Souverain-Pontife, comme sur tout le reste d'ailleurs, le royal controversiste oppose à son adversaire toute la communauté des fidèles saluant et vénérant en la chaire de Rome la mère des Églises, celle à qui la primauté a été dévolue ; puis il le somme d'établir par l'histoire la vraie origine de la papauté, afin qu'on voie si elle a pour base l'institution divine et le droit comme la terre entière l'affirme, ou bien la force humaine et l'usurpation, comme le prétend le petit moine échappé du couvent des Augustins. Il ajoute ensuite ces paroles dignes assurément de l'attention de tous ces théologiens facétieux, hommes d'État, *debaters*, soldats, gentlemen qui ont voulu soutenir dans ces derniers mois la suprématie spirituelle de Victoria : « Quand Luther affirme avec une telle impudence, et cela contrairement à sa première opinion, que le Pape n'a aucun pouvoir sur l'Église catholique, non pas même de droit humain, mais qu'il a par force pure constitué une pure tyrannie, je m'étonne grandement qu'il ait compté trouver des lecteurs ou assez ingénus ou assez stupides (*stupidos*) pour croire qu'un prêtre sans armes, seul, n'ayant aucune garde qui l'environnât, tel qu'il a dû nécessairement se rencontrer avant de s'être emparé du pouvoir que Luther l'accuse d'a-

voir envahi, ait pu concevoir un seul instant l'espérance d'obtenir, sans être soutenu par aucun droit, appuyé sur aucun titre, un pouvoir si absolu sur tant d'évêques ses égaux, d'un bout du monde à l'autre, et parmi des nations si diverses et dispersées si au loin sur la surface du globe. Encore moins croira-t-on que tous les peuples, les cités, les provinces, les royaumes aient été assez prodigues de leurs biens, de leur droit, de leur liberté, pour donner à un prêtre étranger auquel ils ne seraient redevables de rien tant de puissance sur eux-mêmes qu'il eût à peine osé en former le souhait. » (*Défense*, trad. Pottier, p. 27-29.)

Il y a une autre page qui réfute trop bien l'anglicanisme pour que nous la passions entièrement sous silence : c'est celle où l'on combat Luther appliquant aux laïques les paroles qui confèrent aux apôtres et à leurs successeurs le pouvoir spirituel. Le controversiste expose le sens donné à ces paroles dans tous les siècles chrétiens, et il invoque les plus illustres témoins de nos croyances, les plus grands noms de l'Eglise. Puis, rappelant la courte et noble défense d'Émilius Scaurus accusé devant le peuple par un homme sans foi : « Romains, Varius de Sucrone affirme, Emilius Scaurus nie ; qui croirez-vous ? » Henri VIII poursuit : « Luther dit que les paroles de Jésus-Christ touchant les clefs s'appliquent aux laïques, Augustin dit non ; qui croirez-vous ? Luther dit oui, Bède dit non ; qui croirez-vous ? Luther dit oui, Ambroise dit non ; qui croirez-vous ? Enfin Luther dit oui, l'Église tout entière dit non ; qui croirez-vous ? » (*Défense*, trad. Pottier, p. 161.) Il est clair que ce raisonnement, très-valable en 1521 contre Luther hérétique, ne l'était pas moins en 1531 contre Henri VIII schismatique et plus tard contre Edouard VI et Élisabeth, et qu'il ne l'est pas moins aujourd'hui contre l'héritière de leurs prétentions et les évêques de l'Établissement.

Nous en avons dit assez pour faire connaître le caractère et la portée du livre qui nous occupe. C'est un des mille arguments qu'on peut opposer au protestantisme de toutes formes et de tous degrés. L'ouvrage, écrit dans le latin de la Renaissance, avec une rhétorique un peu apprêtée et quelques injures moins puissantes pour établir la vérité que choisies pour vexer l'adversaire, a été traduit par M. Pottier avec beaucoup de soin, d'élégance et de concision. Il y a donc ici une œuvre à la fois utile et bien faite.

G. DARBOY.

A M. LE RÉDACTEUR EN CHEF

DU *CORRESPONDANT.*

Charolles, 20 janvier 1852.

Monsieur le Rédacteur,

La question qui s'agite m'a toujours paru beaucoup plus grave qu'elle ne semble au premier coup d'œil. Si l'on suit, dans toutes ses conséquences, la thèse qu'on nous oppose, on arrive bientôt en face de ce double problème :

Le beau, le vrai, le bien moral existent-ils dans l'ordre naturel ? S'ils existent, est-il permis de les admirer ? est-il permis de dire avec saint Augustin : « *Que le chrétien doit reconnaître, comme la propriété de Dieu, la vérité, quelque part qu'elle se trouve ; que les ouvrages des païens renferment des préceptes moraux très-utiles ; que c'est la sagesse du père éternel qui a dirigé la main des artistes et leur a enseigné la réalisation du beau ?* (*De doctrin. christ.*, l. II, n°s 28 et 60 ; *De divers. quest.*, n° 78 ; *Conf.*, l. X, c. 34). — Est-il permis d'imiter les exemples du docteur angélique et des grands maîtres de l'Église qui ont souvent copié les plus belles pensées des auteurs anciens, en leur accordant un juste tribut d'éloges ?

Ou bien serons-nous condamnés à revenir, par voie de conséquence, aux enseignements de Luther, qui réprouvait toute science et toute littérature humaine, *comme des erreurs et des péchés?* (Érasme cité par le P. Perrone, *de Loc. theol.*, t. II, p. 1393, édit. Migne.) — Reviendrons-nous, d'une manière plus ou moins complète, à l'esprit du jansénisme, qui proscrivait le beau dans les arts, dans la littérature, et qui défendait d'admirer les merveilles de la création ? — Veut-on rafraîchir, comme me le disait dernièrement un professeur de théologie, les principes d'un manichéisme déguisé, qui, au nom de je ne sais quel surnaturalisme faux et dangereux,

tend à flétrir tout ce qu'il y a de vrai, de beau et de bien dans l'ordre naturel [1] ?

Tel est, en y réfléchissant sérieusement, le double problème qui s'agite sous une question en apparence superficielle. C'est ainsi que nous avons compris la thèse, dès le principe du débat. A ce point de vue, nous avons attaché, et nous attacherons toujours la plus haute importance à la discussion. *Il ne s'agit pas de susceptibilités d'amour-propre,* comme le suppose M. Roux-Lavergne, nous croyons qu'il y a là un péril pour l'Église et qu'on fournit des armes aux ennemis de la religion.

Pour nous, en nous conformant aux sublimes enseignements de saint Augustin, de saint Thomas et de la vraie tradition catholique, *nous pensons que l'ordre surnaturel ne détruit rien de ce qu'il y a de bien, de vrai et de beau dans l'ordre naturel, mais qu'il y ajoute au contraire un élément de perfection.* Nous croyons que le chrétien, tout en conservant la prééminence aux enseignements de la Révélation, *peut et doit reconnaître la vérité, partout où elle se trouve*, selon la belle pensée de saint Augustin ; et qu'agir autrement, c'est s'exposer aux attaques des incrédules. Il me semble déjà les entendre nous dire : Vous, catholiques, vous êtes dans la philosophie, dans les sciences et dans les lettres, des hommes de parti. Si votre Église était l'épouse du Verbe, ainsi que vous l'assurez, comment serait-elle ainsi exclusive, puisque, même selon l'enseignement de vos docteurs, le vrai, le beau et le bien dans l'ordre naturel ont pour principe le Verbe de Dieu, source de toute lumière et de toute perfection ?

Nous appliquerons ici ces graves paroles de saint Augustin : « *Comment les ennemis de la religion pourront-ils croire aux dogmes de la foi, lorsqu'ils verront soutenir, comme la pensée de l'Église, des erreurs évidentes sur des matières qu'ils ont approfondies? Ces imprudences entraînent la ruine des âmes, dont la conversion est le vif désir de notre cœur... Je ne saurais dire toute la peine que les chrétiens sages et discrets ressentent de cette conduite inconsidérée.* » (*De Gen. ad litt.*, l. I, n° 39.)

Mais telle n'est point la pensée de l'Église : toujours elle s'est montrée la digne épouse du Verbe, recevant toutes les illuminations

[1] Mes honorables contradicteurs sont déjà arrivés à soutenir *comme vraie dans toute sa rigueur*, cette proposition : « *Que la morale des païens n'est qu'un amas de vains mots quand elle n'est pas la source de tout vice.* » — Qu'ils soient logiques, et nous verrons où ce principe les conduira. (Voy. comme preuve l'article de M. Roux-Lavergne, 12 janvier.)

de la foi et de la raison, dans l'ordre de la grâce et dans l'ordre de la nature. Aux nombreuses preuves que nous avons données dans les *Conférences* et dans les *Recherches,* nous ajouterons le fait suivant, dont les procédés de mes adversaires semblent autoriser la publication.— Lorsque nous eûmes le bonheur de présenter l'expression de notre respectueux et filial dévouement au Pape Pie IX, dans la petite ville de Portici, Sa Sainteté voulut bien agréer un exemplaire de nos *Conférences,* en nous demandant quel était le but de l'ouvrage. « Très-Saint-Père, mon intention principale a été de montrer que la religion était l'amie naturelle des sciences et des lettres humaines. — Et certes, reprit vivement le Souverain Pontife, *vous avez dû le prouver avec triomphe!* » — Il y avait alors dans l'attitude de Pie IX une expression d'étonnement, qui semblait vous dire : Eh quoi! cette vérité peut-elle avoir des contradicteurs ?

Veuillez agréer, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma respectueuse considération.

L'abbé LANDRIOT,
Chanoine d'Autun.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

Paris. — E. DE SOYE, imprimeur 36, rue de Seine.

DES ÉTUDES CLASSIQUES

DANS LA SOCIÉTÉ CHRÉTIENNE.

(2e ARTICLE[1].)

II

SAINT JÉROME. — SAINT AUGUSTIN.

Suite de la tradition pendant le Ve et le VIe siècle.

Le livre de M. l'abbé Landriot : *Recherches historiques sur les études littéraires du Christianisme*, etc. [2], vient de jeter du jour sur le sujet que nous traitons ici. Solide dans la preuve, modéré dans la discussion, et nullement exagéré dans les conclusions[3], tel est ce livre, contre lequel on a dirigé quelques attaques regrettables ; mais on ne l'a pas, que nous sachions, sérieusement réfuté. Tout au contraire, on a déserté une position que l'on avait d'abord occupée, parce qu'on la croyait inexpugnable ; on a abandonné la preuve historique, on a même dit que l'érudition n'avait rien à faire en tout cela. Nous pensons, nous, que l'érudition ecclésiastique a beaucoup à faire dans une question de discipline ecclésiastique, comme la nomme Thomassin, et que l'érudition philologique ne saurait être mise hors de cause lorsqu'il s'agit d'organiser l'étude des langues et des littératures an-

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXIX, p. 257.

[2] Chez Douniol, libraire-éditeur, 29, rue de Tournon.

[3] L'auteur, en développant un plan d'études adopté au petit séminaire d'Autun, lorsqu'il en était supérieur, y assigne aux saints Pères une place fort convenable. V. *Recherches*, p. 273.

ciennes. C'est pourquoi nous poursuivrons nos investigations dans le passé avant d'en venir à une discussion purement rationnelle.

Disons aussi, pour prévenir tout malentendu, que nous n'embrasserons, en ce qui concerne la pratique, aucune opinion extrême, et que nous tenons, autant que d'autres, à ce que justice soit faite aux saints Pères : on peut s'en convaincre par la nature de nos arguments. Mais si les auteurs païens, mis en œuvre par des professeurs chrétiens, peuvent, sans nuire à l'éducation religieuse, rendre plus solide et plus complète l'éducation littéraire, de quel droit les expulser, ou du moins restreindre tellement la place qu'on leur laisse à regret, que le but ne soit pas atteint? C'est donc un devoir à nos yeux de repousser des systèmes où ne sont pas assez conciliées des choses qui, dans la réalité, ne sont pas inconciliables.

Des esprits superficiels ou inattentifs s'imaginent que la pédanterie et le latinisme sont seuls engagés dans cette question; ils se trompent, il y va aussi des intérêts de la science sacrée. Et nous rappellerons, à ce sujet, quelques principes qui sont mis dans tout leur jour par les pièces que nous allons placer sous les yeux de nos lecteurs. La science profane est subordonnée à la science sacrée; l'une est le moyen, l'autre la fin. Mais d'après un axiome assez simple et consacré, qui plus est, par la scolastique, ce qui a le premier rang dans notre intention n'a que le second dans l'exécution. Il s'ensuit que, en thèse générale, les études profanes devront précéder les études sacrées et leur préparer la voie. Nous verrons ces principes magnifiquement développés par saint Augustin.

Le but de chaque étude et l'ordre à établir entre les différentes études sont donc deux choses qui se correspondent et s'enchaînent inévitablement l'une à l'autre.

Relativement à l'ordre des études, nous poserons deux questions: premièrement, quels étaient les auteurs classiques à l'aide desquels était enseignée la grammaire, le premier des sept arts libéraux? Secondement, à quel âge commençait-on ce cours de grammaire? Le but que les saints Pères se proposaient dans l'étude des lettres profanes sera l'objet d'une troisième question. Nous résoudrons ces trois questions à l'aide des faits exposés dans notre précédent article et dans celui-ci.

Nous ne sommes pas encore quittes envers le IV[e] siècle, époque féconde en docteurs éminents. Dans l'Église grecque, nous nous

sommes adressé à saint Grégoire de Nazianze et à saint Basile le Grand ; l'Église latine nous présente saint Augustin et saint Jérôme. En présence de tels noms, notre choix ne pouvait être douteux. Nous jetterons ensuite un rapide coup d'œil sur le Ve siècle. Arrivé au VIe siècle, en pleine invasion des Barbares, nous interrogerons des hommes qui peuvent être considérés à bon droit comme les dépositaires de la tradition fidèlement transmise par eux au moyen âge. L'ordre des temps nous invite à nous occuper d'abord de saint Jérôme.

Il y a du merveilleux dans l'histoire de saint Jérôme, et je ne sais quelle austérité grandiose qui s'empare des imaginations. Sa retraite à Bethléem, où il cherche un refuge contre les séductions de Rome, les cruelles tortures qu'il inflige à sa chair, la trompette du jugement qui le réveille en sursaut au fond de sa grotte, tout cela joint à l'aspect étrangement sombre que lui prêtent les traditions de la peinture, contribue à faire de lui le type populaire d'une pénitence héroïque et mêlée de prodige. Se préoccupe-t-on, par hasard, de son existence littéraire, un songe (songe austère et merveilleux comme tout le reste) domine cette partie de sa biographie. Traîné au pied du souverain juge, à la première question de son interrogatoire il a répondu qu'il était chrétien : « Tu en as menti, reprend Jésus-Christ, tu es cicéronien et non pas chrétien ; car où est ton trésor là est ton cœur. » Après quoi il est fustigé et n'obtient sa grâce que sur une promesse solennelle par laquelle il s'engage à ne plus lire, à ne plus garder auprès de lui aucun auteur profane : *Domine, si unquan habuero codices sœculares, si legero, te negavi*[1].

Nous plaignons les esprits sceptiques auxquels ces pages paraîtront plaisantes par le sérieux avec lequel nous y examinons ce point de l'histoire de saint Jérôme. Pour nous, il n'y a pas ici de légende ; c'est le saint docteur qui raconte lui-même ce qui lui est arrivé : nous respectons et le récit et son auteur. Nous n'aimons pas beaucoup non plus la légèreté avec laquelle ce fait fut apprécié en certaine rencontre, à ce que raconte Ange Politien. Un jour, dans un cercle de savants et de lettrés, la conversation venant à tomber sur saint Jérôme, il fut question de la peine corporelle qu'il avait subie, parce qu'il était plus cicéronien que chrétien. Théodore Gaza, qui

[1] S. Hierony., Ep. 18, *ad Eustochium*, opp., t. IV, p. 2, col. 42. Ed. Maur.

se trouvait là, se prit à dire agréablement que le saint n'avait pas mérité cette peine, et qu'il était bien innocent du crime qu'on lui imputait. On rit et la chose en demeura là. Belle conclusion, en vérité ! Mais nous ne sommes pas pour nous si faciles à contenter. Et quant à l'éloquence de saint Jérôme, nous trouvons beaucoup plus sensée la réflexion que fait, à propos de ce méchant mot, le P. André Schot : « S'il faut appeler cicéronien quiconque sait traiter un sujet avec abondance et avec éclat, nul doute que saint Jérôme était cicéronien[1]. »

Nous sommes donc, de notre propre aveu, mis en demeure d'expliquer ce récit. Dirons-nous qu'après tout il ne s'agit que d'un songe? Mais ce songe, le saint docteur y attache une véritable importance ; mais il le regarde comme un salutaire avertissement, mais il croit que sa conduite lui attire en cette circonstance des reproches mérités. Ne pas reconnaître ces choses, c'est interpréter d'une manière dérisoire sa lettre à sainte Eustochie, où le songe n'est raconté que pour prémunir cette vierge contre la lecture des auteurs profanes. Encore une fois, rien ne nous autorise à ne pas prendre au sérieux le langage de saint Jérôme. Mais si le saint s'avoue coupable, et avec raison, il ne s'ensuit nullement, ce me semble, que tout autre, dès qu'il lira Cicéron ou tel auteur profane que ce soit, se trouve enveloppé par ce seul fait dans la même culpabilité. Il suffit, pour qu'il y ait lieu à appliquer cette distinction, que le solitaire de Bethléem ait eu à remplir à cette époque des devoirs tout personnels et qui s'étendaient bien au delà des règles ordinaires de la morale chrétienne. Et nous ne serons pas en peine de montrer où ces devoirs, plus étendus pour lui que pour les autres, avaient pris naissance. Qu'était-il venu faire dans sa retraite ? Deux choses : réprimer les penchants de la chair et doter le monde de ses traductions, de ses commentaires de la Bible. Il manquait à ce double but lorsque, interrompant l'étude des prophètes, il se remettait à lire Plaute et Cicéron. Chacun de ces auteurs évoquait dans sa solitude les souvenirs encore récents d'une jeunesse mondaine, ou plutôt le transportait lui-même du lieu de sa pénitence au théâtre, au barreau, au sein des sociétés voluptueuses de Rome. On sait que le rude labeur de la traduction et les aridités de la langue hébraïque étaient seules capables

[1] Andr. Schott., *Tullianæ quæstiones*, p. 99.

d'apaiser l'effervescence de ses passions. Si donc il eût cédé alors à un attrait littéraire assez innocent pour tant d'autres, peut-être ne fût-il jamais devenu un saint et ne posséderions-nous pas dans ses écrits une des sources les plus précieuses de l'érudition biblique.

On aurait vraiment mauvaise grâce à nous contester la légitimité de cette interprétation. Car si, d'une part, Cicéron est parmi les auteurs profanes un des moins pernicieux, si saint Jérôme, d'autre part, lorsqu'il le lisait et qu'il en fut justement puni, avait atteint la maturité de l'âge, faute de reconnaître pour lui des devoirs spéciaux, nous allons trouver à l'instant bien des coupables. A ce compte, je connais peu de programmes d'études auxquels on ne puisse reprocher de bien criminelles concessions faites à la coutume et à l'esprit du siècle. Gardons-nous donc de rien avancer qui ne soit toujours vrai.

Reste à discuter la valeur de ce serment : « *Domine, si unquam habuero codices sœculares, si legero, te negavi.* » Il faut bien que saint Jérôme n'y ait pas vu le principe d'une obligation véritable, puisqu'il n'a pas persévéré dans la tempérance totale que des termes si formels sembleraient exiger. Et cela n'a pas échappé à ses contemporains. Rufin, ce moine d'Aquilée, défenseur d'Origène et entaché de quelques-unes de ses erreurs, Rufin, qui, d'ami de saint Jérôme était devenu son ennemi, depuis qu'il avait rencontré en lui un vigoureux adversaire, abusant peut-être de son ancienne liaison avec le saint, nous a révélé, non sans aigreur, cette partie de sa vie. Ne pouvant prouver que saint Jérôme, lui aussi, est origéniste, il s'attaque à son existence privée dans laquelle il croit avoir surpris cette violation sacrilége d'un solennel engagement. Les accusations de Rufin, les réponses de saint Jérôme, nous fournissent sur l'état des études, à cette époque, des lumières que nous ne pouvons négliger.

Et, d'abord, par une tactique assez insidieuse, Rufin se garde bien d'intenter du premier coup une accusation de parjure ; mais il envoie en avant le rhéteur Magnus, comme pour engager le combat. Celui-ci écrit à saint Jérôme, et, vers la fin de sa lettre, qui roulait sur un autre objet (*in calce epistolæ*), il lui demande avec une apparente indifférence d'où vient qu'il lui arrive quelquefois de citer dans ses ouvrages les auteurs profanes. Saint Jérôme devina parfaitement d'où provenait cette question, et quelle autre main avait guidé la main de Magnus ; ce qui ne l'empêcha pas d'adresser à celui-ci une

réponse catégorique. L'usage des auteurs profanes, y est-il dit, n'est pas illicite ; on peut le justifier par un grand nombre d'autorités et d'exemples respectables. Les écrivains de l'Ancien et du Nouveau Testament, les Pères de l'Église grecque et ceux de l'Église latine (que saint Jérôme énumère avec soin) viennent à l'appui de cette assertion. Qu'on ne dise pas enfin que cela n'est légitime que dans le cas où l'on a affaire aux païens seulement ; on peut en user de même en toute espèce de controverse, « car les livres de tous les chrétiens sont pleins de ce genre d'érudition [1]. » Tel était le contenu de la lettre à Magnus où il faut chercher le fond de la doctrine de saint Jérôme sur cette matière.

C'est alors que Rufin lance son réquisitoire, dans lequel il accumule des charges, qui, à ses yeux, devaient être accablantes. Qu'on en juge par les traits suivants. Après avoir raconté le songe et le serment de saint Jérôme : « Maintenant, dit-il, prenez, je vous prie, la peine de relire ses écrits, et voyez s'il s'y rencontre une seule page qui ne l'accuse d'être redevenu cicéronien, et où il ne dise : *Notre Cicéron, notre Horace, notre Virgile*... On pourrait presque affirmer que dans ses ouvrages les citations des auteurs profanes surpassent de beaucoup, en nombre et en étendue, celles des prophètes et des apôtres... Même lorsqu'il écrit à des vierges ou à de pauvres femmes qui ne demandent qu'à trouver dans nos livres saints des sujets d'édification, il ne manque jamais d'assaisonner ses lettres de citations d'Horace, de Cicéron et de Virgile... Ce que je dis est notoire pour quiconque a lu ses écrits ; il n'est nul besoin ici de témoins [2]. » Mais c'était peu de ce premier chef d'accusation. Après l'avoir longuement développé, Rufin en entame un autre beaucoup plus grave. « Ajoutez à tout ce que j'ai dit un fait qui n'est pas sujet à commentaire. Il n'y a pas fort longtemps qu'il a rempli, dans le monastère de Bethléem, l'office de grammairien. Là, il expliquait son Virgile avec les comiques, les lyriques et les historiens, aux jeunes enfants qu'on lui avait confiés pour leur inspirer la crainte de Dieu. Bref, il enseignait ces auteurs païens, qu'il ne lui était plus permis de lire sans renier Jésus-Christ, après le serment qu'il avait fait [3]. » Ainsi, nous trouvons dans les pièces de ce curieux procès, les attributions du grammairien bien nettement définies : la grammaire était tellement

[1] Ep. 83, *ad Magnum, ibid.*, col. 654.
[2] Rufinus, *Invectivarum in D. Hieron*, l. II, *ibid.*, col. 416. — [3] *Ibid.*, col. 420.

identifiée avec les auteurs profanes, que le serment de saint Jérôme, s'il eût été obligatoire, lui en eût à jamais interdit l'enseignement.

Mais il est juste d'entendre les deux parties ; voyons ce que répondra saint Jérôme. Chose étrange! lui qui prend à tâche dans toute cette controverse de ne laisser à son adversaire aucun avantage, lui qui défend sa réputation, parce qu'il sait bien que le succès de la bonne cause y est en partie attaché, il témoigne sur ce seul point une extrême indifférence. Non-seulement il n'oppose à Rufin aucune dénégation ; mais, faisant un jeu de son apologie, il se montre tout prêt à retomber dans la faute qu'on lui impute. En l'entendant parler, on se rappelle le jeune Ovide qui, châtié parce qu'il fait des vers, en fait encore en promettant de se corriger. « Puisque Rufin insiste sur la violation sacrilége du serment que j'ai fait en songe, je répondrai : J'ai promis de ne plus lire les auteurs profanes? Ma promesse est pour l'avenir, elle ne m'oblige pas à effacer le souvenir du passé. Et comment vous rappelez-vous, demande-t-il, ce que vous n'avez pas relu depuis tant d'années? Si je m'avise encore de répondre par quelque passage des anciens, et de dire par exemple :

Adeo in teneris consuescere multum est!
(VIRGILE.)

je tombe, par le fait, sous l'accusation que je veux éviter, et je fournis dans ma défense de nouveaux griefs à mon adversaire. Faut-il donc que je me mette à établir longuement un fait suffisamment prouvé par le sens intime de chacun? Qui de nous ne se rappelle son enfance? » Et comme preuve de la fidélité de sa mémoire à lui garder les souvenirs de son jeune âge, il raconte une anecdote de ses premières années. Écolier indocile, il s'échappe pour se divertir toute une journée dans le quartier habité par les esclaves de la demeure paternelle ; mais on le poursuit, on l'atteint entre les bras de son aïeule, où il avait cherché un refuge, et il est ramené captif à son précepteur irrité. « Croyez-moi, dit-il ensuite à Rufin, les souvenirs d'enfance sont très-vifs [1]. » Que prouve tout ceci? Que saint Jérôme (né d'ailleurs de parents chrétiens) avait, dès sa première enfance, reçu les leçons d'un grammairien, et qu'il avait tellement étudié sous lui Virgile, Horace et Cicéron, qu'il ne devait avoir aucune peine à les citer dans un âge avancé, supposé même

[1] S. Hierony, *Apologia adversus Rufinum*, l. I, *ibid.*, col. 383.

qu'il n'en eût pas rafraîchi le souvenir. Ce fait est précieux pour nous, sans doute, mais je ne pense pas que Rufin s'en contente; il ne prouve rien contre la dernière accusation. Aussi saint Jérôme n'a-t-il pas prétendu se défendre par ce moyen; il a voulu seulement donner quelques instants le change à son adversaire et se jouer de l'âpreté que celui-ci apportait dans une question toute personnelle. Il fait encore la même chose lorsqu'il dit à Rufin, par manière de représailles : « Mais d'où vous vient à vous-même cette merveilleuse éloquence? Je me trompe fort ou vous lisez Cicéron en cachette [1]. » Cette partie de sa défense n'est donc rien moins que sérieuse. Il la termine par ces mots : « Voilà ce que j'aurais à répondre si j'avais fait, étant éveillé, la promesse dont on me parle. Mais, voyez un peu l'effronterie, on ose m'attaquer au sujet d'un songe![2]»

C'était donc en songe que saint Jérôme avait prononcé le fameux serment. Nous le savions déjà, mais ces dernières paroles nous prouvent de plus qu'il n'avait pas cru devoir le ratifier à son réveil. Il est probable que venant à réfléchir sur ce songe, il prit pour l'avenir de sérieuses résolutions; résolutions subordonnées dans la pratique aux règles de la prudence et de la discrétion, mais qui ne fixaient pas, comme ce serment, d'une manière absolue et invariable, la limite de ses devoirs. Il a pu s'autoriser du changement qui s'opéra alors dans sa conduite, et de la manière extraordinaire et même providentielle dont il avait reconnu son égarement, pour donner à la vierge Eustochie une utile leçon; lui-même il a profité de cette leçon. Mais aujourd'hui le solitaire de Bethléem touche au terme de sa carrière, les illusions de sa jeunesse ont disparu, son corps est affaibli par l'âge, les travaux et les macérations, il a accompli la tâche laborieuse qu'il avait reçue en partage; c'est alors que de jeunes enfants chrétiens sont confiés à ses soins, et lui, avec cette humble condescendance qu'un autre siècle admirera dans Gerson, il s'abaisse jusqu'à cet âge; le grand théologien se fait grammairien, l'interprète de Moïse et des prophètes se met à expliquer Cicéron et Virgile. Rufin ne comprit pas, à ce qu'il paraît, ce qu'une telle conduite renferme de simplicité et de mansuétude chrétienne. Fallait-il donc le lui dire? Nous devinons pourquoi saint Jérôme néglige de se justifier sur un pareil fait, et réduit, en dernière analyse,

[1] S. Hierony., *Apologia adversus Rufinum*, l. I, *ibid.*, col. 385. — [2] *Ibid.*

toute sa réponse à ces mots : « Il faut que vous soyez bien en peine de tous mes actes pour vous mettre à examiner ce que j'ai fait ou dit pendant mon sommeil [1]. »

Nous savons maintenant comment saint Jérôme entendait l'éducation des jeunes gens : sa conduite nous l'a montré. Si nous voulions connaître ses principes sur l'éducation des vierges consacrées à Dieu, l'instruction à Eustochie, déjà citée, et deux lettres adressées, l'une à Læta, l'autre à Gaudence nous satisferaient pleinement. Ici les psaumes et les prophètes prennent la place de Virgile et d'Horace, saint Cyprien et saint Hilaire sont substitués à Cicéron et à Quintilien; mais aussi n'est-il plus question *d'études classiques.* Qu'on veuille bien de plus se souvenir qu'Horace, par exemple, était encore à cette époque un chansonnier à la mode et nullement expurgé. Il faut voir comme le saint docteur stigmatise les femmes qui s'adonnaient à cette belle littérature [2]. Elles font de petits vers, elles poursuivent la réputation de belles parleuses, elles bégaient entre leurs dents et croient qu'il serait de mauvais ton d'articuler les mots en entier : c'étaient les précieuses du temps. Rien de plus sensé que d'interdire aux vierges chrétiennes, qui d'ailleurs n'en avaient que faire, l'usage de cette sorte de livres, et de leur ôter par là tout contact, toute ressemblance avec ces femmes aux goûts frivoles et mondains. Pour compléter, disons que saint Jérôme envisageait, au même point de vue que saint Grégoire de Nazianze [3], les prêtres qui négligeaient l'étude de l'Écriture sainte pour se livrer avec passion à la littérature profane; mais il réservait en même temps dans cette littérature la part que réclamait l'éducation des enfants : « *At nunc etiam sacerdotes Dei, omissis Evangeliis et prophetis, videmus comœdias legere, amatoria bucolicorum versuum verba canere, tenere Virgilium, et* id quod in pueris necessitatis est *crimen in se facere voluptatis* [4]. »

C'est sur cet exposé d'ensemble que l'on jugera des principes de saint Jérôme, bien mieux que sur le récit isolé d'un songe, mieux que sur des passages détachés de sa lettre à Læta. J'en suis encore à me demander comment on a pu le transformer en adversaire déclaré de la littérature puisée aux sources profanes, lui qui réclame le droit d'en faire usage dans ses commentaires, lui qui la trouve

[1] S. Hierony., *Apologia adversus Rufinum*, l. I, *ibid.*, col. 385. — [2] Ep. *ad Eustoch.*, t. IV, p. 2, col. 42. — [3] Lettre à saint Grégoire de Nysse, déjà citée.
[4] Ep. *Damaso*, t. IV, p. 1, col. 153.

nécessaire pour bien comprendre Moïse et Salomon, lui l'auteur de la lettre à Magnus, lui enfin qui, dans sa vieillesse devenu grammairien, enseigne à des enfants ces auteurs profanes qu'il avait étudiés dans son enfance sous un grammairien.

A mesure que nous pénétrons plus avant dans la doctrine des saints Pères, il devient moins nécessaire de dénouer une à une les difficultés et de faire évanouir en les confrontant les apparentes contradictions qui se rencontrent dans leurs écrits. Comme on l'a vu déjà plus d'une fois, leur pensée pour s'expliquer n'a besoin que d'être rapprochée des circonstances qui l'ont fait naître. C'est une règle de critique aussi simple que rigoureuse dont nous laisserons souvent l'application à nos lecteurs.

Nous insisterons peu, en conséquence, sur les pages fameuses où saint Augustin déplore avec éloquence les influences funestes auxquelles il fut soumis dans sa première éducation [1]. Jamais ces grammairiens enthousiastes qui communiquaient à leur élève l'étrange ivresse qu'ils puisaient eux-mêmes dans une lecture passionnée de Virgile, ne serviront de modèles à des maîtres vraiment chrétiens : ils remplissaient bien mal, assurément, les intentions maternelles de sainte Monique. C'est dans les livres *de l'Ordre* et dans ceux *de la Doctrine chrétienne* qu'il faut chercher la pensée de saint Augustin sur les études. Là, en effet, il traite cette matière non pas en passant et comme par rencontre, mais avec suite et méthode, en déployant cette largeur de vues, cette fécondité d'aperçus qui lui est propre, et en versant à pleines mains la semence qui doit germer un jour au sein de la tradition catholique. Nous nous trompons fort, ou le moyen âge a emprunté sa pédagogie, du moins quant aux éléments essentiels, à ces deux ouvrages. On conçoit que nous n'en pouvons donner ici qu'une analyse fort succincte.

Une suite d'entretiens que saint Augustin eut avec quelques amis qui l'avaient suivi après son baptême dans une villa des environs de Milan, tel est le fond des deux livres *de l'Ordre*. Là était Monique, depuis quelque temps la plus heureuse des mères; là était Alype, qui possédait plus que tout autre le cœur d'Augustin ; là enfin quelques jeunes gens auxquels il cherchait à inspirer l'amour de la vérité et le goût de la science qui mène à Dieu. Souvent cette petite

[1] *Confess.*, l. 1, c. 16 et sqq.

société se réunissait pour traiter de graves questions que le maître avait fait surgir à propos des plus vulgaires incidents qui lui étaient offerts par le rustique entourage de la villa. Un jour Licentius s'était engagé à soutenir que tout dans la création et dans les événements humains est en parfaite conformité avec l'ordre universel : Trygetius engagea la lutte avec lui. Saint Augustin, tantôt simple modérateur de la discussion, tantôt auxiliaire de Licentius, tantôt prêtant main forte à Trygetius, conduisit les choses à tel point que le défenseur un peu téméraire *de l'Ordre* fut réduit au silence. Cette question en avait engendré bien d'autres ; l'accord entre la Providence divine et l'existence du mal devait être expliqué, et personne n'était en état de le faire. Augustin saisit cette occasion pour donner à ses jeunes amis une importante leçon[1]. Que penserait-on, demande-t-il, d'un maître d'école qui voudrait faire épeler les enfants avant de leur avoir appris leurs lettres? ne dirait-on pas qu'il est fou à lier? et cela, parce qu'il ne met pas d'ordre dans son enseignement. Vous aussi, avant de disserter sur l'*Ordre,* vous devez observer l'ordre dans vos études. On n'arrive pas sans préparation à la science de Dieu et de ses attributs. Mais en quoi consiste cette préparation? D'abord à bien vivre, ensuite à consulter en temps opportun l'autorité et la raison. Alors il montre quels sont les développements successifs de la raison, les degrés qu'elle doit parcourir pour s'élever à la contemplation des plus sublimes vérités : ces degrés, il les trouve dans les sept arts libéraux ; les trois premiers, dont se composait l'ancien *Trivium*, la grammaire, la dialectique et la rhétorique, fournissent à la raison son expression et perfectionnent l'instrument dont elle se sert ; les quatre autres, qui formaient le *Quadrivium*, savoir : la musique, l'arithmétique, la géométrie et l'astronomie exercent la raison sur les nombres et la disposent ainsi à connaître l'unité suprême qui est en Dieu, et cette autre unité d'un rang inférieur, l'âme humaine, la raison elle-même[2]. Il importe donc de se livrer à ces études dès la première enfance, et de s'y appliquer avec ardeur et persévérance[3]. Elles sont le point de départ de toutes les connaissances pratiques et spéculatives ; et quant aux questions ardues de la Théodicée (il en fait l'énumération), il faut avant de les

[1] S. Aug., *de Ordine,* l. II, n°s 24-46, opp., t. I.
[2] Quod prius est in intentione posterius in executione. — [3] *Ibid.*, n° 44.

aborder avoir passé par ces préliminaires ou n'y point songer [1].

Ainsi, ce grand docteur apercevait dans l'enseignement, tel qu'il était alors constitué, autre chose qu'une frivole culture donnée à l'esprit du jeune homme pour l'aider à faire bonne contenance dans le monde. Nul plus que lui n'a méprisé la vaine emphase des rhéteurs et la stérile érudition des grammairiens. Il se moque de ceux qui se croiraient perdus s'ils ignoraient le nom de la mère d'Euryale; il a des sarcasmes à l'adresse des vendeurs de sagesse ou d'éloquence parmi lesquels désormais il ne sera plus compté : mais les abus ne lui font pas condamner l'usage ; s'il trouve sur l'arbre de la science humaine bien des branches mortes ou improductives, il veut qu'on le taille, sans aucun doute, mais non pas à la manière du jardinier Scythe : et dans cette circonstance même, joignant la pratique à la théorie, chaque jour il faisait lire à ses élèves la moitié d'un livre de Virgile [2].

On ne manquera pas de nous demander si, conformément aux principes de saint Augustin, il est nécessaire au développement de la raison que la grammaire, par exemple, soit étudiée d'après l'antiquité païenne. Il y a ici deux questions, l'une de fait et l'autre de droit. En fait, saint Augustin parlait de la grammaire suivant le sens attaché à ce mot par ses contemporains : c'était la littérature païenne qui en faisait les frais; nous l'avons déjà vu en nous occupant de saint Jérôme. En droit, nous répondrons que le développement de la raison ne s'opère dans des conditions favorables qu'au moyen d'une littérature vraiment *classique*, et que la littérature classique chez les Grecs et les Romains appartient presque tout entière à l'antiquité païenne. Nous y reviendrons plus tard : nous nous bornons ici à constater quelles étaient les études auxquelles saint Augustin attribuait une si haute importance.

On reconnaît dans le *Traité de la doctrine chrétienne* le langage d'un

[1] S, Aug., *de Ordine,* l. II, n° 46.

[2] Saint Augustin, en écrivant ses *Rétractations*, s'est reproché d'avoir trop accordé, dans cet ouvrage, aux arts libéraux : « *Quas multi sancti multum nesciunt; quidam etiam qui sciunt eas sancti non sunt.* » Il y a, en effet, tel passage des livres *de l'Ordre* d'où il résulterait que ceux dont l'intelligence n'a pas été cultivée suivant cette règle n'arriveront jamais à cette contemplation sublime, seule béatitude des justes en cette vie : « *Beatos illos quidem, cum inter homines vivunt, nescio quomodo appellem* » (l. II, n° 26, et ailleurs). Évidemment la correction de saint Augustin porte sur cette pensée, et le reste, où il n'est pas question des dons surnaturels, mais de la science théologique, subsiste en entier.

évêque s'adressant à son clergé. Saint Augustin n'en avait d'abord composé que les trois premiers livres, véritable introduction à l'étude de l'Écriture-Sainte : plus tard il s'aperçut que la vérité une fois puisée à cette source, il fallait encore être capable de la propager par la parole et il écrivit un quatrième livre où il expose les principes de l'éloquence sacrée. C'est d'après cette donnée qu'il faut apprécier les quatre livres de *la Doctrine chrétienne.* Disons de plus pour la rendre complète, que l'an 398, le quatrième concile de Carthage, auquel assista saint Augustin, avait publié un décret par lequel la lecture des auteurs païens était interdite aux évêques. Ainsi se trouvait réprimé l'abus dont saint Jérôme se plaignait avec tant d'énergie. Les prêtres, avertis par l'exemple de leurs premiers pasteurs qui s'imposaient cette loi, ne devaient plus sacrifier à une vaine curiosité les obligations essentielles de leur état, les études ecclésiastiques. Peut-être (et ce n'est là de ma part qu'une conjecture) y eut-il par suite un de ces revirements d'opinion qui poussent aux extrêmes. On pourrait le croire en lisant l'ouvrage de saint Augustin. Tout en distinguant les personnes et les choses, en assignant à chaque âge, à chaque profession ce qui lui convient, il insinue plus d'une fois et il déclare même en quelques endroits que la critique sacrée ne saurait se passer du secours des sciences profanes, des sciences d'origine païenne. Il venait de parler de la musique, cet art qui doit son nom aux Muses; il ne faut pas, observe-t-il, la mépriser pour cela, elle peut aider à l'intelligence de l'Écriture. Mais cette solution de détail ne le satisfait pas; il annonce qu'il va traiter comme il convient un sujet d'une si haute importance, et déterminer ce qu'il est permis et ce qu'il est interdit d'emprunter aux païens[1]. Alors, avec sa large méthode, il divise toutes les connaissances en deux branches principales, rangeant d'un côté celles dont l'objet est d'institution humaine, de l'autre celles qui naissent par l'observation d'un objet préexistant et antérieur à la science. Les langues[2], l'écriture, voilà des connaissances d'institution humaine; elles sont arbitraires, changeantes et de pure convention. Mais il n'en est pas de même de l'histoire et de la dialectique; l'histoire roule sur des faits contingents, mais accomplis et qui ne sont plus du domaine de l'homme; la dialectique repose sur la raison éternelle dont Dieu seul

[1] V. *de Doctrina christiana,* l. II, n° 29-60, opp., t. III. — [2] Varietas linguarum.

est l'auteur et le principe ; ici l'homme ne fait que contempler, il ne produit rien ; ce sont des connaissances d'observation. Or, les unes et les autres, connaissances d'institution humaine et connaissances d'observation, se rencontrent chez les païens mêlées d'un alliage qu'il en faut séparer. Utile, superflu, nuisible, tels sont les éléments confondus dans une même masse : bien entendu, les chrétiens ne doivent s'approprier que ce qui est utile ; Saint Augustin enseigne à le discerner du reste.

Nous ne le suivrons pas dans tous les détails de cette opération analytique. Disons seulement qu'il n'appelle vraiment nuisible que la partie superstitieuse de la science païenne. Ainsi, dans les connaissances d'institution humaine, l'utile c'est tout ce qui tient à la vie sociale; mais il déclare nuisibles et pernicieuses les superstitions imaginées par les païens pour se mettre en rapport avec les démons. Encore distingue-t-il les livres des aruspices où les rites superstitieux sont enseignés de ceux des poëtes où ils n'apparaissent que sous forme de récit. Parmi les connaissances d'observation il note comme dangereuse l'astronomie ; non qu'elle soit superstitieuse en elle-même, mais parce qu'elle dégénérait de son temps en astrologie judiciaire. Il insiste beaucoup sur l'utilité de l'histoire et de la dialectique. L'histoire profane servira d'appui à l'histoire sacrée. Tel, parce qu'il ignorait sous quels consuls Jésus-Christ était né et avait été crucifié, a cru qu'il était mort à l'âge de quarante six ans. Au moyen de la dialectique on résoudra plus facilement les difficultés de l'Écriture-Sainte ; mais qu'on se garde bien au moins de la subtilité et du sophisme.

Il adresse ensuite à la jeunesse chrétienne de graves et solennels conseils. Voici la ligne de conduite que l'on peut tracer aux jeunes gens amis de l'étude, doués d'une belle intelligence, qui ont la crainte de Dieu et le désir de sauver leur âme. Ils n'aborderont jamais en toute confiance les sciences que l'on enseigne en dehors de l'Église ; mais ils en feront le discernement avec prudence et circonspection. Parmi les connaissances d'institution humaine ils en rencontreront, qui, variant au gré de la volonté, sont suspectes de quelque erreur cachée ; elles couvrent parfois de criminelles superstitions ; ils doivent les repousser avec horreur. Qu'ils s'abstiennent aussi de toute superfluité, de tout luxe inutile. Mais ils ne négligeront pas ce qui a quelque valeur dans les rapports de la vie sociale.

Parmi les connaisances nées de l'observation, ils emprunteront aux païens l'histoire des choses passées et présentes que l'on apprend par l'intermédiaire des sens[1], les données expérimentales qui servent de base aux industries matérielles, l'art de la discussion et celui du nombre. Le reste, le saint docteur le regarde comme inutile.

Cette énumération paraîtra bien restreinte : elle n'est rien moins cependant. Sous le nom de discussion, *disputatio,* saint Augustin comprend la dialectique et la rhétorique (nº 54) ; l'art du nombre embrasse, outre l'arithmétique, la géométrie, la musique et l'astronomie (nº 56), et comme la grammaire était renfermée dans la première classe, parmi les connaissances d'institution humaine, dans ces termes tellement circonscrits en apparence, nous retrouvons, sous un autre aspect, les sept arts libéraux.

Mais nous tenons à faire remarquer que les conseils de saint Augustin s'adressent ici à la jeunesse chrétienne. (*Adolescentibus timentibus Deum, beatamque vitam quærentibus.*) Bientôt, il est vrai, pour leur montrer l'utilité que l'Église retire de cette culture intellectuelle, il leur citera l'exemple de saint Cyprien et de Lactance, qui fréquentèrent avant leur conversion les écoles païennes. A ne voir que ce dernier passage, on pourrait s'y tromper à la rigueur, et croire que, dans la pensée de saint Augustin, la science des Lactance et des Cyprien fut pour l'Église une bonne fortune qui ne devait plus se renouveler après l'entière extinction du paganisme. Le rapprochement que nous venons de faire prouve assez clairement qu'il ne se livre pas à ces considérations rétrospectives, et qu'il poursuit un but beaucoup plus pratique.

Enfin une grande allégorie biblique vient résumer toutes ces instructions : elle est tirée du livre de l'Exode. La terre d'Égypte où les Israélites sont captifs représente le monde païen. Là se trouvent des idoles, et ces lourds fardeaux dont on chargeait les épaules des fils de Jacob : images de l'antique superstition et de tout le bagage d'érudition superflue que Rome et la Grèce avaient amassé. Mais les Égyptiens possédaient aussi des vases d'or et d'argent, et de précieux tissus qu'ils avaient travaillés de leurs mains : ces tissus, ce sont les connaissances d'institution humaine ; l'or et l'argent figurent

[1] Pourquoi ces mots : *que l'on apprend par l'intermédiaire des sens?* Pour distinguer l'histoire de la dialectique, cette autre science d'observation dont l'objet est perçu par la raison : *ad rationem animi pertinentia.* Nos 41 et 48.

les connaissances acquises par l'observation, préceptes de morale, principes de religion naturelle que les philosophes n'ont point imaginés, mais qu'ils ont extraits, pour ainsi dire, des mines de la divine Providence, qui est partout présente. Et parce qu'ils étaient injustes possesseurs de ces biens, parce qu'ils en abusaient, à l'exemple du peuple hébreu, les chrétiens les revendiqueront et les feront servir au triomphe de l'Église, à la propagation de l'Évangile.

Qu'on n'attende pas, cependant, de l'évêque d'Hippone, des leçons de grammaire ou de rhétorique : il déclare qu'il n'a nul dessein de se livrer de nouveau à cet enseignement; mais il est loin aussi de le déprécier. Il trouverait mauvais que le mensonge fût seul à se prévaloir des ressources de l'art oratoire, et que la vérité restât désarmée. En conséquence, il renvoie à d'autres maîtres les jeunes gens qui annoncent d'heureuses dispositions pour ces études, et il les invite à les commencer de bonne heure. Quant aux membres du clergé que réclament déjà les besoins de l'Église, ils ne fréquenteront pas l'école du grammairien et du rhéteur [1] : l'Écriture sainte, l'éloquence sacrée, telles seront leurs études.

Nous ne regretterons pas d'avoir employé quelques instants à suivre saint Augustin dans le développement de ses idées; il regarde de si haut, et son œil perce si loin, qu'il fait toujours apercevoir de nouveaux horizons. Les sept arts libéraux envisagés de la sorte, même lorsqu'on les emprunte aux païens, ont une dignité et une importance qu'on ne leur soupçonnait peut-être pas. Sans doute les hommes dont nous allons parler vont faire contraste avec cette grande figure. Rappelons-nous du moins que l'Église ne les a pas désavoués.

Dans le courant du IV[e] siècle, le goût de la littérature antique s'était ravivé d'une manière surprenante. Les vers consacrés par Ausone à la mémoire des grammairiens et des rhéteurs de Bordeaux seraient à eux seuls un témoignage convaincant de cette recrudescence. C'étaient les derniers efforts d'une civilisation vieillie qui cherchait encore à se reprendre à son passé. Mais il y a cela de remarquable que les hommes d'église, les prêtres, les évêques s'alarmaient peu de ces tendances, et qu'ils y participaient bien souvent eux-mêmes. Ainsi, dès le commencement du V[e] siècle (400), saint

[1] V. *de Doctrina christiana,* l. III, n° 40, et l. IV, n[os] 2-4.

Sulpice Sévère, l'un des plus grands modèles de la vie ascétique, publiait une vie de saint Martin écrite en style de Salluste ; son *Histoire sacrée* et ses *Dialogues* [1], qui parurent ensuite, prouvent que ses austérités toujours croissantes ne lui avaient pas fait rompre tout commerce avec les écrivains de la vieille Rome. Plus tard, Mamert Claudien, dans un latin qui sent l'archaïsme, recommande au rhéteur Sapande de s'attacher surtout à Cicéron, à Caton, à Plaute, aux Gracques, etc. « Car, ajoute-t-il, aucun de ceux qui se sont formés sur les auteurs modernes n'a laissé des écrits dignes de la postérité [2]. » Ne croirait-on pas entendre Juste-Lipse ou Jules Scaliger, et ne semble-t-il pas qu'on soit en pleine Renaissance ? Si nous voulions pousser plus loin la comparaison, nous trouverions dans saint Sidoine Apollinaire un autre Vida, avec cette différence, toutefois, que les poésies de Vida renferment plus de Christianisme et beaucoup moins de mythologie. Tous deux, au reste, ont dignement soutenu leur caractère d'évêque ; tous deux, en des jours calamiteux, ont pieusement secouru leur troupeau. Albe, sous ce rapport, n'a rien à envier à l'antique cité des Arvernes. Lorsqu'on lit les lettres de saint Sidoine, on ne peut se méprendre sur le goût dominant de son siècle ; car il fallait bien que ceux à qui il les adressait partageassent jusqu'à un certain point ses préoccupations érudites. Décrit-il une bibliothèque? à côté de saint Augustin nous y voyons figurer Varron, et tout près de Prudence Horace [3]. Se montre-t-il lui-même donnant des leçons à son fils? Térence et Ménandre sont entre leurs mains [4]. Enfin, s'il fait le panégyrique d'un empereur, dans le narré de son éducation une large part est accordée aux orateurs de Rome et aux philosophes de la Grèce [5]. Pauvre littérature! pauvre poésie! j'en conviens. Mais si mon goût réprouve le servilisme d'imitation qui s'était glissé partout, je m'incline devant la vertu de ces hommes qui tinrent après tout une assez belle place dans l'Église, et je ne puis me résoudre à croire que la prudence évangélique leur ait fait complètement défaut. Une étude sérieuse de ce siècle (où se rencontrent aussi des Charles Borromée et des Philippe de Néri) ser-

[1] Il est curieux de voir les interlocuteurs de ces dialogues se faire honneur les uns aux autres de la qualification de *scholasticus*, avec le même sens que les Anglais attachent encore à celle de *scholar*.

[2] Baluze et Mansi, *Miscellanea*, t. III, p. 27. — [3] Ep. 9, l. II, Ap. Sirmond. *Venetiis*, 1728, t. I, col. 503. — [4] Ep. 12, l. III, col. 540. — [5] *Panegyr. Aviti*, v. 174, et *Anthemii*, v. 156.

virait peut-être à déterminer jusqu'à quel point le paganisme des érudits est responsable des déviations morales de la Renaissance. Au reste, je ne me fais pas son avocat; je trouve seulement qu'on a grand tort de le croire si redoutable. Pour clore cette période, nous avons choisi deux hommes qui représentent l'ancienne civilisation romaine sous deux aspects différents : le premier est saint Ennode de Pavie, mort en 521 ; le second, Cassiodore, mort en 575.

Si l'on veut se donner le plaisir de faire une inspection (très-inoffensive du reste) dans une école du VIe siècle, on peut pleinement se satisfaire en parcourant les œuvres de saint Ennode. Le nom des écoliers, leur condition, leurs progrès, les sujets qu'ils traitaient et jusqu'à la matière (*thema*) qui leur était donnée par le grammairien Deutérius [1], tout cela nous a été fidèlement transmis par saint Ennode. Soit qu'il présentât à l'école de Deutérius un nouvel élève [2], soit qu'il s'agît de célébrer les succès de ses protégés, les distinctions académiques méritées par eux [3], soit enfin qu'il voulût lutter de verve avec eux pour les exciter au travail [4], il composait une de ces petites harangues que l'on nommait alors *dictions* (*dictiones*). Le style en est un peu plus obscur que celui des lettres de saint Sidoine. Mais il s'y rencontre parfois une noble pensée assez bien exprimée ; ce qui faisait dire au Père Sirmond, vu le temps déplorable où elles furent écrites, que c'étaient comme des roses de l'arrière-saison qui doivent à leur rareté même un charme tout particulier [5].

Saint Ennode fut successivement diacre et évêque de l'église de Pavie. Il remplissait déjà l'une de ces fonctions lorsqu'il introduisit dans l'auditoire de Deutérius Lupicin, son neveu [6], Arator, qui avait

[1] Deutérius enseignait-il à Milan ou à Pavie? Grande question débattue jadis entre les érudits italiens. Chacune des deux cités revendiquait l'honneur assez rare d'avoir possédé un grammairien au VIe siècle. Sassi tenait pour Milan, Gatti et Capsoni pour Pavie (V. Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana*, t. III, p. 40). Un examen attentif des lettres, des dictions et des poésies de saint Ennode nous a convaincu que les prétentions de Pavie étaient inattaquables.

[2] *Dictiones*, 8, 9, 11, 13. — [3] *Dict.* 10 et 13. — [4] *Dict.* 17, 18 et 22.

[5] *In Epist. nuncupatoria.* Nous suivons l'édition de Sirmond. Paris, 1611.

[6] Plusieurs lettres de saint Ennode sont adressées à Euprépie, mère de Lupicin, et ce qui concerne l'éducation de cet enfant y est souvent mentionné. M. J.-J. Ampère (*Histoire de la littérature française avant le XIIe siècle*, t. II, p. 214) remarque, dans les lettres adressées par saint Ennode à des femmes, *une tendresse et une galanterie d'expression assez singulières et assez nouvelles*, et il ajoute qu'Euprépie *paraît être la dame à laquelle il dédie le plus volontiers cette sorte de compliment.* M. Ampère n'oublie qu'une chose, c'est de dire que *cette dame* est la sœur de saint Ennode (Cf., ep. 15, l. II ; ep. 15, l. III, et ep. 14, l. VII).

pour protecteur l'évêque de Milan et un enfant que le noble Eusèbe lui avait recommandé au lit de mort. C'est lui-même qui nous l'apprend dans les discours qu'il prononça en leur faveur : orphelins, ils sont placés sous la tutelle de l'Église ; saint Ennode croit qu'il lui appartient plus qu'à tout autre de veiller à leur éducation. Quant au jeune Patère, il s'acquitte envers lui d'un devoir encore plus saint : Patère, dit-il, est devenu son fils sur les fonts baptismaux.

C'était dans un âge encore bien tendre que ces enfants abordaient l'école du grammairien. Lorsque saint Ennode présente Lupicin, il s'exprime ainsi : « On peut comparer les enfants dans leur première éducation à de jeunes rejetons que l'on détache de la tige maternelle et pour lesquels on cherche un sol favorable. D'abord les parents délibèrent, puis ils transfèrent au maître tous leurs droits ; et ceux que la nature nous avait donnés deviennent vôtres une fois qu'ils sont sous votre discipline [1]. » Ailleurs, il exhorte de jeunes patriciens à se livrer à l'étude avec ardeur. Noblesse oblige ; c'est là son thème favori. « C'est en travaillant, leur dit-il, que vous serez dignes de vos aïeux... Voyez l'enfant du paysan ; c'est au milieu des sillons qu'il presse le sein de sa mère : il est encore à la mamelle et déjà il conduit les troupeaux au pâturage... et sur le seuil de la vie il apprend à connaître la sueur héréditaire dans sa famille. (*Sudorem originis suæ in ipso lucis limine meditatur* [2].) » Et dans une lettre qu'il adresse à Ambroise et à Beatus, il fait dire à la grammaire en personne qu'au milieu même de ses leçons elle se prête volontiers aux jeux des petits enfants [3].

Vous désirez savoir maintenant quels étaient les sujets traités dans l'école de Deutérius. En voici quelques-uns : *Thétis pleurant la mort d'Achille ; Ménélas transporté de joie à la vue de Troie en cendres ; Junon se réjouissant de voir Antée lutter avec succès contre Hercule ; imprécations de Didon après le départ d'Énée*, etc. En vérité, n'est-

[1] *Dict.* 8, p. 489. A la page 490, il emploie les termes suivants : « Stat ecce ante te *parvulus* noster... Paternam convenit ore pietatem ut qualibet oratione *constitutam in vitæ limine* commendet *infantiam*... Cogimur subvenire in necessitate *parvuli*, etc. — [2] *Dict.* 7, p. 486.

[3] Parænesis didascalica ad Ambr., p. 443. Grammatica :

. . . .

Cum *pusillis* et jocamur inter ipsa dogmata.

En sorte que la grammaire est réellement la maîtresse de l'âge le plus tendre.

ce pas le plus pur paganisme extrait d'Homère et de Virgile? Qu'on ne se hâte pas toutefois de condamner. Tout élan religieux n'a pas été comprimé par cette éducation. Ce jeune Arator, présenté à Deutérius, par saint Ennode, est le même qui, devenu sous-diacre de l'Église romaine, lira, dans la basilique de saint Pierre-aux-Liens, en présence du pape Vigile, du clergé et du peuple, un poëme composé par lui sur les Actes des Apôtres, et cette lecture, continuée pendant quatre jours, sera souvent interrompue par les applaudissements de ce magnifique auditoire. Mais les sentiments patriotiques trouvent aussi entrée dans cette école. Saint Ennode est un des hommes fort rares qui eurent la conscience parfaite de ce qu'ils faisaient en opposant la culture des lettres à la férocité des conquérants barbares.

Le grammairien, à ses yeux, est un des soutiens de la liberté chancelante [1]; les jeunes enfants qu'il lui présente deviendront un jour pères de la patrie [2]. Et s'adressant aux lettres elles-mêmes : « Prospérez, leur dit-il, vous qui fûtes l'ornement d'un âge meilleur! Vous qui, par un bienfait de Dieu, avez tiré le monde de la barbarie! Puissiez-vous y régner encore et porter remède aux maux de notre temps [3] ! » Certes, lorsqu'on voit après cela les lettres de saint Ennode adressées souvent à des consulaires, parmi lesquels on distingue Boèce, l'illustre et infortuné conseiller de Théodoric, on comprend que sous ces formes rhétoriciennes se cachaient des pensées pleines d'élévation et les sentiments d'un grand citoyen.

Évêque, il juge des études ecclésiastiques à la manière de saint Augustin. Une noble dame, sa parente, lui avait confié son fils, engagé dans le clergé, avant qu'il eût parcouru le cercle des arts libéraux. Il s'en plaint vivement; car il a honte, dit-il, de faire instruire un clerc dans les lettres profanes. Il promet cependant de réparer avec prudence cette fâcheuse omission [4].

Les vœux exprimés par saint Ennode, dans l'auditoire de Deutérius, ne devaient pas s'accomplir. Vers la fin de ce siècle, le torrent lombard effaçait du sol de l'Italie les derniers vestiges des écoles municipales. Mais en même temps un ami de Boèce, un autre conseiller de Théodoric, ouvrait un asile à la religion et aux lettres dans le monastère de Vivarium. Cassiodore fut le premier à organiser

[1] *Dict.* 9, p. 494. — [2] *Dict.* 13, p. 509. — [3] *Dict.* 12, p. 507. — [4] *Ep.* 9, l. IX, p. 261.

dans le cloître la copie des manuscrits : il rendit ainsi à la science sacrée et profane un immense service. Ses ouvrages embrassent tous les genres d'érudition. Il rappelle quelque part à ses religieux qu'ils trouveront dans leur bibliothèque la *Rhétorique* de Cicéron et les *Institutions oratoires* de Quintilien, réunies par lui en un seul volume, dont il a voulu faire une espèce de manuel à leur usage[1]. Est-il besoin de dire une fois de plus que la rhétorique, la grammaire, même empruntées aux païens, étaient considérées comme d'utiles auxiliaires pour l'étude de l'Écriture sainte? Laissons Cassiodore s'en expliquer lui-même : « Jamais les saints Pères n'ont prétendu proscrire les lettres profanes; parce qu'elles sont d'un grand secours pour l'intelligence des saintes Écritures. » Il remarque ensuite que cette étude a besoin d'être fécondée par la grâce divine, et que la lumière naturelle, quand elle est seule, est tout à fait insuffisante. Après quoi il poursuit : « Un grand nombre de Pères, instruits dans les lettres profanes et demeurés fidèles à la loi de Dieu sont parvenus à la véritable sagesse. Saint Augustin en a fait mention dans son livre de la doctrine chrétienne : *Ne voyez-vous pas,* dit-il, *quelles riches dépouilles d'or, d'argent et d'étoffes précieuses a emportées de la terre d'Égypte Cyprien, ce docteur éloquent, ce bienheureux martyr? Que dire de Lactance, de Victorin, d'Optat et d'Hilaire?* Nous y ajouterons Ambroise, Augustin lui-même, Jérôme et une foule innombrable de Pères grecs. C'est aussi ce que fit Moïse, le fidèle serviteur de Dieu, de qui nous lisons qu'il était instruit dans toutes les sciences des Égyptiens. Imitons-les donc et, si nous pouvons, appliquons-nous avec une grande prudence, mais avec une ardeur incessante, à la lecture des livres tant sacrés que profanes. Qui oserait élever là-dessus quelque doute lorsque nous avons devant les yeux de tels exemples et en si grand nombre[2] ? »

Réponde qui voudra à la question de Cassiodore.

Pour nous, lorsque nous résumions les livres de saint Augustin, parce qu'il nous eût coûté étrangement de détacher quelqu'une de ses pensées de leur magnifique ensemble, nous avons craint, nous l'avouons, qu'on ne nous suspectât d'en avoir altéré le sens. Mais Cassiodore nous justifie pleinement, et son interprétation confirme admirablement la nôtre. Qu'on veuille bien y réfléchir, cet homme

[1] *Cassiodori opera*, ed. Garet, t. II, p. 565.
[2] Ibid., *de Institutione divinarum litterarum*, c. 28, p. 554.

fut un des fondateurs de l'enseignement claustral; il ne parle pas ici pour lui seul, il constate la tradition qui s'est formée par une longue succession d'exemples et de doctrines; s'il pense ainsi et s'il agit en conséquence, nous pouvons entrevoir et conjecturer par cela seul quelle sera la direction imprimée aux études dans les établissements religieux du moyen âge.

Il est temps d'en venir à la solution des trois questions que nous avons posées en commençant, et de laisser parler les faits de la manière la plus positive.

Première question. *Quels étaient les auteurs classiques employés dans les cours de grammaire?*

Nous ne nous occupons que de la grammaire parce que c'était par elle que commençaient les études, et que là surtout se trouve le point en litige. J'imagine qu'aucun de mes lecteurs ne se méprend sur le sens de ce mot de grammaire. Voici la définition de Cassiodore : *Grammatica est peritia pulchre loquendi ex poetis illustribus oratoribusque collecta*[1]. Dans l'origine, j'en conviens, on nommait *grammaticus* et même *literator* celui qui enseignait à lire, écrire et compter. Au IVe siècle le maître d'école (*ludi magister* γραμματοδιδάσκαλος) était chargé de cette partie élémentaire. Qu'on se rappelle les paroles de saint Augustin : « *Adamaveram latinas* (litteras), *non quas primi magistri, sed quas docent, qui grammatici vocantur.* » (Conf. l. I, c. 13.)

En considérant comme classiques les seuls auteurs qui faisaient partie du cours d'études, nous éliminons ceux que l'enfant lisait dans sa langue maternelle pour une toute autre fin que son instruction littéraire. Il lisait ainsi dans les premiers siècles les actes des martyrs. S'il lit de nos jours les *Annales de la propagation de la Foi*, *celles de la Sainte-Enfance*, *les Lettres Édifiantes*, *les Vies des Saints*, etc., au point de vue de l'éducation religieuse il y aura, ce semble, parité parfaite. Mais si nous lui faisons faire des versions dans les *Acta martyrum* qu'il ne comprend qu'à l'aide d'un dictionnaire et où il devra étudier la langue, il faut avouer que les conditions ne seront plus les mêmes à aucun point de vue. De même, lorsque saint Jérôme conseille pour l'éducation d'une vierge de famille romaine la lecture de saint Cyprien, de saint Hi-

[1] Cassiodore, t. II, p. 559.

laire, de saint Ambroise, ce n'est pas non plus à titre de classiques. Autrement, il faudrait qualifier ainsi les ouvrages religieux et ascétiques qui se trouvent dans les bibliothèques des couvents et des pensionnats : les œuvres spirituelles de saint François de Sales, de Fénelon, etc., etc. Que de classiques dont on ne s'était pas encore avisé! Quand le français sera devenu langue morte, langue savante, les érudits de ce temps-là seront bien surpris d'apprendre que les jeunes personnes du XIXe siècle lisaient Bourdaloue et quelquefois même Bossuet! Voyons donc quels étaient ces auteurs.

1° Chez les Grecs, c'étaient *quelques-uns de ceux que Julien avait interdits aux chrétiens;* et parmi eux ceux que le grammairien Apollinaire se mit en devoir de remplacer par des imitations; savoir : Homère, Hésiode, Pindare, Euripide, etc., comme nous l'avons appris plus haut de Socrate le scolastique.

2° Chez les Latins, Horace, Virgile et Cicéron que saint Jérôme avait étudiés sous un grammairien dans la maison paternelle; Cicéron, Virgile et Horace, que saint Jérôme, devenu grammairien, enseignait à des enfants dans le monastère de Bethléem (Rufin nous le répète à satiété). Ou, si l'on veut, Virgile et Homère que les grammairiens de Tagaste et de Madaure faisaient apprendre à saint Augustin; Homère et Virgile, auxquels le grammairien Deutérius empruntait ses matières de compositions.

Y avait-il aussi des classiques chrétiens? (Il est peut-être singulier que cette question soit encore à faire.) Nous en avons trouvé quelques indices dans une épitre d'Arator à Parthenius.

Seconde question. *A quel âge commençaient ces études?*

Nous réclamons encore le droit de faire quelques observations pour l'intelligence des textes. Souvent les historiens n'indiquent dans la vie d'un personnage que l'époqne où il quitta la demeure paternelle pour fréquenter les écoles, s'en suit-il qu'il commença ses études *alors seulement?* Et si ce même personnage nous dit qu'il a lu tel auteur dans son adolescence, pendant sa jeunesse, doit-on conclure qu'il n'a lu l'auteur en question *que* pendant son adolescence, *que* pendant sa jeunesse? Faisons l'application à saint Jérôme. Il étudia à Rome, sous Donat, lorsqu'il était déjà dans l'adolescence; voilà un premier document et il aurait pu se faire que nous n'en eussions point d'autres. Mais ce document ne fixe pas le commencement des études de saint Jérôme, puisqu'il nous a lui-même appris

en un autre endroit qu'il avait étudié antérieurement, lorsqu'il était encore enfant, *in infantia*. Nous prions nos lecteurs de ne pas regarder cette remarque comme superflue.

Distinguons encore entre le pays de langue grecque et le pays de langue latine.

1° En Grèce, les enfants n'avaient à apprendre que leur langue maternelle qui se conserva fort longtemps dans sa pureté primitive; ce ne fut que dans le courant du VIIe siècle que, la prononciation venant à s'altérer, on fut obligé de la fixer au moyen de l'accent [1]. Dans cet état de choses je ne pense pas que les parents, lorsqu'ils ne se trouvaient pas à proximité des écoles, aient été fort pressés d'éloigner d'eux leurs enfants qui pouvaient d'ailleurs apprendre suffisamment leur langue en restant auprès d'eux. Ainsi, là plus qu'ailleurs, l'époque de la première éducation a dû dépendre bien souvent de quelques circonstances accidentelles. A quel âge saint Basile et saint Grégoire de Nazianze ont-ils commencé leurs études? La date de leur naissance, après bien des controverses, est encore incertaine; ce qui rend la réponse plus difficile. Si nous voulons nous en rapporter à une vie de saint Basile, longtemps attribuée à saint Amphiloque, nous dirons qu'il commença à étudier les arts libéraux dès l'âge de sept ans, et même plus d'un critique moderne nous y autorise [2]. Quant aux enfants auxquels saint Basile adressait son instruction sur la lecture des auteurs païens, il serait facile de démontrer que ces études avaient commencé pour eux de fort bonne heure [3].

2° Chez les Latins. Ici l'éducation littéraire commençait dans l'âge le plus tendre, par une bonne raison, c'est qu'il fallait apprendre le grec. On poussait si loin la sollicitude à cet égard que l'enfant savait

[1] Bien que l'invention de l'accent soit beaucoup plus ancienne, son usage ne se généralisa qu'à cette époque. V. Christian Wagner, *die Lehre von dem Accent der griechischen Sprache*, p. 43.

[2] Cf. Van der Pot, *de Basil. M. Oratore*, 1836, p. 18; et Feisser *de Vita Basil. M.*, 1828, p. 8.

[3] Voici pourtant une objection qu'on nous présente avec une grande confiance. Saint Basile s'adressait à des *jeunes gens* πρὸς τοὺς νέους *adolescentes* (jeunes gens de 17, 20, 25 et au delà). Où donc a-t-on lu ces mots que l'on interprète si hardiment? Dans l'*intitulé*, qui est tout autant de saint Basile que le nom d'*homélie*, ridiculement accolé à cet opuscule. Dans le texte, on aurait vu que saint Basile ne se sert que d'une seule appellation, celle de παῖδες. Au reste, ce n'est pas là-dessus que se fonde notre conviction.

souvent le grec avant le latin. Témoin Paulin, petit fils d'Ausone, qui nous a laissé sur lui-même les détails suivants :

> Nec sero exacto primi mox tempore lustri
> Dogmata Socratis et bellica plasmata Homeri,
> Erroresque legens cognoscere cogor Ulyssis.
> Protinus ad libros etiam transire Maronis
> Vix bene comperto jubeor sermone latino.
>
> (*Eucharisticon. Ap. Pisaur*, t. VI, p. 1.)

Témoin encore saint Fulgence, à qui sa pieuse mère, à ce que raconte son biographe [1], fit apprendre Homère en entier, et un grand nombre de passages de Ménandre, avant qu'il se mît à étudier le latin. Aussi tous les personnages dont nous venons de parler furent-ils placés très-jeunes entre les mains des grammairiens. C'est bien de son enfance (*infantia*) que saint Jérôme tenait le souvenir si vif qu'il avait conservé des auteurs classiques. Saint Augustin, lui aussi, distingue très-nettement son enfance pendant laquelle il fréquenta les écoles de grammaire à Tagaste et à Madaure, de son adolescence, époque de son séjour à Carthage. (V. *Conf.*, l. Ier, c. XII, et sqq., l. II, c. Ier et sqq.) Nous avons assez insisté sur l'âge des enfants confiés à Deutérius pour qu'il soit superflu d'y revenir.

De la solution donnée à ces deux premières questions, il résulte ceci : *Pendant les IVe, Ve et VIe siècles, les classiques païens étaient remis entre les mains des enfants dès le commencement de leur éducation littéraire, de leurs études proprement dites.*

Troisième question. *Dans quel but les SS. Pères permettaient-ils, autorisaient-ils même ces études ?*

Ce but, il est énoncé dans chacune de nos pages. Acquérir les connaissances nécessaires au commerce de la vie : ainsi parle saint Augustin dans ses livres de *la Doctrine chrétienne*. Former des citoyens, des magistrats influents et capables de se rendre utiles à la patrie : ainsi saint Ennode de Pavie dans ses *Dictions*. Posséder cette éloquence qui prépare souvent les triomphes de la religion : saint Grégoire de Nazianze, dans ses invectives contre Julien, dans son oraison funèbre de saint Basile. Donner à l'intelligence la vigueur nécessaire pour traiter les plus hautes questions de la théologie : saint Augustin, au second livre de *l'Ordre*. Préparer des interprètes

[1] Ap. Bolland., t. I, p. 33, col. 1.

de l'Écriture sainte doués de toute l'érudition et de toute la pénétration d'esprit nécessaire pour ce difficile labeur : saint Basile, saint Jérôme, Cassiodore, et encore saint Augustin, dans son *Traité de la Doctrine chrétienne.*

Si la nature de l'esprit humain n'a pas changé, s'il y a encore solidarité entre la science sacrée et la science profane, je ne vois pas de raison légitime pour s'écarter de cette imposante doctrine des Pères. Ils voulaient l'Église grande et forte, ornée de toute espèce de prééminence, parée, comme ils disaient, des dépouilles d'Égypte, consacrant, en se les appropriant, toutes les œuvres de l'esprit humain. Ni la lumière n'a manqué à ces hommes, ni la soif de la justice et le désir de voir Dieu glorifié en tout et partout. Il serait étrange que, pour la première fois, il fallût mettre une telle distance entre eux et nous.

Je dirai ceci à quiconque proposerait d'introduire dans l'économie générale des études un changement plus ou moins radical. Au nom de qui parlez-vous ? au nom de la tradition catholique ? mais tout entière elle vous contredit. En votre nom propre, parce que vous venez de découvrir dans l'Église et dans le siècle des dangers jusqu'alors inouïs, qui réclament un remède nouveau aussi ? Oh ! alors les choses sont bien différentes, et, réduite à ces proportions, votre opinion, car c'en est une, au lieu de s'imposer, ne doit se présenter qu'avec une grande réserve et une extrême défiance d'elle-même.

Ch. Daniel, S. J.

(La suite à un numéro prochain.)

ÉTUDES

SUR LA DÉCADENCE ROMAINE

I. — LE PAGANISME

Je me propose d'étudier la décadence romaine, non pas, comme Gibbon, pour accuser l'Évangile d'avoir hâté la chute de l'empire, mais pour montrer comment de ces ruines, le Christianisme tira une société nouvelle. Au moment où l'antiquité va finir, il faut connaître ce qui doit périr dans le désordre des invasions, ce qui doit être sauvé. Il faut savoir quelles croyances, quelles lois, quelles habitudes littéraires se conserveront dans l'Église ou malgré l'Église, pour faire l'éducation du moyen âge ou pour en faire le scandale. Entre l'antiquité et le moyen âge les historiens ont mis un abîme : il faut le fermer, en faisant voir les communications par lesquelles la Providence unit tous les temps. Je m'arrête donc au Ve siècle, quand les invasions forcent déjà les frontières de l'empire ; j'y trouve la civilisation païenne encore puissante, armée de sa religion, de son droit, de sa littérature, et je m'effraye de ce danger pour les Barbares qui approchent, et qui vont décider de l'avenir en choisissant entre Jupiter et le Christ.

I

Il semble d'abord qu'au Ve siècle le paganisme n'était plus qu'une ruine. On pense même communément que la chute des superstitions avait commencé avant la prédication de l'Évangile, et que les chrétiens se vantaient d'un miracle facile en s'attribuant la destruction

d'un vieux culte qui chancelait déjà sous les coups de la philosophie et de la raison populaire. Cependant, quatre-vingts ans après la conversion de Constantin, le paganisme subsistait. Il fallait plus de temps et d'efforts qu'on ne croit pour déposséder l'antique religion de l'empire, encore maîtresse du sol par ses temples, de la société par ses souvenirs, de plusieurs âmes par le peu de vérités qu'elle conservait, d'un plus grand nombre par l'excès même de ses erreurs.

Lorsqu'en 404 Honorius visita Rome pour y célébrer son sixième consulat, le poëte Claudien, chargé de complimenter publiquement l'héritier de tant d'empereurs chrétiens, l'invitait à considérer les temples qui entouraient le palais impérial comme d'une garde divine : il lui montrait le sanctuaire de Jupiter Tarpéien couronnant le Capitole, de toutes parts les édifices sacrés montant dans les airs et faisant planer tout un peuple de dieux sur la ville et sur le monde[1]. N'accusons pas le poëte d'avoir rehaussé de ses hyperboles l'éclat du polythéisme éteint. Quelques années plus tard une description topographique de Rome, dénombrant les monuments épargnés par le fer et le feu des Goths, compte encore quarante-trois temples, deux cent quatre-vingts édicules. Le colosse du soleil, haut de cent pieds, s'élevait auprès du Colysée où avait fumé le sang de tant de martyrs. Les images d'Apollon, d'Hercule, de Minerve décoraient les places et les carrefours. Les fontaines continuaient de couler sous l'invocation des nymphes[2]. Les temps passent, des temps que le Christianisme remplit de son esprit, les temps de saint Augustin et de saint Jérôme, et en 419, sous Valentinien III, Rutilius Numatianus célèbre encore la ville païenne, mère des héros et des dieux. « Ses temples, dit-il, nous portent plus près du ciel. » Il est vrai que les édits impériaux fermaient les temples et proscrivaient les sacrifices. Mais pendant cinquante ans on trouve ces édits toujours renouvelés, par conséquent toujours désobéis. Au milieu du Ve siècle on nourrissait encore les poulets sacrés du Capitole, et les consuls entrant en charge venaient leur demander les auspices. Le calendrier indiquait les fêtes des faux dieux avec celles du Sauveur et des saints. A Rome et hors de Rome, en Italie, dans les Gaules et par tout l'Occident, on voit des bois sacrés que la cognée n'entame pas, des

[1] Claudien, *de Sexto consulatu Honorii*, vers. 43.

[2] *Descriptio urbis Romæ, quæ aliquando desolata, nunc gloriosior piissimo imperio restaurata,* incerto auctore qui vixit sub Honorio vel Valentiniano III.

idoles honorées, des autels debout, et des païens qui, croyant à l'éternité de leur culte comme à celle de l'empire, attendent avec patience et mépris que la folie de la croix ait fatigué les hommes[1].

En effet, jusqu'ici les destinées de Rome semblaient se confondre avec celles de ses dieux ; et les trois grandes époques de son histoire avaient travaillé à construire le système de croyances qui formait le paganisme du Ve siècle.

L'époque des rois y avait mis ces vieux dogmes sur lesquels reposait toute la théologie romaine. Au sommet des choses, une puissance immuable, inconnue et sans nom. Au-dessous d'elle, des dieux connus, mais périssables, emportés par une révolution fatale qui devait détruire le monde pour le renouveler. Plus bas les âmes émanées des dieux, mais déchues, condamnées à expier, d'abord sur la terre, ensuite aux enfers, jusqu'à ce qu'elles devinssent dignes de retourner à leur premier séjour. De là, entre le monde visible et le monde invisible, un étroit commerce entretenu par les augures, les sacrifices, et le culte des mânes. En communication avec le ciel et les enfers, Rome était un temple ; elle en avait la forme carrée, orientée selon les rites antiques. Chaque maison patricienne était un temple, où les images des aïeux, assises à la place d'honneur, veillaient sur la fortune de leurs descendants. Les lois de la cité consacrées par les auspices devenaient des oracles, les magistratures des sacerdoces, tous les actes considérables de la vie des actes religieux. Un peuple ainsi pénétré de la pensée des dieux et des ancêtres, assuré de délibérer et de combattre sous leurs yeux, ne pouvait rien entreprendre que de grand. Ces doctrines obscures mais puissantes avaient discipliné les anciens Romains ; elles soutenaient tout l'édifice du droit public, à peu près comme les égoûts de Tarquin, ces voûtes sombres, mais colossales, avaient assaini le sol de Rome et soutenaient le poids de ses monuments[2].

Sans doute la mythologie grecque était venue altérer l'austérité de ces premières croyances. Mais elle était venue aux plus beaux siècles de la République. Alors commençait à se montrer cette hardie politique de Rome, qui allait élargissant toujours l'enceinte de son droit

[1] Salvien, *de Gubernatione Dei;* Polemeus Sylvius, *Laterculus, seu index dierum fastorum;* Beugnot, *Histoire de la chute du paganisme en Occident.*

[2] Ottfried Müller, *Die Etrusker;* Creuzer, *Religions de l'antiquité,* traduction de M. Guigniaut ; Cicéron, *de Legibus,* II, 8, 12.

comme celle de son culte, pour y recevoir les nations vaincues avec leurs dieux. Les divinités de la Grèce suivirent au Capitole le char de Paul-Émile et de Scipion. Mais le triomphateur descendait du Capitole quand son heure était passée : les divinités captives y restèrent ; elles attirèrent autour d'elles tous les arts. Les sculpteurs et les poëtes élevèrent un Olympe de marbre et d'or à la place de l'Olympe d'argile que les vieux Romains avaient adoré. La religion perdait de son empire sur les mœurs, mais elle régna sur les imaginations.

Enfin l'avénement des Césars avait ouvert les portes de Rome aux cultes de l'Orient. A mesure que s'écroulait le respect des traditions primitives, la société, plutôt que de rester sans dieux, en allait chercher de nouveaux jusqu'aux extrémités du monde. C'étaient Isis et Sérapis ; c'était Mithra avec ses mystères, où les cœurs troublés croyaient trouver la paix. On a blamé Vespasien et ses successeurs d'avoir autorisé ces rites barbares, longtemps repoussés par la défiance du sénat. A vrai dire, les empereurs ne faisaient que reprendre l'ancienne politique romaine. Souverains pontifes d'une cité qui se vantait d'avoir pacifié le monde, il était de leur devoir d'en réconcilier toutes les religions. Ils réalisaient ainsi l'idéal du polythéisme, où il y avait place pour tous les faux dieux, puisque le seul vrai n'y était pas.

Ainsi cette grande religion tenait par ses racines à toute l'histoire, à toutes les institutions, comme à toutes les pierres de la cité. Elle avait encore des attaches plus fortes dans les âmes. Il faut être juste, même envers le paganisme. Il ne faut pas croire que la société païenne eût duré tant de siècles, si elle n'avait contenu quelques-unes de ces vérités dont la conscience humaine ne se passe jamais. La religion des Romains mettait un Dieu suprême au-dessus des causes secondes. Les inscriptions des temples le proclamaient très-bon et très-grand. Les féciaux le prenaient à témoin avant de lancer le javelot qui portait la guerre. Le nom même de Jupiter était le nom du droit et de la puissance (*Jupiter*, *jus*, *jubere*). Le poëte Plaute montrait les messagers de ce dieu visitant les villes et les peuples, « pour lui rapporter, inscrits « sur un livre, les noms de ceux qui soutiennent de méchants procès « par de faux témoignages, de ceux qui se parjurent à prix d'argent. « Il se charge de juger en appel les causes mal jugées : et si les cou- « pables pensent le gagner par des présents et des victimes, ils per-

« dent leur dépense et leur peine[1]. » Ce langage était celui, non d'un philosophe, mais d'un poëte ; il s'adressait à la foule et il en tirait des applaudissements, parce qu'il touchait, comme autant de cordes vives, les croyances qui faisaient le fond de la conscience publique. La religion des Romains se souvenait aussi des morts. Elle avait pour eux des supplications touchantes : « Honorez les tom- « beaux, apaisez les âmes de vos pères. Les mânes demandent peu, « la piété leur tient lieu d'une riche offrande. » Les sacrifices expiatoires pour les ancêtres se transmettaient de père en fils, comme une charge de l'héritage : le pouvoir de ces cérémonies devait se faire sentir aux enfers, presser la délivrance des âmes qui s'y purifiaient de leurs souillures, et hâter le jour où elles viendraient, divinités protectrices, résider au foyer domestique[2]. Toute la liturgie funèbre témoignait donc d'une foi antique à la vie future, à la réversibilité des mérites, à la solidarité qui constitue les familles. La pensée de Dieu et le souvenir des morts étaient comme deux rayons que la philosophie n'avait point allumés, venus de plus haut, et capables après tant de siècles, de guider encore un petit nombre d'âmes droites au milieu des ténèbres païennes. On s'explique ainsi l'opiniâtreté de quelques esprits honnêtes et timides qu'on voit résister au Christianisme, et qui répondent comme Longinien aux sollicitations de saint Augustin : « qu'ils espèrent arriver à Dieu par le chemin des anciennes observances et des anciennes vertus[3]. »

Mais ce petit nombre de gens de bien jugeaient mal le culte dont ils défendaient les derniers autels. S'il y avait des traditions bienfaisantes dans le paganisme, elles y étaient comme les éléments dans le chaos. A côté des doctrines destinées à soutenir la vie des intelligences et des sociétés, on y aperçoit le travail d'un principe qui pousse la personne humaine et la civilisation à leur ruine.

Le principe malfaisant du paganisme travaillait d'un côté à éteindre dans l'homme la raison en la séparant de la vérité souveraine dont elle emprunte ses clartés. Tandis que tout l'effort de la religion devrait être d'arracher l'esprit humain aux distractions des sens, de lui donner l'essor, et de lever devant lui tous les voiles qui lui dérobent le monde intelligible, le paganisme au contraire le détourna de la région des idées, en promettant de lui faire trouver

[1] Plaute, *Rudens*, prolog., vers 1 et sqq. — [2] Ovide, *Fast.*, lib. II.
[3] *Epistola Longiniani Augustino*, apud epistolas S. Augustini, 234.

Dieu dans la région des sens. D'abord il le lui montra dans la matière même dont il divinisait les forces cachées : les Romains adorèrent les eaux des fontaines, ils honoraient des pierres, des serpents et tous les fétiches accoutumés des barbares. Jusqu'ici du moins l'homme adorait une puissance inconnue et qu'il croyait plus grande que lui. Sa seconde et plus coupable erreur fut de s'adorer lui-même, et quand il se connaissait faible et mauvais, d'avoir divinisé l'humanité. Les prêtres du paganisme, ses sculpteurs et ses poëtes, prêtèrent à la nature divine les traits de l'homme et par conséquent ses faiblesses. De là ces fables qui mettaient dans le ciel les passions de la terre; de là l'idolâtrie, dont on ne connaît pas assez tous les délires. Ce n'est pas, comme on l'a dit souvent, l'assertion calomnieuse des apologistes chrétiens, c'est l'aveu des sages du polythéisme, que les idoles furent considérées comme des corps où les puissances supérieures descendaient quand elles y étaient invitées, selon les rites requis. On croyait les y retenir par la fumée des victimes; elles se nourrissaient de la graisse dont on arrosait les statues. Quelquefois le prêtre désaltérait leur soif en leur jetant à pleine coupe le sang d'un gladiateur. Des hommes raisonnables passaient leur journée au Capitole, rendant à Jupiter les services que les clients devaient à leur patron : l'un le parfumant, un autre lui annonçant les visiteurs, un troisième lui déclamant des comédies [1]. Mais Rome voulait un Dieu plus vivant que le Jupiter Capitolin. Elle l'eut, non-seulement visible, mais formidable, en la personne de l'Empereur. Il n'y avait rien de plus divin sur la terre, puisqu'il n'y avait pas de majesté plus éclatante et mieux obéie. Le paganisme ne fit que pousser ses conséquences jusqu'au bout quand il divinisa les Césars. Mais en même temps la raison arrivait à son dernier abaissement : l'Égyptien agenouillé devant les bêtes du Nil outragea moins l'humanité que le siècle des Antonins, avec ses philosophes et ses jurisconsultes rendant les honneurs divins à l'empereur Commode [2].

D'un autre côté, le paganisme pervertissait la volonté humaine en la détournant du souverain bien par deux passions : la terreur et la

[1] Photius, *Bibliothec*, 215; Tite-Live, lib. XXXVIII, cap. 43; Cicéron, *in Verrem*, act. IV; Minucius Felix, *Octavius*, 23; Tertullien, *Apolog.*, 12; S. Cyprien, *de Spectaculis*, S. Arnobe, *Adversus gentes*, lib. VI, cap 17; Sénèque, cité par S. Augustin, *de Civit. Dei*, lib. VI, cap. 10.

[2] Lampride, *Commodus Antoninus*.

volupté. L'homme a besoin de Dieu, et cependant il a peur de Dieu; il en a peur comme des morts, comme de l'autre vie et de toutes les choses invisibles. Il y est invinciblement attiré, et cependant il les fuit, il en évite même la pensée; et cette peur qui l'éloigne de sa fin dernière, est l'origine de tous ses égarements. Au premier aspect, le paganisme ne semble qu'une religion de terreur : en défigurant l'idée de Dieu, il n'avait réussi qu'à la rendre plus obscure, plus menaçante, plus accablante pour l'imagination des hommes. La nature, qu'il proposait à leurs adorations, leur apparaissait comme une force aveugle, sans autre loi que ses formidables caprices qui faisaient éclater la foudre ou trembler la terre, et qui se révélaient dans les phénomènes volcaniques de la campagne romaine. On croirait qu'au milieu des trente mille dieux dont il avait peuplé le monde, le Romain aurait dû se trouver rassuré et confiant; on le voit au contraire plein d'inquiétude. Ovide représente les paysans rassemblés devant la statue de Palès, et voici la prière qu'il leur prête : « O « déesse! apaise pour nous les fontaines et les divinités des fontai- « nes! apaise les Dieux dispersés dans les profondeurs de la forêt. « Puissions-nous ne rencontrer jamais ni les Dryades, ni Diane sur- « prise au bain, ni Faune, lorsque, vers l'heure de midi, il foule « l'herbe de nos champs[1]! » Si les paysans latins, les moins timides des hommes, craignaient de rencontrer les Nymphes des bois, je ne m'étonne plus qu'ils aient adoré la Fièvre et la Peur. Ce sentiment d'épouvante pénétrait tout le culte païen; de là tant de rites sinistres, et tout cet appareil en présence duquel le poëte Lucrèce put dire que la crainte seule avait fait les dieux. De là encore les délires de la magie, qui n'était qu'un effort désespéré de l'homme pour résister à des divinités violentes et pour les vaincre, non par le mérite moral de la prière et de la vertu, mais par la force physique de certaines opérations et de certaines formules. On ne peut rien voir de plus étrange et de plus instructif que ce système de conjurations, d'incantations, d'observations insensées, à l'aide desquelles le peuple le plus sage de la terre croyait enchaîner la nature[2]. Cependant tôt ou tard cette puissance terrible rompait ses nœuds et se vengeait de l'homme par la mort. La

[1] Ovide, *Fast.*, IV.

[2] Caton, *de Re Rustica*, 132, 141, 160; Pline, *Hist. nat.*, lib. XXVIII, cap. 2.

mort restait donc la dernière dominatrice du monde païen; et voilà pourquoi le sacrifice humain fut le dernier effort de la liturgie païenne. C'étaient principalement les dieux infernaux, c'étaient les âmes des ancêtres, pâles, exténuées, errantes autour de leur sépulture qui demandaient du sang. Sous Tarquin l'ancien, on sacrifiait des enfants à Mania, mère des Lares. Aux plus beaux siècles de la République et de l'Empire, on garda la coutume d'enterrer tout vivants un Gaulois et une Gauloise, un Grec et une Grecque, pour détourner l'oracle, qui promettait le sol de Rome aux Barbares. La conjuration prononcée sur la tête des victimes, les livrait aux dieux de l'enfer; et Pline, contemporain de ces cruautés, n'est frappé que de la majesté du cérémonial et de l'énergie des formules. Constantin régnait déjà et le Christianisme avec lui; les prêtres païens continuaient cependant d'offrir chaque année une patère de sang humain à Jupiter Latial. Vainement les Romains avaient interdit aux nations vaincues les égorgements, dont ils donnaient l'exemple. Au III[e] siècle, on trouve encore des immolations humaines en Afrique et en Arcadie. Toutes les lois de la civilisation ne purent étouffer ces instincts de bête sauvage que le paganisme démuselait au fond de l'homme déchu [1].

Mais l'homme ne pouvait fuir le bien véritable sans poursuivre les faux biens : la peur, qui l'éloignait de Dieu, le précipita dans la concupiscence, et le culte de la terreur devint aussi la religion de la volupté. Il faut ici dévoiler les derniers excès de l'erreur, ne fût-ce que pour désabuser un grand nombre d'esprits, qui, gênés par la sévérité de l'Évangile, se tournent avec regret vers l'antiquité, et demandent en quoi la civilisation romaine était inférieure à la chrétienne. Si la nature offre partout le spectacle de la mort, elle ne prodigue pas moins celui de la vie. L'homme y voit la même puissance qui est en lui pour la perpétuité de sa race, et dont il peut abuser pour sa perte; il sent s'exhaler de tout ce qui l'environne je ne sais quel charme dangereux et capable de lui faire oublier ses destinées spirituelles. Au lieu de le défendre contre cette ivresse des sens, le paganisme l'y plongea : il lui fit adorer dans la

[1] Macrobe, *Saturnal.*, I, 7; Valère Maxime, II, 4, 7; Pline, *Hist. nat.*, lib. XXVIII; Plutarque, *Quæst. Rom.*, 83; Suétone, *Vita Octavii*, 15; Tertullien, *Apologetic.*, 9; Prudence, *Contra Symmachum*, I, vers 395. Cf. Tzschirner, *der Fall des Heidenthums*, p. 34 et suiv.

nature la puissance qui propage la vie. Ce culte brillant, qui avait eu à ses ordres Phidias et Praxitèle, choisit un signe obscène pour résumer tous ses mystères. Voilà ce qu'on promenait dans les villes et les campagnes du Latium aux fêtes de Bacchus, avec des cérémonies où les plus illustres matrones avaient leur rôle. Les chants et les pantomimes qui accompagnaient la pompe sacrée ne permettaient pas à ces femmes d'ignorer ce qu'elles faisaient [1]. Je sais qu'on a couvert du nom de symbolisme ces infamies; mais où les prêtres mettaient des symboles, les peuples trouvaient des excitations et des exemples. On honora les dieux en les imitant : leurs adultères servirent à rassurer les consciences timides. Enfin, après avoir adoré l'amour, qui fait circuler la vie dans la nature, on divinisa les voluptés sans nom qui révoltent toute la nature. On ne pouvait célébrer plus dignement l'apothéose de la chair, qu'en lui sacrifiant la beauté et la pudeur. La prostitution devint un culte ; elle ouvrit à Chypre, à Samos, à Corinthe, au mont Eryx des temples desservis par des milliers de courtisanes [2]. Ainsi la luxure avait aussi ses immolations humaines. Ainsi la terreur et la volupté, ces deux mauvais génies du paganisme, poussaient l'homme au même abîme. Dans son éloignement du souverain bien, il en était venu jusqu'à diviniser le mal, jusqu'à l'adorer sous ses deux formes, la destruction et la corruption, jusqu'à le servir en se corrompant, en se détruisant lui-même. En présence d'un tel égarement, d'un culte qui outrageait l'intelligence, qui sanctifiait l'homicide, qui stipendiait l'impureté, saint Augustin l'atteste, les chrétiens honorèrent trop la nature humaine, pour croire que d'elle-même elle fût descendue si bas : ils trouvèrent plus pieux de penser que l'Esprit du mal avait seul conçu tant d'horreurs, et trouvé le moyen de déshonorer l'homme pour l'asservir [3].

En effet, ces horreurs qui auraient dû soulever contre le paganisme toutes les âmes, servaient, au contraire, à les lui subjuguer en les dégradant, et c'est par là qu'il retint pendant un siècle l'empire que les lois lui retiraient. Les édits impériaux avaient proscrit les superstitions, dispersé les prêtres de Cybèle et les prêtresses de

[1] S. Augustin, *de Civit. Dei*, lib. VII, cap. 21, 24. Cf. Aristophane, *Acharn* Cf. Ovide, *Fast.*, VI; Hérodote, II, 4, 8.

[2] Plaute, *Amphitryo;* Térence, *Ennoeh.*, III, 5; Ovide, *Métamorph.*, IX, 789; Hérodote, I, 182, 189; Justin, XVIII, 5. Cf. Tzschirner, p. 16 et suiv.

[3] S. Augustin, *de Civit. Dei,* VII, 27.

Vénus : tout le culte païen, avec ses attraits charnels et homicides, subsistait encore dans les spectacles. Saint Cyprien avait appelé l'idolâtrie « la mère des jeux. » Et comment une religion qui aboutissait à diviniser le plaisir ne se fût-elle pas emparée des plaisirs publics? Rome avait emprunté de l'Étrurie les combats de gladiateurs pour apaiser les morts, et les danses d'histrions pour conjurer la colère du ciel. Quand donc le peuple romain donnait des fêtes, il les donnait à ses dieux et à ses ancêtres; il s'efforçait de reproduire dans des représentations symboliques les spectacles dont jouissent les immortels. Les courses du cirque représentaient les évolutions des astres, les danses du théâtre figuraient l'entraînement voluptueux qui emporte tous les êtres vivants, les combats de l'amphithéâtre faisaient voir en raccourci les luttes de l'humanité[1]. Les lieux destinés à ces jeux étaient sacrés. On n'y épargnait ni le marbre, ni l'or, ni la sueur des hommes; et les Romains, ce peuple économe qui faisait ses temples petits, n'ont rien laissé de plus grand que les monuments de leurs plaisirs. Nous verrons qu'ils n'ont rien laissé de plus païen, de plus souillé et de plus sanglant.

Le cirque était consacré au Soleil : c'est ce que marquait l'obélisque dressé au milieu de l'enceinte. Sur la ligne qui le partageait s'élevaient trois autels en l'honneur des Cabires. Chaque colonne, chaque ornement, la borne même autour de laquelle tournaient les chars avait ses dieux. Avant l'ouverture des courses, un cortége de prêtres promenait autour du cirque les idoles déposées sur de riches litières. Des sacrifices sans nombre précédaient, interrompaient, suivaient les jeux. Quand la nappe tombée des mains du magistrat avait donné le signal, et que paraissaient enfin ces cochers qui faisaient les délices de Rome, quand la foule enivrée, haletante, poursuivait de longs cris les chars qui emportaient sa faveur ou sa disgrâce, qu'elle se divisait en factions furieuses et finissait par en venir aux mains, alors les dieux étaient contents, et Romulus reconnaissait son peuple. Ce peuple, cependant, avait perdu l'empire du monde, il s'était racheté à prix d'or; mais il oubliait tout au cirque; il y trouvait, selon l'expression d'un ancien, son temple, son forum, sa patrie et le terme de toutes ses espérances. Le calendrier de 448

[1] Varron, cité par S. Augustin, *de Civit. Dei*, IV, 1; Tertullien, *de Spectaculis*, 4; S. Cyprien, *Epistola ad Donatum*, 7 et 8.

compte encore cinquante-huit jours de jeux publics, cinquante-huit jours dans ces années menaçantes, où Genseric et Attila tout armés n'attendaient plus que l'heure de Dieu [1].

Le théâtre appartenait à Vénus. Lorsque Pompée remplaça par des gradins de marbre les tréteaux de bois où s'étaient assis les vieux Romains, il dédia son édifice à la déesse dont l'attrait puissant remuait toute la nature. Le théâtre donc était encore un temple : au milieu s'élevait l'autel couronné de guirlandes; c'est là qu'on jouait en l'honneur des dieux ces fables où les dieux eux-mêmes paraissaient pour donner l'exemple des derniers désordres. C'est là que les mimes, c'est-à-dire des adolescents flétris dès l'enfance, figuraient sans le secours de la parole, par la seule illusion du costume, de l'attitude et du geste, les amours de Jupiter ou les fureurs de Pasiphaé. Mais le sens prosaïque des Romains se prêtait mal au plaisir de l'illusion dramatique; ce peuple n'aimait pas à s'émouvoir en vain. Il fallut pour le désennuyer que l'idéal fît place à la réalité; il fallut déshonorer des femmes sur la scène, et, si le drame était tragique, mutiler au dernier acte le condamné qui remplissait le rôle d'Atys, ou brûler celui qui jouait Hercule. Martial vante une fête impériale où l'on vit Orphée charmant de sa lyre les montagnes de la Thrace, entraînant sur ses pas les arbres et les rochers attendris, et, pour finir, mis en pièces par un ours. Les cris de l'acteur, qui ranimait ainsi les langueurs de l'ancienne tragédie, étaient accompagnés de chants et de danses. Trois mille danseuses, comme autant de prêtresses, desservaient les théâtres de Rome; on les retenait dans la ville en temps de disette, quand on chassait les grammairiens. Le peuple roi ne pouvait se passer de ses belles captives; il les couvrait d'applaudissements et de fleurs : seulement aux fêtes de Flore, il exigeait qu'elles dépouillassent leurs vêtements. Et les sénateurs assis aux premières places ne s'indignaient pas, et le rhéteur Libanius écrivait une apologie des danseurs et des mimes; il trouvait leur justification dans les exemples des dieux, il les louait de continuer l'éducation qu'autrefois les poëtes donnaient aux peuples. Et le parti païen était assez puissant pour obtenir qu'il fût défendu aux acteurs de recevoir le baptême, si ce n'est en danger de mort, de

[1] Tertullien, *de Spectaculis*, 7, 16 ; Ammien Marcellin, XIV, 26; Polemeus Sylvius, *Laterculus*.

peur que, devenus chrétiens, ils n'échappassent aux plaisirs publics dont ils étaient les esclaves [1].

Mais le paganisme ne donnait pas à ses dieux de passe-temps plus doux que de contempler, du fond de leur repos, les périls des hommes. Aussi l'amphithéâtre avait-il plus de divinités protectrices que le Capitole, et Tertullien put dire qu'il s'y asseyait autant de démons que de spectateurs. Diane y présidait aux chasses et Mars aux combats. Quand l'édit du magistrat promettait une chasse, les hommes qu'on livrait aux bêtes paraissaient avec les habits consacrés à Saturne, les femmes avec les bandelettes de Cérès, afin de témoigner qu'il s'agissait d'un sacrifice humain [2]. Si le peuple était invité à des combats, après que les gladiateurs avaient jonché le sol de leurs cadavres, une des portes de l'arène s'ouvrait et laissait voir deux personnages divers. Le premier portait les attributs de Mercure, et, de l'extrémité de son caducée rougi au feu, il tâtait les corps pour s'assurer qu'ils ne respiraient plus. Le second, armé du maillet de Pluton, achevait ceux qui vivaient encore. Cette apparition rappelait aux spectateurs qu'ils assistaient à des jeux funèbres, et que le sang versé allait réjouir sous terre les mânes des vieux Romains. Si quatre-vingt mille hommes frémissent de joie sur les bancs du Colysée, si les magistrats, les prêtres et les vestales du haut du Podium se penchent pour applaudir, c'est le paganisme qui persuade à ce grand peuple d'honorer ainsi ses ancêtres. Les sages ne résistent pas à l'endurcissement de la foule. Cicéron, un moment troublé par quelque scrupule d'humanité, n'ose pas condamner absolument des jeux si instructifs pour une nation guerrière. Pline le jeune, un homme bienfaisant et sage, félicite Trajan d'avoir donné « non plus des « spectacles énervants, mais des plaisirs virils, faits pour ranimer « dans les âmes le mépris de la mort et l'orgueil d'une blessure bien « placée. » Mais, pour l'humiliation de cette cruelle sagesse, il arriva que la valeur militaire des Romains diminua dans la même mesure que les jeux sanglants se multiplièrent. Les temps de la République n'avaient jamais vu plus de cinquante paires de gladiateurs en un jour :

[1] Tertullien, *de Spectaculis*, 10, *Apologet.*, 15; Martial, *Spectac.*, XXI; Prudence, *Hymnus de sancto Romano*; Sidoine Apollinaire, XIV, 6; Libanius, *Oratio pro saltatoribus; Code Théodosien*, lib. XV, tit. 13, l. unic.; *ibid.*, tit. 7, l. 1, 5, 12; Müller, *de Ingenio, moribus et luxu ævi theodosiani;* de Champagny, *le Monde romain*, t. II, p. 177 et suiv.

[2] Tertullien, *de Spectaculis*, 12; *Acta sanctæ Perpetuæ*.

l'empereur Gordien en donna cinq cents. Les Goths étaient aux portes quand les préfets de Rome s'occupaient encore d'approvisionner l'arène et de se faire livrer un nombre suffisant de prisonniers pour l'amusement de la ville éternelle[1].

Le paganisme tout entier s'était donc réfugié dans les spectacles; il y fit une défense désespérée. Il y défiait l'éloquence des Pères, il leur disputait les âmes, il continuait à sa manière l'éducation de la société; et c'est là surtout qu'on peut le juger par ses œuvres. Les païens eux-mêmes ont avoué que la passion du cirque précipita la décadence romaine, et qu'on ne pouvait plus rien attendre de grand d'un peuple qui passait ses jours suspendu à l'intérêt d'une course de chars. Qu'était-ce du théâtre, et quels yeux auraient impunément supporté les nudités, les attitudes, les scènes où les Romains trouvaient leur délassement? Les prêtres chrétiens en savaient quelque chose, et l'un d'eux déclare qu'il pourrait montrer au doigt les hommes que ces spectacles avaient arrachés à la couche nuptiale pour les jeter dans les bras des prostituées. Cependant les pères de famille y conduisaient leurs femmes et leurs filles; après tout, elles n'y apprenaient rien que leurs mères n'eussent vu dans les temples. Mais la plus grande école qu'on eût jamais ouverte pour démoraliser l'homme, c'était l'amphithéâtre. Rien ne résistait à l'attrait de ses combats. Alype, l'ami de saint Augustin, un lettré, un philosophe, et déjà presque un chrétien, se laisse entraîner un jour, par respect humain, à ces spectacles qu'il déteste. D'abord il se jure de n'en rien voir, et il ferme les yeux. Mais tout à coup, au cri d'un mourant, ses yeux s'ouvrent, ils se tournent vers l'arène, ils ne s'en détachent plus. « A peine a-t-il vu le sang, qu'il boit la cruauté; il se désaltère « à la coupe des Furies, il s'enivre des parfums du carnage. Ce « n'était plus ce même homme qui venait d'arriver, c'était un des « habitués de cette foule barbare. Il vit, il s'écria, il s'enflamma; il « emporta de ces lieux la fureur d'y revenir, non plus avec ceux qui « l'y avaient amené, mais avant eux, mais avec d'autres qu'il y en« traînait à son tour. » C'est à ce degré d'incapacité, de luxure et de barbarie, que le paganisme, se gâtant toujours et gâtant l'homme

[1] Tertullien, *Apologetic*, 15; Prudence, *Contra Symmachum*, lib. I, vers. 279; Ciceron, *Tusculan. quæst.*, II, 17; Pline, *Panegyric.*, 33; Xiphilin, *in Trajano;* Capitolin, *in Gordiano.* Cf. De Champagny, *le Monde romain*, II, 180 et suiv.

avec lui, avait conduit le peuple le plus civilisé de la terre [1].

II

Mais derrière les croyances populaires restait la philosophie, qui, après les avoir combattues, tenta de les corriger, et finit par les réhabiliter tout entières avec assez d'art pour leur rallier les esprits les plus éclairés de la société romaine.

La philosophie s'était annoncée d'abord comme une révolte de la raison contre le paganisme. Comment ne respecterait-on pas ces premiers sages, qu'on voit s'arracher aux fables, remonter aux sources de la tradition, explorer toute la nature, malgré les terreurs superstitieuses qui en fermaient l'accès; et ce qui voulait plus de courage, s'enfoncer dans les solitudes de la conscience, si désolées, tant que la lumière chrétienne n'y avait pas lui? Ils cherchaient ainsi la cause première. Socrate y atteignit, et ce grand homme enseigna de Dieu tout ce que la création en publie. Mais le vrai Dieu entrevu faisait trembler tous les faux. Au moment donc où les philosophes mettaient à nu les bases de la société païenne, ils s'effrayèrent de les avoir ébranlées. Ils n'aimèrent pas assez la vérité, ils méprisèrent trop les hommes, et tournèrent tout leur génie à raffermir des erreurs, nécessaires, disaient-ils, au repos du monde. Cicéron décriait publiquement les augures; mais dans son *Traité des lois*, traçant le plan d'une république idéale, il y institue des augures dont les décisions obligeront sous peine de mort. Sénèque avait livré à la dérision le service des idoles; il n'en conclut pas moins que le sage les adorera et qu'il pratiquera les cérémonies, en y honorant la coutume et non la vérité. Ainsi les stoïciens justifiaient le culte public par la raison d'État; en même temps ils sauvaient la mythologie par leurs interprétations allégoriques [2]. Ils divinisaient la nature comme un principe actif circulant sous des formes diverses et qu'on pouvait adorer sous autant de noms : ils permettaient qu'on l'appelât Jupiter en tant qu'il donne la vie, Junon dans l'air, Neptune dans l'eau,

[1] S. Chrysostome, *Homél.* 37 *in Matthæum;* S. Augustin, *Confess.*, VI, 8.

[2] Cicéron, *de Legibus,* II; *de Natura Deorum,* II, 24; Sénèque cité par S. Augustin, *de Civit. Dei,* VI, 10; Diogène, *Laërce*, VII, 147; S. Augustin, *de Civit. Dei*, livres VI et VII tout entiers : Ravaisson, *Essai sur la métaphysique d'Aristote*, t. II, p. 161.

Vulcain dans le feu. Mais ces explications n'étaient que les préludes du travail prodigieux par lequel l'école d'Alexandrie entreprit de réconcilier la raison avec la religion de l'empire.

L'histoire n'a rien de plus connu que l'école d'Alexandrie. On sait comment le néoplatonisme passa d'Orient en Occident, s'établit à Rome, et y concourut à cette restauration politique du paganisme commencée par Auguste, soutenue durant trois cents ans par les Césars, prolongée jusqu'au V[e] siècle par l'opiniâtreté d'une aristocratie, qui défendait ses intérêts en même temps que ses dieux.

Les doctrines néoplatoniciennes parurent à Rome sous les Antonins, avec Apulée, cet africain savant, crédule et aventureux, qui, après avoir visité les écoles et les sanctuaires de la Grèce, revint, s'arrêtant de ville en ville, haranguant dans les amphithéâtres, se vantant de réunir la sagesse des philosophes et la piété des initiés : La ville impériale admira son éloquence, les provinces en firent leurs délices; ses opinions se répandirent principalement en Afrique, où saint Augustin, après deux siècles les trouvait toutes vivantes, et ne jugeait pas que ce fût trop pour les combattre de vingt-cinq chapitres de *la Cité de Dieu.* Toutefois les déclamations d'Apulée avaient surtout préparé les esprits à un enseignement plus grave et plus étendu. Le plus grand des philosophes alexandrins, Plotin vint à Rome, en 244; il y passa vingt-six ans, il y compta parmi ses auditeurs des sénateurs, des magistrats, de nobles femmes. Cet Égyptien, au visage inspiré, s'exprimant avec obscurité, mais avec éloquence, dans un grec à demi-barbare, leur semblait un messager des dieux. On vit un préteur déposer les faisceaux, congédier ses esclaves, abandonner ses biens pour s'attacher à la sagesse. Le nombre des disciples s'accrut de telle sorte, que Plotin osa demander à l'empereur Gallien un territoire en Campanie pour y fonder une ville de philosophes qui vivraient sous les lois de Platon. Si ce dessein échoua, si Plotin ne bâtit pas sa ville philosophique, il laissa du moins après lui tout un peuple d'adeptes, qui portèrent ses doctrines au sénat, dans les camps, dans les écoles, dans tous les rangs de la société romaine. Porphyre, le plus fidèle, le plus savant de ses disciples, vécut à Rome, en Sicile, à Carthage. Il y écrivit des livres qui, traduits en latin, achevèrent de populariser les opinions néoplatoniciennes. Elles descendirent ainsi jusqu'au V[e] siècle. Sous Valentinien III, en pleine lumière chrétienne, le païen Macrobe écrit un commentaire sur le

Songe de Scipion. Il y trouve l'occasion d'exposer le système de Plotin, en le représentant comme une doctrine antique, commune aux plus beaux génies de la Grèce et de Rome, aux métaphysiciens et aux poëtes, qui concilie toutes les écoles et qui justifie toutes les fables. Tels furent les propagateurs du néoplatonisme en Occident. Il faut voir par quels attraits cette philosophie ardue, toute chargée de subtilités grecques, put séduire le bon sens des Latins [1].

Ce qui fit le prestige des doctrines alexandrines, ce fut cette contradiction même que nous avons surprise au fond de toute l'ancienne philosophie. C'est qu'elles commençaient par se détacher du paganisme et qu'elles y revenaient par des voies détournées; c'est qu'elles charmaient la raison en lui promettant des dogmes sublimes, et contentaient l'imagination en lui laissant ses fables. Elles flattaient de la sorte un grand nombre d'esprits tourmentés des deux besoins de croire et de raisonner, et trop faibles pour embrasser l'austérité du christianisme.

Au milieu d'une société qu'épouvantaient les premiers désastres de l'empire, et qui sentait déjà les choses humaines lui échapper, Plotin invitait les hommes à se réfugier vers Dieu. Il disait, et saint Augustin loue cette parole, « qu'il fallait fuir vers la patrie des âmes, où réside le Père, et avec lui tous les biens. » Aucun effort ne lui coûtait quand le but était si haut; et comme les géants entassant les montagnes pour escalader le ciel, ainsi pour atteindre à la connaissance de Dieu, Plotin entreprenait de réunir et de superposer en quelque sorte les trois grandes doctrines de Zénon, d'Aristote et de Platon. Avec Zénon, il donnait au monde une Ame qui en faisait un seul être vivant. Avec Aristote, il plaçait au-dessus du monde une Intelligence qui n'avait d'autre fonction que de se penser elle-même. Comme Platon, il mettait au faîte de toutes choses un principe indivisible, qu'il appelait l'Un ou le Bien. Mais après l'avoir ainsi nommé, il le déclarait indéfinissable, et le voilait aux regards des hommes. L'Un, l'Intelligence, l'Ame, ne sont pourtant pas trois dieux, mais trois hypostases d'un même Dieu qui sort de son unité pour penser et pour agir [2].

[1] S. Augustin, *de Civit. Dei*, VIII et IX; *id.*, *Epist.*, 118. Porphyre, *de Vita Plotini;* Macrobe, *in Somnium Scipionis.*

[2] S. Augustin, *de Civit. Dei*, lib. IX, 17; Porphyre, *de Vita Plotini*, cap. 14; Plotin, *Ennéade I*, lib. VI, cap. 8; *Ennéade III*, lib. V, cap. 4, etc.; Ravaisson, *Essai sur la métaphysique d'Aristote*, t. II, p. 381.

Comme les trois hypostases se produisent dans l'éternité, ainsi l'âme du monde engendre dans le temps. Elle engendre d'abord l'espace, puis tous les êtres qui doivent le remplir : les démons, les astres, enfin les hommes, les animaux, les plantes et les corps que nous jugeons inanimés. Mais rien ne demeure inanimé dans la nature ; tout vit et tout pense d'une seule vie et d'une seule pensée. Car dans ce nombre infini de productions, les néoplatoniciens ne voient que l'écoulement de la substance divine, qui se communique sans s'apauvrir. Ainsi le soleil ne s'apauvrit pas en versant sa lumière, ni la source en alimentant le fleuve. Bien plus, le fleuve ici remonte à sa source, et tout l'univers n'aspire qu'à rentrer dans l'unité d'où il sort [1].

Les âmes humaines n'ont pas d'autres destinées. Contenues d'abord dans l'âme divine, elles y vivaient de la vie des esprits purs, quand, découvrant au-dessous d'elles le monde de la matière, elles ont convoité de s'y faire une condition indépendante. Alors, détachées de la divinité, elles tombent, elles viennent habiter des corps formés à leur image. Ainsi la vie humaine est une chute, l'âme peut s'en repentir, s'en relever, et passer après la mort dans une région plus haute. Mais trop souvent l'âme finit par se complaire dans son exil, elle s'abandonne aux sens, et n'arrive à la mort que pour tomber plus bas, pour animer les corps des bêtes et des plantes dont elle imita la vie charnelle et stupide. Ainsi à mesure qu'elle s'enfonce dans le mal, l'âme descend plus profondément dans la matière, jusqu'à ce que, par un effort suprême, elle s'arrache à cette fange et commence à remonter. Mais quelle que soit la durée de l'épreuve, le terme en est certain. Un temps doit venir où les bons et les mauvais se retrouveront confondus au sein de l'âme universelle [2].

Assurément cette doctrine avait de l'élévation et de la grandeur. Quand elle parlait du Dieu souverain, qu'elle le déclarait unique, immatériel, impassible, il semble qu'il ne lui restait plus qu'à briser les idoles. Quelques-uns de ses dogmes étonnaient les chrétiens, qui les crurent dérobés à l'Évangile, et plusieurs modernes ont ac-

[1] Plotin, *Ennéade IV*, lib. IV, cap. 36 ; *ibid.*, lib. III, cap. 9, etc. ; Jules Simon, *Histoire de l'école d'Alexandrie*, t. I, p. 342.

[2] Plotin, *Enn. V*, I, 1 ; *Enn. IV*, IV, 4 ; *Enn. I*, II, 1 ; Ravaisson, p. 445 ; Jules Simon, p. 589.

cusé le Christianisme de s'être enrichi des dépouilles néoplatoniciennes. Cependant, sans nier les emprunts que les Alexandrins avaient pu faire à la religion nouvelle, publiée depuis deux siècles, il faut avouer que toutes leurs spéculations tournent au paganisme. Premièrement, le principe que Plotin mettait au faîte des choses n'avait rien de commun avec le Dieu vivant des chrétiens. Pendant que les chrétiens reconnaissent à la cause première des perfections qui la rendent souverainement intelligible et souverainement aimable, Plotin dépouille son premier principe de tout attribut; il lui refuse la pensée, la vie; il ne permet pas de le définir ni d'en rien affirmer. Il en fait une abstraction qu'on ne peut ni connaître, ni aimer, un dieu illogique et immoral, ce qui est le propre des divinités païennes. Secondement, le même abîme sépare la trinité de Plotin d'avec la nôtre. Dans la trinité chrétienne, l'unité de nature subsiste par l'égalité des trois personnes. Au contraire, Plotin détruit l'unité divine en supposant trois hypostases inégales. A ses yeux, le premier principe est seul parfait, seul indivisible. Le second et le troisième s'en détachent par une sorte de déchéance, et penchent déjà vers ce monde imparfait qu'ils engendrent. Enfin ce dieu divisé n'était pas un dieu libre. Il produisait par nécessité, par l'écoulement inévitable de sa substance, un monde éternel comme lui. Le panthéisme de Plotin divinisait la matière; il justifiait la magie; car le magicien, disait-il, avec ses philtres et ses formules, ne fait que réveiller les attractions par lesquelles l'âme universelle gouverne toutes choses. Il justifiait aussi l'idolâtrie; car le ciseau du sculpteur, en faisant prendre au marbre le caractère de l'intelligence et de la beauté, prépare à l'âme suprême un réceptacle où elle doit se reposer avec plus de complaisance[1].

C'est à ces conséquences que descendait la métaphysique la plus hardie qui fut sortie des écoles anciennes. La morale qui l'accompagnait devait aboutir aux mêmes extrémités. En effet, puisqu'il était dans la nature divine de tout produire et de tout animer, les âmes humaines émanées d'elle ne pouvaient s'empêcher de descendre jusqu'à la matière. Il n'y avait donc point de liberté, point de culpabilité dans leur première chute. Si de nouvelles fautes les préci-

[1] Plotin, *Ennéade III,* VIII, 9; *Enn. VI,* VIII, 7; *ibid.*, IX, 6; *Enn. II,* IX, 4; *Enn. IV,* IV, 40; *ibid.*, III, 11. M. Ravaisson a marqué d'un trait ferme et sûr le point où la doctrine de Plotin s'écarte de la pensée chrétienne pour aller se perdre dans le naturalisme païen, *Essai sur la métaphysique d'Aristote*, t. II, p. 465.

pitent plus bas, il le faut ainsi pour peupler les régions inférieures de l'univers, pour remplir jusqu'aux derniers degrés l'échelle des émanations. Ainsi le mal devient nécessaire, ou plutôt le mal n'est plus, mais seulement le moins bien, mais une succession d'êtres de plus en plus éloignés de la perfection divine d'où ils viennent, où ils retournent. Car tous y retournent tôt ou tard, et c'est la fin commune du juste et du coupable de s'abîmer dans l'unité, de perdre la conscience de ce qu'ils furent. Ainsi Plotin revient aux fables par la métempsychose, et, moraliste sévère, il désarme toute la morale en supprimant la permanence du moi, sans laquelle la vie future n'a plus pour nous ni espérances ni terreurs. Ainsi, l'âme n'étant qu'une émanation de la substance divine, cette doctrine conclut à diviniser l'homme, qui est le pire des faux dieux. Tout le paganisme respire dans l'orgueilleuse satisfaction que Plotin goûtait en mourant, lorsque, interrogé par un de ses disciples : « Je travaille, disait-il, à dégager en moi le divin [1]. »

En considérant de près les différents dogmes de Plotin, son unité irrévélée, sa trinité imparfaite, les émanations dont il compose la substance de l'univers, la descente des âmes et leur retour, on y aperçoit les mystères d'une théologie antique répandue en Orient. Les Étrusques l'avaient communiquée aux anciens Romains, et les Romains de la décadence devaient reconnaître avec surprise, dans les livres du philosophe égyptien, quelques-unes des doctrines qui faisaient le fond de la religion nationale. Ils les voyaient relevées par l'éloquence, fortifiées par une logique subtile, éclairées des feux d'un mysticisme éblouissant. En même temps, ils trouvaient chez les néoplatoniciens de quoi justifier le reste de leurs croyances, et jusqu'aux plus fabuleux récits dont on les avait bercés. Ainsi Apulée avait distingué entre les dieux incorporels, incapables de passions, et les démons doués d'un corps subtil et d'une âme passionnée; toute la mythologie se réfugiait sous cette distinction. Ce n'étaient plus les dieux, c'étaient les démons qui prenaient plaisir à l'odeur des sacrifices: c'étaient eux que les poëtes mettaient en scène et qu'Homère avait pu faire desccendre sans profanation sur les champs de bataille [2]. Porphyre imagina mille explications pour donner un sens aux mythes de l'Égypte et de la Grèce [3]. Macrobe n'a pas d'autre

[1] Porphyre, *de Vita Plotini*, I. — [2] Apulée, *de Deo Socratis*, 3, 6, 7, 14.
[3] Porphyre, *de Antro Nympharum*.

dessein que de justifier les fables par la philosophie; « car, dit-il, « la connaissance des choses sacrées se cache sous ses voiles... La « Nature n'aime pas à être surprise dans sa nudité. Numénius ayant « trahi, par une interprétation téméraire, les mystères d'Éleusis, on « assure que les déesses outragées lui apparurent en habits de cour- « tisanes, l'accusant de les avoir tirées de leur sanctuaire pour les « prostituer aux passants. Ainsi les divinités ont toujours aimé à se « faire connaître et servir sous les traits fabuleux que l'antiquité leur « donna [1]. » Les néoplatoniciens n'étaient pas moins ingénieux à réhabiliter les institutions païennes, les observances qui choquaient la raison, celles même qui outrageaient la nature. Plotin, plus philosophe que théologien, n'avait justifié les superstitions, pour ainsi dire, qu'en passant. Mais après lui son école, impatiente des lenteurs de la philosophie, voulut entrer en commerce avec les dieux par une voie plus courte, par la théurgie, par les sacrifices, les conjurations, les opérations magiques. Jamblique écrivit un livre pour démontrer la divinité des idoles; il prit la défense de Vénus et de Priape; il approuva le culte des images obscènes. L'empereur Julien faisait profession de réformer le paganisme; il pouvait d'un mot en retrancher les monstruosités. Mais il autorisa les mutilations des prêtres de Cybèle; « car il fallait, disait-il, honorer ainsi la Mère des Dieux [2]. » Les plus éclairés des hommes en étaient devenus les plus superstitieux. Des savants, nourris de Platon et d'Aristote, consumaient leurs veilles dans l'espoir d'évoquer, d'assujettir à leur volonté les dieux, les démons et les morts. D'autres, réunis autour d'un trépied, couronnés de verveine, interrogeaient le sort pour connaître la fin du prince et le nom de son successeur. La parole de saint Paul s'accomplissait, et les héritiers de cette philosophie alexandrine qui avait fait profession de recueillir toutes les lumières du monde ancien en avaient renouvelé tous les délires.

C'est ainsi que les néoplatoniciens restauraient le paganisme. Ils le restauraient précisément comme il convenait à une société vieillie, lasse de doute, incapable de foi, mais capable de toutes les superstitions. Ils trouvaient un accueil assuré chez l'aristocratie païenne dont ils secondaient les vues, et cette même école, qui s'était tour-

[1] Macrobe, *in Somnium Scipionis*, lib. I, cap. 2.

[2] Jamblique, *de Mysteriis*, sect. I, cap. 11; Jules Simon, *Hist. de l'école d'Alexandrie*, t. I.

née en secte religieuse, servit à fortifier un parti politique. En effet, les familles sénatoriales attachées au paganisme n'avaient pas suivi la cour à Constantinople, à Milan, à Ravenne; elles restaient à Rome et remplissaient de leur majesté patricienne la capitale abandonnée des Césars. Là, elles pensaient garder le foyer de l'empire, et par leur fidélité aux anciennes cérémonies détourner encore la colère des dieux. Elles attiraient, elles couvraient de leur patronage et de leurs applaudissements les lettrés qui défendaient les vieux intérêts avec les vieux autels. Grâce aux explications allégoriques, les nobles goûtaient la douceur de croire autrement que le peuple, tout en conservant les institutions des ancêtres. Retranchés derrière les enseignements de Porphyre et de Macrobe, ils regardaient avec pitié le délire de la foule entraînée au baptême, et ne cachaient pas toujours leur mépris pour les princes chrétiens, qu'ils accusaient de tous les maux de l'État. Ils vivaient ainsi inquiets et menaçants : le monde idolâtre avait les yeux sur eux, eux sur l'avenir, prêts à soutenir quiconque voudrait recommencer le rôle de Julien. En attendant, ils entretenaient à la cour assez d'intelligences pour obtenir les plus hautes dignités de l'Occident. Ils tiraient des sacerdoces païens un reste d'autorité et des revenus considérables. Leurs palais contenaient des villes entières ; leurs domaines embrassaient des provinces: ils n'avaient qu'à recruter sur leurs terres pour lever des armées d'esclaves et de clients. Enfin ils donnaient des jeux publics et disposaient ainsi du seul moyen qui restât de soulever les passions du peuple.

Au commencement du Ve siècle, l'aristocratie païenne n'a pas de représentant plus illustre, ni plus capable de l'honorer par son éloquence et sa sagesse, que le préfet de Rome, Symmaque. Ses contemporains admiraient ce facile génie, plié à toutes les études comme à toutes les affaires. Ses lettres, souvent comparées à celles de Pline, charmaient les hommes de goût qui auraient voulu les voir écrites sur des rouleaux de soie. Il avait célébré en vers gracieux les rivages de Baïa, cette terre de volcans couronnée de pampres. Il avait pris rang parmi les orateurs par ses panégyriques, où il épuisait pour des empereurs chrétiens le langage de l'idolâtrie. Un esprit si actif devait vivre en commerce avec les plus beaux esprits de son temps. Il écrit au poëte Ausone et le compare à Virgile ; Ausone lui répond et le met à côté de Cicéron. Il a toute la primeur des lec-

tures et des déclamations publiques. Un jour, on le voit dans la joie ; il vient d'assister au début du rhéteur Palladius, dont la parole dorée a ravi tout l'auditoire. Une autre fois, la ville de Milan lui demande un professeur d'éloquence ; il fait appeler un jeune Africain dont on lui vante le savoir et le talent. Il lui propose un sujet d'éloquence, l'entend, le goûte, et l'envoie aux Milanais. Le jeune homme était Augustin, et Symmaque ne savait pas quel tort il faisait à ses dieux en donnant ce disciple à l'évêque Ambroise.

Une autorité littéraire si bien établie était encore relevée par l'éclat des dignités politiques. Successivement gouverneur de la Lucanie, proconsul d'Afrique, préfet de Rome, consul enfin. Politique versatile, mais administrateur intègre, Symmaque était devenu le lien de la noblesse romaine, l'âme du sénat, qu'il appelait sans hésiter la meilleure partie du genre humain. Il y voyait, en effet, le dernier asile des doctrines au service desquelles il avait mis son talent et son crédit. Comme les vieux patriciens dont il croyait renouveler les exemples, il avait voulu réunir en sa personne les honneurs religieux et civils, et joindre aux faisceaux consulaires les bandelettes du sacerdoce. Appelé au collége des pontifes, il y portait une ardeur scrupuleuse, gourmandant la timidité de ses collègues, déplorant l'abandon des sacrifices, aussi empressé d'apaiser ses dieux par des victimes que de les défendre par des discours.

Ce païen zélé, respecté, savant, méritait assurément de porter la parole au nom du polythéisme, quand le culte vaincu plaida pour la dernière fois sa cause publiquement, et demanda le rétablissement de l'autel de la Victoire. L'autel de la Victoire s'élevait au milieu du sénat, il en faisait un temple, il rappelait le vieux droit théocratique et l'antique alliance de Rome avec ses dieux. Les empereurs chrétiens l'avaient enlevé comme un monument de scandale, les sénateurs païens déclaraient ne pouvoir plus délibérer dans un lieu profané, sans les auspices de la divinité qui, depuis douze cents ans, sauvait l'empire. Symmaque, chargé d'exprimer leurs plaintes, trouvait l'occasion de montrer tout ce que l'âme d'un idolâtre pouvait conserver de foi. Cependant, au fond de cette requête éloquente, on ne découvre que le scepticisme. En présence des dissentiments religieux qui partagent ses contemporains, les regards de l'orateur se troublent, et toute certitude lui échappe. « Chacun a ses coutumes, dit-il, chacun « ses rites... Il est juste de reconnaître, sous tant d'adorations diffé-

« rentes, une seule divinité. Nous contemplons les mêmes astres, le « même ciel nous est commun, le même monde nous enferme. « Qu'importe de quelle manière chacun cherche la vérité ! Une seule « voie ne peut suffire pour arriver à ce grand secret... Mais de telles « disputes sont bonnes pour les oisifs [1]. »

Ainsi se révèle la plaie cachée du paganisme. Les efforts de la philosophie, pour raffermir la croyance, n'avaient abouti qu'au doute en déclarant la vérité inaccessible. Mais les esprits, trop énervés pour croire, étaient encore assez violents pour persécuter. Ce même Symmaque, si peu sûr de ses dieux, aux yeux de qui la raison souveraine des choses est couverte d'un nuage éternel, qui ne trouve pas les controverses religieuses dignes d'occuper un homme d'État, consume son infatigable activité à poursuivre une vestale séduite. Il se concerte avec les officiers impériaux, il presse le préfet de la ville et le président de la province. Il n'aura pas de repos qu'il n'ait vu, selon l'usage des ancêtres, la coupable enterrée vive. Sous la robe du sénateur, sous les dehors polis de l'homme lettré, les instincts sanguinaires du paganisme se conservaient comme sous les haillons de la multitude qui encombrait l'amphithéâtre. En 402, Symmaque allait célébrer par des jeux la prêture de son fils. Longtemps d'avance, il avait épuisé les provinces de ce qu'elles avaient de plus rare : chevaux de courses, bêtes féroces, comédiens, gladiateurs. Au milieu de ces soins, un chagrin inattendu le trouble, il a besoin d'en écrire à Flavien, son ami. Ce ne serait pas trop, dit-il, pour le consoler, de toute la philosophie de Socrate. Il avait acheté des prisonniers saxons destinés aux combats de l'arène. Vingt-neuf de ces misérables ont eu l'impiété de s'étrangler de leurs mains plutôt que de servir aux plaisirs du peuple-roi [2].

Voilà donc ce que la sagesse païenne avait su faire d'une âme naturellement droite et bienveillante, au Ve siècle, à cet âge avancé du monde, dans une société qui s'éclairait de tous les flambeaux de l'antiquité. Cependant le parti du passé n'avait rien de plus grand que Symmaque. Un historien, païen lui-même, s'est chargé de peindre le reste de l'aristocratie. Il représente les derniers gardiens des traditions de Numa, ne croyant plus aux dieux, mais n'osant prendre

[1] Villemain, *Tableau de l'éloquence chrétienne au IVe siècle;* Symmaque, lib. X, *epist.* 61.

[2] Symmaque, lib. IX, *epist.* 128, 129; lib. II, *epist.* 46.

ni le repas ni le bain avant que l'astrologue leur eût assuré des planètes favorables. Les fils de ces Romains qui allaient, avec la rapidité des aigles, vaincre sous tous les cieux, brûlants ou glacés, croyaient maintenant avoir égalé les travaux de César s'ils côtoyaient le golfe de Baia, bercés sur une barque somptueuse, éventés par de jeunes garçons, et déclarant la vie insupportable si un rayon de soleil se glissait à travers le parasol ouvert sur leur tête. Ils traînaient en public toute l'infamie de leurs orgies domestiques, et s'ils paraissaient sur les places, entourés d'une légion d'esclaves, on y voyait au premier rang des troupes d'adolescents mutilés pour d'affreux plaisirs. Comment ces voluptueux auraient-ils respecté l'humanité ? Ils ne surent jamais ce qu'il y a de sacré dans le sang et dans les larmes de l'homme. Ils riaient du serviteur rusé qui avait tué son compagnon ; ils condamnaient aux verges celui qui leur faisait attendre l'eau chaude [1].

De tels esprits devaient aimer le paganisme, qui laissait la paix à leurs vices. En désespoir de la vérité, ils ne demandaient plus que le repos dans l'erreur, et saint Augustin avait surpris le fond de leurs pensées, ou plutôt de leurs passions, quand il leur prêtait ce langage, qui est celui des matérialistes de tous les siècles : « Que « nous importent, disaient-ils, des vérités inaccessibles à la raison « des hommes ! Ce qui importe, c'est que l'État soit debout, qu'il « soit riche, et surtout qu'il soit tranquille. Ce qui nous touche sou- « verainement, c'est que la prospérité publique augmente des ri- « chesses qui servent à tenir les grands dans la splendeur, les petits « dans le bien-être, et par conséquent dans la soumission. Que les « lois n'ordonnent rien de pénible, qu'elles ne défendent rien d'a- « gréable ; que le prince s'assure l'obéissance des peuples en se « montrant, non le censeur chagrin de leurs mœurs, mais le pour- « voyeur de leurs plaisirs. Que les belles esclaves abondent sur les « marchés. Que les palais soient somptueux, qu'on multiplie les ban- « quets, et que chacun puisse boire, regorger, vomir jusqu'au jour ! « Qu'on entende partout le bruit des danses, que les acclamations « joyeuses éclatent sur les bancs des théâtres ! qu'on tienne pour « les vrais dieux ceux qui nous ont assuré cette félicité ! Donnez-leur « le culte qu'ils préfèrent, les jeux qu'ils veulent : qu'ils en jouissent

[1] Ammien Marcellin, XIV, 6 ; XXVIII, 4.

« avec leurs adorateurs ! Nous leur demandons seulement de faire « qu'une telle félicité soit durable et n'ait rien à craindre ni de la « peste ni de l'ennemi [1]. »

Mais l'ennemi était aux portes ; l'heure approchait où les doctrines, descendues d'école en école jusque dans le sénat romain, allaient subir leur dernière épreuve en présence des Barbares. On allait voir ce que pourrait le paganisme philosophe pour sauver un empire ou du moins pour honorer sa chute.

En 408, Alaric se présenta devant Rome, et du temple de Jupiter Capitolin, on put découvrir la fumée du camp ennemi. En ce danger, le sénat se rassemble ; il délibère, et son premier acte est de faire mourir Serena, la veuve de Stilicon, la nièce de Théodose. Les dieux voulaient cette victime ; car on disait que la sacrilége chrétienne, étant un jour entrée dans le temple de Cybèle, avait enlevé le collier de l'idole. Serena fut étranglée selon la coutume des ancêtres, *more majorum;* mais ce dernier sacrifice humain ne sauva pas la patrie. Alaric voulait tout l'or, tout l'argent, tous les meubles précieux de la ville et ne laisser aux Romains que leurs vies déshonorées. Alors le préfet Pompeianus fit appeler des prêtres étrusques qui se vantaient d'avoir délivré, par leurs conjurations, la petite ville de Nurcia. Ils promirent de faire tomber le feu du ciel sur les Barbares, mais il fallait que des sacrifices publics fussent offerts aux frais du trésor, en présence du sénat, avec toute la pompe des siècles passés. On craignit d'enfreindre si manifestement les édits des empereurs, et en même temps Alaric, réduisant ses conditions, la rançon de Rome fut fixée à 6,000 livres d'or et 30,000 d'argent. Les familles patriciennes s'imposèrent. Cependant l'or de leurs trésors ne suffisant pas, il fallut en aller prendre dans les temples. On enleva les ornements de ces dieux pour lesquels on avait tant combattu, et comme le poids requis par le Barbare ne s'y trouvait pas encore, on fondit plusieurs statues : de ce nombre était la statue de la Valeur (*Virtutis*)[2].

Assurément il y a quelque chose de pathétique dans ce déclin d'une grande religion. Si l'on pouvait oublier tout ce qui se mêla d'erreur à ses enseignements, de crime à ses pratiques, on ne pourrait considérer sans émotion les croyants qui lui demeuraient fidèles, immo-

[1] S. Augustin, *de Civit. Dei,* II, 20. — [2] Zosime, *Hist.*

biles auprès des foyers de leurs dieux, et montrant ainsi quelque reste, sinon de l'énergie, au moins de l'opiniâtreté romaine. Sans justifier leur endurcissement, on doit tenir compte de l'inévitable perplexité des intelligences entre deux cultes ennemis, et se rappeler qu'alors plus que jamais la foi voulait un effort violent. Les Pères ne l'ignorèrent pas, et, songeant à ce travail douloureux par lequel les âmes devaient devenir chrétiennes, ils s'écriaient : « *Non nascuntur, sed fiunt christiani.* Les chrétiens ne naissent pas tout formés, il « faut les faire. » Mais on ne doit point, par un injuste retour sur les temps modernes, comparer les ruines du VIe siècle avec les nôtres, et la chute du paganisme avec ce qu'on appelle trop souvent le déclin de la civilisation chrétienne. L'histoire ne s'arrête point à l'apparente ressemblance des événements. Elle sait que notre mollesse trouve toujours plus graves les maux du présent, et que notre orgueil même est flatté de surpasser les infortunes de nos pères. Elle sait aussi que les civilisations ne périssent ni par les passions, qui sont corrigibles, ni par les institutions, qui sont remédiables, mais par les doctrines, qu'une logique inflexible pousse tôt ou tard à leurs dernières conséquences. Voilà où l'histoire découvre, en faveur du temps présent, une différence capable de rassurer les plus timides. Ce n'est pas le Christianisme de nos jours qui distingue, comme les philosophes païens, entre la religion des sages et la religion du peuple, fondant la paix du monde sur des mensonges nécessaires. Ce n'est pas le Christianisme qui, introduisant comme Plotin un principe panthéiste, divinise la matière et aboutit à consacrer le matérialisme politique, le gouvernement des peuples par l'intérêt et le plaisir, *panem et circenses.* Surtout ce n'est pas le Christianisme qui professe, comme Symmaque, le doute et l'indifférence sur ces terribles questions de Dieu, de l'âme, de la vie future. Tant que ces questions trouvent une réponse donnée avec une souveraine autorité, et en même temps souverainement raisonnable, rien n'est perdu : les vérités éternelles ne laissent pas tomber les sociétés du temps qui sont leur ouvrage, et l'invisible soutient cette civilisation visible où il s'est révélé.

A.-F. OZANAM.

(*La suite à un prochain numéro.*)

RÉCEPTION DE M. DE MONTALEMBERT

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Jamais le public n'avait montré un pareil empressement pour les séances de l'Académie française; dès dix heures et demie du matin, les tribunes étaient envahies : à deux heures, au moment où M. de Montalembert allait prendre la parole, les académiciens eux-mêmes ne trouvaient plus de place, et quelques-uns erraient en désespérés dans les corridors sombres qui entourent la salle. C'est qu'aussi jamais plus belle occasion ne s'était offerte pour entendre deux hommes éminents qui, chacun, à des degrés divers peut-être, ou du moins avec une physionomie particulière, concentrent d'une façon caractéristique les traits auxquels on reconnaîtra dans l'avenir les deux premières générations du XIXe siècle.

M. de Montalembert succède à M. Droz, homme remarquable dans son genre, parce que, après le succès douteux d'ouvrages conçus dans les idées d'une philosophie assez vulgaire, il lui est arrivé ce qui dans les autres arts ne se rencontre guère qu'en musique, de passer des lieux communs aux idées, et de se placer au premier rang des historiens de son époque, sans avoir écrit d'autre morceau d'histoire que le chef-d'œuvre de ses derniers jours. Ce recueil a souvent retenti des louanges de M. Droz; notre sincérité et notre horreur du charlatanisme devaient un tel hommage à l'écrivain qui, dans ce siècle, a le moins soigné ses propres succès. M. Droz a de plus couronné sa noble vieillesse par un consolant retour à la foi religieuse; les écrits dans lesquels il a raconté sa conversion sont devenus le guide le plus sûr qu'on puisse offrir aux hommes qui, cherchant la vérité de bonne foi, ont encore le pied dans le sable mouvant du déisme. Aussi Dieu lui a-t-il donné cette récompense visible d'appeler à son panégyrique les deux voix qui, de notre temps et en dehors du clergé, ont parlé de religion avec le plus d'éloquence et d'autorité.

Cet esprit de paix et cette élévation sereine qui faisaient la physionomie principale de M. Droz ont diversement mais visiblement influé sur les deux orateurs. M. Guizot surtout est entré pleinement dans ce point de vue ; il n'a pas voulu qu'une lutte s'élevât sur le calme de cette tombe, comme ces combats de gladiateurs dont le sang coulait aux funérailles des anciens. M. de Montalembert lui offrait l'occasion d'une controverse mémorable : ses attaques absolues contre l'Assemblée constituante de 1789 semblaient donner la réplique à l'écrivain protestant, dont toutes les forces se sont employées à l'établissement et à la défense du gouvernement constitutionnel. M. Guizot n'a pas ramassé ces flèches qui tombaient à ses pieds, et il s'est contenté de donner la préférence au jugement modéré de M. Droz sur le jugement emporté de M. de Montalembert.

J'admire l'étonnante facilité avec laquelle les hommes de notre temps, les Français surtout qui sont devenus graves autant que chacun sait, suppléent à la sécheresse et à l'ennui des travaux préparatoires : bon nombre de nos catholiques, surtout, m'émerveillent ; il semble qu'on puisse leur appliquer le mot qu'on disait autrefois des gentilshommes, qu'ils savent tout sans avoir rien appris. Parce qu'ils se sentent en possession de la vérité supérieure, ils confondent ce qui domine avec ce qui contient, et la théologie leur fait l'effet de l'encyclopédie des connaissances humaines. En politique surtout, le procédé est devenu des plus commodes : c'est la Providence de Dieu qui gouverne les sociétés : qui en doute ? Passons donc notre procuration au bon Dieu, et ne nous embarrassons ni du quand, ni du comment. — Ceci s'appelait autrefois du fatalisme, et l'on reprochait aux musulmans d'avoir ainsi simplifié la philosophie de l'histoire.

Celle de l'Assemblée constituante n'est pas tout entière dans les débats et dans les résolutions funestes qu'un corps mutilé dès l'origine et sans expérience des révolutions, prit au nom d'un pays en feu, et qui lui soufflait ses égarements et ses passions. L'Assemblée se trompa d'une manière persévérante, et les erreurs qu'elle commit furent la semence des plus grands crimes ; mais je n'avais jamais vu jusqu'à présent qu'il fût permis de confondre l'erreur avec les forfaits ; je n'aurais pas cru que les expiations terribles auxquelles furent soumis la plupart des constituants n'eussent pas suffi à toutes les sévérités de l'histoire, et qu'on pût mettre aussi complètement en oubli tant de travaux essentiels, enfouis sans doute dans les recueils spéciaux, mais qui n'en contiennent pas moins l'élaboration de tous les principes sur lesquels repose la société transformée du

XIXe siècle, principes qui ont pénétré partout, qui continuent leur chemin là où ils ne règnent point encore, et en dehors desquels il est désormais chimérique de penser qu'un gouvernement sérieux et bienfaisant puisse se maintenir. L'erreur fondamentale des hommes de 1789 fut de croire que la religion, et surtout le catholicisme, étaient incompatibles avec ces changements nécessaires. Le XIXe siècle est venu à son tour proclamer l'intervalle immense qui existe entre les principes immuables de la religion, considérée aussi bien dans sa constitution extérieure que dans ses dogmes, et toutes les contingences au milieu desquelles se déroulent et se succèdent les gouvernements humains. Parmi les choses qui périssent, il y en a qui disparaissent parce qu'elles sont injustes, et d'autres qui ne cessent d'exister que parce qu'elles ont fait leur temps. Que l'impartialité de l'histoire établisse cette distinction dans les épaves du naufrage de l'ancienne société, c'est difficile, mais c'est possible. Il ne s'ensuit pas qu'on ait le droit de flageller tous ceux qui ont pris part à une révolution, au nom même de la nécessité de cette révolution. En cas pareil, la résistance a sa responsabilité tout aussi grave que l'action elle-même.

Pour notre compte, nous sommes complètement de cet avis : il suffit au malheur de l'Assemblée constituante qu'un homme encore philosophe, tel que l'était M. Droz pendant le vaste labeur de son histoire, et qui par conséquent ne pouvait être touché comme nous des iniquités dont l'Église fut alors victime, ait jugé aussi sévèrement au point de vue politique cette fourrière de la Convention. Une telle sentence, qui ressortait déjà d'une manière foudroyante des pages écrites au jour le jour par le protestant Mallet du Pan, est acceptée sans réserve par M. Guizot, et nous y tenons, sans avancer d'un pas de plus que ces trois juges dont la gravité et l'accord nous frappent au même degré. Nous prononcer davantage, ce serait, nous en sommes convaincu, tomber dans l'injustice, ou bien entrer dans ce procédé à la Rembrandt que M. de Lamartine a mis à la mode, et qui consiste à exagérer également, en vue de l'effet, l'ombre et la lumière, sans se soucier si l'auditeur ou le lecteur pourra tirer un jugement d'un contraste.

« L'égalité devant la loi, a dit M. de Montalembert, l'abolition de « tout privilége inique ou blessant, l'égale répartition de l'impôt, la « liberté individuelle, la liberté des cultes, une réforme des ordres « religieux et de l'organisation ecclésiastique, concertée entre les « deux puissances, tous ces changements justes, nécessaires et ur- « gents... » M. de Maistre, qu'il invoque, l'eût arrêté à ce mot, et se

serait plaint, sans doute, de cet excès d'abandon de l'ancien régime, et Mallet du Pan, à son tour, ne lui eût pas permis de dire que parce que ces changements «étaient dans le cœur de Louis XVI,» ils étaient aussi «dans celui de tous ses sujets,» et que par conséquent «ils n'eussent rencontré nulle part de résistance sérieuse.» Si le système de la fatalité, appliquée après coup aux événements, est immoral et absurde, celui de l'histoire qu'on refait par hypothèse rétrospective a bien aussi ses dangers. On publiait dernièrement dans un journal des fragments scandaleux et légers des Mémoires du fameux prince de Ligne, l'un des prédécesseurs et des contemporains de la révolution française. Cet homme d'esprit, qui travaillait si gaiement à perdre l'ancienne société, était convaincu que si tel jour, à telle heure, tel régiment avait fait telle manœuvre, on eût prévenu la catastrophe dans laquelle la France s'est abîmée. Ce qu'il y a de plus sûr, de plus sage, de plus moral et de plus vrai, c'est de stipuler en faveur de la liberté humaine, toutes les fois que des historiens, complices du mal, rivent une nation à la nécessité de le commettre ; mais cela ne doit jamais aller jusqu'à nier la foudre ou le torrent.

Mais voici que j'ai cédé à la provocation de la controverse, et je ne voulais que peindre la physionomie d'une séance qui a charmé ceux même qui se sentaient portés à contredire. M. de Montalembert a plus que personne le privilége de s'emparer du public : c'est une de ces natures qui se mettent en dehors avec une aisance extraordinaire. Tandis qu'il parle, il entraîne les amis, il dompte les adversaires. Sa voix claire, vibrante et passionnée, triomphe du plus grand désavantage qu'un orateur puisse avoir, celui de la précipitation dans le débit ; il verse comme une cascade étincelante les flots d'une parole colorée surtout par le mouvement. L'auditoire a saisi distinctement tout ce qu'il disait, et ni longueurs ni exagérations n'ont pu détruire le charme sous lequel il était tombé dès les premiers mots. Partout se sont montrés les grâces de l'esprit, le bonheur des citations, le naturel surtout, qui, en France, n'a cessé d'être le cachet de la vraie supériorité. En terminant par une phrase pleine de goût et d'à-propos, M. de Montalembert a recueilli une ample moisson de ces applaudissements qu'il avait, en quelque sorte, défiés.

Il y a, en ce moment, à Montpellier un enfant dont l'organisation musicale est si délicate qu'il distingue immédiatement le ton dans lequel chacun parle et avertit des modulations plus ou moins heureuses auxquelles on se laisse aller dans le mouvement du discours. Nous aurions besoin de cette fine oreille pour marquer comment, de

l'accent clair et pénétrant de M. de Montalembert on a passé tout à coup aux notes graves et prépondérantes de M. Guizot. Ces différences dans le diapason indiquent le contraste des deux discours. M. Guizot a amplement usé du privilége de l'âge pour louer M. de Montalembert, et l'indulgence paternelle de l'homme qui touche à la vieillesse a comblé immédiatement l'intervalle des positions et des engagements contraires. D'ailleurs, comme l'a dit admirablement l'illustre historien, « il y a des temps que Dieu semble « avoir marqués pour le miracle » des rapprochements : « des temps « où, par l'éclat des événements qui sont ses leçons, il verse sur « les hommes de tels flots de lumière, que si notre frivole incurie « et notre orgueilleuse obstination n'y faisaient obstacle, tous les « esprits en seraient éclairés et domptés. » Ainsi s'explique l'entraînement qui conduit cette bouche protestante à parler des souffrances de l'Église catholique avec une sympathie si profonde, et à seconder ainsi sincèrement et volontairement le mouvement salutaire qui ramène tous les hommes chez lesquels la foi n'est pas morte, à ne former qu'un troupeau sous un même pasteur. Sans doute il reste encore dans ces accents si vrais et si purs une regrettable dissonnance. Mais, puisque le grand orateur, en nous côtoyant de si près et en nous devançant sur quelques points par la supériorité de son intelligence, persiste à faire « comme celui qui marche « de nuit, qui porte derrière lui la lumière, et ne s'en servant pas, « sert de guide à ceux qui le suivent » :

> Facesti come quel che va di notte,
> Che porta il lume dietro, e sè non giova,
> Ma dopo se fa le persone dotte (Purg. xxii);

Comprimons notre gémissement intérieur, et ne songeons qu'à louer comme elle mérite cette parole dominatrice, digne de tous les temps et de tous les lieux, dont la France s'est volontairement sevrée, ce ton parfait, cette finesse puissante, cette perfection de la forme qui remonte de deux siècles en arrière, cette chaleur de l'âme qui se voile à la fois de politesse et d'austérité.

Ch. Lenormant.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

De la liberté religieuse au Pérou, considérée dans ses rapports avec l'émigration étrangère, par M.-R. TAUREL[1].

M. Taurel, pendant un séjour assez long au Pérou, ne s'est point laissé aller à l'impression défavorable que l'aspect peu florissant du pays produit sur les étrangers. Le défaut de voies de communication, l'état languissant du commerce, de l'agriculture et de l'industrie ne l'ont point empêché de rendre justice à une nation qui a été assez heureuse pour rester fidèle à la foi de ses pères. D'un autre côté, n'a-t-il point attaché une importance trop grande aux effets des lois civiles pour la conservation et le développement des idées religieuses? Je serais porté à le croire, et ne partagerai point la réprobation absolue qu'il manifeste contre la proposition qui avait été soumise au congrès, tendant à accorder aux étrangers, et par conséquent aux protestants, la liberté d'élever des temples et de professer publiquement le culte que prescrit leur religion. Cette question, pour être convenablement appréciée, demande quelques développements sur l'action politique du clergé espagnol, que je m'efforcerai de rendre extrêmement sommaires.

La Réforme est, sans contredit, un des événements les plus importants des temps modernes. A cette époque, les chrétiens se sont divisés ; ils ont suivi des voies diverses et opposées; les uns, fidèles au principe d'autorité, ont conservé leur ancienne croyance; les autres, amoureux de leur propre sens, se sont égarés de négations en négations, et ont abouti à une indifférence et à un scepticisme profonds. Ces effets, conséquence inévitable des premières réformes, ont été cependant plusieurs siècles avant de se réaliser. Pendant cette période, il ne nous en coûte point de l'avouer, on rencontrait, très-souvent, chez les protestants une piété plus austère et des mœurs plus rigides que chez les catholiques. Il n'est point douteux que les premiers réformateurs, princes comme pasteurs, ne

[1] Paris, chez C. Maillet-Schmitz, libraire, rue Tronchet, 15.

fussent généralement entraînés par des passions mauvaises ; mais leurs successeurs tinrent une conduite et donnèrent des exemples qui auraient dû faire rougir leurs adversaires. Il semble même que le relâchement fut plus répréhensible chez les nations restées exclusivement catholiques, comme l'Espagne et l'Italie. En France, les luttes religieuses, l'émulation produite par la présence de deux communions, amenèrent une régularité de mœurs plus grande et une instruction plus étendue dans le clergé. Sans vouloir blâmer des mesures qui ont reçu l'approbation d'hommes aussi sages qu'honorables, ne nous sera-t-il pas permis de remarquer que le clergé espagnol fut mêlé d'une manière fort active au gouvernement du pays, et que cet ordre de choses présente des inconvénients fort graves ? Ces inconvénients deviennent d'autant plus considérables que le gouvernement s'écarte davantage de cette soumission filiale envers le Saint-Siége, qui seule donnait de la force à l'organisation politique du moyen âge.

Tandis que les rois songeaient plutôt à restreindre les prérogatives de la cour de Rome, comme ils le disaient, qu'à réformer les vices du clergé, en choisissant des sujets édifiants pour les postes élevés ; qu'on préférait les évêques complaisants aux prélats de mœurs saintes et austères ; la corruption s'introduisait dans un corps qui aurait dû être le *sel* de la terre et l'élite de la société. Ces mauvais exemples produisirent les effets les plus funestes. La religion devint toute extérieure ; on s'habitua à user sans discernement des remèdes les plus saints ; et les pratiques de piété, toujours respectables, perdirent leur efficacité pour la réformation des mœurs.

Par une conséquence naturelle, l'habitude d'une vie voluptueuse diminua la vivacité de la foi : l'indifférence religieuse devint le partage des classes éclairées aussi bien dans les royaumes catholiques que dans les pays protestants. Dès lors les mesures de rigueur pour la répression des hérésies ne furent plus justifiées par la conviction profonde de ceux qui en prescrivaient l'exécution. Elles devinrent des moyens de police, ne furent continuées que dans le but de pourvoir à la stabilité du gouvernement et d'assurer aux classes riches et élevées la possession tranquille de leurs avantages et de leurs priviléges. On disait alors : La religion est bonne pour le peuple ; il faut veiller à ce qu'il la conserve. Il nous semble que Dieu se devait à lui-même de ne point bénir ces efforts sacriléges. La ruine de Ninive ne fut-elle point consommée lorsque, par un raffinement d'impiété, on osa faire servir les vases de l'autel dans une orgie profane ?

La décadence des nations exclusivement catholiques, et en parti-

culier de l'Espagne, a été un sujet de scandale pour quelques esprits faibles. Est-ce là, disaient-ils, les effets d'une religion sainte, qui, en perfectionnant les inclinations des hommes, ne peut manquer, à la longue, d'augmenter leur bien-être matériel, de les rendre plus laborieux et plus charitables? Le chrétien sincère, appréciant avec humilité les desseins de son divin maître, n'ignore point que les châtiments temporels sont souvent des effets de la miséricorde divine, aussi bien pour punir d'une manière plus douce que pour corriger les individus restés fidèles à la seule croyance véritable, mais entraînés par leurs passions à des égarements coupables et scandaleux. L'Espagne ne semble-t-elle pas retrouver sa prospérité perdue, depuis qu'elle s'est rapprochée du Saint-Siége et a conclu avec lui un concordat qui garantit les droits imprescriptibles de l'Église? Les hommes les moins versés dans la connaissance des saints Pères n'ignorent point que saint Augustin avait déjà remarqué que Dieu voulut accorder aux anciens Romains de grandes prospérités temporelles pour les récompenser de leurs vertus humaines, de ces œuvres qui, n'étant point inspirées par les motifs élevés que présente la religion chrétienne, n'ayant qu'une valeur relative et tout à fait secondaire, doivent de toute nécessité recevoir leur rémunération dans ce monde, puisque les principes de notre foi nous apprennent qu'elles sont dénuées de toute efficacité pour mériter et faire obtenir les félicités éternelles. De même chez les nations protestantes, des mœurs pures et une grande probité ont produit de grandes richesses, un commerce important et une industrie des plus florissantes.

Cependant les progrès du rationalisme ayant fait méconnaître et oublier le dogme divin de l'incarnation divine; le culte du médiateur, du Dieu fait homme ayant été aboli; il est arrivé, comme dans l'antiquité, que cette grande prospérité, dont ces peuples sont si fiers, ne s'est accrue et conservée que par l'oppression des classes inférieures. Les misères de la population irlandaise et des ouvriers des manufactures anglaises sont assez connues pour qu'il suffise de les rappeler. Au grand étonnement des économistes, il a été constaté que l'Espagne était le pays de l'Europe où le nombre comparatif des indigents était le moins considérable, tandis que la Grande-Bretagne se trouvait le royaume où ce même nombre l'était le plus. Au point de vue moral, croit-on que les classes inférieures soient descendues, en Espagne, à ce degré de bassesse, d'ignorance et d'abjection qu'ont constaté les travaux des commissions d'enquête du parlement anglais. Les paysans irlandais n'ignorent point, tout en mourant de

faim, qu'ils possèdent une âme rachetée par le sang d'un Dieu ; ils savent que dans un monde meilleur ils trouveront un infini dédommagement des souffrances d'une vie aussi dure et aussi malheureuse que la leur. Si, au commencement de ce siècle, la Manche eût été aussi facile à franchir que les Pyrénées, croit-on qu'en présence des efforts employés par le grand conquérant des temps modernes, les Anglais se fussent honorés par cette résistance nationale et héroïque qu'ont montrée les descendants des compagnons du Cid et de Pélage ?

Il n'est point sans intérêt de rappeler en peu de mots l'influence exercée sur les tribus indigènes du Nouveau-Monde par les deux nations qui se sont pour ainsi dire partagé la possession de l'Amérique. Dans le nord, les sauvages essaient en vain de se dérober aux influences malfaisantes qui les entourent. Le contact des hommes civilisés est mortel pour eux. Les tribus s'affaiblissent et disparaissent tous les jours ; il faut de longues recherches et entreprendre de pénibles voyages pour trouver encore quelques vestiges de ces Peaux Rouges, autrefois si puissantes et si nombreuses. L'énergie de la volonté n'existe plus chez ces races perverties et dégradées. Les effets funestes de la déchéance primitive, aggravés par des prévarications successives, les ont réduites à cet état malheureux. On s'étonne, avec juste raison, de voir que les exemples frappants de famine et de mort ne les engagent point à faire les plus grands efforts pour cultiver la terre et assurer leur subsistance. Cette insouciance funeste, cette imprévoyance nous paraissent tout à fait inconvevables, et nous les blâmons sans pitié ; tandis que nous nous gardons bien de remarquer que nous-mêmes, si fiers de notre raison, si convaincus de notre supériorité morale, nous manquons, comme eux, d'énergie et de prévoyance dans des circonstances qui devraient nous intéresser bien plus fortement. Le nombre des chrétiens qui conservent la foi et ne sont point étonnés eux-mêmes de l'inconséquence aussi funeste que malheureuse qu'ils commettent, en ne mettant point en pratique les préceptes d'une religion qui peut seule assurer leur bonheur éternel, est grand, comme tout le monde le sait. A ces croyants si peu raisonnables et si peu énergiques, ne faut-il point ajouter le nombre, peut-être encore plus considérable, de ceux qui, par une insouciance aussi criminelle, se gardent bien d'éclaircir leurs doutes, d'étudier sérieusement des vérités religieuses qu'ils ont entrevues et vers lesquelles les porte tous les jours leur cœur et leur esprit, dans les moments où les passions ne viennent point troubler les inspirations miséricordieuses du Sauveur. Pourtant moins

dégradée par suite de notre éducation religieuse, notre volonté est assez forte pour pourvoir à nos besoins physiques, si elle est trop faible pour ne pas être entraînée au mal dans l'ordre moral.

Chez les sauvages, les notions du droit et de justice sont pour ainsi dire effacées; le pouvoir social est dénué de toute force et de toute considération; les règles de propriété, base de notre civilisation, sont abolies et dédaignées. La prédication du Christianisme peut seule arrêter les effets funestes de ces causes fatales, qui entraînent à une ruine prochaine ces races dégradées. Dans l'Amérique du Sud, les Indiens devenus chrétiens, initiés par les missionnaires à une vie nouvelle, vivent heureux et tranquilles. Ils ne réalisent point, il est vrai, de progrès sensible vers un état de civilisation plus avancé. Restés de grands enfants, ils semblent ne pouvoir sortir de cet état singulier et imparfait. N'y aurait-il point encore quelque cause morale qui aurait borné leur développement et diminué les résultats salutaires de la prédication des vérités chrétiennes? Le clergé espagnol, à l'origine si dévoué et si compatissant pour les Indiens, aurait-il toujours compris suffisamment la haute mission qu'il devait remplir? En travaillant à convertir les âmes, ne cherchait-il point, en même temps, à donner de nouveaux sujets à la couronne d'Espagne? Les richesses qu'il a acquises, les mesures politiques auxquelles il s'est trouvé mêlé n'ont-elles point altéré ses efforts généreux? A ces causes, il faut ajouter le reproche, malheureusement trop fondé, adressé au clergé des anciennes colonies espagnoles, d'être fort relâché dans ses mœurs et d'avoir une instruction très-médiocre. Il existe dans les esprits des habitants du pays des préventions haineuses contre les hérétiques, fort éloignée de l'esprit du Christianisme, qui sans doute prescrit quelquefois des mesures de rigueur, mais ne les prescrit qu'à regret et en gémissant. Ces préventions forment le plus grand obstacle à la réalisation des projets de tolérance du gouvernement. Il serait à craindre que si le congrès accordait les autorisations nécessaires, le pouvoir exécutif ne fût point assez fort pour en assurer l'exécution. Je crois qu'il est du devoir des hommes éclairés de combattre cette tendance, loin de la favoriser. Les exemples récents donnés par le gouvernemnt paternel de Pie IX doivent être d'un grand prix auprès des esprits catholiques.

Autre doit être la conduite des hommes d'État lorsque les hérésies commencent à se montrer, ou bien lorsque, affaiblies par les développements de leurs principes, elles s'effacent et disparaissent. A l'origine, des mesures sages, des précautions de prudence peuvent, au moins pour un temps, dérober aux peuples la connaissance de doc-

trines séduisantes par leur nouveauté. Plus tard, quand ces doctrines ont fondé des églises et établi des chaires dont l'existence ne put être ignorée, il put être avantageux de les examiner de plus près. De loin, elles semblent conserver quelque force et quelque unité ; un examen plus facile et plus attentif dissipe ces illusions et leur enlève tout crédit. D'ailleurs, les hérésies ont aussi certains avantages relatifs ; les saintes Écritures nous l'apprennent. La présence des protestants en Amérique forcerait, sans aucun doute, le clergé à réformer ses mœurs, et l'obligerait à acquérir une instruction meilleure et plus étendue.

L'Espagne a persévéré trop longtemps dans une politique égoïste, et par conséquent opposée aux idées chrétiennes. Elle a voulu conserver d'une manière trop exclusive à ses sujets le soin de cultiver ses colonies, et leur réserver encore le commerce de ces vastes contrées sans tenir compte ni de l'exiguité de sa population, ni du caractère indolent de la nation qu'elle gouvernait. Les étrangers appelés, avec une sage réserve, à participer au commerce des colonies, auraient amené une prospérité nouvelle et retardé peut-être une séparation motivée, il faut l'avouer, par des griefs justes et raisonnables.

Aujourd'hui, dans ces pays non-seulement on reçoit des étrangers, mais encore on s'efforce de les faire venir. Si le bien de la religion demandait leur exclusion, il serait à craindre que ce mobile respectable ne fût point assez écouté pour l'obtenir. Je ne crois point cette exclusion utile sous le rapport religieux ; mais je crois qu'il importe d'appeler surtout parmi des étrangers ceux qui ont le plus de moralité et le plus de religion, et le moyen d'attirer les meilleurs de ces hommes ne me paraît point être de gêner par des restrictions nombreuses, ou même d'empêcher tout à fait l'exercice public du culte que prescrit la religion dans laquelle ils ont été élevés. Par ces mesures, on court le risque de ne recevoir que des sujets appartenant à la portion la moins honorable de nations qui, si elles ne possèdent point la vraie foi, ont au moins conservé des mœurs pures et une probité digne de servir de modèle à des peuples mieux partagés sous le rapport des croyances religieuses.

Je ne crains point les conversions au protestantisme, malgré la propagande la plus active ; celles qui ont lieu en Italie font plus de tort à cette religion qu'elles ne lui sont utiles. Une annexion de aux États-Unis me paraît une de ces craintes chimériques analogues à celle que l'on a longtemps nourries en Europe, de voir une puissance réaliser à son profit une monarchie universelle. Plus les

États de l'Union étendront leur domination, plus seront grandes les chances de division qui existent dans leur sein. Ces chances ne tarderaient point alors à produire les effets inévitables qui doivent en résulter. D'ailleurs, l'introduction des étrangers doit augmenter le mouvement commercial avec les États européens, et créer à ces républiques, encore faibles et nouvelles, des appuis importants capables d'arrêter les vues ambitieuses des États-Unis.

Que le clergé de ce pays prenne exemple sur le clergé français ; qu'il réforme ses mœurs et augmente son instruction ; qu'il travaille à édifier les peuples confiés à ses soins ; qu'il leur enseigne la doctrine catholique dans toute sa profondeur et sa simplicité ; qu'il s'efforce de rendre leur conduite meilleure, qu'il leur inspire l'amour du travail, le respect pour les autorités civiles ; qu'il leur donne un esprit de bienveillance et de charité si conforme aux principes du Christianisme, et alors il pourra, sans crainte et sans inconvénient, se trouver en présence des protestants, il contribuera même, par ses exemples et ses prédications, à ramener les hommes de bonne foi. Ces hommes, déconcertés par l'incohérence des doctrines réformées, hésitent encore à se déclarer en voyant le défaut de charité et de vertu malheureusement trop commun chez un grand nombre de catholiques.

H. VIALETES.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

Paris. — E. DE SOYE, imprimeur 36, rue de Seine.

Tome XXIX. — 10e Livraison. MERCREDI, 25 FÉVRIER 1852.

ÉTUDES

SUR LA DÉCADENCE ROMAINE

I. — LE PAGANISME[1]

III

Nous savons maintenant par quelle inexorable nécessité le paganisme conduisait l'aristocratie romaine à l'avilissement, le peuple à la barbarie, l'empire à sa perte. Si l'humanité régénérée devait vivre, le paganisme devait périr. Il s'agit de savoir comment il périt, et s'il périt tout entier.

Le paganisme ne tomba pas, comme on l'a trop dit, sous les lois des empereurs. Lorsqu'en 312 Constantin donna la liberté aux chrétiens, ils ne demandèrent point qu'on retournât le glaive contre leurs ennemis. Bientôt après, un édit dont la pensée semble déjà toute moderne, promit aux païens la même tolérance qu'aux fidèles : « Car, « disait-il, autre chose est de livrer des combats intérieurs pour con- « quérir le ciel, autre chose d'employer la force pour contraindre « les convictions. » Malgré les instigations des Ariens, intéressés à mettre une main violente sur les consciences, malgré quelques édits de Constance contre les superstitions, le paganisme vécut en possession de ses libertés et de ses priviléges jusqu'à la fin du IVe siècle. C'est alors que l'attitude menaçante des païens, leur empressement

[1] Voir *le Correspondant*, tome XXIX, page 539.

à se rallier autour des usurpateurs, arma contre eux une législation plus sévère. Deux lois de Théodose, quatre lois d'Honorius ferment les temples, en suppriment les revenus, interdisent les sacrifices. Il semble que ces coups vont écraser l'idolâtrie. Au contraire, saint Augustin atteste qu'en Afrique les idoles demeurèrent debout et leurs adorateurs assez puissants pour brûler une église et massacrer soixante chrétiens. En dépit des édits impériaux, on ne connaît pas d'exemple d'un païen jugé et puni de mort pour fait de religion. Les empereurs vont finir et le polythéisme leur survivra, comme afin de prouver que les idées ne meurent pas sous le fer, et que les doctrines, mêmes fausses, sont plus durables que les pouvoirs humains [1].

Le paganisme périt de deux manières, par la controverse et par la charité.

La controverse fut éclatante et libre. Elle devait se prolonger en Orient jusqu'au décret de Justinien qui ferma l'école d'Athènes. En Occident, Ammien, Claudien, Rutilius Numatianus injuriaient impunément la religion nouvelle, ses saints et ses moines. Le vieux culte se retranchait derrière toute l'antiquité : il cherchait à retenir les esprits par tout ce qui les touche, en mettant de son côté la subtilité des interprétations philosophiques, la majesté des institutions, le charme des fables. En même temps, il déchaînait contre l'Évangile tous les intérêts et toutes les passions. Ce qu'on reprochait au Christianisme, c'était, comme toujours, la haine du genre humain, c'est-à-dire le mépris du monde, la fuite des plaisirs publics ; c'était l'incompatibilité de ses lois avec les maximes et les mœurs qui firent la grandeur romaine. De là les calamités de l'empire, les frontières livrées aux barbares par les dieux irrités, et le ciel même retenant ses pluies à cause des chrétiens : *Pluvia defit, causa Christiani* [2].

Les apologistes chrétiens répondaient avec une équité et une vigueur incomparables : premièrement ils refusaient de condamner toute la civilisation antique : ils faisaient la part du vrai dans les doctrines des philosophes, du bien dans les lois romaines, et nous

[1] Eusèbe, *de Vita Constantini*, II, 56. *Cod. theodos.*, lib. XVI, tit. 10, *De paganis sacrificiis et templis;* ll. 2, 4, 5, 6, 9, 10, 12, 13, 14, 16, etc. S. August., *epist.* 50, *Senioribus coloniæ Suffectanæ; epist.* 91, *Nectario.* Beugnot, *Histoire de la chute du paganisme en Occident.*

[2] Symmach., *epist.* 61 ; S. August., *De Civ. Dei*, lib. I, cap. 1 et sqq.

verrons par quel discernement, tout en réprouvant les fables, ils sauvèrent les lettres. Ils rendaient donc justice à l'esprit humain, et lui apprenaient à reconnaître au fond de lui-même un rayon de Dieu. Après avoir ainsi dépouillé le paganisme de ses prestiges, ils le présentaient aux yeux des peuples nu, souillé, sanglant, dans toute l'horreur de ses rites immondes et de ses rites homicides. Au lieu des ménagements qui plaisent à notre délicatesse moderne, au lieu de diminuer le crime de l'idolâtrie en l'expliquant par une erreur nécessaire, les apologistes soulevaient les consciences contre ce culte détestable en y montrant l'œuvre du démon et le reflet de l'enfer. Cette argumentation, charitable pour la raison humaine, sans pitié pour le paganisme, passa tout entière dans les écrits de saint Augustin [1].

L'évêque d'Hippone était devenu la lumière de l'Église universelle; l'Asie et la Gaule le pressaient de questions; les Manichéens, les Donatistes, les Pélagiens ne lui laissaient pas de repos. Cependant la controverse contre les païens remplit sa vie, déborde dans sa correspondance, et lui inspire le plus grand de ses ouvrages. En 412, un homme de naissance illustre, mais attaché à l'ancienne religion, Volusien, gouvernait l'Afrique. Il se sentait attiré à l'Évangile par le génie d'Augustin, mais l'exemple d'un grand nombre d'idolâtres le ramenait aux superstitions. Un jour qu'il se délassait des affaires dans la conversation de quelques lettrés, après avoir touché plusieurs points de philosophie, et déploré les contradictions des sectes, on traita du Christianisme. Volusien proposa ses doutes, et à la suite des objections accoutumées sur les difficultés de l'Écriture-Sainte et des mystères, l'homme d'État montra le fond de ses répugnances. Il accusait la religion nouvelle de prêcher le pardon des injures, inconciliable avec la dignité d'un État guerrier, et de précipiter la décadence de Rome, comme on le voyait assez par les malheurs attachés depuis cent ans au règne des princes chrétiens. Un disciple d'Augustin assistait à ce discours. Il en fit part à son maître et le conjura de répondre. Augustin répondit, et sans négliger les objections théologiques jetées sur son chemin, il alla droit aux questions politiques. D'abord, il s'étonne que la mansuétude du Christianisme scandalise des hommes habitués à lire chez leurs sages l'éloge de la clémence. D'ailleurs,

[1] S. Justin., *Apolog.* 1 et 2. Minucius Felix, *Octavius*, 19 : « Recenseamus, si « placet, disciplinas philosophorum, depreæhendes eos, etsi sermonibus variis, ip- « sis tamen rebus in hanc unam coire et conspirare sententiam. »

le Christianisme en introduisant la charité n'a pas supprimé la justice. Le Christ n'interdit pas la guerre, il la veut juste et miséricordieuse. Donnez à l'État des guerriers, des magistrats, des contribuables tels que l'Évangile les réclame, et la République est sauvée. Si l'empire est emporté par le flot de la décadence, Augustin en remonte le cours bien au delà des siècles chrétiens, et dès le temps de Jugurtha il voit les mœurs perdues, et Rome à vendre, si elle eût trouvé un acheteur. Puis au spectacle de ce débordement où allait périr l'humanité quand le Christianisme parut, l'évêque d'Hippone s'écrie : « Grâces soient rendues au Seigneur notre Dieu qui nous a « envoyé contre tant de maux un secours sans exemple ! Car où ne « nous emportait pas, quelles âmes n'entraînait pas ce fleuve horrible « de la perversité humaine, si la croix n'eût été plantée au-dessus, afin « que saisissant ce bois sacré nous tinssions ferme ? Car dans ce désor- « dre de mœurs détestables et cette ruine de la discipline ancienne, il « était temps que l'autorité d'en haut vînt nous annoncer la pauvreté « volontaire, la continence, la bienveillance, la justice et les autres « vertus fortes et lumineuses. Il le fallait, non-seulement pour régler « honnêtement la vie présente, pour assurer la paix de la cité ter- « restre, mais pour nous conduire au salut éternel, à la République « toute divine de ce peuple qui ne finira pas, et dont nous sommes ci- « toyens par la foi, par l'espérance, par la charité, Ainsi, tandis que « nous vivrons en voyageurs sur la terre, nous apprendrons à sup- « porter, si nous ne sommes pas assez forts pour les corriger, ceux « qui veulent asseoir la République sur des vices impunis, quand les « premiers Romains l'avaient fondée et agrandie par leurs vertus. « S'ils n'eurent point envers le vrai Dieu la piété véritable qui aurait « pu les conduire à la cité éternelle, ils gardèrent du moins une « certaine justice native qui pouvait suffire à constituer la so- « ciété de la terre, à l'étendre, à la conserver. Dieu voulait mon- « trer dans cet opulent et glorieux empire des Romains, ce que pou- « vaient les vertus civiles, même sans le secours de la religion « véritable, pour faire comprendre que celle-ci venant s'y ajouter, « les hommes pourraient devenir membres d'une cité meilleure, « qui a pour roi la vérité, pour loi la charité et pour durée l'éter- « nité[1]. »

[1] *Volusianus Augustino*, inter Augustini epistolas 135 ; *Marcellinus Augustino*, ep. 136 ; *Augustinus Volusiano*, epist. 137, *Marcellino*, epist. 138.

Assurément voilà un langage admirable. Augustin ne songe point à composer une œuvre parfaite selon les préceptes des rhéteurs : il n'est occupé que de convaincre Volusien et de forcer les résistances d'une âme qui, pour se rendre, n'attend peut-être qu'un dernier assaut. Cette espérance le jette dans la dispute ; du premier coup il va jusqu'au fond du sujet, et il en fait jaillir la première pensée de la *Cité de Dieu*. Nous sommes en 412, et les vingt-deux livres de la *Cité de Dieu*, commencés l'année suivante, interrompus, repris durant quatorze ans, ne s'achèveront qu'en 426. Augustin ne fera qu'y développer la doctrine de cette lettre dont il ne dépassera pas l'éloquence. Ainsi naissent les livres immortels, non du rêve orgueilleux d'un homme qui aime la gloire, non du loisir et de la solitude, mais de l'effort d'un esprit qui, poussé dans les luttes de son temps, a cherché la vérité et a trouvé l'inspiration. Nous aurons lieu d'étudier plus tard la *Cité de Dieu*, d'en visiter toutes les parties, et d'y voir commencer une science inconnue des anciens, la philosophie de l'histoire. Mais nous devons dès à présent nous arrêter au pied de ce monument, le plus grand qui ait été élevé à la réfutation du paganisme. Le plan qu'Augustin s'y traça lui donna lieu d'attaquer et de détruire successivement la théologie fabuleuse des poëtes, la théologie politique des hommes d'État, la théologie naturelle des philosophes. En même temps qu'il levait les dernières difficultés des savants, il ne laissait plus de prétexte aux répugnances des lettrés. Cette religion qu'ils accusaient de ramener l'ignorance et la barbarie leur montrait déjà des beautés qui promettaient d'égaler l'antiquité profane. Qu'était-ce que l'élégance de Symmaque pour tenir contre les foudres des apologistes chrétiens ? [1]

Toutefois l'Évangile n'aurait pas changé le monde, s'il ne se fût adressé qu'aux lettrés et aux savants. La philosophie fit cette faute. Platon écrivit sur la porte de son école : « que nul n'entre ici, s'il n'est géomètre ; » et, sept cents ans plus tard, Porphyre avouait « qu'entre tant de sectes, il n'en connaissait aucune qui eût enseigné la voie de la délivrance pour toutes les âmes. » Mais le Christianisme avait trouvé la voie universelle de la délivrance. C'était sa nouveauté d'évangéliser les pauvres, et longtemps les persécuteurs lui reprochè-

[1] S. August., epist. 138 ; Marcellino : « Verum tamen cognosco quid eos contra « moveat, atque rescribe, ut vel epistolis vel libris, si adjuverit Deus, ad omnia « respondere curemus. » *De Civitate Dei*, præfatio ad Marcellinum.

rent de recruter ses disciples dans les ateliers, chez les tisserands et les foulons. Au commencement du Ve siècle, la population laborieuse des villes, celle qui habitait, comme dit un poëte, les derniers étages des maisons, appartenait presque entière au culte nouveau. Mais l'idolâtrie restait maîtresse des campagnes. Les guirlandes votives paraient encore les arbres sacrés. Le voyageur rencontrait sur sa route des temples ouverts où fumaient les charbons du sacrifice ; des statues debout, et à leurs pieds des autels portatifs ; quelquefois un paysan à l'œil hagard, sur l'épaule un manteau déchiré, une épée à la main, faisant profession de servir Diane, la grande déesse, et de révéler l'avenir[1]. Cependant le Christianisme crut que des hommes grossiers, mais qui travaillaient, qui souffraient, qui vivaient de cette vie des champs d'où le Sauveur avait tiré ses paraboles, n'étaient pas éloignés du royaume de Dieu. Il les convoqua dans l'Église et ne dédaigna pas de disputer devant des laboureurs et des pâtres, comme saint Paul devant l'Aréopage.

C'est surtout dans les homélies de saint Maxime de Turin qu'il faut chercher l'exemple de cette controverse populaire. Les habitants des âpres vallées du Piémont défendaient pied à pied les superstitions de leurs aïeux. L'évêque les provoque et s'attaque d'abord à ce fatalisme qui plaisait à des esprits paresseux en les déchargeant de toute responsabilité morale : « Si tout est fixé par le destin, pourquoi donc, « ô païens ! sacrifiez-vous à vos idoles ? Pourquoi ces prières, cet « encens, ces victimes, et tous ces dons que vous étalez dans vos « temples ? — C'est, disent-ils, pour que les dieux ne nous nuisent « pas. — Comment pourraient vous nuire ceux qui ne peuvent s'ai-

[1] Porphyr. ap. S. Augustinum, *De civ. Dei*, lib. X, 32. Origen., *Contra Celsum*; Prudence, *Contra Symmachum*, I :

> Omnis qui celsa scandit cœnacula vulgus,
> Quique terit silicem variis discursibus atram
> Et quem panis alit gradibus dispensus ab altis,
> Aut Vaticano tumulum sub monte frequentat...
> Cœtibus aut magnis Lateranas currit ad ædes.

Sancti Severi, *carmen Bucolicum :*

> Signum quod perhibent esse crucis Dei
> Magnis qui colitur solus in urbibus.

S. Maxime de Turin, *Serm.* 101 : « Et si ad agrum processeris, cernis aras ligneas, « et simulacra lapidea... Cum maturius vigilaveris, et videris saucium vino rus- « ticum, scire debes quoniam ut dicunt aut Dianaticus, aut Aruspex est, etc. » *Idem*, *Serm.* 102, *homilia* 16, *tractatus* 4. Beugnot, *Hist. de la chute du paganisme*.

« der, qu'il faut faire garder par des chiens de peur que les voleurs « ne les enlèvent, qui ne savent se défendre contre les araignées, les « rats et les vers ? — Mais, répliquent-ils, nous adorons le soleil, les « étoiles et les éléments. — Ils adorent donc le feu, qu'éteint un peu « d'eau, et qu'un peu de bois nourrit. Ils adorent la foudre, comme « si elle n'obéissait pas à Dieu aussi bien que les pluies, les vents et « les nuages. Ils adorent la sphère étoilée, que le Créateur a faite « avec un art merveilleux pour l'ornement et la beauté du monde.— « Enfin, reprennent les païens, les dieux que nous servons habitent « le ciel. » — Le prédicateur les poursuit dans ce dernier refuge, et le fouet de la satire à la main, il fustige les crimes des dieux et des déesses : Saturne dévorant ses enfants, Jupiter, époux de sa sœur, Mars adultère. « Serait-ce, continue-t-il, parce que Vénus est « belle, que, seule d'entre les déesses, vous la logez dans une pla- « nète ? Que faites-vous là-haut de cette femme sans pudeur au mi- « lieu de tant d'hommes ? Que dire de ce nombre d'enfants que les « païens ne rougissent pas de donner à Jupiter ? Mais si jadis il nais- « sait des dieux, pourquoi n'en voit-on plus naître aujourd'hui, à « moins que Jupiter n'ait vieilli et Junon passé l'âge d'enfanter[1] ? »

Ne nous étonnons point de cette prédication qui ne se refuse ni les images hardies, ni les tours familiers, ni le sarcasme, s'il le faut, pour achever la conquête d'un grossier auditoire. Le Christianisme ne descendait au langage des ignorants qu'afin de les instruire, de réveiller la pensée chez ceux qu'on réputait incapables de penser. Il brisait les liens de la superstition, il affranchissait les âmes de ces craintes qui peuplaient la nature de divinités malfaisantes, et de ces plaisirs par lesquels l'homme se vengeait de la peur que lui faisaient ses dieux. Les plus intelligents cédaient à la parole, les plus endurcis se laissaient entraîner par l'exemple, l'eau du baptême descendait sur leurs fronts pour y sanctifier leurs sueurs. Ces pauvres gens retournaient calmes et purifiés à leurs charrues et à leurs troupeaux. Ils ne craignaient plus maintenant de rencontrer dans la profondeur des bois les Satyres et les Dryades. Cependant la terre n'était pas désenchantée pour eux. Ils y voyaient à chaque pas les vestiges du Créateur ; ils y travaillaient avec respect comme à la vigne du Père céleste. Les orgies de Bacchus ne profanaient plus ces mœurs rusti-

[1] S. Pierre Chrysologue, *Serm.* 5, 155 ; S. Maxime de Turin, *Tractatus* 4. Cf. S. Cyprien, *ad Demetrianum*, *de idolorum vanitate*.

ques dont Virgile avait chanté la pureté et la paix. Ou plutôt, le Christianisme seul avait pu donner aux hommes des champs le bonheur rêvé par le poëte des Géorgiques. Maintenant, ils connaissaient leur félicité, ils commençaient à aimer leur pauvreté bénie de l'Évangile. Maintenant la pudeur était assise à leur foyer. Maintenant, enfin, la Cause souveraine de toutes choses, la vérité ignorée des philosophes, étant manifestée à ces ignorants, ils avaient pu mettre sous leurs pieds les craintes superstitieuses, le Destin inexorable et le bruit de l'avare Achéron [1].

La conquête des consciences, commencée par la controverse, s'achevait par la charité. Il ne s'agit point encore de la charité pacifique, de celle qui ne connaît pas d'ennemis, ne songeant qu'à délivrer des captifs, à bâtir des écoles et des hôpitaux, à couvrir de ses institutions le vieux monde romain, comme on couvre de bandelettes un corps brisé. Je parle de la charité militante, de celle qui attaquait le paganisme, mais avec des armes nouvelles, avec la mansuétude, le pardon et le dévouement.

Il faudrait pénétrer d'abord dans l'intérieur des familles romaines partagées entre la vieille croyance et la nouvelle. On voudrait voir comment les chrétiens savaient faire le siége d'une âme païenne, la presser par toutes les violences de la tendresse, et ne compter pour rien le temps consumé, quand le vaincu se laissait conduire à l'autel du Christ. C'est à peu près le tableau que nous montre saint Jérôme quand il nous introduit dans la maison d'Albinus, patricien et pontife des anciens dieux. Læta, fille de ce païen, était chrétienne ; et d'un époux chrétien elle avait eu la jeune Paula, dont l'éducation occupait saint Jérôme au fond de son désert. Il écrit donc à Læta : « Qui aurait cru que la petite-fille du pontife Albinus naîtrait d'un « vœu fait au tombeau d'un martyr, que son aïeul sourirait un jour « en l'entendant bégayer le cantique du Christ, et que ce vieillard « nourrirait sur ses genoux une vierge du Seigneur ? » Puis, avec une

[1] Virgile, *Georgic.* 2 :

> O Fortunatos nimium sua si bona norint
> Agricolas !...
> At secura quies et nescia fallere vita...
> Casta pudicitiam servat domus...
> Felix qui rerum potuit cognoscere causas,
> Atque metus omnes et inexorabile fatum
> Subjecit pedibus, strepitumque Acherontis avari !

touchante bonté, consolant les craintes de Læta : « Une sainte et fidèle « maison sanctifie, dit-il, l'infidèle resté seul de son parti. Il est déjà « le candidat de la foi celui qu'environne une troupe chrétienne d'en« fants et de petits-enfants. Læta, ma très-religieuse fille en Jésus« Christ, que ceci soit dit afin que vous ne désespériez pas du salut de « votre père. » Enfin il joint aux encouragements les conseils, il entre dans le complot domestique, il dirige la dernière attaque contre laquelle l'obstination du vieillard ne tiendra pas : « Que votre jeune en« fant, quand elle apercevra son aïeul, se jette dans son sein, qu'elle se « suspende à son cou, et lui chante l'*alleluia* malgré lui[1]. »

Voilà les manœuvres pieuses qui se répétèrent sans doute dans chaque maison patricienne, et auxquelles se rendirent successivement, mais lentement, ces vieux Romains, ces esprits superbes et opiniâtres, derniers remparts du paganisme. Après tout, la douceur et la patience étaient faciles lorsqu'il s'agissait d'entraîner un père. Il y avait plus de mérite à évangéliser des ennemis, à vaincre par la générosité des populations fanatiques. Quand saint Augustin prit possession du siége d'Hippone, les lois des empereurs mettaient à sa disposition le fer et le feu contre les païens. Toutefois, il défend qu'on les violente. Il ne veut pas qu'on brise malgré eux les idoles érigées sur leurs terres. « Commençons, dit-il, par renverser les faux dieux « dans leurs cœurs. » Les chrétiens de la petite ville de Suffecte, oubliant ces leçons, avaient détruit une statue d'Hercule. La multitude païenne s'émut, elle s'arma, elle se jeta sur les fidèles et en tua soixante. Augustin pouvait demander le supplice des coupables, invoquer, non les édits de Théodose, mais toutes les lois romaines qui punissaient l'assassinat, la violence à main armée. Il écrit aux païens de Suffecte, il leur reproche le sang innocent, il fait gronder sur leurs têtes les menaces du ciel, mais il ne les appelle pas devant les juges de la terre. « Si vous dites, continue-t-il, que l'Hercule était à « vous ; soyez en paix, nous le rendrons. Les pierres ne nous man« quent pas, nous avons des métaux, plusieurs sortes de marbre et « des ouvriers en grand nombre. On ne perd pas un moment pour « sculpter votre dieu, pour le tourner et le dorer. Nous aurons en« core soin de le peindre en rouge, afin qu'il puisse entendre vos

[1] S. Jérôme, *Epist.* 107, *ad Lætam :* « Quis hoc crederet ut Albini pontificis nep« tis de repromissione martyris nasceretur?... Cum avum viderit, in pectus ejus « transiliat, collo dependeat, nolenti alleluia decantet. »

« prières... Mais si nous vous restituons votre Hercule, rendez-nous « tant d'âmes que vos mains nous ont arrachées. » Un langage si sensé, si fort, et toutefois si clément, devait toucher les cœurs. La nature humaine aime ce qui la dépasse, et la doctrine du pardon des ennemis qui étonna d'abord le monde finit par le gagner[1].

Quand les édits des empereurs n'avaient pas le pouvoir de faire tomber les idoles, comment auraient-ils fermé les arènes? Constantin, dans le premier élan de sa conversion, et par une constitution de l'an 325, avait interdit les jeux sanglants. Mais la passion du peuple, plus forte que la loi, ne protégeait pas seulement ces plaisirs, elle voulait que les princes en fussent complices, et les victoires de Théodose approvisionnèrent encore de gladiateurs l'amphithéâtre de Rome. Vainement l'éloquence des Pères s'était soulevée contre ces barbaries, vainement le poëte Prudence, dans des vers pathétiques, pressait Honorius de faire que la mort cessât d'être un jeu et l'homicide une volupté publique. Ce que nulle puissance terrestre n'avait osé, la charité l'accomplit. Un moine d'Orient appelé Télémaque, un de ces hommes inutiles, ennemis de la société humaine, comme on disait, prit un jour son bâton de voyage et s'achemina vers Rome pour y mettre fin aux combats de gladiateurs. Or, le 1er janvier de l'an 404, le peuple romain, entassé sur les gradins du Colysée, célébrait le sixième consulat d'Honorius. Déjà plusieurs paires de combattants avaient ensanglanté l'arène, quand tout à coup, au milieu d'un assaut d'armes qui suspendait tous les yeux et tous les esprits, on vit paraître un moine étendant les bras, et s'efforçant d'écarter les épées. A cet aspect, la foule étonnée se lève; on demande quel téméraire ose troubler les plaisirs très-sacrés du peuple-roi. De tous côtés pleuvent les malédictions, les menaces, et bientôt les pierres. Télémaque lapidé tombe, et les combattants qu'il avait voulu séparer l'achèvent. Il fallait ce sang pour sceller l'abolition des spectacles sanglants. Le martyre du moine força l'irrésolution d'Honorius, et un édit de la même année, qui semble avoir été obéi, supprima les combats de gladiateurs. Avec eux l'idolâtrie perdait une de ses plus puissantes attaches. Le Colysée resta debout; il l'est encore. Seulement une large brèche dans ses flancs rappelle l'assaut que le Christianisme livra à la société romaine, où il ne pénétra qu'en la démantelant. Mais

[1] S. Augustin, *Serm.* 61; *epist.* 50 : « Senioribus coloniæ Suffectanæ. »

on bénit les ruines qu'il a faites lorsque, entrant aujourd'hui dans le vieil amphithéâtre, on ne voit plus sous ses arcades croulantes que des scènes de paix : les plantes fleurir, les oiseaux faire leurs nids et les enfants jouer innocemment au pied de la croix de bois qui s'élève au milieu, vengeresse de l'humanité outragée et rédemptrice de l'humanité coupable[1].

IV

Le prodige, c'est que, devant tant d'amour et tant de lumières, le monde ne se rendît pas tout d'un coup et que le paganisme ne pérît pas tout entier. Une partie se conserva malgré le Christianisme, comme pour le tenir en haleine par une résistance éternelle. Une autre partie se conserva au sein du Christianisme, qui fit voir sa sagesse en respectant les besoins légitimes de l'homme et les joies innocentes des peuples.

Il y a dans le paganisme deux choses : il y a la fausse religion, mais il y a aussi la religion même, c'est-à-dire le commerce de l'homme avec le monde invisible, par conséquent tous les moyens de fixer ce commerce sous des formes sensibles, les temples, les fêtes, les symboles. La pensée religieuse ne se laisse pas confiner dans le domaine solitaire de la contemplation : il faut qu'elle en sorte, qu'elle s'empare de l'espace par les monuments qu'elle se fait bâtir, du temps par les jours sacrés qu'elle se réserve, de toute la nature en y choisissant pour ses emblèmes ce qu'elle y trouve de plus lumineux et de plus pur : le feu, les parfums, les fleurs. Voilà ce qui ne devait pas périr, et la politique de l'Église eut à résoudre cette difficulté, d'écraser l'idolâtrie sans étouffer le culte.

Le zèle des Pères éclate dans tous leurs écrits; on les accuse même de l'avoir poussé jusqu'au vandalisme en demandant le renversement des temples. Cependant saint Augustin prend la plus sage mesure contre cette passion de détruire qui s'empare des peuples au moment des grandes émotions publiques; il défend aux chrétiens de détourner à leur usage personnel les objets affectés au culte des faux dieux. Il veut que la pierre, le bois, les métaux précieux se purifient en servant au bien de l'État ou à l'honneur du Dieu véritable. Ces

[1] Lex unica Cod. *De gladiatoribus*. Symmaque, lib. X, *ep.* 68. Prudence, *Contra Symmachum* II. Sur le martyre de saint Télémaque, Théodoret, *Hist. ecclés.*, V, 26. *Martyrologium romanum*, ad diem 1 januarii.

maximes sauvèrent en Italie, en Sicile, dans les Gaules, un grand nombre d'édifices où respire encore le génie de l'antiquité. Le Panthéon d'Agrippa devint la basilique de tous les martyrs. A Rome, huit autres sanctuaires païens se sont conservés jusqu'à nos jours sous l'invocation du saint qui protége leurs vieux murs. Les temples de Mars à Florence, d'Hercule à Milan se changèrent en baptistères. La Sicile défendit longtemps ses anciens autels. Mais après le concile d'Éphèse, quand le culte de la Mère de Dieu se présenta aux hommes avec un éclat nouveau et charmant, les Siciliens se rendirent. La douce main de la Vierge ouvrit plus de temples que n'avait fait la main de fer des Césars. Le mausolée du tyran Phalaris fut consacré à Notre-Dame-de-la-Miséricorde, et le temple de Vénus au mont Eryx, desservi jadis par un collége de courtisanes, devint l'église de Sainte-Marie-des-Neiges[1].

Si le peuple tenait à ces portiques superbes sous lesquels avaient prié ses pères, il était plus difficile encore de lui ôter les fêtes qui interrompaient la sévérité du travail et l'ennui de la vie. Au lieu de les retrancher, le Christianisme les sanctifia. Dès la fin du IVe siècle, les solennités des martyrs succédaient à celles des faux dieux. Les évêques souffrirent qu'une joie chaste vînt se mêler à la gravité de ces pèlerinages : on y permit des agapes fraternelles, on y transporta les foires qui avaient attiré la foule aux fêtes de Bacchus et de Jupiter. Cependant la persévérance du clergé ne réussit pas à déplacer les jours consacrés par la coutume ; il fallut que le cycle de l'année chrétienne s'accommodât sur plusieurs points au calendrier païen. Ainsi, selon le témoignage de Bede, la procession de la Chandeleure fit oublier les Lupercales ; les Ambarvales ne disparurent que devant la pompe rustique des Rogations. Les paysans d'Enna, en Sicile, ne pouvaient se détacher des réjouissances qu'ils célébraient en l'honneur de Cérès après la moisson ; la fête de la Visitation fut retardée pour eux, et ils offrirent aux autels du Christ les épis mûrs dont ils avaient couronné leurs idoles[2].

[1] S. Augustin, *epist.* 47, *Publicolæ.* Marangoni, *Delle cose gentilesche e profane trasportate ad uso ed ornamento delle chiese*, p. 256, 276, 282. Beugnot, *Histoire de la chute du paganisme en Occident.*

[2] Théodoret cité par Baronius, *ad ann.* 44, 87. Saint Augustin, *Epist.* 29. Saint Grégoire de Nysse, in *Vit. S. Gregorii thaumaturgi.* Les conciles se hâtèrent de réprimer les désordres qui s'introduisirent dans ces nouvelles fêtes. *Concilium Carthagin.*, III, *can.* 30. *Tolet.*, III, cap. 23. Marangoni, p. 282.

En effet, si le Christianisme ne permettait plus d'adorer la nature, il n'est pas vrai qu'il la maudît, ni qu'il réprouvât tout ce qui fait le beauté visible de l'univers. Il trouvait non-seulement dans les cultes païens, mais dans la liturgie judaïque, un symbolisme qui employait les créatures comme autant de signes d'un langage sacré entre l'homme et le Créateur. Le candélabre à sept branches éclairait le sanctuaire de Moïse, les résines d'Arabie brûlaient sur l'autel, et chaque année le peuple cueillait des palmes et des feuillages pour la fête des tabernacles. Ces rites de toutes les religions devaient passer dans la religion nouvelle. Déjà le poëte Prudence convie au tombeau de sainte Eulalie les vierges chrétiennes, et leur demande pour la jeune martyre des fleurs à pleines corbeilles. En même temps s'introduisait l'usage de brûler des cierges devant les sépultures des saints. Le prêtre Vigilance s'éleva contre cette pratique, et la taxa d'idolâtrie. Mais saint Jérôme répondit, et avec la lucidité de son génie il embrassa du premier regard toute l'étendue de la question : « Vous appelez ces chrétiens idolâtres, dit-il, je ne le nie point : nous « tous qui croyons au Christ, nous venons de l'idolâtrie. Mais, parce « qu'autrefois nous rendîmes un culte aux idoles, n'en faut-il plus « rendre au vrai Dieu?... Toutes les églises de l'Orient allument les « flambeaux au moment de lire l'Évangile ; non pour dissiper les « ténèbres, puisque, à cette heure, le soleil brille de tout son éclat, « mais en signe de joie, mais en mémoire de ces lampes qu'entre- « tiennent les vierges sages, mais en l'honneur de la lumière éter- « nelle dont il est écrit : « Votre Verbe, Seigneur, sera le flambeau « de ma route et la lumière de mes sentiers [1]. »

Saint Jérôme résumait, sur ce point, toute la politique de l'Église, celle qui acheva la conversion du monde romain, comme celle qui commença la civilisation des Barbares. Deux siècles plus tard, quand les Anglo-Saxons se pressaient en foule au baptême et ne demandaient qu'à brûler leurs temples, le pape saint Grégoire le Grand modérait cette ardeur ; il écrivait à ses missionnaires de détruire les idoles, mais de conserver les temples, de les purifier, de les consacrer, de sorte qu'après avoir confessé le vrai Dieu, le peuple se réunît plus volontiers pour le servir dans des lieux déjà connus. Il conseillait aussi de remplacer les orgies du paganisme par des banquets

[1] Marangoni, p. 378. Prudence, *Peri-Stephanon, hymn. sanctæ Eulaliæ.* Saint Jérôme, *contra Vigilantium.*

honnêtes, espérant que si l'on permettait à ces pauvres gens quelques joies extérieures, ils pourraient s'élever plus facilement aux consolations de l'esprit[1]. Les ennemis de l'Église romaine ont triomphé de ces textes ; ils y ont vu l'abomination introduite dans le lieu saint. J'y admire, au contraire, une religion qui a pénétré jusqu'au fond de l'homme, qui sait quels combats nécessaires elle lui demandera contre ses passions, et qui ne veut pas lui imposer des sacrifices inutiles. C'est là connaître la nature humaine, c'est l'aimer, et on ne la gagne qu'à ce prix.

Mais le paganisme avait un autre principe que l'Église ne ménagea pas, qu'elle attaqua sans relâche, et qui résista, aussi impérissable que les passions où il avait ses racines.

D'abord, l'ancienne religion espéra se conserver tout entière et franchir le temps des invasions, comme Énée avait traversé l'incendie de Troie, en sauvant ses dieux. Les païens comptaient avec joie un grand nombre de païens parmi ces Goths, ces Francs, ces Lombards qui couvraient l'Occident. Le polythéisme romain, fidèle à ses maximes, tendait la main au polythéisme des barbares. Quand le Jupiter du Capitole avait admis à ses côtés les étranges divinités de l'Asie, comment aurait-il pris ombrage de Woden et de Thor, que l'on comparait à Mercure et à Vulcain ? C'étaient, disait-on, les mêmes puissances célestes honorées sous des noms différents, et les deux cultes devaient se soutenir l'un l'autre contre le Dieu jaloux des chrétiens. Aussi le flot de l'invasion sembla laisser comme un limon où les germes du paganisme se ravivèrent. Au milieu du VI[e] siècle, quand Rome avait passé cinquante ans au pouvoir des Goths, les idolâtres y étaient encore si hardis, qu'ils essayèrent d'ouvrir le temple de Janus et de restaurer le Palladium. Au commencement du VII[e] siècle, saint Grégoire le Grand appelait la sollicitude des évêques de Terracine, de Corse et de Sardaigne, sur les païens de leurs diocèses. Vers le même temps, les efforts de saint Romain et de saint Éloi achevaient à peine la conversion de la Neustrie ; et, au VIII[e] siècle, l'Austrasie étant troublée par la corruption du clergé et par les violences des grands, on vit la multitude abandonner l'Évangile et relever les idoles. A vrai dire, les deux paganismes se confondent, et la lutte de trois cents ans que l'Église avait soutenue contre les faux

[1] Saint Grégoire, lib. XI, epist. 76.

dieux de Rome n'était que l'apprentissage d'un combat plus long qu'elle devait livrer aux divinités des Germains. Là aussi elle vainquit par la charité poussée jusqu'au martyre, et par la controverse poussée jusqu'au dernier degré de condescendance pour des esprits grossiers. Le Christianisme traita ces barbares avec le même respect que les peuples de l'Italie et de la Grèce. Toute la polémique des anciens apologistes reparaît dans les homélies des missionnaires qui évangélisent la Frise et la Thuringe. L'évêque Daniel, enseignant comment il faut discuter avec les païens du Nord, renouvelle les arguments de saint Maxime de Turin : « Vous leur demanderez, dit-il, si leurs « dieux engendrent encore, ou pourquoi ils ont cessé de multi- « plier [1] ? »

Cependant Charlemagne approchait ; il allait assurer au christianisme l'empire, mais non le repos. Le paganisme vaincu se transforma : au lieu d'un culte, ce ne fut plus qu'une superstition. Mais sous cette forme, il conserva ce qui faisait son fond, le pouvoir d'égarer les hommes par la terreur et par la volupté. Les peuples convertis consentirent à tenir leurs anciens dieux pour autant de démons, mais à la condition de les craindre, de les invoquer, d'attacher une vertu secrète à leurs images. Ainsi les Florentins avaient consacré à saint Jean le temple de Mars : mais l'épouvante environnait encore la statue du dieu déchu; on la transporta, non sans respect, à l'entrée du vieux pont. Or, en 1215, un meurtre commis en ce lieu mit aux prises les Guelfes et les Gibelins ; sur quoi l'historien Villani, un homme sage, mais entraîné par l'opinion de son temps, conclut « que l'ennemi de la race humaine avait gardé un « certain pouvoir dans son ancienne idole, puisque aux pieds de « cette idole fut commis le crime qui livra Florence à tant de maux. » Les fantômes de ces puissances malfaisantes se retiraient lentement. Les imaginations ne pouvaient se détacher de ce qui les avait émues

[1] Gibbon, *Hist. of decline and fall of Roman empire*, chap. 28. Beugnot, *Hist. de la chute du Paganisme en Occident*. Procope, *De Bello gothico*. Saint Grégoire, *épist*. En ce qui touche la conversion des Germains, qu'il me soit permis de renvoyer à mon livre sur la *civilisation chrétienne chez les Francs*.

[2] Villani, *Cronaca*, lib. I, 42, 60. « E con tutto chè i Fiorentini fossero divenuti « Cristiani, ancora tencano molti costumi del Paganesimo..... » Id., *ibid.*, lib. V, 38 : « E ben mostrò che 'l nemico dell' umana generazione per le peccata de' Fio- « rentini avesse podere nell' idolo di Marte, il quale i Fiorentini adoravano anti- « camente. »

pendant tant de siècles : on faisait intervenir les anciennes divinités dans les imprécations et les serments; les Italiens jurent encore par Bacchus. En même temps les souvenirs du paganisme se perpétuaient aussi opiniâtres et plus dangereux dans ces fêtes sensuelles, dans ces orgies, et ces chants obscènes que les canons des conciles ne cessent de poursuivre en Italie, en France en Espagne. Les pèlerins du nord qui visitaient Rome, s'étonnaient d'y voir les calendes de janvier célébrées par des chœurs de musiciens et de danseurs qui parcouraient la ville « avec des chants sacriléges et des acclamations à la manière des idolâtres. » Lorsque les villes italiennes renaissant à la liberté, s'empressèrent de se constituer à l'image de Rome, lorsqu'elles eurent des consuls, elles voulurent des jeux publics. On y célébra des courses de chevaux et de piétons; mais les réminiscences de la luxure antique vinrent se mêler à ces délassements; et, à l'exemple des fêtes de Flore, on donna des courses de courtisanes. Si l'Italie du moyen âge ne renouvela pas les combats de gladiateurs, elle ne renonça cependant pas aux spectacles sanglants. A Ravenne, à Orvieto, à Sienne, la coutume avait fixé des jours où deux bandes de citoyens prenaient les armes et s'entretuaient pour le plaisir de la foule. Pétrarque, en 1346, s'indigne d'avoir vu recommencer à Naples les tueries du Colysée. Il raconte qu'entraîné un jour par quelques amis, il se trouva non loin des portes de la ville, dans un lieu où la cour, la noblesse, et la multitude rangée en cercle, assistaient à des jeux guerriers. De nobles jeunes gens s'y égorgeaient sous les yeux de leurs pères; c'était leur gloire de recevoir avec intrépidité le coup mortel, et l'un d'eux vint rouler tout sanglant aux pieds du poëte. Saisi d'horreur, Pétrarque enfonça l'éperon dans les flancs de son cheval, et s'enfuit en jurant de quitter avant trois jours une terre abreuvée de sang chrétien[1].

Si les instincts païens couvaient ainsi au fond de la société catholique, il fallait s'attendre à les voir éclater aussitôt que le

[1] Muratori, *Dissert.* 29 de Spectaculis et ludis publicis medii ævi 832, 833, 852. — Pétrarque, *Familiarium*, l. V, *epist.* 5. « Cum luce media, inspectantibus regibus ac populo, infamis ille gladiatorius ludus in urbe Itala celebretur, plus quam barbara feritate? Ubi more pecudum sanguis humanus funditur, et sub oculis parentum infelices filii jugulantur, juguloque gladium inconstantius excepisse infamia summa est, quasi pro Republica aut pro æternæ vitæ præmiis certetur. » Je dois l'indication de cette lettre à M. Eugène Rendu, qui prépare sur Pétrarque un grand travail historique,

paganisme lui-même reparut publiquement dans l'hérésie des Albigeois. De la Bulgarie jusqu'à la Catalogne, et des Bouches-du-Rhin jusqu'au phare de Messine, des millions d'hommes se soulevèrent, ils combattirent, ils moururent pour une doctrine dont le prestige était de remplacer l'austérité du dogme par une mythologie nouvelle, de reconnaître deux principes éternels, l'un du bien, l'autre du mal, et de détrôner le Dieu solitaire des chrétiens [1].

Ce paganisme populaire étonne en des temps où l'on a cru l'Église maîtresse absolue des consciences. Mais ce qui confond, c'est d'y trouver un paganisme savant, c'est que la raison humaine affranchie par l'Évangile soit retournée à son ancienne servitude; c'est qu'à chaque siècle, des hommes éclairés, ingénieux, infatigables, se soient rencontrés pour renouer la tradition de l'école alexandrine, et pour restaurer l'erreur par la philosophie et par les sciences occultes.

Jusqu'au VII[e] siècle, on peut suivre dans les écoles gallo-romaines les traces des doctrines païennes, on y voit même des païens de profession, et les écrivains de ce temps combattent encore les faux savants « qui se vantent d'étendre les découvertes de leurs devanciers, « mais qui sont attachés aux mêmes erreurs. » Cependant ces dernières étincelles devaient se perdre dans l'obscurité des temps barbares. C'est au milieu de la Renaissance carlovingienne, qu'un théologien profond, un élève des écoles monastiques d'Irlande, Jean Scot Erigène, vint professer avec beaucoup de force et d'éclat, une philosophie toute imprégnée d'opinions alexandrines. Il en tempérait les excès par des contradictions qui sauvaient son orthodoxie, mais qui ne satisfirent pas la logique de ses successeurs. Trois cents ans plus tard, Amaury de Bène et David de Dinand, enseignèrent publiquement le panthéisme, l'unité de toute substance, l'identité de l'esprit et de la matière, de Dieu et de la nature [2]. L'Église comprit la grandeur du péril : la secte nouvelle tomba sous les foudres des docteurs et des conciles. Mais le principe panthéiste ne périt point, il se retira parmi les disciples d'Averrhoës, pour reparaître un jour plus menaçant que jamais, avec Giordano Bruno et Spinosa.

[1] Schmidt, *Hist. et doctrine de la secte des Cathares ou Albigeois*, t. II, p. 167.

[2] Saint Ouen, *Præfatio ad vitam sancti Eligii. Prologus ad vitam sancti Maximini Miciacensis*, apud Mabillon, *Acta SS. O. S. B.* 1, 581. Jean Scot, *De divisione naturæ*. Sur Amaury de Bène et David de Dinand, Martin Polon. *Chronic.*, lib. IV. S. Thomas *in secund. Sentent.*, dist. XVII quæsti.

Pendant qu'une fausse métaphysique ramenait plusieurs esprits à l'antiquité païenne, un plus grand nombre y retournait par les sciences occultes. Ici nous touchons à l'une des plaies vives du moyen âge. On a durement accusé les temps chrétiens d'avoir engendré, à la faveur de leurs ténèbres, l'astrologie, la magie, et aussi la législation sanguinaire qui réprimait ces délires. On oublie que les siècles classiques des sciences occultes sont les siècles les plus éclairés du paganisme. Elles prospèrent à Rome sous Auguste, elles grandissent dans Alexandrie, elles ont pour initiés les plus illustres des néoplatoniciens, Jamblique, Julien, Maxime d'Éphèse. Vainement Origène, surprenant le secret des adeptes, dévoile une partie de leurs artifices, par quels prestiges ils font gronder la foudre, apparaître les démons, parler les têtes de mort. La foule croit à des mystères qui ont pour elle le charme de la terreur. Les Césars s'inquiètent de cet art divinatoire qui se vante d'avoir annoncé leur avènement, mais qui prédit aussi leur chute prochaine On voit les astrologues, sous le nom de mathématiciens, bannis par Tibère, persécutés pendant trois cents ans, proscrits enfin par une constitution de Dioclétien et de Maximien. C'est la législation des empereurs païens, continuée par Valentinien et Valens, introduite dans les lois d'Athalaric, de Luitprand et de Charlemagne, qui fonde le droit pénal du moyen âge en matière de sorcellerie. Le flambeau de la sagesse antique alluma les bûchers reprochés au Christianisme [1].

Mais les bûchers ne pouvaient rien contre l'attrait du fruit défendu. Au XIII[e] siècle, c'est-à-dire quand la civilisation chrétienne est dans sa fleur, on voit reparaître les doctrines qui divinisaient les astres en soumettant à leurs influences les volontés humaines. L'astrologie a fait sa paix avec les lois, elle a sa place à la cour des princes et jusques dans les chaires des universités. Les armées ne marchent plus que précédées d'observateurs qui mesurent la hauteur des étoiles, et qui règlent sous quelle conjonction il faut tracer un camp ou livrer une bataille. L'empereur Frédéric II est entouré d'astrologues, les républiques italiennes ont les leurs, et les deux partis se disputent le ciel comme la terre [2]. D'un autre côté, on voit recom-

[1] Origène, *Philosophumena*, edidit Miller, lib. IV, p. 62, 63, 71, 75. Suéton., *In Tiberio*. Cod. Justin., l. 2, *de Maleficis et Mathematicis*. Ibid., ll. 4, 5, 9.

[2] Libri, *Histoire des sciences mathématiques en Italie*, tome II, p. 52. Muratori *Scriptores Reum Italicarum*, VIII, 228, XIV, 930 et 931. Villani, *cronaca*, VI, 82.

mencer ce qui était au fond du paganisme, c'est-à-dire cette lutte désespérée de l'homme contre la nature, pour la vaincre, non par la science et par l'art, mais par des opérations superstitieuses et des formules. Les adeptes de la magie renouvelaient toutes les observances idolâtriques, ils les renouvelaient non-seulement dans le secret de leurs laboratoires, mais dans des écrits nombreux qui circulaient, protégés par la crainte et la curiosité, à l'ombre des écoles et des cloîtres. Albert le Grand les connut, et quand il énumère les procédés par lesquels ces esprits égarés se vantaient de prévoir et de conjurer l'avenir, on s'étonne de retrouver des superstitions décrites et flétries par les anciens. Telles sont « ces images abominables qu'on « nomme Babyloniennes, qui tiennent au culte de Vénus, et les ima- « ges de Bélénus et d'Hermès, qu'on exorcise par les noms de cin- « quante-quatre démons attachés au service de la lune. On y inscrit « sept noms en ordre direct pour obtenir un événement heureux, et « sept noms en ordre inverse pour éloigner un événement funeste. « Or, on les encense au premier cas avec de l'aloës et du baume, « au second avec de la résine et du bois de sandal[1]. »

Voilà ce que pouvait encore l'erreur au temps de saint Louis et de saint Thomas d'Aquin. Les théologiens épuisèrent leurs arguments, Dante marqua au plus profond de son enfer la place des magiciens et des astrologues. Les sciences occultes continuèrent de fasciner les hommes jusqu'au moment où elles parurent s'évanouir à la grande lumière du XVII[e] siècle. Mais le paganisme ne s'évanouit point avec elles, il se réfugia au fond des mauvais instincts de la nature humaine : il continua d'y bouillonner comme la lave d'un volcan, dont les éruptions devaient effrayer plus d'une fois encore le monde chrétien. Non, le paganisme n'est pas éteint dans les cœurs tant qu'y règnent la peur de Dieu et l'attrait voluptueux de la nature. Le paganisme n'est pas étouffé dans l'école, tant que le panthéisme s'y défend, tant que des sectes nouvelles annoncent l'apothéose de l'homme et la réhabilitation de la chair. En même temps l'antique erreur domine encore l'Asie, l'Afrique et la moitié des îles de l'Océan, elle s'y maintient armée et menaçante ; elle fait des martyrs au Tonquin et en Chine, comme elle en faisait à Rome et à Nicomédie ; elle dispute à l'Évangile six cent millions d'âmes immortelles.

[1] Albert-le-Grand, *Oper.*, l. V. *Speculum astronomia*, in quo de libris licitis, et illicitis pertractatur, cap. XI.

Un homme célèbre qui a laissé de justes regrets, mais qui s'est trompé souvent, a écrit « comment les dogmes finissent. » Après l'étude que nous venons de faire, nous commençons à comprendre que les dogmes ne finissent pas. Sous des formes diverses, l'humanité n'a connu que deux dogmes, celui du vrai Dieu et celui des faux dieux : les faux dieux qui sont maîtres des cœurs païens et des sociétés païennes, le vrai Dieu dont l'idée s'est levée des montagnes de Judée pour éclairer premièrement l'Europe, et ensuite de proche en proche le reste de la terre. La lutte de ces deux dogmes explique toute l'histoire, elle en fait l'intérêt et la grandeur ; car il n'y a rien de plus grand et de plus touchant pour le genre humain que d'être le prix du combat entre l'erreur et la vérité.

A.-F. Ozanam.

LES VOYAGEURS NOUVEAUX

ROBERT CURZON. — LES MONASTÈRES DU LEVANT.

(2e ARTICLE[1]).

La terre sainte est indignement gardée par les Turcs et timidement protégée par la diplomatie européenne. C'est un fait qui n'est que trop reconnu et dont les puissances chrétiennes devraient être humiliées. Cependant il n'est point si dangereux qu'on se le figure généralement de parcourir les collines et les vallées à demi-désertes de la Palestine. Les Bédouins qui errent à pied ou à cheval dans les districts sanctifiés par les traditions bibliques ne sont après tout que des mendiants armés qui ont, il est vrai, la désagréable habitude de demander l'aumône à la pointe d'une lance de dix pieds, mais qui se contentent d'un modique tribut. On peut même pour prévenir une de ces fâcheuses rencontres, conclure d'avance avec eux un pacifique contrat. Ils sont divisés en plusieurs clans qui se partagent comme un domaine héréditaire les bords de la mer Morte, les rives du Jourdain. A l'appel des voyageurs, un de ces chefs de clan se rend à Jérusalem, traite avec eux la taxe de leur passage, le prix de leur escorte, reçoit avec une humble politesse la somme qu'on est convenu de lui payer, et sur sa parole d'honneur de brigand, on peut se mettre en route en toute sûreté. Nous avons nous-même éprouvé l'effet de cette transaction, et nous n'avons eu qu'à nous louer des égards et de la probité de notre héros de grand chemin. En nous ramenant aux portes de Jérusalem, après nous avoir fidèlement guidé à Jéricho et dans les montagnes de sable qui entourent la mer Morte, il nous a

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXIX, p. 408.

demandé un certificat de bonne conduite que nous ne pouvions en conscience lui refuser.

Mais il n'en est pas de même dans d'autres provinces de l'empire turc, et notammant dans l'Albanie où M. Curzon s'aventure pour visiter le couvent de Meteora. Ce pays est habité par une race inquiète et hautaine, prompte à la révolte, aimant la guerre et les armes, et se jetant aisément dans le brigandage, si elle ne se jette point dans une rébellion contre ses pachas. A voir l'Albanais dans son attirail journalier, on reconnaît de prime-abord l'homme aux instincts farouches que la civilisation n'a point assoupli, que le cri des combats réjouit, que l'aspect du péril exalte, et qu'un acte de courageuse déprédation honore. « Terre d'Albanie, s'écrie Byron, rude nourrice d'une peuplade sauvage! »

Tous les Albanais sont armés soit pour se battre au besoin contre les soldats de leur maître, soit pour se défendre contre leurs ennemis, pour satisfaire à un désir de vengeance ou pour piller. Leurs armes sont leur orgueil; ils s'en parent comme une coquette se pare de fleurs et de bijoux, et quelquefois y mettent toute leur fortune. Yatagans à la poignée dorée, pistolets montés en argent, cartouchières en argent, ornées de corail ou de grenats, voilà leur luxe, leurs trophées.

Dès son entrée dans cette âpre province, M. Curzon a pu reconnaître qu'on n'y voyageait pas sans quelques soucis. Un bateau l'avait transporté de Corfou à Gonrimitza sur la côte albanaise; là il avait loué des chevaux pour se rendre à la ville de Paramathia construite, dit-on, sur l'emplacement de l'antique Dodone; le soir arrive, les chevaux sont fatigués et Paramathia est encore à une assez longue distance. « Nous devrions, dit le confiant Anglais à son guide, chercher une maison pour y passer la nuit.

— Une maison! s'écrie celui-ci; croyez-vous que nous soyons assez fous pour nous installer en Albanie dans une maison où nous ne connaîtrions personne?

— Pourquoi pas?

— Parce que si les braves gens auxquels nous irions demander un asile sont plus forts que nous, il est probable qu'ils nous égorgeront en un tour de main, sinon ils sortiront sournoisement et nous fusilleront par les fenêtres. »

Pour ne pas s'exposer à une telle réception, les voyageurs campè-

rent en plein air, par un froid aigu qui faisait trembler les chevaux.

A Janina, le pacha à qui M. Curzon était recommandé, ne lui dissimula pas que la route de Meteora est dangereuse. Le séjour même de la capitale n'était pas sûr. Le visir de Janina ne sortait de son palais qu'avec une troupe de cent lanciers habillés à l'européenne, une escorte de Kavasses chargés de pistolets et de yatagans, et un nombreux cortége d'officiers en costumes pourpres.

Près de la ville était un régiment qui s'exerçait à la marche et au maniement des armes, selon la théorie européenne. Le colonel, assis par terre sur un tapis, fumait sa pipe et regardait avec un profond ennui ces essais de manœuvres dont il n'avait pas la moindre conception. Les soldats, à l'ordre de leurs chefs, tentaient de s'aligner, de se grouper en pelotons, de former des carrés, et à chaque tentative faisaient un pêle-mêle des plus grotesques. Les capitaines se fâchaient, et plus ils se fâchaient, plus les pauvres conscrits s'embarrassaient dans leurs efforts. A la fin, le colonel, impatienté de ce désordre, et ne pouvant le réparer, ôta sa pipe de ses lèvres et, au nom du prophète, ordonna à chacun d'eux de rentrer en ville comme bon lui semblerait. A l'instant même ils rompirent les rangs et coururent comme des écoliers, tandis que les officiers s'asseyaient sous un arbre pour reprendre haleine, en maudissant les déplorables inventions des Francs.

Le soir même, dans la ville défendue par ces troupes, occupée par le pacha, un malheureux, qui avait acheté un melon, était égorgé par deux de ses compagnons avec qui il refusait de le partager. Le lendemain, on ramenait à Janina, dans une corbeille portée par une mule, un malheureux à qui des voleurs avaient coupé les deux jambes sur la route de Salonique.

Malgré ces événements de sinistre augure, M. Curzon part pour Mezzoro avec des lettres et un firman du pacha adressés aux principales personnes de la ville. Ce firman devait lui être utile, mais d'une façon tout à fait inattendue. En passant sur la place de Mezzoro, le voyageur aperçoit un cercle d'individus à la figure grave, assis autour d'un arbre et fumant leur pipe. Il s'approche d'eux et leur dit : « Voici une lettre de Mahmoud-Pacha, visir de Janina, que je dois remettre au principal habitant de la cité, voudriez-vous bien m'indiquer sa demeure ? » A ces mots, un homme remarquable par sa mâle apparence non moins que par son riche vêtement en velours rouge

brodé d'or, se lève et répond : « Le principal habitant de la cité, j'ai lieu de croire que c'est moi. Qu'en pensez-vous? ajouta-t-il en se tournant vers ceux qui l'entouraient.

— Sans doute, sans doute, s'écrient ceux-ci.

— Bien, reprend il ; donnez-moi votre lettre. »

Il l'ouvre, et en la lisant éclate de rire. M. Curzon le regardait avec surprise : « Ah ! dit le jovial Albanais, vous voulez une escorte pour vous protéger contre les Klephtes, contre les bandits?

— Oui, je voudrais me rendre à Meteora ; et si vous êtes le commandant des troupes, je vous prie de vouloir bien, ainsi que le visir le demande, me prêter votre appui.

— C'est convenu, reprit l'Albanais en riant de nouveau ; je suis le commandant, et je vous donnerai des hommes qui vous protégeront partout où vous irez. » A ces mots il déchire un lambeau de la lettre du visir, y écrit quelques lignes en romaïque, puis, les remettant à M. Curzon : « Tenez, dit-il, présentez cela aux premiers soldats que vous rencontrerez près du Pinde. »

M. Curzon rencontre, en effet, au pied de l'illustre montagne du Pinde une troupe d'hommes armés, mais tout autres que ceux dont il comptait se faire une escorte au nom du visir. C'étaient des brigands si nombreux et si parfaitement équipés qu'il ne lui était pas possible de songer à se défendre contre eux. A tout hasard pourtant, il leur montre le mystérieux papier qu'il apportait de Mezzora, et ce papier était la meilleure sauvegarde qu'il pût avoir. Le joyeux inconnu auquel il avait remis la lettre du visir était le chef de cette bande. Dans un mouvement de bonne humeur, dans un accès de générosité, il avait, de sa main puissante, signé l'ordre le plus secourable, et cet ordre fut parfaitement exécuté. Grâce à ce singulier hasard, M. Curzon pénétra dans les défilés les plus périlleux, et acheva sans accident la tournée qu'il avait projetée.

Une escorte de soldats du pacha l'eût exposé à un combat fort chanceux, une escorte d'une demi-douzaine de voleurs le conduisit paisiblement à Meteora.

L'aspect de cette solitude sauvage est l'un des plus étranges que l'on puisse imaginer. Là s'élève une rangée de trente rocs, isolés l'un de l'autre, droits et minces comme des aiguilles, s'élançant dans les airs à plusieurs centaines de pieds de hauteur, les uns pareils à des dents de géant, d'autres à des pains de sucre, d'autres à des obélis-

ques. Autour de ces pointes arides s'étend une plaine verdoyante parsemée de groupes d'arbres comme un parc anglais. « Ni en Suisse, dit M. Curzon, ni en Saxe, ni dans le Tyrol ou dans d'autres régions montagneuses, je n'ai vu un tableau comparable à celui-là.

« Sur les flancs et au pied de quelques-uns de ces rocs s'entr'ouvrent des grottes habitées jadis par les anachorètes, les unes creusées au niveau de la vallée, d'autres nichées à une telle hauteur qu'on ne comprend pas comment les pauvres ermites pouvaient y atteindre. Sur ces cimes escarpées s'élevaient jadis, comme des nids d'aigles, vingt-quatre couvents. Il n'en reste plus aujourd'hui que sept, tous à peu près dans le même état de décadence et de dénûment, tous habités par des moines grecs, pauvres, craintifs et profondément ignorants. »

A la vue de ces demeures aériennes, on se demande comment faire pour y arriver, à moins d'avoir des ailes ou d'y être porté par un ballon. M. Curzon va nous l'expliquer. « Après avoir, dit-il, gravi un sentier tortueux à travers un amas de pierres, nous atteignîmes à une espèce de plateforme en haut de laquelle le roc, couronné par le monastère de Barlaam, s'élevait devant nous comme le clocher d'une église. Nous tirâmes un coup de fusil. C'est le signal qui, dans cette curieuse contrée, remplace le coup de sonnette ou de marteau. Un instant après, nous entendîmes vibrer dans l'air un cri que nous eussions très-bien pu prendre pour celui d'un oiseau, et en levant la tête nous aperçûmes, à quelques centaines de pieds au-dessus de nous, une figure humaine couverte d'une grande barbe : c'était un des habitants de l'inaccessible forteresse qui nous demandait qui nous étions et ce que nous désirions. Nous répondîmes que nous étions des voyageurs inoffensifs qui avaient entrepris un long trajet avec le pieux désir de voir les merveilles de Meteora.

« Qui avez-vous avec vous? balbutia la même voix.

— De braves gens (c'étaient mes honnêtes voleurs), des gens de ma connaissance, qui ont eu la bonté de m'accompagner dans les montagnes.»

« Malgré ma réponse, le moine qui m'avait interpellé semblait fort peu satisfait de l'aspect de mon escorte, et je craignais qu'il ne voulût pas me laisser entrer dans le monastère. Quelques moments après pourtant, il fit descendre jusqu'à moi une corde à laquelle j'attachai une lettre de recommandation que j'avais apportée de Corfou. Quel-

ques instants s'écoulent encore, et enfin nous voyons descendre une grosse corde portant un large filet. Mes deux domestiques se placèrent dans ce filet dont les quatre coins furent réunis à un crochet. Puis, au signal que nous fîmes, les moines les hissèrent en l'air et les firent entrer dans le couvent. La corde me semblait vieille ; la hauteur à laquelle elle atteignait était de deux cent vingt-deux pieds. Une telle façon de voyager me souriait fort peu ; je voulus en tenter une autre, et je me décidai à monter par une série d'échelles fixées par des chevilles en bois sur la partie presque perpendiculaire du précipice. La première échelle s'appuyait sur une plateforme au pied de laquelle s'ouvrait une gorge profonde. Je la gravis assez bravement, ainsi que la seconde ; mais arrivé au sommet de la troisième, je vis qu'elle était séparée par un large intervalle de la quatrième, et tandis que je cherchais le moyen d'enjamber cet espace, j'eus le malheur de regarder au-dessous de moi, et je me vis avec terreur suspendu au-dessus d'un abîme effroyable, collé sur mes gradins comme une mouche sur une muraille. Les moines, qui me suivaient de l'œil et qui remarquèrent mon émotion, m'exhortaient à reprendre courage. Je fis un nouvel effort, je franchis l'endroit périlleux, et j'arrivai à une petite porte en fer par laquelle je pénétrai dans l'intérieur du monastère. »

M. Curzon est entré à peu près de même dans les autres couvents de Meteora, assez bien accueilli par les moines, qui partageaient fraternellement avec lui leurs maigres provisions, observant avec curiosité l'intérieur de leurs pauvres cellules, les anciens ornements de leur église, et surtout fouillant avec ardeur dans leur bibliothèque. Il trouvait là des livres rares enfouis dans la poussière, des manuscrits que les ignorants religieux n'avaient jamais eu l'idée d'entr'ouvrir. Il choisissait les plus précieux et demandait à les acheter. Quelquefois son acquisition était rapidement conclue ; d'autrefois les religieux, tout en avouant qu'ils ne lisaient jamais ces livres, déclaraient qu'ils devaient les garder comme des reliques, et fermaient leurs yeux à la fascination des pièces d'or qui leur étaient offertes.

Dans le couvent de Saint-Stephanos, un de ces marchés bibliographiques que M. Curzon venait de terminer avec bonheur est rompu par un incident imprévu qui mérite d'être raconté comme un fait caractéristique.

« Je trouvai là, dit l'écrivain anglais, environ deux mille volumes qui pour moi n'avaient aucune valeur, quelques ouvrages grecs imprimés en Italie au XVIe siècle, et quelques centaines de manuscrits de liturgie. Je cherchai en vain les manuscrits d'Hésiode et de Sophocle mentionnés par Biornstern. Quelque philologue les aura sans doute acquis et emportés dans un pays où ils sont mieux appréciés qu'ils ne l'étaient ici. Je finissais cette revue avec une déception, quand le bibliothécaire m'ouvrit une armoire renfermant divers objets, et là je découvris une dizaine de manuscrits des Évangiles des XIe ou XIIe siècle. C'étaient des in-4° sur vélin, dont un, d'une beauté extraordinaire, me rappela le *Codex Ebnerianus* de la bibliothèque bodléienne d'Oxford. Comme ce *Codex,* il est orné de miniatures charmantes et très-bien conservées. Un autre, plus petit et relié en une espèce de filigrane d'argent de la même époque, excita aussi mon admiration. Ceux qui s'intéressent à ces antiquités littéraires connaissent la rareté de ces ornements byzantins. Ce petit manuscrit des Évangiles a dû être le livre de poche de quelque royal personnage. A ma grande joie, l'higoumène consentit à me céder ces deux volumes pour je ne sais combien de pièces d'or que je lui remis avec empressement.

« J'étais prêt à partir avec mon trésor, quand soudain voilà qu'il excite une violente discussion. Le bibliothécaire voulait avoir la moitié de la somme que j'avais payée. Le supérieur ne voulait lui en abandonner qu'une minime partie. L'atroce bibliothécaire en appelle aux moines, qui, au lieu de défendre, comme il l'espérait, ses droits, réclament eux-mêmes chacun une part du prix des manuscrits. En vain le supérieur cherche à les calmer par le raisonnement, en vain il leur représente qu'il ne prétend point garder pour son usage l'argent que je lui ai donné, que le couvent est pauvre, que cet argent doit être appliqué à des travaux utiles, à des réparations urgentes ; les moines irrités n'écoutent plus sa voix ; ils s'emportent, frappent du pied, s'écrient que leurs priviléges sont indignement violés, et pour mettre fin à ce débat, je suis obligé de rendre les deux volumes, cause innocente d'un si triste orage. »

Ces visites à tant de cloîtres n'ayant point encore apaisé l'ardeur d'investigation de l'actif bibliographe anglais, il revient en Turquie pour explorer les établissements du mont Athos, cette retraite célèbre que les Grecs appellent la Montagne Sainte, qui, au temps du

paganisme, était déjà recherchée par les philosophes comme un paisible et salutaire asile.

Pour pénétrer plus aisément dans les monastères de ce district et pour faciliter ses acquisitions littéraires, M. Curzon va invoquer à Constantinople le patronage du patriarche. Il apportait à ce chef de l'Église d'Orient une lettre de recommandation de l'archevêque de Cantorbéry, qu'il considérait comme un titre imposant. La manière dont cette lettre fut reçue est un trait de mœurs assez curieux.

« Un matin, dit M. Curzon, une caïque me transporta, avec quelques membres de l'ambassade anglaise, dans le quartier de Fanar, où s'élève le large et sombre palais patriarcal. Notre arrivée mit en mouvement une quantité de prêtres qui nous introduisirent dans une chambre ornée d'un vaste divan recouvert d'un tissu en poil de chèvre, qui est, dit-on, un préservatif contre la peste. Quelques moments après, nous vîmes apparaître le patriarche, vêtu d'une robe en soie écarlate. Il s'assit en silence sur le divan, passant sa main sur sa barbe, à la manière des pachas. Nos salutations étant faites, la porte s'ouvrit de nouveau ; des domestiques s'avancèrent pieds nus, portant sur un riche plateau en argent des conserves de fruits ; puis d'autres leur succédèrent avec des pipes et des tasses de café. Quand nous eûmes, à la façon turque, fumé notre chibouk sans prononcer un mot, et savouré notre café, qu'un domestique nous offrait dans une petite coupe en argent, je présentai ma lettre au patriarche, qui se la fit traduire en grec.

« Qu'est-ce donc, me dit-il alors, que l'archevêque de Cantorbéry ?

— Comment ? » m'écriai-je avec surprise.

« Il me répéta sa question.

« J'avoue que jamais je n'aurais imaginé une telle ignorance. Mais le fait est que le patriarche de Constantinople n'est que l'instrument des banquiers et des usuriers grecs du Fanar, qui choisissent pour ce haut emploi l'homme qu'ils peuvent gouverner à leur guise, et font sanctionner leur choix par leur sultan, moyennant une assez grosse somme d'argent ; car les choses en sont encore là. Le chef de l'Église chrétienne d'Orient est nommé par le successeur de Mahomet.

« Je m'efforçai d'expliquer à ce dignitaire la haute position de l'archevêque de Cantorbéry.

« Bien, reprit-il ; mais comment cet homme peut-il avoir le premier rang dans votre Église, n'étant qu'archevêque, lorsque moi, patriarche, j'ai au-dessous de moi d'autres patriarches, et des archevêques, et des archimandrites ? Je ne puis répondre à la lettre du prélat de... de...

— De Cantorbéry.

— Oui, de Cantorbéry ; je ne comprends pas sa position dans la hiérarchie ecclésiastique. Mais comme vous venez de l'ambassade anglaise, je vous donnerai, pour les monastères soumis à mon *orthodoxe* autorité, la recommandation que vous désirez. »

Il fit appeler son secrétaire, et me remit une circulaire ainsi conçue :

« Aux inspecteurs bénis, officiers, chefs et représentants de la sainte communauté de la Sainte Montagne, à tous les saints Pères du même lieu et des autres couvents sacrés, nos fils chéris ;

« Nous, Grégoire, patriarche, archevêque universel, métropolitain de Constantinople, etc. ;

« Le porteur de cette lettre patriarcale, l'honorable Robert Curzon, d'une noble famille anglaise, qui nous est recommandé par les plus dignes personnes, désirant s'instruire dans l'ancienne et la nouvelle philologie, a l'intention de visiter les couvents sacrés.

« Nous vous le recommandons à tous, nous vous ordonnons, non-seulement de le recevoir avec des égards particuliers, mais de satisfaire à tous ses besoins, à tous ses désirs, de répondre clairement, nettement à toutes ses demandes, de telle sorte qu'il n'ait qu'à se louer de vous et de vos procédés. Voilà ce que nous vous enjoignons de faire, en vous donnant pour récompense la bénédiction de Dieu et la nôtre. »

Avec une telle lettre, tout devenait facile, et M. Curzon se mit gaiement en marche pour le mont Athos.

Avant la guerre d'indépendance des Grecs et les ravages qui en ont été la suite, il y avait là plusieurs bourgades, cinq cents chapelles, quatre mille moines. Il y reste aujourd'hui vingt et un couvents, tous soumis à la règle austère de saint Basile. Les religieux astreints à cette règle ne mangent jamais de viande ; les jours de fête, il leur est permis d'avoir du poisson ; les jours de jeûne, qui sont nombrèux, ils ne peuvent pas même assaisonner leurs aliments avec de l'huile. Ils ont huit heures de prières dans la journée, deux

dans la nuit. Pendant la longue durée des offices, ils ne peuvent pas s'asseoir ; ils peuvent seulement appuyer leurs bras sur une espèce de crosse ou sur le dossier d'une stalle sans siége. La cloche ne résonne parmi eux que dans les occasions solennelles, quand ils célèbrent une grande fête, ou quand ils veulent donner un témoignage de respect à quelque personnage important. Pour le service ordinaire de l'année, elle est remplacée par une planche sur laquelle un Frère frappe avec un marteau.

Le premier de ces couvents que visite M. Curzon est celui de la Sainte Laure, fondé par l'empereur Nicephore Phocas, restauré par Neagoulos Vayvode de Bessarabie.

Les Turcs l'ont envahi, y ont brisé une presse, et ont enlevé de ses remparts quelques vieux canons. Les objets les plus précieux furent habilement soustraits à leur rapacité. L'église est ornée de plusieurs anciennes peintures grecques encadrées dans des cadres d'argent. L'une de ces peintures, attribuée à saint Luc, est parsemée de brillants. Devant l'iconostase sont suspendus deux tableaux représentant le Sauveur et la sainte Vierge, dont on ne voit, comme dans toutes les images grecques, que la face et les mains. Les vêtements sont façonnés en plaques d'argent doré, et les tableaux sont entourés d'un filigrane d'or, émaillé d'agathes, de turquoises et de cornalines ; c'est un présent de l'empereur Andronic Paléologue. De l'empereur Nicéphore, fondateur du monastère, vient un reliquaire en or, d'un travail curieux, enrichi d'émeraudes, de perles, de larges rubis, d'une double rangée de diamants. Il renferme, outre des reliques, un morceau de la vraie croix enchâssé dans de magnifiques diamants.

Près de l'église est une bibliothèque qui ne renferme pas moins de cinq mille volumes et neuf cents manuscrits, dont trois cents sur vélin. M. Curzon en a noté plusieurs qu'il eût bien voulu pouvoir acheter ; mais en apprenant que les religieux de Sainte-Laure avaient tous un droit égal dans les propriétés du couvent, il se rappela ce qui lui était arrivé à Meteora, et n'osa exprimer un vœu qu'il n'eût probablement pas pu réaliser.

Dans le monastère de Caracalla, il n'était plus arrêté par la même difficulté. Le supérieur est là maître absolu, et grâce à la lettre du patriarche, le supérieur était envers son hôte d'une obligeance extrême. M. Curzon ayant trouvé dans la bibliothèque plusieurs

feuilles éparses d'un manuscrit des Évangiles sur vélin, demanda la permission de les emporter.

« A quoi peuvent-elles vous servir ? dit le naïf religieux.

— A couvrir des vases en grès, s'écria le domestique de M. Curzon.

— Eh bien ! emportez-en un plus grand nombre.» Et soudain, prenant un épais volume et tirant son couteau, il en tranche d'un coup toute une masse de feuillets du XI[e] siècle, qui renfermaient en entier l'Apocalypse.

Dans le monastère de Saint-Paul, autre bonheur. L'higoumène dit à M. Curzon qu'il désire lui donner un souvenir de sa visite à cet établissement, et lui remet le premier livre qui lui tombe sous la main, un magnifique in-folio des Évangiles. « Quand je me vis si subitement, dit M. Curzon, possesseur de ce livre qui avait excité mes plus vifs désirs, je ne pouvais en croire mes yeux, et j'eus l'audace de demander à en acheter d'autres, sur quoi le magnanime archimandrite me remit encore gratuitement deux manuscrits en lettres onciales que j'avais feuilletés avec amour. »

Si, pour un bibliophile tel que M. Curzon, les couvents du mont Athos ont par leurs bibliothèques un magique attrait, par leur situation, par leur ancienneté et leur histoire, ils doivent intéresser un grand nombre d'autres voyageurs.

Les uns s'élèvent comme des citadelles à la cime d'un plateau d'où le regard plane au loin sur de vertes collines et sur les flots de la mer ; les autres apparaissent comme de douces et fraîches retraites, au milieu d'une ceinture de bois, au fond d'une vallée. La plupart datent d'une époque reculée, et si leurs annales étaient faites, que de révolutions elles pourraient retracer, révolutions politiques et militaires qui, parfois, ont éclaté autour de ces religieuses demeures, comme les vagues soulevées par la tempête autour du roc qu'elles ne peuvent ébranler, qui, parfois aussi, ont porté la discorde des mauvaises passions sur ces couvents consacrés par une pieuse pensée. Celui d'Iveron ou Iberon, qui est l'un des plus considérables, a été fondé vers l'an 920 par Théodora, femme de l'empereur Romain III. Avec ses bâtiments nombreux, ses cours et ses remparts, il ressemble à une petite ville fortifiée. Sa vaste église, surmontée de cinq dômes, est ornée de peintures à fresque, de colonnes de marbre, et possède de rares trésors. Celui de Vatopède, le

plus vaste et le plus riche de tous, a été construit par Constantin le Grand. La légende rapporte qu'avant sa conversion, ce prince étant affligé de la lèpre, ordonna d'égorger une quantité d'enfants dont il voulait recueillir le sang pour s'en faire un bain ; mais il eut une vision dans laquelle un ange du ciel lui dit que, s'il se convertissait au Christianisme, il serait guéri. Il obéit à cette voix suprême, et fut aussitôt délivré de sa lèpre, et les innocentes créatures qui allaient être victimes de sa barbarie vécurent longtemps.

Au V[e] siècle, le monastère de Vatopède fut rasé par Julien l'Apostat. Théodose le Grand le releva de ses ruines. Il fut dévasté, pillé, en 862, par les Sarrasins, et réparé en 1300 par deux riches marchands d'Andrinople. Deux fois saccagé par des mains impies, deux fois restauré par une religieuse générosité ; dépouillé aujourd'hui, par l'effet des dernières révolutions, d'une partie de ses anciennes richesses, il surprend les regards par son aspect imposant ; il renferme dans son enceinte, des caves, des greniers d'une dimension énorme, et son réfectoire peut contenir cinq cents personnes.

Hélas ! le temps n'est plus où les rois, les princes, les riches particuliers employaient leurs trésors à construire, à doter ces maisons de Dieu. Le temps n'est plus où de toutes parts s'ouvraient aux âmes contemplatives, aux cœurs déçus, aux naufragés de la vie, ces saintes retraites, avec leur calme austère et leurs prières consolantes. Le monde entier est entré dans une autre voie ; le monde ne cherche un remède à ses plaies que dans la conquête de la matière. On ne bâtit plus de nouveaux monastères, on ne répare pas même ceux qui ont survécu à l'orage des révolutions. Le couvent est remplacé tantôt par la filature, tantôt par le comptoir. Dans cette avide passion des monuments modernes, qui n'émeut point le cœur et n'élève point l'esprit, il est doux de retourner vers les monuments d'un autre âge, d'abriter sa pensée sous leurs derniers arceaux, et le livre de M. Curzon, bien qu'il soit écrit sans aucune intention religieuse, fera faire cet heureux retour à plus d'un lecteur.

X. Marmier.

LETTRE SUR LA PHRÉNOLOGIE

PAR M. RÉCAMIER

DOYEN DES MÉDECINS DES HÔPITAUX DE PARIS, ANCIEN PROFESSEUR DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DU COLLÉGE DE FRANCE, ETC.

Le doyen des médecins de Paris, le *vir probus medendi peritus* par excellence, vient de publier son opinion sur la phrénologie, et c'est un devoir pour nous de recueillir avec respect les paroles sorties de cette intelligence toujours jeune, de ce cœur toujours chaud, de cette conscience si éclairée.

Il y a quelques années, Broussais voulut ranimer les cendres de la phrénologie : il lui consacra les *restes d'une voix qui tombe et d'une* rage *qui s'éteint.* Ce fut parmi nous le dernier cri du matérialisme. Que ceux qui ne l'ont pas entendu lisent son *Cours de Phrénologie!* Ils y auront le triste spectacle d'une grande intelligence qui ne recule devant aucune absurdité scientifique, devant aucune honte morale : à côté des pages les plus éclatantes de style, où un vrai sentiment de certaines parties de la nature humaine se fait jour avec bonheur et inspire, en même temps qu'un commencement d'admiration, un indicible regret, ils trouveront le ravalement le plus grossier de tout ce qui fait la gloire, la joie, l'espérance de l'humanité; ils prendront en pitié le savant qui arrive si logiquement et si simplement à une si dégradante corruption de l'homme, et la science dont la conséquence malheureuse est d'être la dernière croyance d'un pareil savant.

Aujourd'hui nous avons autre chose sous les yeux. Un homme dont la vie déjà longue, mais encore trop courte, a été consacrée non à dé-

truire, mais à sauver, non à désoler, mais à consoler, non à s'enivrer des jouissances et des déclamations de l'orgueil, mais à pratiquer la vertu, — un homme qui, depuis plus de cinquante ans, passe en faisant le bien, qui, depuis plus de cinquante ans, a étudié tous les phénomènes de l'existence humaine dans son organisation, dans sa vie, dans sa spiritualité, qui l'a étudiée non comme une masse de matière organisée recevant par hasard la vie et l'intelligence des objets qui l'environnent, mais comme une noble créature de Dieu ayant une destination sublime à travers une carrière difficile et douloureuse,— cet homme adresse aujourd'hui au public sa profession de foi sur cette singulière science qu'on appelle la Phrénologie, dans une simple lettre à un confrère, qu'il espère ramener à des idées plus raisonnables.

La *Lettre sur la phrénologie*, de M. Récamier, n'aura pas le retentissement qu'eut en son temps le *Cours de Phrénologie* du médecin matérialiste ; elle n'entraînera pas une foule béante curieuse de savoir jusqu'où peut aller le cynisme d'un philosophe ; mais quiconque la méditera y reconnaîtra l'empreinte du bon sens et de la vérité. Tout lecteur attentif qui suivra la série des déductions présentées par l'illustre praticien sur les différents ordres de phénomènes physiques, physiologiques, psychologiques qui sont le fond de la nature humaine, sur leurs rapports multipliés mais définis, sur leur harmonie, sur leur but de chaque jour et sur leur destination finale, se trouvera placé à une hauteur philosophique bien éloignée de ce petit point de vue où un pauvre travailleur cherche péniblement le rapport introuvable de quelques faisceaux de fibres nerveuses avec les phénomènes les plus délicats et les plus compliqués de l'intelligence humaine.

Mais avant d'entrer dans le détail de cette lettre et dans le genre de démonstration spiritualiste de son auteur, nous permettra-t-on de dire quelques mots sur la phrénologie, de rappeler son origine, ses tendances, ses prétentions, ses faiblesses ?

La phrénologie, qui est une science à peu près éteinte aujourd'hui, a eu pendant plusieurs années un succès de vogue : cours de phrénologie, traités de phrénologie, journaux phrénologiques, sociétés phrénologiques, musées phrénologiques, établissements orthophréniques ou phrénologiques, rien n'y manquait. Il fallait qu'un philosophe, qu'un médecin, qu'un homme du monde, qu'un littérateur

eût sa pensée sur la phrénologie en général, et eût la connaissance phrénologique de sa propre personne. Ce succès, selon nous, avait deux causes : la curiosité fort innocente des salons, et l'encouragement donné par la science nouvelle aux doctrines matérialistes du jour.

Gall succédait à Lavater. Les observations si intéressantes, quelquefois si fines et si pleines de bon sens, faites par l'honnête Lavater sur la physionomie humaine, avaient parcouru le monde et y avaient fait fortune ; les traits du visage, la taille, la démarche, l'accent de la voix, le caractère de l'écriture, tout avait été analysé avec un détail infini et souvent avec beaucoup d'esprit, parce qu'en effet il y a beaucoup d'esprit à mettre et beaucoup d'intérêt à produire dans ce genre d'observations. Mais enfin tout lasse et tout passe ; il faut un aliment nouveau à la curiosité et à l'impressionnabilité des gens du monde, c'est-à-dire de ceux qui n'ont rien à faire que de se regarder, de s'observer, de se juger, de se comparer. Quoi de mieux trouvé pour remplacer ou, comme on le disait, pour compléter la physiognomonie, que la cranioscopie ? Après l'astrologie, la nécromancie, la chiromancie et la cartomancie, la craniomancie devait apparaître avec l'éclat, mais, hélas ! aussi avec la rapidité d'un météore.

On peut assurer que toute science qui a une prétention divinatoire aura quelques jours de triomphe, car elle se prend à un des éléments les plus actifs de l'esprit humain. Le premier succès de la cranioscopie fut un succès de salon. Le docteur Gall avait lu à l'Institut quelques mémoires sur une nouvelle façon de disséquer le cerveau et de déterminer la direction des fibres qui le composent : s'il s'en était tenu là, son nom serait parfaitement oublié ou ne serait connu que dans quelques amphithéâtres d'anatomie ; mais ses observations de salon le firent beaucoup rechercher et lui créèrent une renommée. C'est alors que, pour répondre à cette renommée et à la bienveillance du public, il dut systématiser, donner gravement à son système le nom de physiologie du cerveau, et faire croire qu'il y avait quelque rapport entre ses études anatomiques sur le cerveau et ses observations cranioscopiques et psychologiques. Ce système porta au comble la séduction des salons, qui n'étudient guère l'anatomie. Quand Gall parlait des développements partiels du cerveau, quand il traçait la ligne de démarcation qui existe entre tel et tel

organe, quand il expliquait comment le crâne était moulé sur le cerveau, et comment par conséquent les protubérances craniennes devaient donner l'idée du développement des organes cérébraux, le monde restait ébahi et admirait. Les personnages les plus sérieux, les femmes les plus charmantes venaient présenter leur tête au spirituel craniomancien, et demander humblement de quels organes ils étaient doués. Or, comme ses réponses ne pouvaient sortir du oui ou du non ; que, suivant les plus simples règles de la probabilité, la moitié de ses réponses devait être juste, que les réponses justes frappaient bien plus l'imagination en sa faveur que les réponses fausses ne lui étaient contraires, son habileté divinatoire excitait l'enthousiasme. Quand Gall, continuant l'exposition de son système, trouvait chez les animaux, dont les instincts divers ont des manifestations si spéciales et si caractéristiques, des organes correspondants à ces instincts, chez les oiseaux voyageurs la mémoire des localités, chez les animaux carnassiers l'organe du meurtre, chez les animaux constructeurs l'organe de la construction, etc., alors, oh ! alors les salons, qui n'étudient pas plus l'anatomie comparée que l'anatomie humaine, n'avaient plus de bornes dans leur admiration ; et quand le maître développait le parti que pourraient tirer de la science cranioscopique l'éducation, la législation, l'histoire, on s'écriait que jusqu'ici la science de l'homme n'existait pas et que dans quelques années elle serait faite.

C'est ainsi qu'à Paris, ce pays de la mode par excellence, un favorable mélange d'ignorance et de curiosité fit la fortune de Gall et de la cranioscopie ; à quoi, il faut ajouter, pour être juste, un talent d'observation et de causerie que Gall possédait à un haut degré, talent qui lui fait le plus grand honneur, mais qui n'en fait point du tout à sa doctrine. « Je me sers, dit-il quelque part, dans la société, « de plusieurs expédients pour connaître les talents et les instincts « des personnes. J'engage la conversation sur des objets divers ; « nous laissons tomber d'ordinaire, dans la conversation, tout ce qui « n'a que peu ou point de rapport avec nos facultés et nos pen- « chants ; mais lorsque l'interlocuteur touche un de nos sujets favo- « ris, nous y prenons tout de suite un vif intérêt. Voulez-vous épier « le caractère d'une personne, sans courir le risque de vous tromper, « fût-elle même prévenue et sur ses gardes ? faites-la causer sur son « enfance et sa première jeunesse ; faites-lui raconter ses tours d'é-

« colier, sa conduite envers ses parents, ses frères et sœurs, ses
« camarades, l'émulation dont elle était animée... questionnez-la sur
« ses jeux, etc. Rarement on croit qu'il vaille la peine de dissimuler
« à cet égard ; l'on ne se doute pas que l'on a affaire à un homme
« qui sait parfaitement que le fond du caractère reste le même ; que
« les objets seuls qui nous intéressent changent avec l'âge... Lors-
« qu'en outre je vois ce qu'une personne apprécie ou méprise ;... si
« je la vois agir ; si elle est auteur, et que je lise son livre, etc., etc.,
« l'homme tout entier est dévoilé à mes yeux. »

Il y avait dans tout ceci bien plus de roman que de réalité scientifique, et le roman eut d'abord du succès.

Quand on se mit à examiner le système au point de vue de l'anatomie sérieuse, les difficultés vinrent en foule, et si grandes que le système fut réduit en poussière. Les principales objections furent celles-ci :

1° Il n'y a à la surface du cerveau aucune trace des démarcations signalées par Gall, comme formant autant de régions organiques ; et c'est même cette absence de démarcations qui permet aux phrénologistes de ne point être d'accord entre eux sur le nombre des facultés : à Gall d'en trouver 27, à Vimont d'en découvrir 29, à Spurzheim d'en constater 35.

2° Il n'existe aucun rapport entre la surface externe de la boîte cranienne et sa surface interne : comment donc cette surface externe serait-elle l'expression de la surface cérébrale ?

3° Plusieurs circonvolutions cérébrales ne sont pas en contact avec le crâne, et sont, par conséquent, inaccessibles à l'observation cranioscopique.

4° L'anatomie pathologique ne constate jamais, ou presque jamais, une lésion bornée à une circonvolution : elle ne montre pas non plus que la lésion d'un groupe de circonvolutions ait été accompagnée d'une altération constante dans les facultés qu'on prétend dépendre de ce groupe.

5° L'anatomie comparée ne répond pas mieux que l'anatomie pathologique, et quand on veut trouver des preuves de la phrénologie dans la comparaison des différents animaux, il faut tellement forcer les termes et dénaturer le langage que c'est à n'y plus rien comprendre. Il faut dire que le mouton et l'âne sont sages, parce que l'un a l'organe de la théosophie, l'autre l'organe de la vénération ; il

faut trouver que les animaux herbivores (les plus innocents de la nature), pourvus de l'organe de la destruction, sont réellement destructeurs, parce qu'ils « opèrent, dit Broussais, une véritable destruction sur les plantes. »

Nous ne pouvons signaler ici que très-superficiellement les difficultés et les impossibilités anatomiques de cette science qui devrait être fondée sur l'anatomie.

Quand ces difficultés furent opposées à la phrénologie, le tour était fait ; la cranioscopie parcourait le monde en triomphe. Elle avait pris le noble nom de phrénologie ; elle ne se fondait plus sur l'anatomie, mais sur la psychologie, et, pour comble d'honneur, le matérialisme l'avait prise sous son patronage, et la défendait à outrance comme la plus haute expression de ses doctrines.

Ce fut là pour la phrénologie un nouvel élément de succès et de propagation. Mais puisque les bases anatomiques de la phrénologie étaient si fragiles, comment des savants purent-ils l'adopter, la prôner, la célébrer comme la plus belle et la dernière conquête de l'esprit humain ? La personne qui, dans sa simplicité, ferait cette question, ne saurait pas ce que c'est qu'un savant. Quand un savant a le bonheur de trouver une théorie qui flatte son idée ou sa passion, pour lui l'observation, la froide observation n'est plus rien. Cet homme si amoureux des faits ne considère plus les faits, ou il les torture selon le besoin de son imagination ; il donne comme des preuves éclatantes de vérité les non-sens les plus palpables, et plus il s'enferme aveuglément dans le cercle magique de sa pensée ou de son hypothèse, plus il croit répandre autour de lui la lumière, plus il croit triompher de la logique universelle. Croit-on que, dans l'énorme volume publié par Broussais sur la phrénologie, l'auteur se soit attaché à examiner les fondements de cette prétendue science ? Nullement : il a vu dans la phrénologie une thèse commode pour le matérialisme. A ce titre, il l'a adoptée sans examen, pnis s'est mis à décrire, au point de vue sensualiste, les penchants, les instincts, les affections, les facultés de l'homme, à poursuivre des plus grossières injures les philosophes spiritualistes et les théologiens, et a intitulé le tout : *Cours de phrénologie*. Veut-on un échantillon de cette manière impartiale et scientifique :

« L'abstraction religion, dit Broussais, est un code formulé par des hommes injustes et avides qui exploitent à leur profit *le senti-*

ment de la vénération dont la nature nous a dotés pour d'autres fins ; d'hommes qui se concertent pour empêcher le développement des *organes du jugement et de la causalité;* d'hommes qui s'opposent à l'acquisition des faits dans le but de donner la prépondérance à l'organe du merveilleux [1]. »

Plus ou moins, tous les phrénologistes ont procédé de même, c'est-à-dire de parti pris, et chacun a mis dans ses développements et dans sa polémique ce qu'il avait d'esprit et de talent. Ce qu'ils voyaient presque tous (car nous admettons quelques honorables exceptions, et nous admettons même qu'on peut accepter la phrénologie à un autre point de vue qu'au point de vue du matérialisme), ce qu'ils voyaient, c'était moins la doctrine que le but de la doctrine. Or, le but de la doctrine, c'était le matérialisme; c'était d'établir que l'homme est un composé d'organes dont chacun est pourvu d'une faculté, ou propriété organique, capable de produire une série d'actes particuliers, et que l'observation peut saisir le mécanisme de la production des actes moraux et intellectuels, comme elle saisit le mécanisme des phénomènes de la respiration et de la digestion dans les animaux, ou celui de la formation de la sève dans les plantes.

Nous ne prétendons pas d'une manière absolue que ce soit une nécessité de la science phrénologique de se matérialiser à ce point et de faire abstraction complète de l'âme dans l'homme ; nous concevons même que, dans une certaine mesure, la phrénologie aurait pu être un sujet de recherches intéressantes, comme la physiognomonie, et rester à l'état de science raisonnable et honnête. Mais nous disons que le pas était fort glissant, et qu'en fait le but des savants qui l'ont cultivée a été de fonder le matérialisme sur une base scientifique plus rigoureuse, et nous ajoutons avec tristesse que ç'a été là un élément de succès et de vogue dans le monde médical.

Ceux même qui ont repoussé l'accusation de matérialisme, comme Gall et Spurzheim, n'ont point considéré les organes comme les instruments de l'âme humaine, dont l'esprit est un avec des dons différents, mais ont regardé nos facultés les plus élevées comme des modes d'action des organes spéciaux contenus dans le cerveau. Qu'est-ce que la religion selon Gall? C'est un mode d'action plus ou

[1] Voyez le discours prononcé à la séance annuelle de la Société phrénologique le 22 août 1835, et reproduit dans le numéro d'octobre du journal de cette Société, page 401.

moins énergique de l'organe de la théosophie, aidé de l'organe du merveilleux, et probablement aussi de celui de l'esprit métaphysique. Qu'est-ce que la religion selon Spurzheim? C'est un mode d'action plus ou moins énergique de l'organe de la vénération, assisté des organes des sens de la causalité, de l'idéalité, du merveilleux, aidé quelquefois de ceux de la bienveillance, du devoir, etc.

Cette pente à la confusion matérialiste n'a reculé devant aucun ridicule. On ne s'est pas contenté de constater chez le mouton la théosophie, chez l'âne la vénération : on a été forcé de trouver dans les compartiments cérébraux des animaux de basse-cour les plus nobles facultés du roi de la création. Nous ne pouvons nous refuser ici au plaisir de citer le tableau des vingt-neuf noms que M. Vimont a eu la gloire d'inscrire sur le crâne d'une oie :

1. Conservation.
2. Choix des aliments.
3. Destruction.
4. Ruse.
5. Courage.
6. Choix des lieux.
7. Concentration.
8. Attachement à la vie, ou mariage.
9. Attachement.
10. Reproduction.
11. Attachement pour le produit de la conception.
12. Propriété.
13. Circonspection.
14. Perception de la substance.
15. Configuration.
16. Étendue.
17. Distance.
18. Sens géométrique.
19. Résistance.
20. Localités.
21. Ordre.
22. Temps.
23. Langage.
24. Éventualité.
25. Construction.
26. Talent musical.
27. Imitation.
28. Comparaison.
29. Douceur.

Dans les lignes qui précèdent, nous avons voulu seulement indiquer les causes du bruit qu'a fait pendant un temps cette pseudo-science qui s'intitule orgueilleusement phrénologie. Bien des fois ses prétentions anatomiques et psychologiques ont été confondues, et les lecteurs que ce sujet intéresse consulteront avec fruit les travaux de M. Leuret, de M. Lélut, de M. Cerise, un excellent opuscule de M. Flourens, et, s'il nous est permis de nous citer après ces noms honorables, un petit écrit publié par nous en 1840.

La question de la phrénologie nous paraît donc aujourd'hui une question jugée. Mais il y a toujours des intelligences errantes qui se laissent attirer par les fausses apparences scientifiques, comme il y

a des vues faibles qui se laissent troubler par les lueurs phosphorescentes des tombeaux. Et voilà pourquoi il est bon que de temps à autre un esprit vigoureux survienne pour faire entendre la parole de vie, qu'un maître de la science proclame la vérité.

C'est ce devoir que vient de s'imposer M. Récamier en publiant sa *Lettre sur la phrénologie* à un confrère phrénologiste. Ici le confrère phrénologiste n'est rien, et le public est tout. C'est donc par pure bonté d'âme que M. Récamier répond pied à pied aux *axiômes* de l'ancien président de la société phrénologique, en lui présentant des considérations de haute physiologie à l'encontre de l'étroite conception qu'il s'est formée de la nature humaine. N'est-ce pas, en effet, bien de la bonté de répondre à un *axiôme* comme celui-ci : « Le principe causal et phénoménal étant tout organique, les mani- « festations dites *spirituelles* sont purement matérielles » ? Et à cet autre, sur la fausseté duquel les anatomistes sont d'accord : « En se « développant, le cerveau imprime sur la boîte osseuse qui le ren- « ferme des empreintes, des anfractuosités qui correspondent exac- « tement aux saillies et aux enfoncements qu'il présente à sa surface, « de manière à être traduits à l'extérieur du crâne » ? — « Lorsque « j'ai prié Gall, dit M. Récamier, de m'indiquer comparativement les « caractères et le siége de la bosse des différents courages, courage « de la mère de famille, courage du champ de bataille, du conscrit « qui va se jeter à l'eau pour ne pas aller à l'armée, le courage du « suicide, le courage du vidangeur qui brave la puanteur, celui du « médecin qui brave la peste, etc., etc., M. Gall est resté muet. »

Dans un article intitulé *Conclusion,* M. Récamier va au fond même de la question, c'est-à-dire au matérialisme ; il fait ressortir tout ce qu'a de contradictoire et d'impossible l'hypothèse d'après laquelle l'homme psychologique ne serait qu'une combinaison plus ou moins heureusement organisée de fragments cérébraux ayant chacun leur fonction, se fortifiant ou se neutralisant les uns les autres, suivant les circonstances ou leur bon vouloir respectif, et produisant par leur multiplicité indéfinie cette admirable unité qui est la pensée humaine. L'analyse de cette dialectique serrée ne pourrait que l'affaiblir, et nous croyons mieux faire en citant un fragment où la pensée du médecin philosophe se montrera dans toute sa plénitude.

« La coordonnation spéciale et convenue des sons articulés et des signes écrits de la parole est une des plus considérables applications d'un ordre spécial et convenu entre des objets physiques, pour supporter

le sens ou l'esprit de la parole parlée ou de la parole écrite. Cet esprit qui disparaît en faisant cesser la coordonnation spéciale et convenue des sons et des caractères, ne disparaît pas quoiqu'on supprime çà et là un ou même plusieurs des sons articulés ou des caractères écrits ; et, chose digne de remarque, on peut supprimer séparément chaque son ou chaque ligne d'un discours prononcé ou écrit sans en altérer l'esprit ou le sens. C'est là de la sténographie, qu'on peut porter plus ou moins loin pour les signes sous-entendus ou supprimés sans altérer le sens ou l'esprit d'un écrit qui disparaît au contraire, en changeant leur ordre ou leur arrangement spécial et convenu sans en supprimer aucun.

« Il est donc parfaitement évident que l'esprit de la parole articulée ou écrite ne repose sur aucun des signes articulés ou écrits en particulier. Dira-t-on qu'il repose sur leur ensemble, mais cela n'est pas, car il suffit de changer leur arrangement spécial, sans en supprimer aucun pour faire disparaître aussitôt l'esprit ou le sens d'un discours ou d'un livre.

« Cet esprit, je le répète à satiété, repose donc sur la coordonnation spéciale et convenue des signes articulés ou écrits, qui n'est pas du ressort des sens et non pas sur les caractères, ou les sons, ou les signes qui peuvent même n'être pas du ressort des sens, puisque je puis prendre pour lettres d'un alphabet les vertus, les vices, etc. ; la conscience, l'intelligence, la volonté, la raison, etc., qui n'ont aucune propriété physique qui puisse les mettre en rapport direct avec les sens.

« L'esprit d'un discours ou d'un livre n'ayant pour support que la coordonnation non sensible d'objets extérieurs au cerveau, je suis forcé d'en conclure que les pensées qui ont été parlées ou écrites ont dans le sens interne un support analogue, c'est-à-dire une coordonnation spéciale des signes mnémoniques ou des vestiges qu'on appelle souvenirs d'impressions passées du sens interne, constituant une espèce de livre ou registre cérébral vivant et obéissant, à sa manière, à la volonté et à l'intelligence de la puissance spirituelle dirigée avec sagesse par la raison. La raison conduit la volonté pour fixer l'intelligence à l'étude et à l'enseignement qui gravent et coordonnent les caractères des souvenirs du registre cérébral ou de la mémoire, dont la soumission à la volonté qui dirige et fixe l'intelligence pour le lire et tourner les feuillets, n'est pas plus susceptible d'explication que le mécanisme par lequel la volonté guide la main qui écrit le discours que dicte l'intelligence, de la puissance spirituelle qui parle et dit : je pense, je réfléchis, j'écris, je parle.

« Allons plus avant, disséquons en quelque manière les sensations physiologiques pour cerner l'âme retranchée sur la coordonnation spéciale et constante des éléments organiques et vivants du cerveau humain, c'est-à-dire sur l'organisme cérébral physiologique, à la manière dont les pensées ou l'esprit d'un discours reposent sur une coordonnation spéciale et convenue de sons articulés, ou comme les peusées ou l'esprit d'un livre qui émanent d'une puissance spirituelle, reposent sur une

coordonnation spéciale et convenue de caractères et non pas sur les sons et sur les caractères. De là, nous nous élèverons jusqu'à l'analyse des attributs de la puissance spirituelle.

« Plaçons-nous un moment à un balcon, en face d'une vallée bordée des côteaux les plus fertiles et les plus riants; une rivière navigable y serpente et passe sous un pont. Voilà tout un tableau, et un tableau unique ; c'est une unité avec une multitude de détails. L'image cérébrale ou l'idée physiologique animale de ce tableau nous arrive instantanément, en ouvrant les yeux, avec tous ses détails. L'idée reçue ou la sensation physiologique du cerveau est unique; en quel endroit du cerveau *se daguerréotype* physiologiquement ce tableau avec son unité? Est-ce dans un seul point? Mais comment voulez-vous que tous les points de ce tableau puissent être représentés au naturel dans un seul point du cerveau? Auriez-vous la bonté, mathématiquement, de me prouver qu'un seul point qui n'a point d'étendue peut en contenir un nombre incalculable, lesquels, chacun en particulier, ont tous une étendue, une forme, une couleur, un arôme? etc.; pesez bien cette difficulté, car il faut conserver l'unité du tableau.

« Voulez-vous que le tableau se dessine sur une étendue du cerveau? Mais l'unité du tableau, que va-t-elle devenir? Car si le tableau est répandu sur plusieurs points du cerveau, un point n'étant pas l'autre et ne pouvant se déplacer pour aller voir ce qui se passe dans les autres, il n'est pas facile de voir comment va subsister l'unité du tableau. Elle sera impossible.

« Mais le cerveau étant double, comme les yeux, il est symétrique comme les yeux; pourriez-vous me dire pourquoi il n'y a pas deux tableaux?

« Avançons : un bateau remonte la rivière, un autre la descend. Les bateliers rament pour ne pas se briser contre les piles du pont, sur lequel passe un cavalier. Dites-moi où se passent tous ces mouvements contradictoires et croisés, ainsi que ceux que le vent excite dans les arbres, etc.; se passent-ils dans un seul point du cerveau? Je vois de grandes difficultés à ce qu'il n'y ait pas quelque confusion dans ce petit point du cerveau; et cependant, le tableau et les mouvements qui s'y passent sont distincts.

« Mais voici bien autre chose : un bateleur fait de la musique sous le balcon, un habitant apporte des fleurs de la vallée, un autre apporte des fruits: de sorte qu'outre le tableau et les mouvements, il faut que vous entassiez encore dans ce pauvre petit point du cerveau, l'idée ou la représentation physiologique des sons de l'instrument et de la voix qu'il accompagne, l'odeur des fleurs et la saveur des fruits; toute cette exposition me met à la gêne pour faire tenir toutes ces idées ou toutes ces sensations physiologiques dans un seul point du cerveau. Quoi! les couleurs, les formes, les mouvements, les sons, les odeurs, les saveurs, et tout cela sans confusion; c'est beaucoup. Voulez-vous que ce tableau soit répandu dans tout le cerveau; mais l'unité du tableau, car il m'en

faut un de chaque côté du cerveau, et cependant, s'il manque l'œil droit et l'oreille gauche à l'observateur, cela ne nuit en rien à l'unité du tableau.

« Voilà pour la physiologie animale.

« Mais voici une scène tout autrement considérable : le pauvre cerveau vient de sentir du froid et de l'humidité ; il déserte le balcon et moi je passe à la psychologie. Pour chasser l'ennui, je trace précisément cet écrit, et mon voisin lit, comme vous la lirez, la description de la vallée et de ce qui s'y passe. Quels sont les rapports directs de ces caractères d'écriture avec le froid et le chaud, avec les objets visibles, auscultables, odorables, dégustables et palpables de la vallée ? Il n'y en a aucun, et cependant leur coordonnation spéciale et convenue, et même sténographiée en en retranchant plusieurs, sert de support à une valeur intelligible, qui est l'exposition verbale de la température, de l'humidité, des mouvements, des objets colorés, des sons, des odeurs et des saveurs que j'y ai observés, moi, unité, ayant conscience de mon intelligence, de ma volonté d'écrire cette exposition en français.

« Bientôt arrive un maître d'anglais pour une personne, un maître d'allemand pour une autre, un professeur de grec, un autre de latin, d'hébreu, etc., voilà chacun à traduire cette narration en hébreu, en syriaque, en chinois, en russe, en turc, en allemand, en anglais, en grec, en latin, etc., etc., avec des caractères tout à fait différents, mais tous coordonnés d'une manière spéciale et convenue pour chaque langue, sans que tous ces étrangers, qui ne s'entendent pas entre eux, changent rien à l'esprit de mon récit, en quelque langue qu'il soit écrit. Quoi ! les signes changent, on emploie même les signes de l'écriture cunéiforme ; tous ces signes n'ont rien de commun ; moi qui n'entends pas toutes ces langues, je ne distingue plus la valeur intelligible de mon récit dans ce chaos de caractères bizarres ; et cependant l'esprit de ce récit est le même dans chaque langue. Il est donc certain que le sens de mes paroles ne repose pas plus sur les caractères bizarres de toutes ces écritures que sur les sons articulés appartenant à chacune de ces langues.

« Qu'est-ce donc qui supporte les pensées dans ces langues si différentes par les caractères et les sons qu'on y emploie ? C'est évidemment ce qu'elles ont de commun ; c'est-à-dire la coordonnation spéciale et convenue de sons et de caractères quels qu'ils soient, qui sert de support à la même valeur intelligible, c'est-à dire à mon récit verbal ou écrit.

« Dans toute cette confusion de signes et de sons si dissemblables, employés à parler ou écrire les mêmes pensées en plusieurs langues différentes, il n'y a là que deux choses d'une même nature, choses qu'on ne peut ni entendre ni voir, parce qu'elles ne sont qu'intelligibles, c'est-à-dire qu'elles sont hors de la portée des sens. Ces deux choses sont la valeur intelligible ou les pensées et la coordonnation spéciale et convenue de sons articulés et de signes écrits si dissemblables, qui

leur sert de support dans toutes les langues employées comme agent de manifestation extérieure des pensées intérieures.

« En avançant plus avant encore dans cet intérieur de la puissance spirituelle de l'homme, on trouve qu'elle détermine les propriétés de chaque objet, ses actions, ses réactions et leurs degrés, la coexistence de chacun de ces objets avec les autres, le consensus ou la synergie similaire ou antagonistique de chacun de ces objets, ou leur centre de gravité dynamique et leur point d'appui; le lieu, le gisement de chaque chose; la sphère d'activité de chacun des éléments; l'étendue géométrique, la quantité substantielle, la quantité numérique, la propriété chronométrique en mesurant la durée, les temps, les phases de chaque phénomène, l'harmonie ou le désordre de tous ces objets au moment d'une bataille ou d'une déroute avec renversement des hommes et des chevaux, des ponts et submersion des bateaux, etc., etc.

« En présence de l'ordre et du désordre consécutifs dans ce tableau d'objets sensibles, on demande au phrénologiste quelles sont les propriétés sensibles de la coexistence, de la synergie, du lieu, de la sphère d'activité, de l'étendue, du volume, du nombre, du temps et de l'harmonie comme du désordre. Je vois des objets coexistants, s'influençant, occupant un lieu, ayant une sphère d'activité, une étendue, un volume, et je me demande aussitôt qu'est-ce que la coexistence sans les objets coexistants? quelle couleur a-t-elle? qu'est-ce que le consensus ou les rapports d'influence en l'absence des objets qui s'influencent? qu'est-ce que le lieu en l'absence des objets qui l'occupent? qu'est-ce que la sphère d'activité, l'étendue, le volume, le nombre et le temps en l'absence des objets qui agissent dans leur sphère d'activité, qui ont une étendue, un volume? Qu'est-ce que le nombre? à quel objet appartient-il? Est-ce au premier, au deuxième, au troisième; mais j'ôte le premier, le deuxième, le troisième : le premier nombre a disparu et en voici un nouveau moindre. Qu'est-ce que les phases du temps, de la durée? à qui appartient le temps? Est-ce à la substance ou à ses modifications phénoméniques? Mais la substance reste et les modifications phénoméniques qui ne sont que la substance modifiée passent. Qu'est-ce que l'harmonie, en l'absence des objets coordonnés? voilà l'harmonie détruite et voilà les objets brisés, dépecés. Dites-moi les propriétés sensibles du temps, du nombre, de l'étendue, du lieu, etc., etc., considérés en eux-mêmes? Ici je m'arrête, car sur ce terrain je pourrais d'étude en étude conduire un sceptique jusqu'à la fin des temps, et nous arriverions tous deux, sans nous arrêter, jusqu'au jugement dernier qui n'a ni couleur, ni saveur, etc., et dans lequel je crois cependant que le phrénologiste trouvera une démonstration satisfaisante que ce n'est pas son cerveau qui pense. En attendant, je termine par la comparaison de l'appareil du bruit avec celui du langage servile du sentiment qu'on entend et parle malgré soi, avec celui de la parole qu'il faut étudier et apprendre pour l'entendre, la parler et l'écrire.

« En physique, l'appareil du son, c'est le marteau comme moteur, l'en-

clume comme mobile vibratile et l'air comprimé subitement par le coup de marteau; car, dans le vide, le marteau ne produit plus de bruit.

« L'appareil de la voix, ce sont les muscles expirateurs comme moteurs, le larynx et les fosses nasales comme mobile vibratile et l'air mis en mouvement.

« En physiologie, l'appareil du langage animal servile et obligé, c'est le cerveau agissant comme moteur sur les agents expirateurs et sur les organes de la voix, comme mobile, au moyen de l'air pour donner à la voix les tons et les inflexions qui expriment les passions, produisent les sanglots et les pleurs, d'une manière si indépendante de la volonté, que ceux qui veulent les feindre au théâtre, ne sont plus souvent que des copies très-pâles de la nature.

« En psychologie, l'appareil de la parole se compose d'une intelligence qui pense et parle ou écrit comme moteur, d'une intelligence qui écoute ou qui lit comme mobile et de la convention d'une coordonnation spéciale de signes parlés ou écrits qui sert de support à des pensées : ces pensées sont une lettre de change tirée par une intelligence sur une autre intelligence qui, seule, peut l'accepter. La coordonnation logosique convenue des formules verbales ou logosiques, sert à représenter, entre les deux intelligences, les pensées qu'elles échangent sans mettre, dans leur confidence, ni les auditeurs, ni les spectateurs qui ne connaissent pas la convention, c'est-à-dire la langue employée, et qui sont tout aussi avancés que ceux qui regardent passer les signes télégraphiques invisibles, porteurs des pensées qu'échange le directeur du télégraphe de Paris avec celui du télégraphe de Bordeaux. Faut-il que je demande encore si ces deux intelligences et leur convention logosique sont du ressort des sens externes et internes, si elles ont une couleur, une forme, une odeur, une saveur, etc., et tout cela en même temps que la science de l'optique, de la sculpture, du chimiste, du parfumeur, du cuisinier, du musicien ? etc. ; car il faudrait passer en revue toutes les sciences physiques, toutes les sciences physiologiques, toutes les sciences psychologiques, toutes les sciences métaphysiques, historiques, etc. En vérité, il faudrait être aussi privé d'intelligence que les idoles des Philistins, pour croire que de pareilles fonctions puissent être confiées à une masse de pulpe, comme le cerveau, fût-ce celui du cardinal Mésophanti qui, non-seulement parlait soixante-douze langues, mais qui seulement en connaissant quelques-unes de leurs racines, formait les composés et les parlait immédiatement, de manière à donner des leçons de grammaire à ceux dont elles étaient les langues maternelles. Pesez bien, phrénologistes, le volume moyen de ce cerveau qui acceptait immédiatement la valeur intelligible ou l'esprit non sensible de soixante-douze lettres de change, tirées sur lui en soixante-douze langues différentes. »

Henri GOURAUD.

REVUE POLITIQUE.

Paris, le 24 février 1852.

Nous croyons qu'il est toujours, et en tout état de cause, possible de discuter les questions étrangères. Un pays offre au dehors une unité que rien n'altère tant qu'il existe. Pour les étrangers, il n'y a ni monarchie, ni république française, il y a la France, et leurs déterminations les plus graves à son égard s'inspirent de cette unique pensée. C'est ce qu'ont trop méconnu les hommes qui depuis trente ans se sont complus dans les agitations libérales ou socialistes, et le moment actuel est la condamnation absolue de leur erreur. C'est aussi pourquoi les événements qui se sont accomplis depuis le 2 décembre, pris en bloc, n'ont pas affaibli la position de la France à l'étranger. Quand nous avons nous-mêmes tant de peine à comprendre ce qui convient à un Protée tel que l'esprit français, il ne faut pas s'étonner que les étrangers entrent encore bien moins dans l'intelligence de nos brusques revirements et qu'ils soient portés à considérer comme un avantage pour nous la concentration de toutes les forces dans une seule main.

Ainsi s'explique ce qui est arrivé à Rome à la nouvelle du 2 décembre. On y était profondément inquiet des conséquences de la division des partis. Ces discordes pouvaient tout d'un coup transformer le corps d'armée qui protége le souverain Pontife en un ennemi et presque en un geôlier. L'occupation n'a acquis son sens définitif que depuis que l'unité s'est établie au sommet de la hiérarchie militaire, et que des assurances ont pu être données d'une conformité de conduite avec les sentiments catholiques de la majorité des Français. Les choses, il est vrai, même avec la défaite du régime parlementaire, auraient pu tourner tout autrement; il y avait des probabilités pour une telle hypothèse, et nous avons des raisons de croire qu'une puissance qui veut peu de bien à Rome s'attendait à voir le contre-coup des événements de Paris amener une victoire du gibelinisme en Italie ; mais on a pu observer une habileté remarquable dans la manière dont les espérances de lord Palmerston (puisqu'il faut l'appeler par son nom) se sont trouvées déçues.

Ce ministre étant tombé sous sa propre déception pendant notre sommeil d'Epiménide, il relève aujourd'hui la tête, et voici le cabinet qui l'avait écarté de son sein, succombant à son tour sous les

coups de sa mordante ironie et de ses invectives patriotiques. C'est le moment de projeter quelques lumières dans les mystérieux replis de la politique insulaire, et de reprendre, autant que possible, l'histoire de l'Europe au point où nous l'avions laissée il y a bientôt trois mois.

On a reproché au régime parlementaire d'être une importation impossible à acclimater sur le sol de la France ; il se pourrait bien que la vitalité de ce régime reçût un démenti sur le terrain même où il était accoutumée à florir depuis des siècles. Les anciens partis sont dissous ; peu à peu la formidable coalition des whigs s'est réduite à la coterie des Russell, et quant aux tories, ils ont eu le singulier privilége, à force de savoir s'accommoder aux circonstances, de produire l'adversaire le plus fatal des priviléges territoriaux, qui sont la base de l'aristocratie. Le drapeau de la conservation à la main, sir Robert Peel s'est élancé sur la brèche à la tête d'une nouvelle Angleterre, issue des phénomènes gigantesques de l'industrie. On ne suit pas assez sur le continent l'effet qu'a produit au delà du détroit l'abolition des lois protectrices de la propriété foncière. Aujourd'hui, les ouvriers ont la vie à meilleur marché qu'en aucun lieu du globe, et les détenteurs du sol ont vu leurs revenus diminuer dans une proportion effrayante. Une personne bien informée nous disait dernièrement, à Londres même, qu'aujourd'hui les produits de la Grande-Bretagne ne contribuent pas pour plus d'un tiers à l'approvisionnement de cette grande métropole.

Dans une pareille situation, la question ne peut plus être posée qu'entre les deux extrêmes. D'un côté, toute la population qui tient au sol est poussée irrésistiblement à la lutte contre la liberté du commerce qui la ruine ; les comtés voteront en masse pour les candidats conservateurs. De l'autre, les industriels qui exercent encore sur les ouvriers des villes un empire peu contesté, n'admettent pas même l'idée que la victoire parlementaire de lord Derby (autrefois Stanley) et de M. d'Israëli puisse mettre un obstacle au bien-être dont les masses prolétaires sont en possession, et s'ils sont momentanément vaincus, l'arrière-garde des chartistes et des radicaux grandira en puissance et en péril. Mais par un phénomène propre à l'Angleterre, où les liens de l'association commune sont plus étroits que chez aucun autre peuple, tandis qu'on se dispute ainsi l'exploitation des intérêts et la direction de la société, un sentiment universel réunit dans une même crainte et une passion semblable les diverses classes de la nation.

On ne peut nier, en effet, que la domination commerciale de l'Angleterre ne soit menacée. Le continent se ferme rapidement à

ses produits. On sait surtout, à n'en plus douter, sur les bords de la Tamise, que la France réunit plus de facultés industrielles qu'aucun autre peuple du monde, et que là où elle ne dépasse pas l'Angleterre, il ne lui manque que l'ordre et les grands capitaux pour détruire jusqu'à ce prestige du bon marché dans lequel nos voisins réfugient leur défaite. L'orgueil du fabricant est déconcerté : la conscience des sectaires n'est pas moins inquiète. Ce pays, qui s'était dosé lui-même le Christianisme de manière à ce qu'il maintînt la société sans contrarier les intérêts, voit crouler chaque jour le rempart de mensonge où s'était enfermée la constitution britannique. On dit hautement, en Angleterre, que le principal obstacle à ce que ce pays rentre dans le giron catholique n'est pas la difficulté de se rendre aux preuves de la religion, mais la conviction qu'a chacun qu'avec l'établissement du protestantisme doit s'abîmer irrésistiblement l'édifice politique de 1688. Les classes élevées et moyennes de la nation se cramponnent à cette superstition, comme les sénateurs de la Rome du bas-empire se serraient autour de l'autel à demi renversé de la Victoire.

Et de là une sourde et profonde aversion contre l'ennemi qui s'est ainsi insinué, par le secours de la parole et de la grâce, dans le cœur même de la forteresse. Si donc aujourd'hui l'Angleterre semble à tant de gens poursuivre une chimère quand elle demande à grands cris qu'on rassemble sa flotte et qu'on arme sa milice, il ne faut pas croire que le plus ou moins de prudence ou le plus ou moins d'agression d'un voisin continental puisse être la règle de ses appréhensions L'invasion se fait au moral comme elle pourrait se faire matériellement, et chez nos tout-puissants rivaux, on met au fond son espoir dans une grande complication européenne, comme dans la seule chance qui reste au vieil esprit anglais pour ranimer les passions nationales et empêcher les métiers de la terre-ferme de battre comme ils le font aujourd'hui : situation d'autant plus angoisseuse qu'elle est plus aveugle, et qu'elle a moins de fondements raisonnables pour se confier aux remèdes qu'on voudrait remettre en usage dans des circonstances absolument différentes du passé.

Il fut un temps où l'élément conservateur de l'Angleterre entretenait une alliance habile avec les puissances absolutistes du continent. Mais ces liens que l'opposition des intérêts a fait cesser avec l'Autriche et la Prusse, ne subsistent plus, par le besoin qu'a la navigation anglaise des produits du Nord, qu'avec la Russie devenue la plus formidable rivale. D'ailleurs on a donné sur le continent une impulsion si prompte aux idées contraires à la constitution anglaise, que tout bon citoyen de la Grande-Bretagne se sent atteint dans ses sen-

timents les plus chers par ces démentis donnés à la théorie de De Lolme, et qu'il en résulte un défaut de sympathie très-marqué pour les tendances de cette nature. Il n'est donc nullement à présumer qu'aujourd'hui le sentiment même d'un danger intérieur puisse porter les conservateurs anglais à s'appuyer sur la politique antiparlementaire du continent. On a vu récemment un exemple mémorable des préventions auxquelles peuvent s'abandonner les plus antirévolutionnaires de la nation, par suite de son antipathie générale pour un genre de médication politique souvent trop nécessaire : nous voulons parler du guêpier dans lequel l'honorable M. Gladstone est tombé, entraîné par de tristes intrigues italiennes (où lord Palmerston avait sa grande part), après avoir, lui Gladstone, défendu, dans la chambre des Communes, la liberté des catholiques avec une merveilleuse générosité de sentiments. Cette propension de l'opinion anglaise, jusques dans les rangs où la défiance paraîtrait naturelle, empêchera certainement que la succession de lord John Russell échoie pour longtemps à lord Derby.

Il doit même entrer dans l'habile tactique de lord Palmerston de laisser dégorger d'abord cette antipathie intéressée contre le retrait des *corn-laws*, afin de trouver lui-même dans peu de temps le terrain déblayé à son profit. En définitive, la situation lui appartient plus qu'à personne, et l'on peut affirmer que les passions et les doctrines comprimées sur le continent conservent un point d'appui redoutable dans le héros de la politique d'aventures. Ce n'est pas qu'il ait lui-même des idées très-arrêtées sur la marche qu'il devra suivre : il peut reprendre à l'espérance de ramener à lui une politique qui s'est si fort écartée de la sienne ; il suscitera peut-être tantôt une faction, tantôt l'autre, contre ce qui refuserait de nouveau de recevoir son impulsion. En un mot, il fera bois de toute flèche, et c'est pourquoi le peuple anglais tout entier, qui marche vers l'inconnu plus vite que ne le voudrait la prudence humaine, se laisse entraîner du côté de lord Palmerston plutôt que vers un autre tourbillon ; parce qu'il y voit, d'un côté, plus de foi à un passé, source de tant de puissance, et, de l'autre, je ne sais quoi de risqué et de crâne qui convient aux situations déjà désespérées.

C'est la paix du monde qui se joue en ce moment sur les planches brûlantes du théâtre anglais.

Ch. Lenormant.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Il vient de paraître, à la librairie de Ch. Douniol, un ouvrage de M. de Plasman, ancien magistrat. Cet ouvrage est précédé d'une lettre que M. Émile Deschamps a adressée à l'éditeur. Nous en extrayons les passages suivants :

MONSIEUR,

Vous avez bien voulu me communiquer le manuscrit d'un important ouvrage de M. de Plasman, ayant pour titre : DE L'EXISTENCE DE DIEU, et vous me faites l'honneur de me demander mon sentiment sur ce livre que vous vous proposez d'éditer. Je vous remercie de me l'avoir fait lire avant tout le monde. Aurez-vous à me remercier des quelques pages d'appréciation que je vous en écris selon votre désir ? Le public décidera. Quoi qu'il en soit, je n'ai pas hésité ; car il s'agit d'une œuvre bonne et utile, plus utile que jamais ; et s'associer, même obscurément, à une telle œuvre est chose plus honorable, à mon sens, qu'un succès d'amour-propre.

DE L'EXISTENCE DE DIEU ! L'auteur, dans ses réflexions préliminaires, ne se dissimule pas l'ambition d'un pareil titre, les obstacles à un pareil sujet ; et puis Fénelon s'en est déjà emparé, comme c'était le droit de son génie et de sa vertu... Toutefois, il se rassure en se répondant à lui-même qu'il n'a pas voulu faire un livre de haute éloquence et de science profonde, mais seulement développer avec lucidité et mettre à la portée de tous la démonstration de la plus sublime comme de la plus consolante des vérités. Tandis que Fénelon s'adresse surtout aux théologiens, aux savants et aux philosophes, M. de Plasman parle aux masses peu éclairées et veut agir sur elles. Le public et le point de vue, tout diffère; et cependant, je me hâte de le reconnaître, si la diction du nouvel auteur est généralement simple et tempérée, elle ne manque jamais de soin ni d'élégance, et sous la modestie des ornements on sent, à toute page, une vraie chaleur d'âme qui se manifeste, çà et là, par des jets éclatants et imprévus.

Donc, c'est au peuple, AU PEUPLE FRANÇAIS, en toutes lettres, que ce livre très-sérieux est dédié. On lui a beaucoup parlé, au peuple français, on lui a écrit beaucoup de choses qui ne ressemblent guère à celles-ci. La dédicace est par conséquent un à-propos de nouveauté qui peut devenir aussi salutaire qu'il est original. M. de Plasman ne flatte point le peuple ; il l'aime. Il ne grossit pas ses souffrances pour l'aigrir; il les plaint et en indique les adoucissements pour l'adoucir lui-même et le consoler. Il ne lui promet pas le bien-être universel, il ne décrète pas l'abolition du mal et du malheur ; il rappelle au peuple que la parfaite béatitude n'est pas de ce monde imparfait, qu'il y aura des maux tant

qu'il y aura des vices, et que l'homme, pour améliorer son sort, doit avant tout se rendre meilleur; enfin qu'il faut croire et espérer en Dieu, source éternelle de toute félicité comme de toute perfection.

La composition générale de l'ouvrage et la disposition des parties m'ont d'abord frappé. L'ouvrage est divisé implicitement en deux grandes sections qui apparaissent claires et distinctes à l'intelligence. Dans la première, l'auteur expose les différents tableaux de la création, les phénomènes naturels, les beautés de l'univers visible, et il en fait ressortir la conséquence, pour ainsi dire mathématique, de l'existence de Dieu. Dans la seconde section, il traite de l'âme humaine, des passions, de l'organisme des individus et de l'organisation des sociétés, du progrès, des châtiments et des récompenses dans ce monde même, enfin de la vie morale; et, après avoir terrassé toutes les objections, tous les blasphèmes, il en conclut la justice et la bonté de Dieu. En un mot, reconnaître Dieu et l'aimer, voilà les deux termes du livre de M. de Plasman, voilà le double but où il veut amener notre peuple.

Les chapitres *du progrès* seraient, à eux seuls, une œuvre éminente. L'auteur, en prenant pour point de départ cette sublime pensée de Pascal : « Le genre humain est un homme qui ne meurt jamais et qui se perfectionne toujours, » fait sentir en même temps à l'ignorance impatiente combien les améliorations progressives doivent être lentes pour chacun de nous dont la vie est si rapide, tandis qu'elles sont très-rapides comparées à la lenteur des siècles. Et de là il résulte qu'on doit se garder d'accuser ou de mépriser les âges révolus quand le nôtre devra être jugé à son tour. Jeter l'injure aux temps anciens, c'est comme outrager son père. Il est aussi impie de blasphémer le passé qu'il est inintelligent de nier le présent et d'oublier l'avenir. Quant à l'*Égalité*, vers laquelle tendent tous les progrès, on ne saurait trop redire qu'en toutes choses elle n'est point la *parité*. La féconde puissance de Dieu se manifeste par la diversité de ses œuvres. Il y a dans la nature des rosiers, des herbes et des chênes. L'important est que les chênes n'étouffent pas les herbes et n'empêchent point les rosiers de fleurir : il en est ainsi des diverses conditions humaines.

Parmi les jouissances et les consolations que M. de Plasman indique au peuple, il s'en trouve de bien simples et de bien faciles, qui n'en sont pas plus usitées pour cela: par exemple, la contemplation de la nature à son réveil matinal. Oui, tout uniment voir se lever le soleil! ceci est à la portée de toutes les positions et de toutes les fortunes, et cependant riches et pauvres s'en privent constamment : les uns, parce qu'ils se lèvent trop tard, les autres parce qu'ils travaillent trop tôt, les uns comme les autres parce qu'ils n'y pensent pas. Eh bien! outre que c'est là un plus magnifique spectacle, un plus vif plaisir que tous ceux qui coûtent de l'argent et dévorent le temps, ils laisseraient dans l'âme, avec le dégoût des jouissances grossières ou futiles, la sérénité du ciel qu'on eût admiré, l'idée du Dieu créateur et les aspirations vers l'infini. Et le peuple, qui a surtout de l'imagination et du cœur, est dans les meilleures

conditions pour goûter en plein ces délices naturelles. Le tout est d'essayer, comme le lui conseille l'auteur. — Eh ! vraiment, pour bien évaluer un homme, il ne faut pas considérer sa carrière, son état, ce qu'il fait dans le monde, mais seulement à quoi il s'amuse. Il y a du hasard et de la nécessité dans le choix de telle ou telle profession, il n'y a que la volonté, la préférence instinctive dans le choix des plaisirs. L'homme se juge donc à ses plaisirs comme l'arbuste à ses fleurs.

Ne pensez-vous pas qu'il serait d'une bonne politique, comme il est d'une saine philosophie, de s'occuper beaucoup des plaisirs du peuple? C'est par là qu'il est surtout possible de l'amener au bien. Le peuple a une vie de rudes labeurs et de peines constantes. Si, au sortir de ses travaux, on ne lui parle que d'austères devoirs et de graves leçons, il y échappera par les mauvais amusements, toujours près de lui : il a bien assez de choses tristes et obligées. Inventez-lui, au contraire, des récréations à la fois séduisantes et moralisantes, et vous ferez ainsi une concurrence vigoureuse à ses anciens et pernicieux plaisirs.

Cela me conduit à réfuter une observation que j'ai entendu faire par quelques hommes graves. *De l'Existence de Dieu!...* Pourquoi, disait-on, ne pas laisser faire par les prêtres les livres de cette nature ? et de quoi se mêlent les laïques de composer des sermons? — Eh ! mon Dieu ! (aurais-je pu leur répondre si j'avais la parole docile à ma pensée) ce n'est pas trop, dans notre temps, des laïques et des ecclésiastiques pour proclamer les grandes vérités et les saines doctrines. En effet, il y a deux publics bien distincts : l'un qui suit encore avec ferveur les exercices religieux, qui hante la maison de Dieu plus que toute autre demeure, et qui se nourrit de la manne tombée de la chaire évangélique ou des plumes orthodoxes ; l'autre, et il n'est pas le moins nombreux et le moins fort, qui vit en philosophe, à ce qu'il croit, ou plutôt dans une ignorance presque sauvage des choses de religion, et chez lequel on rencontre, parmi les classes populaires surtout, une multitude de braves gens à qui l'éducation chrétienne a manqué, indifférents par routine, incrédules sur ouï-dire et qui n'entreront plus guère à l'église que le jour de leur enterrement. De ces deux publics si tranchés (anomalie particulière à notre époque sans discipline), de ces deux publics, dont l'un est croyant et présent au saint lieu, et dont l'autre est insouciant, pour le moins, et toujours absent, il arrive une chose singulière, c'est que, par le fait, les prédicateurs de nos paroisses ne prêchent que des convertis. Quant au reste de la population, depuis que la règle, le respect humain ou l'habitude ne l'amène plus aux églises, comment lui faire parvenir la lumière et la conviction? Quels moyens d'agir sur l'absence?... Les livres de nos grands écrivains du clergé moderne? Mais si le nom et le caractère sacré de l'auteur mettent d'avance le livre en suspicion, combien de lecteurs n'iront pas plus loin que le titre! ils croiraient entrer dans une sacristie! Qu'est-ce que l'on dirait?

Il est donc très-heureux que des écrivains laïques se vouent à remplir autant que possible cette grande lacune, à réparer avec leurs li-

vres, mondains d'apparence, cette large brèche aux enseignements religieux. Il est très-heureux surtout que des hommes de savoir et de talent, dont l'habit n'éveille pas les sottes défiances, songent à rappeler la divinité au peuple dans un style intelligible à son esprit et sympathique à ses sentiments ; c'est ce que fait M. de Plasman. — Voilà ce que j'aurais pu opposer aux objections, et ce que je consigne ici en toute sincérité.

J'ajouterai que par la pente naturelle de ses idées, par les élans de son cœur, par les honorables fonctions de magistrature qu'il a exercées et qui souvent l'ont rapproché du peuple, et surtout par les maux qu'il a soufferts (rapprochement bien plus intime!), M. de Plasman était en position, mieux que tout autre, de parler avec efficacité et autorité à cet auditoire qu'il s'est choisi et qui a tant besoin de conseils amis et de consolations intelligentes. — Quand la mort inattendue d'un fils adoré vint accabler de douleur cette âme que d'autres catastrophes n'avaient pu abattre, il resta morne et atterré sous ce coup affreux... Enfin, comme il le dit lui-même, cette perte immense suscita en son cœur saignant la pensée de l'ouvrage qui nous occupe : « Le désir d'être utile m'a dirigé « sans doute; mais, je l'avoue, j'ai été soutenu dans mon travail par la « pensée de revoir mon fils dans un monde meilleur. »

On le voit, M. de Plasman avait acheté par assez de souffrances le droit d'écrire pour ceux qui souffrent, et on verra, en le lisant, qu'il y a également puisé le rare talent d'instruire et de moraliser le peuple en l'intéressant. — Toujours préoccupé de sa qualité de laïque et de la nature de son public, il traite par le raisonnement et le sentiment la grande question de l'existence de Dieu et celle de l'immortalité de l'âme qui en découle, sans toucher à aucune controverse de dogmes et de communions. Il démontre, à l'aide des faits irrécusables, que le bonheur, même sur la terre, est du côté de la vertu et de la sagesse, malgré bien des apparences contraires; et les peintures saisissantes qu'il fait des remords, des angoisses et du sort terrible des méchants et des prévaricateurs sont capables d'arrêter bien des insensés au bord de l'abîme. Une fois initiées aux deux plus belles croyances universelles, les âmes irréligieuses ou défiantes se trouveront, à leur insu, toutes prêtes à recevoir les vérités révélées. L'auteur laïque leur aura enseigné à épeler la langue sacrée; les docteurs de la loi divine pourront alors achever leur éducation salutaire.

Émile DESCHAMPS.

Histoire universelle de l'Église catholique, par M. l'abbé ROHRBACHER, 2e édition, revue et corrigée par l'auteur, t. III [1].

Le troisième volume nous conduit de la captivité de Babylone à l'avénement du Christ, et embrasse ainsi la dernière période de l'existence de la synagogue, depuis l'an 588 jusqu'à l'an 7, formant les livres XVIII à XXII de l'*Histoire universelle de l'Église.*

[1] Paris, Gaume frères, libraires, rue Cassette, 4.

La *Fin de Jérémie.—Nabuchodonosor et son fils annonçant le vrai Dieu à tous les peuples de la terre. — Daniel, historien des quatre grands empires, en particulier de l'empire romain.* — Les *Chants lugubres d'Ézéchiel sur la ruine future de Tyr et de l'Égypte.* — La *Prise de Babylone par Cyrus ;* tels sont les tableaux imposants que l'auteur fait successivement passer sous nos yeux dans son XVIIIe livre.

Le XIXe continue cette longue chaîne d'événements merveilleux. On y voit *Darius le Mède annonçant à toute la terre le Dieu du ciel; Cyrus ordonnant le rétablissement de son temple à Jérusalem et renvoyant les Juifs dans leur pays. — Daniel prédisant l'époque du Christ, la guerre des Perses avec les Grecs, l'histoire des successeurs d'Alexandre. — Artaxercès-Longue-Main prenant pour femme Esther, pour premier ministre Mardochée, envoyant Esdras et Néhémias relever les murs de Jérusalem.* Puis, lorsque l'avénement du futur rédempteur a été surabondamment annoncé, préfiguré, décrit; que les éléments épars des traditions antiques ont reçu chez les Gentils une dernière et décisive excitation; et qu'Israël a répandu ses synagogues dans tout l'univers, comme autant de colonies conquérantes et de foyers conservateurs; alors *les prophètes cessent* tout à coup, les prodiges disparaissent; il se fait comme un temps d'arrêt, où la Providence semble se recueillir en elle-même, et préparer en silence le dénoûment de son grand œuvre.

Ici l'historien de l'Église a lui-même suspendu son récit : avant de faire confluer au pied de la Croix tous ces courants déviés de la tradition première, issus de la source à la fois unique et divisée de Babel, il a voulu en suivre la marche et les vicissitudes à travers les âges de la déchéance, et il s'est détourné quelques instants des grandes voies de la Doctrine, pour aller reconnaître latéralement tous ces sentiers de dérivation, où l'ont égarée et corrompue la faiblesse et les passions des hommes. Tel est l'objet du XXe livre de l'*Histoire universelle : Les philosophes, les poëtes et les historiens de l'antiquité.* Les philosophes, c'est la conscience humaine, avec sa rectitude innée, réagissant contre les mélanges adultères introduits dans la tradition ; les poëtes, c'est la tradition elle-même, retentissant dans ses plus lointains échos ; les historiens, c'est à la fois la tradition et la conscience, opérant sur le terrain des faits. Les philosophes nous donneront la preuve expérimentale de l'inaptitude de l'intelligence individuelle à constituer la Doctrine ; les poëtes, de l'impuissance de l'humanité déchue à conserver intacte la vérité même transmise ; les historiens, de l'inhabileté de l'une et de l'autre à la conception catholique et unitaire de l'histoire.

Il y a entre la doctrine religieuse et les destinées humaines, ainsi que nous l'avons fait pressentir déjà, le même rapport qu'entre l'idée

et son objet; c'est-à-dire qu'elles sont inséparables l'une de l'autre, et qu'il n'est pas plus possible de concevoir l'homme sans dogme que de le concevoir sans but : d'où il résulte que la doctrine a dû être originairement donnée de Dieu à l'homme, pour être communiquée ensuite et successivement d'une génération à une autre. Par cette loi générale de transmission, le présent se trouve ainsi rattaché au passé, l'avenir au présent, et pour tout dire en un mot, l'homme à Dieu : et c'est parce que le principe traditionnel est par sa nature même un principe d'unité, et partant, d'universalité, qu'il est aussi le principe catholique par excellence, et la forme essentielle de la société religieuse. Partout où la tradition se rencontre tout entière, dans ses moyens et dans son objet, c'est le catholicisme, c'est l'Église ; partout où elle se rencontre à un degré quelconque, soit dans son objet, soit dans ses moyens, c'est de l'Église, c'est du catholicisme. Le catholicisme n'est point un système partiel de religion : c'est la religion elle-même, dans toute la vitalité de son principe et la puissance de son organisation. Le catholique n'est point un sectaire : c'est l'homme lui-même, constitué dans toute la plénitude de ses rapports religieux, et soustrait à toutes les influences de secte et de parti.

Il semble, au premier abord, qu'entre les philosophes de l'antiquité et les libres penseurs de nos jours, il n'y ait d'autre différence que celle du temps : en examinant les choses de près, on arrive bientôt à se convaincre que, des uns aux autres, il y a le plus souvent toute l'incompatibilité d'un principe. Les anciens étaient en quête de la vérité, mais parce qu'ils n'en tenaient plus que des parcelles ; ils aspiraient à la lumière, mais parce qu'ils étaient dans les ténèbres. Chercheurs par nécessité bien plutôt que par principe, ils ne se rattachaient que fort indirectement à ces modernes pontifes du rationalisme, qui, placés par une miséricorde toute particulière de Dieu au foyer même de la vie, abjurent leur privilége de fils de famille pour se faire systématiquement les mendiants de la vérité, érigent en je ne sais quel droit impossible ce que leurs devanciers du paganisme ne faisaient que subir comme fait, et semblent beaucoup moins préoccupés d'arriver à la lumière que de ne la recevoir de personne. Nous voyons bien saint Paul, en effet, reprocher aux philosophes de la gentilité d'avoir tenu la lampe sous le boisseau, mais nulle part de l'avoir cherchée ; et comme pour mettre dans tout son relief la pensée de l'apôtre, la théologie catholique, dans la personne d'un de ses plus illustres représentants, ne s'est fait aucun scrupule de les compter parmi ses associés indirects, et de leur attribuer une sorte d'autorité dogmatique de second ordre [1]. Ajoutons que les princes de la philosophie grecque, Thalès, Pythagore, Platon, ont com-

[1] Nonus est *auctoritas philosophorum*. Melc. Canus. De locis theol., lib. I, c. I *bis*.

mencé par des voyages à tous les sanctuaires de l'Asie et de l'Égypte, ce qui exclut formellement jusqu'à l'idée même du libre penser. Le rationalisme, en effet, n'est point une de ces végétations complaisantes qui croissent indifféremment dans tous les terrains et sous tous les climats : on peut se rebeller contre une autorité, tout en la reconnaissant au fond de sa conscience ; ce n'est ici qu'un simple accident de passion, qui peut se produire aussi fréquemment et aussi universellement que la cause même d'où il ressort ; mais la révolte intellectuelle érigée en principe, et posée comme la loi naturelle, absolue, radicale de l'esprit humain, c'est un phénomène historique impossible partout ailleurs que dans un milieu religieux organisé avec puissance, et même de longue date, où l'abondance exclue le besoin, et où l'habitude du bienfait ait fini par en effacer le sentiment. Pourquoi ne le dirions-nous pas ? le rationalisme ne s'est guère produit à l'état de formule qu'au sein du Christianisme, et nous croyons que c'est là un des plus beaux, un des plus incommunicables titres de gloire de l'Église catholique. L'Égypte, la Chaldée, la Perse, l'Inde elle-même, avec ses grands systèmes d'opposition philosophique, ne l'ont point connu ; et peut-être l'antiquité n'en offre t-elle pas d'autre symptôme que ces yu-kiao de la Chine, dont parle Lao-Tseu [1], et dont les théories affectent, en effet, des airs de parenté assez explicites avec celles que nous entendons prôner depuis un siècle dans notre moderne Europe.

Quelles que soient les différences, — et elles sont grandes, — qui séparent la philosophie de la Grèce de celle de l'Orient, le caractère et le principe en sont donc sensiblement les mêmes ; mais il n'en est pas moins vrai que la philosophie grecque a une physionomie à part, et qu'il y a dans son histoire quelque chose de plus particulièrement instructif, parce qu'elle est, en quelque sorte plus dégagée de l'élément théologique, que l'homme y apparaît plus libre de Dieu, l'individu plus isolé de l'espèce, et que l'expérience en ressort, par là même, plus solennelle et plus complète. M. l'abbé Rohrbacher fait successivement passer devant nos yeux toutes ces écoles et tous ces systèmes, mettant à la fois en relief ce qu'il y a de traditionnel dans les sources, ce qu'il y a de spontané dans le développement, ce qu'il y a de puéril et de vulgaire dans les habitudes. Le premier des sages de la Grèce se lève en Ionie, en 580 ; mais Thalès n'est pas même un Grec : c'est un Phénicien, c'est-à-dire presque un Hébreu ; et le caractère cosmologique de sa philosophie suffirait à révéler son origine. L'école ionique se partage presque aussitôt en deux branches : les uns voient dans l'univers une force vivante dont les développements successifs produisent les différents êtres ; mais ils ne peuvent s'accorder sur la nature de cette force. Pour

[1] *Histoire universelle de l'Église catholique,* t. III, p. 148.

Thalès, c'est l'eau ; pour Anaximène, l'air ; pour Héraclite, le feu ; pour Diogène d'Apollonie, l'air condensé. Les autres n'y voient qu un composé mécanique, arrivant par voie de triage et de classement à l'ordonnance des parties ; mais ils ne s'entendent point davantage sur le mode ; et tandis qu'Anaximandre fait tout produire par le mouvement éternel de la matière, Anaxagore et Archélaüs expliquent tout par l'action organisatrice de l'esprit. Ni d'une part, ni de l'autre, on n'avait conservé d'idée nette de la création, et on ne sortait du dualisme que pour retomber en plein dans le panthéisme.

Trente ans après Thalès, et à l'autre extrémité de la terre des Hellènes, Pythagore fondait à Crotone l'école italique, celle de toutes, peut-être, dont le caractère et les institutions se ressentent le plus des influences de l'Orient. On croirait la philosophie orthodoxe de l'Inde transplantée, avec ses attributs indigènes, sur les rivages de la Méditerranée. Au lieu de partir de l'Univers, en effet, comme ses prédécesseurs d'Ionie, et de n'arriver à Dieu que de seconde main et par voie d'induction, il posa comme point de départ l'unité absolue, et entreprit la tâche impossible d'en déduire le multiple. Le monde est de Dieu, sans doute, mais il en est librement ; et liberté et déduction sont deux termes qui s'excluent. Pythagore chrétien n'aurait donc encore abouti qu'à une des grandes erreurs de l'éclectisme français : la nécessité de la création. Pythagore païen alla heurter de front, bien que par un côté plus élevé, le panthéisme ionique, avec toutes ses conséquences métaphysiques, religieuses, et même sociales. Du reste, le vice radical du système ne tarde pas à se montrer à nu sous l'action brutalement logique du génie occidental. Xénophane, fondateur en 536 de l'école métaphysicienne d'Élée, prouva fort bien que la production, telle que la concevait le philosophe de Crotone, était inutile et impossible ; mais au lieu de rejeter le principe à cause des conséquences, il accueillit les conséquences en considération du principe, et inaugura ainsi la grande folie de l'idéalisme. Parménide, son disciple, et après lui Mélissus, développant les théories du maître jusque dans leurs plus lointaines ramifications, nièrent le fini et le matériel, même comme simples formes de l'immatériel et de l'infini, et rejetèrent d'une façon absolue, en psychologie, tout ce qui tenait de près ou de loin à la sensation. Enfin, Zénon d'Élée, sans rien ajouter de positif à l'œuvre de ses prédécesseurs, lui imprima cependant un caractère nouveau, et revêtit le tout de ces formes austères de la logique, qui peuvent bien témoigner, dans une certaine mesure, du légitime enchaînement des idées, mais qui ne sauraient garantir, en aucune manière, la solidité du point de départ.

Tant d'outrages adressés à la conscience humaine, et tour à tour avec un emportement si extrême et un sangfroid si obstiné, devaient provoquer

de sa part, et provoquèrent en effet une réaction d'autant plus violente que l'attaque avait été plus audacieuse. En opposition à l'école métaphycienne d'Élée, et dans la ville même qui lui avait donné son nom, Leucippe, en 450, fonda l'école dite physicienne, qui en fut de tous points le contre-pied. Mais, ainsi qu'il arrive presque toujours dans de semblables circonstances, il ne sut point se préserver des entraînements de la lutte ; et au lieu de se borner à remettre la philosophie dans ses voies, il outrepassa le but et la rejeta dans l'excès opposé. L'absolu, en effet, ne peut pas plus s'extraire du relatif que le relatif ne peut se déduire de l'absolu ; et pour avoir voulu enchaîner l'intelligence sur le terrain exclusif du fini et du multiple, les nouveaux Éléates, Leucippe, Démocrite, Métrodore, furent directement amenés à la négation de l'unité et de l'infini, dans le triple domaine de l'être, de la pensée et du sentiment, et allèrent aboutir au matérialisme proprement dit, dans sa forme la plus complète et la plus dépravée.

Ainsi, en moins d'un siècle et demi, l'esprit humain avait parcouru l'échelle totale de l'erreur, non-seulement sans avoir pu constituer une doctrine, mais sans avoir réussi à organiser même l'individu. On n'avait plus qu'à attendre le moment où l'édifice de la vérité, successivement miné dans toutes ses bases, s'effrondrerait tout entier : ce fut Gorgias qui donna le signal de la ruine. S'armant à la fois des arguments de Xénophane contre la matière, et de ceux de Leucippe contre l'esprit, il conclut sans hésiter au néant absolu. Mais dans l'audace même de cette négation, il y avait encore je ne sais quelle sauvage énergie. Protagoras n'employa plus que la formule du découragement : la vérité relative. Après lui, on ne trouve plus que cette tourbe de sophistes de bas étage, jongleurs plutôt que philosophes, que l'histoire nous montre déshonorant la pensée par d'ignobles travestissements, et paradant sans pudeur sur le tombeau de la raison humaine.

Socrate fut le Noé de ce premier cataclysme. Quelque opinion que l'on se fasse sur ce que lui-même appelait son *démon*, toujours est-il que le caractère éminemment pratique de sa doctrine et de sa méthode, joint à une grande vigueur de génie et à une haute moralité de principes et de tendances, devait exercer une influence prodigieuse sur des esprits épuisés de doute et de subtilités ; et sans se hasarder sur le terrain des hypothèses, ce n'est point trop s'éloigner de la vérité, ce nous semble, que de lui attribuer au moins une de ces missions naturelles extraordinaires que l'histoire ne s'est jamais refusée à reconnaître dans les grands hommes de tous les temps. A peine a-t il paru, en effet, que la philosophie grecque change partout de face. L'école sophistique, tout en se continuant avec Pyrrhon, prend des allures plus sérieuses, et son scepticisme s'arrête devant la vertu ; l'école de Mé-

gare, héritière des métaphysiciens d'Élée, parle bien encore de l'unité primitive, mais envisagée comme bien absolu. La même loi se reproduit dans les petites écoles nouvelles dites intermédiaires : Antisthène le Cynique ne prêche le mépris des usages sociaux que pour imiter la souveraine indépendance de Dieu; et si Aristippe et ses successeurs de Cyrène érigent la volupté en système, c'est que le bonheur est le but pratique par excellence de l'humanité, et que, pour eux, le bonheur c'est la jouissance.

Remarquons toutefois qu'en se sauvant du naufrage, la philosophie n'était point sans y avoir laissé quelque chose : les anciens systèmes étaient principalement cosmologiques; les nouveaux ne seront plus qu'anthropologiques. L'orgueil de l'esprit humain était donc châtié, sans que cependant la lumière essentielle lui eût été retirée; et la Providence se trouvait ainsi avoir atteint son double but de justice et de miséricorde.

D'un autre côté, cette restauration de la pensée individuelle dans les choses de doctrine ne pouvait être que provisoire, parce qu'elle n'était qu'un pis aller. Il ne s'agissait donc nullement de lui communiquer une vertu constitutive qui n'était point dans sa nature, mais seulement de la rendre elle-même à elle-même, c'est-à-dire, de lui faire recouvrer cette énergie scientifique qui prêchait la vérité par les systèmes, mais sans guérir en elle cette impuissance dogmatique qui se trahissait constamment par le manque d'unité et de durée.

Tel est en effet le double caractère qui se continue dans toute la période socratique. Nous l'avions rencontré avant, nous le retrouvons après; et l'on peut dire que les mêmes circonstances le reproduiront toujours, parce qu'il est la condition inséparable de toute tentative doctrinale individuelle. Quelle puissance de conception, en effet, dans ces hommes que l'on appelait Aristote, Platon, Zénon, Épicure! Mais aussi, autant de noms, autant d'écoles; et l'histoire nous autorise à ajouter : autant d'écoles, autant de ruines. Chose bien digne de l'attention des hommes sérieux! la première qui s'affaisse, c'est la plus sublime des quatre, c'est l'Académie, par la seule raison qu'elle avait construit plus haut que les autres sur des bases aussi faibles : le divin Platon vient aboutir en moins d'un siècle au probabilitaire Arcésilas, et celui-ci au sceptique Carnéade. Le stoïscisme et l'épicuréisme eux-mêmes dépouillent rapidement tout caractère scientifique, pour n'être plus, celui-ci qu'un complaisant de la volupté, celui-là qu'une affaire de tempérament. Aristote est le seul qui surnage au nouveau cataclysme; toutefois ce qui demeure en lui, ce n'est point le fondateur de système, mais bien le logicien et le naturaliste; c'est le législateur des formes et non de la doctrine; et les formes ne constituent point à elles seules une philosophie.

On sait comment le tout ensemble, vers les dernières années de l'ancien monde, vint se noyer dans un nouveau scepticisme, représenté par Ænésidème et Sextus Empiricus : scepticisme d'autant plus sérieux, qu'il avait succédé à de plus grands efforts et d'autant plus désespéré, que la religion avait cessé de compter dans les choses de l'intelligence. On sait aussi comment l'histoire reflétait malgré elle cette désaggrégation des idées; et comment les infamies de la civilisation classique en offraient, à tous les degrés de l'échelle, le commentaire en action. Mais nous ne pouvons que renvoyer ici nos lecteurs à l'ouvrage lui-même, nous bornant, pour notre compte, à formuler en quelques courtes propositions, les grands enseignements qui découlent de cet ensemble de faits.

L'homme étant donné avec sa seule nature, sans *addition*, mais sans *retranchement*, ses facultés se trouvant dès lors en équation avec sa fin, son intelligence le serait aussi avec la doctrine; le dogme lui deviendrait, sinon *compréhensible*, ce qui n'appartient qu'à Dieu, du moins évident; et il rentrerait pour lui dans ce foyer des notions primitives qui constituent ce qu'on appelle le sens commun.

Dans cet état de choses, la famille naturelle suffit à la transmission héréditaire de la vérité.

Au contraire, dès que l'on suppose cette harmonie brisée entre l'homme et la tradition, soit par un affaissement dans notre nature, soit par un agrandissement dans nos destinées, ou bien encore par ces deux causes réunies ; alors ce qui était tout clarté devient en partie obscurité; la foi entre en partage avec l'évidence; et ces ténèbres se résolvent nécessairement en erreur, tant que l'on n'a pour les régulariser que les instruments destinés au plein jour.

Dans cette nouvelle hypothèse, la famille naturelle ne suffit plus à la garde du dépôt doctrinal.

On a souvent prouvé la dégénération de la nature humaine par la faiblesse de notre vouloir vis à vis de l'accomplissement de nos destinées; on pourrait le faire d'une façon tout aussi géométrique par la faiblesse de notre savoir vis à vis de leur détermination. Les enseignements de la religion et de l'histoire nous apprennent d'ailleurs que l'homme, soit avant, soit après la chute, n'a jamais cessé d'être appelé à une fin surnaturelle ; l'équation se trouve donc bien réellement rompue dans ses deux termes à la fois, et les fastes de la gentilité traditionnelle et philosophique viennent de nous attester, mieux encore que le raisonnement, la vérité des conclusions que nous en avons déduites.

La famille naturelle, ou si l'on veut, le genre humain livré à lui-même, étant donc doublement inhabile à conserver et à transmettre, il fallait de toute nécessité les remplacer doctrinalement par la famille surnaturelle, par le genre humain divinement reconstitué, en un mot,

par l'Église. Et ainsi se trouve renversé de fond en comble ce fameux système d'une *autorité générale*, emboîtant et dominant l'autorité enseignante ecclésiastique : système qui ne pouvait prendre racine que dans une notion inexacte de la nature et de la grâce, et auquel M. l'abbé Rohrbacher prête si peu les mains, que son ouvrage tout entier n'a d'autre but, lui-même nous le déclare, que d'établir la proposition contraire.

Nous terminons par le simple énoncé des XXIe et XXIIe livres, intitulés, le premier : *Accomplissement des prophéties sur l'empire des Perses et sur celui des Grecs. — Machabées.* Le deuxième : *Accomplissement des prophéties sur l'empire des Romains. — Préparation du monde à l'avènement du Christ.* Nos lecteurs y retrouveront, en maints endroits, cette hauteur d'aperçus et cet esprit de généralisation qui distinguent les précédents volumes : ils apprécieront particulièrement, même comme œuvre de style, les beaux passages sur la résistance individuelle et nationale, et sur le caractère et la mission de Rome ; nous les y renvoyons avec confiance, leur donnant rendez-vous, pour un prochain article, au berceau de Bethléem. J.-A. SCHMIT.

Cours alphabétique et méthodique de Droit canon, mis en rapport avec le Droit civil ecclésiastique, ancien et moderne, par M. l'abbé ANDRÉ [1].

Dictionnaire raisonné de Droit et de Jurisprudence en matière civile ecclésiastique, par M. l'abbé J.-H.-R. PROMPSAULT [1].

Dans son *Cours alphabétique et méthodique de droit canon*, M. l'abbé André se propose particulièrement de donner une connaissance exacte des canons de discipline, du Concordat sous lequel nous sommes placés, des divers actes de la législation civile relatifs au culte, des usages de la cour de Rome, des règles et pratiques de la chancellerie romaine, de la hiérarchie ecclésiastique avec les droits et les devoirs des membres du clergé, enfin de tout ce qui concerne les personnes, les biens et la police extérieure de l'Eglise. L'auteur a choisi pour guide et modèle, non point dans tous les détails, mais dans le plan général de son œuvre, Durand de Maillane, canoniste fort habile, quoique non pas irréprochable ; il a retenu tout ce qu'il y a de bon dans le livre de son prédécesseur et corrigé le reste, en y ajoutant les notions devenues nécessaires par suite des vicissitudes de notre société. Durand était renommé pour sa science du droit civil et ecclésiastique ; il fut député du tiers-état de la sénéchaussée d'Arles à

[4] 2 vol. in-4°. Paris, Migne. — [5] 3 vol. in-4°. Paris, Migne.

l'Assemblée constituante, puis envoyé par le département des Bouches-du-Rhône à la Convention nationale. On estimait généralement son *Dictionnaire de droit canonique*, qui eut quatre éditions de 1761 à 1787. La chute de l'ordre de choses avec lequel il était en harmonie le rend aujourd'hui à peu près inutile ; mais il renferme des données historiques qui ne sont pas sans valeur. On pouvait en tirer parti ; c'est ce que M. l'abbé André a tenté de faire.

Les modifications introduites dans le nouveau dictionnaire consistent d'abord en ce que les articles conservés de l'ancien ont été mis en rapport avec l'état actuel de nos églises et la législation civile qui nous régit ; elles consistent de plus en ce que divers canons et décrets, diverses formules d'actes ecclésiastiques d'un fréquent usage sont cités dans leur teneur et commentés au besoin ; elles consistent surtout en ce que les pièces relatives aux affaires ecclésiastiques de notre siècle sont reproduites intégralement. Ainsi, quant à ce dernier point, l'auteur a inséré dans son *Cours*, comme document historique, le texte du concordat de Léon X ; puis, comme loi aujourd'hui en vigueur ou comme documents du plus haut intérêt, le concordat de 1801 avec les bulles, brefs et décrets qui s'y rattachent, les articles organiques avec les rapports et discours de Portalis, Siméon, Lucien Bonaparte, enfin les concordats de 1813 et 1817. On trouvera de même quelques autres articles composés de pièces plus ou moins connues, et propres à jeter du jour sur les questions religieuses.

A l'aide des tables qui terminent ce livre et de la distribution alphabétique des matières, l'homme le moins versé dans la science du droit ecclésiastique, aussi bien que le théologien et le canoniste, pourra sans peine acquérir les notions qui lui sont nécessaires. Touchant l'esprit général du livre, nous dirons que le parlementaire Durand ne s'y reconnaîtrait pas ; que M. André a soumis son travail à M. l'archevêque de Sens, et que, sans approuver ou adopter toutes les opinions qui y sont soutenues, le vénérable prélat a déclaré n'y avoir rien trouvé de contraire soit à la foi, soit à la morale catholique.

Quoique le *Cours de droit canon* suppose ou rappelle les lois civiles, cependant il n'y insiste pas assez pour les faire connaître dans tous leurs rapports avec le droit ecclésiastique. Cette partie de la science, qui comprend les matières mixtes, est traitée plus au long dans le *Dictionnaire de droit et de jurisprudence civile ecclésiastique*, par M. Prompsault. On y puisera d'utiles documents sur tout ce qui regarde l'administration temporelle du culte et le gouvernement des paroisses, les fabriques, les hospices, les bureaux de bienfaisance-

les congrégations religieuses, les livres d'églises et les questions de propriété qui y sont relatives; enfin les points divers où les deux puissances se trouvent en contact. Le but de ce livre est donc d'in, diquer quels droits possède tout Français, en matière ecclésiastique, et comment il doit s'y prendre pour les faire valoir. Afin de donner ces indications d'une manière à la fois sûre et utile, l'auteur s'est appliqué à tenir compte des actes législatifs anciens et modernes qui sont actuellement en vigueur, ou dont l'abrogation est très-significative; il s'est appliqué aussi à fournir les renseignements qui peuvent servir de contrôle pour son propre travail et de préparation pour des recherches ultérieures. Il a donc placé à la suite de presque tous les articles de son livre une sorte d'inventaire des pièces qui ont motivé son opinion et des ouvrages que l'on peut consulter sur le même sujet.

Du reste, ce sera faire connaître le *Dictionnaire de droit et de jurisprudence* que de retracer la méthode suivie dans la rédaction de l'un des articles. Nous citerons en exemple celui des libertés de l'Eglise gallicane. L'auteur pose d'abord la question dans ses termes généraux; il fait l'historique et donne le texte des quatre-vingt-trois articles de P. Pithou, avec l'indication des preuves, les remarques de différents auteurs et ses propres observations. Il fait de même l'historique et donne le texte des quatre articles de 1682, puis décrit la fortune des libertés gallicanes jusqu'en 1789, et de là au temps présent. Ensuite, il fournit la nomenclature des actes législatifs et des pièces officielles qui concernent la matière: ce sont, par exemple, les constitution et brefs d'Alexandre VIII, d'Innocent XI et de Pie VII, les ordonnances et lettres des évêques, les déclarations d'assemblées du clergé, les édits et ordonnances du roi, les arrêts du Parlement, les circulaires ministérielles, les rapports et projets de loi des gouvernements qui se sont occupés de la question. Enfin il renvoie au cardinal Bausset, à Pithou, Dupuy, Durand de Maillane, Jauffret, M. Dupin, indépendamment des auteurs de la même nuance cités dans sa notice, qui tient cent colonnes in-4°. Encore bien que citer ne soit pas approuver, et qu'en fait l'auteur combatte quelques-unes des exagérations et faussetés que plusieurs de ces noms rappellent, cependant la composition de cette liste suffit pour indiquer à quelle opinion il se range, sans que nous ayons besoin d'en faire la remarque explicite. G. Darboy.

L'un des Gérants, Charles DOUNIOL.

Paris. — E. De Soye, imprimeur 36, rue de Seine.

LES PREMIÈRES MÈRES DE LA VISITATION

(FIN [1].)

Nous n'avons nommé jusqu'à présent que celles des Filles de la Visitation qui avaient désiré leur sainte vocation, l'avaient poursuivie et en avaient obtenu la grâce à force de prières. Toutes n'avaient pas agi de la sorte. Il y a des âmes qui, loin de rechercher la grâce, la fuient et la rejettent, ne veulent pas connaître les desseins de Dieu sur elles et désirent conduire leur destinée à leur gré et selon leur bon plaisir.

Au commencement du XVII[e] siècle, ce libertinage n'était pas comme de nos jours dans les mœurs habituelles; mais certains esprits en étaient déjà atteints. Quelques-uns de ces malheureux restent abandonnés à leur sens réprouvé, et vivent dans le monde misérables ou glorieux, hors de leur place et livrés à eux mêmes. Sur certains autres, au contraire, la grâce s'obstine pour ainsi dire, elle les frappe et les tourmente jusqu'à ce que, réduits et soumis, ils acceptent et embrassent les volontés de la Providence. Ce travail de Dieu sur la résistance de la volonté humaine se fait de diverses manières : souvent la conduite naturelle des événements y suffit; d'autres fois la puissance divine se plaît à marquer ses interventions par des faits extraordinaires et plus ou moins merveilleux.

Une des religieuses les plus actives de notre cher Institut de la Visitation, une de celles qui avait reçu les plus grands dons pour

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXIX, p. 350.

la conduite des âmes, la Mère Marie-Marguerite Michel, d'une bonne famille de la Franche-Comté, avait d'abord résisté à l'attrait de la grâce et aux avertissements de Dieu. Toute jeune, elle avait vu en songe deux religieuses qui lui avaient dit de bien servir Dieu, de se préparer à être un jour l'épouse de Jésus-Christ ; un petit enfant, qui les accompagnait, s'était approché d'elle ensuite, et lui avait déchiré la figure en lui disant : « Vous serez ainsi bien plus belle aux yeux de notre époux. » Peu de temps après, Marie-Marguerite eut la petite-vérole, et son visage, qu'elle avait fort beau, en fut tout gâté. Il lui sembla que la vision se réalisait, et dans son cœur elle forma le dessein d'obéir et de se préparer à l'honneur qui lui avait été annoncé. Cependant la jeunesse commença bientôt à lui faire du bruit et à parler plus haut que toutes les résolutions : elle ne pouvait plus avoir de prétentions à la beauté, mais elle trouvait encore à satisfaire ses complaisances dans les agréments de l'esprit, qu'elle cultivait avec soin, et dans l'élégance de sa taille, qu'elle avait fort riche et avantageuse. Elle oublia ses premiers projets et s'abandonna au monde. Sa bonne grâce, le tour vif et heureux de son esprit la faisaient aimer et rechercher de tous ceux qui l'avaient une fois connue. Comme les Mères Favre et de Châtel, comme la plupart des jeunes filles, elle avait une forte inclination à la danse, et ce plaisir dangereux l'enivrait. Un jour qu'elle avait beaucoup dansé (car dans ce temps-là toutes les fêtes ne se donnaient pas la nuit), un jour donc qu'elle avait beaucoup dansé, rentrée dans sa chambre, elle s'endormit sur sa chaise et revit l'enfant qui lui était déjà apparu ; il avait le visage irrité : « Tu t'écartes trop, lui dit-il, et je saurais arrêter les saillies insensées de ta jeunesse. » En même temps il lui prit les pieds, et les serra d'une telle force qu'elle s'éveilla en poussant de grands cris. Elle se garda d'avouer la cause de son effroi ; elle ne voulut même pas y voir un avertissement sérieux, et pensa à continuer son genre de vie accoutumé. Elle fut bientôt obligée de l'interrompre : un accident la mit entre les mains des chirurgiens ; elle en sortit infirme, ayant les nerfs de la jambe tellement étendus et brisés que tous les remèdes humains furent impuissants à en rétablir le ressort. On conçoit le désespoir qui accompagnait les souffrances de Marguerite-Michel en cette circonstance. L'enfant, qu'elle avait déjà vu, lui apparut alors une troisième fois : elle eut peur à sa vue et se cacha le visage entre les mains, craignant d'éprouver encore de nouvelles douleurs ;

l'enfant tout rayonnant de lumières lui dit en souriant : « Je vous avais bien dit que je saurais arrêter les folies de votre jeunesse. Il ne tient qu'à vous désormais de donner votre cœur à Dieu, puisque votre corps est enfin soumis. »

Dès lors elle s'avoua vaincue, et, sans contester davantage, accepta ses souffrances pour satisfaire à la justice divine. La Providence ne demandait que cette soumission. Une relique de saint Ignace de Loyola calma les plus vives douleurs et lui donna assez de force pour marcher avec des béquilles. Malgré tant d'actions extraordinaires de la grâce, la nature n'était pas encore morte tout à fait, et lorsque la pauvre Marguerite-Michel put ainsi marcher un peu dans sa chambre, elle se vit un jour dans un miroir, et se trouva si déformée et si défigurée qu'elle entra en grande compassion sur elle-même : elle se voyait désormais comme un objet de rebut pour tout le monde ; et, oubliant ses résolutions, elle se laissa aller à un chagrin désordonné ; elle n'osait se montrer aux personnes qui la venaient voir et restait accablée de mille pensées de tristesse. Elle revit alors encore le même enfant : il portait un voile sur lequel était imprimé le visage du Sauveur, tel qu'Isaïe le dépeint, comme un lépreux frappé de la main de Dieu, sans forme ni beauté. « Hélas ! s'écria Marie-Marguerite, épouvantée à cette vue terrible, qu'est ceci ? — C'est l'amant de votre âme, répondit l'enfant ; c'est l'amant de votre âme ! voyez où l'amour l'a réduit ! » Cette vue rendit quelque courage à la pauvre infirme. Que ne souffrirait-on en effet pour un Dieu qui a tant souffert ? La sainte Vierge s'était réservée d'ailleurs l'entière guérison de cette fille, qui resta toujours boiteuse, il est vrai, mais qui laissa ses béquilles à une chapelle dédiée à Notre-Dame, où elle était allée faire un pélerinage. Elle alla ensuite à Annecy ; elle avait deux tantes à la Visitation ; c'était dans les premiers commencements de l'Institut. Le monastère n'avait pas de clôture ; Marie-Marguerite eut la permission d'y entrer librement, et un jour le saint fondateur lui demanda si elle ne voulait pas bien être religieuse. Elle avoua que certaines difficultés qu'elle savait devoir naître au sujet de sa dot, l'avaient jusqu'alors empêché d'exprimer son désir à ce sujet. « Si vous n'avez rien, reprit ce saint évêque, nous ne voulons rien : offrez à Dieu ces deux rien et allez dire à la mère de Chantal qu'elle vous reçoive. »

Elle entra ainsi à la Visitation et fit de rapides progrès dans la

connaissance des voies de Dieu. « Ah! disait saint François de Sales, que cette boiteuse marche droit dans les voies du Seigneur. »

Si la Mère Françoise-Madeleine de Chaugy ne parut pas conduite au cloître par une voie aussi extraordinaire que celle que nous venons de raconter, du moins y fut-elle poussée par une action manifeste de la grâce et contre son propre désir. Alliée à madame de Chantal et nièce de son beau-fils, M. de Toulongeon, elle était d'un génie extraordinaire, d'un esprit plein d'impétuosité et de séductions. Cette fille ne paraissait avoir aucun attrait pour la vie religieuse; madame de Chantal la rencontra chez madame de Toulongeon et lui proposa cependant de la conduire à Annecy et de la loger quelque temps à son monastère. Mademoiselle de Chaugy, dont le père, qui avait tenu un rang assez considérable à la cour de Marie de Médicis, venait de mourir, se trouvait alors dans une perplexité assez grande pour désirer s'éloigner un peu de son pays et chercher le loisir de réfléchir à son aise sur le parti qu'elle devait prendre. Toute jeune, elle avait alors dix-huit ans, elle n'avait jamais paru à la cour, mais elle avait assez brillé dans sa province pour que son cœur fût déjà attaché aux plaisirs du monde et aux chatouillements de la vanité. Elle était liée avec quelques-uns des beaux-esprits de l'époque; ils n'étaient pas de ceux qui pouvaient la conduire au couvent. Théophile de Viau, un poëte illustre en ces temps, et fort soupçonné d'athéisme, lui avait expliqué les règles de la poésie. Elle s'y exerçait avec succès. Elle croyait avoir à se plaindre de sa famille et se trouvait ainsi sur la pente où glissent aujourd'hui la plupart des femmes libres. Sans doute cette espèce était rare au XVIIe siècle, et mademoiselle de Chaugy, qui était d'une noble famille et qui avait le cœur bien placé, n'en eut certainement pas montré ce triste phénomène. Toutefois, elle avait encore ce trait de ressemblance, qu'elle s'amusait à composer des petites nouvelles et des contes, où elle dépeignait les sentiments de son âme et les aventures de sa vie. Rien de ces premiers essais de mademoiselle de Chaugy ne nous est parvenu, mais les écrits que la religieuse de la Visitation a composés, la vie de madame de Chantal et celles des premières et des plus illustres Mères de la Visitation, sont remplis d'une telle abondance d'images gracieuses et de fortes pensées, ils portent l'empreinte d'un tel génie et ont une telle grâce, que si cette Mère de Chaugy fût restée dans le monde, on peut bien croire qu'elle y

eût occupé une certaine place et eût tenu son rang parmi les grands esprits de la cour d'Anne d'Autriche et de Louis XIV; elle y était assez bien apparentée, d'ailleurs, et par sa tante, madame de Toulongeon, elle touchait à madame de Sévigné. Du reste l'illustre religieuse en quittant le monde n'a pas laissé d'y éveiller certains retentissements. Il lui est arrivé ce qui est arrivé à beaucoup d'autres : en s'anéantissant et se donnant uniquement à Dieu, elle a rencontré la gloire. Si la cour de Louis XIV n'a pas été occupée de ses succès, la cour de Rome les a connus et y a applaudi. Elle avait épousé la gloire de saint François de Sales, et c'est elle qui a soutenu le procès de sa canonisation. Nous ne raconterons pas en détail tout ce qu'elle a fait pour la gloire de l'Institut et nous n'insisterons pas sur la considération que le pape Alexandre VII portait à cette vénérable Mère.

Son premier dessein toutefois ne la conduisait pas au couvent ; elle accepta avec chagrin l'offre de madame de Chantal. La vie intérieure du monastère ne la séduisit pas davantage ; elle y demeura uniquement appliquée aux pensées de vanité, et la plupart des religieuses, qui la connurent alors, ne pouvaient croire que cette fille mondaine, d'un ton dominant et tranchant, dût jamais être de leurs Sœurs. Les Mères les plus anciennes et les plus sages reconnaissaient cependant chez elle une force de jugement, un talent de direction et une vigueur d'esprit si rares qu'elles souhaitaient bien de donner à leur Institut un sujet aussi capable. Personne cependant ne lui fit d'avance, et l'aimable Mère Péronne-Marie de Chatel qui était supérieure de la *Sainte-Source* d'Annecy se contentait de lui dire quelquefois d'un esprit enjoué : « Quand vous plaira-t-il de donner audience à la grâce? » Mademoiselle de Chaugy, tout occupée de ses billevesées de littérature et de poésie n'entendait même pas que la grâce la sollicitât de quelque chose. Un jour assistant à un exercice de la communauté, elle fut frappée de ces paroles de l'Évangile : « Jésus voyant Simon et André leur dit : Suivez-moi. Ils laissèrent tout et le suivirent. » Le bon religieux qui prêchait, développait ce texte avec énergie, parlant de l'efficacité de ce regard de la grâce et de la prompte coopération des saints. En un instant toutes les résolutions de mademoiselle de Chaugy furent prises, et au Chapitre qui suivit le sermon, on la vit venir se jeter aux pieds de la supérieure, lui demandant la grâce d'être immédiatement admise à faire son premier essai. Nous avons déjà dit ce qu'elle devint sous la direction

de madame de Chantal, en suivant l'esprit de saint François. Sa patience, son courage dans les adversités, son humilité dans tous les bas exercices où elle fut employée, et surtout son inaltérable confiance ne se démentirent pas pendant sa longue carrière.

L'influence de ces saintes Filles ne se bornait pas à l'intérieur du monastère. Saint François de Sales en premier lieu avait eu l'intention de mettre la Visitation au service du « cher prochain ». Ses religieuses devaient visiter les malades, soulager les pauvres et remplir tous les offices que saint Vincent de Paul confia quelques années plus tard aux Filles de la Charité. Lorsque, sur l'insistance du cardinal de Marquemont, archevêque de Lyon, le saint évêque de Genève consentit à modifier sa première pensée et à clôturer ses monastères, il resta néanmoins quelque souvenir de la première inspiration; elle avait été mise en pratique à Annecy, et après leur noviciat les premières Mères s'étaient appliquées avec ardeur à tous les exercices de la charité; elles portaient de la viande, des remèdes et du linge aux malades, elles les changeaient et les pansaient elles-mêmes. La Mère de Bréchard se distinguait entre toutes par son habileté et son zèle à ces œuvres. En souvenir de cette ancienne coutume, le monastère d'Annecy conserva toujours l'habitude de visiter plusieurs malades, du moins par le ministère des Sœurs tourières. On sait combien la sœur Anne Coste se plaisait dans cet office. Mais en dehors de ce ministère, en dehors des abondantes charités que tous les autres monastères eurent toujours soin de répandre pour accomplir le précepte que l'Évangile a donné du soulagement des pauvres, quelque chose de la première inspiration de l'Institut subsista toujours. Saint François recommandait à ses Filles de ne point craindre de communiquer leur petit bien. Le petit bien des Filles de la Visitation, c'étaient les maximes du saint et les principes de *la Philothée* qu'elles devaient pratiquer et faire aimer. Partout où elles allaient, elles les portaient avec elles, les communiquaient, les répandaient et travaillaient ainsi efficacement à la gloire de l'Église. C'est là qu'il faut voir la précieuse et véritable influence que Dieu donna à la Visitation. C'était un Institut formé pour procurer aux filles de chétive complexion et de bon désir l'avantage de servir Dieu aussi généreusement que dans les religions les plus austères. Saint François de Sales expliquait ce but avec sa grâce accoutumée, lorsqu'il répondait aux observations qu'on ne manqua

pas de lui faire sur la santé et le peu de forces des premières Filles qu'il reçut : « Que voulez-vons? je suis pour les infirmes. » Mais il n'aida pas seulement celles qu'il recueillait dans ses monastères; il soulagea toutes sortes d'infirmités spirituelles qui affligeaient alors l'Église. Partout où les Filles de la Visitation se montraient, on voyait se renouveler avec vigueur la piété et se répandre la pratique des communions, des confessions, des saintes lectures. Les dames disaient qu'on leur avait fait jusqu'alors le chemin de la vertu si austère, si sauvage, si jonché d'épines, qu'elles n'eussent osé l'entreprendre; mais la douce intelligence de *Philothée* et de sa pratique encourageait leur faiblesse. Dieu avait départi à toutes ces Filles de la Visitation quelque chose de l'attrait de leur saint fondateur sur les âmes. Madame de Chantal exerçait un véritable empire sur celles qui l'approchaient : empire de douceur et tout d'ardeur céleste, qui était en rapport avec la force dont cette sainte femme usait contre elle-même ; car c'est là tout le secret de la puissance que Dieu donne aux hommes sur leurs semblables ; elle est en raison de celle qu'ils prennent sur leur propre cœur. Toutes les Filles de la Visitation étaient formées à se vaincre ; saint François de Sales leur avait appris à se dominer suavement, laissant dans les choses légitimes un libre cours à la nature, à condition de la maintenir en la présence de Dieu et dans une douce conformité à sa sainte volonté. Rien de rigoureux ni d'exagéré dans cette pratique du saint; il savait qu'il y a des sacrifices qui ne peuvent être acceptés sans larmes et que notre Seigneur les a sanctifiés en pleurant la mort de son ami le Lazare. Lorsque Marie-Aimée de Chantal, la douce fille de la sainte fondatrice, devint veuve à dix-huit ans, le saint évêque ne chercha pas à arrêter les pleurs et les sanglots qu'elle répandait sur son cher mari; mais il lui faisait voir, au milieu de tous les tumultes de sa douleur, la main de Dieu appesantie sur elle et lui enseignait à la baiser avec amour. La Mère Favre disait que l'amour de Dieu doit faire, dans une âme vertueuse, en peu d'heures, ce que la longueur du temps opère chez les autres : il modère la douleur et fait retrancher les marques du déplaisir. Aussi raconte-t-on que lorsqu'elle apprit la mort de son père et celle du saint fondateur, dans les premiers moments de surprise elle laissa son cœur naturellement doux et bon verser une grande quantité de larmes, mais après s'être ainsi un peu soulagée elle s'interdit avec une grande constance, une générosité et une

force d'esprit inébranlables, toutes les pensées, les retours, les entretiens qui auraient pu nourrir et exalter ce chagrin.

Aussi cette Mère Favre, si maîtresse d'elle-même, exerçait une puissance à laquelle personne ne pouvait résister. De la grille de son parloir, elle convertit plusieurs hérétiques, engagea le commandeur de Sillery dans la dévotion et changea la face de plus d'une ville. La majesté et la suavité de sa conversation, la solidité de son jugement et la grandeur de son esprit frappaient et étonnaient tous ceux qui l'approchaient. On recherchait encore assez volontiers à cette époque les avis de la vie spirituelle; les principes de foi, qui survivaient au milieu des naufrages de toute sorte que les troubles et la Réforme avaient occasionnés, rendaient les hommes avides encore d'entendre les conseils du salut; mais il n'était pas inutile de les faire retentir, et on comprend le souhait de saint François de Sales désirant établir la Visitation dans toutes les villes. L'hérésie paraissait vaincue, la religion catholique avait été maintenue sur le trône de France et la paix était rétablie; cependant la religion était dans un triste état et l'Église était à demi ruinée. La vie de M. Olier, celles de dom Tarrisse, d'Alain de Solminihiac, du cardinal de La Rochefoucauld, révèlent les tristes conditions où elle se trouvait dans la plupart des provinces.

Le bien qu'elles faisaient au « cher prochain » ne rendaient pas les Filles de la Visitation plus empressées à se communiquer au dehors. Elles aimaient leurs monastères qui les cachaient aux yeux du monde. Après une petite absence pour les affaires de l'Institut, la Mère de Chatel embrassait les murs de son couvent avec effusion! « O que ces murailles sont chères, disait-elle, et qu'il faut les regarder avec amour! » Aussi lorsque cette bonne Mère était appelée au parloir, elle se retournait volontiers vers Dieu et se plaignait amoureusement : « Mon Dieu! disait-elle, où m'envoyez-vous?... Sainte Vierge! où va votre fille? dans un pays étranger dont elle doit ignorer la langue, les usages et les mœurs? » Ce monde si méprisé cependant et dont les faveurs sont si difficiles à obtenir pour ceux qui les recherchent, ce monde était attiré par la grâce victorieuse de ces saintes Filles. Cette Mère Péronne, en parlant de Dieu et de son amour avec un langage enflammé et le visage animé d'un chérubin, dominait et conduisait les âmes avec autant de facilité et de succès que faisait la Mère Favre dans sa simplicité majestueuse, ou la Mère

de Bréchard avec son intelligence fine et pratique, de toutes les affaires de la vie. Dans toutes les villes où ces saintes Filles paraissaient pour fonder une maison, on s'attachait à elles et on voulait essayer de les retenir quand l'obéissance les appelait autre part. A Grenoble, les dames complotaient et s'ingéniaient de toutes façons pour garder au milieu d'elles la Mère de Chatel; à Lyon, la Mère de Blonay était obligée de partir sans prévenir personne ; à Paris toutes les *puissances* voulaient retenir la Mère Favre; on pourrait ainsi nommer tour à tour presque toutes les Mères de la Visitation. Sainte Chantal leur avait donné l'exemple à suivre en pareilles circonstances. A Bourges, l'archevêque, son propre frère, voulait l'empêcher de se rendre à Paris pendant la mauvaise saison; il lui disait qu'elle ne trouverait pas d'équipage et qu'il avait défendu de lui en procurer : « L'obéissance a de bonnes jambes, répondait la sainte; nous irons bien à pied. »

La grâce qui accompagnait ces humbles Filles, le bien qu'elles accomplissaient du fond de leur retraite en faisait désirer partout. Saint François de Sales n'était pas seul en ce temps à souhaiter à toutes les villes un monastère de la Visitation. On les accueillait avec une sorte d'enthousiasme qu'on ne s'explique pas aujourd'hui en considérant qu'elles étaient de simples filles de prières, n'ayant rien pour séduire les peuples de nos jours. Ceux du XVIIe siècle étaient capables de s'enivrer à la pensée du service de Dieu. Il est vrai que ces religieuses de la Visitation avaient appris du bon Dieu et de leur vénérable Père, certaines aménités bien faites pour toucher les cœurs. Lorsque madame de Chantal alla fonder à Dijon, elle rencontra d'abord quelques obstacles de la part du parlement. Il se fondait dans son opposition sur l'esprit populaire peu favorables aux ordres religieux, disait-on, et qu'il fallait se garder d'émouvoir. Le parlement se trompait assurément, car lorsqu'on annonça par la ville l'arrivée des religieuses, les marchands et les artisans fermèrent leurs boutiques et se mirent par les rues avec une telle acclamation de joie et une telle presse qu'on ne pouvait avancer qu'à grand'peine. On comprend qu'à Dijon il devait se passer pour madame de Chantal et ses Filles quelque chose d'extraordinaire. « Aussi le soir, dit la Mère de Chaugy, il vint une innocente compa-
« gnie de plus de deux cents villageois et villageoises des environs
« faire la bienvenue à notre digne Mère, laquelle agréa si fort leur
« innocente simplicité qu'elle fit venir nos Sœurs dans une grande

« cour et les fit dévoiler pour accueillir plus cordialement cette nou-
« velle visite. Elle caressa fort ces bonnes gens et après leur avoir
« dit plusieurs saintes paroles pour les exhorter à vivre en la crainte
« de Dieu et à gagner le ciel en travaillant à la terre, elle les renvoya
« non pas toutefois sans qu'ils eussent pris sa bénédiction, car ils se
« mirent à genoux et ne se voulurent point lever qu'elle ne la leur
« eût baillée. »

Partout, sans aucun doute, on ne rencontrait pas un pareil et si cordial accueil, mais l'Institut se développait néanmoins rapidement, et la Providence se servait de tous les instruments pour hâter sa propagation. Les plus grands comme les plus humbles lui étaient bons. Quelques-uns des monastères étaient dotés à leur fondation ; d'autres, fidèles imitateurs de celui qu'on appelait la *Sainte-Source*, s'établissaient avec rien : tout leur succédait néanmoins aux uns et aux autres, et c'était partout la même histoire. Une riche veuve appelait les Filles de la Visitation à Lyon, les dotait et faisait profession parmi elles, sous le nom de Renée Trunel. Une pauvre fille, Élisabeth Rolant, les appelait à Tours, ne leur donnait rien, et faisait aussi profession avec elles; quelquefois, l'arrivée des Sœurs, à Dieppe notamment, était pour elles, comme à Dijon, l'occasion d'un triomphe; d'autres fois elles arrivaient sans bruit et au milieu de l'indifférence; d'autres fois, encore, elles rencontraient une opposition acharnée. Elles s'accommodaient de toutes choses, et s'établissaient sur la simple foi à l'obéissance dont elles faisaient profession.

Le monastère de Paris fut le sixième de l'Institut. En 1619, saint François de Sales était dans cette ville, à l'occasion du mariage de Madame Chrétienne de France, fille de Henri IV, avec le prince de Savoie. L'Institut de la Visitation n'était encore établi en France qu'à Lyon, à Moulins, à Grenoble et à Bourges, où était alors madame de Chantal occupée à une fondation faite sur la demande de l'archevêque, son frère. La réputation de saint François était établie à la cour de France; mais ses Filles y étaient encore inconnues. Quelques personnes, cependant, lui témoignèrent le désir d'en posséder, et le saint évêque se détermina, sous la Providence de Dieu et la protection de la sainte Vierge et du glorieux saint Joseph, à tenter ce qu'il appelait un coup de hasard et pire que cela. Il écrivit à madame de Chantal de venir le trouver avec le plus de religieuses qu'elle pourrait. Elle en amena cinq : en arrivant, elles n'avaient plus que dix testons dans la bourse. Cet entier dénûment effraya

beaucoup de personnes, même parmi les plus pieuses ; on calcula les nécessités de ces filles, on suppputa le tort qu'elles devaient faire aux autres monastères vivant de charité, et il y eut beaucoup d'opposition à leur établissement. On sollicita l'archevêque de Paris de ne pas l'autoriser. Madame de Chantal vécut ainsi plusieurs semaines dans l'attente, retirée avec ses filles dans une petite maison où elles s'accommodaient de leur mieux, faisant quelques emprunts pour vivre ; elles répondaient à toutes les observations : « Nous sommes venues par obéissance, et nous sommes prêtes à nous en retourner par la même obéissance. » Au milieu de leur détresse et de leurs perplexités, une pieuse femme vint les visiter ; elle avait retrouvé une somme de six cents écus, sur laquelle elle ne comptait pas, et elle avait pensé que ces nouvelles religieuses qui venaient d'arriver, dont on parlait beaucoup et qu'elle ne connaissait pas, pourraient s'en accommoder, elle venait les leur offrir. On subsista ainsi, par toutes sortes d'aides de la Providence, pendant plusieurs mois, jusqu'à ce que le cardinal de Gondi eût donné son autorisation à leur établissement, qui eut lieu au faubourg Saint-Jacques.

Le monastère de Paris procura à tout l'Institut de la Visitation un bien inappréciable par les bénédictions de saint Vincent de Paul. Ce saint prêtre, en effet, à la demande de saint François de Sales, se chargea de la direction des Filles de la Visitation, et la garda tout le temps de sa longue vie.

C'est du monastère de Paris que la Mère Favre partit, en 1631, pour Troyes ; elle y était appelée par l'évêque, pour reformer une ancienne maison de l'ordre de saint Augustin, nommée l'hôpital Saint-Abraham. Plusieurs religieuses y vivaient sans clôture, bien déchues de leurs premières observances, mais disposées à recevoir les Filles de la Visitation et à adopter leur règle. Aux barrières, la Mère Favre et ses six compagnes trouvèrent les magistrats qui arrêtèrent leur carrosse pour leur dire de s'en retourner d'où elles venaient, et que la ville ne voulait point d'elles. L'évêque survint pour tâcher d'obvier à cet empêchement ; il y eut conteste de part et d'autre, et on dit beaucoup de paroles. Au milieu de tout ce débat, le maire s'adressant à Jacqueline Favre, lui demanda si elle voulait faire violence à la ville, à quoi elle répondit avec sa majesté et suavité accoutumées, que ses religieuses et elle savaient que la cité de Dieu n'était acquise que par les forts, et qu'elles voulaient se faire violence pour la ravir et pour y entrer, mais non pour les villes de la terre.

Elle refusa néanmoins de faire un pas en arrière, et demanda à coucher avec ses filles au faubourg. On n'osa le lui refuser, et elles s'établirent dans une misérable petite maison où la Mère Favre faisait remarquer à ses compagnes que leur logis était encore mieux accommodé que l'étable de Béthléem.

Cependant Messieurs de la ville tenaient conseil, et ils se raffermissaient dans leur décision de ne point recevoir les Sœurs. Ils avaient reconnu, disaient-ils, que la supérieure était prudente et accorte ; mais à cause de cela même, ils assuraient que, si elle entrait par supercherie, il la faudrait mettre à la porte avec honte. Les difficultés se prolongeaient ainsi, et en attendant qu'on pût les lever, l'évêque fit conduire les Sœurs dans une de ses maisons, située à deux lieues de la ville, appelée Saint-Lyé. Il fallut rester là six semaines : pendant que la Mère Favre était au milieu des traverses et des épreuves de cette fondation de Troyes, la Mère de Chantal l'encourageait en lui écrivant que Dieu la récompensait de ses services largement et saintement dans la plus précieuse monnaie dont il paie ses serviteurs, celle qui doit être la plus aimable et la plus profitable. Les angoisses de la Mère Favre s'augmentaient surtout quand elle pensait à toutes sortes de grandes affaires pendantes au faubourg Saint-Jacques de Paris, qu'elle avait interrompues, par obéissance, pour venir perdre inutilement son temps aux champs ; mais elle ne le perdait pas de telle sorte qu'elle ne sût rendre service au prochain. Elle instruisait les villageois de leur devoir, leur enseignant le catéchisme, et le faisant avec tant de charme, qu'ils venaient par troupes pour l'entendre. Ces bonnes gens étaient si touchés de sa charité et goûtaient tellement ses enseignements, qu'ils lui firent offre d'une maison pour elle et ses religieuses, s'engageant à l'accommoder de tout le nécessaire si elle voulait demeurer au milieu d'eux.

Cependant Messieurs de la ville de Troyes revinrent enfin sur leur première décision ; un d'eux, qui était le plus emporté dans son opposition, mourut subitement ; un ami des Sœurs plaça quelques reliques du saint fondateur dans la salle des délibérations, et ils changèrent si complétement d'avis et de procédés, qu'ils allèrent eux-mêmes quérir les religieuses pour les installer à l'hôpital Saint-Abraham.

La couronne, que devait porter dans le ciel madame de Chantal, et qu'elle avait liée et agencée avec tant de fatigue sur la terre, se di-

visait en près de cent monastères, lorsque la servante de Dieu mourut en décembre 1641, trente ans après la fondation de la Sainte-Source d'Annecy. Dieu, qui avait rendu fructueux les travaux de cette bonne Mère, n'avait pas épargné son cœur durant ses dernières années. Au milieu des joies de cette rapide et singulière propagation de la famille de saint François de Sales, sainte Chantal avait toujours eu des sacrifices à faire et à pratiquer chaque jour un détachement nouveau. Elle avait vu mourir et partir devant elle ses anciennes compagnes, les premières Mères de la Visitation, celles qui avaient partagé avec elle les fatigues des commencements. Les trois Mères Favre, de Bréchard et de Chatel, étaient mortes toutes trois la même année (1637); l'une à Chambéry, l'autre à Riom, et la troisième à Annecy, entre les bras de sainte Chantal : il est inutile de dire dans quels sentiments ces trois âmes retournèrent à Dieu : la Mère Favre mourut la première. On lui avait conseillé d'aller prendre les eaux, elle refusa en disant que sa vie était peu importante; mais qu'il y avait un grand intérêt, pour l'Institut, à ne pas ouvrir la porte aux relâchements de la clôture. Elle souffrit des douleurs inouïes, qui lui faisaient pousser d'effroyables gémissements ; elle y mêlait toujours les noms de Jésus et de Marie. Quelque temps avant sa mort les douleurs cessèrent, et elle entra dans un calme qui fut l'avant-coureur de l'éternel repos. La Mère Péronne l'y suivit de près. Ces deux grandes âmes étaient convenues que la première des deux qui aurait quitté le monde viendrait quérir et avertir sa compagne. Quelque temps après la mort de Jacqueline Favre, la Mère de Chatel la vit belle, gracieuse, et toute investie de lumière ; elle comprit qu'il fallait se préparer à mourir. Elle tomba malade et passa tout le temps de son agonie dans des protestations de foi et d'amour : « Je suis chrétienne ! répétait-elle souvent avec sainte Blandine. Que Dieu est bon ! disait-elle encore. » De temps en temps aussi elle répétait une parole qu'on avait souvent surprise sur ses lèvres, même pendant son sommeil : « Ma Mère ! ma bonne Mère ! » Elle faisait aussi appel à la Mère de Miséricorde ; « car, disait-elle, j'ai deux bonnes Mères, ma très-sainte Mère qui est la Vierge qui est au ciel, et ma digne Mère qui a soin de moi sur la terre. » Cette digne Mère avait le cœur brisé d'être sur le point de se séparer de sa chère compagne et de sa fidèle amie; elle ne l'abandonnait pas dans ces dernières angoisses ; lorsque la parole manquait sur les lèvres de la mourante, lorsque l'assoupissement la prenait, la digne Mère lui suggérait les paroles de confiance et d'amour.

« Vive Jésus ! disait la Mère de Chantal.

— Et mon âme vivra en lui ! murmurait l'agonisante.

— Jésus et Marie ! reprenait l'une.

— Et le grand saint Joseph encore ! » ajoutait l'autre.

Elle avait toujours eu une grande dévotion à son ange gardien ; et, comme tous les sentiments de son âme, elle l'avait durant sa vie exprimée avec une grâce exquise : « Voyez, disait-elle à la Sœur qui l'accompagnait une fois, en traversant assez tard le dortoir, et en lui faisant remarquer l'image de l'ange gardien à la porte de chaque cellule ; voyez jusqu'où la bonté de Dieu élève ses créatures : chacune de nos Sœurs, durant son sommeil, a un prince du ciel qui veille à sa porte pour la défendre des puissances des ténèbres. Dans la cour des grands, ce sont les princes qui sont confiés à la garde et à la défense des peuples : Dieu en a disposé tout autrement, et, pour honorer les hommes, il a destiné les premiers princes célestes pour veiller à leur défense. »

A cette dernière heure de sa vie, elle invoquait avec force ce prince céleste et pacifique, à l'abri duquel elle disait qu'on pouvait dormir sans crainte : privée de la parole, elle protestait encore de son amour pour Dieu, par un petit mouvement de la main, qui était le signe dont elle était convenue pour témoigner de sa fidélité pour Notre-Seigneur. Les Sœurs entouraient son lit, et sainte Chantal, tout en larmes, s'étant approchée de la pauvre agonisante, lui dit en l'embrassant : « Allez, ma chère Mère, allez en paix entre les bras du Seigneur, et ayez souvenance de nous ; emmenez par vos prières tous nos cœurs dans le ciel avec vous. » On aurait dit qu'elle attendait cette permission de la digne Mère, et si tôt qu'elle eut entendu ces paroles, auxquelles elle répondit par un tendre et aimable regard, après avoir reçu la bénédiction de la sainte, elle s'endormit dans le Seigneur, le visage radieux, plus beau et plus majestueux encore qu'il n'avait été durant sa vie.

Trois semaines après, la Mère de Bréchard mourait à son tour ; elle mourait comme ses compagnes, avec la même sérénité et la même joie. Elle était un peu malade à Riom, où elle était extrêmement vénérée, et rien n'indiquait aux Sœurs qu'elles fussent près de la perdre, lorsque les médecins avertirent du danger imminent où elle se trouvait. La supérieure se chargea de la prévenir, et elle y apportait les ménagements qu'on croit toujours devoir prendre en pareille circonstance. « Comment ? ma chère Mère, interrompit la

malade ; c'est peut-être qu'il faut mourir ! O la douce parole ! Il faut déloger du bannissement ! » Et, après avoir embrassé la Mère, elle se tourna vers les Sœurs : « Que dites-vous de cette aimable Mère, qui vient m'annoncer que je vais bientôt aller voir mon Dieu ? Eh ! que de joie et de contentement mon âme reçoit de cette espérance ! » Comment, en effet, ces saintes âmes auraient-elles pu envisager autrement la mort ? elle était le terme de leur attente. Leur foi n'était pas seulement une apparence, elle avait une réalité sérieuse, elle atteignait jusqu'aux dernières fibres de leurs cœurs ; et tout le travail de ces héroïques Filles avait été de la faire pénétrer chaque jour plus avant dans leurs âmes.

Le souvenir de toutes les Mères que nous avons nommées est resté précieux à la Visitation, et les sentiments les plus tendres et les plus affectueux y sont toujours conservés aux principales et dignes Filles de sainte Chantal. On honore leur vertu et on tient leur mémoire en grande vénération. Après la mort de la Mère Favre, la ville de Chambéry tout entière la proclamait sainte : les pauvres pleuraient à ses funérailles, et tout le monde s'empressait de faire toucher à son corps des médailles ou des chapelets. Les mêmes honneurs devaient entourer les Mères de Bréchard et de Chatel. Le corps de la Mère de Bréchard fut retrouvé en 1655 par l'évêque du Puy, Henri de Maupas, près de vingt ans après la mort de cette vénérable Mère, intact, sain, flexible, et exhalant de suaves odeurs. On attribuait diverses grâces à son intercession ; c'est à celle de la Mère de Chatel que la Sœur Marie-Denise de Martignat croyait devoir diverses faveurs obtenues pour le soulagement de l'âme du prince dont nous avons parlé.

On ne s'étonne pas que la Visitation soit attachée à tous ses souvenirs ; mais on les ignore au delà de ses murs de clôture. Peut-être cependant, ne sont-ils pas dénués d'intérêt, et la gloire de l'aimable et douce famille de saint François de Sales peut-elle toucher le commun des fidèles ?

Léon Aubineau.

DE L'AUTHENTICITÉ ET DE L'INTÉGRITÉ

DES

ÉPITRES DE SAINT IGNACE D'ANTIOCHE

C'est à la *Revue catholique de Louvain* que nous empruntons ce travail de notre ami et collaborateur M. Nève, professeur à l'Université de cette ville. La grave controverse qui s'est ranimée au sujet des Épîtres de saint Ignace depuis la publication du texte syriaque, découvert dans un des monastères de l'Égypte, a jusqu'ici peu occupé les hommes religieux de notre pays. Nous nous rappelons seulement un bon article de *l'Auxiliaire catholique*, publié au début même de la discussion. Mais depuis lors, le cadre s'en est bien agrandi, et le résumé qu'en présente M. Nève nous paraît exact et complet.

Ch. LENORMANT.

C'est seulement au XVII[e] siècle que les érudits ont entrepris des discussions sérieuses sur l'origine des différents textes de saint Ignace tour à tour découverts : on n'avait publié jusqu'alors que le texte grec paraphrasé des *Épîtres*, ainsi que des versions latines se rapportant à des textes qui variaient dans leur étendue et même dans leur contenu, et si l'on s'accordait sur l'authenticité de six ou de sept Épîtres, on défendait des thèses fort différentes sur la nature des interpolations qu'accusait la dissidence des textes grecs et latins seuls connus jusqu'alors. Quand Isaac Vossius eut trouvé dans la Bibliothèque de Florence et publié à Amsterdam en 1646 une rédaction du texte grec plus courte et mieux liée que la première, con-

forme d'ailleurs à une version latine découverte et imprimée deux ans auparavant par le savant Usher ou Ussérius, le monde savant se prononça en faveur de cette rédaction ; elle fut regardée comme le fondement des études patristiques touchant saint Ignace, et l'opinion qui avait accueilli comme authentiques les sept Épîtres indiquées par Eusèbe fut appuyée sur de nouveaux arguments. Qu'il nous suffise de rapporter les paroles par lesquelles Vossius a exprimé dans sa préface sa conviction sur ce point : « Plus je relis Ignace, dit-il, plus j'y « reconnais des traits de sincérité ; c'est l'élégante simplicité de son « siècle ; c'est une parfaite harmonie de convenance et de vérité « entre les choses et les paroles ; c'est le zèle et le feu d'un martyr, « surtout dans l'Épître aux Romains ; ce sont les traits irrécusables de « l'auteur. »

Quelle que fût la valeur des arguments qu'avait fournis l'étude du texte de Vossius, les dénégations parties de quelques écoles protestantes n'en furent pas moins répétées : comme cette rédaction grecque renferme un nombre de passages dogmatiques importants, relevés déjà auparavant dans les autres rédactions des mêmes épîtres, quelques voix nièrent encore que ce fût l'œuvre véritable de saint Ignace, remontant aux premières années du second siècle. L'Angleterre avait voué de patientes études aux textes des épîtres, au point de vue de l'histoire traditionnelle des croyances chrétiennes : Jacques Usher, archevêque d'Armagh, qui avait donné en 1644 une édition des épîtres de saint Ignace enrichie d'une version latine plus correcte que les autres, publia à Londres, en 1647, son *Appendix Ignatiana*, où il prit à cœur de démontrer la supériorité du manuscrit de Florence. Ce fut l'Église anglicane qui prit aussi la défense de cette précieuse collection patrologique contre les presbytériens Jean Daillé et David Blondel, contre Claude Saumaise et contre des adversaires de toute classe également ennemis de la hiérarchie et niant l'ancienneté de textes où les évêques sont distingués d'avec les prêtres et les diacres. L'évêque de Chester, Pearson, répondit d'une manière supérieure dans ses *Vindiciæ* (1672) aux attaques les plus hardies dirigées contre saint Ignace et son œuvre : on a reconnu que les prélats anglicans avaient en cette circonstance défendu avec autant d'énergie que de savoir les droits de la tradition. Le texte de saint Ignace a passé avec les travaux qui en avaient favorisé la restitution dans les recueils patrologiques les plus estimés. Plus tard encore les sa-

vants du continent ont mis à profit plusieurs éditions de ce texte également faites en Angleterre : Aldrich en publiait une à Oxford en 1708, et Thomas Smith y donnait la sienne en 1709 avec les notes de Pearson ; c'est de même à Oxford que Guill. Jacobson publiait en 1838 les lettres de saint Ignace avec le texte des autres pères apostoliques. Il est digne de remarque que l'Angleterre qui avait combattu jadis pour cette œuvre de l'antiquité chrétienne a voulu rompre de nouveau des lances pour la même cause dans le temps présent, ainsi que nous le dirons bientôt.

Mais il ne sera pas superflu, avant d'aller plus loin dans ce compte rendu, d'insister quelque peu sur la valeur intrinsèque du recueil des *Épîtres* de saint Ignace, comme elle est envisagée aujourd'hui. Non-seulement elle a été justement appréciée par tout ce que l'Allemagne catholique compte de théologiens distingués ; mais encore elle a été défendue par la critique conservatrice de quelques universités protestantes. Bornons-nous à dire qu'un lauréat de l'université de Göttingue, Fréd. Dusterdieck, a soutenu l'affirmative dans son mémoire publié en 1843 dans cette ville, qu'il a signalé dans le texte des *Épîtres* quelques rares et légères altérations qui ne nuisent ni à leur autorité, ni à leur authenticité, mais qu'il a formellement reconnu « l'harmonieuse et perpétuelle unité » qui y règne. Ajoutons à cela que plusieurs théologiens luthériens ont fait du texte de saint Ignace l'objet de leurs cours, à l'exemple du docteur Thilo, qui l'a réimprimé à Halle en 1831 expressément dans ce but. Nous citerons, d'autre part, quelques autorités qui représentent le mieux la science orthodoxe et qui ont adhéré en cette question à la tradition demeurée constante dans l'Église catholique : c'est ainsi que le docteur Henri Klee, un des théologiens éminents de notre époque, a invoqué à diverses reprises les *Épîtres* de saint Ignace dans ses deux ouvrages, la *Dogmatique* et l'*Histoire des dogmes chrétiens*. Mais nous mentionnerons par dessus tout les belles pages consacrées aux écrits de saint Ignace dans l'œuvre posthume du célèbre J. A. Mœhler, qui a enseigné avec tant d'éclat à Tubingue et à Munich : *la Patrologie ou Histoire littéraire des trois premiers siècles de l'Église chrétienne*. Il faut y lire non seulement les raisons externes qui garantissent l'ancienneté des *Épîtres*, mais encore les signes internes auxquels on reconnaît le mieux leur authenticité. Nous ne reprendrons ici sommairement quelques-unes des considérations de Mœhler que pour

amener d'autant mieux les faits nouveaux que nous nous sommes engagés à rapporter.

La profondeur et la ferveur qui distinguent la composition des *Épîtres* sont dignes de saint Jean dont saint Ignace est réputé le disciple ; l'évêque est d'accord avec l'apôtre dans ce qu'il écrit touchant le Verbe, le Λόγος. Ses lettres renferment des allusions vraies à deux partis extrêmes qui avaient surgi dans l'Église dès la fin du premier siècle, aux intrigues des chrétiens judaïsants et aux tentatives des Docètes, précurseurs des gnostiques. Le langage de saint Ignace est explicite sur la divinité de Jésus-Christ, qu'il appelle Dieu, Éternel, Incréé, et sur la réalité de son incarnation ; il n'est pas moins remarquable de précision touchant l'unité de l'Église visible, l'institution divine de la dignité épiscopale, et le respect dû aux évêques et aux membres inférieurs de la hiérarchie. Si les passages des sept lettres relatifs à ces points essentiels ont été plus d'une fois contestés, il n'en est pas moins vrai, comme l'a observé Mœhler, que ces passages sont étroitement liés à l'ensemble du texte, de sorte que leur retranchement compromettrait l'intelligence de l'œuvre entière : est-il besoin de dire après cela combien est délicate à cet égard la tâche de l'exégèse philologique qui procède par la comparaison des textes et des versions?

Nous passons maintenant à un court inventaire des instruments nouveaux fournis à la science pour soutenir et fortifier mieux encore l'authenticité des *Épîtres* de saint Ignace déjà fondée sur tant de raisons. L'un des premiers fruits des recherches de M. Cureton dans le fonds syriaque déposé en 1843 au *British-Museum* a été la découverte du texte de trois épîtres dans des manuscrits vraiment anciens, portant la date du V[e] ou du VI[e] siècle : ce sont les *Épîtres* de saint Ignace à saint Polycarpe, aux Éphésiens et aux Romains. Le vigilant conservateur des manuscrits orientaux de Londres n'a pas tardé à faire part au public de sa découverte, en joignant au texte syriaque des trois épîtres des fragments tirés d'écrivains syriens des siècles littéraires de leur nation, et en l'accompagnant du texte grec modifié et d'une traduction anglaise. Le révérend Cureton, publiant ce livre en 1845, le dédiait à l'archevêque de Cantorbéry comme une richesse désormais acquise à la défense de la tradition chrétienne; il s'y étend dans la préface sur l'importance de documents de ce genre dont les savants anglais du XVII[e] siècle

avaient deviné l'existence dans les principaux monastères du Levant, mais que plusieurs voyageurs, parmi lesquels l'infatigable Huntington, y avaient toujours cherchés vainement. Il y disserte sur le mérite supérieur que possède selon lui la version syriaque des trois épîtres citées, et sur les conclusions décisives qu'elle lui semble fournir pour la critique de l'ensemble des lettres de saint Ignace. Nous rapporterons brièvement à quel point de vue M. Cureton a placé tout d'abord ses lecteurs.

L'habile orientaliste qui appartient aujourd'hui à la hiérarchie anglicane comme chapelain ordinaire de S. M. la Reine a porté dans tous ses travaux un grand respect pour les monuments de la patrologie, et nous verrons qu'il leur a voué la meilleure partie de son activité littéraire. A l'exemple des théologiens de son Église, il a abordé de nouveau la controverse ignatienne avec des intentions droites et dans des vues de conservation : mais, de fait, il a sacrifié trop promptement toutes les autres lettres de saint Ignace aux trois épîtres qu'il a publiées en syriaque. Constatant que le texte sémitique est plus bref encore que la rédaction grecque la plus courte et tenue pour l'original, M. Cureton a conclu la supériorité de ce texte sur tous les autres, et il a attribué aux trois épîtres une incontestable authenticité en la refusant au reste de la collection, même aux quatre autres lettres jugées authentiques au même titre. Il a fait remarquer que le témoignage des trois premières gagne de cette façon en valeur, et cela sur des points souvent controversés, par exemple l'établissement d'une hiérarchie ecclésiastique et l'ancienneté des passages de l'Évangile cités dans leur texte. La critique de M. Cureton conserve donc à une partie des épîtres l'autorité qu'elles ont toujours eue comme garants de la tradition. Cependant ses déductions n'ont pas rencontré de toutes parts le même assentiment.

Dès la fin de l'année 1845, un article anonyme de l'*English Review* discutait sévèrement les titres de la version syriaque des épîtres et l'opinion soutenue par son éditeur M. Cureton sur ses caractères irréfragables d'authenticité : on a reconnu dans les argumentations de ce morceau l'érudition éprouvée du docteur Christophe Wordsworth, archidiacre de Westminster. Bien que le texte syriaque renferme encore certain nombre de passages dogmatiques d'une grande portée, il n'offre plus un résumé de la doctrine chrétienne comme celui que présente la rédaction grecque. Si l'on en juge par l'enchaî-

nement des idées, les trois épîtres auraient été soumises à un travail de mutilation et d'élimination ; on a pu y compter jusqu'à quatre-vingt-deux passages supprimés ou transposés de manière à nuire au sens. Mais les sources syriaques ont mis entre les mains de M. Cureton d'autres fragments des mêmes épîtres qui permettent de juger leur seule rédaction aujourd'hui intégralement publiée : ces fragments tirés d'auteurs du VI[e] siècle, Sévère, patriarche d'Antioche, et Timothée, évêque d'Alexandrie, sont étrangers à la version écourtée des trois épîtres; ils supposent une version conforme au texte grec réputé le plus ancien, et alors reçue dans l'Église même de saint Ignace. Comme il n'y a pas de preuve que les Syriens aient mutilé d'anciens textes au IV[e] siècle, on serait porté à croire que la version syriaque remaniée et abrégée est l'œuvre d'une époque postérieure où commencèrent les travaux d'abréviation qui dominèrent dans le moyen âge byzantin : en conséquence, le docteur Wordsworth donne les trois épîtres comme l'œuvre d'un moine monophysite du VI[e] siècle, contemporain du célèbre Jacob Baradaï qui a laissé son nom à la secte des Jacobites. Il s'efforce d'établir son assertion sur les procédés littéraires des membres de cette secte et sur la nature des modifications qu'ils avaient intérêt à introduire dans un monument aussi vénéré que les lettres de saint Ignace : les fragments déjà cités des mêmes épîtres, observe-t-il encore, n'ont pas de traces de mutilations semblables à celles qu'il a été facile de constater dans la rédaction imprimée. Le docteur Hefele, de la faculté de théologie catholique à Tubingue, a émis une opinion analogue à celle de Wordsworth, en soutenant que la dite version n'a pu avoir pour auteur qu'un moine qui aura pris dans un but pieux le rôle d'abréviateur ; G. Jacobson, professeur royal de théologie à Oxford, a donné son adhésion à la même conjecture qui exprime une réserve assez formelle, si l'on ne va pas jusqu'à admettre des altérations dictées par un esprit d'hérésie.

Quoi qu'il en soit, l'éditeur anglican du texte syriaque n'a pas voulu laisser peser plus longtemps sur le traducteur de saint Ignace l'accusation d'hérésie que l'on avait tirée de la version récemment publiée ; il a consacré tout un livre à venger de ce côté la mémoire de l'évêque d'Antioche. Non-seulement M. Cureton a recueilli les suffrages de plusieurs membres de l'église anglicane, entre autres du docteur Lee de Cambridge ; mais il a vu reprendre et développer sa

thèse sur l'authenticité exclusive des trois épîtres syriaques par un homme justement célèbre dans la science comme dans la politique. Le chevalier Chr. Bunsen, ambassadeur de Prusse à la cour de Londres, a restitué le texte des sept épîtres reçues, dont trois seulement lui semblent authentiques, et à cette occasion, sous la forme de lettres adressées au docteur Aug. Neander, il a mis au jour une monographie qui embrasse la carrière de saint Ignace et l'époque où il a vécu. L'appui prêté à l'opinion de M. Cureton par le savoir de M. Bunsen n'a pas suffi pour la préserver d'attaques venant de rangs opposés à ceux de ses premiers adversaires : la critique négative de quelques écoles allemandes a eu cette fois encore pour interprète Baur, théologien de la faculté protestante de Tubingue, qui a combattu ouvertement l'espèce de transaction suivant laquelle une faible partie de son héritage séculaire serait laissée à un des premiers docteurs de l'antiquité apostolique; c'est assez dire que l'école de Baur rejette même les trois épîtres dont il s'agit ici.

La polémique avait produit ces conclusions diverses, quand M. Cureton se décida à publier une nouvelle édition de la version syriaque des trois épîtres, dont il avait trouvé un exemplaire aussi ancien que les premiers dans la seconde collection des manuscrits de Nitrie, entrée en 1847 au Musée britannique; il l'enrichit d'une comparaison des textes grecs et latins de toutes les épîtres, ainsi que d'un appareil critique composé des fragments recueillis dans différents écrivains syriens inédits et de tous les témoignages des auteurs chrétiens jusqu'au Xe siècle en faveur de saint Ignace. Dans sa seconde publication, qui vit le jour en 1849, et qui mérite bien par son ampleur le titre de *Corpus Ignatianum*, il a maintenu sa première opinion sur l'authenticité des seules épîtres syriaques, et il l'a même défendue expressément par l'étude comparative de quelques textes, sans cependant entrer dans la discussion approfondie d'aucune question théologique. Mais, comme on va le voir, les débats qu'on a soulevés sur ce point important d'histoire littéraire sont entrés presque en même temps dans une nouvelle phase par la publicité donnée à une autre version orientale des *Épîtres* de saint Ignace.

Le texte arménien des lettres de l'évêque d'Antioche avait été imprimé à Constantinople, l'an 1783, d'après cinq manuscrits réputés anciens; mais il était resté inconnu aux critiques de l'Occident, qui

se sont occupés depuis lors de l'étude des *Épîtres*. Ce fut, il y a peu d'années, la découverte de la version syriaque qui fit pressentir à quelques savants de quel prix pouvait être la version arménienne plus complète, et donnée par les PP. Mékhitaristes comme une des traductions classiques du Ve siècle. M. F.-H. Petermann, professeur à l'Université de Berlin, annonça dès l'an 1846, dans une séance de la Société orientale d'Allemagne, l'intention de faire une étude spéciale de cette version arménienne comparée avec les textes connus de saint Ignace, et déjà il protestait contre la sentence absolue que M. Cureton venait de porter au sujet des épîtres non retrouvées en syriaque. La même année où le savant anglais imprimait son *Corpus Ignatianum* sans prendre garde aux observations de l'arméniste allemand, celui-ci faisait paraître son travail critique d'un haut intérêt, basé sur le rapprochement de tous les textes. Voici quels procédés a suivi M. Petermann dans le maniement de si abondants matériaux : constatant que les treize épîtres, conservées en arménien, offrent le plus d'analogie avec le texte grec établi sur le manuscrit des Médicis, il a rattaché à ce texte les phrases correspondantes de la version arménienne traduites littéralement en latin, et il les a commentées à l'aide de la version syriaque des trois épîtres, et des versions latines du recueil entier; le récit du martyre de saint Ignace en arménien, traduction d'un âge postérieur, complète la consciencieuse publication de toutes les pièces qui peuvent être utiles aux débats.

Les investigations auxquelles s'est livré le docteur Petermann lui ont fourni les résultats suivants : d'une part, la version arménienne aurait eu pour modèle la version syriaque des *Épîtres*; c'est ce que prouvent, par exemple dans la première, les idiotismes du langage et la construction des phrases, la manière de rendre les composés grecs par des périphrases, comme l'exige le génie des langues sémitiques, l'orthographe des noms propres, et jusqu'aux méprises provenant d'une intelligence incomplète de quelques passages syriaques chez le traducteur arménien. D'autre part, tout s'accorde pour confirmer la tradition sur la date de cette version, le Ve siècle : la langue y est généralement pure comme dans les compositions du même âge; les noms propres y sont écrits dans leur forme la plus ancienne; les passages cités de l'Écriture, qui diffèrent des mêmes endroits de la traduction classique de la Bible, font supposer la traduction des

Épîtres antérieure à celle-ci dans le même siècle ; enfin, on ne voit pas que des ouvrages importants, sauf des martyrologes, aient été traduits postérieurement à cette époque littéraire du syriaque en arménien.

Il n'y a donc pas de doute que la version arménienne des *Épîtres* ne soit une œuvre vraiment ancienne : seulement, elle a été corrigée dans la suite des temps par des copistes qui consultaient l'une ou l'autre des rédactions grecques, et ce sont des corrections de ce genre que les éditeurs ont reçues vraisemblablement dans le texte, là où on reconnaîtrait des traces d'interpolation. Si c'est un fait que les *Épîtres* arméniennes ont un coloris syrien sur lequel on aurait peine à se méprendre, elles semblent avoir été calquées sur une version syriaque non moins étendue qu'elles le sont elles-mêmes, et plutôt semblable au texte grec adopté depuis deux cents ans comme le meilleur. Par conséquent, on a lieu de croire qu'il a existé dans l'Église de Syrie une ancienne version des Épîtres datant probablement du IIe siècle, qui est celui où sa littérature chrétienne a pris un premier essor : c'est ce qu'atteste le contenu de la version arménienne, qui n'a pu avoir d'autre modèle ; c'est ce que montrent, d'un autre côté, les fragments syriaques recueillis dans divers auteurs, et dont la langue ne contredit en rien cette donnée chronologique. Il ressort assez de ces considérations que MM. Cureton et Bunsen ont attribué au texte publié des trois lettres syriaques une trop grande valeur intrinsèque, comme s'il était la mesure absolue de toute critique relative à la collection entière des *Épîtres*. Il faut encore en tirer cet enseignement qu'il serait imprudent désormais d'accepter sans contrôle les versions syriaques provenant des monastères d'Égypte, puisque des copistes ont pu en modifier le texte dans le Ve ou le VIe siècle, alors que les doctrines de Nestorius et d'Eutychès se sont répandues dans les chrétientés du Levant ; car on a quelque droit de demander, avec un spirituel écrivain, si, à ce point de vue, bien des traductions syriaques ne seraient pas devenues un lit de Procuste pour les œuvres des anciens Pères.

Ainsi les études les plus récentes, favorisées par la publication de documents inédits, tendent à confirmer l'authenticité attribuée par la science européenne à sept Épîtres parmi toutes celles qui se sont conservées ; si les six autres ne peuvent prétendre à ce titre d'authentiques, du moins ce sont des œuvres produites dans les premiers

siècles du Christianisme à l'imitation des véritables Épîtres de saint Ignace. Ajoutons qu'il est en tous points vraisemblable que les sept *Épîtres* ont été traduites du grec en syriaque dans le siècle même du martyre de l'évêque d'Antioche. Que ces Épîtres aient été rédigées en grec, on ne saurait en douter, puisqu'elles sont adressées la plupart à des villes grecques de l'Asie-Mineure, et d'ailleurs, leur style a conservé l'empreinte du goût oriental autant que celle du génie particulier de l'auteur; il est serré, concis, coupé en membres très-courts à la manière des versets du style sémitique, et il se distingue par une vigueur d'expressions et une vivacité d'images qu'on ne rencontrerait que fort rarement dans les œuvres de la patrologie grecque : imitateur de saint Paul, l'évêque syrien s'est montré écrivain original, fidèle à l'esprit de sa nation.

Il n'est pas besoin de prouver davantage que les meilleures publications faites de nos jours, touchant les écrits de saint Ignace, ont fortifié la conviction que l'on s'était formée dans le monde chrétien sur l'authenticité de la partie qui en est la plus précieuse : il est certes digne de remarque qu'aujourd'hui, comme il y a deux siècles, les travaux entrepris avec sincérité par des membres des communions chrétiennes dissidentes ont abouti aux conclusions qu'une sage critique a naguère adoptées et défendues au nom de l'orthodoxie. L'ensemble des textes anciens des *Épîtres* présente encore, il est vrai, plus d'un point d'étude et même plus d'un sujet de controverse, ne fût-ce que pour mettre à profit les particularités qui sont propres aux anciennes versions orientales : il réclame donc de nouveaux commentaires qui s'approprient à la défense de la tradition avec la rigueur que l'on porte de nos jours dans les sciences historiques.

Félix Nève,

Professeur à l'Université catholique.

LOIS MUNICIPALES DE L'ITALIE[1]

LES VILLES DE L'ITALIE DANS L'ANTIQUITÉ

L'organisation municipale de Rome et de l'Italie antique peut être envisagée sous le double point de vue 1° des principes du droit de cité, 2° de la constitution et des attributions respectives des pouvoirs élus par le peuple ou délégués par le prince pour l'administration publique.

DU DROIT DE BOURGEOISIE ROMAINE.

Quand Rome eut porté d'abord à travers le Latium, puis à travers l'Italie, enfin dans presque tout l'univers, ses armes victorieuses, elle commença à distinguer les diverses espèces d'hommes sujettes à son empire, les *citoyens romains,* les *Latins,* les *Italiens,* les *provinciaux.* Ceux qui n'étaient compris dans aucune de ces catégories étaient appelés *hostes* et plus tard *peregrini.* La qualité de citoyen romain était accordée, dans le principe, à quiconque s'établissait dans la ville ou dans le champ de Rome. *Romulus,* disait l'empereur Claude, à qui on reprochait d'avoir élevé un étranger à la dignité de sénateur[2], *Romulus, notre fondateur, plus habile et plus sage que les législateurs de Lacédémone et d'Athènes, en un*

[1] Extrait d'un ouvrage inédit faisant suite au *Traité de l'Administration de la France, des principaux États de l'Europe et des États-Unis d'Amérique.* — Paris, Giraud et Dagneau, libraires-éditeurs, rue Vivienne, 7.

[2] Tacite, *Ann.* XI, 24. — Denis d'Halic., *Ant. rom.*, II, p. 103 et 111. — Heineccius, *Ant. rom.*, app., cap. I. — Terrasson, *Hist. de la jurisprudence romaine,* part. I, § 6.

même jour combattit les ennemis et en fit des citoyens. Ce qui a fondé le plus solidement notre puissance et grandi le plus le nom romain, c'est, disait Cicéron[1], *que le créateur de notre ville, Romulus, apprit, par l'alliance contractée avec les Sabins, qu'il fallait accroître la cité en y recevant même ses ennemis.* Ceux-là même qui, sans s'établir dans la ville ou dans le champ de Rome, se faisaient inscrire dans les tribus urbaines ou rustiques, étaient investis du droit de cité[2] et appelés *municipes*, tandis que les citoyens de Rome étaient *cives ingenui.* Les municipes avaient deux patries : l'une dans laquelle ils étaient nés, l'autre qui les avait adoptés. Ils pouvaient obtenir les honneurs suprêmes dans l'une et dans l'autre[3].

Plus tard, lorsque la dignité de citoyen romain eut acquis du prix, on fut plus avare du droit de cité, et à peine le conféra-t-on à quelques peuples du Latium. Les uns, tels que les *Cærites*[4], le reçurent sans le droit de suffrage ; les autres jouirent à la fois du droit de voter et de la participation aux charges publiques. C'est pourquoi leurs villes furent appelées *Municipia*[5].

Les citoyens des villes latines qui avaient exercé des magistratures ou soutenu des accusations de concussion devenaient citoyens romains. Le droit de cité fut étendu plus tard aux Latins et aux Italiens par la loi *Julia* et par la loi *Plotia.* Jules César rendit la première pour récompenser ceux qui, dans la guerre d'Italie, lui étaient restés fidèles ; la seconde fut proposée par Plotius, tribun du peuple, sous le consulat de Cornelius Sylla et de Pompeius Rufus, en faveur des Latins et même des étrangers qui avaient pris part à la guerre sociale. Peu après, le droit de cité fut étendu aux habitants de la Gaule Cisalpine qui s'étendait depuis Lucques jusqu'aux Alpes et à la Vénétie. Quelques autres nations en furent également dotées vers la fin de la république.

Les confins de la cité romaine furent étendus beaucoup plus loin par les empereurs. A la vérité, Auguste, au rapport de Suétone[6], fut très-ménager du droit de cité, *aimant mieux,* disait-il, *voir enlever quelque chose au fisc, que de prodiguer l'honneur du titre de*

[1] *Pro. Corn. Balbo*, XXXI, l. 29, 33.

[2] Ενιαις δε και πολιτειαν μεταδιδοναι. (Denis d'Halic., II, p. 89.)

[3] Cic., *De leg.*, II, 2.

[4] C'est pourquoi on disait de ceux que les censeurs privaient du droit de suffrage : *in Cæritum tabulas referre.* — [5] L. I, § 1, ff., *ad municip.* — [6] Aug. XL.

citoyen romain. Mais Claude qui avait réprimé d'abord des usurpateurs de ce titre en les frappant de la hache dans le champ Esquilin, l'accorda plus tard avec si peu de discernement qu'on l'accusa d'en faire trafic [1]. Néron l'adjugea à titre de prix à des musiciens et à des danseurs. Galba, Othon, Vitellius, Vespasien, en investirent des Espagnols, des Macédoniens, et pour eux et pour leur postérité. Trajan et Adrien en gratifièrent beaucoup d'autres peuples. Enfin, Caracalla l'étendit à l'univers tout entier, en édictant que tous ceux qui habitaient sur la terre étaient citoyens romains [2]. C'est ainsi que le droit de cité, restreint d'abord à ceux qui étaient domiciliés dans la ville et dans le champ de Rome, étendu ensuite d'abord à quelques municipes du Latium, puis au Latium tout entier, puis à toute l'Italie, puis hors de l'Italie à des particuliers, à des villes, à des provinces, et enfin aux hommes libres (*ingenui*) de tous les pays finit par être attribué par l'empereur Justinien, même aux affranchis (*libertinis*).

Le droit de bourgeoisie romaine se divisait en deux droits, l'un appelé *jus quiritium*, l'autre *jus civitatis;* le premier embrassait tout ce qui concerne la liberté, la famille, les mariages, la puissance paternelle, le domaine légitime, l'hérédité, l'usucapion ; le second se composait des droits de cens, de milice, de tributs, d'impôts, de suffrages, d'honneurs et de sacrifices.

Nous omettrons la plupart des prérogatives du citoyen romain qui tiennent au droit privé (*jus quiritium*), parce qu'ils ne rentrent qu'indirectement dans notre sujet. Ce sont : *jus gentilitatis, jus connubiorum, jus patrium, jus legitimi dominii, jus testamenti, jus hereditatis, jus usucapionis.* Nous nous arrêterons cependant un instant au *jus libertatis.*

Tous les citoyens romains étaient libres, et cette liberté les affranchissait non-seulement de la puissance des maîtres, mais de l'empire des tyrans, de la puissance des magistrats, de la licence des créanciers. Aucun citoyen romain ne pouvait être réduit en esclavage, et perdre sa liberté ou son droit de cité [3]; aucun ne pouvait être livré aux verges, à la torture, et aux autres peines réservées aux esclaves.

Les citoyens romains étaient aussi exempts de la domination des

[1] Εγὼ Πολλοῦ κεφαλαίου τὴν πολιτείαν ταύτην ἐκτησάμην.

[2] Ut in orbe romano qui essent, omnes cives efficerentur. L. 17, ff. *De stat. hom.* Heinecc., *Ant. rom.*, app., cap. I, 19. — [3] Cicer., *Oratio pro domo suâ.*

rois ; la loi *tribunicia* avait déclaré qu'on ne souffrirait jamais que personne régnât à Rome ; la loi *Valeria* avait permis de tuer quiconque tenterait d'usurper la couronne. Les Romains combattirent cinq cents ans pour défendre ces lois, mais ils ne purent empêcher qu'elles ne fussent violées d'abord par Sylla, ensuite par Jules César, et qu'elles ne fussent enfin abrogées par Auguste et ses successeurs, qui, sous le nom de princes, usurpèrent tous les pouvoirs qu'exerçaient autrefois les rois.

Les citoyens romains jouissaient d'une liberté qui tempérait la puissance trop dure des magistrats. Les lois *Valeriæ*, portées par le consul Poplicola, ne permettaient d'exercer aucune magistrature sans l'ordre du peuple, et dévouaient à la mort ceux qui violaient cette prescription[1] ; la loi *Porcia* infligeait des peines sévères à quiconque avait tué ou frappé un citoyen romain. Si un magistrat osait quelque chose contre la loi, le remède était dans l'appel au peuple. Celui-ci se réunissait dans ses comices par centuries, et il fallait ou le convaincre que l'accusation était calomnieuse, ou le fléchir par ses larmes et détourner par là le péril. Cicéron considère comme un attentat au droit de cité d'avoir livré aux licteurs un citoyen romain[2], et l'apôtre saint Paul[3], par ces simples paroles : « *Je suis citoyen romain,* » s'arracha à l'ignominie des verges et au dernier supplice.

Le citoyen romain trouvait un bouclier contre la tyrannie des magistrats non-seulement dans les lois, mais dans la puissance tribunitienne. Si quelqu'un ne craignait pas d'attenter à sa liberté, il en appelait aux tribuns du peuple, qui ne souffraient pas qu'il lui fût fait aucune injure. L'histoire romaine est pleine d'exemples de cette nature, et ne cite pas un seul cas où les tribuns du peuple aient abusé de leur pouvoir.

Les citoyens romains étaient à l'abri même de la cruauté de leurs créanciers. La loi *Tætilia,* rendue en 427, en réformant une loi barbare des Douze Tables, voulut que les biens des débiteurs, et non leurs corps, fussent seuls exposés aux poursuites de leurs créanciers, et introduisit même en leur faveur le bénéfice de la cession de biens.

Enfin les citoyens romains jouissaient du droit de donner libre-

[1] Ne quis Romæ magistratum gereret injussu populi : qui secùs faxit, ejus caput sacrum esset. (Dion. Halyc. V, p. 292.) — [2] Ver., 54, 55, 62. — [3] *Act.*, XXII, 24.

ment leurs suffrages ; ce droit leur fut conféré par les lois *Tabellariæ*, que Cicéron appelle les *vengeresses silencieuses de la liberté* [1]. Auparavant, en effet, on votait à haute voix dans les comices, et non toujours sans péril. Le scrutin secret permit à chacun de voter selon sa conscience ; il fut agréable au peuple, qui put faire ce qu'il lui plaisait, après avoir promis ce dont il était prié [2].

Quant aux prérogatives du droit de cité dépendantes du droit public, la première était le droit du cens, *jus censûs*. Le roi Servius Tullius avait ordonné le premier que les citoyens seraient dénombrés chacun dans sa classe et sa centurie, et déclareraient devant ceux qui étaient préposés à cet office leurs noms et ceux de leurs épouses, enfants, affranchis et esclaves, leur âge, le pays qu'ils habitaient, et l'estimation de leurs biens. Le dénombrement fut confié d'abord aux rois, puis aux consuls et aux dictateurs, et enfin aux censeurs. Tout cela fut établi afin que le nombre des citoyens qui pouvaient porter les armes, les ressources dont on pouvait disposer en cas de guerre, et toutes les forces de la république fussent connues [3]. Le cens conférait, dans l'origine, le droit de cité ; mais comme la plupart des peuples alliés et des Latins s'étaient glissés furtivement dans les tables du cens pour acquérir le droit de cité et pour s'établir à Rome, un sénatus-consulte enjoignit à douze mille Latins inscrits sur les tables romaines de retourner dans leur patrie, dont les villes désertes et les champs abandonnés ne pouvaient plus fournir de soldats ; et comme cette prescription ne fut pas exécutée, les lois *Licinia* et *Mucia* déclarèrent que les alliés et les Latins seraient réduits au *jus civitatis* de leur pays, ce qui indisposa ces peuples au point de devenir la principale cause de la guerre d'Italie. Ceux qui échappaient au cens étaient punis par la vente de leurs biens et battus de verges.

La seconde prérogative du citoyen romain était le *jus militiæ*. On n'admettait dans les légions que les citoyens romains, libres (*inge-*

[1] Vindices tacitæ libertatis. Agrar. II.

[2] Populo grata est tabella, quæ frontes aperit hominum, mentes tegit, dat que eam libertatem ut quod velint faciant, promittant autem quod rogantur. Cicer., *Pro Plancio*, VI.

[3] Ab hoc populus romanus relatus in censum, digestus in classes, curiis atque collegiis distributus, ut omnia patrimonii, dignitatis, ætatis, artium, officiorumque discrimina in tabulas referrentur, acsi maxima civitas minimæ domus diligentia contineretur. Florus, cap. 6.

nui) et inscrits dans cinq classes. On en excluait les affranchis, les *capite censi*, les histrions. Les Latins n'y entraient qu'avec les armes plus légères. Les citoyens liés par le serment militaire servaient jusqu'à l'âge de cinquante ans ou jusqu'à ce qu'ils eussent reçu leur congé, soit pour une cause honorable, soit pour une cause ignominieuse ; mais tout cela changea sous l'empire, surtout depuis que Caracalla eut accordé le droit de cité à l'univers romain. Dès lors les légions furent remplacées par des troupes mercenaires fournies par les nations barbares.

La troisième prérogative du citoyen romain était le *jus tributorum et vectigalium*. Il y avait trois sortes de *tributs* : la capitation, la taille et le tribut extraordinaire. L'impôt appelé *vectigal* consistait dans les droits de douanes, la dîme sur les champs publics, l'impôt sur le sel, l'impôt du vingtième sur les affranchissements. Les empereurs en créèrent d'autres qui sont énumérés et définis par Heineccius [1].

Le droit de suffrage (*jus suffragiorum*) appartenait de toute antiquité aux citoyens romains. Romulus avait institué des comices et avait permis aux citoyens d'y voter librement toutes les fois qu'il s'agissait de porter une loi, de créer un magistrat, de déclarer une guerre. Aux comices par curies, Servius Tullius substitua les comices par centuries, où les suffrages des riches prévalaient, tandis que dans les curies la tourbe des indigents écrasait facilement par le nombre les riches et les nobles ; plus tard, les comices par tribus furent introduits sous le consulat de Sempronius et de Minucius. Tous ceux qui étaient inscrits dans les tribus y votaient, sauf les impubères, les agents du fisc et les sexagénaires. Ce droit de suffrage fut altéré par Jules César, dictateur perpétuel, qui se réserva le droit de nommer la moitié des candidats en laissant l'autre moitié au choix du peuple. Auguste le rétablit et édicta des peines sévères contre la brigue électorale ; mais Tibère l'enleva au peuple pour en investir le prince et le Sénat [2], et dès lors les lois sur la brigue tombèrent en désuétude, *quia*, dit la loi, *ff. ad. L. J. de ambitu, ad curam principis magistratuum creatio pertineat, non ad populi favorem.*

Le droit des honneurs publics (*honorum*), soit magistratures, soit sacerdoces, était le cinquième privilége des citoyens romains. Ce

[1] *Antiq. rom.*, append., cap. I, 63. — [2] Tacit., *Ann.*, XL.

droit, que Romulus avait accordé exclusivement aux patriciens, fut, après l'expulsion des rois, étendu peu à peu aux plébéiens qui, sauf la dignité d'interroi et quelques fonctions sacerdotales, pouvait prétendre à tout, vers la fin de la République, même à la dictature, à la censure et à la questure. Sous les empereurs, les choses prirent une face nouvelle. Le sénat les investit du droit de conférer tous les sacerdoces et toutes les magistratures, et ils en usèrent pour élever indistinctement aux premières dignités de l'État, depuis la constitution de l'empereur Caracalla, Romains, Italiens, étrangers, barbares, ce qui faisait dire au panégyriste de l'empereur Constance : « Vous avez compris que Rome était l'Olympe des nations et la reine de la terre, lorsque vous avez appelé dans votre curie les nobles de toutes les provinces, afin que le sénat fût illustre de fait autant que de nom et qu'il fût en quelque sorte la fleur de tout l'univers. »

La dernière prérogative des citoyens romains était le *jus sacrorum*. Les sacrifices des Romains étaient publics ou privés. Les premiers étaient offerts par le peuple avec les deniers publics ; les autres étaients offerts par les particuliers et les familles. L'autorité publique intervenait dans les sacrifices publics, et les municipes n'étaient pas considérés comme *optimo jure cives*, parce que ceux qui habitaient Rome n'avaient pas les mêmes dieux et les mêmes sacrifices que les Romains[1].

Tels étaient les droits ou priviléges inhérents au droit de cité chez les Romains. Ce droit, à la différence du droit de cité des Grecs, ne pouvait être conféré dans deux villes à la fois [2] ; nul ne pouvait le perdre, sinon de son propre consentement, ou par l'exil *exilio*, par le simple bannissement (*postliminio*) et par le retrait de la qualité de citoyen (*rejectione civitatis*)[3].

La loi des douze tables défendait, dit Gravina[4], de rien statuer sur la personne des citoyens romains que dans les comices par cen-

[1] Municipalia sacra dicta sunt ea, quæ initio habebant antè civitatem Romanam acceptam, quæ observare eos voluerunt pontifices, et eo more facere quæ assuevissent antiquitus (*Festus*, p. 324.)

[2] Duarum civitatum civis esse nostro jure civili nemo potest : non esse hujus civitatis civis qui se alii dicavit, potest. Cic., *Pro Corn. Balbo,* XXVIII. V. aussi Cicer., *Pro archiâ,* V, et *Pro cæcinâ,* XXXVI.

[3] Tribus ex causis amitti videbatur civitæs, exilio, illo scilicet quo bona venibant, et aqua et igni interdicebatur, postliminio et rejectione civitatis. Cic , *Pro Balbo,* XXVIII. L. 5, § 3, ff. *De capt. et post.* — [4] *Origines du droit civil,* p. 111.

turies, et avec autant de solennité que s'il eût été question de la République entière et de la création des principaux magistrats.

DU DROIT DE BOURGEOISIE LATINE.

On distinguait l'ancien et nouveau Latium. L'ancien Latium s'étendait du Tibre au promontoire de Circé; le nouveau s'étendait de ce promontoire à la rivière de Liris et à la ville de Sinuesse dans la Campanie. Le premier était habité par les Albains, les Rutules et les Eques; le second par les Osques, les Ausones et les Volsques.

Les Albains avaient formé les premiers, du temps de Romulus, une alliance avec les Romains, et il avait été convenu que les villes alliées ne feraient point la guerre entre elles et que celle qui la déclarerait la première subirait le jugement et la punition de l'autre. Les autres peuples du vieux Latium firent des traités analogues par lesquels ils se réservèrent leurs lois particulières, mais s'engagèrent à prendre les armes sur les ordres du roi des Romains. Ces pactes d'alliance, souvent troublés par les guerres, furent fréquemment renouvelés. Les peuples du nouveau Latium, les Volsques, les Eques, les Herniques y adhérèrent successivement. Quelques-uns cependant préférèrent leur *autonomie* au droit de bourgeoisie romaine; cet état de choses subsista jusqu'à l'époque où tous les peuples du Latium furent investis par les lois *Julia* et *Plotia* du droit de cité qui fut étendu plus tard aux étrangers, même appartenant à la condition des affranchis.

Les citoyens du Latium ne jouissaient pas de prérogatives aussi étendues que les citoyens romains. La liberté dérivait pour eux du droit des gens, non du *jus quiritium*, et ils pouvaient être frappés de verges par les magistrats. Ils ne jouissaient ni du *jus connubiorum*, ni de la puissance paternelle telle qu'elle était exercée à Rome, ni de plusieurs autres droits civils. Ils se gouvernaient par leurs propres lois, mais ils pouvaient, s'ils le voulaient, recevoir celles des Romains, et devenaient alors ce qu'on appelait *populi fundi.*

Les Latins étaient dénombrés non à Rome, sinon furtivement et par fraude, ce que plusieurs lois défendirent, mais dans leurs villes respectives. Les tables censuelles rédigées par les magistrats étaient cependant envoyées à Rome.

Les Latins ne faisaient pas partie des légions romaines, mais ils combattaient à titre d'alliés, *tanquàm socii*[1].

Les tributs payés par les Latins étaient plus tolérables que ceux auxquels étaient soumises l'Italie et les provinces, mais ils étaient plus durs que ceux qui pesaient sur les citoyens romains[2].

Quelques-uns des peuples latins étaient investis du droit de suffrage par leur traité d'alliance. Tite-Live[3] et Denis d'Halicarnasse[4] attestent que les Herniques furent appelés à voter. Toutefois, même sous ce rapport, leur droit n'était pas égal à celui des citoyens romains. On tirait au sort en quel lieu ils porteraient leurs suffrages. Les consuls pouvaient leur enjoindre, quand il leur plaisait, de sortir de la ville. Cicéron[5] et Denis d'Halicarnasse[6] en rapportent plusieurs exemples.

Plus heureux que les Italiens, les Latins étaient tenus d'obéir non aux préteurs et aux proconsuls romains, mais à leurs propres magistrats. L'exercice d'une magistrature leur ouvrait l'accès au droit de bourgeoisie romaine, mais avant la loi Julia ils ne pouvaient prétendre aux honneurs dans la ville de Rome.

Enfin les Latins participaient avec les Romains aux honneurs de certains sacrifices, mais non pas de tous.

Un dernier trait distinguait les Latins et les Romains sous le rapport du droit de cité. Ceux-ci, quoique ne pouvant pas être citoyens dans deux villes, pouvaient quitter la ville de Rome, aller dans une autre ville et y acquérir le droit de cité. Les Latins qui s'étaient glissés furtivement sur les tables censuelles de Rome pouvaient au contraire être revendiqués par leurs propres magistrats, absolument comme s'ils avaient été attachés à la glèbe[7].

DU DROIT DE BOURGEOISIE ITALIENNE.

Les Romains appelaient Italie tout le territoire, autre que le Latium, qui s'étendait entre les deux mers jusqu'au fleuve du Rubicon. Le reste de ce territoire jusqu'aux Alpes était occupé par les Gaulois, les Ligures, les Vénitiens et les Carniens. Une multitude

[1] Polybe, *De milit. rom.*, I, 6, p. 48. — [2] Heinecc., *Ant. rom.*, app. cap. 2. XCI.
[3] XXV. 3. — [4] VIII, p. 540. — [5] Brut., cap. XXVI; *Pro Sextio*, XIII. — [6] VIII, p. 540.
[7] Cic., *Pro Balbo*, XXIII. Valer. Max., III, ch. 4. Heinecc., *Comment. ad. l. J. et pap. popp.*

de peuples se partageaient l'Italie, les Étrusques, les Lucaniens, les Brutiens, les Locriens, les Messapiens, les Salentins, les Apuliens, les Sabins, les Ferentaniens, les Pisans, les Surones, les Umbriens, les Sabins, les Marses, les Vestiniens, les Marrucins, les Pélignes, les Samnites, etc. Leurs guerres et leurs alliances avec les Romains furent très-nombreuses et eurent lieu en des temps différents et sous des conditions très-diverses.

Les Italiens ne jouissaient pas plus que les Latins du *jus quiritium*. Comme eux ils étaient soumis au cens et au payement des impôts, mais avec un peu plus de dureté. Comme eux, ils obéissaient à leurs propres magistrats, non aux proconsuls et aux préteurs romains, mais ils ne pouvaient, après avoir exercé des magistratures locales, prétendre au titre de citoyen romain. Ce titre ne leur fut conféré, même avec des avantages inférieurs à ceux des Latins, que par les lois Julia et Plotia, et dès cet instant ce droit ne fut pas restreint à l'Italie, il s'étendit aux provinces et aux nations étrangères.

DU DROIT DE BOURGEOISIE PROVINCIALE.

On appelait provinces les contrées que le peuple romain avait vaincues [1], réduites sous sa domination et soumises à ses magistrats. A la nouvelle que lui apportaient les messagers porteurs de dépêches entrelacées de lauriers, le sénat examinait quelles lois il fallait donner aux vaincus. Un sénatus-consulte était immédiatement rendu et transmis par dix députés au général qui, d'après l'avis du sénat, statuait sur le sort du pays ennemi. Le général admettait les députés dans son conseil, décidait que les villes qui avaient bien mérité du peuple romain devaient conserver leurs lois, et dépouillait les autres de leurs lois et de leurs magistrats. Celles-ci se trouvaient ainsi réduites à l'état de provinces. Tout ce qui avait été décidé dans le conseil était proclamé à haute voix dans une assemblée au milieu du silence maintenu par le héraut d'armes ; et cela fait, le général retournait à Rome, après avoir laissé un *préfet du prétoire*.

Quoique la condition de toutes les provinces ne fût pas la même, une chose leur était commune, c'était qu'elles perdaient l'usage de leurs lois et de leurs magistrats, et qu'elles étaient tenues de payer

[1] Provinciæ appellabantur, quòd populus romanus eas provicit, id est antè vicit. Isid., *Orig.*, XIV. 5.

l'impôt aux Romains. De l'avis des dix députés, le vainqueur prescrivait les lois que les magistrats devaient faire exécuter. Puis les Romains pouvaient décréter des lois nouvelles ; puis, enfin, ceux qui étaient chargés de commander aux provinces publiaient des édits que les tribunaux devaient observer.

La diversité des édits rendus par les proconsuls, et qui étaient la principale source de droit des provinces, cessa sous les empereurs, quand l'extension du droit de cité à toutes les parties de l'Empire eût fait des lois de Rome la règle de tout l'univers.

L'uniformité des magistratures accompagna l'unité des lois. Dans chaque province furent envoyés deux magistrats, l'un avec le titre de gouverneur (*præses*), l'autre avec le titre de questeur (*questor*) ; les noms de ces magistrats furent changés sous les empereurs ; leurs prérogatives restèrent les mêmes, quoique manifestées par des insignes différents.

Dans l'origine, le peuple rendait dans les comices, par curies, une loi qui déférait le commandement aux gouverneurs des provinces. Le sénat déterminait ces provinces et réglait lesquelles devaient être gouvernées par les consuls, lesquelles devaient l'être par les préteurs. Les premières étaient celles où l'on avait à craindre la guerre et l'invasion de l'ennemi ; les secondes étaient celles où l'on pouvait compter sur la paix. Ces anciens usages furent altérés au milieu des guerres civiles par Sylla, Marius, Pompée, César, Crassus et Antoine. Auguste partagea plus tard les provinces entre le sénat et l'empereur.

Le sénat, en envoyant les gouverneurs dans les provinces, réglait l'argent et les troupes qui devaient leur être fournis ; c'était ce qu'on appelait orner les gouverneurs (*ornari præsides dicebantur*). On leur donnait pour les accompagner des députés, des tribuns militaires, des centurions, des auditeurs des comptes et des opérations militaires ; et, en outre, des scribes, des appariteurs, des hérauts, des licteurs, des interprètes, des greffiers, des médecins, et une cohorte de jeunes gens appelée cohorte prétorienne. Les femmes étaient exilées de ce cortége sous la République, mais Auguste permit aux gouverneurs d'emmener avec eux leurs épouses, et Alexandre Sévère permit à ceux qui n'en avaient pas d'emmener leurs concubines.

A leur départ pour les provinces, les gouverneurs, après avoir

prononcé leurs vœux au Capitole, en faveur de la République, sortaient de la ville avec leurs insignes et attendaient quelque temps, en dehors des portes, ne pouvant rester en dedans nantis de leur commandement. Lorsque tout était prêt, ils saluaient leurs amis et se mettaient en route. Dès leur arrivée dans la province, ils prévenaient leurs prédécesseurs, qui étaient tenus de partir dans un intervalle de trente jours.

Deux charges distinctes étaient imposées aux gouverneurs; la juridiction et le commandement. L'année était partagée de manière à donner l'été à la chose militaire, et l'hiver à l'administration de la justice; les gouverneurs avaient le droit de glaive, mais n'avaient ni celui de déporter dans une île, ni celui de mettre à mort, ni même celui de faire vendre les biens. Le soin des subsistances et, en général, de l'administration de la province, leur appartenait aussi.

Outre le gouverneur, il y avait dans chaque province un *questeur*, autre magistrat qui ne tenait pas son pouvoir du gouverneur, mais du peuple, et qui avait aussi des licteurs et des scribes.

Les questeurs soignaient les deniers publics envoyés du Trésor pour les usages de la province, ou recueillis dans la province pour être envoyés au Trésor. Ils tenaient compte des recettes et des dépenses; les gouverneurs leur déléguaient quelquefois une partie de leur juridiction ou de leur commandement.

Des impôts très-onéreux étaient établis sur les provinces. Les Romains usaient, à l'égard des peuples vaincus, de deux procédés. Ou bien ils prélevaient sur eux, annuellement, les frais de la guerre, par un impôt de capitation, *census capitis,* ou bien ils les dépouillaient de leurs champs et les réunissaient au domaine de l'État, ou les leur rendaient en exigeant d'eux une portion de leur revenu. Les provinces assujetties au premier de ces régimes étaient appelées *stipendiariæ*, les autres étaient appelées *vectigales*. L'impôt (*vectigal*) était prélevé en dîmes sur les champs, en contributions sur les produits des troupeaux, sur les mines, les sels, les carrières, en droits de douanes, etc.

DE L'ÉTAT DES ÉTRANGERS.

Ceux qui ne jouissaient du droit de cité ni à Rome, ni dans le Latium, ni dans l'Italie, étaient appelés *peregrini*. Un préteur particulier rendait la justice pour eux. Leur résidence, dans la ville, était

précaire, et ils pouvaient en être chassés au gré des magistrats; ils ne jouissaient ni du *jus quiritium*, ni du *jus civitatis*, sauf quelques concessions exceptionnelles dues au bienfait du peuple ou à la clémence du prince. Ils ne pouvaient marcher revêtus de la robe que lorsqu'ils y étaient spécialement autorisés; ils n'avaient que des noms et ne recevaient de prénoms que lorsqu'ils étaient *adsciti in civitatem*.

DE LA CONSTITUTION ET DES ATTRIBUTIONS RESPECTIVES DES POUVOIRS MUNICIPAUX A ROME, DANS LES MUNICIPES, DANS LES COLONIES, DANS LES PRÉFECTURES.

Parmi les lois qui ont immortalisé le génie de Rome, on regrette de ne pas trouver une loi générale sur l'organisation du pouvoir municipal. Elle eût, à l'exemple des lois civiles que le monde a adoptées comme la raison écrite, servi de règle et de modèle à l'administration de nos cités. Une inscription ancienne fait mention de la loi *Julia municipali*. Plusieurs lois du Digeste et du Code la rappellent [1]; mais le texte en est perdu. On ne trouve dans le corps du droit romain que des lois éparses sur le système d'administration qui, secondant le génie des conquêtes, a porté si haut la gloire de Rome et a laissé ses traces profondes dans les monuments qui, après tant de siècles, excitent encore l'admiration et le désespoir du monde étonné.

Notre dessein n'est point d'offrir l'analyse des lois administratives romaines. Nous essaierons seulement de distinguer les principes généraux qui régissaient Rome, les municipes, les colonies et les préfectures.

ROME.

Dès le règne de Servius Tullius, dit un ancien historien, *la ville de Rome était aussi exactement règlée que si ce n'eût été que le ménage d'une petite famille*. Les lois royales, connues sous le nom de *Code papirien*, avaient pourvu à la religion, aux fêtes et aux sacrifices, et avaient réglé en détail le droit public et la police. Des magistrats nombreux élus annuellement se partageaient l'administration sous la direction suprême du peuple et du sénat, qui était chargé de faire les lois municipales et les règlements de police [2]. C'étaient les *édiles*,

[1] L, 11, ff. *De muner;* l. 3, ff. *De decur;* l. 6, ff. *De decur;* l. 1, ff. *De alv. scrib.*
[2] Terrasson, *Hist. de la jurisp. rom.*, p. 1, § 6, etc.

chargés du soin des travaux publics, des chemins, des égoûts, des ponts, des bains, de la police des marchés, des poids et mesures, etc.[1]; c'étaient les *censeurs,* dont le devoir était de faire le dénombrement des biens des citoyens et de leur imposer des taxes plus ou moins considérables, suivant leurs facultés et le nombre de leurs enfants[2]; c'étaient les *questeurs,* dont l'un était trésorier de l'épargne (*quæstor ærarii*), et chargé à ce titre de l'administration des finances et des deniers publics, dont l'autre (*quæstor parricidii*) faisait les perquisitions et informations nécessaires pour découvrir les crimes et les délits; c'étaient les *préteurs,* dont l'un (*prætor urbanus*) jugeait les différends qui s'élevaient entre les citoyens romains dans la ville de Rome, et dont l'autre terminait les procès des étrangers qui habitaient à Rome et dans les provinces; c'était le préfet de la ville (*præfectus urbis*) qui suppléait les juges absents; le préfet des vivres (*præfectus annonæ*), chargé d'entretenir l'abondance du pain et des autres denrées, d'en fixer le prix et de recevoir les plaintes des citoyens qui prétendaient avoir été trompés sur le poids ou sur la mesure; le préfet des veilles (*præfectus vigiliæ*), qui veillait à la garde de la ville pendant la nuit par des cohortes destinées à cet usage[3]. Les droits et les devoirs de ces magistrats municipaux et de plusieurs autres, tels que les administrateurs des hôpitaux (*orphanotrophi*), les lieutenants de police (*irenarchi*), etc., ont été décrits en détail par un grand nombre de lois romaines[4].

LES MUNICIPES.

Les villes municipales, quoique jouissant du droit de se gouverner par leurs propres lois, tout en participant aux charges publques (*mu-*

[1] L. II, *De viâ publicâ*; Seneq., epist. 86.

[2] Terrasson, *ibid.*

[3] La plupart des offices créés par les empereurs avaient un caractère domestique, non municipal; c'étaient les suivants: *Magister officiorum, comes sacrarum largitiarum, comes res privatarum, comes sacri patrimonii, etc.*

[4] Voyez *De adm. rer. public.*, C. II. 30. *De jure reipublicæ*, C. II. 29. *De administratoribus*, N. 25. *De muneribus et honoribus*, D. 50. 4. *Quod cujusc. nom. univ. nom. agatur*, D. 3-4. *De senatoribus*, D. 1. 9. *De officio consulis*, D. 1. 10. *De officio præfecti urbi*, D. 1. 12. *De officio prætorum*, D. 1. 14. *De officio præfecti vigilum*, D. 1. 15. *De officio quæstoris*, D 1. 13. *Ut orphanotrophi sint tutoribus similes*, N. 131. *De irenarchis*, C. 10. 75. *De lege Juliâ de annonâ*, D. 48. 12. *De operibus publicis*, D. 50. 10. *De via publicâ*, D. 43. 10. *De aquæductu*, C. 11. 42, etc., etc.

nerum participes), aimaient cependant à copier les usages de Rome. Si les décrets de cette maîtresse du monde s'intitulaient *senatus populusque romanus*, la petite ville de Tibur se croyait aussi en droit de dire *senatus populusque Tiburtinus*. Les consuls de Rome étaient représentés dans les villes municipales par les *duumvirs*, qui marchaient précédés des faisceaux, et le sénat par le collége des *décurions*[1] que Cicéron et d'autres écrivains appellent *amplissimum ordinem*, *nobilissimum ordinem*, *ordinem splendidissimum*, etc. Il y avait aussi dans les municipes des *dictateurs*[2], des *édiles*[3], des *questeurs*, des *censeurs*[4]. On y portait des lois comme à Rome[5], on y percevait les impôts nécessaires pour subvenir aux dépenses[6]. Les municipes avaient leurs flamines, comme les Romains[7]; ils se modelaient en toutes choses sur la république romaine. Quelques-uns d'entre eux, Milan, Vérone, Bologne, Capoue étaient si considérables qu'ils représentaient l'image de Rome, avec leurs cirques et leurs amphithéâtres, leur foule tumultueuse et désœuvrée, leur richesse et leur misère[8].

La législation romaine était plus sévère que celle des Grecs pour ce qui concerne le droit d'établissement des communes, et elle réputait illicites celles qui n'étaient pas autorisées[9]; mais elle confiait à l'élection les magistratures curiales[10], et elle investissait les décurions et le conseil municipal du droit de régler souverainement comme mandataires de la cité[11], la perception et le maniement des deniers publics[12], l'administration de la chose publique[13], notamment la construction, les réparations et l'entretien des édifices publics, des aqueducs, des routes, des ponts, des remparts, des ports[14], etc., le soin des bains, l'approvisionnement de la cité[15], les théâtres, les hommages publics décernés aux citoyens[16], les députations à l'empereur[17], les acceptations de legs ou d'hérédités[18]. Les agents

[1] Heinecc., *Antiq. rom.*, I, I, c. 5. Observations de Bonamy sur les villes municipales. Leber, *Hist. crit. du pouvoir municipal*, p. 10.

[2] Cic., *pro Milone*. X. — [3] Suet., *de clar. rh.*, VI. — [4] Cic., *Verr.*, II. 52. — [5] Cic , *de legib.*, III, 16. — [6] L. 17, § 1, ff. *de verb. signif.* — [7] Cic., *pro Milone*, X.

[8] Simonde de Sismondi, *Histoire de la liberté en Italie*, t. I, p. 13.

[9] L.3, § 1, ff., *De colleg. et corp.*; l. 1, ff., *Quod cujus. univ. nom.*

[10] L. 46, *Cod. de curial elig.* — [11] L. 6, § 3, *Quod cujusc. univ. nom* ; l. 5, ff., *Mand.*

[12] L. 2, § 1 et 4, ff., *Ad municip.* — [13] L. 8, ff., *De muner. et hon.* — [14] Code Theod., lib. 15, *Tit. de oper. publ.* L. 1, ff., *De viâ publicâ.* Lib. 34, ff., *Ne quid in loc. publ.* — [15] Code, lib. 1, tit. 4, *De episc. aud.* — [16] Theod. et Valent., *Novell. tit.*, 48. — [17] L. 15, Code Theod., tit. 12, *De legat.* — [18] Const. imp. Leon., Cod., lib. XI, tit. 31, *De vendend. ub. civit.*

du gouvernement n'intervenaient que dans les actes d'aliénation directe ou indirecte [1].

LES COLONIES.

Les *colonies* étaient en quelque sorte des émanations de la cité romaine. Une loi agraire prescrivait préalablement le partage d'un territoire; puis la colonie y était amenée tantôt par des *triumvirs*, tantôt par des *décemvirs*, tantôt par des *septemvirs*, qui, accompagnés de décurions, d'augures, de pontifes, d'appariteurs, de scribes, de hérauts, d'architectes, étaient préposés au gouvernement pendant un certain nombre d'années. Ainsi constitués et accompagnés (*ornati*), ils conduisaient les colons, comme une armée sous le drapeau, vers les lieux indiqués par la loi. Parvenus à la destination, ils traçaient le plan de la colonie avec un sillon de charrue, et assignaient à chaque colon une partie du territoire. Tout cela se faisait après avoir consulté les auspices, fait les sacrifices et accompli les cérémonies expiatoires.

Il y avait des colonies de citoyens romains, des colonies de Latins, des colonies d'Italiens; les unes étaient *togatæ* ou plébéiennes, les autres militaires. Celles-là avaient pour insigne une charrue, celles-ci une marque militaire. Celles qui réunissaient les deux signes avaient été composées d'abord de citoyens et complétées par des militaires vétérans.

Les érudits ont longtemps disputé sur le point de savoir si les colonies de citoyens romains retenaient le droit de cité ou le perdaient soit en totalité, soit en partie. L'opinion la plus accréditée est celle de Sigonius [2] et d'Heineccius [3] qui pensaient que les colons conservaient le *jus quiritium* et perdaient le *jus civitatis*, c'est-à-dire les droits de cens, de tributs, d'honneurs, et même le droit de voter et d'exercer des magistratures à Rome.

Les colonies latines n'avaient pas même le *jus quiritium*. Les citoyens romains qui en faisaient partie subissaient *mediam capitis diminutionem*. Elles se composaient surtout d'affranchis.

La condition des colonies italiennes était plus dure que celle des colonies latines, mais moins dure que celle des colonies provin-

[1] Const. imp. Leon., Cod., lib. XI, tit. 31, *De vendend. ub. civit.*
[2] *De antiq. jure ital.*, III, 3. — [3] *Antiquit. rom.*, cap. 5.

ciales. Elles différaient entre elles sous le rapport de l'immunité de la capitation et de la taille.

Les colonies militaires étaient composées de vétérans qui venaient chercher dans les travaux agricoles un délassement des fatigues de la guerre. Sylla les institua; Jules César et Auguste les imitèrent. On y amenait d'abord des légions entières avec leurs centurions et leurs tribuns, précédées de leurs drapeaux et de leurs aigles. *Cet usage*, dit Tacite [1], *cessa sous le règne de Néron ; et au lieu de centurions et de soldats pouvant former un état par leur accord et leur affection, les colonies militaires furent composées d'hommes inconnus entre eux, de divers corps, sans chef, sans attachement réciproque et rassemblés par le hasard.*

L'administration des colonies différait de celle des municipes, en ce que ceux-ci se gouvernaient par leurs propres lois, celles-là par les lois que leur donnaient des décemvirs ou des triumvirs au nom de Rome. Leurs magistrats étaient à peu près les mêmes que ceux des municipes. Elles avaient un conseil de décurions, des décemvirs, des édiles, des questeurs, des censeurs, des prêtres, des augures, des pontifes. L'empereur Adrien s'étonnait de voir des villes italiennes qui auraient pu rester municipes et conserver leurs lois et leurs usages, passer à l'état de colonies. Elles préféraient à la liberté l'orgueil de reproduire en petit l'image de la majesté du peuple romain [2].

LES PRÉFECTURES.

Le régime des *préfectures* était plus dur encore que celui des colonies. On réduisait à cette forme les villes qui s'étaient montrées injustes et ingrates envers le peuple romain et qui lui avaient manqué de foi. On leur envoyait au lieu de gouverneurs (*præsides*) élus par le peuple ou par le sénat sous la république libre, des préfets (*præfecti*) nommés partie par le peuple, partie par le préteur. Les préfectures ne jouissaient du droit de bourgeoisie ni romaine, ni latine, ni italienne. Leur droit civil consistait dans les édits des préteurs ; leur droit public émanait du sénat romain qui leur imposait à son gré les tributs, les impôts, la charge de la milice. Quelques préfectures étaient cependant plus libres que certaines autres. Tandis

[1] *Annal.*, XIV, 27. — [2] Quasi effigies parvas et simulacra majestatis populi romani colonias. (Aula-Gelle.)

qu'à Capoue il n'y avait ni corps de cité, ni sénat, ni assemblée du peuple, ni magistrat [1], d'autres préfectures conservaient la forme républicaine, quoique n'ayant pas des magistrats propres; il y avait dans quelques-unes un simulacre de sénat qu'on appelait *conventus*, un ordre équestre, des édiles et des questeurs. Mais les préfets envoyés de Rome pour rendre la justice commandaient à tous ces officiers.

LES VILLES ALLIÉES.

Les autres villes qui n'étaient ni municipes, ni colonies, ni préfectures étaient appelées villes alliées. Elles étaient libres, sauf ce qu'elles devaient aux Romains par le traité. Telle était Capoue avant d'être réduite à la forme de la préfecture; telles étaient Tarente, Tibur, Préneste, Naples qui, quoique liées par un traité avec les Romains, avaient tellement une république propre qu'elles y recevaient ceux qui, par l'interdiction de l'eau et du feu, avaient perdu le droit de cité à Rome. Les unes obéissaient à des dictateurs et à des consuls, les autres à d'autres magistrats.

RÉSUMÉ ET CONCLUSION.

L'organisation municipale de Rome et de l'Italie antique a eu deux phases distinctes : la phase de la liberté et la phase du despotisme.

La première commence sous les rois et se continue sous la république. C'est celle des mœurs austères et du dévouement aux dieux, à la patrie et aux lois. Rome n'est encore qu'une bourgade et déjà ses murailles consacrées par la religion, ses édifices publics contrastant par leur magnificence avec la simplicité des maisons particulières [2], ses comices, ses ordres distincts de sénateurs, de chevaliers, de décurions, de flamines, les droits et les honneurs attachés au titre de citoyen romain, tout fait pressentir la grandeur future de cet empire naissant [3]. Les progrès au dedans et les conquêtes au dehors marchent en effet d'un pas égal pendant une longue suite de siècles, et si de temps à autre les destinées de la ville éternelle semblent compromis, c'est toujours à la suite d'une éclipse de la liberté [4].

[1] Tite-Live, XXVI, 16. — [2] Les égoûts bâtis par Tarquin l'Ancien excitaient l'étonnement de Denis d'Halicarnasse.

[3] *Antiq. rom.*, l. III, p. 200; Loyseau, *Des ordres romains*.

[4] On vit manifestement pendant le peu de temps que dura la tyrannie des dé-

Rome ne voulait pas seulement la liberté pour elle-même, elle l'assurait aux peuples vaincus, *car elle savait*, dit Montaigne, *que les peuples accoutumés à la liberté et à se commander à eux-mêmes trouvent toute autre forme de police monstrueuse et contre nature.* La faculté laissée aux curies et aux magistrats d'administrer librement les affaires de leurs cités a été, au jugement des historiens et des publicistes [1], un des principaux avantages des institutions romaines.

Aussi jaloux de conserver leur *autonomie* que de conquérir les honneurs difficiles du titre de citoyen romain, les municipes rivalisaient avec Rome dans leur période de liberté, par l'amour du travail et de la gloire, par le patriotisme, par le culte de la religion et des mœurs antiques. Dignes auxiliaires de la ville éternelle, ils la secondaient dans ses conquêtes et s'associaient à toutes ses gloires.

Mais lorsque Rome s'affaissa sous le poids de sa propre grandeur et que les provinces conquises au loin par ses armes victorieuses ne servirent plus qu'à nourrir le luxe de ses généraux, dès lors une double révolution s'opéra dans la vie municipale du monde romain. D'un côté, le droit de bourgeoisie romaine fut prodigué à tout l'univers; de l'autre, les libertés locales cédèrent la place au despotisme de la centralisation.

Les panégyristes et les poëtes du temps [2] applaudissaient avec transport à cette réunion de toutes les nations en une seule, à cette absorption de l'univers par une ville, à l'usurpation par les empereurs de l'empire proconsulaire. Saint Augustin lui-même considérait comme une conquête de l'humanité de voir tous les sujets de Rome devenir citoyens romains [3], et saint Grégoire s'écriait avec une sorte d'enthousiasme : *Il y a entre les rois des nations et l'empereur des Romains cette immense différence que les rois des nations*

cemvirs, à quel point l'agrandissement de Rome dépendait des libertés. L'État sembla avoir perdu l'âme qui le faisait mouvoir. (Montesquieu, *Grandeur et décadence des Romains*, ch. 1er.)

[1] V. Raynouard, *Hist. du droit municipal en France*, ch. 31. Montesquieu, *Gravina, etc.*

[2] Mirificè sapientum nostrorum leges, quibus omnium nunc qui romano imperio parent, hominum res reguntur. (Grégoire, thaumat., *In paneg. Or.*, p. 47.) Fecisti patriam diversis gentibus unam profecit injustis, te dominanti, capi; dum que offers victis proprii consortia juris, urbem fecisti, quod priùs orbis erat. (Rutil. Numant.)

[3] Humanissimè factum est ut omnes ad romanum imperium pertinentes societatem acciperent civitatis et romani cives essent. (*De civitate dei*, lib. V, cap. 7.)

commandent à des esclaves, et que l'empereur des Romains commande à des hommes libres [1].

L'histoire a fait justice de cette fausse grandeur qui contenait en germe le despotisme du bas empire. Du jour en effet où tout habitant du monde romain devint citoyen de Rome, « dès ce jour, dit Montesquieu [2], Rome ne fut plus cette ville dont le peuple n'avait eu qu'un même esprit, un même amour pour la liberté, une même haine contre la tyrannie, où cette jalousie du pouvoir du sénat et des prérogatives des grands, toujours mêlée de respect, n'était qu'un amour de l'égalité. Les peuples d'Italie étant devenus ses citoyens, chaque ville y apporta son génie, ses intérêts particuliers et sa dépendance de quelque grand protecteur. La ville déchirée ne forma plus un tout ensemble ; et comme on n'était citoyen que par une espèce de fiction, qu'on n'avait plus les mêmes magistrats, les mêmes murailles, les mêmes dieux, les mêmes temples, les mêmes sépultures, on ne vit plus Rome des mêmes yeux, on n'eut plus le même amour pour la patrie, et les sentiments romains ne furent plus.

« Les ambitieux firent venir à Rome des villes et des nations entières pour troubler les suffrages ou se les faire donner ; les assemblées furent de véritables conjurations ; on appela *comices* une troupe de quelques séditieux ; l'autorité du peuple, ses lois, lui-même, devinrent des choses chimériques ; et l'anarchie fut telle qu'on ne put plus savoir si le peuple avait fait une ordonnance ou s'il ne l'avait point faite. »

Ajoutons que, selon la loi invariable de l'humanité, le peuple romain, fatigué de discordes civiles, chercha le repos dans la servitude [3], et expia les illusions de son ambition et de son orgueil par l'invasion des Barbares qui, sous la conduite d'Odoacre et de Théodoric, renversèrent l'empire d'Occident et régnèrent un siècle durant sur les ruines de Rome.

F. Béchard.

[1] Hoc enim inter reges gentium et imperatorum romanorum distat, quia reges gentium domini servorum sunt, imperator verò romanorum dominus liberorum. (*Vita S. Gregori papæ*, act. 88, t. II, p. 174.)

[2] *Grandeur et décadence des Romains*, ch IX.

[3] Cuncta discordiis civilibus fessa... omnes ad servitutem ruere non solùm proni sed projecti ! (Tacite, *Annales*.)

REVUE POLITIQUE.

Paris, le 9 mars 1852.

..... *Medium freti pietate per ignem*
Cultores multa premimus vestigia pruna.....

Telle est *graphiquement*, comme disent les Anglais, la condition de ceux qui, dans les circonstances actuelles, abordent la discussion des questions politiques. Varron prétendait, à l'occasion des Hirpins qui marchaient ainsi sur des charbons ardents en l'honneur de leur dieu, qu'ils avaient pour préservatif une sorte d'onguent dont ils se frottaient la plante des pieds; mais la recette en est perdue. Ceux qui, par une obligeance dont je m'honore, viennent me réveiller à la manière dont on interrompait le sommeil de ce bon M. Galland (« Ah! M. Galland, vous qui contez si bien, faites-nous donc un de ces beaux contes !.... ») ceux-là, dis-je, ne s'imaginent pas assez à quel point la difficulté a grandi pour un recueil et un esprit comme le nôtre. Plus nous nous sommes imposé la loi de ne jamais enfreindre les bornes de la modération et d'honorer la liberté de la parole par la dignité de notre langage, plus nous nous sommes habitués à tenir compte des opinions que nous ne partageons pas, et surtout de ne jamais marchander à Dieu la variété infinie des moyens qu'il emploie pour l'instruction de l'homme et le salut de la société, plus aussi nous nous sentons de raideur quand il faut arriver au fond même de nos convictions, et à moins qu'on ne pratique avec succès, pour ce qui nous concerne, cette fameuse transfusion du sang dont la chirurgie désespère, je ne vois pas trop comment nous pourrions faire autre chose, par le temps qui court, que de regarder plus ou moins philosophiquement à la fenêtre.

Toutefois, nous nous sentons stimulés par un motif d'une énergie toute puissante : *Surge, piger! stertis?* Ne faut-il pas que *le Correspondant* vive, et vivrait-il en se mutilant? Me voici donc comme un cheval de relai qu'on attèle pendant la nuit, et je cours devant moi, sans voir bien clair, ni à droite ni à gauche, sous le fouet de la nécessité. Les engagements volontaires sont ceux qu'on se sent le moins en état de rompre.

Je parlerai donc des élections, du crédit foncier, peut-être même

des restrictions mises à l'inamovibilité de la magistrature. J'aurais un moyen assez naturel pour expliquer ce qui se passe : la théorie des grandes oscillations est là toute prête sous notre main. Mais le gouvernement actuel trouverait sans doute peu obligeant qu'on l'assimilât au mouvement plus ou moins accentué du pendule, et peut-être aurait-il raison. Évidemment, nous avons sous les yeux plus que le spectacle d'une réaction, et la preuve, c'est que nous pouvons parcourir tout le cercle de l'horizon actuel, sans sortir de celui de nos amis. Après une éclipse adoucie par l'utile éclat de quelques comices agricoles, M. le baron de Montreuil rentre dans la législature, poussé par une de ces unanimités dont le secret paraissait perdu : et, chose remarquable, l'engagement assez vif qu'il avait pris dans le mouvement de 1848, après l'avoir éloigné de l'Assemblée législative, ne lui est pas inutile envers un régime qui, en fait d'ordre public, dépasse de cent coudées les tendances les plus régulatrices de la dernière législature. Il nous expliquait lui même, peu de jours après le 2 décembre, le mouvement de volte-face qui le transporte de nouveau dans le Palais-Bourbon. Les mêmes hommes que la propagande socialiste rongeait jusqu'au cœur, subissent, disait-il, un attrait merveilleux qui les assouplit et les dompte. Il semble qu'il n'y ait pas d'autre voie pour les ramener aux conditions normales de la société ; de sectaires turbulents, on en a fait instantanément des citoyens dociles et laborieux. Je ne dis pas que notre ami se soit jamais vu réduit, en 1848, à l'excuse d'un fameux chef de bandes : « Puisqu'ils m'ont fait leur chef, il faut bien que je leur obéisse ! » Mais il a plus de chance de commander à présent que le commandement est à l'ordre du jour ; et c'est ainsi que, sans changer d'épaulettes, il a changé de position. Ce qu'il a de commun avec le 2 décembre, c'est le point d'appui que, dans la sincérité de sa conviction, il cherche un peu moins haut que nous n'avons l'habitude de le faire.

Il est possible que cette appréciation soit plus juste que la nôtre. Avec une nation de gentilshommes comme la française, on a plus de peine à se mésallier qu'ailleurs. S'il est vrai, comme beaucoup le pensent, que le sentiment national se soit mieux conservé au niveau même du sol de la patrie qu'à la hauteur un peu guindée des intérêts bourgeois et des intelligences cultivées, on fait bien sans doute de descendre pour se retremper dans cette source salutaire ; car, après tout, la question d'existence est pour une nation la première de toutes, et après les grandes luttes du commencement de ce siècle, il n'est pas hors de vraisemblance que cette question se soit personnifiée. Une telle manière d'envisager les choses risque de ne pas être la plus délicate ; mais il y a chance pour qu'elle soit la

plus large et la plus vraie. A ces foyers où les impressions d'une lutte immortelle se sont conservées avec la vivacité d'un culte de famille, l'émotion est peut-être plus juste conseillère que notre raisonnement, et c'est pourquoi nous nous réjouissons de voir porté sur les ailes d'une piété sincère et profonde envers une sublime infortune, dans un sanctuaire naturellement exclusif, un de ces hommes au cœur noble et dévoué auxquels ce recueil a dû son existence et sa durée. M. Amédée Thayer avait son poste marqué dans le nouveau Sénat; les chrétiens comme lui sont bien placés partout où les intérêts humains engagent la cause de Dieu.

Ainsi donc, quand bien même nous aurions toute liberté de le faire, nous nous garderions de nous montrer exclusifs; mais ce n'est pas une raison pour abdiquer nos convictions les plus enracinées, et dans les moments comme celui-ci, où il semble que tout soit emporté par le torrent, les hommes d'une trempe moins docile, tout en gardant les ménagements nécessaires, ont le droit de faire leurs réserves. Nous y sommes d'autant plus portés qu'il s'agit moins exclusivement d'une thèse gouvernementale. Il n'est personne, en effet, qui ne se soit aperçu de l'harmonie qui existe, pour le moment, entre une politique où domine la considération des intérêts du grand nombre et certaines idées de châtiment des classes moyennes dont on fait un grand honneur à la Providence. Dieu me garde de révoquer en doute ni les torts de la bourgeoisie, ni l'évidente flagellation dont elle est l'objet. Sans donner les mains à l'exagération qui voudrait faire envisager les maux de notre époque comme des calamités vraiment apocalyptiques, il est bien évident qu'entre l'ancienne aristocratie et la masse des prolétaires, il s'est élevé, particulièrement en France, une classe beaucoup plus soucieuse de ses droits que de ses devoirs, et que l'influence dont elle s'est vue investie a tourné généralement au préjudice de la religion et de la morale. Mais de ce que le châtiment frappe de préférence la partie de la nation qui avait conquis les plus grands avantages, il ne s'ensuit pas qu'une société, dont l'élément intermédiaire serait retranché ou asservi, dût être appelée à des destinées meilleures que celle dont elle aurait pris la place.

Certes, l'illusion a été grande, car vous trouverez encore dans des esprits d'élite un écho obstiné de cette fatuité bourgeoise. Malheur à qui imprime aujourd'hui, sur ce sujet, ce qu'il écrivait il y a cinq ans : le génie lui-même paraîtrait suranné dans son langage. Mais l'illusion s'était nourrie d'une étude très-imparfaite de notre histoire : la prépondérance des classes intermédiaires dont on faisait honneur et dont on rejette le blâme sur notre époque, peut pré-

tendre à une date bien plus ancienne qu'on ne l'a cru de nos jours; et cette prépondérance, ancienne ou nouvelle, n'est pas une calamité si formelle, qu'un homme éclairé puisse, en sûreté de conscience, travailler à l'abolir. Sans s'en apercevoir, on se trouverait ainsi conduit à lever une croisade contre l'intelligence, et l'on sait le peu de durée des avantages remportés sur un tel adversaire. C'est très-bien de mettre à la porte de la république, ou les idéologues, ou les philosophes, sans leur donner même la consolation d'une couronne de fleurs; mais on s'expose ainsi à rester peu accompagné du côté des lumières, et ceux-mêmes qui s'attendent à les recevoir d'en haut, s'exposent à de graves déceptions.

En tous cas cela n'est pas chrétien, cela n'est point catholique; et c'est pour cela que nous protestons. Je retrouve ici cette disposition croissante chez certains hommes religieux, que je signalais ailleurs comme un des dangers de ce moment. Il semble qu'on ne peut plus trouver d'autre moyen de salut que l'extirpation. Quand on aura tout retranché, l'inconvénient de ce qui existe disparaîtra : mais le vide ne serait-il pas pire encore? Je l'avoue, j'espérais mieux de la vaillantise catholique, et malgré des défaillances regrettables, je persiste dans le point de vue courageux du moment de nos grands combats, où nous ne craignions pas d'envisager en face les périls que court l'esprit humain en étendant son domaine, périls de la science à la hauteur desquelles le catholicisme est assez puissant pour s'élever.

On est las des bavards : c'est le dicton de la circonstance; les prétentions des gens d'esprit sont déçues; ils ont trop abusé de leurs avantages : voilà ce que dit la démocratie de l'ordre. Mais, à parler sincèrement, il en est de cette démocratie-là comme des chimères envieuses de l'égalité, dont les gens d'une espérance facile se croyaient naguère à tout jamais délivrés. La fable des membres et de l'estomac n'est pas d'hier; mais il serait souvent utile d'en renouveler l'application, surtout en se représentant le corps de la société, comme pourvu de tous ses organes, entre lesquels les instruments intermédiaires ne sont pas les moins essentiels. Pour quiconque étudiera la nature des choses indépendamment des influences passagères, les classes moyennes, flagellées ou non, continueront d'être le cœur de la société.

J'envisage encore notre dernier spectacle électoral à un point de vue plus embarrassant pour d'autres que pour nous. Il semblait à beaucoup de cœurs honnêtes et d'esprits élevés que la France ne pouvait être sauvée que par un mouvement universel de décentralisation; où en sont aujourd'hui ces théories et ces espérances? A

l'annonce de cette grande rénovation, on a pu, nous l'avouons, nous trouver bien lents et bien réservés. Nous n'avons jamais fait, dans cette Revue, de théorie américaine ; mais la question était si délicate, et nous y voyions engagés tant de ceux sur lesquels nous fondions notre plus chère espérance, que la plupart du temps, nous avons craint, en sondant la plaie avec trop de brusquerie, d'attiser des dissentiments déjà profondément regrettables. N'osant, par exemple, aborder en public la question de l'indépendance communale, nous avions recours aux conversations et nous n'y gagnions pas de terrain. La décentralisation, en effet, se trouvait déjà toute faite dans les esprits. Les représentants des pays où le patronage des anciennes familles et des grands propriétaires s'est conservé jusqu'ici, ne voulaient pas consentir à admettre qu'il y eût un péril immense dans l'affranchissement de la commune, tel qu'il eut lieu en 1848, pour les provinces où s'est établie depuis soixante ans la rivalité de la blouse et de l'habit. C'est ainsi qu'on a vu l'autorité protectrice des chaumières comme des châteaux descendre dans les cabarets, et à la faveur de ce déplacement monstrueux d'influence, les doctrines les plus funestes organiser à loisir ce qu'on est convenu d'appeler une jaquerie universelle.

La jaquerie a fini le jour où les paysans ont été ramenés plus ou moins violemment (la question n'est pas dans le degré du traitement qu'ils éprouvent), ramenés, dis-je, à un ordre d'idées dont ils attendaient le retour, tout en subissant l'enivrement momentané de la démagogie socialiste : tant l'ordre d'idées dont je parle est enraciné en France où les institutions municipales, battues en brèche depuis tant de siècles par tous les pouvoirs publics, n'ont jamais subsisté que dans les villes. Dans notre pays, les campagnes sont essentiellement obéissantes et subordonnées : une vie propre leur manque ; elles ne participent qu'à la vie générale du pays, et c'est pourquoi on les retrouve comme l'instrument le plus docile et le plus actif de la centralisation.

De là le spectacle vraiment prodigieux qui s'étale à nos regards ; si l'on se plaint de la centralisation, ce n'est plus en province : là on est tout heureux d'une abdication forcée ; les inspecteurs généraux de police y sont des missionnaires de paix ; hier encore *l'Union* insérait dans ses colonnes un naïf article de je ne sais quel Junius de département qui invective contre Paris, parce que Paris serait capable de n'avoir pas trouvé bon qu'on demandât les candidatures électorales au télégraphe électrique. Non sans doute que cette docilité ait été aussi universelle qu'il semble au premier abord ; nous n'avons pas les éléments nécessaires pour apprécier la part des ré-

sistances locales et des capitulations du gouvernement. Mais les nuances se perdent dans un résultat de ce genre, envisagé d'aussi haut que nous nous plaçons, et le jugement d'ensemble est à la fois le plus facile et le plus exact.

Maintenant comment se fait-il que parmi ceux qui témoignent le plus de satisfaction de cette paternelle ubiquité de l'administration centrale, se montrent au premier rang quelques-uns des publicistes qu'on comptait naguère parmi les partisans les plus fougueux et les plus absolus de la décentralisation? Mais il ne faut pas être trop curieux.

Les observateurs impartiaux remarqueront comme un phénomène de notre époque qu'après des tendances de liberté illimitée comme celles qui défrayaient les colonnes de *la Presse* avant le 2 décembre, jamais le pouvoir n'a reparu plus dépourvu de contrepoids. Les éléments dont notre patrie se compose ont été tellement broyés sous l'action incessante de la roue révolutionnaire, qu'il n'y reste pas un noyau quelconque de résistance autorisée par la coutume ou la loi. Seulement, de même que la lumière du soleil semble s'amortir d'elle-même lorsqu'elle inonde l'horizon, la puissance publique s'adoucit par l'absence même de tout obstacle. Les quelques débris de grande propriété qui avaient résisté aux institutions conservatrices du passé, ne sont plus que comme ces blocs de glace qui survivent au dégel; après s'être défendus quelque temps par leur masse, ils couleront comme tout le reste. Si la besogne n'allait pas assez vite, voici de nouvelles machines qui la hâteront: nous voulons parler des institutions de crédit foncier dont le programme officiel vient de paraître. Nous convenons qu'il y avait quelque chose à faire; nous n'ignorons pas que l'assemblée était toute prête à s'engager dans cette dernière mobilisation de la propriété; il n'en est pas moins vrai que la question est grave et la décision prompte.

On aurait aussi un beau traité à faire sur l'inamovibilité de la magistrature; mais le vent n'est pas aux dissertations. A Saint-Pétersbourg tout est organisé militairement, et les académiciens y ont rang de colonel; pourquoi non? Les magistrats subiront chez nous la loi de la retraite comme les généraux. Plus que jamais on a le goût des généralités et des assimilations; les contrastes ne sont plus de mode.

Ch. LENORMANT.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Rome au siècle d'Auguste, ou Voyage d'un Gaulois à Rome à l'époque du règne d'Auguste et pendant une partie du règne de Tibère, par CH. DEZOBRY. Nouvelle édition revue, augmentée et ornée d'un grand plan et de vues de Rome antique [1].

M. Ch. Dezobry publie aujourd'hui je devrais dire un nouveau livre plutôt qu'une nouvelle édition de *Rome au siècle d'Auguste*. Il a regardé comme une récompense sans doute, mais aussi comme un encouragement l'accueil fait à son travail primitif; il y a, effectivement, des succès qui obligent, et celui de M. Ch. Dezobry est de ce nombre. On trouve, d'ailleurs, dans ses pages ce genre de feu sacré qui est propre aux archéologues et qui leur inspire une patience pleine de verve et de sagacité; il a donc mis et remis la main à son œuvre avec un véritable amour d'artiste, comme avec un sentiment de reconnaissance pour le public.

Dans cette seconde édition de *Rome au siècle d'Auguste*, non-seulement la forme littéraire a été de nouveau l'objet d'une attention scrupuleuse; mais la distribution générale des matières est mieux entendue et plus méthodique qu'elle ne l'était dans l'édition de 1835. En outre, des changements et des additions considérables révèlent à la fois les recherches consciencieuses et le goût éclairé de l'auteur. Ainsi un plan topographique et des vues pittoresques représentant, avec toute la fidélité possible, les principaux quartiers et les monuments de la vieille Rome, sont joints au texte pour en éclaircir toute cette partie dont la narration la plus complète et la plus exacte ne peut jamais donner qu'une intelligence imparfaite et vague. Ce plan et ces vues sont expliqués et justifiés par une description de la ville des Césars aux époques d'Auguste et de Tibère, description qui, à l'aide de documents précis et authentiques, restaure et reconstruit les palais en ruines, les édifices disparus, refait les lignes effacées des jardins publics et des places monumentales, étale sous nos yeux le squelette recomposé de la maîtresse du vieux monde. Car cette Rome-là n'est guère dans Rome, elle est surtout dans les livres. Or, il est impossible que cette évocation laborieuse

[1] 4 volumes in-8°. Paris, Dezobry, E. Magdeleine et Ce, rue des Maçons-Sorbonne.

n'ait coûté des années entières à M. Ch. Dezobry. Déployer tant de patience et s'appliquer à une œuvre avec des efforts si soutenus pour lui donner ce fini dont les productions de l'esprit humain demeurent constamment susceptibles, c'est rare, mais ce n'en est que plus digne d'éloge, dans un siècle qui mène toutes choses si vite et qui fait presque une révolution, un gouvernement et une constitution par jour.

« I'ay seulement faict icy un amas de fleurs estrangieres, n'y ayant fourny du mien que le filet à les lier. » Ce mot de Montaigne sert d'épigraphe au livre de M. Dezobry et en caractérise assez bien la physionomie générale. Toute page présente l'inventaire exact des matériaux avec lesquels elle a été rédigée ; toute assertion s'appuie sur des témoignages que le lecteur peut contrôler à son tour ; enfin, toute parole porte son titre et sa garantie. Auteurs originaux, scolies et glossaires, ouvrages de paléographie et de numismatique, histoire du commerce, de l'industrie et des arts, histoire politique, militaire et civile : tout a été soigneusement interrogé, fouillé, exploré ; de tout côté, il est venu quelque texte, un lambeau de poésie ou de prose, une découverte de hasard, une conclusion de la science, pour enrichir et compléter l'espèce de musée romain que M. Dezobry offre à notre curiosité.

Toutefois, parce que l'auteur justifie surabondamment ses assertions et cite pêle-mêle Denys d'Halicarnasse et Grœvius, Cicéron et Bartoli, Virgile et Montfaucon, Tite-Live et Gruter, puis cent autres noms qu'il est inutile de rappeler ici ; en un mot, parce que l'auteur indique les sources nombreuses où il a puisé, on ne doit pas croire qu'il écrive avec l'aridité redoutable et l'affreux désordre de ces savants d'Allemagne dont l'esprit, semblable à un navire trop chargé, sombre sous les flots d'une érudition mal contenue et ne laisse plus voir que les pensées d'autrui s'accumulant en forme de textes comme les débris de quelque naufrage. Non ; M. Dezobry sait faire un livre : maître de son sujet, il répartit industrieusement ses connaissances variées, il les dispose avec proportion et en forme un ensemble harmonieux.

C'est même pour avoir compris les difficultés de sa tâche et s'être trop préoccupé de les fuir, qu'il a recouru à une fiction dont le charme et les avantages semblent problématiques : je veux parler du Gaulois Camulogène qui est censé écrire de Rome à Lutèce, et dont les lettres réunies composent précisément l'œuvre de M. Dezobry. Selon nous, il y a dans cette fiction un notable inconvénient : elle est de trop pour les hommes studieux qui chercheront seulement la science dans *Rome au siècle d'Auguste ;* d'un autre côté, il s'en faut qu'elle puisse attirer et retenir les esprits frivoles qui veulent trouver partout et qui demanderaient même à l'algèbre les perplexités de l'intrigue, le mouvement et la vie du drame. Or, on ne saurait vraiment s'attacher à ce Gaulois qui

se promène dans Rome pendant cinquante ans et auquel il n'arrive absolument rien d'intime ou d'extraordinaire. Sans doute il peut voir et dire beaucoup de choses dans un demi-siècle, et c'est ce qu'il fait; mais ses lettres sont de savants traités où il disserte à la première personne et de temps en temps tutoie un nom celtique dont le seul office est de simuler un correspondant. Cette création est donc dénuée d'intérêt pour les uns, et elle peut paraître un embarras pour les autres.

Quoi qu'il en soit, Camulogène arrive à Rome, l'an de cette ville 731 et y reste jusqu'en 778; il y trouve divers fragments d'un journal qui lui apprend en détail l'histoire des vingt-cinq années précédentes; revenu à Lutèce, il ajoute à ses lettres ce qui s'est passé encore dans la capitale du monde, dix ou quinze ans après son départ. C'est donc tout un siècle qu'il va nous décrire; et quel siècle! Continuellement troublée depuis les Gracques, par les séditions et les guerres civiles, déchirée par les rivalités sanglantes de ses généraux, la République changeait de fortune et passait aux mains du triumvir Octave. Les aigles romaines dominaient les remparts d'York et de Bude; elles planaient sur Alexandrie et Cadix; elles gardaient le cours de l'Euphrate et les passages des monts Arméniens. Tout l'univers s'était en quelque sorte donné rendez-vous au pied du Capitole pour y recevoir les ordres de ses maîtres; les sueurs et le sang des provinces, convertis en fleuves d'or, apportaient dans Rome l'abondance, le luxe et les plaisirs. Un monde entier d'esclaves travaillaient pour le peuple-roi, pour ces démocrates insolents qui n'avaient d'autre souci que de manger leur pain fait avec les larmes des nations vaincues, et d'aller au cirque voir égorger des hommes en battant des mains. L'organisation de ce grand empire, la religion, le gouvernement, l'administration, les lois et les coutumes diverses, les conditions sociales avec leur splendeur et leur misère, les fêtes et les jeux, l'industrie et le commerce, la vie publique et privée dans tout acte et dans toute forme : voilà quelle série de tableaux curieux ou sublimes s'offrait au voyageur gaulois.

Hâtons-nous de dire que M. Dezobry est, avant tout, archéologue, et qu'il n'a pas pour but de retracer l'histoire des révolutions romaines. Il néglige donc de nous expliquer l'origine, le développement et la signification de tous ces troubles qui, des massacres de Sylla, vinrent aboutir, en passant sur le cadavre de Jules-César, à la création d'un pouvoir monarchique. Ce n'est pas qu'il ne fournisse quelques données sur les fonctions des magistrats, la constitution de l'armée, le jeu des institutions, les travaux publics, les finances et même le caractère de certaines lois; mais ses indications sont rapides et techniques; il constate plutôt qu'il n'apprécie les faits. On comprend assez que cette remarque ne va point à critiquer le plan de l'auteur, elle n'a d'autre pré-

tention que de le faire connaître exactement ; on serait injuste d'exiger qu'à propos d'archéologie, l'auteur recommençât *l'Esprit des lois*. Nous ajouterons, du reste, puisque l'occasion s'en présente, que M. Dezobry, lorsqu'il porte son jugement sur les principaux personnages de la République romaine, garde moins d'indépendance qu'il ne nous conviendrait d'en avoir : ses paroles ne rendraient pas toujours nos idées.

Citons en exemple la page consacrée à Brutus, l'avant-dernier des Romains, comme parlent les politiques à la Mably. Nous choisissons cet exemple, parce qu'il implique des questions où le sens moral de notre époque s'est souvent montré faible et perverti. Camulogène met l'éloge de ce Marcus Brutus dans la bouche d'un autre citoyen de Rome qui raconte avec enthousiasme les derniers gestes et les dernières paroles du prétendu héros. L'assassin de César plaint ses vainqueurs qui sont injustes et méchants ; pour lui, il se nomme « juste et bon » ; s'il s'attriste, ce n'est pas précisément de sa défaite, mais il déplore que la fortune ait trahi la république ; enfin, blasphémant la vertu, il demande qu'on l'aide à se tuer. Là-dessus, le panégyriste se prend à verser quelques larmes, et il appelle Brutus « le plus grand homme des temps modernes et le mieux fait pour ressusciter la liberté antique. » Camulogène partage cette émotion et reconnaît, pour son compte, que Brutus « était très-dévoué à sa patrie et à la liberté. » (Tome IV, *lettre* CXIII.) Or, Brutus nous semble avoir mérité des qualifications exactement contraires à celles qu'il se donne et qu'il reçoit ici.

En effet, comme particulier, Brutus était un homme d'argent et un très-malhonnête homme qu'on enverrait au bagne dans un pays civilisé : il prêtait à la petite semaine et pratiquait l'usure avec une avidité inouïe. Cicéron qui, certainement, ne tient pas à le maltraiter, blâme néanmoins sa scandaleuse avarice ; dans ses lettres, il s'étonne de le voir exiger des intérêts à 48 pour 100, tandis que les fœnérateurs les plus redoutables se contentaient de 12 pour 100 ; il gémit de le trouver si âpre à la curée, solliciteur si impérieux, philosophe si différent de l'idée qu'il s'en était faite : en un mot, Brutus était d'un côté, et la justice de l'autre. Il faut savoir que, dans le cas dont Cicéron se préoccupe, Brutus, cet homme équitable et bon, comme il s'intitule lui-même, dévoué à la liberté, comme ses panégyristes ont coutume de le dire, par conséquent dévoué à la vertu qui est la base de la liberté républicaine et des États démocratiques, comme Montesquieu l'assure avec bien de l'esprit, Brutus enfin portait la bonté, la justice et la vertu jusqu'à voler d'un seul coup quelque chose comme cinq cent mille francs aux habitants de Salamine, pauvres diables qui n'en pouvaient mais. Ce n'est pas Camulogène qui nous donnera un démenti ; car lui-même appelle « une sale affaire » les procédés du héros en cette occasion (T. IV, *lettre* XCVIII).

Comme homme politique, Brutus s'est montré sans capacité, ni grandeur. De tous les partisans de Pompée, lequel donc parut s'accommoder et mieux et plus vîte de la naissante fortune de César? Lorsqu'il la vit ensuite menacée, est-ce qu'il ne la trahit pas en revenant à Pharsale sous les drapeaux de Pompée? Est-ce que, vaincu alors, il ne courut pas, avant tous les autres, je ne dis pas seulement implorer la clémence, mais rechercher et accepter largement les bienfaits du vainqueur? Est-ce que, lâche et cupide courtisan, il n'obtint pas le gouvernement de la Gaule cisalpine, au lieu d'aller se battre pour la république et la liberté avec son oncle, Caton d'Utique, qui luttait encore contre César? Mais non; sans précision et sans vigueur dans les idées, irrésolu quoique tenace, sophiste gourmé, stoïcien de parade, buvant de l'eau et quêtant les honneurs, affectant d'aimer le calme de l'étude et mettant la main dans les complots de carrefour, Brutus n'était républicain que par accès, et non par principes arrêtés. Le défaut de génie et de caractère le rendait incapable de faire ou de diriger, soit une conspiration, soit surtout une révolution : il n'était propre qu'à devenir l'instrument exalté, mais non pas même le chef de quelque mauvais dessein. Son nom faisait son prestige; je ne sais quel Dangeau de l'époque lui avait tissu, pour le besoin de la cause, une généalogie qui remontait frauduleusement à l'ancien Brutus. Sa force était celle des gens de son espèce : il n'aurait jamais eu raison de personne, si ce n'est au moyen du poignard et en frappant par derrière. Il s'arma donc du poignard, et nul ne s'en servit avec plus d'ingratitude, de bassesse et de lâcheté; car César tomba, seul et sans armes, surpris par un ramas de conspirateurs endettés et d'ambitieux vulgaires, vile faction où Brutus était à sa place. L'unique service que ce citoyen vanté ait certainement rendu, non pas à lui-même, car le suicide est un crime inexpiable, mais à la chose publique, c'est de débarrasser Rome et la liberté de son esprit turbulent et mesquin, des apparences de son patriotisme et de son égoïsme trop réel. Pour moi, quand je l'entends s'écrier sur le ton d'un homme qui se dit une personnalité : « O vertu, tu n'es qu'un vain nom! » je rirais de ce bateleur orgueilleux, si je ne lui voyais les mains pleines de rapines et teintes de sang.

Mais c'en est bien assez sur quelques paroles peu réfléchies de mon vieux compatriote Camulogène. Je les ai critiquées, non parce qu'elles tiennent beaucoup de place dans ses lettres, mais parce qu'il existe encore, au XIX[e] siècle, une foule de Camulogènes naïfs ou peureux ne sachant qu'admirer ou redouter tous ces diminutifs de Brutus dont l'Europe est infestée et dont pas un n'oserait faire son affreux métier, si ceux qui n'en veulent point osaient le dire.

Revenons à M. Dezobry, pour louer, en terminant, son livre si varié, si pittoresque, ses tableaux si animés et si fidèles. Il nous décrit la vie

des Romains dans toutes ses phases, du berceau à la tombe, les conditions sociales dans tous leurs contrastes, de l'esclave à l'empereur, les habitudes domestiques dans toutes leurs variétés, du forum bruyant à la villa paisible. Il nous mène, en conversant d'une manière agréable et savante, à travers les rues de l'ancienne Rome et le long des voies consulaires, à la visite des monuments fameux de la cité, au spectacle des plus grandes scènes de la campagne. Il passe en revue toutes les professions, dépeint les orateurs, les magistrats, les jurisconsultes, les littérateurs, les libraires; puis viennent tous ces arts et ces mille occupations qui jettent sur la place publique la foule tumultueuse et donnent à une capitale sa physionomie animée, étrange, pleine de vie et de passion. Les bains publics et privés, les marchés et les repas, les vêtements et la toilette, les fêtes religieuses et les sacrifices, les jeux du cirque et les jeux séculaires, l'administration de la justice, les séances du sénat, les comices législatifs, le triomphe au Capitole, toutes ces images, avec la pompe de leur ensemble et la multiplicité de leurs détails se meuvent sous les regards du lecteur comme un brillant et capricieux panorama. Là comme partout, alors plus qu'aujourd'hui, vous rencontrez la richesse à côté de l'indigence, le despotisme insolent et la servitude abrutie, le luxe et le travail, les déportements ignobles et les cruautés, tous ces violents extrêmes qu'il est moins facile de prévenir que de censurer, qui font le scandale des natures faibles et servent de prétexte aux cœurs méchants, mais qui excitent et élèvent jusqu'à l'héroïsme les esprits fermes et les caractères énergiques, en leur montrant tout ce qu'il faut faire de bien pour donner un contrepoids à l'excès du mal.

M. Dezobry a donc fait un livre savant pour le fond et très-intéressant dans la forme. Peu de personnes auront la tentation d'étudier les antiquités romaines dans le *Glossaire* de Baxter, le *Lexicon* de Pitiscus, les travaux de Boissard, et moins encore dans les douze in-folios de Grævius; mais tout le monde voudra lire M. Dezobry. Et ce ne sera pas seulement un acte de curiosité; du moins les plus utiles leçons s'y rattachent. La connaissance intime du vieux monde fera comprendre que le progrès matériel n'est nullement la mesure du progrès moral ni de la félicité publique : il y avait plus de luxe et d'argent répandu, plus de molles délicatesses et de plaisirs enivrants dans la vie patricienne que n'en pourrait rassembler autour de lui le plus opulent de nos contemporains; mais tout cela était composé des larmes, du sang, de l'honneur et de l'âme sacrifiée de vingt mille esclaves. En comparant la civilisation splendide et les mœurs de Rome ancienne avec l'état de nos sociétés modernes, on sera forcé de reconnaître la profondeur du changement opéré par le Christianisme au milieu des nations; et en voyant combien, malgré nos fautes et nos malheurs, nous l'emportons encore sur

les siècles païens en justice, en grandeur véritable et en dignité morale, on admirera tout ce qu'il y a de force régulatrice et répressive dans les faibles feuillets de l'Évangile que Dieu a donnés aux passions humaines pour frein et pour prison, comme il a renfermé les mers entre des grains de sable où meurt la vague domptée. G. DARBOY.

Dictionnaire historique, archéologique, philosophique, géographique et littéral de la Bible, d'après le travail analogue de Dom A. Calmet, par M. l'abbé JAMES, membre de la Société asiatique de Paris[1].

Le *Dictionnaire de la Bible* ouvre une série de publications toutes également rédigées sous forme de dictionnaire, et composant par leur réunion une véritable encyclopédie théologique.

Il a bien fallu mettre ainsi la science en morceaux, puisqu'il n'est guère permis de lui consacrer désormais que des parcelles de temps. Voilà plus d'un demi-siècle qu'on n'étudie qu'au milieu des ruines amoncelées et des catastrophes imminentes. Il y a peu de temps encore, à peine pouvait-on lire un livre en deux crises ministérielles, deux votes et deux émeutes; et qui est-ce qui ne votait pas, ne se battait pas, ou n'était pas exposé à devenir ministre? Dans cette précipitation générale, il fallait être du parti des gens sérieux et prétendre au titre d'homme d'État pour affronter un article de revue; l'orateur politique faisait ses discours avec les premiers-Paris de son journal, qui lui servait de Puffendorf; le publiciste faisait ses premiers-Paris avec les harangues de la tribune, la foule des penseurs se faisait l'esprit avec des feuilletons et vivait de ce qui s'appelle idées courantes. Et l'on sait si ce sont des idées qui courent!

Tel est encore à peu près l'état des choses; au moins on n'est guère accoutumé à des études fortes et suivies. Il importe donc d'avoir sous la main une science toute faite, une ample provision de principes et de conclusions vérifiés, étiquetés et rangés par ordre méthodique, afin d'y recourir au besoin, c'est-à-dire à toute heure. Ceci explique la vogue des manuels, des encyclopédies, des dictionnaires spéciaux, qui offrent, en effet, des avantages considérables; par exemple, la composition d'une bibliothèque au moyen d'un petit nombre de livres, la facilité des recherches au milieu des matériaux distribués avec le simple artifice de l'alphabet, la brièveté des indications qui, néanmoins, peuvent être très-complètes, l'abondance des documents qu'il est possible de rendre parfaitement sûrs, la précision de détails multipliés et techniques qui échappent toujours, à quelque degré, à la mémoire la plus cultivée et aux meilleurs esprits. Ainsi on

[1] 4 vol. in-4°. Paris, Migne.

épargne le temps, ce qui est inappréciable dans une société où la vie est devenue tout extérieure; on entre sans peine en possession de richesses scientifiques qui ont coûté à d'autres hommes de longs travaux et de patientes investigations; en un mot, on fait pour l'érudition quelque chose d'analogue à ce que la vapeur a fait pour les distances.

A la vérité, c'est ici comme ailleurs : si le mal appelle les remèdes, les remèdes le lui rendent bien. L'inconvénient de cette érudition à toute vapeur, c'est que la mémoire et la réflexion s'endorment sur la foi d'une bibliothèque bien composée, et qu'on meuble son cabinet de travail au lieu de meubler son esprit : en sorte que, si l'occasion vient de soutenir ce qu'on avance, on est réduit à pousser ce suprême argument : Attendez, j'ai cela dans un livre. « Cette façon, dit Montaigne, me faict souvenir de ce riche Romain qui avoit esté soigneux à fort grande despence, de recouvrer des hommes suffisans en tout genre de science, qu'il tenoit continuellement autour de luy, afin que quand il eschéoit entre ses amis quelque occasion de parler d'une chose ou d'autre, ils suppleassent en sa place et fussent tous prests à lui fournir, qui d'un discours, qui d'un vers d'Homere, chacun selon son gibier : et pensoit ce sçavoir estre sien, parce qu'il estoit en la teste de ses gens. » (*Essais*, liv. I, chapitre XXIV.)

Quoi qu'il en soit, voici l'un des dictionnaires de cette encyclopédie que M. l'abbé Migne publie avec des efforts dignes d'encouragements et une persistance digne d'éloges; car, éditeur infatigable, il a certainement contribué plus que personne, depuis vingt ans, à activer le progrès des sciences ecclésiastiques dans les rangs du clergé, en ouvrant et faisant couler partout les sources oubliées et taries d'une riche et saine érudition. Nous ferons connaître quelques-unes de ces sources, et notamment *l'Encyclopédie théologique*, qui renferme soit les sciences exclusivement religieuses, comme la liturgie, le droit canon, l'hagiographie, soit une portion des sciences qui touchent, par quelque endroit, à la doctrine et à l'histoire religieuses, comme la diplomatique, l'archéologie, la géologie et la chronologie. Du reste, nous ne donnons pas ici, nous ne faisons que suivre un exemple; car, il faut le dire, un peu à notre confusion, la presse étrangère elle-même nous a devancés, et, plusieurs fois déjà, elle a rendu justice au caractère de M. l'abbé Migne et loué l'incroyable multitude des ouvrages édités par lui.

Le *Dictionnaire de la Bible* est la reproduction du livre écrit par Dom Calmet sous le même titre; il a été revu et complété par MM. Sionnet et James, qui en ont fait disparaître les incorrections et les erreurs, et qui l'ont enrichi de notes et de documents variés et pleins d'intérêt. Le travail du savant abbé de Senones n'a pas besoin d'éloges; malgré ses défauts, il fit, à son apparition, oublier les ouvrages antérieurs qui lui

ressemblaient dans la forme ; par exemple, le *Grand Dictionnaire de la Bible ou Explication littérale et historique de tous les mots propres du vieux et du nouveau Testament*, par Simon (un autre que le fameux Richard Simon). Dom Calmet, comme il a pris soin de nous en avertir lui-même, a fait de son *Dictionnaire de la Bible* un abrégé et un supplément de son *Commentaire sur l'Écriture :* dans l'un et dans l'autre, d'une manière plus ou moins diffuse et méthodique, il explique les difficultés qui naissent du texte sacré ; il éclaircit les passages qui concernent les lois, les mœurs et le culte du peuple juif ; il donne des notions géographiques sur les villes, fleuves et montagnes dont il est parlé dans la Bible ; il trace la biographie des personnages de l'Ancien et du Nouveau-Testament ; il fixe l'époque des événements principaux par un système de chronologie qui prévaut dans toute la suite de son travail si long et si compliqué. Les questions diverses que soulève l'étude des saints livres sont discutées à fond , les mots et les choses nettement définis, les assertions formulées brièvement, les preuves produites d'une manière succincte, les auteurs originaux et les sources indiqués avec une vaste érudition. Les admirateurs de Voltaire ignorent sans doute que leur fétiche, qui excellait à s'emparer de la science d'autrui et à la faire sienne en déguisant ses emprunts sous des formes grotesques, est allé précisément chercher dans Calmet toutes les vieilleries païennes et talmudiques que le Bénédictin exhumait pour les réfuter, et que le philosophe rajeunissait, en batifolant, pour divertir son siècle.

Nous n'avons pas voulu dire que le docte abbé de Senones fut un auteur irréprochable. Avec beaucoup de science, il avait une critique très-peu sévère ; il est tombé parfois dans de graves inexactitudes. Ses explications et réfutations ne sont pas toujours péremptoires ; aussi est-ce parce qu'il est imparfait qu'on a entrepris de le corriger. Il y avait donc quelque chose , il y avait même beaucoup à faire pour le mettre au niveau de la science contemporaine. Or, les découvertes archéologiques, les récits des voyageurs modernes, les exigences d'une critique éprouvée, les progrès de la linguistique et de l'ethnographie, les documents nombreux que l'Orient nous envoie chaque jour à l'honneur de Moïse et de la Bible, tous ces moyens de contrôle ont été employés avec sollicitude et succès pour préparer la nouvelle édition du Dictionnaire ; aussi avons-nous plus qu'une nouvelle réédition : nous avons presque un nouveau livre.

Cependant, nous osons signaler une lacune, bien que nous sachions que, MM. Sionnet et James étant plus que personne en mesure de la combler, elle n'a pu se produire que parce qu'ils l'ont voulu et pour d'excellents motifs ; mais enfin ces motifs nous échappent. Cette lacune consiste en ce que plusieurs points généraux qui concernent la Bible ne

sont pas traités comme on s'y attendrait. La question si grave de l'inspiration, l'authenticité des Écritures, les égarements actuels de la critique protestante, particulièrement en Allemagne, auraient dû sans doute occuper une place assez sensible dans un travail comme celui-ci, d'autant mieux qu'on y trouve l'explication de sujets moins importants, comme la beauté littéraire des livres saints, par exemple. Les mots *exégèse, mythisme, herméneutique, inspiration* y sont omis, et les développements qu'ils appellent ne sont point donnés aux mots *livres sacrés, Bible, Testament,* etc.

Mais cette omission qui, d'ailleurs, s'explique peut-être fort bien à un point de vue que nous n'avons pas saisi, ne fera méconnaître à personne le mérite des notes et additions savantes dont le Dictionnaire primitif est maintenant enrichi. Nous ne pouvons indiquer toutes ces améliorations ; il nous suffira d'avertir qu'on trouve rangés à leur place naturelle, et sous une foule de mots comme *Adam, Abraham, Josué, miracle, Ninive, Noé, Pharaon, Septante, Zodiaque,* etc., les plus curieux documents, les rapports signalés par d'éminents critiques entre l'histoire sacrée et les fictions païennes dont elle peut avoir fourni le canevas ; enfin le redressement des erreurs où se sont précipités d'une manière systématique, et à différents points de vue, les juifs, les protestants et les déistes.

Ajoutons, en terminant, que le nouveau *Dictionnaire de la Bible* renferme plusieurs tables chronologiques d'après les calculs d'Ussérius et *l'Art de vérifier les dates,* une dissertation sur la tactique militaire des Hébreux par le chevalier Folard, une autre sur la poliorcétique des Hébreux ou leur science dans l'attaque et la défense des places, par Dureau de la Malle, un traité sur les monnaies et les mesures employées chez les Juifs, enfin quelques pages très-intéressantes sur le titre de la croix de Jésus-Christ : travaux qui manquaient presque tous à l'ancien Dictionnaire, et que l'on consultera, dans l'occasion, avec une utilité réelle.

G. DARBOY.

1° *Explication littérale, historique et dogmatique des prières et des cérémonies de la messe,* suivant les anciens auteurs et les monuments de toutes les églises du monde chrétien, avec des dissertations et des notes sur les endroits difficiles et l'origine des rites, par le R. P. Pierre LE BRUN, prêtre de l'Oratoire[1].

2° *Herméneutique sacrée,* ou Introduction à l'Écriture-Sainte en général et à chacun des livres de l'Ancien et du Nouveau-Testament en particulier, à l'usage des séminaires, par J.-Hermann JANSSENS,

[1] 4 vol. in-8°. Paris et Lyon, Perisse frères.

prêtre du diocèse de Liége et professeur de théologie, traduite du latin par J.-J. Pacaut, corrigée et augmentée par l'abbé A. Sionnet[1].

L'impulsion donnée en ces derniers temps aux études liturgiques rend plausible et utile la réimpression du savant ouvrage du P. Le Brun. On trouve dans cet ouvrage des documents rassemblés avec beaucoup d'érudition et très-propres, soit à faire comprendre le plus grand acte de la religion, le sacrifice, soit à faire voir comment l'essentielle unité de cet acte a toujours été maintenue dans l'Église sous la richesse et la variété des liturgies anciennes. Il y a, en effet, dans le beau travail de Le Brun deux parties distinctes : le premier volume, qui peut être détaché des suivants et qui présente l'explication des prières et cérémonies de la messe, et les trois autres volumes qui renferment des dissertations spéciales sur l'origine, le développement et le caractère des diverses liturgies.

Bien des causes qu'il n'est pas expédient de signaler ici ont concouru à précipiter les fidèles dans une déplorable ignorance des plus importantes vérités. La haute et pure signification de nos rites religieux leur échappe, et ils ne sont point assez touchés de ce qu'ils connaissent d'une façon trop superficielle. Cependant, si la nature est un sacrement général qui doit nous élever à Dieu, que sera-ce des formes du culte qui répondent, non pas seulement à un vague sentiment d'admiration pour le Créateur, mais à des actes de foi précis, à des espérances déterminées, à des résolutions positives qu'on exige de notre libre volonté ! Il ne faut pas se tromper sur la vraie force de l'homme : le côté métaphysique, la réalité vivante de la religion s'en irait, si le côté visible et expressif venait à disparaître ; n'est-ce pas une des infirmités du protestantisme que la physionomie, je devrais dire la nullité de son culte ? Il y a donc une leçon, une secrète énergie et un attrait dans les pratiques extérieures du catholicisme. Or, on trouvera dans le premier volume du P. Le Brun des explications complètes, à la fois savantes et accessibles à tous, relativement aux prières et aux cérémonies de l'acte principal de notre culte ; on ne lira pas ces pages sans être frappé de tout ce qu'il y a d'auguste par la beauté de la doctrine, et de tout ce qu'il y a de vénérable par l'antiquité dans les rites et les supplications au milieu desquels se célèbre, dans l'Église, le doux et profond mystère de la messe.

Les trois volumes suivants sont destinés à un plus petit nombre de lecteurs. L'érudit oratorien y expose ce qu'on sait touchant les liturgies en usage dans les premiers siècles, puis l'origine des liturgies écrites dans toute l'Église, ensuite les diverses liturgies, ambrosienne, gallicane, mozarabe, celles du patriarcat de Constantinople, des Éthiopiens, des Coptes, des Syriens, des Maronites, des Arméniens, des Nestoriens. Ce qui

[1] 1 vol. in-8°. Paris et Lyon. Périsse frères.

ressort de cette étude, c'est que partout se rencontrent les mêmes rites essentiels impliquant et exprimant les mêmes vérités : partout l'autel, l'oblation de Jésus-Christ, la prière qui demande le changement du pain et du vin au corps et au sang du Seigneur, l'adoration de la victime sacrée, la profession de foi en la présence réelle, le sacrifice considéré comme source de toutes grâces ; hérétiques et schismatiques d'Orient, Grecs, Nestoriens, Monophysites se renvoyant entre eux des anathêmes réciproques, s'accordant néanmoins dans les mêmes pratiques et les mêmes croyances que celles de l'Église romaine en ce qui regarde la sainte Eucharistie. Donc l'uniformité régnait sur ce point avant la séparation qui, pour quelques-uns de ces sectaires, date de treize ou quatorze siècles; et l'uniformité avait sa raison d'être dans la vérité qui précède les hérésies et les schismes.

Aussi ces dissertations sur les liturgies anciennes forment comme des prémisses d'où naturellement dérivent les conclusions les plus irréfutables contre les témérités criminelles du protestantisme ; car, une fois établi que jamais dans la chrétienté on n'avait prétendu ni composer de nouvelles liturgies, ni même pratiquer les anciennes en se servant de la langue vulgaire, il suffisait d'exposer, pour les flétrir, les innovations des luthériens, des calvinistes et des anglicans. C'est ce que le P. Le Brun a fait, en montrant que tous ces créateurs d'églises ont senti le besoin de créer aussi une liturgie à leur mode, afin de ne pas trouver dans les antiques formules de la prière la condamnation de leur œuvre et le signe public et permanent de leur apostasie.

L'*Herméneutique sacrée* de Janssens répond à une autre face de la polémique religieuse. Ce livre a pour but de réunir et de présenter sous une forme concise et assez élémentaire ce qu'il importe aux hommes instruits et surtout au clergé de savoir touchant la canonicité, l'inspiration, l'authenticité, l'intégrité de l'Écriture-Sainte, les règles générales et particulières de l'exégèse biblique. Les objections des déistes du XVIII[e] siècle sont ridicules, assurément ; mais elles n'en demeurent que plus chères à cette variété de gens crédules qu'on appelle esprits forts, et qu'on rencontre souvent même de nos jours. Les sophismes des mythologues allemands sont lourds et grotesques ; mais nous ne manquons pas de philosophes qui prennent la pesanteur pour la gravité, et qui semblent avoir réservé tout leur sérieux pour louer les rêves pénibles de la science d'outre-Rhin. L'auteur de l'*Herméneutique* s'est donc proposé de combattre ces erreurs, qui sont celles de notre époque, en négligeant les questions que le temps a rendues vaines.

Dans l'origine, le livre de Janssens renfermait quelques inexactitudes. M. l'abbé Sionnet les a fait disparaître avec soin ; il a également corrigé des assertions dont la tendance rationaliste devait alarmer une sé-

vère orthodoxie. De plus, il a complété l'ouvrage primitif, en y joignant divers suppléments de nature à éclaircir quelques-unes des difficultés qui arrêtent le lecteur de la Bible. C'est ainsi qu'après un bon travail de Janssens sur la Palestine, sur la division du temps, les fêtes, les sacrifices, les poids et les mesures, la monnaie des Juifs, l'annotateur ajoute un premier supplément sur le gouvernement des Hébreux et les lois de Moïse, puis quelques pages concernant l'état religieux des Israélites à la venue de Jésus-Christ, et les relations de commerce, de politique et de doctrine qu'ils ont eues avec les autres peuples. Ces indications, bien que rapides, ont cet avantage de tracer une route à qui voudrait faire des recherches plus étendues, en même temps qu'elles suffisent à la plupart des lecteurs auxquels l'*Herméneutique* est destinée.

G. DARBOY.

SPICILEGIUM SOLESMENSE *complectens Sanctorum Patrum Scriptorumque Ecclesiasticorum anecdota hactenus opera, selecta e græcis orientalibusque et latinis codicibus, publici juris facta, curante* D. J.-B. PITRA, *O. S. B. monacho, e congregatione gallica, nonnullis ex abbatia Solesmensi opem conferentibus. — Tomus I*[1].

Nous annonçons la mise en vente du premier volume du *Spicilegium Solesmense,* que connaissent déjà nos lecteurs (voir *le Correspondant,* tome XXVIII, page 381). Ce premier volume renferme des fragments ou des opuscules entiers de soixante-sept auteurs, presque tous antérieurs au Ve siècle. Les littératures grecque, syriaque, arménienne et copte, ont été mises à contribution pour l'enrichir. L'une des pièces les plus remarquables est un travail de M. Lenormant sur des fragments inconnus du concile de Nicée et qui méritent la plus sérieuse attention des théologiens.

Le *Spicilége de Solesmes* est la septième collection d'auteurs inédits publiée dans l'ordre de saint Benoît, et sert de complément indispensable aux publications analogues de D'Achery, Mabillon, Montfaucon, Pez, Martein et Durand.

Les conditions fixées dans le prospectus seront rigoureusement remplies. Le prix du volume demeure fixé à 10 francs pour tous ceux qui ont souscrit avant le 8 février 1852. Il sera désormais de 15 francs. Les premiers souscripteurs, qui ont accueilli cet ouvrage dans des conjonctures si difficiles, méritaient de recevoir un avantage que les dépenses considérables de l'impression ne permettent pas d'étendre. La souscription a été close par la mise en vente du premier volume.

[1] Parisiis, prostat apud Firmin Didot fratres, 1852, in forma 8° majori.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

Paris. — E. DE SOYE, imprimeur 36 rue de Seine.

LE PARLEMENT DE FRANCFORT

ET SES RELATIONS DIPLOMATIQUES

AVEC LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE [1]

Le Parlement de Francfort a donné le triste spectacle de la désunion et de l'impuissance. Ses folles illusions, ses prétentions d'unité et d'organisation universelle ont abouti à une chute honteuse. L'inexpérience vaniteuse des lettrés et des réformateurs *à priori* est venue échouer contre la ténacité des faits. Aussi l'opinion publique en Europe a-t-elle fait sévère et prompte justice de ces essais avortés. Mais pour rester équitables, même envers des révolutionnaires, des idéologues tombés de la hauteur d'aussi séduisantes espérances, il faut dégager d'une responsabilité déjà trop lourde la part des influences diverses qui ont amené des résultats si déplorables. Les législateurs de l'église Saint-Paul ont payé, en véritables boucs émissaires, la rançon de leurs prédécesseurs et de leurs contemporains. La Constituante de l'Empire a été l'éruption de toutes les idées dangereuses, de tous les germes funestes inoculés à l'Allemagne depuis le commencement de ce siècle. Elle a recueilli bénévolement l'héritage accumulé des fautes des souverains et des peuples. Car, à un moment ou à un autre, les princes eux-mêmes ont servi plus efficacement qu'ils ne l'auraient voulu les intérêts de la démagogie.

[1] *Briefe aus Francfurt und Paris* (*Lettres de Francfort et de Paris*, 1848-1849), von Friedrich von Raumer. Leipsick, 1849.

« Après moi, le déluge. » Ce mot cynique de Louis XV se retrouve à chaque page de l'histoire dans la conduite des gouvernements. L'homme d'État qui ne sacrifie pas l'avenir aux exigences du présent est un type de perfection jusqu'ici refusé à la nature humaine. Louis XI, déjà maître d'une partie des Flandres et de l'entier duché de Bourgogne, rejette d'abord pour son fils la main de Marie de Bourgogne, appelle ensuite la révolte des Gantois, s'attire la haine de la jeune princesse en l'humiliant, et laisse perdre par sa faute le plus beau fleuron de l'héritage de Charles le Téméraire ; Richelieu, en abattant la noblesse, déracine la royauté ; Napoléon, par sa centralisation exagérée et par ses conquêtes, a fait plus pour la diffusion des idées démocratiques que Robespierre et Babeuf, que les terroristes et les déclamateurs. Partout, l'apologie éternellement vraie du sauvage qui coupe l'arbre pour avoir le fruit. Dieu permet ces aveuglements. Il ne veut pas sans doute que les hommes soient grands au delà d'une certaine mesure.

Ce qu'il y a de positif, c'est que le libéralisme fut employé comme une arme puissante contre les invasions de la France impériale. On sait qu'à l'instigation de l'Angleterre, et en haine de l'ennemi commun, les Bourbons de Naples s'allièrent à la charbonnerie des Calabres et de la Basilicate. Il en fut de même en Allemagne. Les Allemands ont toujours eu un penchant pour le mystère. Sur cette terre qui a vu fleurir la Sainte-Wehme et les tribunaux secrets, dans la patrie de Jacob Bœhme et de Weisshaupt, rien de plus naturel qu'une organisation occulte. Les débris des Illuminés, encore nombreux quoique persécutés, formèrent le noyau de la nouvelle association du Tugendbund, qui se recruta surtout parmi la jeunesse des Universités. Un ancien ministre de Prusse, forcément éloigné des affaires par l'influence du maître de l'Europe, mais sans perdre tout pouvoir à Berlin, M. de Stein, qui rêvait pour sa patrie le premier rôle en Allemagne, régla cette force turbulente et lui donna en quelque sorte une consécration officielle. Le fougueux publiciste catholique Gœrres, Frédéric de Gentz, ce diplomate anti-français si puissant dans sa haine, ce terrible homme d'État qui devait tomber un jour dans les fades langueurs d'un amour sénile, soulevèrent, concentrèrent les forces de l'Allemagne dans un même but. On exalta sous toutes les formes le sentiment de la nationalité. Toutes les armes furent employées, les plus futiles comme les plus sérieuses. Fichte démontra

philosophiquement la légitimité et la nécessité de la guerre. Par un singulier mélange de démocratie et de féodalité, les poëtes et les artistes convièrent la foule à un moyen âge très-brillant, mais un peu factice. La philologie elle-même s'en mêla : la langue germanique remonta par son origine indienne aux époques fabuleuses, et remplit le monde de ses dérivations. On inventa le teutonisme ; il n'y eut plus d'autre grandeur que la grandeur allemande. Les poëmes, les histoires, les romans et les traités d'esthétique célébrèrent à l'envi ce Saint Empire romain, qui, pourtant, avait rencontré de son vivant tant de révoltes et de résistance. On évoqua les Hohenstaufen, et parmi eux, surtout, la grande figure de Barberousse ; son ombre devait sauver la patrie régénérée. On enleva Charlemagne à la France : le rude convertisseur des Saxons devint le représentant du germanisme. Les plus ardents dans leur fureur d'archaïsme, — l'admiration de Klopstock les avait précédés, — s'en allèrent chercher le sauvage qui anéantit les légions romaines dans la forêt de Teutobourg. Sur la foi d'un passage de Velleius Paterculus, arbitrairement interprété, qui permet de supposer une ligue entre Arminius et Marobod, un autre barbare qui commandait à des hordes sur les bords du Danube, on vit dans le chef des Chérusques le fondateur de l'unité. « Pour être un bon patriote allemand, dit quelque part l'humoristique Bœrne, il faut connaître à fond l'histoire et la géographie du moyen âge. »

La guerre de 1806 n'avait abouti qu'à consolider notre prépondérance ; le chevaleresque prince Ferdinand de Prusse était tombé sans avantage pour son pays. L'empereur marchait alors dans sa gloire, avec la confiance des Mages suivant leur étoile. Il fallut la puissance des éléments pour rompre le charme. Mais cette fois, au retour de cette funeste campagne où presque chaque famille française laissait un des siens enseveli sous les neiges de la Russie, l'espoir de la délivrance prit un attrait irrésistible. Le roi de Prusse adhéra au mouvement ou le subit, et qui oserait affirmer qu'au bout de cette politique imposée par les circonstances, il n'apercevait pas l'irrésistible mirage de la couronne impériale? Quant à l'Autriche, toujours plus prudente, elle n'engagea ses troupes que le plus tard possible, et ne s'abandonna jamais aux entraînements populaires.

La lutte fut acharnée, fut héroïque des deux parts. Les hymnes

patriotiques d'Arndt et de Théodore Kœrner sonnèrent la charge des combats de Lutzen et de Bautzen. Nous, si jaloux, à toutes les époques, de notre indépendance, nous sommes dignes de comprendre, quoique exercée contre nous, cette énergie d'un grand peuple à se soustraire au joug étranger. L'enthousiasme en arriva à ce point, qu'à Hambourg, que nous venions d'évacuer, et où nous allions rentrer quelques jours après, les plus pauvres femmes de la ville, jusqu'aux servantes, contribuèrent à la défense commune par le sacrifice de leurs chétifs joyaux. Toutes décimées qu'elles étaient, nos troupes ne pouvaient facilement se déshabituer de la victoire. La trahison des Saxons, sous le feu de l'ennemi, contribua au résultat de Leipsick. Cette Iliade de trois jours, où, comme au temps d'Agamemnon, les rois des rois conduisaient eux-mêmes leurs peuples à la mêlée, fut l'agonie de cet empire colossal qui avait fait revivre un moment la puissance romaine.

Napoléon tombé, des dissentiments graves éclatèrent bientôt entre ces alliés de la nécessité. Le pouvoir lui-même avait révélé à la jeunesse des Universités le secret de sa force, en implorant son secours. Après avoir si énergiquement contribué à la défense, elle réclamait sa part dans les affaires publiques du pays qu'elle venait de sauver. Les gouvernements devaient fermer et fermèrent en effet l'oreille à ces exigences nettement formulées. Les nobles instincts, et malheureusement aussi les entraînements irréfléchis de la jeunesse, ne sont pas une initiation suffisante à la vie politique. Il arriva qu'on avait pris trop légèrement ses propres illusions pour des promesses. Peut-être les princes étaient-ils coupables d'avoir encouragé ce malentendu par leur silence, jusqu'au moment définitif. Quoi qu'il en soit, les habiles du libéralisme exploitèrent ces mécontentements. Déjà répandus dans les sociétés secrètes, ils en agrandirent le cercle, en changèrent la direction primitive, et en firent une conspiration permanente contre les États. Les réunions provinciales ou les associations d'étudiants, *Landmanschaft*, ou *Bürschenschaft*, sous des apparences innocentes ou frivoles, entrèrent au service de la même cause. La fête solennelle de la Wartbourg fournit l'occasion d'une convocation des divers membres de la famille allemande. On y inaugura sur des bases démocratiques et unitaires la ligue teutonique destinée à remplacer le Tugendbund, devenu désormais sans objet. La passion politique, cruellement déçue et refoulée sur elle-même, revêtit, dans

ces conciliabules, un caractère de sombre mysticité, trop analogue aux dispositions nationales. La diète de Francfort s'émut du péril et prit des mesures énergiques. On sait comment répondit le poignard de Sand.

La compression semble étouffer ces ferments terribles. Tombés aux derniers degrés de la société et de l'intelligence, ils devaient renaître de nos jours dans ces clubs communistes, dont le cynisme dans la dépravation vient de temps en temps effrayer l'Europe. De sauvages, d'impitoyables doctrines se sont infiltrées dans cette population nomade d'ouvriers sans amour du travail, d'hommes de lettres sans vocation et sans talent, commis voyageurs de la démagogie allemande à travers la France, la Suisse et l'Italie. Des lueurs sinistres ont jailli des documents judiciaires publiés dans divers pays, sur les projets de cette bande d'ennemis du genre humain, qui, par antiphrase sans doute, s'appellent quelquefois humanitaires.

Mais si les chevaliers du poignard s'effacèrent un moment de la scène, la lutte recommença sur un terrain en apparence moins dangereux. L'article 13 de l'acte de la confédération annonçait, pour tous les états soumis à sa juridiction, la constitution d'états provinciaux. Soit par suite d'obstacles locaux, soit dans la crainte d'introduire un premier rudiment de gouvernement représentatif, les souverains se mirent peu en peine de remplir ou ne remplirent qu'imparfaitement cette clause assez vague, qui semblait n'avoir été adoptée que pour calmer les ardeurs impatientes. Il faut avouer cependant qu'en Allemagne, plus que partout ailleurs, les réformes étaient nécessaires. On se trouvait en face de vieilles institutions à moitié détruites sans être remplacées, de priviléges que rien ne justifiait plus, une fois que l'on eut touché au passé auquel ils se rattachaient. Les princes avaient accepté de la révolution l'abolition du Saint Empire romain, et par suite celle des électorats, ainsi que la médiatisation d'un grand nombre de petites souverainetés. On avait refait la carte d'Allemagne, sans égard pour les traditions. Puisqu'on s'était montré si peu scrupuleux à l'égard des droits anciens, on devait aller encore plus loin. Les variétés disparates de la législation, les obstacles apportés au commerce par ces lignes de douanes élevées à chaque pas, étaient des causes légitimes de mécontentement, surtout pour les populations accoutumées à la majestueuse simplicité du code Napoléon, et qui, après avoir maudit le joug français, se trouvaient

amenées à le regretter sur bien des points. Aux exigences motivées, aux besoins sérieux se mêlèrent, comme toujours, les prétentions démesurées. A côté d'hommes éminents, d'esprits honnêtes et convaincus, destinés à faire fausse route en demandant les améliorations et le progrès, il y en eut beaucoup qui arborèrent la bannière constitutionnelle, en attendant de pouvoir en avouer une autre. L'esprit révolutionnaire agita surtout les Provinces Rhénanes, le Palatinat. Tout ce qui nous touche, tout ce qui nous a appartenu se préoccupera toujours bien plus de nos émotions que de ses propres instincts. Aussi ce fut dans ces petits États de Bade, de Wurtemberg et de Saxe que furent naturalisés les premiers essais de gouvernement représentatif. Les concessions augmentèrent naturellement les exigences. Notre conspiration bourgeoise de 1830 arriva d'ailleurs fort à propos pour accélérer le mouvement : les orateurs de la gauche de ces assemblées microscopiques, dont la popularité ne dépassait pas quelques lieues, rêvèrent à leurs triomphes un horizon plus étendu. Une fédération intelligente d'intérêts communs, marchant d'un pas égal vers la prospérité et la grandeur, ne suffisait pas à leurs vœux ; ils voulaient faire passer sur l'Allemagne le rouleau égalitaire de cette centralisation absolue, que les révolutions nous ont faite et qui ne tient aucun compte des circonstances ni des mœurs. Tout le tapage qui se fit contre nous en 1840, les ballades sentimentales au Rhin allemand n'arrêtèrent pas l'influence de notre exemple. Ceux qui nous invectivèrent le plus vivaient des reliefs de notre parlage et de nos doctrines.

Mais ce qui appartenait bien à l'Allemagne, ce qu'elle peut revendiquer hardiment, c'est ce pédantisme du mal, c'est cette logique captieuse appliquée aux plus grossières erreurs. Il est dans notre caractère national de nous jeter dans les hasards avec la grâce irréfléchie de la jeunesse ; l'opposition a toujours été populaire en France, et nous mettons au service des révolutions un enthousiasme incorrigible, quoique toujours trompé. Chez nos voisins, bourrés d'abstractions et saturés de formules, les choses se passent autrement. Là, aucune trace d'entraînement, de spontanéité. Ces cerveaux radicalement faussés couvent le monstrueux et l'absurde pour l'amour d'eux-mêmes. Ennemis de la lumière, ils rhétorisent effrontément la négation des faits et des vérités les plus palpables. Ils se réjouissent de l'accouplement des idées les plus contradic-

toires. Des prémisses tout à fait erronées, ils font sortir, avec puérilité, toute une armée de syllogismes parfaitement déduits les uns des autres, mais dont le résultat est aussi faux que le principe. Cette prétendue habileté, ces assertions, ces subtilités sans fin, dignes de la dialectique discréditée du moyen âge, séduisent le vulgaire, éblouissent les ignorants et les esprits superficiels. Par une juste réciprocité, l'Allemagne démagogique, qui nous imite volontiers, ne devait pas garder le monopole d'une méthode si avantageuse. M. Proudhon a pris, avec tant d'autres, ses grades dans cette université du paradoxe. Mais l'incontestable originalité de son style, sa verve brutale, les grandioses bouffonneries de son orgueil ont fait à ce Méphistophélès bourgeois un nom et une position à part.

Le prétendu catholicisme allemand de Ronge, si ridiculement avorté, fut, dans le fond une tentative démagogique et unitaire. Plus soucieux des déclamations politiques que de l'exégèse et de la théologie, le plagiaire de Luther buvait solennellement au banquet d'Ulm « à l'unité de la patrie allemande... » L'autorité même des pays protestants, s'apercevant de ses menées et de son but, fut obligée d'interdire ses prêches en plein air et ses réunions turbulentes. Le nouvel évangéliste succomba à de simples mesures de police. Malheureusement cette victoire si facile n'en fut pas une. Le catholicisme allemand, par lui-même sans condition d'existence, était un des mille symptômes de cet esprit négatif et désorganisateur, qui éclatait à Zurich dans la chaire de Strauss, et remplissait les pamphlets immondes ou excentriques des athées de la jeune école hégélienne. Avant tout, il s'agissait de détruire selon le lieu, le moment, le public auquel on s'adressait; on variait la dose démocratique. Les bourgeois de Kœnigsberg ou de Breslau ne devaient pas entendre le même langage que les clubs du communisme et de la jeune Allemagne. Pour établir cette unité si nécessaire aux projets révolutionnaires, on jetait à la foule le nom populaire de l'empire; mais, le moment venu, on comptait bien y substituer quelque chose de plus conforme à ses propres vœux.

Berlin est le centre d'un mouvement très-actif d'idées en politique, en philosophie, en religion. Aspirant depuis longtemps à la domination morale de l'Allemagne, la Prusse, plus que toute autre puissance, avait surexcité chez ses sujets les prétentions au *self-*

governement. Dès le mois de mai 1815, le feu roi Frédéric-Guillaume III avait pris, à cet égard, des engagements que son long règne ne réalisa pas. Mais, digne successeur du grand Frédéric, ce monarque philosophe propagea avec ardeur la doctrine dissolvante de Hégel. Vers la fin de sa vie, il s'aperçut de sa faute devenue irrémédiable. Déjà ce panthéisme radical avait pénétré l'enseignement de la nouvelle génération. Libéral au fond, quoiqu'il n'ait pas tenu toutes ses promesses, Frédéric-Guillaume III mérite une place distinguée parmi les rois qui ont le mieux mérité de la démocratie : il persécuta l'archevêque de Cologne et encouragea les pédagogues sans croyances.

Ces idées démagogiques, à demi dérobées sous le voile de l'unité, travaillaient moins profondément le midi de l'Allemagne. Le roi Louis de Bavière représentait d'une manière assez exacte les goûts et les passions de son peuple ; il avait traité, conformément à sa nature, cette société élégante, raffinée, un peu sensuelle, en enivrant ses yeux de la splendeur des arts. L'archaïsme germanique, éveillé par le Walhalla, et la glorification, sous toutes les formes, des grands hommes allemands, n'offrait pas de dangers sérieux. La haine de l'influence prussienne faisait tourner facilement ce teutonisme éclatant au particularisme, comme disent nos voisins. Malgré les leçons de Schelling, malgré l'humanitaire Feuerbach, né en Bavière, le caractère national ne se laissait pas aller aux spéculations philosophiques, encore moins au délire du socialisme. Munich jouissait et jouit encore des bénéfices du gouvernement constitutionnel, mais resté sincèrement catholique et affectionné à sa dynastie royale ; il se préoccupait médiocrement des déclamations de l'opposition, et pardonnait volontiers ses faiblesses au souverain qui le dotait de tant de merveilles. Il fallut, on le sait, que l'effrontée courtisane, qui suivit l'exemple de madame de Pompadour en poursuivant les ordres religieux, poussât bien loin l'insolence, pour causer chez cette population débonnaire un soulèvement passager.

L'Autriche semblait dormir sous l'administration demi-séculaire du prince de Metternich : ce grand homme d'État voyait le besoin des réformes ; mais en face du flot révolutionnaire qu'il sentait monter, et que toute sa vie avait été employée à contenir, il comprenait qu'en enlevant les premières digues opposées par les institutions traditionnelles, tout pouvait être entraîné à la fois. L'exemple de

Pie IX a prouvé la difficulté, pour les esprits les plus droits, d'améliorer dans de justes mesures. Les questions de races compliquaient ici la situation ; la centralisation aurait toujours pour résultat final de noyer l'élément allemand dans l'élément slave. La variété, l'hostilité des nationalités qui composent l'empire d'Autriche paraissaient cependant une garantie d'équilibre. La révolution devait être motivée en effet par des griefs et des prétextes différents, et prendre une physionomie très-multiple ; mais la fièvre destructive qui agite notre siècle ne pouvait s'arrêter à ces obstacles. Plus puissante que les antipathies nationales, que les intérêts opposés, elle allait unir, dans un même sentiment de révolte, les nobles Magyares aux Tchèques, aux Italiens et aux Viennois démocrates.

Le teutonisme eut sa solennité officielle conduite par la Prusse, dans les fêtes royales données en septembre 1842 à l'occasion de la reprise des travaux de la cathédrale de Cologne. Frédéric-Guillaume IV y trouva ample matière à ces discours figurés, presque mystiques, sur la grandeur de l'Allemagne et le rôle futur de la Prusse, où se trahissaient des préoccupations constantes puisées dans les traditions de sa dynastie. Ses paroles, on le pense bien, étaient accueillies avec des trépignements d'admiration par tous ceux qui comptaient profiter d'aussi fallacieuses espérances. A côté de l'archiduc Jean d'Autriche, avantageusement connu déjà par son libéralisme, et qui devait être le premier héros de la grande déconvenue de Francfort, se pressaient, pour faire cortége à la manifestation unitaire, le duc de Nassau, les rois de Hanovre, de Wurtemberg et de Hollande, et bon nombre de princes que la médiatisation devait menacer plus tard, dans l'ensemble ou dans une partie de leurs États. Reprenant le rêve de 1813, au point où il avait échappé à son père, le nouveau roi de Prusse rattachait l'essor de son ambition personnelle aux caprices de la fameuse école historique, dont l'invention appartient à la dernière manière de M. de Schelling ; il élaborait dans sa pensée une Allemagne féodale éclairée des rayons de la raison moderne, l'empire restauré et confié à la maison de Brandebourg, appuyée sur des États provinciaux ; par dessus tout cela, l'État chrétien, une sorte de piétisme inquisitorial dont l'observation du dimanche à Londres peut donner une idée, mais pourtant d'un dogme assez confus pour ne pas heurter le catholique M. de Radowitz. Comme tous les génies créateurs, Frédéric-Guillaume était

plein d'enthousiasme pour son œuvre; l'avenir réservait à sa foi en lui-même de singulières déceptions. Par une cruelle ironie du sort, qui, pour abaisser l'orgueil humain, lui accorde quelquefois la réalisation momentanée de ses chimères, il devait être condamné à démolir de ses mains l'échafaudage entier de son système. La patente du 3 février, où il appliqua ce qu'il y avait de plus sage et de plus pratique dans ses vues, il serait forcé de la déchirer bientôt après; il verrait à ses pieds la couronne impériale sans que la prudence la plus vulgaire lui permît de la saisir; enfin, pour combler la mesure de cette douloureuse expérience, après une tentative suprême qui plaça le pouvoir royal, la Prusse elle-même, à deux doigts de leur perte, la nécessité l'obligerait à effacer la dernière de ses orgueilleuses prétentions, et à renvoyer du ministère le confident, le collaborateur, l'éditeur responsable de sa propre politique.

L'école historique fondée sur la mission de la Prusse, si flatteuse pour l'amour-propre national, et résumant d'ailleurs des tendances déjà anciennes, comptait beaucoup d'adhérents dans tout le Nord de l'Allemagne, plus en communauté d'intérêts et d'idées avec Berlin qu'avec Vienne, et qui eût applaudi volontiers à la chute de l'influence autrichienne. Le vague d'un système qui touche d'un côté à la féodalité, et de l'autre à l'unitarisme des démagogues, admettait de nombreuses nuances, chacun pouvant y introduire, à son gré, une part plus ou moins grande de libéralisme ou de droit divin. Cette opinion, qui est toute une science, convenait surtout aux juristes, aux professeurs, et à cette myriade de rechercheurs du passé qui fouillait sans relâche les annales de l'Empire. Le développement du zollverein, progrès immense pour le commerce, et la plus heureuse des tentatives de la Prusse, était bien fait pour accroître la suprématie de cette puissance, assez intelligente pour se servir des besoins de son siècle : le réseau de l'union douanière prussienne, s'étendant jusque sur la Bavière, donnait une importance formidable à la centralisation berlinoise. Cela était si évident, que les poëtes et les journalistes de la zône révolutionnaire (Bade, la Suisse allemande, etc.) s'en prenaient tous à Frédéric-Guillaume de la marche trop lente des réformes. On rappelait avec une impatiente colère ses discours et ses promesses, qui semblaient oubliées comme celles de son père. Depuis la pose solennelle de « la pierre fondamentale de l'achèvement de la cathédrale de Cologne, » les années s'écoulaient sans amener

de changements importants ; les hommes dépourvus de préjugés qui, dégageant le matérialisme de Hegel des nuages dont le maître l'avait prudemment enveloppé, voulaient en faire l'application immédiate à la vie politique et sociale, raillaient impitoyablement les tendances rétrogrades de l'État chrétien. L'acte royal du 3 février 1847, fruit de longues méditations, parut enfin, mais ne satisfit pas les esprits. Cette charte octroyée, que la volonté royale suffisait pour retirer, et qui affectait d'employer les formes du moyen âge, n'était guère faite pour flatter les tendances nouvelles. C'est sans doute une vaine prétention que de vouloir ressusciter le passé : ce qui a été dans son temps une forme de civilisation ne convient plus à une autre époque, à d'autres mœurs. Toutefois, dans le système des curies et des ordres des États provinciaux assemblés en Diète générale, toute une classe de citoyens, les cultivateurs ruraux, peu habiles à se faire leur place légitime par l'intrigue parlementaire, trouvait une représentation plus sincère que dans notre organisation politique. La coexistence des États provinciaux et de la Diète, formés des mêmes éléments, empêchait que cette dernière ne prit dans le gouvernement une prépondérance trop absolue; mais, quelque limitées que fussent les attributions des deux chambres consultatives, elles devaient forcément s'agrandir par la nature des choses. Partout où une tribune s'élève, même sous les plus humbles apparences, elle appelle les discussions orageuses, tend à absorber tous les pouvoirs, et amène tôt ou tard la tyrannie d'une certaine opinion publique factice. L'opposition le sentait, et tout en attaquant la patente du 3 février, elle s'efforçait d'entrer par cette brèche dans la vie parlementaire.

Les choses en étaient là, et nous n'avons tant insisté sur la Prusse que parce qu'elle doit jouer le principal rôle dans le mécanisme compliqué de l'assemblée de Francfort, lorsque le coup de tonnerre qui renversa en France la dynastie de Juillet, eut en Allemagne un retentissement universel. Ce fut le signal de l'explosion des vœux qui fermentaient de toutes parts pour l'établissement de la centralisation allemande. Les clubs, les rassemblements tumultueux s'agitèrent sur la ligne du Rhin. Trois jours après notre révolution, le 27 février, un député radical du grand-duché de Bade fit signer à Manheim une pétition hautaine, qui exigeait, entre autres mesures libérales, la convocation d'un Parlement national allemand. Une dé-

putation, grossie de tous les turbulents ramassés sur la route, alla intimer ses ordres au souverain dans sa capitale. Les constitutionnels, les hommes politiques, aux prétentions plus sérieuses, se mirent aussi de la partie. Au commencement de mars, cinquante-deux individus, députés et journalistes de Bade, du Wurtemberg, de La Hesse et des contrées environnantes, s'arrogèrent le droit de pourvoir à la convocation du Parlement. A côté de M. d'Uztein, le promoteur de la pétition de Manheim, les constitutionnels entraient en scène avec M. de Gagern, devenu ministre de Hesse, et qui allait jouer un si grand rôle aux débats de Francfort. Dans la crise qui se préparait, le salut de l'Allemagne allait être abandonné aux débiles mains des expérimentateurs parlementaires, dont les habiletés venaient de perdre la France. Mais à la différence de nos pâles disciples de Montesquieu, incorrigibles rêveurs d'équilibre et de pondération, les centralisateurs allemands ne puisaient pas exclusivement leurs inspirations dans le *Contrat social* ou les doctrines anglo-américaines appliquées à faux, ils étaient mus par un sentiment national, ils protestaient contre le morcellement indéfini de leur pays. Ce fut précisément ce qui amena plus tôt leur chute. L'exagération d'une pensée juste compliqua et rendit impossible le succès, même momentané, d'une tâche déjà trop lourde, la réforme politique d'une nation. Imaginez-vous la Constituante avant Louis XIV, avant Richelieu, avant Louis XI, avant l'assimilation des provinces, aux prises avec des antipathies locales, voire même avec des diversités de langage, des antagonismes d'intérêts, de religion et de races.

Les unitaires, commençant comme ils devaient finir, se disputèrent sans se mettre parfaitement d'accord. Ils se séparèrent, résignant leurs pouvoirs arbitraires à une commission des Sept; choisie dans les deux éléments opposés, et qui fit appel aux députés passés et présents de toutes les chambres constitutionnelles allemandes, pour la formation de l'assemblée des notables ou *Vorparlament*. Elle ajouta ensuite à cette liste les noms qu'il lui plut de désigner, comme représentant plus ou moins exactement l'opinion publique.

Cette initiative d'hommes sans mission fut justifiée par les événements. Berlin eut sa semaine révolutionnaire : le roi de Prusse se vit forcé de déchirer sa constitution historique, de faire retirer les troupes et d'accorder tout ce qu'on songea à lui demander ; mais sa

vanité, rêvant d'amples compensations à l'affaiblissement de son pouvoir, l'aidait à supporter ces outrages; les émeutiers criaient en effet : « Vive l'empereur d'Allemagne ! » Les duchés de Sleswig et de Holstein, revendiquant aussi la patrie allemande, se soulevèrent contre le Danemark auquel ils se trouvaient annexés depuis plusieurs siècles. Le roi de Bavière abdiquait, M. de Metternich s'enfuyait de Vienne devant les manifestations de l'esprit nouveau. Partout l'agitation, l'enivrement du teutonisme. La Diète elle-même, la vieille Diète, dont les libéraux avaient rendu proverbial le génie rétrograde, se transformait et admettait dans son sein des hommes populaires. Les souverains étaient en train de concession et de faiblesse ; les révolutions n'étaient pas loin.

L'antéparlement se réunit à Francfort au jour fixé par le comité des Sept. Sa tenue ne dura que du 31 mars au 4 avril. Il s'ouvrit par des discussions violentes et confuses sur la question de principe. Imitant les façons expéditives des frères et amis de Paris, pouvait-on, sans avoir reçu aucune espèce de mandat, chasser les princes pour établir un gouvernement fédératif, ou bien devait-on se borner à préparer l'avènement du Parlement légitime, tout en maintenant le système monarchique? Les républicains, quoique appuyés par les tribunes, qui essayèrent de jouer dans l'histoire parlementaire de Saint-Paul, le même rôle que dans nos assemblées révolutionnaires, durent céder la victoire aux libéraux beaucoup plus nombreux. Mais ils regagnèrent le terrain perdu, quand les constitutionnels, entraînés par M. de Soiron, déclarèrent l'omnipotence de la chambre future. Les premières difficultés écartées, le mode d'élection devenait l'affaire capitale de la réunion des notables. Elle s'inspira du décret du 6 mars du gouvernement provisoire français, et établit dans toute l'étendue de l'Allemagne le suffrage universel; mais tout en manifestant ses préférences pour l'élection directe, elle laissa aux gouvernement la liberté de décider en dernier ressort sur ce point; elle eut aussi le bon esprit de nous abandonner le scrutin de liste, cette invention du machiavélisme révolutionnaire. Quelles devaient être les frontières de cette Allemagne appelée à se reconstituer? Ici bien des difficultés, des incertitudes se présentaient. Pour tracer la ligne de démarcation, obéirait-on à la géographie politique ou ethnographique ? Au point de vue où l'on se plaçait, suivre cette dernière, et cette dernière seulement, devenait de la logique, s'il peut en exister

dans le jeu incertain des révolutions. La suite nous prouvera que l'on prétendait aux avantages des deux systèmes. Les députés du Sleswig qui siégeaient au *Vorparlament*, provoquèrent l'admission unanime de leur pays dans l'unité germanique ; le Holstein, quoique appartenant à un souverain étranger, faisait déjà antérieurement partie de la confédération. Par l'annexion du Sleswig, les notables ne craignaient pas d'attirer sur l'empire encore à naître une guerre avec le Danemark. Quant au grand-duché de Posen, c'était bien différent ; toute la folle intrépidité des novices législateurs ne parvenait pas à les tirer d'embarras. On sait que cette part de la Prusse, dans le partage inique des trois puissances, est toujours restée en dehors de la Confédération, comme si le sort gardait cette province en réserve pour l'éventualité d'une reconstruction du royaume des Jagellons. Revendiquer la Posnanie et sanctionner ainsi l'acte si souvent flétri de 1772 eût semblé aussi inconséquent qu'odieux, au moment surtout où l'on faisait si grand bruit du droit imprescriptible des races. D'un autre côté tout n'est pas resté slave sur cette terre polonaise ; une population prussienne de cultivateurs, de négociants, d'employés, dont le chiffre varie selon l'opinion de l'orateur ou de l'écrivain [1], mais en définitive assez considérable, s'est répandue, a grandi, s'est multipliée, grâce à l'influence de la domination étrangère ; l'honneur défendait de les abandonner. Par quel moyen concilier des droits, des prétentions opposés, faire la part de deux nationalités si diverses, que les événements ont mêlées sans les confondre. D'ailleurs aimer à prendre et ne pas vouloir se dessaisir est tout à fait dans la nature humaine ; en fait d'esprit envahissant, le patriotisme allemand en remontrerait à tous les patriotismes de la terre. On a beau être athée à la religion de la patrie et nourri de la doctrine du plus pur humanisme, on tient avant tout aux conditions de la popularité. Un vote ambigu vint terminer cette question délicate, ou pour mieux dire en renvoya à la future assemblée la solution définitive.

[1] D'après M. Junghaus, Allemand de Posen, la population allemande de la Posnanie serait de 500,000 âmes. D'après le démagogue et antipolonais M. de Struve, de 700,000. La population totale s'élevant à 12 ou 1,300,000, les Allemands seraient aussi nombreux que les Polonais. Ce résultat paraît exagéré pour les besoins de la cause. M. Welcker soutient que si l'Allemagne rend le grand-duché de Posen, elle est en droit de revendiquer l'Alsace et la Lorraine. Comme si ces deux provinces, si bien identifiées avec la France, avaient jamais demandé d'appartenir à une autre nation !

Les notables, en se séparant, laissèrent après eux, sous le nom de Comité des Cinquante, une commission de permanence chargée de s'entendre avec la Diète pour diriger les affaires publiques jusqu'à la réunion du Parlement. La Diète demandait en vain qu'une représentation des intérêts des souverains tempérât l'action révolutionnaire de l'assemblée de l'empire. Cette prétention, si raisonnable, n'avait nulle chance d'être acceptée. La majorité des Cinquante appartenait à cette race envahissante de pédagogues et de lettrés, qui pullulera toujours en Allemagne, hommes d'État théoriques couvés dans la poussière de l'école, Machiavels novices qui se croient aptes à gouverner parce que, sans se brouiller trop ouvertement avec le pouvoir, ils ont soulevé les applaudissements d'une jeunesse toujours avide d'allusions, d'opposition et de bruit. On sent qu'ils se trouvaient décidés à n'admettre rien de ce qui pouvait borner l'étendue de leur triomphe. Pour châtier leurs folles prétentions, Dieu allait, dans un jour de colère, leur accorder l'entier accomplissement de leurs vœux. Les princes, frappés d'effroi ou dominés par de menteuses espérances, s'effaçaient humblement de la scène pour leur laisser le champ libre; nos réformateurs parlaient en maîtres, et l'opinion publique marchait avec eux. Quand tous les obstacles paraissaient s'abaisser devant eux, ils en trouvaient de plus redoutables dans leur propre impuissance, dans les passions qu'ils avaient soulevées. L'unité, cette chimère caressée par leur patriotisme et leur orgueil, était destinée à périr entre leurs mains, et tous leurs malencontreux efforts ne devaient aboutir qu'à faire éclater une scission plus profonde entre le Nord et le Midi, entre les grandes et les petites puissances.

Pour se faire une idée de l'enthousiasme excité par l'ouverture du parlement de l'empire, il faut se reporter aux débuts de la Constituante de 1789. Les politiques d'Université, les utopistes unitaires voyaient, dans la représentation universelle de l'Allemagne, la réalisation d'un vœu ardemment poursuivi à travers tant de vicissitudes; la masse du peuple, le remède à de nombreux abus et la grandeur de la patrie commune; enfin, les hommes sages, peu accessibles à de séduisantes illusions, espéraient dans cette autorité née des événements, comme ayant seule la force de les sauver de l'anarchie. La situation était, en effet, assez critique, et l'interrègne n'avait pas besoin de se prolonger. Tous les pouvoirs, dis-

crédités par leurs concessions et par l'approche d'une constituante dictatoriale, s'affaiblissaient sans être remplacés. Le gouvernement de Berlin et de Vienne était tombé entre les mains des étudiants et de la populace. Dans ces deux villes, les bourgeois, qui avaient applaudi aux émeutiers, commençaient à se désenchanter devant les exigences de leurs héros. Les bords du Rhin n'offraient pas un spectacle plus rassurant. La ridicule expédition de Bade, soudoyée par le gouvernement provisoire français, venait, à la vérité, d'échouer; mais l'avenir n'en devenait pas pour cela plus brillant. La garnison de Mayence avait été obligée de faire usage de ses armes pour repousser les insurgés. Le sang répandu augmentait l'irritation et les dangers de l'incertitude. Les regards de tous se tournaient donc du côté de Francfort, avec une confiance plus ou moins illimitée. Le 18 mai, la ville des couronnements retrouvait un des jours de son ancienne splendeur. Les décharges d'artillerie, les cloches éclataient en joyeuses volées; les fenêtres, pavoisées aux couleurs de l'empire, annonçaient la grandeur de la solennité. A quatre heures de l'après-midi, les représentants de l'Allemagne firent leur entrée dans cette église Saint-Paul, où le *vorparlament* avait déjà tenu ses séances.

Au milieu des acclamations enthousiastes de la foule, une première déception venait les atteindre. La place des envoyés de la Bohême devait rester vide. Dans ce réveil des nationalités, les Tchèques de Prague et de la Moravie relevaient la bannière de leur race et cherchaient à entraîner l'Autriche dans un mouvement slave et anti-germanique. Les partis donnent ordinairement la mesure de leurs forces par le scrutin de nomination du président. M. de Gagern l'emporta sans lutte. Le parti constitutionnel unitaire, dont il était le chef incontesté, parti bien supérieur aux autres par le nombre, remplissait, selon ses amis, les deux centres. La droite se composait des Prussiens de l'école historique, de quelques Autrichiens, enfin de vieux loyalistes ou de libéraux convertis de tous les pays; à sa tête brillaient M. de Radowitz, M. Venedey, le prince Lichnowsky, le général d'Auerswald, M. de Vincke, ces deux derniers orateurs de l'opposition à la chambre prussienne de 1847, hommes de progrès restés en arrière, mais qui apportaient à réparer le mal l'énergie et la conviction qu'ils avaient mises à le commettre[1]. Les radicaux

[1] M. de Vincke, après avoir fourni, à la Constituante de Francfort, une si bril-

siégeaient naturellement à gauche. A ce sommet de la montagne s'agitaient surtout des députés du Palatinat et des provinces rhénanes, hégéliens farouches, orateurs des clubs, philosophes de l'athéisme ou futurs généraux de l'insurrection, Struve, Zitz, Ruge, Vogt, Raveaux, et au-dessus d'eux Robert Blum, le plus maître de lui-même, le plus aimé de ses collègues. Ces divisions ne furent pas toujours observées. Nous verrons, dans des circonstances graves, les intérêts locaux l'emporter sur les questions de principes et amener d'étranges coalitions. Parmi les représentants des différents peuples, les Prussiens, fort nombreux et plus rompus aux intrigues parlementaires que leurs émules du Midi, surent s'organiser et former un parti assez compacte dans les occasions décisives. Nous les verrons jouer un rôle important et s'exposer à bien des reproches. Allant d'un pôle à l'autre du monde politique, ils feront osciller l'action légale avec une déplorable mobilité, et contribueront à entraîner cette représentation d'un grand peuple dans une chute dont le ridicule n'est pas encore effacé.

Il serait difficile d'énumérer les publications auxquelles le Parlement de Francfort a donné lieu de son vivant et après sa ruine[1]. Chaque opinion s'est empressée de rejeter sur ses adversaires les causes d'une déroute à laquelle tous ont contribué, et que la situation rendait peut-être inévitable. Ces justifications impuissantes, tout en faisant le procès de l'ennemi, ont souvent le singulier mérite de mettre à nu la politique qu'elles prétendent soutenir. Elles nous apprennent autrement, et plus que l'auteur n'a voulu. Parmi ces publications éphémères, il en est une, émanée d'un des membres les plus convaincus, sinon les plus éclatants, de cette espèce de tiers-parti prusso-germanique, qui a plus spécialement attiré notre attention, sous le rapport de la franchise involontaire. Le lendemain de la déroute et de la confusion, M. Frédéric de Raumer a livré au public, sous le nom de *Lettres de Francfort et de Paris*, ses impressions de législateur, d'envoyé extraordinaire du pouvoir central auprès de la république française, voire même de littérateur, de dilettante et de savant. Dans ces documents prolixes, qui remplis-

lante carrière contre la démagogie, est venu recommencer, à la seconde chambre prussienne, le jeu de l'opposition constitutionnelle. *Habent sua fata.....*

[1] Nous avons consulté avec fruit l'estimable *Histoire du Parlement de Francfort*, de M. Taillandier, écrite dans des tendances tout à fait différentes des nôtres.

sent deux volumes et ne forment pas un livre, on trouve jusqu'à des discours que l'orateur était dans l'intention de prononcer, mais qui furent supprimés par la rapidité de la discussion. Et même, dans les rares occasions où il lui était donné d'arriver à ce tour de parole tant désiré, il s'étonnait de ne pas rencontrer le même enthousiasme que parmi les bénévoles auditeurs qui entouraient à Berlin sa chaire de professeur d'histoire. Annaliste universel, philosophe de circonstance en quête de constitutions et d'idées démocratiques, sa plume infatigable a esquissé toutes les études, a tenté tous les sujets, et s'il n'atteint guère, dans ses rapides essais, une œuvre achevée et définitive, il n'en a pas moins conquis une certaine notoriété bruyante. Une fois, une seule fois, il a obtenu un grand et légitime succès, et il n'y a pas lieu de s'en étonner. L'histoire des Hohenstaufen convenait parfaitement aux qualités de son talent et à ses défauts. Pour tout bon Allemand, c'est le poëme éternel des orgueilleux souvenirs et des prétentions sans bornes. Nul ne possède mieux que M. de Raumer ce patriotisme vermoulu, replâtré de libéralisme moderne; il appartient à cette classe de révolutionnaires tempérés, plus naïfs en Allemagne qu'en France, que l'enseignement pousse chaque jour dans la carrière politique. Chargé naguères, comme secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Berlin, de haranguer le roi par un jour de solennité, il avait eu, la gloire d'attirer sur sa tête l'éclat d'une disgrâce sans danger. Sa bonhomie, sa docte inexpérience des affaires nous offriront, dans le cours de ce récit, des détails d'autant plus curieux à étudier, qu'à part leur valeur historique accidentelle, ils nous représentent un type très-fréquent de l'autre côté du Rhin.

Le premier acte du Parlement fut, à son point de vue, parfaitement illogique et imprudent. La chambre prussienne, organisée sur de nouvelles bases, allait bientôt se réunir. Il s'agissait de savoir si elle jouirait des pouvoirs d'une constituante, ou si sa mission se bornerait à prendre des mesures de circonstance et à aider l'autorité royale à maintenir l'ordre, déjà si ébranlé. Dans cette question, toutes les passions du jour se trouvaient mises en mouvement. La démagogie, très-conséquente avec elle-même, ne voulait, pour le moment, en Allemagne, d'autre tribune que celle de Francfort. Nous la verrons plus tard, quand elle croira ses intérêts déplacés, se charger d'un rôle bien différent. D'un autre côté, les patriotismes locaux, fort peu empressés, en définitive, de se confondre dans la grande

unité, protestaient contre cette annihilation. Après un débat long et très-animé, la majorité pensa concilier l'inviolable omnipotence du Parlement avec les droits du particularisme, sans donner gain de cause à l'extrême gauche; elle déclara que les constitutions particulières resteraient en vigueur jusqu'à la promulgation de la constitution générale; mais qu'au jour de cette promulgation, les dispositions qui ne seraient pas d'accord avec ce pacte fondamental cesseraient d'avoir leur effet. Rien de plus naturel sans doute pour les lois existantes. Quant à l'avenir, on devait prévoir les conflits qui s'élèveraient nécessairement entre plusieurs assemblées légiférant en vertu du même mandat de la souveraineté populaire. Ou le Parlement de l'empire était une inutilité et un non-sens, ou ses attributions devaient être limitées, mais absolues. Il ne pouvait les partager qu'avec la Diète. Cette séparation de pouvoirs devait être fixée sur-le-champ, et, sous peine d'affaiblissement de l'autorité centrale, pas une ligne ne devait être écrite auparavant dans les chartes particulières. Des esprits clairvoyants, dans les divers partis, comprirent cette vérité si simple; mais leur voix demeura sans écho. Avec d'excellentes intentions, la majorité manqua de courage et compromit la mission qu'elle croyait avoir reçue. La scission de la Bohême, la crainte que les autres peuples slaves de la domination autrichienne ne suivissent cet exemple, arracha, à une séance suivante, la reconnaissance expresse des droits des nationalités. On institua aussi un comité pour examiner ces droits. L'assemblée, saisie de l'affaire des troubles de Mayence, donna gain de cause au gouvernement prussien. Rendons-lui cette justice : si elle fut constitutionnelle, elle se montra monarchique. Elle se hâta de réagir contre les tendances les plus avancées des Sept d'Heidelberg, de l'antéparlement et du Comité des Cinquante. L'enseignement que lui donnaient les révolutionnaires était, il faut le dire, assez évident. D'un bout à l'autre du continent se répondaient les efforts d'une propagande sinistre. Le 15 mai, à Vienne, comme à Paris, comme à Naples, les destinées de la civilisation venaient de se jouer. Une république unitaire allemande ne suffisait pas aux vues des sociétés secrètes; il s'agissait de faire de l'Europe une vaste charbonnerie socialiste, courbée sous la tyrannie de trois ou quatre ambitions, abrutie sous les passions satisfaites de quelques milliers d'hommes.

Les affaires d'Allemagne débordaient de toutes parts sur l'Europe

monarchique ou révolutionnaire. La Pologne y tenait par la Posnanie, la Hollande par le Limbourg, dont une partie, sous le prétexte de la lourdeur des impôts, manifestait des tendances séparatistes d'avec le gouvernement de La Haye ; le Danemark se trouvait engagé par les Duchés, l'Italie par les possessions autrichiennes. Aucune de ces questions ardues, qui ont occupé et occuperont longtemps encore les méditations des hommes d'État, ne devait recevoir de solution définitive du Parlement de Francfort. En attendant, elles remplissaient les séances de la commission des droits des peuples ; elles apparaissaient par intervalles dans les discussions de Saint-Paul, où, comme c'est le fait des assemblées délibérantes, beaucoup de paroles contradictoires et le jugement de personnes souvent assez incompétentes avançaient fort peu la marche des choses.

De toutes les complications où se mêla le teutonisme, celle où il montra le plus d'indépendance fut, sans contredit, la guerre du Sleswig. Le roi de Danemark, Frédéric VII, qui a contracté un mariage morganatique, ne pouvait transmettre sa couronne à ses descendants. Il résultait, de cette absence d'héritiers directs, que le royaume, qui admet la succession des femmes, devait échoir dans l'avenir, au fils d'une sœur d'un des derniers rois; tandis que le Holstein, annexé depuis quatre siècles à la monarchie, mais resté fief masculin en vertu de l'ancienne organisation féodale, deviendrait l'apanage d'une branche éloignée de la famille régnante. Jusqu'ici rien que de très-simple : le Holstein, régi par d'autres lois, faisait partie de la confédération ; l'Angleterre et le Hanovre nous ont déjà donné le spectacle de la séparation légale de deux États qui ont vécu sous la même souveraineté. Mais la population allemande du Holstein s'est étendue dans la partie méridionale surtout du Sleswig; elle forme aujourd'hui près de la moitié des habitants de ce dernier duché. La noblesse du Sleswig, établie au XIVe siècle et encore aujourd'hui très-puissante, est également de race allemande. Ces intérêts, s'appuyant sur une charte fort contestable de 1460, réclamaient comme un droit absolu, en face des éventualités de succession, l'union indissoluble des Duchés. Le roi, bien décidé à ne pas sanctionner ce morcellement de la couronne danoise, répondait à un parchemin gothique par des traités bien plus récents restés dans le droit public européen. En 1720, et pour mettre fin à une guerre

prolongée dans les États scandinaves, l'Angleterre et la France garantissent l'indivision du Danemark et du Sleswig; en 1763, la Russie est aussi intervenue dans le même but par un acte diplomatique. Les mécontents profitèrent du mouvement général de désorganisation qui agita l'Europe dans les premiers mois de 1848 pour passer des remontrances à la révolte ouverte. Les troupes prussiennes franchirent la frontière et se joignirent aux insurgés. La Prusse avait tout à gagner à cette recrudescence d'esprit germanique. L'affaiblissement du Danemark, la prise de possession des forteresses et des ports du Sleswig par le duc de Holstein-Augustenbourg ouvrait à son influence la perspective de la domination de la Baltique. Le Danemark n'exerça d'autre vengeance de la mauvaise foi de son ancienne alliée de la confédération, entrée sur son territoire sans déclaration de guerre, que de soumettre le littoral prussien à un blocus assez peu sévère. L'opinion publique était très-favorable, en Allemagne, à la cause du Holstein. C'est un des points sur lesquels le patriotisme tudesque est le plus intraitable; la démocratie, si habile à se transformer, soutenait ici les intérêts d'une noblesse prépondérante contre un roi qui venait de faire à son avènement les réformes les plus libérales. Aussi la constituante de l'empire s'associa pleinement, de même que l'antéparlement avant elle, à la conduite de la Prusse. Les plus modérés ne voulaient même pas admettre le partage du Sleswig d'après les natiolités; ils refusaient au Danemark jusqu'à la portion septentrionale, demeurée toujours exclusivement scandinave. La gauche se gardait bien de se dessaisir d'un thême qui devait servir de drapeau aux abominables journées de septembre. Elle poussait violemment à cette guerre, dont le côté maritime avait tant d'importance, tout en contestant, sous prétexte de gouvernement à bon marché, la nécessité d'une flotte. Un autre jour, elle attaquait l'institution des armées permanentes pour le pouvoir central. Ceci n'est pas un trait particulier aux hégéliens. Nous ne manquons pas de ces flatteurs des peuples, qui, s'adressant à la fois aux instincts de gloire et aux intérêts matériels, signalent le but en refusant les moyens, qui veulent réduire l'armée pour déclarer la guerre à tous les potentats du globe.

Les exigences absolues des pangermanistes constituaient une faute énorme. En réclamant le Sleswig, on reconnaissait, par là

même, la justesse des prétentions des Polonais du grand-duché de Posen et de la Gallicie, des Magyars, des Tchèques, des Illyriens, des Vénitiens, des Lombards et des paysans du Tyrol méridional repoussant ou prêts à repousser une domination étrangère. Le Parlement adressait de belles proclamations conciliantes aux Slaves de Prague, qui massacraient les Allemands. Malgré toute l'éloquence des fondateurs de la fabuleuse unité, nous inclinons à croire que l'artillerie de Windischgrætz a eu une part plus décisive à la soumission des modernes hussites.

La cause de la Pologne était presque aussi impopulaire que celle du Danemark. Ici la révolution se rencontrait, par un touchant accord, avec la vieille diplomatie sur le terrain des traités de 1815. Que disons-nous? se rencontrait : le congrès de Vienne était de beaucoup dépassé à cet égard par messieurs du Parlement. Il avait laissé la Posnanie en dehors de la confédération, tandis qu'un beau jour, à Saint-Paul, on fit entrer dans le territoire de l'Empire la plus grande partie du Grand-Duché. Il fallait, avant tout, sauvegarder les intérêts de la population allemande, dont on se plaisait à grossir le chiffre. D'ailleurs, rendre la forteresse de Posen aux Polonais, c'était la livrer aux Russes. Puis, la mauvaise humeur s'en mêlant, on n'épargnait pas de dures vérités à ce peuple, dont on avait si longtemps déploré les malheurs. Les anciens griefs venaient fort à propos au secours des convenances présentes : « Les fautes des Polonais, dit M. de Raumer, sont la principale cause du partage de leur pays. De 1756 à 1763, la Pologne a prêté secours aux ennemis de la Prusse ; elle n'a été qu'une province russe. En 1772, Frédéric II se prémunit contre le renouvellement de ces hostilités et de ce mauvais vouloir... Les Polonais sont braves, enthousiastes de leur patrie, mais ils manquent de mesure, d'unité, de prudence politique, et ils perdent souvent avec eux ceux qui veulent les servir. L'ordre, la discipline, l'esprit de suite, qui semblent être l'apanage des Russes, leur donnent une telle supériorité qu'il n'est guère permis de supposer que les révolutions leur fassent jamais perdre la Pologne. Toutefois, si cela arrivait, ce pays, à moins d'une transformation du caractère national, parviendrait difficilement à la stabilité et à l'unité. » Le malheur voulut que la conduite de Mierolawski et de ses partisans vint justifier ces préventions intéressées. Sous la pression des premiers événements, Frédéric-Guillaume s'était engagé au ré-

tablissement de la nationalité polonaise. La froideur toujours croissante, ensuite l'hostilité de Francfort pour cette reconstitution lui permirent d'oublier des promesses qu'on lui avait arrachées. Il ne lui en coûta plus dès lors de supprimer par la force la résistance armée, qu'il avait laissée s'établir. Le gouvernement prussien et le Parlement de l'Empire portèrent à l'envi les derniers coups au cadavre de ce peuple héroïque, dont la démagogie a perdu la cause.

La question de la confusion ou de la division des pouvoirs était le préliminaire des affaires intérieures. La délibération publique commença le 19 juin. Tous les partis attendaient avec impatience ce moment de soutenir leurs prétentions, de faire prévaloir leurs théories. Malgré l'omnipotence décrétée par l'Assemblée des notables, il semblait que dans l'autorité indéfinie qu'avait acceptée le Parlement, l'Allemagne n'eût pas encore pris possession complète d'elle-même. Il fallait se poser ses droits et ses règles, pour ne pas laisser se perdre la résignation ou l'enthousiasme des souverains et des peuples. La gauche voulait, mais voulait seule, une convention sans contre-poids, absorbant tous les éléments de la souveraineté centrale. Toutefois, parmi ceux qui reconnaissaient la nécessité d'un pouvoir exécutif distinct, les opinions variaient à l'infini sur son origine et sur sa forme : tous les systèmes, tous les principes contradictoires du droit politique étaient développés, soutenus et attaqués avec la généreuse ardeur, avec l'éloquence diffuse des constituantes dans l'illusion de leur début. Le pouvoir exécutif, héritier des attributions de la Diète, serait-il une délégation des gouvernements ou une émanation de l'Assemblée, ou bien, désigné par une de ces autorités rivales, devrait-il recevoir la sanction de l'autre ? La commission proposait un de ces moyens termes, la nomination par les princes d'un directoire de trois membres accepté par un vote parlementaire sans discussion. La Bavière, la seule puissance qui eût fait connaître officiellement ses vues, inclinait vers ce triumvirat. Dans les réticences calculées de son langage perçait le désir de tenir une place entre les mandataires des deux grandes puissances germaniques. La représentation par tour des grands et des petits États eût présenté en effet, elle le sentait bien, des difficultés de détail qui auraient absorbé un temps trop précieux. Ce fut sans doute la crainte de voir trop souvent la division de la commission exécutive entraver la marche des affaires, qui fit écarter ces deux combinaisons. Du reste,

l'institution d'un chef unique du pouvoir exécutif avait bien plus de conformité avec les nuageux souvenirs du Saint Empire et les traditions de la politique constitutionnelle. La Prusse était loin d'avoir renoncé à ses ambitieuses espérances. Déjà, le 31 mai, M. de Vincke prétendait donner l'empire Prusso-Germanique, comme programme et comme but de la réunion de députés prussiens tenue à l'Hirschgraben. Mais ses collègues se hâtèrent de lui montrer l'imprudence de cette déclaration trop prématurée. Les prétentions de suprématie berlinoise avaient éveillé beaucoup de défiance et de mauvais vouloir, surtout en Saxe et dans le Midi de l'Allemagne. Les Prussiens rejetaient volontiers sur leur souverain l'insuccès de leur propagande dominatrice ; ils l'accusaient de manquer d'initiative et de résolution. Quoi qu'il en soit, la discussion se traînait sans rallier les esprits à une solution commune. Il fallut que l'homme le plus éminent et le plus respecté de l'Assemblée, dont les fautes ne seront jamais que des erreurs de patriotisme, le président, M. de Gagern, vint jeter dans ce débat sans issue l'autorité de sa parole. Pour amener un résultat, il croit devoir sacrifier les principes : il demande que, vu la gravité des circonstances, les dangers d'un interrègne, l'impossibilité de réunir dans un bref délai les suffrages des gouvernements sur un seul nom, l'Assemblée élise elle-même le vicaire de l'Empire. Le noble orateur, accueilli par des acclamations unanimes, insiste sur la nécessité de nommer un prince. Il n'indique aucun candidat, mais l'intention qui pénètre son discours est comprise, est acceptée de chacun. L'Autriche, dont la capitale était le siége d'une insurrection triomphante devant laquelle l'Empereur avait fui, l'Autriche, dont les éléments hétérogènes tendaient à une complète dissolution, offrait à toutes les jalousies un spectacle rassurant ; elle possédait en outre le singulier privilége de garder des princes pour toutes les nationalités. Tandis que l'archiduc Étienne s'abandonnait sans réserve au mouvement magyare, l'archiduc Jean, par son libéralisme germanique bien connu, par la disgrâce où l'avait tenu M. de Metternich, se trouvait naturellement désigné au choix de Francfort. Le descendant des Habsbourg semblait devoir relier la chaîne interrompue des temps.

Chaque député est appelé à prononcer son vote à haute voix. Le nom de l'archiduc Jean d'Autriche est répété quatre cent trente-six fois. L'Assemblée n'a pas essayé de résister à cet entraînement général : l'extrême gauche elle-même se trouve ébranlée et divisée :

le plus grand nombre de ses membres, tout en résistant à l'impulsion de M. de Gagern, témoigne de son respect pour le modérateur de Saint-Paul, en le désignant lui-même comme Vicaire de l'Empire. Quelques-uns s'abstiennent : les plus ardents donnent à M. d'Itztein une minorité de voix imperceptible, dont le ridicule retombe sur leur parti : ces prétentions impuissantes, ces misérables rancunes se perdent dans l'enthousiasme universel.

Le 11 juillet, l'archiduc faisait son entrée solennelle à Francfort. Nouveau sujet de vivats, de fanfares, d'illuminations. Nous ne nous associerons pas à cet enivrement : les carillons de fête sonnent les funérailles de l'unité allemande. L'Assemblée est arrivée à son apogée, elle n'a pas rencontré encore de pierre d'achoppement sur sa route. Désormais il ne lui est plus réservé au contraire que des échecs et des déceptions. Ce pouvoir nominal sans finances et sans troupes, dépouillé bientôt de sa fastueuse omnipotence, sera réduit tantôt à flatter les passions populaires, tantôt à implorer le secours des gouvernements qu'il prétendait diriger.

L'influence de M. de Gagern forma le ministère de l'Empire. Dans ce cabinet, qui reçut ses pouvoirs de l'archiduc, et qui fut composé d'hommes éminents du centre, la Prusse se trouvait largement représentée. Si la nouvelle de l'élection du Vicaire de l'Empire causa à Berlin un assez vif mécontentement, on se consola d'ailleurs par la certitude que ce n'était là qu'une autorité transitoire et par l'espoir d'une revanche prochaine que l'avenir ne devait pas refuser.

Le nouveau pouvoir voulut tout d'abord notifier son avènement aux gouvernements étrangers, et nouer avec eux des relations diplomatiques. Dans la théorie des hommes de Francfort, la représentation de l'Allemagne était dans ses attributions spéciales, et devait se substituer aux plénipotentiaires des souverainetés particulières, qu'on laissait subsister encore par pure tolérance, bien convaincu que l'Autriche, la Bavière, le Wurtemberg ou la Prusse se garderaient d'attendre une injonction pour rappeler des fonctionnaires devenus parfaitement inutiles. D'ailleurs on se moquait des vieilles roueries de la diplomatie, des vieux systèmes et des vieilles maximes. Dans ce rajeunissement général, tous les peuples étaient frères et avaient des intérêts communs. C'est surtout avec la France, sortie la première de l'ornière des anciens errements qu'on allait jouer cartes sur table et se donner le mérite d'une franchise enfantine.

M. de Raumer fut envoyé à Paris au mois d'août, pour obtenir

du général Cavaignac la reconnaissance officielle du pouvoir central. Plus familier avec les spéculations philosophiques qu'avec la pratique des affaires, il était animé d'une certaine confiance dans le succès de sa mission, que les liens apparents de solidarité entre ces deux systèmes de fraîche date, que les principes antérieurs du parti arrivé au pouvoir étaient bien faits pour justifier. Mais il était destiné à recevoir plus de témoignages que de preuves de sympathies. Il allait être arrêté dès le début par des obstacles qu'il ne serait pas donné à son zèle de franchir.

La direction des affaires étrangères, sous le gouvernement de M. le général Cavaignac, fut beaucoup moins révolutionnaire qu'on n'aurait dû le supposer, d'après l'origine de ce gouvernement. La franche loyauté du soldat, la rectitude naturelle de son jugement triomphèrent à bien des égards de ses traditions de famille et des inspirations de son entourage. La sévère histoire se trouvera prise d'un sentiment de bienveillance devant cette figure qui a su conserver sa dignité à travers les circonstances les plus difficiles, mais dont la haute probité politique l'emporte sur l'intention de l'homme d'État. Il y a quelques mois, le célèbre démagogue, M. Brofferio, insultant, du haut de la tribune piémontaise, l'honorable général en compagnie de ce que la France eut de plus glorieux, et l'accusant d'avoir contribué par son abandon à l'oppression de l'Italie, ne s'écartait pas trop de la vérité à son point de vue. Sur toute la ligne, en effet, la politique française fut relativement réactionnaire. Nous voyons ce pouvoir, que la sanglante bataille de juin força dès son début à réagir contre son principe, surpris et presque effrayé des conséquences que la révolution de Février avait eues en Europe, parlementant avec ces révolutions éphémères, qui réclamaient l'appui moral de Paris, et cherchant dans les attermoiements et les variations inséparables du temps les remèdes à de trop graves difficultés. En d'autres circonstances, sous la monarchie par exemple, cet abandon fait au hasard des solutions les plus importantes, cette prudence temporisatrice qui, malgré de fort belles paroles, s'interdit toute action et toute influence réelles, eussent été une faute capitale pour les gouvernants d'une nation, naguère aussi prépondérante dans les affaires du monde. Mais ne nous hâtons pas trop de condamner : peut-être ne pouvait-on alors rien de mieux, et en définitive cette réserve a plutôt servi que compromis la cause de l'ordre général. Le pompeux discours *urbi et orbi* de M. de

Lamartine à l'Hôtel-de-Ville retentissait encore à toutes les oreilles; MM. Cavaignac et Bastide traînaient après eux les débris incommodes des promesses du Gouvernement provisoire. Ces idées de démocratie et de solidarité universelle, en un mot d'associations de secours mutuels révolutionnaires, que les exilés de Londres ont étalées plus tard en vain dans les manifestes du comité central européen, n'étaient pas encore sorties de l'atmosphère du pouvoir: l'article 5 du préambule de la Constitution en fut comme l'écho lointain et le reflet adouci. D'un autre côté il y avait double péril à exciter à l'étranger ces fièvres démagogiques, dont on avait grand'peine à se préserver soi-même, et à encourir la colère des puissances monarchiques, dont quelques-unes seulement se trouvaient ébranlées. Un homme, dont la sincérité n'est pas ici contestable, M. Proudhon a avoué l'imprudence et l'impossibilité d'une guerre de propagande après le 24 février [1]. Aussi, à part l'affaire de Rome, le pouvoir exécutif ne se permit aucune démonstration bien compromettante.

Ce qu'il y a de caractéristique, c'est que l'Allemagne se trouvait encore moins en mesure de pourvoir aux éventualités d'une guerre générale. Déjà, au mois de juin, le général Peuker, qui devait faire partie du premier ministère de l'empire, adressa à ses compatriotes une brochure où il prouvait avec évidence qu'ils ne pourraient résister à une invasion française, à plus forte raison à une invasion russe, qu'ils n'auraient à opposer à l'une ou à l'autre que des corps francs et des milices indisciplinées. Quelques jours après, un rapport du comité de défense et un discours de M. de Radowitz, qui devait être pourtant le promoteur des fanfaronades prussiennes de 1850, concluaient dans le même sens. Ce qui n'empêchait pas les socialistes de Francfort de crier, absolument comme les nôtres, contre les armées permanentes. Si le malheur voulait que ce vœu révolutionnaire triomphât jamais dans les deux pays, il aurait pour résultat immédiat de réaliser la terrible prédiction de Donoso Cortès, en livrant l'Europe à la Russie.

Anatole DE GALLIER.

[1] « Nous n'avions pas, comme nos frères de 89 et 93, 45 milliards de biens na-« tionaux sous la main, et nous parlions de faire la guerre. » (*Confessions d'un Révolutionnaire*, page 95.) Ce mot, du plus conséquent des socialistes, vaut la peine d'être médité. Jusqu'ici, il n'a été donné qu'à la monarchie de faire la guerre de conquête sans les ressources de la spoliation.

(*La fin au prochain numéro.*)

LOIS MUNICIPALES DE L'ITALIE [1]

DEUXIÈME PARTIE

LES VILLES DE L'ITALIE DANS LE MOYEN AGE.

RENAISSANCE ET PROGRÈS DU RÉGIME MUNICIPAL DU VIe AU XIIe SIÈCLE.

Un siècle environ après la chute de l'empire d'Occident, les villes d'Italie, affranchies de la domination des Barbares, retrouvèrent sous la monarchie lombarde et sous le règne des Othon l'administration libre dont elles avaient joui dans les temps primitifs, et qui, sous la République et même sous l'Empire romain, s'était conservée presque intacte dans les municipes et les colonies.

Dès le Xe siècle et sous le règne d'Othon le Grand, les villes de la Lombardie, de la Vénétie et de la Toscane relevèrent leurs murailles détruites par les Barbares, reprirent leurs magistrats populaires et cherchèrent à se constituer sur le modèle de la République romaine et de ses colonies [2].

A la tête de chaque ville étaient deux consuls annuels élus par les suffrages du peuple ; ils cumulaient le droit de combattre et le droit de juger, et présidaient en même temps aux conseils de la République. Ces conseils étaient au nombre de deux, outre l'assemblée générale du peuple. L'un, peu nombreux, appelé le conseil de confiance (*il consiglio di credenza*) administrait les finances, surveillait et secondait les consuls ; c'était le conseil exécutif. L'autre, composé de cent membres au moins et désigné sous le nom de *sénat* ou de *grand conseil*, préparait les décrets qui étaient ensuite soumis aux délibérations du peuple. Le sénat participait ainsi à la puissance lé-

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXIX, p. 666.

[2] Muratori, *Ant. ital.*, *Dissert.* XLV et XLVI, t. IV.

gislative qui était exercée par l'assemblée générale du peuple, convoquée, au son de la grosse cloche, sur la place publique par le parlement.

Les villes étaient fermées et divisées en quartiers qui prenaient ordinairement leur nom de la porte la plus prochaine, parce que les habitants du quartier étaient plus particulièrement chargés de la défense de cette porte et de la muraille qui en dépendait.

Les quartiers formaient des corps militaires, avec des étendards différents ; chaque quartier choisissait parmi les plus riches citoyens, et, lorsque les nobles eurent commencé à se recommander aux Républiques, parmi ces nobles, une ou deux compagnies de cavaliers armés de pied en cap. Le même quartier formait ensuite deux autres corps d'élite, dont chacun était le double plus nombreux que le précédent ; c'étaient les arbalétriers et l'infanterie pesante. Cette dernière était armée du *pavois*, espèce de bouclier, de la *cervelliere* ou coiffe de fer, et de la lance. Les autres citoyens, également divisés par compagnies, et n'ayant pour armes que leurs épées, étaient obligés de se rendre sur la place d'armes de leur quartier toutes les fois que le tocsin sonnait. Aucun homme, depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à celui de soixante-dix, n'était dispensé de ce devoir. Les consuls commandaient les armées, et sous leurs ordres ils avaient le capitaine du quartier, son gonfalonier ou porte-étendard, et le capitaine de chaque compagnie [1].

La division des quartiers était civile en même temps que militaire. Chacun d'eux était le siége d'une assemblée électorale. Le nombre des consuls fut augmenté de manière à ce qu'on pût en élire un par chaque quartier. L'élection du conseil de *credenza* et du sénat était répartie de la même manière Une chartre du XIIe siècle, relative à la ville de Rome, voulait que, dans chacun des treize quartiers de cette ville, les citoyens assemblés nommassent annuellement dix électeurs auxquels ils remettaient le pouvoir de choisir les cinquante-six membres dont se composait le sénat [2]. L'élection à deux degrés était probablement en usage dans tout le reste de l'Italie.

Incorporées par des chartres émanées des rois ou des empereurs [3]

[1] Simonde de Sismondi, *Histoire des Républiques italiennes*, t. I, ch. VI, p. 389.

[2] Chartre ou traité de paix entre le pape Clément III et le sénat et le peuple. Anno 1188. (Muratori, *Ant. ital.*, *Dissert.* XLII, vol. III, p. 785.)

[3] Voyez les *Antiquités* de Muratori, t. II, p. 467 et 469.

et investies à la fois du droit de se défendre, de s'organiser, de s'administrer, les villes de l'Italie purent abuser de ce triple droit dans les guerres privées suscitées par les jalousies locales, et dans les querelles intestines entre les nobles et les bourgeois, entre les guelfes et les gibelins. Mais les institutions municipales qui se propagèrent successivement de Naples, d'Amalfi, de Venise à Pavie et à Milan, et qui triomphèrent tour à tour du despotisme et de l'anarchie, n'en devinrent pas moins le principe d'une ère nouvelle de prospérité, de liberté et de gloire.

USURPATIONS DES EMPEREURS. — RÉGIME DES PODESTATS. — LIGUES LOMBARDE ET VÉRONAISE.

Le gouvernement municipal des villes, qui s'était affermi sous le règne de Henri IV et pendant les longues guerres entre Milan et Pavie et les villes alliées de ces deux métropoles, reçut de rudes atteintes de Frédéric Barberousse, élu empereur après de nombreux et sanglants triomphes. Les *podestats* qu'il nomma dans chaque diocèse en les investissant de l'autorité judiciaire, et qu'il s'imposa la loi de choisir toujours étrangers à la ville qu'ils devaient régir, se trouvèrent partout en opposition avec les consuls élus par le peuple et représentants naturels du principe de liberté, tandis qu'ils étaient dévoués eux-mêmes à l'autorité royale et au pouvoir absolu. La diète de Roncaglia intervint dans ces conflits, et grâce à l'appui que prêtèrent à l'empereur le clergé et les jurisconsultes, imprégnés de la jurisprudence du Bas-Empire et toujours portés à défendre par les subtilités du droit les prérogatives de l'autorité réclamées par un prince victorieux à la tête d'une puissante armée, les consuls furent ou abolis et remplacés par des podestats, ou tout au moins nommés par l'empereur, sauf l'assentiment du peuple.

Dépouillées successivement de toutes leurs prérogatives et réduites au régime des provinces romaines par de nouveaux proconsuls qui sextuplaient les impôts et se livraient à de monstrueuses exactions[1], le villes de la Lombardie essayèrent de former une ligue pour se soustraire à leur oppression. Cette ligue, inaugurée par la ruine de Milan, par la soumission au régime des podestats, non-seulement des villes alliées des Milanais, mais même de celles qui avaient en-

[1] Morena, *Historia Laudensis*, p. 1127, 1129.

voyé leurs milices pour les combattre, se développa insensiblement par les excès mêmes du despotisme. Les villes libres de la Marche Véronaise contractèrent de leur côté une alliance pour la défense de leur liberté et de celle de l'Église. Une diète fut convoquée le 7 avril 1167 au monastère de Puntido, entre Milan et Bergame[1]. Les villes y contractèrent, par l'organe de leurs députés, l'obligation, sous serment, de s'assister réciproquement, pendant vingt années, pour la défense des priviléges qu'elles possédaient depuis Henri IV, et de contribuer à la compensation des dommages que les membres de la ligue pourraient éprouver en défendant leur liberté[2].

La ligue lombarde, éprouvée d'abord par de si cruelles vicissitudes, obtint dès lors des succès rapides qui lui procurèrent chaque jour de nouveaux associés. Venise, Vérone, Vicence, Padoue, Trévise, Ferrare, Brescia, Bergame, Crémone, Milan, Lodi, Plaisance, Parme, Modène, Bologne, prêtèrent le serment de la confédération[3], et forcèrent l'empereur, par leur attitude énergique, de quitter secrètement l'Italie et de repasser en Allemagne.

Le moment était opportun pour transformer une ligue passagère en une fédération permanente. Les villes sortaient de leurs ruines et se relevaient florissantes. L'empereur, chassé de l'Italie, ne les menaçait que de loin. Le danger d'une invasion nouvelle n'était cependant pas conjuré; il fallait le prévenir en créant un lien, un centre d'action entre ces petits États trop faibles pour résister isolément. Une république fédérative pouvait naître en Italie de la ligue lombarde, comme elle naquit plus tard en Suisse, dans les Pays-Bas et en Amérique, des ligues contre le duc d'Autriche, Philippe d'Espagne et Georges III. Soit défaut de lumières, soit égoïsme local peut-être, les villes d'Italie ne surent pas s'élever à la haute et généreuse pensée de restreindre leur indépendance particulière au profit des libertés générales, en confiant à un congrès la gestion des intérêts collectifs, et surtout des relations étrangères des États confédérés. Elles crurent avoir assez fait en s'obligeant par serment à ne faire ni paix, ni trêve, avec l'empereur, et à le poursuivre par les armes s'il rentrait en Italie[4]. Les consuls et les podestats des

[1] Sigonius, *De regno ital.*, l. XIV, p. 320.

[2] Muratori, *Ant. ital.*, *Dissert.* XLVIII.

[3] Muratori, *Dissert.* XLVIII, t. IV, p. 261, rapporte le serment des confédérés.

[4] Neque pacem, neque treagam, neque guerram recruditam cum imperatore faciam. (Muratori, *Dissert.* XLVIII, p. 265, 266.)

villes délibéraient en commun sous le titre de *recteurs* des sociétés des villes, mais leurs résolutions n'étaient pas définitives, et ils les soumettaient au retour dans leur patrie aux délibérations du peuple de chaque cité[1]. Ces congrès accidentels ne pouvaient tenir lieu d'une diète permanente autorisée à fixer d'une manière souveraine le contingent des divers États en armes et en contributions, et à protéger l'Italie contre les conquêtes de l'étranger et les discordes intestines.

TRAITÉ DE CONSTANCE.

Le traité signé à Constance le 25 juin 1183, après trente ans de guerres entre l'empereur et les villes confédérées, assura, il est vrai, à ces villes, le droit de lever des armées, de fortifier leurs murailles, d'exercer dans leur enceinte la juridiction tant civile que criminelle, de conserver et de renouveler leur confédération aussi souvent qu'elles le voudraient, Mais les républiques lombardes, quoique légalement reconnues et constituées par ce traité, restèrent en proie à des divisions et à des guerres continuelles.

Ainsi, les Milanais à qui l'empereur avait accordé le privilége d'élire eux-mêmes leur *podestat,* et de lui conférer, par les seuls suffrages du peuple, le titre et les prérogatives de comte de leur ville[2], ayant ôté le pouvoir judiciaire à leurs consuls, pour en revêtir ce magistrat, trois juridictions se trouvèrent en présence : celle de l'archevêque, celle du podestat et celle des consuls, et causèrent par leur antagonisme et l'indécision de leurs pouvoirs, des désordres toujours renaissants.

Ainsi, malgré la savante organisation de la république de Bologne[3], les factions des nobles et des bourgeois, des Guelfes et des Gibelins, s'y développèrent avec furie et en firent autant de foyers de révolutions.

Ainsi, enfin, les villes Toscanes s'armant contre les empereurs et organisant une ligue guelfe[4], tandis que Pise s'enrôlait dans le parti

[1] Muratori, *Ant. ital.*, *Dissert.* XLVIII, p. 269.

[2] Galvan., *Flammæ manipulus,* t. XI, p. 655.

[3] Voyez Sigonius, *De Reb. Bon.;* Ghirardacci et Simonde de Sismondi, t. II, chapitre XII.

[4] La chartre de cette ligue est rapportée par *Scipione Ammirato,* et par l'auteur anonyme *De libertate civitatis Florentiæ ejusque dominii.*

gibelin, le Nord de l'Italie fut troublé pendant les dernières années du XIIe siècle par les guerres extérieures et les dissensions intestines.

PÉRIODE DE LIBERTÉ, DE PROSPÉRITÉ ET DE GLOIRE (XIIe, XIIIe, XIVe SIÈCLES).

Les luttes du XIIe siècle aboutirent, en Italie, à l'abaissement du parti gibelin et des magnats, et au développement des libertés populaires [1].

Maîtresses de l'Empire des Grecs, conquis par la quatrième croisade, les Républiques italiennes virent, malgré leurs rivalités, leurs ligues, leurs guerres toujours renaissantes, leur prospérité s'accroître, ainsi que celle des colonies fondées par elles en Orient [2]. Milan avait été rebâtie, et sa population croissante, son territoire fertilisé, ses milices aguerries pouvaient désormais défier la puissance des empereurs. Modène, Parme, Padoue, plusieurs autres cités importantes augmentaient l'enceinte de leurs murs, multipliaient leurs édifices, fortifiaient leurs châteaux [3]. Les capitaux s'accumulaient en Lombardie, à tel point qu'après avoir satisfait aux besoins des manufactures et de l'agriculture, on en faisait trafic avec les nations étrangères. Bologne, justement fière de ses libertés antiques et de sa docte université, suppléait à la puissance et à la gloire militaire par la solidité et l'éclat de ses travaux intellectuels. La ligue lombarde se renouvelait, et les députés de Milan, Bologne, Plaisance, Vérone, Brescia, Faenza, Mantoue, Verceil, Lodi, Bergame, Turin, Alexandrie, Vicence, Padoue, Trévise, contractèrent, le 2 mars 1226, dans une église du district de Mantoue, nommée San-Zenone-de-Mosio [4], l'engagement de se soutenir réciproquement contre les entreprises de l'empereur Frédéric, et de maintenir, entre les villes confédérées, la paix et la liberté.

[1] L'an 1200, dit la chronique de Padoue, les plébéiens ôtèrent aux magnats l'administration de la ville, et ils se l'attribuèrent. (*Jacob Malvecii chronicon Brixianum*, *Dissert* VII, p. 894, t. XIV.)

[2] Ces colonies s'administraient elles-mêmes par des officiers qu'elles élisaient, sans les recevoir de la métropole. (Muratori, *Ant. ital.*, vol. II, p. 906; Robertson, Introduction à l'*Histoire de Charles-Quint*, p. 54.)

[3] Voyez *Annales veteres mutinenses*, p. 55-58; Malvecius, *Chronicon Brixianum*, ann. 1228, p. 901; *Chronicon parmense*, ann. 1221, p. 764.

[4] *Memorie della città e della campagna di Milano n' secoli bassi del conte Giorgio Giulini*, lib. 50, p. 404.

Les républiques lombardes conservèrent, jusqu'au milieu du XIIIe siècle, le plein exercice des priviléges qu'elles avaient si glorieusement acquis. Mais, plus occupées de faire triompher les Guelfes ou les Gibelins que d'affermir et de perfectionner leurs institutions municipales, elles tombèrent toutes au pouvoir de quelques seigneurs, dont elles acceptèrent la protection militaire en échange de la liberté.

Une ville, qui avait amassé de grandes richesses par le commerce et où la culture de l'esprit avait fait beaucoup de progrès, Florence, tempéra, pendant quelques années, le pouvoir militaire des podestats et des capitaines du peuple, par la magistrature élective et souveraine des *anziani*, nommés au nombre de douze, par chacun des six *sestieri* de la ville, et renouvelés de deux en deux mois, magistrats investis de l'administration suprême de la République, sans aucune participation aux fonctions judiciaires.

Mais le gouvernement populaire que les Florentins s'étaient donné au milieu d'une sédition, et qui fut, au jugement des historiens [1], le principe de leurs progrès et des grandes choses qu'ils exercèrent, fut détruit après dix ans d'existence, par le parti gibelin qui, sans l'intervention de son chef, aurait détruit la ville elle-même.

Eccelino de Romano se fit nommer, à la même époque, capitaine du peuple par les républiques de Vérone, Vicence, Padoue, Feltre et Bellune; il cumula à ce titre le pouvoir judiciaire et le pouvoir militaire; et, n'ayant en face de lui aucune magistrature permanente, mais seulement des conseils qu'il pouvait ne pas assembler, il fit servir son pouvoir à une tyrannie effroyable dont une croisade, provoquée par Alexandre IV, fit enfin justice.

Tout semblait alors converger dans chaque ville de l'Italie à l'érection du pouvoir d'un seul. La maison della Torre dirigeait les Guelfes de Milan; le pouvoir des Este à Ferrare, celui des La Scala à Vérone devenaient héréditaires. Partout les capitaines du peuple étaient investis des seigneuries; partout la ruine des libertés municipales semblait imminente.

Il n'en fut point ainsi, et les violents démêlés entre les empereurs et les papes, entre les Guelfes et les Gibelins, qui remplirent les dernières années du XIIIe siècle, tournèrent, par l'effet de leur affaiblis-

[1] Giovanni Villani, l. VI, chap. XXXIX, p. 181; Ricordano Malespini, c. CLI, p. 971; Machiavelli, *Istorie Flor.*, l. II, p. 96; Leonardo Aretino, l. II, p. 35.

sement réciproque, au profit de l'indépendance et de la prospérité des cités.

C'est de cette époque, à jamais célèbre par la renaissance des libertés municipales, que datent dans les campagnes (*contadi*) de l'Italie, les progrès merveilleux de l'agriculture lombarde et toscane, et les immenses travaux d'assainissement, d'endiguement et d'irrigation, auxquels on y reconnaît encore, après cinq siècles, les districts affranchis de la domination féodale.

C'est à cette époque que les villes de l'Italie, rivalisant avec celles de la Flandre, leurs émules en liberté, conquirent par l'excellente organisation de leurs *arts* ou corps de métiers, par l'application intelligente des sciences à la production de la richesse, par les heureuses combinaisons du salaire de l'ouvrier, de l'intérêt du capital et du profit du commerce, le monopole de toute l'Europe ; c'est à cette époque que le superflu des richesses, accumulées par le travail, se répandant avec profusion et dans les maisons privées et dans les édifices publics, les progrès de l'architecture, ceux de la sculpture en marbre et en bronze se signalèrent de toutes parts dans les ponts, les aqueducs, les murs, les portes, les tours, les palais, les églises de Florence, de Milan, de Gênes, de Pise, etc [1].

C'est à cette époque que les beaux-arts et les lettres grecques et latines, renaissant avec les arts de luxe, la musique, la peinture, la poésie firent des progrès parallèles ; la langue italienne fut fixée, et l'histoire, la philosophie, la politique trouvèrent d'éloquents interprètes, et éclairèrent de vives lumières l'horizon intellectuel.

Toutefois, au milieu de ces irrécusables progrès, l'Italie du XIVe siècle renfermait bien des misères : la corruption des cours, les crimes des petits souverains, l'audace des *bravi*, l'injustice des tribunaux, la vénalité des *condottieri*, la perfidie des diplomates, les conspirations toujours renaissantes, les conflits toujours imminents.

ESSAIS INFRUCTUEUX DE CENTRALISATION.

Les plus funestes présages menaçaient l'Italie à la fin du XIVe siè-

[1] Le palais vieux, le plus digne d'admiration des palais de Florence, fut fondé en 1298. La Loggia, dans la même ville, l'église de Santa-Croce, celle de Santa-Maria-del-Fiore, avec son dôme tant admiré par Michel-Ange, furent commencés par l'architecte Arnolfo, disciple de Nicolas de Pise, entre 1284 et 1300. En 1300, André de Pise, fils de l'architecte Nicolas, coula les admirables portes de bronze du baptistère de Florence.

(Simonde de Sismondi, *Histoire de la liberté en Italie*, t. I, p. 174.)

cle. La plupart de ses républiques étaient asservies ou en proie aux guerres civiles; et cette terre, naguère fertile en grands citoyens et couverte d'états florissants, n'offrait plus que le triste spectacle de ses déchirements et de ses corruptions. L'esprit de faction qui y régnait, au lieu de l'esprit de liberté, tenait en grande partie à l'isolement des petits États.

A l'organisation libérale, qui avait fait de chaque ville un centre de civilisation, il fallait joindre un lien central qui coordonnât des forces éparses et souvent hostiles, et qui empêchât les gouvernements de dégénérer, comme à Padoue en tyrannie féodale, comme à Florence en démocratie turbulente, comme à Venise en despotisme oligarchique.

Henri VII, élu empereur après cinquante-huit ans d'interrègne, vint en Italie; et s'interposant entre les factions rivales qui la désolaient, il essaya de rétablir l'ordre légal fixé par le traité de Constance, en corrigeant, par l'institution de vicaires impériaux, l'excès d'indépendance des magistratures municipales. Mais, après cinq ans de luttes contre des insurrections incessantes, il mourut, laissant l'Italie en proie aux guerres civiles des *condottieri*.

Une république démocratique, Florence, imagina alors un système politique tendant à suppléer à l'absence de l'autorité centrale, par la pondération et la balance des pouvoirs locaux, et un système administratif qui substitua aux élections des *anziani* tous les deux mois, le tirage au sort des magistrats municipaux. La seigneurie (ou balie) fut chargée, en 1323, de procéder à ce tirage pour quarante-deux mois à venir, après avoir pris l'avis des *prieurs* au nom du gouvernement, des *gonfalonniers* au nom de la milice, des *capitaines* du parti guelfe en son nom, des *juges du commerce* au nom des marchands et des consuls, des *arts* au nom de l'industrie [1].

Cette double innovation se propagea rapidement. Presque toutes les villes libres de l'Italie adoptèrent immédiatement l'usage du tirage au sort de leurs magistrats, et cet usage s'est conservé jusqu'à nos jours à Lucques, et dans les municipalités de Toscane et des États de l'Église. Le système de la balance des puissances de l'Italie n'eut pas un moindre succès. « C'est dans les efforts des républiques pour maintenir la balance politique de l'Italie, dans les efforts des princes pour la renverser, qu'il faut chercher, dit l'historien des ré-

[1] Machiavelli, *Stor. Florent*, l. II, p. 145; Giovanni Villani, l. IX, c. CCXXVIII, p. 546; Leonardo Aretino, l. V, p. 159.

publiques italiennes du moyen âge [1], la clef de toutes les négociations du XIVe siècle ; le motif de toutes les alliances et de toutes les guerres ; la cause des changements inattendus des partis et de ce mouvement continuel de la politique, qui empêche peut-être le lecteur d'en saisir l'ensemble à la première vue. Tous les événements du siècle peuvent se rapporter à une seule lutte en faveur de la liberté, à un seul effort pour empêcher que quelqu'un des princes qu'on voyait s'élever ne réduisît l'Italie entière sous sa puissance, et ne la réunît en une seule monarchie. »

Il n'entre point dans notre plan de comparer ce système, le seul peut-être que pût comporter l'état de l'Italie au XIVe siècle, avec la monarchie absolue, qui, en Espagne et en France, se personnifia un siècle plus tard dans deux grands rois, Charles-Quint et François Ier. Mais il est impossible de ne pas déplorer l'absence d'un système quelconque de centralisation politique en voyant l'état où fut réduite, à la fin du XIVe siècle, cette belle Italie, naguère couverte de républiques où régnaient l'ordre et la liberté, où florissaient le commerce, les manufactures et l'agriculture, où l'étude des lois et de la philosophie, le goût de la poésie et des arts avaient fait plus de progrès qu'en aucun autre pays du monde.

Partagée en une foule de petits États (républiques, royaumes ou principautés), divisés entre eux et en eux-mêmes, et dont aucun n'était assez puissant pour dominer les autres, l'Italie n'avait secoué le joug des empereurs d'Allemagne que pour voir chacun de ces États inféodé à une famille. Un heureux aventurier, François Sforce, régnait sur Milan, sur Parme et Plaisance ; Ferrare et Modène étaient au pouvoir de la maison d'Este ; les comtes de Maurienne étaient devenus souverains de la Savoie, du Piémont, de Nice ; Gênes et Florence n'avaient passé par toutes les agitations de la démocratie que pour subir l'autorité, l'une des ducs de Milan, l'autre de l'opulente famille des Médicis ; Naples obéissait au roi d'Aragon et de Sicile ; Venise subissait le joug de son terrible Conseil des Dix.

Tel était l'état de l'Italie au moment où la prise de Constantinople et l'arrivée des Turcs aux portes de l'Europe lui révélèrent les progrès de sa décadence irrémédiable. F. Béchard.

[1] Simonde de Sismondi, t. V, ch. XXIX.

(*La fin à un prochain numéro.*)

ETUDE

SUR LA MYSTIQUE DE GOERRES

(1re PARTIE.)

Le XVIIIe siècle touchait à sa fin. La guerre poursuivie avec tant d'acharnement par les sophistes contre la vérité religieuse semblait devoir se terminer par une victoire décisive de l'impiété sur la foi, du monde sur l'Évangile. L'Allemagne avait eu sa large part dans cette lutte ardente des passions humaines conjurées contre l'Église et ses dogmes révélés. Au lieu du scepticisme moqueur à l'aide duquel Voltaire et ses amis cherchaient à déverser le ridicule sur la doctrine chrétienne, Kant et ses disciples mettaient au service de l'incrédulité leurs théories abstraites et leur critique téméraire. Avec moins de verve et d'éclat, mais avec plus de patience et d'audace, les novateurs de l'Allemagne s'efforçaient de ruiner, sur le terrain même de la science, l'édifice religieux que n'auraient pu effleurer les traits brillants du bel esprit français. Ils poussèrent jusqu'à ses dernières conséquences le principe du libre examen, de l'indépendance de la raison humaine ; et quand la révolution française, consacrant les folies des uns et des autres, vint réduire en pratique leurs funestes systèmes, elle aurait pu demander sa déesse Raison au rationalisme de Kant, comme elle emprunta son code politique au *Contrat social* de Rousseau.

Cependant la réaction suivit de près l'action constante et soutenue d'une philosophie armée du mensonge et de la calomnie.

Fatigué des excès auxquels des hommes pervers venaient de se livrer sans frein et sans pudeur, l'esprit humain recula d'épouvante à la vue de l'abîme qui se creusait devant lui. Les vrais principes de l'ordre religieux et social trouvèrent bientôt de nombreux défenseurs, et la lumière brilla de nouveau au sein des ténèbres qui avaient obscurci

le jour éclatant de la vérité. C'était le moment où M. de Chateaubriand ramenait les Français à la foi de leurs pères, en frappant par le merveilleux tableau des beautés morales du Christianisme l'imagination d'une époque incapable d'apprécier à leur juste valeur les preuves positives de la révélation ; où M. de Bonald parvenait, à force de logique et de clarté, à faire penser au siècle que Voltaire n'avait réussi qu'à faire rire ; où M. de Maistre flétrissant ce grand coupable avec toute l'indignation du génie et de la vertu, le renversait du piédestal sur lequel l'impiété en délire avait osé l'élever. Pendant que ces courageux écrivains ramenaient en France le goût des saines doctrines, l'Allemagne n'oubliait point que les désordres de ses enfants lui avaient fait contracter une dette immense envers la cause sacrée de la religion et de la vérité ; le bien ne devait pas manquer là où avait abondé le mal. Frédéric Schlegel effaçait le souvenir de sa première jeunesse en rendant à l'histoire son véritable caractère ; il montra jusque dans l'art et dans la littérature la supériorité du génie chrétien sur l'esprit qui animait les sociétés païennes. Stolberg élevait dans sa célèbre *Histoire de la religion de Jésus* un monument impérissable de science et de foi. Mais l'homme qui contribua le plus à donner de la force et de la durée à ce monument de régénération religieuse et littéraire, ce fut Goerres.

Joseph Goerres est un des hommes les plus extraordinaires qui aient paru sur la scène de l'histoire en Allemagne. Esprit universel, il embrassait dans le vaste cercle de ses connaissances les parties les plus diverses du savoir humain, l'histoire et les sciences exactes, la théologie et les sciences naturelles. Nul ne pénétra plus avant dans les mythes du monde asiatique ; nul ne fournit une analyse plus nette et plus précise de l'organisation de l'homme. Soit qu'il rallumât par son éloquence de feu le patriotisme des Allemands, soit que, dédaignant les vaines agitations du monde politique, il sondât d'une main ferme toutes les profondeurs de la philosophie chrétienne, ou qu'il déroulât le plan de la Providence dans l'histoire du monde, cet homme, que l'empereur Napoléon appelait la cinquième des puissances coalisées contre lui, étonna sa patrie par les ressources prodigieuses et l'inépuisable fécondité de son génie. Image vivante de l'unité de la science catholique, il sut réunir dans une large synthèse tout ce qu'elle a de plus profond et de plus varié. Son style simple avec dignité, ferme sans raideur, étincelle de traits vifs et hardis, et

offre avec un choix d'expressions toujours heureuses une richesse d'images souvent éblouissante. Comme tous les écrivains supérieurs, Goerres s'est créé une langue à part, dont la mystérieuse profondeur n'est accessible qu'à ceux qui se sont familiarisés avec ses tournures neuves et originales, et ces formes un peu vagues qui tiennent autant du génie poétique que de la prose. Ce qui a dû contribuer beaucoup à développer en lui son penchant naturel au style figuré, c'est la philosophie de Schelling, dont les charmes trompeurs avaient un moment fasciné sa jeunesse. Les idées républicaines n'eurent pas une moindre influence sur les premières années de sa vie littéraire; mais à la clarté de l'orage qui vint fondre sur sa patrie, Goerres entrevit bientôt la licence s'affublant du manteau de la liberté. Depuis ce moment, il consacra toute sa vie à la défense des principes conservateurs de l'ordre et de la société, et les *Feuilles historiques et politiques* qu'il publia plus tard à Munich offrirent l'expression la plus fidèle et la plus complète de ses idées sur le respect de l'autorité et les dangers de la révolution. Il déposa dans divers ouvrages le fruit de ses recherches et de ses méditations : toutes ces productions, historiques et philosophiques, témoignent à la fois de la fermeté de son caractère et de la profondeur de son génie ; mais l'ouvrage qui révèle au plus haut degré les qualités du grand esprit, c'est *la Mystique,* qui figure au premier rang parmi les chefs-d'œuvre dont s'honore l'Allemagne catholique.

Décrire les phénomènes du monde surnaturel, les rattacher à certains faits généraux, d'une évidence et d'une portée incontestable, assigner à ces faits leur véritable caractère et leur fondement dans l'histoire et dans la religion, rechercher les principes qui dominent et les lois qui règlent cet ordre de choses mystérieux et divin, réunir enfin dans un vaste système et coordonner entre elles par un enchaînement admirable de causes et d'effets, les différentes parties de ce tout merveilleux, qu'on appelle le mysticisme chrétien : tel est le but que se proposa Goerres dans ce célèbre ouvrage, qui produisit une si vive sensation en Allemagne et dans tout le monde scientifique et religieux.

Il y avait quelque courage à propager ces idées dans une ville où Schelling avait professé avec beaucoup d'éclat, et dans un moment où les doctrines de Hegel, dont la tombe venait à peine de se fermer, étaient reçues dans toutes les Universités du Nord, et trouvaient

de l'écho jusqu'au sein même de la Sorbonne. Mais Goerres n'était pas homme à transiger avec ce rationalisme étroit et mesquin, qui, niant toutes les réalités de l'ordre surnaturel, osait traiter de supercheries et d'extravagances les dons supérieurs et les actions merveilleuses des Saints. Esprit ferme et résolu, il prenait en pitié ces sourdes tentatives, ces habiletés mal déguisées, par lesquelles des hommes timides et indécis cherchaient à resserrer le Christianisme dans les limites de la raison pure, en le dépouillant de tout ce qui semblait revêtir l'apparence du miracle. Également éloigné d'une fausse critique qui s'épouvante des faits merveilleux, et d'une crédulité aveugle qui les prodigue sans raison, il accepta tous ceux que la bonne foi ne permet pas de révoquer en doute ; et, à l'aide de la triple lumière que la religion, l'histoire et la nature projettent dans le monde mystérieux, il parcourut de l'œil ces régions inconnues, pour en décrire les richesses et la beauté. D'autres avant lui avaient exposé la vie de ces âmes privilégiées, qui puisèrent dans un commerce intime avec Dieu des connaissances et des forces extraordinaires ; jamais on n'avait présenté, avec toutes les ressources qu'offrent les sciences humaines, un système complet, qui rendît compte des phénomènes les plus variés du monde surnaturel. Goerres eut la gloire d'élever ce prodigieux édifice, dont la masse imposante n'ôte rien à la perfection des détails, et qui sut réunir dans un majestueux ensemble, les parties si diverses qui constituent le mysticisme chrétien : semblable à ces cathédrales du moyen âge, dont le symbolisme profond, se détachant avec grâce de leurs formes régulières, embrasse à la fois les mystères du dogme et les faits de l'histoire.

La *mystique* de Goerres est peut-être la protestation la plus ferme et la plus vigoureuse que la science catholique ait faite de nos jours contre le rationalisme des temps modernes. A cette négation radicale et absolue de l'ordre surnaturel, il était impossible d'opposer une affirmation plus nette et plus tranchée que la mise en scène de ce drame mystérieux qui se déroule dans l'Église, et dont les actes se représentent d'intervalle en intervalle dans la vie des Saints. Sans faire aucune concession maladroite à l'esprit du siècle, Goerres posa résolument et traita avec une hardiesse de logique remarquable la question capitale qui divise les adversaires et les défenseurs du Christianisme. Y a-t-il un ordre surnaturel? L'humanité offre-t-elle dans son histoire une série de faits physiques, intellectuels et moraux,

qui dépassent évidemment les forces de la nature? Tout est là, cette simple question résume tout le débat engagé entre le naturalisme et la philosophie de la foi. Avec la profonde sagacité et la sûreté du coup d'œil qui le caractérisait, Goerres envisagea dans toute son étendue ce problème fondamental, et concentra sur ce point toute l'activité de son génie et toutes les ressources qu'il puisait dans son immense érudition. Essayons de présenter un résumé succinct et fidèle de ce grand ouvrage.

Le mysticisme est une connaissance produite par une lumière supérieure, et une activité résultant d'une liberté supérieure; tandis que la connaissance ordinaire est un effet de la lumière intellectuelle communiqué à l'esprit, et l'activité ordinaire un fruit de la liberté personnelle implantée au cœur de l'homme. Voilà en peu de mots la formule abrégée, l'expression la plus rationnelle de la doctrine que Goerres se propose d'établir et de développer dans le cours de son ouvrage.

Elle indique les deux caractères principaux de l'ordre mystique, en même temps qu'elle les distingue des phénomènes analogues qui se produisent dans l'ordre naturel. Connaître et agir sous l'influence de la lumière, et sous l'empire de la liberté naturelle, telle est la vie naturelle de l'âme humaine; connaître et agir sous l'influence d'une lumière et sous l'empire d'une liberté supérieure, c'est le double signe de la vie mystique. Si l'intelligence et la volonté sont les deux facultés constitutives, les deux puissances souveraines de l'âme, il faut également que le mysticisme prenne racine dans le fond primitif de l'homme, pour se répandre de là dans les diverses branches de l'activité humaine. Il doit remonter jusqu'à cette double source de vie intellectuelle et morale, pour suivre dans leurs directions parallèles ces deux courants qui, traversant tout l'être intelligent et libre, fécondent sa nature et portent ses destinées. C'est par les idées et par les faits que se manifeste l'esprit humain, et l'histoire de chaque homme en particulier, comme celle de l'humanité en général, n'est que l'ensemble de ses idées et le récit de ses actions. Qu'a-t-il pensé? qu'a-t-il fait? qu'a-t-il cru? qu'a-t-il opéré? Voilà l'homme, voilà le monde! Conséquemment, c'est dans la région de la pensée et dans celle de l'action, dans le domaine de l'intelligence et dans celui de la volonté, que doivent se produire les deux phénomènes caractéristiques du mysticisme : il doit être une certaine connaissance et une

certaine activité; car l'homme, qui doit en être l'objet, n'est lui-même que connaissance et activité.

Mais ce qui distingue éminemment la connaissance et l'activité propres à l'ordre mystique, de l'activité et de la connaissance naturelles, c'est le principe dont elles émanent, la forme qu'elles revêtent l'une et l'autre, et la fin à laquelle toutes deux viennent aboutir. C'est une fin reculée bien au delà des bornes de la nature, un commerce ineffable, l'union intime avec Dieu; c'est un caractère supérieur au cachet que la nature imprime à ses œuvres, une hauteur de vues incomparable, une puissance d'action merveilleuse; c'est un principe qui s'élève bien au-dessus des forces de la nature, la grâce divine qui s'épanche sur l'intelligence et sur la volonté. Ce rayonnement divin qui produit dans l'âme mystique la lumière et la force, cette aspiration indéfinie vers le centre qui l'attire, ces traits surnaturels qu'elle reflète dans toute sa vie : voilà ce qui établit une différence prodigieuse entre elle et l'âme qui s'abandonne aux voies naturelles. Ici tout résulte du jeu des facultés, rien n'excède les limites de la nature, tout part de l'homme pour revenir à l'homme, et par conséquent la reconnaissance et l'activité qui s'y révèlent ne sont qu'humaines et naturelles. Là, au contraire, les facultés de l'âme ne font que se prêter à l'action des puissances divines; et si l'homme, établi dans ce milieu surnaturel, cherche à élargir le cercle de ses connaissances et à étendre le domaine de sa liberté, ce n'est que pour affaiblir son pouvoir personnel et pour fortifier l'empire de Dieu sur son intelligence et sur sa volonté. Voilà le vrai mysticisme; c'est le règne de Dieu dans l'âme, sa lumière infinie et son autorité souveraine substituées à l'instinct aveugle et au joug brutal de la nature.

Envisagé dans son acception la plus large, l'ordre mystique se confond ainsi avec l'ordre surnaturel, où tout est mystère, comme aussi, dans le mysticisme, il n'est rien qui ne s'élève au-dessus de la nature. L'un et l'autre ont le même point de départ et le même point d'arrivée, qui est Dieu; tous deux se développent également dans un milieu commun, le monde de la grâce; ils paraissent sous des traits semblables et portent le même caractère, l'empreinte du doigt de Dieu et le signe de sa puissance. Cependant la netteté de l'esprit français et la précision du langage obligent à déterminer la nuance qui distingue l'ordre mystique de l'ordre surnaturel, et à dégager

l'une et l'autre de ces formes un peu vagues, sous lesquelles le génie allemand de Goerres s'est plu à les envelopper. L'ordre mystique est ce qu'il y a de plus intime, de plus profond, ce qu'il y a d'extraordinaire dans l'ordre surnaturel. Comparé à l'ordre purement naturel, celui-ci n'a rien d'ordinaire : c'est un miracle perpétuel. Mais ce miracle permanent qui constitue l'ordre surnaturel, est devenu, par une disposition spéciale de la Providence, le cours ordinaire des choses dans l'économie du salut ; et ce qu'il y a d'extraordinaire dans le règne de la grâce, les dons supérieurs, les priviléges, tels que le discernement des esprits, les visions prophétiques, une domination plus étendue sur les forces de la nature, des communications ineffables avec la divinité, le don des langues, l'extase enfin, voilà ce qui constitue l'ordre mystique, qui, par conséquent, est à l'ordre surnaturel comme le faîte d'un édifice aux murs qu'il recouvre, ou la cime d'un arbre au tronc qu'il domine. Le mysticisme est l'apogée, le couronnement du christianisme, qui trouve en lui l'expression la plus élevée de sa puissance et de sa fécondité. C'est une effusion plus abondante de l'esprit de Dieu, une participation plus directe à ses dons, une jouissance plus complète de ses faveurs. La vie surnaturelle est commune à toutes les âmes vives fixées par la grâce, la vie mystique est propre à certaines âmes d'élite qui parviennent à une communion plus intime avec Dieu, dont l'influence mystérieuse se fait sentir en elles avec d'autant plus de force qu'elle y rencontre moins de résistance. Cette énergie divine s'y déploie avec pleine liberté ; la nature vaincue cède sans effort à l'action victorieuse de la grâce, et finit même par s'effacer entièrement devant ce nouveau principe de vie qui la pénètre en la transformant. Par suite de cette transformation progressive, l'âme, soustraite à l'empire des lois naturelles, franchit parfois sans difficulté les bornes qui lui semblent prescrites : l'esprit acquiert au contact de l'intelligence divine une pénétration si merveilleuse, que la raison de Dieu paraît s'être substituée à la raison de l'homme ; et l'on dirait que ce n'est plus l'homme qui agit, mais Dieu qui agit par l'homme, tant les choses créées viennent se ranger d'elles-mêmes au service de l'activité humaine. Ne trouvant plus d'entraves à ses opérations intérieures, la grâce divine s'empare de cette âme, qui renonce à se gouverner elle-même, pour lui céder les rênes de la volonté : elle l'incline, la pousse et la dirige dans les voies qu'elle lui a tracées ;

elle l'arme d'un pouvoir surhumain et soumet à son empire, avec les forces de la nature, les puissances mêmes des ténèbres.

Loin de se dépouiller du libre arbitre et d'abdiquer sa personnalité, l'homme entre, au contraire, dans le plein exercice de ses facultés : la liberté se développe et s'accroît en raison des conquêtes qu'elle fait sur la matière, et son domaine s'élargit à mesure que la nature recule ses limites. Bien que ravie en Dieu, et malgré le torrent de lumière dont elle est inondée, l'âme mystique n'est point détruite par la grâce qui la pénètre sans l'absorber; Dieu la *possède*, mais cette possession ne fait que donner à l'intelligence plus de vigueur et plus de force à la volonté. L'homme demeure, mais Dieu l'établit dans un ordre supérieur, où la nature humaine, s'élevant au-dessus d'elle-même, semble participer à la nature divine, dont elle réfléchit quelques traits et rappelle certains caractères. Ainsi l'état mystique prend racine et s'organise dans les profondeurs de l'âme humaine sous l'action incessante de Dieu, qui en est le principe et la fin ; et par conséquent, toute étude approfondie du mysticisme chrétien doit commencer par celle de l'homme, de sa nature et de ses facultés.

C'est donc à l'étude de l'homme et de son organisation que Goerres a dû consacrer la première partie de *la Mystique*. C'est de ce fondement primitif, de cette base naturelle de toute recherche ultérieure, qu'il a dû partir pour déterminer le plan et l'ordonnance de son ouvrage. Avant de s'engager dans les arcanes de la vie surnaturelle et mystique, la science exige une introduction préalable aux principales fonctions de la vie physique et naturelle ; pour marquer avec quelque certitude le point où commence la grâce, il faut approcher au moins de la ligne où s'arrête la nature.

Bien qu'empreinte de l'esprit de système, et par suite soumise à la critique des partis, l'analyse de l'homme, telle qu'elle est présentée par Goerres, est un chef-d'œuvre de pénétration et de sagacité. Son auteur a pourtant soin de nous avertir que cet endroit du livre est hérissé de difficultés ; aussi l'obscurité semble-t-elle parfois en égaler la profondeur. C'est là sans doute ce qui a empêché ce grand ouvrage d'être rendu dans notre langue, en faisant échouer tant d'essais tentés à diverses reprises par des écrivains français ; ce traité de physiologie comparée est capable en effet de rebuter le traducteur le plus intrépide. Du reste, la modestie de Goerres ne lui

a point permis de cacher à ses lecteurs, que l'intelligence de son travail ne se ressentirait aucunement de la liberté qu'ils prendraient de passer rapidement sur cette première partie. Mais ceux qui n'usent pas de cette permission de l'auteur, se trouvent amplement dédommagés de leur peine, par les aperçus lumineux, les observations fécondes, les rapprochements ingénieux, qui ont fait dire à l'un des plus célèbres physiologistes de l'Allemagne [1], qu'aucun autre ouvrage ne donne une idée plus exacte et plus complète de la constitution de l'homme et notamment de l'organisation du cerveau. Sans nous étendre beaucoup sur l'*Anthropologie* de Goerres, nous nous contenterons de la résumer en peu de mots, nous réservant d'offrir un exemple du genre de cet écrivain dans le chapitre de la *Croix mystique*, qu'il recommande lui-même à l'attention de son lecteur.

Dans toute substance créée, on peut considérer un principe d'unité qui en est le point central et comme le germe de vie déposé dans son sein. Autour de ce noyau primitif de l'Être, vient se déployer son existence phénoménale, qui manifeste au dehors la vie cachée au dedans. Mais entre l'existence développée et le noyau primitif de l'Être, intervient un troisième élément, qui les rattache l'un à l'autre, pour les retenir tous deux dans l'union la plus intime : c'est le rayon qui joint le centre à la circonférence, l'axe de cette sphère qui se développe autour du milieu qui l'attire ; c'est ce qui unit la matière à la forme, suivant le langage de l'école, ou ce qui fait passer l'Être de la puissance à l'acte. De là un premier rapport fondamental dans la nature des choses, le rapport de l'intérieur à l'extérieur, du dedans au dehors.

Outre ce mouvement d'expansion qui l'entraîne en dehors pour le concentrer de nouveau en dedans de lui-même, tout être créé est encore soumis à un mouvement d'ascension qui l'emporte à travers les différents états qu'il peut parcourir, pour le retenir néanmoins dans les conditions naturelles de son existence. C'est d'un pôle à l'autre que s'étend cette ligne sur laquelle il s'élève et s'abaisse tour à tour ; et, par conséquent, un second rapport de haut en bas et de bas en haut, vient se placer en lui, à côté de la relation primitive, entre l'intérieur et l'extérieur de ce mouvement intime, qui va du dedans au dehors et du dehors au dedans.

Appliquant ces principes à l'homme, Goerres trouve également en

[1] Doellinger, père du savant professeur d'histoire de Munich.

lui une triple réalité élémentaire et un double rapport fondamental. L'esprit se meut dans le corps par le souffle de vie. Bien qu'il n'y ait dans l'homme que deux substances réellement distinctes, la substance spirituelle et la substance matérielle, il résulte néanmoins de leur union personnelle un principe de vie, qui disparaît de nouveau par le fait de leur séparation. Cette force vitale est le lien qui unit ce qu'il y a de plus intime dans la nature de l'homme, l'esprit, à ce qu'il y a de plus extérieur en elle, au corps ; c'est là ce rayon qui relie le point central à la circonférence, cet axe qui supporte la sphère de l'existence humaine. Goerres appelle l'âme, ce point de jonction, ce terme intermédiaire entre l'esprit et le corps ; il prend ainsi ce mot dans le sens le moins large, comme désignant le souffle de vie qui retient la substance spirituelle et la substance corporelle dans l'unité d'une seule et même personne. C'est par ce milieu que s'opère le double mouvement d'ascension et de déclinaison, de concentration et d'expansion, qui détermine les deux rapports primitifs de la nature humaine. C'est au moyen de l'âme que l'esprit agit sur le corps et que le corps réagit sur l'esprit ; et cette double action du dedans au dehors, de la partie supérieure sur la partie inférieure, résume, avec la double réaction du dehors au dedans, de la partie inférieure sur la partie supérieure à travers la partie moyenne de son être, toute l'activité de l'homme.

Il y a donc, suivant Goerres, trois parties principales à considérer dans l'homme : la partie supérieure qui est l'esprit, la partie inférieure, le corps, et enfin la partie moyenne ou l'âme. La vie intellectuelle réside particulièrement dans la partie supérieure de l'homme, la vie animale dans la partie inférieure, et la vie organique dans la partie moyenne. Or, la vie organique comme la vie animale et la vie intellectuelle, doit trouver son expression extérieure dans un point central, qui puisse en être le milieu et servir de point d'appui à tout le système. Ce milieu extérieur, cet organe central est pour la partie intellectuelle de l'homme le cerveau, siége de la pensée et de tout ce qui s'y rattache ; pour la partie inférieure, le cœur, principe de la vie animale ; et pour la partie moyenne de l'homme, la colonne vertébrale, qui soutient tout le mécanisme de sa structure et autour de laquelle viennent se mouvoir les différentes parties de ce tout organique, comme autour d'un axe commun qui les supporte, en les reliant entre elles. Or, ces trois systèmes se

combinent ensemble et s'unissent l'un à l'autre par la liaison la plus étroite : c'est un flux et reflux continuel de l'homme supérieur à l'homme inférieur par la partie moyenne de son être ; c'est un courant du dedans au dehors et du dehors au dedans, de haut en bas et de bas en haut, à travers la région intermédiaire de l'homme. Ces relations réciproques, jointes au rapport que chacune des parties entretient avec les substances correspondantes et analogues qui l'environnent, constituent la vie de l'homme.

Tel est le résumé de l'*Anthropologie* de Goerres ; voilà les principes qu'il développe dans tout le traité préliminaire, où il considère l'homme comme la base naturelle du mysticisme et le fond primitif où se produisent les effets de cette culture supérieure. On peut ne point partager toutes les idées de cet illustre écrivain sur une matière si sujette à controverse ; mais ce qu'on ne saurait lui contester assurément, c'est l'originalité de ses conceptions et la richesse de ses aperçus. Ce tour ingénieux qu'il sait donner aux pensées les plus communes, et cette finesse d'observation qui lui fait découvrir les rapprochements les plus heureux, se retrouvent surtout dans le chapitre de la *Croix mystique*, où il montre dans ce signe mystérieux de la religion la formule scientifique la plus féconde et la plus élevée.

« Il n'est pas de figure plus familière au mysticisme que celle de la croix ; car c'est par ce signe que celui qui doit être son modèle et sa fin, a vaincu le monde et rompu tous ses charmes. Or, il est son modèle dans chacun des trois états que parcourt l'âme mystique ; dans la période initiale qui la purifie, comme dans la période moyenne où elle s'élève au-dessus d'elle-même, et dans la période finale où elle se repose dans la joie et l'union. La croix, instrument de la mort du Christ, l'a suivi dans le tombeau, dont elle est sortie triomphante avec lui, pour l'accompagner dans sa gloire ; la croix est de même le signe distinctif de tous ceux qui, marchant sur ses traces, meurent à la nature pour vivre à la grâce et jouir de sa gloire.

« Mais si nulle autre figure ne lui est plus familière que celle de la croix, le mysticisme doit se plaire à retrouver partout cette forme symbolique. Ainsi, pour l'âme mystique la plante se développe en signe de croix, lorsqu'elle élève sa tige au-dessus des rameaux qui la croisent ; elle voit l'oiseau voler en forme de croix, quand, la tête en avant et les ailes déployées, il traverse les airs. A ses yeux le poisson retrace cette figure bien-aimée lorsqu'il fend l'onde, et le

cerf en courant à travers la montagne. Elle découvre même ce symbole mystérieux dans la nature de chaque être : elle voit la tête de la croix dans ce qu'il a de plus intime et de plus profond, comme elle en voit le pied dans ce qu'il a de plus extérieur et de plus infime; et entre cette partie inférieure et la partie supérieure, s'étendra pour elle une région moyenne qui embrassera l'une et l'autre comme les deux bras de la croix relient entre eux la base et le sommet. La croix est donc ce signe, qui exprime le double rapport du haut en bas et du dedans au dehors, qui caractérise chaque substance créée ; et ainsi le point de vue scientifique et le point de vue mystique se confondent en un seul et même point central et lumineux, d'où l'œil saisit à la fois et sans peine les données de la science et les mystères de la religion.

« Le sens mystique du signe de la croix acquiert encore plus d'évidence et de clarté, quand le fidèle retrace sur lui-même cette figure symbolique. En signant le front, c'est la tête et toute la partie supérieure qu'il revêt du signe de la puissance du Père; c'est l'esprit, avec l'organe qui lui est propre, qui se trouve marqué de ce sceau divin. En imprimant ce cachet à la poitrine, c'est toute la partie inférieure de l'homme qu'il désigne au nom du Fils; c'est le cœur avec tout le système matériel qui s'y rattache, qui paraît revêtu du caractère sacré. Enfin la partie moyenne de l'homme, son milieu organique, la région du sens et du mouvement, participe également à cette consécration mystique : le sceau de l'esprit s'imprime en elle; et c'est ainsi qu'à ce signe mystérieux se rattachent, avec les rapports primitifs de la nature humaine, les différentes parties qui la constituent. »

Ce n'est là que la moindre partie de l'ouvrage de Goerres, et cependant il fallait s'y arrêter quelque peu, avant d'arriver au fondement religieux et historique du mysticisme et à son développement à travers les siècles chrétiens.

L'abbé E. Freppel.

REVUE POLITIQUE.

Paris, le 24 mars 1852.

En ce moment, l'attention des esprits politiques se porte vers la Suisse, et ce n'est pas sans raison. La Suisse, depuis six ans, a été comme le régulateur des agitations de l'Europe ; l'heure qui sonnait à son cadran retentissait en écho dans les contrées limitrophes de la France, de l'Allemagne et de l'Italie. Dans un moment où les mouvements démagogiques sont partout vaincus et comprimés, on s'étonne de trouver toujours dans le même état un pays où la tranquillité publique et l'ordre social sont encore en proie aux agitations désordonnées de la place publique, et l'on se demande si la recrudescence populaire qu'on y remarque n'est pas le symptôme et le signal de nouveaux bouleversements en Europe.

Entre les retours à la doctrine du pouvoir qui couvrent en ce moment d'une teinte particulière la carte de l'Europe constitutionnelle à l'endroit des trois pays que j'énumérais tout à l'heure, on voit se dessiner une bande étroite et interrompue seulement sur un seul point, laquelle comprend la Belgique, la Suisse et le Piémont ; mais il s'en faut que la physionomie du premier et du troisième de ces gouvernements soit aussi tranchée que celle de la Suisse. Quelque inquiétude que puisse donner la propagande protestante, gallicane et philosophique du Piémont, les auteurs de ces imprudences croient en être encore à une modération presque doctrinaire ; et quant à la Belgique, c'est jusqu'ici vainement que la lassitude du bien, l'une des plus dangereuses maladies dont un peuple puisse souffrir, a lutté contre la force d'une constitution sincèrement libérale, et par conséquent pourvue d'une vitalité puissante. En Suisse, au contraire, nous trouvons un champ libre ouvert à l'esprit de désordre, et les institutions achevent de s'y fondre dans une destruction radicale sous l'action de l'immoralité, de la violence et de l'improbité. Il est donc permis de considérer la Suisse comme le centre de la blessure dont les conséquences affectent le corps formé par la réunion de tous les États.

On a prétendu qu'après les événements de décembre, l'attention du gouvernement français s'était d'abord portée sur la Belgique. On ne peut nier du moins les vives inquiétudes qui s'étaient répandues dans ce pays ; mais nous ne saurions dire si c'est parce que ces inquiétudes n'avaient pas de cause qu'elles se sont si promptement calmées. Je laisse de côté l'hypothèse suivant laquelle les puis-

sances du Nord auraient reçu des propositions dans le but de procéder à un nouveau remaniement de l'Europe, propositions dont l'effet aurait été, au moyen de compensations en faveur des autres gouvernements, de rendre à notre pays une partie de ses frontières antérieures à 1814. Tout ce qu'on peut dire, c'est que des rumeurs de cette nature devaient s'élever par la seule force des choses, l'Europe supposant que la France ne pouvait revenir à quarante ans en arrière sans que l'esprit de conquête ne s'y ranimât, et se demandant aussi si ce n'était pas une conséquence inévitable d'une révolution militaire, qu'un certain degré de satisfaction promptement donné à l'activité de nos soldats. Sur le premier point, il semble que les engagements envers la paix générale soient plus forts que toutes les révolutions et que tous les souvenirs. Sur le second, il faut rendre à l'armée française cette justice qu'après un mouvement qui, sans son concours, aurait été impossible, on n'a jamais vu une grande réunion d'hommes armés faire de son ambition guerrière une abstraction si complète : en sorte qu'on dirait, dans ce pays où vient de prévaloir l'épée, que l'armée prévient d'elle-même, par sa modestie, les défiances de la société civile : résultat extraordinaire et de nature à panser bien des plaies et à empêcher beaucoup de maux.

Si donc, comme on aurait pu le croire il y a quelque temps, la France eût fait vers la Suisse un pas agressif, nous nous serions bien gardés d'attribuer un tel mouvement à l'impatience de nos soldats : nous y aurions vu une conséquence, d'une part du danger permanent dans lequel la démagogie helvétique tient l'Europe, de l'autre de l'élan plus ou moins raisonné d'espérance et presque d'enthousiasme qui s'était emparé des opprimés de la Suisse à la nouvelle des événements de décembre. Peut-être, si dans les premiers moments nous avions pu raisonner avec quelques-uns de ceux qui s'abandonnaient à ces sentiments exaltés, leur aurions-nous fait voir qu'il y avait peu de vraisemblance à un aussi prompt accomplissement de leurs désirs. La répression des désordres sous lesquels gémissent les bons citoyens de la Suisse depuis la victoire de l'esprit unitaire et la défaite du Sonderbund, a été très-certainement au pouvoir du gouvernement français depuis trois ans, et si la puissance exécutive, limitée comme elle l'était naguère, avait conçu la pensée de cette autre croisade, elle eût rencontré certainement un concours sympathique dans la majorité de l'Assemblée législative. Si donc on s'est tenu dans un excès de réserve, le reproche ne s'applique pas au pouvoir qui est tombé.

Nous avons été frappés ces jours-ci, à la suite d'explications d'une

toute autre nature, d'un hommage remarquable adressé, dans un esprit qui certes n'est pas le nôtre, au général de l'armée qui a dissous le Sonderbund. On fait à l'influence personnelle du général Dufour l'honneur d'avoir aplani tout récemment les dissentiments de la France et du gouvernement fédéral. Ce nom, si honorable qu'il puisse être à certains égards, nous a toujours paru d'un sinistre augure. Par l'effet d'une circonstance particulière, nous avons pu voir de près, sous le gouvernement de Louis-Philippe, l'action personnelle qu'exerçait le général Dufour sur des conseils plus puissants alors que les délibérations des ministres. Ancien élève de l'école Polytechnique, uni par les liens d'une vive affection et d'une estime réciproque avec quelques-uns des officiers les plus distingués de notre armée, le général Dufour s'était ouvert ainsi un accès auprès du souverain de la France, et le préjugé anti-religieux aidant, on ne voyait pas en définitive les affaires de la Suisse par d'autres yeux que les siens.

Or, quoi de plus faux, quoi de plus périlleux que le point de vue où s'était placé, et que n'a pas encore quitté le général Dufour? Pour beaucoup d'esprits comme le sien, entraînés dans le mouvement commun de l'Europe, il semble que c'est se mettre en dehors du progrès, que de contester à la Suisse le droit de fonder dans son sein une puissante et impitoyable unité. Comme depuis soixante ans, la tendance universelle sur le continent a été de ne tenir aucun compte des racines traditionnelles de l'histoire et de la constitution de chaque État, la manie de l'uniformité s'est emparée de la Suisse; on s'y est irrité des obstacles qu'y rencontrait le développement de certaines affaires d'un intérêt commun, telles que l'unité du système monétaire et l'établissement des lignes de chemin de fer, et malgré l'expérience fatale de la première révolution, on s'est imaginé que la Suisse gagnerait beaucoup à la transformation des souverainetés cantonales en un certain nombre de préfectures à la française, que gouvernerait d'en haut un directoire désigné par le suffrage universel, avec une régularité mathématique, au prorata de la population. Telle est la chimère d'égalité, le type idéal à la Sieyès, auquel les hommes qui croient posséder en monopole la modération et les lumières, ont sacrifié la paix de leur pays, le bonheur de leurs concitoyens, et en même temps le droit de la Suisse de repousser toute intervention étrangère.

C'est une remarque qu'on a eu raison de faire dans ces derniers temps : la constitution fédérale de la Suisse a été, jusqu'à notre époque, la condition de son indépendance. Si l'Europe monarchique a reconnu à certains groupes de population cantonnés

dans les vallées et au versant des Alpes, le droit de vivre en républiques, absolument séparées de l'empire germanique et des autres souverainetés limitrophes, elle ne l'a fait qu'en considération de ce morcellement même. Il fallait que l'empire des faits antérieurs restât prépondérant dans le gouvernement de la Suisse, pour que le reste de l'Europe n'eût pas à redouter de voir ces petits foyers d'agitation, dépourvus de toute police dominante, devenir ce qu'ils sont aujourd'hui, depuis que les saines traditions de la politique européenne ont subi tant d'atteintes, autant d'écoles normales de la démagogie.

La paix religieuse y reposait sur les mêmes bases que la paix politique. Après les déchirements causés par l'invasion du protestantisme, l'anarchie y était devenue intolérable, comme dans tous les pays où avait manqué la prépondérance d'un souverain ; elle ne fut réprimée que par le rétablissement des garanties fondées sur la distinction et l'inégalité matérielle des souverainetés cantonales.

C'est ainsi, c'est par cette longue expérience que la Suisse a pu vivre en harmonie avec l'Europe et en repos avec elle-même. L'Europe n'a jamais reconnu, n'a jamais protégé qu'une Suisse vraiment fédérale, et c'est ce dont on aurait dû se souvenir en 1846, si le vertige d'une révolution prochaine n'eût déjà marqué la colère de Dieu. L'aveuglement était alors si complet, qu'on ne craignait pas de flétrir comme une atteinte à l'unité helvétique l'établissement du Sonderbund, tandis que cette ligue n'était que la protestation des saines traditions nationales contre de dangereuses nouveautés. Le gouvernement français, qui voyait se faire en Suisse l'expérimentation des désordres sous lesquels il devait bientôt succomber lui-même, hésitait dans sa marche et perdait un temps précieux. Ceux qui, dans son sein, avaient le sentiment du danger, ne jouissaient que d'une prépondérance apparente : on pensait autour d'eux que ce n'était pas la peine de brûler la poudre française pour la cause des Jésuites ; on se rassurait en voyant un homme tel que le général Dufour accepter le commandement de l'armée unitaire ; on s'applaudissait de l'ordre matériel qu'il avait su maintenir à Lucerne et même à Fribourg après la victoire, et le général rentrait dans sa modeste demeure, tout surchargé de lauriers pacifiques, heureux d'avoir rendu un service immortel à sa patrie, tandis qu'une oppression odieuse s'abattait sur les cantons vaincus, que le communisme traçait ses lignes de circonvallation autour même des foyers du vainqueur, et que l'émeute prenait sa volée vers Paris, pour de là entreprendre son tour d'Europe.

Nous n'avons rien dit, dans tout ceci, du rôle odieux de lord

Palmerston et de son agent : c'était cette politique de division qui avait prévenu l'action de la France et poussé les modérés du protestantisme à écraser le Sonderbund. Or, la nuance n'est pas tranchée (nous avons tâché de le faire voir dans notre avant-dernière revue) entre lord Palmerston et ses successeurs, dès que l'intérêt catholique se trouve en jeu dans une question continentale. Nous ignorons s'il est possible de revenir aujourd'hui sur les ruines de 1847 ; il est rare que la tradition historique se reprenne, quand on l'a si sérieusement interrompue, et c'est cette impossibilité qui, dans le siècle où nous sommes, fait le malheur de presque toutes les nations de l'Europe. Contrairement à cette expérience presque générale, la Suisse retournerait-elle à son heureuse inégalité? non-seulement nous n'en savons rien, mais encore nous ne l'espérons pas. La seule chose certaine à nos yeux, c'est que la Suisse ne commencera à renaître, que quand elle aura repris, en la rajeunissant dans les formes, son ancienne paix religieuse. Il ne s'agit pas de la conversion de l'Helvétie au catholicisme : suivant toutes les apparences humaines, nous sommes excessivement loin d'un tel résultat; il s'agit de faire cesser l'oppression des catholiques, et l'Angleterre protestante redoute cette délivrance qui ressemblerait à un triomphe pour la cause du Pape et du cardinal Wiseman.

Aussi tout le monde l'a compris, l'affaire des réfugiés n'est que l'écorce de la question; que la France et l'Autriche (les seules puissances qui semblent s'être bien entendues sur la marche à suivre) obtiennent l'éloignement des groupes d'insurgés qui restent en permanence, l'arme au bras, sur leurs frontières, il ne s'ensuivra pas que l'état actuel de la Suisse cesse d'être pour elles un danger de tous les instants. Aussi est-il permis de croire qu'elles auraient été entraînées de concert à plus d'activité et de résolution qu'elles n'en montrent aujourd'hui, si les puissances qui pèsent si gravement sur les destinées de l'Europe, eussent vu les choses du même œil. Mais à Saint-Pétersbourg, au moment où la légation française de Constantinople poussait vivement et heureusement l'affaire des Lieux-Saints, on paraît s'être peu soucié du retour de l'évêque de Fribourg dans son diocèse, et à Londres, la répugnance à donner raison aux catholiques de la Suisse semble avoir été encore plus forte ; et c'est ce qui sans doute a donné ici tant de créance au général Dufour dans son entreprise de réconciliation.

Que résultera-t-il de ce nouveau retard? plus l'attente de l'intervention française a été grande en Suisse, plus la réaction socialiste menace de devenir formidable. Le gouvernement modéré que Berne s'était donné sous l'influence du digne citoyen, M. Bloesch, est forte-

ment ébranlé; la pétition qui l'a mis en question, a recueilli un grand nombre de signatures, et l'agitation de mai renversera probablement les barrières d'ordre qu'on avait relevées à la hâte, sous l'impression salutaire des malversations commises par la précédente démocratie; à Zurich, le socialisme éhonté vient de triompher du radicalisme mitigé; à Lausanne et dans le Valais, les apparences étaient meilleures, mais Fribourg étouffe sous la tyrannie d'une minorité impie; le reste des propriétés ecclésiastiques est sur le point de succomber dans les cantons allemands; et la manière dont les spoliateurs du Saint-Bernard résistent aux réclamations de la France, donne la mesure de l'audace révolutionnaire de tout le pays. Nous comprenons donc qu'il se trouve des personnes pour croire encore que la force des choses fera plus que les entraves de la diplomatie; mais, après avoir perdu l'espérance de voir la Suisse remédier d'elle-même à ses maux, notre foi dans les secours extérieurs a bien de la peine à se ranimer.

J'ai toujours attaché beaucoup plus d'importance que quelques sceptiques de notre époque au plan de *paix perpétuelle* qui se trouve à la suite des *Œconomies royales* de Sully. La manière dont la Suisse avait transigé sur les différends religieux ressemblait beaucoup au partage idéal qu'Henri IV et son ministre établissaient entre les différentes religions. A cette époque, les hommes les plus convaincus de la nécessité de faire cesser les guerres religieuses ne concevaient pas la possibilité d'acclimater sur le même sol et dans les mêmes murs la liberté du catholicisme et celle des communions dissidentes, et l'on en venait, par suite de cette défiance, à découper l'Europe en terres exclusivement catholiques et exclusivement protestantes. Les choses avaient été ainsi réglées en Suisse, et, chose étrange! les catholiques s'en trouvaient bien. Depuis les dernières perturbations, l'intérêt collectif des catholiques de la Suisse, cet intérêt, qui est le gage de la paix et du bon ordre, n'est déjà plus le même. A Genève, où un radical sans scrupule, mais qui n'est pas dépourvu d'habileté, M. Fazy, a été conduit par la force des choses à ne pas trop entraver le progrès du catholicisme, un règlement qui chasserait de nouveau nos frères en religion de l'enceinte de la ville, ou qui même, pour ne parler que de l'état plus récent des choses, les réduirait une seconde fois à un seul temple à peine toléré, un tel règlement serait une calamité terrible. Quel que soit donc le retour des cantons à leur indépendance politique, nous ne pouvons nous empêcher de croire qu'une révolution s'est accomplie dans l'organisation religieuse de la Suisse, et qu'une large et complète liberté religieuse y est seule désormais possible, et je ne connais pas

un homme raisonnable et éclairé de ce pays, surtout dans la partie romande, qui voulût désormais se placer sur un autre terrain.

C'est là l'opinion que nous exprimions au moment même de la chute du Sonderbund, et j'ose dire qu'à cette époque une telle opinion était partagée par l'immense majorité des catholiques français; faut-il donc rappeler nos convictions d'alors et les progrès qui en furent la conséquence pour notre cause? En vérité, on dirait qu'il est question des choses d'avant le déluge, tant certaines personnes se montrent aujourd'hui éloignées du langage qui se tenait alors.

Je n'incrimine les intentions de personne : je suis convaincu que tout le monde a été et est encore de bonne foi; mais les révolutions font terriblement dériver les hommes, et la nôtre a mené loin plusieurs de ceux qui marchaient, il y a cinq ans, sous la même bannière.

J'avais prévu ces cruels mécomptes, et je me souviens d'un homme d'esprit de la *Revue nouvelle* qui m'accusait de « manquer d'intelligence, » parce que je redoutais pour les nôtres un trop prompt et trop facile succès; mais je n'aurais jamais prévu d'être amené si tôt à la résistance, surtout après une victoire si peu complète que la nôtre.

A l'époque où je venais d'écrire les *Associations religieuses*, livre dans lequel se trouve empreinte une foi absolue (du moins en ce qui concerne la France) dans l'efficacité, pour le progrès et le triomphe final du catholicisme, de la liberté religieuse sincèrement et grandement pratiquée, ne recevant alors que des témoignages d'approbation de la part des écrivains religieux, je fus cependant honoré de la visite d'un homme éminent qui n'hésita pas à me dire : « Il faut que la force matérielle appartienne à la vérité; on ne doit « pas tant craindre le résultat des conversions forcées. Les pères « peuvent feindre sous l'empire de la crainte; mais les enfants qu'on « élève bien prennent une religion vraie, et les générations sont « sauvées. » J'admirai cette sincérité, mais j'en restai troublé jusqu'au fond de l'âme.

Depuis lors la politique autrichienne a fait parmi nous de notables progrès; on s'est réhabitué à faire de la religion une institution de haute police, et l'on s'est enhardi jusqu'à soutenir publiquement la thèse diamétralement contraire à celle qui, selon nous, faisait l'honneur et la force des catholiques de 1846, alors qu'ils s'associaient à la face du monde pour la défense de la *liberté religieuse*.

En vérité, que doit-on penser de nous après un tel revirement, surtout si ceux qui le désaprouvent consentent, dans l'intérêt de lenr propre tranquillité, à le passer sous silence? J'aurais une pre-

mière chose à dire aux hommes qui se font un jeu, et comme un plaisir d'esprit, de soutenir ces thèses imprudentes : c'est qu'ils n'ont aucun droit de le faire. Il s'agit avant tout de savoir pour qui l'on parle, où l'on parle, et à qui l'on parle.

J'admets sur ce point, surtout en théorie, la diversité des sentiments; je reconnais à ceux de nos frères, élevés dans les pays où le catholicisme est à l'exclusion de toute autre religion, la première loi politique de l'État, le droit, que dis-je? le devoir de proclamer la légitimité du principe que la force matérielle appartient à la vérité. Mais il s'en faut que nous soyons nés dans des conditions semblables. A l'espérance si générale, dans la dernière moitié du règne de Louis XIV, de voir l'hérésie extirpée par un gouvernement exclusivement catholique, succéda, sous les yeux étonnés de nos pères, un affaiblissement général des croyances et des mœurs, bientôt suivi du triomphe de l'impiété, les temples abattus, la croix renversée, le clergé décimé et jeté en masse dans l'exil.

Après ces affreuses saturnales, le catholicisme ne reparut et les églises ne commencèrent à se rouvrir qu'au nom d'un principe absolument différent de celui qui avait prévalu dans le gouvernement avec lequel la religion était tombée : et ce principe rajeuni a été la base sur laquelle on a pu élever le Concordat. La Restauration en était si convaincue que, malgré les injustes soupçons dont elle fut environnée, il ne lui est pas échappé un acte, une parole qui permette de l'accuser d'intentions contraires. Les dissidents restèrent en possession d'une entière liberté, et si la franchise de la conscience eut à souffrir des prétentions de l'État, ce fut dans le sein même du catholicisme.

Les réactions des catholiques contre eux-mêmes portent toujours malheur au pouvoir : c'est une observation qui s'applique, selon nous, très-légitimement aux causes de la révolution de 1830. D'ailleurs, quelles qu'aient été ces causes, on ne niera pas que la liberté religieuse, hautement invoquée alors par les évêques, n'ait été, dans un moment où la conscience publique était si généralement obscurcie, un puissant rempart contre des malheurs qui semblaient inévitables. Pendant dix-huit ans, les catholiques ont combattu sur ce terrain, d'abord avec hésitation, puis avec ensemble, et quand l'école de l'oppression par l'État eut amené une nouvelle lutte, avant-courrière d'une nouvelle catastrophe, toutes les barrières temporelles étant tombées, et la société elle-même se voyant à découvert devant l'esprit de sédition et de bouleversement, il ne resta debout (l'a-t-on donc oublié déjà?) que la religion, avec le drapeau de la liberté dans la main.

Nous nous en tenons fermement à cette dernière et définitive expérience. C'est ce qui me fait dire que le terrain sur lequel repose notre édifice religieux étant tel, la loi si formelle et si constante malgré les révolutions, les progrès et les retours accomplis sous cette loi si miraculeux et si consolants, ce n'est pas seulement une faute des plus graves que de recourir à la doctrine de la coaction, comme si la liberté ne suffisait pas, c'est encore une obligation rigoureuse pour les Français de n'enfreindre, ni par leurs actes ni par leur langage, un traité de paix que la religion a invoqué comme son salut, et dans les conditions duquel elle a trouvé une force immense et inespérée.

Il est vrai que des autorités bien hautes parmi nous ont paru donner l'exemple de cette déviation d'une route si nettement tracée. Il a semblé à quelques-uns, à nous en particulier, que ce n'était pas seulement la nécessité des transactions qui avait mis une distance si marquée à certains égards entre les principes de l'école catholique et la loi du 15 mars, et qu'une inspiration malencontreuse de l'expérience fournie par la révolution de Février avait, en très-peu de temps, rapproché quelques-uns des législateurs de 1850 de leurs adversaires de 1845, au point même de laisser, au point de vue de la liberté, l'avantage au rapport de la Chambre des pairs sur l'œuvre de l'Assemblée législative. Il serait pénible aujourd'hui de revenir sur ces discussions. La loi du 15 mars, dans les fondements de laquelle on avait jeté avec tant de précipitation des engagements qui paraissaient solennels, cette loi n'existe déjà plus. Un décret, qui bouleverse la hiérarchie fondée par elle, a déjà modifié la composition du conseil supérieur, et aboli ses attributions les plus essentielles. On annonce qu'une nouvelle loi de l'enseignement va être préalablement soumise aux délibérations du conseil d'État. Nous comprenons la douloureuse émotion qu'éprouvent des hommes de conscience et d'honneur, en s'apercevant qu'ils ont tant cédé pour un résultat si court. Partageant le regret qu'ils éprouvent de voir s'arrêter à son début l'expérimentation de la loi du 15 mars, nous ne nous sentons pas le courage de nous targuer du sentiment de prudence qui nous a empêché de compromettre des opinions si hautement professées par l'approbation d'une combinaison si fugitive.

Il doit nous être permis toutefois de regretter d'avoir été si mal compris d'un certain nombre de nos compagnons d'armes, quand nous avons refusé de concéder notre suffrage à l'œuvre mixte des diverses nuances de la majorité parlementaire. Ce n'est pas pour avoir voulu obtenir tout à la fois, comme on nous en a accusés si légèrement à cette époque, que nous exprimions un dissentiment formel ; il nous répugnait invinciblement dès lors de voir

encore une fois la religion servir d'arme défensive dans les mains de la politique, et nous redoutions par dessus tout l'établissement d'une nouvelle hiérarchie administrative, le maintien d'une centralisation bureaucratique dans une matière où la nature des choses exclut positivement de tels moyens. Nous n'avons pas à juger ici la nouvelle organisation de l'instruction publique ; mais, à n'envisager la chose qu'au point de vue catholique, il nous semble que les mesures récemment prises ne sont que l'exagération et souvent même que la conséquence logique de la loi du 15 mars. On ne peut refuser au nouveau décret le mérite de faire cesser des anomalies assez choquantes ; il y avait dans l'existence de la section permanente du conseil une cause de discorde qui n'aurait certainement pas tardé à produire ses fruits.

Mais je me hâte d'en revenir à des considérations plus générales. Si l'on a raison de dire aujourd'hui que la religion est la grande et pour ainsi dire la seule ressource pour nous relever de notre abaissement moral, il ne s'ensuit pas qu'on doive la compromettre dans les misères de la politique. Au contraire, plus la religion restera distincte de la variation des affaires, plus elle sera non-seulement respectée, mais influente. La religion, à notre époque, ressemble aux asiles du moyen âge : elle est, elle doit être la grande exception à la justice humaine. Ah ! que du moins dans la trituration universelle, les catholiques n'aient pas à se reprocher d'avoir ouvert la voie à une union plus intime de ses forces avec celles de l'État !

En 1848, nous avons énergiquement repoussé les chimères qui auraient conduit à une séparation absolue des deux puissances, séparation contraire aux engagements de l'État envers l'Église, et à ce qui nous reste des traditions de notre histoire. Nous n'avons jamais consenti à identifier la position du Catholicisme, en France, au sort de l'Église, soit dans la Grande-Bretagne, soit dans les États-Unis, soit même dans la monarchie prussienne ; mais si les conditions sont différentes, c'est le même souffle qui règne dans les parties du monde où se sont fondées les mœurs nouvelles, et c'est en s'identifiant à ces mœurs que la religion peut jouir des avantages de son éternelle jeunesse. L'exemple du passé nous prouve que jamais la religion n'a été plus sainte, plus forte et plus heureuse que dans les conditions de combat auxquelles la Providence a ramené le XIXe siècle.

Ch. Lenormant.

L'un des Gérants, Charles DOUNIOL.

Paris. — E. De Soye, imprimeur 36 rue de Seine.

TABLE DES MATIÈRES

DU XXIX[e] VOLUME.